AMK0179

Occasional Paper N° 14

Bryant C. Freeman, Ph.D.
Series Editor

Si m pa rele:

29 septembre 1991 - 14 octobre 1994

Commission Nationale de Vérité et de Justice



Institute of Haitian Studies
University of Kansas
1998

University of Kansas Institute of Haitian Studies
Occasional Papers
Bryant C. Freeman, Ph.D. - Series Editor

N° 1 - **Konstitisyon Repiblik Ayiti, 29 mas 1987.** 1994. Pp. vi-106. Haitian-language version (official orthography) of the present Constitution, as translated by Paul Dejean with the collaboration of Yves Dejean. Introduction in English.

N° 2 - **Toussaint's Constitution (1801), with Introduction.** 1994. Pp. ix-20. In French. Introduction (in English) by Series editor places Constitution in its historic context and analyzes salient features.

N° 3 - Bryant C. Freeman, **Selected Critical Bibliography of English-Language Books on Haiti.** 1998 (Updated). Pp. 22. Contains 169 entries, with brief description of each; special list of "Top Ten." Introduction and text in English. Updated periodically.

N° 4 - **Strategy of Aristide Government for Social and Economic Reconstruction (August 1994).** 1994. Pp. iv-9. Official document setting forth recovery plan for Haiti. Introduction and text in English.

N° 5 - Robert Earl Maguire, **Bottom-Up Development in Haiti.** 1995. Pp. iv-63. Keynote: develop people rather than things, with case study as carried out in Le Borgne. Introduction and text in English.

N° 6 - Robert Earl Maguire, **Devlopman Ki Soti nan Baz nan Peyi Dayiti.** 1995. Pp. v-71. Haitian-language version of N° 5, in Pressoir-Faublas orthography. Introduction in English.

N° 7 - Samuel G. Perkins, **"On the Margin of Vesuvius": Sketches of St. Domingo, 1785-1793.** 1995. Pp. vi-75. First-hand account by an American merchant living in Saint-Domingue during onset of the Haitian Revolution. Introduction by Series editor analyzes strong and weak points of narrative. Index of Proper Names.

N° 8 - **Official Spelling System for the Haitian Language.** 1995. Pp. 27. Text of official Haitian government edict of 28 September 1979, in Haitian. Remarks by Series editor in English on subsequent contemporary usage and brief pronunciation guide. Eleven pages chosen to illustrate good usage of official system, plus brief examples of the three major preceding orthographies. Introduction traces development of the four major systems.

N° 9 - **Organization Charts of the Haitian Judiciary and Military.** 1995. Pp. 10. Two charts of Haitian judicial system - one in French and English, other in French only. Three charts in French of Armed Forces of Haiti (1993) and one of Port-au-Prince police; officer and enlisted ranks with insignia (in French and English). Introduction in English.

N° 10 - **Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, Dosye Chèf Seksyon: Chèf Seksyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine.** 1995. Pp. vi-52. Detailed, scathing account of the institution of section chiefs as of March 1991, compiled by a leading Haitian peasant group. Much exact information. Introduction in English, text in Haitian (official orthography).

N° 11 - Sara Lochtenberg, **An Overview of the Haitian Justice System.** 1996. Pp. iv-25. Based upon written sources, as well as 18 personal interviews with Haitian judges and lawyers, and foreign observers highly knowledgeable concerning the Haitian justice system.

N° 12 - Mari Dyevela Seza, **Refòm nan Lajistis / Judicial Reform.** 1996. Pp. iv-18. A down-to-earth look at the practical problems involved in the judicial system of today's Haiti, by a Port-au-Prince journalist and jurist. In the original Haitian-language text, with an English-language translation by Series editor.

N° 13 - Jennie Marcelle Smith, **Family Planning Initiatives and Kalfound Peasants: What's Going Wrong?** 1998. Pp. iv-27. Practical problems involved in effective family planning, as seen by a Haitian-speaking US anthropologist living for three years in a remote community.

JC 599 LATIN AMERICAN .H2 S52 1998

Available through: **Mount Oread Bookshop**
University of Kansas
Lawrence, Kansas 66045
Tel.: (785) 864-4431

Occasional Paper N° 14 March 1998

SI M PA RELE: 29 septembre 1991 - 14 octobre 1994

COMMISSION NATIONALE DE VÉRITÉ ET DE JUSTICE

Just as the series of Occasional Papers of the Institute of Haitian Studies of the University of Kansas reproduced for wider distribution one of Haiti's most important public documents of this century, the Haitian-language version of the Constitution of 1987, we are reproducing here another important public document, ***"Si m pa rele"*** ("If I don't cry out"), which, unlike the Constitution, seems to have been "swept under the carpet" (*kase fèy bliye sa*) from the very moment of its release. Given its great importance, it has had an extremely curious fate. Presented to President Aristide on 5 February 1996, just two days before the end of his term of office, the Préval administration eventually released only 75 copies, and without the fourth Annex containing the names of the supposed perpetrators. We obtained a copy of the main body of the Report only after learning quite accidentally that it was on the Internet. Even then it required first some sleuthing on our part to obtain the Internet address, only to discover that the Report was presented in a greatly reduced format requiring a special decompressor program (PKZIP) to be read, which even our large university did not possess. Finally a colleague in Chinese Studies, Wallace Johnson, furnished the necessary program and we were able to download the body of the Report, but none of its four Annexes. The first two Annexes, containing various working documents of the Commission and statistical reports, were kindly lent us by Merrill Smith of Haiti Advocacy Inc., and the third Annex containing the list of the victims has been promised us by the head of the Commission, Françoise Boucard. As for the fourth and most sensitive of the Annexes, containing the names of those accused of the crimes described and hitherto kept entirely confidential, it was published amid much controversy in three consecutive numbers of the weekly *Haïti Progrès*, published in Brooklyn, New York, on 11, 18 and 25 February 1998.

We present here the complete text of the main body of the Report, with minor typographical corrections involving no substantive changes, especially in the sections which must have been translated from interviews certainly conducted in Haitian Creole, Chapitre V: "B.1.1. Cas illustratifs" and "B.2. Droit à la liberté et à l'intégrité physique." Annexes I and II, followed later by Annex III, will be reproduced in this same Series. Our fervent hope is that both now and in the future these annals of the suffering of the Haitian people will be easier to consult and less easily forgotten.

The Commission Report calls for action within 30 days of its submission. Yet now, more than two years later, no action whatever appears to have been taken and it appears that none ever will be. It is becoming painfully apparent that Haiti will never have its equivalent of the Nuremberg trials. Is Haiti too small and too poor? Does the world care about the thousands robbed, raped, tortured, and murdered? Perhaps the world cares little, but Haitians care greatly. In his nationally televised address of 15 September 1994 President Clinton, four days before the US

'intervasion,' declared: "Haitian dreams of democracy became a nightmare of bloodshed. The dictators launched a horrible campaign of rape, torture and mutilation... Cédras and his armed thugs have conducted a reign of terror, executing children, raping women, killing priests." Yet none of the great powers, and the United States first of all, seem to be in any way pushing for a call to justice, and the present Haitian administration is said to feel its judicial machinery would not be up to the task. The catharsis necessary for national healing, as a good faith effort to try and end the cycle of impunity, and which so many have called for, seems an improbable dream. Thus it may well be that the present document will have to serve as the sole memorial to so many whose only 'crime' was to attempt to create a better Haiti.

There have reportedly been fifteen Truth Commissions in the world, the first in Uganda in 1974, and thereafter most notably in El Salvador, Argentina, Chile, and South Africa. The idea of a Truth Commission for Haiti originated in January 1994 during President Aristide's visit to Montreal, with the Canadian International Centre for Human Rights and Development, under Edward Broadbent, charged with preparing a detailed proposal. This was completed by 1 November 1994, with William O'Neill of the National Coalition for Haitian Rights contributing several excellent option papers. The principle of the creation of a Truth Commission was agreed to by the Haitian Senate and welcomed by the country's human rights organizations. On 17 December 1994 President Aristide signed a decree creating the Commission and appointing the Haitian sociologist Françoise Boucard as its head, but without specifying its concrete mandate or appointing its other members. According to the 31 December 1994 *Miami Herald* this decree received little or no publicity, and was seen as a decidedly negative sign. However, a later presidential decree on 28 March 1995 spelled out in 26 Articles the composition and mandate of the Commission, and received somewhat greater publicity.

Not unexpectedly, the Commission's work met with criticism, firstly from those segments of the political spectrum who had much to hide, and secondly because of the discretion the Commission found necessary to adopt in order better to protect those victims who had the courage to come forth and testify concerning abuses in a country where the perpetrators of these abuses were free, and still are free, to circulate at will. Lack of proper funding, and delays in funding, were a factor affecting the work of the Commission's 13 members, 8 temporary collaborators, and 44 Haitian and foreign human rights investigators. One would have liked to have some indication of the level of competency in the Haitian language of these foreign investigators, since based upon our experience with the MICIVIH, observers with only a minimal command of the language were all but useless. Nevertheless some 7,000 interviews with victims were successfully carried out in the nine Departments of Haiti. In addition to first-hand testimony, information was often verified through local human rights organizations and especially through reports from the UN/OAS Civilian Mission in Haiti (MICIVIH), under the able direction of Colin Granderson. Unfortunately the Commission did not have access to the voluminous archives of FRAPH (Front Révolutionnaire pour l'Avancement et le Progrès Haïtiens) or the FAD'H (Forces Armées d'Haïti) which had been seized by the US Army and are still being held by the US government, and which could undoubtedly furnish invaluable information concerning the atrocities inflicted upon the Haitian people during the *de facto* period. The failure to return these documents in full only gives credence to those who accuse the United States of having fomented the coup against

Aristide and even of having masterminded the workings of FRAPH - in spite of the often cited reluctance of the present Haitian administration to receive what could well be a political bombshell.

In closing, I would like to add a personal note to the horrors described in the Commission Report. After the violent overthrow 29-30 September 1991 of Haiti's first truly democratically-elected government, I served in late 1991 and early 1992 as an interpreter for the many thousands of Haitian boat people seeking refuge from Cédras' Haiti who were interned at the US Navy Base at Guantánamo, Cuba, hearing first-hand for often 14 hours a day the heart-rending accounts of those who had been fortunate enough to escape — if in many cases only temporarily, and in spite of our best efforts — the inferno created by the "*de factos*." Later I participated in a small semi-clandestine Pax Christi human rights investigation team gathering first-hand testimony from victims in the North of Haiti. In 1993 I served as instructor for the UN/OAS incoming observers with the MICIVIH, where on the road leading up to our initial headquarters were regularly deposited victims, with faces hacked away, of the Cédras-Biamby-François oppression. Earlier I had personally accompanied Colson Dormé (see p. 139) into the inner recesses of the notorious Anti-Gang headquarters upon his semi-miraculous release after having been kidnapped by in all probability the very parties to whom he was now obliged to make an official report — and saw up close the faces and instruments of torture of those whom ex-President Jimmy Carter was later to term "honorable gentleman." Typical was the experience of one of my UN colleagues who had a Haitian literally throw himself around his body to avoid being beaten to death in broad daylight on a Port-au-Prince street by a FRAPH band. After the expulsion of MICIVIH from Haiti by the Cédras government 15 October 1993, I returned in 1994 as one of the few foreigners to observe the ever-mounting oppression. The detailed events described in the Report's most moving sections, pages 41-90, 99-101, and 154-167, can give only a small indication of the terror which resulted in the death of at least 3,000 human beings, not to mention those tortured and scarred for life, or those driven to risking their lives on the high seas to escape, or the many thousands compelled to forsake family, home and job to go into hiding in the brush for fear of being killed.

Experiences such as dining with Antoine Izméry only days before he was dragged out of church and shot down (see pp. 61-64), give a very personal meaning to the abominations recorded here. Such things one never forgets, nor forgives. And I lived under the safety of a white face and a UN diplomatic passport. What of those who did not? Truth can lead to justice, but it cannot be a substitute for justice. "La réconciliation doit passer par la justice" (p. 243).

Bryant Freeman

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Président Jean-Bertrand ARISTIDE xi

Remerciements xiii

Avant-propos xv

Chapitre I : Rappel Historique 1

Chapitre II : Le Mandat et son Interprétation 6

Chapitre III : Méthodologie 15

1. Sources primaires 15
   1.1 La Preuve testimoniale recueillie en Haïti 15
   1.2 La Preuve testimoniale reçue à l'extérieur d'Haïti . . 17
2. Sources secondaires 17
   2.1 Autres Types de Preuve 17
   2.2 Degré de la Preuve 18

Chapitre IV : Analyse chronologique des Violations des Droits de l'Homme sous le Régime *de facto* 21

Introduction 21
1. Les 29 et 30 septembre 1991 et les premiers Jours du Coup d'État 23
   1.1 Port-au-Prince 24
   1.2 Dans le Reste du Pays 25
   1.3 Sur la Scène internationale 26
2. Octobre - décembre 1991 27
   2.1 En Haïti 27
   2.2 Sur la Scène internationale 29
3. Janvier 1992 - juillet 1993 30
   3.1 En Haïti 30
   3.2 Sur la Scène internationale 32
4. Août 1993 - 15 octobre 1994 34
   4.1 En Haïti 34
   4.2 Sur la Scène internationale 36

Chapitre V : Présentation générale des Cas 39

A. Vue d'ensemble 39

B. Les différentes Catégories de Violations graves 40

1. Les violations au droit à la vie 40
1.1 Cas illustratifs 41
1.2 Cas de Massacres 49
1.2.1. Massacre de Carrefour Vincent 49
1.2.2. Massacre de Lamentin 54 50
1.2.3. Massacre de Martissant 51
1.3 Rapport d'Enquêtes approfondies 52
1.3.1 Exécution sommaire d'Etienne Janvier 52
1.3.2 Exécution sommaire d'Andral Fortune 54
1.3.3 Exécution sommaire d'Oriol Charpentier 55
1.3.4 Disparition forcée des six Membres de l'Organisation Populaire 17 septembre 57
1.4 Cas "célèbres" 61
1.4.1 Exécution sommaire d'Antoine Izméry 61
1.4.2 Exécution sommaire de Jean-Claude Museau 64
1.4.3 Tentative d'exécution sommaire d'Alerte Belance 65
1.4.4 Exécution sommaire de Jean-Marie Vincent 66
1.4.5 Exécution sommaire de Guy Malary 67

2. Droit à la liberté et à l'intégrité physique 68
2.1 Cas illustratifs 68
2.2 Cas d'Enquêtes approfondies 80
3. Le Droit à la Propriété 85
4. La Liberté d'Expression, d'Association et de Réunion 88
5. Les Crimes contre l'Humanité 90
6. Liste des Victimes 90

C. Enquêtes spéciales 91

1. Enquête spéciale sur les Viols perpétrés contre les Femmes sous le Régime *de facto* 91
2. Enquête spéciale: Fouilles et Anthropologie médico-légale 104
3. Enquête spéciale sur la Répression contre les Médias et les Journalistes haïtiens sous le Régime *de facto* 127
4. Enquête spéciale sur le Massacre de Raboteau (22 avril 1994) 147

Chapitre VI : Modèle et Pratiques de la Répression 168

Chapitre VII : Les Structures de la Répression 179

Chapitre VIII : Recommandations 196

A. Mesures de Réparation 196

B. Viols et Violences sexuelles contre les Femmes 198

C. Réfomes des Institutions judiciaires 199

D. Poursuites et Sanctions 238

E. Autres Recommandations 242

Epilogue 243



KOMISYON NASYONAL VERITE AK JISTIS
COMMISSION NATIONALE DE VERITE ET DE JUSTICE

Monsieur Jean-Bertrand ARISTIDE
Président de la République d'Haïti

Monsieur le Président,

Il y a de cela dix mois, vous avez confié à la Commission Nationale de Vérité et de Justice la difficile tâche de faire la lumière sur les graves violations des droits de l'homme commises dans notre pays entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994.

Monsieur le Président, lorsque nous nous sommes engagés à honorer ce mandat, c'était, pour les Commissaires et moi, une manière de dire que nous partagions avec vous la certitude que la Vérité est porteuse de Justice et qu'associées l'une à l'autre, elles auront la vertu de nous ouvrir les portes de l'Etat de droit que le peuple haïtien appelle de tous ses voeux.

Monsieur le Président, pour la Vérité et pour la Justice, je dépose entre vos mains l'original du rapport final de la Commission dont vous m'aviez confié la responsabilité. Il est le fruit de dix mois de travail au cœur de la résistance du peuple haïtien. Reflet de cette aspiration à la dignité et à la liberté qui fit et fera Haïti, ce rapport est un long cri, non de haine mais de souffrance et d'indignation; un vibrant appel non pas à la vengeance mais à une justice aussi exigeante aujourd'hui qu'elle fut hier foulée aux pieds..

Monsieur le Président, au nom de la Commission, de ses équipes de travail et au nom de toutes celles et tous ceux qui ont apporté leurs témoignages, je vous dis simplement merci.

Françoise BOUCARD
Présidente de la Commission

Lundi 5 février 1996

Boite Postale No 15395 • Pétion Ville • HAITI • tel (509) 57-5077 / 8861

REMERCIEMENTS

La Commission Nationale de Vérité et de Justice (CNVJ) veut remercier le peuple haïtien tout entier pour la générosité avec laquelle il a constamment alimenté ses travaux, en dépit du caractère récent et pénible des violations des droits qu'il devait rapporter et d'une situation de sécurité relativement précaire qui aurait pu en décourager plusieurs. D'un même souffle, elle tient à lui manifester toute son admiration pour le courage exemplaire dont il a constamment fait preuve et pour cet idéal de justice qui l'anime au quotidien. Puisse ce rapport contribuer modestement à garder cette flamme toujours vivante!

La Commission exprime également sa vive gratitude aux différents organismes, associations, mouvements de défense et de promotion des droits humains qui, dans une solidarité jamais démentie, ont mis à sa disposition tant leurs propres compilations et rapports que leur engagement sur le terrain. Sans leur apport, la Commission aurait été privée d'informations précieuses et certes plus avare en terme de recommandations.

L'ampleur du mandat de la Commission commandait un financement apte à soutenir des travaux diversifiés et de nature multidisciplinaire. La Commission tient à remercier : la Mission civile internationale de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Onu en Haïti (Micivih), le Centre des droits de l'homme des Nations unies, le Centre interaméricain pour les droits de l'homme de l'OEA (CIDH), le gouvernement du Canada, la Confédération helvétique, l'Union européenne, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Conseil oecuménique des églises, l'ambassade de Chine, le gouvernement des Pays-Bas et le gouvernement haïtien pour leurs contributions.

La Commission tient à remercier spécialement le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD), la section des droits humains de l'Association américaine pour l'avancement de la science (AAAS), Me Juanita Westmoreland-Traoré, Me Maryse Alcindor, ainsi que Mme Patricia Valdez pour leur fructueuse collaboration.

Enfin, la Commission ne saurait passer sous silence le travail remarquable accompli par tous les membres de son équipe qui n'ont jamais marchandé les nombreuses heures supplémentaires de travail. Outre l'expertise et la compétence personnelles à mettre au crédit de chacun d'eux, l'engagement et la ferveur avec lesquels ils ont constamment accompli leurs tâches ont contribué à faire de ce document un plaidoyer vibrant pour une Haïti juste et libre, où ne se marchandera plus impunément le respect des droits humains.

AVANT-PROPOS

La Commission Nationale de Vérité et de Justice (CNVJ) a été créée le 28 mars 1995 par un Arrêté présidentiel et a commencé à fonctionner le 1er avril 1995. Les sept commissaires, dont trois furent choisis en étroite collaboration avec les secrétaires généraux de l'Organisation des Nations unies (Onu) et de l'Organisation des États américains (OEA), ont tenu dix sessions officielles de travail.

Après une phase préliminaire consacrée à l'interprétation du mandat, au choix de la méthodologie, à l'établissement d'un calendrier de travail et à la mise en place de l'infrastructure, les membres de l'unité d'investigation ont commencé en juin 1995. Les préparatifs de la phase de réception des plaintes eurent lieu durant quatre semaines : formation, élaboration du questionnaire, mise sur pied de la base de données, visites préliminaires sur le terrain. La réception des plaintes se fit simultanément dans toutes les régions d'Haïti du 17 juillet au 31 août 1995. Cette étape de nos travaux dut être prolongée dans deux départements, l'Ouest et l'Artibonite, en raison principalement du grand nombre de personnes désirant porter plainte et qui n'avaient pas eu le temps de le faire. En septembre, des travaux d'anthropologie médico-légale furent réalisés avec l'appui de la section des droits humains de l'Association américaine pour le progrès de la science et de la Micivih. Puis ce fut l'analyse des données recueillies et des investigations plus poussées sur certains cas-types et certains dossiers prévus par le mandat. Les huit chapitres et les quatre annexes de ce rapport présentent les résultats de ces travaux.

Le Chapitre I situe l'activité de la Commission dans une perspective historique en rappelant des grands événements de l'histoire d'Haïti et les motifs justifiant la création de cette Commission.

Le Chapitre II est consacré à l'interprétation du mandat et le Chapitre III à la méthodologie utilisée.

Le Chapitre IV présente une analyse chronologique de la répression durant la période couverte en relation avec des événements se déroulant sur la scène internationale.

Le Chapitre V constitue le coeur du rapport et présente différents cas-types pour les grandes catégories de violations des droits de l'homme commises durant la période couverte par le mandat. Des dossiers spéciaux y sont également inclus.

Le Chapitre VI tente de dégager les pratiques systématiques et le modèle de la répression durant la période de référence, et le Chapitre VII est consacré à l'étude des structures de cette répression.

Les recommandations se retrouvent au Chapitre VIII.

L'Annexe I contient l'arrêté présidentiel du 28 mars 1995 ainsi que des documents connexes, de même que certains documents de travail de la Commission, comme les règlements de régie interne et le formulaire d'entrevue.

L'Annexe II est consacrée à deux études statistiques, la première portant sur des registres de la morgue de l'Hôpital de l'université de l'État d'Haïti et la deuxième sur les données recueillies par la Commission.

L'Annexe III présente la liste des victimes rencontrées par la Commission et l'annexe 4 celle de différents auteurs présumés des graves violations des droits de l'homme commises durant la période de référence

A ce sujet, la Commission tient à attirer l'attention sur ce qui suit :

Selon les termes de l'Arrêté présidentiel du 28 mars 1995 (article 4), le mandat de la Commission lui enjoignait de chercher à identifier les auteurs matériels, complices et instigateurs des graves violations des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité commis depuis le coup d'État du 29 septembre 1991.

Compte tenu des implications légales, particulièrement la nécessité de préserver les droits fondamentaux des personnes en cause, quelque soit le poids des accusations portées contre elles, la Commission a accordé la plus grande attention aux modalités d'identification de ces personnes.

La Commission a également pris en considération les circonstances particulières dans lesquelles ses enquêtes ont été conduites. A cause des limites de temps et de ressources et en raison de son désir d'obtenir la meilleure image possible de l'incidence des violations des droits de à travers l'ensemble du territoire national, la Commission n'a pu offrir aux présumés coupables la possibilité d'être entendus et, dans les cas appropriés, d'émettre leur point de vue sur les accusations portées contre elles.

De plus, comme indiqué spécifiquement à l'article 9 de l'arrêté présidentiel, **la Commission n'est pas une instance judiciaire.** Elle n'a donc aucun pouvoir contraignant en matière légale sur les sujets relevant de sa compétence, son rôle étant d'enquêter, de faire rapport et de recommander les actions appropriées.

Pour ces motifs et sur la base des informations recueillies, la Commission a soumis à l'attention du gouvernement, aux fins de poursuite judiciaire, une liste de personnes sur lesquelles pèsent de graves présomptions, souvent précises et concordantes, de violations des droits de l'homme. Les noms de ces personnes seront rendus publics quand les autorités compétentes auront pris à leur endroit les mesures judiciaires et administratives que requièrent les exigences de l'instruction et le respect des droits de la défense.

Ce faisant, la Commission s'acquitte de son mandat d'identifier les auteurs des violations constatées.



SI M PA RELE

29 septembre 1991-14 octobre 1994

COMMISSION NATIONALE DE VERITE ET DE JUSTICE
1995

CHAPITRE I : RAPPEL HISTORIQUE

De septembre 1991 à octobre 1994, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes de très graves violations des droits de l'homme à travers tout le territoire haïtien. La vague de répression initiée par le coup d'État du 29 septembre 1991 a déferlé avec une ampleur et une intensité sans précédent. Elle ne doit cependant pas faire oublier que les vingt-neuf années de la dictature des Duvalier ont entrainé environ 40 000 pertes de vies humaines. Que de 1986 à 1990, le pays a connu des épisodes sanglants comme le massacre de paysans à Jean-Rabel en avril 1987, l'épisode du 29 novembre 1987 qui freina le processus électoral, celui de l'église Saint-Jean-Bosco le 11 septembre 1988 ainsi que plusieurs assassinats spectaculaires, comme par exemple ceux de Jean-Marie Montès, Serge Villard, Yves Volel, Lafontant Joseph, et Jacques Philippe. Depuis 1986, les appels à la justice se font régulièrement entendre et, aujourd'hui, de moins en moins de voix se prononcent en faveur de l'oubli.

Ce besoin d'établir clairement la vérité des faits témoigne du chemin parcouru depuis le 7 février 1986, quand certains cédaient à la tentation de croire qu'il suffirait du départ d'un dictateur pour faire naître des conditions irréversibles d'émergence d'une société démocratique et prospère. La Commission tient à souligner ici les efforts de structuration et de regroupement des organismes haïtiens de défense des droits humains, particulièrement au cours de l'année 1991. Par leur tenacité, ces organismes ont permis au pays de disposer, au moment du coup d'État, d'une structure capable d'effectuer un relevé quotidien des multiples violations commises durant les trois années de régime issu du coup d'État. S'associant aux efforts de leurs homologues étrangers et de la Micivih, dont la solidarité avec le peuple haïtien est saluée ici, le travail de ces organismes a grandement contribué à tenir en échec une puissante campagne de désinformation, visant à faire croire, au monde entier, que les cris de détresse du peuple haïtien n'étaient que pure invention de groupes partisans. Ce travail a, également, grandement contribué à l'existence de cette Commission.

C'est en janvier 1994 que le président Jean-Bertrand Aristide, de passage à Montréal, demande au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique de lui soumettre une proposition pour l'établissement d'une Commission de vérité en Haïti. A ce moment là, une quinzaine de commissions avaient déjà été mises sur pied dans différents pays, la première ayant vu le jour en Ouganda, en 1974. Elles se réclament toutes d'objectifs communs : faire la lumière sur des événements traumatisants d'une histoire récente, proposer des mesures susceptibles d'éviter la répétition des atrocités commises, essayer de réparer, dans la mesure du possible, les torts subis, et présenter des propositions de réforme de nature à favoriser le virage résolu vers la démocratie. La décision de créer la Commission nationale de vérité et de justice fut prise après le retour à l'ordre constitutionnel. L'arrêté du 28 mars 1995 est signé par tous les membes d'un gouvernement de consensus au sein duquel étaient représentées différentes tendances politiques.

Une commission de vérité n'est pas une garantie de réconciliation nationale mais l'apaisement social est plus susceptible de survenir à l'intérieur d'un processus démocratique et d'un leadership

qui proclame rapidement sa volonté de justice et la conforte par des mécanismes institutionnels. La cohésion sociale passe par l'acceptation de règles valables pour tous et par le fonctionnement de mécanismes de gestion des conflits à l'intérieur de la société. Il faut aussi réconcilier l'État haïtien avec ses obligations face à ses citoyens car c'est toute l'histoire d'Haïti qui est traversée par un rapport de lutte entre la violence étatique et la résistance populaire à cette violence d'État.

Au commencement de l'actuelle Haïti est l'esclavage colonial. Tout eslavage est au départ une forme de violence extrême. Il consiste dans le rapt de la liberté et de la dignité inaliénables d'un être humain. Les esclaves sont des « ennemis domestiques » et il faut mettre en place un système de répression capable de les contenir et de prévenir leur révolte. La colonie est une réalité éclatée. Hors la ville coloniale, vivent les plantations attachées directement à leur port d'embarquement tout le long des côtes, entités closes sur elles-mêmes, autonomes et exerçant souverainement un pouvoir absolu sur tous ceux qui s'y trouvent. Ce type d'organisation renforce la suprématie du planteur sur sa plantation et vise à empêcher les esclaves de se regrouper autrement que de manière artificielle. De plus, la colonie n'existe que par et pour la métropole ; elle est simplement le lieu où transitent les produits à destination ou en provenance de la France.

L'esclavage étant contre-nature, il conduit à la résistance permanente et multiforme des esclaves dès les premiers moments de la captivité. Pour se libérer, il faut briser l'isolement et les espaces fermés imaginés par les colons sont soumis à rude épreuve. La première révolte armée dans l'île - qui s'appelait alors Hispaniola - a lieu dès 1522, trois ou quatre ans après l'introduction du premier contingent important d'esclaves. Le marronnage est pratiqué dès les premiers jours de l'esclavage. Le soulèvement général de 1791 marque la fin de l'isolement, l'éclatement des plantations fermées sur elles-mêmes, et mène à l'abolition générale de l'esclavage en 1793. Le premier pouvoir noir autonome est constitué en 1801 avec Toussaint Louverture. Après la guerre d'indépendance des années 1802 et 1803, l'indépendance d'Haïti est proclamée le 1er janvier 1804. L'esclave d'hier réimpose sa condition essentielle d'homme ou de femme et s'offre, pour la seule fois dans l'histoire moderne et à la stupéfaction du monde entier, le projet d'un pays indépendant. Le nouvel État devra faire face à d'énormes difficultés pour se faire accepter dans le concert des nations.

L'armée, qui a joué le rôle principal dans la lutte pour l'indépendance, se perçoit comme la seule source de légitimité politique et va par la suite dominer toutes les autres institutions. Sur les 22 chefs d'État que connaît Haïti de 1804 à 1915, seuls quatre d'entre eux sont des civils. Il faut d'ailleurs noter que deux de ces civils prennent le titre et l'uniforme de général une fois portés au pouvoir. Le pays reste sur le pied de guerre après l'indépendance et ses ressources sont, dans les premiers temps, consacrées à la construction de forts pour prévenir un éventuel retour offensif des Français ou de toute autre puissance coloniale.

Pour lever cette menace, Haïti, vainqueur de la glorieuse armée de Napoléon Bonaparte, doit malgré tout accepter de payer d'importantes réparations à la France vaincue. Le pays mettra plus d'un siècle à s'en acquitter, ce qui hypothéquera lourdement son développement économique. La dépendance vis-à-vis de l'extérieur demeure, malgré l'indépendance politique et malgré

l'isolement dans lequel se retrouve Haïti en dépit de son appui à différents mouvements de libération en Amérique et dans le monde.

Sur le plan intérieur, un nouveau système de servage, adopté après l'abolition de l'esclavage en 1793 et qui remplaçait formellement le système esclavagiste, est repris par Toussaint Louverture en 1801, avant d'être remis en application par Dessalines en 1804. Les successeurs de ce dernier le maintiendront. C'est le caporalisme agraire. La grande majorité des nouveaux citoyens libres est exclue de toute forme d'accession à la propriété. La production se redistribue de manière régionalisée, avec au premier plan les oligarchies régionales. Les groupes sociaux qui ont acquis le contrôle des circuits de commercialisation raffermissent leur pouvoir financier et deviennent des factions dominantes en contrôlant les activités d'import-export de leurs régions. Les masses ainsi opprimées assisteront pendant longtemps, en spectateurs, aux jeux de coulisses pour l'obtention du pouvoir entre les factions dominantes. Le système provoque d'abord la résistance des paysans et ensuite de toutes les couches opprimées, suivants les principales formes connues et expérimentées pendant la période de l'esclavage colonial.

De 1915 à 1934, le pays est occupé par les États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'application de la doctrine Monroe. C'est la plus longue occupation américaine de la Caraïbe, qui peut être expliquée par l'importance de la résistance qu'elle suscite, particulièrement dans le milieu paysan. De grandes vagues de migrations de travail vers d'autres territoires de la Caraïbe se développent durant cette période.

L'occupant américain abolit l'armée traditionnelle et la remplace par une gendarmerie qui continuera à dominer la vie politique du pays jusqu'à l'arrivée au pouvoir de François Duvalier en 1957. Ce dernier réussira à contrebalancer l'influence de l'armée en devenant lui-même un chef militaire par la création d'une milice civile, les « tontons macoutes », qui vise à s'octroyer les privilèges traditionnellement réservés aux militaires. Dès le début de l'occupation, le marronnage ressurgit. Comme à l'époque esclavagiste, le marronnage est lié aux révoltes sporadiques qui s'y associent. Des vagues de migrations successives viennent diversifier le paysage urbain et donnent de nouvelles couleurs à la résistance. A cela se greffera le phénomène nouveau de l'émigration massive des *boat people*, à partir de l'arrivée au pouvoir de Jean-Claude Duvalier qui succède à son père en 1971.

Dans la capitale, qui, dès la fin du dix-neuvième siècle, s'était démarquée des villes de province devenues de simples relais de l'activité marchande, la structuration des mouvements sociaux de revendication s'organise progressivement depuis l'occupation américaine : mouvements étudiants (1930, 1946, 1956 à 1960, 1986 à aujourd'hui), mouvements syndicaux (1946, 1956, 1986), et mouvements sociaux divers (1946, 1980 à aujourd'hui). On assiste de plus en plus à l'expression d'une volonté de changement. Ces mouvements, auxquels il faut ajouter les initiatives des associations paysannes, des groupes de femmes, des communautés religieuses de base, et de la presse indépendante, exercent une forte pression en faveur d'une société d'égalité et de non-exclusion.

Après le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986, l'espoir d'une société démocratique renaît et un consensus tacite semble se dessiner autour du commandant en chef de l'armée qui dirige le gouvernement de transition. Malheureusement, les pratiques d'oppression et d'enrichissement illicites des dirigeants ne changent pas. La réouverture des ports intérieurs, fermés depuis François Duvalier, s'accompagne d'un laxisme des services douaniers qui favorise le développement de toutes sortes d'activités illégales : contrebande, importation de produits non autorisés, de déchets toxiques, trafic de drogue, etc. Les voies normales de la justice étant inefficientes, de légitimes revendications de petits propriétaires sont battues en brèche lors de sanglants conflits terriens les opposant aux grands propriétaires fonciers.

Les coups d'État se succèdent avec des gouvernements de plus en plus éphémères. En même temps, le processus d'expression et de renforcement d'une société civile face à un régime répressif (militaire et macoute) se renforce. Le dynamisme des différents mouvements pour le changement devient effervescent. Les divers secteurs de la société (milieux d'affaires, professions libérales, enseignants, ouvriers, paysans, étudiants, etc.), continuent à s'organiser. Un espace public de discussion et de dialogue prend place. On assiste à des débats dans les médias, à des forums de discussion, à des congrès de mouvements sociaux ou de regroupements politiques. Il y a multiplication et diversification des organes d'expression et des médias d'information (centres de recherche et d'analyse, bulletins d'information, tracts de revendication, affiches murales, chansons, etc.). Partout, les citoyens discutent des affaires du pays.

Les conditions de vie de la grande masse besogneuse ne s'améliorent pas fondamentalement mais leur participation à la vie politique se fait néanmoins sentir. Les différentes interventions que suscitent l'élaboration d'une Constitution démocratique, en 1987, accroissent le désir d'actualiser ce projet de société plus égalitaire, respectueux des droits et des libertés. Après avoir participé à la mobilisation qui a conduit au départ de Duvalier en 1986, à la lutte contre l'appareil duvaliériste resté en place, en dénonçant la répression et en manifestant dans les rues, la population se prépare aux prochaines élections. Le rendez-vous manqué de novembre 1987, malgré son caractère sanglant, n'anéantit pas sa revendication de démocratie.

Les élections du 16 décembre 1990 représentent un moment de rupture avec la longue histoire de domination et de répression qui s'est jusque-là écrite en Haïti. Elles constituent un point culminant du processus d'expression et de renforcement d'une société civile dans la construction de la nation. Vu l'importance numérique de la majorité traditionnellement exclue (plus de 80%), le seul jeu démocratique des mécanismes de représentation lui confère un poids politique considérable dans la vie nationale. Le nouveau gouvernement entreprend d'enrayer la corruption, d'assainir les finances publiques en exigeant le paiement des taxes et des impôts, de redresser l'appareil judiciaire, de favoriser la participation des citoyens aux affaires publiques, d'inviter l'armée à changer ses pratiques vis-à-vis de la population civile. Mais le 29 septembre 1991, le coup d'État militaire tente de rejeter cette majorité en dehors de la scène politique. Les partisans du putsch affirment, avec un mépris doublé de paternalisme, que « le peuple n'est pas prêt pour la démocratie ». Le pays connaît alors la période la plus sanglante de son histoire récente, mais le coup échouera.

Il s'agit aujourd'hui, à partir de l'analyse de la période de référence, de prendre la mesure du passé afin d'en tirer les leçons pour l'avenir.

CHAPITRE II: LE MANDAT ET SON INTERPRÉTATION

Le mandat de la Commission nationale de vérité et de justice (CNVJ) a été établi par arrêté en date du 28 mars 1995 (voir annexe I). L'arrêté comporte un préambule de treize (13) paragraphes et une partie opérationnelle de vingt-six (26) paragraphes. Dans le but de remplir son mandat, la Commission a estimé nécessaire d'en dégager une compréhension claire. Par conséquent, dès le début de ses travaux, elle a consacré plusieurs sessions à l'interprétation de l'arrêté définissant son mandat. Ce chapitre reflète le consensus qui s'est dégagé au sein de la Commission sur ce point. La Commission n'a pas entendu interpréter son mandat de façon exhaustive. Elle a plutôt tenté de se concentrer sur les aspects les plus importants de ce mandat.

Le préambule

Le préambule est important pour bien saisir le mandat. Il représente la toile de fond et le contexte dans lequel il a vu le jour.

Il rappelle la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités internationaux signés par Haïti. La Commission interprète ces références comme définissant le cadre à l'intérieur duquel les allégations de violations doivent être évaluées, à la lumière des obligations de l'État haïtien en droit international, dans le domaine des droits de l'homme.

Le préambule fait aussi référence à l'amnistie accordée par le président de la République, conformément à l'article 147 de la Constitution haïtienne. L'amnistie fera l'objet de commentaires ultérieurs.

Le préambule met l'accent sur la nécessité d'un État de droit en Haïti. L'État de droit ne peut être fondé sur l'impunité. Il souligne le besoin de confiance du peuple haïtien dans le fonctionnement adéquat de toutes ses institutions, en particulier de l'institution judiciaire. Cette perspective est reflétée d'ailleurs par l'article 8c qui demande à la Commission de formuler des recommandations en vue de mettre fin à l'impunité.

Il souligne le besoin de réconciliation nationale, en indiquant que la réconciliation ne peut intervenir qu'après l'établissement de la vérité complète sur les violations des droits de l'homme commises entre le 29 septembre 1991 et le 14 octobre 1994. Par conséquent, selon la Commission, l'accomplissement de son mandat devient une étape indispensable à la réalisation de cette réconciliation, après les trois ans de régime militaire.

Parmi les éléments du préambule qui ont retenu spécialement l'attention pour l'interprétation du mandat figurent les questions de l'amnistie, de l'impunité et de la réconciliation. Des nuances conceptuelles importantes ont été dégagées afin de bien cerner d'abord chacune des notions, et, ensuite, d'étudier leur interaction.

L'*amnistie* doit être interprétée à la lumière de l'article 147 de la Constitution haïtienne en vertu duquel le président de la République « ne peut accorder d'amnistie qu'en matière politique et selon les prescriptions de la loi ».

Quant à l'*impunité*, évoquée au troisième considérant, la Commission estime que si, exceptionnellement, un gouvernement donné peut consentir à exempter de peines les auteurs de certains crimes, l'amnistie ne doit pas pour autant entraîner le recel de la vérité et la légalisation de l'impunité. Elle ne doit pas en particulier annuler l'obligation de l'État d'ouvrir des enquêtes sur les violations des droits de l'homme afin d'établir les faits, d'accorder réparation aux victimes ou à leur famille et de prendre des mesures visant à prévenir la répétition de telles violations. A défaut, l'objectif de réconciliation nationale souvent invoqué pour justifier la loi d'amnistie n'aurait aucune chance d'être atteint. Aussi la Commission pense que son rôle est de révéler les faits sans se préoccuper de la loi d'amnistie et de laisser aux auteurs, le cas échéant, la charge de l'invoquer si une suite judiciaire devait intervenir.

La Commission considère donc que la vérité est essentielle et préalable à la *réconciliation* et qu'un État de droit ne saurait cautionner l'impunité. De fait, les critères juridiques de définition des graves violations des droits de l'homme sont la Constitution de 1987, les lois haïtiennes, les traités et accords internationaux sur les droits de l'homme signés et ratifiés par Haïti (art 276.2 de la Constitution de 1987), et, de manière générale, les coutumes du droit international actuellement en vigueur.

Un rapport public, objectif, impartial, et établissant la vérité est nécessaire pour placer les individus et l'État devant leurs droits et obligations.

Article 2

« Il est créé une Commission nationale de vérité et de justice en vue d'établir globalement la vérité sur les plus graves violations des droits de l'homme commises entre le 29 septembre 1991 et le 14 octobre 1994 à l'intérieur et à l'extérieur du pays et d'aider à la réconciliation de tous les Haïtiens et ce, sans préjudice aux recours judiciaires pouvant naître de telles violations.

« On entend par graves violations des droits de l'homme, les situations de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'exécutions, de tortures de détenus ayant entraîné la mort, de traitements cruels, inhumains, et dégradants, dans lesquelles il apparaît que la responsabilité de l'État est engagée à travers des actes commis par ses fonctionnaires ou par des personnes à son service, de même que les séquestrations et les attentats à la vie et contre les biens de particuliers pour des motifs politiques. »

L'analyse de la Commission par rapport aux principaux termes de cet article est la suivante :

- « ***établir globalement la vérité*** »

La vérité sur les violations les plus sérieuses des droits de l'homme, commises durant la période de référence, ne signifie pas l'énumération des violations mais renvoie plutôt à une compréhension multidimensionnelle du phénomène.

- « ***les plus graves violations des droits de l'homme*** »

Le mandat se limite aux plus graves violations des droits de l'homme ; par conséquent, certaines violations, qui peuvent être graves sans pour autant correspondre à cette qualification, ne seront pas retenues parmi les cas qui ont fait l'objet d'enquêtes par la Commission.

La Commission note que son mandat l'oblige à ne pas mesurer la gravité des violations *in abstracto*, mais plutôt à examiner chaque cas spécifique eu égard à la situation concrète des droits de l'homme en Haïti pendant la période de référence. Elle demeure persuadée que les violations ainsi répertoriées, qui ne se limitent pas aux termes employés à l'article 2, et qui se retrouvent au chapitre V de ce rapport, rencontrent les normes requises pour être qualifiées de « graves violations des droits de l'homme ».

- ***«commises entre le 29 septembre 1991 et le 14 octobre 1994*** »

En ce qui concerne la période de référence couverte par le mandat, la Commission estime que la mise en contexte requiert qu'elle se penche sur la période précédant le 29 septembre, ainsi que, dans certains cas, sur celle postérieure au 15 octobre 1994. C'est d'ailleurs pour cette raison que le chapitre I brosse un rapide tableau de la situation socio-politique en Haïti, à la veille du coup d'état du 29 septembre 1991.

- « ***à l'intérieur et à l'extérieur du pays*** »

Le mandat couvre les violations commises à l'intérieur et à l'extérieur du pays. L'intérieur du pays inclut non seulement le territoire, où la majorité des violations a été commise, mais également la mer territoriale. Les violations à l'extérieur d'Haïti englobent la haute mer et les autres pays.

Une difficulté particulière surgit dans le cas des réfugiés ayant pris la mer. La vaste majorité des violations commises dans ce contexte ne semblent pas le fait des fonctionnaires ou de personnes au service de l'État haïtien (voir plus loin pour la définition de la notion d'auteur de violations).

Par ailleurs, la Commission s'est intéressée aux victimes, qui, suite aux violations, ont cherché refuge dans un autre pays. La méthodologie exposée au chapitre III évoque la façon d'obtenir des témoignages à l'extérieur d'Haïti.

La Commission a donc, pendant ses travaux, tenté de joindre des victimes réfugiées à l'extérieur du pays et dont les droits auraient été violés pendant la période de référence. De plus, la Commission a résolu, indépendamment de cette question et en raison de l'ampleur des problèmes des réfugiés et de leur caractère indissociable du contexte politique social et historique dans lequel ces problèmes ont surgi, d'y faire référence dans le rapport.

Une sous-section du chapitre VII traitant des conséquences de la répression s'intéresse à cette question.

- « ***aider à la réconciliation de tous les Haïtiens*** »

Une des idées à la base de la création de la Commission est qu'elle devrait faciliter l'établissement de mécanismes de résolution des conflits et renforcer la cohésion sociale. La vérité est donc un préalable en même temps qu'un moyen au service de l'objectif plus large de « réconciliation nationale ». La Commission a constamment été inspirée par cet aspect central de son mandat et a tout fait pour essayer de l'actualiser, notamment dans la formulation des recommandations prévues aux articles 7 et 8 de l'arrêté et qui se retrouvent au chapitre IX du rapport.

- « ***sans préjudice aux recours judiciaires pouvant naître de telles violations*** »

La Commission interprète ces dispositions comme n'interférant d'aucune façon avec les recours judiciaires des victimes.

Cette approche trouve par ailleurs un écho à l'article 9 de l'arrêté qui consacre le caractère non judiciaire et non juridictionnel des travaux de la Commission, qui ne peut par conséquent déterminer les droits et obligations des parties intéressées.

- « ***on entend par graves violations des droits de l'homme...*** » **(catégories de violations)**

Les violations les plus sérieuses énumérées à l'article 2 sont : les situations de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'exécutions sommaires, de mauvais traitements de détenus ayant entraîné la mort, de traitements cruels, inhumains et dégradants, de même que les séquestrations et les attentats à la vie et contre les biens de particuliers pour des motifs politiques.

Cette liste n'a pas été considérée comme exhaustive par la Commission, parce que l'État haïtien a contracté des obligations plus larges dans le domaine des droits de l'homme, découlant d'abord du droit international coutumier et ensuite des traités que le gouvernement haïtien a signés et ratifiés, notamment le Pacte international sur les droits civils et politiques et la Convention américaine sur les droits de l'homme. A la double lumière du droit international et du droit conventionnel (traités signés), l'État haïtien est forcé de garantir à chaque individu sur son territoire la jouissance et la protection de ses droits, par exemple le droit à la liberté d'expression et à la liberté d'association, qui ne se retrouvent pas dans l'article 2. En

conséquence, la Commission a établi une liste de violations qui, tout en les englobant, ne se restreint pas aux violations énumérées à cet article.

- « *les actes commis par ses fonctionnaires ou par des personnes à son service* » (auteurs de violations)

L'article évoque les « actes commis par ses fonctionnaires (de l'État) ou par des personnes à son service ».

La responsabilité de l'État est considérée comme engagée non seulement du fait des actes de personnes qui étaient formellement ses employés, comme les membres de l'armée, incluant la police et les chefs de section, mais également de personnes qui étaient informellement reliées aux structures répressives, agissant sous le couvert ou avec la complicité ou le consentement tacite de l'État (attachés, macoutes, membres du Fraph et même *zenglendos* sont inclus dans cette catégorie).

Le droit applicable

La qualification d'une violation des droits de l'homme tire son autorité d'un cadre légal. Le mandat est silencieux sur le cadre légal. Selon la Commission, ce cadre légal est doublement défini par les traités internationaux signés et ratifiés par le gouvernement haïtien, mais également par le droit international coutumier en matière de droits de l'homme.

De plus, il faut noter que l'article 276.2 de la Constitution haïtienne spécifie que les traités auxquels Haïti a adhéré font partie de l'ordre juridique interne et ont préséance sur toute loi qui leur serait contraire. Ainsi le Pacte sur les droits civils et politiques et la Convention interaméricaine sur les droits de l'homme constituent-ils des bases formelles pour la détermination des violations des droits de l'homme durant la période de référence.

De même, dans le cadre de ses travaux, la Commission fera référence à la définition de la torture retenue par la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains, ou dégradants, adoptée le 10 décembre 1984. Dans le même ordre d'idée, la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par les Nations unies le 10 décembre 1992, servira à appréhender le phénomène des disparitions.

Il faut aussi noter, dans ce contexte, que la Constitution haïtienne offre déjà une protection globalement équivalente à celle des instruments des droits de l'homme internationalement reconnus.

Article 3

« La Commission devra porter une attention particulière aux violations et crimes contre l'humanité commis par les mêmes personnes ou groupes de personnes, notamment contre les femmes victimes de crimes et d'agressions de nature sexuelle pour des motifs politiques. »

Cet article met l'accent sur la nature systématique de la conduite criminelle et attire l'attention sur l'utilisation de la violence sexuelle comme instrument politique. A cet effet, la Commission a consacré une partie du chapitre V du rapport à l'analyse de ce phénomène.

En outre, comme aucune définition spécifique des « crimes contre l'humanité » n'était incluse dans le texte de l'arrêté, la Commission a unanimement décidé de suivre les normes internationales afin de déterminer, parmi les actes qui engagent la responsabilité de l'État (selon les termes précédemment explicités de l'article 2), lesquels devraient être qualifiés de « crimes contre l'humanité ».

La définition originelle du concept de « crimes contre l'humanité », en droit international, remonte à la Charte du Tribunal de Nuremberg (18 août 1945), établi à la fin de la seconde guerre mondiale pour juger les criminels de guerre nazis. Cette définition, qui, à cause des circonstances particulières de l'époque, faisait référence à des actes commis en temps de guerre, a été confirmée par la résolution 95(1) de l'Assemblée générale des Nations unies le 11 décembre 1946 et ainsi incorporée dans le corps des principes de droit international.

Dans sa phase d'investigation, la Commission, comme instrument opérationnel, a été guidée par la définition de « crimes contre l'humanité » utilisée par la Commission d'experts sur le Rwanda. La Commission a tenu compte des éléments suivants à une étape ultérieure de son travail :

1. Les statuts du Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie et le Rwanda ont identifié les actes suivants comme des « crimes contre l'humanité » dans le cadre de la juridiction de ces tribunaux respectifs, lorsque ces actes ont été perpétrés lors d'attaques systématiques ou généralisées contre toute population civile pour des motifs nationaux, politiques, ethniques, raciaux, ou religieux :

a. Le meurtre
b. L'extermination
c. La réduction en esclavage
d. La déportation
e. L'emprisonnement
f. La torture
g. Le viol
h. La persécution pour des motifs raciaux, politiques, ou religieux
i. Les autres actes inhumains.

2. Le caractère massif (généralisé) *ou* systématique de l'acte considéré constitue généralement une condition préalable à la qualification de « crime contre l'humanité ». La Commission a noté, cependant, qu'il existe un débat important au sein de la communauté internationale quant au fait de savoir si les actes en question devraient être à la fois massifs (généralisés) *et* systématiques pour être considérés comme des « crimes contre l'humanité ».

3. Si l'on considère le caractère systématique de l'acte considéré, un « crime contre l'humanité » peut être constitué par un acte unique et il peut être perpétré contre une seule victime.

4. Un crime contre l'humanité peut être commis en temps de guerre comme en temps de paix.

Toujours pour mieux cerner la définition de « crimes contre l'humanité », la Commission nationale de vérité et de justice a été attentive à la doctrine, énoncée d'abord au Tribunal de Nuremberg, selon laquelle « les crimes contre l'humanité sont commis par des hommes et non par des entités abstraites ». De plus, la Commission a adopté le point de vue du Tribunal qui stipulait qu'il « n'était pas nécessaire de produire un élément particulier de preuve ou un document spécifique signé par une autorité supérieure afin d'établir la responsabilité de cette autorité en lien avec un acte criminel particulier. La responsabilité de cette autorité supérieure se trouve directement établie par le fait qu'un acte criminel s'est produit comme résultat de l'action administrative d'un service dont l'autorité en question se trouve être le chef hiérarchique ».

Que la notion de « crimes contre l'humanité » constitue une partie du *jus cogens* comme le prétendent certains ou non, il est clair que la communauté internationale a assigné une place spéciale aux très graves violations des droits de l'homme qui rencontraient les caractéristiques évoquées précédemment. En outre, un nombre croissant de pays a accepté les principes de base et s'est engagé, par le biais de l'adoption de résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies et, dans plusieurs cas, par traités, à agir, pour éliminer et punir de telles violations. Ainsi, par exemple, certaines conventions stipulent que les États parties s'obligent ou à poursuivre sur leur propre territoire ou à extrader les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes contre l'humanité. D'autres instruments internationaux établissent le caractère imprescriptible de tels crimes.

Forte de ces principes et de ces engagements pris au niveau international, la Commission espère que, le cas échéant, les membres de la communauté internationale n'hésiteront pas à aider le gouvernement haïtien pour faire comparaître devant la justice des personnes qui auraient été dûment identifiées dans ce rapport comme auteurs présumés de crimes contre l'humanité pendant la période de référence.

Article 4

« Pour une meilleure compréhension et connaissance publique et approfondie de la vérité, la Commission devra enquêter sur ces graves violations des droits de l'homme et crimes contre l'humanité commis depuis le coup d'état du 29 septembre 1991. En conséquence, la Commission

devra chercher à identifier les auteurs matériels et/ou les complices de ces actes, leurs instigateurs et faire la lumière sur les méthodes et moyens utilisés. »

L'obligation d'identifier les auteurs des violations, contenue à l'article 6, a fait l'objet d'une recommandation quant aux modalités de publication.

Par ailleurs, le chapitre III, portant sur la méthodologie, explicite plus loin dans le rapport les degrés de preuve requis pour déterminer l'existence d'une violation.

La Commission a décidé que pour identifier l'auteur d'une violation, le degré de preuve requis devait être déterminant ou substantiel, plutôt que simplement suffisant.

Article 5

« La Commission enquêtera sur l'existence passée de groupes paramilitaires et de groupes armés illégaux ou groupes de personnes agissant en toute impunité, sous le couvert de l'État haïtien, à son instigation ou avec sa tolérance, et se livrant de manière systématique à des actes de violations des droits de l'homme et à des crimes contre l'humanité. »

L'obligation faite à la Commission d'enquêter spécialement sur des groupes paramilitaires ou des groupes armés illégaux ayant de manière formelle ou informelle des liens avec le régime *de facto*, se retrouve actualisée au chapitre VII du rapport. La Commission a estimé également que l'enquête sur « l'existence passée » de ces groupes comme englobant des groupes ayant été actifs pendant la période de référence et ceux qui pourraient encore continuer leurs activités dans la clandestinité. La période de référence a donc acquis des contours plus élastiques pour faciliter une compréhension plus large et plus dynamique du phénomène de la répression.

Article 9

« Les travaux de la Commission ne sont pas de nature judiciaire ni de nature juridictionnelle. »

La Commission n'étant pas un organe judiciaire, les faits qui seront consignés dans son rapport ne détermineront pas légalement les droits et obligations des personnes dont il sera fait mention à titre de victime ou d'auteur, par exemple. Particulièrement, l'établissement d'une violation par un auteur identifié ne fera pas de cet auteur un coupable, au sens du droit pénal. Seul un tribunal compétent et dûment constitué pourra reconnaître la culpabilité ou l'innocence d'un accusé. Le rôle de la Commission est de fournir au gouvernement haïtien un rapport sur les violations des droits de l'homme les plus graves commises durant la période de référence. Elle recommandera, de plus, que soient traduites devant les tribunaux les personnes identifiées comme étant les auteurs présumés de ces violations.

C'est pourquoi les travaux de la Commission seront sans préjudice pour les recours judiciaires éventuels (voir article 2 plus haut).

Article 23

« Le rapport sera remis au président de la République qui le rendra public. En outre, il appartiendra au président et au gouvernement d'adopter les recommandations formulées par la Commission et de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour leur réalisation. »

La Commission attache une grande importance à deux (2) aspects essentiels de l'article 23. D'abord, l'arrêté oblige le président à publier le rapport. Ensuite, il l'invite, ainsi que le gouvernement, à mettre en oeuvre les recommandations qu'ils auront préalablement adoptées. Il s'agit là d'une très sérieuse attribution conférée au gouvernement haïtien qui requiert simultanément de la Commission qu'elle apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la formulation de ses recommandations.

CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE

La Commission a adopté des règles de procédures pour la conduite de ses travaux, rassemblées dans un règlement de régie interne. Ce règlement se retrouve à l'annexe II. Certaines de ces règles de procédure, d'application plus constante, méritent d'être expliquées, tant au niveau de leur libellé que de leur application.

Ainsi, l'article 8 du règlement stipule que les décisions seront prises par consensus, ou sur simple majorité, chaque fois que l'unanimité ne serait pas possible.En fait, toutes les décisions ont été prises par consensus. Il importe de souligner la proche collaboration et l'harmonie qui ont régné entre les membres de la Commission tout au long des travaux. Les relations tissées entre les commissaires ont permis de développer un excellent climat de travail dans l'intérêt de la Commission. Trois des membres étant des étrangers, avec des engagements dans leurs pays respectifs, il ne leur a pas été possible de siéger formellement (de façon permanente) en Haïti. En dépit de ces contraintes, la Commission a cependant réussi à tenir un grand nombre de sessions de travail afin de remplir la tâche qui lui avait été confiée.

L'unité d'investigation constituait le coeur du secrétariat de la Commission et comprenait treize (13) personnes, dont six (6) analystes.La Commission a fait également appel à huit (8) collaborateurs temporaires qui ont renforcé l'unité d'investigation dans le cadre de certains travaux. Une composante importante de l'unité d'investigation était la section informatique, qui a servi au traitement et au classement des données et à l'élaboration des analyses statistiques.

Les travaux de la Commission ont été handicapés par deux facteurs. D'une part, une insuffisance et un retard dans l'attribution des fonds, qui a occasionné d'importants retards et l'impossibilité pour la Commission d'engager en temps opportun le personnel nécessaire et de se doter de ressources initialement prévues à son budget. D'autre part, les nombreux changements dans le personnel de l'unité d'investigation ont provoqué de sérieuses secousses dans le déroulement des travaux. La Commission, cependant, a réussi malgré tout à maintenir un degré constant de cohérence.

La Commission se devait d'établir une méthodologie lui permettant de faire éclater la vérité sur les violations les plus graves commises durant la période de référence. Son souci principal a été de mettre en place une stratégie efficace pour recueillir les informations lui permettant de documenter ces violations, conformément à son mandat.

1. Sources primaires

1.1. La preuve testimoniale recueillie en Haïti

La principale méthode pour recueillir des informations portant sur les violations des droits de l'homme se retrouve à l'article 12 du règlement, qui régit la preuve testimoniale recueillie en Haïti.

Pour solliciter et recevoir les témoignages pertinents, la Commission disposait d'un personnel de quarante-quatre (44) enquêteurs qui, après avoir reçu une formation initiale en rapport avec les tâches attendues d'eux, furent dépêchés dans les neuf (9) départements du pays. Le pari était de taille : susciter la participation la plus large des citoyens à l'établissement de données factuelles sur les violations de droits de l'homme pendant la période de référence, tout en garantissant la sécurité des plaignants, des victimes et des enquêteurs sur le terrain. A la recherche de la stratégie la plus opportune, la Commission devait moduler la publicité en tenant compte à chaque fois des risques de dérapage, des questions de sécurité,des possibilités de traumatismes renouvelés par les victimes.

Soucieuse également de concilier la confidentialité dans les dossiers avec ses propres exigences d'efficacité, elle a choisi par moments de sacrifier la visibilité à une approche plus discrète. C'est pourquoi elle n'a pas véritablement opté pour une campagne médiatique à grande échelle. Par contre, elle a mis à contribution l'appui et les informations qui lui parvenaient des organisations locales des droits de l'homme et de différents groupes. Elle a également diffusé des invitations et des informations, en créole et en français, sur le terrain, par l'entremise de ces canaux privilégiés qui lui permettaient d'entrer en relation de confiance et de respect mutuel avec l'ensemble de la population. Par ailleurs, la Commission s'est constamment rendue disponible à tous les médias et a régulièrement publié des communiqués de presse sur ses activités.

La collecte des témoignages devait initialement s'étendre sur six (6) semaines. Au début les réponses furent timides, mais, peu à peu, elles se firent plus régulières et soutenues.La Commission dut prolonger d'un mois cette période. Environ sept mille (7000) plaintes furent reçues par les enquêteurs.

Les enquêteurs ont travaillé à partir d'un formulaire préparé à cet effet par la Commission. D'une façon générale, le formulaire permettait de recueillir des informations variées sur la nature de la violation, le préjudice subi par la victime et l'identité de l'auteur ou des auteurs. A l'usage, le formulaire s'est révélé insuffisamment détaillé (par exemple au niveau de la description d'un agresseur). Des instructions complémentaires ont été données aux enquêteurs pour en tenir compte. Pour faciliter et standardiser le travail des enquêteurs, un guide et un glossaire, entre autres, furent mis à leur disposition.

Une fois remplis, les formulaires étaient d'abord soumis à un contrôle de la qualité mené par une section de l'unité d'investigation. La fiabilité des informations transmises était évaluée dans une deuxième étape.

Les données ont été finalement soumises à la section d'analyse de l'unité d'investigation qui s'est chargée de les traiter de manière à les intégrer au rapport de la Commission. Devant la perspective d'avoir à présenter des milliers de cas dans son rapport, la Commission a conclu qu'il

serait malaisé d'en présenter une description détaillée et a préféré en faire référence en annexe. Quelques cas illustratifs de différentes violations se retrouvent cependant au chapitre V, avec une description détaillée. La méthodologie relative à la base de données figure également en annexe.

La Commission a aussi consacré une partie de ses travaux à des enquêtes spéciales (par exemple sur la violence sexuelle contre les femmes, comme stipulé dans l'arrêté). Les enquêtes spéciales sont caractérisées, entre autres, par le caractère plus approfondi de l'analyse des situation rapportées. Les enquêtes spéciales figurent également au chapitre V.

1.2. La preuve testimoniale reçue à l'extérieur d'Haïti

De nombreuses victimes de graves violations des droits de l'homme durant la période couverte par le mandat sont devenues des réfugiés(ou des demandeurs d'asile) durant la crise. Depuis, un certain nombre d'entre eux sont revenus en Haïti mais beaucoup sont encore à l'extérieur. La Commission n'a malheureusement pu avoir à temps les possibilités de mener une collecte de données systématique au sein de cette population, sauf dans le cas de Montréal d'où lui sont parvenues une quarantaine de formulaires, suite à une campagne parrainée par le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD).

2. Sources secondaires

2.1. Autres types de preuve

L'article 15 des règles de procédures définit les critères d'admissibilité et d'appréciation des sources de preuve (primaire et secondaire).

Pour déterminer si une violation a été commise, la Commission s'appuie prioritairement sur la preuve provenant des plaintes reçues conformément aux articles 12, 13 et 14 des règles de procédures, c'est-à-dire sur les témoignages recueillis par les enquêteurs sur le terrain en Haïti et ceux provenant de l'extérieur. Mais la Commission peut aussi se baser sur les preuves et les informations provenant d'autres sources (sources secondaires). Ainsi, la Commission prend en compte les renseignements documentés provenant des organisations des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales (ONG). Dans la pratique, les principales sources d'information de ce genre sont issues de la Mission civile internationale en Haïti (Micivih), la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme et la Commission justice et paix.

La Commission a décidé que les sources secondaires seraient utilisées pour établir une violation suivant la valeur intrinsèque de la preuve apportée ou en conjonction avec les témoignages recueillis par les enquêteurs en Haïti ou à l'étranger.

Il était tout naturel que la Commission travaille en étroite collaboration avec la Micivih, présente en Haïti depuis deux ans, et qui a accumulé une quantité considérable d'informations sur

les violations commises pendant la période concernée. En fait, la Commission a élaboré un protocole d'accord à cet effet avec la Micivih (voir l'annexe IV), à partir duquel, sur requête de la Commission, la Micivih s'est engagée à fournir les informations contenues dans ses dossiers.

Cependant, avant la transmission de ces informations, la Micivih devait nécessairement obtenir l'autorisation de la victime concernée. Cette étape indispensable n'a pas toujours pu être franchie, certaines victimes n'ayant pas été retrouvées. Il en résulte que la Commission n'a pu avoir accès à tous les dossiers dont disposait la Micivih.

A l'issue de ses démarches auprès du ministère de l'Intérieur, la Commission a eu à déplorer les conditions d'accès aux archives de l'armée, que ses enquêteurs n'ont été autorisés à consulter qu'à la mi-novembre 1995 et seulement pendant quinze jours.Entreposés en vrac dans les dépôts d'une entreprise privée d'emballage, les documents n'ont pu faire l'objet d'aucun examen méthodique. Pour l'accès à d'autres sources, la Commission avait, dès le 26 avril 1995,pris contact, mais sans succès, avec le department d'État américain. La Commission a également eu à déplorer le fait que le département de la Défense à Washington n'ait pas donné suite à sa demande relative aux archives du Fraph. Ces documents auraient été d'un grand intérêt pour l'étude des structures de la répression qui, dans le présent rapport, n'ont pu être abordées qu'à l'aide des témoignages et de quelques informations recueillies par des enquêteurs de la Commission.

Finalement, il faut souligner que la Commission n'a jamais misé uniquement sur les sources secondaires pour établir les violations. L'établissement de la preuve a toujours été basé prioritairement sur les sources primaires. Les sources secondaires venaient ensuite les confirmer ou les infirmer.

2.2. Degré de la preuve

La Commission a décidé d'adopter l'approche retenue par la Commission de vérité du Salvador (voir rapport de la Commission de vérité du Salvador, p.8), qui constitue en quelque sorte une échelle graduée pour évaluer la preuve recueillie.

La preuve est *déterminante* lorsque l'ensemble des faits prouvés ne laisse aucune place à une conclusion contraire.

La preuve est *substantielle* lorsque l'ensemble des faits prouvés supportent solidement la conclusion.

La preuve est *suffisante* lorsqu'il y a avantage de faits prouvés en faveur que contre la conclusion (prépondérance).

Il a été établi que la Commission comprenait son mandat comme lui faisant obligation de citer les noms des auteurs présumés des violations de droits de l'homme. En déterminant le degré de la preuve nécessaire à cet effet, la Commission a tenu compte des deux points suivants. D'une

part, les contraintes de temps et de ressources ont rendu impossibles des enquêtes complètes et approfondies sur les allégations de violations. D'autre part, les personnes identifiées par les victimes ou les témoins comme étant des auteurs présumés des violations n'ont pas eu l'opportunité de confronter leurs accusateurs. Pour toutes ces raisons, la Commission a décidé que les noms des auteurs seraient cités dans les seuls cas où la preuve aura été *déterminante*, ou *substantielle*. En pratique, la Commission aura utilisé les sources secondaires pour confirmer l'identité des auteurs dans la plupart des cas où elle aura à citer les noms.

En ce qui concerne les règles utilisées par la Commission pour l'obtention des informations et l'identification des auteurs présumés de violations, il faut rappeler que, selon les termes de l'arrêté (article 9), la Commission ne constitue pas un organe judiciaire et qu'elle ne détermine donc pas légalement les droits et obligations. La procédure choisie est donc conforme au rôle et aux fonctions assignés dans son mandat et conséquente avec la volonté de faire cesser l'impunité.

Il faut noter en outre que même dans les cas où il n'existe pas de preuve suffisante permettant d'identifier formellement l'auteur d'une violation, l'existence de la violation n'en était pas niée pour autant. La Commission se réservait toujours le droit, à la lumière de l'ensemble des faits révélés (satisfaisant l'un des degrés de preuve requis), de conclure qu'une telle violation avait eu lieu et qu'elle avait été le fait d'un agent de l'État ou au service de l'État (par exemple, la police, l'armée, les attachés, les chefs de section, le Fraph).

Une autre facette importante du mandat confié à la Commission consiste à produire des recommandations en fonction des situations et lacunes observées, tel qu'il est stipulé notamment aux articles 7 et 8 de l'arrêté.

Pour ce faire, la Commission a voulu élargir autant que possible la concertation. Les moyens utilisés ont été les suivants :

Rencontres avec des organisations des droits de l'homme, oeuvrant aux niveaux local, national et international.

Invitations écrites adressées à plusieurs organismes pour leur demander de formuler des suggestions.

Rencontres avec des personnalités oeuvrant dans plusieurs secteurs clés où des réformes s'annoncent nécessaires ou sont déjà en cours.

Obtention d'informations de la part d'organismes engagés dans des secteurs clés, au niveau de la conceptualisation ou de l'implantation de projets ou de réformes...

Tout autre moyen ponctuel permettant d'élargir les bases de la réflexion ou de stimuler l'imagination au service de recommandations adaptées et opportunes.

En résumé, la Commission a voulu, dans l'exécution de tous ses travaux, adopter une démarche souple, efficace et respectueuse des droits de chacun. Soucieuse de mettre en place les éléments d'une véritable concertation, elle a tout fait simultanément pour que les victimes, les plaignants et les enquêteurs jouissent d'une sécurité physique essentielle à l'expression de la vérité. Le droit à la confidentialité des dossiers des victimes, des témoins, et des sources d'information, a également été préservé pendant toute la durée des travaux et respecté dans la publication du rapport.

CHAPITRE IV : ANALYSE CHRONOLOGIQUE DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SOUS LE RÉGIME *DE FACTO*

Introduction

Ce chapitre met l'accent sur les temps forts et le lien qu'il convient d'établir entre l'intensité des violations des droits de l'homme et certains événements, incluant les étapes de négociation, pendant le déroulement de la répression, soit toute la période allant du 29 septembre 1991 au 15 octobre 1994. Les faits évoqués sont pour la plupart tirés des témoignages recueillis directement (sources primaires) par la Commission nationale de vérité et de justice (CNVJ). La chronologie comporte également des informations communiquées à la Commission par différents organismes, haïtiens et étrangers, œuvrant dans le domaine des droits de l'homme (sources secondaires). Les graphiques présentés aux chapitres suivants et en annexe aident à visualiser la concordance entre les moments d'intense répression politique et le déroulement des événements comme le coup d'État à proprement parler, la signature du Protocole d'accord de Washington, l'Accord de Governors Island, et l'approche de la date du retour du président Aristide.

Pour situer les faits dans leur contexte, différentes considérations doivent entrer en ligne de compte :

1. Le profil de certains personnages civils et militaires qui contrôlent le pouvoir.

Entre le haut commandement de l'armée, assuré par le général Raoul Cédras, et le quartier général de la police, placé - par Cédras - sous les ordres de Michel François, le jeu des relations est tel qu'il fait osciller la stratégie du putsch entre celle d'un coup d'État militaire classique et celle d'une opération à visées prétendument conformes à la Constitution. A noter que, suite à la vague de violence meurtrière qui a sévi après la signature de l'Accord de Governors Island, Michel François est ouvertement blâmé par Dante Caputo, médiateur de l'Onu. Parlant des militaires, il faut aussi noter le rôle relativement obscur de l'ex-général Philippe Biamby rappelé par Cédras dès les premiers moments du coup. A signaler également que par l'augmentation de l'effectif des " attachés " (civils directement employés et armés par les militaires), par la multiplication des adjoints aux ex-chefs de section en milieu rural et par l'établissement de liens fonctionnels avec les paramilitaires du Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès haïtiens (Fraph), l'armée parvient à un accroissement considérable de sa capacité de répression.

La conduite des militaires et des formations paramilitaires est publiquement appuyée par certains parlementaires, des autorités judiciaires et quelques grandes personnalités de la sociétés civile. Trois gouvernements civils se succèdent en trois ans. Le 7 octobre 1991, dans un moment de violence intense, une session irrégulière de l'Assemblée nationale aboutit au choix du plus ancien juge de la Cour de cassation, le Juge Joseph C. Nérette, pour remplir la fonction de président provisoire. A celui-ci est adjoint un Premier ministre, l'agronome Jean-Jacques Honorat, alors dirigeant de l'une des organisations de défense des droits de l'homme les plus connues en Haïti. Dirigeant d'un parti politique, Marc Bazin devient ensuite Premier ministre (sans président). La démission de Bazin coïncide avec une étape des négociations internationales qui mènent à la signature de l'Accord de Governors Island et à la nomination par le président Jean-Bertrand Aristide, en août 1993, de Robert Malval, comme Premier ministre constitutionnel remplaçant René Préval. Le régime *de facto* se donne ensuite un second président provisoire en la personne d'un juriste, Me Émile Jonassaint (sans Premier ministre).

2. L'accomplissement, dans la plus parfaite impunité, de la quasi totalité des actes de graves violations des droits de l'homme.

Sous le régime *de facto*, la plupart des autorités judiciaires se taisent et certaines sont ouvertement impliquées. La conduite inqualifiable du pouvoir judiciaire est confortée par celle des parlementaires qui reçoivent des directives de l'armée. Face aux centaines de cas d'exécutions sommaires et de disparitions forcées, la machine judiciaire n'a pratiquement pas été mise en mouvement, même dans les cas d'assassinats spectaculaires de notables et d'hommes politiques tels qu'Antoine Izméry, Guy Malary, et Jean-Marie Vincent...

3. Les effets variables des divers types de pression exercées par les hautes instances internationales et les quatre " pays amis " (États-Unis, Canada, France, Vénézuela).

Aux premières heures du 30 septembre, des déclarations condamnant le coup d'État sont prononcées partout. Des résolutions sont votées d'abord par l'Organisation des États américains (OEA), puis par l'Organisation des Nations unies (Onu). Mais, de par les intérêts fluctuants des divers partenaires internationaux impliqués dans les efforts de dénouement de la crise, les mesures économiques atteignent difficilement leur plein effet. Le laxisme observé dans l'application de l'embargo est plutôt favorable aux putschistes, et, inversement, affecte gravement les conditions de survie de la population. Envoyée dans le pays par les hautes instances internationales, la Mission civile a du mal à jouer son rôle et, à deux reprises, se voit dans l'obligation de quitter le pays. Dans le dénouement de la crise, certains facteurs, comme les enjeux de la campagne électorale aux États-Unis, finissent cependant par peser de tout leur poids dans la radicalisation des mesures économiques, l'envoi d'une force multinationale et le retour en Haïti du président Aristide.

4. La détermination du peuple haïtien à faire obstacle au coup d'État.

Le peuple haïtien a manifesté une résistance exemplaire au coup d'État, au prix de sacrifices de toutes sortes, considérablement alourdis par les manœuvres de violation de l'embargo et par les péripéties du marronnage ou de l'exil forcé. A noter que, tout en reflétant l'ampleur et l'intensité de la répression, les migrations massives vers l'extérieur ont eu aussi un effet d'accélération sur la politique extérieure des pays d'accueil, en particulier des États-Unis d'Amérique.

1. Les 29 et 30 septembre 1991 et les premiers jours du coup d'État

Les 29 et 30 septembre sont de loin les jours les plus sanglants de toute la période du régime militaire. Au moment du coup d'État, une répression brutale et sauvage s'abat sur le pays et, en premier lieu, sur la capitale. De nombreux manifestants sortent spontanément dans les rues pour exprimer leur appui au gouvernement constitutionnel, crier leur mécontentement, élever des barricades. Nombre d'entre eux ne reviendront jamais.

Les assassinats massifs et indiscriminés se produisent en pleine rue dans une atmosphère caractérisée notamment par les éléments suivants :

1. La présence de blindés aux abords du Palais national et une forte présence de militaires munis d'armes automatiques tirant aveuglément sur des manifestants et des passants.

2. Des groupes d'hommes armés, en uniforme ou en civil, circulant à bord de véhicules identifiables ou sans plaques d'immatriculation et faisant feu sur tout ce qui bouge.

3. Des équipes de militaires et de civils attachés à leur service, ramassant les cadavres pour les faire disparaître et montant la garde autour des hopitaux où morts et blessés sont acheminés.

4. Des exécutions sommaires en pleine rue, dans plusieurs quartiers de Port-au-Prince et à l'intérieur des bidonvilles.

Après la nuit du coup, pendant les deux premières semaines d'octobre 1991, on enregistre un nombre très élevé d'exécutions sommaires et de disparitions forcées. La répression vise déjà plus particulièrement les membres d'organisations populaires, les habitants des quartiers pauvres, les jeunes, les journalistes, les membres des partis politiques solidaires des élections de 1990, les élus issus de ces élections, les organisations non-gouvernementales (ONG) appuyant les groupes de base et, d'une manière générale, tous les collaborateurs du président Aristide ainsi que tous les militants et sympathisants du mouvement Lavalas.

1.1. Port-au-Prince

La répression devant le Palais national

Des personnes présentes devant le Palais national dans la nuit du 29 au 30 septembre 1991 ont témoigné devant les enquêteurs de la Commission. Toutes font état d'exécutions sommaires et d'autres actes de violence sauvage qui ont eu lieu, ainsi que du caractère indiscriminé de la violence dont ils ont été témoins ce jour là.

La répression dans d'autres quartiers de la capitale

Durant toute la journée du 30 septembre ainsi que les jours suivants, des véhicules circulent dans les rues de Port-au-Prince en tirant sur les passants, semant la terreur dans la population. Certains quartiers populaires, comme Cité Soleil, Martissant, Lamentin et d'autres identifiés par les auteurs du coup d'État comme des zones de soutien au président Aristide, sont particulièrement ciblés.

Le profil des victimes est variable : personnes se déplaçant en groupes, individus ne disposant pas de moyens de transport, manifestants, jeunes, reporters-cameramen, militants ou sympathisants du mouvement Lavalas.

Parmi les véhicules transportant des hommes armés, on compte des pick-up et des jeeps de la police et de l'armée, mais aussi des voitures privées sans plaques d'immatriculation. Durant les premiers jours du régime *de facto*, contrairement aux périodes suivantes, une partie significative des violations est commise par des agents de l'État, circulant dans des véhicules dûment identifiés et appartenant à l'État. Des pick-up de la police et d'autres services de l'armée, l'anti-gang en particulier, sillonnent notamment Cité Soleil, Martissant, et Carrefour-Feuille. Dès les premiers instants du putsch, les autorités en place mettent beaucoup de soin à dissimuler leur participation aux commandes des opérations et adoptent des mesures pour tenter de cacher l'ampleur de la répression. Ils tentent de créer l'impression qu'ils ont du mal à contrôler une violence occasionnée par " sept mois de tribulations " imposées à un peuple dorénavant mécontent de la gestion du gouvernement Aristide/Préval.

Le contrôle de la destination des victimes et l'enlèvement des cadavres

Pour mieux dissimuler les faits, militaires et " attachés " s'appliquent à éliminer les témoins. L'exemple le plus dramatique est l'achèvement des blessés à l'Hôpital de l'université d'État. Très médiatisé, un cas illustratif de cette barbarie est celui du jeune Philogène, achevé sur son lit, à l'hopital du Canapé Vert, en présence de sa grand-mère. De plus, les familles des victimes font l'objet de menaces dans plusieurs circonstances et tout spécialement lorsqu'elles tentent de réclamer le corps de leurs morts. La nouvelle du sort fait aux blessés dans l'enceinte même de l'hôpital se répand vite. Des centaines de personnes gravement atteintes par balles évitent d'y aller et ne reçoivent aucun soin.

Dans les rues, les cadavres sont rapidement ramassés, et, pour la plupart, amenés dans un lieu comme Titanyen où ils sont hativement enterrés ou laissés en plein air. En tentant de récupérer le corps d'un proche, certaines personnes sont accusées de vol de cadavres et sont assassinées à leur tour.

En conséquence de ces pratiques enregistrées les 29 et 30 septembre 1991, les parents des victimes n'ont souvent pas osé faire de démarches pour retrouver les disparus. La plupart des témoins entendus par la Commission présument que toute personne disparue le 30 septembre 1991, et non revue depuis, a été exécutée.

1.2. Dans le reste du pays

La répression est moins intense qu'à Port-au-Prince, mais ne tarde pas à prendre de l'ampleur. Les 29 et 30 septembre, on enregistre peu de cas dans les villes situées à proximité de la capitale. A noter cependant qu'à Tomazeau, Cabaret, Petit-Goâve et Grand-Goâve, les cas recensés figurent toutefois parmi les plus graves.

Dans le département du Sud-Est, des manifestations de mécontentement sont durement réprimées, notamment à Côtes de Fer. L'instauration d'un couvre-feu après 18 heures devient le prétexte pour arrêter quiconque est soupçonné de ne pas appuyer le coup d'État.

Dès l'annonce du putsch, dans le département du Sud, les sympathisants Lavalas organisent des manifestations de soutien au président Aristide. Ils sortent dans les rues aux cris de " vive Aristide, à bas l'armée ". Le 30 septembre 1991, aux Cayes, chef-lieu du département du Sud, des centaines de personnes tentent ainsi de manifester. Les militaires arrêtent les organisateurs ainsi qu'une trentaine d'autres personnes. Conduits à la caserne de Gabion, des manifestants sont torturés. Sept d'entre eux meurent des suites de leurs blessures.

A Laborde, on fait sonner les cloches de l'église pour réunir les gens. Une manifestation a lieu près de l'avant-poste situé aux abords du terrain d'aviation. Les militaires des Cayes viennent disperser la foule. Dans la nuit, les militaires se rendent chez les dirigeants et les sympathisants Lavalas, ainsi que chez des responsables d'organisations populaires, paysannes et religieuses. Les maisons sont fouillées et leurs occupants violemment battus. Certaines personnes sont emmenées à l'avant-poste ou à la caserne des Cayes où elles seront détenues pour des périodes allant de un jour à trois mois.

Dans le département du Nord, les régions rurales et urbaines sont également touchées. Les arrestations et les détentions illégales accompagnées de tortures (bastonnades sur les lieux de l'arrestation, suivies d'autres formes de sévices au lieu de détention) se succèdent dès les premiers jours. On note le saccage et le pillage du domicile des victimes de ces arrestations illégales, dont certaines n'ont encore jamais été revues. De nombreuses personnes se voient dans l'obligation de prendre le maquis.

Aux Gonaïves, l'annonce du putsch déclenche une forte mobilisation, particulièrement dans les quartiers populaires où sont organisées de nombreuses manifestations. Les militaires sèment la terreur. Les tirs d'armes automatiques fusent de partout et l'air est irrespirable sous l'effet des gaz lacrymogènes. Manifestants et passants sont arrêtés sans distinction et incarcérés à la caserne Toussaint Louverture. Les manifestants sont forcés de démonter les barricades enflammées de leurs mains nues. Les bidonvilles de Raboteau, Trou-Sable et Nan-Dattes sont les plus ciblés. Par ailleurs, la plupart des responsables départementaux du gouvernement renversé sont obligés de se cacher. Il en est de même de tous les partisans du mouvement Lavalas et des membres de partis politiques solidaires de ce dernier. Cette première vague de répression culmine dans le massacre du 2 octobre 1991.

A Petite-Rivière de l'Artibonite, la répression fait rage dès le 30 septembre. Les militaires procèdent à des bastonnades et des arrestations en pleine rue. Militaires et attachés pénètrent de force chez les membres d'organisations populaires. Victimes ensuite d'arrestations arbitraires, leurs maisons sont pillées et leur bétail massacré pendant leur détention illégale.

A Marchand-Dessalines, la répression vise les secteurs de la population engagés soit au sein d'organisations populaires, de partis politiques, ou de communautés religieuses de base telles *Ti kominote legliz* (TKL). De nombreux militants sont contraints au marronnage dès le 30 septembre.

A Gros-Morne, des pressions sont exercées sur ceux qui refusent de remplir le rôle d'adjoint au chef de section. Par ailleurs, on procède à des arrestations illégales, avec pour chef d'accusation celui d'être " lavalassien ". Les victimes sont détenus illégalement à la caserne.

Loin d'être exhaustive, cette énumération de faits montre combien cette première vague de graves violations des droits de l'homme déferle brusquement sur l'ensemble du pays. La fonction récemment abolie de chef de section est rapidement réinstituée de fait, et, revenus à leurs postes respectifs, les anciens chefs multiplient leurs démarches de recrutement de nombreux adjoints. Dans le même temps, officiers et soldats procèdent à l'enrôlement de nouveaux attachés. La presse tente de faire passer des informations et de relayer les cris de protestation, mais se retrouve immédiatement sous la mitraille. L'un des cas les plus tragiques est celui du directeur de Radio Caraïbes, Jacques Gary Siméon, connu sous le pseudonyme de Jacky Caraïbes, enlevé par des militaires dans la nuit du 29 au 30 septembre 1991. Son corps criblé de balles et affreusement mutilé sera retrouvé dans la journée du 30 septembre dans le district de Delmas 31.

1.3. Sur la scène internationale

La condamnation du coup d'État est unanime.

Le 30 septembre 1991, le conseil permanent de l'OEA adopte une résolution condamnant le coup. La résolution demande le retour à l'ordre constitutionnel et la réintégration du président Aristide dans ses fonctions.

2. Octobre - décembre 1991

2.1. En Haïti

Les premiers jours d'octobre sont marqués par l'arrivée dans le pays d'une délégation de l'OEA, conduite par le secrétaire général de cette organisation, M. José Baena Soares, et comprenant les ministres des Affaires étrangères de 6 pays membres. Venue pour rencontrer les responsables et amorcer des négociations, la délégation n'est pas acceuillie par les autorités illégitimes qui lui intiment l'ordre de ne pas dépasser les limites de l'aéroport. Sur ces lieux, la délégation reçoit le Premier ministre René Préval, alors réfugié à l'ambassade de France.

Le même jour, réunie sur ordre de l'armée, l'Assemblée nationale convoque M. René Préval qui ne répond pas. Prétextant l'article 149 de la Constitution, des parlementaires entendent combler la " vacance présidentielle ". Le lendemain, le président de la Cour de cassation, le juge Joseph C. Nerette est, *de facto*, nommé président provisoire. Le 11 octobre, Jean-Jacques Honorat devient son Premier ministre.

Pendant les trois premiers mois d'exercice du pouvoir militaire sous façade civile, et plus particulièrement au cours du mois d'octobre, la situation des droits de l'homme se révèle particulièrement critique dans tout le pays. Très vite, sympathisants et militants du mouvement Lavalas (ou seulement présumés tels) sont pourchassés et sont victimes de multiples violations de leurs droits. Dans le but de leur infliger une leçon ou de leur arracher des informations, les militaires emploient tous les moyens. La torture alliée à la détention devient chose courante. Intimidations, menaces de mort et persécutions se multiplient de jour en jour.

La pratique des viols pour raison politique fait son apparition et prend d'emblée une ampleur considérable, observée tout au cours du mois d'octobre 1991. Les disparitions forcées atteignent leur plus haut niveau enregistré sur les trois ans. Combiné aux témoignages reçus à la CNVJ, le traitement des données tirées des registres de l'Hôpital de l'université d'État plaide en faveur de l'hypothèse selon laquelle la plupart des cas de disparitions cacherait en réalité des exécutions sommaires, les cadavres étant le plus souvent subtilisés afin d'occulter l'ampleur de la répression.

Les attaques sur les biens augmentent aussi de façon dramatique et généralisée sur l'ensemble du territoire, bien qu'on enregistre une relative baisse des violations de ce type au cours du mois de novembre. A noter qu'au cours de ce premier trimestre, tous les types de violation présentent cette même fluctuation, exception faite du viol où la baisse enregistrée en novembre se maintiendra pour connaître une nouvelle recrudescence en octobre 1994.

La presse et les stations de radio en particulier subissent des attaques multiples (mitraillage de locaux, destruction des équipements, menaces, intimidations, arrestations de journalistes, attaques contre les vendeurs de journaux, etc).

La courbe des violations présente l'allure d'un pic traduisant une très forte intensité des violations du droit à la vie et commises au cours de ce premier trimestre.

Port-au-Prince est particulièrement visé, surtout les quartiers populaires où la vie de chacun est dès lors quotidiennement en danger. Par ailleurs, on assiste à l'arrestation de plusieurs personnalités de différents milieux - comme Antoine Izméry (grand commerçant et financier de la campagne électorale du père Aristide) et Manno Charlemagne (chanteur engagé, partisan du président Aristide) - ainsi qu'à des actes d'intimidation dirigés contre la famille de ces victimes.

Dans les départements du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest, du Sud, de la Grande-Anse, les violations sur les jeunes commencent à se systématiser. Les membres des mouvements paysans et ceux des organisations populaires urbaines sont tout spécialement ciblés.

A partir de la deuxième semaine d'octobre, le coup d'État se consolide avec des vagues de détentions associées à des actes de torture. Au Plateau Central, les plus ciblés sont les dirigeants et membres du Mouvement paysan de Papaye (MPP), les membres du Syndicat des travailleurs de Savanette (STAS), les personnes employées dans l'administration publique sous le gouvernement Aristide/Préval et les élus issus des élections de décembre 1990. Les cas de personnes détenues et torturées en même temps apparaissent au mois d'octobre. Leur nombre diminue quelque peu en novembre, augmente en décembre où il devient encore plus alarmant qu'en octobre.

Les visées de la répression se précisent. Au cours de ce premier trimestre se manifeste déjà une nette volonté d'occasionner la destruction des liens organisationnels et de la fragile base économique de groupements généralement démunis. La pratique de l'extorsion commence alors à se systématiser, et, de ce fait, elle vient aggraver les conséquences de divers autres attentats contre les biens subis par ces mêmes groupes. Le cas du MPP est à ce titre très illustratif : les biens collectifs sont pillés, saccagés, ou brûlés. Il en est de même des biens privés de nombreux membres qui, persécutés, se voient contraints au marronnage et condamnés à demeurer isolés les uns des autres. L'escalade de la violence au Plateau Central coïncide avec le transfert, à Hinche, par le quartier général de l'armée, du major Josel Charles, surnommé " commandant Z ".

Dans l'ensemble du pays, la violence diminue quelque peu en novembre et augmente à nouveau en décembre, sans pour autant atteindre les niveaux d'octobre.

Dans l'Artibonite, et plus précisément aux Gonaïves, la pratique des arrestations et des détentions de supposés participants aux manifestations continue. Plus ciblées, les victimes sont principalement des membres d'organisations populaires et de communautés ecclésiales de base (TKL), des religieux et des membres d'organisations offrant des services à celles précédemment

mentionnées, ainsi que des membres de partis politiques comme le Front national pour le changement et la démocratie (FNCD) et d'autres.

Durant les deux derniers mois de l'année 1991, dans tout le département, les détentions arbitraires se multiplient et sont accompagnées d'interrogatoires et de tortures. Partout, la répression vise les secteurs Lavalas. Les gens sont contraints de fuir, abandonnant leurs maisons et leurs activités. Le nombre des déplacés augmente chaque jour. Par ailleurs, des contingents de personnes s'enfuyant à bord d'embarcations de fortune (*boat people*) atteignent les côtes de la Floride, lorsqu'ils ne sont pas interceptés au large des côtes d'Haïti ou en haute mer.

2.2. Sur la scène internationale

Le 3 octobre 1991, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA adoptent une résolution demandant la réintégration du président Aristide dans ses fonctions, son retour en Haïti, et, dans l'intervalle, l'isolement financier, économique et diplomatique des autorités illégitimes, avec suspension de l'aide non-humanitaire à Haïti.

Les Nations unies condamnent également le coup d'État mais ne se prononcent sur les mesures à prendre qu'après le discours du président Aristide devant le Conseil de sécurité, le 3 octobre 1991. L'Onu s'engage alors à soutenir les efforts entrepris par l'OEA en vue du retour à l'ordre constitutionnel.

Le 8 octobre 1991, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA adoptent une autre résolution, condamnant la nomination illégale d'un président provisoire par l'Assemblée nationale. Ils pressent alors les États membres de l'OEA de considérer la nécéssité d'un embargo commercial sur Haïti.

Le 11 octobre 1991, l'Assemblée générale des Nations unies invite ses États membres à appuyer les résolutions de l'OEA.

Un envoyé spécial de l'OEA, Augusto Ramirez Ocampo, ancien ministre des Affaires étrangères de Colombie, est dépêché en Haïti en vue des négociations qui vont s'échelonner sur plusieurs mois.

Le 22 octobre 1991, un premier contingent de réfugiés haïtiens atteint les côtes de Floride.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), après une brève visite en Haïti du 5 au 7 décembre 1991, présente son rapport au Conseil permanent de l'OEA qui y fait suite par une résolution établissant une commission spéciale chargée de surveiller l'application des mesures de l'embargo demeurant encore lettres mortes.

Des négociations menées par Ramirez Ocampo entre le président en exil et le Parlement haïtien pour la nomination d'un Premier ministre agréant aux deux parties occupent le devant de la scène pendant cette période.

3. Janvier 1992 - juillet 1993

3.1. En Haïti

On assiste à une consolidation de la répression. Le 3 février 1992, en violation de l'article 28-1 de la Constitution, le gouvernement Honorat exige des journalistes, haïtiens et étrangers, qu'ils se munissent d'une accréditation délivrée par le ministère de l'Information. Le 12 mai, devant le Comité de protection des journalistes (CPJ), une ONG américaine, Honorat compare les professionnels de la presse à " de bons petits diables et des damnés menteurs ". Plus direct, Gérard Bissainthe, alors ministre *de facto* de l'Information, déclare devant cette même commission que " le gouvernement ne tolèrera pas de presse subversive ".

De leur côté, les militaires entretiennent la confusion au sein des négociations et continuent d'imposer leur volonté aux pouvoirs législatif et judiciaire. Suite à la signature de l'Accord de Washington (23 février 1992), lors d'une séance particulièrement houleuse et en présence de plusieurs civils armés, la Cour de cassation déclare cet accord inconstitutionnel, évoquant les articles 60, 60-1 et 60-2 de la Constitution. Violé par les parlementaires signataires, l'échec de l'Accord de Washington favorise l'installation, *de facto*, de Marc Bazin au poste de Premier ministre. La cérémonie a lieu le 19 juin 1992, en l'absence du corps diplomatique, exception faite du nonce apostolique.

Du 18 au 21 août, une délégation de l'OEA séjourne dans le pays et rencontre les représentants de différents secteurs de la société.

Entre temps, sur l'ensemble du territoire, les associations populaires et paysannes font toujours l'objet d'une persécution constante. Leurs dirigeants continuent d'être fréquemment arrêtés, torturés et relachés sur paiement de sommes allant de 25 gourdes à des milliers de gourdes. L'extorsion se fait nettement systématique. Le marronnage se répand de plus en plus. Misant sur les réflexes de l'individu pourchassé, le marronnage est, en quelque sorte, délibérément provoqué en vue de prévenir toute velléité de rassemblement et de mouvement de contestation.

Le harcèlement de la presse indépendante continue. Arrestations, détentions illégales et menaces sont le lot des journalistes. Certains sont contraints au marronnage ou à l'exil. Les radios attaquées lors du coup d'État ne parviennent pas à reprendre leur programmation. En règle générale, les radios n'émettent qu'en pratiquant l'autocensure, à moins, comme dans le cas de Radio Liberté, d'assurer ouvertement la propagande du régime.

Entre novembre 1991 et juillet 1993, certaines constantes de la répression à Port-au-Prince peuvent se résumer comme suit :

1. Un taux relativement fixe d'exécutions sommaires et de disparitions forcées à partir de janvier 1992. Les disparitions ne coïncident plus avec l'élimination des

cadavres. Les victimes sont arrêtées illégalement et ne figurent sur aucune liste de détenus.

La victime est généralement arrêtée soit à son domicile, soit sur la voie publique, par des civils armés (le plus souvent des " attachés ") qui la conduisent vers un lieu inconnu. Contrairement à ce qui se passait en 1991, quelques parents tentent des recherches pour retrouver les victimes. Ces démarches restent cependant assez rares, par crainte des représailles.

2. Les partisans du gouvernement renversé sont toujours visés, et, en particulier, ceux qui prennent des initiatives en vue du retour du président Aristide. Pour la plupart, les victimes sont encore des membres de partis politiques, d'organisations populaires ou de militants de la démocratie. Est pourchassée toute personne prenant part à des réunions ou procédant à l'affichage de photos du président Aristide et à la distribution de tracts. Les violations des droits de l'homme sont commises par des militaires et des attachés souvent baptisés *zenglendos* (bandits). Le mot " Fraph " émerge dans le vocabulaire et devient nettement associé à une catégorie d'agents de répression. Dans un grand nombre de cas, les agresseurs pénètrent de force dans les maisons et procèdent, sur place, à l'exécution sommaire de leurs victimes lorsque celles-ci ne font pas l'objet d'une détention illégale dans une prison ou dans un centre clandestin. Ces violations s'accompagnent généralement d'extorsion et, parfois, de pillage et d'incendie.

3. A la recherche d'informations, les autorités militaires procèdent à des interrogatoires sous la torture.

L'année 1992 a été généralement marquée par l'annulation des actions de réformes introduites par le président Aristide et par la consolidation de mesures de contrôle du pouvoir par les militaires. Au mois d'août et de septembre 1992, les violations du droit à la vie tendent à augmenter.

Les six premiers mois de 1993 présentent à peu près les mêmes caractéristiques que l'année 1992. Les pressions pour trouver une solution à la crise s'intensifient et les cas de violations ont une relation claire avec ce qui se produit pendant les négociations avec la communauté internationale.

Le 18 janvier 1993, des élections illégales et frauduleuses renouvellent le tiers du Sénat et sont suivies de représailles contre les abstentionnistes.

En février 1993, une mission civile conjointe de l'OEA et de l'Onu remplace la mission préalablement envoyée par l'OEA en 1992. La Mission civile internationale de l'OEA et de l'Onu en Haïti (Micivih) a un mandat plus large que la précédente et exerce une influence non négligeable.

Le climat de terreur ne disparaît pas pour autant et la répression prend des allures de routine. Ponctué d'actes parfois spectaculaires, cette période est caractérisée par tous les types de violations des droits de l'homme. C'est ainsi que le 25 février 1993 l'évêque de Jérémie, Mgr. Romélus, est frappé par des attachés sous les yeux de l'armée et de la police à la sortie de la messe célébrée à la mémoire des victimes du naufrage du navire Neptune, qui avait causé la mort de centaines de victimes.

Dans le Sud-Est, on enregistre des assassinats dans une atmosphère d'accusations de sorcellerie à l'endroit de lavalassiens.

Partout ailleurs, le vol de bétail devient soudain un chef d'accusation utilisé pour justifier des crimes d'extorsion et des arrestations illégales accompagnées de tortures exercées sur des opposants au coup d'État.

3.2. Sur la scène internationale

L'année 1992 est marquée par un piétinement des négociations et par une nouvelle vigueur dans les manifestations de protestation des Haïtiens de la diaspora.

Le 23 février 1992, le Protocole d'accord de Washington est signé. Il prévoit la restauration du président Aristide dans ses fonctions, la professionnalisation de l'armée et le maintien du chef d'état-major. Le tout après l'exécution d'un programme dont René Théodore aurait la charge, à titre de Premier ministre.

Le 1er avril 1992, le Conseil permanent de l'OEA invite ses membres à renforcer les mesures d'embargo et réclame le gel des avoirs des putschistes. Par la suite, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA se réunissent aux Bahamas et préconisent de nouvelles mesures visant à renforcer l'embargo qui ne connaît que des semblants d'application.

Les 26 et 29 juin 1992, à l'issue de la Rencontre de Floride, le président Aristide annonce la formation d'une Commission présidentielle composée de 10 membres. Coordonnée par le père Antoine Adrien, cette Commission est chargée des négociations, en Haïti, avec les principaux responsables du coup d'État.

Le 29 septembre 1992 (date anniversaire du coup d'État), le président Aristide s'adresse à l'Assemblée générale des Nations unies, demandant un soutien réel aux sanctions économiques initiées par l'OEA.

Le même jour, des dizaines de milliers de manifestants réaffirment leur soutien à la démocratie et marchent de Brooklyn jusqu'au siège des Nations unies.

L'accession du président Clinton à la présidence des États-Unis semble appporter un nouveau souffle aux efforts de négociation. Les Nations unies font le choix de l'ancien ministre

argentin Dante Caputo comme envoyé spécial en Haïti du secrétaire général Boutros Boutros-Ghali. En janvier 1993, M. Caputo ajoute à ce titre celui d'envoyé spécial du secrétaire général de l'OEA.

La pression internationale s'intensifie durant les premières semaines de 1993. Les États-Unis, le Canada, la France et le Vénézuela, les quatre " pays amis d'Haïti " mettent en commun leurs efforts en vue d'une solution à la crise. Le président Aristide propose au secrétaire général Boutros Boutros Ghali, qui accepte, l'envoi d'une mission conjointe OEA-Onu afin de surveiller la situation des droits de l'homme, de faciliter le renforcement des institutions démocratiques et d'encourager une reprise économique.

En mars 1993, Lawrence Pezzullo est nommé représentant spécial du président Bill Clinton pour Haïti et visite le pays avec le général John Sheehan. Entre temps, le président Aristide est reçu officiellement à la Maison Blanche par le président Clinton.

Au mois d'avril et de mai 1992, plusieurs visites de Dante Caputo et de Lawrence Pezzullo ont lieu en Haïti dans le cadre des négociations.

Le 4 juin 1992, le président Clinton annonce le gel des avoirs financiers aux États-Unis de quatre-vingt-trois (83) particuliers ayant des liens avec les auteurs du coup d'État.

Le 16 juin 1993, le Conseil de sécurité de l'Onu adopte la résolution 841, imposant un embargo sur l'essence et les armes ainsi que le gel des avoirs des autorités *de facto*.

Le 3 juillet 1993, à New York, le président Aristide et le général Cédras signent l'Accord de Governors Island. L'accord fait implicitement référence aux droits de l'homme et précise les étapes du retour du président Aristide, fixé alors au 30 octobre 1993 et précédé de la levée des sanctions économiques. Ce même 3 juillet, le président Aristide obtient de Dante Caputo l'engagement d'inclure des informations concernant la situation des droits de l'homme dans ses rapports aux Nations unies et à l'OEA.

Le 16 juillet 1993, en complément de l'Accord de Governors Island, le Pacte de New York comprend l'engagement de respecter les droits de l'homme. En présence de Dante Caputo, il est signé par trente-neuf personnalités et parlementaires haïtiens.

Le 22 juillet 1993, les présidents Clinton et Aristide se rencontrent à la Maison Blanche.

Le 23 juillet 1993, lors d'un sommet économique des représentants du secteur privé haïtien à Miami, le président Aristide, parlant du prochain Premier ministre, cite le nom Robert Malval.

4. Août 1993 - 15 octobre 1994

4.1. En Haïti

Le 2 septembre 1993, le gouvernement Malval entre en fonction. Manifestant leur appui à cette initiative, un groupe de personnes se fait matraquer par l'armée pendant le déroulement de la cérémonie qui a lieu au Palais national. La même scène se reproduit devant les ministères et au moment même de l'installation des ministres. L'un d'eux sera blessé quelques jours plus tard par des jets de pierres lancées sur les personnalités venues prendre part à la réinstallation du maire de Port-au-Prince, M. Evans Paul. D'une façon générale, le gouvernement Malval reste sans pouvoir réel.

Le 11 octobre 1993, une manifestation est organisée pour empêcher l'accostage du navire américain *Harlan County* qui repart sans avoir débarqué le premier contingent de militaires de la future Mission des Nations unies en Haïti (Minuha).

L'approche du 30 octobre 1993, date prévue pour le retour du président Aristide par l'Accord de Governors Island, marque une recrudescence de la répression. L'échec de l'accord est marqué par une hausse des violations des droits de l'homme dans la ville de Port au Prince. Pendant les mois de septembre et d'octobre 1993, on enregistre un nombre de plaintes similaires aux deux derniers mois de 1991.

Les attaques sur les biens sont légion et prennent des formes plus variées. Les incendies se multiplient. Celui de Cité Soleil, le 27 décembre 1994, s'apparente à un massacre.

Dans l'ensemble, la période qui s'étend du mois de juillet 1993 au 15 octobre 1994 présente les caractéristiques suivantes :

1. Une intensification de la violence liée aux réactions face à l'Accord de Governors Island. De cet accord, les autorités civilo-militaires semblent n'avoir retenu que la levée des sanctions économiques.

2. Une succession d'actes terroristes servent d'avertissements à tous les secteurs : assassinat de Georges Izméry, puis d'Antoine Izméry, assassinat de Guy Malary, de Claudy Museau, du père Jean Marie Vincent ; incendie de Cité Soleil ; intimidations violentes, arrestations et bastonnades au terme de cérémonies religieuses (funérailles symboliques du Neptune, enterrement d'Antoine Izméry...) ; interruptions brutales de réunions de travail ; intimidations bruyantes de journalistes étrangers ; appels téléphoniques anonymes ; multiplication des rafales d'armes pendant la nuit ; funérailles symboliques de Jean-Bertrand Aristide ; etc. Le 11 septembre 1993, le jour même de l'assassinat d'Antoine Izméry, 25 personnes sont fusillées à la file indienne à Titanyen.

3. La formation du Fraph au mois de septembre 1993. Cette apparition au grand jour de ce groupe paramilitaire s'accompagne d'une vague d'attentats contre les biens, surtout à Port-au-Prince. D'octobre à décembre 1993, on enregistre une forte augmentation des violations du droit à la propriété.

4. La sophistication et la multiplication d'actes de terreur comme l'abandon, dans les rues, de cadavres de personnes victimes d'exécutions sommaires. Des cadavres au visage mutilé, donc non identifiables, sont ainsi très couramment livrés aux chiens et aux porcs qui les dévorent. Il arrive également qu'après des arrestations accompagnées de torture et d'extorsion, des victimes encore en vie soient reconduites en voiture et balancées au passage sur des tas d'ordures laissant échapper des parties de corps humains découpés en morceaux.

5. Le viol des femmes, qui réapparaît de manière massive et systématique, comme à la fin de 1991.

6. Les va-et-vient de la Micivih, déployée initialement au mois de février 1993. La Micivih est contrainte à deux reprises de sortir du pays, d'octobre 1993 à janvier 1994 et de juillet 1994 jusqu'au retour du président Aristide.

Alors que la Micivih tente d'obtenir que les détenus soient amenés devant les tribunaux, la torture hors des centres de répression augmente, comme cela s'est vu, par exemple, au Plateau Central. Elle a lieu alors plus couramment, dans des terrains vagues ou même au domicile des victimes. Ce phénomène est observé lors les deux séjours de la Micivih sus-mentionnés.

A l'approche du 30 octobre 1993, le Fraph, se manifestant désormais publiquement, promène un cercueil dans les rues pour célébrer les funérailles d'Aristide. De nouvelles pressions sont exercées sur la population pour tenter, en vain, de donner un effet de foule aux manifestations que les autorités souhaiteraient pouvoir déclencher contre l'embargo.

Les réfugiés et déplacés internes donnent des signes de volonté de retour chez eux. Assez timide vers le milieu de l'année 1993, cette tendance s'accentue en 1994. Le régime ajuste ses mécanismes de repérage et trouve rapidement les moyens de freiner ce mouvement. Les personnes ciblées sont victimes de graves violations exécutées en un bref laps de temps.

Partout, la cadence des violations s'accélère. Les détentions se font de moins en moins courantes, torture et extorsion se pratiquant sur les lieux mêmes des arrestations illégales. Des réunions de préparation du retour du président Aristide sont violemment interrompues. Les arrestations collectives mettent en œuvre une technique plus expéditive de ligotage où plusieurs victimes sont attachées ensembles, battues puis trainées vers des centres de détention pour subir d'autres sévices avant d'être relâchées. Un sort analogue est fait à ceux qui participent aux manifestations qui s'organisent petit à petit pour annoncer le jour prochain de la libération. L'écoute des émissions en créole de la Voix de l'Amérique est plus que jamais violemment

réprimée. Des groupes d'auditeurs et des familles entières sont arrêtées pour cela. Le temps de détention de certains militants s'allonge considérablement.

Le rythme de certaines violations s'accélère, notamment dans les départements de la Grande-Anse (exécutions, détentions, tortures), du Nord-Ouest (détentions), du Sud, du Sud-Est et du Centre (exécutions). Par ailleurs, plusieurs massacres ont lieu au cours de 1994 : à Leprêtre, dans le Sud ; à Bassin-Caïman dans le Nord ainsi qu'à Raboteau aux Gonaïves. Ce dernier, particulièrement tragique, se déroule le 22 avril sous les ordres du responsable militaire du département, le capitaine Castera Cénafils, qui estime que l'armée a pour mission de débarasser le pays des lavalassiens.

L'embargo est enfin appliqué et le 25 juin 1994 les compagnies aériennes suspendent leurs vols, à l'exception d'Air France qui maintiendra les siens jusqu'au 1er août.

Dans la capitale, toute manifestation est réprimée dans le sang et le Fraph sert de paravent aux responsables militaires. La marche pacifique qui fait suite à une messe célébrée à la cathédrale, le 30 septembre, est dramatiquement interrompue par des civils armés qui blessent et tuent des participants.

Le 19 septembre, l'arrivée des troupes américaines est marquée par des actes d'une extrême violence, orchestrés par les actions conjointes de l'armée et du Fraph qui s'en prennent aux foules manifestant leur joie. Au Cap-Haïtien, les soldats américains s'emparent de la caserne. La population du Cap aide au désarmement et remet les fusils aux troupes étrangères. A Port-au-Prince et partout ailleurs, les habitants se montrent disposés à aiguiller les soldats de la force multinationale vers des caches d'armes qu'ils ont dépistées. Mais la volonté de désarmement ne semble pas très présente. Partout, surtout en province et dans les campagnes les plus reculées, soldats, attachés, chefs de section, adjoints, et macoutes profitent de chaque instant pour agir hors la vue des militaires de la force multinationale qui se déploie inégalement sur le territoire.

4.2. Sur la scène internationale

Face aux graves violations répétées dans un laps de temps très court et suite à l'assassinat d'Antoine Izméry le 11 septembre 1993, Caputo écrit une lettre au général Raoul Cédras pour dénoncer le non-respect des engagements pris par l'armée.

Le 23 septembre 1993, le Conseil de sécurité de l'Onu, par la résolution 867, autorise le déploiement immédiat de mille trois cent (1300) policiers et militaires de la Minuha. Le départ de Dante Caputo et son remplacement par un médiateur américain est de plus en plus réclamé par le Fraph.

Les sanctions levées suite à l'Accord de Governors Island sont réimposées par l'Onu le 16 octobre 1993.

Le 6 décembre, l'Assemblée générale de l'Onu réaffirme que l'Accord de Governors Island constitue le seul cadre acceptable de négociations et réitère son soutien au président Aristide.

En réaction à l'échec d'une mission de militaires hauts gradés des quatre " pays amis d'Haïti ", ces derniers demandent une réunion spéciale du Conseil de sécurité en vue de l'adoption de nouvelles mesures contre les autorités *de facto* (incluant l'arrêt des vols non-commerciaux) qu'ils tiennent pour responsables de l'échec de l'Accord de Governors Island.

Du 14 au 16 janvier 1994, la Conférence de Miami réunit plus de 400 personnes pour débattre de la restauration de la démocratie en Haïti.

En mars 1994, le *Black Caucus* américain impose une ligne de négociation plus énergique, plaidant pour un embargo total (sauf sur les vivres et les médicaments), le gel des avoirs des putschistes, l'interdiction de valider ou de délivrer des visas américains aux militaires, et le déploiement d'une force de contrôle le long de la frontière dominicaine pour garantir l'application des mesures d'embargo.

Le 23 mars 1994, le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité une résolution prolongeant le mandat de la Minuha jusqu'au 30 juin 1994.

Le mois d'avril 1994 marque un tournant dans la politique des États-Unis et des Nations unies à l'égard d'Haïti. Dorénavant, les discours se raffermissent et dénoncent très franchement les abus commis par les autorités *de facto*.

De son côté, le président Aristide avise les État-Unis de son intention de se désolidariser de l'accord sur les réfugiés, si ces derniers devaient être rapatriés de force.

Les pressions s'accentuent sur la communauté internationale. Les groupes de défense des droits de l'homme dénoncent le manque de fermeté du médiateur Lawrence Pezzullo et réclament son remplacement par une personne connue pour son engagement dans le domaine des droits de l'homme. Pezzullo démissionne le 26 avril 1994 et est remplacé par un ancien parlementaire américain membre du *Black Caucus*, William H. Gray.

Le 6 mai 1994, la résolution 917 du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, amplifie les sanctions à l'égard d'Haïti. Elle implique un embargo commercial complet et des restrictions financières imposées aux militaires. De nouvelles sanctions sur la délivrance de visas aux militaires et à leurs alliés civils s'ajoutent à ces mesures. Des bateaux canadiens, français, américains et vénézuéliens patrouillent au large des côtes d'Haïti et contrôlent l'application de l'embargo.

On constate un assouplissement des mesures américaines relatives aux réfugiés, qui sera suivi d'une politique dite d' "asile temporaire", annoncée le 5 juillet 1994.

Le 28 juin 1994, le gouvernement américain annule tout visa aux Haïtiens qui n'ont pas le statut de résident permanent aux États-Unis.

Le 30 juin 1994, le mandat de la Minuha est prolongé.

Le 5 juillet 1994, les autorités *de facto* d'Émile Jonassaint exigent que la Micivih arrête à nouveau ses activités. Le 12 juillet, la mission est décrétée " indésirable " et reçoit l'ordre de partir dans les quarante-huit heures. Les secrétaires généraux de l'Onu et de l'OEA ordonnent en conséquence son évacuation. Le 8 juillet, le président en exil écrit au secrétaire général de l'Onu pour dénoncer la détérioration alarmante des conditions de vie du peuple haïtien, demandant que la communauté internationale intervienne pour que soit enfin appliqué l'Accord de Governors Island.

Les États-Unis commencent ostensiblement des manoeuvres militaires qui constituent autant de messages lancés au haut-commandement de l'armée.

Le 15 septembre 1994, dans un discours télévisé, le président américain Bill Clinton demande officiellement aux autorités militaires de se retirer du pouvoir. Après avoir mis l'accent sur la situation alarmante des droits de l'homme en Haïti, il annonce l'intention des États-Unis d'utiliser la force, si nécessaire, pour mettre fin à cette situation.

Deux jours plus tard, une délégation formée de trois personnalités politiques américaines, l'ancien président Jimmy Carter, le sénateur Sam Nunn et l'ancien chef d'état-major interarmées Colin Powell, tentent une négociation de dernière heure. Un accord sera signé alors que les avions militaires américains ont déjà décollé vers Haïti.

Le 19 septembre 1994, la force multinationale entre en Haïti et prend possession des installations militaires. Le 3 octobre 1994, la police militaire américaine perquisitionne dans les locaux du Fraph, procède à des arrestations, et saisit les archives.

Le 10 octobre 1994, le général Raoul Cédras démissionne.

Le 15 octobre 1994, le président Aristide rentre en Haïti et retrouve sa place au Palais national.

CHAPITRE V : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CAS

A. Vue d'ensemble

Ce chapitre présente le compte rendu général des différentes catégories de graves violations des droits de l'homme survenues pendant la période de référence. Il se base principalement, comme l'ensemble du rapport, sur les sources primaires de preuves recueillies. Avant de l'aborder, il peut être utile de rappeler les conditions dans lesquelles s'est effectuée la réception des plaintes, de la mi-juillet à septembre 1995.

Les équipes sur le terrain, composées d'enquêteurs haïtiens et étrangers, ont eu à faire face à toutes sortes de difficultés. Le choix avait été fait de rencontrer les témoins dans leurs localités respectives et de passer par les structures locales pour les rejoindre. Cependant, la collecte s'effectuait durant la saison pluvieuse ce qui rendait plusieurs routes impraticables et certaines localités pratiquement inaccessibles. C'était également une période électorale et des rivalités politiques ont parfois rendu plus difficile la participation de l'ensemble des associations dans certaines villes, comme par exemple, Jacmel. De plus, la peur règne encore dans bien des localités, ce qui explique une participation relativement faible de la population au niveau de certains bourgs et villes, les bourreaux d'hier faisant encore sentir leur présence menaçante et même, dans certains cas, demeuraient en mesure d'exercer des représailles. Des responsables d'associations locales ont clairement exprimé leurs craintes quant à la sécurité des victimes. De plus, le mandat de la Commission a dû être souvent réexpliqué, certains jugeant peu satisfaisante la seule production d'un rapport.

Les équipes ont aussi eu à faire face à des problèmes logistiques de toutes sortes: radio-communications, hébergement, véhicules, etc... ainsi que dans certains cas, aux frictions qu'engendrent ces situations difficiles. Elles ont pu cependant atteindre et même dépasser les objectifs fixés au départ (soit compléter 5000 formulaires nécessitant en moyenne une heure d'entrevue chacun). Ces résultats ne donnent qu'une vue imparfaite des efforts fournis. Par exemple, l'équipe du Nord-Ouest, pour compléter 202 formulaires (et 107 fiches complémentaires) a rencontré 1166 personnes dans trois (3) villes, six (6) Bourgs et vingt six (26) localités; celle de la Grand-Anse a reçu 1310 personnes pour enregistrer 253 cas.

La Commission a retenu au total 5450 formulaires, représentant 8650 victimes ayant subi 19308 violations. La Commission estime avoir enregistré un nombre très en deçà des violations commises pendant la période de référence. Ces données prennent donc valeur d'échantillon dont la représentativité, sur les plans temporel, géographique et démographique, a été vérifiée par différents tests statistiques (voir annexe II). Les disparités dans le nombre de témoignages recueillis par département n'ont pas affecté la validité de cet échantillon. Bien qu'importants, les écarts observés reflètent la distribution de la population sur le territoire et la concentration des forces répressives dans les villes principales et plus particulièrement dans l'aire métropolitaine. De plus, chaque fois que c'était possible, les données recueillies ont été corroborées par des sources secondaires. Il faut aussi ajouter le poids des données recueillies à la morgue de l'Hôpital de l'université d'Haïti qui viennent appuyer la parole des victimes interrogées.

Dans les moments de pointe de la répression (septembre et octobre 1991, octobre 1993), tous les types de violations des droits de l'homme augmentent considérablement. Cependant, la répression demeure constante durant toute la période. Une présentation générale de ces violations se retrouve dans la section B, avec une description résumée de quelques cas illustratifs.

Degré de la preuve

A la lumière des dispositions de l'article 16 des règles de procédure et des dispositions du chapitre III (méthodologie) du rapport, la Commisssion affirme que, dans tous les cas cités dans ce chapitre, à savoir cas illustratifs, cas approfondis, cas en annexe, et enquêtes spéciales, où elle conclut à une violation sans pour autant indiquer le nom de son auteur, elle estime que la preuve de cette violation est suffisamment établie. Pour la Commission, il y a preuve suffisante quand il existe plus de preuves qui supportent ses conclusions que le contraire.

Cependant, la Commission tient à clarifier que l'existence d'une preuve au moins suffisante des violations qu'elle relate ne signifie pas que certaines violations ne sont pas confirmées par des preuves dont le degré va au-delà de la preuve suffisante.

En réalité, de l'avis de la Commission, certaines violations sont confirmées par l'existence de preuves d'un degré substantiel ou déterminant.

B. LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE VIOLATIONS GRAVES

B.1. Les violations au droit à la vie

Les violations du droit à la vie regroupent, dans le cadre des témoignages recueillis, les exécutions sommaires ou extrajudiciaires, les massacres - que la Commission a défini opérationnellement comme l'exécution sommaire d'au moins trois personnes dans un même évènement (unité de temps et de lieu) - que l'on retrouve compilés statistiquement sous la rubrique exécutions - ainsi que les disparitions forcées qui peuvent être assimilées à des exécutions sommaires. Elles constituent, de même que les menaces de mort, des atteintes du droit à la vie. Les conséquences des tentatives d'exécutions constituent également une atteinte au droit à l'intégrité physique dans la plupart des cas. La victime qui a survécu à l'attentat est souvent blessé, voire mutilé.

La Commission a analysé 1348 cas de violations du droit à la vie, soit 333 disparitions forcées et 576 exécutions sommaires, et 439 tentatives d'exécutions sommaires. Dans tous les départements, on découvre des cas d'exécution extrajudiciaires, de morts par torture, ou de disparitions. Cet aspect soutenu de la répression illustre le contexte de tous les autres cas de violations et indique l'absence de frein aux violations des droits de l'homme. Les départements de l'Ouest (principalement Port-au-Prince), du Nord et de l'Artibonite (surtout Raboteau) ont été les plus durement touchés. C'est dans la région de Port-au-Prince que le droit à la vie a été le plus atteint : on y retrouve les trois quarts des cas de disparitions et près de la moitié des cas d'exécutions sommaires dénoncées.

Une étude statistique (voir annexe II) fut menée à partir des registres de l'Hôpital de l'université d'État d'Haïti sur une période de dix ans (1985-1995). Cet hôpital est le seul de la

région de Port-au-Prince à disposer d'une morgue publique. L'expérience d'autres pays ayant connu de sombres périodes de répression indique que certains régimes dictatoriaux laissent davantage de dossiers sur leurs crimes qu'on ne l'aurait cru. Dans le cas d'Haïti, les registres de l'hôpital furent une source d'information providentielle.

L'analyse statistique de ces dossiers indique comment, durant la période de référence, le nombre d'assassinats politiques a augmenté sensiblement comparativement aux années précédentes. Sur le plan statistique, la différence est hautement significative et montre que le nombre moyen de victimes a plus que doublé - passant d'une moyenne de 10 décès par mois durant les années précédentes à environ 24 décès par mois. De plus cette période compte le nombre le plus élevé d'assassinats des dix dernières années, durant lesquelles il y a eu en Haïti un certain nombre de régimes non-démocratiques.

Cette étude montre aussi que les deux brèves expériences démocratiques dirigées par le président Aristide connurent une baisse considérable dans le nombre d'assassinats, comparées aux périodes précédentes. En effet, de mars à août 1991, on observe un renversement d'une tendance, apparemment lente mais soutenue, à la hausse qui avait commencé sous le régime de Jean-Claude Duvalier. De même, le retour du président Aristide en 1994 permet de constater une réduction considérable des assassinats fréquents qui ont marqué la période de référence. Il y a beaucoup de raisons de croire que ces chiffres ne représentent qu'une partie de la réalité et de l'ampleur réelle et des violations du droit à la vie qui est probablement beaucoup plus grande durant la période couverte par le mandat que ce qui a été révélé.

B.1.1. Cas illustratifs

1. Formulaire no. 5418
Nom: Célita Antoine
Profession: non disponible
Affiliation: Le fils de la victime appartient à un mouvement populaire de jeunes (Comité d'expérience des jeunes populaire)

Jean-Luc Milicent, 23 ans, père de 3 enfants est membre du Comité d'expérience des jeunes populaire (CEJP). Il habitait à Cité-Soleil avec sa compagne, ses enfants et sa mère, Célita Antoine. Le 30 septembre 1991, en rentrant d'une manifestation contre le coup d'état, sa mère Célita Antoine, commerçante, avait été exécutée chez lui. Elle avait reçu trois (3) balles tirées par un attaché identifié. Il porta plainte quelques jours après le coup d'état contre l'attaché responsable de l'exécution de sa mère, auprès du tribunal de la Croix des Missions, sans résultat. Le 20 octobre 1991, vers 11 heures du matin, un groupe de six personnes armées ont débarqué chez Jean-Luc Milcent. Ils ont pénétré chez lui et ont saccagé sa maison. Il dut fuir en province pour toute la période du régime de facto.

Violation(s): exécution sommaire, destruction de biens
Droit(s) violé(s): droit à la vie, atteinte au droit de propriété
Responsable(s): attaché identifié

2. Formulaire no. 5383
Nom: Jean-Ronald et Paul Dérival

Profession: non disponible
Affiliation: Partisans du président Aristide

Les frères André Dérival, 24 ans, Paul Dérival, 32 ans, et Jean-Ronald Dérival, 17 ans, habitaient avec leur mère à Port-au-Prince. Le 30 septembre 1991 les trois (3) frères étaient en train de crier "Vive Aristide" quand dix (10) hommes, certains en civil et d'autres en uniforme militaire, sont arrivés chez eux pour les arrêter. La plaignante a pu identifier quatre d'entre eux. Il s'agit de deux attachés et de deux militaires.

Les hommes ont bastonné un des frères, Jean-Ronald Dérival. Par la suite, ils ont volé tout ce qu'il y avait à la maison et ont amené Jean-Ronald Dérival et Paul Dérival dans un lieu inconnu. Ils ne sont jamais revenus et jusqu'à présent ils sont portés disparus.

Violation: Disparition forcée de personnes
Droit violé: droit à la vie, droit à l'intégrité physique
Responsables: Militaires et attachés

3. Formulaire no. 3278
Nom: Zéphyr Monclès
Profession: Juge de paix
Affiliation: non disponible

Le 30 septembre 1991 vers 7 heures du matin, un groupe de militaires est allé chez Monsieur Zéphyr Monclès, juge de paix suppléant aux Cayes. Sa femme, Manite Berger, est allée chercher de l'aide à la caserne. A son retour elle trouva son mari mort dans sa maison, que les militaires et civils armés ont incendiée. Sa fille, Marcelle Zéphyr, qui était présente rapporte que son père a été frappé au ventre et au visage à coups de machette et de pic à glace. Ils avaient passé une corde au cou de la victime et mis le feu à la maison.

Violation(s): exécution sommaire
Droit violé(s): droit à la vie, atteinte au droit à la propriété
Responsable(s): militaires et civils armés

4. Formulaire no. 3289
Nom: Adrien Dessalines et Diken
Profession: chauffeur et employé des aciéries d'Haïti
Affiliation: non disponible

Sauveur Fénélus est sorti dans la nuit du 29 au 30 septembre, après avoir entendu l'annonce du coup d'état pour manifester avec un groupe d'amis. En arrivant au carrefour de l'aéroport, un groupe de militaires à bord d'une jeep Rocky rouge, a commencé à tirer sur la foule. Deux de ses amis, Adrien Dessalines, 30 ans, chauffeur, et le nommé Diken, 33 ans, employé des aciéries d'Haïti, ont été tués sur le champ. Sauveur Fénélus a reçu plusieurs balles aux jambes. Il s'est dirigé vers l'hôpital général, mais quelqu'un l'avertit que les militaires y étaient en train d'achever les blessés. Il a alors pris un "tap-tap" pour les Gonaïves, où il

connaissait un membre du personnel de l'hôpital la Providence. Il fut hospitalisé pendant quatre jours.

Violation(s): exécutions sommaires et tentative d'exécution sommaire
Droit(s) violé(s): Droit à la vie
Responsable(s): Membres des FADH

5. Formulaire no.5871
Nom: Yvon Admeus
Profession: non disponible
Affiliation: non disponible

Le 30 septembre 1991, Yvon Admeus avait aidé les habitants de Delmas 34 à monter des barricades. Vers 20 heures, une Rocky rouge est sortie de Delmas 37 pour traverser la route de Delmas et entrer dans Delmas 34. Les vitres étaient fermées et les occupants n'ont pas pu être identifiés. Plusieurs coups de feu ont été tirés du véhicule et Yvon Admeus fut tué sur le coup par plusieurs balles. Il fut transporté par son frère à la morgue de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti. Des balles de fusil M16 furent trouvées sur le cadavre, qui fut remis à son frère pour inhumation après délivrance d'un constat de décès.

Violation(s): exécution sommaire
Droit(s) violé(s): droit à la vie
Responsable(s): Membres des FADH

6. Formulaire no. 1742
Nom: Jean-François Clément
Profession: instituteur
Affiliation: Mandataire du FNCD en 1990
Lieu: Miragoâne, Grande-Anse

Trois semaines après le coup d'état, deux frères, André et Jean-François Clément parlaient avec un habitant, qu'il identifia plus tard comme étant un attaché, devant chez eux quand un sergent est arrivé et a demandé si Jean-François était là. Ce dernier s'est identifié. Il reçut immédiatement un coup de crosse de revolver administré par le sergent tandis que l'attaché s'était mis à le frapper à la tête avec un bâton. André Clément eut le temps de fuir les assaillants qui s'étaient mis à le battre. Il a aperçu la voiture de ces derniers partir avec son frère, ligoté. Jean-François Clément n'est pas réapparu pendant trois jours. André Clément n'a fait aucune démarche pendant ces trois jours, par peur d'être à son tour enlevé. Il trouva le cadavre de son frère trois jours plus tard, au lieu dit carrefour Ti Kalbas, marqué de trois impacts de balles, un au cou et deux à la hauteur des hanches.

Violation(s): enlèvement suivi d'exécution sommaire
Droit(s) violé(s): droit à la vie
Responsable(s): un sergent des FADH et un attaché

7. Formulaire no. 000255
Nom des victimes: Rosina Joseph et Alcena Saintil
Professions: Cultivateurs
Affiliations: Mouvement Paysan Papaye, groupe religieux Dieu Devant

Le 7 novembre 1991, vers 22 heures, un commando d'environ 10 personnes dont deux agents de la police rurale, arrêta sans mandat judiciaire M. Saintil, 70 ans, et sa femme, Rosina Joseph. Les mains liées, ils furent amenés à la caserne de Cerca-la-Source, où on leur fit subir le djack, des kalots marassa, et une bastonnade. Détenus pendant 15 jours, il furent libérés après avoir payé 3300 gourdes. Mme Joseph décéda 15 jours après sa libération des suites de tortures subies. En 1990, M. Saintil avait été président du Bureau d'Inscription et de Vote de sa localité.

Violations: Torture suivie de décès, torture, détention illégale, extorsion
Droits violés: Droit à la vie, droit à la liberté, droit à l'intégrité de la personne
Responsables: Deux agents de la police rurale, plusieurs attachés et militaires de la caserne de Cerca-la-Source.

Le 11 novembre 1991, dans la matinée, un groupe de plus de 300 militaires en uniforme vert olive et d'attachés en civil a pillé 11 maisons de la localité de Balthazar, commune de Cerca-la-Sourcce, et y ont mis le feu. Ils ont tué trois personnes; les autres ont fait semblant d'être morts. Un agent de la police rurale donna l'ordre de compter le nombre de morts, puis le groupe se retira. Le lendemain, des attachés sont retournés sur les lieux. Lors de l'enterrement des trois victimes mortes, ils exigèrent que personne ne pleure. Le groupe d'agresseurs comprenait des membres de l'Association Communautaire Kapas (AKP), responsable de plusieurs pillages dans la région.

Liste de victimes:

- Georges Ronaster, 30 ans, membre du MPP, TKL et mouvement Lavalas, tentative d'exécution
- Izierlus Clavin, 70 ans, mutilé à coups de machette, a survécu à l'attaque
- Décène Sainvil, 29 ans, mort par armes blanches (machettes et piques)
- Clorius Jacques, 35 ans, membre du MPP et mouvement Lavalas, mort par balle
- Oleker Dubréus, 70 ans, membre du MPP mort par balle
- Augustin Charles, 55 ans, maison détruite, a fait le mort
- Fleurisnor Fleurimon, 60 ans, maison détruite, bétail volé, a fait le mort
- Belanoi Benjamin, 40 ans, maison détruite, a fait le mort
- Alouze Chérestin, 30 ans, maison détruite, a fait le mort
- Inès Cherenfent, 23 ans, maison détruite, a fait le mort
- Bernard Jean, 32 ans, maison détruite, a fait le mort
- Sainphaël Sterlin, 65 ans, maison détruite, a fait le mort
- Dubuisson Iram, 40 ans, maison détruite, a fait le mort
- Semistoir Clavin, 35 ans, maison détruite, a fait le mort
- Semius Clavin, 33 ans, maison détruite, a fait le mort

Violations: massacre, incendies volontaires, destruction de biens
Droit violés: droit à la vie, droit à la propriété
Responsables: Militaires et attachés

9. Formulaire no. 2894
Nom: Pétion Antoine, Michelet Antoine, mineur de 7 ans, Fabienne Antoine, mineure de 4 ans.
Profession: cultivateur
Affiliation: partisan du président Aristide

A Gros-Morne, 5ème section de Moulin, la famille du cultivateur Pétion Antoine, 41 ans, a été persécutée dès le 30 septembre 1991. Le 22 octobre 1991 à minuit, 4 individus en civil masqués et armés ont pénétré au domicile familial et emmené de force le père Pétion Antoine en l'accusant d'être Lavalas. La famille ne l'a jamais revu.

Le 26 octobre 1991, 4 individus masqués dont deux étaient armés, pénètrent à nouveau au domicile du disparu et violent sa femme, Rose-Marie Petidieu, à tour de rôle. Le 29 octobre vers 3 heures de l'après-midi, 2 individus incendient la maison en l'absence de la femme de Pétion Antoine. Les deux enfants de Rose-Marie Petidieu, Fabienne Antoine, 4 ans et Michelet Antoine, 7 ans, ont été tués dans l'incendie.

Violation(s): disparition forcée de personne, viol pour motifs politiques, exécution sommaire d'enfants
Droits violé(s): droit à la vie, droit à l'intégrité physique
Responsable(s): affiliation inconnue

10. Formulaire no. 6544
Noms: Antoine Pauléus et Bérilus Julien
Profession: cultivateurs
Affiliation: non disponible

Le 13/02/92 vers 11 heures du soir, en bas Bourg à Marchand-Dessalines, Antoine Pauléus, 42 ans, entend tirer dans son quartier. Il entend frapper à sa porte, et ouvre. Le commandant de la caserne de Marchand et deux attachés identifiés l'arrêtent sur le champ ainsi qu'un de ses voisins, Bérilus Julien. Antoine Pauléus les supplie de le juger avant de l'exécuter. Le lendemain matin, la femme de Antoine Pauléus va demander aux deux attachés où se trouvent les deux détenus. Ils lui répondent qu'ils ne sont pas sûrs qu'ils soient à la caserne. Elle n'entre pas à la caserne par peur des militaires. Le lendemain 14 juin, dans l'après-midi, une partie de la population est attroupée au cimetière. Plusieurs habitants aperçoivent les cadavres de Antoine Pauléus et Bérilus Julien, dans une fosse en train d'être creusée par les militaires dans laquelle ils furent jetés.

Violation(s): Enlèvement suivi d'exécution sommaire
Droit violé(s): Droit à la vie
Responsable(s): deux attachés et plusieurs militaires de la caserne de Marchand-Dessalines

11. Formulaire no. 5426
Nom: Arnold Gustave
Profession: Marchand

Affiliation: non disponible

Arnold Gustave, un marchand de 26 ans, habitait à Cité-Soleil, Delmas, Port-au-Prince, avec sa compagne, Louise Marise, 18 ans, qui attendait un enfant.

Le 13 janvier 1993, vers 10 heures du matin, des hommes armés, en civil, parmi lesquels deux attachés identifiés, sont arrivés à son domicile pour l'arrêter. Les hommes ont commencé à battre Arnold Gustave sur place, à coups de bâton et de crosse de révolver, et à l'interroger sur le retour du président Aristide. Après, les hommes l'ont conduit à l'avant-poste de Cité-Soleil. Par la suite, Arnold Gustave a été transféré à Fort-Dimanche où il a été sauvagement bastonné. Arnold Gustave a été transféré d'urgence à l'Hôpital Général mais est mort en chemin. Son corps n'a pas été rendu à sa famille.

Violation(s): torture et exécution sommaire
Droit(s) violé(s): droit à l'intégrité physique et droit à la vie
Responsable(s): militaires et attachés

12. Formulaire no. 5796
Nom: Lefranc-San Hermane
Profession: Inconnue
Affiliation: Militant Lavalas

Le 30 septembre 1993, Ariane Dominique, 32 ans, mère de 3 enfants, habitant à Bon Repos a été brûlée par de l'eau bouillante jetée par un membre du FRAPH identifié, en guise de représailles à des critiques qu'elle avait faites au FRAPH. Le mari d'Ariane Dominique, Lefranc-San Hermane, âgé de 36 ans, était un partisan du président Aristide. Le 3 octobre 1993 il est sorti de son domicile vers six heures du soir pour aller coller des photos du président Aristide en bas-ville, à Port-au-Prince, et n'est jamais revenu.

Violation(s): disparition forcée, torture
Droit(s) violé(s): droit à la vie, droit à l'intégrité physique
Responsable(s): affiliation inconnue

13. Formulaire no. 5812
Nom: Hugues Bertrand
Profession: N/A
Affiliation: un membre de sa famille était un militant politique

Hugues Bertrand, 39 ans, était le frère de Georges Bertrand, un militant politique et président d'un Bureau d'Inscription et de Vote aux élections 1990, habitant Soleil 7. Georges Bertrand avait pris le maquis depuis le coup d'état et s'était réfugié à Léogane chez son frère. Georges Bertrand était activement recherché par des membres du FRAPH depuis 1993.

Le 17 mai 1993 un groupe d'hommes armés, parmi lesquels le Commandant du FRAPH de Soleil 7 et d'autres membres du FRAPH sont arrivés chez M. Hugues Bertrand à la recherche

de son frère. Ne trouvant pas ce dernier à la maison, ils ont arrêté M. Hugues Bertrand à sa place et l'ont exécuté sur la route de l'aéroport dans la zone de Bâtimat.

La famille a pu retrouver le corps de M. Hugues Bertrand.

Violation(s): exécution sommaire
Droit(s) violé(s): droit à la vie
Responsable(s): membres du FRAPH

14. Formulaire no. 5811
Nom: Jean-Baptiste Emmanuel
Profession: non disponible
Affiliation: non disponible

Le 11 octobre 1993, jour de l'arrivée du navire de guerre américain "Harlan County", un groupe d'hommes armés, en civil, est arrivé à Cité-Soleil et a commencé à tirer dans tous les sens. Après leur départ, les habitants ont trouvé le corps de M. Jean-Baptiste Emmanuel étendu par terre. Il avait été touché par quatre balles, une dans la bouche, qui avait perforé la gorge, une au cou, une au dos et une à la jambe. Le lendemain matin, sa mère a reçu l'autorisation du Sergent de l'avant-poste de Cité-Soleil de retirer le cadavre. Les funérailles eurent lieu le 19 octobre 1993. Un attaché connu a été identifié par les habitants pendant l'attaque.

Violation(s): exécution sommaire
Droit(s) violé(s): droit à la vie
Responsable(s): Attachés

15. Formulaire no. 1589
Nom: Josué Thermidor
Profession: non communiquée
Affiliation: membre du FNCD

Josué Thermidor âgé de 25 ans et père de 4 enfants, était membre du FNCD et habitait à Soleil 7.

Le 9 février 1994 vers 23 heures, un groupe d'environ une vingtaine de membres du FRAPH, dont certains identifiés, sont entrés de force à son domicile. Les agresseurs ont battu la compagne de Josué Thermidor, Mireille "Dada", et, après avoir bastonné et ligoté Josué, l'ont amené dans un lieu inconnu.

Le lendemain matin les membres de sa famille ont entendu dire que deux personnes avaient été tuées et que les cadavres étaient à Soleil 17. Ils ont trouvé son cadavre ligoté et couvert de marques de coups de pierre, pic et bâton. Le cadavre n'a jamais été remis à sa famille.

Violation(s): torture, enlèvement et exécution
Droit(s) violé(s): droit à l'intégrité physique, droit à la vie
Responsable(s): membres du FRAPH

16. Formulaire no. 6564
Noms: Michelle-Ange et Josepha Noël
Profession: non disponible
Affiliation: Leur père est un militant du Mouvement Paysan de Papaye

Serjuste Noël, un cultivateur et membre du Mouvement Paysan Papaye (M.P.P.), de Petite-Rivière-de-Bayonnais, est arrêté le 23 août 1992 par un caporal et un sergent de l'avant-poste de Petite-Rivière-de-Bayonnais. Il est emmené à l'avant-poste de Bayonnais. Il est immédiatement roué de coups de bâton, et de coups de poing aux yeux. Après deux jours de détention, il est envoyé au tribunal de paix de Bayonnais, ramené à l'avant-poste et libéré sans explication. Il est à nouveau menacé verbalement le 31 décembre 1993. Le 8 janvier 1994, le même sergent accompagné d'un commando de membres du FRAPH, se rend au domicile familial, et brise la porte d'entrée en l'absence de la famille ce jour-là. Le 13 janvier, un commando militaire d'une douzaine de personnes identifiées dont les mêmes sergent et caporal et le chef de section, débarquent à nouveau au domicile familial. Ils tuent un taureau et un âne dans la cour et forcent un ami de la famille à les mener à l'endroit où se trouvent les deux filles de Serjuste Noël. Ils kidnappent alors Michelle-Ange Noël et Josepha Noël. Elles ont été exécutées à Savanne Désolée près du Carrefour de Brunette où leurs restes ont été trouvés, lacérés de coups de machette.
Violation: torture, enlèvement et exécutions sommaires, destruction de bétail et de biens
Droits violés: droit à l'intégrité physique, droit à la vie, droit de propriété
Responsables: militaires et membres du FRAPH

17. Formulaire no. 3879
Nom: Ascème Paul
Profession: cultivateur
Affiliation: non disponible

En janvier 1994, à Quartier-Morin, département du Nord, deux attachés identifiés se sont rendus chez Ascème Paul, pour procéder à son arrestation, alors qu'il était absent. M. Ascème Paul s'est rendu plus tard dans la journée à l'avant-poste de Quartier-Morin pour recevoir des explications concernant cette descente chez lui. Il fut immédiatement battu par un sergent qui lui demanda de l'argent. Son frère qui était présent sur les lieux, proposa $10 au sergent qui jugea que la somme était insuffisante, et Ascème Paul fut gardé en détention. Le lendemain, la femme et le frère de la victime se sont rendus à l'avant-poste, pour porter du café à la victime. Ils ont trouvé le corps de la victime sur la route.
Violation(s): détention illégale, torture, extorsion et exécution sommaire
Droit(s) violé(s): droit à la vie, droit à l'intégrité physique, atteinte au droit à la propriété
Responsables: deux attachés et un sergent

B.1.2. Cas de massacres

1.2.1. Massacre de Carrefour Vincent

Noms: Losmane Désiré, Jean-Marie Alexis, Michelet Désiré, Brunel Elisse, Frisnel Lacombe, François Jack, Yves Charles
Affiliation.: membres de groupements politiques de Cité-Soleil, dont le groupe Base Normale Révolutionnaire

Dans la nuit du 2 au 3 février 1994, à Carrefour Vincent, un nombre indéterminé de militaires et attachés de Cité-Soleil et de Fort Dimanche, armés de fusils M16 et de révolvers de gros calibre (38 et 45), débarque à Carrefour Vincent, bloque l'accès à une maison occupée par 9 personnes ce soir là, et les forcent à sortir de la maison en lançant à l'interieur du bâtiment des grenades lacrymogènes et offensives. Alors que les occupants se précipitent au dehors, les assaillants font feu et abattent 6 personnes, dans la cour et à l'intérieur de la maison. Un des occupants, Yves Charles réussit à s'enfuir, mais est poursuivi et abattu. Son corps a été retrouvé sur la route de Batimat, route Nationale # 1 à Port-au-Prince. Les victimes étaient des jeunes gens de 20 à 30 ans, membres de différentes organisations politiques de Cité-Soleil, qui avaient fui le quartier et avaient trouvé refuge dans une maison mise à leur disposition par un ami où ils se trouvaient de façon plus ou moins permanente depuis environ un mois. Selon certains témoignages de voisins, les corps des victimes ont été enlevés par les autorités dans l'après-midi du 3 février.

Des observateurs de la MICIVIH se sont rendus sur les lieux dans la journée du 3 février, et ont constaté une forte odeur de gaz lacrymogène, un trou d'environ 50 cm près d'une des fenêtres située à l'avant de la maison pouvant être le résultat de l'explosion d'une grenade lancée de l'extérieur, plusieurs fenêtres brisées, des traces de sang et des douilles dans plusieurs endroits à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. Selon les observateurs, les douilles proviendraient de fusils d'assault M 16 et de révolvers 38 et 45. Les constatations sur place ont permis aux observateurs de la MICIVIH de conclure que "cet assassinat collectif semblait avoir été une opération bien planifiée et exécutée par des participants dans un style d'opération de commando".

L'enquête menée par la Commission révèle que le registre de la morgue de l'Hôpital Général mentionnait que les corps de six (6) hommes non identifiés, et de Fritznel Charles Lacombe, Yves Charles, Ernst Théodule, et d'une femme, Mme Pierre Joseph, tous tués par balles, y avaient été amenés le 3 février. Le juge de paix de la Croix des Missions, M. Civil Jean Anix, a également déclaré à la MICIVIH, avoir constaté la présence de 6 cadavres, tous des hommes, et a décrit l'emplacement des corps, qui a été confirmé par les observateurs de la MICIVIH d'après les traces de sang.

L'enquête de la Commission révéla que plusieurs de ces jeunes avaient fui à la mi-janvier à la suite d'une altercation avec les membres du Fraph cantonnés à l'avant-poste du "Wharf" de la Cité, au cours de laquelle un attaché avait été battu par des jeunes de Soleil 9 et les militaires avaient tiré de nombreux coups de feu. Les militaires auraient également eu entre leurs mains une liste de personnes à éliminer. Le 2 février, jour du massacre de Carrefour Vincent, un jeune du groupe de soleil 9, Miguel Tidor avait été exécuté à Cité-Soleil, par les militaires de l'avant-poste. Le groupe a été dénoncé le jour même par une personne identifiée par plusieurs sources

de la Commission et les informations concernant la cache des jeunes gens ont été transmises à un attaché chargé d'organiser le massacre avec des militaires. Dans la nuit du 2 au 3 février, les habitants de la Cité ont entendu vers 3 heures du matin le crépitement d'armes automatiques des militaires, attachés, et membres du FRAPH, qui célébraient la réussite de la "descente" à Carrefour Vincent.

Des parents et amis des victimes se sont rendus à l'entrée de la morgue, dans les jours qui ont suivi les évènements, mais d'après leurs témoignages, des soldats de Fort Dimanche et de la caserne de la Cafeteria montaient la garde et ils n'ont pas pu recupérer les corps. Seul le corps de Yves Charles a été remis à sa famille environ 15 jours après sa mort, et des funérailles ont été organisées par la famille.

Violation(s): massacre
Droit(s) violé(s): droit à la vie
Responsables: militaires et attachés
Nombre de victimes: 7

1.2.2. Massacre de Lamentin 54

Le 30 septembre 1991 le sergent Jean-Robert Samedi de la caserne de Lamentin 54 a été tué par quatre personnes non identifiés. L'assassinat du sergent Samedi a déclenché une répression sauvage et indiscriminée qui a visé tous les habitants du quartier. La répression a duré entre deux et trois semaines, pendant lesquelles les militaires de la caserne de Lamentin 54 ont encerclé et fermé la zone. Les militaires ont interdit aux gens de circuler dans la rue et auraient tué des dizaines de personnes.

Après la mort de Jean-Robert Samedi, dans l'après-midi du 30 septembre 1991, un commando militaire est arrivé dans la zone derrière la caserne de Lamentin 54 et a entrepris une série de mesures de représailles contre la population. Les militaires ont incendié des maisons avec des grenades et ont jeté des bombes de gaz lacrymogène. Pendant plus de deux semaines les militaires ont tiré jour et nuit sur les maisons du quartier et sur tout ce qui bougeait. Certaines personnes de la région auraient même fini par dormir sur des arbres pour essayer de se protéger.

Dans une des rues de la zone les militaires auraient tué quatre hommes qui jouaient aux dominos. Ils auraient aussi battu une dame infirme, ainsi que ses enfants.

Un témoin a déclaré qu'il venait de rentrer à son domicile à Lamentin quand il a entendu quelqu'un dire "tou sa nou jwenn, n ap touye", "on va tuer tous ceux qu'on rencontre." Il est sorti de sa maison et a vu un groupe de plus de 30 militaires en uniforme vert olive et en bleu. Les militaires lui ont ordonné de ne pas bouger et puis deux d'entre eux se sont mis à le battre. Au moment où il a commencé à courir sur ordre des militaires ceux-ci lui ont tiré dessus. Il a été atteint d'une balle à l'épaule et est tombé évanoui. Les militaires l'ont laissé pour mort.

Un autre témoin a déclaré qu'un de ses cousins avait été tué par les militaires à son domicile. La soeur de la victime, qui était présente au moment de l'exécution, aurait été battue et les militaires l'aurait incarcérée pendant quelques jours à Lamentin 54. Selon son cousin, elle a perdu l'usage de son oeil droit et depuis lors, a perdu la raison. (Selon un autre témoignage, son frère aurait été un des responsables de la mort du sergent Samedi.)

Les militaires seraient aussi entrés de force dans plusieurs maisons des habitants de la région et, sous prétexte de mettre leurs biens en sécurité, auraient volé tous les objets de valeur.

Plusieurs habitants ont abandonné la zone pendant quelque temps et à leur retour ont retrouvé leurs maisons saccagées.

Pendant la durée du massacre, les militaires auraient obligé les habitants de la région, et surtout les jeunes, à creuser des fosses pour enterrer les cadavres. Plusieurs d'entre eux auraient été tués après avoir terminé leur travail et enterrés dans les fosses. D'autres auraient été forcés de ramasser les cadavres et de les mettre sur des véhicules pour les amener ailleurs.

Selon les habitants du quartier, les corps des victimes du massacre sont restés dans la rue pendant plusieurs jours et ont été dévorés par des chiens. L'odeur des cadavres pourris se fit sentir pendant plusieurs mois et de nombreux habitants ont fui la zone pendant plusieurs semaines.

Violation(s): exécutions sommaires dont des mineurs, maisons pillées et criblées de balles, tentatives d'exécution sommaire, détention arbitraire
Droit(s) violé(s): droit à la vie, atteinte au droit à la propriété, droit à la liberté
Responsables: militaires et attachés

1.2.3. Massacre de Martissant

Dans les premières heures qui ont suivi le coup d'état, une jeep Rocky rouge et une pick-up Toyota blanche ayant à bord des militaires en uniforme vert olive et des policiers en uniforme bleu, sont arrivés à Martissant. Les hommes étaient armés de fusils fal et ghalil et tiraient dans tous les sens.

Pendant les deux jours qui ont suivi, ils ont tué 7 jeunes habitants de la zone: Jules Delpeche, Didi St-Villier (17 ans), Dieujuste Mervilus (24 ans), Giordani Maignan, et deux dénommés Fanfan, dont un était en compagnie de Giordani et l'autre se trouvait à Martissant 25.

Dieujuste Mervilus, un vendeur de borlette de 25 ans, habitait à Martissant avec sa compagne et ses 2 enfants. Il a été tué par 3 balles dans le dos.

Didi St-Villier, un étudiant mineur de 17 ans, a été tué par un policier vers midi le 1er octobre 1991.

Jules Delpeche, un ami de Didi St-Villier, a été abattu le 1er octobre 1991 d'une rafale de mitraillette par un policier qui l'a accusé d'avoir volé le cadavre de Didi St-Villier. Le corps de Jules Delpeche a été mis dans une ambulance qui est partie en direction de l'Hopital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH).

Le père de Jules Delpeche a demandé à un ami de suivre l'ambulance pour essayer d'empêcher que le cadavre ne soit jeté dans une fosse, faute d'identification. L'ami a réussi à s'introduire à l'HUEH et à épingler le nom de Jules sur ses vêtements, ce qui a permis à la famille de réclamer le corps.

Les funérailles ont eu lieu à l'Eglise Baptiste et il fut inhumé au Cimetière de Port-au-Prince le 17 octobre 1991.

Giordani Maignan, un musicien de 28 ans, habitait avec sa femme à Martissant. Il faisait partie d'un mouvement populaire de la région et était musicien du Koudja, un groupe partisan du président Aristide.

Le 30 septembre 1991 il se dirigeait à la maison de sa femme, à la rue Martissant, avec deux amis, Ti Héri et Fanfan. A la rue Dessalines les trois hommes ont croisé une pick-up

militaire garée sous un arbre. En les voyant les militaires ont commencé à tirer. Ils ont d'abord atteint Giordani Maignan et puis ont poursuivi les deux autres hommes et les ont tués.

Giordani Maignan n'est pas mort sur le champ. Des amis ont essayé de le transporter à l'Hôpital, mais il est mort en chemin.

Le lendemain sa famille est venue retrouver son corps à la morgue de l'Hôpital Général. Le cadavre a été transporté à une morgue privée où il a pu être identifié.

Le massacre de Martissant a été orchestré par un lieutenant en représaille à l'incendie de sa maison à Martissant la nuit du 29-30 septembre 1991.

Violations: massacre faisant 7 victimes dont un mineur
Droit(s) violé(s): droit à la vie
Responsables: militaires

B.1.3. Rapport d'enquêtes approfondies

1.3.1. Exécution sommaire d'Etienne Janvier

Le 25 septembre 1993, au cours d'une descente des lieux au Club El Caribeno par un commando dirigé par le lieutenant X et plusieurs attachés, identifiés par les victimes, l'adjudant réformé (ou ex-adjudant) Etienne Janvier fut tué et le lance-caporal Frisner Jacob fut grièvement blessé.

Description des faits:

Le 25 septembre 1993 au soir, Etienne Janvier et Frisner Jacob se trouvaient avec deux Haïtiennes et un ami de la diaspora pour boire de la bière à El Caribeno, propriété d'un nommé Phito. El Caribeno est un bar et lieu de prostitution situé à Martissant 2.

Un commando composé d'attachés et de militaires lourdement armés, dirigé par un lieutenant, est arrivé à bord de quatre pick-ups de couleur crème et blanche, propriété de l'État. Un attaché qui se trouvait dans les parages aurait informé sa base, la 40ème compagnie (Anti-gang), de la présence de l'ex-adjudant Etienne Janvier.

Le lieutenant était accompagné d'attachés et d'autres acolytes en civil qui portaient tous des vêtements noirs.

Le commando essaya de s'emparer d'Etienne Janvier qui appelait Frisner Jacob à son secours. Celui-ci intervint: "Ce Monsieur est un ancien officier, si vous devez l'arrêter, allez-y! Je ne pense pas que vous puissiez faire quoi que ce soit". Le lieutenant Charles lui répondit: "Si vous le désirez, Etienne et vous-même allez subir le même sort". Suite à cet entretien, les assaillants ont contacté leur base pour instruction. Un ordre passa: Exécutez! Fidèles aux instructions, les militaires et attachés ont criblé de balles Etienne Janvier, qui est mort sur le coup. Frisner, qui tenta de s'échapper, reçut trois balles. Feignant la mort, il s'est abrité derrière une voiture qui se trouvait sur le lieu du drame. Le commando est reparti avec le corps de Janvier pour une destination inconnue.

Quelques minutes après cet incident, un autre lieutenant arriva sur les lieux et transporta le soldat Jacob à l'Hôpital Militaire.

Selon le certificat médical signé par le Dr Frantz Bijoux daté du 23 novembre 1993, Frisner Jacob présenta, lors de son arrivée à l'Hôpital Militaire, "un état de choc hémorragique

assez intense et un abdomen réagissant... On pouvait également noter: - qu'un 1er projectile a eu une trajectoire d'arrière en avant avec portée d'entrée (p.e.) à la fosse lombaire droite et portée de sortie (p.s.) à la fosse iliaque droite; qu'un 2ème projectile traversa le 1/3 inférieur du bras gauche pour rentrer au flanc gauche sur la ligne auxiliaire moyenne et sortir sur la ligne médiane en sous ombilical; qu'un 3ème enfin aurait atteint la cuisse avec p.e.. à la face externe de l'union entre les 1/3 supérieur et moyen et p.s. à la face interne du 1/3 moyen avec possibilité d'atteinte franche du nerf grand sciatique droit."

Jacob fut opéré le jour même de son agression. Le service d'urgence de l'Hôpital l'informa qu'un groupe d'hommes armés le recherchait pendant qu'il était dans la salle d'opération.

Le 8 décembre 1993, il sortit de l'hôpital. Son état de santé fut suivi par les médecins des services d'Orthopédie, de Neurologie et de Physiothérapie qui jugèrent ses lésions définitives. Cependant, il fut réadmis le 9 janvier 1994 pour la réintégration de sa colostomie sigmoidienne. A cause de problèmes logistiques tels que le manque d'électricité, Jacob ne fut opéré que le 20 janvier 1994. Il ressortit de l'hôpital 8 à 10 jours après. Le suivi de son état continua jusqu'en avril 1994.

Après le retour du président Aristide, le soldat Jacob informa le major Lesly Mendez Pétion, alors responsable de la 43ème compagnie, des incidents du 25 septembre 1993. Le major Pétion déconseilla à Jacob de déposer une plainte au Grand Quartier-Général.

En decembre 1994, Jacob adressa une lettre au commandant en chef des FADH avec des copies au Commissaire du Gouvernement et le Ministre de la Justice. Le texte de la plainte suit:

Quartier-General de la 43ème compagnie
Port-au-Prince, République d'Haïti
Le—décembre 1994

Du : Soldat Jacob Frisner
Au : Commandant en Chef des FAd H
Via : Officiel
Objet : Demande d'Ester en Justice

1. Le soussigné informe le Commandant en Chef des Forces Armées d'Haïti que le 25 septembre 1993, vers les 10 h 30 pm, qu'il s'installait paisiblement buvant des bières à El Caribeno il a été victime de cinq cartouches tirées par l'adjudant X, FADH, et un groupe d'hommes attachés et militaires (sic).

2. L'officier en question était cantonné au Q.G. de la 40ème compagnie lors de cet incident malhonnête. Cet incident a causé la mort à l'adjudant réformé Etienne Janvier qui était ce jour-là assis à côté de moi (illisible) venant juste de boire une bière (sic).

3. En conséquence, je sollicite le Commandant en Chef de bien vouloir passer des instructions sur son cas.

4. Dans l'espoir que vous donnerez une suite positive à ma demande, je vous remercie d'ores et déjà et vous prie de recevoir l'expression de mes considérations distingues (sic).

Signé----------Sd. Jacob Frisner
(45219) 4ème Cie

Après avoir envoyé cette lettre, le soldat Jacob reçut un appel téléphonique: "Si vous continuez à tergiverser pour rien, vous serez révoqué". Des contacts ont été etablis entre la victime et le lieutenant X, par intermédiaire d'un officier de la 40ème compagnie (anti-gang). Le lieutenant X offrit de payer 3.000 dollars haïtiens au soldat Jacob pour laisser tomber l'affaire.

Le 12 octobre 1995, le soldat Jacob adressa une lettre au Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil de Port-au-Prince, Me Jean-Auguste Brutus.

Antécédents:

Etienne Janvier, né à Bossier, localité de Ravine Normande, section communale de Cayes-Jacmel, a intégré les rangs des Forces Armées d'Haïti au grade de soldat (39174), suite à la formation reçue au Camp d'Application des FADH. Il sera promu adjudant quelque peu après l'avènement du gouvernement militaire de Henri Namphy en juin 1988. Le 30 septembre 1991 au soir, Etienne Janvier était officier de permanence à son poste de cantonnement, 22ème compagnie (Delmas 33). Ses supérieurs lui ont demandé de dépêcher des troupes dans les quartiers populeux pour réprimer les manifestations contre le coup. Il refusa d'obéir et fut dénoncé aux hauts gradés comme lavalassien agissant contre les FAd'H. En guise de sanction, il fut transféré à Môle Saint-Nicolas, Port-à-Piment, Petit-Goâve et Grande-Rivière-du-Nord. De ce dernier poste, il a été réformé au mois d'août 1992, accusé d'être partisan du Président Aristide. Une autre version indique qu'Etienne Janvier serait suspecté d'actes de banditisme.

1.3.2. Exécution sommaire d'Andral Fortune

1. Le 16 aout 1993, Andral Fortune, alias "Tidou", âgé de 29 ans, marié et père d'un enfant, a été abattu par le caporal B.

2. Selon les déclarations du caporal devant une Commission Militaire d'Enquête, le caporal aurait été envoyé en service par le commandant du Sous-District de Lascahobas, l'adjudant X, en vue de procéder à l'arrestation de Andral Fortune qui venait d'agresser le sergent Robert Jean-Tiberus tout en tentant de s'emparer de son arme. Arrivé sur les lieux et n'ayant pas trouvé M. Fortune, il prit un sentier pour regagner la caserne. Brusquement, Andral Fortune se jeta sur le caporal et essaya de le désarmer. Pendant le corps à corps, le caporal pressa sur la deténte de son fusil.

3. Selon les déclarations des témoins oculaires, Andral Fortune essayait de se sauver quand il fut mortellement atteint d'une balle dans le dos.

4. Le certificat médical, signé par le Dr Louis Gérard, indique que le corps présentait un orifice de deux centimètres dans le dos et un autre de cinq centimètres dans le thorax, pouvant indiquer l'entrée et sortie de la balle, respectivement, discréditant ainsi la version du caporal.

5. La Commission d'Enquête recommenda que "le soldat de première-classe Y, Forces Armées d'Haïti, soit traduit par devant une cour martiale générale pour homicide.

6. La CNVJ ignore si la cour martiale a statué sur ce cas. Cependant, le Caporal B est maintenant dans la prison de Hinche; son procès aura lieu pendant la prochaine session d'assises criminelles.

7. Andral Fortune était membre de l'Assemblée Populaire Régionale de Lascahobas.

1.3.3. Exécution sommaire d'Oriol Charpentier

Oriol Charpentier, 21 ans, fut arrêté le 19 avril 1993 sous accusation de vol d'une paire de souliers et d'une lampe Tropigas appartenant à sa cousine. Il fut amené à la caserne de Thiotte, où il subit plusieurs heures de bastonnade de la part du Caporal A et du soldat B. Charpentier mourut à la suite d'un coup de bâton mortel aux testicules. Il fut enterré par les militaires qui ne permirent pas à sa famille de voir le cadavre. Un faux procès-verbal sur son interrogatoire fut dressé par le juge de paix suppléant du tribunal de Thiotte.

Description des faits

1. Le 19 avril 1993, Oriol Charpentier fut arrêté par le Caporal A à Thiotte sous accusation d'avoir volé le 9 avril 1993 une paire de souliers et une lampe Tropigas appartenant à la cousine de Charpentier, concubine d'un propriétaire terrien.

2. Suite à la plainte du concubin de la cousine de Charpentier, une autre personne fut arrêtée le 15 avril 1993 vers 14:00 heures. Cette dernière accusa Charpentier au cours d'une séance d'interrogatoire et bastonnade. Un ordre d'arrestation fut alors émis par le commandant de la caserne de Thiotte contre Oriol Charpentier.

3. Le Caporal A se présenta chez Oriol Charpentier le 19 avril 1993 mais ne le trouva pas. Sa tante essaya de le protéger: "Oriol est un enfant. Si vous avez un problème avec lui, c'est avec moi qu'il faut le régler". A ces mots le caporal riposta "Laissez-moi le trouver et vous verrez si je ne vais pas le tuer". Le caporal rencontra plus tard Oriol au marché de Thiotte et l'arrêta. Au moment de l'arrestation, Oriol reçut un coup de crosse de fusil au niveau des côtes et quelques gifles.

4. Oriol fut amené à la caserne de Thiotte. A son arrivée, et sans avoir eu la chance de se défendre contre les accusations portées contre lui, le Caporal A lui ordonna de s'allonger sur le dos et monta sur sa poitrine. Ensuite, il subit plusieurs heures de bastonnade de la part du Caporal A et du soldat B sous les ordres du Commandant. Un dernier coup de bâton aux testicules aurait été mortel.

5. Après la séance de bastonnade, les militaires de la caserne, anxieux à propos de l'état de santé de Charpentier, lui firent amener une boisson et de la nourriture. Oriol mourut vers 18 heures.

6. Après sa mort, le Commandant fit chercher le juge de paix suppléant de Thiotte qui rédigea un faux procès-verbal sur l'interrogatoire de Perquis et de Charpentier daté du 15 avril 1993, selon un ex-attaché de la caserne témoin direct de toute l'affaire, ayant, en particulier, amené de la nourriture à Oriol Charpentier dans sa cellule quelques heures avant sa mort. Le texte du procès-verbal suit:

République d'Haïti

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, an 190 de l'indépendance et jeudi quinze avril, à deux heures de l'après-midi.

Nous C., juge de paix suppléant de la commune de Thiotte, officier de police judiciaire, auxiliaire du commissaire du gouvernement du ressort de Jacmel, assisté de M. D, notre greffier ordinaire.

Vu le dossier du bureau de la police de Thiotte en date du 15 avril 1993, avons procédé à l'interrogatoire des nommés Stoniel Perquis et Oriol Charpentier, arrêtés par la police sous l'inculpation de vol et escalade dans la maison de la femme E ; avons procédé à l interrogatoire du 1er prévenu à la caserne de Thiotte.

Q. Quels sont vos nom, prénom, âge, profession, lieu de naissance, demeure et domicile?
R. Stoniel Perquis, né à l'Asile demeurant à Marie-Madeleine, majeur, cultivateur.
Q. Vous êtes prévenu d'avoir escaladé la maison de la dame E en prenant tout ce que vous avez voulu. Qu'en dites-vous?
R. J'ai vu Oriol avec un Tropigas appartenant à la dame E pendant que j'ai été chez Mme Fontus; je l'ai vu avec un sac de souliers, vendredi vers huit heures du soir; hier, j'ai été battu, mais je ne me souvenais pas de dire que c'était Oriol qui a pris ce Tropigas. Pendant que je me suis couché dans la maison de la dame E, j'ai entendu Evans venir me demander des chadèques; je n'ai rien dit à Oriol, lorsque j'ai vu ce Tropigas entre ses mains. Requis de signer: il ne l'a pas fait avec nous - l'avons seuls fait juge et greffier.

Interrogatoire du 2ème prévenu à la caserne de Thiotte:

Q. Quels sont vos nom, prénom, âge, profession, lieu de naissance, demeure et domicile?
R. Oriol Charpentier, majeur, né a Thiotte y demeurant et domicilié.
Q. Vous êtes prévenu et impliqué d'après la déclaration de Stoniel Perquis en disant qu'il vous a vu avec un Tropigas de la dame E, vendredi vers 8 heures du soir. Qu'en dites-vous?
R. Magistrat, vendredi vers 8 heures du soir, Stoniel était dans cette maison, je lui ai demandé de l'eau dans un bol; il m'en a donné et je suis allé chez moi. Après quoi, je n'en sais rien. Plus rien n'est entendu, etc. requis de signer: il ne l'a pas fait avec nous - l'avons seuls fait juge et greffier.

7. Un proche informa les parents d'Oriol de sa mort et, lorsqu'ils commencèrent à faire pression pour la remise du corps d'Oriol, les militaires demandèrent au juge suppléant de dresser le constat de décès; il refusa. Les militaires firent venir alors le juge de paix titulaire, qui ordonna que le cadavre soit remis aux parents. Le texte du constat suit:

République d'Haïti

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, an 190 de l'indépendance et le jeudi quinze (15) du mois d'avril, à quatre heures de l'après-midi.

Nous, F, juge de paix de la commune de Thiotte, officier de police judiciaire, auxiliaire du commissaire du gouvernement du ressort de Jacmel, assisté de notre greffier ad hoc, M. G., huissier du tribunal de paix de Thiotte.

Sur la requisition qui nous a été faite par le commandant de sous-district de Thiotte, sommes exprès transportés à la caserne de Thiotte, à l'effet de constater le cadavre de Oriol Charpentier dans la prison de Thiotte. Arrivés sur les lieux, accompagnés des soldats des FADH de Thiotte, M. I et J, sergent des FAd'H et M.G, huissier du tribunal de paix de Thiotte.

Constat-

Avons constaté le cadavre du prévenu Oriol Charpentier étendu sur le dos, sa tête étendue au coucher du soleil, ses pieds à l'Est, son bras droit au sud et son bras gauche au nord.

N'avons trouvé aucune égratignure sur cette dépouille mortelle; avons ordonné au commandant du sous-district de Thiotte d'enlever ce cadavre pour être remis à ses parents et pour être inhumé.

En foi de quoi, les jour, date, mois et an que dessus, avons dressé et clos ce présent procès-verbal de constat qui a été signé par le commandant du sous-district de Thiotte et par tous ceux qui veulent le faire.

Les militaires n'ont pas remis le cadavre à la famille; ils reclamèrent d'eux un cercueil et fixèrent la date des funérailles. Le cadavre fut enterré pendant la nuit au cimetière de Thiotte, discrètement par les militaires, et les funérailles eurent lieu le lendemain sans le cadavre. Personne ne pouvait pleurer, même pas les parents. Certains membres de la famille Charpentier se sentirent menacés par les militaires et partirent dans le maquis, notamment son frère, Gesner Charpentier.

1.3.4. Disparition forcée des six membres de l'Organisation Populaire 17 septembre

Résumé des faits:

Six membres de l'Organisation populaire 17 septembre (OP-17) ont disparu dans la nuit du 25 au 26 mars 1994 à Port-au-Prince. Amnesty International a lancé plusieurs appels, notamment le 8 avril 1994, pour des actions urgentes au sujet de la disparition des 6 membres de l'OP-17. La MICIVIH a fait une enquête approfondie sur ces disparitions et a émis un communiqué de presse en date du 12 avril 1994, concernant, entre autre, la disparition des 6 membres de l'OP-17. Les informations recueillies par la CNVJ établissent que les membres de l'OP-17 ont été enlevés dans la nuit du 25 au 26 mars 1994. Ils devaient participer à une réunion de membres de l'OP-17 en début de soirée et rencontrer plus tard des militaires du Palais national. Un véhicule à bord duquel se trouvaient certains des disparus et appartenant à l'un d'entre eux, a été retrouvé le 26 mars sur le boulevard Harry Truman, à la hauteur du bureau du Fraph situé au Bicentenaire. Un témoin a déclaré que les occupants du véhicule ont été arrêtés et emmenés par des hommes armés qui avaient barré la route devant eux. Malgré toutes les démarches effectuées le sort des disparus est à ce jour non éclairci.

L'organisation OP-17 avait été créée en 1988 par d'anciens militaires qui avaient auparavant appuyé le coup militaire du général Prosper Avril. Après le coup, ils avaient toutefois continué à revendiquer des changements radicaux et avaient été persécutés. Plusieurs membres

avaient été arrêtés et incarcérés par les Fad'H. Ils avaient été écartés de l'armée et le groupe avait été formé à l'époque.

Nom: Jean Péralte
Profession: Chauffeur
Affiliation: Sympathisant de l'organisation populaire OP-17 (Organisation populaire 17 septembre); membre du syndicat CATH

M. Jean Péralte a disparu le 25 mars après avoir quitté son domicile dans l'après-midi pour se rendre à une réunion de l'organisation OP-17. Cinq autres membres de l'organisation ont disparu le même jour.

Droit violé: droit à la liberté et à la sûreté de la personne, droit à la vie
Type de violation: disparition forcée de personne
Auteurs présumés de la violation: militaires et membres du Fraph
Témoins des faits: non disponibles
Documents et éléments de preuve:
1. Fax du coordonateur de l'OP-17 à Amnesty International, daté du 7 avril 1994.
2. Appel lancé le 8 avril 1994 par Amnesty International pour une action urgente en faveur de la victime.
3. Communiqué de la MICIVIH du 12 avril 1994.

Nom: Arsène Coicou
Profession: étudiant en 4ème année de sciences économiques
Affiliation: membre du FNCD, membre de OP-17

Le soir du 25 mars 1994, Arsène Coicou est sorti de chez lui en compagnie de son ami Jean Salomon Erase dans la voiture de ce dernier, une Isuzu trooper. Selon un proche parent de la victime, ils avaient l'habitude de se réunir chez une militante avec d'autres Lavalassiens. La militante en question a affirmé que deux militaires en civil, armés, dont l'un d'entre eux faisait partie du groupe OP-17 selon elle, étaient venus et avaient attendu plus de 2 heures l'arrivée de Arsène Coicou et Jean Salomon Erase. Lorsqu'ils sont arrivés vers 6 heures 30 ou 7 heures du soir, l'un d'entre eux leur a demandé de les accompagner quelque part en ville. Ils sont montés dans la voiture de Jean Salomon Erase. Le groupe s'est arrêté brièvement chez le cousin de Jean Salomon Erase, et en est sorti vers 20 heures. Le 26 mars, vers 6 heures du matin, quelqu'un contacta la militante chez qui les deux hommes s'étaient rendus la veille, pour lui apprendre qu'il avait vu la voiture de Jean Salomon Erase au Bicentenaire, vers cinq heures du matin, les portes ouvertes, entourée d'hommes armés qui interdisaient de s'en approcher. Le parent de la victime fut contacté par cette personne et se rendit sur les lieux vers 10 heures du matin, pour constater qu'il s'agissait bien de la voiture de Jean Salomon Erase. Il s'est rendu directement à l'Anti-Gang, où il a trouvé les parents et le cousin de Salomon, auxquels un officier de l'anti-Gang avait répondu que les noms des personnes recherchées ne paraissaient pas sur leurs registres. Le parent de Arsène Coicou a ensuite effectué des démarches dans tous les centres de détention de Port-au-

Prince et à la morgue, en vain. Il s'est même rendu jusqu'à Titanyen, mais n'a pu retrouver la trace ou le cadavre des disparus.

Après ces évènements, il reçut régulièrement des menaces au téléphone. Un mois après ces disparitions, un colonel des FADH a demandé $1300 aux parents de Salomon Erase pour la libération des deux disparus. Le colonel leur a appris que les deux hommes étaient accusés d'avoir comploté pour placer une bombe au quartier-général. Il a conseillé aux parents de Salomon Erase de ne faire aucune démarche, ce qui pourrait compromettre ses propres efforts. Il a dit qu'il solliciterait Michel François pour "leur donner une chance" mais que de toute façon, ils ne seraient pas libérés de si tôt. Les parents de Salomon ont demandé des garanties avant de se décider à fournir l'argent. La famille d'Arsène Coicou ne disposait pas de la somme d'argent demandée. La famille de Salomon ne s'est pas décidée à verser l'argent car la date du retour du président Aristide approchait. A cette époque, la MICIVIH a reçu des informations faisant état de la présence de plusieurs des disparus dans l'enceinte de l'Anti-Gang, ce qu'a formellement nié le capitaine Jackson Joanis. Un militant du FNCD a informé la famille de Arsène Coicou qu'il avait des renseignements qui indiquaient que les deux victimes étaient vivantes jusqu'au départ de Michel François, où elles auraient été exécutées.

Droit violé: droit à la liberté et à la sûreté de la personne
Type de violation: disparition forcée de personnes
Auteurs présumés de la violation: militaires et Fraph
Témoins des faits: proche parent de la victime
militante amie de la victime
famille de Jean Salomon Erase
Documents et éléments de preuve:
1. Fax du coordonateur de l'OP-17 à Amnesty International, daté du 7 avril 1994.
2. Appel lancé le 8 avril 1994 pour une action urgente en faveur de la victime.
3. Communiqué de la MICIVIH du 12 avril 1994.
4. Témoignage à la Commission de la soeur de la victime.

Nom: Jean Salomon Erase
Profession: ingénieur
Affiliation: OP-17, OPL, CTH

Jean Salomon Erase a disparu le 25 mars 1994. Il s'était rendu chez une militante en compagnie de Jean Péralte, vers 18 h 30, à bord de son véhicule. Ils se seraient ensuite rendus à bord de la voiture de Jean Salomon Erase chez un cousin de ce dernier, dont ils auraient quitté le domicile vers 20 heures, en compagnie de deux militaires en civil armés qui les avaient attendus chez la militante. Le lendemain, la famille de la victime s'est rendue au Bicentenaire pour faire le constat du véhicule de Jean Salomon Erase trouvé abandonné, accompagné du juge Cinéas. Des membres de la famille de Jean Salomon Erase se rendent ensuite à l'Anti-Gang où ils apprennent par une source sur place que l'ingénieur était présent la veille au soir. Jean Salomon Erase est à ce jour porté disparu.

Droit violé: droit à la liberté et à la sûreté de la personne, droit à la vie
Type de violation: disparition forcée de personne

Auteurs présumés de la violation: militaires et membres du Fraph
Témoins des faits: famille de la victime
Documents et éléments de preuve:
1. Fax du coordonateur de l'OP-17 à Amnesty International, date du 7 avril 1994.
2. Appel lancé le 8 avril 1994 pour une action urgente par Amnesty International en faveur de la victime.
3. Communiqué de la MICIVIH du 12 avril 1994.
4. Témoignage à la CNVJ d'un membre de la famille de la victime.

Nom: Antoine Pétigny
Profession: Mécanicien, ex-Caporal de l'armée haïtienne
Affiliation: membre fondateur de l'OP-17 et son trésorier

Le 25 mars 1994, vers quatre heures de l'après-midi, Antoine Pétigny est sorti de chez lui à pied et seul, sans dire où il allait. Il est porté disparu depuis ce jour. Sa soeur a fait des recherches auprès du pénitencier national, de l'Hôpital général, de l'anti-gang, de la caserne "Cafeteria", et de la morgue, en vain. Le 28 mars, la soeur de la victime a reçu la visite de cinq civils inconnus qui demandaient à voir son frère et un ami de celui-ci. Les inconnus ne l'ont pas menacée, néanmoins, elle a eu peur, et a décidé de quitter la maison le jour même avec ses enfants et la fille de son frère. M. Pétigny a disparu le jour même où il devait y avoir une réunion avec certains de ses camarades du groupe OP-17.

Droit violé: droit à la liberté et à la sûreté de la personne
Type de violation: disparition forcée de personne
Auteurs présumés de la violation: militaires et membres du Fraph
Témoins des faits: membres de la famille de la victime
Documents et éléments de preuve:
1. Fax du coordonateur de l'OP-17 à Amnesty International, daté du 7 avril 1994.
2. Appel lancé le 8 avril 1994 pour une action urgente en faveur de la victime.
3. Communiqué de la MICIVIH du 12 avril 1994.
4. Témoignage à la CNVJ d'un membre de la victime.

Nom: Jean Joseph Franck Thimothé
Profession: Ferronnier, ex-caporal des FADH
Affiliation: Membre fondateur de l'OP-17

M. Jean Joseph Franck Thimothé, a disparu dans des circonstances inconnues le 25 mars 1994. M. Franck sortit de chez lui pour aller à une réunion avec cinq autres membres et sympathisants de l'OP-17. Depuis ce jour, personne ne l'a revu. L'épouse de la victime a rapporté que son mari avait quitté le domicile familial vers 16 heures le 25 mars, et qu'elle était sans nouvelle depuis lors. Elle a décidé de quitter son domicile le 27 mars lorsqu'elle a été avertie que son mari était porté disparu, inquiétée par les rondes que les policiers faisaient autour de son

domicile. Elle s'est cachée à la plaine, où des inconnus ont continué à la chercher. Elle a contacté la MICIVIH, et a dénoncé les faits à Amnesty International.

Droit violé: droit à la liberté et à la sûreté de la personne
Type de violation: disparition forcée de personne
Auteurs presumés de la violation: militaires et Fraph
Témoins des faits: non disponibles
Documents et éléments de preuve:
1. Fax du coordonateur de l'OP-17 à Amnesty International, daté du 7 avril 1994.
2. Appel lancé le 8 avril 1994 pour une action urgente en faveur de la victime.
3. Communique de la MICIVIH du 12 avril 1994.
4. Dossier de la MICIVIH concernant la victime.

Nom: Lionel-Raoul Dorléans
Profession: Employé
Affiliation: Sympathisant de l'OP-17

Le 25 mars 1994, vers 7 heures, Lionel Dorléans est sorti de chez lui accompagné de son ami Pierre Pétigny. Il n'est jamais réapparu. Des démarches ont été effectuées auprès de l'hôpital général, du pénitencier national, de la caserne "Cafeteria", et à Fort-Dimanche, en vain. M. Pétigny a disparu le jour même où il devait y avoir une réunion avec certains des membres du groupe OP-17 dont il est sympathisant.

Droit violé: droit à la liberté et à la sûreté de la personne
Type de violation: disparition forcée de personne
Auteurs présumés de la violation: Militaires et Fraph
Témoins des faits: non disponibles
Documents et éléments de preuve:
1. Fax du coordonateur de l'OP-17 à Amnesty International, daté du 7 avril 1994.
2. Appel lancé le 8 avril 1994 pour une action urgente en faveur de la victime.
3. Communiqué de la MICIVIH du 12 avril 1994.
4. Dossier de la MICIVIH concernant la victime.

B.1.4. Cas "célèbres"

1.4.1. Exécution sommaire d'Antoine Izméry

1. Le 11 septembre 1993, à environ 9 heures 30 du matin, Antoine Izméry, un homme d'affaires haïtien d'origine palestinienne âgé de 50 ans, un partisan de premier plan du président Jean-Bertrand Aristide, était abattu dans la rue, devant l'Église du Sacré-Coeur, à Port-au-Prince. Il assistait à une messe organisée par le KOMEVEB (Komite Mete Men pou Verite Blayi), en commémoration du massacre qui eut lieu le 11 septembre 1989, à l'église Saint-Jean-Bosco, où le curé d'alors, le père Jean-Bertrand Aristide, faillit perdre la vie.

2. Plusieurs témoins oculaires, incluant des observateurs de la Mission conjointe ONU-OEA en Haïti (MICIVIH) ont donné des témoignages sur les circonstances de ce meurtre. Le rapport officiel de la MICIVIH, préparé sur la base de témoignages directs d'observateurs de la MICIVIH présents sur les lieux, à l'intérieur et autour de l'Église du Sacré-Coeur, ainsi que d'abondants témoignages d'autres témoins occulaires, note ce qui suit:

> *"Vers 9hres25 AM, cinq (5) hommes armés sont entrés dans l'église par la porte latérale située à l'extrémité sud, devant laquelle était stationné un véhicule de la MICIVIH. Au même moment, un homme avec un appareil de radio-communication, qui était sorti d'une Renault beige un moment plus tôt, entra dans l'Église par la porte principale.*
>
> *Dans différentes parties de l'Église, près des portes est et ouest, des hommes criaient aux participants "Dehors! Dehors!" et agressaient les personnes.*
>
> *A un certain moment, l'un d'eux, portant un Colt 45 à la ceinture et un appareil de radio-communication dans la main droite, prit le photographe Daniel Morel pour Izméry. Un membre du groupe pointa du doigt Izméry qui essaya de se réfugier derrière l'autel. Alors, l'un d'eux pointa son arme sur Izméry et le fit prisonnier...*
>
> *Un groupe de cinq (5) à huit (8) hommes armés quitta l'Église par la porte située à l'extrémité sud, tirant de force Antoine Izméry. Ils l'emmenèrent sur la rue José Marti, en direction de l'avenue Jean-Paul II. À quelques mètres de l'intersection, ils le forcèrent à se mettre à genoux, les mains derrière la tête. Environ une douzaine d'hommes l'entouraient.*
>
> *Selon des témoins, un homme sortit d'une Renault blanche ou crème stationnée à côté de Pax Villa, et abattit Izméry à bout portant.*
>
> *Les assassins partirent alors vers l'avenue Jean-Paul II, en tirant des coups de feu. L'un deux revint avec une grosse pierre avec laquelle il frappa violemment le cadavre d'Izméry à deux reprises."*

Les Antécedents

1. M. Izméry était une personnalité très connue de la scène politique haïtienne. Il avait financé la campagne présidentielle de Jean-Bertrand Aristide lors des élections de décembre 1990. Après le coup d'État de septembre 1991, il milita ouvertement pour la restauration du Président Aristide. En dépit de la mort de son frère Georges Izméry dans des circonstances qui demeurent obscures et la conscience des graves dangers auxquels ses activités pro-Aristide l'exposaient, Antoine Izméry continua à critiquer publiquement le régime de facto et à réclamer la restauration du président constitutionnel.

2. Peu après la signature de l'Accord de l'Ile des Gouverneurs, qui prévoyait le retour du Président Aristide en Haïti le 30 octobre 1993, M. Izméry, avec d'autres partisans du Président Aristide, mit sur pied une association, le KOMEVEB en vue de promouvoir le retour au pouvoir civil. Parmi les activités proposées par ce groupe, on peut mentionner la tenue de rassemblements publics, la distribution et l'affichage de photos du Président Aristide.

3. Le 17 août 1993, une réunion publique du groupe à Pétion-Ville fut dispersée par la police et trois des participants, incluant le père Yvon Massac, l'un des co-fondateurs, furent arrêtés et relâchés au bout de quelques jours. M. Izméry dénonça les actions de la police et de leurs auxiliaires dans différents communiqués de presse.

4. Un mois plus tard, lors d'une entrevue au quotidien Le Nouvelliste (23 septembre 1993), le chef de la Police, le lieutenant-colonel Michel François s'inscrivit en faux contre le fait que la réunion publique du 17 août ait été dispersée à cause de la tentative d'afficher des photos du Président Aristide. L'intervention de la Police, dit-il, était de nature "préventive", pour empêcher à la manifestation de "dégénérer en un soulèvement populaire".

5. Les tensions qu'a connues Haïti à la mi-août semblent provenir de le tentative du régime *de facto* et de ses partisans d'empêcher l'application de l'Accord de l'Île des Gouverneurs. Il y a des preuves établissant que, dès le mois de mai de la même année, des collaborateurs de M. Izméry avaient été arrêtés par les autorités et séquestrés dans des centres de détention clandestins, où ils furent interrogés sur les activités politiques de M. Izméry et du père Massac. Vers le mois d'août 1993, des membres d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires furent aussi ciblés par les autorités.

Le rôle des autorités

1. Il y a abondance de preuves, tant de la MICIVIH que d'autres témoins oculaires, que dès 6 heures du matin, le jour de l'assassinat d'Izméry, un nombre considérable de policiers et de para-militaires sous le contrôle des autorités de facto commença à se rassembler autour de l'Église du Sacré-Coeur. Quelques minutes avant l'assassinat, un groupe d'hommes obligea les occupants de la voiture de la MICIVIH, stationnée près de l'Église, à partir. A peu près au même moment, deux journalistes haïtiens furent battus, mis de force dans une voiture et conduits à l'"Antigang". Il y avait des journalistes parmi ceux qui furent attaqués à l'intérieur de l'Église, et contraints de sortir, par des hommes armés.

2. Des hommes lourdement armés furent déployés de façon stratégique aux abords de l'Église, dans l'intention manifeste d'intimider les membres du KOMEVEB, la presse ainsi que les autres observateurs et de décourager la participation à la messe et à la manifestation qui devait suivre. Plusieurs de ces hommes étaient connus comme "attachés", d'autres furent identifiés par des témoins comme étant des membres dirigeants du FRAPH; d'autres enfin comme des militaires en civil. Un ex-ministre du gouvernement Honorat se trouvait parmi les personnes dirigeant ce déploiement.

Conclusions

1. Tous les indices démontrent que l'assassinat d'Antoine Izméry fut orchestré de façon très élaborée par les plus hauts responsables du régime *de facto*. Il ne peut y avoir d'autres explications à la présence de tant de personnes appartenant à différentes composantes de l'appareil d'État.

2. Le fait que l'incident se soit déroulé en plein jour est la preuve du sentiment d'impunité totale avec lequel les assassins ont opéré, et de l'existence d'une structure de répression agissant

de façon impitoyable dans la réalisation de ses objectifs, même après que le régime a ratifié un accord formel pour la restauration du président constitutionnel.

3. Ce sont là des facteurs qui distinguent l'assassinat d'Antoine Izméry d'un simple homicide et le place dans le cadre d'une politique systématique d'élimination sélective d'adversaires politiques, au profit d'un régime illégal et en vue de terroriser la population toute entière.

1.4.2. Exécution sommaire de Jean-Claude Museau

Nom: Jean-Claude Museau
Profession: éducateur
Affiliation: Ti Kominote Legliz, militant Lavalas

Le 30 décembre 1991, Jean-Claude Museau est sorti de chez lui, dans la ville des Cayes dans la soirée en prévenant son père qu'il rentrerait dormir. Le lendemain matin, 31 décembre, le père de Jean-Claude Museau, Joseph Museau, remarqua l'absence de son fils. Vers 8 heures du matin, le commandant Pyram et le militaire Eliscar se sont rendus chez Joseph Museau en uniforme militaire, sur une motocyclette de l'armée. Ils ont demandé à ce dernier si c'était bien la maison de Jean-Claude Museau. Le père de Jean-Claude Museau a répondu par l'affirmative mais a ajouté que son fils était sorti. Les militaires ont alors déclaré que Jean-Claude Museau était entre leur mains. Ils ont ouvert devant le père de la victime, une valise remplie de photos d'Aristide en déclarant "voici le travail de votre fils". Joseph Museau s'est ensuite rendu à la délégation et a rencontré le délégué de la ville des Cayes pour lui signaler l'arrestation de son fils. Le délégué répondit qu'il était au courant de l'arrestation de Jean-Claude Museau. Jean-Claude Museau a été détenu pendant 5 jours à la prison de Gabion. Au cours de sa détention, un collègue, membre du même mouvement populaire que J.Claude Museau, Mr Amazan Joseph Boni, a assisté à l'arrivée de J.C. Museau à la caserne. Il ne pouvait pas se tenir debout et les militaires l'ont traîné jusqu'à sa cellule. Plus tard alors que Museau se rendait aux toilettes, il a pu échanger quelques mots avec ce dernier, et a constaté qu'il respirait avec beaucoup de difficulté. Le jour de sa libération, le délégué est venu chez Joseph Museau accompagné de J.Claude Museau a bord du véhicule de la délégation. Il aurait déclaré au père de ce dernier que c'était la dernière fois qu'il intervenait "pour une personne qui fait des choses malpropres". J. Claude Museau, a ensuite raconté à son père qu'il avait été tellement battu dans le bureau de police par Eliscar et Pyram qu'il a, à plusieurs reprises, perdu connaissance. Ils l'ont battu à coups de baton aux fesses, tout en le piétinant. Ils l'ont forcé à manger des photos du président Aristide. J.Claude Museau a dormi chez lui la première nuit après sa libération. Il avait les fesses comme "pourries" et ses côtes étaient enfoncées. Il portait des plaies profondes aux fesses et à la tête où il avait été frappé très violemment. Le lendemain, voyant que son fils était dans un état critique, qu'il était incapable de se nourrir, ou de faire ses besoins normalement, Joseph Museau accompagné d'amis de son fils, dont Guy Delva, a accompagné son fils à l'hôpital Bonnefin des Cayes. Il a été opéré le surlendemain, et est décédé le même jour, après l'opération. Les funérailles furent célébrées le 8 janvier, vers 14 heures, au cours desquelles, selon le père de la victime, des militaires armés postés autour de l'église, auraient tenté de récupérer le corps de

Jean-Claude Museau, mais sans succès en raison de la forte pression de la foule assemblée à l'église pour les funérailles.

Violation: exécution sommaire
Droits violés: droit à la vie
Responsables: ex-commandant de la police des Cayes, un caporal et deux ex-colonels des Cayes, ex-colonel
Documents/Eléments de preuve:
Plaintes reçues par la Commission (2)
Enquête approfondie réalisée par la Commission
Eléments du dossier judiciaire:

Le 3 janvier 1992: plainte de Maralon Joseph Museau déposée au doyen du tribunal de première instance, Me Jacques Pierre, visant à obtenir la délivrance d'une ordonnance du juge déclarant la détention de J.Claude Museau illégale et arbitraire et ordonner sa libération immédiate.

Le 2 juin 1995: Lettre du parquet du tribunal civil des Cayes au ministre de la Justice, Me Jean-Joseph Exumé, joignant l'ordonnance de renvoi devant les assises criminelles concernant les trois inculpés, Jean Emery Pyram, ex-commandant de la police des Cayes, Eliscar Edmé, caporal, l'ex-colonel José Eugène.

Le 14 juin 1995: Lettre du parquet du tribunal civil des Cayes au ministre de la Justice, Me Jean-Joseph Exumé, signalant le début de la procédure par contumace contre les inculpés, joignant l'ordonnance introductive de la procédure par contumace entreprise contre l'ex-commandant de la police des Cayes, Jean Emery Pyram.

1.4.3. Tentative d'exécution sommaire d'Alerte Belance

Nom: Alerte Belance
Profession: Commerçante
Affiliation: Comité de quartier

Dans la nuit du 14 au 15 octobre 1993, un groupe d'individus armés ont débarqué au domicile d'Alerte Belance de Mariani, Port-au-Prince, où elle vivait avec son mari Evenson Cariolan et ses 2 enfants de 4 et 3 ans. Ils ont investi la maison après avoir brisé la porte. Ils lui ont demandé où se trouvait son mari, qui venait de prendre la fuite par une fenêtre spécialement aménagée à cet effet, en pensant que les individus étaient à sa recherche en raison de ses orientations politiques. Alerte Belance a répondu que son mari ne dormait pas chez elle. Les individus ont répondu qu'il ne dormait pas chez lui parce qu'il savait que son Papa Aristide allait revenir. Ils ont alors traîné Alerte Belance par les pieds et l'ont jetée sur le ventre dans un pick-up. En chemin, elle pouvait les entendre parler et certains d'entre eux sont descendus du pick-up, en disant que "ces jours-ci, ils vont vraiment prendre tout ce qu'ils trouvent". Le pick-up s'est arrêté à Titanyen, où Alerte Belance a été poussée hors du véhicule. Elle reçut un premier coup de machette au visage, qui trancha son oreille droite et un deuxième coup de machette au visage qui coupa sa langue et brisa ses dents. Elle tomba, en essayant de lever les bras, et reçut un autre coup de machette au bras. Elle reçut plusieurs autres coups à la nuque, d'un homme qui avait son pied sur son dos. Un autre demandait si elle était morte, et on lui répondit que oui. On la jeta alors dans une fosse, où elle entendit des gémissements d'autres victimes qui s'y trouvaient. Elle

perdit connaissance mais se réveilla au petit matin et se traîna jusqu'au bord de la route. Elle tenta d'arrêter une voiture, qui alla chercher la police. Elle indiqua alors aux policiers la fosse où elle avait été jetée. Après de longues tractations, ces derniers acceptèrent de mener Alerte Belance à l'hôpital général de Port-au-Prince, à bord d'un pick-up gris de la police. Alerte Belance avait le bras droit tranché, de nombreuses blessures au bras gauche, le majeur de la main gauche coupé, de nombreuses blessures au dos, au cou, à la tête et à la bouche. Lors de son séjour à l'hopital, plusieurs membres du personnel hospitalier craignaient que l'on vienne achever Alerte Belance, et un des médecins en chef a pris l'initiative de la faire sortir rapidement du service.

Peu de temps avant la tentative d'exécution d'Alerte Belance, l'atelier de son mari avait été pillé par des membres du FRAPH. A sa sortie de l'hôpital, Alerte Belance entama une procédure auprès du bureau de l'OIM à Port-au-Prince. L'employé qui la reçut mit immédiatement son témoignage en doute, et lui suggéra que les personnes qui avaient pénétré chez elle n'étaient sûrement que des bandits. Lors de son deuxième entretien, on lui dit que ce sont en réalité surtout les membres du mouvement Lavalas, qui sont responsables de meurtres. Comment pouvait-elle donc affirmer que des membres du FRAPH avaient essayé de la tuer. Quand finalement elle obtint un visa pour se rendre aux USA, on lui dit encore qu'elle ne devrait pas continuer à parler autant de politique, car c'était vraiment la cause de tout ce qui lui était arrivé.

Violation: torture et tentative d'exécution sommaire
Droit violé: droit à la vie, droit à l'intégrité physique
Responsables: Non identifiés

- Documents:
- Témoignage d'Alerte Belance à la CNVJ
- Alerte Belance v. Front pour l'Avancement et le Progrès Haïtien (FRAPH), Cas no. 94-2619, United States District Court, Eastern District of NewYork, vol I& II, Beta Reporting ed., Washington D.C.

1.4.4. Exécution sommaire de Jean-Marie Vincent

Le père Jean-Marie Vincent a été assassiné dans la soirée du dimanche 28 août 1994 à 8 heures 30 du soir, à l'entrée de sa résidence, au siège de la congrégation des pères Monfortins, rue Baussan, à Port-au-Prince, alors qu'il s'apprêtait à rentrer chez lui. Des témoins ont affirmé avoir remarqué en début d'après-midi les va et vient de trois individus en civil aux abords de l'église. Ces individus ont accosté un habitant de la zone qui circulait dans une jeep identique à celle dans laquelle se trouvait le père Vincent quelques heures auparavant. Ils ont fait le tour du véhicule et ont regardé à l'intérieur. Quinze minutes plus tard, alors que le père Vincent rentrait chez lui, on l'a interpelé en l'appelant par son nom. Il s'est arrêté à l'entrée de la barriere pour s'entretenir avec la personne qui l'avait appelé et c'est à ce moment précis qu'il a été abattu. L'agresseur s'est approché et lui a collé son pistolet au flanc gauche et l'a tué de deux balles au coeur. Une rafale d'arme automatique a simultanément été tirée dans la zone pour intimider les témoins éventuels, et permettre aux assassins de se retirer immédiatement. Ils ont quitté les lieux à bord d'un mini-bus qui les attendait au carrefour. Cinq minutes plus tard, le chef du service d'investigation et de recherches de l'Antigang, le capitaine Joanis Jackson, accompagné d'une

unité de militaires de ce service, de civils armés, d'un juge de paix et d'un ambulancier étaient déjà sur les lieux. Le corps du révérend Vincent a été tout de suite ramassé sur une civière et acheminé à la morgue de l'Hôpital général malgré les protestations des peres Monfortins. La voiture qu'il conduisait ainsi que son porte-document ont été confisqués par les militaires. Jusqu'à cette date, les pères Monfortins n'ont jamais pu les récupérer.

Jean-Marie Vincent, âgé de 49 ans, ami personnel du président Aristide, était l'un des principaux fondateurs et responsables du mouvement « peyizan tèt ansanm » de Jean-Rabel. Le mouvement avait été mortellement visé lors du massacre de Jean-Rabel du 23 juillet 1987, faisant 255 morts d'après un bilan officiel provisoire. Absent lors de ce massacre, le père Vincent avait été épargné. Un mois plus tard, le 23 août 1987, se trouvant à bord d'un véhicule en compagnie du révérend pere Aristide, il a été blessé lors d'une embuscade à Freycineau, en Artibonite. Le père Vincent travailla par la suite au Cap-Haïtien, où, jusqu'en septembre 1991, il a été directeur du Caritas Nord, organisme humanitaire catholique. Transféré à Port-au-Prince, il a créé le FONHADES (Fondation haïtienne pour le développement économique et social), et s'est occupé de cette institution jusqu'à la date de son assassinat.

Violation: exécution sommaire
Droit Violé: droit à la vie
Responsables: non-identifiés
Documents/Eléments de preuve: Haiti: Résistance et Démocratie, bulletin, vol 2 no 41
Projet de Communication Sociale, bulletin du 28 août au 11 septembre 1994

1.4.5. Exécution sommaire de Guy Malary

Synthèse des faits

Guy Malary, alors ministre de la Justice, deux de ses gardes du corps et son chauffeur, furent assassinés le 13 octobre par un groupe d'hommes armés qui ont pris son véhicule en embuscade près du ministère, après qu'il a été averti de la présence d'hommes armés dans le secteur. Les habitants de la zone de l'église du Sacré-Coeur entendirent des tirs nourris pendant plusieurs minutes. Le véhicule de Guy Malary, une grosse Jeep Landcruiser, a été prise en chasse par une autre voiture dont les occupants se sont mis à tirer. Le chauffeur de Guy Malary perdit le contrôle du véhicule et la jeep de Malary atteinte de plusieurs projectiles a percuté un mur et s'est couchée sur le côté. Les agresseurs ont alors criblé de balles la voiture ainsi que ses quatre occupants. Les corps de trois d'entre eux, dont M. Guy Malary, ont été étendus sur le trottoir. Les cadavres présentaient de très nombreux impacts de balles.

La MICIVIH fut empêchée de s'approcher des lieux du crime pendant plus d'une heure. Quand la permission leur fut finalement donnée, les observateurs de la MICIVIH trouvèrent le Commandant du service d'investigation et de recherches Antigang sur les lieux. Ils remarquèrent les nombreux impacts de balles de petit calibre et plusieurs impacts de balles de large diamètre provenant d'armes lourdes.

Guy Malary était un avocat établi à Port-au-Prince, qui, avant d'avoir accepté le poste de ministre de la Justice, avait assisté plusieurs victimes du coup d'État dans leurs démarches pour accéder au système judiciaire.

Violations: exécution sommaire

Droit violé: droit à la vie
Responsables: non identifiés

B.2. Droit à la liberté et à l'intégrité physique

Les cas de violations du droit à la liberté et à la sûreté de la personne se sont manifestés pendant la période de référence par les détentions arbitraires, et les arrestations illégales (4307 plaintes ont été reçues par la Commission Nationale de Vérité et de Justice). Les mois d'octobre 1991 et d'octobre 1993 présentent des records pour ce type de violations que l'on observe, de façon constante, à travers l'ensemble du territoire national et ce, durant toute la période de référence.

Les violations du droit à l'intégrité physique se sont produites sous forme de tortures, blessures, traumatismes divers, amputations, traitements cruels et dégradants. Il faut rappeler ici qu'une victime peut avoir été torturée et arrêtée à plusieurs reprises et subir chaque fois des violations diverses. **La torture a été la violation la plus fréquemment signalée à l'attention de la Commission** (4342 cas). Encore une fois, ce sont les mois d'octobre 1991 et d'octobre 1993 qui battent les records pour ce type de violations.

On peut également ranger sous la rubrique violations du droit à l'intégrité les tentatives d'exécution qui atteignent le chiffre de 439 plaintes qui ont provoqué des blessures ou traumatismes, ainsi que les menaces et persécutions qu'on chiffre à 3940 plaintes et dont on ne peut mesurer avec exactitude l'effet sur les victimes. De plus, le viol et toute la question de la violence sexuelle exercée contre les femmes pendant la période de référence sont abordées plus en détail dans une autre section de ce chapitre.

2.1 Cas illustratifs

1. Formulaire no. 4699

Nom de la victime: Joseph Hernand Pierre
Profession: Chômeur
Affiliation: Mouvement de Jeunes Résistance Populaire 14

Le 1er octobre 1991, vers 18 heures, M. Pierre, 41 ans, fut arrêté Portail-Léogane à Port-au-Prince et conduit à la caserne de Cafétéria dans un camion de police avec une quinzaine de gendarmes en uniforme. Dans la caserne, il reçut plusieurs gifles; il fut accusé d'être "un lavalassien qui créait des problèmes pour le pays". Ce même jour, il fut transféré à l'Antigang car la caserne de la Cafétéria était surpeuplée. A l'Antigang, il subit une bastonnade et des coups de poing. Il perdit trois dents et eut un abcès à la hanche droite. M. Pierre fut libéré le 8 octobre sans aucune procédure judiciaire.

Violations: détention illegale, torture
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: gendarmes de la caserne de la Cafétéria en uniforme

2. Formulaire no. 1724

Nom de la victime: Willy Maxi
Profession: Cultivateur
Affiliation: Partisan du président Aristide

Le 8 octobre 1991, six soldats firent irruption au domicile de M. Maxi, à l'Azile, département de la Grande-Anse. Les militaires le bastonnèrent tout en l'accusant d'être un colleur de photos du président Aristide. La victime, âgée de 60 ans, reçut aussi des coups de crosse de fusil et des militaires le piétinèrent. Ensuite, les agresseurs partirent. M. Maxi a maintenant une déformation au pied droit et souffre de douleurs à l'épaule.

Violations: torture
Droits violés: droit à l'intégrité physique
Responsables: six membres des FADH

3. Formulaire no. 2783

Nom de la victime: Cius Roudel
Profession: Maçon
Affiliation: Mouvement Paysan de Papaye

Le 28 octobre 1991, M. Roudel, 27 ans, fut arrêté au marché de Mare Rouge, à Môle St Nicolas dans le département du Nord-Ouest par un militaire, sous accusation de soulever les jeunes de la région. Il fut conduit à l'avant-poste, où il subit le djack et reçut une bastonnade et des coups de bottes. Transféré pieds nus à la caserne de Môle St-Nicolas, M. Roudel fut aussi maltraité pendant le parcours. A la caserne, alors qu'il vomissait du sang, on le força à lécher ce sang. M. Roudel paya 1375 gourdes pour être relâché 47 jours après son arrestation.

Violations: Détention illegale, torture, extorsion
Droits violes: Droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: Militaire de la caserne de Môle St-Nicolas

4. Formulaire no. 5471

Nom de la victime: Innocent Jean
Profession: Maçon
Affiliation: Aucune

Le 30 octobre 1991, vers 10 heures, des militaires en uniforme vert olive et kaki débarquèrent dans la Cité-Lescot, au Cap-Haïtien, et commencèrent à tirer en l'air. Ils firent irruption au domicile de M. Jean, 27 ans, le ligotèrent et le bastonnèrent. Ensuite, ils saccagèrent sa maison. La victime fut conduite à la prison Rue 21, où elle passa un mois sans être battue. Aucune accusation ne fut portée contre lui.

Violation: détention illégale, torture, attentat aux biens
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: militaires

5. Formulaire no. 4335

Nom de la victime: Wilfrid Mony
Profession: Cultivateur
Affiliation: Mouvement Tèt Kole

Le 28 novembre 1991, vers 4 heures, un groupe d'une cinquantaine d'individus dont le chef de section et ses adjoints se rendit chez M. Mony, 39 ans, à Platanna, localité de la commune de St-Michel-de-l'Attalaye en Artibonite. Deux d'entre eux pénétrèrent chez lui. Ligoté, il fut battu et conduit chez un adjoint pendant que sa femme et ses enfant prenaient la fuite. Ensuite, il fut transféré chez le chef de section, où il rencontra trois membres de Tèt Kole. Il fut bastonné par deux gendarmes en uniforme qui lui cassèrent le bras droit. Pendant l'après-midi, M. Mony fut transféré à la caserne de St-Michel-de-l'Attalaye, où il passa trois jours. Il fut libéré grâce à l'intervention d'un avocat qu'il avait engagé.

Violations: détention illégale, torture
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Responsables: chefs et adjoints de section, militaires, attachés

6. Formulaire No. 1591

Nom de la victime: Jean-Claude Voltaire
Profession: Chômeur
Affiliation: Alliance des Jeunes de Cité-Soleil

Le 4 décembre 1991, vers 5 heures, un attaché arrêta M. Voltaire, 23 ans, chez lui, à Soleil 7, à Port-au-Prince. Il fut mis dans une Jeep Rocky avec deux amis, et tous les trois furent conduits à l'avant-poste de la Route Nationale No. 1. Arrivés à l'avant-poste, M. Voltaire fut djacké; il reçut aussi des kalots marassa. Le lendemain, les trois jeunes furent amenés à la caserne de Delmas 33, où ils passèrent une semaine.

Violations: détention illégale, torture
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Responsables: attachés et militaires de l'avant-poste de la route Nationale #1.

7. Formulaire no. 2605

Nom de la victime: Jacques Simen

Profession: Practicien du droit
Affiliation: Mouvement de Défense des Droits des Paysans et Mouvement Tèt Kole de Fond Jean-Noël

Le 14 decembre 1991, vers minuit, M. Simen, 47 ans, fut arrêté par deux militaires à bicyclette. Il fut conduit à la caserne et remis à 10 membres de l'Unité Tactique de Jacmel. Les mains liées, la victime fut interrogée sur l'identité des lavalassiens de la région, des participants à la manifestation du 3 juin 1991 contre les autorités locales et des membres du Mouvement Tèt Kole de Fond Jean-Noël; et sur les méthodes utilisées pour la distribution des tracts. Le lendemain, M. Simen fut roué de coups, gifles et bastonnades, devant la population qui sortait de la messe par les 10 membres de l'Unité Tactique. Ensuite, M. Simen fut transféré à la caserne de Cayes-Jacmel, et, le 16 décembre 1991, à la caserne de Jacmel. Ce même jour, sa maison fut fouillée par deux militaires accompagnés du juge de paix suppléant. Toutes ses affaires furent volées et sa bibliothèque et ses documents détruits. Sous les pressions du Sénateur Bob Martinez, la victime fut envoyée à l'hôpital, où elle fut traitée pour une fracture. Elle y sortit 36 jours après pour être à nouveau incarcérée. Le 1er février 1992, M. Simen fut déféré au Parquet et, le 2 février 1992, il fut libéré.

Violations: détention arbitraire, torture, attentat aux biens
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: militaires de la caserne de Jacmel et des Cayes-Jacmel, complicité d'un juge

8. Formulaire no. 4940

Nom des victimes: Jacquelin Métélus; Ti Paul Jérôme
Professions: Tailleur; photographe
Affiliations: Comité de quartier de Port-Margot (Rue Quibidon); inconnue

Le 11 décembre 1991, vers 1 heure, une vingtaine de militaires arriva chez M. Métélus, Grand Bourg de Port-Margot, dans le département du Nord. Cinq d'entre eux brisèrent la porte et y pénétrèrent. M. Métélus, 38 ans, se trouvait avec son ami, M. Jérôme, 21 ans. Tous les deux furent battus à coups de crosse de fusil et coups de casque sur la tête. A pied, les victimes furent conduites à la caserne de Port Margot, où elles furent bastonnées aux jambes. Là, les deux hommes rencontrèrent quatre amis qui avaient aussi été arrêtés la nuit du 11 décembre. Après trois jours, tous les six furent transférés en tap-tap à la caserne du Limbé, accompagnés du chef de section et deux militaires. Ils furent libérés après 14 jours sans aucune procédure judiciaire.

Violations: détention arbitraire, torture
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Responsables: certains d'entre eux ont été identifiés

9. Formulaire no. 3453

Nom de la victime: Dené Pierre
Profession: Cultivateur
Affiliation: Mouvement Paysan Papaye

Le 19 décembre 1991, vers 10 heures, un groupe de plus de 16 personnes dont plusieurs agents de police rurale, arrêta sans mandat judiciaire Dené Pierre, au cours d'une manifestation à Angoman, commune d'Hinche, dans le département du Centre. Les mains liées, il fut conduit à l'avant-poste d'Angoman puis à l'avant-poste de Los Palis. Deux attachés lui administrèrent une bastonnade sévère. Ensuite, il fut amené à la caserne d'Hinche, où il passa 5 jours. Là, il subit à nouveau une bastonnade sauvage et de nombreuses kalots marassa. Le Commandant de la caserne l'interrogea à propos de Chavannes Jean-Baptiste, leader du MPP, et de la date du retour du président Aristide.

Violations: détention illegale, torture
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Responsables: militaires de l'avant-poste d'Angoman, section de la commune d'Hinche et de la caserne d'Hinche

10. Formulaire no. 5062

Noms des victimes: Adrien Jean Renet, Adrien Ansy, Ernst Jeudy
Professions: Musicien, soudeur, chômeur
Affiliations: Association des Chômeurs, inconnue, inconnue

Le 7 février 92, Adrien Jean Renet, 37 ans, fut arrêté par un caporal à Desdunes, localité de la commune de l'Estère (Artibonite). Amené à l'avant-poste Desdunes, il rencontra là son frère Adrien Ansy, 27 ans, et son cousin Ernst Jeudy, 28 ans. Tous les trois furent accusés de travailler pour le président Aristide. Le lendemain, ils comparurent devant le commandant, qui les accusa d'être des "briseurs de caserne" et ordonna à un attaché de les djacker et de les bastonner. Ils furent ensuite forcés de remplir des sacs de pierres devant la caserne. Ils chargèrent le sac dans une voiture les menant à la caserne de St-Marc, pour servir de preuve aux accusations. A St-Marc, un capitaine ordonna de les djacker. Ils furent ensuite roués de coups de bâton par plusieurs militaires. Le 9 février, ils furent déférés au parquet, mais incarcérés à nouveau. Le 12 février, leur famille acheta leur liberté pour 20.000 gourdes.

Violations: détention illégale, torture, extorsion
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: militaires de l'avant-poste de Desdunes et de la caserne de St-Marc

11. Formulaire no. 3847

Nom de la victime: Suzanne Lebrun

Profession: Marchande
Affiliation: Association des Jeunes Paysans de Bois-de-Lance

Le 28 avril 1992, vers minuit, Mme Lebrun, 43 ans, fut arrêtée sans mandat à son domicile à Bois-de-Lance, localité de la commune de Limonade, dans le département du Nord, par une dizaine de militaires et civils. Ses agresseurs la frappèrent à coups de crosse de fusil et à coups de pied tout en lui exigeant les noms des membres de son organisation. Les mains liées derrière le dos, elle fut mise dans un pick-up blanc des Forces Armées d'Haïti et amenée à la caserne de Limonade, où elle fut battue à coups de crosse de fusil et à coups de pied. Elle fut obligée de crier "A bas Aristide". Ensuite, elle fut transférée à la prison du Cap-Haïtien, où elle fut détenue pendant six mois. La victime a dû payer 1000 gourdes pour acheter sa liberté.

Violations: détention illégale, torture, extorsion
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: militaires de la caserne de Limonade

12. Formulaire no. 5282

Nom de la victime: Jean-Bertrand Chantigny
Profession: Mécanicien
Affiliation: organisation populaire de Savane Pistache (président section Carrefour-Feuilles)

Le 2 mai 1992, M. Chantigny, 27 ans, fut arrêté sans mandat par deux civils armés devant la Téléco de la rue Capois, à Port-au-Prince. Ses deux agresseurs appelèrent des attachés de l'Anti-gang qui le frappèrent à coups de bâton, à coups de pied, à coups de crosse de fusil et par des jets de pierre. Ensuite, ils le firent s'allonger à l'arrière d'un pick-up et le piétinèrent. Arrivés à l'Anti-gang, les militaires lui proposèrent de collaborer avec eux. Le Commandant de l'Anti-gang lui aurait dit qu'il pourrait avoir la vie belle, que sa situation pourrait s'améliorer, que les portes de l'université lui seraient ouvertes. Comme il refusa, il fut bastonné et frappé à coups de révolver. Il fut enfermé dans une cellule avec une quarantaine de prisonniers. Il passa 7 jours en détention pendant lesquels il fut interrogé au moins trois fois. Il fut libéré, sans aucune procédure judiciaire, suite aux démarches de deux religieux.

Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Violations: détention illégale, torture
Responsables: Attachés et militaires de l'Anti-gang

13. Formulaire no. 6507

Nom des victimes: Mendos Souffrant; Théolon Manassé
Professions: Employé de l'Etat; professeur
Affiliations: FNCD, TKL; inconnue

Le 6 juin 92, vers 23 heures, un lieutenant, un sergent et des caporaux firent irruption au domicile d'un ami de M. Manassé et M. Souffrant, 29 ans, à Marchand-Dessalines dans le département de l'Artibonite, où ces deux derniers allaient passer la nuit en l'absence du propriétaire de la maison. Les militaires fouillèrent la maison à la recherche d'armes mais n'en trouvèrent pas. M. Manassé et M. Souffrant furent forcés de sortir pour être battus sur place. Les deux hommes reçurent des dizaines de kalots marassa et des coups à la ceinture. Ils furent ensuite conduits à la caserne de Marchand-Dessalines. Mis le lendemain en liberté provisoire, ils furent déférés devant le juge le mardi 9 juin. Ils furent accusés d'être des fauteurs de trouble organisant des réunions clandestines. Le juge de paix titulaire les libéra le même jour. Dans la soirée du 6 juin, les militaires arrêtèrent Rémy Dorcély, maire élu, et Hoadsen Dorcent, receveur d'impôts, sous les mêmes accusations.

Violations: détention arbitraire, torture
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Responsables: militaires de la caserne de Marchand-Dessalines

14. Formulaire no. 2785

Nom de la victime: Jean-Ricot Faugue
Profession: Tailleur-musicien FNCD
Affiliation: Membre du FNCD

Le 30 mars 1993, vers 7 heures, M. Faugue, 35 ans, fut arrêté à son domicile de Môle St-Nicolas dans le département du Nord-Ouest par deux soldats. La victime fut amenée à la caserne de Môle St-Nicolas, où elle reçut des jets de pierres à l'estomac et des kalots marasa. Elle fut aussi obligée de manger son carnet de poche contenant ses notes sur le retour à l'ordre constitutionnel. Les militaires lui rasèrent le crâne et les sourcils. En le faisant, ils blessèrent la victime qui porte encore une cicatrice à la sourcilière gauche. M. Faugue fut relâché après quelques heures de détention. Le 29 mars 1993, les membres du FNCD de Môle St-Nicolas avaient déclenché une vaste opération de distribution de tracts pro-Aristide.

Violations: détention illégale, torture
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Responsables: militaires de la caserne de Môle St-Nicolas

15. Formulaire no. 3481

Nom de la victime: Amos Jonas
Profession: Cultivateur
Affiliation: Mouvement Paysan Papaye (coordinateur)

Le 1er mai 1993, vers 8 heures, un groupe d'environ 6 à 10 hommes en uniforme, dont plusieurs attachés, a fait irruption chez M. Jonas, 40 ans, à Angoman, localité de la commune d'Hinche dans le département du Centre. Ils attachèrent ses bras et le conduisirent à l'avant-poste

de Los Palis. Le lendemain, il fut transféré au domicile d'un agent de police rurale, qui l'accusa de distribuer des tracts pro-Aristide. Après, il fut transféré à la caserne d'Hinche, où un caporal lui administra une bastonnade sévère. Il dut payer 500 gourdes à l'agent de police rurale pour ne pas être battu. Il passa 3 jours à la caserne; ses agresseurs exigèrent qu'il n'aille pas les dénoncer à la MICIVIH.

Violations: détention illégale, torture, extorsion
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Responsables: militaires et attachés de l'avant-poste de Los Palis et de la caserne de Hinche

16. Formulaire no. 3495

Nom de la victime: Gusman Emmanuel
Profession: Houngan
Affiliation: Mouvement Paysan Papaye et Ti Kominote Legliz

Le 27 juin 1993, trois individus dont un agent de police rurale arrêtèrent M. Emmanuel, 35 ans, sans mandat judiciaire dans la localité de Zabrico, Commune de Hinche dans le département du Centre, et le conduisirent à la caserne de Hinche, où il passa 8 jours. Il fut accusé d'être lavalassien et déchoukeur. Un lieutenant le bastonna; il fut aussi djacké et piétiné. L'interrogatoire porta sur les cachettes de deux animateurs du MPP. Sa femme paya 1960 gourdes pour sa libération. Pendant sa détention deux attachés volèrent ses animaux.

Violations: détention illégale, torture, extorsion, vol de bétail
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité de la personne, droit à la propriété
Responsables: agents de police rurale et militaires

17. Formulaire no. 000217

Nom de la victime: Louiselin Joseph
Profession: Scieur, cultivateur
Affiliation: Membre Mouvement Paysan Papaye et Ti Kominote Legliz

Le 9 septembre 1993, Louiselin JOSEPH, 56 ans, fut arrêté sans mandat judiciaire par deux agents de police rurale, lorsqu'il réparait une route entre Saltadère et Los Cacahos, dans le département du Centre. Les deux l'accusèrent de réparer la route pour permettre au président Aristide de visiter les paysans de Papaye. Les mains liées, il fut conduit à l'avant-poste de Los Cacahos. Le lendemain, la victime paya 150 gourdes à l'agent de police rurale pour être libérée.

Violations: détention illégale, mauvais traitements, extorsion
Droits violés: droit à la liberté, droit à la propriété
Responsables: agents de police rurale

18. Formulaire no. 3436

Nom de la victime: Piercus François
Profession: Cultivateur
Affiliation: Mouvement Paysan de Papaye

Le 18 septembre 1993, M. François, 68 ans, fut arrêté sans mandat judiciaire par un agent de police rurale et conduit à la caserne de Maïssade dans le Département du Centre. Après 8 jours, il fut transféré à la caserne d'Hinche, où il passa 12 jours. Il vendit son carreau de terre et deux boeufs pour payer 3500 gourdes au Commissaire du Gouvernement et 250 gourdes à un agent de la police rurale pour sa libération.

Violations: Détention illégale, extorsion
Droits violés: Droit à la liberté, droit à la propriété
Responsables: Agents de police rurale, commissaire du gouvernement et militaires

19. Formulaire no. 000140

Nom des victimes: Solange Joseph et sa femme Edilène Joseph
Professions: Charpentier, professeur
Affiliations: Proches des frères de Pandiason

Le 17 octobre 1993, vers minuit, un groupe masqué de plus de 16 personnes armées de piques, couteaux et bâtons débarquèrent chez M. Joseph, 36 ans, et sa femme Edilène, à Pandiason, localité de la commune d'Hinche et les conduisirent, les yeux bandés, à un terrain vague, où ils furent interrogés sur leurs relations avec les frères de Pandiason et les activités du Mouvement Paysan Papaye. N'obtenant pas les renseignements voulus, les agresseurs exigèrent de l'argent pour les relâcher; ils furent payés 750 dollars haïtiens. Vers le 20 octobre, un agent de police rurale leur demanda de se rendre à la caserne pour porter plainte contre une femme soupçonnée d'avoir organisé la descente du 17 octobre à leur domicile. Un lieutenant leur a dit qu'ils étaient des lavalas et qu'il relâcherait la prévenue car son concubin, un attaché bien connu de la zone, faisait du bon travail contre les lavalassiens.

Violation: Torture, extorsion
Droit violés: Droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: Militaires et attachés

20. Formulaire no. 002000

Nom de la victime: Clairan Jean
Profession: Charbonnier
Affiliation: Partisan du président Aristide

Le 21 octobre 1993, vers 22 heures, un groupe de militaires et d'attachés débarqua chez M. Jean à Trou-du-Nord, dans le département du Nord-Est. Un caporal, debout sur son thorax, le força à avaler une photo du Président Aristide. Un autre agresseur lui administra un coup de crosse de fusil à la tête. Il reçut également une bastonnade. Les assaillants partirent en le laissant pour mort. La victime, âgée de 70 ans, urina du sang pendant environ 9 jours. Elle prit refuge à Limonade, où elle dépensa tout son avoir pour des soins à l'hôpital. Les séquelles de tortures sont encore visibles.

Droits violés: droit à l'intégrité physique
Violations: torture
Responsables: militaires et attachés

21. Formulaire no. 4107

Nom de la victime: Termino Pierre
Profession: Cultivateur
Affiliation: Membre Tèt Kole

Le 29 octobre 1993, vers 22 heures, trois membres du FRAPH, armés de bâtons, cordes et piques, débarquèrent chez M. Pierre, 39 ans, à Palma, localité de la commune de Savanette dans le département du Centre, le ligotèrent et le conduisirent à la caserne de Savanette. Pendant le parcours, on le força à crier: "voici un lavalassien". A la caserne, un caporal lui donna deux kalots marassa et ordonna à deux autres de le bastonner. Il fut ensuite relâché tard dans la nuit. Pendant l'interrogatoire, il fut interrogé sur l'identité du chef du groupement dans son quartier. La victime présente des lésions sur la peau. Elle rapporta le cas devant le juge de paix qui décerna un mandat pour la comparution des cinq responsables. Rien n'a été fait pour arrêter ceux-ci.

Violations: détention illégale, torture
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique
Responsables: membres du Fraph

22. Formulaire no. 3393

Nom des victimes: Oberman Virgile, sa femme et ses deux enfants
Profession: Cultivateur
Affiliation: Mouvement Paysan Papaye (secrétaire)

Le 29 octobre 1993, vers 23:00 heures, un adjoint de section et trois membres du FRAPH débarquèrent chez M. Virgile, 50 ans, à Maïssade, dans le département du Centre. Il se cacha dans un jardin voisin. Ne le trouvant pas, les agresseurs menacèrent sa femme Alice et ses enfants Alice, 23 ans, et Venius, 18 ans, de les bastonner et les arrêter ensuite. Témoin de la scène, M. Virgile revint. Parmi les assaillants, un membre du FRAPH ordonna qu'il soit bastonné; deux autres exécutèrent l'ordre. Mme Virgile dut payer 200 gourdes pour faire arrêter la bastonnade.

La victime porta plainte contre un agent de police rurale qui nia toute participation dans cette affaire mais reconnut avoir donné l'ordre d'arrêter tous les lavalassiens et les membres du MPP.

Violation: Torture, extorsion
Droits violés: Droit à la liberté, attentat aux biens, droit à l'intégrité physique
Responsables: Adjoint de section et membres du FRAPH

23. Formulaire no. 5061

Nom de la victime: Charles Suffrard; Wilfrance Louis
Profession: Cultivateur; étudiant
Affiliation: FNCD, Mouvement Développement Petit Jardin de l'Estère (président)

Le 30 octobre 1993, vers minuit, un groupe de membres du FRAPH, attachés et militaires pénétrèrent chez M. Suffrard, 37 ans, à L'Estère, dans le département de l'Artibonite pendant son absence, menottèrent son frère Wilfrance Louis, 23 ans, et criblèrent la maison de balles. M. Suffrard se rendit chez lui immédiatement pour faire libérer son frère. En sa présence, le groupe retrouva des photos du président Aristide. M. Suffrard fut forcé d'avaler une des photos et il reçut un coup de crosse de fusil à la tête. Ligoté, il fut amené à l'avant-poste de l'Estère; en cours de route, il fut interrogé sur l'identité des militants de la zone. Arrivés à l'avant-poste, M. Suffrard fut bastonné par un homme portant une cagoule. Il fut libéré pendant la nuit à la demande d'une personnalité locale. M. Suffrard partit en marronage. Wilfrance Louis paya 7500 gourdes à un lieutenant pour que M. Suffrard puisse se déplacer sans danger.

Violations: détention illégale, torture, extorsion
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: membres du FRAPH, attachés et militaires

24. Formulaire no. 4840

Nom de la victime: Méantis Olizard
Profession: Cultivateur
Affiliation: Association de Paysans de Acul Samedi

Le 31 octobre 1993, vers minuit, un groupe d'agents de la police rurale et de membres de FRAPH descendirent chez M. Olizard à Acul Samedi, dans le département du Nord-Est. La victime, 53 ans, fut ligotée et conduite sans mandat judiciaire à l'avant-poste de Acul Samedi, où il fut djacké. M. Olizard acheta sa liberté après 8 jours de détention en payant 600 gourdes à un juge de paix.

Violations: Détention illégale, torture, extorsion par un juge
Droits violés: Droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: agents de police rurale et membres du Fraph

25. Formulaire no. 1523

Nom de la victime: Nobert St-Jean
Profession: Cultivateur
Affiliation: Inconnue

Le 25 juillet 1994, vers 19:30 heures, M. St-Jean, 43 ans, se trouvait chez un ami lorsque un groupe de plus d'une vingtaine de membres de FRAPH fit irruption dans la maison de cet ami à Marfranc, commune de la localité de Jérémie dans le département de la Grand-Anse. Son ami étant absent, les agresseurs giflèrent M. St-Jean, et ensuite le conduisirent à un bureau du FRAPH, où il fut bastonne et piétiné. Les mains et les pieds liés, il fut enfermé dans une toilette qui servait de cellule. Le lendemain, vers 16 heures, la victime fut libérée apres avoir payé 600 gourdes.

Violations: détention arbitraire dans un centre de détention illégal, torture, extorsion
Droits violés: droit à la liberté, droit à l'intégrité physique, droit à la propriété
Responsables: civils armés, membres du Fraph et militaires de l'anti-gang

26. Formulaire no. 000460

Nom de la victime: Jansly Alexis
Profession: Boulanger
Affiliation: Comité de Quartier de rue Frère Portier et Nouvelle Route

Le 16 septembre 1994, M. Alexis, 22 ans, fut arrêté par un membre du FRAPH sous l'accusation d'avoir distribué des tracts pro-Aristide. Il fut amené à la caserne de Dame-Marie, département de la Grand-Anse, où il passa 7 jours. M. Alexis acheta sa liberté en payant 300 gourdes à un lieutenant et à un chef de section.

Violations: détention illégale, extorsion
Droits violés: droit à la liberté, droit à la propriété
Responsables: membres du Fraph, militaires, agent de police rurale

27. Formulaire no. 5596

Nom de la victime: Donatieu Présendieu
Profession: Cultivateur
Affiliation: Membre du mouvement lavalas

Le 2 octobre 1994, vers 20 heures, trois individus armés de fusils, habillés en noir, certains en jupe et portant des casques, se présentèrent au domicile de M. Présendieu, 54 ans, près du marché de Bas-Limbé, dans le département du Nord. Il fut amené à la place du marché, où il reçut 50 coups de bâton aux fesses. Les agresseurs le laissèrent sur le sol et partirent.

Droits violés: droit à l'intégrité physique

Violations: torture et enlèvement
Responsables: civils armés

2.2 Cas d'Enquêtes Approfondies

Nom: Sony Lefort
Age: 43 ans
Profession: ouvrier maçon, messager au Palais National en 1991, employé à la sécurité du Président Aristide durant la présidence de ce dernier en 1991
Affiliation: membre TKL de St Jean Bosco.

Résumé des faits:

Le jeudi 28 avril 94, Sony Lefort est arrêté à Bon-Repos, vers 18 heures, par deux soldats de l'avant-poste de Bon-Repos. Il est interrogé par le caporal sur la durée de sa résidence dans la zone et ses déplacements à l'extérieur de celle-ci par le caporal vers 8 h du soir, et enfermé pour la nuit. Le lendemain matin, il est transféré à la caserne de Croix-des-Bouquets. Le sergent de garde refuse tout d'abord de le garder prisonnier à la caserne car il ignore tout le concernant, et requiert "l'ordre de conduit" ou procès-verbal de l'arrestation. Il est laissé dans la salle de garde, jusqu'à ce que les militaires de la caserne reçoivent des "informations" le concernant. Il est ensuite mené devant le colonel. Celui-ci est en compagnie d'un civil qui confirme, à la requête du colonel, que Sony Lefort est bien un déchoukeur, tueur de gendarmes, qui brûle des postes de police et colle des photos d'Aristide. Le colonel lui demande de dénoncer où se cachent les Lavalassiens de la zone. Il répond qu'il ne connaît pas où ils se trouvent. Le colonel lui dit qu'il va le tuer. Il reçoit des kalots, assenées par le colonel et un autre militaire. Il est ensuite djacké, bastonné et giflé. Il est frappé durement à l'oreille droite par le colonel avec une chausette remplie de pierres. Le jour même, sa concubine, venue lui porter de la nourriture, est alarmée en voyant les conséquences des mauvais traitements sur Sony. Il passe la nuit dans une petite cellule avec 16 autres prisonniers. Le samedi 30 avril, il est transféré dans une petite cellule avec un toit de tôle, dont le sol est couvert de sang et d'urine. Vers le 15 mai, suite à des démarches de sa compagne et d'un ami auprès de la MICIVIH et d'une visite de la MICIVIH auprès du juge du tribunal de Paix de Croix-des-Bouquets, ce dernier se rend à la caserne et inspecte les conditions de détention des prisonniers. Arrivé à la cellule de Sony Lefort, les militaires auraient dit au juge qu'elle était vide. Après avoir insisté, le juge a pu voir Sony Lefort. Il lui a demandé s'il était bien Sony Lefort, et après une réponse affirmative de celui-ci, a déclaré que la justice était désormais saisie de son dossier. Immédiatement Sony Lefort a été transféré à une autre cellule dans laquelle se trouvaient 16 autres prisonniers. Le 2 juin Sony Lefort est appelé au bureau du colonel qui lui reproche son refus de collaborer. Le 8 juin, Sony est interrogé à nouveau par un lieutenant, il est accusé d'avoir eu des liens avec une personne recherchée par la police pour terrorisme. Le 9 juin, il est déféré devant le tribunal de Croix-des-Bouquets, mais son cas n'est pas entendu ce jour-là. Le 13 juin, il est déféré à nouveau devant le juge, qui lui dit que le procès-verbal contient de telles accusations contre lui, que si elles sont justifiées, il risque de finir sa vie en prison. Le juge ne trouva aucun fondement aux accusations portées par l'armée contre Sony Lefort, qui fut libéré le jour même. La MICIVIH lui indiqua un médecin qui diagnostiqua

une perforation du tympan et recommanda un traitement chirurgical qui ne pouvait être réalisé en Haïti à ce moment.

Auteurs des violations: Colonel de la caserne de Croix-des-Bouquets, soldat affecté à la caserne de Croix-des-Bouquets

Sources des informations et éléments de preuves:

Témoins: Concubine et ami de la victime

- documents/éléments de preuves: certificat médical du docteur Frantz Large, Port-au-Prince.

Droits violés: droit à la liberté et à la sûreté de la personne, droit à l'intégrité physique

- *Violations: Détention illégale et arbitraire*

Torture et/ou traitements cruels inhumains et dégradants

- **Cas de Jacques Dorcéan et de trois autres**

Arrestation et détention arbitraire de quatre personnes accusées par les services de l'anti-gang de possession illégale d'armes à feu, association de malfaiteurs et complot contre la sûreté de l'Etat, les 5 et 8 mars 1994.

Résumé des faits:

Le 5 mars 1994, les services de l'anti-gang organisent une opération commando dans différents endroits de la région port-au-princienne dont Thomassin et Carrefour Marin à la Plaine. Deux personnes sont arrêtées à Thomassin le 5 mars et conduites sur le champ à l'anti-gang. Une troisième personne est arrêtée le 8 mars à Carrefour-Marin, 3 jours après la descente du 5 mars dans le quartier. Les charges pesant contre ces personnes sont la possession illégale d'armes à feu, association de malfaiteurs et complot contre la sûreté de l'Etat. Les détenus furent libérés du 20 avril au 10 mai après une ordonnance de non-lieu du juge en faveur des quatre prévenus du 20 avril 1994. Ils subirent tous des mauvais traitements ou tortures durant leur emprisonnement.

Nom: Jacques Dorcéan

Profession: Ingénieur

Affiliaton: Coordonateur des commissions Lavalas en 91 sous la présidence de J.B. Aristide.

Le 5 mars 1994, vers 5 h 30 du matin, trois véhicules chargés d'environ 40 policiers venant de la caserne de Pétion-Ville se sont rendus dans la zone de Thomassin. Le commando a débarqué dans une maison de la zone à la recherche de jeunes "terroristes". Après cette opération, ils se sont rendus au domicile de Jacques Dorcéan, situé à Thomassin 25 et ont procédé à son arrestation en présence de deux employés de maison. La victime a été conduite à l'anti gang d'où elle a téléphoné à un de ses frères le soir même. Le 7 mars, dans la journée, la victime a été transférée au Pénitencier National sans avoir comparu devant un juge. Le 7 mars, l'armée diffuse un communiqué de presse faisant état d'une opération anti-terroriste notamment à Thomassin 23, au cours de laquelle un lot d'armes, de munitions, d'explosifs, auraient été saisis et des arrestations auraient été opérées. Jacques Dorcéan a passé une quinzaine de jours dans une cellule de la prison réservée aux prisonniers de droit commun, dans des conditions très mauvaises.

Un grand hall contenant, selon lui, plusieurs centaines de prisonniers. Le jour de son transfert dans une cellule pour les prisonniers politiques, il paya le geôlier pour avoir un matelas. Ils étaient 24 prisonniers dans la cellule dont 14 militaires.

Selon l'enquête effectuée par des observateurs de la MICIVIH au moment des faits, le Commissaire du gouvernement ne se serait pas présenté à trois convocations successives, les 9, 10, et 11 mars, chez le doyen. Le doyen refusa d'agir en l'absence du Commissaire du gouvernement. Lors d'une visite au Parquet le 15 mars, des observateurs de la MICIVIH se sont entretenus avec le Commissaire du gouvernement. Il s'est plaint de l'impossibilité de travailler dans les conditions de l'époque. Il a affirmé qu'il ignorait les lieux de détention de la victime. A la question de la date de comparution de la victime, le Commisaire du gouvernement a répondu qu'il ne pouvait répondre à cette question car l'institution était débordée. Le 18 mars 1994, le chef de service d'investigation et Anti-Gang expédie le dossier du prévenu, Jacques Dorcéan ainsi que celui de deux autres prévenus arrêtés le même jour, Maxime Val, et Jude Clergé au Commissaire du gouvernement. Le document porte les accusations de complot contre la sûreté de l'Etat, complot tentant à troubler l'Etat par la guerre civile, association de malfaiteurs, détention illégale d'armes à feu contre les trois accusés. Le 21 mars 1994, le Commissaire du gouvernement saisit, par "réquisitoire d'informer", le juge d'instruction, les chefs d'accusations n'étant pas de sa compétence. Le 8 avril 1994, après un ordre d'extraction du juge, les inculpés ont comparu au cabinet d'instruction pour être interrogés par le juge. Le 18 avril, le ministère public, le substitut du Commissaire du gouvernement adresse son réquisitoire définitif au juge d'instruction. Concernant Jacques Dorcéan, il apparaît dans ce réquisitoire que le seul fondement des charges pesantes sur lui est le fait qu'il ait été chargé, un voisin en exil à l'étranger et locataire de la maison de Thomassin 23 où auraient été retrouvées des armes et des munitions le 5 mars 1994, de transmettre le loyer au propriètaire de la maison. Le ministère public conclut que Jacques Dorcéan, n'a pas été dénoncé comme faisant partie du groupe terroriste ayant déposé les armes dans la demeure. Le 20 avril 1994, le juge rend une ordonnance de non-lieu et ordonne la mise en liberté immédiate des inculpés.

Droits violés: droit à la liberté et à la sûreté de la personne
Violations: détention illégale et arbitraire
Responsables: Chef du service d'investigation et anti-gang
Environ 40 militaires participant à l'opération

- *Témoins des faits*: Le gardien et la bonne de la victime, témoin oculaire des faits

Un des frères de la victime
Une des soeurs de la victime
Me X, avocat chargé du cas de la victime

Eléments de preuve documentaires:

1. Lettres du service d'investigation et anti-gang comprenant l'interrogatoire du prevenu.
2. Réquisitoire d'informer du Commissaire du Gouvernement.
3. Requête de vie pour demander levée d'écrou au profit du prévenu.
4. Ordres d'extraction du juge d'instruction concernant le prévenu du 28 mars 1994 et du 8 avril 1994.
5. Déposition du prévenu au cabinet d'instruction.
6. Ordonnance du juge du 20 avril 1994.

7. Dossier du prévenu reçu par la MICIVIH.

Nom: Maxime Val
Profession: gardien de maison
Affiliation: non disponible

Maxime Val a été chargé de garder la maison du nommé Roger Victor, exilé à l'étranger au moment des faits. Les militaires débarquent le 5 mars 1994 vers 6 heures du matin, dans la maison de Thomassin 23 gardée par Maxime Val. Il est immédiatement ligoté, maltraité et battu. Au cours de l'interrogatoire brutal subi sur les lieux par Maxime Val, ce dernier a eu à citer des noms. Il cite le nom de l'ami de son employeur, Jacques Dorcéan chez qui les militaires se rendent ausssitôt. Maxime Val est conduit à l'Anti-Gang le jour même en compagnie de Jacques Dorcéan. Il subit un second interrogatoire accompagné de bastonnades sévères au service de l'anti-gang, où il est interrogé sur l'identité de terroristes se réunissant dans la demeure dont il est le gardien. Il est détenu au moins jusqu'au 20 avril 1994, date de l'ordonnance de non-lieu, qui établit que des individus, possédant la clef de la maison s'y entretenaient en l'absence du gardien, et que rien ne prouve une quelconque connexion ou complicité du gardien Maxime Val avec lesdits individus. Les conditions de la détention et la date de la libération sont inconnues.

Droits violés: Droit à la liberté et à la sûreté de la personne, droit à l'intégrité physique
Type de violation: Détention illégale et arbitraire. Torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
Auteurs des violations: Chef du service d'investigation et anti-gang. Environ 40 militaires participant à l'opération.

Eléments de preuve documentaires:
1. Lettres du service d'investigation et anti-gang comprenant l'interrogatoire du prévenu.
2. Réquisitoire d'informer du Commissaire du Gouvernement.
3. Requête du cabinet d'avocat pour demander levée d'écrou au profit du prévenu.
4. Ordres d'extraction du juge d'instruction concernant le prévenu le 28 mars 1994 et du 8 avril 1994.
5. Déposition du prévenu au cabinet d'instruction.
6. Ordonnance du juge le 20 avril 1994.
7. Dossier du prévenu reçu par la MICIVIH.

Nom: Jude Clergé
Profession: cultivateur, ouvrier maçon
Affiliation: inconnue

Jude Clergé fut arrêté le 5 mars 1994 alors qu'il dormait dans un chantier à la Plaine, Cul de Sac, Carrefour Marin, où il travaillait comme maçon. Il a entendu des coups de feu dirigés vers l'endroit où il se trouvait vers quatre heures du matin. Les personnes qui travaillaient avec lui, dont certaines auraient été armées, ont pu s'échapper, mais il fut rattrapé. Il fut battu sur

place par les militaires et plus tard emmené à l'anti-gang où il fut soumis à un interrogatoire musclé et a été accusé de terrorisme et de complot contre la sûreté interiéure de l'Etat. Les 16 et 17 mars, les avocats de M. Clergé ont présenté et soutenu une requête pour que le prévenu comparaisse au tribunal. Ce n'est que le 23 mars que les avocats ont pu rencontrer leurs clients Clergé, Val et Pierre pour la première fois. Ils ont constaté la précarité de leur état de santé et les séquelles des sévices subis par les trois prisonniers. Les avocats ont signalé à la MICIVIH qu'aucun médecin n'avait procédé à un examen approfondi des détenus, se contentant seulement de leur préscrire des analgésiques à l'infirmerie. Le 8 avril 1994, à 11 heures, la victime ainsi que les trois autres détenus ont été entendus par le juge d'instruction. Le 20 avril 1994, le juge a rendu une ordonnance de non-lieu concernant les quatre inculpés dont M. Jude Clergé. Ce dernier fut libéré par la suite, mais la date exacte de sa libération est inconnue.

Droits violés: Droit à la liberté et à la sûreté de la personne, droit à l'intégrité physique

- *Type de violation*: Détention illégale et arbitraire, torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- *Auteurs des violations*: Chef du service d'investigation et anti-gang
  Environ 40 militaires participant à l'opération

Eléments de preuve documentaires:

1. lettres du service d'investigation et anti-gang
2. réquisitoire d'informer du Commissaire du Gouvernement
3. requête du cabinet d'avocat pour demander levée
4. ordres d'extraction du juge d'instruction
5. déposition du prévenu au cabinet d'instruction
6. ordonnance du juge du 20 avril 1994
7. dossier du prévenu reçu par la MICIVIH

Nom: Yvon Pierre
Profession: Chômeur
Affiliation: Mouvement Eucharistique des Jeunes

Le 5 mars 1994, vers 17 heures, des dizaines de militaires lourdement armés à bord de six camions de l'armée ont réalisé une descente sur les lieux à Carrefour Marin, où ils investissent la maison de Camille Calvin, à la recherche d'armes à feu. Ce jour, deux individus se rendent chez Yvon Pierre et interrogent ses soeurs sur les évènements s'étant produits dans le quartier. Le 8 mars 1994, se sentant menacé, Yvon Pierre s'apprête à quitter la zone, quand le chef de section, accompagné de deux civils armés procède à son arrestation. Il fut amené à l'avant-poste de Bon-Repos, et transféré le même jour à la caserne de Croix-des-Bouquets, où il passa deux jours sans recevoir aucune nourriture. Le 10 mars, il fut interrogé par un lieutenant, qui le questionnait pendant que des soldat le bastonnait sur le corps et à la tête. Les questions se rapportaient à une liste de personnes, dont Jean Camille Calvin et Rousseau, membres du MEJ, que le prévenu déclarait connaître mais n'entretenir aucun rapport particulier avec eux. Le lieutenant menaça de tuer la victime si elle ne disait pas la vérité sur l'endroit où se cachait Camille. Il renvoya la victime dans sa cellule en l'avertissant de réfléchir sur ces questions. Il

rappela la victime peu de temps après, ordonna que lui soient donnés cinq coups de bâton, l'accusa de posséder une arme, ce que la victime nia, et ordonna une bastonnade à nouveau. La victime s'est écroulée sous les coups et à été traîné jusqu'à sa cellule. Le 11 mars, il est déféré au tribunal de Paix de Croix-des-Bouquets. Le juge ne put l'entendre ce jour-là, vu l'heure avancée. Le 14 mars, il comparaît à nouveau devant le juge de paix, qui l'informe de la charge de possession illégale d'arme à feu pesant sur lui. Il est reconduit en prison, pour être déféré au Parquet vu la nature des accusations. Il est conduit au Pénitencier national le 14 mars 1994. Les 16 et 17 mars, les avocats de M. Pierre ont présenté une requête afin que le prévenu comparaisse au tribunal. Il est interrogé par le juge d'instruction le 8 avril 1994. Le 20 avril le juge rend une ordonnance de non-lieu le concernant. Yvon Pierre sera libéré le 10 mai 1994. La victime a dû subir deux interventions chirurgicales suite aux tortures subies, l'une aux testicules et l'autre aux yeux. Il souffre toujours de douleurs dentaires, à l'oreille droite, de maux de tête et de douleurs au niveau de la ceinture.

Droits violés: Droit à la liberté et à la sûreté de la personne, droit à l'intégrité physique
Type de violation: Détention illégale et arbitraire, torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
Auteurs des violations: Militaires de la caserne de Croix-des-Bouquets, militaires de l'anti-gang

Eléments de preuve documentaires:
1. Lettres du service d'investigation et anti-gang comprenant l'interrogatoire du prévenu.
2. Réquisitoire d'informer du Commissaire du Gouvernement.
3. Requête de son avocat pour demander levée d'écrou au profit du prévenu.
4. Ordres d'extraction du juge d'instruction concernant le prévenu du 28 mars 1994 et du 8 avril 1994.
5. Déposition du prévenu au cabinet d'instruction. 6.Ordonnance du juge du 20 avril 1994.
7. Dossier du prévenu reçu par la MICIVIH.

B.3. Le droit à la propriété

Les cas d'atteinte au droit à la propriété soumis à la Commission Nationale de Vérité et de Justice se regroupent sous deux rubriques: l'extorsion et les attentats contre les biens. L'extorsion est à l'origine d'une violation au droit à la propriété. Elle a souvent été appliquée dans les situations où la victime était soumise déjà à un autre type de violation ou soi-disant pour éviter d'être soumise à cette violation, pour éviter d'être arrêtée par exemple, ou d'être torturée ensuite, ou encore abréger la durée de sa période de détention. Dans ces cas, la victime de l'extorsion pouvait tout aussi bien être la victime des autres violations précedemment énumérées ou un proche soucieux de les lui éviter.

Les attentats contre les biens comprennent les cambriolages, les destructions de maisons et les incendies.

D'autres formes d'attentat aux biens existent; par exemple les marchandes poussées à s'enfuir en entendant des coups de feu tirés en l'air, laissent leurs marchandises au sol, qui sont ensuite volées. Il faut ajouter le vol de documents dont on présume qu'ils peuvent avoir un intérêt politique, dans les presbytères, les bureaux d'organisation, chez les responsables de ces

organisations. La motivation est alors double. A ce titre, l'attaque des bureaux du Mouvement Paysan Papaye (MPP) fournit une illustration saisissante de la combinaison violation du droit à la propriété et du droit à la liberté d'association, ainsi que l'offensive systématique de destructuration et de destruction économique des mouvements paysans et populaires (pillage de la caisse de la coopération du MPP).

Cas de Gobert, Commune de Plaisance, département du Nord: évènements des 13 et 14 décembre 1991

Résumé des faits:

Le 13 décembre, vers 15 heures, un groupe de personnes, dont Richemond Jean, Wilson Jean, Diplomé Jean, Isaac Jean, quatre frères, sont réunis pour jouer aux dominos, dans la zone de Rosalie, à Gobert. Le chef de section de Gobert, passe près du groupe, et selon certains témoignages, salue le groupe, sans obtenir de réponse. Le chef de section rejoint alors la route où se trouve une voiture pick-up jaune avec à son bord un militaire en uniforme. Ils échangent des propos brefs et le militaire donne plusieurs cartouches de fusil au chef de section. Le chef de section remonte alors en direction du groupe. Il tire plusieurs balles dont une atteint Wilson Jean à la tête, et le tue sur le coup. Les coups de feu continuent, alors que deux autres frères de Wilson Jean se penchent sur son cadavre. Diplomé Jean est blessé à l'épaule droite, et Isaac est touché au bras droit et à l'épaule droite. Le chef de section a alors quitté les lieux, et Richemond Jean a conduit ses deux freres blessés à l'hôpital de Pilate. Le lendemain, 14 décembre 1991, dans la matinée, le commandant du sous-district de Plaisance, se rend dans la zone de Gobert en compagnie de deux adjoints de section. Ils incendièrent deux maisons et se retirèrent. Dans l'après midi, vers 15 heures, le commandant du district du Limbé, accompagné du commandant adjoint du district de Limbé et d'un lieutenant, ainsi que d'une dizaine de soldats de plusieurs adjoints de section et d'attachés, débarquent à Gobert. Ils tirent de nombreux coups de feu dans la localité, avant de tuer plusieurs animaux, et commencent à arroser d'essence trois maisons auxquelles ils mettent immédiatement le feu. A ce moment, la majorité des habitants de la localité prennent la fuite. Ils ont ensuite incendié plusieurs jardins et soixante-trois maisons selon tous les témoignages recueillis. Le 15 décembre, le chef de section de Gobert est revenu en compagnie d'attachés, pour démolir les maisons qui restaient, et dans les maisons qui n'étaient pas encore démolies, et dont les habitants étaient présents, le chef de section a extorqué à ces derniers des sommes allant de 50 à 200 gourdes, afin que leurs maisons ne soient pas démolies. Soixante plaintes de victimes de cet incendie criminel ont été rapportées à la Commission.

Circonstances des évènements:

Les victimes et témoins de ces évènements rapportent qu'un conflit local existait entre le chef de section et un autre habitant de la zone. De nombreuses personnes, dont les frères Jean, faisaient partie du groupe supportant cet habitant contre le chef de section, qui maintenait un climat de terreur dans la zone.

Violations: Incendie volontaire et démolitions d'habitations, destructions de plantations et d'animaux, extorsions de fonds, exécution sommaire, tentatives d'exécution sommaire.

Droits violés: Droit à la vie, droit à l'intégrité physique, attentat aux biens
Responsables: Militaires et agents de police rurale de la commune de Plaisance et du District militaire du Limbé
Eléments de preuve: 60 plaintes reçues par la Commission, rapport d'enquête approfondie, certificats médicaux et acte de déces concernant les victimes du 13 décembre, Isaac, Diplomé et Wilson Jean

Evènements du Borgne, département du Nord

Avril 1994 fut un mois terrible pour les habitants de la localité du Borgne.

L'enquête de la Commission révèle que le début des hostilités date du lundi 24 mars 1994, après que les paysans de Bassin Caïman, ayant traditionnellement résisté à l'oppression des militaires, ont fait brûler du bois de trompette, ce qui semble avoir "alerté" les militaires. Quelques jours plus tard, des notables locaux connus pour leur liens étroits avec l'armée se réunirent pour préparer des représailles contre les paysans. Dans la nuit du 7 avril, des tirs nourris ont été entendus dans toute la zone. Le lendemain, un adjoint de section de la localité, se rendit à l'avant-poste de Petit Bourg du Borgne, armé de trois fusils et révolvers, à la suite de quoi des militaires de Petit Bourg de Borgne se sont rendus dans la ville du Borgne déposer une "plainte" auprès du chef de département militaire du Nord.

Le même jour dans la soirée vers 8 heures, trois camions remplis de soldats débarquèrent dans le Petit Bourg du Borgne. Le lendemain des rumeurs circulaient partout dans les rues de la ville du Cap relatives à un prétendu mouvement de guérilla à Bassin Caïman que des hélicoptères seraient en train de ravitailler. Six camions quittèrent le Cap le même jour remplis de soldats lourdement armés. Le dimanche 10 avril, les militaires incendièrent 50 maisons à proximité de Bassin Caïman. Ils incendièrent également 25 autres maisons de la zone de Platon, une petite localité de Bas Caïman. Selon les témoins, il y avait 3 commandants et 250 soldats venus de la capitale pour accomplir l'opération. Ils fouillèrent des dizaines de maisons, interrogèrent des membres de TKL et de mouvements paysans et procédèrent à de nombreuses arrestations arbitraires. Des militaires du district du Limbé arrêtèrent Bélizaire Fils-Aimé, maire du Borgne ainsi que plusieurs autres membre de sa famille et tout le personnel. Bélizaire Fils-Aimé fut emprisonné 32 jours au Cap et au Limbé.

Pourtant les violations commises par l'armée au début du mois d'avril ne sont qu'un avant-goût de la répression menée à la fin du mois et en mai. Le 25 avril, près de 400 soldats ont encerclé le Borgne, les localités de Port-Margot, Boucan Michel, Bassin Caïman, Petit Bourg du Borgne, Tripot et Petite-Rivière. Des centaines de maisons furent incendiées dans ces localités. Les militaires tirèrent d'abord de façon continuelle, et dans toutes les directions, les habitants se mirent à sortir en courant de leurs maisons, de nombreux habitants furent blessés par balles et certains abattus. Le nombre et l'identité des personnes qui furent exécutées par balles n'a à ce jour pas été confirmé en raison du siège de ces localités tenu par les militaires pendant plusieurs semaines, empêchant les journalistes et la MICIVIH d'y accéder. Après une courte période de calme, des militaires sont revenus à la charge le 8 mai 1994. Durant presque tout le mois de mai, les habitants qui n'avaient pas encore fui, ont subi des persécutions de la part des militaires et du FRAPH. De nombreux paysans durent payer des sommes d'argent régulièrement pour obtenir la permission de quitter la zone. De très nombreuses personnes ont ainsi pris la fuite vers des

localités éloignées. Pendant longtemps après ces évènements, un détachement militaire demeurait en permanence au Borgne, empêchant tout mouvement de la population gardée prisonnière. Jusqu'à présent, il est difficile de faire un bilan exact des violations commises par les militaires contre la population du Borgne. Toutes les récoltes et le bétails ont de plus été volés par les militaires.

Violations: Incendie volontaire et démolitions d'habitations, extorsions de fonds, et vols, exécution sommaire, tentatives d'exécution sommaire.
Droits violés: Droit à la vie, droit à l'intégrité physique, atteintes aux biens.
Responsables: Militaire de la caserne du Cap-Haïtien et de l'avant-poste de Petit Bourg du Borgne.

B.4. La liberté d'expression, d'association et de réunion

La Commission a reçu 1426 plaintes pour des violations de la liberté d'expression, d'association ou de réunion.

Il s'agit ici de situations où la violation est flagrante. C'est le cas, par exemple, où les autorités ont décidé d'empêcher la tenue d'une réunion ou d'une manifestation pacifique, d'arrêter ou de torturer les personnes en possession des photos du Président Aristide ou en train de les afficher, c'est le cas des crieurs des journaux qui sera illustré dans la section relative à la presse. C'est aussi le cas de personnes qui ont été contraintes de manger des photos du Président Aristide ou de crier: " A bas Aristide, vive l'Armée ". Parmi les victimes de ce type de violations, on classe également des personnes dont on a brisé ou confisqué l'appareil de radio qu'ils étaient surpris en train d'écouter, par exemple, la " Voix de l'Amérique"; "France Inter", "Radio Enriquillo" ou "Radio Canada International".

Une section spéciale du rapport, à l'intérieur de ce chapitre, est consacrée aux conditions d'exercice de la presse pendant la période de référence et touche donc de façon particulière les violations à la liberté d'expression.

On observe la systématisation de la répression contre les membres des mouvements populaires, politiques, féministes, étudiants ou paysans. A la base, c'est la liberté d'association qui était niée. Les interventions pour disperser des réunions ou des manifestations pacifiques violaient le droit à la liberté d'expression ou de réunion. C'est en vertu de cette même liberté que des individus, sollicités pour devenir membres d'organisations anti-Aristide ou du FRAPH devaient pouvoir refuser sans s'exposer à des représailles, comme ce fut trop souvent le cas.

1. Formulaire no. 5162

Noms: Père Gilles Danroc, M. et Mme Dantes Sixto, Mme Guirlaine, M. Mathurin, Simeus Lucner, Laroche Jeannine.
Professions: Prêtre, Cultivateurs et marchands.
Affiliations: Conseil Pastoral et Justice et Paix

Le 15 juin 1992, vers 8 heures du matin, 13 fidèles et le père Gilles Danroc de la paroisse de la localité de Surpris Glacis, 2e section de la commune de la Chapelle à l'Artibonite, sont réunis à l'école du presbytère pour préparer une messe, quand 2 caporaux se présentent et

accusent le groupe de "comploter" et arrêtent les 14 personnes présentes. Ils sont conduits à l'avant-poste de la Chapelle, et ensuite à la caserne de Verrettes. Ils sont emprisonnés et interrogés par un commandant et 8 d'entre eux sont transférés à St-Marc sur le champ. Ils sont immédiatement interrogés à nouveau par des militaires sur la résistance qu'ils comptent mener, leur appartenance au mouvement Lavalas. Le prêtre Gilles Danroc est libéré suite à cet interrogatoire. Les autres comparaissent devant un major qui ordonne leur passage à tabac. Ils sont alors giflés par 7 soldats qui leur crachent au visage, les forcent à se coucher sur le sol et leur donnent des coups de bâton, en les forçant à crier "à bas Aristide". Certains sont relâchés le lendemain 6 juin dans l'après-midi. Le reste du groupe est relâché le 7 juin, après des démarches auprès des militaires.

Violations: détention arbitraire, tortures, atteinte à la liberté de réunion
Droits violés: Droit à la liberté et à l'intégrité physique, droit à la liberté de réunion
Responsables: Militaires de l'avant-poste de la Chapelle et de la caserne de St Marc

2. Formulaire no. 655
Nom: Briand Michel
Profession: Prêtre
Affiliation: communauté catholique

Briand Michel, prêtre, reçut la commande d'une messe par le commandant de la caserne d'Aquin, pour le 18 novembre 1992 à 11 hres du matin, afin de commémorer le Jour de l'Armée. Mais le 18 novembre à 7 heures du matin le prêtre a célébré une autre messe pour commémorer la Bataille de Vertières, (bataille de l'Indépendance). Il a profité de l'occasion pour dénoncer les violations de droits humains commises par l'armée. Un groupe de militaires qui assistait à cette messe s'est retiré immédiatement. Le lendemain 19 novembre 1992 vers 12:45 am le personnel du presbytère a été surpris par une rafale de balles (30 coups de feu) tirée sur le deuxième étage où ils dormaient. Le père Michel était absent, le lendemain il a fait dresser un procès-verbal des dégâts causés par les militaires.

Violation: Atteinte au biens, atteinte à la liberté d'expression et de réunion.
Droits: Droit à la liberté d'expression et de réunion, droit de propriété
Responsables: Militaires

3. Formulaire no. 2958
Nom: Desravines Jocelin
Profession: Cultivateur
Affiliation: aucune

Il est un cultivateur de 29 ans. Le 09/12/91, il a été arrêté avec trois de ses amis par un soldat et un caporal à Ouanaminthe dans le département du Nord-Est. On lui a demandé de donner le lieu des réunions qu'il avait l'habitude de présider. On lui a ordonné de quitter le pays sous peine d'être exécuté. A la demande du capitaine et du lieutenant il a été bastonné, il a reçu des kalot marasa, et fut piétiné avant d'être ligoté sous l'accusation d'être partisan d'Aristide. Il

a passé 8 mois en prison, il n'a jamais comparu devant un tribunal. On ne lui a jamais donné à manger. Après sa libération, il s'est réfugié à St-Domingue. Sa mère et son père sont morts 15 jours après son arrestation.

Violation: Détention arbitraire, torture, atteinte à la liberté de réunion
Droits violés: Droit à l'intégrité physique

B.5. Les crimes contre l'humanité

1. La qualification des crimes contre l'humanité par la Commission est effectuée dans le cadre de sa compréhension de ces crimes présentée au chapitre II qui porte sur l'interprétation de son mandat.

2. Au chapitre V(C.1.) qui présente son enquête spéciale sur les viols et les violences sexuelles contre les femmes, la Commission a déterminé que le viol pour motifs politiques est un crime contre l'humanité en tant que tel parce que le viol pour motifs politiques est une forme de torture.

3. Pour la Commission, les actes de torture signalés au chapitre V(B.2.) constituent des crimes contre l'humanité.

B.6. Liste des victimes

Vu la quasi-impossibilité d'inclure des milliers de cas avec une description pertinente des évènements survenus dans le rapport proprement dit, la Commission a décidé de présenter ces cas à l'Annexe III, de façon sommaire, en indiquant:

- le nom de la victime
- la date de la violation
- le code géographique
- l'âge de la victime
- le sexe de la victime
- l'affiliation de la victime
- le type de violation
- l'affiliation des auteurs de la violation.

C. ENQUÊTES SPÉCIALES

C.1. ENQUÊTE SPÉCIALE SUR LES VIOLS PERPÉTRÉS CONTRE LES FEMMES SOUS LE RÉGIME *DE FACTO*

INTRODUCTION

L'apparition brutale d'un grand nombre de viols pour raisons politiques est un phénomène nouveau dans l'histoire de la répression en Haïti. Dès 1991, on observe de nombreux cas, qui présentent toutes les caractéristiques d'une orchestration politique s'inscrivant dans le contexte de l'intimidation et de la répression sauvage de l'opposition au coup d'État. Pour la plupart, ces viols sont indubitablement commis pour des raisons politiques, clairement manifestées par les agresseurs de par leurs menaces, leurs insultes et leurs accusations

De nombreuses organisations locales et internationales font état d'une augmentation importante des viols dans l'ensemble du pays, tous accompagnés d'autres violations des droits de l'homme.Parmi les organisations les plus représentatives nous citerons la Commission interaméricaine des droits de l'homme (IACHR), la Mission civile internationale de l'OEA et de l'Onu en Haïti (Micivih), la Coalition nationale pour les réfugiés haïtiens (NCHR), Solidarité fanm (SOFA), la KAYFANM (Organisation locale de soutien aux femmes), INFOFANM (Centre de documentation), Médecins du monde (MDM), et le Centre d'éducation spéciale (CES). Leurs affirmations sont corroborées par de nombreux médecins, psychologues et travailleurs sociaux du secteur public ou privé, étrangers et haïtiens.

Dès que la vague de viols a été perçue par la population comme un phénomène nouveau, les circuits d'aides déjà en place pour les autres types de violations se sont adaptés à la situation. Gynécologues, chirurgiens, psychologues, assistants sociaux se sont attelés à la tâche d'aider concrètement et moralement les victimes à recouvrer leur dignité et leur courage. Il faut souligner ici que cette aide médicale et psychologique a été entièrement gratuite
étant donné le dénuement des patientes violées, et souvent victimes d'exactions et de persécutions les poussant au marronnage.

Les techniques utilisées ont d'abord été centrées sur le soin médical. Médications anti-infectieuses, examen des lésions et réparations si possible, dépistage du sida (répété après 3 mois), dépistage de grossesse et suivi si nécessaire. Ensuite, pour celles dont l'état psychologique était particulièrement précaire, des thérapies de groupe ont été organisées. De grandes séances d'explication, d'encouragement, et de soutien collectif ont été extrêmement utiles. Les petits groupes de 6 à 8 personnes ont été plus efficaces en profondeur.

La première entrevue se déroulait toujours en tête-à-tête, le colloque singulier étant indispensable à la restitution de la souffrance vécue. Il faut souligner ici le fait que la situation précaire des victimes était un obstacle à la continuation du processus thérapeutique, une aide concrète étant alors indispensable. Certaines personnes sont encore régulièrement suivies par des thérapeutes et ne recouvreront sans doute jamais toutes leurs facultés.

PREMIERE PARTIE : LE DROIT APPLICABLE AU VIOL ET À LA VIOLENCE SEXUELLE PERPÉTRÉE CONTRE LES FEMMES À DES FINS POLITIQUES

L'article 3 du décret établissant le mandat de la Commission stipule :

« La Commission prêtera une attention particulière aux violations des droits de l'homme et aux crimes contre l'humanité commis par des individus ou des groupes d'individus, notamment contre les femmes victimes de crimes ou d'agression de nature sexuelle commis à des fins politiques. »

La première partie de ce chapitre a décrit, dans les grandes lignes, le phénomène du viol et de la violence sexuelle contre les femmes comme un outil d'oppression politique pendant la période en question. Cette deuxième partie analyse le régime de droit applicable à ces actes et, partant, établit la charpente légale dans laquelle s'inscrivent les violations enregistrées à la troisième partie de ce chapitre.

Pour qualifier les plus graves violations des droits de l'homme, la Commission a fait référence au droit conventionnel applicable en Haïti (Pacte international sur les droits civils et politiques et Convention américaine des droits de l'homme) et au droit coutumier international applicable en matière des droits de l'homme. C'est à la lumière de cette interprétation que la CNVJ va analyser le droit applicable au viol et à la violence sexuelle contre les femmes à des fins politiques.

1.1. Le viol et la violence sexuelle contre les femmes à des fins politiques constituent une persécution des Haïtiens à cause de leurs convictions politiques

L'article 2 (1) du Pacte international sur les droits civils et politiques fait obligation à un État partie de respecter tout individu et d'assurer à tous ceux qui vivent sur son territoire et qui relèvent de sa juridiction les droits reconnus dans le présent Pacte sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. L'article premier de la Convention américaine prévoit une disposition analogue.

Selon la Commission, les agressions sexuelles contre les femmes pendant cette période étaient commises à des fins politiques. Le viol constituait une arme politique, un instrument pour intimider et punir les femmes à cause de leur lien direct ou indirect avec l'opposition au coup d'État. Puisque ces agressions furent perpétrées par des officiels et des agents de l'État, la question se pose clairement de savoir si elles sont contraires aux obligations d'Haïti relatives au Pacte et à la Convention américaine.

La Commission pense donc que le viol et la violence sexuelle perpétrés contre les femmes par des officiels ou des individus au sein de l'appareil d'État (membres de l'armée, attachés, chefs de sections, macoutes, membres du Fraph, *zenglendos*) à des fins politiques, peuvent être qualifiés de violations des obligations d'Haïti selon l'article 2 (1) du Pacte et selon l'article 1 (1) de la Convention américaine.

1.2. Le viol et la violence sexuelle contre les femmes à des fins politiques constituent une peine ou un traitement cruel, inhumain et dégradant

L'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Des dispositions analogues sont stipulées dans les articles 7 et 5 (2) du Pacte et de la Convention américaine respectivement.

La Commission pense que les actes de viol et de violence sexuelle perpétrés par des officiels ou des agents de l'État (comme définis à la section B ci-dessus) à des fins politiques peuvent être considérés comme une violation des obligations d'Haïti en vertu des articles 5, 7, et 3 (2) de la Déclaration universelle des droits de l'homme (dont les dispositions reflètent celles des normes internationales), du Pacte, et de la Convention américaine respectivement.

1.3. Le viol et la violence sexuelle contre les femmes à des fins politiques constituent une torture

La Commission devrait inévitablement considérer la question de savoir si le viol et la violence sexuelle perpétrés contre les femmes à des fins politiques par des officiels ou des agents de l'État ou encore des personnes agissant sous leur couvert constituent une torture.

Le Pacte, en son article 7, et la Convention américaine, en son article 5, alinéa 2, assurent la protection de toute personne contre la torture sans en définir le phénomène. Cependant, la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention interaméricaine pour la prévention et la pénalisation de la torture contiennent des définitions suffisament élaborées pour couvrir les actes d'intimidation par le viol commis pendant la période de référence non seulement par des militaires, des attachés, et des chefs de section, mais également par les macoutes, les membres du Fraph, et les *zenglendos*, qui tous opéraient à l'instigation de l'armée ou bénéficiaient de son soutien ou de son consentement.

Haïti est signataire de la Convention interaméricaine, mais n'est pas un État partie à celle-ci ni à la Convention des Nations unies contre la torture. Cependant, la Commission estime que le régime normatif relatif au viol a progressé à un point tel que, aujourd'hui, l'on pourrait affirmer qu'il existe une règle de droit international à caractère coutumier selon laquelle le viol et toute autre forme de violence sexuelle perpétrés contre les femmes, quand ils sont commis à des fins politiques, constituent une torture. Ainsi, dans tous les cas, les actes de viol et de violence sexuelle commis contre les femmes pendant cette période violent le droit international.

L'opinion selon laquelle le viol, commis à des fins politiques, enfreint les normes de droit international coutumier qui considère le viol comme une forme de torture, est appuyée par les développements connus par le droit international depuis 1945. Ces développements reposent sur le rôle central des femmes dans la société et le besoin de les protéger contre toute discrimination et toute forme de violence. Une brève description de ces développements sera présentée, non pas dans le but d'une analyse exhaustive du droit international relatif au viol et à la violence sexuelle, mais pour identifier clairement le contexte juridique dans lequel s'inscrivent les conclusions de la CNVJ.

Il faut noter, en tout premier lieu, que la Convention des Nations unies et la Convention interaméricaine, qui, toutes deux, définissent le viol commis à des fins politiques à partir du

critère d'intimidation qui s'y associe, sont bien soutenues par la communauté internationale. La première a été ratifiée par quatre-vingt-six (86) États et la seconde, étant un instrument régional, a été signée par vingt (20) États et ratifiée par dix (10) États de l'Organisation des États américans (OEA).

En vertu du rôle central que détient une femme dans la cellule familiale, le viol peut constituer une atteinte à l'intégrité de cette cellule. L'accent est mis sur l'importance du groupe familial au regard de la société par l'article VI de la Déclaration américaine, par l'article 16 (3)de la Déclaration universelle, par l'article 23(1) du Pacte, par l'article 10 (1) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et par l'article 17 de la Convention américaine, qui déclarent tous que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Le rôle de pivot joué par les femmes au sein de la famille est souligné par l'article VII de la Déclaration américaine qui garantit la protection des mères et des enfants.

Le principe de l'égalité de traitement pour les femmes et les hommes reçut un vif encouragement en 1979 avec l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. Cette convention a obtenu un large support international - cent-trente-huit (138) États parties, incluant Haïti. L'expression « discrimination contre les femmes » est définie dans la convention comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe et ayant pour effet ou pour but la réduction ou l'annulation de la reconnaissance, de la jouissance ou de l'exercice par les femmes - indépendamment de leur condition matrimoniale fondée sur l'égalité des droits des hommes et des femmes - des droits humains et des libertés fondamentales sur les plans politique, économique, social, culturel,civil ou sur tout autre plan ».

La Convention impose un large éventail d'obligations aux États parties, incluant l'obligation faite aux pouvoirs et institutions publics de ne s'engager dans aucun acte de discrimination contre les femmes et de prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination manifestée contre les femmes par toute personne, organisation ou entreprise.

En 1993, les Nations unies adoptèrent une Convention sur l'élimination de la violence contre les femmes.

La Convention interaméricaine sur la prévention, la pénalisation et l'éradication de la violence contre les femmes constitue un important instrument régional dans le développement de la loi. Cette convention, bien que relativement nouvelle, a bénéficié d'un appui appréciable de l'OEA. Vingt-deux (22) États l'ont signée et (quinze) 15 États l'ont ratifiée. Cette étape représente un tournant dans le développement d'un corpus de lois relatives aux droits de l'homme et visant la reconnaissance du phénomène historique de l'inégalité de la condition des femmes et l'établissement d'un régime garantissant leur protection.

L'article 1 de la Convention interaméricaine, qui présente maintes analogies avec la Convention des Nations unies de 1993, définit la violence contre les femmes comme « tout acte ou conduite, fondé sur le sexe, provoquant la mort ou des souffrances ou des dommages physiques, sexuels ou psychologiques aux femmes dans le domaine public ou privé ».

L'article 2 stipule que la violence contre les femmes inclut la violence physique, sexuelle et psychologique,et mentionne spécifiquement le viol, l'abus et la torture sexuels. L'article 2 stipule, de manière significative, que la violence contre les femmes inclut la violence « qui est perpétrée ou absoute par l'État ou ses agents sans souci de la sphère où elle a lieu ». La Convention fait obligation aux États parties d'adopter des politiques aptes à prévenir, punir et éradiquer la violence contre les femmes et d'entreprendre progressivement la mise en place de mesures et de programmes relatifs à la violence contre les femmes.

Le viol en tant que forme de torture doit être aussi examiné dans le contexte du droit de toute personne à un traitement humain. Droit dont un important aspect est énoncé dans l'article 5 (1) de la Convention américaine, à savoir le droit de « faire respecter son intégrité physique, mentale et morale ». Il ne peut y avoir de doute sur le fait que le viol, spécialement quand il est commis à des fins politiques, enfreint ce droit.

Très significatifs dans le développement d'un corpus de droit international applicable au viol en tant que forme de torture sont, d'une part, le fait que le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies sur la question de la torture ait décrit le viol en détention comme une forme de torture, et, d'autre part, l'accent mis par la Conférence mondiale des droits de l'homme, réunie à Vienne en 1992, sur la violence contre les femmes, en particulier le viol systématique.

En conclusion, la Commission estime que :

(i) il existe maintenant un corpus de droit international à la fois conventionnel et coutumier qui qualifie le viol comme une forme de torture quand il est commis à des fins politiques;

(ii) les actes de viol et de violence sexuelle perpétrés contre les femmes par des officiels ou des agents de l'État à des fins politiques, peuvent être qualifiés de torture, et partant, battent en brêche les obligations d'Haïti et tombent sous le coup des articles 7 et 5 (2) du Pacte et de la Convention américaine, ainsi que du droit international coutumier;

(iii) les actes de viol et de violence sexuelle perpétrés contre les femmes par des officiels et des agents de l'État à des fins politiques (comme décrit dans la section 1.1.) peuvent être qualifiés de violation des droits à la protection de la famille en tant qu'élément fondamental de la société, et tombent sous le coup l'article 16 (3) de la Déclaration universelle et de l'article 23 (1) du Pacte;

(iv) les actes de viol et de violence sexuelle perpétrés contre les femmes par des officiels et des agents de l'État à des fins politiques (comme décrit dans la section 1.1.) peuvent être qualifiés comme un non-respect des obligations d'Haïti selon l'article 5 (1) de la Convention américaine qui accorde à toute personne « le droit de faire respecter son intégrité physique, mentale et morale ».

1.4. Le viol et la violence sexuelle contre les femmes à des fins politiques est un crime contre l'humanité

La Commission prend note du débat international sur le point de savoir si les actes qualifiés de crimes contre l'humanité doivent être à la fois à caractère massif et à caractère systématique, ou si l'un de ces caractères est suffisant. Dans le contexte des événements survenus en Haïti au cours de cette période déterminée, la Commission croit que les actes de viol et de violence sexuelle perpétrée contre les femmes pendant ladite période pourraient être qualifiés de crimes contre l'humanité du fait de leur double caractère massif et systématique.

En ce qui concerne le critère « massif » (généralisé), bien que la Commission n'ait pu recueillir que de 140 plaintes de viol et d'abus sexuels, il reste clair qu'un plus grand nombre de viols a, en fait, été commis.

Deux facteurs aident à parvenir à une estimation raisonnable du nombre de viols commis pendant cette période. Premièrement, on estime que l'échantillon de 19 000 violations de toutes sortes représente environ le tiers des violations réellement commises. Ce qui autorise un multiplicateur de trois. Deuxièmement, à cause du sentiment de crainte et de honte qu'il inspire, le viol est largement réputé pour être rapporté en deçà du chiffre réel. Les études de science sociale moderne révèlent que les femmes rapportent moins du quart des actes de viol commis contre elles (voir Mary Koss, *The Underestimation of Rape*, 1992). Ceci autorise à un multiplicateur de quatre. En conclusion, on peut arriver à une estimation raisonnable des viols commis en multipliant le chiffre de 140 par 12. Bref, on peut affirmer en toute sécurité que plusieurs centaines d'actes de viol ont été commis pendant la période en question. La Commission, de ce fait, estime justifié de conclure que les actes de viols perpétrés pendant cette période avaient un caractère massif (généralisé).

En ce qui concerne le critère « systématique », la Commission est de l'avis de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui affirme dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en Haïti que « le viol n'était ni commis au hasard, ni occasionnel, mais il était généralisé, ouvert et monnaie courante. Que cela fût orchestré sous la direction ou avec l'encouragement du régime illégal, la Commission considère qu'une telle utilisation du viol comme arme de terreur constitue aussi un crime contre l'humanité selon les normes internationales » (paragraphe 135 du rapport OEA/ser. L.V/11.88 du 9 février 1995).

Le viol est qualifié de crime contre l'humanité, tant de par son essence qu'en tant que forme de torture. (En ce qui concerne la qualification du viol en soi comme crime contre l'humanité, il est significatif que les statuts du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda spécifient que le viol est un crime contre l'humanité.)

Quant à la qualification du viol comme étant une forme de torture, et, de ce fait, un crime contre l'humanité, la Commission note que la torture est, en vertu du droit international et coutumier, un crime international. La Commission des droits de l'homme des Nations unies et le Comité international de la Croix-Rouge ont estimé que la torture représente une grave violation des Conventions de Genève. Elle est inscrite comme crime contre l'humanité dans les statuts du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda pour les besoins de la jurisprudence de ces tribunaux respectifs. Elle est aussi considérée comme un crime contre l'humanité par le rapporteur spécial de la Commission du droit international (CDI) dans l'article

21 du projet de Code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (voir le paragraphe 88 du rapport du CDI sur les travaux de sa quarante-septième session).

En conséquence, la Commission estime que les actes de viol et de violence sexuelle perpétrés contre les femmes par des officiels et des agents de l'État (comme définis dans la section 2), à des fins politiques, peuvent être qualifiés de crimes contre l'humanité.

1.5. Le viol est prohibé par la loi haïtienne

Même si la loi haïtienne n'est pas déterminante en ce qui concerne les plus graves violations des droits de l'homme perpétrés durant la période de référence, il est utile de noter que l'article 279 du Code pénal haïtien sanctionne le viol par une peine d'emprisonnement.

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE GLOBALE DES DOSSIERS DE SOURCE DIRECTE

2.1. Les limites des données recueillies

Cette analyse globale se base sur 83 cas de viol ayant fait l'objet d'une enquête. Tous étaient motivés par des raisons politiques manifestées par les violeurs eux-mêmes par leurs insultes, menaces, et questions. Nous avons additionné ces cas avec les abus sexuels aux fins d'analyse statistique. Toutefois seuls les cas de viol ont été analysés en profondeur.

50 % sont des dénonciations par la famille ou les voisins.

50 % sont des dénonciations par la victime elle-même.

Tous les cas ont été accompagnés d'autres violations des droits de l'homme telles que tortures, menaces de mort, détentions forcées, exécutions sommaires d'autres membres de la famille, vols ou extorsion.

La CNVJ rapporte une très faible proportion de témoignages pour viols (moins de 1 %) par rapport aux autres témoignages, alors que l'unité médicale de la Micivih rapporte 7,8 % d'attaques sexuelles et que les associations de soutien parlent de milliers de cas. Les difficultés rencontrées par nos enquêteurs sont attribuables à des raisons diverses :

1. En premier lieu, il y a les réticences habituelles des victimes de ce type de violations (certaines se sont rétractées à la deuxième enquête) soit essentiellement la honte de la victime et son humiliation, le désir de garder secret cet épisode dégradant afin d'éviter la stigmatisation et le rejet par le voisinage (certaines ont été traitées par les gamins de « fanm d'attachés » ou de ¨madan kadejak¨), ou d'un rejet par la famille et le mari, comme si, souillée, la femme perdait toute sa valeur symbolique de gardienne des liens familiaux.

2. La démotivation des victimes, due au fait que notre enquête a démarré plusieurs mois après les faits, et que la CNVJ n'offrait aucun soutien médical ou logistique.

3. De nombreuses victimes avaient déménagé ou étaient introuvables.

4. De plus, les femmes savent que le viol est difficile à prouver et que la loi haïtienne encore en vigueur actuellement ne les soutient pas efficacement dans leur désir de reconnaissance et de réparation. *Pourquoi venir témoigner, longtemps après, d'un événement que l'on veut oublier si les suites sont aléatoires et l'aide absente ?*

Dans un État de droit, le viol est l'un des crimes les plus difficiles à prouver. Dans de nombreux cas, il ne laisse pas de traces. La présence de sperme et de coups n'est pas indispensable pour qu'il y ait eu viol. On peut violer sous la menace sans qu'il y ait de traces de coups et on peut violer sauvagement sans laisser de sperme, dont la présence ne peut d'ailleurs être prouvée que par un examen au microscope. *A fortiori*, dans une situation de violations des droits de l'homme, l'obtention de ces preuves est quasi impossible.

En effet, lorsqu'on sait la difficulté d'obtenir des soins médicaux et *a fortiori* un certificat médical, lorsqu'on sait que seul l'hôpital universitaire était habilité à les fournir, lorsqu'on sait que la sécurité des malades n'y était pas assurée (on y a achevé des patients) et que les soins n'y sont pas gratuits, lorsqu'on sait que les médecins qui faisaient des certificats étaient persécutés, et lorsqu'on sait la difficulté de se rendre à cet hôpital, on comprend la rareté des preuves médicales pour ces viols perpétrés dans ces circonstances tragiques. Toutefois, certains dossiers sont étayés par des certificats de l'équipe médicale de la Micivih.

D'autre part, les témoins ont été terrorisés et préfèrent garder un silence prudent par crainte de représailles. En général, cependant, les témoignages du voisinage sont très souvent concordants.

Les enquêtrices ont pu constater fréquemment des traces de blessures associées aux viols. De plus, les autres violations telles que l'atteinte au droit à la propriété (destruction et vol d'objets) étaient presque toujours présentes. De même, dans de nombreux cas, il y a eu des disparitions et des exécutions sommaires

La proportion de viols par rapport aux autres violations subies par les femmes n'a pas varié énormément au cours des années de répression. Elle se situe aux environs de 0,05 % (voir avertissement concernant le faible taux de viols reportés en général). En décembre 1993 et en janvier 1994 on observe un doublement de ce chiffre qui passe à 0,13 %, ce qui correspond chronologiquement à la création du Fraph. Nous pouvons raisonnablement suggérer qu'il pourrait exister un lien de cause à effet.

Le nombre global des violations est sujet à des variations essentiellement liées aux événements politiques. On peut retrouver ces mêmes variations dans toutes les zones du pays, en dépit du fait que les viols soient plus nombreux dans les grandes villes, surtout à Port-au-Prince, *laissant supposer ainsi une organisation nationale de la répression et sa dépendance du pouvoir politique.* La variation du nombre de viols subit les mêmes fluctuations que les autres violations des droits de l'homme, confirmant ainsi l'hypothèse précitée. Le faible nombre de cas répertoriés rend plus significatif le rapport avec la répression générale.

2.2. La population cible et le *modus operandi*

La plupart des viols se déroulent dans la maison de la victime, devant la famille rassemblée et terrorisée. Dans certains cas, un membre de la famille est obligé d'en violer un

autre devant tout le monde sous menace de mort. On a noté aussi des viols dans des centres de détention et, quelques cas de viols dans la rue.

Tous les viols analysés dans ce chapitre ont été commis pour des raisons politiques brutalement manifestées par les violeurs eux-mêmes. L'examen des dossiers nous permet d'exclure l'hypothèse de cas de viols perpétrés par des individus isolés, sortes de « dérapages » et de « bavures » non voulues par le pouvoir ou, comme cela a été prétendu, de viols « culturellement acceptés » et habituels dans la société haïtienne. De nombreux indices (vêtements, véhicules, conversations entre les agresseurs, menaces proférées, port d'armes automatiques) permettent d'affirmer que les violeurs étaient généralement apparentés au pouvoir militaire. De nombreux viols ont été commis à l'invitation explicite du chef des aggresseurs - « Et maintenant, servez-vous...».

Il est difficile de distinguer les différentes appartenances des violeurs car, très souvent, l'armée, les attachés militaires et le Fraph opèrent ensemble. Les chefs de section et leurs adjoints furent aussi responsables de nombreux viols.Les *zenglendos* également furent souvent impliqués dans des viols particulièrement crapuleux L'identification précise des assaillants est souvent difficile car la plupart étaient masqués ou inconnus des victimes. De plus, la crainte des représailles est encore très vivace. Toutefois, quinze victimes ou dénonciateurs, parmi les cas reçus par la Commission, ont reconnu les auteurs de viols.

Les forces de l'ordre étant le plus souvent impliquées dans les viols en question, le fait de porter plainte faisait courir un risque supplémentaire à la victime. Les rares personnes qui se sont risquées à le faire se sont ravisées en reconnaissant, au commissariat, un homme qui avait participé aux exactions ou une voiture utilisée par les assaillants. Lorsque, exceptionnellement, plainte a été déposée, elle n'a pas été suivie d'effet.

L'obtention d'un certificat médical était extrêmement difficile à cause de l'absence de médecins dans les campagnes mais aussi à cause de la terreur dans laquelle vivaient les médecins. Rares sont ceux qui acceptaient de faire un certificat par crainte des représailles. Si l'obtention de preuves certaines est impossible dans la majorité des cas, nous pouvons affirmer que les indices disponibles sont, en l'occurence, largement suffisants pour justifier nos conclusions.

La population cible était composée en majorité par des personnes soutenant la politique du président Aristide, ou, de manière plus générale, des mouvements de développement ou d'émancipation populaires. Une catégorie visée était celle des militantes actives, soit dans la mouvance lavalassienne, soit dans des activités de promotion des femmes. « On va t'apprendre comment on s'occupe des femmes », disaient les tortionnaires. Cependant, la plupart des victimes appartenaient à des familles dont une ou plusieurs personnes étaient impliquées dans le processus de démocratisation. La victime était alors non pas visée pour elle-même mais utilisée comme *otage* pour les faire parler, les forcer à revenir de marronnage, et les faire renoncer à leurs engagements politiques, les punir ou obtenir des renseignements.

2.2.1. Quelques cas illustratifs

1. F-656 : Une servante de 46 ans raconte que le 31 octobre 1991 elle a été attaquée dans la rue alors qu'elle fredonnait la chanson « men li anlè a, l'ap vini » (il est en l'air, il va bientôt revenir), chanson qui fait allusion au retour d'Aristide. Deux individus se sont saisis d'elle, l'ont emmenée dans un corridor où six hommes l'ont violée. Après l'avoir battue à coups de câbles

électriques, ils l'ont abandonnée presque morte. Elle porte encore de nombreuses traces des sévices qu'elle a subis. Elle s'est réfugiée à Saint-Domingue où elle a dû subir une opération chirurgicale pour replacer sa matrice. Depuis la nuit du viol elle est devenue frigide.

2. F-2895 : Le 12 octobre 1991, à Delmas, une dizaine de civils armés attaquent et fouillent la maison d'une femme de 40 ans. Ils trouvent une photo d'Aristide. Ils obligent alors son fils de 19 ans à la violer devant tout le monde. Puis ils lui mettent une corde au cou et l'attachent avec son autre fils de 16 ans à l'arrière du pick-up qui les avait amenés. Pendant que deux hommes surveillent les fils et la mère, les autres rentrent à la maison et violent sa fille et sa nièce, deux mineures âgées respectivement de 13 et 17 ans. Ils emmènent les fils et la mère avant d'abattre un peu plus tard les deux fils devant leur mère. Ils ordonnent ensuite à la mère de marcher. Elle reçoit une balle dans le dos et fait la morte. Elle sera aperçue par un passant et amenée à l'hôpital général. Toute la maison a été pillée et sa fille est morte cinq jours après le viol.

3. F-6161 : Le 20 mars 1993, à une heure du matin, quatre individus armés et chaussés de bottes militaires défoncent la porte de la victime sous prétexte que c'est « une maison de Lavalas parce qu'il y a un coq peint sur le mur ». Ils trouvent la photo du président Aristide, prétexte pour frapper toutes les personnes présentes : la victime, âgée de 34 ans, qui venait d'accoucher récemment, sa fille de 13 ans, son frère de 40 ans, sa mère, sa soeur de 45 ans, son conjoint de 41 ans. Les agresseurs emmènent les femmes sur la colline et les violent toutes, y compris la fille de 13 ans, en disant que puisqu'ils n'avaient pas trouvé d'argent, il fallait au moins utiliser la fillette. Le mari de la victime, cardiaque et hypertendu, perd la parole ce jour-là et décède peu après. La victime a perdu quatre dents et souffre beaucoup de ce qui est arrivé à sa fille.

4. F-5900 : Une commerçante de 34 ans est en train de prier à la cathédrale de Port-au-Prince lorsque un pick-up s'arrête avec quatre civils armés accompagnés d'un militaire (en bleu). Ils l'accusent de prier pour Aristide, la giflent et la font monter dans la voiture à destination du Bicentenaire. Arrivés là, ils la menacent de mort, la battent et la violent (les quatre hommes en civil). La victime perd une dent dans la bagarre.

5. F-5289 : Une femme de 33 ans, partisane d'Aristide et membre du FNCD, a sa maison incendiée le 12 octobre 1992 par des militaires et se réfugie chez une amie avec sa famille. Elle identifie deux militaires dans un pick-up gris. Lorsqu'elle se rend à l'anti-gang le lendemain pour porter plainte, elle reconnaît le pick-up et se ravise. Le 15 octobre 1992, trois militaires débarquent chez elle pour l'arrêter. Ils violent sa fille de 8 ans avant de la tuer de deux balles, et jettent de l'acide sur le corps de sa fille de 6 ans, ce qui la rendra infirme. Ils emmènent la femme à la Cafétéria (le jour même, une voisine qui l'avait aidée est tuée par des inconnus). Yeux bandés, mains liées, elle est enfermée sans être interrogée et est frappée toutes les deux heures par de nombreux militaires. Cette femme restera 11 mois en prison sans avoir de nouvelles de sa famille. Pendant ces 11 mois elle a été torturée (chocs électriques, bastonnades, *djack*) et violée par des militaires et des prisonniers. Ensuite elle a été transférée au pénitencier (anti-gang) où elle a pu rencontrer ses parents grâce à un militaire qui l'a prise en pitié. Elle y est restée 4 mois et on ne l'a ni frappée, ni violée. Après sa libération elle est entrée en marronnage à Petit-

Goâve chez une amie qui avait déjà recueilli ses enfants. Elle y est restée jusqu'au retour du président Aristide.

6. F-5244 : Femme de 33 ans, couturière. Le 23 janvier 1994 à 19 heures, une des filles de son mari est interrogée par deux hommes devant la maison au sujet d'un certain Yonel. La victime a vu ces deux hommes de dos et il lui a semblé que l'un d'eux - le plus grand - avait la même taille que ses agresseurs du lendemain.

Le 24 janvier 1994, à 2 heures du matin, plusieurs hommes frappent à la porte de la maison. Son mari refuse d'ouvrir, et ils tirent en l'air. Ils essaient de pénétrer par le plafond et finissent par défoncer la porte. Quatre d'entre eux sont armés de poignards à manches noirs, de revolvers et de « grosses armes ». Ils ont un foulard noir sur le visage et sont habillés de la même façon : képi avec visière à l'arrière placé sur un foulard, le corps ficelé dans une sorte de bandage à la façon des *ninja*, chaussures de tennis inversées (pied gauche dans le droit et vice-versa). En entrant dans la maison, ils disent « nous avons ordre de vous tuer, bande de lavalas sales ! Votre père, vous allez le voir sous la terre ! ». Ils ligotent le mari et la femme et violent cette dernière devant son époux. Pendant le viol, ils pointent un revolver dans l'oreille du fils de la victime (6 ans) qui présente, actuellement, des troubles psychologiques graves.

La victime a perdu connaissance, mais elle se rappelle que les agresseurs les ont déshabillés et les ont laissés nus. Ils ont arraché ses boucles d'oreille ainsi que celles de son bébé. Ils ont volé tous ses bijoux ainsi que les appareils électriques et les ont accusé d'écouter les bulletins d'informations. Enfin, ils ont détruit leurs photos et les ont menacés de mort s'ils parlaient. Ils sont partis en volant des papiers (permis du mari) et leur voiture qui a été retrouvée quelques jours plus tard, très endommagée. Vers 8 heures, les voisins ont appelé la police. Un lieutenant, accompagné de deux soldats, fait un constat, Ils ramassent plus de 12 cartouches mais se moquent d'eux : « vous voyez ce que ça vous rapporte de faire de la publicité pour votre papa ! ». Deux mois plus tard, la victime du viol s'est rendue à la Cafétéria où on lui a dit ne pouvoir rien faire parce qu'elle était incapable d'identifier ses agresseurs.

Cette dame souffre de graves lésions gynécologiques (le médecin lui a dit que sa matrice avait « trop travaillé »). Elle a déjà été opérée grâce à des amis qui lui ont prêté une carte d'accès aux soins. Néanmoins, on peut constater une masse sortant du vagin (prolapsus) qui empêche la victime de s'asseoir pour exercer son métier. Cette personne a été revue le 6 novembre 1995. Elle souffre de dépression grave, n'a pas d'argent pour se faire opérer, pense de plus en plus au suicide et se fait du souci pour son fils qui est de plus en plus violent à l'école et envers sa soeur. Son institutrice dit qu'il se retire quelquefois subitement dans un coin isolé et qu'il est très sombre.

2.3. Les conséquences

Le viol est un traumatisme qui provoque à la fois des problèmes sociaux et des problèmes de santé gravissimes. Citons, entre autres :

- •Déménagements indispensables pour échapper à la risée des voisins
- •Abandon par le mari ou le fiancé
- •Troubles graves de l'adaptation sociale

•Grossesse indésirée
•Sida ou autres maladies pouvant entraîner la stérilité
•Fausses couches
•Séquelles gynécologiques nécessitant des interventions chirurgicales
•Séquelles psychologiques nécessitant des traitements longs et aléatoires

Parmi les plus graves, signalons le *sida*. Malheureusement, la plupart des femmes n'ont pas fait de test après le viol. Cette conséquence du viol ne peut donc être analysée à partir des dossiers de la CNVJ. Toutefois, l'unité médicale de la Micivih a constitué une source d'information fiable. Si l'on considère le taux de séropositivité existant en Haïti, variant de 5 à 15% selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le fait que les viols sont commis sans préservatif, et le fait que les violeurs ont vraisemblablement violé de nombreuses femmes, augmentant ainsi le risque de transmission, nous pouvons supposer que beaucoup d'entre elles ont contracté le sida sans s'en rendre compte, qu'elles l'ignorent encore actuellement, et qu'elles mourront d'infections opportunistes sans que personne ne le sache et après avoir transmis la maladie à leur partenaire et leurs enfants. Ceci souligne que le viol est un crime qui menace non seulement l'équilibre de la victime mais aussi sa vie et celle de ses proches.

Citons aussi la *grossesse indésirée* qui peut impliquer des enfants avec pour conséquence des troubles fonctionnels. De nombreuses mineures ont été violées. Ces cas de grossesse impliquent ainsi une autre victime : l'enfant sur qui pèsera la faute et qui risque d'être rejeté par sa communauté.

Signalons enfin les *troubles de la sexualité* qui sont inévitables et constants chez toutes les femmes violées, souvent pendant des années, quelquefois définitivement. Ce phénomène est occulté car rares sont les femmes qui en parlent spontanément et même qui acceptent d'aborder le sujet en thérapie. Il n'en reste pas moins que ces femmes sont détruites moralement et vivent avec leur souffrance cachée.

Ces conséquences peuvent paraître anodines comparées aux autres violations telles que massacres et exécutions sommaires. Toutefois, nous soulignons ici que les conséquences du viol sont extrêmement graves et affectent profondément et définitivement la survie des victimes. Le viol pourrait être considéré comme une manière de tuer en laissant en vie. Il doit de toutes façons être considéré comme une torture.

Toutes les victimes présentent un syndrome post-traumatique important, une dépression latente et des troubles de la vie sexuelle. Des familles ont été désunies, dispersées, traumatisées.

Il apparaît clairement que les conséquences de ces actes sont incalculables pour chaque individu, qu'il soit une victime directe (la femme) ou une victime indirecte (la famille, l'enfant né du viol, les enfants spectateurs, le mari humilié), mais aussi pour la société haïtienne dans son ensemble, spectatrice impuissante de sa propre dégradation morale.

La dictature porte une lourde responsabilité dans cet état de fait. On peut évoquer à cet égard le premier viol « punitif et dissuasif », celui de Yvonne Hakime Rimpel, féministe célèbre à l'époque, qui fut commandité par Duvalier en 1957. Ce genre d'épisode s'inscrit toujours dans la mémoire collective et c'est sans aucun doute pour cette raison que l'on a tendance à l'effacer, à en minimiser les dégâts et l'impact. La chape de silence qui s'abat sur la population après des événements de cette nature sert à les cautionner et à les faire envisager comme une fatalité.

Sans doute pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, le viol systématique pour raisons politiques a été pratiqué avec une telle ampleur et une telle sauvagerie.

C.2. ENQUÊTE SPÉCIALE: FOUILLES ET ANTHROPOLOGIE MÉDICO-LÉGALE (résumé du rapport de l'équipe d'anthropologie médico-légale)

I. INTRODUCTION

Cette section présente un condensé des résultats de l'enquête menée par une équipe interaméricaine d'anthropologie médico-légale, réunie sous l'égide du programme des droits de l'homme de l'Association américaine pour le progrès de la science (AAAS) et travaillant à la demande de la Commission nationale de vérité et de justice (CNVJ). L'objectif principal du travail est d'amasser et de vérifier des preuves physiques, à partir des restes de victimes, qui pourraient corroborer les témoignages recueillis sur les événements survenus en Haïti entre le 29 septembre 1991 et et le 15 octobre 1994 sous le régime *de facto*.

II. MÉTHODOLOGIE

Les investigations ont été effectuées par l'équipe d'anthropologie médico-légale de septembre à octobre 1995. Le choix des sites est basé sur des preuves physiques et des témoignages verbaux, et la condition des restes humains détermine l'envergure de l'analyse physique à entreprendre.

Tous les travaux sur le terrain ont été réalisés à partir des normes archéologiques. Les sites ont été classés en quatre catégories: les sites d'enquêtes, les sites de récupération en surface, les sites d'examen des fosses et les sites d'exhumation.

Pour chaque cas, on considère les antécédents puis on procède à l'analyse en laboratoire. Les antécédents sont constitués par les données disponibles au moment de l'enquête médico-légale. L'analyse en laboratoire a suivi les procédures normales médico-légales. Chaque groupe d'ossements humains est identifié par le nom du site et le nom de la personne, si elle est identifiée, auquels on donne un numéro. Chaque nom et chaque numéro sont uniques et distincts.

Chaque groupe d'ossements est inventorié et examiné à partir des preuves de traumatismes et/ou des traits caractéristiques particuliers. Les traumatismes sont classés d'après les catégories suivantes: les traumatismes *ante-mortem* qui ont eu lieu avant la mort et qui permettent généralement d'établir l'identité du corps; les traumatismes *peri-mortem* survenus au moment de la mort et servant généralement à mieux comprendre les circonstances qui ont entraîné la mort; et les traumatismes *post-mortem*, altérations survenues après la mort.

Le consensus de tous les membres de l'équipe était requis pour prononcer un résultat.

III. ENQUÊTES ET ANALYSES

A. Les sites d'enquêtes

A.1. Fort-Dimanche

A.1.1. Antécédents

Sous le régime des Duvalier, Fort-Dimanche était une prison infâme où étaient incarcérés les prisonniers politiques et de droit commun. Ceux qui ont survécu à la détention ont expliqué que les prisonniers étaient battus et que bon nombre d'entre eux ont succombé aux tortures ou sont morts d'inanition. Selon divers témoignages, les cadavres des prisonniers ont été enterrés aux alentours de la prison.

En 1991, suite à l'élection du président Jean-Bertrand Aristide, la prison a officiellement fermé ses portes. Cependant, divers témoignages suggèrent que Fort-Dimanche a continué d'être utilisé comme centre de détention clandestin durant la période du coup d'État. On peut rappeler à cet effet le cas de Claudy Vilmé, un photographe de presse arrêté le 2 juillet 1993 et qui, après sa libération, a déclaré publiquement avoir été détenu au vieux Fort-Dimanche.

Néanmoins, le rôle de Fort-Dimanche, durant le coup d'État militaire de 1991, semble plutôt confus du fait que Delmas 33, la caserne militaire et le centre de détention qui a remplacé le vieux Fort-Dimanche, était aussi dénommé Fort-Dimanche de façon informelle. Dans leurs dépositions devant des organisations des droits de l'homme, à propos de tortures et d'autres crimes semblables, nombre d'anciens prisonniers qui avaient été incarcérés à Delmas 33 appelaient cette prison Fort-Dimanche. En conséquence, bon nombre de témoignages ne sont pas clairs à propos du lieu d'incarcération vu que la question n'a pas été posée à tous les prisonniers.

A.1.2. Inspection du site

Le site de Fort-Dimanche a été visité pour la première fois le 6 mai 1995, puis une seconde visite eut lieu le 31 août 1995. Les données recueillies contenaient des informations de nature inconsistante quand à la date où des fosses communes avaient été creusées. Cependant, des restes humains gisaient sur le sol, on sentait une odeur de putréfaction autour de la prison, et un cadavre était encore suspendu à un arbre.

Au cours du mois de septembre, deux autres visites ont eu lieu à Fort-Dimanche, mais le manque de cohérence et de précision dans les informations reçues ont porté les membres de l'équipe à n'entreprendre aucune exhumation à Fort-Dimanche au cours de cette mission.

A.2. Grand-Goâve

A.2.1. Antécédents et inspection du site

Dix (10) sites aux alentours de Grand-Goâve dans les zones de La Saline, Carrefour-Blaise, Papette et Morne-Tapion avaient été identifiés par la Commission nationale de vérité et de justice comme étant éventuellement des sites d'enfouissement des victimes du coup d'État. L'enquête préliminaire avait permis de recueillir suffisamment d'informations pour justifier une exhumation dans quatre ou cinq cas. Des membres de la Commission et de l'équipe d'anthropologie médico-légale s'y sont rendus le 26 septembre 1995.

A.2.2. Examen des fosses

Suite aux enquêtes préliminaires menées sur le terrain, l'équipe a entrepris l'examen des fosses sur deux sites susceptibles de contenir des restes humains. Toutefois, on ne découvrit aucune trace d'ossements dans ces lieux. L'absence de résultats ou de preuves ne signifie pas nécessairement qu'il n'existe pas des restes humains ailleurs sur le même site, notamment à Lamentin. En fait, les deux cas méritent des recherches et des fouilles supplémentaires, ce qui n'a pas été possible faute de temps. Des recherches plus poussées dans les deux cas pourront produire d'autres conclusions.

A.3. Oméga

A.3.1. Antécédents

Ce site se trouve à trois kilomètres au Nord-Est du centre ville de Port-au-Prince, dans la localité de Carrefour et couvre 500 mètres carrés. Il abritait une base militaire haïtienne connue sous le nom d'Oméga. Au moment de l'enquête, il sert de quartier général à la police intérimaire, qui travaille en coordination avec la Mission des Nations unies en Haïti (Minuah).

A.3.2. Inspection du site

Six (6) zones à l'intérieur du site Oméga ont été explorés les 15 et 16 septembre 1995. Quatre opérations ont consisté au sarclage des sites et à une inspection de l'ensemble, et deux autres ont été consacrés à des fouilles. Mais compte tenu de l'absence de traces d'ossements humains sur les sites, on décida de surseoir à ces investigations.

A.4. Lamentin

A.4.1. Antécédents

Les jours qui ont suivi le coup d'État ont été marqués par une répression brutale, plus particulièrement dans les quartiers populaires tels que Cité Soleil, Lamentin et bien d'autres.

Lamentin est un quartier situé à l'intérieur de la localité de Carrefour, à cinq kilomètres du centre-ville de Port-au-Prince.

Selon les témoignages, le lundi 30 septembre 1991, aux alentours de quatre ou cinq heures de l'après-midi, soit le jour même du coup d'État, un membre des forces armées affecté à la base militaire de Lamentin 54 a été tué par des inconnus pendant une émeute au cours d'une manifestation. Immédiatement après l'incident, les militaires ont gagné les rues du quartier et ont commencé à faire feu sur les gens et à saccager les maisons.

Suivant les rapports de plusieurs organisations nationales et internationales des droits de l'homme, une trentaine de personnes ont trouvé la mort dans le quartier de Lamentin pendant les premiers jours qui ont suivi le coup d'État militaire. La Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme a dressé une liste de dix huit (18) personnes assassinées le 2 octobre 1991, et des témoignages font état de cadavres enterrés dans des fosses creusées par les habitants eux-mêmes sous la menace des armes.

Des informations similaires ont été recueillies, dans le department de l'Ouest, par l'équipe d'enquête de la Commission nationale de vérité et de justice ainsi que par l'équipe d'anthropologie médico-légale lors de leurs visites au mois de septembre 1995. Les témoignages démontraient un haut niveau de cohérence par rapport à la date, l'heure, et la description de l'événement.

A.4.2. Fouilles

L'équipe d'anthropologie médico-légale a travaillé sur ce site le 18 septembre 1995. L'équipe était accompagnée par quelques membres de la CNVJ. Elle a conduit des fouilles exploratoires sur le site en vue de déterminer la présence de restes humains. Pendant cette fouille, aucun ossement n'a été trouvé et aucune intrusion n'a été observée. Aussi, la décision a été prise de ne pas entreprendre de fouilles supplémentaires.

B. Les sites de récupération en surface

Les aires ouvertes ou sites de récupération en surface désignent les terrains vagues situés aux alentours de Port-au-Prince, où l'on jetait les cadavres d'individus assassinés pour des motifs politiques. Vu que ces corps n'étaient généralement pas inhumés, ils finissaient soit par être mangés et malmenés par les animaux, soit par se décomposer sous la pluie, l'eau et le vent. Ces dommages diminuent considérablement la quantité et la qualité de renseignements qu'un anthropologue médico-légal peut obtenir. Toutefois, l'existence de tels lieux fournit des informations sur les méthodes utilisées par les forces répressives pour se débarrasser des corps des opposants au régime durant la période du régime *de facto*.

B.1. Sources-Puantes

B.1.1. Antécédents

La population de Port-au-Prince est bien au courant du fait que la région de Titanyen, située à quinze kilomètres au Nord de la ville, était utilisée comme dépotoir pour les corps des victimes (identifiées et non-identifiées) de la répression politique, ainsi que pour les cadavres de patients de l'Hôpital général non réclamés par leurs parents. Dans la région de Titanyen, il y a au moins deux sites où l'on déposait les cadavres: Sources-Puantes et Mont Saint-Christophe.

A Sources-Puantes, les corps de patients non reclamés, des personnes non-identifiées, et des victimes de la répression ont été jetés avec les ordures de la ville. Les corps gisaient dans des fosses peu profondes. Le personnel de l'Hôpital général a attesté que le site de Titanyen était utilisé comme dépotoir par l'Hôpital général depuis 1973. Notre lecture des registres de l'hôpital nous a confirmé la véracité de ce fait.

Des membres de l'AAAS et de l'équipe d'anthropologie médico-légale se sont rendus à Sources-Puantes le 4 mai 1995 pour visiter les lieux. Ils ont exploré une zone de 100 mètres par 20 mètres et ont découvert des centaines d'os entassés ici et là. On a également vu des cadavres, récemment abandonnés, dans un état de décomposition avancé. On a aussi remarqué des crânes portant des traces de balles (six crânes similaires avaient été retrouvés lors d'une visite au mois de février).

Toutefois, vu le manque de précisions, il était quasiment impossible de déterminer si les cadavres en question étaient ceux de patients de l'hôpital, de victimes de la répression politique, de criminels de droit commun ou d'autres catégories. Il était encore plus difficile d'établir avec certitude lesquels correspondaient aux personnes tuées à l'occasion des incidents politiques survenus durant la période couverte par le mandat de la Commission.

B.1.2. Récupération

Afin de compléter les informations mentionnées ci-dessus, l'équipe médico-légale a passé la journée du 5 septembre 1995 à Sources Puantes, au cours de laquelle elle a réalisé une récupération en surface. Après une délimitation minutieuse du site, elle a entrepris les actions suivantes, en vue de documenter tout le processus: dresser une carte de la zone, effectuer la récupération, photographier et filmer sur vidéo 60% de la zone.

Des cadavres ont été retrouvés, parmi les déchets médicaux, sans trace de traumatismes violents, ce qui suggère que le décès avait eu lieu à l'Hôpital général et était probablement dû à des causes naturelles. D'autres cadavres présentaient des signes de traumatismes physiques, plus particulièrement des blessures par balles dans les régions occipitales et pariétales. Ceci suggère que la mort a eu lieu au cours de la répression politique. Ces deux types de cadavres étaient présents sur le site. Cinq (5) crânes ont été récupérées. Chaque crâne a reçu un numéro (1, 2, 3, 4, 5) ainsi qu'une identification supplémentaire portant le nom du site (SP) ainsi que le numéro

du secteur où il a été trouvé (I, II, III, IV, V et VI). Une fois enregistrés et conditionnés, ils ont été transportées par la suite au laboratoire de l'Hôpital général de Port-au-Prince.

B.1.3. Analyse de laboratoire

Sur les cinq (5) crânes retrouvés, on peut affirmer que la mort a été causée par des projectiles tirés à la tête dans quatre cas et que le cinquième a reçu un coup très violent sur le crâne. Les moyens employés ont été violents, mais seul un cas est sans aucun doute le résultat d'un homicide, la blessure se trouvant à l'arrière de la tête. Les trois autres cas présentant des blessures sur le côté de la tête peuvent être classés homicide ou suicide, mais il est assez inhabituel de voir chez des suicidés des blessures de cette envergure, le diamètre des ouvertures au crâne étant de 9 à 12 mm.

En résumé, il y a assez d'évidences au plan physique, de documentation, et de témoignages, pour affirmer que les corps de patients non réclamés, ceux de personnes non identifiées ainsi que les corps des victimes de la répression politique ont été jetés dans le dépotoir de la ville avec les déchets de la municipalité pour décomposition.

Les corps ont été trouvés en état de décomposition à des degrés divers dont certains, tel qu'il est mentionné précédemment à la description du contexte et dans le rapport des fouilles, étaient entouré de déchets médicaux. Il est presque impossible de les distinguer les uns des autres: patients, victimes de la répression ou victimes non réclamées. De même, il est pratiquement impossible de savoir si, parmi ces personnes, les incidents qui en ont fait des victimes de la répression politique relèvent de la période sur laquelle la Commission nationale de vérité et de justice se penche.

B.2. Saint-Christophe

B.2.1. Antécédents

Le site de Saint-Christophe se trouve sur un terrain plat situé à environ 25 km de Port-au-Prince, entre la mer et l'autoroute reliant Port-au-Prince au Nord. Il couvre une zone de 400 mètres carrés. A Saint-Christophe, la situation s'est présentée sous un angle différent. En fait, nous nous sommes basés sur l'enquête préliminaire realisée par José Pablo Baraybar, un anthropologue travaillant pour la Mission civile internationale (Micivih). Selon le résultat de ses travaux, Saint-Christophe aurait été utilisé comme lieu d'exécution en 1993 et 1994.

Répondant à un appel de la police civile de l'Onu (Civpol), des restes humains ainsi que des vêtements ont été retrouvés à 15 kilomètres au Nord de Port-au-Prince, sur un terrain inondé, près de la mer, au pied du Mont Saint-Christophe.

Selon les informations recueillies chez les ouvriers travaillant à la production du charbon dans la région, des dépouilles avaient été jetées à cet endroit entre septembre et décembre 1994. D'autres témoignages des résidents de Source Puante, à 800 mètres au Sud de Saint-Christophe,

indiquent qu'ils avaient entendu, pendant la nuit, l'arrivée des camions dans la zone et qu'ensuite des coups de feu avaient été tirés. Toutefois, les résidents n'ont vu ni les assaillants, ni les victimes. Ils ont eu trop peur et n'ont pas osé sortir de chez eux pour savoir ce qui se passait.

La disposition et la répartition des restes humains sont très différentes de celles des cadavres retrouvés à Source Puante, où les cadavres étaient empilés dans des fosses. A Saint-Christophe, les cadavres jonchant le sol ont été par la suite déchiquetés et mangés par des chiens. Aucun vêtement hospitalier n'a été trouvé sur les squelettes à Saint-Christophe.

De plus, on note également des différences quant au nombre de dépouilles retrouvées sur les deux sites. A Source Puante, les cadavres ont été jetés soit dans des fosses à ciel ouvert ou dans des fosses peu profondes dans une zone ne dépassant pas neuf mètres carrés. A Saint-Christophe, il n'y avait que dix cadavres éparpillés sur une surface de 180 000 mètres carrés et aucune fosse n'avait été creusée.

A Saint-Christophe, la décharge des cadavres est faite au hasard. Il n'y a jamais plus de trois individus dans une zone de moins de 10 mètres. Les zones de décharge se trouvent éloignées des routes, à plus de 5 mètres et à moins de 40 mètres. Ceci qui suggère que les individus ont été amenés vivant au site, sortis des véhicules, forcés à gagner le terrain, et, ensuite, exécutés.

Lorsque les restes d'un individu sont éparpillés, il est très difficile de déterminer avec certitude ce qui a provoqué la mort. Toutefois, les blessures par balles, et plus particulièrement celles situées à la tête, suggèrent fortement l'homicide.

B.2.2. Récupération

L'équipe d'anthropologie médico-légale a réalisé une récupération les 7 et 8 septembre 1995. Des membres de la CNVJ ainsi que des membres de la Micivih ont participé à l'enquête. Le juge de paix de Cabaret (Port-au-Prince, département de l'Ouest) était présent pour dresser le procès-verbal. Les méthodes utilisées durant cette enquête comprenaient une récupération en surface, la photographie et les enregistrements vidéo, ainsi que la cartographie du site indiquant l'emplacement des restes.

Des restes éparpillés et déchiquetés de squelettes humains et d'animaux ont été découverts sur le site. Par conséquent, il nous a été impossible de retrouver des squelettes intacts. Un nombre minimal de cadavres a été répertorié, mais nous n'avons pas pu établir avec certitude le nombre exact de cadavres retrouvés à partir de l'échantillonnage.

Au total, quinze sites, ou amas de restes humains, ont été signalés à Saint-Christophe. En général, nous avons recouvré des os plats et des os longs (tels que clavicules, cubitus, radius, côtes, omoplates et autres) ainsi que des fragments de vêtements et d'articles divers (chemises, pantalons, chaussettes, souliers, lunettes de soleil, etc.). Chaque site a été identifié par un numéro (I à XV), précédé des initiales du site principal (SC). Tous les restes ainsi que les autres objets

retrouvés ont été déposés dans des sachets de plastique et par la suite mis dans des boîtes en carton portant les mêmes numéros d'identification.

Nous avons retrouvé huit douilles d'armes de calibre 12. L'une se trouvait près des restes humains du site III-5, cinq se trouvaient près des restes au site VII, l'une près du site VIII-2, et la dernière, près du site IX. Nous avons également retrouvé neuf douilles de calibres 9 mm à huit mètres des restes humaines du site VII.

B.2.3. Analyse de laboratoire

A partir des restes inventoriés, le nombre minimal d'individus pourrait s'évaluer à onze ou à vingt-six. A notre avis, l'estimation la plus réaliste permet d'envisager que nous sommes devant les restes de onze individus. Nous n'avons pas de dépouilles complètes enveloppées dans un cercueil. Ce sont des restes humains à partir des dépouilles dispersés par les carnivores et par les éléments de l'environnement. Aussi, des ossements trouvés sur différents sites peuvent appartenir au même individu.

Il a été possible d'estimer l'âge et la stature d'un individu par la morphologie du squelette.

Nous avons la preuve qu'au moins un mâle adulte (VII-2) a été abattu derrière l'oreille avec une arme de gros calibre. Il y a évidence de mort violente, tout probablement un homicide, sans pour autant que nous puissions fixer la date à laquelle il a eu lieu.

Pas moins de neuf mâles adultes ont été identifiés (huit l'ont été à partir des os du bassin, un autre à partir du diamètre de la partie supérieure de son fémur et de la forme de sa mâchoire inférieure). L'un des hommes (XIV-5) était âgé de 20 à 29 ans (âge déterminé par le degré de fusion à l'extrémité d'un os long où toute osthéoarthrite était absente), et sa taille estimée à 175-181 cm (déterminée par les mensurations des os longs). Un autre homme (XIV-4) présentait une vieille fracture mal soudée au bras gauche, ce qui laisse supposer qu'il devait en user difficilement. Sur ce site, il n'y avait aucune évidence de restes appartenant à des femmes ou des enfants.

Nous avons suffisamment de preuves pour affirmer que les morts ont été laissés gisant sur le sol, mais rien ne laisse croire que nous puissions les identifier et déterminer le jour de leur mort à partir seulement de preuves physiques. Par ailleurs, les témoignages recueillis à Saint-Christophe permettent d'affirmer que les restes trouvés sur le site, cartographiés par M. Baraybar et recueillis par l'équipe d'experts légistes, ont été déposés entre 1993 et 1994, soit durant les années du coup d'État.

En résumé, il y a assez de preuves et de témoignages pour croire qu'à Saint Christophe il y a eu des exécutions sur le site et que des cadavres y ont été déposés durant les années du coup d'État.

B.3. Morne-à-Cabrit

B.3.1. Antécédents

Morne-à-Cabrit fait partie de la chaîne de montagnes située près du Plateau central (département du Centre). Cette petite localité se trouve dans la juridiction de Thomazeau (département de l'Ouest), à environ 30 km au Nord-Est de Port-au-Prince. L'enquête préliminaire a été réalisée par M. Baraybar de l'unité médico-légale de la Micivih. Nous présentons ici un résumé des résultats.

Monsieur Baraybar a pu recueillir des informations de diverses sources: anciens prisonniers, parents de victimes, juge de paix de la ville de Thomazeau et membres de la Micivih. Certaines sources ont suggéré que le côté sud de la montagne, qui donne sur Trou-Caïman, a été utilisé comme lieu d'exécution et de charnier, entre juillet 1992 et septembre 1994.

Les témoignages varient quant au nombre de cadavres jetés dans la zone. Selon M. Baraybar, les témoins font une nette distinction entre les exécutions résultants des épisodes de répression politique et tout autre incident où une personne serait notamment morte suite à un accident de voiture en date du 2 décembre 1992.

Les restes d'une dizaine de personnes environ ont été retrouvés. Jusqu'à présent, il est impossible de déterminer si les restes humains retrouvés à Morne-à-Cabrit correspondent aux individus qui auraient trouvé la mort dans la période signalée par les témoins, à savoir entre juillet 1992 et septembre 1994. Toutefois, il est possible que tous les restes ou au moins une partie des restes retrouvés datent de la période du coup d'État.

B.3.2. Récupération

L'équipe médico-légale a réalisé l'enquête sur le site le 11 septembre 1994. Des membres de la CNVJ ainsi que des membres de la Micivih ont participé à l'enquête. La majorité des restes humains ont été recueillis du lit de la rivière en provenance de la ravine. La majorité des restes étaient des os plutôt longs (fémurs, tibias, humérus, radius et cubitus). Il y avait aussi certains crânes et fragments crâniens ainsi que des vêtements (pantalons et souliers). Tous ces restes ont été examinés conformément au protocole scientifique établi.

B.3.3. Analyse de laboratoire

Les restes ont été examinés, inventoriés et photographiés selon le protocole décrit à la section traitant des méthodes utilisées. L'inventaire est présenté au tableau F. On estime à neuf le nombre minimal d'individus recensés à partir de huit fémurs droits d'adultes et le sacrum d'un pré-adolescent. Le crâne d'un jeune homme âgé de 18 à 22 ans a été placé dans la boîte 1. Son âge a été déterminé à partir du point de fusion à la base de l'os occipital. Il y avait entre autres le sacrum d'un pré-pubère et le bassin d'une femme.

La seconde boîte contenait les restes d'une seule personne car sa taille, sa forme et son âge concordent exactement.On ne retrouve aucune réplique des différents os. On est devant un jeune homme âgé de 17 à 23 ans mesurant de 165 à 170 cm. L'âge a été déterminé par la morphologie de la partie antérieure de la symphyse pubienne, l'absence de fusion entre les vertèbres et les os du thorax ainsi que l'absence de fusion au point central des clavicules.

Il apparaît clairement que les restes ont été déposés dans un endroit inhabituel. Les témoignages portent à croire que des exécutions sommaires ont eu lieu à Morne-à-Cabrit et que les victimes ont été transportées sur ces lieux.

C. Les sites d'exhumation

Les sites d'exhumation sont des sites d'enterrement et font l'objet de fouilles. En général, les restes humains retrouvés sur les sites d'exhumation sont des squelettes humains entiers ou quasiment entiers.

C.1. Raboteau, Gonaïves

C.1.1. Antécédents

Raboteau est un quartier populaire des Gonaïves, une ville située dans le département de l'Artibonite à 150 kilomètres au Nord-Ouest de Port-au-Prince. Bas-Raboteau, une section du quartier Raboteau, est située au bord de la mer. Des incidents violents ont eu lieu dans le quartier le 22 avril 1994. Au départ, il y a eu deux versions contradictoires des incidents qui se sont déroulés à cette date.

Le 22 avril, selon la version officielle des militaires, un groupe terroriste a attaqué la caserne Toussaint Louverture. Cette attaque avait pour objectif d'inciter la population locale à manifester sa solidarité avec les « guérilleros » armés qui se trouvaient dans la région de Borgne, située dans le department du Nord. Selon le contenu d'un communiqué de presse de l'armée haïtienne, les soldats ont dû riposter à l'attaque et ont poursuivi les membres du groupe qui avaient essayé de fuir à bord d'un bateau. Les soldats ont déclaré que six personnes avaient été tuées lors de cet incident.

Le 18 avril 1994, selon d'autres sources d'informations concordantes, des militaires accompagnés par un leader du Fraph ont pillé et ont tiré des coups de feu sur la maison de monsieur A. Métayer. Ils ont détenu son père, Ludovic Métayer, âgé de 65 ans, et l'ont relâché un peu plus tard dans la même journée. Tôt dans la matinée du 22 avril, un groupe de militaires est arrivé à Raboteau. Ils ont saccagé et pillé 14 maisons, battu les résidents, puis exécuté sur la plage et dans leurs bateaux ceux qu'ils avaient chassés auparavant de leurs maisons. Parmi les victimes, plusieurs n'étaient que de simples passants.

La Micivih a réalisé une première enquête à Raboteau les 27 et 28 avril 1994 et une deuxième enquête les 24 et 25 mai 1994. Ils ont pu interviewer plusieurs témoins de l'incident.

Un témoin a montré aux observateurs de la Micivih de petits monticules où six à huit personnes auraient été enterrées. Selon d'autres témoignages concordants, les cadavres emportés par la mer ont été retrouvés par la suite sur les côtes. Les membres des Forces armées haïtiennes (FADH) ont empêché les familles des victimes d'enlever les cadavres pour procéder aux enterrements.

La Micivih a présenté ses conclusions dans un communiqué de presse. La Micivih n'a pas été en mesure de retrouver des témoignages et des preuves correspondant à la version officielle des faits présentés par l'armée. Elle n'a pas pu également établir le nombre exact de victimes assassinées au cours de cet incident parce que plusieurs cadavres ont été emportés par la marée. Selon le constat d'un juge de paix, d'autres cadavres ont été rapidement enterrés. La Micivih a pu établir qu'au moins douze personnes avaient été tuées par des soldats portant l'uniforme de l'unité tactique.

D'autre part, le juge de paix du secteur nord des Gonaïves, Jean Baptiste Derismong, a réalisé une enquête à la demande du commissaire du gouvernement auprès du tribunal civil des Gonaïves. Selon les témoignages recueillis par le juge de paix, la population de Bas-Raboteau était harcelée par l'armée, le Fraph, ainsi que par des attachés depuis le coup d'État militaire de 1991. Les individus qui ont soutenu des activités pro-Aristide et manifesté en faveur de son retour éventuel étaient particulièrement ciblés. Selon la Micivih, ces témoignages sont également appuyés par deux faits: le 18 avril 1994, le père de monsieur Métayer a été détenu et les militaires ont tiré sur sa maison et l'ont saccagée.

L'équipe internationale s'est rendue à Raboteau pour la première fois le 7 mai 1995, accompagnée de quelques membres de la CNVJ et de représentants de la Micivih. Les trois groupes ont effectué plusieurs visites à Raboteau durant le mois de septembre 1995. Ils ont interviewé des témoins et des parents de victimes avant de procéder à l'exhumation des restes.

Les personnes interrogées par la Commission et l'équipe médico-légale ont déclaré qu'ils étaient à bord d'un bateau lorsque des militaires, sur un autre bateau, ont fait feu sur elles. Deux personnes sont mortes. Elles venaient de Bombardopolis, un village au Nord des Gonaïves.

En septembre 1995, au moment où la mission de l'enquête d'anthropologie médico-légale a eu lieu, seulement deux des sites d'enterrement possibles ont été identifiés. Les deux se trouvaient à Bas-Carénage. Selon les informations disponibles, un des sites contenait les restes d'une victime, et l'autre site deux victimes.

C.1.2. Exhumation

L'équipe a effectué les travaux le 13 septembre 1995. Des membres de la Commission et de la Micivih, plus particulièrement José Pablo Baraybar, ont participé à l'enquête. Le juge de paix régional était présent et a dressé le procès-verbal.

Raboteau I-1.

A partir des témoignages recueillis, l'équipe a procédé à l'exhumation d'une fosse située à 3 mètres de la mer. L'excavation a permis de découvrir un squelette à une profondeur de 0,6 mètre. Les restes humains retrouvés étaient recouverts de sable, de coquillages, et d'immondices. Les restes appartenaient à un mâle. L'individu étaient anatomiquement articulé, dans une position assise, avec les jambes fléchies vers la droite, et le bras gauche fléchi vers le crâne. Le squelette entier a été retiré avec des restes d'animaux.

Les restes humains ont été identifiés RAB-I-1. Des vêtements ont été découverts avec le cadavre dont une chemise verte à manches courtes (avec encolure en V) portant trois boutons blancs, un pantalon avec une poche à l'arrière, et un morceau de tissu utilisé comme ceinturon. On n'a relevé aucune douille ou aucun projectile.

Raboteau II-2 et II-3

Ce site se trouvant au bord de la mer à 800 mètres d'un quai est complètement recouvert d'eau pendant la marée haute. L'équipe a délimité une zone de 2 fois 2 mètres. Elle a dû attendre la marée basse pour commencer ses travaux. Du fait que le site est parfois submergé, il a été décidé que l'exhumation devait être faite le plus rapidement possible afin d'éviter une perte des restes humains.

Le squelette d'un mâle, désigné RAB-II-3, a été retrouvé à côté de RAB-II-2, dans une position assise. Il avait une orientation nord-sud. Il présentait des tissus adipocires. Tout avait été recouvert à part les deux pieds qui avaient été emportés par les eaux. Comme effets personnels, l'équipe a retrouvé une clef dans la poche arrière du pantalon et une médaille (portant l'effigie de Saint-Christophe) suspendue à son cou.

On n'a relevé aucune douille ou aucun projectile sur les lieux.

Le fait qu'une corde soit passée autour du cou des cadavres RAB-II-2 et RAB-II-3 concorde avec les informations fournies par les témoins. Ces derniers ont déclaré que les soldats et les attachés ont utilisé des cordes pour retirer des cadavres de la mer dans les jours qui ont suivi l'incident. Selon les témoignages, les cadavres ont été enterrés ensuite dans des fosses peu profondes au bord de la mer.

C.1.3. Analyse de laboratoire

Les restes de trois personnes ont été nettoyés, examinés, inventoriés et photographiés. On a pu fournir une description des squelettes, mais l'identification de ces personnes n'est pas complète, car il nous faut les informations *ante mortem* qui s'ajouteront à celles que nous possédons déjà.

RAB-I-1 est un homme âgé de 35 à 55 ans, mesurant de 166 à 172 cm. On n'a pas observé de traumatismes responsables de la mort, sauf que le sacrum de même que plusieurs côtes étaient fracturés, ce qui rend l'interprétation difficile.

RAB-II-2 est un homme âgé de 25 à 33 ans, mesurant de 175 à 181 cm. On a noté une fracture dont la guérison est complète, à la cuisse gauche, pouvant avoir entraîné une légère claudication. On lui a tiré par derrière, la balle ayant pénétré dans la fesse gauche pour ressortir aussitôt. C'est ce qui laisse une trace en forme de serrure lorsqu'un projectile entre et ressort immédiatement avec accélération sur la tangente de la trajectoire. Le diamètre de l'ouverture dans l'os du bassin est d'environ 10 mm. La mort a pu résulter d'une blessure de la sorte. L'homme avait une corde autour de son cou.

RAB-II-3 est un homme âgé de 25 à 30 ans, mesurant 161 à 168 cm. Le sexe est établi par la morphologie du crâne et du bassin. La taille est déterminée par le mesurage des os longs. Il semble y avoir d'un côté, à l'articulation de la maxillaire supérieure et de l'os temporal, les reliquats d'un traumatisme dû à une chute ou un coup, soit des suites d'une maladie chronique liée à une occlusion difficile, ou aux grincements des dents provoqués par la douleur, soit dû à de l'arthrite suite à une maladie spécifique. On ne croit pas qu'il s'agisse d'ostéoarthrite puisqu'un seul côté présente cette anomalie qui devait se manifester par des douleurs à la mâchoire ou à des difficultés à ouvrir grand la bouche.

On a aussi signalé un traumatisme très ancien à la hanche gauche dont la guérison était complète, mais qui pouvait avoir entraîné une légère claudication ou une douleur lancinante. Peu avant la mort, l'homme avait reçu des coups à la joue droite, et il présentait des blessures associées à quiconque a été férocement battu. Le reste du squelette ne présentait pas de lésions attribuant une cause à la mortalité. Il avait lui aussi une corde autour de son cou.

C.1.4. Conclusions

Les restes au complet du squelette de ces trois hommes ont été exhumés à Raboteau. Leur identité n'étant pas encore reconnue, il demeure qu'on pourra les identifier lorsque les informations entourant leur passé médical et les circonstances de la mort seront fournies en quantité suffisante. On soupçonne une mort violente dans le cas de RAB-II-2 et RAB-II-3 par blessure par balle d'une arme de gros calibre au bassin du premier et la fracture de l'os de la pommette du second.

Les preuves archéologiques cadrent avec les témoignages. Selon les témoins, les soldats et leurs aides de camp avaient utilisé des cordes pour retirer des corps flottant auprès de côtes à Bas-Carénage suite aux évènements survenus le 22 avril 1994. Ils les ont enterrés près de la mer, creusant des tombes très peu profondes. Nos preuves concordent avec les témoignages fournis alors que deux des cadavres portaient des cordes autour du cou et qu'ils ont été retrouvés au bord de la mer à une légère profondeur.

Le fait que l'un d'eux portait des traces d'une blessure par balles tirée de l'arrière confirme les dires des témoins affirmant, au cours de l'enquête, qu'à plusieurs occasions les gens se faisaient tuer pendant qu'ils fuyaient en courant vers la mer.

C.2. Gonaïves, département de l'Artibonite

C.2.1. Antécédents

Le 2 octobre 1991, les habitants des Gonaïves ont manifesté en faveur du président Aristide et contre le coup d'État militaire ayant eu lieu trois jours auparavant. Selon les témoins, sept civils ont été tués par des membres des FADH pendant cette journée. D'après la Commission justice et paix, une organisation catholique, au moins sept autres personnes ont été blessées par balles et d'autres sevèrement battues.

Selon différentes sources, les sept personnes tuées sont: Frantz Moïse, Fred Chériska, Liné Joseph, Jean-Pierre Dazmé, Elysien Dazmé, Navoir Odéna, et Yfalien Alcius, personnes sur lesquelles un certain nombre d'informations ont pu être recueillies.

Les cadavres ont été retournés aux familles sans qu'il y ait eu d'autopsie. La CNVJ a pu récupérer à l'Hôpital la Providence des Gonaïves les certificats de décès de Fred Chériska, de Liné Joseph, et d'Elysien Dazmé. Les médecins de l'hôpital ont porté sur les trois certificats l'explication suivante: morts à la suite des événements (voir les certificats de décès en annexe). Les cadavres ont été enterrés par leur famille. Cinq ont été enterrés au cimetière général des Gonaïves, où l'équipe a réalisé les exhumations au cours du mois de septembre 1995.

C.2.2. Exhumation

L'équipe d'anthropologie médico-légale a réalisé ses travaux les 19 et 20 septembre 1995. Des membres de la CNVJ ainsi que des membres de la Micivih ont participé à l'enquête. Le juge de paix était présent en vue de dresser le procès-verbal des travaux. Les familles des victimes étaient également présentes.

Quatre des cinq individus avaient été enterrés dans des tombes separées, à l'exception de Frantz Moïse. La méthodologie était d'identifier les tombes, les déterrer, ouvrir les cerceuils, et en retirer les restes humains.

Le squelette de Frantz Moïse a été retrouvé entier à l'exception de quelques os des mains et des pieds. De possibles traumatismes *peri-mortem* ont été observés au niveau des côtes.

Fred Chériska: retiré d'une tombe individuelle, a été enterré dans un cercueil. Le squelette maintenait une position de supination. Le squelette a été retrouvé entier. Un traumatisme *peri-mortem* a été observé au niveau de la neuvième vertèbre de la région dorsale.

Jean Pierre Dazmé: retiré d'une tombe individuelle en béton, à l'intérieur d'un cercueil, et dans une position de supination. Le squelette a été retrouvé entier. Des traumatismes *peri-mortem* ont été observés au niveau des 3ème, 8ème, et 9ème côtes droites et au niveau des 1ère et 3ème vertèbres dorsales.

Elysien Dazmé: retiré d'une tombe individuelle en béton, à l'intérieur d'un cercueil, et dans une position de supination. Le squelette a été retrouvé entier. Fracture *peri-mortem* de la 9ème côte gauche.

Liné Joseph: retiré d'une tombe individuelle en béton, de l'intérieur d'un cercueil, étendu sur le dos. Le squelette a été retrouvé entier. Traumatismes *peri-mortem* au niveau de la 5ème vertèbre cervicale.

C.2.3. Analyses de laboratoire

Les restes de cinq individus ont été examinés, inventoriés et photographiés. L'observation du squelette (âge, sexe, race et taille) des cinq hommes correspond aux descriptions permettant de les identifier. Les témoignages et les photos des blessures prises peu après la mort confirment les traumatismes observés sur quatre des cinq hommes.

C.2.4. Conclusions

Frantz Moïse avait trois côtes fracturées (la 2ème à droite et les 3ème et 4ème à gauche). La balle tirée à hauteur du bras sous l'aisselle aurait pu atteindre les côtes, soit la 3ème à gauche et la 2ème à droite.

Jean-Pierre Dazmé avait les 1ère et 3ème vertèbres dorsales fracturées ainsi que les 3ème, 8ème et 9ème côtes. Il a été tué en roulant à motocyclette. Les fractures concordent avec les témoignages et les photos prises peu après sa mort.

Liné Joseph avait la 5ème vertèbre cervicale du côté gauche fracturée. Il a été visé à la nuque durant une manifestation. Les blessures concordent avec les témoignages et les photos prises peu après sa mort.

Fred Chériska montre les 2ème et 3ème côtes entachées et la 2ème côte montre des éraflures au périoste (membrane conjonctive entourant l'os). La fracture de la 9ème vertèbre dorsale est survenue après la mort. Il a été tué au cours d'une manifestation. Les blessures concordent avec les témoignages et les photos prises peu après la mort.

Elisyen Dazmé a peu de blessures au niveau des os, seule la neuvième côte gauche est fracturée. Il a été assassiné alors qu'il roulait sur une motocyclette avec Jean-Pierre Dazmé. Les blessures aux squelettes sont compatibles avec les témoignages et les photos prises peu après la mort. Il faut noter que les deux hommes roulant en moto ont eu les premières côtes fracturées du côté gauche. Cela aurait pu se produire lors de la chute au lieu d'être le résultat de blessures par balles. Ils sont probablement tombés de la moto dans la même direction après avoir été blessés par balles.

C.3. Rossignol, département de l'Artibonite

C.3.1. Antécédents

Le site se trouve à 80 kilomètres au nord de Port-au-Prince, entre les villes de Saint-Marc et des Gonaïves. Pour arriver au site d'exhumation au cimetière général de Rossignol, il est nécessaire de faire un détour à l'est de l'autoroute nationale et de poursuivre une route en terre battue sur une distance de 15 kilomètres. Le site est limité au nord par un village et un cours d'eau, et au sud, à l'est, et à l'ouest, par les bornes du cimetière de Rossignol.

La CNVJ a fourni à l'équipe d'anthropologie médico-légale une synthèse, d'une part, des témoignages recueillis par la Commission, et, d'autre part, le rapport préparé par le Mouvement paysan de Rossignol (MPR), une organisation populaire.

Selon le rapport du MPR, suite au coup d'État qui a renversé le président Aristide, le 30 Septembre 1991, les habitants de Rossignol ont été victimes de harcèlements, de détentions arbitraires, de mauvais traitements, et d'extorsions de la part des militaires de la caserne de Rossignol, des attachés, et des chefs de sections de la région. Beaucoup de personnes ont dû prendre la fuite et passer dans la clandestinité.

Le 12 décembre 1991, selon les témoignages, un soldat de garde de la caserne de Grande-Saline s'est rendu à Rossignol et a essayé d'arrêter un civil. Ce dernier a résisté, et, dans la bagarre qui a suivi, le fusil du soldat s'est déchargé et une troisième personne a été blessée. Les témoignages diffèrent sur le fait de savoir si le fusil s'est déchargé par accident, si le soldat l'a déchargé par accident, ou si le soldat l'a déchargé intentionnellement. Celui-ci a pris la fuite sans avoir effectué d'arrestation. Le lendemain matin, aux alentours de 8 heures, une jeep remplie de soldats est arrivée au village. Selon les témoins, la majorité des militaires venaient des casernes de Saint-Marc, une ville avoisinante, et quelques-uns des casernes de Desdunes et de Grande-Saline. Ils portaient des uniformes kaki. Ils auraient brûlé à peu près 37 maisons à l'aide de gazoline et de grenades. Puis, ils ont battu et arrêté plusieurs paysans. Certains ont été blessés par balles et une personne, Kesner Dangervil, a été tuée par balles.

Dangervil aurait reçu trois balles: l'une au ventre, l'autre à l'oeil gauche, et une troisième à la tête. Il est donc concevable que ce qui a été interprété comme étant deux balles à la tête, était plutôt les points d'entrée et de sortie d'une seule balle.

Le cadavre de Dangervil est resté dans la rue plusieurs heures, voire une journée entière. Les cochons ont commencé à le manger, et, finalement, sa mère l'a enterré dans le cimetière local.

C.3.2. Exhumation

L'équipe a réalisé ses travaux le 21 septembre 1995. Des membres de la Commission nationale de vérité et de justice étaient présents, de même que des membres de la famille de la victime. Le juge de paix était venu afin de dresser le procès-verbal.

Les informations fournies à l'équipe par la famille ont permis de localiser la tombe de Kesner Dangervil. Après l'identification de la tombe, la méthodologie suivante a été utilisée: délimitation d'une zone de 4 mètres par 4 mètres, prises de vue et enregistrements vidéo, localisation et délimitation du cercueil, et exhumation des dépouilles.
Un squelette mâle a été retrouvé.

C.3.3. Analyse de laboratoire

Les restes d'une personne ont été examinés, inventoriés et photographiés. Les restes sont ceux d'un jeune homme de race noire de 15 à 18 ans mesurant de 161 à 163 cm. Le crâne a éclaté en plusieurs morceaux. On l'a reconstruit et on a découvert une blessure d'entrée sous l'oeil gauche, plus précisément à la base de l'orbite. L'orifice de sortie se trouve à l'arrière du crâne, côté droit, à la jonction de l'occipital et du pariétal. Une vertèbre est endommagée.

C.3.4. Conclusion

Ce qui reste du squelette d'un adolescent, Kesner Dangervil, a été exhumé à Rossignol. La description, soit l'âge, le sexe, la race et la taille, concorde avec l'hypothèse formulée initialement sur son identité. Le témoignage sur les blessures constatées au décès concorde avec les preuves de traumatismes décelées sur le squelette. On nous avait rapporté que son assaillant avait « visé à l'oeil gauche et à l'estomac ». La balle, entrée dans l'oeil, avait émoussé le rebord de l'orbite et était ressortie à l'arrière de la tête. Et celle qui avait traversé l'estomac s'était probablement logée dans le dos brisant la cinquième vertèbre dorsale.

IV. ANALYSE DE SQUELETTES HUMAINS EXHUMÉS PAR LA MISSION CIVILE INTERNATIONALE OEA/ONU EN HAÏTI (MICIVIH)

A. Introduction

La Mission civile internationale en Haïti (Micivih), qui a pour mandat d'observer le respect des droits de l'homme en Haïti a décidé, au début de l'année 1995, de fournir une assistance technique à la Commission nationale de vérité et de justice (CNVJ). Ce rapport présente les résultats de l'analyse de neuf squelettes humains récupérés lors d'exhumations scientifiques dans différentes localités du pays, au cours des mois d'octobre et de novembre 1995. Ce travail constitue une partie de l'assistance dans le domaine de l'anthropologie criminelle médico-légale que la Micivih a accordée à la CNVJ.

Ces squelettes humains sont ceux de présumées victimes de violations des droits de l'homme et représentent différents types de cas. L'anthropologie médico-légale peut contribuer à l'enquête effective dans ces cas en procurant des informations sur le possible « chaînon manquant » entre les témoignages, les rapports officiels et les autres types d'information d'une part, et les restes humains et leur évaluation indépendante d'autre part, et ce afin de confirmer ou d'infirmer les informations disponibles et les hypothèses existantes.

Le présent travail fait le point sur deux types de cas, à savoir: les exécutions sommaires dont les victimes n'ont pas été identifiées et les exécutions perpétrées hors de la zone où les victimes auraient été détenues (type 1), et l'examen *post-mortem* de cas d'homicides pour lesquels aucune enquête médico-légale (autopsie) n'a été effectuée (type 2). Voici une brève description de chaque type.

A.1. Cas du type 1

Les corps non identifiés de deux hommes adultes, enterrés près de la route principale ont été exhumés dans la zone de Grand-Goâve (GG-S2 et GG-MB). Ces cadavres auraient été trouvés, respectivement en 1993 et 1994, par des résidents de la localité, lesquels auraient procédé à leur enterrement suite à un ordre reçu d'un représentant des autorités locales.

Les cadavres de cinq hommes adultes ont été exhumés aux environs de la Plage Kyona (département de l'Ouest, KB-S1, 2, 3; KB-S2-1, 2). Selon une enquête antérieure menée par la Micivih, un de ces corps pourrait être celui de Jude Monville (KB-S2-2), un prisonnier vu pour la dernière fois à la prison de Saint-Marc (département de l'Artibonite). Les cinq corps avaient été découverts, en deux occasions différentes, au cours du mois de juillet 1993, par la population locale qui a procédé à leur enterrement après en avoir reçu l'ordre des autorités locales.

A.2. Cas du type 2

Les cas de ce type comprennent trois exhumations: une à Gobert (département du Nord); une à Pétionville (département de l'Ouest); et une à Thiotte (département du Sud-Est). Aucun de ces cas n'a donné de résultats positifs.

B. Résultats des cas

B.1. Cas du type 1

B.1.1. Grand-Goâve, site 2 (GG-S2)

Sexe: masculin.
Age: âge estimé: 28 ans (± 5 ans).
Forme de mise à mort: homicide.

Traumatismes peri-mortem: cet individu a reçu deux projectiles d'arme à feu à la tête: un dans la région du pariétal gauche par l'enveloppe métallique (*full metal jacket*) d'un projectile de haute vélocité, de calibre 5.56 mm (probablement en provenance d'un fusil automatique M-16). Le deuxième projectile fut tiré à travers la joue gauche pour sortir du côté droit de la mâchoire inférieure. Dans ce dernier cas, il n'a pas été possible de déterminer le type de munition utilisée. L'individu a également été atteint au moins deux fois au tronc par des projectiles d'arme à feu. La chemise que portait l'individu montre des perforations au milieu du dos qui laissent supposer que les projectiles auraient pu être tirés dans le dos. Un des projectiles est de calibre 30 (probablement en provenance d'un fusil M-1). L'autre projectile tiré du dos vers le devant aurait touché le bassin droit.

L'individu possédait un dentier provisoire comprenant: les incisives supérieures centrales et latérales, la première prémolaire supérieure droite ainsi que la première molaire supérieure gauche. Les incisives latérales sont bordées d'un filament en or de chaque côté de la couronne (mesial et distal). L'individu avait peut-être également des filaments similaires dans ses incisives permanentes. La première molaire supérieure gauche semble avoir été ajoutée au dentier plus tard parce que le matériel a l'air d'être plus récent et d'avoir été poli pour le rendre plus lisse. De plus, cette partie du dentier en contact avec la cavité laissée par le M1 est convexe plutôt que concave, comme elle se présente normalement. Ceci peut être expliqué par le fait que la cavité de la première molaire supérieure gauche n'était pas complètement remodelée et quelques tissus osseux réactifs s'y trouvaient encore au moment où le dentier a été modifié. Si l'on considère l'hypothèse que le remodelage complet de l'os alvéolaire avait eu lieu entre 4 et 6 mois avant l'assassinat, on peut supposer que le dentier avait été agrandi au moment de l'extraction ou la perte de la dent.

Ainsi, en considérant la quantité de remodelage toujours présente dans la cavité du M1, on peut déduire que le décès de cet individu n'aurait pas eu lieu plus de six mois après l'extraction ou la perte de la dent. Le travail réalisé sur les dents de ce sujet pourrait servir d'indice à son identification. Il s'agit d'un travail spécialisé, effectué par un dentiste ou un laboratoire prosthétique. Le fait que le dentier a été remodelé implique que des visites répétées ont eu lieu au laboratoire et le dossier relatif à ces travaux pourrait encore exister au bureau du spécialiste.

B.1.2. Grand-Goâve, plage Mays (GG-MB)

Sexe: masculin.
Age: âge estimé: 21-26 ans.
Forme de mise à mort: Homicide.

Traumatismes peri-mortem: cet individu a reçu quatre projectiles d'arme à feu dans la tête et, au moins, deux autres dans le thorax. Il a reçu le premier projectile au-dessus de l'oreille gauche. Le deuxième projectile, qui l'a atteint derrière l'oreille, a été le coup de grâce. Le troisième coup de feu a été tiré à un angle superficiel derrière la tête, de derrière vers le front. Le quatrième tiré à travers la mandibule, sous la joue gauche. Toutes les munitions ont été retrouvées, et, à

l'exception d'une, sont de calibre 9mm. L'autre pourrait être en provenance d'un Magnum de calibre 357.

B.1.3. Plage Kyona: site 1, individu I (KB-S1-1)

Sexe: masculin.
Age: âge estimé: 35 ans (± 5 ans).
Forme de mise à mort: homicide.

Traumatismes peri-mortem: cet individu a reçu un projectile sur le côté gauche de la figure. Le projectile a apparemment pénétré à travers la joue en détruisant la narine gauche et la zone orbitale pour sortir derrière le cou, entre les deux premières vertèbres cervicales. Le projectile n'a pas été retrouvé.

B.1.4. Plage Kyona: site 1, individu II (KB-S1-2)

Sexe: masculin.
Age: âge estimé 35 ans (± 5 ans).
Forme de mise à mort: homicide.

Traumatismes peri-mortem: cet individu a reçu un projectile d'arme à feu à travers le côté droit de la figure, à travers la joue, avec sortie par l'arrière du cou. Un impact sur la partie inférieure du diaphyse du radius suggère également que l'individu pourrait avoir levé son bras droit pour protéger son visage. Il n'est pas possible de savoir si le même projectile a touché son avant bras en premier et sa tête ensuite. Par contre, le fait que le dommage au crâne soit minime en comparaison avec celui constaté sur d'autres individus, rend plausible cette hypothèse. Aucune munition n'a été récupérée sur les lieux.

B.1.5. Plage Kyona, site 1, individu III (KB-S1-3)

Sexe: masculin.
Age: âge estimé: 28 ans (± 5 ans).
Forme de mise à mort: homicide.

Traumatismes peri-mortem: cet individu a reçu deux projectiles à la tête: un premier à travers le côté droit de la figure, peut-être à travers la joue; un deuxième pourrait avoir été tiré avec un angle superficiel derrière la tête et être ressorti par le cou.

B.1.6. Plage Kyona, site 2, individu I (KB-S2-1)

Sexe: masculin.
Age: âge estimé entre 33 et 38 ans.
Forme de mise à mort: homicide.

Traumatismes peri-mortem: cet individu aurait été mis à mort dans un style d'exécution sommaire. Il a reçu deux projectiles à la tête: un sur le côté gauche du visage, à travers l'oeil; l'autre, le coup de grâce, derrière l'oreille gauche. Les balles utilisées sont de calibre 9mm et vraisemblablement en provenance d'une arme de poing de 45 ACP. Plusieurs fractures antérieures du corps du sujet ont laissé des déformations visibles, ayant probablement resulté en une démarche particulière. Ces éléments pourraient éventuellement aider à établir l'identité de l'individu.

B.1.7. Plage Kyona, site 2, individu II

Sexe: masculin.
Age: âge estimé entre 20 et 22 ans.
Stature: stature possible: 173.38 - 181.30.

Traumatismes peri-mortem: cet individu a reçu trois projectiles à la tête et un à travers la machoire inférieure. Le premier projectile a pénétré la partie gauche de la tête et s'est repercuté sur le côté droit, là ou les pariétaux, le temporal et l'occipital se joignent. Le deuxième projectile, le coup de grâce, est entré derrière l'oreille gauche et est ressorti à travers l'oreille droite. Il y a un troisième impact à travers le côté gauche de la machoire inférieure, lequel pourrait être ressorti par la partie gauche de la mâchoire supérieure. Les projectiles retrouvés pourraient être de calibre 38 ou 9 mm.

Autres commentaires: le profil d'âge de cet individu correspond exactement à la description de Jude Monville, 21 ans, un détenu de la prison de Saint-Marc, qui n'a jamais été revu depuis le jour de sa libération, le 10 juillet 1993. Cependant, le manque d'information *pre-mortem* rend difficile une identification positive. Il est recommandé que soit procédé à l'identification par le procédé de l'analyse de l'ADN avec des membres de sa famille afin de déterminer avec exactitude l'identité de cet individu.

B.2. Cas du type 2

B.2.1. Oriol Charpentier, Thiotte, département du Sud-Est

Sexe: masculin.
Age: âge estimé entre 20 et 25 ans.
âge chronologique: 26 ans.
Forme de mise à mort: inconnue.

Traumatismes peri-mortem: cet individu a trouvé la mort après avoir été battu dans les casernes de Thiotte. Cependant aucune lésion n'a été remarquée sur les os.

B.2.2. Montlouis Lhérissé, Pétionville, département de l'Ouest

Sexe: masculin.

Age: adulte.
Forme de mise à mort: inconnue.
Traumatismes peri-mortem: aucun sur les restes analysés.

Autres commentaires: on a retrouvé que le corps incomplet de cet individu: le bras et l'avant bras gauche ainsi que le bras droit. Les clavicules et le sternum sont complets ainsi que la cage thoracique, les vertèbres lombaires et sacrés. Seuls les côtes 1-11 sont présentes.

B.2.3. Gobert, Plaisance, département du Nord

L'exhumation a eu lieu au cimetière de Gobert et n'a pas eu de résultats positifs. Deux individus ont été retrouvés dans la tombe, mais ces corps ne correspondaient pas à ceux que nous cherchions. L'un était le corps d'un enfant d'environ trois ans au moment de la mort, et l'autre le cadavre d'un jeune adulte sans aucun signe de traumatisme. L'individu que nous cherchions avait apparemment reçu une balle au visage, à courte portée, provenant d'un fusil M-1. Les vêtements que portait l'individu retrouvé (un pantalon bleu et une chemise blanche) ne furent pas identifiés par la famille comme étant ceux que leur proche portait au moment de sa disparition. Les restes des deux individus ont été réenterrés au même endroit.

C. Recommandations

Bien que sept des neuf individus étudiés restent non identifés, il existe toujours la possibilité que des recherches plus approfondies puissent apporter d'autres indices quant à leur identité respective. Le premier cas nécessitant de l'attention est celui de GG-S2 de Grand-Goâve. Des travaux remarquables ont été effectués au niveau des dents de cet individu qui ont probablement nécessité plusieurs sessions pour leur réalisation, et des remodelages à des moments différents ont dû avoir lieu après la fabrication originale de la prothèse. En outre, il est certain que cet individu a dû se rendre chez le dentiste ou le laboratoire prothétique, environ six mois avant sa mort, pour réaliser ce travail. Il est toutefois recommandé d'avoir deux listes: une liste de dentistes et/ou de laboratoires opérant dans le pays qui fabriquent ce genre de prothèses; et une autre de personnes présumées disparues qui ont eu un travail dentaire. Ces listes pourraient aider à identifier un répertoire potentiel de sujets afin de les comparer avec les éléments et indices disponibles ainsi que les présumées victimes exhumés.

Le second cas est celui de la Plage Kyona (KB-S2-2). Comme il est mentionné plus haut, les enquêtes menées par la Micivih indiquent clairement qu'un des corps exhumés (KB-S2-2) pourrait être celui de Jude Monville. A ce stade, cependant, la seule façon de démontrer si les restes retrouvés sont en effet ceux de cet individu serait d'utiliser une technique plus efficace telle que le procédé d'identification par l'ADN dans le but de comparer les éléments génétiques de la présumée victime à ceux de parents survivants. La situation de l'individu enterré avec le présumé Monville (KB-S2-1) mérite aussi quelques commentaires. Son corps a subi un nombre de déformations visibles, lui donnant une allure particulièrement distincte. Si Jude Monville est identifié de façon positive, les recherches sur ce cas pourraient établir les circonstances de sa libération, et s'il était accompagné d'un autre prisonnier ou non. Si un groupe de sujets potentiels

est constitué de nouveau, il pourrait être possible de comparer les données *post-mortem* disponibles et les informations *pre-mortem* fournies par sa famille ou des parents, et une identification serait possible.

C.3. ENQUÊTE SPÉCIALE SUR LA RÉPRESSION CONTRE LES MÉDIAS ET LES JOURNALISTES HAÏTIENS SOUS LE RÉGIME *DE FACTO*

"Je n'ai jamais connu une tentative aussi intense de destruction du réseau de communication à travers le pays et une tentative aussi intense d'occuper le lieu de communication pluraliste, de bas en haut, par une entreprise propagandiste, mensongère, et diffamatoire." (Déclaration de Michael Norton, correspondant en Haïti de l'Associated Press, à l'occasion de la journée interaméricaine de la presse le 7 juin 1992. Cité par l'Agence haïtienne de presse dans son rapport « La presse sous la mitraille », éditions du Cidihca, Montréal, 1992).

Introduction

Le régime issu du coup d'État du 29 septembre 1991 ne pouvait tolérer une presse libre et indépendante. Le contrôle de la production et de la diffusion de l'information ainsi que l'éradication de toute pensée critique fut l'un des objectifs stratégiques des putschistes durant leur mainmise sur l'appareil d'État. Tout au long de cette période, les journalistes furent régulièrement soumis à des intimidations, menacés, pourchassés, détenus, torturés, battus, ou assassinés, même hors du territoire national. Nombre d'entre eux se trouvèrent dans l'obligation de s'exiler ou de prendre le maquis. Ceux qui firent le choix de poursuivre leurs activités durent le faire dans des conditions extrêmement difficiles, en se cachant ou en dissimulant leur véritable profession. Afin de continuer à exister, la plupart des médias furent contraints de pratiquer l'autocensure. Aucun des gouvernements *de facto* qui se sont succédés n'a réalisé d'enquêtes sur les graves violations commises envers les journalistes ni pris les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

Dans un pays où le taux d'analphabétisme est d'environ 85 %, les radios constituent la principale source d'information de la population. Aussi, ces médias devinrent les cibles privilégiées du pouvoir *de facto* entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994. Le paroxysme de la répression contre les stations de radios fut atteint durant les premiers mois du coup d'État. Mitraillage des locaux, destruction et vol de matériel, meurtres, agressions, délations de journalistes sur la radio et la télévision nationales contrôlés par les putschistes, et circulation de listes noires comprennant des noms de journalistes... Des journalistes étrangers furent également menacés et molestés, dans certains cas leur matériel fut détruit ou confisqué. D'autre part, il faut signaler les nombreuses agressions contre les vendeurs de journaux, en particulier de l'hebdomadaire en langue créole *Libète*, qui se traduisirent par des bastonnades et des détentions.

Au total, le bilan de la répression contre les médias et les journalistes haïtiens entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994 est le suivant: cinq (5) journalistes assassinés, dont un à Miami (États-Unis); une (1) disparition; plus de soixante (60) détentions plus ou moins brèves (la moitié au moins accompagnées de sévices physiques); une trentaine de journalistes contraints à la clandestinité ou à l'exil; onze (11) stations de radios attaquées ou saccagées.

Outre les violations systématiques de la liberté de la presse et de la liberté d'expression durant l'ère putschiste, notons enfin la violation du droit fondamental à l'information, caractérisé par des assassinats, des emprisonnements, et le harcèlement de personnes dont le seul délit était

d'écouter les émissions de radios jugées subversives par le pouvoir, comme la Voix de l'Amérique ou Radio Enriquillo, basée en République dominicaine. Les violations de ce type ne sont pas inventoriées dans ce chapitre.

Cette enquête ne répertorie pas tous les cas de violations commises envers les médias et les journalistes durant la période putschiste. Elle représente une synthèse des cas les plus graves.

Méthodologie

Ce rapport a été réalisé principalement à partir de sources secondaires dont les références sont indiquées à la fin du document. Les informations contenues dans ce rapport proviennent de sources concordantes dûment vérifiées et confrontées les unes aux autres. Les sources primaires sont rares, car très peu de journalistes sont venus témoigner à la Commission nationale de vérité et de justice (CNVJ). Signalons néanmoins que le Groupe de réflexion et d'action pour la liberté de la presse (Gralip) a élaboré spécialement pour la CNVJ un document relatif aux diverses violations intervenues à l'encontre des journalistes et des médias durant la période putschiste. Le rapport est divisé en quatre parties: période du 29 septembre au 31 décembre 1991, année 1992, année 1993, et période du 1er janvier au 15 octobre 1994. Afin de faciliter la lecture et d'éviter les répétitions, les dates indiquées dans chacune des parties se réfèrent uniquement au jour et au mois des événements mentionnés. L'année des faits répertoriés est signalée au début de chaque chapitre. D'autre part, nous avons évité de préciser les sources d'information pour chaque cas de violation signalé, au risque d'avoir plusieurs pages d'annotations, pour énumérer en annexe nos sources de manière générale. Les seuls renvois à des sources précises concernent certains faits particuliers (voir les notes à la fin de l'enquête).

1. Période du 29 septembre au 31 décembre 1991

1.1. La presse audiovisuelle

Dès le premier jour du putsch, à Port-au Prince, les militaires prennent le contrôle de la radio et de la télévision nationales, brouillent les émissions venant de l'étranger et entreprennent la destruction de certaines stations de radios privées. Le 30 septembre, Radio Cacique est saccagée par les militaires et se trouve dans l'impossibilité d'émettre. Radio Caraïbes et Radio Haïti Inter sont mitraillées par les militaires et sont obligées de stopper leur programmation. Le même jour, le transmetteur et l'antenne de Radio Plus sont endommagés par des inconnus. Le 4 octobre, les studios de la radio protestante Radio Lumière sont dévastés par les militaires qui mitraillent les locaux et sabotent le matériel. Après avoir essuyé des coups de feu le 30 septembre, Radio Antilles International est vidé de son matériel les 15 et 18 octobre par des civils armés. A la mi-décembre, c'est au tour de Radio Galaxie d'être saccagée et pillée par des soldats armés. Le 21 décembre, Radio Résistance Lavalas (pro-Aristide), qui émet clandestinement, subit un assaut des militaires. Une grosse partie du matériel est confisqué.

Certaines stations de radios ne sont pas attaquées, mais sont l'objet de menaces de la part des militaires, comme Radio Métropole et Radio Tropic FM. Plusieurs journalistes de ces radios sont détenus illégalement, molestés, ou battus. La direction de Radio Soleil, la radio de la hiérarchie catholique haïtienne, prend ouvertement position pour les autorités *de facto* issues du

coup d'État, et demande à ses correspondants locaux de contacter les autorités militaires avant de diffuser des informations sur leurs régions respectives. Plusieurs journalistes préfèreront arrêter de travailler pour Radio Soleil plutôt que de se conformer à ces consignes.

La radio et la télévision nationales, dont les programmations sont assurées par des militaires, sont systématiquement utilisées à des fins de propagande par les putschistes. Les 15, 16 et 17 décembre, Radio Nationale reprend un communiqué de la station clandestine Radio VSN (Volontaires de la sécurité nationale, pro-duvaliéristes) sur ses ondes. Ce communiqué cite les noms d'une centaine de personnes, incluant 11 journalistes, qui doivent être « éliminées », et, dans certains cas, diffuse les adresses ainsi que les numéros de téléphones des individus concernés.

En octobre, la chaîne de télévision privée PVS-Antenne 16 cesse d'émettre sous la pression des militaires. Au mois de décembre, Télé Haïti, une autre télévision privée par câble diffusant un journal quotidien, est contrainte de suspendre pendant deux mois son programme d'informations locales - déjà interrompu lors du coup d'État - après avoir été menacée par les militaires.

En province, Radio Tèt Ansanm, située à Jérémie (département de la Grande Anse), est attaquée le 29 octobre par des soldats qui détruisent le transmetteur de la station et volent du matériel. Le même mois, des individus non identifiés pillent l'équipement de Radio Voix du Nord, basée au Cap-Haïtien (département du Nord). RDCJ, une radio de Cayes-Jacmel (département du Sud-Est) émettant sur ondes courtes, est fermée par les militaires. Dans tous les départements, la majorité des journalistes sont harcelés par des militaires ou des attachés et sont obligés de se cacher. La plupart des stations de radios arrêtent leurs émissions ou pratiquent l'autocensure.

1.2. La presse écrite

Le Nouvelliste et *Le Matin*, deux quotidiens publiés à Port-au Prince, cessent de paraître pendant quelques jours immédiatement après le coup d'État militaire, mais reprennent leurs activités durant la première quinzaine du mois d'octobre. Le premier observe une « neutralité » proche de la complaisance, tandis que le second affiche des positions pro-putschistes. Les hebdomadaires indépendants *Balance Magazine* et *Libète*, ce dernier étant un journal en langue créole, sont placés dans une situation où il leur est impossible de travailler à cause de la répression qui sévit dans le pays. *Balance Magazine* ne reparaîtra plus. *Libète* sera diffusé à nouveau en décembre 1992. Les mensuels en créole *Bon Nouvèl* et *Boukan* continueront de paraître, mais auront des difficultés de distribution. Les hebdomadaires *Haïti en Marche* et *Haïti Progrès*, publiés respectivement à Miami et à New York (États-Unis), circulent clandestinement dû à leurs prises de position antiputschistes. Les vendeurs trouvés en possession de ces journaux sont battus par les soldats, et le fait d'avoir un de ces hebdomadaires constitue un motif d'arrestation. Au contraire, le journal *Haïti Observateur*, autre hebdomadaire édité à New York et résolument antiAristide, sinon favorable aux autorités *de facto*, est facilement disponible. Le journal gouvernemental *L'Union* change de nom et paraît sous le titre de *L'Union pour la réconciliation nationale*. Il devient l'instrument de propagande des putschistes.

De nombreux bulletins et de journaux clandestins, à diffusion restreinte, fleuriront sous le règne des putschistes afin de combler le vide de l'information généré par la répression des

journalistes, la propagande officielle et la censure omniprésente. Citons, entre autres: *Haïti résistance et démocratie*; *Kawotchou*; *Rezistans peyizan*; *Vwa pa nou*; *Barikad*; *Bonjou lespwa*; *Enterè pèp*; *Jistis pou tout moun*; *Mawon*; *Koulin*; *Pikan wouj*; *Kalbas gran dyòl*.

En octobre 1991, à trois reprises, des soldats en uniformes font une perquisition dans les anciens locaux de l'Agence haïtienne de presse (AHP) à Port-au-Prince, l'unique agence de presse du pays. Cependant l'AHP avait déménagé le mois précédent. L'AHP reprendra ses activités en février 1992, après quatre mois d'interruption. A partir de cette date et jusqu'en janvier 1993, l'agence fonctionnera de manière semi-clandestine au domicile de Georges Venel Remarais, le directeur général de l'AHP. Le 13 novembre, un groupe de personnes qui se prétendent journalistes, accompagnées de deux soldats (1) [les notes se trouvent à la fin de l'enquête], pénètrent de force dans le local de l'Association des journalistes haïtiens (AJH). Ces individus emportent des dossiers et du matériel appartenant à l'association. Un nouveau comité directeur de l'AJH est proclamé de façon arbitraire. Les responsables initiaux de l'AJH fuient le pays ou choisissent la clandestinité.

1.3. Médias et journalistes étrangers

A un moindre degré, les médias et les journalistes étrangers ne sont pas épargnés par la répression qui frappe le pays. Radio Enriquillo, qui diffuse des émissions en créole à partir de la République dominicaine, est périodiquement brouillée par les militaires qui font tourner à vide les émetteurs de Radio Pétionville. Radio France Internationale Haïti reçoit des menaces des militaires et supprime son volet d'information sur Haïti. Le 4 octobre, Lee Hockstader, Peter Katel et Anne-Marie O'Connor, correspondants respectivement du *Washington Post*, de *Newsweek*, et de *Cox Newspapers*, sont interpellés par des soldats alors qu'ils sont en train d'interviewer des gens dans le quartier de Carrefour à Port-au-Prince. Les militaires les escortent jusqu'à leur voiture et déchirent leurs notes.

Pendant le mois d'octobre, Dominique Levanti, chef du bureau de l'agence France Presse à Port-au-Prince, reçoit de nombreuses menaces téléphoniques anonymes à son domicile. Le 12 novembre, au quartier Carrefour Feuilles, des militaires s'emparent du matériel de la correspondante en Haïti de l'agence Reuter, Edwige Balutansky, et déchirent sa carte de presse. Le même jour, Luciana Gianni, une journaliste italienne indépendante, est arrêtée avec d'autres journalistes haïtiens par des soldats. Elle sera libérée le même jour mais ses notes seront confisquées. Le 15 décembre, Poliver Ellerodt et Raymond Schultz, reporters pour la télévision allemande Zweltes Deutsches Fernsehen (ZDF), sont détenus pendant deux heures dans un poste de police de Port-au-Prince après avoir filmé une manifestation en faveur du gouvernement *de facto*.

De nombreux journalistes haïtiens travaillant pour des médias étrangers ont été victimes d'exactions et d'arrestations illégales. Le 8 octobre, un photographe de l'Agence France Presse, Thony Bélizaire, est victime d'une bastonnade administrée par un attaché. Bélizaire couvrait la manifestation organisée contre l'arrivée d'une délégation de l'Organisation des États américains (OEA). Le 12 novembre, Jean-Robert Philippe, correspondant pour le service créole de La Voix de l'Amérique (VOA), est arrêté et molesté, ainsi que d'autres journalistes, par des militaires, alors qu'il assiste à une conférence de presse organisée par la Fédération nationale des étudiants haïtiens. Il sera détenu pendant plusieurs jours. Arlette Josué, autre correspondante de la VOA,

est arrêtée et brutalisée le 23 novembre par des soldats du district militaire de Delmas 33 alors qu'elle effectue un reportage devant l'ambassade du Canada. Après avoir été frappée à plusieurs reprises, elle est transférée à Delmas 33 où elle est interrogée et sermonnée par le capitaine de police avant d'être relachée le même jour. Norluck Dorange, journaliste de l'hebdomadaire *Haïti en Marche*, est arrêté par la police et détenu pendant deux heures alors qu'il couvre une manifestation progouvernementale le 15 décembre.

1.4. Cas individuels

Assassinats

Jacques Gary Siméon, connu sous le pseudonyme de Jacky Caraïbe, propriétaire et directeur de Radio Caraïbes, est enlevé à son domicile par une dizaine de militaires dans la nuit du 29 au 30 septembre après avoir été frappé violemment en présence de sa famille. Jacques Gary Siméon a été retrouvé dans la journée du 30 dans le district de Delmas 31 à Port-au-Prince. Son corps était criblé de balles et affreusement mutilé. Sa langue avait été coupée, ses yeux arrachés, et ses dents cassées. Aucune enquête sur ce meurtre n'a été ouverte par les autorités *de facto*.

Le 7 décembre, Guy Laraque, généralement connu sous le pseudonyme de Jeff Hell, poète et commentateur pour le quotidien *Le Nouvelliste*, est tué par balles dans sa voiture. Le ou les tueurs n'ont pas été identifiés. Aucune enquête n'a été menée sur cet assassinat.

Le 26 décembre, le corps de Montlouis Lhérissé, un caméraman de la télévision nationale, est retrouvé criblé de balles à Titanyen, un dépotoir situé au nord de Port-au-Prince. Lhérissé avait disparu depuis le 23 décembre après avoir assisté à la soirée commémorant le douzième anniversaire de la télévision nationale. Avant sa disparition, Lhérissé aurait été harcelé durant plusieurs semaines par le directeur de la télévision de l'époque, Emmanuel Ménard, qui lui reprochait ses affinités politiques pro-Aristide, ainsi que d'avoir aidé le ministre de l'Information du gouvernement constitutionnel, Marie-Laurence Jocelyn Lassègue, à se réfugier à l'ambassade des États-Unis. Pour le sanctionner, la voiture de fonction du journaliste lui avait été retirée. Lhérissé avait aussi été accusé d'« espionnage », et convoqué par la police pour qu'il s'explique sur des copies de cassettes concernant des violations des droits de l'homme, commises par les autorités *de facto*, qu'il aurait effectuées pour le ministre cité. Aucune enquête n'a été ouverte sur l'assassinat de Montlouis Lhérissé.

Disparition

Félix Lamy, journaliste et codirecteur de Radio Galaxie, est enlevé le 10 décembre au soir par sept soldats armés qui sabotent également les installations de la station de radio. Dans la soirée, Lamy avait lu une dépêche de l'agence de presse Inter Press Service (IPS) faisant état de la rétrogradation du chef de la police de Port-au-Prince, Joseph Michel François. Après lecture de cette dépêche, Lamy avait reçu des menaces par téléphone. Félix Lamy n'a jamais été retrouvé. En mai 1992, Amnesty International a donné trois versions, provenant de sources différentes, relatives au sort de Lamy. La première source rapporte que Lamy aurait été emmené dans un état de santé précaire, après avoir été battu, à la troisième compagnie de police de Port-au-Prince, dite la « Cafétéria », et qu'il serait mort par la suite. Une autre source mentionne qu'il

était déjà mort en arrivant là. La troisième source affirme que Lamy aurait été tué au poste de police du Portail Saint Joseph à Port-au-Prince. Aucune de ces allégations n'a pu être vérifiée. Les autorités *de facto* n'ont pas ouvert d'enquête sur la disparition de Félix Lamy.

Tortures

Le 9 novembre, Jean-Mario Paul, correspondant de Radio Antilles Internationale à Petit-Goâve (département de l'Ouest) est appréhendé à Port-au-Prince par une dizaine de militaires armés et est conduit au Service antigang de la police de Port-au-Prince où il est insulté et battu. Le 1er octobre, Paul avait dû fuir Petit-Goâve après que des soldats eurent incendié sa maison en l'accusant d'avoir lui-même mis le feu au poste de police et au tribunal de Grand-Goâve (ville voisine de Petit-Goâve), le 30 septembre, lors d'une manifestation contre le coup d'État. Jean-Mario Paul couvrait la manifestation pour la radio quand la foule entreprit d'incendier le poste de police et le tribunal.

Le 11 novembre, Paul est transféré à la caserne de Petit-Goâve. D'après le témoignage du journaliste, il sera sévèrement battu le jour suivant dans le bureau du commandant du sous-district, en présence du commandant du district (3). Il sera notamment piétiné et subira la torture du *djak*, où un morceau de bois est placé derrière les genoux et dans le creux des coudes de la victime attachée, qui, incapable de bouger, est ensuite rouée de coups. A la suite de ces mauvais traitements, Jean-Mario Paul sera dans l'impossibilité de se tenir debout et passera quinze jours allongé sur le ventre. Paul sera brièvement admis à l'hôpital pendant le mois de décembre, avant d'être renvoyé dans sa cellule pour « des raisons de sécurité », selon les autorités *de facto*. Il sera encore battu par la suite.

Durant les mois de décembre 1991, de janvier et de février 1992, l'avocat de Jean-Mario Paul ne sera pas autorisé à venir le voir. Malgré l'accord écrit du procureur local, les autorités de la caserne refuseront également à deux délégués d'Amnesty International de lui rendre visite. Après des mois de détention illégale, Paul est finalement inculpé le 20 février par le juge d'instruction de Petit-Goâve pour avoir incendié le poste de police et le tribunal de paix de Grand-Goâve, volé des armes et des munitions, pillé la maison d'un soldat, et avoir incité à la violence. Le 2 avril, Jean-Mario Paul est transféré au pénitentier national de Port-au-Prince. Suite à la procédure en appel engagée par son avocat, Paul est relaché le 29 avril 1992 sur décision de la Cour d'appel qui rend une ordonnance de non-lieu pour insuffisance de preuves. Tout au long de sa détention à la caserne de Petit-Goâve et à la prison centrale, Paul a été battu et victime de mauvais traitements. Après sa libération, le journaliste s'est réfugié aux États-Unis.

Arrestations et détentions

Dès les premières heures du coup d'État, le 29 septembre au soir, Michel Favard, le directeur de Radio Nationale, est arrêté par des militaires armés après avoir annoncé sur les ondes qu'un putsch est en cours et appelé la population à se mobiliser pour sauvegarder la démocratie. Michel Favard sera incarcéré pendant deux jours dans un poste de police avant d'être relaché le 1er octobre. Au cours de sa détention, Michel Favard sera soumis à des insultes et menacé d'exécution.

Le 11 octobre, Patrice Cadet et Makza Métellus, respectivement correspondants de Radio Haïti Inter et de Radio Soleil à Petit-Goâve, sont arrêtés par des militaires conduits par le commandant du sous-district de Petit-Goâve (4), et conduits à la caserne de la ville. Pendant leur détention, les journalistes seront frappés à coups de pieds et à coups de crosse de fusils. Ils seront relâchés le 15 octobre et fuiront la ville. Le 14 octobre, Yves-Marie Jasmin, journaliste à Radio Nationale, est arrêté par des soldats à Port-au-Prince. Il est détenu pendant quatre heures durant lesquelles il est interrogé sur ses activités. Nicolas Fleuranvil de Radio Nationale et Masner Bauplan de Radio Haïti Inter sont interpellés par des militaires à Mirebelais (département du Centre), le 1er novembre, et sont conduits à la caserne de Hinche. Ils sont relâchés le lendemain matin.

Le 14 novembre, Claudy Vilmé, photographe pour le magazine *Haïti Relais*, est kidnappé à Port-au-Prince par des hommes en civils qui le frappent et le menacent dans leur véhicule. Ces individus exigent que Vilmé leur donne l'adresse privée de Clarence Renois, journaliste à Radio Métropole. Vilmé est relâché le même jour et son matériel photographique est détruit. Le 26 novembre, à Jacmel (département du Sud-Est), Wildner Thibaud, correspondant de Radio Soleil et de la VOA, est arrêté par les militaires et incarcéré pendant plusieurs heures à la caserne de la ville où il est menacé et molesté. Le jour suivant, Luc François et Nicole Bélune, respectivement journalistes à Radio Haïti Inter et à Radio Galaxie, sont également détenus une journée entière. Luc François sera contraint plus tard de quitter le pays.

Menaces

Dès le 30 septembre, Milcéus Gaspard et Marc-André Raphaël, correspondants de Radio Soleil dans le département de l'Artibonite, entrent dans la clandestinité après avoir appris que des militaires les recherchent pour les tuer. Le 1er octobre, quatre soldats armés font irruption au domicile de Simon Joseph Flambert, correspondant de Radio Soleil à l'île de la Gonâve (département de l'Ouest). Absent ce jour là, Flambert est contraint de quitter l'île avec sa femme et ses enfants. Sylvain Chanel, journaliste à Radio Haïti Inter, est obligé de faire de même le 6 octobre après avoir appris que les militaires le recherchent.

Les 15, 16, et 17 décembre, la station de radio clandestine Radio VSN (voir partie 1.1.) diffuse un appel exhortant à « l'élimination » d'une centaine de personnes, dont 11 journalistes. Un appel similaire est diffusé par Radio Nationale. Les journalistes visés sont les suivants: Pierre Clitandre (ancien directeur du quotidien gouvernemental *L'Union* sous le président Aristide); Dominique Constant (ancien directeur de l'information au ministère de l'Information); Marvel Dandin (ancien directeur de la télévision nationale et cofondateur du Groupe Kiskeya, une association de journalistes diffusant des émissions sur Radio Plus); Jean Dominique (directeur de Radio Haïti Inter); Benjamin Dupuy (directeur de l'hebdomadaire *Haïti Progrès*); Marcus Garcia (directeur de l'hebdomadaire *Haïti en Marche*); Clifford Hans Larose (ancien directeur du Bureau de l'information pour les provinces au ministère de l'Information); Pierre-Louis Jean Ellie (Radio Antilles Internationale); Michèle Montas (Radio Haïti Inter); Lilianne Pierre-Paul (cofondatrice du Groupe Kiskeya); et Jacques Sampeur (propriétaire et directeur de Radio Antilles Internationale).

Exils

Jean Dominique, le directeur de Radio Haïti Inter, et son épouse Michèle Montas, également journaliste sur cette station, sont contraints de fuir Haïti le 31 décembre face aux menaces qui pèsent sur eux. Ils sont retenus à l'aéroport pendant plus d'une heure par des agents du gouvernement qui veulent les interroger. Ils sont finalement libérés et autorisés à partir après le tollé diplomatique provoqué par leur arrestation.

2. Année 1992

2.1. Situation générale

En 1992, la répression continue de frapper la presse indépendante. Nombre de journalistes sont victimes d'arrestations illégales, d'intimidations, et de mauvais traitements. Un journaliste est tué dans des circonstances qui ne seront jamais éclaircies. D'autres journalistes sont contraints à l'exil. Sur les neuf radios attaquées juste après le coup d'État (voir partie 1.1.), seules Radio Caraïbes, Radio Lumière, et Radio Plus reprennent leurs émissions, respectivement en février, en juin, et en juillet. Toutefois, Radio Lumière cesse à nouveau d'émettre le 4 août après le meurtre de son ancien directeur, Robinson Joseph (voir partie 2.3.). Durant l'année 1992, une nouvelle station de radio privée, Radio Transdigital, sera créée à Hinche (département du Centre). La quinzaine de radios qui opèrent pendant cette période observent une autocensure de fait.

Radio Nationale, la radio d'Etat contrôlée par les putschistes, est particulièrement virulente à l'encontre des journalistes de la radio Tropic FM, appelant même à la destruction de la radio. Suite à de nombreuses menaces, Tropic FM interrompt la diffusion de nouvelles locales, durant plusieurs jours, au mois d'avril. La télévision nationale continue à se faire l'instrument de propagande des putschistes. Télé Haïti, contrainte à l'autocensure depuis le coup d'État, est néanmoins soumise à de fortes pression de la part des militaires. Au mois de mars, ces derniers exigent que la station de télévision leur remette la cassette d'un reportage mentionnant divers cas de répression militaire au Borgne (département du Nord).

Le 3 février, le ministère de l'Information du gouvernement *de facto* publie un communiqué invitant les journalistes à remplir les formalités d'accréditation et de retirer leurs cartes de presse auprès dudit ministère, « seule condition qui peut garantir leur libre fonctionnement ». Le 8 mai, Gérard Bissainthe, ministre *de facto* de l'Information, exhorte les journalistes travaillant en Haïti à cesser d'utiliser l'expression « *de facto* » pour caractériser les autorités *de facto*.

2.2. Médias et journalistes étrangers

Les autorités *de facto* ont exercé de fortes pressions sur le gouvernement dominicain pour que ce dernier oblige Radio Enriquillo, basée dans la ville de Tamayo, non loin de la frontière haïtiano-dominicaine, à arrêter ses émissions quotidiennes en créole à destination d'Haïti. Radio Enriquillo diffusait des bulletins d'information réguliers sur la situation politique et des droits de l'homme prévalant en Haïti. La radio dominicaine était fréquemment brouillée à Port-au-Prince (voir partie 1.3.). Le 14 février, Leopoldo Nunez Santos, directeur général des télécommunications dominicaines, ordonne à Radio Enriquillo de « s'abstenir de transmettre des programmes en créole » sous peine d'interdiction. A la suite de cela, les animateurs de la radio

décident de faire chanter les bulletins d'information en langue créole, ce à quoi les autorités dominicaines répondent le 14 juillet par l'ordre de stopper « tout type de programme en créole ». Ainsi s'arrêteront les émissions de Radio Enriquillo destinés aux Haïtiens.

Les Américains Allan Tomlinson et Nathaniel Sheppard, respectivement journalistes pour la National Public Radio et le *Chicago Tribune*, sont arrêtés par des militaires le 13 février à Sainville en compagnie de deux interprètes et d'un guide haïtiens pendant qu'ils effectuent une enquête sur l'incendie d'une centaine de maisons de paysans par les militaires. Menacés de mort par deux chefs de section, ils sont conduits à la prison du Borgne (département du Nord) et relâchés le même jour. Le 11 mai, le correspondant de l'Agence France Presse en Haïti, Dominique Levanti, est convoqué sans motif au ministère de l'Information. On lui retire son passeport et sa carte de presse. Ceux-ci lui seront rendus le 23 juin. Bernard Diederich, correspondant de *Time Magazine*, est arrêté le 26 mai à Raboteau (département de l'Artibonite) en compagnie de quatre journalistes de la télévision américaine ABC. Ils sont amenés à la caserne des Gonaïves et libérés le même jour.

Des journalistes haïtiens travaillant pour des médias étrangers ont été également victimes d'arrestations illégales et de mauvais traitements. Le 7 janvier, Thony Bélizaire et Evans Gabriel, respectivement photographe à l'Agence France Presse et correspondant de WKAT, une radio basée à Miami, sont molestés par des individus alors qu'ils couvrent une manifestation contre l'embargo et le retour d'Aristide à Port-au-Prince. Serge Simon, ancien employé au ministère de l'Information jusqu'au coup d'État et correspondant d'une station de radio située à Orlando (Floride), est enlevé dans la rue le 22 février par quatre individus en civil armés qui lui bandent les yeux et le baillonnent. Simon sera retenu plusieurs heures en captivité, durant lequelles il sera sévèrement battu. Deux jours plus tard, des inconnus tireront sur sa maison. Serge Simon quittera Haïti par la suite.

Le 10 avril 1992, Thony Bélizaire est de nouveau interpellé par trois civils armés alors qu'il couvre une manifestation en faveur du président Aristide. Les hommes le conduisent au Service antigang de Port-au-Prince où il est enfermé durant plus de deux heures dans une cellule avant d'être libéré sans explications. Joseph Guyler Delva, correspondant de la VOA et du *Christian Science Monitor*, est violemment frappé par des policiers en uniformes et en civil dans l'après-midi du 22 mai alors qu'il couvre une manifestation antiputschiste organisée par les élèves de plusieurs lycées de Port-au-Prince. Son matériel est confisqué. Un autre corespondant de la VOA, Jean-Marc Blanc, est appréhendé le 12 novembre par la police pendant un rassemblement contre la répression organisé par les étudiants près de la Faculté des sciences humaines. Il est conduit sans ménagement au Service antigang de Port-au-Prince en compagnie d'un journaliste de Radio Métropole. Leurs cartes de presse sont confisquées et leur matériel saccagé.

2.3. Cas individuels

Exécution sommaire et tentative d'assassinat

Le 3 août, Robinson Joseph est tué d'une balle dans la tête par un officier de police à un barrage de l'armée à Port-au-Prince. Robinson Joseph avait travaillé pour Radio Lumière pendant dix-sept ans. Il avait été le directeur de la station entre 1989 et 1991 avant de devenir directeur de programme pour *World Concern*, une organisation humanitaire. Cependant, Joseph était resté

consultant extérieur pour Radio Lumière. Selon la police, Robinson Joseph aurait essayé de fuir pour éviter le contrôle. D'après le passager de la voiture qui se trouvait avec Joseph au moment des faits, ce dernier aurait simplement voulu éviter l'embouteillage résultant du barrage. Une enquête a été ouverte par les autorités *de facto*, qui n'a pas donné de suite.

Le 17 août, Clifford Larose, ancien journaliste à la revue *Balance Magazine* et responsable des bureaux régionaux du ministère de l'Information sous le président Aristide, est attaqué par trois civils en armes et blessé par balles. Larose entre dans la clandestinité.

Arrestations et détentions

Le 23 janvier, Yvon Marcellus, correspondant de Radio Haïti Inter à Arcahaie et Cabaret (département de l'Ouest), est arrêté par la police et emmené à la caserne de Cabaret. Il sera détenu jusqu'à la fin du mois sans motif d'inculpation. Le 30 janvier, des policiers tentent d'interpeller Tony Vernio, correspondant de Radio Haïti Inter à Port-de-Paix (département du Nord-Ouest), mais celui-ci parvient à s'enfuir non sans essuyer plusieurs coups de feu. Vernio prendra le maquis jusqu'à la fin du mois de septembre 1994. Jean Lumack Charles, reporter à Radio Cacique, est appréhendé et battu violemment le 4 février par quatre civils armés dans une rue de Port-au-Prince. Les individus l'enferment dans le coffre de leur voiture et le conduisent à la station de police dite « Cafétéria » où les policiers l'accusent d'avoir résisté à son arrestation. Incarcéré jusqu'au 12 février, il est ensuite emprisonné au pénitencier national. Il est libéré le 15 février après que sa famille ait versé une somme de 375 dollars US à un juge.

Marie Yolène Gilles, reporter pour Radio Cacique, ainsi qu'Adrien Chenet et Gérald Compère, journalistes du magazine *Inferno*, sont appréhendés et molestés le 10 avril par des civils armés devant la cathédrale de Port-au-Prince alors qu'ils couvrent une manifestation antiputschiste. Incarcérés au quartier général de la police, ils sont relachés le même jour. Le 12 avril, Sony Estéus, un journaliste de Tropic FM, est arrêté par trois attachés à la sortie d'une messe à l'église Saint Michel de Port-au-Prince sous le motif d'avoir enregistré l'homélie. Estéus est conduit au Service d'investigation et antigang où il est violemment battu. Libéré le même jour, il est admis à l'hôpital avec des fractures au poignet gauche ainsi qu'à deux doigts de la main droite. Il prendra ensuite le maquis. Jean Duviella, opérateur à Tropic FM, est arrêté le 15 avril par des militaires au Bainet (département du Sud-Est). Refusant de décliner son identité, il est détenu durant trois jours sous les motifs « d'être inconnu dans la zone et de circuler trop tard ».

Le 1er juin, Huggens Voltaire, ancien journaliste du Groupe Kiskeya et de Radio Haïti Inter, est interpellé à l'hôpital de l'université d'État à Port-au-Prince par deux civils armés alors qu'il effectue une interview de deux lycéens blessés plus tôt lors d'une manifestation contre le gouvernement *de facto*. Voltaire est relâché peu après. Le 7 août, Liliane Pierre-Paul, du Groupe Kiskeya, est arrêtée par des militaires à Malpasse au niveau de la frontière qui sépare Haïti de la République dominicaine. La journaliste se rendait au congrès de la Fédération latino-américaine de presse à Saint-Domingue. Liliane Pierre-Paul est fouillée et interrogée sur les motifs de son voyage. Elle sera retenue pendant sept heures par les militaires et libérée le même jour. Elle apprit plus tard qu'un ordre d'interdiction de quitter le pays avait été émis contre elle au mois de juin par le chef de la police de Port-au-Prince, Joseph Michel François. Le 12 novembre, le journaliste de Radio Métropole Clarens Renois est arrêté et molesté par la police lors d'une

manifestation étudiante à Port-au-Prince. Emmené au Service d'investigation et antigang, il est relâché le même jour après que la police ait cassé son matériel et confisqué sa carte de presse.

Menaces

Joseph Guyler Delva, correspondant de la VOA, reçoit des menaces par téléphone au mois de janvier après avoir enquêté sur la mort de Jean-Claude Museau, un enseignant mort des suites des blessures infligées par des militaires durant sa détention. En avril, la station de radio Tropic FM est victime d'une violente campagne de dénigrement de la part de Radio Nationale. Henri Alphonse, directeur de la rédaction de Tropic FM, est particulièrement visé. Menacé de mort, Alphonse prendra le maquis durant la deuxième quinzaine d'avril et sera obligé par la suite de quitter le pays. La station recevait déjà fréquemment des menaces anonymes par téléphones. Clarens Renois, journaliste à Radio Métropole, reçoit des menaces tout au long de l'année, notamment pour avoir fait état, au mois d'avril, d'un sondage favorable au retour du président Aristide.

Exils

Au mois de juin, Andresi Robentz, ancien journaliste à Radio Trans-Artibonite et correspondant de Radio Soleil aux Gonaïves (département de l'Artibonite), ainsi que Exile-Noël Ediles, ancien directeur de Radio Provinciale et également correspondant de Radio Soleil aux Gonaïves, se réfugient à l'ambassade du Mexique à Port-au-Prince pour échapper aux militaires qui les recherchent. Le mois suivant, il obtiennent des sauf-conduits pour quitter Haïti. Jean-Mario Paul (voir partie 1.4.) obtient l'asile politique aux États-Unis.

3. Année 1993

3.1. Situation générale

Arrestations et détentions illégales, intimidations, et brutalités à l'encontre des journalistes haïtiens et étrangers se poursuivent pendant l'année 1993. Un journaliste haïtien résidant à Miami, partisan du président Aristide, est assassiné au mois d'octobre (voir partie 3.2.). A part les journaux haïtiens édités à l'étranger (voir partie 1.2.), la pratique de l'autocensure reste de règle dans les médias nationaux. Seules la radio et la télévision nationales, contrôlées par les autorités *de facto*, ainsi que la radio pro-duvaliériste et pro-putschiste Radio Liberté, dirigée par Serge Beaulieu, bénéficient d'une liberté totale pour effectuer une propagande favorable aux autorités *de facto* et des dénonciations publiques de certains médias et journalistes haïtiens ou étrangers. Les radios les plus importantes attaquées lors du coup d'État (voir parties 1.1. et 2.1.) sont dans l'impossibilité de reprendre leurs activités.

En mars, le directeur de Radio Transdigital, basée à Hinche, est arrêté et battu par des militaires. Ceux-ci détruisent le transmetteur et l'équipement de la station. Radio Transdigital est obligée de s'arrêter. A partir du 29 avril, Radio Caraïbes interrompt ses bulletins d'information pendant plusieurs jours suite à des menaces téléphoniques émanant de personnes se faisant passer pour des agents du Service d'investigation et antigang de Port-au-Prince. Durant le mois de

septembre, Tropic FM reçoit des appels anonymes faisant état d'un plan pour massacrer le personnel de la station. Le 22 octobre, Radio Provinciale et Radio Falenstar, deux stations de radio basées aux Gonaïves, sont menacées par les militaires qui les accusent de diffuser de la « musique démocratique ». Radio Falenstar sera contrainte d'arrêter ses émissions. Le même mois, Radio Tèt Ansanm, dans la ville de Jérémie, revient sur les ondes. La radio avait été forcée de fermer en 1991 après que ses installations fussent endommagées par des militaires (voir partie 1.1.). Cependant, Radio Tèt Ansanm ne programme que des émissions musicales en s'abstenant de diffuser des bulletins d'informations.

En septembre, la radio et la télévision nationales traversent une grave crise. Un conflit oppose Hervé Denis, le ministre de l'Information nommé par le président Aristide, suite aux accords de Governors Island signés le 3 juillet, aux employés précédemment engagés par le gouvernement *de facto*. Au début du mois de septembre, Denis place une partie du personnel de la radio et de la télévision en disponibilité. Le 11 octobre, ces employés, accompagnés d'attachés en armes, occupent la radio et la télévision et diffusent de la musique militaire à la radio. Suite à ces incidents, la radio et la télévision ne reprendront pas leurs émissions.

Dans l'ensemble, outre la difficulté de travailler dû au contexte de répression brutale, la plupart des médias sont paralysés par des problèmes financiers et matériels (pas d'argent pour payer les journalistes, équipement obsolète ou saccagé, problèmes de transport, mauvais état du réseau de communication). A noter que tout au long de l'année, les vendeurs de l'hebdomadaire en langue créole *Libète* sont harcelés, incarcérés, et généralement frappés par la police, des militaires, ou des attachés. Leurs journaux sont systématiquement confisqués ou détruits. Le 2 juin, une personne se présentant comme membre du Service antigang de la police menace de détruire les locaux du journal *Libète*. Suite à la multiplication des coups de téléphones anonymes et à la campagne de harcèlement menée contre les vendeurs de l'hebdomadaire, *Libète* cesse de paraître à la mi-octobre.

3.2. Médias et journalistes étrangers

Le 1er février, à l'aéroport de Port-au-Prince, Dominique Levanti, corespondant de l'AFP en Haïti, est insulté et menacé de mort par une foule de manifestants pro-putschistes qui protestent contre l'arrivée du médiateur de l'Organisation des États américains et de l'Organisation des Nations unies en Haïti, Dante Caputo. Le 29 juin, les correspondants de trois agences de presse étrangères en Haïti, Dominique Levanti (AFP), Michael Norton (Associated Press), Edwige Balutansky (Reuter), ainsi que Venel Remarais de l'Agence haïtienne de presse, sont convoqués par le ministre *de facto* de l'Information, André Calixte, qui leur reproche d'avoir couvert avec « partialité » une marche de protestation durant laquelle des policiers avaient agressé des manifestants dans une église. Une journaliste américaine d'origine haïtienne, Patricia Benoît, envoyée spéciale de l'agence Global Vision, est interpellée et molestée le 7 septembre par des attachés alors qu'elle filme la mairie de Port-au-Prince.

Le 12 octobre, Shepard Smith, Cesar Aldama, et Moreau Dugas, reporters pour la chaîne de télévision américaine WSVN, basée à Miami, sont arrêtés par des civils armés alors qu'ils couvrent l'arrivée du navire de la marine américaine *Harlan County*, qu'une foule de manifestants refuse de laisser accoster. Les journalistes sont conduits dans des baraquements militaires où ils

sont interrogés pendant plusieurs heures. Le même jour, les attachés les amènent à l'aéroport où ils sont forcés, sous la menace des armes, de prendre le premier vol pour Miami.

Des journalistes haïtiens travaillant pour des médias étrangers sont aussi victimes d'arrestations et de menaces. Le 25 février, Arlette Josué, reporter pour la radio Signal FM et correspondante pour la VOA, est appréhendée par des attachés à la fin d'une messe devant la cathédrale de Port-au-Prince. Elle est conduite au Service antigang où elle insultée et giflée par des militaires avant d'être relachée le même jour. Le 14 juin, à Port-au-Prince, Thony Bélizaire, photographe pour l'AFP, est menacé d'une arme par un soldat pendant qu'il photographie une patrouille militaire interpellant une femme distribuant des tracts. Sa pellicule est confisquée.

3.3. Cas individuels

Assassinat

Le 25 octobre, le journaliste et homme d'affaires Dona Saint Plite est assassiné par balles à Miami. Saint Plite venait de participer à une soirée de collecte de fonds pour la famille de Fritz Dior, un journaliste de radio haïtien également tué dans la même ville au début de l'année 1991. Saint Plite était un fervent partisan d'Aristide. Il animait une émission de radio en langue créole intitulée *Tèt Ansanm*, diffusée sur les ondes des radios WLQY et WKAT à Miami. Le journaliste faisait l'objet de menaces. Quelques jours avant son assassinat, son nom était apparu sur une liste noire de personnalités haïtiennes résidant à Miami qui, selon le document, devaient « être tuées avant le 30 octobre », soit la date fixée par les accords de Governors Island pour le retour du président Aristide en Haïti. Saint Plite avait également reçu des menaces de mort par téléphone. Aucun suspect n'a été arrêté par la police de Miami dans le cadre de l'enquête sur ce meurtre. Saint Plite est le troisième jounaliste haïtien assassiné à Miami. L'autre journaliste assassiné au début de l'année 1991 était Jean-Claude Olivier. Selon la police de Miami, la même arme a été utilisée dans les assassinats de Fritz Dor et de Jean-Claude Olivier.

Enlèvement

Colson Dormé, reporter de Tropic FM, est assommé puis enlevé par des individus non identifiés le 1er février à l'aéroport de Port-au-Prince, juste après avoir effectué un reportage par téléphone sur la manifestation contre l'arrivée du médiateur de l'OEA et de l'Onu (voir partie 3.2.). Le 7 février, ses ravisseurs le déposent devant le local de Tropic FM, les yeux bandés, les mains liées et le crâne rasé, vêtu seulement d'un caleçon et d'un tee-shirt. Dormé porte de nombreuses traces de coups sur le corps. Selon le témoignage du journaliste, il a été amené vers un endroit inconnu (il pense que ce pourrait être le centre de détention de Delmas 33) où il a été violemment frappé à de nombreuses reprises à la tête et sur tout le corps. Il a fait l'objet de plusieurs simulacres d'exécutions. Ses ravisseurs l'ont interrogé sur le mouvement Lavalas et lui ont proposé de devenir un de leurs agents rétribués.

Arrestations et détentions

Le 14 janvier, un reporter de Radio Plateau Central, Maney Louis, est arrêté par des militaires à Hinche. Il ne sera relâché que quelques jours plus tard après avoir été frappé. Maney Louis, qui avait déjà été emprisonné et battu à plusieurs reprises depuis le coup d'État, sera de nouveau arrêté et interrogé le 31 mars. Le 22 janvier, Jean-Emile Estimable, correspondant de Radio Cacique à Petite-Rivière de l'Artibonite (département de l'Artibonite), est arrêté à Marchand-Dessalines par un chef de section. Ce dernier amène Estimable à son domicile où il est violemment battu par une demi-douzaine de soldats (5). Le lendemain, Estimable est conduit dans un état de santé inquiétant à la prison de Saint Marc. Il est incarcéré jusqu'au 2 février, date à laquelle il bénéficie d'une mesure de liberté provisoire. Il sera encore frappé pendant la durée de sa détention. Jean Elder Alméus, fondateur et directeur de Radio Vision à Jérémie (département de Grande-Anse), est appréhendé le 26 janvier à son domicile par des militaires qui l'accusent « d'avoir excité la population à la révolte » lors d'une émission. Alméus est détenu pendant quelques heures et du matériel radiophonique est confisqué. Il lui sera restitué par la suite.

Le 30 mars, Masner Beauplan, directeur de Radio Transdigital et correspondant de Tropic FM à Hinche (département du Centre), est arrêté et fouillé par des militaires qui lui confisquent des documents relatifs à la répression dans la région. Beauplan est détenu pendant deux jours à la caserne de Hinche où il est victime de sévices corporels. Le 10 avril, Ernst Océan, correspondant de Tropic FM à Saint-Marc (département de l'Artibonite) est interpellé et molesté, ainsi que deux autres personnes, par des militaires à la sortie d'une veillée pascale. Le journaliste et ses compagnons sont conduits à la caserne de la ville sous l'accusation de distribuer des tracts en faveur du président Aristide. Ernst Océan est libéré deux jours plus tard suite à des démarches de la Mission civile internationale de l'OEA et de l'Onu en Haïti (Micivih). Il a été victime de sévices corporels pendant sa détention. Claudy Vilmé, photographe au quotidien *Le Nouvelliste*, est appréhendé le 2 juillet par cinq attachés armés pendant qu'il photographie des militaires en train de vendre de l'essence à des civils dans une station service de Port-au-Prince. Vilmé est conduit de force dans un véhicule militaire à l'ancienne prison de Fort Dimanche où les attachés le bastonnent pendant 12 heures. Son matériel photographique est confisqué.

Menaces

Le 15 janvier, des militaires perquisitionnent au domicile de Norluck Dorlange, correspondant de l'hebdomadaire *Haïti en Marche*. Les soldats emportent de nombreux documents dont le passeport du journaliste qui lui sera restitué le lendemain. Le 3 mai, Alexis Montfort, correspondant de Tropic FM à Port-de-Paix (département du Nord-Ouest), est forcé de quitter la ville après que le commandant du département se plaigne de ses reportages à la station. Au mois d'août, Montfort est informé par des amis qu'il risque sa vie s'il tente de revenir.

Au mois de juin, un groupe intitulé *Oganizasyon Libète ou Lanmò* (Organisation liberté ou la mort, OLL), fait circuler une liste de personnes, comprenant de nombreux journalistes, accusés d'être des « activistes » et des « promoteurs du père Lebrun » (supplice du collier). L'OLL menace de « refaire 1804 » et s'y déclare prête avec une certaine *Oganizasyon Leve Frape* (OLF). Les journalistes cités dans la liste sont: Rachelle Magloire (*Le Devoir*, quotidien

de Montréal); Clarens Renois (Radio Métropole); Venel Remarais (Agence haïtienne de presse); Liliane Pierre-Paul (Groupe Kiskeya et VOA); Sony Bastien (Groupe Kiskeya); Joseph Georges (*Libète*); Jean Dominique (directeur de Radio Haïti Inter); Michèle Montas (Radio Haïti Inter); Guy Jean (directeur de Tropic FM); Jacques Sampeur (directeur de Radio Antilles Internationale); Jean-Claude Fignole (*Le Nouvelliste*); Jean-Marc Blanc, Ricket Michel, Daniel Marcelin (Radio Métropole); Colson Dormé (Tropic FM); Arlette Josué, Guyler Delva (VOA); Yolette Mengual (Radio Lakansyel); Marcus Garcia (directeur d'*Haïti en Marche*); Benjamin Dupuy (directeur d'*Haïti Progrès*); Norluck Dorange (*Haïti en Marche*); Marcus Plaisimond (ancien journaliste à Radio Métropole); Michel Favard (ancien directeur de Radio Nationale); Marcel Dandin (Groupe Kiskeya); Dominique Levanti (correspondant de l'AFP); Jacques Price (Radio Métropole); et Roosevelt Jean-François (Tropic FM).

Durant la nuit du 10 au 11 août, dans le quartier de Lamentin 52 à Port-au Prince, des soldats tirent des rafales d'armes automatiques sur la maison de John Smith Dominique Prien, journaliste à Radio Plus. Le journaliste parvient à fuir et prend le maquis jusqu'en septembre. Le 10 septembre, une quinzaine de civils armés investissent les locaux de Radio Caraïbes et demandent à voir le directeur de la station, Patrick Moussignac. Les hommes pointent leurs armes sur le personnel, menacent de tuer les journalistes et de faire sauter la radio si celle-ci continue de « soutenir Aristide ». Patrick Moussignac fuit le pays le lendemain et Radio Caraïbes cesse d'émettre jusqu'au 6 octobre.

Exils

Jean-Emile Estimable, Jean Lumack Charles (journalistes à Radio Cacique), et Claudy Vilmé (*Le Nouvelliste*) ont obtenu l'asile politique aux États-Unis en 1993. Masner Beauplan (Radio Transdigital) et Patrick Moussignac (Radio Caraïbes) ont été contraints de fuir le pays la même année.

4. Période du 1er janvier au 15 octobre 1994

4.1. Situation générale

Les violations des droits à la liberté d'expression et à la liberté d'informer qui frappent les médias et les journalistes se poursuivent tout au long de cette période. La plupart des radios attaquées durant les premières semaines de la répression (voir partie 2.1.) ne fonctionnent toujours pas, faute de moyens ou par peur d'être à nouveau les cibles d'agressions. La pratique de l'autocensure domine la profession. La majorité des stations de radios autorisées à émettre ne diffusent pas de bulletins d'information, particulièrement en province. Le 18 mai, l'hebdomadaire *Libète* reparaît après sept mois d'absence (voir partie 3.1.). A cause de difficultés financières et de problèmes de sécurité dus au harcèlement des vendeurs, le tirage du journal passe de 16 000 à 5000 exemplaires. Au mois d'août, *Libète* cesse temporairement sa parution face aux multiples agressions dont les vendeurs sont victimes. L'hebdomadaire reprendra un fonctionnement normal après l'arrivée de la force multinationale à la fin du mois de septembre.

Sous la « présidence » d'Émile Jonassaint, le gouvernement *de facto* prendra des mesures particulièrement restrictives contre la liberté de la presse. Le 19 mai, le ministère *de facto* de

l'Information demande aux journalistes étrangers de se munir d'une carte d'accréditation délivrée par ses soins afin d'être autorisés à travailler en Haïti. Ce même ministère publie un communiqué en date du 23 mai, dans lequel il met en garde ceux qui « collaborent avec l'ennemi », ou qui se rendraient coupables, par leurs écrits ou leurs discours, d'inciter à la révolte. Le même jour, Jacques Saint-Louis, ministre *de facto* de l'Information, nomme deux directeurs proches des autorités putschistes à la tête de la radio et de la télévision nationales dans le cadre d'un plan de restructuration. Les médias d'État reprennent leurs programmations, interrompues depuis le mois d'octobre 1993 (voir partie 3.1.). Le remaniement entraîne le licenciement de 101 employés de la télévision nationale, de 35 employés de Radio Nationale, et d'une soixantaine de personnes travaillant au ministère de l'Information, dont certains avaient été nommés sous le gouvernement de Robert Malval après les accords de Governors Island.

Avec la déclaration de l'état d'urgence le 12 juin, la pression s'accentue sur les médias. Le gouvernement *de facto* publie un décret instaurant certaines zones stratégiques, et informant les journalistes de l'interdiction qui leur est faite de filmer ou de prendre des photos à l'intérieur de ces zones. Les contrevenants de nationalité haïtienne risquent l'emprisonnement, et les étrangers l'expulsion. Durant le mois de juillet, les autorités *de facto* développent une rhétorique ultranationaliste et lancent plusieurs avertissements à tous ceux qui s'adonneraient à la « désinformation » en mentionnant la possibilité d'une intervention militaire étrangère dans le pays, et qui se prépareraient à devenir les « collabos des ennemis de la patrie ».

Le gouvernement *de facto* invite les médias, et particulièrement les agences de presse, à ne plus utiliser le qualificatif « *de facto* » pour le caractériser. Le 31 juillet, les autorités *de facto* déclarent l'état de siège sur tout le territoire. Le 12 août, le ministère *de facto* de l'Information, se référant au décret du 31 juillet instaurant l'état de siège, « informe les organes de presse locaux de l'interdiction formelle qui leur est faite de diffuser ou de relayer sans son autorisation expresse des informations ou déclarations émanant d'ambassades étrangères ou de leurs services de presse ».

4.2. Médias et journalistes étrangers

Le 14 juin, une équipe de la télévision américaine NBC est arrêtée par la police de Port-au-Prince après avoir installé une caméra et du matériel de transmission par satellite sur le toit d'un édifice situé au Champs de Mars. Les journalistes sont brièvement détenus au siège de la police et leur matériel est confisqué. Ils pourront néanmoins le récupérer quelques jours plus tard. Le 21 juin, soit neuf jours après la déclaration de l'état d'urgence, le ministère *de facto* de l'Information demande aux journalistes étrangers basés à Port-au-Prince de ne pas quitter la capitale pour se rendre en province sans une autorisation spéciale. Le 28 juillet, l'Américain Peter Arnett, reporter pour la chaîne de télévision CNN, est molesté devant l'ambassade des États-Unis à Port-au-Prince par un groupe de personnes qui participent à une manifestation favorable aux putschistes et contre l'éventualité d'une intervention américaine.

Elizabeth Farnworth, John Knoop et J. Gibbons, journalistes de nationalité américaine travaillant pour la chaîne de télévision Public Broadcasting Station (PBS), sont arrêtés par la police le 31 juillet avec leur chauffeur et leur traducteur haïtiens à l'aéroport de Port-au-Prince. Les reporters américains seront expulsés le 4 août pour avoir « violé l'enceinte de l'aéroport international de Maïs-Gâté et pénétré jusque sur la piste d'envol, enfreignant les règlements de

l'Organisation de l'aviation civile internationale et les dispositions légales en vigueur définissant les zones stratégiques ». Les journalistes étaient arrivés en Haïti le 20 juillet pour y effectuer un reportage. Le chauffeur et le traducteur haïtiens seront incarcérés à Fort Dimanche et libérés le 11 août.

4.3. Cas individuels

Arrestations et détentions

Le 5 mars, Elizer Etienne, ancien journaliste de Radio Nationale sous la présidence d'Aristide, est arrêté par des militaires à Port-au-Prince. Il est incarcéré pendant sept jours durant lesquels il est sévèrement battu. Il devra être hospitalisé à sa sortie de prison. Le 13 mai, Jean Mozart Thibault, ancien correspondant de Radio Soleil à Thiotte (département du Sud-Est), et coordonateur de la Fondation Belle-Anse (FOBA), une organisation régionale de défense des droits de l'homme, est arrêté par un attaché armé vêtu de l'uniforme militaire qui le conduit à la caserne de la ville. Là, il est accusé par le commandant du district d'inciter la population à se révolter et de distribuer des tracts appelant au soulèvement. Thibault est sévèrement battu pendant plus de deux heures par un gendarme et le commandant du sous-district (6), qui lui font notamment subir le *kalòt marasa*. Thibault sera relâché le même jour après que sa famille a payé 1450 gourdes pour sa libération.

A la fin du mois d'août, Eliantus Murat, enseignant et journaliste pour Radio Nouvelle Lune, est arrêté et molesté par deux civils armés au Champ de Mars à Port-au-Prince alors qu'il tente d'interviewer un groupe de personnes en train de s'entraîner dans le but de combattre une éventuelle intervention étrangère. Il est conduit au Service antigang où, selon son témoignage, un lieutenant demande qu'on le frappe (7). Des militaires lui bandent les yeux avant de le bastonner et de le soumettre au *kalòt marasa*. Eliantus Murat sera incarcéré durant sept jours. Ses parents devront payer 1500 gourdes pour obtenir sa libération.

Agressions

Dans la nuit du 20 au 21 mars, sept individus appartenant au Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès haïtiens (Fraph), pénètrent de force au domicile de Jean-Jacob Jeudi, journaliste à Radio Caraïbes, avenue Bolosse à Port-au-Prince. En l'absence du journaliste, ils fouillent la maison et brutalisent les deux soeurs de Jeudi avant de violer l'une d'entre elles. Deux cousins de Jean-Jacob Jeudi, Wesner Hyppolite et Elbert Domon, présents dans la maison au moment des faits, sont battus par les agents du Fraph (8).

Menaces

Ernst Océan, correspondant de Tropic FM à Saint-Marc, passe dans la clandestinité le 31 juillet après avoir reçu des menaces anonymes suite à la diffusion d'un reportage concernant une cérémonie vaudou qui avait eu lieu dans la caserne militaire de cette ville. A la fin du mois d'août, Lindmat Cajuste, directeur de Radio Nouvelle Lune, reçoit des menaces téléphoniques anonymes pour avoir dénoncé sur les ondes de cette radio la détention de l'un de ses

journalistes (voir partie 4.3., paragraphe « arrestations et détentions »). Cajuste est contraint de prendre le maquis.

Conclusions et recommendations

Durant l'ère putschiste, les journalistes haïtiens ont été victimes d'un processus systématique de répression et d'intimidation par des agents de l'État et leurs alliés civils (attachés, membres du Fraph) qui a eu des conséquences économiques, psychologiques et déontologiques extrêmement néfastes sur la profession. La répression a été à la fois ciblée et indiscriminée. Elle visait des journalistes et des médias critiques envers les autorités *de facto*, mais également des reporters ou des correspondants dont la seule présence à une manifestation, par exemple, suffisait à les faire arrêter ou molester. Les correspondants et envoyés spéciaux, haïtiens ou étrangers, de la presse internationale en Haïti, n'ont pu également exercer librement et dans la sécurité leur profession durant le putsch. Les vendeurs de journaux ont aussi été victimes d'actes de brutalité et d'intimidation.

Les atteintes à la liberté d'opinion, d'expression, et de diffusion, ont été notamment caractérisées par les violations de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de l'article 4 de la Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme, de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ratifié par le gouvernement haïtien le 6 février 1991), de l'article 14 de la Convention américaine des droits de l'homme (ratifiée par le gouvernement haïtien le 14 décembre 1977), et de l'article 28 de la Constitution haïtienne.

Les instigateurs et les coupables des violations des droits de l'homme répertoriées dans ce rapport n'ont, dans leur majorité, pas été formellement identifiés et encore moins traduits en justice. Aussi, il est impératif que les autorités haïtiennes tentent de faire toute la lumière sur les assassinats des journalistes Jacques Gary Siméon, Guy Laraque, Montlouis Lhérissé, et Robinson Joseph, sur la disparition de Félix Lamy, ainsi que sur tous les cas de violences et de sévices physiques graves infligés aux autres journalistes, afin que les responsables de ces exactions soient déférés devant la justice et que des réparations soient attribuées aux victimes ou à leurs familles.

A l'avenir, il est également primordial que les autorités garantissent, d'une part, la sécurité des médias et des journalistes qui seraient les objets d'agressions, de menaces ou d'intimidations; d'autre part, le libre exercice de la profession dans le respect de la loi sans tenter de juguler l'indépendance de la presse ou de la manipuler à des fins de propagande idéologique dans le cas des médias propriétés de l'État.

Le dynamisme d'une presse libre et indépendante, garantie par la pleine jouissance du droit à la liberté d'expression et d'information, enrichit et vivifie la démocratie. Dans cette optique, la communauté internationale peut et doit aussi participer à la consolidation d'une culture démocratique en Haïti en apportant une aide matérielle aux médias et en favorisant la formation et le perfectionnement des journalistes haïtiens.

Notes

(1) Agence haïtienne de presse, *La presse sous la mitraille (Haïti: 30 septembre 1991)*, éditions du Cidihca, Montréal, 1992, p. 90.

(2) Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme, rapport de situation, Port-au-Prince, décembre 1991, p. 29.

(3) Les noms des chefs militaires et des auteurs des sévices physiques sont cités par Jean-Mario Paul dans son témoignage à l'Agence haïtienne de presse le 28 juin 1992. Cf. *La presse sous la mitraille*, op.cit., p. 68. Voir également *Bouch Pe, la répression contre les médias d'Haïti depuis le renversement d'Aristide*, rapport du Comité de protection des journalistes (*Committee to Protect Journalists*, CPJ), New York, novembre 1993, p. 30; et le témoignage de Jean-Mario Paul dans *Justice ! en faveur des journalistes et travailleurs de presse victimes de la terreur putschiste*, rapport du Groupe de réflexion et d'action pour la liberté de la presse (Gralip), Port-au-Prince, juin 1995.

(4) Témoignage de Patrice Cadet recueilli par l'Agence haïtienne de presse le 17 juin 1992. Cf. *La presse sous la mitraille*, op. cit., p. 50.

(5) Cf. *Bouch Pe*, op. cit., pp. 33-34; et *La répression au quotidien en Haïti (1991-1994)*, rapport de la Commission justice et paix du diocèse des Gonaïves, sous la direction de Gilles Danroc et Daniel Roussière, éditions H.S.I.-Karthala, Port-au-Prince/Paris, 1995, (chapitre sur la répression contre les journalistes).

(6) Dossier n° A-658 de la Mission civile internationale de l'Onu et de l'OEA en Haïti (Micivih) transmis à la Commission nationale de vérité et de justice (CNVJ). Voir aussi le rapport du Gralip, op. cit., cas de l'année 1994.

(7) Témoignage recueilli par la CNVJ (formulaire n° 4713).

(8) *Haïti: résistance et démocratie*, Vol. 2, n° 33, Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme, Port-au-Prince, 15 avril 1994.

Annexe

Voici, par ordre alphabétique, la liste générale des sources ayant permis la réalisation de cette enquête:

Agence haïtienne de presse, dépêches concernant les violations exercées à l'encontre des journalistes (septembre 1991-octobre 1994).

Agence haïtienne de presse, *La presse sous la mitraille (Haïti: 30 septembre 1991)*, éditions du Cidihca, Montréal, 1992.

Agence haïtienne de presse,*1994 au quotidien*, éditions AHP, Port-au-Prince, janvier 1995.

Amnesty International, communiqués sur Haïti (janvier 1992, mai 1992, octobre 1993).

Bouch Pe, la répression contre les médias d'Haïti depuis le renversement d'Aristide. Rapport du Comité de protection des journalistes (*Committee to Protect Journalists*, CPJ), New York, Etats-Unis, novembre 1993.

Commission nationale de vérité et de justice/Komisyon nasyonal verite ak jistis (CNVJ). Témoignages et documents recueillis par la CNVJ (28 mars-28 décembre 1995).

Country reports on human rights practices for 1991, 1992, 1993, 1994, Department of State, États-Unis.

Haïti, les « attachés » contre la presse. Rapport de mission de Reporters sans frontières (RSF, Paris) et de la Fédération internationale des éditeurs de journaux (FIEJ, Paris), 7-15 septembre 1993.

Haïti: résistance et démocratie (bulletin clandestin publié par la Plate-forme des organisations haïtienne des droits de l'homme, septembre 1991-octobre 1994).

Justice ! en faveur des journalistes et travailleurs de presse victimes de la terreur putschiste. Rapport du Groupe de réflexion et d'action pour la liberté de la presse (Gralip), Port-au-Prince, juin 1995.

La répression au quotidien en Haïti (1991-1994). Rapport de la Commission justice et paix du diocèse des Gonaïves, sous la direction de Gilles Danroc et Daniel Roussière, éditions H.S.I.-Karthala, Port-au-Prince/Paris, 1995.

Lawyers Committee for Human Rights, communication écrite sur les violations des droits de l'homme en Haïti présentée à la Commission des droits de l'homme de l'Onu, le 4 février 1993.

Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme, rapports de situation (29 septembre 1991-octobre 1994).

Terror Prevails in Haiti; Human Rights Violations and Failed Diplomacy. Rapport de *Human Rights Watch/Americas et de la National Coalition for Haitian Refugees*, New York, avril 1994.

C.4. ENQUÊTE SPÉCIALE SUR LE MASSACRE DE RABOTEAU (22 AVRIL 1994)

Les violations des droits de l'homme commises dans tout le pays par le régime militaire, pendant les trois années de pouvoir *de facto*, se sont particulièrement concentrées dans certains quartiers des grandes villes et certaines régions du pays, notamment à Lamentin 54 (30 septembre et 2 octobre 1991) dans l'Ouest, Gonaïves (2 octobre 1991) dans l'Artibonite, Cerca-La-Source (11 novembre 1992) dans le Centre, au Borgne (octobre 1993, avril-mai 1994) dans le Nord, à Carrefour-Vincent (du 2 au 3 février 1992) dans l'Ouest, à Cité Soleil (27 décembre 1993) dans l'Ouest, à Le Prêtre (Chantal, février 1994) dans le Sud, à Raboteau dans l'Artibonite (22 avril 1994), à Bassin-Caïman (Borgne, avril-mai 1994) dans le Nord.

Tous ces lieux ont été le théâtre d'épisodes sanglants qui ont contribué à réactualiser le souvenir du massacre du 23 avril 1987 contre les paysans de Jean-Rabel, celui du massacre de l'église Saint-Jean Bosco le 11 septembre 1988 et celui du 29 novembre 1987 par lequel les militaires avaient brutalement mis fin au processus électoral. Le cas de Raboteau a été retenu par la Commission à titre illustratif.

Si la répression s'y exerça de manière journalière, elle atteignit des sommets à des moments particulièrement significatifs de la vie nationale. La plupart des plaintes se réfèrent à deux dates cruciales dans la vie nationale: la période qui suivit immédiatement le putsch du 29 septembre 1991, et celle proche du 30 octobre 1993, date prévue pour le retour du président constitutionnel. La violence devait atteindre un sommet dans la triste journée du 22 avril 1994, désormais remémorée comme celle du **massacre de Raboteau**. Sur les 210 plaintes recueillies à Raboteau par la Commission, plus de 70% du total des 705 violations rapportées, 83% des exécutions et cinq sixièmes des disparitions se rapportent à cette date fatidique, que les habitants comparent à un cyclone à cause de sa violence soudaine et généralisée. L'effectif moyen des individus soumis à la bastonnade représente 6 personnes par plainte et par résidence.

Pour juger de la répression à Raboteau, nous avons recueilli et examiné des plaintes et procédé à une enquête approfondie sur deux évènements majeurs: la tuerie du 2 octobre 1991 et le massacre du 22 avril 1994. L'examen des documents de sources secondaires nous a servi à vérifier, confirmer ou infirmer, les révélations des sources primaires et à en faciliter la compréhension.

1. Les événements du 2 octobre 1991 ou la tuerie des Gonaïves

Raboteau est un bidonville très peuplé de Gonaïves (plus de 6000 habitants), ville connue comme la cité de l'indépendance et dont les citoyens se positionnent en gardiens de la liberté. En réaction au coup d'État du 29 septembre 1991, les habitants de Raboteau ont organisé le 2

octobre 1991 une manifestation d'appui au président exilé. Cette manifestation fut réprimée dans le sang et fut à l'origine d'une journée de réprésailles de la part des militaires. Tous les bidonvilles des Gonaïves, de Descahos à Detour-Laborde, en passant par Trou-Sable, Parc Vincent, Jubilé, Raboteau, Lòt-Bòkannal, Pointe-Chemise, etc. furent la cible d'une répression au bilan très lourd:

- sept (7) civils abattus à bout portant par des militaires, quatre des personnes assassinées étant issues de Raboteau. Une victime tuée à Descahos n'avait que 14 ans (formulaires n° 89, 90, 92, 1148);

- sept (7) blessés par balles, parmi lesquels une fillette de 11 ans (formulaires n° 77, 1144-104, 3134);

- plus de soixante (60) blessés à la suite de bastonnades et autres tortures infligées par des militaires (témoignages de la Commission justice et paix).

Des témoignages concordants joints à d'autres preuves indiquent que le 2 octobre 1991, il y a eu violations systématiques du droit à la vie, du droit à l'intégrité physique et de la liberté d'expression aux Gonaïves.

Quelques victimes du 2 octobre 1991

Frantz Moïse, 26 ans

La première victime est un participant à la manifestation. Frantz Moïse, 26 ans, père de deux enfants de 8 et 3 ans, habitant la ruelle Camayole à Raboteau, est abattu froidement d'une balle, à deux pas du poste militaire de Raboteau, lors du passage de la manifestation à l'angle des rues Pétion et Jean-Jacques Dessalines. Selon deux témoins oculaires, la victime, à la vue de 4 militaires de l'avant-poste de Raboteau allongés en position de tir, s'était réfugiée derrière un pylone électrique. Les militaires ont fait feu sur lui, sans avertissement ni injonction (F-089, F-090).

Fred Chériska, 19 ans

Quelques instants après l'exécution sommaire de Frantz Moïse, les militaires ont atteint Fred Chériska tout près du poste militaire de Raboteau. Grièvement blessé, il tenta de s'échapper et quelques-uns des organisateurs de la manifestation se portèrent à son secours. Transporté à l'Hôpital La Providence, sous les tirs des militaires, Fred Chériska décéda à son arrivée à l'hôpital (F-092, F-1148).

Jean-Pierre Dazmé, 27 ans

Jean-Pierre Dazmé alias « Ti Tonton », 27 ans, père de 2 enfants de 4 ans et de 4 mois, habitait le n° 190 de la rue Clerveaux (côté aviation). Pilotant une moto, avec, derrière lui, son cousin, Elisyen Dazmé, il fut frappé d'une balle dans le dos alors qu'il passait derrière la caserne Toussaint Louverture des Gonaïves, en route vers l'hôpital pour s'informer des nouvelles de Chériska.

Elysien Dazmé, 33 ans

Elisyen Dazmé, 33 ans (domicilié au 44, rue du Quai, à Raboteau), père de 6 enfants, reçut une balle dans le dos alors qu'il était assis à l'arrière de la moto pilotée par Jean-Pierre Dazmé.

Leurs funérailles eurent lieu le 15 octobre 1991 à la cathédrale des Gonaïves, en même temps que celles de deux autres victimes de ce mercredi sanglant: Navoir Odéna, 35 ans, père de 2 enfants de 11 ans et de 9 ans, abattu à Trou-Sable par des militaires; Liné Joseph, 39 ans, père de 5 enfants (8 ans, 6 ans, 4 ans, 3 ans et 4 mois) tué de trois balles par un commando de militaires à Détour-Laborde. La septième victime, Ifalien Alcius, un jeune de Saint-Michel de l'Attalaye, âgé de 14 ans, a été enterrée dans cette localité, le 6 octobre 1991.

Dans sa recherche de preuves, la Commission, après avoir entendu plusieurs témoins, s'est procuré les certificats de décès de Fred Chériska, Liné Joseph et Elysien Dazmé à l'Hôpital La Providence des Gonaïves. Les certificats de décès portaient comme cause « mort à la suite des évènements ». La Commission a aussi obtenu au greffe du tribunal de paix des Gonaïves une copie d'un procès-verbal dressé par le juge Denise Moïse Papillon, sur réquisition du commissaire du gouvernement, Roland Paphius, et daté du 3 octobre 1991. D'après ce procès-verbal, le juge atteste, qu'en compagnie du Dr. Morpeau, elle aurait examiné trois cadavres à la morgue de l'Hôpital La Providence: celui de Jean Lavois, portant une blessure circulaire à l'estomac, et ceux de deux hommes non identifiés qui avaient, l'un « un trou à son cou et une blessure au niveau de son sourcil droit », et l'autre, « une blessure au cou et des égratignures au front ».

A la morgue privée Roland Placide, quatre autres cadavres ont été aussi identifiés par eux, avec description de la cause de leur mort:

- Elysien Dazmé, trou au thorax.
- Jean-Pierre « Ti Tonton » Dazmé, trou au poumon droit.
- Frantz Moïse, trou à l'épaule droite et épaule gauche amputée.
- Fred Chériska, trou au côté droit du thorax.

Le nom de Jean Lavois ne figure pas dans les documents disponibles. Aucune explication n'est donné par le juge de paix sur les circonstances et les causes des décès. Selon les témoignages de ses proches, il apparaît que selon toute vraisemblance le cadavre enregistré sous le nom de Jean Lavois serait celui de Navoir Odéna.

La Commission a également procédé à l'exhumation des cadavres qui ont été ensuite transportés à Port-au-Prince, pour examen de laboratoire, par les soins de l'équipe d'anthropologie médico-légale (voir chapitre V, *Fouilles et anthropologie médico-légale*). Le juge de paix suppléant Morency a consigné par procès-verbal le constat de ces travaux.

D'autres recherches entreprises par la suite dans le registre des décès de l'Hôpital La Providence nous ont permis de retracer le nom d'une autre victime par balles, Edy Serphy, âgé

de 25 ans, décédée le 3 octobre 1991 et enregistré sous le n° 521, le 9 octobre 1991. Dans ce registre figurent tous les noms des 6 victimes adultes avec l'indication « par balles » comme cause de décès.

Autres victimes du 2 octobre 1991 (liste non exhaustive)

- Pierre Charles Morency (F-77), 30 ans, a reçu trois balles au ventre, au bras et au pied gauche. Il traîne encore les séquelles de cet attentat car il a, dit-il, des « problèmes au ventre » et les cicatrices sont visibles.
- Fritz Désir (F-1144) victime d'une tentative d'exécution.
- Ylioda Longchamps, victime de mauvais traitements et d'atteintes à ses biens.
- Prophète Enol (F-104), un des manifestants qui ont essuyé les tirs des militaires, lorsqu'ils ont transporté Moïse et Chériska à l'hôpital.
- Pierre Marcel Lafraternel (F-4324) détenu et torturé par les militaires à l'occasion de cette première vague de répression.

La Commission est d'avis que les militaires (et leurs attachés) sont responsables de sept exécutions sommaires (F-89, 90, 92, 148), de tentatives d'exécution (F- 77, 144, 104, 3134) et de nombreux cas de traitements cruels, inhumains et dégradants.

Lors de la tuerie du 2 octobre 1991, la responsabilité fonctionnelle du commandant militaire du département de l'Artibonite en poste aux Gonaïves peut être retenue, en tant que chef hiérarchique. De fait, peu de temps après ces évènements, il fut promu commandant-en-chef d'une des grandes unités cantonnées à Port-au-Prince, les engins lourds. Il n'y a eu aucune enquête, ni sanctions prises contre les responsables de ces violations.

2. Dates marquantes de la répression

Entre le 2 octobre 1991 et le 22 avril 1994, plusieurs dates méritent d'être rappelées car elles correspondent à des moments où les militaires ont été en action à Raboteau et dans d'autres quartiers de la ville des Gonaïves, selon un témoin direct, le père Daniel Roussière qui, avec son équipe de la Commission justice et paix du diocèse des Gonaïves, a constamment accompagné et assisté la population du département de l'Artibonite, pendant les 3 années de régime militaire.

Année 1991

Novembre

Peu de temps après le massacre des Gonaïves, cinq jeunes de Raboteau (F-89) sont contraints de se rouler dans des excréments de cochon, de boire l'eau infecte des égoûts et de répéter « nous sommes des cochons », sous la menace des armes des militaires assistés de l'attaché Jean Tatoune.

Année 1992

Avril - mai

Des jeunes sont arrêtés dans la rue et obligés de se rouler dans des excréments de cochons en répétant, « nous sommes des cochons » par ordre des militaires, en réaction à un début de grève.

La dernière semaine du mois d'avril 1992 se caractérise par des rafles effectuées par des militaires, des perquisitions illégales, un quadrillage du quartier et des arrestations illégales, en particulier celle d'Amio Métayer dit « Cubain », qui va devenir victime des tortionnaires du Capitaine Castera Cénafils, sous le prétexte qu'il avait mis le feu à des pneus dans la rue. Arrêté illégalement le 23 avril, il sera détenu arbitrairement pendant 15 jours, torturé, puis relâché.

La dernière semaine du mois de mai va connaître aussi un quadrillage serré assorti de traitements cruels et inhumains en réponse à la journée de grève nationale du 21 mai 1992. Raboteau va être frappé par le couvre-feu et des arrestations arbitraires.

Le 11 novembre, l'Organisation populaire de Raboteau (OPDR) est créée par un groupe de jeunes partisans de la démocratie, autour de Amio Métayer. A partir de cette date, les proches des 44 membres de l'OPDR vont faire l'objet d'une persécution continue. Ce sera le cas, entre autres, des membres de la famille Métayer, de Mme Vertulia Décius, mère d'un des militants de l'OPDR, de Mme Madèle Gaston Jeanty, épouse d'un des militants de l'OPDR, de Enold Prophète (OPDR) et de Charlisma Dazema, soeur d'une des victimes du 2 octobre 1991, qui témoignent comment depuis cette date, ils ont enduré la brutalité des militaires par des perquisitions indues, des séances de coup de *rigwaz* (fouet constitué de lanières de nerfs de boeuf tressées), et de coups de crosse de fusil. Ils ont été contraints aussi de se cacher périodiquement, comme ce sera le cas pour bien des habitants de Raboteau (F-61, F-3129).

Année 1993

29 mars

Un début de manifestation est dispersé et des actes de violence contre toute la population s'ensuivent.

26 avril

Jour de grève générale marqué par un quadrillage serré de tous les bidonvilles des Gonaïves.

11 mai

Une tentative de manifestation est réprimée par un quadrillage serré du quartier, avec déploiement d'armes et des arrestations.

Sept personnes (5 militaires et 2 membres du Fraph) débarquent vers 5 heures du matin à la rue Égalité où il y a des pneus enflammés. Ils arrêtent Charles Saint-Eloi (F-4366) qu'il accusent du méfait. Celui-ci est battu et torturé avant d'être jeté dans une cellule déjà remplie de 26 prisonniers, hommes et femmes, détenus politiques ou de droit commun. Plusieurs font face à la même accusation que lui. Le lendemain, après un interrogatoire serré d'un commandant, il est condamné à recevoir 20 coups de bâton chaque jour. Un geôlier lui propose un marché: payer 75 gourdes pour remplacer la bastonnade quodienne. Grâce à sa mère qui accepte de débourser 1500 gourdes, il est relâché le 26 mai 1993, après 13 jours de prison et 2 comparutions.

27 juin

Le quartier est ratissé par un commando militaire accompagné d'attachés et de juges de paix: des fouilles et des perquisitions ont lieu.

8 août

En réaction à une manifestation le 6 août, les militaires, en tenue vert olive et portant casques de combat, se déploient dans le quartier, armés de fusils Galil et M16 et de grenades lacrymogènes et offensives.

2 octobre

La population de Raboteau est contrainte de célébrer en silence, sans manifestation, le souvenir du massacre du 2 octobre 1991.

Du 25 octobre au 3 novembre

Perquisitions et tirs nourris, le soir, forment le quotidien des quartiers populaires de la ville et Raboteau n'y échappe pas: des maisons seront littéralement occupées par les militaires qui y font régner la terreur: menaces de mort, bastonnades des résidents, bris de meubles, destruction de papiers importants comme les actes de naissance.

Nuit du 20 au 21 novembre

Début d'un long cauchemar pour nombre d'habitants de Raboteau: arrestations illégales de six personnes, enlèvements, détention arbitraire de 11 détenus qui seront torturés à maintes reprises jusqu'au 10 décembre, date à laquelle ils comparaissent, suite aux pressions d'organisations internationales de défense des droits humains, alertés par la Commission justice et paix des Gonaïves. Neuf d'entre eux seront libérés le 17 décembre 1993. Plus d'une trentaine

de violations ont été rapportées à la CNVJ en rapport à la seule journée du 20 novembre 1993 (F-98, F-85, F-1168, F-1107).

Le père de Amio Métayer, dit « Kiben », membre fondateur de l'organisation populaire OPDR, a porté plainte (voir formulaire 3128). Tous les membres de sa famille (Alourdes, Bitter, Amio et Balaguer) et lui-même ont été victimes de persécution de la part des militaires.

Alourdes a été arrêtée 2 fois. La première fois, le 20 novembre 1993, elle était enceinte. Elle a été torturée à plusieurs reprises les 22, 23 et 24 novembre 1993 puis laissée sans soin et détenue arbitrairement pendant 17 jours avant sa comparution devant le juge de paix pour information préliminaire, le 10 décembre 1993. Elle fait une fausse couche et est laissée sans soins, malgré une hémorragie. Elle sera libérée par le parquet le 17 décembre 1993. Cette même jeune femme sera, selon le témoignage de Cubain, maltraitée à nouveau par des militaires, le 19 décembre, 2 jours seulement après sa libération.

Bitter est resté 15 jours en prison. Balaguer (17 ans) est resté plus de 3 mois en prison, malgré l'intervention de la Commission justice et paix des Gonaïves et d'Amnesty International, et il a été torturé à maintes reprises. Il avait été arrêté le 19 novembre 1993 à Martissant 11 par des militaires des Gonaïves, qui avaient fait le déplacement à la recherche de Cubain. En l'absence de celui-ci, ils ont arrêté illégalement le jeune frère en même temps que 4 autres de ses amis: Berthaud Dorismond, 23 ans; Pierre-Paul Dorismond, 28 ans; Joseph Cius, 23 ans; et Mirbel Thermitus, tous des étudiants. Tous ont été conduits à l'anti-gang puis transférés à la caserne des Gonaïves, le 20 novembre 1993.

21 et 22 novembre

Détention arbitraire du juge Dorismond Jean-Baptiste. Venu s'informer des raisons de l'arrestation de ses deux fils, étudiants à Port-au-Prince, il est accusé par Castera Cénafils de protéger Cubain et ses amis et de faciliter leur fuite vers la mer au moment des descentes de police dans le quartier. Il sera contraint de rester debout en « consigne » durant tout ce temps, malgré une infirmité à la jambe.

19 décembre

Une tentative ratée d'arrestation de Amio « Cubain » Métayer, accompagnée d'une tentative d'exécution en mer sera le prétexte pour de nouvelles représailles en règle contre les résidents de Raboteau. L'incident avec Cubain a lieu après 14 heures, et, dès 17 heures, le quadrillage répressif du Bas-Carénage et du Bas-Raboteau commence. La CNVJ a enregistré une cinquantaine de violations des droits de l'homme pour cette seule soirée (F-80, F-36, F-95, F-24, F97, F-73, etc.). A la morgue de l'hôpital des Gonaïves, on enregistre le cadavre de Dorely Taureau, « mort par balles, au bord-de-mer à Raboteau ». Cubain témoigne que beaucoup de femmes de sa famille ont fait l'objet de bastonnades, ce soir-là, y compris sa soeur, Alourdes Métayer, libérée seulement 2 jours avant. Il faut noter que certains plaignants rattachent cette

violence au 16 décembre (date anniversaire de l'élection du président Aristide), alors que d'autres indiquent la date du 18 décembre (F-031, F- 100035, F-024, F-4000004).

Voici en quels termes, Céliphète Dor, marchande de « *manje kwit* » (gargotière) décrit son calvaire à l'enquêteur de la CNVJ: « *Depi 16 desanm 1993 n ap pase mizè nan Raboto. Yo enpoze nou vire, yo enpoze nou dòmi, nou oblije al kache. A chak fwa nou fè yon ti tounen, yo kouri dèyè nou, yo enpoze m fè konmès mwen. Yon vandredi vè 5 kè, militè yo vini, yo tire, tire nan asyèt mwen.* »

Traduction française: « Depuis le 16 décembre 1993 nous endurons un calvaire à Raboteau. Ils nous empêchent de bouger et de dormir et nous sommes obligés de nous cacher. Chaque fois que nous tentons de revenir, ils nous poursuivent. Ils m'empêchent de faire mon commerce. Un vendredi, vers 5 heures, les militaires sont venus, ils ont tiré dans mes assiettes. »

Quatorze jeunes enfants âgés entre 4 et 15 ans ont été battus et 15 adultes martyrisés, 9 maisons saccagées et pillées.

3. Le massacre de Raboteau

Si le premier trimestre de 1994 semble marquer une trêve à Raboteau, les lendemains n'en seront que plus durs. Les hostilités débutent le 18 avril 1994 pour culminer au bain de sang et au saccage des maisons le 22 avril 1994. Elles se poursuivent par l'occupation du quartier par le Fraph, sous les ordres de l'attaché n° 1 et du commandant de l'unité tactique, jusqu'à l'arrivée de la Force multinationale en septembre 1994, quand les gens qui furent obligés de quitter le quartier vont pouvoir revenir. Plusieurs ne reviennent en fait qu'après le 15 octobre 1994, date du retour du président Aristide.

La manière dont les opérations ont été planifiées et exécutées le 22 avril 1994 illustre bien le *modus operandi* des militaires pour briser la résistance des citoyens et citoyennes des quartiers populaires (Cité-Soleil, Raboteau) ou des organisations populaires et paysannes (Rossignol, Bassin-Caïman au Borgne, Chantal, Plateau-Marécage, Jean-Rabel, etc.). Les événements d'avril 1994 à Raboteau révèlent un haut degré de préparation qui montre que les militaires et leurs complices (Fraph et attachés) n'avaient négligé aucun détail pour atteindre leurs cibles.

Deux versions contradictoires ont été données de ces faits. L'une provient des victimes (150 plaintes), de témoins objectifs qui ont assisté aux événements ainsi que des observateurs internationaux qui ont enquêté; et l'autre, des militaires.

Selon le commandement général des FADH, « dans la nuit du 24 au 25 avril 1994, des opérations de police ont été conduites à Raboteau, banlieue des Gonaïves, en vue de contrecarrer l'action de certains individus armés qui, selon des renseignements, se préparaient à saboter les installations publiques et attaquer le quartier-général du département militaire de l'Artibonite ».

Cette situation de Raboteau est reliée à tous les autres points du pays marqués par la violence, comme étant une séquence d'un plan conçu à Washington par des membres du gouvernement Aristide/Préval pour « déstabiliser l'État ». Le commandement de l'armée, assumant la paternité de toutes les violations des droits de l'homme des militaires dont il vient de donner une justification, avertit dans sa note de presse que « l'institution militaire renouvelle sa détermination de garantir l'ordre et la paix publics et sa ferme volonté de freiner les actions de tous ceux qui sont dénués du sens de l'État, des institutions et de l'harmonie devant exister dans la famille haïtienne ».

La fausseté de cette dernière version a été clairement établie dans toutes les enquêtes qui ont été menées sur les lieux dans les jours suivant le drame par des personnalités crédibles qui ont aussi rencontré les autorités militaires concernées. Tous les rapports indiquent qu'ils n'ont pu trouver aucun élément ni de témoignage probants pour corrober la version des FADH. Le communiqué de presse de l'ambassade américaine, après la visite d'une équipe déléguée par elle à Raboteau, le rapport de la Micivih sur les résultats de ses recherches aux Gonaïves, le dossier étoffé de la Commission justice et paix du diocèse des Gonaïves qui, sous l'égide du père Daniel Roussière, a compilé divers éléments de preuve, opposent un démenti formel à la version du haut-état major des Forces armées d'Haïti, qui a d'ailleurs été condamné énergiquement par tous, sans équivoque.

Nous retenons cependant cette présentation officielle parce qu'elle constitue en soi une reconnaissance des faits par leurs auteurs, même si la justification qu'ils avancent ne résiste pas à une confrontation avec la réalité, pas plus que le nombre de victimes - six - qu'ils déclarent. Les liens établis par les chefs de l'armée eux-mêmes, entre les événements de Raboteau, du Borgne (au Nord, théâtre au cours du même mois d'avril d'événements similaires) et de Chantal (au Sud) renseignent sur la chaîne de commandement et les objectifs de ce plan de répression dont seulement les lieux et les dates changent, mais dont les acteurs forcés ou volontaires restent identiques.

Par acteurs forcés, nous entendons les victimes dont les caractéristiques socio-économiques sont semblables et qui ont comme dénominateur commun leur choix politique aux élections du 16 décembre 1990 et leur fidélité inébranlable au président Aristide dont ils veulent le retour. La campagne de recrutement du Fraph connaît peu de succès auprès de cette population.

Le Capitaine Castera Cénafils était commandant du district militaire des Gonaïves et responsable de l'unité des opérations tactiques au moment des opérations sanglantes de Raboteau. Nous l'avons fait interroger. Il se présente comme un officier obéissant à des ordres de ses supérieurs: « l'avant-poste de Raboteau avait été attaqué, le 22 avril 1994, par un groupe armé dirigé par un certain Métayer dit « Cubain » et ses hommes, en légitime défense, avaient riposté contre cette attaque ».

Il esquive toute question relative aux agissements des militaires le 18 avril. Toute ses explications reposent non seulement sur une logique militaire, mais aussi sur une conviction politique qui justifie le bien-fondé du coup d'État contre ce curé qui prêche la théologie de la

libération et contre ses partisans communistes. Il attribue son arrestation au père Daniel Roussière, un autre « communiste », mais nie toute responsabilité directe dans les événements de Raboteau qu'il rapproche de celui du Borgne pour conclure qu'il y avait « un plan d'attaque style guérillero de plusieurs postes militaires pour diminuer l'effectif de l'armée. » De plus, le capitaine Castera Cénafils relate que le haut état-major avait ouvert une enquête dirigée par le colonel Valmont. Cette enquête a duré une semaine. La meilleure preuve, selon lui, de l'évaluation favorable de ses supérieurs, c'est qu'il est resté encore six mois à son poste après les évènements et qu'il a obtenu un visa américain.

L'ex-capitaine Castera Cénafils confirme donc la chaîne de commandement déjà affirmée par la note de presse du commandant en chef, mais sa déclaration contredit celui-ci sur un point, la date, et il ajoute un élément nouveau sur la cause immédiate du déclenchement de l'action à Raboteau. Le premier parle d'attaque repoussée contre l'avant-poste de Raboteau, le 22 avril (date exacte). Son supérieur évoque une attaque du quartier général du département militaire des Gonaïves qui aurait été contrecarrée dans la nuit du 24 au 25 avril 1994. Nous avons également interrogé d'autres détenus dans cette affaire: un ex-militaire et 3 attachés dont les noms figurent dans la liste des auteurs présumés des violations des droits de l'homme à Raboteau.

Le haut état-major des FADH a également enquêté sur ces événement de Raboteau. Plusieurs des témoins que nous avons rencontrés disent avoir, au mieux de leur connaissance, témoigné également devant cette commission d'enquête qui n'a jamais rendu publics ses résultats ni imposé aucune sanction contre les auteurs de ces actes, bien que le chef de la police qui était allé rencontrer les résidents de Raboteau leur ait formellement promis de faire toute la lumière sur ce massacre pour qu'ils aient justice.

Quant à la version des victimes, elle fait remonter les événements au 18 avril 1994, date pour laquelle nous avons reçu cent trente plaintes relatives à des menaces, actes d'intimidations, détention, tortures et perquisitions arbitraires jointes à des atteintes à la propriété.

Plusieurs des victimes du 18 avril figurent parmi les plaignants pour les violations du 22 avril. Si les traitements inhumains et dégradants et les dommages à la propriété constituent les atteintes les plus nombreuses, les violations les plus graves, qui hantent encore les habitants de Raboteau, furent les exécutions sommaires, les tentatives d'exécution survenues lors des attaques armées sur terre et sur mer, dans la nuit du 21 au 22 avril 1994 et les séances généralisées de torture.

Les préparatifs

De l'avis de la trentaine de personnes qui ont porté plainte, le 18 avril 1993, au lever du jour, à l'instigation de l'armée, des pneus et des barricades enflammées furent allumés par des attachés à des carrefours, entre la rue du Quai et la rue Paul-Prompt, comme prélude à une descente policière.

Fort de ce prétexte, un commando composé de 7 à 8 militaires armés, en uniforme, d'une trentaine de membres du Fraph et d'environ 20 attachés, également armés, envahissent le quartier et y sèment la terreur. Ils commencent par la maison des Métayer qu'ils mettent à sac, vident de son contenu qu'ils entassent dans la rue et réduisent en cendres, pendant que d'autres commandos font le tour du quartier, passant de maison en maison, brisant portes et fenêtres, cassant meubles et vaisselles, bastonnant indistinctement les occupants du plus jeune au plus âgé. Partout où il passent, c'est la même question: « Où est Cubain ? » Revenus dans l'après-midi, pour intimider les gens, ils procèdent à quelques arrestations.

Ludovic Métayer, qui a souvent été traqué par les militaires et qui fut obligé de se cacher, sera arrêté l'après-midi du 18 avril 1994 en même temps que sa fille après que tous ses biens aient été incendiés. Il se fait voler 20 000 gourdes et des bijoux. Alourdes Métayer a aussi été arrêtée, battue, puis relâchée après une nuit de prison. Depuis le 18 avril 1994, la famille a été dispersée et chacun a été obligé de chercher refuge ailleurs.

Un étudiant (formulaire n° 4253) témoigne de la razzia qui a eu lieu à Raboteau, le 18 avril 1994, en fin d'après-midi. Un groupe d'attachés battent tous les jeunes qui passent. Il est arrêté par un attaché qui lui dit: « *m ap manje ou, ou se patizan Aristid* ». Il est roué de coups par un caporal qui lui fracture la tête. Détenu arbitrairement à l'avant-poste de Raboteau, il échappe de justesse à une nouvelle séance de bastonnade par tout un groupe d'attachés. Vers 3 heures de l'après-midi, l'armée, qui tire à hauteur d'homme, atteint d'une balle au cou, à l'angle des rues Anténor Firmin et Paul Prompt, Roben Joseph, 37 ans, qui échappera de justesse à la mort.

Une cousine de « Cubain » (formulaire n° 42) dit que le 18 avril 1994, on l'a tellement frappée à la tête qu'elle a failli perdre ses yeux. Elle a reçu de violents coups de crosse de fusil et des gifles, alors qu'elle était enceinte au point qu'elle a accouché d'un bébé qui est mort tout de suite après. On a jeté les marchandises de sa mère (tante de Cubain) et on a forcé cette dernière à se déshabiller pour l'humilier. Son fils de 9 ans a été battu par un militaire et on l'a obligé à boire l'eau infecte et puante des égoûts à ciel ouvert, remplis de matières fécales et de détritus de toutes origines. Cette dernière accusation sera reprise plusieurs fois par des victimes qui ont été forcés de boire l'eau des égoûts ou de se mettre la tête dans des « mares à cochons », ou bien qui ont vécu l'inquiétude de voir leurs jeunes enfants exposés à cette torture abominable.

Marie-Denise Fleury (F-71) a assisté le 18 avril 1994, à la fin de la torture de son beau-père, Valcius Valcin, 65 ans, aveugle depuis 27 ans. Sa jeune soeur, qui occupait une pièce de la maison, a pu, de sa chambre, voir agir l'attaché le plus connu du quartier et 4 autres attachés accompagnés de 3 militaires en kaki. Les tortionnaires ont arrêté leur torture lorsque Valcius Valcin a commencé à vomir du sang. Lorsqu'ils furent partis, elles se sont portées au secours de leur beau-père qu'elles ont essayé d'allonger. Mais celui-ci est tombé sur ses deux genoux et il a recommencé à vomir du sang. Il devait mourir très tôt le lendemain 19 avril 1994. Il n'y eut pas de veillée par ordre des militaires et son enterrement eut lieu dans la plus stricte intimité, par peur des militaires, vers le 25 avril.

L'encerclement

En plus de terroriser la population, l'opération du 18 avril semble avoir aussi eu pour objectif d'observer les mouvements de fuite des gens et de confirmer leur habitude de se réfugier en mer, « leur ambassade », afin de mieux arrêter les détails techniques destinés à assurer le succès du massacre du vendredi 22 avril 1994.

Le 22 avril 1994, aux petites heures du matin, l'armée opère un quadrillage serré de tout le Bas-Raboteau en même temps qu'elle poste des militaires dans 13 petits canots chargés d'armes et de munitions et une grosse chaloupe. Ils occupent la mer de façon à ne permettre aucune fuite aux habitants de la zone. Les canots sont pilotés par des pêcheurs réquisitionnés de force ou de nouvelles recrues du Fraph.

L'opération semble s'être déroulée en 3 étapes:

a. Vers 4 heures du matin, les militaires en tenue de combat, vert olive, avec à leur tête le Capitaine Castera Cénafils et son attaché Jean Tatoune, quadrillent le Bas-Raboteau, escorté d'attachés et de membres du Fraph. Ils sont plus de cent militaires, estiment les témoins. Ils tirent en l'air pour réveiller les gens endormis et les forcer à s'enfuir, puis tirent à hauteur d'homme sur tout ce qui bouge.

b. En habits civils, ils occupent le rivage et la mer et attendent de pied ferme, dans leurs canots, les fuyards qui vont aller donner tête baissée dans le piège, dans la noirceur de la nuit. Mais en plus des fuyards, nombre de pêcheurs dont c'est l'heure de travail et plusieurs voyageurs en provenance de Bombardopolis seront également pris dans la souricière, sous les tirs nourris des militaires en canot. Parmi ces voyageurs, Hilaris Fanatis, qui était attendu par des parents, figure au nombre des disparus.

c. A l'aide de renforts, qu'il semblent avoir fait venir de Saint-Marc et de la capitale, les militaires entreprennent de râtisser toute la zone, à la recherche de Cubain et d'armes, prétendent-ils. Ils vont de maison en maison, brisant portes et fenêtres, détruisant tout sur leur passage, raflant argent, bijoux et petits objets. Forcés de s'allonger dans la rue, les gens seront bastonnés ou maltraités de manière indiscriminée - femmes enceintes, vieillards, jeunes en bas-âge, nourrissons - sous les invectives et les injures des militaires qui opèrent en groupes de 2 à 5 sans compter les attachés.

Des résidents d'un bloc de maisons contigu à Raboteau ont révélé à la Commission qu'en plus des tirs nourris, ils ont été brutalement réveillés vers 6 heures, le matin du 22 avril 1994, par des militaires qui leur ont donné l'ordre de sortir de leurs résidences. C'est ainsi qu'ils ont assisté à la fuite éperdue des citoyens de Raboteau avec leur progéniture. Ils affirment que, pour eux, c'était pire encore que les événements de la nuit du 28 au 29 novembre 1987 et ils sont d'accord avec les gens de Raboteau pour estimer à une centaine les pertes de vies humaines de ce 22 avril.

Un témoin direct rapporte qu'ayant eu à traverser la ville en compagnie de trois autres personnes, entre minuit et une heure du matin, dans la nuit du 21 au 22 avril 1994, il a pu voir Raboteau et ses résidents endormis comme tout le reste de la ville où tout était calme et silencieux. Les besoins de son travail l'ayant mis en situation de passer par la caserne des Gonaïves, il affirme que:

- aucun militaire n'était disponible cette nuit-là pour les services à la population;
- tous les attachés avaient été consignés dès le 21 avril en soirée;
- une garnison de plus de cent militaires en tenue de l'unité tactique campait à côté de la caserne, prête à se déployer;
- les opérations militaires ont commencé à Jubilé avec des tirs nourris de plus en plus sonores en se rapprochant de Raboteau encore endormi;
- le commandant de l'unité tactique dirigeait personnellement les opérations à Raboteau.

L'incertitude demeure sur le nombre de personnes qui ont perdu la vie dans ce cataclysme humain.

Témoignages

A. Exécutions sommaires

Célony Séraphin (formulaire 07) dénonce l'assassinat, le 22 avril, de son frère, Luckner Antoine, pêcheur, dont le cadavre, retrouvé sur les berges criblé de balles le 25 avril 1994, a été ensuite saisi par les militaires. Le 26 avril 1994, son canot est retrouvé couvert de sang. Pour obtenir un constat, M. Célony Séraphin a dû payer 350 gourdes au juge de paix et 225 gourdes chacun à deux militaires, soit un total de 800 gourdes, selon ses déclarations.

Ramong Jean-Louis (F-136) avait prêté sa maison à Ti-Claude (Claude Jean), qui avait laissé Jubilé pour se joindre aux groupes des jeunes de Raboteau. Claude a été tué avec, sur lui, la clé de la maison de Ramong. Occelia Pierre, Marie-Michèle Serphilise et d'autres témoins attestent avoir vu un militaire abattre Claude pendant que celui-ci courait vers la mer. Parmi les cadavres qui ont été exhumés quelques semaines après cet entretien, la Commission en a retrouvé un qui avait une clé dans sa poche. Charles Saint-Éloi (F-4366) explique que le matin du drame, en entendant les tirs nourris des militaires, Claude Jean et lui se sont mis à courir vers la mer, mais son compagnon a été atteint d'une balle au pied, il est tombé. Les militaires l'ont achevé sur la plage. Il a été aussi témoin de l'exécution sommaire de trois autres personnes (Dieukivlé, ainsi qu'un homme et une femme qu'il ne connaît pas), avant de prendre un voilier pour se rendre à Barthole où il s'est réfugié.

Marie-Jeanne (F-1170) dénonce l'exécution sommaire de son concubin, Michel Pierre, surnommé « Jamèdodo », père de ses 2 enfants. Elle déclare l'avoir vu fuir vers la mer, plonger, et a même suivi sa silhouette en train de nager. Il n'est pas revenu de la journée. On a retrouvé

son cadavre 3 jours plus tard. Les membres du Fraph l'ont empêché de s'approcher de la plage, sous peine de mort. Ils l'ont enterré superficiellement. Les chiens l'ont déterré partiellement et ont commencé à le manger. Un bras était hors du sable et elle a reconnu le maillot qu'il portait, ce 22 avril 1994. Aidée de sa soeur Foufoune, elle a enterré plus profondément ce bras. On lui a fait une tombe, plus tard, au bord de la mer.

D'après les témoignages des membres de la famille de la victime, rencontrés par des observateurs de la Micivih, Frédéric Dieukivlé était chez lui dans le Bas-Raboteau quand les militaires ont envahi le quartier. C'est quand un groupe de militaires et de civils armés ont commencé à tirer des coups de feu près de sa maison qu'il est sorti de chez lui en courant en direction de la mer. Il a été atteint par une balle à l'épaule, mais il a continué à se traîner vers un canot. D'autres coups de feu l'auraient atteint et il serait mort au bord de l'eau, près d'un canot. Sa famille a eu peur d'aller prendre le corps. Il a été enterré ce même jour par des civils qui étaient accompagnés par des militaires.

Joanel Attis (ou Attus) habitait La Tortue et il était venu voir sa mère qui habite à Raboteau. Son cadavre a été retrouvé au bord de la Saline Barthole, le 26 avril 1994, par un pêcheur. Il a été identifié grâce à ses vêtements par son demi-frère qui déclare qu'il n'y a pas eu d'enterrement tellement le cadavre était en mauvais état. De plus, son transport était très risqué à cause de la répression. Le corps de la victime a été mangé par des animaux. Il avait cinq enfants. Deux sont décédés depuis, son demi-frère s'occupe des autres.

B. Disparitions forcées

Rocheny Ulysse (formulaire 84) rapporte la disparition de ses deux frères, Louis Ulysse et Rameau Ulysse, depuis le 22 avril 1994. Ils étaient tous les trois ensemble lorsque les tirs retentirent et les trois prirent la fuite. Rocheny est allé se cacher dans une latrine et les deux autres ont pris un bateau et sont partis en mer où ils ont été piégés par les balles des miltaires. Chacun des victimes laisse deux enfants âgés de 3 à 7 ans.

Paulas Jean-Baptiste (F-3129), père de deux enfants, est sorti prendre son canot pour fuir. Il n'est jamais revenu. Un militaire, ami de la famille, aurait dit au frère de Paulas qu'il avait vu d'autres militaires tirer sur lui.

Liste des morts ou disparus (source CNVJ)

F-07: Antoine Luckner, découverte de son cadavre le 25/04/94, découverte de son canot ensanglanté le 26/04/94.
F-012: Attis ou Attus Joanel, découvert à la Saline Barthole le 26/04/94.
F-4366: Frédéric Dieukivlé, 40 ans, exécution sommaire le 22/04/94.
F-107-136-1225: Jean Claude dit Ti-Claude (Avion), exécution sommaire le 22/4/94.
F-4366: 2 inconnus, un homme et une femme selon un témoin, exécution sommaire.
F-1170: Pierre Michel « Jamèdodo », exécution sommaire le 22/4/94.

F-088: Valcin Valcius ou St. Hilus, aveugle depuis 27 ans, torturé le 18/4/94, décédé le 19/04/94.
F-4000006: Bonelus Eveillé, disparu en mer le 22/04/94.
F-03: Frédéus ou Frédéric Lexius, disparu en mer le 22/04/94.
F-3129: Jean-Baptiste Paulas, disparu en mer le 22/04/94.
F-3210: Saint Pierre Setout, disparu en mer le 22/04/94.
F-084: Ulysse Loris, disparu en mer le 22/04/94.
F-084: Ulysse Rameau, disparu en mer le 22/04/94.

Procès-verbal dressé à Raboteau: Joseph Michel, 32 ans, exécuté le 22/04/94.
Procès-verbal dressé à Raboteau: Une femme de Bombardopolis et son bébé, exécutés ou noyés le 22/04/94.
Procès-verbal dressé à Raboteau: Pierre Jean, exécuté le 20/04/94.

Source Micivih: Fanatis Hilaris, de Bombardopolis, exécuté ou noyé.

Personnes exécutées le 22 avril 1994 figurant dans le livre de la morgue de l'hôpital des Gonaïves

Daniel Brutus: enreg. N° 250, mort par balles (F-022).
Tidé Bélizaire, 27 ans, enreg. N° 279, mort par balles à Raboteau.

La Commission justice et paix rapporte des découvertes aux dates suivantes

1. 22/04/94: un cadavre non identifié sur le rivage de Raboteau.
2. 24/04/94: Bas-Carénage, 2 cadavres de jeunes garçons déjà gonflés sont rejetés par la mer.
3. 28 et 29/04/94:plus loin de Raboteau et du lieu dit « Mon repos », 5 autres cadavres non identifiés dont l'un porte une corde au cou.
4. 06/05/94: au bord de mer, près de Raboteau, un cadavre dans un état avancé de décomposition, dévoré aux trois quarts par des animaux.
5. Dans la 1ère quinzaine de mai, un autre cadavre a été rejeté par la mer à Bas-Carénage.
6. 12/06/94: dans l'après-midi, découverte du cadavre d'un garçon de forte corpulence, au visage déjà dévoré par les animaux.

Total: 11 cadavres non identifiés

Liste partielle de personnes portées disparues, rapportée par la Commission justice et paix des Gonaïves (pour lesquelles la CNVJ n'a pas reçu de plaintes)

1. Cléotès Jean-Baptiste, 26 ans, père de jeunes enfants, qui avait essayé de s'échapper avec son frère dans un canot en compagnie d'un témoin survivant qui savait nager. Il n'a jamais été revu.

2. Estéphène Jean-Baptiste, 20 ans, père d'un jeune enfant, frère de Cléotès qui aurait péri avec lui dans le canot où les deux avaient pris place. Il n'a jamais été revu.
3. Jean-Hilaire Simon, pêcheur, père de 8 enfants, habitant du bidonville de Jubilé, parti tôt à la pêche dans la nuit du 21 au 22 avril 1994, il n'a jamais été revu.
4. Viergella Silvéus, mère de 5 jeunes enfants, épouse de Jean-Hilaire Simon. Elle est allée à Raboteau, tôt le matin, à la recherche de son mari, lorsque les tirs ont commencé. Selon toute probabilité, elle semble être l'une des victimes du massacre du 22 avril 1994, car elle n'est jamais revenue.

C. Cadavres non identifiés qui auraient été retrouvés le 23 avril 1994 à Ka-Solèy, selon l'enquête menée par le comité de Coordination des quartiers des Gonaïves

- Deux personnes ligotées ensemble qui semblent avoir été tuées ensemble.
- Cinq cadavres de jeunes garçons et 1 d'une jeune fille. Les six cadavres forment un groupe.

L'armée n'a pas permis aux parents ni d'identifier ni de récupérer ces cadavres.

D. Informations recueillies par la Micivih (visite du 27 et 28 avril 1994)

Les observateurs de la Micivih ont identifié sur la plage des fosses en forme de monticules.

D'après les témoignages, il s'agissait de:

a. La fosse de Ti-Claude (Claude Jean) à demi découvert et montrant un trou dans l'os frontal, et celle de Jamèdodo (Michel Pierre) révélant un bras avec une moitié d'os à découvert (ces cas ont été rapportés à la CNVJ par leur famille).

b. Quatre monticules de terre fraîchement remuée et qui contiendraient les cadavres de deux pêcheurs, d'un jeune garçon de 12 ou 13 ans et le cadavre d'un inconnu. Les gens de la zone l'avaient identifié comme étant celui de Val Valcin. Des proches de ce dernier attestent qu'il a été enterré au cimetière des Gonaïves.

c. Deux autres monticules de terre remuées récemment et où se trouveraient: Nicolas, 28 ans, ainsi connu, et Dieukivlé Jacques Frédéric, 30 ans (cas rapporté à la CNVJ).

d. Un cadavre reposant sur l'herbe à un kilomètre et demi de la Saline, la tête partiellement mangée par des animaux, et identifié comme étant un pêcheur dans la quarantaine, originaire du Cap-Haïtien, connu sous le nom de Zacharie et tué dans son canot de pêche (date de la mort incertaine).

e. Trois personnes tuées lors du massacre du 22 avril 1994 auraient été retrouvées sur un canot portant l'inscription « Dieu-si-bon » qui aurait accosté dès le 22 avril à Bas-Carénage avec les cadavres bien ligotés.

f. Selon un pêcheur, un bateau avec des gens en civil auraient ramassé et emporté une grande quantité de cadavres (20 environ) flottant sur la mer. Fait également rapporté par le comité de quartiers des Gonaïves.

g. Des cadavres (8 environ) ont été vus sur l'île de Batola face au littoral de Raboteau. Ils auraient été ramassés, transportés et enterrés au cimetière de la ville dans une fosse commune. (Nous pensons que ces 8 cadavres seraient les mêmes recensés le 23 avril 1994 par le journaliste du comité de quartiers et dont mention a déjà été faite).

h. Plusieurs témoins oculaires ont affirmé à la Micivih avoir vu le 24 avril 1994 plusieurs cadavres flottant sur la mer qui n'avaient pas encore été enterrés.

i. Un bateau en provenance de Bombardopolis transportant, comme chaque vendredi, des marchands et une cargaison, se serait retrouvé dans le feu de l'opération militaire et aurait fait naufrage. Les passagers auraient péri. Hilaire Dieu Fanatis aurait été l'un des passagers qui n'est jamais parvenu à destination et dont les proches sont toujours sans nouvelle.

Les investigations de la Commission nationale de vérité et de justice lui ont donc permis de recenser 24 morts et disparus pour le 22 avril 1994, dont 2 inconnus. De plus:

1. La Commission justice et paix a cité 4 personnes portées disparues et recueilli des informations sur la présence successive de 8 cadavres non identifiés à Mon Repos et Bas- Carénage entre le 24 et le 29 avril 1994, et de 3 cadavres à 3 dates différentes en mai 1994.
2. La Micivih a obtenu le signalement de 18 cadavres enterrés dont 3 ont été rapportés à la CNVJ, pour un total net de 15 cadavres inhumés. Elle rapporte aussi la possibilité d'une vingtaine de cadavres emportés et enterrés ailleurs.

En tenant compte des dates, des descriptions des cadavres ou des groupes de cadavres retrouvés, des lieux et des disparitions rapportées, et compte tenu de tous les rivages avoisinants où une investigation n'a pas été possible les jours suivants, la Commission pense qu'une estimation de soixante à cent personnes tuées lors du massacre du 22 avril 1994 est raisonnable.

D'autres violations graves des droits de l'homme sont aussi à signaler lors de ces évènements:

Tentatives d'exécution

F-3157: Abdel Saint Louis, pêcheur.

Il décrit comment, le 22 avril 1994, il s'est trouvé piégé en mer alors qu'il s'apprêtait à aller à la pêche. Un membre du Fraph l'aurait désigné aux militaires qui firent feu sur lui. A bout de souffle, après avoir plongé et replongé sous l'eau, il fut obligé de se rendre. Arrêté, il fut battu à coups de bâton et de *kalòt marasa*. Quatre autres personnes qui s'étaient réfugiés dans un bateau furent également arrêtés. Toutes furent rouées de coups et détenues à l'avant-poste du wharf. Couchés sur le ventre, ils reçurent chacun 25 coups de bâtons, attachés comme des crabes avec une corde, tandis qu'un cadet passait et cassait la tête de chacun, calmement. Durant les 4 heures passées à l'avant-poste, ils furent informés qu'ils allaient être fusillés sur ordre de Castera mais un autre captaine les fit envoyer à la caserne.

Abdel Saint Louis perdit quatre dents et porte encore une cicatrice sur le côté droit au visage. Il fut tour à tour questionné par Castera Cénafils, puis un autre colonel, lorsque son état

le lui permit. Ce dernier voulait savoir où se trouvaient Cubain, Dieujuste, Fito, Bitoine, etc. Il fut maltraité durant l'interrogatoire et menacé de mort. Il passa 13 jours en prison car il n'avait pas les 2500 gourdes réclamées pour sa libération, et eut à débourser les montants suivants: cent gourdes pour ne pas être obligé de nettoyer les latrines, soixante-quinze gourdes aux deux policiers qui l'ont conduit au parquet et deux cent gourdes pour son séjour en prison.

François Sanon (F-3158), pêcheur, 46 ans, décrit comment le 22 avril, obligé de fuir à la mer pour échapper aux militaires, il vit tomber Ti-Claude sous les balles. Il s'est retrouvé dans un voilier en compagnie de 5 autres personnes: Henri Claude Elismé, Déborah, Rosiane, Ofrance, etc. On leur tire dessus. Les hommes plongent à l'eau, sous le canot, tandis que tour à tour Rosiane Profil, puis Déborah Charles sont atteintes par les balles. Capturés par les miltiaires et remorqués à terre en même temps qu'un passager d'une autre barque, ils sont attachés, conduits à l'avant-poste, où ils furent tous roués de coups (25 coups chacun). Rendu au poste, il est libéré par Castera à cause de ses liens de parenté avec un chef de section. Il fut obligé de se reloger ailleurs avec sa famille après avoir été dévalisé.

Rosiane Profil (F-3155) âgée de 18 ans, était étudiante et vivait avec sa mère au moment du massacre du 22 avril 1994. Le 30 octobre 1993, elle avait déjà été battue par des militaires et reçu 3 coups de bâton au cou et elle était restée traumatisée par cette expérience. Elle s'était levée très tôt le matin du 22 avril 1994 pour se préparer pour l'école. Comme elle entendait du bruit, elle regarda par le trou de la serrure et se rendit compte de la présence massive des militaires. Entrebâillant la porte d'entrée, elle voit que des soldats étaient en train de défoncer les portes des maisons avoisinantes tandis que d'autres militaires avaient rassemblé plusieurs personnes et les poussaient vers la mer.

Prise de panique, elle s'enfuit à toutes jambes vers le wharf où elle trouve un canot avec déjà six personnes à bord dont Déborah Charles et Henri Claude Elismé. On l'aide à monter au moment même où une fusillade éclate. Les hommes se jettent à l'eau. Les deux filles sont grièvement blessées par les projectiles. Tous sont arrêtés par les militaires. Certains ordonnent de les jeter à l'eau. D'autres les font ramener à terre. Rosiane est à demi-inconsciente quand elle est amenée à l'hôpital, dans une brouette, sous les yeux atterrés de la population.

A l'hôpital, le chirurgien est un militaire, lieutenant des FADH. Il exige 3500 gourdes pour opérer Rosiane, ne fait pas de radiographie et refuse d'accepter les 1000 gourdes que les parents ont pu réunir. Ce n'est que le lendemain, après paiement de 1000 gourdes au chirurgien, 150 gourdes pour le droit d'accès au bloc opératoire et 250 gourdes pour les assistants du chirurgien que, finalement, Rosiane est opérée, selon le témoignage reçu de la Micivih. En réalité, rapporte la Commission justice et paix des Gonaïves, le chirurgien militaire a seulement procédé à l'extraction des balles, sans suture, à quatre doigts du talon derrière la jambe gauche et à la cheville droite.

Le 27 ou 28 avril 1994, des civils armés visitent l'hôpital à la recherche de personnes blessées par balles et retournent voir la victime dans la nuit. Ils tirent 3 coups de feu dans la cour de l'Hôpital La Providence. Les parents de Rosiane sont obligés de s'enfuir avec elle, loin des

Gonaïves, grâce à l'aide de soeur Anne qui, devant un début de gangrène, la met en contact avec un médecin de Port-au-Prince, tout en lui trouvant un refuge avec sa mère à Marchand-Dessalines. Pendant plusieurs mois, elle fut soignée à Port-au-Prince où elle subit deux interventions chirurgicales. Ces soins nécessitèrent souvent jusqu'à deux voyages par semaine à Port-au-Prince. Alors qu'elle était à la clinique, six militaires en uniforme et un « gros makout » sont venus questionner le personnel, en quête de blessés par balles.

Elle devait vivre cinq mois en marronnage avant de pouvoir retourner à Raboteau le 19 septembre 1995, après l'arrivée de la Force multinationale. Infirme, elle a dû abandonner ses études. Un examen médical par la Micivih, en janvier 1995, confirme une infirmité permanente due à des blessures graves causées par 4 balles ayant mis en jeu le pronostic vital. Rosiane Profil boîte et éprouve des douleurs à la jambe.

Déborah Charles, 22 ans, (F-070), célibataire, habite chez ses parents au moment du drame, le 22 avril 1994. Vers 5 heures du matin, elle est tirée de son sommeil par des tirs. En ouvrant la porte, elle voit des militaires en train de briser les portes des maisons voisines, tandis que d'autres en uniforme vert olive et armés avaient fait coucher plusieurs personnes à terre.

Elle se retrouve donc, comme Rosiane Profil, dans le même canot et sous les feux de la mitraille. Elle sera transportée dans une brouette en même temps que Rosiane à l'Hôpital La Providence où le même chirurgien militaire devait exiger 2750 gourdes avant de l'opérer. Comme les parents de Déborah Charles n'ont pas pu trouver l'argent, le médecin-lieutenant des FADH refusa de l'opérer. C'est encore grâce à soeur Anne qu'elle sera transportée à Port-au-Prince pour y être opérée le 24 avril 1994.

En mai 1994, alors qu'elle était encore hospitalisée, 3 militaires en uniforme kaki vinrent à sa recherche. Devant le refus de l'hôpital, les militaires repartirent bredouilles mais soeur Anne dut lui trouver au plus vite un refuge chez des amis à Marchand-Dessalines, où elle resta plus de 7 mois en marronnage. Déborah Charles vit actuellement à Raboteau. Son pied gauche et son genou gauche sont complètement dysfonctionnels.

L'unité médicale de la Micivih, qui a examiné Déborah Charles, confirme qu'elle ne peut se tenir debout ni se déplacer sans béquille et que les séquelles esthétiques et fonctionnelles sont telles que cette jeune femme a besoin d'un suivi médical et psychologique.

D'autres tentatives d'exécution, le 22 avril, ont causé des blessures sérieuses que les victimes, par peur, ne sont pas aller faire soigner dans les hôpitaux. Néanmoins, plusieurs victimes témoignent de leur chance d'avoir pu s'échapper saines et sauves malgré des tirs en leur direction.

Nadura Atanase (F-4403), 38 ans, pêcheur, revenait de la pêche, le 22 avril vers 10 h du matin quand il a été abordé par huit hommes en civil dans un canot. Ils ont accosté le sien et lui ont demandé de leur montrer ses poissons. Ce qu'il a fait. Ils lui ont alors dit de se retirer rapidement car il pourrait perdre la vie. Cependant, arrivé près du rivage, il vit environ 15

hommes en civil qui ont commencé à tirer sur lui. Il fut obligé de rebrousser chemin en vitesse et c'est seulement le 24 avril qu'il a pu rentrer chez lui où il a trouvé la maison vide. Ses proches avaient gagné le maquis comme la presque totalité des résidents de Raboteau. Quant au reste, les maîtres des lieux en avaient disposé.

Joseph Charles Eddy (F-022) dénonce une tentative d'exécution sur sa personne le 18 avril 1994 par un caporal qui l'a atteint d'une balle au cou, qui porte encore une cicatrice très visible au côté droit.

Le témoin suivant, Avrilus Jean (F-1198) raconte comment il a été laissé pour mort par un attaché bien connu sur la plage du Bas-Raboteau, le 23 avril 1994, tôt le matin. Il s'en allait avec sa femme acheter du sel lorsqu'ils ont surpris cet attaché et un groupe du Fraph en train d'enterrer des cadavres. Furieux, l'attaché l'a attaqué et a essayé de le tuer pendant que d'autres battaient sa femme. Il a eu la vie sauve parce qu'il a fait le mort. Pendant qu'ils partaient chercher de quoi l'enterrer, sa femme et lui en ont profité pour s'enfuir.

Atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique de la personne

Comme le souligne le père Daniel Roussière de la Commission justice et paix des Gonaïves, tous les secteurs de la vie locale ont été touchés par une véritable campagne de violence et de terreur. Les 363 cas de tortures et de traitements cruels, inhumains et dégradants qui ont été portés à la connaissance de la CNVJ ne constituent qu'une faible indication de la réalité. Pour en saisir l'extrême violence, il suffit d'indiquer que pendant le seul mois d'avril 1994, les cas de 152 maisons saccagées et pillées ont été signalées à la Commission et qu'il y eut 148 cas de tortures, 129 cas de mauvais traitements rapportés, 40 cas de détention arbitraire, 14 exécutions, et 16 tentatives d'exécution. La Commission a également reçu des plaintes portant sur la poursuite des actes répressifs, même après ce massacre du 22 avril 1994 qui avait pourtant suscité la réprobation générale (F-3152, F-3211, F-3153). Ces résultats sont confirmés par les compilations de la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits de l'homme et par le tableau des violations recensées par la Commission justice et paix des Gonaïves du 29 septembre 1991 au 15 octobre 1994.

Conclusion

Les témoignages recueillis par la CNVJ des témoins oculaires, les résultats des travaux d'anthropologie médico-légale, l'examen de pièces telles que des procès-verbaux de constats, des photos et des certificats médicaux, l'interrogatoire de certains auteurs présumés de violations, les dossiers constitués par le père Daniel Roussière de la Commission justice et paix du diocèse des Gonaïves, les dossiers transmis par la Micivih, qui s'est rendue sur les lieux les 27 et 28 avril 1994, les déclarations de l'évêque du diocèse et de l'ambassadeur des États-Unis, qui avait envoyé des observateurs sur les lieux, sont tous concordants.

La Commission est d'avis que les militaires des Gonaïves, sous la direction du commandant militaire du département de l'Artibonite et avec à leur tête le capitaine, chef de l'unité tactique, assistés d'attachés et de membres du Fraph, sont responsables au moins des violations suivantes: exécutions sommaires, tentatives d'exécutions, disparitions forcées, atteintes à l'intégrité physique, traitements cruels, inhumains et dégradants. La responsabilité du haut état-major peut aussi être retenue, ainsi que celle du commandant-en-chef des FADH.

Quant aux actes de tortures et aux actes de violence dont Raboteau a été la cible de manière systématique pendant toute la période de référence, la Commission estime que leur caractère massif présente de fortes présomptions de crimes contre l'humanité, ce qu'une enqête judiciaire confirmerait. Cette conclusion vaut aussi pour les autres événements cités au début de ce texte.

CHAPITRE VI: MODÈLE ET PRATIQUES DE LA RÉPRESSION

Durant les 3 ans qu'a duré le régime issu du coup d'État du 29 septembre 1991, tous les départements connaissent des violations régulières des droits de l'homme. Là où il n'y a pas d'exécutions massives et de disparitions en grand nombre, on enregistre des détentions arbitraires, des actes de tortures, des menaces d'exécution, des extorsions de biens et des exécutions sporadiques. La violence est systématique. Les mêmes méthodes s'appliquent aux mêmes périodes, partout à travers le pays, jusque dans les villages ou dans les localités les plus reculées, ce qui confirme l'aspect organisé et délibéré de la répression, comme en témoignent le profil des victimes et chacune des pratiques observées.

1. Profil des victimes

Le nombre des victimes est bien plus élevé dans la population masculine. Les femmes subissent des viols massifs, notamment à la fin de l'année 1991 et au début de l'année 1994, dans les moments où la répression atteint son paroxysme. Presqu'uniformément, les catégories socio-professionnelles comme agriculteurs et marchands et, parmi eux, les jeunes en particulier, apparaissent les plus régulièrement touchées. Viennent ensuite, dans l'ordre, les étudiants, les artisans et les chômeurs. Dans les départements, les individus faisant partie d'associations, d'organisations populaires, d'organisations communautaires, de mouvements paysans, de communautés écclésiales de base (*Ti kominote legliz*), d'organisations de femmes sont activement recherchés quand ils ne sont pas les premières victimes des détentions arbitraires, tortures, extorsions, menaces d'exécution ou exécutions sommaires.

On retrouve également des membres de partis politiques (Lavalas, FNCD, ou Konakom), des élus locaux issus des élections du 16 décembre 1990, des militants des droits de l'homme ou du mouvement démocratique, des journalistes, et des agents de l'État parmi les cibles de la répression. Des membres ou dirigeants de groupes de pression, d'organisations non-gouvernementales encadrant les groupes de base et des leaders d'opinion sont également visés, ainsi que leurs familles et leurs proches.

Les personnalités politiques, certains journalistes ou encore les responsables d'organismes de développement sont frappés pour l'exemple ou , le symbole et on note une très grande précision dans le choix des personnes-cibles dans ces milieux. On peut rappeler ici certains crimes au caractère spectaculaire, soit l'exécution à visage découvert et en public de personnalités politiques connues comme Antoine Izméry, le ministre de la Justice Guy Malary, et le père Jean-Marie Vincent.

Dans les couches populaires, tenues pour le gros des foules des partisans d'Aristide, la fréquence des graves violations augmente et les cibles revêtent un caractère beaucoup plus indiscriminé et collectif. N'importe quel individu, au hasard, peut être victime de graves

violations. Dans la capitale, où vivent plus d'un million et demi d'habitants, les quartiers populaires censés abriter des « lavalassiens » sont sous persécution permanente: tirs de nuit pour instiller la terreur, abandon de cadavres dans les rues, arrestations au hasard, viols. De même, dans les quartiers populaires des autres grandes villes, les méthodes de répression sont identiques. Pour atteindre sa cible, elle cherche à surmonter l'obstacle de taille qu'est le caractère innombrable de la population visée, par la menace permanente et la terreur quotidienne, banale, voire absurde.

Les modalités ou les méthodes de violations des droits de l'homme appellent un examen attentif, car elles peuvent contribuer à dévoiler le caractère systématique de la répression.

2. Méthodes et pratiques systématiques

2.1. Exécutions et disparitions

Port-au-Prince semble avoir été le point où il fallait mater définitivement l'éventuelle résistance au coup d'État de manière définitive afin d'étouffer dans l'oeuf toute tentative d'opposition. Le régime n'a reculé devant rien.

Durant les premiers jours, la plupart des exécutions signalées se produisent lors de manifestations spontanées contre le coup d'État. De simples passants sont également abattus. Par la suite, la grande majorité des exécutions concernent les personnes appartenant aux groupes cibles. Les rapports mentionnent aussi des individus tués au moment de l'affichage de photos du président légitime. Dans la plupart des cas, les victimes sont tuées par balles, sur place ou après leur arrestation par des militaires ou des civils armés. Dans certains cas, elles sont torturées avant d'être exécutées. Des personnes torturées sont libérées en raison de leur état de santé trop détérioré et meurent dans les jours qui suivent.

Quant aux disparitions des premiers jours du putsch, il s'agit de personnes sorties de chez elles et qui n'ont plus jamais été revues. L'analyse de leur profil révèle qu'il ne s'agit pas nécessairement de lavalassiens. Mais à partir de janvier 1992, la répression est plus ciblée en direction des lavalassiens ou de leurs proches. Les disparitions forcées font parfois suite à une arrestation ou à un enlèvement. La victime est généralement arrêtée à son domicile ou sur la voie publique et emmenée dans un lieu inconnu. Souvent, ses proches s'abstiennent de faire des démarches auprès des autorités pénitentiaires, par crainte de représailles. Ceux qui le font s'exposent à des violations ou se heurtent à une négation des faits par ces autorités.

Dans un premier temps, la suppression des traces des crimes est effectuée systématiquement: levées de cadavres à la morgue de l'Hôpital de l'université d'État, ramassage rapide des cadavres dans les rues juste après les exécutions, pour les jeter ensuite dans la fosse commune de Titanyen, ou d'autres lieux comme le Morne-à-Cabrit, où se produisent parfois des exécutions massives. Plus tard, des corps, souvent mutilés, sont abandonnés dans les rues à la merci des chiens et des porcs, afin d'accroître le climat de terreur.

2.2. Les détentions illégales

Les circonstances dans lesquelles s'effectuent les arrestations illégales menant aux détentions arbitraires présentent souvent des caractéristiques similaires à travers tout le pays. Le *modus operandi* diffère cependant selon qu'il s'agisse d'une zone rurale ou d'une ville, qui possède une caserne.

a. dans les villes, les arrestations sont souvent opérées par les militaires de la caserne eux-mêmes, sur ordre du commandant ou sur dénonciation des attachés ou du Fraph. Si l'arrestation projetée est importante, les militaires vont sur les lieux en voiture, sous le commandement d'un officier ou d'un sous-officier. Sinon, les soldats vont à pied chez la personne visée. Les militaires font irruption chez la victime et cette dernière, les mains liées, est conduite à l'avant-poste, et, ensuite, transférée à la caserne la plus proche ou à la caserne du chef-lieu du département. Les militaires effectuent également des communiqués radiophoniques pour faire revenir des habitants en marronnage. Une autre pratique consiste à interpeller une personne au poste de police ou à la caserne et de la détenir aussitôt qu'elle se présente.

b. Dans les zones rurales, la chaîne est plus longue. Les arrestations sont souvent opérées par les adjoints du chef de section (parfois accompagnés de militaires ou de membres du Fraph), armés de bâtons, de piques et plus rarement de revolvers, qui amènent la victime au domicile du chef de section. De là elle peut être transférée à un avant-poste, puis à la caserne la plus proche et quelquefois à la caserne du chef-lieu du département.

c. Dans la région de Port-au-Prince, après les premiers jours, les forces de l'ordre mettent sur place un appareil de répression visant l'obtention de renseignements sur l'opposition au régime. Les victimes les plus fréquentes sont des membres de partis politiques et de mouvements populaires, les colleurs de photos du président Aristide ainsi que les distributeurs de tracts. Les questions posées le plus souvent concernent l'existence d'armes et l'origine du financement des opérations de « coller photos » et de distribution de tracts. Les victimes sont généralement arrêtées par des civils armés, chez elles ou en pleine rue, puis amenées dans un centre de détention (anti-gang, Delmas 33, Cafétéria, pénitencier national, casernes ou avant-postes). Une fois au centre de détention, les victimes sont torturées et interrogées sur leurs activités politiques. Dans certains cas, l'interrogatoire est mené par un officiel qui se contente d'assister aux séances de tortures, confiées à des civils armés ou des soldats. Par la suite, les victimes sont relâchées, généralement après paiement d'une forte somme d'argent par leurs familles respectives.

d. La Commission souligne l'utilisation de centres de détention illégaux. Les maisons de chefs de section ou de leurs adjoints sont couramment utilisées comme centres de détention. Parfois, faute de centre officiel de détention, des bâtiments vacants de l'État sont utilisés. Par exemple, à Boucan Panyòl, dans le département du Centre, des membres de la police rurale détiennent des personnes au local désaffecté de l'École nationale, leurs épouses ne supportant plus de séances de torture chez elles... A partir de septembre 1993, des bureaux du Fraph (situés parfois au domicile même de membres de cette organisation ou dans des anciens locaux de la milice de Duvalier), sont aussi souvent utilisés. A Port-au- Prince, des centres clandestins apparaissent au mois de juillet et d'août 1993 et servent essentiellement à mener des interrogatoires visant à obtenir des renseignements sur la structure du mouvement populaire.

Les temps de détention sont relativement courts, n'excédant pas dix jours dans la majorité des cas. Les cas de détention de plus de trois mois sont plutôt rares. On peut avancer l'hypothèse que les autorités, ne disposant pas d'infrastructures, ne peuvent se permettre de garder un grand nombre de prisonniers pour de longues périodes. Mais il faut surtout retenir que la détention est généralement une occasion de torture, d'extorsion, ou des deux à la fois. La majorité des détenus sont libérés sans le moindre simulacre de jugement.

Pendant la période allant de février à octobre 1993, la Micivih force le système judiciaire à remplir son rôle en exigeant le passage de détenus devant les tribunaux. Le nombre de détentions suivies d'extorsion ne diminue pas considérablement et les tortures sont alors infligées en dehors des centres officiels de détention. Dans ces conditions, les relations personnelles deviennent une source importante de protection. Ainsi, un grand nombre de victimes doivent leur libération à l'intervention d'un parent, ami ou voisin influent, militaire ou autre.

2.3. La torture et le viol

Pendant les premiers jours qui suivent le coup d'État, la majorité des cas de torture concernent des personnes attaquées alors qu'elles participent à des manifestations ou qu'elles se déplacent dans les rues. À partir de la deuxième semaine d'octobre 1991, une augmentation significative des cas de torture lors de détentions arbitraires est observée. Les victimes sont souvent battues dès le moment de leur arrestation, parfois sur le chemin conduisant au centre de détention, et, à nouveau, au lieu de détention même.

La méthode appliquée le plus souvent est la bastonnade, parfois accompagnée du *djack*. Les victimes doivent souvent choisir la taille du bâton ainsi qu'un certain nombre de coups fixé à l'avance et qu'elles doivent elles-mêmes compter. Les *kalòt marasa* accompagnés de coups de pied, de crosse ou de gifles sont aussi très courants. D'autres méthodes sont aussi signalées: les coups de tuyau de caoutchouc, les coups de fouet de nerfs de boeuf entrelacés, de machette, de chaussettes remplies de pierres, etc. Quelques cas de barbe arrachée ou de crâne rasé sont aussi rapportés. Il existe aussi des particularités régionales nées de l'imagination perverse de certains tortionnaires. Ainsi, dans certaines régions, des victimes sont obligées de ramper ou de rouler sur

le sol. Ailleurs, elles restent exposées au soleil durant de longues heures. On observe également le piétinement du corps des victimes, l'ingurgitation d'eau souillée ou de détritus, la station debout sur la pointe des pieds avec l'extrémité des index contre un mur, l'obligation de se rouler dans la boue ou l'eau sale, etc. Dans certains cas, les bourreaux refusent aux détenus la permission de satisfaire leurs besoins physiologiques et les menacent de les obliger à manger leurs selles si elles ne peuvent pas se retenir.

Les victimes de tortures sont, dans la majorité des cas, condamnées à vivre le reste de leur vie avec des séquelles: dents arrachées, paralysie d'une partie de leur corps, amputations, cicatrices hideuses, surdité, perte de la vue etc. A cela, il faut ajouter les dommages psychiques. Les victimes sont généralement dévastées psychologiquement, soit parce qu'elles ont dépensé tout leur argent, vendu tous leurs biens pour obtenir leur libération et recevoir des soins médicaux, soit parce qu'elles sont désormais incapables de travailler ou d'exercer leur profession habituelle.

Les auteurs de la répression ont imaginé des pratiques visant à humilier des détenus jusqu'à la totale négation de leur humanité, comme la pratique de leur faire boire leur propre urine, ou avaler les photos du président Aristide. Mais c'est dans les cas de viols qu'une telle visée de la répression se manifeste avec le plus d'évidence.

Les viols ont été nombreux et il y en a eu dans tous les départements. Toutefois on en retrouve davantage à Port-au-Prince. Phénomène nouveau apparu avec le coup d'État dès octobre 1991, les viols n'ont pas été de simples suppositions ou allégations. Ils ont été confirmés non seulement par les témoignages spontanés recueillis durant l'enquête mais aussi par des médecins, des psychologues, des travailleurs sociaux et les diverses organisations locales et internationales de défense des droits de l'homme. En général, les viols sont commis de nuit, dans les quartiers pauvres, au domicile même des victimes, en présence de toute la famille, sur des fillettes de 10 ans tout comme sur des mères de famille ou des femmes âgées de 80 ans. Dans certains cas, on oblige, sous menace de mort, un jeune à violer sa propre mère. Certains viols se produisent en pleine rue.

Ces viols visent à atteindre le soubassement même de l'humanité de la victime: sa place dans la famille, qui est à la base de sa vision du monde, et de sa relation aux autres et à lui-même. La destruction de son lien familial est aussi celle du lien social. Les viols s'opèrent de manière à provoquer un traumatisme tel que la victime soit désespéremment condamnée au silence.

On peut aussi signaler que les tortionnaires se sont appliqués à frapper leurs victimes soit au bas du dos et sur les testicules (dans le cas des hommes), soit au bas-ventre (dans le cas des femmes) afin de s'attaquer à leurs fonctions reproductrices.

2.4. Les attentats contre les biens

Les attentats contre les biens, à savoir les cambriolages, les destructions de maisons, et les incendies, se sont produits selon les constantes suivantes:

a. Lors d'une descente au domicile d'une personne recherchée, si celle-ci est absente, les assaillants terrorisent la famille, pillent la maison et volent leurs économies.
b. Lorsque la personne recherchée est présente, la destruction de la maison est souvent utilisée comme méthode d'intimidation. La maison peut être détruite à coups de bâtons, de pierres, de fusil ou de revolver. Elle peut aussi être criblée de balles ou incendiée.
c. Lorsque la personne recherchée est en marronnage, tout est emporté: bétail, récoltes et autres biens. De retour chez elle, il arrive que la victime trouve son terrain occupé.
d. On enregistre des cas de quartiers et de bourgades complètement incendiés par des commandos de militaires ou du Fraph, comme à Rossignol, au Borgne, à Colline Gobert, ou encore à Cité Soleil.

D'autres formes d'attentats sur les biens sont pratiqués à l'aide de coups de feu tirés en l'air, obligeant des marchandes à fuir et à livrer leurs étalages laissés derrière elles. Il faut ajouter le vol de documents dont on présume qu'ils peuvent avoir un intérêt politique, dans les presbytères, les bureaux des organisations, et chez les responsables de ces organisations.

Couramment enregistrée, l'extorsion est très souvent associée à la torture avec ou sans détention. On oblige la victime à payer pour éviter l'arrestation, pour éviter ou réduire le nombre de coups de fouet ou de bâton, pour éviter les transferts successifs de l'adjoint de section au chef de section, de l'avant-poste à la caserne. Elle doit payer une forte somme, variant de quelques centaines à quelques milliers de gourdes, selon la position de son bourreau dans la hiérarchie. Quelques agents du judiciaire se sont honteusement associés à cette pratique avant de faire libérer un prévenu faussement inculpé. Quelquefois il faut payer pour sa libération et racheter ensuite son droit de cité pour éviter de prendre le maquis après un avertissement. L'extorsion liée à la détention se retrouve particulièrement dans les départements du Centre, du Nord-Est, et du Sud-Est. Raboteau, dans Gonaïves, et les quartiers populaires de Port-au-Prince subissent moins ce type de violations, ce qui laisse penser que la répression qui les touche semble moins encline à marchander, recherchant avant tout des formes plus radicales de répression.

Lorsque l'on met en perspective ces attentats contre les biens (incluant l'extorsion) en regard des cibles de la répression, qui se retrouvent majoritairement dans les couches les plus défavorisées de la population, on peut se représenter l'effet disproportionné de ces actes sur les victimes. On peut difficilement prévoir le temps qu'il faudra pour venir à bout de la paupérisation et tant d'autres séquelles de cette violence répressive.

3. Le modèle de la répression

Les pratiques de répression instaurées avec le coup d'État dépassent en quantité, en nature, et en intensité, toutes celles qui se sont déroulées de 1986 à 1991. La répression est planifiée de telle manière qu'aucun individu ne peut déposer ouvertement une plainte quelconque. La volonté d'effacer les traces de crimes, comme les massacres ou les exécutions sommaires, est patente, de

même que l'effet spectaculaire de certains cas de violations est clairement recherché. Certes, on serait en droit de relever ici une contradiction. Mais, celle-ci n'est qu'apparente... Il s'agit , à travers de telles pratiques, de frapper l'imagination, de montrer que la répression peut ne pas avoir de limite, et de faire taire les survivants, tout en cherchant à créer le sentiment d'une distinction bien méritée chez ceux qui ne sont pas inquiétés et qui sont gardés totalement désinformés. Certes, il demeurait difficile de supprimer totalement les traces des crimes, repérables aux services de la morgue de l'Hôpital de l'université d'État, où, dans les registres, on retrouve le relevé des cadavres avec leurs caractéristiques (inscription de projectiles, des coups, etc.) Ces relevés ont été précieux dans la vérification des données recueillies lors des entretiens. Il y a, de surcroît, la propre mémoire des survivants. Cela, les auteurs de la répression le savaient et ont précisément tout fait pour que la répression inscrive en eux un traumatisme profond et durable.

Le tableau des plaintes reçues (massacres, disparitions, exécutions, viols) indique que les tortures dépassent en nombre les détentions illégales, et que les cas les plus graves de violations se trouvent répartis - quoique inégalement - dans presque tous les départements. Les auteurs de la répression ne manifestent pas d'intérêt réel pour les détentions. Les extorsions et les attentats aux biens visent en général à siphonner l'épargne des pauvres, à dépouiller l'individu de tous ses moyens de vivre, à provoquer la déchéance de l'individu, de son statut social, et de son humanité en tant que telle. L'extorsion a beau correspondre à une tradition des chefs de police rurale, de l'armée et de ses attachés, elle a une signification claire. La fréquence exceptionnelle de la pratique pendant les trois ans sur tout le territoire tend à signifier à la victime qu'elle n'a plus aucun droit d'exister comme être humain, que sa survie ne peut être qu'une faveur provisoire. Ainsi, dans de nombreux cas rapportés par l'enquête, la victime est sommée, une fois remise la somme d'argent demandée, de recommencer la même opération... La victime de l'extorsion accepte de payer, pour éviter la détention ou pour écourter les séances de torture. Dans le contexte socio-économique d'Haïti, extorquer cinq cent gourdes à un paysan, à un marchand, ou encore à un petit artisan, c'est littéralement le priver de tout moyen de survie.

Ce qui se dégage de l'analyse des formes et des méthodes de la répression, c'est en premier lieu - à travers la violation du droit à la vie - la volonté délibérée de signifier à tout partisan ou présumé partisan du changement symbolisé par Aristide qu'il n'a plus aucun droit d'exister sur le territoire national. La répression vise à atteindre l'existence et l'humanité même de l'individu en question. Il ne suffit pas de procéder à des exécutions sommaires, il faut aller jusqu'aux massacres, aux disparitions, aux viols, et aux tortures.

Le second élément qui se dégage, c'est l'entreprise de destruction sociale de la victime que l'on peut observer à travers les pratiques de tortures, de viols, d'extorsion, et d'attentat contre les biens. Toutes ces pratiques aboutissent, en effet, à faire le vide autour de la victime, à la déraciner, à la priver de tout repère symbolique pouvant lui permettre de s'identifier comme être humain, membre de la société et citoyen de son pays. On vise ainsi à réduire au silence les plus gênants, à commencer par les couches populaires, perçues comme trop encombrantes dans l'espace national, du fait qu'elles expriment leur volonté de participer pleinement aux affaires de

la nation. On tente d'interrompre la structuration d'un important mouvement social, apte à produire l'intégration de la société.

Ces trois années sont celles de l'arbitraire et de l'impunité la plus totale. Les victimes sont privées de tout recours. La moindre plainte est sujette à dénégation dans la presse locale contrôlée par le régime militaro-civil. Sans répit, de graves violations se succèdent. Pas un mois, pas un jour sans exécutions, disparitions, détentions illégales, tortures, etc. Ces trois années sont lourdes de conséquences pour les victimes directes et la population toute entière. De plus, en décembre 1991, des mesures d'amnistie vont être prises au profit de quelques auteurs de violations des droits de l'homme sous le régime des Duvalier, qui avaient été condamnés entre 1986 et 1991. Moment d'expression exacerbée d'une économie de terreur, ces trois ans ont montré jusqu'où peut aller la volonté d'appauvrir un peuple à des fins d'extermination d'une société.

La terreur, exercée principalement sur les quartiers populaires et les campagnes, s'accompagne d'une vaste entreprise de racket. Il est donc rentable de maintenir la répression, car elle va de pair avec la prédation, la corruption, les exactions, la contrebande, et le pillage des biens publics. Dans cette économie de terreur, chaque vague de répression crée une couche encore plus importante de délogés et de sans-abri, affecte considérablement la capacité d'épargne du plus grand nombre, a des effets catastrophiques sur de nombreux projets de développement communautaire, disloque des familles, bref, freine les possibilités d'amélioration des conditions d'existence de la majeure partie de la population et bloque la société.

Que les auteurs du coup d'État aient recherché un objectif politique immédiat, cela ne fait aucun doute. Mais les méthodes et les formes de répression mises en oeuvre dépassent largement cet objectif. Les visées de cette économie de terreur sont du même ordre que celles qui sous-tendent la mise en oeuvre des mécanismes d'exclusion responsables du fossé socio-économique qui divise le pays. Il s'agit de créer et de reproduire les conditions d'atomisation d'une multitude d'individus privés progressivement de tout moyen de survie, et, du même coup, privés de la jouissance de leurs droits les plus élémentaires. Cette répression a donc été une tentative désespérée d'annuler la citoyenneté des groupes-cibles.

L'activité de suppression d'une opposition politique n'autorise pas la transgression des normes et des lois qui protègent les droits des citoyens. Massacres, disparitions, tortures, viols, extorsions, ne sauraient se justifier par l'objectif politique en question, et encore moins le caractère systématique et continu de ces violations vécues comme un véritable séisme dans la vie nationale.

4. Conséquence de ce modèle de répression: les réfugiés et déplacés internes

Les flots de réfugiés constituent généralement l'un des symptômes les plus évidents de la violence politique dans un pays car la recherche d'un asile est un moyen par lequel une personne peut tenter de mettre fin aux violations ou aux menaces qui pèsent sur l'exercice de ses droits

fondamentaux. Le phénomène des réfugiés pose toujours un problème hautement politique, reflet de la position des pays d'accueil sur la crise qui a provoqué leur départ.

Suite au putsch du 29 septembre 1991, d'importants flots de réfugiés se sont constitués en raison de la répression qui a sévi dans le pays. Durant les trois ans qu'aura duré le régime *de facto*, ce flux a drainé environ 150 000 personnes d'après des estimations concordantes.

Ces personnes se sont dirigées vers la République dominicaine qui partage l'île avec la République d'Haïti. Un millier d'entre elles furent reconnues comme refugiés par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et les autres, plus de vingt mille, allèrent grossir les rangs des illégaux haïtiens dans ce pays voisin. D'autres se sont dirigés vers les Antilles françaises et les Bahamas où ils furent considérés et traités comme des travailleurs clandestins. Certains se dirigèrent aussi vers le Canada et la France métropolitaine où ils bénéficièrent d'une politique de non-refoulement (le Canada accepta même la majorité des réfugiés haïtiens). Cependant, le mouvement le plus spectaculaire fut sans conteste celui qui marqua la reprise du phénomène des *boat people* vers la Floride, observé initialement sous le régime de Jean-Claude Duvalier.

L'élément central de ce dossier, sur le plan légal, est l'accord conclu en 1981 entre les présidents Reagan et Duvalier, autorisant les garde-côtes américains à intercepter en haute mer les embarcations des *boat people* haïtiens et à les refouler en Haïti. Ainsi, 24 600 personnes furent interceptées en vertu de ce traité entre 1981 et 1991. Cependant, ce mouvement avait fortement décliné après l'élection du président Aristide et on pouvait considérer qu'il s'agissait là d'un phénomène en voie d'extinction. En fait, il n'y a pas eu de *boat people* durant les sept premiers mois d'exercice effectif du pouvoir par le président Aristide, entre février et septembre 1991. Ce mouvement a cependant repris dès le milieu du mois d'octobre 1991, et, au cours des huit mois qui ont suivi le coup d'État, le nombre d'Haïtiens interceptés par les garde-côtes américains avait déjà largement dépassé le total des interceptions depuis l'entrée en vigueur du traité!

Dès le 22 octobre 1991, on signale l'arrivée d'un bateau de réfugiés haïtiens en Floride. Un autre est intercepté le 28 octobre, et, à la mi-novembre, 15 navires des garde-côtes américains sont déployés pour intercepter ce flot de plus en plus abondant. Le 18 novembre, le département d'État annonce sa décision de procéder à des rapatriements forcés et, dès le lendemain, 538 personnes sont rammenées sur le quai de Port-au-Prince. Mais une action judiciaire entreprise par le Haitian Refugee Center contre la pratique des rapatriements entraîne leur arrêt. Les autorités américaines ouvrent alors un camp pour les réfugiés haïtiens sur leur base militaire de Guantanamo. De novembre 1991 à mai 1992, environ 35 000 ressortissants haïtiens sont interrogés à Guantanamo. La cause de 11 062 d'entre eux (soit 31.6%) est reconnue comme présentant un minimum de fondement en vue de l'obtention du statut de réfugié politique, et ces personnes sont amenées aux États-Unis pour un examen plus approfondi. Beaucoup obtiennent le statut de réfugié politique. Les autres sont refoulés en Haïti.

En mai 1992, le président Bush publie un décret mettant fin aux procédures d'examen et ordonnant le rapatriement immédiat (sans aucun examen) de tous les Haïtiens interceptés en mer, en raison d'une augmentation impressionante du nombre de *boat people* (10 500 auraient été interceptés durant les vingt premiers jours de mai 1992). Cette décision soulève un tollé parmi les organismes de défense des droits de l'homme et entraîne de vives protestations des organisations humanitaires et du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Ce décret prévoit également l'ouverture, en Haïti même, de bureaux pouvant recevoir les demandes d'asile des Haïtiens persécutés. Entre le 1er juin 1992 et le 30 juillet 1993, seulement 1 243 des 34 171 demandes présentées à ces bureaux furent approuvées. Ce programme fut sévèrement critiqué, d'abord parce qu'il ne pouvait être une alternative au droit d'une personne persécutée de rechercher l'asile hors de son pays d'origine, mais aussi parce qu'il renfermait de graves lacunes. Il ne comportait aucun élément de protection pour les requérants, il n'offrait aucune alternative à ceux qui craignaient de s'en prévaloir, et il n'offrait pas de mécanisme suffisamment crédible d'évaluation des requêtes.

En novembre 1992, l'élection du président Bill Clinton semble annoncer un changement important de la politique américaine dans ce dossier car, au cours de sa campagne électorale, il s'était prononcé contre la politique adoptée par les autorités américaines. Les espoirs en ce sens sont vite déçus. Dès janvier 1993, le nouveau président annonce la poursuite de la politique de son prédécesseur. Le président Clinton reçoit même l'appui du président Aristide qui intervient publiquement pour demander aux Haïtiens de rester chex eux car la fin de la crise est proche. Effectivement, en juillet 1993, un accord en ce sens est signé à l'Ile des Gouverneurs à New-York, mais cet accord ne sera jamais respecté par les militaires haïtiens.

En janvier 1994, le gouvernement constitutionnel haïtien organise une grande conférence à Miami. La question des réfugiés est abordée, suscitant de dures crtiques envers la politique américaine. Le 8 avril 1994, le président Aristide applique l'une des principales recommandations de cette conférence en dénonçant le traité d'interdiction signé par les présidents Reagan et Duvalier en 1981. Cependant, selon les termes de ce traité, cette dénonciation ne pouvait être effective avant six mois. Il fallut aussi d'intenses pressions de la part du *Congressional Black Caucus*, de l'aile libérale du Parti démocrate et de militants comme Randall Robinson - qui entreprit même une grève de la faim - pour que le président Clinton annonce un changement de politique vis-à-vis des réfugiés le 5 juillet 1994. Les réfugiés interceptés seraient placés dans des zones de sécurité dans la Caraïbe. Les militaires haïtiens tentèrent alors de bloquer les départs. Cependant, tout s'est passé comme si la dénonciation du traité d'interdiction avait en fait imposé une échéance pour la solution de l a crise haïtienne.

Cependant, des personnes persécutées ou menacées ne pouvaient pas ou ne voulaient pas franchir une frontière. Elles devenaient ainsi des réfugiés de l'intérieur, des déplacés internes, ou encore des « marrons ». Des réfugiés rapatriés venaient grossir leur nombre. Ces derniers étaient parfois arrêtés par les autorités militaires à leur retour et les autres devenaient souvent des marrons. Les évaluations quant à l'importance de cette population déplacée durant la période couverte par le mandat de la Commission varient entre 200 000 et 300 000. Ces difficultés

d'estimation, courantes dans ce type de situation, ne sauraient infirmer le fait qu'il s'agit là, sans aucun doute, de la catégorie la plus importante de victimes de la répression en Haïti. Ce fut aussi le témoignage le plus éloquent du clivage entre la population haïtienne et les putschistes, l'indice le plus probant du vide au niveau des responsabilités gouvernementales, vu la quasi-impossibilité pour les autorités légitimes d'assumer leurs obligations constitutionnelles envers la population.

Cependant, le marronnage ne fut pas seulement une conséquence des violations des droits de l'homme et un effet secondaire de la violence. Ce fut aussi une stratégie dirigée contre des individus, des organisations, et des quartiers entiers. Elle a visé des élus , des membres du gouvernement légitime, des habitants de quartiers populaires ou de sections communales réputés favorables au retour du président Aristide, des membres de multiples associations, etc. En utilisant différentes techniques pour forcer ce grand nombre de personnes à entrer dans la clandestinité, à se cacher, à changer fréquemment de résidence, à vivre dans l'insécurité continuelle ou encore à quitter le pays, les militaires ont voulu saper la capacité de la population à s'organiser, ils ont essayé d'étouffer les structures qui auraient pu s'opposer à eux, et cela, même au prix d'une importante déstructuration des familles et du tissu social haïtiens. Les effets de cette politique furent décuplés par les retombées de sanctions économiques mal ciblées et mal appliquées. Cette stratégie a été une source directe d'innombrables violations des droits de ces individus et ses conséquences sur la société haïtienne se feront encore très longtemps sentir.

CHAPITRE VII: LES STRUCTURES DE LA RÉPRESSION

Qu'il s'agisse de la nature des cas recensés, du caractère systématique des pratiques mises en oeuvre ou encore, du profil des victimes, tout laisse entendre que les conditions d'accomplissement des actes de graves violations des droits de l'homme, dans la période de référence, relèvent d'un système d'institutions caracterisé par deux types de structures:

1. Des structures spécialisées directement responsables de l'exercice de la violence ouverte (l'armée: sa hiérarchie, ses commandants et leurs attachés, ses chefs de section et leurs adjoints, le Fraph et les *zenglendos*).
2. Des structures connexes appuyant les premières et venant renforcer l'efficacité de la machine répressive (départements ministériels, services administratifs publics et privés, entreprises d'État, particuliers de différents milieux, nationaux et internationaux...).

Le présent chapitre s'efforce, à partir des résultats de l'analyse de quelques données recueillies, d'apporter un éclairage sur ces structures, et met l'accent sur:
- Les **liens** qu'elles entretiennent entre elles.
- Les **fonctions** propres à chacune d'elles.
- Leur **stratégie.**

1. LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES DE LA RÉPRESSION: LES INSTITUTIONS DIRECTEMENT RESPONSABLES DE LA VIOLENCE OUVERTE

Le profil des structures spécialisées de la répression varie en fonction de l'origine et de la nature des institutions et des groupes en charge de l'exercice de la violence ouverte.

La Commission a constaté que certaines de ces structures s'inscrivent dans un cadre institutionnel formel, comme dans le cas des Forces armées d'Haïti (FADH), institution militaire, avec ses règlements généraux, son droit militaire, ses principes de discipline et de formation (bien que la présence de ces deux derniers éléments ne soient pas toujours vérifiables). Les militaires s'adjoignent des civils auxiliaires (attachés et adjoints) qui participent à leurs opérations.

En périphérie des FADH, se sont développées des activités para-militaires, lesquelles ont débouché sur la formation du Fraph, progressivement articulé à l'armée. Les *zenglendos* ont pour leur part développé leur propre *modus operandi*, dans une logique opportuniste répondant aux besoins de l'appareil répressif.

Ces structures se rejoignent ou s'affrontent selon la conjoncture, mais le niveau de collaboration et de convergence observé entre elles durant toute la période de réference, indique fondamentalement une communauté d'intérêts.

1.1. Les Forces armées d'Haiti (FADH)

Un examen des témoignages et des documents disponibles fait ressortir l'image d'une armée dont le fonctionnement ne correspond à aucun critère géo-politique retrouvé généralement dans la définition de toute armée. Les FADH présentent l'image d'une armée en guerre contre son propre territoire, l'ennemi étant ici le peuple haïtien. A noter que cette armée fut historiquement constituée comme une gendarmerie, exerçant des fonctions de sécurité intérieure, dans la tradition instaurée par l'occupant américain en 1915. Elle n'a jamais eu d'activité de défense nationale à proprement parler. Engagée dès sa création dans des opérations de pacification des villes et des campagnes, notamment contre les *cacos*, cette institution se comporte comme si à tout moment elle était menacée d'une attaque de guérilla ou de commando. Entretenant la paranoïa au sein de ses troupes, imposant une discipline de combat: révocations, transferts, cours martiales, emprisonnement, etc., tout est fait pour alimenter ce climat.

Dès leur engagement, les enrôlés signent un contrat dans lequel ils jurent et promettent « *obeissance absolue au Chef Suprême et Effectif des Forces armées d'Haiti et à sa Révolution* ».La CNVJ a pu constater l'existence d'une liste de 40 enrôlés, jugés par une cour martiale pour désertion, entre le 1er janvier 1993 et le 22 février 1994.

Une stratégie dite de « défense nationale » est mise en oeuvre pour contrer d'éventuels attentats, réprimer les manifestations, voire sauver la nation de la menace interne que constituent les visées démocratiques, étiquetées de « communistes ». Ce qui caractérise la répression par les FADH, c'est la volonté de mater la résistance des masses populaires qui, de leur côté, refusent obstinément de laisser anéantir leurs espoirs de construire une société plus juste.

Les premiers jours du coup d'État démontrent comment des structures bien organisées de l'armée ont pu être mobilisées pour bloquer le processus démocratique. Par exemple, un « Plan de Défense de l'Unité Tactique Centre », envoyé le 4 decembre 1991 au commandant du dit département par le commandant de district de Hinche signale: « *Selon les informations reçues, des éléments a la solde du régime déchu ont décidé de semer la panique au sein de la population civile en perpétuant des actes de banditisme et de vandalisme. Eparpillés un peu partout dans le département militaire du Centre ils visent pour objectif les sites militaires et stratégiques* ».

Des unités tactiques sont déployées contre les mouvements populaires pour provoquer le marronnage et désorganiser les groupes visés.

A. Organisation

Au niveau national

Pendant les trois années du régime *de facto* le haut état-major (qui a toujours bénéficié de moyens supérieurs d'organisation, comparativement au reste de l'administration publique) a maintenu des liens étroits avec toutes les composantes de l'armée. Il était informé de la conduite des soldats, de leur présence à leur poste, comme des incidents entre eux et la population. De nombreuses commissions d'enquête ont été constituées, des cours martiales ont siégé. Des documents échangés entre le grand quartier général et certains districts militaires révèlent la rapidité de leurs communications et montre que la capacité d'intervention de l'armée n'a pas été entravée par l'état des infrastructures du pays.

Outre la discipline et la supériorité logistique, les FADH ont mis en place un système de sécurité pour protéger leurs membres (tenue civile, changement de nom au besoin). Les changements de nom étaient une pratique systématique. La CNVJ a retrouvé le formulaire d'application de cette procédure et une liste datée du 22 février 1992 comportant 248 substitutions de noms de militaires « rebaptisés », ainsi qu'un formulaire déjà rempli par la section juridique du haut commandement, en faveur du nommé Etienne Emile désormais appelé Beauduy Yves. La pièce d'autorisation est signée par Henri Robert Augustin, G1 p.i., FADH.

Quant aux transferts, ils constituent une technique de protection des militaires ayant commis des abus et dont les antécédents restent ignorés des communautés locales maintenues dans l'isolement.

Aux niveaux départemental et local

Le commandant du district militaire et celui de l'unité tactique jouent un rôle extrêmement important, voire déterminant. Leur nom est souvent plus évocateur que ceux de leur chef hiérarchique assurant le commandement du département militaire. C'est le cas, par exemple, du major Josel Charles qui se fait appeler « Capitaine Z » (Z comme la dernière lettre de l'alphabet: « après moi, plus rien »), chargé, par le GQG, du « problème » du Mouvement paysan de Papaye (MPP). Il en est de même pour le capitaine Cénafils Castera, commandant du district des Gonaïves, plus connu comme agent de terreur que son chef hiérarchique, le lieutenant colonel Bellony Groshommes, néanmoins cité lui aussi dans des violations de droits de l'homme.

Au niveau local, le noyau de base dans cette structure, c'est la police rurale, supprimée par décret présidentiel en 1991 et réinstituée *de facto* dès les premiers jours du coup d'État. Cette instance dévoile le caractère moléculaire et omniprésent de la répression. Le commandant du district militaire nomme directement le chef de section, qui opère sous son contrôle. Par exemple, à la suite de l'assassinat du députe de Pignon, Astrel Charles, un mémo du grand quartier général en date du 15 décembre 1991 rappelle aux commandants qu'ils doivent contrôler les chefs de section et l'armement qu'ils utilisent.

Comme les militaires, le chef de section opère avec ses propres attachés, dénommés adjoints. On peut citer pour exemple, Onondieu Paul, le chef de section de Chenot, dans l'Artibonite (communauté située dans une zone montagneuse reculée). Il avait 150 adjoints et sa conduite a fait l'objet de 6 rapports de la Commission justice et paix des Gonaïves. Prototype du chef de section, il « s'arroge tous les droits et tous les titres et contribue par un système de racket institutionnalisé à l'appauvrissement économique du milieu paysan ». Il convient de rappeler ici que l'extorsion se pratique également au sein de la structure de base où, pour obtenir et conserver leur poste, les adjoints doivent régulièrement verser de l'argent au chef de section. Il en est souvent de même dans les rapports entre ce dernier et le commandant de qui il reçoit ses ordres.

B. Méthodes

Ce coup d'État, comme ceux qui l'ont précédé, représente en partie une perversion de l'utilisation des techniques de guerre, lesquelles servent de référence pour le choix des armes, des tactiques, des patrouilles et des techniques de combat corps à corps utilisées contre la population.

Dans le Nord-Ouest, par exemple, un expert en service de renseignements sera dépêché sur place, pour guider l'application et l'adaptation de la stratégie nationale par la 18ème compagnie face aux paysans du mouvement Tèt Kole.

D'une manière générale, les différentes compagnies et les services des FADH sont mises à contribution. Dans l'aire métropolitaine, La 4ème compagnie (Cafétéria, commandée par le Lt. Col. Joseph Michel François), la 40ème (Anti-Gang) et la 22ème (Delmas), sont mobilisées pour contrecarrer des mouvements de protestation à Port-au-Prince; la 25ème compagnie contrôle Carrefour. Le massacre de Lamentin est une réponse de guerre contre toute la population de Lamentin 54. Les opérations militaires menées contre Chantal/Leprêtre, Carrefour-Vincent, Le Borgne, Sarthe, constituent d'autres illustrations du déploiement de ces techniques de guerre.

Certaines méthodes relèvent du sadisme pur et simple. Un exemple parmi tant d'autres est donné par la conduite d'un militaire en poste à Chardonnières et qui se faisait appeler Sadam Hussein. Après avoir administré 150 coups de bâton à un homme accusé de maraudage, ce militaire coupa une partie de l'oreille à sa victime et l'obligea à la manger, avant de lui graver ses initiales (S.H.) dans la chair. Un câble non classé de l'ambassade américaine (#065402) fait état d'une enquête sur les exactions de ce militaire.

Ces pratiques, présentées plus en détail au chapitre VI reflètent un aspect particulier du système hérité d'un ordre social fondé sur l'exclusion, (une sorte d'apartheid social), aspect qui se traduit par le mépris des pauvres, *moun-sa-yo* (ces gens-là) et des paysans *moun-an-deyò* (du pays en dehors), historiquement privés de leur droit de citoyenneté. En ce sens, les résultats de l'analyse statistique des donnéees relatives aux victimes de détentions, tortures et, surtout, extorsions (plus de 850 cas) sont très significatifs, faisant ressortir la forte proportion d'agriculteurs ciblés par la répression.

Les FADH ont fait des acquisitions massives d'armement lourd distribué sur tout le territoire. Partant des départements militaires, les réquisitions d'armes auprès du Service d'Armement du Grand Quartier Général sont telles que le responsable de ce service reconnaît que « *La plupart de ces articles sont inconsistants avec le niveau de service d'armement des FADH* ». On peut supposer que ces réquisitions ont été faites en prévision d'une campagne intensive contre des secteurs de la population.

On note aussi l'approvisonnement en armes lourdes, qui ne seraient utilisées qu'en cas de guerre. Des réquisitions de l'unité tactique du Nord-Est (01/12/91) portent sur: 1000 grenades anti-tank, 25 caisses de grenades, 200 obus 81 m/m, 400 obus 60 m/m, 120 fusils HKG-3.

Des éléments laissent supposer que des membres des FADH aient eu à detourner des armes à des fins d'enrichissement personnel. Un memorandum du Grand Quartier Général mentionne la perte d'armes dans différentes casernes, ainsi que des irrégularités au niveau des comptes en banques des compagnies militaires. Un rapport du 2 juillet 1994, du chef de service d'armement au commandant en chef de l'armée, donne un relevé estimatif des disparitions.

En règle générale, les FADH semblent n'avoir utilisé que des moyens d'opération relativement connus sauf à certains moments où elles ont fait des tentatives d'infiltration du mouvement Lavalas, cherchant à le neutraliser autrement que par la force brutale. Des journalistes, des étudiants, des militants d'organisations de base ont alors été invités à rejoindre les rangs des collaborateurs. Par ailleurs, la coordination entre militaires et paramilitaires semble avoir atteint un niveau de sophistication jusque là inédit..

1.2. Le Fraph

Les groupes paramilitaires sont connus en Haïti depuis de nombreuses années. Le plus célèbre des modèles a été celui des « tontons macoutes » de Duvalier - cagoulards et Volontaires de la sécurite nationale (VSN), qui opéraient parallèlement à l'armée et avaient des rapports directs avec le président de la République. Dans le contexte de l'évolution des structures de répression, le Fraph apparaît dans un premier temps comme une structure paramilitaire directement calquée sur le modèle des tontons macoutes d'antan. Le Fraph s'implante dans les différentes zones du pays, avec ses centres clandestins de détention et sa devanture d'activités communautaires destinées à faciliter le recrutement - par cooptation ou corruption, ou, le cas échéant, par le chantage et les menaces. D'après un câble de l'ambassade des Etats-Unis, n° 06402 non-classé, le Fraph, à Port-à-Piment, exigeait des marchands, désirant vendre des animaux ou leur récolte, l'achat d'une carte de membre. Très rapidement, des points d'articulation entre le Fraph et les structures de l'institution militaires se précisent.

Ce que le public sait de l'organisation et des méthodes du Fraph provient essentiellement des déclarations d'Emmanuel Constant à partir de son lieu de détention aux USA, diffusées sur une chaîne de télévision nord-américaine. Ces déclarations sont cependant contredites sur bien

des points par des témoignages receuillis par la Commission qui, une fois de plus, déplore le fait d'avoir été privée de l'accès aux archives de cette organisation.

A. Organisation

D'après les déclarations de son dirigeant, Emmanuel Constant, le Fraph (Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès haïtiens, devenu Front révolutionnaire armé pour le progrès d'Haiti) aurait été créé en 1993, pour assurer des services de distribution d'aide humanitaire. Selon ces mêmes déclarations, cette organisation compterait 200 000 à 400 000 membres. L'objectif aurait été d'attirer l'attention des Haïtiens et de la communauté internationale sur les conséquences de l'embargo sur l'économie du pays et sur la population en général. Se considérant comme chef d'un parti politique, Constant espérait être élu président d'Haïti sous la bannière du Fraph.

Les membres du Fraph auraient tous reçu des cartes numérotées et signées par Constant ou l'un de ses proches (Chamblain, d'après la déposition). Il reconnaît la possibilité que d'autres cartes aient pu être émises au nom du Fraph. Un membre payait trente-cinq gourdes pour son inscription, dont vingt-cinq revenaient au Comite central et dix à la personne opérant le recrutement.

Le Comité central aurait été constitué de Jodel Chamblain, employé à la Direction générale des impôts, Me Mireille Durocher-Bertin, Alphonse Lahens et Emmanuel Constant, secrétaire, puis, en janvier 1994, secrétaire général du Comité central, lequel aurait été dissous suite à un conflit opposant Constant et Chamblain. Willy Paul aurait dirigé la section de presse de l'organisation qui comptait 11 directeurs régionaux.

Le Fraph aurait eu 297 bureaux disséminés à travers tout le territoire. Le premier bureau aurait commencé à fonctionner au début de novembre 1993 aux Gonaïves, sous la direction du commerçant Thomas. Les Cayes aurait été le siège du premier bureau « actif », avec Frantz St. Cyr à sa tête. Le bureau de Hinche. aurait été ouvert au début de l'année 1994. Appelé « base 28 », le bureau de la rue du Champs de Mars à Port-au-Prince aurait servi de quartier général au Fraph.

A l'étranger, Lionel Sterling aurait compté parmi les membres du Fraph, mais n'aurait pas été autorisé à assurer la distribution de documents au nom de son organisation, en raison des interdictions de la loi américaine relative à l'enregistrement des agents étrangers.

Pour ce qui est des liens entre l'armée et le Fraph, un câble de l'ambassade des USA mentionne ce qui suit: « *Le Bureau d'information et de coordination (BIC), joue le rôle de police politique du commandant en chef des FADH. A sa tête se trouve le capitaine André. Le BIC fait le lien entre le haut commandement et les groupes associés à la répression politique. (...) Une de ses missions est d'orienter les activités de la police, les attachés et le Fraph* ». A Aquin, « *le bureau du Fraph, les militaires et les chefs de section intimident et extorquent la population, avec un niveau d'impunité (...) jamais vu jusqu'ici* ». Une source confirme que « *pendant les dix*

derniers jours, un petit nombre de membres du Fraph ont reçu un entraînement avec des fusils M-1, au quartier général du district du Limbé. Des armes commandées pour les chefs de section au début de l'année leur ont été remises, et des fusils M-1 commandés ». Un autre câble raconte comment « *Gerry Moura, armurier de la 22e compagnie de police et conseiller du lieutenant-colonel Michel François, a déclaré à un collègue à qui il reprenait des armes qu'il lui avait confiées auparavant qu'il devait remettre ces articles au Fraph* ».

Plusieurs informations recueillies par l'ambassade des USA établissent que le recrutement des anciens VSN par le Fraph était une pratique courante, caractéristique de l'organisation. « *La composition du bureau local du Fraph correspond aux observations réalisées ailleurs dans le pays. Les membres les plus visibles du Fraph à Aquin sont des ex-VSN (macoutes) et des chômeurs. Un autre groupe, moins visible mais plus influent, est composé de membres de la classe moyenne locale qui fournit les fonds et les occasions pour la poursuite des exactions commises par les* actifs *dans la population* ». Un autre câble confirme: « *Les rangs du Fraph sont bourrés d'ex-VSN, comme l'ex-commandant des VSN à Montrouis, qui est aujourd'hui un dirigeant du Fraph.* »

B. Méthodes

Toujours d'après Constant, le Fraph s'occupait essentiellement d'oeuvres sociales. Au Cap-Haïtien, l'organisation entreprenait diverses activités en ce sens. Constant gérait également, avec son oncle, un centre d'éducation et de loisirs pour les jeunes à Raboteau. Selon d'autres versions, le Fraph avait plutôt une section politique, avec son bureau principal de la rue du Champ de Mars. Il aurait eu par ailleurs plusieurs bureaux installés dans des locaux de l'État.

Quant aux méthodes illégales d'intimidation et de terreur, il reste encore difficile de les cerner avec précision. L'incendie qui a éclaté à Cité Soleil le 27 decembre 1993, aurait été l'oeuvre du Fraph, en représailles à la mort suspecte d'Issa Paul, trésorier de cette organisation dans ce quartier. D'après Constant, le feu serait parti de la maison d'Issa Paul et se serait répandu dans la zone. Constant, le Dr. Réginald Boulos et d'autres personnes auraient plutôt essayé d'aider les victimes. Mais, selon des témoins, sitôt découvert le cadavre d'Issa Paul, des membres du Fraph auraient commencé à sillonner les rues de Solèy 17 en tirant sur les passants et les maisons et l'un d'eux aurait utilisé de la gazoline puisée dans le réservoir de la moto d'un soldat pour allumer l'incendie dont 1053 familles ont été victimes. Toujours selon ces mêmes témoins, cette catastrophe aurait pu être évitée si les assaillants n'avaient pas empêché l'intervention des pompiers, et ceci, durant six heures. Quant à l'aide aux victimes, la Commission justice et paix de l'archidiocèse de Port-au-Prince dénonce le détournement qui en a été fait au détriment des vraies victimes dont la plupart racontent comment l'aide était échangée contre l'achat d'une carte du Fraph. A noter par ailleurs que des témoignages concordants font apparaître l'implication du Fraph dans les massacres de Raboteau et du Borgne, tout comme la responsabilité de cette organisation dans les tortures infligées à Arlette Bélance ne font plus aucun doute.

Parmi les rares pièces recueillies établissant les méthodes clandestines du Fraph, la Commission a retenu une déclaration d'un *boat people*, intercepté le 6 juillet 1994, rapatrié et

interrogé par les garde-côtes nord-américains. Il a déclaré en parlant de son expérience dans l'organisation «*qu'au début, il aimait bien, mais [il] a rapidement voulu en sortir car quand ils tuent et violent des gens, nous (les nouveaux membres) sommes obligés de rester et de regarder* ». Il a egalement raconté qu'à une autre étape de l'initiation « *on est obligé de participer aux tueries et viols* ».

Sur les activités en province, un câble de l'ambassade américaine (n° 175857) décrit comment « *à travers les petites villes du Sud-Ouest, le Fraph est bien en évidence avec une affiche très visible en avant de l'immeuble et le drapeau haïtien. Dans plusieurs villes, le Fraph aurait aidé les militaires à maintenir le contrôle en construisant des barricades, en imposant un itinéraire passant par l'avant-poste de police. A Port-à-Piment, le commandant (Gaudel) a recu des félicitations pour avoir érigé les barricades. Le Fraph, d'après les informations, harcelait les habitants de la zone* ».

1.3. Les *zenglendos*

Ce phénomène plutôt urbain est une variation de groupe paramilitaire avec un *modus operandi* qui fait penser aux activités des gangs armés associés au trafic de drogue et au crime organisé. La Commission n'a pas eu les moyens de mener une enquête approfondie sur ces groupes dont le caractère anonyme et dénué de structures formelles, reste très difficile à appréhender. Elle est néanmoins en mesure de faire les observations suivantes:

- Tout d'abord, ce phénomène n'est pas le fait d'une organisation structurée mais il renvoie plutôt à des bandes plus ou moins éphémères, plus ou moins contrôlées, dont le fonctionnement dépend, en partie, de l'origine sociale des membres.

- Comparée aux modes d'action des militaires au sein de leurs structures hierarchisées, l'action des *zenglendos* se rapproche plus du banditisme. La Commission retient les violations commises par ces groupes non pas tant en raison d'une possible participation de militaires en tenue civile, mais surtout à cause de la tolérance des services de police à l'égard de ces bandes et de l'impunité dont elles ont bénéficié. Ce traitement de faveur est révélateur de l'état déplorable des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire.

A. Organisation

Certains *zenglendos* seraient des jeunes, originaires de la bourgeoisie, ou de la classe moyenne aisée, ayant passé un certain temps à l'etranger, où ils auraient eu des activités relevant de la délinquance et de la criminalité. Certains des gangs ou commandos seraient constitués de ces jeunes se fréquentant depuis longtemps, partageant les mêmes idées, jouissant des mêmes privilèges et partageant parfois le même logement. D'autres groupes, par contre, se retrouveraient au coeur des quartiers populaires et, se laissant séduire par des promesses de pouvoir et de richesse, ils travailleraient pour des réseaux de contrebandiers, de trafiquants de drogue et des réseaux de prostitution. Ils commenceraient par des petits jobs et seraient progressivement amenés

à commettre des crimes graves. On peut donc supposer que l'organisation des groupes de *zenglendos* dépend, d'une part, des liens qui unissent initialement leurs membres et, d'autre part, du type de réseau auquel ils s'intègrent. La Commission note que la délinquance juvénile (prostitution, drogue, etc.) semble être l'un des facteurs les plus déterminants dans le phénomène des *zenglendos.*

B. Méthodes

Les *zenglendos* utilisent une forme de terreur adaptée au climat des regimes militaro-civils qui se sont succédés au cours de la dernière décennie. Faisant entendre des rafales d'armes automatiques tirées de leur véhicule lancé à grande vitesse, ils pénètrent de nuit dans les maisons, portent parfois des cagoules, utilisent différentes techniques d'intimidation et commettent les pires crimes. Après analyse des témoignages, il semble qu'ils aient joué un rôle de fournisseur d'hommes de main, venant en appui à l'armée et au Fraph. En d'autres temps, leurs activités de groupes permettent d'entretenir un climat de peur, générateur d'autocensure et facilitant le quadrillage de la population.

2. LES STRUCTURES AUXILIAIRES DE LA RÉPRESSION

Le haut commandement de l'armée a systématiquement utilisé des moyens d'infiltration des établissements scolaires, des universités, des ports, des services de douane, des entreprises d'État comme l'EDH et la Téléco de manière à s'assurer le contrôle de tous ces espaces. Appliquée à l'échelle nationale, cette stratégie d'établissement de relais visait à élargir la marge de manœuvre de l'état-major militaire. Telles qu'aménagées, les relations entre une chaîne d'informateurs placés au sein de ces différents types d'institutions et les collaborateurs armés (attachés, membres du Fraph, adjoints des chefs de section, *zenglendos*) permettaient à la fois d'augmenter la capacité et la vitesse d'intervention de l'armée dans son entreprise de perversion ou de destruction systématique des institutions.

2.1. La perversion des pouvoirs exécutif et législatif

Dans sa totalité, le pouvoir exécutif a été l'objet de manipulations visant à contourner la Constitution et à annuler les décrets pris par le gouvernement légitime. Le renversement de ce dernier a ainsi été assimilé à une « vacance » de pouvoir, sur la base de quoi se sont succédés trois gouvernements civils. Ces manipulations ont aussi abouti, entre autres, à la création bâclée des collectivités territoriales et à des nominations ou rappels de fonctionnaires indignes, d'ex-militaires connus pour leur allégeance à l'ancien régime et d'anciens VSN. A ceci s'est ajouté l'abandon de la séparation constitutionnelle des trois pouvoirs de l'État et une relance de la militarisation de ce dernier.

Le ministère de l'Intérieur a procédé à la nomination de ses propres délégués départementaux en vue de reserrer son contrôle sur la population. Ce ministère s'est en outre doté de tout un réseau de petits marchands utilisés à titre d'indicateurs dans les quartiers de toutes les

zones ciblées. Des anciens militaires ont également été mis à contribution dans certaines opérations de contrôle.

Quant au pouvoir législatif, il a été l'objet d'une attention toute particulière. Usant d'intrigues, d'intimidations et d'attentats, les militaires ont obtenu le support de nombreux parlementaires dans leurs manœuvres visant à donner un semblant de légalité au coup d'État. Les dispositions publiées dans *Le Moniteur* au cours de la période de référence témoignent des nombreuses mesures prises en violation de la Constitution (sessions extraordinaires, accord tripartite de la Villa d'accueil, élections législatives partielles du 18 avril 1993, Conseil électoral d'exception créé par un « artifice de procédure » hausse du plafond monétaire, etc.). Forts de l'appui des militaires et du Fraph, des parlementaires armés, agressent leurs collègues en toute impunité. Au cours d'une conférence de presse donnée par le Fraph, le 16 novembre 1993, Louis Jodel Chamblain lance un appel à la population, l'invitant « *à se rendre au Parlement et à ligoter les députés, parce qu'ils ne font pas leur travail* ».

2.2. Le contrôle du pouvoir judiciaire

Pour assurer le contrôle de ce pouvoir, des nominations ont été effectuées de haut en bas de l'appareil judiciaire, parmi les membres de la Cour de cassation, au niveau des substituts du commissaire de gouvernement, jusqu'aux juges de paix, en passant par les juges d'instruction. Dans les temoignages recueillis par la Commission, on relève les noms de 57 juges impliqués dans des violations de droits de l'homme et signalés par leurs victimes.

Des témoignages font état de procès-verbaux frauduleux émis pour couvrir des actes de graves violations. Ils signalent des juges de paix cautionnant des arrestations arbitraires et des cas d'extorsion par différents agents du système judiciaire. On enregistre également des exemples de refus par des fonctionnaires de la justice de statuer sur certains cas, de visiter des prisons, de siéger au tribunal ou de mener l'instruction. Un câble de l'ambassade américaine (n° 065402, non-classé) relate un fait illustratif de ces conduites.

2.3. L'intervention dans les services publics et les entreprises d'État

Ces établissements sont quadrillés et étroitement surveillés. D'après un témoignage recueilli, des espions opéraient par équipes de deux. Le témoin mentionne le quadrillage de l'OFNAC, de l'EDH, du Ciment d'Haïti, et de Damiens. « *Les informations se paient cher, en argent et en nature: le travail du chef est de maintenir l'ordre* ». Par ailleurs, des civils à la solde des militaires auraient été placés dans les institutions fiscales et monétaires, en vue de faciliter le pillage des caisses de l'État. D'après certaines informations, il existerait des
pièces apportant la preuve de versements mensuels de l'Autorite portuaire nationale (APN) aux FADH, pour une valeur de 6000 dollars US.

A la Téléco, on signale le renvoi, dès octobre 1991, de 40 à 50 employés et la disparition d'un d'entre eux, Rodrigue Jacques, réputé lavalassien. Des nominations pléthoriques y sont effectuées. Des véhicules de cette entreprise sont utilisés par le service anti-gang de la police de

Port-au-Prince. Des membres du Fraph et des militaires auraient bénéficié de chèques émanant de la Téléco.

Les hôpitaux n'ont pas été épargnés. A travers un réseau spécial d'indicateurs, les FADH opéraient à l'interieur de l'Hôpital de l'université d'État (HUEH). Des attachés assuraient le relais pour la transmission d'informations sur des personnes hospitalisées. Un bureau du Fraph a même été ouvert à cet hôpital à partir de septembre 1993. Parmi les victimes de cet état de fait, on peut citer Georges Izméry, amené à la morgue alors qu'il était encore en vie et achevé sur place par des militaires, le 26 mai 1992. Le même jour, un patient en consultation en clinique externe est abattu sur place, devant témoins, par des policiers. Récemment opéré, un malade est victime d'enlèvement par des civils armés. Une note de presse en date du 1er juin 1992, publiée par des internes et résidents de l'HUEH, confirme que ces crimes ont bien eu lieu. La Commission a reçu le témoignage de plusieurs victimes qui disent avoir eu la vie sauve parce qu'ils ont réussi à fuir avec l'aide d'un employé.

En ce qui a trait à l'université, son contrôle s'effectue par le biais de nominations, au niveau du rectorat, de personnes acquises au régime *de facto*, dès le mois de novembre 1991. On procède également à des révocations et à la fermeture de facultés, comme ce fut le cas pour l'École normale supérieure en 1993. Le 11 mars 1993, le ministre *de facto* Gérard Bissainthe révoque l'accréditation de la Faculté de médecine et de pharmacie. Des professeurs haïtiens sont harcelés. De même, les étudiants de la Faculté d'agronomie subissent des attaques pour avoir manifesté leur opposition au régime, le 6 decembre 1992. S'infiltrant dans les facultés et les écoles, des agents provocateurs tentent d'étouffer les manifestations universitaires et scolaires contre les militaires. Plus de cent espions ont été affectés à la surveillance des écoles par un haut gradé de l'armée. Des fraudes au niveau des diplômes auraient été organisées ou tolérées, accompagnées d'autres techniques visant à gagner certains jeunes à la cause du regime *de facto*.

Les medias ont particulièrement souffert des trois années de dictature. L'une des toutes premières manifestations du coup d'État contre la population a été justement la fermeture et la mise à sac de toutes les radios, pour éviter la propagation rapide d'informations. Plusieurs radios sont restées muettes durant une longue période ou même pendant toute la durée du régime. Un système de propagande a été mis en place à travers les medias d'Etat. Le régime a, en outre, contrôlé étroitement les informations diffusées.

3. LES ARTICULATIONS ET LES FONDEMENTS DU SYSTÈME

Le système est organisé en vue de produire des actions concertées et articulées. Il puise ses ressources tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Pour s'aménager des conditions de reproduction, il doit s'efforcer de présenter une façade de légitimité.

3.1. Les articulations au sein du système

Les Forces armées d'Haïti ont assuré la direction de la répression, déterminant les méthodes, les formes, les pauses et les moments d'intensification. Mais, d'une structure à l'autre, en regard de différentes pratiques systématiques, on note une remarquable concordance dans le temps. Par ailleurs, pratiquée par tous les agents de la répression, l'extorsion se révèle être l'un des traits les plus marquants d'un système où le couple violence/rapine constitue un important mécanisme de contrôle de l'exclusion sociale frappant les groupes majoritaires.

1. Les liens avec les attachés sont ouverts. En tant qu'auxiliaires directs, ils sont systématiquement mobilisés et employés en plus grand nombre. Aux Gonaïves, par exemple, le 21 avril 1994 dans la soirée, veille du massacre de Raboteau, tous les attachés sont consignés et ce sont eux qui suppléent aux militaires, lorsque survient un grave accident faisant des morts et des blessés, sur la route No 1, en direction du Nord, vers 23 heures. Dans le Plateau central, le réseau d'attachés répondait directement aux ordres du major Josel Charles et du lieutenant-colonel Evans Gédéon. Dans le département, le Comité directeur (du réseau) se réunissait chaque dimanche avec les chefs de groupe chez un des attachés. La mission de ces derniers consistait à surveiller les distributions de tracts et les réunions et manifestations des paysans du MPP. Toute information devait être rapportée au Commandant « Z ». Les rapports entre les FADH et les attachés ont été décrits ainsi par un ancien attaché: *« Atache yo toujou la nan biwo a. Atache yo toujou ap fè sèvis ansanm avèk yo (FAdH). Atache yo toujou kay kòmandan depatman an, ansanm avèk tout rès jandam yo ».* Régulièrement, le général en chef réunit certains d'entre eux.

Pour recruter des attachés, des cartes étaient régulièrement vendues. Même des lavalassiens en auraient acheté pour s'assurer un peu de protection. Des cours de formation en 3 ou 4 séances étaient organisés pour les jeunes recrues. De nombreux témoignages mentionnent la présence d'attachés, surtout dans des opérations de détention arbitraire, d'extorsion, et de torture, pratiquées conjointement avec les militaires.

2. Les liens avec le Fraph ont été continus, bien que les activités du Fraph aient été parfois menées parallèlement à celles des FADH. La collaboration a pu aller jusqu'au niveau administratif, comme le démontre un document du 4 janvier 1994 portant le tampon du commandant du sous-district de Plaisance, quartier-general, et aussi la mention « sur l'ordre de Marceaurel Moïse, commandant Fraph » invitant deux individus à se présenter au quartier-général militaire à une heure précise.

Les témoignages révèlent une nette collaboration entre le Fraph et l'armée, surtout dans les cas d'extorsion et de torture où le Fraph intervient également tout seul presqu'aussi souvent. FADH et Fraph opèrent ensemble au Borgne, à Raboteau et à Cité-Soleil, avec une violence extrême. On les retrouve encore ensemble dans l'assassinat d'Izméry et dans plusieurs autres graves violations.

A noter enfin tous les cas de violations dans lesquels l'armée apparaît impliquée avec d'autres éléments non-identifiés. L'importance numérique des cas pour lesquels l'affiliation du

responsable n'est pas connue est remarquable. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette identification a été masquée (militaires en civils par exemple), ou s'il s'agit des groupes clandestins de type *zenglendos*.

Le Fraph, comme les attachés, les militaires en civils et les *zenglendos* a pu librement extorquer, voler, violer, tuer, intimider ou persécuter les habitants de leur zone. Ils participent tous du même acharnement à réduire la résistance de la population par la force des armes. Ainsi toute personne qui, d'après sa conduite indépendante, semble leur résister psychologiquement doit être matée. Dans leurs activités routinières, il leur arrive de battre un détenu, un passant, un paysan ou une marchande vaquant à leurs occupations, rien que pour affirmer leur domination. Ces violations ont été largement documentées par les ONG de défense des droits de l'homme aussi bien que par des organismes de l'OEA et de l'Onu.

3.2. Les appuis et les ressources

Les structures de répression n'auraient pu atteindre les niveaux d'intégration et d'intervention observés sans l'appui de certains secteurs nationaux et internationaux. Le soutien financier de certains particuliers du secteur privé haïtien n'a pas été négligeable. Plusieurs de ces personnes ont été sanctionnées, le gel de leurs avoirs ayant été ordonné pour un court moment, en même temps que la confiscation de leur visa d'entrée aux Etats-Unis. Aux Gonaïves, le capitaine Castera dit avoir bénéficié de l'aide et de l'encouragement de plusieurs personnes qu'il classe parmi les « gens de bien », dont certains religieux. De plus, le financement de la dictature par la drogue, le trafic des produits pétroliers et la contrebande en général renvoie à des circuits difficiles à retracer. Parmi les rares infomations disponibles, on peut ici signaler l'utilisation, dans le transport de pétrole entre le Cap et la République dominicaine, du bateau « l'Arche d'Adonai » appartenant au colonel Michel François.

Au niveau international, les approvisionnements d'armes par des attachés, le Fraph et d'autres collaborateurs, auraient permis au régime de se maintenir, tout en contournant les mesures d'embargo prises par la communauté internationale. Lynn Garrison, présenté comme conseiller de Raoul Cédras durant toute la période de référence, passe pour être le concepteur du Fraph. Il s'agirait d'un citoyen américain, d'origine canadienne, ex-membre de la CIA.

Compte tenu de la rareté des informations, la Commission est seulement en mesure d'indiquer certaines pistes que les autorités concernées devraient soigneusement explorer, notamment en ce qui a trait au trafic par lequel d'importantes quantités d'armes et de munitions ont été fournies aux militaires.

3.3. L'entreprise de légitimation.

Toutes les tentatives de légitimation du coup d'Etat renvoient à des arguments développés par le haut état major de l'armée. Cependant, en regard du nombre et de la gravité des violations commises au cours de la période de référence et, en raison du fait que toutes les opérations

semblent n'avoir jamais vraiment échappé au contrôle de l'armée, la Commission se pose des questions sur la véritable nature de cette dernière.

Peut-être faut-il se rappeler, qu'en tant que corps organisé, les FADH ne répondent ni aux critères d'une véritable armée, ni à ceux d'une simple police, mais qu'elles renvoient plutôt à un organe de contrôle social et politique de la nation dont il s'agirait de freiner le développement, en bloquant ses mécanismes de cohésion. Détentrices d'importants leviers permettant d'actionner des mécanismes d'exclusion de la majorité de la population, les FADH n'ont rien non plus d'une institution militaire qui aurait été « déviée », un temps, de ses fonctions traditionnelles, comme cela s'est vu en Argentine ou au Chili, à l'époque de la « sale guerre » dans le Cône Sud.

Dans cette optique, critiquer l'autorité militaire ou leurs alliés civils devient en soi un crime. Les règlements militaires s'appliquent même à des civils, comme dans le cas de juges qui, au même titre que les militaires, se sont vus accuser de violation des règlements de l'armée.

Pourtant, au sein de cette institution, il existe des règlements de conduite qui stipulent le strict respect des droits d'autrui, la prohibition de la violence « illégale », des vols, etc. D'ailleurs, l'armée semble avoir tenu méticuleusement ses dossiers - cahiers de garde, dossiers juridiques, résumés de lettres, etc. Dans les archives du grand quartier général des FADH, on retrouve, par exemple, un « mémorandum à tous les commandants d'organisation » daté du 16 décembre 1991, les informant, suite à l'assassinat du député Astrel Charles par l'agent de police rurale Selhomme Pierre, que *« les élus... sont autorises par l'article 31 de la Constitution à tenir librement des réunions dans leur juridiction et quand même les agents de la police rurale jugeraient que ces rencontres revêtent un caractère subversif, leur devoir est de faire immédiatement rapport au poste militaire pour les suites nécessaires sans intervention intempestive personnelle ».* Emis par ordre du général de brigade Cédras, ce communiqué est signé du chef d'état-major, le général Joseph Lemoine Florestant.

Cependant, on note une tendance à masquer le caractère délibérément organisé de la répression, par l'utilisation faite des services de groupes comme le Fraph, présenté comme n'ayant aucun lien fonctionnel avec l'armée.

Dominé par les militaires, le régime avait suffisamment d'éléments d'information interne pour connaître les actes perpétrés par les militaires et d'autres agents de la répression. Des enquêtes sérieuses ont même été menées en ce sens. Le GQG a enquêté sur des cas d'incendies, de massacres, d'assassinats, de vols, etc., soit à la demande d'un parlementaire ou d'une organisation internationale, soit à partir d'un rapport d'un commandant sur un acte jugé particulièrement sadique.

Par un mémorandum du 13 février du G-1 GQG au ministère de l'Intérieur et de la Défense nationale, la section juridique, en réponse à une lettre du 23 janvier du ministère, décide de nommer le major Ricot Joseph pour faire partie d'une commission « chargée de faire le jour sur les incidents survenus à Bizoton 53, les 28 décembre 1991 et 2 janvier 1992... auxquels seraient mêlés des membres des Forces armées d'Haiti ».

Tout porte à croire que la hiérarchie militaire était suffisamment informée et qu'elle a choisi de ne pas sanctionner les violations des droits de l'homme. Après l'intervention de la Force multinationale, le major-général Jean-Claude Duperval a ordonné la convocation d'une Commission de réforme, le 31 octobre 1994, pour statuer sur le cas d'un sous-lieutenant, qu'il caractérise dans les termes suivants: « *il s'est révélé un maniaque, un sadique... Il s'était même octroyé le surnom de Pickles comme pour symboliser sa supériorité inégalable dans le macabre domaine du passage à tabac. Transféré plus tard au service de l'antigang, c'était pour continuer cette sale besogne... Le sous-lieutenant, au seuil de sa carrière, laisse présager un avenir sombre tant pour lui que pour les Forces armées d'Haiti qui, si elles ne se redressent pas à temps, pourraient terriblement subir les conséquences des inconséquences de cet indigne officier* ». La rigueur des propos tenus ce jour là par le lieutenant-général ne laisse aucun doute sur le niveau d'information de la hiérarchie militaire et sur ses connaissances en matière d'application de la loi.

Le cas de l'exécution sommaire, restée impunie, d'Etienne Janvier, FADH, par un autre militaire, le 25 septembre 1993, est illustratif des pratiques courantes de l'institution (voir le rapport d'enquête approfondie au chapitre V). On peut aussi citer le cas du major Joseph Miracle Ira dont, d'après Duperval, « *le passage dans le département militaire de l'Artibonite, où il a eu à occuper de certains postes, a laissé aux habitants de la zone un souvenir cauchemardesque. Il s'immiscait dans des conflits terriens et ses actions abusives et arbitraires ont dû contraindre les victimes à saisir un centre de droits humains.* »

Ces commentaires de l'ex-général mettent l'accent sur une situation se rapportant aux conflits terriens dans l'Artibonite. Le fait surprenant, c'est que le haut-état major admette ici qu'il y a là un problème criant.

Quant aux civils associés aux militaires, par souci de leur image, on les voit adopter certaines mesures visant à limiter les marges de manœuvre des agents de la répression ouverte. Mais l'effet recherché semble avoir surtout été celui de donner un semblant de légitimité à leur gouvernement, de manière à éviter les sanctions de la communauté internationale et les pertes économiques qui pourraient en découler. Les réseaux de relations publiques du système se sont progressivement développés, au fur et à mesure que la communauté internationale augmentait la pression en réponse aux violations des droits de l'homme et pour le retour du gouvernement constitutionnel. Pour s'assurer le semblant de légitimité, nécessaire aux activités de ses lobbies, les autorités *de facto* ont souvent accepté des recommandations et ont cherché à se donner une image de nationalistes de bonne foi.

CONCLUSION

Toute la force de la répression tient essentiellement à l'articulation des différentes structures responsables de la répression ouverte et des relations entre celles-ci et des structures auxiliaires, oeuvrant conjointement au maintien du système et à sa légitimation. Le but visé était, avant tout, d'empêcher la reprise du processus démocratique et d'affecter le plus possible la cohésion interne des groupes populaires et les espaces d'articulations de ces groupes entre eux

et/ou avec des groupes d'autres catégories sociales. L'appareil *de facto* a choisi de garder une façade de légalité, en s'appuyant sur des parlementaires. Les militaires ont continuellement justifié leurs actes en citant la Constitution, ils ont organisé des « élections » législatives, se sont efforcés de recruter des personnalités apparemment crédibles dans leurs secteurs respectifs, comme Jean-Jacques Honorat, directeur d'une organisation des droits de l'homme (CHADEL), ou Moïse Sénatus, avocat, nommé ministre de la Justice. Les militaires ont même toléré pour un temps la Mission civile internationale qui, devenue trop embarrassante, s'est vue qualifiée de groupe de « touristes » par le grand quartier général qui ordonna son départ.

Sur le plan international, une politique d'abord mitigée a été adoptée par certains pays affichant tantôt une nette volonté de voir le retour à la démocratie (le Vatican a été la seule puissance à maintenir ses relations diplomatiques avec le gouvernement *de facto*), tantôt des hésitations dans les mesures à prendre à cet effet. Le groupe des quatre « pays amis d'Haïti » - Les États-Unis, La France, Le Canada, le Vénézuela et, par la suite, l'Argentine - a poussé l'Organisation des États américains et l'Onu à imposer des sanctions économiques, politiques, et finalement une intervention militaire. Des mouvements de soutien au sein de secteurs parlementaires internationaux aussi bien que des organisations de solidarité diverses ont aussi lutté pour le retour à la démocratie et pour le respect des droits des Haïtiens, ceux des refugiés en particulier.

Par ailleurs, au sein de cette même communauté internationale, le régime *de facto* a obtenu un soutien multiforme qui a sans aucun doute retardé le retour de la démocratie, multiplié les pertes en vies et en biens, accéléré la destruction économique, la démoralisation et augmenté les traumatismes. Les autorités *de facto* payaient un lobby chargé de défendre ses intérêts auprès des institutions gouvernementales nord-américaines comme dans la presse. Ils ont également consenti à des frais onéreux pour engager une poursuite à La Haye contre les États ayant adopté des mesures d'embargo. Des frais de représentation ont également été engagés auprès des puissances internationales pour obtenir la reconnaissance de leur gouvernement. Le rôle des services de renseignements nord-américains a été étudié par des journalistes crédibles, des comités du Congrès des États-Unis, et d'autres experts. Le fait, entre autres, d'avoir systématiquement sollicité, recueilli et promu des informations (ou désinformations) obtenues des militaires haïtiens et de leurs collaborateurs, alors que les contacts avec le mouvement Lavalas étaient systématiquement negligés, a certainement contrecarré, intentionnellement ou pas, les efforts en faveur de la restauration de la démocratie.

Tous les éléments versés dans ce chapitre indiquent que la répression n'a pas été aveugle, arbitraire et sans stratégie. Il s'agit plutôt d'un processus d'une grande flexibilité, capable de s'adapter, de réagir à temps aux événements. On peut arriver ainsi à détecter les influences qui ont poussé les autorités *de facto* à utiliser une stratégie déterminée à des moments déterminés. Le système de la répression s'est développé progressivement, en fonction des objectifs stratégiques visés par l'appareil *de facto*, lesquels tiennent compte également des intérêts de ses groupes d'appuis financiers et politiques. Dans ses grandes lignes, ces objectifs stratégiques peuvent s'énumérer comme suit:
- un contrôle politique, économique et administratif total.

- la consolidation du pouvoir en place.
- la prévention de toute résistance liée à un quelconque mouvement populaire dans le pays et éventuellement appuyé par des groupes d'étrangers solidaires de la lutte du peuple haïtien.

Il est certain qu'on arrivera difficilement à restituer au peuple haïtien toute la vérité sur les questions ci-dessus évoquées. Toutefois, la Commission espère avoir indiqué des pistes à explorer en vue de mettre en lumière toutes les responsabilités pendant la période sombre sur laquelle a porté ses travaux.

CHAPITRE VIII: RECOMMANDATIONS

- Considérant l'article 2 de l'arrêté créant la Commission nationale de vérité et de justice;

- Considérant les informations et témoignages recueillis et les enquêtes conduites par la Commission;

- Considérant qu'il convient, conformément aux articles 7 et 8 que la Commission formule des recommandations;

- La Commission nationale de vérité et de justice s'estime en mesure de formuler les présentes recommandations. Elles sont regroupées en 5 sections, se rapportant respectivement aux recommandations relatives aux mesures de réparation, à la violence sexuelle perpétrée contre les femmes, aux réformes institutionnelles et du système judiciaire, aux poursuites et sanctions. La 5ème section est consacrée aux autres recommandations.

A. Mesures de Réparation

COMMISSION SPÉCIALE DE RÉPARATION DU PRÉJUDICE CAUSÉ AUX VICTIMES DU RÉGIME *DE FACTO*

- Considérant l'obligation faite à l'État, en droit international, comme dans la législation nationale, de réparer le préjudice subi par les victimes des violations des droits de l'homme, de poursuivre les responsables en justice et de prévenir la répétition de ces violations;

- Considérant que cette obligation de réparation est la sanction de la défaillance de l'État face à son devoir de protéger et de servir ses citoyens;

- Considérant la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 40/34 du 29 novembre 1985;

- Considérant qu'il est important pour la mémoire collective du peuple haïtien, que ceux et celles qui ont donné leur vie ou perdu leur intégrité physique pour que vive la démocratie, ne soient oubliés ni sur le plan symbolique, ni sur le plan moral, ni sur le plan matériel, et que la reconnaissance ainsi que la solidarité de la nation doivent leur être manifestées à tous les niveaux.

La Commission nationale de vérité et de justice recommande la création d'une Commission spéciale de réparation du préjudice causé aux victimes du régime *de facto* issu du coup d'État du 29 septembre 1991 pour répondre aux obligations légales, morales et matérielles, décrites ci-dessus.

1. La Commission spéciale devra assurer la réparation du préjudice subi:

a. Par les victimes identifiées par la CNVJ.

b. Par d'autres victimes à identifier, sélectionnées selon les critères proposés par la CNVJ, et qui se seront présentées dans un délai de six (6) mois à partir de la mise en place du Fonds.

2. La Commission devra être temporaire.

3. Il s'agira d'un organisme à caractère mixte. Les ressources proviendront:

- de l'État;
- des donateurs privés nationaux ou étrangers;
- de l'assistance internationale des pays amis ou des Nations unies, notamment du Fonds volontaire des Nations unies pour les victimes de torture.

4. Elle sera gérée par un conseil d'administration reflétant la diversité de sa composition, et comprenant des représentants des victimes.

5. La Commission devra au moins attribuer aux victimes une indemnité forfaitaire suivant un barême préalablement établi. Par ailleurs, il offrira toute autre forme de prestations et de services répondant aux besoins légitimes des victimes.

6. Elle devra fonctionner sans préjudice du droit des victimes à intenter des poursuites judiciaires en vue d'une réparation intégrale.

7. La Commission de réparation pourra éventuellement gérer un systéme d'aide juridique aux victimes n'ayant pas les moyens financiers d'intenter les recours contre les auteurs des violations subies ou participer à un tel système.

8. En dehors des victimes identifiées par la Commission nationale de vérité et de justice, la Commission de réparation pourra prendre en charge d'autres victimes qui auront satisfait aux critères suivants:

a. Avoir été victime d'une violation grave des droits de l'homme telle qu'indiquée par la Commission nationale de vérité et de justice.

b. Se faire connaître auprès de la Commission de réparation dans un délai de six (6) mois à compter de la mise en place de cette Commission.

La Commission recommande que dans le cas des mineurs de moins de 15 ans devenus orphelins à la suite des violations du droit à la vie commises durant la période concernée, le gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires afin de leur assurer une éducation et un

niveau de vie convenables, comme pupilles de la nation, de façon que leur avenir ne soit pas compromis du fait de l'exécution ou de la disparition forcée de leurs parents.

B. Viols et violences sexuelles contre les femmes

1. La classification du viol dans le Code pénal haïtien parmi les atteintes aux bonnes moeurs tend à attirer davantage l'attention sur le statut ou l'honneur de la victime que sur l'atteinte à son intégrité physique et à son bien-être. C'est ainsi, qu'on attribue moins d'importance au viol d'une femme qui n'est pas vierge sous le prétexte que son honneur n'est plus en cause.

La Commission recommande que cette classification du viol qui porte préjudicie à la victime soit modifiée.

2. La Commission recommande que la règlementation concernant les certificats de viol soit modifiée dans le sens d'une extension de la compétence des médecins à certains travailleurs de santé dans ce domaine. Cette extension facilitera le constat des viols dans les zones rurales où il n'y a pas de médecins.

3. La Commission recommande l'enseignement de la médecine légale et le rétablissement officiel de la pratique.

4. La Commission recommande la création de programmes destinés à améliorer le comportement et les méthodes de travail de tout le personnel engagé dans le service aux victimes de viols. L'un des objectifs de ces programmes consistera à développer un climat qui encourage la déclaration de ces crimes par les femmes qui en sont victimes.

5. La Commission recommande la création de programmes d'éducation et de stages à l'intention de tous ceux qui travaillent dans l'administration de la Justice, policiers aussi bien que juges, en vue de mieux appréhender le phénomène du viol. L'objectif est d'avoir dans chaque commissariat de police un agent entraîné spécialement à recevoir les plaintes pour viols.

6. La Commission recommande la création de services spécialisés pour les femmes violées, incluant conseils et soins aux victimes et à leur famille, particulièrement aux enfants.

7. La Commission recommande la création de programmes et de stages qui offrent aux femmes victimes de violence sexuelle, des opportunités de se réhabiliter et de réintégrer pleinement la vie privée, publique et sociale.

8. La Commission recommande de promouvoir dans le secteur privé et public des programmes d'éducation en vue d'éveiller l'attention du public haitien sur les problèmes et les solutions relatifs à la violence sexuelle contre les femmes.

9. La Commission recommande que des procédures judiciaires soient introduites contre les auteurs présumés de viols cités dans son rapport, et advenant le cas ou leur culpabilité serait judiciairement établie, qu'ils soient punis conformément à la loi.

Par ailleurs, dans tous les cas où la Commission a déterminé qu'il y a eu viol, sans que le nom de l'auteur ne soit mentionné, des enquêtes doivent être aussi conduites, et si l'auteur est identifié, il devra être traduit en justice et puni conformément à la loi.

De plus, toutes les victimes de viols identifiées selon les critères de la Commission doivent recevoir compensation.

La Commission recommande qu'Haïti ratifie la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention interaméricaine pour prévenir et punir la torture, la Convention interaméricaine pour l'élimination de la violence contre les femmes ainsi que la Convention des Nations unies sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (1968).

C. Réformes des institutions judiciaires

1. Introduction

La Commission a entrepris ses travaux avec la ferme conviction que la création des conditions nécessaires à l'instauration d'un État de droit, condition essentielle pour la garantie des droits de l'homme, était au coeur de son mandat. Pour la Commission, toute réforme des institutions judiciaires doit nécessairement comporter un questionnement social sur le rôle des tribunaux et de tous les auxiliaires de justice dans le but de voir émerger des institutions crédibles et efficaces.

La Commission est à même de constater combien le système judiciaire est ignoré sinon méprisé. L'analyse des plaintes reçues des victimes de violations graves des droits de l'homme pendant la période couverte par le mandat de la Commission a clairement démontré que le système judiciaire, dans son ensemble, n'a pas rempli son rôle de garant des droits fondamentaux. Le rapport expose l'état généralisé d'abus de pouvoir, la pratique de la torture et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants, les exécutions sommaires et les disparitions forcées. Les institutions judiciaires n'ont pas pu, ou, dans certains cas, n'ont pas voulu jouer le rôle de rempart ou de garant des libertés. Elles n'ont pas empêché la généralisation de la répression politique et sociale. A maints égards, le système judiciaire était même devenu un outil de l'appareil répressif de l'État.

Contrairement à l'expérience d'autres pays où des régimes militaires ont systématiquement violé les droits de l'homme dans le cadre de la répression politique, la vaste majorité des victimes en Haïti n'ont pas saisi les tribunaux, sachant d'avance non seulement que de tels recours étaient illusoires, mais même dangereux, car pouvant entraîner des représailles pires que les violations déjà subies. Devant l'énormité des crimes et des violations commises pendant ces années, l'absence de recours efficaces était très grave. Le peu de recours au système judiciaire est révélateur du jugement populaire sur le rôle joué par le pouvoir judiciaire.

Présenter et évaluer un système ne correspond pas nécessairement à qualifier chacun des acteurs présents à l'intérieur de ce système. De nombreux cas ont été présentés où un juge de paix a libéré des personnes détenues illégalement, malgré les risques pour sa sécurité personnelle. Certains de ces juges ont eux-mêmes été arrêtés et emprisonnés. Certains commissaires du gouvernement se sont également distingués pour n'avoir pas hésité à constater des infractions, ou à saisir un juge d'instruction dans un dossier caractérisé comme politique. Parfois, ces actions étaient facilitées par la présence d'observateurs internationaux de la Mission civile internationale des Nations unies et de l'Organisation des États américains en Haïti (Micivih). Pour autant, elles n'en ont pas été moins courageuses dans le contexte d'une présence militaire envahissante et menaçante.

1.1. Mandat de la Commission

Les recommandations de la Commission se fondent sur les objectifs de son mandat tels qu'exprimés dans l'arrêté présidentiel du 28 mars 1995. Plusieurs passages du mandat traitent de la réforme judiciaire. D'abord, le préambule constate:

(...) la volonté du peuple haïtien d'édifier un État de droit dans le pays;

(...) cet État de droit ne peut être construit sur l'impunité mais doit nécessairement reposer sur la confiance des citoyens dans la régularité du fonctionnement démocratique des institutions, notamment celle de la justice;

L'arrêté requiert la Commission de formuler des recommandations relatives aux:

(...) mesures d'ordre légal et administratif destinées à prévenir la répétition dans l'avenir des violations des droits de l'homme et crimes contre l'humanité (article 7);

et à cette fin, elle devra:

a. Recommander les réformes nécessaires de l'État et de ses institutions publiques, en particulier du système judiciaire, des forces de police et de sécurité publique, des Forces armées d'Haïti.

b. Recommander les mesures visant à ce que les auteurs connus et/ou leurs complices de graves violations de droits de l'homme et de crimes contre l'humanité soient remplacés dans leurs postes ou responsabilités au service de l'État et/ou que l'acccès à la fonction publique soit interdit à de

telles personnes, le tout conformément au droit et aux principes de justice et sans préjudice aux obligations et attributions des tribunaux haïtiens en ces matières.

c. Recommander également des mesures propres à empêcher la résurgence d'organisations illégales et à assurer la fin de l'impunité en vue de contribuer à la création de conditions objectives de réconciliation de la nation avec elle-même et de justice pour tous (article 8).

Et, finalement:

La Commission devra préparer un rapport public, détaillé et complet, sur la base des travaux réalisés, des cas répertoriés, des enquêtes menées et des informations recueillies dans le cadre de son mandat, qui énonce les conclusions et recommandations auxquelles sont parvenus les membres de la Commission au meilleur de leur jugement et en leur âme et conscience (article 22).

1.2. Objectifs de la Commission

La Commission considère que la réforme judiciaire doit atteindre plusieurs objectifs importants:

a. Le nouveau système judiciaire doit être indépendant des influences ou des interventions politiques.

b. Les recommandations de la Commission visent à mettre fin au cycle de l'impunité afin d'ouvrir la voie à l'édification d'un État de droit et à la reconciliation sociale.

c. Cette réforme doit aboutir à un système de justice digne de confiance; un système qui permettra de sanctionner les violations graves des droits de l'homme et qui comportera des recours efficaces pour la réparation des préjudices graves subis par les victimes.

Le défi est de taille. Les années couvertes par le mandat de la Commission constituent sans doute une période de manifestation outrancière non seulement de l'absence de l'État de droit mais également du détournement du système judiciaire vers la répression politique. A cet égard la réforme visera à réparer le préjudice subi. Toutefois, une réforme plus fondamentale est nécessaire. Le système existant, conçu dans le temps sur un modèle européen, doit maintenant être repensé pour répondre aux besoins de la société haïtienne en quête d'une nouvelle citoyenneté inclusive. Le nouveau système doit être accessible à tous. Il est nécessaire de moderniser les lois et de les rendre conformes aux progrès reflétés dans les normes internationales. Le processus de refonte des lois existantes fera partie de la recherche par la société haïtienne de son identité et de sa cohésion. Les recommandations de la Commission s'insèrent donc dans la perspective de l'évolution d'une culture de respect des droits de l'homme et de sanction systématique de toute violation de ces droits.

A long terme, cet objectif implique la mise sur pied d'instances favorisant la participation de tous les secteurs de la société à l'étude et la conception d'un projet de société dont les lois ne seront que l'expression. Dans le court terme, il exige, au minimum, la création de nouvelles instances habilitées à assurer le respect de règles de déontologie visant à éliminer totalement toute pratique de corruption, d'extorsion, ou d'influence politique dans le comportement des juges et autres auxiliaires de justice.

La Commission a fait le choix délibéré de formuler autant que possible des recommandations concrètes qui peuvent être mises en oeuvre à court terme. Les séquelles du coup d'État militaire rendent toujours vulnérable la transition paisible et soutenue vers un État démocratique. Le contexte politique et social exige des réformes rapides et efficaces. Pour consolider la transition, et, surtout, pour prévenir le retour aux pratiques répressives, la réforme doit comprendre des moyens d'accélération des différentes étapes. Ces moyens doivent être hautement visibles et ne laisser aucun doute sur la volonté collective d'en finir avec le passé.

Cette réforme doit aussi assurer à tous un égal accès à la justice. Il est primordial que toute personne puisse compter sur le système judiciaire pour régler ses différends. Les recours judiciaires ne devront plus être le privilège de certains secteurs sociaux qui en ont les moyens. Tout blocage de l'accès à la justice ne peut qu'encourager le recours à la justice sommaire compromettant ainsi les conditions nécessaires à l'établissement de l'État de droit. En réalité, sans la recherche de l'égalité des parties devant la justice, on ne peut parler de système de justice.

Dans le contexte actuel de transition vers un État de droit, il est nécessaire de dynamiser et de coordonner les réformes judiciaires actuellement en cours. La Commission constate que plusieurs programmes d'aide et de soutien au système judiciaire ont été entrepris. Ils apportent des améliorations hautement nécessaires. Toujours est-il que leur impact serait augmenté et les résultats escomptés auraient plus de chances d'être atteints s'ils s'inséraient dans un plan d'ensemble visible et connu. Sans cette coordination il ne sera pas possible d'établir des priorités ni d'assurer le suivi de ces programmes.

La Commission nationale de vérité et de justice a conscience que ses recommandations sont faites dans une période où les ressources publiques sont extrêmement faibles, et où les sources de financement international s'amenuisent. Aussi, ces recommandations seront nécessairement simples, pratiques, et réalisables malgré la conjoncture économique actuelle.

1.3. La rupture avec le passé

Un projet de réforme des institutions judiciaires doit nécessairement s'interroger sur la vision du législateur et son rôle dans le façonnement de ces nouvelles institutions. Les architectes de la réforme se poseront constamment des questions sur la composition des structures et le rôle de chacune d'elles. Ces responsables se donneront comme première priorité l'analyse des réalités historiques, sociologiques et économiques qui sous-tendent et expliquent la faillite du système judiciaire en Haïti. Ils dresseront un tableau des lois et pratiques qui ont facilité la répression et les lacunes qui ont pu empêcher les recours et perpétuer le cycle de l'impunité. Leur

questionnement portera nécessairement sur le sens profond de l'indépendance, de l'intégrité et de l'impartialité des tribunaux, sur les conditions indispensables pour assurer l'accessibilité des procédures, sur les moyens nécessaires pour assurer la bonne performance des corps de police, des avocats, des commissaires du gouvernement aussi bien que des juges. Cette réflexion portera sur les acteurs principaux comme les juges de paix et les instances de discipline, tout en tenant compte des compétences et des mécanismes de contrôle appropriés. Finalement, cet exercice doit être complété par une étude des mécanismes de réparation du préjudice des victimes des violations des droits de l'homme, l'absence de réparation violant les droits reconnus aux victimes conformément aux principes du droit international.

Une autre question préalable se pose. Les magistrats du siège et du parquet ont tous un passé. Le comportement de certains juges ou magistrats était notoire: corruption, extorsion, confiscation illégale de biens, et parfois complicité dans la violation des droits de l'homme. Dans un passé trés récent, ces personnes ont activement participé ou soutenu les actes de répression en émettant illégalement des mandats d'arrêt, parfois en accompagnant les militaires lors d'arrestations illégales, et, surtout, en cautionnant les violations des droits de l'homme commis par les militaires en rendant des jugements sur des accusations fabriquées de toutes pièces, comme l'accusation d'être lavalassien ! D'autres magistrats ont tout simplement refusé de remplir leurs fonctions en ne rendant pas de jugement dans des délais raisonnables, ou, pour certains commissaires, en ne procédant pas aux enquêtes ou à la visite mensuelle des prisons.

Par contre, plusieurs cas repérés par les enquêteurs de la Commission démontrent aussi clairement qu'il y a des juges honnêtes, compétents, faisant preuve de courage et d'audace même au risque de leur sécurité personnelle. Certains juges de paix se sont déplacés au domicile des victimes d'agression sexuelle et de viol pour faire le constat. D'autres ont visité les prisons pour intervenir en faveur de personnes détenues illégalement. Souvent, ces juges devaient parcourir de longues distances et à leurs propres frais. Certains juges ou commissaires du gouvernement ont pu, à la faveur de la présence des observateurs de la Micivih, faire échec aux desseins illégaux des militaires. Les rapports des observateurs internationaux présentent des informations concrètes et souvent nuancées sur le comportement des juges. Bien que des mesures importantes pour améliorer le fonctionnement du systéme judiciaire aient été prises depuis le retour du gouvernement démocratiquement élu, ces mesures sont compromises par la présence de nombreux juges inaptes ou corrompus. Aussi, les recommandations de la Commission visant à obtenir justice pour les victimes des violations graves des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité risquent-elles d'être mises en échec par le manque d'impartialité ou le déni de justice.

Afin de rompre définitivement avec le passé, et pour inspirer confiance dans les institutions judiciaires, il faut prendre certaines mesures immédiatement. L'État doit se doter des moyens nécessaires pour évaluer objectivement la performance des juges pendant la période du mandat de la Commission. Il faut prendre des mesures permanentes pour empêcher le retour en arrière. En même temps, il faut que toutes les actions aient lieu dans le cadre d'un processus équitable et crédible.

La Commission recommande la mise en place d'un Comité d'évaluation des juges. A la lumière des principes dégagés par les résolutions 40/32 du 29 novembre 1985 et 40/146 du 13 décembre 1985 adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies et relatives aux principes fondamentaux se rapportant à l'indépendance de la magistrature, le Comité devra évaluer l'intégrité, l'honnêteté, l'impartialité, le souci du respect des droits de l'homme et le dévouement à l'État de droit de chaque juge. Le Comité devra être composé de juges et de juristes de réputation internationale.

Assisté d'un commissaire du gouvernement et doté des ressources humaines et matérielles suffisantes pour accomplir son mandat, le Comité devra déposer son rapport et formuler ses recommandations au président de la République dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de sa mise en place effective.

2. Recommandations relatives aux structures

2.1. Réformes relatives aux juridictions

2.1.1. L'indépendance des juges

Avant tout, les juges doivent devenir indépendants. Depuis toujours, les juridictions n'ont joui que d'une indépendance théorique. Pendant la période couverte par le mandat de la Commission, les juges, sauf exception, ont accepté de se plier à la volonté du gouvernement militaire *de facto*. Les militaires agissaient le plus souvent dans la double capacité de force militaire et de force de police. Ils étaient aussi relayés par les attachés, et autres civils armés. Soit en raison de leur soumission aux autorités politiques, soit par crainte ou par conviction politique personnelle, ils administraient une justice partisane.

i. Critères de nomination

Le processus de nomination doit assurer la nomination de personnes compétentes ayant les aptitudes morales nécessaires pour remplir la fonction de juge. Le décret présidentiel du 22 août 1995 établit les exigences en terme de formation mais est silencieux sur les exigences de moralité. Ces apitudes morales sont notamment l'intégrité, l'honnêteté et l'impartialité.

En raison du rôle vital des juges dans la lutte contre l'impunité et du constat de leur carence généralisée dans ce domaine pendant la période du régime *de facto*, à de rares exceptions près, **la Commission recommande que le décret présidentiel du 22 août 1995 soit amendé en vue d'ajouter aux critères de nomination, les exigences fondamentales d'intégrité, d'honnêteté et de moralité ainsi que l'engagement de faire respecter les droits de l'homme.**

En outre, en vue de rapprocher la justice des justiciables, des mesures doivent être prises pour inciter les candidats à la fonction de juge à accepter de prendre fonction dans

les localités éloignées de la capitale. Leur accès à la documentation juridique de base devra faire l'objet de soins particuliers ainsi que les moyens de communication.

Indépendamment des facteurs politiques, l'indépendance des juges de paix est compromise par le rôle dominant des commissaires du gouvernement. La soummission des juges de paix à la surveillance des commissaires, lorsqu'il s'agit d'enquête sur des infractions pénales, est problématique. **Il y aurait lieu de réviser ces rapports lors de la refonte des codes et des lois pertinentes.**

ii. Durée du terme

S'il est vrai que l'indépendance des juges dépend toujours de leur professionnalisme, de leur probité, et de leur force de caractère, il demeure cependant vrai que certaines conditions objectives sont nécessaires pour encourager la bonne conduite. La première condition, reconnue universellement, est que les juges ne doivent pas être révoqués à volonté. A défaut de la nomination sous réserve de bonne conduite jusqu'à la retraite, ou de la nomination pour un terme fixe d'une durée raisonnable, les juges sont exposés à des pressions directes et indirectes.

Dans l'état actuel de la législation, les juges de paix peuvent être révoqués à n'importe quel moment, ce qui les rend extrêmement vulnérables et sujets à toutes sortes de pressions. Bien que la Constitution prévoit que les juges de la Cour de cassation, les juges de la Cour d'appel et ceux des tribunaux de première instance soient inamovibles, ils sont néanmoins nommés pour une durée limitée et ne jouissent pas souvent d'un terme suffisamment long. Lorsque le terme est déraisonnablement court, le titulaire ne peut assumer ses fonctions de manière responsable. De plus, il sera souvent tenté de plaire à ceux qui détiennent le pouvoir de renouveler sa nomination.

La Commission recommande un amendement constitutionnel en vue de la nomination à titre permanent, sous réserve de bonne conduite et de l'âge de la retraite, des magistrats de la Cour de cassation, des Cours d'appels, et des tribunaux de première instance. Le décret présidentiel du 22 août 1995 modifiant la loi du 18 septembre 1995 serait amendé dans ce sens et conformément à la Constitution.

En ce qui concerne les juges de paix, l'amendement devra prévoir les nominations pour une durée de sept (7) ans, non renouvelable. En plus de l'adjonction des critères de moralité, l'amendement devrait établir des critères de compétence relatifs à l'aptitude à la rédaction, l'application au travail, la faculté de concilier les partis, et l'intérêt pour la formation.

Chaque magistrat, ancien ou nouveau, devra suivre une formation ou un recyclage d'au moins trois (3) mois à l'École de la magistrature. Mais encore faut-il que le juge veuille et puisse se former et que son image, sa réputation ne soient pas déjà irrémédiablement ternies par des actes contraires à la morale quand il ne s'agit pas de véritable forfaitures.

2.1.2. Conditions de carrière

Tous les juges seront encouragés à remplir leurs devoirs avec probité et assiduité s'ils bénéficient de conditions de carrière équitables. L'adoption des recommandations relatives au terme des juges apportera déjà des perspectives de carrière plus intéressantes. Par ailleurs, l'augmentation récente de la rémunération des juges les soustrait davantage aux pressions. De plus, cette nouvelle reconnaissance publique de l'importance de leurs fonctions réhausse l'image de la justice. Elle diminue quelque peu la dépendance des juges vis-à-vis des services de police qui sont toujours nécessaires mais distincts de ceux des juges. Toujours est-il que pour créer des conditions acceptables de fonctionnement, beaucoup reste à faire.

i. Perspectives de carrière

Dans l'immédiat, le ministère de la Justice devrait adopter des mesures pour offrir des perspectives de carrière aux juges de paix. Certaines dispositions sont déjà en place, notamment celles fixant les critères de nomination des juges et la création de l'école de la magistrature. Toutefois, un cadre de carrière judiciaire doit être tracé, et des pratiques de reconnaissance des acquis de formation instaurés. Le juge de paix devrait bénéficier d'un statut semblable à celui d'un fonctionnaire public. Il devrait être nommé et reconnu pour ses compétences. Il devrait avoir des perspectives de nomination à un poste de juge au sein de tribunaux supérieurs selon sa compétence, son expérience et son dévouement à ses fonctions tel que manifestés, entre autres, par sa participation à la formation continue.

La Commission recommande que le ministre de la Justice ouvre des perspectives de carrière aux juges de paix en aménageant des conditions de formation permanente, d'évaluation de performance, et de nomination à des postes supérieurs.

A plus long terme, le ministère devrait réviser l'étendue du territoire sous la juridiction des juges de paix. La Commission note l'inquiétude qui existe face à l'ampleur et la complexité des pouvoirs des juges de paix. Ils cumulent à la fois des pouvoirs d'enquête, de décision et de conciliation. Ils statuent dans le domaine des violations en matière pénale et dans le domaine civil, notamment en matière de possession ou de bail jusqu'à un certain montant. En outre, ils statuent en équité en matière de tutelle ou de curatelle. L'implantation actuelle de nouvelles structures locales peut présenter l'occasion d'opérer certains changements.

Considérant l'étendue du territoire sous leur juridiction, la Commission recommande la création d'autres tribunaux de paix facilitant ainsi l'accessibilité de la justice aux citoyens.

ii. Conditions matérielles

Néanmoins, les conditions lamentables dans lesquelles les juges travaillent, et plus particulièrement les juges de paix, sont partiellement responsables de certaines faiblesses du système judiciaire. L'absence de ressources matérielles élémentaires comme des registres, des

archives, des formulaires standards, des machines à écrire ou des ordinateurs entraînent nécessairement des retards. Les communications entre les organes de la justice, à savoir les juges de paix, les commissaires, les commissaires adjoints, et les services de police, sont très difficiles, parfois inexistantes. L'absence de moyens ou d'allocation de transport pour les juges, l'absence de chambres de délibération, etc., sont autant d'obstacles que les juges doivent surmonter pour rendre justice. Ces difficultés existent autant à Port-au-Prince que dans les provinces. Il y a actuellement des programmes d'aide internationale qui visent à combler ces lacunes. Toujours est-il qu'une coordination et un suivi sont nécessaires pour s'assurer que les équipements arrivent à destination et en temps utile.

La Commission recommande que les équipements de base soient fournis aux juges dans les plus brefs délais.

En partie, le manque de ressources est dû aux limites des finances publiques. Pourtant, il est difficile de suivre l'utilisation que font des juges et greffiers des sommes perçues à titre de timbres judiciaires. La Commission souhaite que les mesures de contrôle prévus dans le décret du 29 août 1995 soient appliqués strictement et que le tarif judiciaire soit mis à jour et largement diffusé.

iii. Accès à la formation permanente

La Commission est heureuse de constater que l'instauration d'un programme de formation permanente pour les juges et autres auxiliaires de la justice est une priorité généralement reconnue. De plus, des mesures concrètes sont déjà entreprises pour combler le vide qui existait à ce niveau. L'École de la magistrature, prévue par la Constitution, a été formellement ouverte et a débuté ses cours en juillet 1995. Il n'existe pas à notre connaissance de plan directeur de l'implantation. Les projets relatifs à la planification des ressources humaines et matérielles aussi bien que la planification de la programmation sont difficilement accessibles. A cette fin, la Commission recommande qu'un moyen formel de concertation soit créé. Un comité ou conseil pourrait être établi. Ce comité aurait la charge de surveiller la planification, de susciter des contributions des secteurs privés nationaux et internationaux, de mettre sur pied des instances de participation et de diffusion des programmes et des activités de l'École. Pourraient y siéger des représentants du ministère de la Justice, de la magistrature, des facultés de droit, des barreaux, d'un organisme représentatif des associations des droits de l'homme, d'un représentant des organismes féminins. La Commission insiste sur la nécessité d'inclure dans les comités de planification des personnes venant de différents secteurs et plus particulièrement des secteurs marginalisés afin que les différentes préoccupations puissent être considérées lors de la prise des décisions.

La Commission recommande fortement que la direction de l'École de la magistrature mette en place un programme de formation permanente à l'intention des juges de paix. Ces hommes et ces femmes représentent la justice pour la grande majorité des citoyens. Leurs responsabilités sont multiples et les occasions d'intervention très fréquentes. Ils favorisent la réconciliation entre les parties. Il sera juste de prévoir un accès élargi aux juges de paix. L'École

de la magistrature pourrait, à titre d'exemple, mettre sur pied un programme de formation obligatoire de trois mois pour tous les magistrats, qu'ils soient actuellement en exercice aussi bien que nouveaux. Il y a peut-être lieu de considérer des bourses d'études permettant aux juges ayant des responsabilités familiales de suivre les cours, surtout quand on considère les juges exerçant en province.

iv. Évaluation de performance

Ce sujet est de plus en plus actuel dans le milieu judiciaire. Haïti a l'occasion d'innover. De plus, conscient du passé récent, l'instauration d'un système d'évaluation de la performance des juges permettra de renforcer le fonctionnement régulier des institutions judiciaires. Un système d'évaluation de performance a l'avantage d'être périodique à la différence des systèmes de discipline qui sont de nature ponctuelle. L'évaluation est conçue pour indiquer aux juges ses réussites et ses faiblesses dans le but de lui offrir les appuis et la formation indiqués. Ce sont les instances judiciaires elles-mêmes qui devraient gérer ces évaluations. Celle-ci est confidentielle et utilisée uniquement pour le bénéfice du juge. Elle n'est pas admissible lors des enquêtes disciplinaires. Un projet pilote pourrait être institué avec des juges qui acceptent volontairement d'en faire partie.

La Commission recommande la mise à l'essai d'un processus d'évaluation de la performance des juges comme projet expérimental, destiné à procurer aux juges le désirant un soutien dans leur carrière. Ce projet sera réservé à des volontaires qui pourront ainsi, de façon confidentielle, indiquer les domaines où ils ressentent des lacunes qu'on les aidera à combler.

v. La période de transition

En temps ordinaire, le recrutement de juges compétents et crédibles pose des défis. Plusieurs candidats potentiels sont découragés par les conditions de travail des juges. Pendant la période de transition vers un système judiciaire indépendant et impartial, le défi est plus grand. Les retards dans le fonctionnement des tribunaux sont encore excessifs. Alors que les prisons sont extrêmement surpeuplées, et, malgré les efforts récents, toujours en deçà des normes internationales. Jusqu'à 85% des détenus sont en attente de jugement. De plus, les recommandations du Comité sur l'évaluation de la perfomance des juges peuvent augmenter le nombre de postes à combler à court terme. Pour maintenir le respect des critères de compétence, y compris les exigences de moralité, le gouvernement pourrait faire appel à des juges et des juristes étrangers. Dans cette éventualité, il serait nécessaire de reconnaître temporairement des qualifications équivalentes et des compétences acquises à l'étranger. Parallèlement, il sera important d'accélérer la formation des candidats nationaux, surtout en facilitant des stages.

La Commission recommande au ministère de la Justice de mettre en place un plan spécial de sélection et de formation accélérées des magistrats pendant une période de trois (3) ans. Des méthodes proactives de recrutement pourront être utilisées en tenant compte des besoins du système en termes de compétence, de crédibilité, de représentativité et de

répartition géographique; des programmes de stage seront également mis en place, ainsi que des passerelles entre les différentes professions juridiques.

Ce plan pourra prévoir une assistance technique de juristes soit haïtiens, soit de même tradition juridique qu'Haïti, pour une période de trois (3) ans non renouvelables.

La Commission recommande au gouvernement d'enlever la restriction liée à la double nationalité pour permettre aux nombreux juristes haïtiens de la diaspora, adéquatement formés et expérimentés, de servir la justice de leur pays.

La nationalité haïtienne pourrait être aussi attribuée à titre exceptionnel à des juristes désireux d'aider au renouveau de la justice haïtienne et dont l'envergure et l'engagement justifieront une telle décision conformément à la loi.

2.2. Réformes relatives à la fonction de commissaire du gouvernement

Les commissaires du gouvernement représentent le ministère public. Ils sont les agents du pouvoir exécutif auprès des tribunaux. Comme les juges de paix, ils jouent un rôle de pivot. Ils peuvent favoriser le fonctionnement de la justice, ou y faire obstacle.

2.2.1. Examen du rôle des commissaires du gouvernement

La Commission est d'avis qu'il faut réexaminer le rôle des commissaires du gouvernement. Ces officiers de justice détiennent d'importantes responsabilités dans plusieurs domaines.

Les commissaires du gouvernement sont responsables des enquêtes en matière correctionnelle et criminelle. Ils ont également la lourde responsabilité des poursuites dans ces dossiers. La Commission a constaté, avec d'autres, qu'il existe un chevauchement inapproprié entre les rôles d'enquête des corps de police, des juges de paix, des juges d'instruction et des commissaires du gouvernement. Avant de déterminer la nature de l'infraction, il est difficile de savoir qui est responsable de l'enquête ou du constat. Au cours des années, les commissaires ont reçu d'autres mandats tels que la visite des prisons, l'intervention dans les causes intéressant les mineurs, les absents ou les interdits, et la vérification de la comptabilité du greffe.

La Commission recommande que les dispositions du code d'instruction criminelle relatives au mandat d'enquête des commissaires du gouvernement soient mises à jour en tenant compte des pouvoirs conférés aux agents de la police par la nouvelle loi portant création de la police nationale d'Haïti et organisant son fonctionnement.

Aussi, le rôle du commissaire doit être revu à la lumière d'un des objectifs premiers de la Commission, à savoir l'élimination de toute ingérence politique dans l'exercice du pouvoir judiciaire. Le commissaire peut demander aux chefs de juridiction de convoquer une assemblée des juges pour leur communiquer ses observations sur l'exécution des lois et des jugements. Ils

ont le mandat de représenter l'État en justice et ils procèdent d'office dans toutes les causes qui intéressent la société en général. Selon la personnalité du commissaire, ceux-ci peuvent intervenir activement dans presque tous les domaines. Vu le statut du commissaire comme agent de l'exécutif, ceci peut prêter à interférence du pouvoir exécutif, ou du moins donner l'impression de cette interférence.

Sans pouvoir se prononcer à l'avance sur les solutions à retenir, la Commission estime, néanmoins, qu'il est essentiel de procéder à un examen approfondi du rôle des commissaires du gouvernement en tenant compte des principes relatifs au magistrat du parquet adopté par le huitième congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Compte tenu des chevauchements, notamment avec les rôles des juges, de la police, des officiers ministériels ou d'état civil, la Commission recommande qu'une concertation entre ces différents corps et les commissaires du gouvernement soit organisée, sous l'égide du ministère de la Justice, à l'effet d'alléger les attributions des commissaires du gouvernement.

2.2.2. Augmentation du nombre des commissaires du gouvernement

En raison des multiples rôles que jouent les commissaires du gouvernement, ils sont souvent débordés. Cette situation ne peut que rejaillir sur la qualité de leurs prestations.

De plus, les carences à ce niveau entrainent inévitablement des retards dans la poursuite des dossiers, ce qui peut causer de sérieux préjudices, notamment à ceux qui sont détenus provisoirement en attendant leur procès. Le manque de commissaires n'est pas ressenti dans toutes les juridictions. Il se fait surtout sentir dans certaines villes, là où il y a affluence de justiciables.

La Commission recommande que le nombre des commissaires du gouvernement soit augmenté. La Commission préconise aussi une spécialisation dans les tâches de commissaires, notamment pour les enquêtes relatives aux violations des droits de l'homme. Ainsi, un commissaire du gouvernement pourra être spécialisé dans le rôle de procureur des droits de l'homme, et bénéficier à cet effet de ressources humaines matérielles, adéquates et suffisantes pour répondre aux immenses besoins dans ce domaine. Dans les grands centres, il pourrait y avoir spécialisation et déconcentration des responsabilités.

2.2.3. Création d'une unité spéciale de commissaires du gouvernement chargée d'enquêtes et de poursuites contre les responsables de violations graves des droits de l'homme pendant la période couverte par le mandat de la Commission.

Dans le même ordre d'idées, la Commission recommande fortement la mise sur pied immédiate d'une unité spéciale de commissaires chargée de faire les enquêtes et de représenter le ministère public dans les cas nécessitant des enquêtes plus approfondies. Il faut éviter de prolonger les délais de détentions des inculpés. Le débordement actuel constitue un frein certain à la poursuite de ces cas. La création de cette unité spéciale pourrait réduire les

lenteurs. D'autre part, les victimes souffrent nécessairement de ces retards. Les risques d'éparpillement ou d'altération des preuves augmentent avec le temps.

L'instauration de cette unité permettra de donner suite aux constatations de la Commission sur la nécessité de faire toute la lumière sur ces cas. De plus, la constitution de cette équipe permettra de consolider des expertises. **Il y aura également lieu de considérer s'il ne sera pas nécessaire de réserver pour ces dossiers un certain nombre de juges d'instruction. Une session des assises peut être spécialement organisée pour entendre ces causes.** Ces mesures sont proposées dans le respect de la Constitution de l987 qui défend la création d'un tribunal extraordinaire. En même temps, ils repondent à un besoin de plus en plus pressant d'accélerer le traitement de ces cas.

2.3. Rôle élargi du nouveau protecteur du citoyen

Par décret présidentiel en date du 12 septembre l995, l'Office du Protecteur du citoyen a été créé avec le mandat de protéger tout individu contre toutes les formes d'abus de l'administration publique. Des garanties d'indépendance de l'Office ont été prévues par le décret, notamment la nomination par arrêté présidentiel suite à la formation d'un consensus entre le président de la République, le président du Sénat et le président de la Chambre des députés. Le protecteur ne peut être destitué qu'après une mise en accusation par la Chambre des députés et jugement par la Haute Cour de justice. La participation d'un nombre important de représentants des organismes de défense des droits et des libertés au conseil d'administration prévu par le décret peut renforcer l'indépendance et la crédibilité de l'Office.

Ses pouvoirs d'intervention sont considérables et pourront utilement appuyer les revendications des requérants aux prises avec des décisions administratives irrégulières, des lenteurs excessives ou des refus arbitraires des fonctionnaires. Il est donc possible que le protecteur puisse intervenir pour assister les intéressés qui recherchent de l'information sur les lieux et les conditions de détention de leurs parents, bien que de telles démarches ne devraient plus être fréquentes. Le protecteur pourrait également intervenir auprès des greffiers sauf pour les tribunaux formellement exclus par le décret, pour s'enquérir au sujet de registres, de dossiers, de frais de procédure exorbitants, *voire même de l'action ou de l'inaction non-expliquée des commissaires du gouvernement ou d' un corps de police.* Le protecteur n'intervient pas toutefois dans l'exercice des pourvoirs par les juges. Le protecteur jouit d'un pouvoir moral spécial. Il avise les fonctionnaires de ses décisions et peut leur faire des recommandations. La publication d'un rapport annuel et le pouvoir de soumettre des recommandations au gouvernement et au parlement sur des réformes législatives qu'il juge nécessaires sont des moyens significatifs.

La Commission souligne que la nature gratuite des services du protecteur augmentera l'efficacité et l'accessibilité de cette nouvelle institution. Cette gratuité témoigne de l'engagement réél de l'État à rendre la protection de citoyens et citoyennes efficaces dans la situation socio-économique actuelle. En effet, le déséquilibre des moyens entre l'État et la vaste majorité de ceux-là rend théorique la plupart des recours existants. De plus, en adoptant cette mesure, l'État

haïtien remplit l'une de ses obligations en droit international, à savoir celle pour tout État d'assurer l'existence de recours efficaces contre les violations des droits de l'homme.

La Commission recommande que le rôle du protecteur du citoyen soit élargi. La mention explicite des pouvoirs du protecteur dans les cas intéressants l'administration des prisons et des centres de détention serait important. En effet, plusieurs organismes ont déjà recommandé la nomination d'un protecteur des prisons pour veiller au respect des droits des détenu(e)s et prisonniers(ères). Ceux-ci comprennent le droit aux conditions conforme aux règles minimales prévues sur le plan international. Les droits et recours des détenu(e)s et des prisonnier(ères) devant les tribunaux et, plus particulièrement, leur droit d'accès à un avocat dès l'arrestation, seraient mieux respectés. Le protecteur pourrait également veiller au respect du droit du prévenu de savoir immédiatement la nature de l'accusation portée contre lui, sauf dans les cas de flagrant délit. Toutefois, il demeure vrai que les pouvoirs du protecteur du citoyen ne sont que des pouvoirs de recommandation.

Le protecteur devrait aussi adopter comme priorité l'organisation d'une vaste campagne d'éducation aux droits de l'homme en reconnaissance de l'impératif de créer une nouvelle culture du respect des droits de l'homme. Cette culture est indispensable à l'instauration durable d'un État de droit. La meilleure protection des droits de l'homme demeure l'opinion publique informée et vigilante. Cette transformation ne se fera pas du jour au lendemain. Il sera le résultat d'une transformation systématique et concertée, d'une action pensée de manière participative et progressive, privilégiant la participation des secteurs désavantagés et marginalisés de la société. L'importance de cette tâche mérite de lui accorder une attention particulière et surtout des ressources spécifiques adéquates, tout en tenant compte de l'état des finances publiques. La création de partenariats actifs, et la collaboration continue d'organismes internationaux pourraient aider l'État à faire face à cette obligation.

Un investissement dans l'institutionnalisation de la promotion et de la protection des droits de l'homme est une contribution à la réconciliation sociale et à un avenir plus harmonieux.

2.4. Renforcement du rôle de la police nationale comme auxiliaire de la justice et gardienne de la paix publique

Ces recommandations tiennent compte des mesures de réforme déjà mises en place conformément à la loi portant création, organisation et fonctionnement de la police nationale du 28 octobre 1994.

La Commission recommande que soit renforcé le rôle de la police nationale comme auxiliaire de la justice et gardienne de la paix publique en conformité avec le code de conduite pour les responsables de l'application des lois (résolution 34/169 du 17 décembre 1979 de l'Assemblée générale des Nations unies).

La Commission recommande que la réforme du système judiciaire et le processus de mise en place et de structuration de la force de police nationale soient conduits

simultanément, avec autant de détermination, de manière à intégrer la police dans l'oeuvre de renouveau du système judiciaire.

La Commission recommande que dans tous les cas où un membre de la force intérimaire sera appelé à faire partie de la force nationale de police, il soit astreint à un stage de formation sur les droits de l'homme.

2.4.1. Démilitarisation de la police

Le préambule de la nouvelle loi ainsi que son article 4 établit clairement la distinction entre la nouvelle police nationale et les forces armées. Au niveau juridique, cette loi a donc mis fin à la confusion néfaste qui a facilité les abus des militaires pendant la période du coup d'État. Le cumul des rôles de militaire et de policier a mené aux pires abus. Pendant la période du coup, il a permis la politisation ouverte de la justice. Se substituant aux forces de police, les militaires se sont servi de leurs pouvoirs et de leurs armes contre leurs propres concitoyens. Les chefs de section ont été particulièrement présents et oppressifs dans tous les localités rurales.

La Commission encourage le gouvernement à poursuivre ses démarches pour supprimer les Forces armées d'Haïti comme corps distinct de la force publique et recommande que la Constitution soit amendée en ce sens.

Force est de constater, cependant, que cette séparation n'est pas encore achevée. La suppression de l'armée implique la démobilisation des hommes et l'inventaire de tout l'équipement. Ces questions sont sérieuses et ne doivent pas être occultées ou laissées au hasard. Il est aussi important de prendre des mesures pour éviter la reconstitution des anciens corps militaires ayant les mêmes pratiques sous de nouveaux uniformes.

La Commission recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que la police nationale ne développe pas une culture militaire.

La Commission s'interroge sur les conditions de mise en place d'un corps de réserve de civils pour protéger le territoire contre une éventuelle agression externe.

2.4.2. Définition du rôle de la police nationale dans sa fonction de police judicaire

La nouvelle loi de police a créé « un corps professionnel de police civile, avec accent sur la protection de la vie et des biens du citoyen » (article 3). Cependant, l'opinion est souvent scandalisée par les retards et les inaptitudes de la police nationale et de la police intérimaire qui ne démontrent que peu d'empressement pour « prévenir les infractions et rechercher activement les auteurs pour les traduire devant les juridictions compétentes dans les délais fixés par la loi », ni pour « contrôler la détention et le port d'armes sur le territoire national » (article 7 [4]) et [5]). La loi leur fait aussi obligation « d'exécuter les arrestations dans tous les cas prévus par la loi » (article 7 [6]). La Commission nationale de vérité et de justice constate les améliorations qui sont déjà évidentes dans le fonctionnement de la police. Toutefois, il est essentiel de partir d'un

bon pied et de gagner la confiance de la population. Sans cette confiance, le rôle des policiers spécialement dans la prévention du crime sera extrêmement difficile.

i. Le pouvoir d'arrestation

La Commission considère comme particulièrement grave toute privation illégale de la liberté des individus ainsi que l'usage excessif de la force lors de l'arrestation ou de la détention. Dans les localités excentrées, les policiers devraient recevoir la formation nécessaire pour maintenir la paix publique lors d'incidents qui peuvent surgir au moment de différends.

La Commission recommande que le directeur général de la police nationale adopte des directives conformes aux dispositions de la Convention américaine des droits sur l'exercice du pouvoir d'arrestation (art. 7.5) et plus particulièrement en prescrivant que les policiers doivent, en cas d'arrestation sans mandat, informer aussitôt le magistrat compétent. Le pouvoir d'arrestation en cas de flagrant délit doit être défini restrictivement. Une directive doit établir ses limites. Tout procès-verbal de police qui aura été établi en violation des dispositions relatives à la protection des personnes en garde à vue sera annulé d'office.

Un registre informatisé des personnes en garde à vue pourra à la fois prévenir les disparitions, la torture et les extorsions ainsi que les abus de garde à vue.

Il pourra également aider à retrouver plus facilement les auteurs de violations des droits de l'homme et les criminels recherchés pour des infractions commises dans un endroit différent de celui où ils ont été arrêtés.

Plus généralement, la Commission remarque que plusieurs incidents entre les corps de policiers et les civils démontrent que l'usage des armes à feu par les policiers n'est pas encore conforme au respect des droits de l'homme. Le recours à l'usage de l'arme à feu n'est justifié qu'en cas de nécessité absolue lorsque la vie du policier ou d'une autre personne est en danger, ou que le prévenu risque de causer des blessures graves. De plus, dans ces cas, le policier n'est autorisé à utiliser que la force strictement nécessaire pour maîtriser le prévenu.

La Commission recommande que des directives relatives à l'usage des armes à feu, conformes aux principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois adoptées par le 8ème congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, soient adoptées et rigoureusement appliquées.

Ces principes feront partie du curriculum des policiers à tous le niveaux ainsi que d'autres enseignements sur les droits de l'homme fondamentaux et seront affichés en permanence dans tous les postes de police.

Le désarmement de la population

Une unité spéciale de la police, suffisamment équipée et bien entraînée, devra se consacrer au désarmement de la population et au controle des armes à feu autorisées.

Arrestation et garde à vue

Les dispositions adéquates de la Convention américaine des droits de l'homme ainsi que l'ensemble des principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies (Résolution 41/173 du 9 décembre 1988) seront enseignées, affichées en français et en créole, dans tous les postes de police, et leur respect rigoureux assuré sous peine d'exclusion de la police sans préjudice de poursuites pénales pour détention arbitraire ou sévices.

Les personnes visées auront notamment accès à leur famille, à un avocat et auront droit à une visite médicale.

Justice sommaire et lynchages

Une attention spéciale sera prêtée dans la formation et dans l'entraînement de la police, aux méthodes non mortelles de contrôle des foules.

La police devra être notamment entraînée pour empêcher la justice sommaire, à laquelle on a parfois recours par exemple en cas d'accusation de vol ou de sorcellerie, et faire respecter le droit à la vie et à un procès équitable quelle que soit la gravité des charges qui pèsent sur un individu quel qu'il soit.

ii. Directive spéciale sur la violence domestique et les agressions sexuelles

Il existe un lien direct entre la généralisation de la violence pendant la période couverte par le mandat de la Commission et l'augmentation dramatique de l'incidence du viol et d'autres formes d'agressions sexuelle. Les stratégies de dislocation des organisations de la société civile, menées délibérément et avec un extrême violence, ont effectivement abouti à une désintégration du tissu social et l'abaissement moral.

Pour marquer le caractère particulièrement grave de la violence contre les femmes, et parce que ces violations n'étaient pas spécifiquement mentionnées dans la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité, en décembre 1993, la Déclaration sur la violence contre les femmes. Cette déclaration constitue un engagement moral, en plus de la responsabilité internationale, à agir pour éliminer cette violence. La Déclaration dénonce sans équivoque toutes les formes de violence, qu'elles se perpétuent dans le milieu familial ou en public.

Le contexte social rend les femmes très vulnérables et peu enclines à porter plainte. Dans ces circonstances, les corps de police, comme les commissaires du gouvernement, les juges d'instruction ou tout autre officier de la justice, sont légalement obligés d'adapter leurs procédures pour rendre efficace la protection contre toute violence domestique, le viol et les autres formes d'agression sexuelle.

Il y a lieu d'adopter des politiques et des procédures claires pour guider les policiers lors de la réception de plaintes ou la poursuite d'enquêtes. Ces directives doivent stipuler, sans équivoque, que les agressions sexuelles, y compris le viol, sont des crimes graves comportant atteinte à l'intégrité physique et mentale, des souffrances morales, la violation grave des droits fondamentaux, et parfois des pertes matérielles. A ce titre, ces crimes doivent recevoir un traitement prioritaire en termes d'enquête et de poursuite.

La Commission recommande que des amendements soient apportés au Code pénal pour déclarer que les actes de violence conjugale et familiale sont des formes d'agression physique, morale et/ou sexuelle et, à ce titre, des infractions pénales passibles de peines graduées.

La Commission recommande que le ministère de la Condition féminine et des droits de la Femme et le ministère de la Justice coordonnent un groupe de travail interministériel pour accélérer l'adoption en priorité des dispositions légales, administratives, et budgétaires nécessaires à la protection efficace des droits à l'intégrité physique, à l'égalité et à la non-discrimination, et pour assurer le suivi des mesures adoptées.

Les directives doivent poser des règles sur les conditions d'accueil des victimes pour respecter leur dignité et pour tenir compte du traumatisme que cette personne vient de subir. Les directives établiront les règles sur les soins médicaux à procurer aux victimes, sur la conservation des éléments de preuve, sur l'information à communiquer à la victime le plus tôt possible, comprenant, au besoin, l'information sur l'examen médico-légal. Les directives indiqueront les informations sur les droits et recours à communiquer aux victimes, ainsi que sur les services de soutien disponibles. Ces directives doivent guider la Police sur la protection à accorder à la victime contre les manoeuvres d'intimidation et les représailles, et prévoir le droit de la victime d'être accompagnée pendant toutes ses démarches. La victime doit recevoir les informations sur les enquêtes et procédures intentées et leurs résultats. Les directives devront spécifier que les agressions sexuelles peuvent se produire dans le contexte conjugal ou familial et peuvent concerner les femmes, les enfants, les conjoints des deux sexes, et d'autres personnes vulnérables, tels que les employés de maison (les *restavèk*).

La répression des crimes de viol et d'agression sexuelle sera autant fonction de l'élimination des causes de vulnérabilité et d'exploitation du travail féminin que d'une application stricte des lois pénales. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes peut servir de fondement à une approche intégrée comportant la promotion des droits économiques, sociaux et culturels de la femme. Les cas d'agression sexuelle sont une illustration probante de l'interdépendance ou de la mutualité des droits de l'homme. **La**

Commission recommande donc que les mesures de répression de l'agression sexuelle soient accompagnées de programmes d'amélioration de l'accès au travail et des conditions de travail des femmes, ou des mesures d'aide au développement des petites entreprises.

iii. La fonction de maintien de l'ordre et de protection des institutions

La Police nationale assume actuellement le maintien de l'ordre dans les cours de justice et les tribunaux. Un corps spécial a été constitué à cette fin. Cette fonction est indispensable pour assurer la sécurité des juges et des officiers de la justice, incluant les avocats. Pendant la période du coup d'État, les menaces exercées par les militaires, les attachés et les groupes armés ont porté atteinte au bon fonctionnement de la justice. Le manque de sécurité et la peur de représailles ont également dissuadé les victimes à porter leur cause devant la justice. D'autre part, il arrive que la sérénité nécessaire au déroulement des procès soit sérieusement pertubée par le comportement des parties, des témoins ou des observateurs.

L'agression physique et les menaces à l'intégrité physique préoccupent toujours les membres du barreau. Dans ces conditions, les droits de la défense ne seront que difficilement assumés par les avocats. La Commission internationale de juristes présente la question de la sécurité physique comme étant une préoccupation majeure.

Par ailleurs, le policier peut certainement aider au maintien de la paix en dehors des cours et tribunaux. Il peut éviter des querelles violentes lorsque deux parties essaient de se faire justice eux-mêmes plutôt que d'attendre l'arrivée du juge de paix. Le policier qui rédige un rapport aide les parties qui, en l'absence de juge de paix, craignaient de perdre des éléments de preuve. L'existence du rapport peut constituer pour les parties une cause de satisfaction, et réduire la tentation de se faire justice soi-même.

La Commission recommande que toutes les dispositions soient prises pour compléter le déploiement de la police judiciaire auprès des cours et des instances judiciaires concernées. Elle recommande, en outre, que la formation technique de ces policiers soit accélérée afin d'assurer les conditions nécessaires au fonctionnement impartial de la justice et la protection de toutes les parties, y compris les témoins.

iv. La fonction de gardien de prison

La Commission constate que des services sont en voie d'implantation pour améliorer les conditions dans les prisons. La nouvelle Administration pénitentiaire nationale (Apena), a établi un plan de réforme des prisons. Les prisons ne sont plus administrées par des militaires. Certains équipements de base ont été fournis. Des repas sont servis. Un index informatisé de tous les prisonniers existe depuis peu. Les prisonnières sont maintenant détenues dans des lieux séparés.

Malgré ces progrès, les conditions de vie dans les prisons ne satisfont pas aux normes internationales. Les conditions hygiéniques ne sont toujours pas acceptables. Pour les prisonnières, la détresse est particulièrement sévère. Celles-ci sont isolées de la population masculine adulte,

mais pas des mineurs de sexe masculin. De plus, les droits des femmes au respect de leur dignité risquent d'être violés lorsque les fouilles corporelles sont accomplies par des hommes.

La Commission recommande que la Constitution et la loi sur la police soient amendées de façon que la fonction de gardien de prison et les conditions d'accès à cette fonction soient définies en accord avec les conventions, pactes, et traités internationaux en usage dans la matière.

Les gardiens de prison et l'administration pénitentiaire devront constituer un corps spécialisé tant au niveau de la formation que de l'entraînement.

Ils devront veiller au respect de l'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus tel que adopté par le Premier congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants tenu à Genève en 1955.

Un registre central des détenus intégré à celui de la garde à vue aidera à réduire les cas de détention abusive, disparitions de services et à retrouver la trace des détenus.

Il faudra également veiller à la séparation de condamnés et des prévenus, des adultes et des mineurs, des hommes et des femmes à l'intérieur des prisons quand un lieu de détention séparé ne sera pas disponible.

La Commission recommande que les gardiens et gardiennes de prisons reçoivent une formation intégrant les dimensions des droits de l'homme et qu'un programme de formation permanente soit mis en place à leur intention.

La Commission recommande qu'en ce qui concerne la délinquance juvénile, les gardiens de prison soient plutôt des éducateurs et éducatrices dans des centres de rééducation spécialement conçus pour la réhabilitation de ces jeunes.

La Commission recommande que seuls des policiers de sexe féminins procèdent aux fouilles réglementaires des prisonnières et soient toujours présents pendant la nuit dans les prisons pour femmes.

2.4.3. Conditions de carrière de la police

i. Conditions de nomination

Le processus de recrutement et de sélection des nouveaux policiers doit comprendre des moyens plus efficaces pour vérifier le passé et les actions antérieures des recrues, plus particulièrement en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. La nouvelle loi impose comme première mission « d'assurer la protection et le respect des libertés des personnes, des vies et des biens ». Elle doit également « maintenir l'ordre, la paix, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques ». On comprend pourquoi une large partie de l'opinion publique reste

sceptique devant la présence de certains officiers de la nouvelle police nationale qui sont connus pour leur pratique de violations des droits de l'homme. La recherche sur les antécédents des candidats ne peut être systématique à cause de l'absence de fichiers criminels et de casier judiciaire.

La Commission recommande qu'une unité spéciale de policiers reçoivent une formation approfondie sur les règles de discipline et de déontologie policière et que cette unité soit chargée d'établir un processus amélioré de sélection des policiers comprenant une évaluation plus stricte de l'intégrité et de la vie passée des candidats dont la moralité doit être au dessus de tout soupçon. La Commission recommande qu'une attention spéciale soit portée au recrutement de policiers de sexe féminin et que le recrutement de juristes soit favorisé.

La Commission recommande l'établissement d'un casier judiciaire des dossiers criminels permettant ainsi des recherches sur les antécédents de tout candidat.

ii. Règles de déontologie

La police nationale reçoit une formation initiale de trois mois qui sera poursuivie progressivement. L'adoption d'un code de déontologie policière servirait à uniformiser les règles de comportement des policiers et informerait le public sur ses droits et obligations face aux policiers à l'aide d'une brochure destinée à une large diffusion. Il y a toujours, malheureusement, de l'ignorance et des préjugés dans le public qui peuvent nuire au travail efficace de la police en même temps que de l'ignorance et des stéréotypes de la part des policiers qui mènent à l'arbitraire. La nouvelle loi sur la police énonce comme première mission « la protection et le respect des libertés des personnes, des vies et des biens » (article 7 [l]). La loi crée aussi l'Inspection générale de la police nationale qui est chargé de recevoir les plaintes, faire des enquêtes pour le ministre de la Justice et le directeur général de la police. L'Inspection générale doit recevoir des plaintes et faire des enquêtes relatives aux atteintes aux droits de l'homme et à tous les autres abus qui pourraient être reprochés aux fonctionnaires de police (article 38). L'Inspection générale remet son rapport simultanément au ministre de la Justice et au directeur général. Aucune mention n'est faite d'une communication avec le plaignant. La Commission remarque que l'Inspection générale mène régulièrement des enquêtes et que des actions sont prises après ces enquêtes. Elle estime, toutefois, que parallèlement au système des affaires internes, il devrait exister une instance autonome de la police, composé d'officiers de police et de civils, pour recevoir les plaintes contre la police et enquêter sur elles. Cette instance aurait un pouvoir d'assignation de témoins et de recommandation au directeur général qui serait chargé de prendre les mesures disciplinaires qu'il estime appropriées dans ces circonstances. Ce système respecte l'ordre et la hiérarchie de l'organisation policière tout en accordant un recours aux plaignants.

La Commission recommande la création d'un comité de déontologie policière chargé de conseiller le Conseil supérieur de la police nationale et d'enquêter sur les plaintes relatives au code de déontologie policière avec pouvoir de recommandation. L'unité de

policiers spécialisés sur la discipline et la déontologie apportera le soutien technique et administratif aux travaux du comité de déontologie.

iii. Formation

Actuellement la formation initiale des policiers est de trois mois. Cette formation comprend un programme de formation aux droits de l'homme supervisé par le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme. En collaboration avec le Programme de soutien international à la formation aux enquêtes criminelles (*International Criminal Investigative Training Assistance Program,* ICITAP) et la Police civile des Nations unies (*United Nations Civilian Police,* UNCIVPOL), le Centre des Nations unies donne une formation sur les droits garantis par les instruments internationaux qui, selon la Constitution haïtienne, font automatiquement partie du droit interne haïtien. Le programme général actuellement prévu pour les membres de la police nationale est de trois mois de formation intensive. Malgré la meilleure volonté, cette formation ne peut être que partielle.

Il y a peu d'informations destinées au public sur le rôle des policiers et les droits et devoirs des citoyens lors des opérations policières. Les attentes de part et d'autre sont parfois erronées. Des sessions d'information organisées conjointement par la police et les associations de quartier ou les associations des droits de l'homme pourront à la fois renseigner le public sur le rôle des policiers et aider à susciter des formes de collaboration entre la police et la communauté.

La Commission recommande que la formation initialement reçue par les policiers se poursuive régulièrement au sein des institutions nouvellement créées tout en favorisant la participation de tous les secteurs de la société civile aux activités de formation. Cette formation devra intégrer des modules traitant des droits de l'homme généralement et les droits garantis par la Convention américaine des droits en matière d'arrestation et de détention.

La Commission recommande que la formation des policiers sur les conditions d'usage des armes à feu et sur les techniques pour maîtriser un prévenu ou pour contrôler un attroupement soit améliorée. La Commission recommande que les équipements appropriés leur soient fournis.

La Commission recommande que le ministère de la Justice soit encouragé à organiser des sessions d'information sur le rôle du policier et les formes de collaboration entre la police et la communauté.

Les membres de la communauté devraient être associés à la préparation de ces sessions et y participer activement. Les sessions doivent incorporer les préoccupations et perspectives des femmes. Un rôle particulier pourrait y être réservé pour les jeunes. Ces actions contribueront à créer une meilleure communication. En même temps, elles seront un moyen actif d'informer sur les droits.

La formation des policiers doit intégrer le souci d'éviter toute discrimination, en particulier à l'égard des femmes. De plus, tous les policiers doivent recevoir la formation pour intervenir effectivement lors des cas de viol ou d'autres agressions sexuelles.

2.5. Réformes de la législation

Haïti possède actuellement un corps de lois généralement considéré comme complet et systématique. Il n'y a que peu de sujets qui ne sont pas couverts par les lois et règlements actuellement en vigueur.

Haïti est également doté d'institutions judiciaires et administratives possédant toutes les compétences conventionnelles. Récemment, de nouveaux services ont été créés.

En revanche, les observateurs sont unanimes à constater que la plupart des lois ne sont pas appliquées, et que, de même, ces lois sont le reflet d'un système de domination où les anciens maîtres sont remplacés par les élites nationales. Plusieurs conflits demeurent latents: l'écart entre le droit formel des terres et les occupations traditionnelles, l'écart entre le régime matrimonial légal et le vécu de la moitié, au moins, des ménages qui vivent en union libre, l'écart entre l'éventail des tribunaux et l'inaccessibilité de la justice. En partie, ces écarts sont comblés, tant bien que mal, par le système de droit informel. D'autre part, il existe un décalage entre le développement des normes internationales et l'état des normes nationales.

Une réforme législative est donc nécessaire. Il faut réconcilier le peuple avec ses lois si on veut réconcilier le peuple avec ses juges. En même temps, une réforme expéditive et superficielle ne ferait qu'aggraver les tensions inhérentes aux institutions existantes. La réforme doit s'accomplir au moyen de processus appropriés, adaptés à cette cohabitation inconfortable de deux sociétés. Plusieurs organismes élaborent actuellement des modèles de réforme qui tiendraient compte de cette double réalité. En attendant de susciter un consensus autour des objectifs et des moyens d'y parvenir, les recherches et les discussions se poursuivent.

Dans ce contexte, la Commission considère qu'il est préférable de procéder par étape, en abordant dans l'immédiat que les réformes législatives incontournables, tout en forgeant un nouveau consensus sur les processus à suivre pour la réalisation de la réforme législative plus fondamentale. Dans l'immédiat, le législateur devrait traiter les cas de contradiction les plus criants entre le droit interne haïtien et les droits de l'homme reconnus en droit international. Le législateur devrait aussi faire une priorité des questions qui sont les plus pressantes sur le plan socio-économique.

La Commission, pleinement consciente de la nécessité de procéder à une réforme fondamentale des lois pour les réconcilier avec la réalité sociale contemporaine et pour garantir le respect des droits de l'homme, recommande au gouvernement d'effectuer, dans le court terme, les réformes législatives incontournables, tout en forgeant un nouveau consensus sur les processus à suivre pour la réalisation, à plus long terme, de la réforme législative fondamentale.

2.5.1. Commission de réforme du droit

Une Commission de refonte des codes haïtiens a été créée en 1959. Son mandat a été modifié par le décret du 29 mars 1977. Cependant, cette commission ne fonctionne plus.

La Commission nationale de vérité et de justice recommande que le mandat de la Commission de refonte des codes soit révisé de nouveau dans l'optique d'établir un organisme public responsable du développement d'un système de droit adapté à la réalité haïtienne. Il sera nécessaire de changer la composition de la Commission afin d'inclure des non juristes. Pour signaler le changement de mandat et de composition, la Commission nationale de vérité et de justice recommande que le nom de la Commission de refonte des codes haïtiens soit changé en Commission de réforme du droit.

Dans l'intervalle, cet organisme aura le mandat d'examiner tout projet de loi et de formuler des recommandations au conseil des ministres. Ce processus comprendra la révision et la mise à jour périodique des lois existantes.

2.5.2. Révision du mandat de la Commission de refonte des codes haïtiens

La Commission de refonte des codes haïtiens doit devenir un organisme public dynamique ayant comme mission la révision et la réforme de la législation haïtienne.

i. Objectifs

La Commission de refonte sera un organisme de recherche et de consultation. Elle formulera des recommandations au ministre de la Justice sur les domaines de droit qui devraient être abordés en priorité. La Commission proposera des thèmes de recherche et suscitera la collaboration des milieux juridiques pour les faire accomplir. La Commission devra privilégier une approche multidisciplinaire. Elle visera à acquérir une expertise sur les techniques législatives et réglementaires. La Commission constituera une documentation en droit comparé et cherchera à demeurer à la pointe des développements législatifs.

ii. Composition

La Commission de refonte devra se doter de structures légères reflétant sa mission de planification et de conseil. Elle cherchera à créer des partenariats avec des institutions de recherche académiques et professionnelles.

La Commission recommande que la Commission de refonte soit composée de membres venant des milieux juridiques, académiques, et des différents secteurs socio-économiques, plus particulièrement ceux des secteurs marginalisés. Elle prendra des mesures pour avoir une représentation significative de femmes et de personnes venant des régions. Le Secrétaire d'Etat à la justice en sera membre d'office.

iii. Mode de fonctionnement

La Commission sera appelée à établir un processus de fonctionnement participatoire. Il devra favoriser la formation de nombreux groupes de travail. Par ce moyen, la Commission pourra impliquer des représentants de secteurs traditionnellement exclus. La Commission veillera à ce que tous les participants disposent d'informations utiles à ses travaux. Elle donnera l'occasion aux différents participants d'observer les réunions des membres de la Commission. Elle associera certains participants aux travaux de consultation. Elle essaiera constamment de retenir les services de professionnels et de ressources communautaires nouveaux pour assurer une large implantation.

iv. Programme de travail

La Commission doit fixer des priorités, sous la direction du ministre de la Justice. Le nombre des travaux seront à déterminer en tenant compte du mode de fonctionnement et des ressouces disponibles. Une allocation de frais de transport et une indemnité de subsistance seront nécessaires pour assurer la participation des personnes venant des provinces.

2.5.3. Vérification des lois eu égard à la Constitution de l987

Cette tâche sera un travail continu. Toutefois, la Commission doit traiter en premier lieu les textes de lois qui doivent être adoptés pour respecter le fonctionnement des institutions politiques. D'autres lois cadres doivent également être adoptées en premier.

La Commission recommande que le mandat de la Commission de refonte des codes haïtiens soit élargi pour lui accorder un droit d'initiative, de recherche, et de consultation, afin qu'elle puisse devenir une institution créatrice à la fine pointe des derniers progrès législatifs.

La réforme du droit des terres devrait également figurer parmi les premières priorités. Ce travail sera nécessairement poursuivi avec la participation importante des professionnels des sciences humaines: sociologues, économistes, agronomistes, aussi bien que juristes et arpenteurs. Les travaux accomplis jusqu'à présent par l'Institut national de la réforme agraire constituent une source importante. Plusieurs chercheurs possèdent une expertise qui doit aussi être mise à contribution pour réaliser cette oeuvre très complexe et pleine d'embûches. Les compétences et le fonctionnement des tribunaux terriens doivent être revus au cour de ce travail.

i. Vérification des lois en fonction des conventions internationales

Cette vérification est urgente en raison de la fragilité du respect des droits de l'Homme. Bien que l'État haïtien ait ratifié nombre de conventions internationales, des conventions de première importance ne sont pas encore ratifiées, en particulier le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux, et culturels, et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements, cruels, inhumains, et dégradants. Il est également important que l'État haïtien se soumette à la juridiction

du Comité des droits de l'homme en signant le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et poitiques, et, plus près de nous, la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

La vérification des lois face aux conventions internationales doit comprendre une révision des réserves faites lors des ratifications. En effet, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est celle qui a subie le plus grand nombre de réserves. L'ensemble des travaux de refonte des codes haïtiens bénéficiera des résultats de ces travaux.

La Commission constate que le Code pénal haïtien n'incorpore pas de dispositions sur les crimes contre l'humanité. Deux pays ont déjà traduit explicitement en droit interne le droit international concernant les crimes contre l'Humanité, à savoir la France et le Canada. Le passé couvert par le mandat de la Commission lui fait croire que l'adoption formelle du droit international relatif aux crimes contre l'humanité est particulièrement nécessaire. Les massacres commis par les Forces armées d'Haïti, la pratique de viols systématiques sont deux atrocités dont la répétition doit être prévenue par tous les moyens. Les dispositions qualifiant certains crimes comme crimes contre l'humanité leur accordent un statut particulier: en premier, ces crimes sont imprescriptibles; deuxièmement ils ne sont pas susceptibles d'amnistie; et troisièmement, ils sont susceptibles de poursuites devant des juridictions internationales ou des juridictions domestiques des pays où se trouvent les accusés. Ce sont là des moyens particulièrement adaptés à la répression de ces crimes odieux.

La Commission recommande que le gouvernement haïtien amende le Code pénal pour le rendre conforme aux engagements internationaux souscrits par l'État haïtien et pour y incorporer les « crimes contre l'humanité » en s'inspirant de l'approche adoptée par la Commission nationale de vérité et de justice dans l'interprétation de son mandat:

- pour criminaliser les disparitions forcées et inclure les règles essentielles édictées par la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (résolution 47/133 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1992);

- pour veiller au respect de la présomption d'innocence;

- pour limiter la détention provisoire notamment sans jugement en obligeant les juges d'instruction à motiver les mandats de dépôt et à justifier leur renouvellement tous les 6 mois sous peine de libération d'office;

- pour inclure une législation sur la prévention et la répression de la torture;

- pour inclure une législation conforme aux principes relatifs à la prévention efficace des exécutions estrajudiciaires, arbitraires, et sommaires, et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions (résolution 1989/65 du Conseil économique et social, en date du 24 mai 1989).

Il serait particulièrement indiqué d'adopter une définition du crime contre l'humanité; à cet égard, il existe au moins deux approches: celle de la France qui a incorporé le droit international sur les crimes contre l'humanité lors de la réforme de son code pénal en 1994, et celle du Canada qui l'a inséré dans ses dispositions traitant de la juridiction extraterritoriale des tribunaux canadiens.

La première approche a l'avantage d'être précise. Le nouveau Code pénal français définit le crime contre l'humanité comme certains actes, tels le génocide, la déportation, la réduction en esclavage, et la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements suivis de disparition, de la torture ou d'autres actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile. Il ne fait pas référence aux normes de droit international et peut ainsi éviter certains controverses. Il substitue formellement l'élément « en éxécution d'un plan concerté » à celui plus dificilement prouvé ayant trait à l'intention. Cette définition rejoint celle généralement retenue par les juristes spécialisés en droit international.

La deuxième approche, adoptée par le Canada, incorpore explicitement le droit international en décrétant comme crime contre l'humanité le meurtre, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, la persécution ou tout autre acte inhumain contre un groupe de civils ou toute autre groupe de personnes identifiable lorsque cet acte constitue une contravention du droit international coutumier ou du droit international conventionnel ou la contravention des principes généraux de droit reconnus par la communauté des nations. Cette définition exige que les tribunaux canadiens interprètent la définition canadienne selon leur interprétation du droit international humanitaire. Par contre, elle permet au droit canadien d'être identique au droit internationalement reconnu.

Le nouveau Code pénal français est plus explicite à un autre sujet, à savoir les conséquences découlant de la violation de ses dispositions sur les crimes contre l'humanité. Celles-ci sont l'interdiction des droits civiques, civils et de famille, l'interdiction d'exercer une fonction publique, l'interdiction de séjour en territoire français à titre définitif ou pour une période minumum de dix ans, et la confiscation de tout ou partie du contrevenant. Les personnes morales peuvent également se voir expropriées de tous les biens. Finalement, comme dans le code criminel canadien, le nouveau code pénal français enlève la défense de justification selon la loi en vigueur à l'époque du crime ou de justification selon les ordres reçus d'une autorité légitime. Finalement, le code français précise la portée de l'imprescriptibilité. Celle-ci s'applique autant à la peine prononcée qu'au crime commis.

ii. La vulgarisation de l'information juridique en créole

La Constitution de 1987 reconnaît le créole comme une des langues officielles, pourtant il y peu d'information juridique en créole. L'absence de textes de vulgarisation du droit en langue créole pose la question de l'accessibilité de la justice. La Commission ne considère pas la traduction de la législation comme une priorité car ces textes sont utilisés surtout par les juristes et les spécialistes. Vu l'usage restreint, il y a des besoins plus urgents à satisfaire. Toutefois, des

informations à la portée du grand public, rédigés en termes simples, devraient être largement disponibles.

Lors des procès, le créole est d'usage courant. Cependant, il arrive souvent que des témoignages en français ne soient pas traduits pour un accusé, ou qu'il soit interrogé en français, même s'il est manifestement moins à l'aise dans cette langue.

La Commission recommande que le ministère de la Justice et le ministère de l'Information et de la coordination diffusent largement en créole et en format simplifié l'information sur les lois d'usage courant.

La Commission recommande que les justiciables aient accès à la justice et aux services judiciaires dans la langue officielle de leur choix.

iii. Projet de recherches portant sur la réforme fondamentale des tribunaux

La réforme judiciaire doit chercher à opérer un rapprochement entre les citoyens et la justice. L'état généralisé d'absence de confiance, l'inaccessibilité du système pour plusieurs motifs, dont la non-pertinence ou la non-adéquation des lois pour la majorité des Haïtiens, imposent aux responsables de la réforme le devoir d'explorer tous les moyens pour rapprocher la justice des justiciables et pour trouver de nouvelles formes de participation.

La Commission recommande que la Commission de refonte établisse en priorité un processus visant à associer tous les secteurs à une démarche de recherche, de réflexion et de concertation de la population sur les voies et moyens pour instaurer un ou plusieurs modèles de tribunaux répondant aux attentes et aptes à rendre une justice indépendante et impartiale.

Il existe plusieurs modèles alternatifs de composition des juridictions. A titre d'exemple, on peut se référer aux tribunaux composés d'un juge assisté de deux ou plusieurs assesseurs non-juristes. Le juge, comme président du tribunal, a une formation juridique. Toutefois, l'apport en connaissance spécialisée, en expérience, et en jugement, amené par les deux assesseurs, rend les décisions de ce tribunal plus adaptées aux réalités vécues par les parties et, de ce fait, plus susceptibles d'exécution volontaire. Après discussion des cas entendus par les trois parties, la voix du juge l'emporte. L'intérêt de ce modèle, qui ne peut être d'application générale, est de favoriser la participation des communautés de base.

Différents moyens de nommer les assesseurs sont possibles. Les assesseurs, dans certains dossiers au tribunal de paix, pourraient être proposés par les habitants des communes d'après des critères annoncés publiquement. Un comité du nouveau Conseil d'administration de section communale (Casec) pourrait choisir une douzaine d'assesseurs désignés, quitte à ce qu'ils soient confirmés après une séance publique où ils seront questionnés sur leur expérience. De ces douze assesseurs désignés, nommés pour une période de cinq ans, le juge de paix assignera deux personnes, à tour

de rôle, à siéger avec lui. On voit la possibilté d'impliquer dans une laps de temps relativement court un nombre important de personnes ayant la confiance de leurs pairs.

La Commission de refonte aurait à mener des recherches pour proposer, dans des circonstances appropriées, des modèles adaptés aux réalités haïtiennes.

iv. Projet de recherches sur le règlement non-judiciaire des différends

Il est vrai qu'un nombre croissant de personnes soutiennent les systèmes informels de règlement des différends. Pour les juges de paix, ce courant ne représente pas une innovation. La loi fait obligation aux juges de paix de chercher à concilier les parties, et, dans la pratique, la plupart des affaires entendus par les juges de paix se règlent de cette manière.

Devant les tribunaux supérieurs, cependant, la pratique de ces règlements n'est pas aussi développée. Bien que les justiciables aient toujours droit à une audience impartiale de leur cause et à une décision judiciaire, il est toujours mieux, selon un vieil adage, de faire soi-même son jugement que de subir celui d'un juge qui risque de ne plaire à aucune des parties. La promotion des modes de règlement non-judiciaire des différends se répand dans l'intérêt de la justice et surtout celui des parties. Pour le système judiciaire, le règlement d'un nombre significatif de causes permettent d'alléger les rôles et d'accélérer l'audition des causes. D'autre part, il permet aux parties de trouver des solutions mutuellement acceptables. Il pourrait aussi éviter la multiplication dispendieuse de procédures plus ou moins utiles.

L'innovation, de nos jours, est le développement de services au sein des tribunaux et de services privés spécialisés dans la facilitation des règlements entre les parties. Une gamme de services peut être développée, de la simple consultation aux services de médiation et de conciliation. Dans un souci légitime de réduire les coûts de la justice, **la Commission recommande que la Commission de refonte établisse un projet visant à définir les services de règlement amiable des litiges les plus appropriés à offrir aux justiciables.**

2.6. Réforme du Code pénal et du Code d'instruction criminelle

Parmi les priorités de la réforme législative, et directement liés à la protection de droits de l'homme, est la réforme des codes criminels.

2.6.1. Révision générale

Comme les autres codes, le Code pénal et le Code d'instruction criminelle doivent être révisés en profondeur pour simplifier les procédures, et pour éliminer certaines peines pour le moins anachroniques telles que la contrainte par le corps. L'emprisonnement du condamné pour non- paiement d'amende devrait être abolie spécifiquement, d'autant plus que l'article 7 de la Convention américaine des droits de l'homme interdit l'arrestation pour motif de dette.

Parfois les peines rendues inconstitutionnelles en 1987 n'ont pas été spécifiquement abrogées. Les changements requis par la Constitution n'ont été opérés que par des textes d'application générale. Tel est le cas de l'article 28l du Code pénal qui prévoit la peine de mort dans le cas d'un viol qui entraîne la mort de la victime. Cette peine, abolie par l'article 20 de la Constitution est certainement transformée par l'article 4 du Code pénal qui convertit toutes les condamnations à la peine de mort non encore éxécutées en condamnations aux travaux forcés à perpétuité. Toutefois le Code serait plus clair si toutes les peines étaient mises à jour directement.

Pour la garantie des droits de l'homme, l'article 27 de la Constitution qui élimine de la défense la soumission aux ordres de son supérieur hiérarchique est d'une importance capitale. Pourtant, le Code pénal prévoit toujours qu'un fonctionnaire public, un agent ou un préposé du gouvernement pourrait justifier un attentat contre la liberté individuelle en prétextant avoir agi sur l'ordre légal d'un supérieur (article 85). Il y a lieu de rendre le Code conforme à la Constitution.

La Commission recommande la modernisation et l'actualisation complète des codes et à court terme la révision de la procédure en assises, notamment en ce qui concerne le caractère ininterrompu du procès qui a conduit souvent à ce qu'il soit bâclé. La tenue vestimentaire des juges, le protocole de dictée des dispositifs du jugement et toute mesure visant à assurer la crédibilité des cours d'assises devraient aussi être prises en considération.

La Commission recommande l'abrogation de toutes les dispositions non conformes à la Constitution de 1987, en particulier pour inclure la défense d'obéissance à l'ordre illégal de son supérieur.

Le droit à la défense est un droit sacré. La Commission recommande que le droit à l'assistance d'un avocat soit assuré à l'accusé, à toutes les étapes de la procédure, dans les cas de crimes graves et pas seulement au procès. En particulier, une instance d'appel des décisions du juge d'instruction devrait être prévue.

Ce ne sont que quelques illustrations des matières qui méritent l'attention d'une Commission de refonte. Toutefois, certaines réformes sont urgentes et devraient être effectuées immédiatement.

2.6.2. Précision des rôles et élimination de duplication lors des enquêtes

Le système judiciaire haïtien ne procède pas efficacement, ni uniformément, à la répression des délits et des crimes. Les services d'enquêtes sont extrêmement faibles. Rares sont les enquêtes qui aboutissent. En raison des limites des preuves présentées au procès, certains jugements récents condamnant des responsables de violations graves des droits de l'homme ont été critiqués. La formation intensive de nouvelles brigades d'enquêtes criminelles de la police judiciaire devraient aider à combler cette carence. D'après la loi du 23 décembre 1994 portant création, organisation et fonctionnement de la police nationale, la police judiciaire a la responsabilité de constater les infractions aux lois pénales, d'en établir les circonstances et d'en

rassembler les preuves. Elle doit aussi rechercher les auteurs des crimes, délits et flagrants délits. Elle fournit aussi toutes les informations susceptibles de prévenir ou de réprimer les atteintes à l'ordre et la sûreté politique, économique, et sociale (article 31). Il serait indiqué de réviser les dispositions du Code d'instruction criminelle à la lumière de cette nouvelle loi. Par la même occasion, il serait utile de revoir le rôle d'enquête des juges de paix pour éviter le chevauchement.

La Commission considère qu'il y aurait lieu de simplifier le processus d'enquête en confiant des rôles distincts aux officiers chargés d'enquêter sur des délits et des crimes. Une meilleure délimitation des fonctions permettra une économie de temps et de ressources.

La Commission recommande que la fonction d'enquête de la police nationale soit renforcée et qu'elle reçoive le soutien nécessaire en termes de formation continue, de services et d'équipements techniques.

2.6.3. Recours d'*habeas corpus* et processus de contrôle du délai de détention et des conditions de la garde à vue

Depuis le retour du gouvernement démocratique, il y a eu une grande amélioration dans le respect du délai de présentation des détenus devant le juge tel que prévu par la Constitution de 1987. Cependant, dans les cas de défaut, le recours en contestation de la non-présentation du détenu dans le délai imparti gagnerait à être renforcé. La Constitution de 1987 prévoit que le recours en cas de non-présentation dans le delai de quarante-huit heures se fait sur simple mémoire devant le doyen du tribunal. Toutefois, la procédure établie par la Constitution ne prévoit pas la présence du détenu, ni les moyens de preuve à fournir.

Le défaut de présenter la personne devant un juge dans les quarante-huit heures n'est qu'une des causes d'illégalité d'une détention. En effet, après avoir été traduite devant le juge, elle peut toujours être victime d'un ordre de détention illégal. Aussi, les conditions de détention de la personne peuvent être illégales, ou la personne peut être l'objet de mauvais traitements, de torture, ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le recours en *habeas corpus* est un recours qui peut être efficace.

Puisque les atteintes à la liberté de la personne, allant de la fausse arrestation à la disparition forcée, ont constitué les violations les plus graves, **la Commission recommande que le recours d'*habeas corpus* soit formellement introduit en droit haïtien.**

Le recours d'*habeas corpus* est conforme à la présomption d'innocence reconnue par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et la Convention américaine des droits de l'homme. La Commission considère que la reconnaissance constitutionnelle de la présomption d'innocence est fondamentale à la protection du droit à la liberté et à la sécurité de la personne. A plus long terme, le législateur devrait entreprendre le processus d'amendement de la Constitution pour incorporer formellement cette présomption, conformément aux obligations internationales de l'État haïtien.

Le recours d'*habeas corpus* a l'avantage de renverser le fardeau de la preuve et d'obliger le gardien de la personne détenue à se présenter pour expliquer pourquoi le détenu ne devrait pas être libéré. Souvent, en matière de détention illégale, la famille n'est pas en mesure de connaître les motifs allégués pour la détention, ni la nature de la preuve, et ne peut donc que très difficilement prouver l'illégalité de la détention. Avec le recours en *habeas corpus*, ce fardeau tombe sur le ministère public ou toute autre autorité qui détient la personne.

Le recours en *habeas corpus* est aussi un recours exceptionnel qui doit être jugé selon une procédure d'urgence.

2.6.4. Définition légale du crime de viol

Toute agression sexuelle, y compris le viol, est un acte criminel et à ce titre doit être sévèrement reprimé. Le Code pénal prévoit des peines pour le crime de viol, mais ne comporte pas de définition du crime de viol lui-même. En l'absence de cette définition, les juges ont développé une définition restrictive du viol. L'accusation de viol est rarement prouvée si la victime n'est pas vierge ou s'il n'y a pas eu de lésions corporelles. Le Code pénal devrait offir une protection de la vie privée antérieure de la victime pour éviter que le procès ne devienne pas celui de la victime. La Commission souhaite que les travaux du ministère de la Condition féminine et des droits de la femme sur un avant-projet de loi relatif au viol et aux agressions sexuelles aboutisse rapidement et que les amendements au Code pénal soient adoptés de façon prioritaire. La structure des peines doit être assez précise pour être dissuasive, et remédiatrice. Pour marquer le caractère oppressif de ces crimes, les amendements devraient être formulés en termes d'agression sexuelle de différents degrés de gravité et éviter la caractérisation trompeuse et stigmatisante de crime de moeurs.

La Commission recommande qu'une définition claire du crime de viol soit inséré dans le Code pénal et que les dispositions traitant des peines imposables en cas de viol soient amendées pour incorporer les éléments de dissuasion, de réparation et de réhabilitation.

2.7. Réforme du Conseil supérieur de la magistrature

Le décret du 22 août 1995 sur la réforme judiciaire en cours consacre les pouvoirs disciplinaires du Conseil supérieur de la magistrature prévus par des lois de 1920 et de 1925 organisant ce Conseil. La Cour de cassation se constitue en Conseil supérieur de la magistrature lorsqu'elle est saisie par le secrétaire d'État à la Justice ou par un plaignant. Dans les faits, le Conseil supérieur de la magistrature ne se réunit pas. Il n'y a pas de décision rapportée. La lecture des textes de base peut expliquer cette absence. Le plaignant qui oserait déposer une plainte contre un magistrat, devrait dans tous les cas payer les frais de justice. S'il a le malheur de perdre son procès, il est automatiquement condamné à payer une amende en plus des frais. Le non-paiement d'une amende peut éventuellement entraîner une contrainte par corps. Il serait hasardeux d'invoquer cette loi dans sa forme actuelle. Elle paraît plus dissuasive vis-à-vis des plaignants que de l'inconduite des juges.

La Commission recommande que la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature soit révisée en vue de l'adoption d'un statut de la magistrature conforme aux normes internationales en vigueur pour les juges et les magistrats du parquet, et en vertu duquel seuls les magistrats présentant toutes les garanties d'indépendance, de bonne conduite, d'intégrité, de réserve, et de dignité pourront rendre justice.

2.7.1. Composition mixte

Vu la méfiance profonde vis-à-vis des juges en général, il serait de mauvais augure de préconiser un recours devant un Conseil qui serait composé exclusivement de juges. Par le passé, les juges, dans leur ensemble, n'ont pas fait preuve d'objectivité. En même temps, le principe de l'indépendance des juges veut que la discipline des juges relève du judiciaire. Il faudrait donc créer un système qui, tout en laissant le contrôle aux juges, introduirait des éléments susceptibles de rendre le processus crédible.

Un nouveau Conseil supérieur de la magistrature devrait être composé en majorité de juges. Les représentants des juges devraient provenir des membres des divers tribunaux autant que des présidents ou doyens. Ceux-ci peuvent être élus ou nommés sur la recommandation de leurs pairs. Cependant, il devrait comprendre des représentants des secteurs socio-économiques, et des représentants des organismes des droits de l'homme. Une attention spéciale devrait être accordée à la représentation des femmes parmi les membres du nouveau Conseil. Tous les membres devraient être choisis pour leur compétence et leur crédibilité en termes de respect des droits de l'homme. Le président du Conseil devrait être choisi par les membres. Son mandat serait de cinq ans.

2.7.2. Code de déontologie et politique disciplinaire stricte

Le nouveau Conseil supérieur de la magistrature aurait pour première tâche l'adoption d'un code de déontologie pour les magistrats. La pratique d'élaborer des codes de conduite pour les juges est maintenant d'usage courant. En 1985, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une déclaration sur les principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la Magistrature. Cette déclaration établit clairement que le principe de l'indépendance des juges requiert en contrepartie que les juges s'assurent que toutes les procédures judiciaires soient empreintes d'impartialité et que les droits de toutes les parties soient respectés. Les codes de déontologie sont un moyen de faciliter le respect de cette obligation. Dans certains systèmes ces codes ne sont pas contraignants mais indiquent généralement les règles à respecter. Ils sont des guides. D'autres systèmes, par contre, ont adopté des codes dont les dispositions sont sanctionnées par l'autorité appropriée.

La Commission recommande que le Conseil supérieur de la magistrature adopte un code de déontologie. Ce code doit être appliqué de façon stricte par le Conseil, et il doit être contraignant.

Le code de déontologie doit indiquer les fautes disciplinaires susceptibles d'entraîner la destitution. Le Conseil devrait préparer et distribuer un document illustrant les cas qui sont susceptibles de se présenter et suggérant des comportements conformes au code de déontologie, notamment sur les conflits d'intérêts. Le secrétaire d'État à la Justice, des associations de la société civile, aussi bien que des plaignants pourraient porter plainte devant le Conseil. Il serait utile que le Conseil publie les décisions rendues dans ces cas pour informer le public.

La Commission recommande que le Conseil supérieur de la magistrature adopte un règlement prévoyant qu'une infraction au code impliquant un acte de corruption, une violation grave des droits de l'homme, un acte accompli dans un dessein politique, *ou dans l'intérêt d'un groupe illégal*, entraînera la destitution.

2.7.3. Compétences du Conseil supérieur de la magistrature

Le nouveau Conseil supérieur de la magistrature pourrait jouer un rôle appréciable. Son expertise et sa composition lui permettrait d'orienter les travaux de réforme menés par les juges.

i. Rôle consultatif sur les programmes de formation continue

Le Conseil supérieur de la magistrature devrait être consulté sur la programmation des sessions de formation permanente pour les magistrats, les commissaires du gouvernement et les avocats. Les membres du Conseil de la magistrature ont l'occasion d'observer à l'oeuvre tous les auxiliaires de la justice. Leurs conseils seraient à la fois d'ordre professionnel et d'ordre pratique. Les rencontres de consultation pourraient devenir des lieux de concertation sur d'autres sujets d'intérêt commun, tels les services judiciaires, les retards dans l'administration de la justice, la délivrance et la motivation des jugements et bien d'autres questions.

Il serait utile d'intégrer aux séances de formation des sessions conjointes entre magistrats et avocats, magistrats et policiers, magistrats et commissaires du gouvernement. Vu que le Conseil aurait plusieurs fonctions, la discipline et la formation n'étant que deux de celles-ci, le Conseil pourrait avoir intérêt à former un sous-comité chargé de la liaison avec l'École de la Magistrature et toute autre institution de formation.

La Commission recommande que le Conseil supérieur soit consulté sur la programmation des sessions de formation permanente pour les magistrats, commissaires du gouvernement, le barreau national, et tous les professionnels.

ii. Rôle éducatif

Le Conseil devrait également jouer un rôle dans les projets éducatifs visant à présenter le rôle des tribunaux et des juges. La présence de juges à différentes activités sociales, plus particulièrement celles réunissant des jeunes et des groupes socio-économiquement faibles, permettra aux juges d'avoir une meilleure connaissance des facteurs dynamiques.

La Commission recommande que le nouveau Conseil supérieur de la magistrature prépare et distribue des brochures en créole qui présentent son rôle, explique le mécanisme des plaintes et informe sur les moyens de soutien disponible pour assister les plaignants.

2.8. Ministère de la Justice

L'organigramme du ministère de la Justice devra être révisé pour inclure le poste de secrétaire permanent du ministère de la Justice. Sous l'autorité du ministre, haut fonctionnaire chevronné, il aura entre autres pour tâches:

- La conservation des archives et dossiers du Ministère.
- La tenue, la mise à jour et la diffusion du répertoire des textes de lois et règlements applicables.
- Le secrétariat du Conseil supérieur de la magistrature et la tenue des dossiers individuels de l'ensemble des personnels judiciaires.
- Le suivi des conventions internationales relatives aux questions des droits de l'homme pour qu'elles soient ratifiées, publiées, et diffusées, en vue de leur application.
- L'information des commissions de codification ou de réforme législative sur les normes internationales applicables auxquelles il conviendra de rendre conforme les lois et règlements en vigueur en Haïti.

3. Implantation de la réforme judiciaire

3.1. Création d'un groupe de travail au sein du ministère de la Justice chargé de suivre la mise en oeuvre de la réforme

La réforme efficace du système judiciaire exige la mise en place d'une unité spéciale jouissant de l'autorité et des compétences spécialisées nécessaires pour assurer son succès dans un délai raisonnable. L'envergure de la tâche, l'importance du rôle de cette réforme pour l'instauration d'un État de droit, l'impatience populaire devant le spectacle du piétinement actuel et des évasions suspectes de prisonniers démontrent l'urgence d'établir une instance de coordination, de dynamisation et de suivi. La réunion des responsables des différents projets de réforme qui sont déjà en cours permettra de dégager une vue d'ensemble et d'apporter des renforts et des correctifs aux moments opportuns. Ce groupe de travail permettra également d'associer aux travaux quelques responsables d'organsimes spécialisés tels que le Conseil supérieur de la magistrature, les barreaux et les organismes de défense des droits de l'homme et les organismes de femmes. Le groupe de travail veillera au respect, dans toutes ses actions, de l'indépendance du système judiciaire, et effectuera régulièrement des communications publiques sur les progrès réalisés ou les obstacles rencontrés.

Depuis le retour du gouvernement démocratique, des mesures importantes ont été prises pour réaliser la réforme du système judiciaire. Certaines de ces mesures ne sont pas suffisament connues du public. D'autres décisions sont restées sans suite. L'évolution rapide des événements politiques accompagnée de graves insuffisances de ressources humaines et matérielles expliquent

en partie cette réalité. D'abord, pendant la période couverte par le mandat de la Commission, des observateurs internationaux avaient été envoyés par l'Organisation des États américains, et, ensuite, par les Nations unies. Ces missions ont relevé l'effondrement du système judiciaire, et l'absence de protection des droits de l'homme.

Le gouvernement haïtien a entrepris immédiatement des mesures de réforme des institutions judiciaires, profitant des recherches menées sous le gouvernement en exil, et des travaux subséquents du ministère de la Justice. Le décret présidentiel du 22 août 1995 modifiant la loi du 18 septembre 1985 en vue de l'adapter aux exigences de la réforme judiciaire en cours établit des dispositions essentielles, en fixant notamment les conditions d'éligibilité et de destitution des juges, en stipulant les pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature et en précisant les compétences respectives, l'organisation et le fonctionnement des cours et tribunaux. Plusieurs articles du décret traitent de la tenue et de la discipline dans les audiences. La dernière partie du décret concerne la mise en place d'un nouveau corps d'inspecteurs judiciaires. Cette réforme est substantielle. Elle s'accompagne de programmes de formation permanente sous l'égide de l'École de la magistrature pour les juges et autres officiers de justice.

Deux projets qui touchent de près les préoccupations de la Commission de vérité et de justice sont à signaler. Le gouvernement a annoncé l'ouverture de bureaux de doléances ayant pour mandat le traitement des demandes de réparation des victimes des violations des droits subies pendant les années du régime *de facto*. En même temps, le gouvernement a mis sur pied un programme d'assistance légale dont la première période de fonctionnement est actuellement soumise à l'évaluation du ministère de tutelle.

D'autre part, plusieurs organismes internationaux concourent à cette oeuvre de réforme. Le Centre des droits de l'homme des Nations unies a mis sur pied un projet relatif à la formation des magistrats et autres officiers de justice sur le droit international en matière des droits de l'homme.

Une commission de juristes internationaux a été créée par le président de la République. Cette commission est formée d'avocats étrangers ayant une spécialisation dans les droits de l'homme et dans la pratique du droit criminel. Les membres de cette commission agissent, entre autre, à titre de conseillers techniques auprès des commissaires du gouvernement et de la nouvelle brigade des enquêtes criminelles.

Un programme de l'Agence américaine pour le développement (USAID) a recensé les besoins des tribunaux en ressources matérielles et procède actuellement à la fourniture d'équipement de base aux tribunaux de paix à travers le pays: reconstruction de tribunaux, fournitures de matériel de bureau, approvisionnement en formulaires, registres, classeurs, trousses d'ouvrages juridiques de base. Cette agence offre un appui important à la mise en place et au fonctionnement de l'École de la magistrature.

L'Agence canadienne de développement international s'est engagée à construire de nouveaux palais de justice pour les 15 tribunaux de première instance.

Les gouvenements français et canadien participent activement aux programmes de formation organisés par la nouvelle École nationale de la magistrature. Ils offrent des stages et des bourses de différents niveaux. L'Union européene a apporté un soutien appréciable aux travaux de la Commission nationale de vérité et de justice.

Il existe des projets de plusieurs organismes non-gouvernementaux internationaux qui appuient l'action gouvernementale en matière de formation. Le Centre canadien des études et de coopération internationale contribue à l'éducation populaire aux droits de l'homme. Le Centre international de développement et des droits démocratiques a également apporté son soutien aux travaux de la Commission.

Plusieurs projets qui ne portent pas directement sur les droits de l'homme contribuent, néanmoins, à la réussite de la formation en droits de l'homme, notamment les projets de l'ICITAP et de l'Administration péntientiaire nationale (Apena) concernant la formation des policiers.

La Commission recommande la mise sur pied d'un groupe de travail ayant le mandat de coordonner et de surveiller le déroulement des projets de réforme des institutions judiciaires. La Commission recommande que ce groupe de travail examine les priorités proposées par la Commission, et qu'il établisse, dans les quatre-vingt-dix jours, un plan d'ensemble et un échéancier pour la réalisation de tous les éléments de la réforme. De plus, la Commission considère que le groupe de travail devrait se pencher sur l'initiation d'une politique de sanctions systématique de toutes les fautes professionnelles et de respect de l'indépendance du judiciaire ainsi que des incitations destinées à encourager les plus méritants. Le professionalisme de cette politique doit être encouragé par les autorités compétentes. Parallèlement, le groupe de travail veillera sur le bon fonctionnement de l'unité spéciale des commissaires du gouvernement en s'assurant que celle-ci dispose des moyens et des soutiens nécessaires pour accomplir sa tâche. Vu l'importance des responsabilités du groupe de travail, le ministre de la Justice devrait le présider et se faire seconder par le secrétaire d'État à la Justice. Le ministre fournira au groupe de travail les ressources nécessaires pour accomplir sa tâche.

3.2. Les priorités de la réforme judiciaire

La Commission a fait l'effort d'établir des priorités. L'efficacité de la réforme sera largement déterminée par sa capacité de définir les priorités, et de créer son propre dynamisme. Les premiers choix doivent être facilement compris et réalisables à court terme. La cohérence du plan d'ensemble aidera à créer le momentum voulu. Un mécanisme de suivi, d'interaction, et d'évaluation continuel est nécessaire pour atteindre les objectifs de la réforme.

Les choix de la Commission portent sur des actions d'une nécessité absolue. Aucun progrès n' est possible sans la mise en oeuvre d'une série de mesures, aussi la Commission recommande que le ministère de la Justice établisse les priorité suivantes:

a. L'établissement d'un processus de questionnement sur la conception, l'organisation et le fonctionnement du système judiciaire.

- Examen des lois et pratiques qui ont facilité la répression, et les vides qui ont handicapé les recours.
- Cette réflexion doit porter sur:
- l'indépendance et l'impartialité des juges;
- l'accessibilité des procédures;
- la performance de chacun des corps: juges, police, avocats, commissaires du gouvernement;
- la révision des compétences, des règles de discipline et de déontologie de ces corps;
- également, la réparation du préjudice subi par les victimes.

b. La formation initiale et continue des juges et auxiliaires de la justice.

c. La fourniture d'un équipement matériel de base.

d. La coordination des réformes en cours.

e. Le soutien à la participation des associations.

f. L'éducation publique au respect des droits de l'homme.

g. Une réforme législative portant sur les textes essentiels.

h. La mise sur pied d'un système d'assistance légale.

i. L'établissement du groupe de travail sur le suivi de la réforme (groupe d'intervention sur la réforme judiciaire).

j. La diffusion large d'une version vulgarisée du plan d'ensemble de la réforme judiciaire.

Processus de réforme institutionnelle

La Commission recommande que le groupe d'intervention sur la réforme judiciaire offre à tous les dirigeants responsables de l'implantation de la réforme une session de sensibilisation et de formation sur l'approche systémique au changement institutionnel et qu'il leur fournisse les outils indispensables pour le réaliser.

Concertation et coopération internationales

a. Conférence internationale sur la réforme du droit haïtien

La Commission recommande qu'une conférence internationale soit organisée afin de réunir des juristes et chercheurs sur les thèmes identifiés par le groupe d'intervention sur la

réforme dans le but d'assembler une première documentation pertinente et de susciter des collaborations à long terme.

b. Le concours des organismes internationaux

La Commission recommande que le groupe d'intervention sur la réforme judiciaire continue le travail de coopération avec des organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux dans le but de maintenir le soutien international au processus de réforme judiciaire.

c. L'encouragement à la création d'organisations non gouvernementales

La Commission encourage la création d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales qui, dans le domaine des droits de l'homme, pourront se diversifier, et, à partir de spécialisation différentes, contribuer au respect des droits de l'homme.

Ces mesures sont les pierres angulaires de la réforme. Il n'y a pas d'ordre entre elles, elles sont toutes également indispensables.

4. Réforme de la loi sur le barreau

a. Création d'un barreau national

La Commission recommande que les conseils des barreaux poursuivent les démarches pour créer un barreau national en vue d'harmoniser la fonction.

La Commission recommande que la composition du Conseil du barreau national puisse inclure des magistrats ainsi que des membres non-juristes représentant les secteurs socio-économiques.

Les membres du barreau veilleront à connaître, diffuser et se conformer aux principes de base relatifs au rôle du barreau adoptés par le 8ème congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

b. Formation permanente des avocats

La Commission recommande la mise sur pied d'une unité opérationnelle de formation continue pour les avocats, les stagiaires et les membres du barreau.

c. Code de déontologie

La Commission recommande que le code de déontologie du barreau soit révisé pour viser explicitement les violations aux règles d'éthique telles que la pratique de la corruption, le conflit d'intérêts, l'abus de confiance et la négligence.

La Commission recommande le renforcement du programme d'assistance légale établi pour les victimes des violations graves et de crimes contre l'humanité et l'extension progressive du programme à tous les justiciables à faibles revenus. Le programme devrait se prévaloir des services des stagiaires en droit, mais également des avocats chevronnés sur la base d'une désignation d'office.

Les barreaux régionaux pourront s'engager à développer des systèmes d'assistance volontaire à la défense en matière pénale soit dans le cadre du programme de l'ordre, en coopération avec les organismes professionnels internationaux tels que la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, l'*International Bar Association*, Avocats sans frontières, Juristes sans frontières, l'Association internationale des jeunes avocats ou l'Union internationale des Avocats, etc.; soit dans le cadre du programme national d'assistance judiciaire.

La Commission recommande que le gouvernement évalue la formule des cliniques juridiques comme support administratif et communautaire pour la prestation des services d'assistance légale.

d. Projet conjoint de centre de documentation juridique régionalisé

La Commission recommande que le barreau se dote d'un centre de documentation juridique régionalisé en exploitant pleinement les ressources informatisées. Le centre doit répondre aux besoins de différentes clientèles et être accessible, entre autres, aux avocats stagiaires, aux étudiants en droit, et aux associations de la société civile. Le barreau devrait susciter un partenariat avec une bibliothèque universitaire pour faciliter le développement, l'implantation et la gestion du nouveau centre.

D. Poursuites et sanctions

a. La Commission recommande que les noms des personnes identifiées comme auteurs de violations, non inclus dans le corps du présent rapport, mais consignés dans une liste en annexe, ne soient rendus publics qu'une fois les poursuites judiciaires engagées. Ceci, afin de permettre le fonctionnement normal des procédures judiciaires et des règles de loi.

Cette recommandation est basée sur les motifs suivants:

1- Selon les termes de l'Arrêté présidentiel du 28 mars 1995 (article 4), le mandat de la Commission lui enjoignait de chercher à identifier les auteurs matériels, complices et instigateurs des graves violations des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité commis entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994.

2- Compte tenu des implications légales, particulièrement la nécessité de préserver les droits fondamentaux des personnes en cause, quel que soit le poids des accusations portées contre elles, la Commission a apporté la plus grande attention aux modalités d'identification des personnes.

3- La Commission a également pris en considération les circonstances particulières dans lesquelles ses enquêtes ont été conduites. A cause des limites de temps et de ressources et en raison de son désir d'obtenir la meilleure image possible de l'incidence des violations des droits de l'homme à travers l'ensemble du territoire national, la Commission n'a pu offrir aux présumés coupables la possibilité d'être entendus et, dans les cas appropriés, d'émettre les points de vue sur les accusations portées contre elles.

4- La Commission a également pris en considération les expériences d'autres pays où des Commissions semblables avaient publié les noms des présumés auteurs. Ceci avait conduit à des actes de violence contre ces personnes avant même qu'elles aient eu l'occasion de se soumettre aux procédures légales. La Commission tient à souligner que les personnes nommées en annexe, nonobstant le poids apparent de l'évidence retenue contre elles, gardent leur droit à la défense et à la protection de la loi, conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention américaine sur les droits de l'homme, traités internationaux auxquels adhère Haïti. Ce serait en effet dommage si les travaux de la Commission, établie pour faire la vérité sur les plus graves violations des droits de l'homme, devraient eux-mêmes donner lieu à de sérieuses violations de ces droits.

5- Il faut rappeler que l'Arrêté établissant le mandat de la Commission spécifie clairement que la Commission n'est pas une instance judiciaire et qu'elle ne peut donc déterminer les obligations et les droits légaux des parties affectées. La Commission n'a aucun pouvoir contraignant en matière légale sur les sujets relevant de sa compétence, son rôle étant d'enquêter, de faire rapport et de recommander les actions appropriées.

Pour ces motifs, la Commission soumet donc au Gouvernement, à des fins de poursuites judiciaires, une liste de personnes sur lesquelles pèsent de graves présomptions, souvent précises et concordantes, de violation des droits de l'homme. La Commission recommande donc que les noms de ces personnes ne soient pas rendues publics jusqu'à ce que les autorités compétentes aient pris à leur endroit les mesures judiciaires et administratives que requièrent les exigences de l'instruction et le respect des droits de la défense.

b. La Commission recommande au gouvernement d'Haïti de référer aux autorités judiciaires tous les cas mentionnés dans ce rapport où une violation des droits de l'homme a été constatée et le (ou les) auteur(s) identifié(s), aux fins d'instruction, de poursuite, et dans les cas appropriés, de sanction.

La Commission recommande également au gouvernement de mener les enquêtes nécessaires dans tous les cas où des violations ont été constatées, mais où aucun coupable n'a pu être identifié.

c. La Commission recommande que le gouvernement prenne toutes les dispositions nécessaires pour que, dans les 30 jours de la publication du rapport, des instructions soient ouvertes contre les auteurs présumés de violations des droits de l'homme identifiés par la Commission nationale de vérité et de justice (CNVJ) et que des sessions spéciales des assises

soient organisées dans tous les départements pour juger les auteurs des graves violations des droits de l'homme au fur et à mesure de la mise en état de leur dossier.

Comme une alternative, la Commission recommande que le gouvernement d'Haïti prenne sérieusement en considération l'établissement d'un tribunal spécial avec pouvoir d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme, d'initier des poursuites et de punir les auteurs. Ce tribunal sera composé de juges, en nombre suffisant, reconnus pour leur compétence et leur bonne réputation. Le tribunal pourra comporter deux chambres de jugement en première instance et une chambre d'appel.

Une autre option consistera à saisir l'Organisation des Nations Unies en vue d'établir un tribunal international sur les violations des droits de l'homme commis en Haïti, y compris les crimes contre l'humanité, pendant la période de référence.

d. La Commission recommande que toutes les personnes dont les noms figurent en son annexe comme auteurs présumés de violations de droits de l'homme soient:

I. Suspendues de toutes les fonctions qu'elles occupent actuellement dans l'administration publique, y compris dans la force de police, en attendant les résultats des enquêtes disciplinaires et judiciaires à diligenter.

ii. Empêchées de reprendre du service dans l'administration publique y compris dans la force de police jusqu'à l'aboutissement de ces enquêtes.

iii. Une liste des personnes dont les noms figurent en annexe comme présumées auteurs de violations des droits de l'homme et qui occupent actuellement une fonction dans l'administration publique, y compris dans la force de police, sera transmise aux autorités compétentes.

e. La Commission recommande la conduite d'enquêtes plus approfondies en vue de déterminer le degré de complicité des officiers supérieurs de l'armée et de la police dans les violations de droits de l'homme documentées dans ce rapport.

Il est clair qu'en de multiples occasions, des soldats, des membres de la force de police, des chefs de section, des attachés, des macoutes, des membres du Fraph et même des *zenglendos* ont opéré dans le cadre d'une structure et d'un plan ayant nécessité la participation d'officiers supérieurs de l'armée et de la police. Dans ces cas, ces personnes portent une responsabilité criminelle individuelle au même titre que ceux qui ont effectivement perpétré ces actes, et leur conduite est susceptible de poursuites et de peines.

Le même degré de responsabilité criminelle individuelle qui incombe aux officiers supérieurs de l'armée et de la police est aussi applicable aux violations qui constituent des crimes internationaux, y compris les crimes contre l'humanité. A cet effet, la Commission partage l'avis de la Commission interaméricaine des droits de l'homme qui, suite à une visite en Haïti, déclarait dans son communiqué de presse du 20 mai 1994:

« En conclusion, la délégation note, sur la base de ses observations, la sérieuse détérioration du climat général quand au respect des droits de l'homme en Haïti, particulièrement des droits les plus élémentaires.

« Tout ceci fait partie d'un plan pour intimider et terroriser un peuple sans défense. La délégation tient les autorités *de facto* en Haïti responsables de ces violations. Leur conduite les rend passibles d'être accusés de crimes internationaux, entraînant leur responsabilité individuelle. »

f. La Commission recommande que le gouvernement haïtien accorde une attention spéciale à l'instruction, la poursuite et la punition des crimes contre l'humanité indiqués au chapitre V(B)-(VII) du rapport, et recommande l'inclusion dans le Code pénal d'une incrimination spéciale.

g. La Commission exhorte les organisations internationales et les autres États à prêter assistance à Haïti dans l'instruction et la poursuite des crimes contre l'humanité.

h. La Commission exhorte les États qui ont la juridiction nécessaire (par exemple de par la Convention des Nations unies contre la torture et la Convention interaméricaine pour prévenir et punir la torture) d'ouvrir des enquêtes sur les auteurs de viols politiques et de les poursuivre et les punir pour crimes contre l'humanité.

i. La Commission recommande de poursuivre les investigations afin de déterminer si certaines exécutions ou massacres qui ont eu lieu, notamment au début et à la fin de la période de référence, rencontrent les caractères massifs et/ou systématiques pouvant les qualifier de crimes contre l'humanité.

A cet égard, la Commission souligne particulièrement la série des assassinats notoires d'Antoine Izméry, de Guy Malary, de Jean-Marie Vincent, et le massacre de Raboteau du 22 avril 1994.

j. La Commission recommande que le gouvernement prenne sur les biens des présumés auteurs toutes les mesures possibles conformément à la loi afin de garantir le droit des victimes à une juste réparation, en attendant l'issue des procédures judiciaires.

k. La Commission recommande que dans tous les cas où des dommages graves ont été causés à l'environnement comme dans le cas des incendies criminels de Bassin-Caïman, Rossignol, Le Prêtre, Cité-Soleil, etc., le gouvernement autorise des recours collectifs des victimes contre leurs auteurs afin de leur permettre d'obtenir une juste indemnisation.

l. Les victimes devront, de par la loi, bénéficier d'un report de prescription leur permettant d'intenter des recours judiciaires. Le décompte du délai de prescription de leur action pourrait être reporté à la date de publication du rapport de la Commission.

E. Autres recommandations

1. La Commission recommande au gouvernement d'Haïti de signer et de ratifier les instruments suivants du droit international relatif au domaine des droits de l'homme:

- la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants (résolution 34/46 du 10 décembre 1984 de l'Assemblée générale des Nations unies, entrée en vigueur depuis le 26 juin 1987);

- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

- le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

2. La Commission recommande qu'un mémorial soit érigé pour honorer la mémoire des victimes du régime *de facto* issu du coup d'État du 29 septembre 1991. Il est souhaitable que dans tous les départements où ont vécu les victimes elles puissent être honorées de la même façon.

Une telle initiative, en plus de signifier pour l'État la reconnaissance de ses responsabilités, offrira à la société la possibilité de tirer les leçons de son histoire qu'elle ne pourra plus oublier et de prévenir la répétition de telles violations des droits de l'homme.

3. La Commission recommande au gouvernement d'Haïti de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire rapatrier le plus tôt possible les dossiers du Fraph actuellement en la possession du gouvernement des États-Unis. Elle recommande également que diligence soit faite pour récupérer les archives de l'armée et assurer leur conservation dans les archives nationales.

4. La Commission recommande qu'un comité soit mis en place dans les plus brefs délais en vue d'assurer le suivi des recommandations et d'une façon générale les suites à donner au rapport de la Commission quant à sa publication et sa vulgarisation pour la formation et l'information des citoyens et des citoyennes.

Ce Comité devra, entre autres, compter parmi ses membres des représentants des organisations des droits de l'homme, des organisations de femmes, de jeunes et de paysans.

5. La Commission recommande que le gouvernement garantisse le dynamisme d'une presse libre et indépendante dans un respect scrupuleux du droit à la liberté d'expression et d'information conformément à l'article 28.1 de la Constitution.

6. La Commission recommande que le gouvernement établisse un code de conduite en vue d'empêcher la manipulation des médias d'État à des fins de propagandes idéologiques.

EPILOGUE

Une période de trois ans de violations des droits de l'homme a laissé Haïti meurtrie et appauvrie. Les déchirures du tissu social seront très longues à réparer.

Les traumatismes subis par la population sont nombreux et douloureux. Les séquelles de la répression sont multiples, profondes, et difficiles à effacer. Des blessures morales anciennes ont été réactivées avec la résurgence de pratiques que la majorité des Haïtiens et des Haïtiennes croyaient définitivement révolues avec les élections du 16 décembre 1990. De plus, beaucoup de victimes vivent le présent comme douloureux et injuste et continuent de se sentir victimes lorsqu'elles évoquent leurs conditions de vie actuelles. Après avoir survécu à l'enfer des trois années de régime *de facto*, elles ont le sentiment de mourir à petit feu sous l'effet de la cherté de la vie, la rétention des produits de première nécessité, la misère, et l'injustice.

La Commission nationale de vérité et de justice voudrait attirer l'attention du gouvernement haïtien et de la communauté internationale sur la fragilité de la situation sociale et de celle des droits de l'homme pendant la période de transition que devra traverser Haïti. A cet égard, une attention particulière devrait être prêtée au coût social des politiques économiques y compris l'ajustement structurel. En effet, toute aggravation des tensions sociales qui résulterait de l'application de telles politiques sera payée au prix fort car compromettant l'amélioration de la structure des droits de l'homme actuellement observée. Toute rechute dans ce domaine aurait des conséquences incalculables sur la stabilité du pays et de son économie.

La négation d'humanité qu'ont constitué les atrocités commises ont provoqué l'horreur, le ressentiment, la révolte, la soif de vengeance et la haine. Ces sentiments, quelque soit l'atrocité des faits qui les ont inspiré, sont de nature à perpétuer la déchirure sociale par le déclenchement d'une spirale d'actes de vengeance qui seront eux aussi le lit de *vendettas* futures. D'un autre côté, l'amnésie collective, échappatoire aussi facile que naturelle, peut finir par confondre dans le même flou victimes et bourreaux, empêchant de tirer des leçons de l'histoire, exposant au révisionnisme et surtout à la résurgence des mêmes tragédies.

Haïti est à la croisée des chemins et tous doivent se sentir concernés. Les plaies sont vives dans cette société divisée et polarisée. Les idées de liberté et de justice mobilisent toujours la majorité et certaines injustices peuvent être vécues comme une agression contre son droit de vivre. Les victimes d'hier réclament justice et se méfient du système judiciaire, cherchent une perspective d'avenir et doutent d'une possibilité de changement.

Seule une justice sereine et impartiale serait de nature, par la justesse de ses sanctions, à ressouder le pays. En refusant l'oubli, en assumant le passé, on prépare un meilleur avenir. L'histoire récente doit donc être prise en charge de façon lucide et responsable.

En identifiant et en poursuivant les coupables, ce n'est pas seulement l'impunité qui est combattue. C'est aussi la confiance en l'État et en la société, dans leur rôle émérite de protecteurs des droits fondamentaux des citoyens, qui est rétablie. En sanctionnant sévèrement, tout en respectant le droit à la vie, c'est le caractère sacré de celle-ci, malmené par l'oppression, qui est réaffirmé. En prenant en charge les victimes, en leur manifestant à toutes, compassion et respect, c'est la solidarité sociale qu'on redécouvre. La réconciliation doit passer par la justice.

La soif de la liberté et la revendication de l'héritage africain sont des traits marquants de la culture haïtienne. Par la littérature orale et écrite, le théâtre, la musique, la peinture, par la

télévision et la radio, un renouveau culturel donnerait de la vigueur à l'élan de réconciliation. Enfin, l'éducation, scolaire et populaire, devra être un instrument de conservation de la mémoire collective de l'oppression, tant par les horreurs à bannir du pays que par les exemples de résistance qui peuvent forger l'âme et l'esprit des générations futures. Le défi de la jeunesse, exposée au chômage, à la prostitution et à la délinquance, doit être relevé dans ce sens. Elle constitue la majorité de la population. C'est en gagnant son coeur et son esprit à la cause de la liberté, de la solidarité, de la tolérance, et de la dignité, qu'Haïti préparera un autre avenir.

Fait à Port-au-Prince, le lundi 5 février 1996

Françoise Boucard
Présidente

Ertha Elyée
Membre

Oliver Jackman
Membre

Freud Jean
Membre

Bacre Waly Ndiaye
Membre

Patrick Robinson
Membre

849 F4 M 248
01/25/88 34768

AMK0179

Occasional Paper N° 15

Bryant C. Freeman, Ph.D.
Series Editor

Si m pa rele: ANNEXES I ET II

Commission Nationale de Vérité et de Justice



Institute of Haitian Studies
University of Kansas
1998

JC
599
.H2
S53
1998
ANNEX 1-2

LATIN AMERICAN

University of Kansas Institute of Haitian Studies
Occasional Papers
Bryant C. Freeman, Ph.D. - Series Editor

N° 1 - **Konstitisyon Repiblik Ayiti, 29 mas 1987.** 1994. Pp. vi-106. Haitian-language version (official orthography) of the present Constitution, as translated by Paul Dejean with the collaboration of Yves Dejean. Introduction in English.

N° 2 - **Toussaint's Constitution (1801), with Introduction.** 1994. Pp. ix-20. In French. Introduction (in English) by Series editor places Constitution in its historic context and analyzes salient features.

N° 3 - Bryant C. Freeman, **Selected Critical Bibliography of English-Language Books on Haiti.** 1998 (Updated). Pp. 22. Contains 169 entries, with brief description of each; special list of "Top Ten." Introduction and text in English. Updated periodically.

N° 4 - **Strategy of Aristide Government for Social and Economic Reconstruction (August 1994).** 1994. Pp. iv-9. Official document setting forth recovery plan for Haiti. Introduction and text in English.

N° 5 - Robert Earl Maguire, **Bottom-Up Development in Haiti.** 1995. Pp. iv-63. Keynote: develop people rather than things, with case study as carried out in Le Borgne. Introduction and text in English.

N° 6 - Robert Earl Maguire, **Devlopman Ki Soti nan Baz nan Peyi Dayiti.** 1995. Pp. v-71. Haitian-language version of N° 5, in Pressoir-Faublas orthography. Introduction in English.

N° 7 - Samuel G. Perkins, **"On the Margin of Vesuvius": Sketches of St. Domingo, 1785-1793.** 1995. Pp. vi-75. First-hand account by an American merchant living in Saint-Domingue during onset of the Haitian Revolution. Introduction by Series editor analyzes strong and weak points of narrative. Index of Proper Names.

N° 8 - **Official Spelling System for the Haitian Language.** 1995. Pp. 27. Text of official Haitian government edict of 28 September 1979, in Haitian. Remarks by Series editor in English on subsequent contemporary usage and brief pronunciation guide. Eleven pages chosen to illustrate good usage of official system, plus brief examples of the three major preceding orthographies. Introduction traces development of the four major systems.

N° 9 - **Organization Charts of the Haitian Judiciary and Military.** 1995. Pp. 10. Two charts of Haitian judicial system - one in French and English, other in French only. Three charts in French of Armed Forces of Haiti (1993) and one of Port-au-Prince police; officer and enlisted ranks with insignia (in French and English). Introduction in English.

N° 10 - Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, **Dosye Chèf Seksyon: Chèf Seksyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine.** 1995. Pp. vi-52. Detailed, scathing account of the institution of section chiefs as of March 1991, compiled by a leading Haitian peasant group. Much exact information. Introduction in English, text in Haitian (official orthography).

N° 11 - Sara Lechtenberg, **An Overview of the Haitian Justice System.** 1996. Pp. iv-25. Based upon written sources, as well as 18 personal interviews with Haitian judges and lawyers, and foreign observers highly knowledgeable concerning the Haitian justice system.

N° 12 - Mari Dyevela Seza, **Refòm nan Lajistis / Judicial Reform.** 1996. Pp. iv-18. A down-to-earth look at the practical problems involved in the judicial system of today's Haiti, by a Port-au-Prince journalist and jurist. In the original Haitian-language text, with an English-language translation by Series editor.

N° 13 - Jennie Marcelle Smith, **Family Planning Initiatives and Kalfounò Peasants: What's Going Wrong?** 1998. Pp. iv-27. Practical problems involved in effective family planning, as seen by a Haitian-speaking US anthropologist living for three years in a remote community.

N° 14 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: 29 sept. 1991 - 14 oct. 1994**. 1998. Pp. xviii-245. Official report of the Haitian Truth Commission on the crimes committed during the *de facto* period. Introduction in English, text in French.

N° 15 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: Annexes I et II**. 1998. Pp. x-142. Annex I: Official documents concerning the Commission's work, including a request for the FRAPH papers as well as the detailed questionnaire used in interviewing victims. Annex II: Statistics from the Port-au-Prince morgue 1985-95, and those of the Commission recording by month and place crimes inflicted upon the Haitian people 1991-94. Introduction in English, text in French.

N° 16 - Victor-Emmanuel Holly, **La Grammaire Haïtienne**. 1998. Pp. vi-62. The first thoroughgoing grammar ever published of the Haitian language (1931). Today mainly of historical interest. Introduction in English, text in French.

N° 17 - Frédéric Doret, **Les Premiers Pas dans la Grammaire**. 1998. Pp. vii-75. A grammar in Haitian (etymological orthography) and in French contrasting the two languages, with pioneering insights concerning the former (1925). Introduction in English.

N° 18 - Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, **The Rural Police.** 1998. Pp. v-33. Edition and translation by Max Blanchet of **Dosye Chèf Seksyon: Chèf Sekeyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine** (see Occasional Paper N° 10). Introduction and text in English.

N° 19 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: Annexe III**. 1998. Pp. x-436. Official list of names of 8,650 victims of the *de facto* regime, 29 September 1991 - 14 October 1994. Includes affiliations of victims and of perpetrators, and types of offenses. Introduction in English, listings in French.

N° 20 - Bryant C. Freeman, compiler, **Eighty-Eight Historical and Present-Day Maps of Saint-Domingue/Haiti, its Sites, Towns, and Islands.** 1999. Pp. x-88. Average size: 9" x 7". Dating from 1492 to 1994. Eight sections: two general maps of the Caribbean, three of Hispaniola, three of Saint-Domingue, twenty-three of Haiti, eleven of regions, fourteen of Port-au-Prince, twenty-three of other towns and sites, nine of islands belonging to Haiti. Introduction in English, maps marked in French, Haitian, or English.

Available through:

Mount Oread Bookshop
University of Kansas
Lawrence, Kansas 66045
Tel.: (785) 864-4431

Occasional Paper N° 15 April 1998

ANNEXES I ET II: COMMISSION NATIONALE DE VÉRITÉ ET DE JUSTICE

(29 SEPTEMBRE 1991 - 14 OCTOBRE 1994)

The publication immediately preceding in this Series consisted of the main body of the official Report of Haiti's Commission Nationale de Vérité et de Justice, "***Si m pa rele* (29 septembre 1991 - 14 octobre 1994).**" Because of the length involved, we are presenting separately the first two Annexes. We hope to be able to present later the even more voluminous third Annex detailing the victims. Whereas the Report itself could be accessed on the Internet, albeit only with the help of a special decompressor program (PKZIP), the first three Annexes have been available only in a very limited number of printed copies. The fourth Annex, listing the names of the alleged perpetrators of the crimes described, had been highly confidential until its publication in three consecutive numbers of the weekly *Haïti Progrès*, published in Brooklyn, New York, on 11, 18 and 25 February 1998.

The most striking document in the first Annex is President Aristide's charge to the Commission. In light of the subsequent non-action following the Commission's report and even its partial suppression, the terms of the decree appear today cruelly ironic. In spite of pious declarations near the start, such as "la volonté du Peuple Haïtien d'édifier un État de Droit," and "cet État de Droit ne peut être construit sur l'impunité mais doit nécessairement reposer sur la confiance des citoyens... notamment [sur] celle de la Justice," there is no real statement affirming that any ***vérité*** ascertained will necessarily lead to ***justice*** carried out in concrete form, i.e., public trials and proper sentencing of the guilty. Only the second sentence of the rather weak Article 23, "En outre, il appartiendra au Président et au Gouvernement d'adopter les recommendations formulées par la Commission et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour leur réalisation," could be construed in this sense. One wonders therefore if, even with the original decree, there was any real intention of carrying out the Commission's recommendations leading to an "***État de Droit***" and an eventual "***réconciliation nationale***."

Included in the subsequent documents is a letter from the Commission's President, Françoise Boucard, addressed to the Vice-President of the United States, Al Gore, requesting that he use his influence in having returned to the Haitian government the some 60,000 pages of records of the paramilitary terrorist group FRAPH (Front Révolutionnaire pour l'Avancement et le Progrès d'Haïti; changed June 1994 to Front Révolutionnaire Armé du Peuple Haïtien) seized by the US Army. These records presented in full could obviously have been invaluable to the Commission in establishing details of the human rights crimes committed by this notorious group during the *de facto* period. However, as we know from subsequent events — or rather non-events — this was not to be, and the US government is still withholding these documents regarded by most observers as the rightful property of the Haitian people.

Lastly are presented a very thorough six-page questionnaire to be filled out by the two-member teams of human rights investigators in the interview process, followed by a complementary form in the case of additional informants, plus the operating rules of the Commission. Curiously, the two questionnaires, while addressed to a Creolophone population, are drafted in French. Not presented is any correspondence which one assumes must have taken place with leaders of local human rights organizations or with, for example, Colin Granderson, head of the UN/OAS Civilian Mission in Haiti (MICIVIH). This would have afforded a much clearer idea of the general cooperation with these groups.

****

The second Annex consists of two complementary sets of statistics concerning the human rights violations committed during the *de facto* period 1991-1994, but with the first set beginning its findings with 1985 as a basis of comparison. We have attempted to enhance the legibility of the only copy available, which left much to be desired.

The first set (pp. 36-67) was established by a five-person anthropological team sent from abroad to assist the Haitian Truth Commission in examining the remains of supposed victims. Difficulty was sometimes experienced, however, in differentiating between the remains of those arbitrarily executed, and those who died of natural causes both during and prior to the *de facto* period. Far more fruitful was the almost fortuitous discovery of records kept at Port-au-Prince's only public morgue, at the hospital of the State University of Haiti. Obviously incomplete since not all of the dying were taken there, they nonetheless record both date and cause of death, thus constituting a valuable barometer of the death rate from 1985 to 1995. Analyzed by a professional statistician, they serve as a meaningful sampling to corroborate both the dramatic increase in violent deaths during the *de facto* period, and the second set of statistics.

This second more relevant set of statistics is an analysis of the 5,450 interviews conducted with victims of the *de facto* regime by the 44 human rights investigators of the Haitian Commission de Vérité et de Justice. It records 19,308 violations involving 8,650 human beings. The charts (pp. 82-135) best summarize the findings. The first set reports for each month between September 1991 and October 1994, comprising the entire *de facto* period, the type of violations committed in each of Haiti's nine Departments, plus Port-au-Prince and Raboteau recorded separately. The three following sets illustrate graphically, using the same divisions of time and place, the number of: 1) people murdered; 2) people kidnapped and tortured; 3) people robbed.

Let not these cold statistics and graphs hide the human misery they represent.

Bryant Freeman

TABLE DES MATIÈRES

page

ANNEXE I: DOCUMENTS OFFICELS 1

Arrêté du président Jean-Bertrand Aristide, daté du 28 mars 1995 3
Arrêté du président Jean-Bertrand Aristide, daté du 20 avril 1995 13
Communiqué du ministre de la Justice, Jean-Joseph Exumé, daté du 20 septembre 1995 16
Lettre du commissaire René Magloire, datée du 7 novembre 1995 17
Lettre de la présidente de la Commission, Françoise Boucard, au vice-président des Etats-Unis d'Amérique, M. Albert Gore, datée du 14 novembre 1995 18
Lettre de la même au ministre des Affaires Étrangères, M. Fritz Longchamps, datée du 17 novembre 1995 20
Formulaire utilisé dans les Enquêtes 21
Fiche complémentaire 27
Règlements de Régie interne 29

ANNEXE II: STATISTIQUES 37
Violations du droit à la vie en Haïti: de 1985 à 1995, par Mercédès Doretti et Ignacio Cano 39
Première Partie: La Collecte des Données 41
1. Introduction 41
2. Objectifs 42
3. Procédures d'Enregistrement des Décès à l'Hôpital 44
4. Les Dépotoirs de Cadavres 45
5. Sources d'Information disponibles à l'Hôpital de l'Université 46
5.A Cahiers de la Morgue 47
5.B La Nuit du Coup 48
5.C Données provenant d'autres Villes 50
Deuxième Partie: L'Analyse des Données 53
1. Données utilisées dans l'Analyse statistique 53
2. Principales Hypothèses 55
3. Méthodologie 56
4. Résultats des Données au Niveau individuel 56
5. Résultats des Données au Niveau mensuel 59
5.1 Le Régime du général Cédras comparé aux Gouvernements antérieurs 61
5.2 Comparaison entre les Périodes démocratiques du président Aristide et les Régimes autoritaires d'après 1985 64
5.3 Parallélisme des différents Régimes de 1985 à 1995 67

Conclusions 70
Recommendations 72

PANORAMA ET ANALYSES STATISTIQUES
Source: Commission Nationale Haïtienne de Vérité et de Justice 73

Introduction aux Jeux de Tableaux 75
1. Analyse statistique 75
2. Tendances au Niveau national 75
3. Tendances au Niveau départemental 76
4. Analyse des Victimes 76
5. Analyse des Responsables des Violations 77
Méthodologie de la Base de Données 78
Analyse de la Représentativité de l'Enquête de la CNVJ dans le Temps 80
Analyse de la Représentativité de l'Enquête de la CNVJ dans l'Espace 82
Analyse de la Cohérence de la Répression 84

Tableaux croisés de Type de Violation par Mois 89
Artibonite (sans Raboteau) 89
Centre 91
Grande-Anse 93
Nord 95
Nord-Est 97
Nord-Ouest 99
Ouest (sans Port-au-Prince) 101
Port-au-Prince 103
Raboteau 105
Sud 106
Sud-Est 108
Violations du Droit à la Vie 110
Artibonite (sans Raboteau) 110
Centre 111
Grande-Anse 112
Nord 113
Nord-Est 114
Nord-Ouest 115
Ouest (sans Port-au-Prince) 116
Port-au-Prince 117
Raboteau 118
Sud 119
Sud-Est 120
Violations du Droit à la Liberté et à l'Intégrité physique 121
Artibonite (sans Raboteau) 121
Centre 122

Grande-Anse 123
Nord 124
Nord-Est 125
Nord-Ouest 126
Ouest (sans Port-au-Prince) 127
Port-au-Prince 128
Raboteau 129
Sud 130
Sud-Est 131
Violations du Droit à la Propriété 132
Artibonite (sans Raboteau) 132
Centre 133
Grande-Anse 134
Nord 135
Nord-Est 136
Nord-Ouest 137
Ouest (sans Port-au-Prince) 138
Port-au-Prince 139
Raboteau 140
Sud 141
Sud-Est 142



ANNEXE I

*

DOCUMENTS OFFICIELS

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JEAN-BERTRAND ARISTIDE
PRÉSIDENT

Vu le Titre III, Chapitre II, sections A, B, C, D. E, F, G, H, I, J et l'article 136 de la Constitution;

Vu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948;

Vu les Conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles l'État Haïtien est partie;

Vu l'Accord de l'Île des Gouverneurs et le Pacte Politique de New-York signés respectivement les 3 et 16 juillet 1993;

Vu l'Amnistie accordée par le Président de la République conformément à l'article 147 de la Constitution;

Considérant la nécessité d'harmoniser les relations au Sein de la national haïtienne;

Considérant la volonté du Peuple Haïtien d'édifier un État de Droit dans le pays;

Considérant que cet État de Droit ne peut être construit sur l'impunité mais doit nécessairement reposer sur la confiance des citoyens dans la régulation du fonctionnement démocratique des Institutions, notamment celle de la Justice;

Considérant que la réconciliation prônée par le Président ne peut devenir réalité que si au moins la vérité est dite sur tous les crimes commis entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994;

Considérant que seule la vérité complète et publique permettra de satisfaire aux exigences élémentaires des principes de Justice et de créer les conditions indispensables à la réalisation d'un processus réel et effectif de transition et de réconciliation nationale;

Considérant que la connaissance de la vérité et la reconnaissance officielle par l'État de ses responsabilités à l'égard des torts causés pourront réhabiliter la dignité des victimes dans l'opinion publique;

Considérant qu'il convient d'instituer une Commission présidentielle en vue de faire le jour sur les graves violations des droits de l'homme survenues au cours des trois dernières années;

Sur le rapport des Ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense nationale, de l'Economie et des Finances, de l'Information et de la Coordination et après délibération en Conseil des Ministres.

ARRÊTÉ

Article 1

Est rapporté l'Arrêté en date du 17 décembre 1994 créant la Commission Nationale de Vérité et de Justice.

Article 2

Il est créé une "Commission Nationale de Vérité et de Justice" en vue d'établir globalement la vérité sur les plus graves violations des droits de l'homme commises entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994 à l'intérieur et à l'extérieur du pays et d'aider à la réconciliation de tous les Haïtiens, et ce, sans préjudice aux recours judiciaires pouvant naître de telles violations.

On entend par graves violations des droits de l'homme les situations de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'exécutions, de torture de détenus ayant entraîné la mort, de traitements cruels, inhumains et dégradants et dans lesquelles il apparaît que la responsabilité de l'État est engagée à travers des actes commis par ses fonctionnaires ou par des personnes à son service, de même que les séquestrations et les attentats à la vie et contre les biens de particuliers pour des motifs politiques.

Article 3

La Commission devra porter une attention particulière aux violations et crimes contre l'humanité commis par les mêmes personnes ou groupes de personnes, notamment contre les femmes victimes de crimes et d'agressions de nature sexuelle pour des motifs politiques.

Article 4

Pour une meilleure compréhension et connaissance publique et approfondie de la vérité, la Commission devra enquêter sur ces graves violations des droits de l'homme et crimes contre l'humanité commis depuis le coup d'État du 29 septembre 1991. En

conséquence, la Commission devra chercher à identifier les auteurs matériels et\ou les complices de ces actes, leurs instigateurs et faire la lumière sur les méthodes et moyens utilisés.

Article 5

La Commission enquêtera sur l'existence passée de groupes paramilitaires et de groupes armés illégaux ou groupes de personnes agissant en toute impunité, sous le couvert de l'État haïtien, à son instigation ou avec sa tolérance, et se livrant de manière systématique à des actes de violations de droits de l'homme et à des crimes contre l'humanité.

Article 6

La Commission devra réunir les informations, faits, indices, témoignages et tout élément de preuve permettant d'identifier les victimes de toutes les violations et de tous les crimes décrits antérieurement et de connaître leur situation passée et présente. En particulier, d'établir dans la mesure du possible la nature et la gravité des sévices et préjudices matériels subis par les victimes, les causes et circonstances entourant les tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants, disparitions, arrestations arbitraires, détentions sans procès, incarcérations et emprisonnements arbitraires ou décès éventuels et les souffrances endurées.

Article 7

La Commission recommandera de justes mesures de réparation et de réhabilitation destinées à rendre la dignité aux victimes et\ou à leur famille ou à leurs ayants droit, qui pourront faire valoir leurs revendications d'ordre moral, matériel et social selon leur situation actuelle, conformément au droit et aux principes de justice.

Article 8

La Commission recommandera aussi les mesures d'ordre légal et administratif destinées à prévenir la répétition dans l'avenir des violations aux droits de l'homme et crimes contre l'humanité.

Elle devra:

a) Recommander les réformes nécessaires de l'État et de ses Institutions publiques, en particulier du système judiciaire, des forces de police et de sécurité publique, des Forces Armées d'Haïti;

b) Recommander les mesures visant à ce que les auteurs connus et\ou leurs complices de graves violations de droits de l'homme et de crimes contre l'humanité soient remplacés dans leurs postes ou responsabilités au service de l'État et\ou que l'accès à la fonction publique soit interdit à de telles personnes, le tout conformément au droit et aux principes

de justice et sans préjudice aux obligations et attributions des Tribunaux haïtiens en ces matières;

c) Recommander également des mesures propres à empêcher la résurgence d'organisations illégales et à assurer la fin de l'impunité en vue de contribuer à la création de conditions objectives de réconciliation de la nation avec elle-même et de justice pour tous.

Article 9

Les travaux de la Commission ne sont pas de nature judiciaire ni de nature juridictionnelle.

Article 10

La Commission bénéficie de tous les privilèges nécessaires à son organisation et à son fonctionnement. Elle mènera ses travaux de manière indépendante et impartiale et de manière à préserver la confidentialité des dossiers des victimes, des témoins et des sources d'information.

Article 11

Aux fins de réalisation de ses travaux, la Commission est habilitée à:

a) Faire connaître son mandat de manière intégrale et de façon la plus étendue possible, sur tout le territoire haïtien, et ce, par tous les moyens jugés nécessaires;

b) S'établir librement dans n'importe quel endroit du territoire national;

c) Recueillir, pendant la durée de son mandat et selon la forme qu'elle aura prévue à cet effet, les témoignages, les faits, les éléments de preuve, les détails et les informations que lui procureront les victimes, leurs représentants, ayants droit, héritiers légaux, parents ou toute autre personne;

d) Recueillir, toujours dans le cadre de son mandat et selon la forme qu'elle aura prévue à cet effet, les témoignages, les faits, les éléments de preuve, les détails et les informations que pourraient lui remettre, de leur propre initiative ou sur demande de la Commission, les organisations de promotion et de protection des droits de l'homme, religieuses, sociales ou de développement, haïtiennes ou internationales, intergouvernementales ou non-gouvernementales, sur les matières de sa compétence;

e) Réaliser des entrevues, en privé et en toute liberté, avec toute personne ainsi que tout groupe, toute association, entité ou institution et\ou membre de ceux-ci sans restriction aucune;

f) Visiter librement tout établissement ou endroit public ou privé, tout lieu, bâtiment, local, dépendance ou propriété de l'État haïtien dont la Commission jugera utile la visite ou l'inspection pour l'accomplissement de son mandat;

g) Mener toutes les enquêtes et démarches qu'elle estime utiles à l'accomplissement de son mandat. Exiger la production de tout rapport, pièce, document, antécédent, détail et information pouvant faciliter la bonne marche de ses travaux.

Article 12

Si dans l'accomplissement de son mandat, la Commission a connaissance de faits qui revêtent les caractéristiques d'actes criminels, de délits et de violations de droits qui n'entrent pas dans le cadre de son mandat, elle les mettra sans délai à la disposition des autorités judiciaires compétentes.

Article 13

La Commission est composée de sept (7) membres choisis parmi des personnalités connues pour leur engagement en faveur de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme ainsi que pour leur compétence, leur intégrité, leur crédibilité et leur autorité morale et intellectuelle. Trois (3) de ces membres sont choisis en consultation étroite avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États Américains.

Article 14

Sont nommés les Commissaires suivants:

1. Madame Françoise BOUCARD, Présidente
2. Monsieur Gérard-Emmanuel DES ÎLES
3. Madame Ertha ÉLYSÉE
4. Monsieur Freud JEAN
5. Monsieur René MAGLOIRE
6. Monsieur Bacre Waly NDIAYE
7. Monsieur Patrick ROBINSON

Article 15

Les autorités et services de l'administration de l'État, de même que tous ceux qui auront été convoqués, seront tenus d'apporter à la Commission l'aide et la collaboration qui lui sont nécessaires dans l'accomplissement de son mandat. La Commission pourra requérir l'aide de toute autorité judiciaire ou de police pour contraindre tous ceux qui refuseraient d'obtempérer à toute réquisition de sa part.

Article 16

Aucune action ne peut être intentée contre toute personne agissant à titre de Commissaire ou de Commettant pour les actes posés dans le cadre de ses fonctions.

Article 17

La Commission est d'ordre public.

Tout recours ordinaire ou extraordinaire devant les Tribunaux visant à en empêcher le fonctionnement ou l'exécution de ses travaux est irrecevable.

Article 18

Tout membre démissionnaire de la Commission est remplacé par Arrêté Présidentiel.

Article 19

La Commission est assistée d'un Secrétariat composé d'Haïtiens et de consultants étrangers choisis dans un processus de consultation avec les organismes de droits de l'homme. Le Secrétaire Général de la Commission a pour attributions d'organiser, de diriger le secrétariat avec le personnel requis pour l'accomplissement de ses travaux. Il remplit aussi les autres tâches que lui confie la Commission.

Article 20

La Commission adoptera ses règlements de régie interne propres à assurer son bon fonctionnement.

Article 21

La Commission aura un délai de six (6) mois pour remplir son mandat.

Ce délai pourra être prorogé de trois (3) mois, par simple communiqué du Ministre de la Justice, dans le cas où la Commission n'aurait pas terminé son rapport.

Article 22

La Commission devra préparer un rapport public, détaillé et complet, sur la base des travaux réalisés, des cas répertoriés, des enquêtes menées et des informations recueillies dans le cadre de son mandat, qui énonce les conclusions et recommandations auxquelles sont parvenus les membres de la Commission au meilleur de leur jugement et en leur âme et conscience.

Article 23

Le rapport sera remis au Président de la République qui le rendra public. En outre, il appartiendra au Président et au Gouvernement d'adopter les recommandations formulées par la Commission et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour leur réalisation.

Article 24

Pour le financement des activités de la Commission, le Gouvernement d'Haïti pourra rechercher la coopération de la communauté internationale et des Pays l'appuyant dans cette initiative.

Article 25

Le Ministre de l'Économie et des Finances prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre à la disposition du Ministre de la Justice les moyens suffisants pour le fonctionnement de la Commission.

Article 26

Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense Nationale, de l'Économie et des Finances, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 mars 1995. An 192ème de l'Indépendance.

Par le Président:

Jean-Bertrand ARISTIDE

Le Premier Ministre:

Smarck MICHEL

Le Ministre de l'Intérieur:

Mondésir BEAUBRUN

Le Ministre de la Justice:

Jean-Joseph EXUME

Le Ministre de l'Économie
et des Finances:

Marie Michèle REY

Le Ministre de l'Information
et de la Coordination:

Henry Claude MENARD

Le Ministre de la Défense:

William J HERISSON

Le Ministre des Affaires Étrangères:

Claudette WERLEIGH

Le Ministre du Commerce
et de l'Industrie:

Maurice LAFORTUNE

Le Ministre du Plan
et de la Coopération Externe:

Jean Marie CHERESTAL

Le Ministre de l'Agriculture,
des Ressources Naturelles
et du Développement Rural:

François SEVERIN

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports et Communications:

Georges ANGLADE

Le Ministre de la Santé Publique
et de la Population:

Jean Joseph MOLIERE

Le Ministre de la Fonction Publique:

Antoine BARBIER

Le Ministre des Affaires Sociales:

Enold JOSEPH

Le Ministre de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse et des Sports:

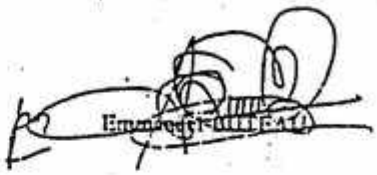

Le Ministre de l'Environnement:

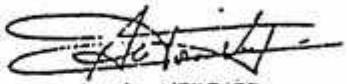

Antoine VERDIER

Le Ministre de la Culture:



Jean-Claude BAJEUX

Le Ministre à la Condition Féminine
et des Droits de la Femme:



Lise Marie DEJEAN

Le Ministre des Haïtiens
vivant à l'étranger:

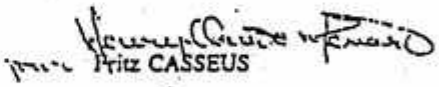

Fritz CASSEUS

LIBERTE *EGALITE* *FRATERNITE*

REPUBLIQUE D'HAITI

ARRETE

JEAN-BERTRAND ARISTIDE
PRESIDENT

Vu l'article 136 de la Constitution;

Vu l'Arrêté du 28 mars 1995 créant la Commission de Vérité et de Justice;

Considérant que l'un des membres de la Commission est démissionnaire et qu'il convient de procéder à son remplacement;

Sur le rapport des Ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense Nationale, de l'Economie et des Finances, de l'Information et de la Coordination;

Et après délibération en Conseil des Ministres:

ARRETE

Article 1. L'article 14 de l'Arrêté du 28 mars 1995 créant la Commission Nationale de Vérité et de Justice est ainsi modifié:

Article 14. Sont nommés les Commissaires suivants:

1.- Madame Françoise BOUCARD, Présidente

2.- Monsieur Oliver JACKMAN

3.- Madame Ertha ELYSEE

4.- Monsieur Freud JEAN

5.- Monsieur René MAGLOIRE

6.- Monsieur Bacre Waly NDIAYE

7.- Monsieur Patrick ROBINSON

Article 2. Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense Nationale, de l'Economie et des Finances, de l'Information et de la Coordination, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 20 avril 1995, An 192e. de l'Indépendance.

Par le Président: Jean-Bertrand ARISTIDE

Le Premier Ministre: Smarck MICHEL

Le Ministre de l'Intérieur: Mondésir BEAUBRUN

Le Ministre de la Justice: Jean-Joseph EXUME

Le Ministre de l'Economie
Et des Finances: Marie Michèle REY

Le Ministre de l'Information
Et de la Coordination: Henry Claude MENARD

Le Ministre de l'Environnement: Antoine VERDIER

Le Ministre de la Culture: Jean Claude BAJEUX

Le Ministre à la Condition Féminine et des Droits de la Femme: Lise Marie DEJEAN

Le Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger: Fritz CASSEUS

REPUBLIQUE D'HAITI

Le Ministre de la Justice

No MJ-95 Port-au-Prince, le SEP 20 1995 199-

COMMUNIQUE

Conformément à l'article 21 de l'Arrêté Présidentiel du 28 Mars 1995 créant la Commission Nationale de Vérité et de Justice;

Considérant qu'un délai additionnel est nécessaire pour permettre à la Commission Nationale de Vérité et de Justice de terminer ses travaux;

Le Ministère de la Justice informe qu'un délai additionnel de trois (3) mois, à compter du 28 Septembre 1995, est accordé à la Commission Nationale de Vérité et de Justice pour remplir son mandat.

Fait et émis à Port-au-Prince, le 20 Septembre 1995, An 192ème de l'Indépendance.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE REP. D'HAITI

Jean Joseph EXUME, av.
Ministre de la Justice

16

KOMISYON NATIONAL VERITE AK JISTIS
COMMISSION NATIONALE DE VERITE ET DE JUSTICE

No. Réf. : CNVJ 250
Péguy-Ville, le 7 novembre 1995

Madame Françoise BOUCARD
Présidente de la Commission
Nationale de Vérité et de Justice

Madame la Présidente,

C'est avec beaucoup de regret que je vous présente ma démission en tant que Commissaire à la Commission Nationale de Vérité et de Justice. Ma peine est d'autant plus grande que cela arrive à la dernière phase de notre mandat. Je reste toutefois convaincu qu'avec la compétence exceptionnelle de mes collègues Commissaires et le dévouement des autres membres de la grande famille que nous formions, le but sera atteint. Je pars avec le sentiment d'avoir apporté le meilleur de moi-même à la Commission.

Comme vous le savez, j'ai été appelé à faire partie d'un Gouvernement dont j'ai la garantie que la justice sera au coeur de son action et qui veut assurer le triomphe du droit. La décision que j'ai prise est, croyez-moi, déchirante. Cependant, je me console à l'idée que là aussi je pourrai apporter ma contribution à l'édification de cet Etat de Droit dont nous rêvons tous.

Je ne terminerai pas sans vous dire, Madame la Présidente, combien je m'estime privilégié d'avoir travaillé avec vous, mes collègues Commissaires et tous les autres membres de l'équipe. Je vous en remercie.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon profond respect.

Me René Magloire

Boîte Postale No 15395 * Pétion Ville * HAITI * tel (509) 45-4862

KOMISYON NATIONAL VERITE AK JISTIS
COMMISSION NATIONALE DE VERITE ET DE JUSTICE

No Réf: CNVJ 259

Péguyville, le 14 novembre 1995

Monsieur Albert Gore
Vice-Président des États Unis d'Amérique
Maison Blanche
Washington, D. C.

Monsieur le Vice-Président,

La Commission Nationale de Vérité et de Justice vous présente ses compliments et tient à vous souligner qu'elle a été sensible à la mention que vous avez faite de ses travaux lors de votre discours du 15 octobre dernier à Port-au-Prince.

Comme vous le savez, la Commission a été créé par Arrêté Présidentiel le 28 mars 1995 afin de contribuer à ouvrir la route à l'édification d' un véritable État de droit en Haïti et à la réconciliation sociale. Pour cela, la Commission doit faire la lumière sur les plus graves violations aux droits survenues entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994. Au cours des derniers mois, la Commission a recueilli près de 8,000 plaintes de victimes de la répression au cours de la période couverte par son mandat. Elle procède actuellement à l'analyse de ces données et s'appuie sur les études réalisées par différents organismes durant cette période.

La Commission doit également, selon les termes de son mandat, accorder une attention particulière aux victimes d'abus sexuels pour motifs politiques et aux activités des groupes para-militaires. Concernant ce dernier volet de son mandat, il est certain que le travail de la Commission serait grandement facilité si elle pouvait avoir accès aux dossiers du FRAPH (60,000 pages) actuellement en possession du Département de la Défense des États-Unis d'Amérique du Nord, ainsi qu'à tout autre document détenu par le Gouvernement américain relatif aux graves violations aux droits de l'Homme en Haïti

Boite Postale No 15395 • Pétion Ville • HAITI • tel /50

durant la période couverte par son mandat. La Commission est certaine que les experts qui collaborent à ses travaux sauront faire bon usage de ces dossiers et a entrepris des démarches en ce sens depuis le mois d'avril 1995.

Les autorités haïtiennes ont également fait des représentations auprès de votre gouvernement pour obtenir ces documents. Cependant, le mandat de la Commission expire le 28 décembre prochain et elle craint que ces démarches n'aboutissent trop tard pour lui être vraiment utiles. Vu l'importance que vous avez reconnu à ses travaux, elle s'adresse donc à vous aujourd'hui afin de vous demander votre appui pour une accélération de ce processus et lui permettre de présenter un rapport plus complet.

La Commission profite de l'occasion pour vous présenter, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de sa très haute considération

Pour la Commission,

F. Boucard

Françoise Boucard
Présidente

KOMISYON NATIONAL VERITE AK JISTIS
COMMISSION NATIONALE DE VERITE ET DE JUSTICE

No Réf: CNVJ 263
Péguyville, le 17 novembre 1995

Mr Fritz Longchamps
Ministre des Affaires Étrangères
de la République d'Haïti
En ses bureaux

Excellence

La Commission Nationale de Vérité et de Justice vous présente ses compliments et vous prie, suite à la rencontre d'hier, de bien vouloir trouver sous ce couvert une lettre qu'elle souhaite faire parvenir au Vice-Président des États-Unis d'Amérique, Mr Al Gore.

La Commission profite de l'occasion pour vous renouveler, Excellence, l'assurance de sa très haute considération.

Pour la Commission

Françoise Boucard
Présidente

Pièce jointe

20

001 NO: _____ EQ: _____
ENQ: _____

FORMULAIRE

I. Introduction à l'entretien

Démarches à suivre:

- se présenter (les deux membres de l'équipe)
- expliquer le but de l'entretien
- expliquer l'importance du rôle du témoignage

2.0 victime ☐ dénonciateur ☐

II. Information au sujet de l'interviewé

Note: Rassurer l'interviewé que l'information donnée ne sera pas utilisée sans sa permission.

2.1 NOM _____ PRENOM _____

2.2 MASCULIN ☐ FEMININ ☐

2.3 Age _____

2.4 Etat Civil: ☐ Célibataire ☐ marié ☐ divorcé ☐ séparé ☐ veuf ☐ concubin

2.5 Métier _____

artisan	cultivateur	étudiant	chômeur	marchand	journaliste
employé de l'Etat		profession libérale		militaire	autre

2.6 Avez-vous un numéro de téléphone? _____
Spécifier s'il s'agit de son propre téléphone ou de celui d'une autre personne. _____

2.7 Adresse.
_____
_____

2.8 Document d'identité: Type: _____ No: _____

III. Récit des faits

Notez tous les détails incluant le lieu, la date, l'heure, les causes.

3.1 _____

3.2 Date et lieu de la violation la plus grave.

Jour	Mois	Année	Dépt	Commune	Section	Lieu

Violation (NOTE: Si possible donnez des caractéristiques concernant le responsable de la violation.)

VMS ☐ massacre _____
VES ☐ exécution _____
VDS ☐ disparition _____
VTE ☐ Tentatives d'exécution
VTT ☐ torture _____
VVI ☐ viol _____
VAB ☐ abus sexuels _____
VAB ☐ abus sexuels _____
VDT ☐ détention _____
VLB ☐ atteinte à la liberté d'association, de réunion, et/ou d'expression _____
VMP ☐ menaces / actes de persécution _____
VTE ☐ Tentatives d'exécution _____
VBN ☐ attentat contre les biens _____

3.3 Date et lieu des faits additionnels

Jour	Mois	Année	Dépt	Commune	Section	Lieu

Violation (NOTE: Si possible donnez des caractéristiques concernant le responsable de la violation.)

VMS ☐ massacre _____
VES ☐ exécution _____
VDS ☐ disparition _____
VTT ☐ torture _____
VVI ☐ viol _____
VAB ☐ abus sexuels _____
VDT ☐ détention _____
VLB ☐ atteinte à la liberté d'association, de réunion, et/ou d'expression _____
VMP ☐ menaces / actes de persécution _____
VTE ☐ Tentatives d'exécution _____
VBN ☐ attentat contre les biens _____

Jour	Mois	Année	Dépt	Commune	Section	Lieu

Violation (NOTE: Si possible donnez des caractéristiques concernant le responsable de la violation.)

VMS ☐ massacre _____
VES ☐ exécution _____
VDS ☐ disparition _____
VTT ☐ torture _____
VVI ☐ viol _____
VAB ☐ abus sexuels _____
VDT ☐ détention _____
VLB ☐ atteinte à la liberté d'association, de réunion, et/ou d'expression _____
VMP ☐ menaces / actes de persécution _____
VTE ☐ Tentatives d'exécution _____
VBN ☐ attentat contre les biens _____

IV. Source de l'information

4.1 Dénonciateur

☐ victime ☐ témoin direct ☐ témoin indirect

4.2 S'il y a d'autres témoins

	Nom	Prénom	Adresse
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

V. Information relative aux individus ou à l'institution qui a commis la violation

5.1 Nombre de personnes ayant participé aux faits?

1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6-10 ☐ 11-15 ☐ >16 ☐

5.2 Avez-vous remarqué des détails qui permettent d'identifier ces personnes? Pouvez-vous donner une description de chacune d'elles? Par exemple: bijoux, type de cheveux, vêtement, moustache, barbe, lunettes noires, etc.

CARACTERISTIQUES, NOM OU SURNOMS (Donnez des caractéristiques par personne, en Français ou en Créole)	APPARTENANCE (Police, Armée, FRAPH, macoute, attaché, zenglendo, civil armé, ninja) NOTE: si la personne parle d'attaché, demander si elle connaît à quelle institution ou à quelle personne il est attaché
(1)	
(2)	
(3)	
(4)	
(5)	
(6)	

(MODUS OPERANDI)

5.3 Comment sont-ils arrivés sur les lieux?

☐ à pied
☐ en motocyclette
☐ dans un véhicule privé
☐ dans un taxi
☐ dans un véhicule de la police ou de l'armée
☐ dans un véhicule d'un service de l'Etat (spécifiez lequel ex: Téléco, OAVCT, etc. _____)

Pouvez-vous décrire le véhicule?

type (pickup, jeep, etc.) _____ la couleur _____
la marque _____ inscription particulière _____
l'état _____ numéro des plaques minéralogiques _____
autre _____

5.4 Comment étaient-ils habillés?

_____

TYPE	☐ uniforme	☐ vêtements civils		
COULEUR DES UNIFORMES	☐ kaki	☐ bleu	☐ Noir	☐ Vert Olive
BOTTES	☐ oui	☐ non		
CASQUETTES	☐ oui	☐ non		
VESTE ou PANTALON DE POLICE	☐ oui	☐ non		
CAGOULE / MASQUE	☐ oui	☐ non		

5.5 Quel type d'armes portaient-ils?

5.6 Portaient-ils des radios de télécommunication? ☐ oui ☐ non

5.7 Ont-ils parlé entre eux? Avez-vous entendu des noms ou des surnoms? Y avait-il quelqu'un qui donnait les ordres?

5.8 Que s'est-il passé ensuite?

Au moment de la capture la victime a eu (ou a été): (NOTE: Si possible donnez des caractéristiques ou des noms concernant le responsable de la violation.)

CML ☐ mains liées _____
CCG ☐ cagoule _____
CYB ☐ les yeux bandés _____
CFR ☐ frappée _____
CAL ☐ autres lésions _____
CTV ☐ transportée en véhicule _____
CAD ☐ amenée dans un centre de détention _____

Le lieu de l'interrogatoire

☐ sur place

si non, signaler l'endroit:

IAP ☐ avant poste
ICS ☐ caserne
IID ☐ centre illégal de détention
ICD ☐ centre clandestin de détention**
IFR ☐ bureau du FRAPH
IDV ☐ dans un véhicule
IDP ☐ dans une prison

pour Port-au-Prince

ICF ☐ Cafétéria
IAG ☐ Anti-Gang
I33 ☐ Delmas 33
IOM ☐ Omega
I54 ☐ Lamentin 54
IFD ☐ Fort Dimanche
IPN ☐ Pénitencier National

(**NOTE: Si la victime a été amenée dans un centre de détention clandestin, remplissez du 5.9 au 5.11)

5.9 Décrivez:
temps ou parcours _____
d'autres détails au sujet du parcours _____
les lieux _____

5.10 Avez-vous vu ou entendu d'autres détenus?

5.11 Pouvez-vous donner plus de détails concernant les personnes qui vous ont capturé?

Caractéristiques de l'interrogatoire (NOTE: Si possible donnez des caractéristiques ou des noms concernant le responsable de la violation.)

NML ☐ Mains liées _____
NCG ☐ cagoule _____
NYB ☐ les yeux bandés _____

Tortures

NDU ☐ djack _____
NKM ☐ kalot marasa _____
NAS ☐ asphyxie (avec sacs ou par étranglement) _____
NVI ☐ viol _____
NAB ☐ abus sexuels _____
NMC ☐ marche sur le corps _____
NCE ☐ chocs électriques _____
NBS ☐ bastonnade _____
NAV ☐ autres _____

5.12 Est-ce que la victime appartient à un groupe ou à: (spécifiez lequels):

☐ un groupe ou communauté religieuse _____
☐ un groupe de défense des droits humains _____
☐ un mouvement populaire _____
☐ un mouvement paysan _____
☐ une association d'étudiants _____
☐ un parti politique _____
☐ un syndicat _____
☐ un de ses proches appartient à un groupe mentionné ci-dessus _____
☐ autre _____

VI. Information au sujet des victimes

6.1 Nom et prénom ou surnom des victimes?

(1) _____
(2) _____
(3) _____
(4) _____
(5) _____

NOTE!! Si le dénonciateur n'est pas la victime ou s'il y a plusieurs victimes, remplir une fiche complémentaire pour chacune d'elles.

VII. Démarches devant les autorités

7.1 Avez-vous rapporté votre cas devant une autorité?

☐ non ☒ oui

(SI OUI) devant laquelle?

Policière

☐ caserne _____
☐ chef de section _____
☐ avant-poste _____
☐ prisons _____

Judiciaire

☐ commissaire du gouvernement _____
☐ juge de paix _____
☐ tribunal _____

Autres

☐ (spécifiez) _____

pour Port-au-Prince

☐ Anti-gang
☐ Cafétéria
☐ Delmas 33
☐ Lamentin 54
☐ Pénitencier Nul
☐ autre

7.2 Savez-vous si les autorités ont donné suite à votre démarche?

☐ non ☐ oui
(SI OUI) Quel est le résultat?

7.3 Avez-vous présenté votre cas devant une autre organisation ou institution?

☐ non ☐ oui
(SI OUI) Devant laquelle?
☐ MICIVIH ☐ Organisation de droits humains
☐ OIM ☐ Ambassade(s)
☐ AUTRE (spécifiez)

7.4 Autorisez-vous la CNVJ à demander votre dossier à cette organisation?

☐ non ☐ oui

7.5 Désirez-vous garder l'anonymat?

☐ non ☐ oui

7.6 Documents annexés? ☐ non ☐ oui (SI OUI) Lesquels?

7.7 Est-ce que l'enquêteur a pu constater des cicatrices ou des amputations? ☐ non ☐ oui (SI OUI) Lesquels

7.8 Est-ce que la victime a subi des dommages matériels? ☐ non ☐ oui (SI OUI) Lesquels?

LIRE AU TEMOIN TOUT CE QUI VIENT D'ETRE ECRIT,
VERIFIER QUE TOUT EST CORRECT ET
QU'IL/ELLE EST D'ACCORD AVEC CE QUI EST ECRIT.

Signature ou empreinte digitale

NO:_____ EQ:_____ ENQ:_____

FICHE-COMPLEMENTAIRE

A. Information au sujet de la victime

A1. Lien du dénonciateur avec la victime._____

A.2. NOM _____ PRENOM_____

A.3 MASCULIN ☐ FEMININ ☐

A.4 Age_____

A.5 Etat civil: ☐célibataire ☐marié ☐divorcé ☐séparé ☐veuf ☐concubin

A.6 Métier _____

artisan	cultivateur	étudiant	chômeur	marchand	journaliste
employé de l'Etat		profession libérale		militaire	autre

B. Récit complémentaire des faits (Dans le cas où il y a plusieurs victimes, ou si la victime n'est pas le dénonciateur)

B.1 Notez tous les détails incluant le lieu, la date, l'heure et les causes.

Au moment de la capture la victime a eu (ou a été): (NOTE: Si possible donnez des caractéristiques ou des noms concernant le responsable de la violation.)

CML ☐ mains liées _____
CCG ☐ cagoule _____
CYB ☐ les yeux bandés _____
CFR ☐ frappée _____
CAL ☐ autres lésions _____
CTV ☐ transportée en véhicule _____
CAD ☐ amenée dans un centre de détention _____

Le lieu de l'interrogatoire

☐ sur place
si non, signaler l'endroit:
IAP ☐ avant poste
ICS ☐ caserne
IID ☐ centre illégal de détention
ICD ☐ centre clandestin de détention**
IFR ☐ bureau du FRAPH
IDV ☐ dans un véhicule
IDP ☐ dans une prison

pour Port-au-Prince
ICF ☐ Cafétéria
IAG ☐ Anti Gang
I33 ☐ Delmas 33
IOM ☐ Omega
I54 ☐ Lamentin 54
IFD ☐ Fort Dimanche
IPN ☐ Pénitencier National

Caractéristiques de l'interrogatoire (NOTE: Si possible donnez des caractéristiques ou des noms concernant le responsable de la violation.)

☐ Mains liées _____
☐ cagoule _____
☐ les yeux bandés _____

Tortures
☐ djack _____
☐ kalot marasa _____
☐ asphyxie (avec sacs ou par étranglement) _____
☐ viol _____
☐ abus sexuels _____
☐ marche sur le corps _____
☐ chocs électriques _____
☐ bastonnade _____
☐ autres _____

Violation (NOTE: Si possible donnez des caractéristiques concernant le responsable de la violation.)

VMS ☐ massacre _____
VES ☐ exécution _____
VDS ☐ disparition _____
VTT ☐ torture _____
VVI ☐ viol _____
VAB ☐ abus sexuels _____
VDT ☐ détention _____
VLB ☐ atteinte à la liberté d'association, de réunion, et/ou d'expression _____
VMP ☐ menaces / actes de persécution _____
VTE ☐ tentatives d'exécution _____
VBN ☐ attentat contre les biens _____

COMMISSION NATIONALE DE VÉRITÉ ET DE JUSTICE

CNVJ

RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

Conformément à l'Article 16 de l'Arrêté établissant la CNVJ, les Commissaires ont adopté le règlement de régie interne suivant:

POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

Article 01

La Commission est une entité autonome des pouvoirs publics, indépendante et impartiale.

Les Commissaires coordonnent et supervisent toutes les activités de la Commission.

Article 02

Les Commissaires sont chargés d'établir le calendrier des travaux de la Commission.

Article 03

La Commission se réunit en privé. Elle peut toutefois tenir des séances publiques lorsqu'elle le juge nécessaire à l'efficacité de ses travaux.

Article 04

La Commission se réunit aux dates qu'elle choisit à cet effet; elle peut être appelée à se réunir en dehors de ces dates par la Présidente qui, en règle générale, lui donne un préavis d'au moins une semaine.

Article 05

La Présidente déclare la session ouverte lorsqu'au moins la majorité des membres de la Commission est présente.

Article 06

En cas d'absence, ou d'incapacité d'agir de la Présidente, les Commissaires choisissent parmi eux un Président intérimaire pour la durée de l'absence ou de l'incapacité.

Article 07

OBLIGATION DE DISCRÉTION

Les membres de la Commission sont tenus à la discrétion appropriée à leurs fonctions.

Article 08

DÉCISIONS

La Commission prend ses décisions par consensus. À défaut, celles-ci sont prises à la majorité des membres.

Article 09

PARTICIPATION D'EXPERTS ET D'ORGANISATIONS

La Commission peut inviter des experts, des organisations humanitaires ou d'autres personnes et organes à ses séances lorsqu'elle le juge nécessaire à l'efficacité de ses travaux.

Article 10

La Commission peut procéder à l'audition de témoins ou d'experts, soit sur sa propre initiative, soit sur proposition d'organisations humanitaires ou d'autres personnes ou organes. Dans de tels cas, elle fixe les modalités de convocation des témoins et des experts.

Article 11

REGISTRE

La Commission tient un registre de toutes les plaintes reçues selon les modalités qu'elle détermine.

Article 12

TÉMOIGNAGES

12.1. - Toute personne peut témoigner devant la Commission ou être requise de le faire.

12.2. - Tout témoin peut être interrogé par les membres de la Commission ou des personnes autorisées à cet effet.

12.3. - Tout témoin désirant être représenté doit informer la Commission du nom et de la profession de son représentant et de ses liens avec ce dernier. La Commission prendra une décision quant à la présence du mandataire et son degré de participation dans la procédure.

Article 13

TÉMOIGNAGES EN DEHORS D'HAITI

13.1. - Dans les cas appropriés, et avec l'approbation de la Commission, un témoignage peut être recueilli hors du territoire haïtien. Avant de donner

cette approbation, la Commission devra s'assurer que les conditions dans lesquelles ce témoignage sera recueilli offrent des garantires de fiabilité et de sécurité.

13.2. - Un tel témoignage devra être recueilli par un membre de la Commission ou une personne spécialement autorisée par elle.

13.3. - Tout témoin désirant être représenté doit informer la Commission du nom, de la profession de son représentant et de ses liens avec celui-ci.

13.4. La Commission prendra une décision quant à la présence du mandataire et son degré de participation dans la procédure.

13.5. - La déposition du témoin devra faire l'objet d'un procès-verbal qui sera soumis à la Commission.

Article 14

TÉMOIGNAGE SUR VIDÉO

14.1. - Quand il n'est pas possible au témoin de comparaître ou de déposer conformément aux articles 12 et 13, ou dans toute autre circonstance acceptée par la Commission, un témoignage pourra être recueilli sur vidéo.

14.2. - Dans ce cas, les conditions suivantes devront être respectées:

14.2.1.- L'enregistrement débutera avec une identification à l'écran du cameraman, du témoin (à moins qu'il ne veuille pas être identifié), de la personne posant les questions et, le cas échéant, de l'interprète ainsi que de l'endroit où se déroule l'entrevue.

14.2.2.- Un tel témoignage devra être recueilli par un membre de la Commission ou une personne spécialement autorisée par elle.

14.2.3.- Les dispositions de l'article 13, paragraphe 3, s'appliqueront.

14.2.4.- Le témoin doit avoir la possibilité de visionner l'enregistrement et de soulever des objections, s'il le désire.

14.2.5.- L'opérateur et le témoin doivent certifier par écrit que l'enregistrement vidéo reflète fidèlement ce qui s'est passé.

Article 15

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE LA PREUVE

15.1.- Pour déterminer si une violation a été commise, la Commission s'appuiera principalement sur la preuve testimoniale obtenue conformément aux articles articles 12, 13 et 14.

15.2.- Cependant, la Commission peut s'appuyer sur des preuves provenant d'autres sources, dans la mesure où elle estime leur crédibilité et leur fiabilité satisfaisantes.

15.3.- Une telle preuve, ou information, peut être utilisée selon sa valeur probante intrinsèque ou en conjonction avec d'autres éléments de preuve recueillis selon les articles 12, 13 et 14.

Article 16

QUALITÉ DE LA PREUVE

Les différents degrés de certitude sont:

a) la preuve prépondérante, c'est-à-dire, basée sur des éléments solides aboutissant à la conclusion,

b) la preuve substantielle, c'est-à-dire, basée sur des éléments solide aboutissant à la conclusion,

c) la preuve suffisante, c'est-à-dire, basée sur davantage d'éléments qui soutiennent la conclusion que d'éléments susceptibles de l'infirmer.

pour identifier une personne comme l'auteur d'une violation, la conclusion doit être basée au moins sur une preuve substantielle.

Article 17

SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Le Secrétaire Exécutif a pour fonctions d'organiser et de diriger le Secrétariat général et le personnel requis pour l'exécution des travaux de la Commission.

Il coordonne les travaux des autres unités de la Commission.

Article 18

Le Secrétaire Exécutif, sous l'autorité de la CNVJ , est chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci. En particulier, il organise les réunions, assure la distribution de la documentation aux membres de la Commission. Il adresse le procès-verbal des séances et il présente chaque semaine un rapport d'activités aux Commissaires.

Article 19

PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des séances sont rédigés en français et traduits en anglais.

Article 20

CONFIDENTIALITÉ

Aucun membre du personnel de la Commission ne peut divulguer ou utiliser à son profit une information obtenue à ce titre, dans le cadre ou à l'occasion de ses fonctions.

Article 21

ARCHIVES

La Commission consultera les autorités compétentes quant à la destination de ses archives.

ANNEXE

I - La Commission, composée des Commissaires, a la responsabilité d'établir toutes les politiques de la Commission et leur mise en application. Elle a la responsabilité ultime pour l'orientation générale de la Commission.

- Elle peut donner des instructions à tout membre du personnel et redresser tout différend survenu entre les membres du personnel.

- Elle peut déléguer ses pouvoirs à tout membre du personnel mais, de façon générale, délèguera ses pouvoirs seulement au Secrétaire Exécutif.

- La Commission a le pouvoir et le devoir d'approuver toute question financière ou budgétaire, suite à leur présentation par le Secrétaire Exécutif.

II- Le Secrétaire Exécutif est le responsable de l'administration du travail de la Commission. Il a donc la responsabilité générale, sauf décision contraire de la Commission, de toutes les unités et sections du Secrétariat, défini comme l'ensemble des services de la Commission.

- Le Secrétaire Exécutif a la responsabilité de préparer tous les documents financiers ou budgétaires devant être soumis à la Commission pour approbation.

- Le Secrétaire Exécutif a la responsabilité pour les questions disciplinaires, sauf celles de nature très grave pouvant mener au licenciement de l'intéressé. Ces cas doivent être portés à l'attention de la Commission pour décision.

- Le Secrétaire Exécutif doit faire tout en son pouvoir pour maintenir l'harmonie entre le personnel, dans le meilleur intérêt de la Commission.

- Il recrute les membres du personnel, sauf avis contraire de la Commission. Dans ces cas-là, il consultera la Commission et recherchera son approbation.

ANNEXE II

*

STATISTIQUES

VIOLATIONS DU DROIT À LA VIE EN HAÏTI: DE 1985 À 1995

Par: Mercédès Doretti

Ignacio Cano

PREMIÈRE PARTIE: LA COLLECTE DES DONNÉES

1. Introduction

Ce rapport fait partie du travail accompli par une équipe d'anthropologie médico-légale parrainée par le programme des Droits Humains de l'Association Américaine pour l'Avancement de la Science (AAAS) basée à Washington, qui a fourni un support technique à la Commission Haïtienne de Vérité et de Justice (ci-après "La Commission"). La délégation (ci-après "l'équipe légiste") a séjourné en Haïti du 28 Août au 11 Octobre 1995.

L'équipe a été recrutée par la "AAAS". Elle comprenait deux membres de l'Equipe d'Anthropologie médico-légale Guatémaltèque (EGAF), deux membres de l'Equipe d'Anthropologie médico-légale Argentine (EAAF) et une anthropologue médico-légale de l'Université de Georgie (Etats-Unis d'Amérique). Jusqu'au 30 septembre, l'équipe a procédé à des exhumations et à des analyses de squelettes de personnes qui auraient été victimes du dernier gouvernement militaire haïtien (1991-1994).

Les données et entrevues, constituant la base de ce rapport, ont été recueillies au cours des deux dernières semaines de la Mission, soit du 30 septembre au 11 octobre 1995.

Ce travail n'était pas initialement prévu dans le mandat qui devait être accompli en Haïti. Alors qu'elle se trouvait à l'Hôpital de l'Université, l'équipe a découvert l'existence de registres importants. En conséquence, il a été décidé de prolonger de deux semaines le séjour de la mission.

Avec un peu plus de temps et de planification, l'information aurait été, à coup sûr, plus étayée et l'investigation, améliorée. Toutes les données traitées dans ce rapport n'ont été recueillies qu'en onze jours. Il existe probablement d'autres sources d'information à l'Hôpital et ailleurs.

En raison de la non-disponibilité immédiate d'une photocopieuse, les données ont été recueillies manuellement par plusieurs personnes à partir de différentes sources d'information.

L'analyse statistique des données a été réalisée par Ignacio Cano, du Groupe d'Evaluation pour l'Analyse des Données (E.G.A.D) de l'Université d'Arizona à Tucson.

Ignacio Cano et Mercédès Doretti ont rédigé le rapport final.

2. Objectifs

Comme annoncé précédemment, ce n'est qu'à la fin de sa mission en Haïti que l'équipe a découvert d'importants registres à l'Hôpital de l'Université à Port-au-Prince.

Port-au-Prince est de loin la région où la plupart des violations des droits de l'homme en particulier du droit à la vie auraient été commises sous le régime militaire du Général Cédras, qui est la période concernée par l'enquête de la Commission. D'après la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains, 70 % des abus ont été perpétrés dans la région de Port-au-Prince.

L'Hôpital de l'Université est le seul centre hospitalier dans toute l'aire de Port-au-Prince, qui dispose d'une morgue publique. Il existe bien des morgues privées. Cependant, en règle générale, tous les cadavres d'individus morts de façon violente ou suspecte, devraient être transportés à la morgue de l'HUEH et inscrits dans ses registres, ce qui n'était pas toujours le cas. Apparemment, l'Hôpital est aussi le seul endroit du pays où sont pratiquées des autopsies.

En Haïti, les armes à feu sont largement monopolisées par les Forces Armées, les forces de sécurité et paramilitaires. Durant les dix dernières années, aucune opposition armée n'a vu le jour. On peut donc en déduire légitimement qu'un fort pourcentage d'individus tués par balle, ont probablement été victimes de la répression politique.

Pour toutes ces raisons, l'information disponible à l'Hôpital pouvait constituer l'un des meilleurs registres d'évaluation des violations concernant le droit à la vie.

Cette recherche a été conduite à partir de l'hypothèse qu'une partie au moins des victimes de la répression politique a transité par l'Hôpital avant d'être remis à leurs familles ou jetés dans une fosse. Très probablement, de nombreux autres cadavres de victimes politiques ne sont pas passés par la morgue et ont été jetés dans diverses fosses, échappant ainsi virtuellement à tout enregistrement ou relevé rigoureux.

Par conséquent, les chiffres avancés dans le présent rapport ne représentent qu'une partie des victimes de la répression politique. Le nombre réel des cas dépasse probablement de beaucoup celui des données recueillies.

Les objectifs initiaux étaient les suivants:

1) Nous voulions vérifier la disponibilité de renseignements adéquats pour mesurer l'impact des violations sur les droits humains, le droit à la vie en particulier sous le régime du Général Cédras, comparé à des régimes précédents et postérieurs. Pour y parvenir, nous avions besoin de savoir quelles sources d'information étaient disponibles à l'Hôpital, quelle information elles contenaient et si elles pouvaient permettre une comparaison avec les régimes récents. Cette question sera abordée dans une autre section.

2) Le second objectif consistait à voir si les renseignements disponibles à l'Hôpital de l'Université seraient d'une quelconque utilité en termes humanitaires, légaux et historiques en:

a) comparant la liste des individus "portés disparus" ou exécutés sommairement dont les corps n'ont pas été retrouvés par leurs familles avec l'information disponible à l'Hôpital.

b) établissant un lien entre des faits spécifiques contenus dans les registres de la morgue et des incidents de répression politique spécifiques, en essayant de fournir davantage de renseignements sur le nombre, l'identité et le sort des victimes de ces évènements.

3. Procédures d'Enregistrement des Décès à l'Hôpital

D'après la déclaration du personnel de l'Hôpital, un bon nombre des procédures ont changé sous le régime du dernier gouvernement militaire haïtien (1991-1994).

Par exemple, en principe tous les corps arrivant à l'Hôpital devraient être examinés à l'entrée et inscrits aux salles d'urgence et d'admission. Pendant la période du coup d'état, beaucoup de corps ont été envoyés directement à la morgue. Néanmoins, certaines personnes interrogées pensaient que les corps ont été inscrits dans les registres de la morgue même pendant la période du coup.

En principe, les corps ne provenant pas de l'Hôpital devraient être accompagnés de ce qu'on appelle "un procès-verbal de constat" dressé par le Juge de Paix compétent. Dans la plupart des cas, le Juge demande à l'Hôpital de recevoir le corps à la morgue. La police appelle l'Hôpital pour qu'on vienne ramasser le corps; l'Hôpital envoie une ambulance sur les lieux et celle-ci transporte le corps à la morgue. Pendant la période du coup d'état spécifiquement, mais aussi à d'autres périodes, certains cadavres sont arrivés à la morgue sans constat. Souvent la police apportait le corps directement à la morgue. Les familles se rendaient à la morgue pour identifier les restes, et amenaient un Juge de paix qui délivrait le constat. Souvent il n'y avait pas de constat du tout.

L'Hôpital remet aux parents un certificat d'inhumation. On livrait ce certificat non seulement pour les cadavres se trouvant à la morgue publique mais aussi pour ceux des morgues privées. Malheureusement, l'Hôpital ne garde aucune copie des dits certificats.

En ce qui concerne les personnes non identifiées ou celles dont les parents étaient dans l'incapacité de récupérer les corps, ceux-ci étaient transportés à Titanyen, localité située à une dizaine de kilomètres au Nord de Port-au-Prince et connue depuis 1973. Les camions et le personnel de la Municipalité s'occupaient du transport des corps. Actuellement, l'Hôpital a arrêté cette pratique suite à l'indignation générale. A notre départ d'Haïti en octobre 1995, la solution alternative n'était pas du tout évidente. La morgue était remplie avec l'accumulation de près de 800 cadavres entassés dans deux petites chambres froides.

4. Les Dépotoirs de Cadavres

Il est de notoriété publique à Port-au-Prince que la région Titanyen, située à une dizaine de kilomètres au Nord de la ville, servait de dépotoir pour des cadavres, identifiés ou non, de victimes de la répression politique. L'hôpital y envoyait également des corps non réclamés par les familles.

Sources Puantes et St-Christophe sont les deux endroits de Titanyen où, le plus souvent, on disposait des cadavres. L'hôpital utilisait Sources Puantes et, apparemment, pas St-Christophe, utilisé aussi comme un lieu d'exécution. En septembre 1995, l'Equipe a travaillé sur ces deux régions et a remis pour chacune un rapport soumis à la Commission Nationale de Vérité et de Justice.

A Sources Puantes, les cadavres de patients non réclamés, de personnes non identifiées et de victimes de la répression se confondaient avec les ordures venant de la ville; ils gisaient, à ciel ouvert, dans des trous peu profonds. Les corps n'étaient donc pas inhumés et avaient été soit dévorés en partie par des animaux, soit décomposés par la pluie, l'eau et le vent. L'équipe a obtenu des informations du personnel de l'HUEH, selon lesquelles Sources Puantes était utilisé à cette fin par l'hôpital qui dessert toute la région Port-au-Princienne et ce, depuis 1973. Les registres de l'hôpital confirment cette déclaration.

Concernant Sources Puantes, l'équipe a abouti à la conclusion qu'il est quasiment impossible de déterminer à quelle catégorie (patient de l'hopital, victime politique, criminel de droit commun...) appartenait chaque corps. Il est encore plus difficile de déterminer avec certitude lesquels de ces restes de squelettes correspondent aux victimes politiques de la période 1991-1994, sur laquelle travaille la Commission de Vérité et de Justice. Cependant, les preuves légales recueillies à Sources Puantes ne sont pas en contradiction avec les témoignages qui sont les principales pistes pour l'interprétation des éléments trouvés sur ce site.

L'existence de ces dépotoirs, St-Christophe et Sources Puantes, confirme les déclarations d'organisations locales des Droits de l'Homme sur les méthodes utilisées par les Forces Haïtiennes de Sécurité, pendant la période du coup d'état, pour se débarasser des corps d'opposants.

5. Sources d'information disponibles à l'Hôpital de l'Université

Les expériences dans d'autres pays qui ont connu des régimes répressifs ont révélé que ceux-ci laissent plus de traces bureaucratiques de leurs crimes qu'on ne pourrait le penser. Ainsi, d'importants dossiers sur les crimes d'état ont été retrouvés dans l'Allemagne Nazie, en Argentine après le départ de l'ex-gouvernement militaire, en Ethiopie sous le régime de Mengistu. Dans le cas d'Haïti, les registres trouvés à l'hopital constituent une source inespérée de renseignements.

Registres trouvés à l'hopital de l'Université:

A- Cahiers de la morgue
B- Certificats de décès
C- Cahiers d'enregistrement
D- Cahiers de la salle d'urgence
E- Rapports et Résultats des autopsies médico-légales
F- Procès-verbal de Constat

Après l'examen de chaque source, le présent rapport s'est basé principalement sur les Cahiers de la morgue. D'autres renseignements ont été tirés du procès-verbal de constat. Dans quelques cas, les "Autopsies médico-légales" et les "Cahiers de la salle d'Urgence" ont été consultés. Des données, de janvier 1985 à avril 1995, ont été collectées. Cette partie ne développe que l'information contenue dans les "Cahiers de la morgue". Se référer à l'Annexe 1 pour plus de détails sur les sources B, C, D, E et F.

A- Cahiers de la Morgue:

C'est la plus complète des sources disponibles. Les cahiers sont tenus au Département de Statistique et d'Archives de l'hôpital. Ils contiennent toutes les informations journalières pour les dix dernières années. Quoique leur état laisse parfois à désirer, l'information contenue est encore lisible.

Le personnel nous a fourni des explications sur chaque code et chaque catégorie utilisés dans les cahiers. Les cahiers contiennent une partie ou la totalité des renseignements suivants:

1- Identité de l'individu: Prénom et nom de la personne ou "non-identifié". On trouve toujours cette information. Au cas où une personne ne serait pas préalablement identifiée, une fois cette formalité remplie, son nom est inscrit au-dessus des mots "non-identifié".

2- Sexe de l'individu: masculin ou féminin. On trouve toujours cette information.

3- Age de la personne au moment du décès: dans la plupart des cas, l'âge n'était pas mentionné.

4- Lieu du décès: il y a deux possibilités, ou bien le défunt vient de l'extérieur ou bien il est mort à l'hôpital. Dans ce cas, les cahiers indiquent la section de l'hôpital où a eu lieu le décès; pour les personnes tuées par balle, on relève souvent: chirurgie, salle d'urgence, salle d'opération et orthopédie.

5- Cause et mode du décès: les causes généralement enregistrées sont: brûlure, noyade, balle (pour les blessures par balle). On pourrait y ajouter deux autres catégories utilisées comme causes: homicide, accident de voiture. La manière ou mode de décès se réfère à la façon dont est morte la personne - homicide, suicide, accident, mort naturelle ou indéterminée - quoiqu'elle n'en soit pas la cause. Par exemple, une personne peut être tuée par balle, de manière accidentelle, par homicide ou par suicide. Ce problème d'interprétation méthodologique est l'objet d'une analyse dans la partie méthodologique. En rapport avec notre enquête, l'expression "assassiné" cache la cause du décès, puisque la personne peut avoir été poignardée, abattue, battue à mort, noyée, ainsi de suite. Dans d'autres cas, aucune cause de décès n'est mentionnée: ce qui laissse supposer que l'individu est mort de cause naturelle (maladie par exemple).

6- Date du décès: mentionnée dans tous les cas.

7- Destination du corps: indique si les proches du défunt sont venus le chercher ou si le mort (ou la morte) était un indigent, dont le corps a été envoyé à Titanyen.

8- Procès-verbal de constat: Dans de rares cas, on relève dans les cahiers, la mention: "Au nom de la loi", signifiant qu'il existe un "certificat légal" émis par le Juge de Paix de la juridiction où le corps a été découvert. De tels certificats sont émis en cas de mort violente, d'accidents survenus dans la rue ou à domicile, de suicides. Les renseignements contenus dans chaque "constat" varient d'un cas à l'autre. Ces certificats, conservés séparément au Département Statistique et d'Archives de l'hôpital, constituent donc une autre source d'information qui est traitée en Annexe.

9- Thanatopraxie: Le personnel rapporte que certaines familles qui peuvent se le permettre, font embaumer les cadavres, avant de les emmener à la campagne ou à l'étranger; ainsi ils pourront résister aux longs voyages et aux mauvaises conditions atmosphériques.

10- L'Autopsie médico-légale et l'Autopsie Médicale: Sur demande d'un officiel judiciaire - un juge, un procureur...- ou de la police, l'hôpital peut pratiquer une autopsie médico-légale. Celle-ci est censée fournir des preuves dans le cadre d'une enquête légale sur une mort violente ou suspecte. Néanmoins, la plupart des personnes tuées de cette façon ne sont l'objet d'aucune autopsie. Surtout dans les cas de nature spécifiquement politique, tel l'assassinat de personnalités notoires, en ce qui concerne les autopsies médicales, elles sont pratiquées pour des raisons scientifiques à la requête de la famille du malade (par exemple, Roger Lafontant, Georges et Antoine Izméry), les autopsies médico-légales sont réalisées.

B- La nuit du coup:

Selon les témoignages d'organisations locales et internationales des droits de l'homme, les jours suivant le coup d'état se sont caractérisés par une répression violente, surtout dans les milieux populaires où l'appui au Président Aristide était plus fort. A Port-au-Prince dans les quartiers de Lamentin (situé à Carrefour au sud de la capitale), d'autres quartiers de Carrefour, Cité Soleil (un bidonville), ont été les cibles privilégiées de la répression. L'équipe légiste et la Commission ont procédé à l'examen des registres de la morgue et de la salle d'urgence de l'hôpital de l'Université d'Haïti - le seul disposant d'une morgue publique dans toute l'aire de Port-au-Prince - Ils enregistrent une augmentation soudaine et impressionnante du nombre de blessés ou de morts par balle. Dans la nuit du 30 septembre et au cours des premiers jours d'octobre 1991, les médecins et

infirmières de service à l'hôpital pendant ces jours sombres ont confirmé les données des registres:

"Cette nuit-là, nous avons travaillé sans arrêt. A chaque minute, on apportait à la salle d'urgence des gens blessés par balle. Il y en avait 300 dans la salle. Nous avons essayé de sauver les survivants; nous ne pouvions compter le nombre de morts dans la salle d'urgence". Dans la nuit du 1er au 2 octobre, on aurait dénombré à la salle d'urgence entre 80 à 95 personnes blessées par balle, couchées à même le sol. En raison de la carence de transport et de la situation dangereuse qui prévalait dans les rues, le gros du personnel hospitalier n'a pas pu se rendre à son travail. L'hôpital n'avait qu'une ambulance en service. La Croix-Rouge disposait d'autres ambulances qui transportaient des blessés à l'hôpital. D'après les témoignages, dans la plupart des cas les morts n'étaient pas enregistrés aux salles d'admission et d'urgence et étaient envoyés directement à la morgue.

On rapporte que, pendant la première semaine, les soldats ont fait irruption à l'hôpital à plusieurs reprises, blessant par balles un chauffeur, un conducteur d'ambulance, et tirant en l'air ou sur les trottoirs, menaçant les patients.

En dépit de la confusion qui régnait, la plupart des patients ayant reçu des soins la première nuit ont apparemment été enregistrés à la salle d'urgence. Malheureusement, les cahiers contenant les enregistrements de la matinée du 30 septembre 1991, ainsi que d'autres (concernant d'autres dates) ont disparu[1].

Concernant le problème de l'enregistrement des patients et des morts aux salles d'admission et d'urgence, et à la morgue de l'hopital, les témoignages diffèrent. Mais, ils s'accordent tous sur le fait que le problème résidait précisément dans les failles relatives à l'enregistrement des personnes blessées et décédées.

[1]Nous appellerons cette Variable là "cause de décès", même si celle-ci est, techniquement, un amalgame e causes (coup de feu,...) et de modes (assassinées....) de décès. Ce fait a déjà été expliqué.

C- Données provenant d'autres villes

Des membres de la Commission de Vérité ont poursuivi l'enquête dans deux autres villes du département de l'Artibonite: Gonaïves et St-Marc, où, après Port-au-Prince, on a répertorié le plus de violations du droit à la vie. Dans ces deux villes, l'estimation du nombre de personnes tuées par balle et/ou assassinées semble faible comparativement aux données fournies par des organisations des droits humains. D'autres recherches devraient donc être effectuées.

Résultats de l'enquête à Saint-Marc:

A Saint-Marc, les enquêteurs ont procédé à l'examen des registres du principal centre hospitalier de la ville, l'hôpital Saint-Nicolas. La disparition de la plupart des cahiers et des certificats de décès à la salle d'urgence, a rendu difficile l'évaluation des données existantes. En raison de travaux de construction, la section des archives de l'hôpital est sens dessus-dessous.

Seuls les cahiers de la morgue de 1991 à 1994 ont été examinés. Ils font état de deux individus tués par balle, respectivement en 1991 et en 1993, et un autre, assassiné en 1993. Les enquêteurs ont demandé au personnel administratif de l'hôpital comment ils pouvaient expliquer l'enregistrement d'un si petit nombre des personnes tuées par balle dans une région qui était censée avoir été frappée par la répression. En réponse, ils ont expliqué que la morgue n'était pas en service pendant les sept premiers mois du coup. Dans la plupart des cas, ont-ils ajouté, les parents des victimes de la répression politique ont récupéré les corps pour les mettre dans des morgues privées.

Résultats obtenus aux Gonaïves:

L'équipe a examiné les cahiers de l'hôpital La Providence, principal centre hospitalier public de la ville.

Les registres de la morgue pour les dix dernières années y étaient disponibles, malgré l'incertitude sur leur caractère complet et/ou fiabilité. La période, allant de janvier 1985 à mai 1995, a été considérée. Entre le 2 janvier 1985 et le 29 septembre 1990, aucun cas de personnes tuées par balle n'est recensé.

L'équipe a relevé treize cas de personnes tuées par balle et/ou assassinées pendant la période du régime de facto. Certaines auraient été tuées lors des deux célèbres interventions opérées par les Forces Armées le 2 octobre 1991 et le 22

avril 1994 (l'affaire Raboteau). En 1995, on a enregistré la mort d'une personne tuée par balle et de deux autres assassinées. Ces victimes ont été identifiées.

Les cahiers de la salle d'urgence, le constat légal et les certificats de Décès ont disparu. Le personnel de l'hôpital a déclaré n'avoir reçu aucun cas de blessés par balle; par contre, des cas d'individus maltraités par les militaires étaient enregistrés.

D'autres membres du personnel imputent la disparition des cahiers de la salle d'urgence aux récents travaux d'aménagement qui y ont été effectués. Certains ont suggéré à l'équipe de contacter l'ancien personnel pour apporter des éclaircissements. De plus amples recherches devraient être effectuées.

DEUXIÈME PARTIE: L'ANALYSE DES DONNÉES

1. Données utilisées dans l'analyse statistique

Vu que nous avons tenté d'évaluer les violations graves commises par l'Etat, en particulier celles qui portaient atteinte au droit à la vie, nos recherches se sont concentrées sur les cas de personnes tuées par balles. En dehors des forces militaires et paramilitaires, peu de gens ont accès aux armes à feu en Haïti. On en déduit que bon nombre d'individus tués par balle ont été victimes de personnes liées à l'appareil d'Etat. Apparemment c'est l'indice le plus fiable concernant les homicides commis par l'Etat.

Certes, le mot "balle" figurait parmi les causes de décès enregistrées aux cahiers de la morgue à Port-au-Prince. Presque toutes ces "causes" correspondraient à des homicides dans la mesure où les deux autres mots utilisés comme étant des "Causes", sont: "Suicide" et "accident", ce qui est assez rare. La cause de la plupart des décès n'a pas été mentionnée dans les registres. De tels cas laisseraient penser à des décès naturels ou indéterminés, ou à une carence de données tout simplement.

Cependant, dans certains cas on s'est contenté d'écrire "Assassiné" sans mention de la cause spécifique du décès (balle, poignard, etc.). (1 sur 15), ces cas sont minimes comparativement à ceux des personnes tuées par balle. On pourrait supposer que ces gens ont été tués autrement que par des armes à feu (du fait que "balle" représente une catégorie commune caractérisant souvent un homicide); mais il n'y a aucune indication permettant d'affirmer qu'ils n'ont pas été tués par balles.

Par conséquent, nous avons décidé, pour commencer, de rassembler les deux types de "cas". Si la proportion des personnes vraiment tuées par balle et codées "Assassinées", était constante dans le temps, elle n'aurait pas d'impact sur notre analyse concernant le nombre de victimes considérées comme "tuées par balle". Cela aurait sensiblement réduit le total final du nombre de victimes tuées par balles, mais n'aurait pas affecté nos comparaisons entre différentes périodes.

- D'autre part, supposons qu'à un certain moment de la durée, on ait décidé de changer de critère et qu'au lieu d'enregistrer les victimes comme on faisait avant, c'est-à-dire "tuées par balle", on ait commencé à les classer "Assassinées" ou vice versa. Ceci pourrait certainement influencer nos résultats.
- Si l'on considère les cas classés "tué par balle", on se trouverait dans l'éventualité où l'augmentation du nombre des personnes réellement tuées par balle serait masquée du fait de leur nouvelle classification comme "assassinées".

De même, une réduction dans la catégorie "assassinées" se solderait apparemment par une augmentation artificielle de la catégorie "balle".

Nous avons comparé la proportion des cas assignés aux deux catégories dans le temps. Spécifiquement, nous avons analysé leur évolution avant et après septembre 1991. Alors que le nombre de personnes "tuées par balle" a triplé après septembre 91, celui des "assassinées" a chuté. Violence politique et violence commune (crime, violence domestique...) entre en principe toutes deux dans la catégorie "assassinées". Rien ne laisse penser que les crimes imputables à la "violence commune" devraient baisser après septembre 91; mais il y a des raisons de penser que les crimes politiques seraient en hausse, tout comme le nombre de "tuées par balle". Cette diminution soudaine peut confirmer la possibilité d'un changement de critère.

A la lumière de ces considérations, nous avons décidé en dernier ressort de réunir les deux "catégories" en une formule condensée: "nombre total de tués" par mois. Nous savons pertinemment que certains cas de la catégorie "balle" pourraient être imputés à des suicides ou accidents: ce qui s'appliquerait à très peu de cas. Toujours est-il que cette formule est le meilleur indice pour homicides dont nous disposons.

Probablement certains crimes de droit commun sont compris dans notre formule, mais ils ont une fréquence relativement constante, qui pollue éventuellement nos données sans grande incidence sur nos comparaisons des différentes périodes. Au lieu de changer de critère dans l'utilisation de ces catégories dans le temps ce qui pourrait influencer l'analyse, nous avons préféré cet inconvénient. De plus, le nombre de cas dans la catégorie "assassinées" étant de loin inférieur à celui de "tuées par balle", cela ne pourra pas influencer outre mesure notre donnée composée.

La collecte des données s'est faite à deux niveaux:

a) Au niveau mensuel, nous avons recueilli le nombre de personnes "assassinées" et la "tuées par balle" pour chaque mois, de janvier 1985 à avril 1995; cette période comprend la dernière année du régime de Jean-Claude Duvalier, les régimes post-duvaliéristes, le régime d'Aristide et celui du Général Cédras.

b) Au niveau individuel, nous avons considéré une victime après l'autre. Pour chacune nous avons recueilli des renseignements, comme:

- le nom (si son identité a été établie);
- le sexe;

- si le corps a été identifié et quand;
- Cause du décès[2] ("balle" ou "assassiné");
- Si la personne était morte à l'hôpital ou ailleurs;
- Si le corps avait été récupéré par la famille ou bien "jeté".

Faute de temps, ces renseignements plus détaillés n'ont été enregistrés que pour le régime de facto du Général Cédras. Précisément, les cas ont été répertoriés et codés du 30 septembre 1991 au 14 octobre 1994 (la veille du retour au pouvoir d'Aristide).

A Port-au-Prince, plusieurs enquêteurs ont assuré la collecte et le codage des données. Pour rendre la procédure plus efficace et plus fiable, certaines données ont été traitées en même temps par différents codeurs. Les données ainsi traitées, la marge d'erreur (la proportion des cas pour lesquels l'ensemble de données mensuelles d'un codeur diffère l'un autre) est estimée entre 7 et 8 %. Ceci s'explique non seulement à cause des omissions mais aussi parce que les cas à traiter sont tirés d'une liste beaucoup plus étendue, contenant tous les cas de personnes décédées à la morgue: ce qui n'est pas sans équivoque. Donc, la fiabilité de l'équipe de codage est estimée à plus de 90 %.

2. Principales Hypothèses

Voici nos principases hypothèses:

a) Le pays a connu une recrudescence de violations majeures des Droits de l'homme sous le régime du Général Cédras, comparé aux périodes précédentes. Plus spécifiquement, le niveau de violations extrême enregistré sous le règime du Général a également dépassé celui qu'on enregistre pour les gouvernements anti-démocratiques post-duvaliéristes d'avant 1990[3].

b) Les violations majeures avaient été particulièrement faibles en Haïti pendant le bref gouvernement démocratique d'Aristide (avant septembre et après Octobre 94), comparé aux régimes anti-démocratiques qui l'ont précédé et interrompu. Statistiquement, cette hypothèse est plus difficile à vérifier, vu la brièveté des gouvernements démocratiques dans le pays.

---

[2] La personne. qui a réalisé le codange des mois pour la période de facto allant de septembre 91 à octobre 94, s'est révélée plus conservatrice que les autres en omettant certains cas. Par conséquent tout biais résultant éventuellement de cette situation jouerait contre notre hypothèse sur l'augmentation des meurtres durant cette période. Par conséquent, si notre hypothèse est consomée elle n'en est que plus solide.

[3] Consulter: Glass, G.V., Wilson, V.L. and Gottman, J.M. dans le livre intitulé "Design and analysis of time-series experiments". Boulder: Colorado Associated University Press, 1975.

3. Méthodologie

La technique statistique employée pour vérifier ces hypothèses est l'ITSA (Interrupted Time Series Analysis), ordinairement utilisée pour tester l'importance d'une intervention (un programme social, une modification de loi, etc.) sur une variable mesurée dans le temps. Dans le cas qui nous occupe, l'intervention représentera la nature du nouveau régime en question, comparativement aux précédents. Par exemple, pour notre première hypothèse, l'intervention est le gouvernement de Cédras après le "Coup" de 1991, et le niveau de violations, pendant les mois correspondant à ce régime, est comparé à d'autres mois sous d'autres régimes.

Cette technique peut être résumée de la façon suivante. Un modèle statistique est d'abord conçu pour les périodes de temps (les mois, dans notre cas) précédant l'intervention, qui contrôle les processus d'auto-corrélation de façon à obtenir une série stationnaire et à modeler sa dépendance sérielle. Le modèle en question peut aussi contenir d'autres variables pouvant influencer notre variable dépendante. A ce propos, une brève explication est fournie plus loin.

Ensuite le même modèle est appliqué à l'ensemble de la série et l'on introduit un paramètre qui oppose les périodes de temps d'avant et d'après l'intervention. (Dans notre cas, cela différencierait, par exemple, les mois d'avant et d'après le "Coup" de 1991). Les résiduels du modèle sont examinés pour vérifier si la série est encore stationnaire et libre de toute dépendance sérielle. On fait intervenir ce paramètre pour déterminer si l'intervention a eu impact significatif sur la série ou si les différences d'avant et d'après l'intervention pourraient être fortuites.

Pour obtenir des estimations stables de tels paramètres, un minimum de vingt points sont nécessaires pour chaque phase antérieure et postérieure à l'intervention, (Blass et al 1975)[4]. Or certaines de nos analyses ne pourront avoir lieu vingt mois avant et vingt mois après chaque régime, dans la mesure où les périodes démocratiques analysées n'ont pas duré tout ce temps. Pour ces conjonctures, nos conclusions ne seront que provisoires. Chaque fois que le cas se présente, nous l'indiquerons clairement.

4. Résultats des données au niveau individuel

[4] Spécifiquement, si nous travaillons avec un "alpha" dont le niveau d'importance est de 5 %, une analyse sur vingt pourrait se révéler significative, et ceci, par hasard.

Un total de 916 personnes "tuées par balle" ou "assassinées" a été répertorié entre le 30 septembre 1991 et le 14 octobre 1994 (période du régime Cédras).

De ce total, 816 personnes, soit 94 %, sont cataloguées "tuées par balle" et 56, soit 6 %, comme "assassinées". Comme nous l'avons expliqué plus haut, cette dernière sous-catégorie est incluse parce qu'elle peut contenir des personnes tuées en réalité par balle. Et cela pourrait influencer les résultats si, à n'importe quel moment de la série, il y a eu un changement dans le critère de classification.

Dans l'écrasante majorité des cas (95 %), les personnes étaient déjà mortes en arrivant à l'hôpital; les 5 % restantes sont mortes en recevant des soins.

Certaines victimes n'étaient pas identifiées, d'autres l'avaient été au moment de leur admission à l'hôpital, d'autres encore l'avaient été après. Voici la distribution entre ces trois possibilités:

STATUT D'IDENTIFICATION DES VICTIMES

Statut	Fréquence	%	% valide	% Cum.
Non-identifiées	436	47.6	51.4	51.4
Identifiées	290	31.7	34.2	85.6
Identifiées après	122	13.3	14.4	100.0
Carence d'informations	68	7.4	Néant	---
Total	916	100.0	100.0	---

Donc, près de la moitié des cas recensés n'étaient pas identifiés.

En plus, 571 de ces victimes représentant 62 % du total, sont classées "indigents". Ce qui signifie que les corps n'ont pas été réclamés par les familles et ont été, par conséquent, envoyés à Titanyen. Evidemment, les parents n'auraient pu réclamer des corps non-identifiés; cependant le chiffre pour des corps non-réclamés dépasse de loin celui des non-identifiés. En d'autres termes, 15 % de plus que les non-identifiés n'ont pas été non plus réclamés. Même si dans les registres, ils sont étiquetés "indigents", la réalité est plus complexe. Le fait est que certains proches, soit par crainte, soit par manque d'informations sur le sort des parents disparus, n'ont pas pu soumettre des réclamations. C'était, en particulier, le cas pour certaines victimes de la répression.

La grande majorité partie, les victimes répertoriées sont des hommes. Ceci est compatible avec un modèle de répression politique, dans lequel les victimes-cibles sont surtout des hommes. Plus précisément, une proportion aussi anormale, (plus de 12 hommes pour une femme), est caractéristique d'un type de répression politique sélective. Car, quand la répression est indiscriminée, comme dans les cas de bombardement ou de massacres dans des villages, la proportion des femmes, même si elle est plus faible que celles des hommes, est significative.

Quant à la proportion des femmes (7 % de tout notre échantillon), elle est plus élevée parmi les "assassinés" (20 %). Ce serait la confirmation que la catégorie "assassinées" comprend une plus forte proportion des victimes de la violence non-politique ou communes, pour laquelle le nombre de femmes est plus élevé. D'un autre point de vue, la catégorie "tuées par balle" serait moins affectée par la violence non-politique, et la proportion des femmes devrait être alors plus faible (nous en avons trouvé 6.5 %).

Le promotion de femmes dans la catégorie "non-identifiées" (3.9 %) est plus faible que la moyenne, tout comme dans celle des "non-réclamées" (4.9 %). Ces deux chiffres concordent avec la thèse que les femmes sont moins susceptibles d'être victimes de la répression politique dans la mesure où celle-ci tend à produire une plus forte proportion de personnes non-identifiées et non-réclamées.

La totalité de ces chiffres ne sont pas concluants de par eux-même, en raison du nombre restreint de femmes dans notre échantillon; mais, en attendant, ils ont une valeur très significative.

Nous avons dressé un "tableau croisé" du statut d'identification des victimes avec les causes de décès ("tuées par balle" ou assassinées"), afin d'explorer la nature éventuellement différente de ces deux catégories.

TABLEAU CROISÉ DES CAUSES DE DÉCÈS AVEC LE STATUT D'IDENTIFICATION

STATUT D'IDENTIFICATION

La proportion des "assassinées" dans le total, est plus élevée pour les victimes identifiées à l'admission (10.7 %), confirmant le fait que cette catégorie contient un plus fort ratio de victimes non-politiques. On suppose que les victimes de la répression politique avaient peu de chance d'être transportées à l'hôpital par des parents ou des amis. En conséquence, leur chance d'être identifiées à l'admission était quasiment nulle.

5. Résultats des données au niveau mensuel

Le "nombre de tués", comme expliqué plus haut, représentera notre variable. La série s'échelonne sur plus de dix ans, de janvier 1985 à avril 1995.

a) Vue d'ensemble de la période

L'évolution du "nombre de tués" par mois présente de grandes variations, avec plusieurs points saillants. Les sommets les plus accusées correspondent à février 1986, novembre 1987, septembre et octobre 1991, Mai 1992 et septembre 1993. Le premier pic coïncide avec les remous provoqués par la chute du pouvoir de Jean-Claude Duvalier, et le troisième avec le coup d'état contre le Président Aristide.

La moyenne mensuelle du "nombre de tués" est de 14.3, pour un total de 1783 personnes tuées pendant toute la période considérée (85-95). Le "nombre de tués" fluctue fortement de mois en mois; en fait l'écart-type de la série est de 12.6 (personnes), ce qui est très élevé. Cependant, bien que la série ait une grande variance, celle-ci ne semble pas augmenter ou diminuer dans le temps. Il semble plutôt que la variation s'accentue brusquement à certaines moments, lorsque les valeurs de la variable augmentent de même, même si le nombre des personnes tuées augmentent brusquement à certaines phases, et semble même montrer une évolution croissante à certaines périodes, on ne remarque pas une augmentation (ou diminution) tendancielle pour la moyenne sur 10 ans. La série redescend finalement vers l'abcisse, après chaque montée.

Dans cette série, on enregistre peu ou pas de cas du tout pour la plupart des mois. Pour 48 % des mois on a connu 10 cas ou moins, et pour 75 %, 20 cas ou moins. Après, la distribution décroît à droite où il n'y a que très peu de mois avec plus de 30 personnes tuées. Ces chiffres représentent les sommets de la courbe.

La série originale fluctue énormément, ce qui rend difficile la perception d'une tendance. Toutefois il semblerait que la série accusait une légère tendance à la hausse (en dehors des points et extrême), jusqu'au début de 1991 pour redescendre après à un très bas niveau. Vers la fin 1991, elle fait une remontée

remarquable. et demeure élevée. jusqu'en 1994, date à laquelle elle a chuté à nouveau. C'est ce que révèle un premier coup d'oeil. Une stratégie commune pour détecter les tendances dans une série instable, c'est d'utiliser une technique qui amortisse les sommets et permette une meilleure perception de la tendance de la série à travers le temps. Dans notre cas, nous avons remplacé chaque valeur mensuelle par la moyenne de ce mois, et des deux mois celui qui le précède et celui qui le suit. De cette façon, tout point extrême est amorti par les valeurs voisines et la série ainsi assouplie révèle la tendance s'il y en a.

La série assouplie confirme encore notre première impression concernant l'augmentation du nombre de meurtres de façon constante jusqu'à fin 90 (à l'exception des sommets du début 86 et de la fin 87). A la fin de l'année 90, il y a eu un net déclin, renversé de manière dramatique à la fin 1991. Fin 1992, on enregistre une baisse légère, puis ce fut une remontée, jusqu'à la dernière plongée à la fin 94. En principe, nous avons une confirmation visuelle de notre hypothèse selon laquelle il y aurait eu un grand nombre de tués pendant le régime Cédras (fin 91 à fin 94) et un nombre relativement bas pendant les règnes respectifs d'Aristide (mi-91 et fin 94). Mais ils faut une confirmation finale par les analyses statistiques.

L'existence possible de dépendance sérielle dans la série (i.e. si la valeur d'un mois quelconque est statistiquement liée à celle des mois suivants), est un problème sérieux dans notre cas. La dépendance sérielle sape les suppositions à partir desquelles les tests classiques de signification statistique sont réalisés. En d'autres termes, les analyses qui nous permettent de faire la distinction entre les différences significatives et celles dues au hasard, ne peuvent être exécutées sans un contrôle de la dépendance sérielle.

Afin de déterminer l'existence de cette dépendance sérielle, on fait un calcul d'auto-corrélation. Si l'autocorrélation est élevée, cela signifie que si un mois a une valeur très élevée, la probabilité des prochains d'en avoir une autre très élevée est plus grande et vice versa. Le coefficient réel d'auto-corrélation s'étend de 1 à -1. Une valeur positive élevée indiquera qu'un mois, ayant une forte proportion de victimes, sera probablement suivi par d'autres ayant aussi une forte proportion de victimes de façon marginale; si c'est une valeur négative, les mois ayant un nombre élevé de victimes précéderaient des mois ayant peu de victimes, et vice-versa. Une auto-corrélation nulle indiquera que la valeur d'un mois est statistiquement indépendante de celle des mois suivants; dans ce cas, connaître la valeur pour un mois ne permet pas de déduire celle des mois suivants. Une auto-corrélation n'est autre qu'une corrélation statistique (ou corrélation de Pearson) entre un mois et les suivants. L'auto-corrélation est calculée par décalages (écarts) successifs: entre chaque mois et le suivant (1er écart), entre chaque mois et les deux mois suivants après (2e écart), entre chaque

mois et les trois mois après (3e écart), et ainsi de suite. Toutes ces auto-corrélations et écarts différents sont présentés dans un diagramme de corrélation (corrélogramme), avec des lignes horizontales représentant les intervalles de confiance qui montre si ces coefficients de corrélation sont statistiquement significatifs par rapport à zéro.

Le diagramme de corrélation pour notre série montre des coefficients d'auto-corrélation significatifs du premier au quatrième écart.

Cependant, en contrôlant l'effet des premiers écarts sur les suivants par la "Fonction Partielle d'Auto-corrélation" (Graphique 6), nous constations qu'il n'y a que le premier et le quatrième écarts qui soient vraiment significatifs; alors que les deuxième et troisième écarts n'étaient qu'un simple reflet de l'effet du premier écart.

Conceptuellement, l'auto-corrélation du premier écart est significative, puisque les processus politico-sociaux qui expliquent l'augmentation des victimes (crises politiques, stratégies spécifiques de la part de l'état), peuvent commencer à la fin d'un mois pour finir au mois suivant, ou peuvent durer plusieurs mois affectant de la sorte plusieurs mois consécutifs. Donc, on devait s'attendre à ce que le niveau de violations pour un mois quelconque ne soit pas complètement indépendant de celui des mois précédents. D'autre part, on ne voit pas pourquoi le nombre de tués pour un mois devrait être rapproché de celui d'il y a quatre mois. Cependant, le coefficient du quatrième écart n'est que marginalement significatif contrairement à celui du premier écart. De plus, vu le grand nombre d'écarts analysé, on devait s'attendre à ce qu'un sommet n'ait une importance statistique que par hasard[5]. Dans ce cas, il sera considéré comme anomalie et ne sera ni interprété ni inclus dans notre modèle.

5.1. Le régime du Général Cédras comparé aux gouvernements antérieurs

Nous essaierons de tester l'hypothèse selon laquelle durant la dictature qui a renversé le régime démocratique du Président Aristide, contrairement aux autres régimes récents de l'histoire de ce pays, le nombre des crimes d'Etat a augmenté. Donc, nous allons comparer les crimes commis de septembre 1991 à octobre 1994 à ceux enregistrés de janvier 85 à août 91.

[5] A vrai dire nous avons également testé le modèle en considérant quatre écarts (lags). Aucune différence substancielle n'a été enregistrée dans les résultats.

Cette dernière période implique plusieurs régimes que nous entreprenons de comparer plus tard. Pour le moment, nous allons considérer le régime de Cédras par rapport au reste considéré.

Conformément à l'ITSA (Interrupted Time Series Analysis), technique que nous avons expliquée plus haut, nous modelons d'abord la série pour la période précédant l'"intervention", c'est-à-dire avant le "coup" de septembre 91. Nous vérifions l'auto-corrélation pour déceler toute dépendance sérielle.

Les premier et quatrième écarts sont significatifs dans la fonction d'auto-corrélation; nous avons obtenu le même résultat pour la série complète. Puisque, nous l'avons dit, le quatrième écart ne peut être vraiment expliqué en termes conceptuels, nous n'introduirons dans notre modèle que l'auto-corrélation du premier écart[7].

Les résultats du modèle sur l'ensemble de la série (avant et après l'intervention), avec un paramètre d'auto-régression du premier écart et qui nous intéresse (celui qui analyse l'effet du régime Cédras), sont les suivants.

Variables du modèle:

	B	SEB	T-RATIO	PROB.APPROX.
AR1	.266587	.0900977	2.9588674	.00374940
CÉDRAS	14.550123	2.7941625	5.2073287	.00000086
CONSTANT	10.052744	1.5985394	6.2887058	.00000000

On peut voir que le paramètre pour la période -Cédras est positif (B=14.5) et très significatif (p<.000001). Techniquement, cela signifie que si la différence entre les deux périodes (avant et après Cédras) était due au hasard, de tels résultats n'ont qu'une chance sur un million analyses de se produire. En d'autres termes, la possibilité que ces différences soient un coup de chance est à écarter.

[7] Nous avions introduit un "faux" mois, ayant des données incomplètes, entre les deux périodes (avant mars 91 - après août 94), de la sorte, des auto-corrélations n'auraient pas été déterminées entre le dernier mois de la première période et le premier de la deuxième, qui n'étaient pas vraiment consécutifs.

Les résiduels du modèle sont libres de dépendance sérielle (pas d'auto-corrélations significatives), à l'exception du pic d'importance marginale du quatrième écart. Cette absence généralisée de dépendance sérielle dans les résiduels confirme la justesse du modèle.

Les valeurs réelles des paramètres peuvent être interprétées ainsi. Une fois contrôlée l'auto-régression d'ordre 1 (c'est-à-dire l'influence que chaque mois exerce sur les valeurs du mois suivant), le nombre moyen de tués dans la période précédant l'intervention (avant le régime Cédras) est de 10 personnes par mois environ. C'est la valeur du paramètre "CONSTANT" du tableau, valable pour les périodes d'avant et d'après Cédras. Ensuite, la différence du nombre de tués entre le régime Cédras et les autres (le paramètre Cédras dans la table) est environ de 14.5 tués en plus, par mois. Ce qui veut dire, que sous le règime du Général Cédras, 14 personnes en moyenne et en plus étaient tuées chaque mois, chiffre qui dépasse la moyenne mensuelle de 10 personnes tuées au cours des autres gouvernements. En termes clairs, 24.5 personnes (les 10 constantes plus les 14.5 de la période) étaient victimes chaque mois sous la présidence de Cédras.

Ce qui semble confirmer notre hypothèse de départ.

De plus, on s'attendait à trouver un niveau de tués plus élevé sous le régime Cédras que sous les gouvernements anti-démocratiques de l'après-Duvalier. Dans notre première analyse, le fait que les données pour le régime démocratique et des autres gouvernements post-duvaliéristes soient confondus, pourrait affecter les résultats; en ce sens qu'un bas niveau de violence politique sous la présidence d'Aristide, pourrait faire baisser la moyenne générale de la période d'avant septembre 91. Ainsi, bien que la démocratie n'ait pas duré longtemps, pour comparer correctement la présidence de Cédras avec celle des autres régimes anti-démocratiques après 1985, nous devrions retrancher les mois correspondant à la première présidence d'Aristide.

Donc, nous avons refait l'analyse en retranchant les mois de mars à août 1991[8]. Bien que Aristide avait été installé en février et que le "coup" avait eu lieu fin septembre, nous n'avons exclu que les mois qui ont été pleinement dirigés par un gouvernement démocratique, étant donné on pourrait enregistrer un grand nombre de victimes rien que pendant quelques jours d'un régime violent. Les résultats de cette nouvelle analyse sont les suivants:

[8] Les dates citées ne correspondent pas au moment d'investiture des différents reegimes, mais aux moins qui leur sont attribués dans nos données.

Variables du modèle:

	B	SEB	T-RATIO	PROB.APPROX
ARI	.273027	.0924099	2.9545167	.00383749
CÉDRAS	-14.064663	2.9263708	4.8061792	.00000500
CONSTANT	10.418743	1.7119435	6.0859149	.00000002

Comme on peut le voir, l'importance du paramètre pour le régime Cédras est encore très grande (P<.00001). La valeur du paramètre d'estimation (B) est très positive et très légèrement inférieure à la précédente (14). En d'autres termes, une fois l'auto-corrélation contrôlée, il y a une moyenne additionnelle de 14 tués par mois pendant la période dirigée par Cédras, comparativement aux autres régimes anti-démocratiques de l'après Duvalier qui l'ont précédé.

Donc, notre hypothèse complémentaire selon laquelle le gouvernement militaire (de 91 à 94) s'est rendu coupable d'un plus grand nombre d'abus contre les droits de l'homme fondamentaux, que les prédécésseurs à partir de 1985 se trouve confirmée.

5.2 Comparaison entre les Périodes Démocratiques du Président Aristide et les Régimes Autoritaires d'après '85.

En introduisant la "méthodologie", nous avons dit qu'il faut un minimum de 20 points dans une série temporelle pour chaque phase (avant et après l'intervention) pour appliquer l'ITSA (Interrupted Time Series Analysis). En ce qui a trait à notre analyse, cela signifie au moins 20 mois pour une phase et 20 pour l'autre. Cependant notre série est plus courte pour l'une des phases puisque nous ne disposons que de 12 mois démocratiques en Haïti, 6 avant le "Coup" (de mars à août 91) et 6 après la restauration du régime démocratique (Novembre 1994 à Avril 1995). Rappelons que nous n'avons considéré comme "démocratiques" que les mois dont le gouvernement était démocratique du début à la fin, par crainte d'y inclure quelques jours d'un régime autocratique: ce qui pourrait influencer grandement le nombre de tués pendant les mois en question.

Même si les paramètres estimés pour une plus courte période sont moins stables et les différences moins fiables, il est d'un intérêt et d'une valeur certains d'effectuer cette analyse.

Cette fois, le paramètre d'intérêt sera celui qui correspond aux mois de régime démocratiques. Nous avons également introduit un paramètre auto-régressif d'ordre 1, étant donné notre connaissance sur la nature de notre série[9]. Les résultats sont les suivants:

[9] Nous avons répété l'analyse en ajoutant un paramètre auto-régressif de quatrième écart. La seule différence relevée était un accroissement de la valeur et de l'importance du paramètre d'intérêt (démocratie), mais cela n'a pas changé la figure d'ensemble.

Variables du modèle:

	B	SEB	T-RATIO	PROB.APPROX
AR1	.446357	.0807880	5.5250455	.00000020
DEMOCRATIE	-10.138751	5.0370659	-2.0128288	.00000086
CONSTANT	15.311540	1.8625491	8.2207444	.00000000

Même si la valeur réelle du paramètre estimé pour les mois de régime démocratique est fortement négative (-10), ceci n'a qu'une signification marginale (niveau de confiance significatif: 5 % à peine). Ceci est dû précisément à la durée limitée de la série, qui empêche un résultat significatif évident. Cependant, le signe négatif (et la grandeur) du paramètre estimé indique un faible niveau de tués durant un régime démocratique. En contrôlant l'auto-corrélation, 10 personnes de moins auraient été tuées chaque mois comparativement aux régimes autocratiques. En ajoutant le paramètre constant pour l'ensemble de la série, cela ferait 15 tués par mois pendant les dictatures et seulement 5 (15 moins 10) en régime démocratique.

Bref, nous avons trouvé particulièrement faible le nombre de meurtres enregistrés en périodes démocratiques en Haïti. Ce qui corrobore notre deuxième hypothèse, en dépit du fait que la grande rareté historique de démocratie en Haïti nous a empêché d'avoir une série plus longue qui aurait permis des conclusions statistiques plus solides.

Cette baisse du nombre des victimes est observée pendant le premier gouvernement d'Aristide en 1991 (après plusieurs gouvernements post-duvaliéristes) et sous son second gouvernement en 1994-1995 (après le régime-Cédras). Vu que chacune de ces deux périodes constitue une série trop courte pour permettre une analyse statistique significative, nous nous contenterons de présenter des graphiques où la baisse peut être visuellement appréciée.

Le graphique 9 montre la série du début 85 à octobre 91, qui inclut la première présidence d'Aristide. On enregistre une baisse après son investiture en février 91 et ce bas niveau est maintenu jusqu'au coup d'état de septembre 91: à ce moment on observe une remontée spectaculaire.

Le Graphique 10 décrit la série à partir du "coup" en septembre 91 jusqu'à fin avril 95, et tente de montrer la baisse du niveau de violence qui accompagne le retour au pouvoir d'Aristide en 1994. En effet, un déclin peut être remarqué après octobre 94 à la reprise du pouvoir (d'Aristide) et la série baisse pour les autres mois.

5.3 Parallélisme des différents régimes de'85 à'95

Certains des régimes n'ont duré que très peu de mois. Dans ce cas, il serait superflu d'essayer d'appliquer une analyse de série temporelle et de tester la signification des paramètres correspondant à chaque régime. Par conséquent, nous ne présenterons qu'une analyse descriptive qui, en tout cas, pourra illustrer la performance de chaque gouvernement concernant les violations des droits de l'homme.

Pour la répartition des mois entre les différents régimes, nous avons confronté un sérieux problème: certains mois correspondent à deux régimes distincts: l'un au début et l'autre à la fin par suite de changement de régime pacifique ou violent. Nous avons décidé de laisser tomber ces mois de transition en ne les attribuant à aucun régime. En faisant cela, nous avons visé un autre objectif. Nous avions observé que la transition, réelle ou forcée (élections, coups...), enregistre souvent une augmentation du nombre de victimes, due probablement à l'agitation et à la répression liées à la saisie du pouvoir. De ce fait, ce sont des mois atypiques. Donc, nous avons essayé de comparer la performance des différents régimes en utilisant les mois "classables", une fois qu'ils étaient très bien établis, au lieu des situations atypiques qui auraient fait grimper certains sommets. Ainsi nous avons exclu les mois de transition au cours desquels un véritable changement du régime (ou une tentative), démocratique (élections) ou forcé (coup d'état), a été enregistré. Que ce soit une tentative de transition ou une transition réelle, elle traîne derrière elle un cortège de victimes. Par exemple, un coup d'état est censé produire de l'instabilité et de la violence, qu'il réussisse ou pas: c'est donc une période atypique.

On admet que la définition d'une période comme transitionnelle ou pas, de même que le concept de périodes "atypiques" sont des questions problématiques. Le classement réel de chaque mois dans ces catégories pourrait toujours être contesté. Cependant, sans prétendre avoir trouvé un critère de classification infaillible, notre objectif a été tout simplement d'essayer d'évaluer chaque régime, non pas seulement à partir de soudaines poussées de violence, mais à partir de sa performance la plus stable.

Les mois dits de transition et qui, par conséquent, ne sont attribués à aucun régime sont:

- Février 86: Jean-Claude Duvalier est chassé du pouvoir
- De novembre 87 à janvier 88: Elections présidentielles annulées et réalisées finalement de manière frauduleuse.
- Juin 88: Leslie Manigat est renversé
- Septembre 88: Renversement du régime Namphy
- Avril 89: Coup d'état manqué contre Avril
- Mars 90: Chute du gouvernement du Général Avril
- Décembre 90: Elections présidentielles libres
- Janvier 91: Tentative de coup d'état par Roger Lafontant
- Février 91: Investiture du Président Aristide
- Septembre - Octobre 91: Coup d'état contre Aristide
- Septembre - Octobre 94: Invasion américaine d'Haïti et retour d'Aristide

Les différents régimes considérés sont les suivants:

- Jean-Claude Duvalier (investi en 1971): De janvier 1985 à janvier 1986
- Général Namphy (I): Première période, de mars 86 à octobre 87
- Leslie Manigat: De février 88 à mai 88
- Général Namphy (II): Deuxième période, de juillet 88 à août 88
- Général Avril (I): Première période, d'octobre 88 à mars 89
- Général Avril (II):Deuxième période (après la tentative manquée), de mai 89 à février 90
- Ertha Trouillot: D'avril 90 à novembre 90
- Jean-Bertrand Aristide (I): Première période, de mars 91 à août 91
- Général Cédras: De novembre 91 à août 94
- Jean-Bertrand Aristide (II): Deuxième période, de novembre 94 à avril 95

Certains régimes durent des années alors que d'autres ne durent que quelques mois. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas réaliser une analyse de signification statistique. Voici le nombre de mois passés par chaque régime dans notre série:

Régime	*Nombre de Mois*	*Pourcentage*
Jean-Claude Duvalier	*13*	*10.5*
Namphy I	*20*	*16.1*
Manigat	*4*	*3.2*
Namphy II	*2*	*1.6*
Avril I	*6*	*4.8*
Avril II	*10*	*8.1*
Ertha Trouillot	*8*	*6.5*
Aristide I	*6*	*4.8*
Cédras	*34*	*27.4*
Aristide II	*6*	*4.8*
Périodes de Transition	*15*	*12.1*
TOTAL	*124*	*100.0*

Le graphique 11 montre la moyenne de tués par mois sous chacun de ces régimes, en laissant de côté les mois de transition décrits plus haut. Il doit être interprété en se rappelant que certains chiffres représentent les moyennes de beaucoup de mois (par conséquent ils sont plus stables et plus fiables) et que d'autres ne représentent que deux mois.

Les mois de transition, qui n'apparaissent pas sur le graphique, ont une moyenne mensuelle de 26 personnes tuées, chiffre qui dépasse celui de tous les régimes. Cela confirme le fait que ces mois de transition ont tendance à faire escalader la violence et la répression et donc produisent des sommets dans la série.

Le graphique semble confirmer notre hypothèse et nos précédentes observations, cette fois-ci se concernant la performance la plus caractéristique d'un régime en éliminant les sommets engendrés par les périodes de transition. Il accuse un accroissement amorti, mais légèrement monotone, du nombre de tués de Jean-Claude Duvalier à Ertha Pascal. Après l'organisation des élections libres, le gouvernement démocratique enregistre un brusque déclin qui n'a pas tardé à remonter après le "coup" de Cédras. Ce régime militaire, même après élimination des "sommets" des jours du "coup" (septembre-octobre 91), conserve la plus haute moyenne des victimes de tous les régimes de notre série.

Le retour d'Aristide en 94 est marqué par une baisse du nombre de présumés victimes des fonctionnaires de l'Etat, niveau qui rejoint approximativement celui de sa première présidence en 1991.

CONCLUSIONS

Nous avons essayé dans cette étude d'évaluer l'impact du régime autoritaire qui a rompu la démocratie en Haïti (en 1991), sur le niveau extrême des violations des Droits de l'Homme. Plus spécifiquement, l'étude a tenté d'évaluer si le nombre de crimes commis par les membres du dit régime, comparativement aux récents régimes, ont connu une hausse significative. D'un autre côté, on a voulu vérifier si les brèves périodes démocratiques dans l'histoire moderne de ce pays ont enregistré des baisses de ces violations extrêmes.

En raison de nos limitations (pour trouver des documents historiques) et des contraintes de temps, l'étude n'a pas été menée dans des conditions idéales. Mais nous avons pu trouver, à la morgue de l'hôpital de l'Université de Port-au-Prince, des données continues sur les cadavres; les registres contiennent des informations remontant très loin dans le passé et ils nous ont permis de construire une série étalée sur dix ans. Les registres ne distinguent pas entre les victimes tuées par les militaires ou les forces de police et ne fournissent pas, mutuellement exclusives, des catégories exhaustives et des modes et des causes de décès. Nous avons dû bâtir un index composite des personnes "tuées par balle" et "assassinées". Cet paramètre peut contenir des cas de violence commune ou de suicide, mais semble présenter un indice plus fiable des personnes tuées par des fonctionnaires de l'Etat.

L'analyse statistique a révélé que le régime Cédras a enregistré un nombre de victimes politiques supérieur à celui des autres régimes. Statistiquement, cette différence était très significative; en effet la moyenne du nombre de personnes tuées a plus que doublé pendant ce régime (jusqu'à vingt-quatre victimes par mois alors que celle des autres régimes est de 10 par mois). De plus, pour les dix dernières années, c'est le régime qui enregistre le plus de tués, même comparativement aux autres régimes non-démocratiques qui ont existé après Duvalier.

Ensuite, l'analyse a fait ressortir une baisse considérable du nombre de tués pendant les courts règnes démocratiques du Président Aristide, par rapport au périodes immédiatement antérieures. De mars à août '91, la tendance qui avait débuté sous la présidence de Jean-Claude Duvalier est renversée lentement mais continuellement. De même, son retour en 94 met fin à la série de tués du régime Cédras. Néanmoins, la grande brièveté des régimes démocratiques, même si ceux-ci se différencient des régimes autoritaires de façon significative, empêche une analyse statistique plus performante et plus importante.

Bref, la possibilité que ces différences soient dues au hasard, sont négligeables. Donc, malgré les limitations de nos registres, nos données ont

fourni une preuve sans équivoque que le régime Cédras a été particulièrement notoire pour ses violations des Droits Humains.

De plus, nous avons de fortes raisons de croire que les données recueillies et la réalité détectée ne sont qu'une partie du volume des violations effectivement commises. Certaines possibilités ne sont pas à écarter: le fait que certains corps n'ont pas été enregistrés à cause des surcharges des premières nuits, les cas de cadavres enterrés immédiatement après leur exécution sans passer par la morgue, les "Constats" suspects qui n'attribuent aucune cause de décès à certaines personnes peut-être blessées par balle. En d'autres termes, il est possible que les résultats soient si aisés, mais en tout état de cause ce serait vers le bas et la magnitude de répression politique a été sans doute plus élevée qu'il n'y paraît. Des recherches plus approfondies devraient être effectuées et d'autres données collectées, pour confirmer ces résultats et fournir plus de lumière sur les cas de violations.

RECOMMANDATIONS

1. Utiliser les données du cahier de la morgue de l'Hôpital de l'Université d'Haïti à Port-au-Prince à des fins humanitaires, légales et historiques de façon à:

a- Tenter de localiser des personnes disparues ou exécutées arbitrairement, dont les corps n'ont pas été rendus à leurs familles, à partir des listes de personnes décédées arrivées à la morgue.

b- Mettre en relation des données spécifiques d'entrée à la morgue et des conjonctures spécifiques de répression, ce qui peut fournir davantage d'informations sur le nombre, l'identité et le sort des victimes de ces conjonctures.

En d'autres termes, on pourrait comparer la chronologie des évènements politiques aux registres de la morgue. Même s'il est pratiquement impossible de récupérer les restes des corps non réclamés passés à la morgue, un complément d'information sur leur sort pourrait apporter quelque soulagement aux parents des victimes.

c- Récupérer des données importantes sur l'histoire récente d'Haïti, consignée dans ces registres. Ils pourraient être utilisés dans des procédures légales et devraient être préservés comme des documents historiques. Nous suggérons que tous les cahiers de la morgue des dernières années soient photocopiés, de façon à les préserver.

2. Continuer cette recherche- Avec davantage de temps et de planification, des informations complémentaires et des améliorations peuvent être apportées. Il y a probablement d'autres informations plus amples dans d'autres sources dans et hors de l'Hôpital.

PANORAMA ET ANALYSES STATISTIQUES

SOURCE: Commission Nationale Haïtienne de Vérité et de Justice

INTRODUCTION AUX JEUX DE TABLEAUX

Les tableaux inclus dans ce dossier sont présentés en cinq groupes: 1 - Analyses statistiques; 2 - Tendances au niveau national; 3 - Tendances au niveau des départements; 4 - Analyse des victimes et; 5- Analyse des responsables.

1. Analyse statistique

a. Méthodologie de la base de données: Il s'agit d'un résumé des idées de base nécessaires à la compréhension du comptage des entrevues, des victimes et des violations. On y a inclus un court paragraphe sur les types de comptage que l'on peut additionner, et ceux que l'on ne peut pas cumuler.. Cette section se termine avec un tableau sur le nombre final de victimes, d'entrevues et de violations consignées dans la base de données.

b. Rapport sur la représentativité des données de la CNVJ dans le temps. Dans cette section on analyse les tendances qui se dégagent des chiffres mensuels d'exécutions arbitraires dénoncées à la Commission, par rapport au nombre de corps retrouvés par Doretti à l'Hôpital de l'Université. On trouve une très forte association entre les deux comptages, ce qui constitue un support substantiel pour la validité de l'échantillon de la Commission en ce qui concerne la représentation des tendances dans le temps.

c. Rapport sur la parité de l'échantillon d'entrevues de la CNVJ par rapport aux populations départementales: Dans cette section on examine la taille des populations départementales par rapport aux entrevues réalisées. On trouve que le contrôle statistique du nombre d'entrevues réalisées par la taille des populations départementales, a un effet négligeable sur les conclusions que l'on peut tirer sur le plan interdépartemental.

d. Rapport sur la cohérence de la répression: Dans cette section on étudie le degré de coïncidence dans le temps entre les divers types de violations perpétrées, ainsi que les similitudes entre départements dans la fréquence mensuelle de chaque type de violation. Dans les deux cas, on constate que la violence semble avoir été consistante, tant sur le plan des différents types de violations, qu'au niveau de l'analyse interdépartementale, encore que la consistance soit beaucoup plus forte s'agissant des différents types de violations.

2. Tendances au niveau national

Cet ensemble de tableaux et de graphiques analyse les chiffres concernant différents types de violations, par mois et par département. Il y a trois graphiques par mois, et trois par

département: Un sur les exécutions et disparitions (sous le titre de Violation du Droit à la Vie), un sur les tortures. détentions et viols (sous le titre de Violation du Droit à la Liberté et l'Intégrité), et un sur les extorsions et attaques contre les biens (sous le titre de Violation du Droit à la Propriété). Pour chacun de ces groupes de trois graphiques on a également présenté un tableau qui contient les données chiffrées représentées dans les graphiques.

A la suite des analyses par mois et par département, figurent deux tableaux et un graphique où est analysée la fréquence des détentions accompagnées d'extorsion. C'est-à-dire, le nombre de cas de détention, de détention ET d'extorsion, et d'extorsion. Ces données sont présentées par mois et par département. Le dernier graphique considère les pourcentages relatifs de toutes les combinaisons possibles entre tortures, détentions et extorsions. La conclusion principale tirée de ce graphique est que les détentions, les détentions associées à la torture et les tortures, sont les formes les plus typiques d'abus. Par contre, l'extorsion intervient beaucoup plus souvent dans les cas de détention, ou de détention accompagnée de torture, que de façon isolée ou associée à la seule torture.

3. Tendances au niveau départemental

Chaque département est analysé séparément. On a séparé Port-au-Prince du Département de l'Ouest, et Raboteau de celui de l'Artibonite. Pour chaque département on retrouve les trois graphiques introduits dans la section précédente (Droit à la Vie, à l'Intégrité et la Liberté, à la Propriété, par mois pour chaque catégorie), ainsi que les tableaux correspondants. Il y a aussi un tableau-synthèse, qui présente le comptage de différents types de violations par commune.

4. Analyse des victimes

Les victimes sont présentées d'après les catégories d'âge (bébés, enfants, adultes et personnes âgées), la profession, le sexe et l'appartenance organisationnelle. Comme on l'a signalé, les données sur l'appartenance organisationnelle ne sont pas solides. Car elles n'ont pas été enregistrées systématiquement pour les victimes qui sont elles-mêmes dénonciateurs et pour celles qui ne sont pas les auteurs de la dénonciation. Les trois analyses sont répétées pour chacun des trois graphiques (La Vie, l'Intégrité et la Liberté, la Propriété, par mois pour chaque catégorie).

On trouve ensuite une série de graphiques d'analyse des cas de viols, qui comprend un histogramme de l'âge des victimes, une autre analyse problématique de l'appartenance organisationnelle, le nombre de victimes femmes et le pourcentage des femmes violées, par département et par mois, de même que le pourcentage des victimes de viol agressées en un lieu déterminé (par exemple dans une caserne ou un avant-poste).

La section suivante comprend trois graphiques sur le pourcentage des victimes ayant une certaine appartenance organisationnelle. Il s'agit sans doute de la meilleure analyse présentable sur l'appartenance organisationnelle. Une victime est classée comme ayant une appartenance organisationnelle si un texte quelconque figure dans le champ descriptif (de la base de données). Dans la plupart des analyses pour lesquelles on a suffisamment de données pour présenter des estimations fiables, le pourcentage des victimes ayant une appartenance organisationnelle se situe entre 50% et 70%.

La dernière partie de cette section comprend 3 graphiques sur le marronage: nombre total des victimes, et pourcentage de cas de marronage par département, catégorie d'âge et sexe des victimes.

5. Analyse des responsables des violations

Le dernier jeu de graphiques est constitué des trois graphiques standard (La Vie, l'Intégrité et la Liberté, la Propriété, par mois pour chaque catégorie), selon l'appartenance institutionnelle du responsable. Dans cette analyse on n'a inclus que 5 catégories de responsables (FADH, FRAPH, Police rurale, Attaché, et Autre). Les violations spécifiques sans responsable spécifiquement identifié dans l'une de ces catégories, ne sont pas inclues dans ces analyses - même s'il y a des responsables identifiés pour d'autres violations contre les mêmes victimes, au même moment et au même endroit. Il y a aussi deux tableaux sur les organisations responsables de violations, par type de violations: 1, par année, et 2, par département.

Le dernier tableau de cette section est une analyse de combinaisons de responsables. Etant donné qu'une violation peut avoir été commise par un ou plusieurs responsables identifiés, on doit combiner les catégories de responsables de façon à déterminer comment sont commises réellement les violations. Par exemple, il est clair que le gros des violations pour lesquelles un responsable a été identifié a été commis par les seules FADH. A noter qu'il est beaucoup plus facile d'identifier "deux soldats" que des civils quelconques. Cependant un nombre substantiel de violations a été perpétré par des attachés avec le FRAPH, par la Police rurale et les FADH, et par la Police rurale seule. La remarque finale sur ce tableau est que la catégorie la plus importante prise est, de loin, (non réponse), c'est-à-dire, un responsable non identifié.

Méthodologie de la base de données

La base de données élaborée pour le travail de la CNVJ a suivi les critères établis par Ball et al. (1994). Ce travail propose des règles fondamentales pour l'établissement d'une base de données sur les Droits de l'Homme.

1. La première règle prioritaire pour une base de données sur les droits humains est de ne pas introduire d'ambiguïté additionnelle dans les données. C'est-à-dire, dans la mesure où les sources premières le permettent, la base de données doit être absolument précise en ce qui concerne qui a commis quelle violation contre qui.

2. La seconde règle prioritaire pour une base de données sur les droits humains est que celle-ci doit être aussi complète et flexible que possible, de façon à refléter la plus ample variété possible d'abus, d'interventions, de personnes, d'organisations et des relations complexes qui existent entre toutes ces variables.

La logique des informations consignées dans les entrevues de la CNVJ est la suivante: Une personne (le dénonciateur) se présente à l'équipe d'enquêteurs pour donner une information concernant un abus. L'épisode de violence dénoncé peut avoir frappé le seul dénonciateur. Cependant, le dénonciateur peut rapporter des abus commis contre d'autres personnes, c'est-à-dire que le dénonciateur peut ne pas être la victime des faits rapportés. D'autre part, il peut y avoir d'autres victimes. Par conséquent, une même entrevue peut fournir des informations sur 1, 2, 3 ou tout autre nombre de victimes.

Chaque victime peut avoir subi une ou plusieurs violations. Les violations peuvent avoir eu lieu à un ou à divers moments dans le temps. En d'autres termes, une victime peut avoir été détenue et torturée à une certaine date et en un certain endroit, mais avoir également été violée et assassinée à une date ultérieure et en un endroit différent.

De plus chaque violation peut avoir été commise par un ou plusieurs responsables identifiables. C'est-à-dire que, bien qu'Antoine et Pierre aient été responsables des détentions et tortures hypothétiques du paragraphe antérieur, ce sont Pierre et Michel qui ont commis le viol et le meurtre.

Du fait que chaque élément d'une violation de droits humains peut avoir des relations complexes avec tous les autres éléments de cette violation, il est important de présenter le modèle de collecte des données de façon minutieuse. Le diagramme suivant présente la structure du modèle sous une forme schématique.

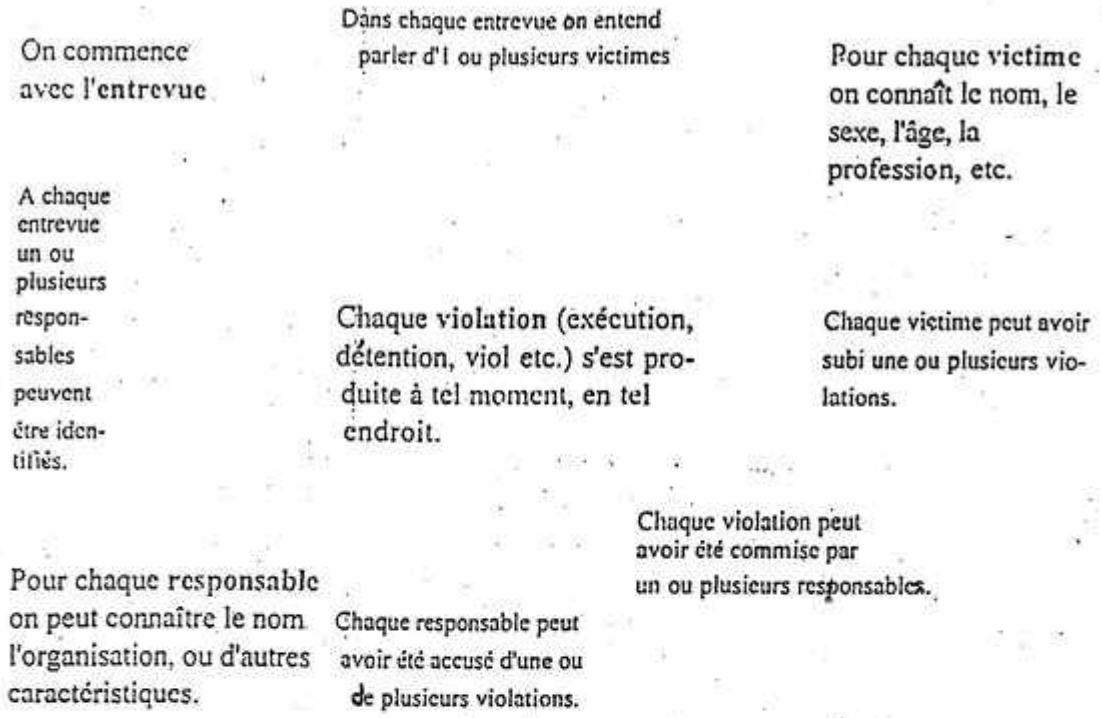

Ce modèle nous permet de représenter la complexité des histoires rapportées par les dénonciateurs à nos équipes d'enquêteurs. De fait, nos équipes ont conduit 5450 entrevues. au cours desquelles 19,308 cas de violations ont été dénoncés, à l'encontre de 8,650 victimes. Beaucoup d'autres statistiques plus complexes sont présentées dans l'analyse qui suit. Toutes les statistiques ont été comptabilisées et traitées à partir de la structure de relations présentée ci-dessus comme une base de calcul des types de violations, des moments et des localisations géographiques des abus.

Une certaine prudence s'impose. Notons, par exemple, qu'une ou plusieurs violations peuvent avoir été perpétrées contre une même victime. Les sommes des violations sont donc très différentes du nombre des victimes, étant donné qu'une même entrevue peut avoir recueilli une violation contre la même victime, plusieurs fois à différents moments. De même, une même violation peut avoir été commise par 0, 1 ou plusieurs responsables identifiés. Par conséquent, aucun chiffre de responsable ne peut être additionné avec d'autres organisations responsables, à moins que les responsables n'aient été combinés dans des catégories établies, comme dans le tableau "Combinaisons de responsables par type de violation".

ANALYSE DE LA REPRESENTATIVITE

DE L'ENQUETE DE LA CNVJ DANS LE TEMPS

Ce rapport présente plusieurs résultats concernant la distribution des violations dans le temps. Par exemple, dans le chapitre 5 on a noté que, tant au niveau national qu'au niveau des départements, Octobre et Novembre 1991, et Octobre 1993 ont été des périodes exceptionnellement violentes, où l'on enregistre un nombre accru de toutes sortes de violations aux droits humains (voir figure , Violation du Droit à la Vie en Haïti, niveau national). Le problème posé concernait l'éventualité du caractère non représentatif des groupes interrogés, dans certains cas, étant donnée la démarche adoptée de procéder par entrevues. L'une des façons de tester cette objection est de comparer la distribution des violations dans le temps pour nos résultats, avec d'autres données sur les violations de droits humains commises durant la période 09/91 - 10/94.

Pour vérifier la probabilité de ce type d'erreur, on a comparé les données de la CNVJ avec celles concernant les cadavres à l'Hôpital Universitaire (voir le texte de Doretti et Cano dans cette annexe). On a compté les cadavres trouvés chaque mois d'après les sources de la EAAF, et on les a confrontégraphiquement avec le comptage des exécutions sommaires recueillies par notre enquête, par mois. Le graphique de ces données est représenté dans la figure XX, "comparaison des données de la EAAF et de la CNVJ sur le nombre de personnes tuées en Haïti, chaque mois, par mois".

Les deux séries de données ne mesurent pas la même chose, donc elles ne peuvent pas être tout à fait semblables. Les deux séries devraient toutefois augmenter et diminuer en même temps. Dans les moments d'augmentation de la répression on devrait trouver davantage de corps à la morgue, et davantage de dénonciations postérieures sur des meurtres de parents et amis à ces époques-là. Ce que l'on mesure, c'est la ressemblance dans l'allure des courbes, celle des données de la EAAF et celle des données de la CNVJ, au fil des mois.

Pour mesurer cela, la technique employée a été de calculer l'augmentation et la diminution des meurtres, d'un mois à l'autre. C'est-à-dire que l'on a calculé le premier point de la courbe comme étant la différence entre le nombre de tués en septembre 1991 et le nombre de tués en octobre 1991, la première référence étant octobre 1991, à partir des données de la CNVJ. Le second point représente la différence entre octobre et novembre, et ainsi de suite. On a effectué ces calculs mois après mois jusqu'à octobre 1994. Cette technique est appelée "analyse des premières différences" et chaque calcul est appelé "première différence mensuelle".

Afin de déterminer si les deux séries représentent deux perspectives différentes d'un même phénomène (et donc, que les données de la CNVJ sont représentatives), on a utilisé les premières différences, pour vérifier l'évolution concordante des deux séries,

mensuellement. Les deux séries ont-elles tendance à augmenter, et à diminuer, selon le même patron, malgré la grande différence dans leurs valeurs absolues?

Il y a deux façons de répondre à cette question: (1), par l'analyse visuelle du *scatterplot* des premières différences dans les données de la CNVJ avec celles de la EAAF, et (2), par le calcul d'un coefficient de corrélation, qui exprime numériquement la force de la corrélation.

La figure XX ("*scatterplot* des premières différences entre les données de la EAAF sur les cadavres et celles de la CNVJ sur les meurtres rapportés") présente le *scatterplot* ; on constate tout de suite une forte coïncidence entre les augmentations dans la série EAAF et celles de la série CNVJ, et il en est de même pour les diminutions. De plus, il y a une nette tendance corrélative dans l'ampleur des différences: A une forte augmentation dans une série correspond une augmentation de la même importance dans l'autre série.

On a calculé que le coefficient de corrélation (r) entre les deux premières différences est de r = .865, ce qui est relativement élevé. On trouve n>30 (n=38) points dans les séries. Pour un échantillon de cette taille, la distribution de r est normale, et la marge d'erreur admise est sqrt ((1-r2)/(n-2)) dans ce cas, 0.083629. La probabilité d'obtenir une valeur r de 0.865 aussi élevée par pur hasard, sans corrélation réelle entre les premières différences des deux séries, est zéro, car le degré de signification est de p= 0,00000.

Tout ceci établit clairement la similitude entre les deux séries. Pour en revenir à la question posée, on conclut que la forte corrélation vérifiée entre les données de la CNVJ et celles de la EAAF implique que nos données sont bien représentatives de l'évolution dans le temps des exécutions sommaires.

ANALYSE DE LA REPRESENTATIVITE

DE L'ENQUETE DE LA CNVJ DANS L'ESPACE

L'échantillon de personnes ayant accepté de dénoncer des violations à la CNJV n'est pas distribué proportionnellement au nombre d'habitants de chaque endroit. Ainsi, environ 33% de la population haïtienne vit dans le département de l'Ouest, mais 18% seulement des entrevues y ont été conduites. Il faut donc considérer l'éventualité que nos résultats concernant les différences entre les départements, en chiffres absolus de violations, soient dus à un biais dans l'échantillon.[1]

La technique utilisée pour déterminer l'importance d'un sur-échantillonnage, ou d'un sous-échantillonnage par département, a été de calculer le rapport entre le pourcentage de tous les Haïtiens vivant dans un département donné, et la proportion des entrevues recueillies dans ce département; on appelle ce rapport "pondération de l'échantillonnage". Les pondérations d'échantillonnage des départements sont présentées dans le tableau XX.

TABLEAU XX: RELATION ENTRE LA TAILLE DE LA POPULATION DU DEPARTEMENT ET LE NOMBRE ET POURCENTAGE DES ENTREVUES REALISEES PAR LA CNVJ

Département	Total Population[2]	% population	Nombre d'entrevues	% d'entrevues	Pondération d'échantillon

En utilisant ces pondérations d'échantillonnage, on a recalculé le nombre de violations par type, pour chaque département . Les données de base sont présentées dans la figure XX, "Violations du Droit à la Vie en Haïti, 09/91 - 10/94, par département (Niveau national, y compris Raboteau et Port-au-Prince)". On compare ces données aux chiffres pondérés relatifs au Droit à la Vie, de la page suivante.

Le résultat principal de l'application des pondérations d'échantillonnage est que le département de l'Ouest acquiert une importance encore plus grande, et surtout par rapport à l'analyse des violations du droit à la vie. Même dans les données originales l'Ouest (en général séparé de Port-au-Prince) est l'un des départements où l'on a enregistré le plus grand nombre de violations. Cependant, après application des pondérations

[1] Il faut toutefois noter que notre analyse des évolutions dans le temps ignore les différences d'ampleur, en chiffres absolus, des séries considérées. Par conséquent, les analyses en termes d'évolution (de tendances) ne sont pas affectées par ce type particulier de problème d'échantillonnage.

[2] Les données sur la population proviennent de "Tendances et Perspectives de la Population d'Haïti au Niveau Régional, 1980-2005", publié en Juillet 1992 par la Division d'Analyse et de Recherche Démographique du Ministère de l'Economie et des finances, Tableau 1.1., "Population Totale d'Haïti par Département". On a utilisé les estimations de 1990 et on a arrondi les chiffres au millier le plus proche.

d'échantillonnage, l'Ouest semble avoir encore plus de cas de violations par rapport aux autres départements. Cet effet se maintient pour tous les types de violations, mais il est particulièrement prononcé pour les exécutions et les disparitions. En ce qui concerne les violations au droit à la Vie et à la Propriété, le Nord et l'Artibonite apparaissent également comme ayant davantage de cas que le reste des départements, après pondérations; toutefois, les violations se répartissent de façon plus égale entre départements pour ce qui est des violations au droit à l'Intégrité et à la Liberté.

On en conclut que le contrôle du biais de l'échantillon par la population n'affecte pas sérieusement les résultats. Toutefois, on devra toujours augmenter de manière proportionnelle les estimations pour l'Ouest.

ANALYSE DE LA COHERENCE DE LA REPRESSION

Synthèse

L'analyse qui suit considère la continuité et la cohérence de la répression dans le temps. Il y a deux types différents de considérations: 1) La tendance pour différents types de violations à augmenter et à diminuer en même temps, et 2) La tendance pour un type particulier de violation à augmenter et à diminuer dans le temps dans les divers départements. La thèse sous-jacente est que l'existence d'une cohérence entre les types de violations, ou entre les départements démontre que: (1) Les responsables des différents types de violations et (2) les responsables d'un même type de violation dans différents départements, obéissent à des influences similaires qui les poussent à agir dans les mêmes moments. Pour ces deux types d'analyse, on a trouvé de solides éléments en appui à notre thèse. On en conclut donc que la répression a été consistante dans le temps entre les différents types de violations, et que les mêmes types de violations se reproduisent à travers différents départements.

Similarité dans l'évolution de différents types de répression

Quel est le degré de similitude dans l'évolution dans le temps de différents types de violations? Par similitude, on entend la tendance à augmenter et à diminuer en même temps. Si différents types de violence ont tendance à se produire de façon simultanée, on pourrait en conclure que ceux qui les commettent obéissent aux mêmes influences. Si par contre certains types de violence suivent des patrons d'évolution très différents à travers le temps, on devrait conclure que les ressorts de la violence sont différents, selon le type de violence.

Comme on l'a déjà fait pour la comparaison entre les données recueillies à l'Hôpital Universitaire et celles de la CNVJ, on a utilisé ici l'analyse des premières différences des chiffres mensuels de violations. Autrement dit on mesure, pour un type donné de violence, la différence entre le nombre de cas reportés pour octobre 1991 et le nombre reporté pour novembre 1991. En calculant les différences pour chaque couple successif de mois, on obtient une série appelée "premières différences mensuelles" sur le type de violation en question.

On a calculé les premières différences mensuelles pour chacun des dix types de violation. Les coefficients de corrélation pour ces violations sont présenté plus bas, dans la figure XX.

Figure XX: Matrice de corrélations des premières différences mensuelles entre différents types d'abus aux droits de l'Homme au niveau national
Haïti, 09/91 - 10/94

Code des violations

VBN: Attaques contre les biens
VDS: Disparitions
VES: Exécution arbitraire
VEX: Extorsion
VLB: Atteintes à la liberté
VMP: Menaces et persécutions
VDT: Détention arbitraire
VMS: Massacre
VSX: Viol et abus sexuel
VTE: Tentative de meurtre
VTT: Torture

Source: Entrevues conduites par la Commission Nationale Haïtienne de Vérité et Justice.

On a effectué un test d'hypothèse pour chacun des coefficients, de façon à vérifier quels sont ceux qui sont substantiellement différents de zéro, au niveau de a= 0.01, généralement considéré comme un critère suffisamment rigoureux. Sur les 45 tests réalisés, 45 se sont révélés significatifs.

Pour écarter l'éventualité que toutes ces corrélations puissent être dues au hasard, on a testé la probabilité que sur 45 essais (c'est-à-dire, 45 couples de séries temporelles, en considérant les types de violation deux par deux), il puisse se trouver que les 45 doivent leur caractère significatif à un pur hasard.

Etant donné que la probabilité pour un test d'hypothèse de se révéler significatif par hasard est de 0.01 (vu que l'on a choisi a= 0.01), on peut traduire le procédé par un modèle à distribution binomiale de 45 tests et 45 "succès", la probabilité de succès étant p = 0.01.

La probabilité d'obtenir par hasard 45 succès ou plus, sur 45 tests, s'établit en additionnant les probabilités binomiales p (X = 45).

Le résultat est 0.000000000000000. Il est virtuellement impossible d'obtenir autant de corrélations significatives par hasard. Cette concordance entre les séries temporelles de dix catégories de violations au niveau national ne peut pas être le fruit du hasard. Les chiffres de violations sont la mesure d'un phénomène sous-jacent qui leur est commun.

Similarité des évolutions entre départements

Pour un type donné de violation, dans quelle mesure les évolutions dans le temps sont-elles similaires dans différents départements? En d'autres termes, est-ce que, par exemple, le nombre de détentions arbitraires augmente et diminue dans le Nord-Ouest selon les mêmes séquences temporelles que dans l'Artibonite?

On peut traiter cette question dans les mêmes termes que pour les similitudes dans l'évolution des différents types de violation. C'est-à-dire que l'on calcule les premières différences mensuelles pour chaque type de violation, dans chaque département. On construit ensuite une matrice de corrélations des coefficients de corrélation, y compris la corrélation des premières différences mensuelles du nombre de chaque type de violation, ceci pour chaque couple de département. On effectue ensuite un test d'hypothèse pour déterminer quels sont les coefficients significativement différents de zéro, au niveau de a = 0.01. Pour chaque type de violation on compte le nombre de coefficients significatifs sur 45 combinaisons de départements[3]. Le nombre de coefficients significatifs, par type de violation, est présenté ci-dessous, dans la figure XX. La deuxième colonne de la figure XX présente la probabilité d'obtenir autant de coefficients significatifs par pur hasard. A noter que dans tous les cas, sauf pour les exécutions arbitraires (*et les viols??*), il est virtuellement impossible de trouver autant de coefficients significatifs par hasard.

FIGURE XX: NOMBRE DE COEFFICIENTS SIGNIFICATIFS DE CORRELATIONS DES CALCULS DE PREMIERS DIFFERENCES MENSUELLES, POUR DES TYPES DONNES DE VIOLATIONS ENTRE TOUS LES DEPARTEMENTS

Type de violation	No de coefficients significatifs (sur 45)	probabilité d'obtention de ce chiffre ou plus, par hasard.
Torture		
Exécution arbitraire		
Atteintes aux biens		
Extorsion		
Exécution arbitraire		
Viol et abus sexuel		

Source: Entrevues conduites par la Commission Nationale Haïtienne de Vérité et de Justice.

[3] Par "département" on entend les 9 départements, + Port-au-Prince. En effet la capitale a été traitée séparément du département de l'Ouest.

Pour tous ces types de violations il serait extrêmement improbable de trouver par hasard autant de corrélations significatives (par exemple, pour le viol, 7 corrélations significatives sur 45 couples auraient 16 chances sur dix mille millions de tests, d'être dues au hasard). Le plus frappant peut-être, c'est que pour les violations pour lesquelles on a beaucoup plus de données (torture, détention arbitraire, atteint aux biens), on trouve des séries départementales beaucoup plus consistantes: Plus de la moitié de tous les couples possibles de départements ont des corrélations significatives différentes de zéro entre leurs premières différences mensuelles de cas de torture et de cas de détention arbitraire.

Bien qu'avec des résultats plus faibles, il est également vérifié que les cas de viol et abus sexuel, extorsion et exécution arbitraire, présente une concordance entre départements. A travers tous les types de violations examinés ici, le nombre de corrélations significatives est suffisant pour conclure que, pour ces types de violations, la violence s'est exercée de façon consistante dans le temps, dans différents départements.

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Artibonite (sans R.)

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc	tort.
91	09	6	0	3	0	2	2	9	0	0	6
	10	6	1	17	4	7	14	24	2	7	32
	11	6	0	17	1	2	7	12	0	2	21
	12	48	0	20	5	11	3	38	0	4	29
91 Total		66	1	57	10	22	26	83	2	13	88
92	01	8	0	17	1	2	3	8	1	0	13
	02	1	0	19	0	6	2	12	0	0	15
	03	3	0	23	1	7	3	7	0	0	17
	04	2	0	6	1	1	6	5	0	3	8
	05	2	0	8	2	1	5	4	0	1	11
	06	0	0	23	3	2	16	5	0	0	23
	07	2	0	30	0	11	15	15	0	1	5
	08	1	0	5	3	1	3	1	0	0	3
	09	11	1	25	1	8	4	19	0	0	14
	10	2	0	7	0	8	4	11	0	2	12
	11	2	0	9	1	4	8	4	0	0	6
	12	1	0	5	0	2	1	4	0	1	5
92 Total		35	1	177	13	53	70	98	1	8	132
93	01	3	0	12	1	5	8	4	0	0	17
	02	3	0	4	0	2	4	5	2	0	9
	03	9	0	35	0	7	15	8	0	0	26
	04	5	0	16	1	5	4	7	0	0	15
	05	1	0	10	0	2	5	7	0	0	5
	06	7	0	14	0	11	1	5	1	0	18
	07	4	0	8	3	1	4	7	0	1	10
	08	0	0	30	0	3	21	5	0	2	30
	09	15	0	15	0	3	8	14	0	2	18
	10	46	1	68	5	39	29	102	0	7	70
	11	36	0	32	2	12	12	30	0	4	54
	12	3	0	8	0	3	4	6	0	0	10
93 Total		132	1	252	12	93	115	200	3	16	282
94	01	0	0	2	0	1	0	0	0	0	3
	02	2	0	2	0	0	0	1	0	0	2
	03	3	0	11	0	2	1	4	0	0	11
	04	20	0	10	3	7	6	30	0	7	22
	05	12	0	10	3	5	0	5	0	1	12

06	3	0	13	0	9	4	2	0	1	6
07	1	0	12	0	8	2	5	0	0	15
08	2	0	4	0	6	2	6	0	0	9
09	8	0	36	0	11	10	22	0	2	42
10	8	0	17	0	6	10	11	0	1	20
94 Total	59	0	117	6	55	35	86	0	12	142
Grand Total	292	3	603	41	223	216	467	6	49	644

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT | Centre

Somme de Qté		VI.CN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc	tort.
91	09	3	0	3	0	3	2	5	0		5
	10	22	1	39	4	20	15	34	0		31
	11	26	1	26	7	17	4	16	1	12	28
	12	11	0	49	1	30	16	22	1	0	39
91 Total		62	2	117	12	70	37	77	2	14	103
92	01	15	0	19	0	16	11	19	0	0	12
	02	5	0	7	0	2	1	9	0	0	7
	03	5	0	7	0	6	2	8	0	0	6
	04	3	0	12	0	6	1	5	1	0	15
	05	12	0	18	0	8	6	7	0	0	16
	06	6	0	9	0	3	1	5	1	0	9
	07	3	0	17	1	9	1	5	0	0	7
	08	5	0	9	0	4	3	4	0	0	3
	09	2	0	7	1	4	0	9	0	0	8
	10	3	0	4	1	3	0	4	0	0	5
	11	1	0	10	0	7	1	3	0	0	4
	12	5	0	20	0	18	6	15	0	0	12
92 Total		65	0	139	3	86	33	93	2	0	104
93	01	1	0	10	0	4	1	0	0	0	8
	02	2	0	8	0	1	4	5	0	0	4
	03	7	0	9	0	8	1	5	0	1	12
	04	1	0	9	1	3	3	1	0	0	10
	05	4	0	11	0	5	1	6	0	0	10
	06	1	0	5	0	3	0	7	0	2	5
	07	5	0	13	0	9	3	5	0	0	9
	08	2	0	6	1	2	1	1	0	0	7
	09	9	1	29	0	16	6	17	1	1	26
	10	30	0	43	2	21	7	38	0	5	56
	11	12	0	35	0	26	4	15	1	0	32
	12	7	0	26	0	21	7	8	0	0	20
93 Total		81	1	204	4	119	38	108	2	9	199
94	01	4	0	3	1	4	1	5	0	0	12
	02	3	0	6	0	3	2	2	0	0	4
	03	2	0	17	0	17	2	4	1	0	27
	04	2	0	8	0	7	0	2	0	0	8
	05	0	0	10	0	6	1	1	0	0	8

	06	3	0	7	1	2	0	3	0	0	7
	07	4	0	15	1	9	4	4	0	0	14
	08	0	0	4	0	2	1	1	0	1	3
	09	4	0	13	0	4	3	3	0	0	12
	10	2	0	12	3	4	2	7	0	4	12
94 Total		24	0	95	6	58	16	32	1	5	107
Grand Total		232	3	555	25	333	124	310	7	28	513

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Grande-Anse

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc.	tort.
91	09	2	0	1	0	0	5	5	1	1	4
	10	3	1	27	4	5	16	14	0	2	29
	11	1	0	5	0	0	2	1	0	0	5
	12	2	0	11	0	0	16	15	0	1	13
91 Total		8	1	44	4	5	39	35	1	4	51
92	01	0	0	7	0	0	6	4	0	1	6
	02	0	0	8	1	2	6	8	0	0	2
	03	0	0	10	0	2	6	3	0	0	7
	04	2	0	3	0	0	2	1	0	0	3
	05	1	0	5	0	0	3	5	0	0	4
	06	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
	07	0	0	7	0	0	7	4	0	0	11
	08	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
	09	0	0	3	0	0	1	2	0	3	4
	10	1	0	5	0	0	3	5	0	0	4
	11	0	0	3	0	0	2	2	0	0	2
	12	0	0	6	0	0	0	4	0	0	2
92 Total		4	0	62	1	4	36	38	0	4	50
93	01	0	0	5	0	1	4	4	0	0	4
	02	0	0	4	0	0	3	1	0	0	3
	03	0	0	5	0	0	0	1	0	1	5
	04	0	0	8	0	1	6	0	0	0	5
	05	1	0	9	0	0	5	3	0	0	8
	06	0	0	2	0	1	1	0	0	0	1
	07	2	0	9	0	1	4	4	0	0	9
	08	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
	09	0	0	4	0	0	7	7	0	0	6
	10	4	0	21	1	3	12	12	0	0	19
	11	2	0	8	0	0	7	1	0	0	1
	12	0	0	0	1	0	2	1	0	3	3
93 Total		9	0	76	2	7	51	34	0	4	66
94	01	0	0	6	0	1	1	3	0	0	6
	02	2	0	7	0	1	6	2	0	0	3
	03	0	0	9	1	1	5	2	0	1	5
	04	0	0	3	1	0	0	1	0	0	2
	05	2	0	9	1	4	5	6	1	0	6

	06	4	0	21	0	9	10	4	0	1	17
	07	0	0	20	1	10	12	7	1	0	13
	08	4	0	17	0	2	10	3	0	0	15
	09	3	0	13	2	6	2	5	0	0	3
	10	0	0	14	0	1	15	6	0	0	11
94 Total		15	0	119	6	35	66	39	2	2	81
Grand Total		36	1	301	13	51	192	146	3	14	248

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT | Nord

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc	tort.
91	09	30	8	11	11	3	11	38	0	10	44
	10	78	12	69	26	23	13	140	5	18	121
	11	19	0	35	5	11	4	68	0	5	34
	12	107	6	64	8	14	8	50	2	11	78
91 Total		234	26	179	50	51	36	296	7	44	277
92	01	10	1	20	4	11	3	9	1	2	21
	02	6	1	21	5	5	7	15	2	5	22
	03	5	0	5	1	1	5	10	0	0	12
	04	12	0	23	1	5	1	9	2	1	19
	05	4	0	9	1	6	2	8	0	0	9
	06	3	2	11	1	4	0	10	0	1	9
	07	5	1	7	1	1	3	4	0	3	8
	08	3	0	4	1	1	1	3	0	0	4
	09	6	2	8	2	4	2	8	0	0	14
	10	18	0	10	2	2	1	14	1	2	11
	11	30	2	5	2	0	3	17	1	0	15
	12	8	1	16	2	4	2	26	0	1	21
92 Total		110	10	139	23	44	30	133	7	15	165
93	01	3	0	7	0	2	6	4	0	0	11
	02	5	1	14	1	3	6	8	1	0	14
	03	3	0	5	0	4	1	1	0	1	10
	04	6	1	12	2	4	0	5	0	0	12
	05	2	0	7	1	2	0	7	0	0	6
	06	1	0	7	1	5	0	3	0	0	9
	07	2	0	5	1	1	0	4	0	0	7
	08	3	0	3	0	4	0	12	0	0	8
	09	11	0	15	1	2	5	19	0	0	25
	10	60	4	66	10	20	11	73	9	7	127
	11	12	0	23	4	9	2	17	0	2	25
	12	5	0	14	1	2	0	4	2	0	15
93 Total		113	6	178	22	58	31	157	12	10	269
94	01	2	0	2	1	2	2	4	2	0	5
	02	0	0	1	0	1	1	4	0	0	5
	03	2	0	6	1	4	3	5	0	1	5
	04	21	0	21	4	9	3	18	3	4	26
	05	6	0	9	1	6	0	6	0	1	9

	06	1	2	11	1	8	0	7	0	0	11
	07	1	0	5	0	3	1	2	0	0	4
	08	1	0	14	1	6	1	15	0	0	14
	09	4	0	14	0	6	1	8	0	0	12
	10	5	0	3	1	2	5	6	0	1	6
94 Total		43	2	86	10	47	17	75	5	7	97
Grand Total		500	44	582	105	200	114	661	31	76	808

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Nord-Est

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	unknown	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc	tort.
91	09	15	0	23	1	10	7	44	0	1	13
	10	53	0	81	3	29	36	114	4	4	91
	11	8	0	25	1	18	9	18	0	0	12
	12	30	0	87	2	45	20	66	0	9	48
91 Total		106	0	216	7	102	72	242	4	14	164
92	01	7	0	24	0	16	10	16	0	0	11
	02	8	0	24	0	7	8	11	0	0	15
	03	9	0	10	2	5	5	15	0	3	13
	04	3	0	9	0	2	1	10	0	0	8
	05	2	0	15	0	6	3	4	1	0	12
	06	8	0	10	1	2	6	6	0	0	9
	07	3	0	14	2	8	0	3	0	0	11
	08	7	0	6	0	1	0	5	0	0	6
	09	5	0	14	0	4	4	14	0	1	15
	10	4	0	14	1	5	4	14	1	0	11
	11	3	1	5	0	5	1	7	0	0	7
	12	12	1	27	1	14	7	33	0	3	19
92 Total		71	2	172	7	75	49	138	2	7	137
93	01	0	0	3	0	3	2	3	0	0	2
	02	2	0	9	0	3	2	3	0	0	7
	03	3	0	14	2	3	2	7	0	0	8
	04	2	0	6	0	2	1	3	0	0	3
	05	2	0	5	0	3	1	3	0	0	7
	06	2	0	9	1	6	4	2	0	0	10
	07	2	0	10	0	2	3	5	0	0	7
	08	0	0	5	0	3	1	7	1	0	3
	09	6	0	13	0	3	6	10	0	1	9
	10	59	0	45	1	25	34	126	0	3	59
	11	9	0	45	0	30	5	29	0	0	23
	12	4	0	9	1	4	2	11	0	1	8
93 Total		91	0	173	5	87	63	209	1	5	146
94	01	3	0	4	0	3	0	4	0	1	4
	02	2	0	2	1	0	1	1	0	0	2
	03	2	0	12	0	5	3	1	0	0	10
	04	2	0	12	0	14	3	4	0	0	7
	05	0	0	8	0	5	2	4	0	0	8

	06	1	0	9	0	1	1	8	0	1	3
	07	2	0	9	0	3	1	6	0	3	5
	08	1	0	6	0	2	0	3	0	1	3
	09	4	0	14	0	6	3	10	0	2	9
	10	2	0	2	0	1	1	10	0	0	6
94 Total		19	0	78	1	40	15	51	0	5	57
Grand Total		287	2	639	20	304	199	640	7	31	504

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Nord-Ouest

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc	tort.
91	09	0	0	1	0	0	1	2	0	0	1
	10	37	1	49	2	14	6	35	0	3	34
	11	13	0	18	3	10	2	14	3	0	16
	12	2	0	4	0	3	2	3	0	3	4
91 Total		52	1	72	5	27	11	54	3	6	55
92	01	2	0	2	1	2	1	4	0	2	4
	02	3	0	14	1	2	8	6	0	0	15
	03	1	0	2	0	2	0	1	0	0	1
	04	2	0	5	0	1	2	3	0	0	4
	05	0	0	4	0	2	1	2	0	0	4
	06	0	0	7	2	1	0	1	0	1	7
	07	0	0	2	0	1	0	0	0	0	3
	08	2	0	9	0	0	0	3	0	0	7
	09	13	0	2	0	0	0	7	0	1	3
	10	3	0	1	0	0	1	2	0	0	0
	11	2	0	9	0	4	2	2	0	0	4
	12	2	0	2	1	0	1	4	0	0	1
92 Total		30	0	59	5	15	16	35	0	4	53
93	01	1	0	2	0	1	1	1	0	0	2
	02	1	0	2	0	0	1	1	0	0	2
	03	4	0	6	0	1	1	6	0	1	6
	04	11	0	4	0	1	1	13	0	0	4
	05	0	0	3	0	0	4	2	0	1	0
	07	2	0	11	0	0	4	7	0	0	11
	08	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	09	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
	10	4	0	19	0	8	4	5	0	0	22
	11	0	0	2	0	1	0	3	0	0	2
	12	1	0	5	1	3	0	3	0	1	2
93 Total		24	0	57	1	15	16	41	0	3	54
94	02	0	0	2	1	1	1	1	0	0	1
	04	3	0	2	0	0	1	7	0	0	2
	05	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
	06	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
	07	0	0	1	0	0	1	3	0	0	0
	08	2	0	13	0	7	6	7	0	0	6

09	2	0	2	1	2	1	1	0	0	3
10	0	0	2	0	1	1	4	0	1	0
94 Total	8	0	23	2	12	11	24	0	1	12
Grand Total	114	1	211	13	69	54	154	3	14	174

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Ouest

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc	tort.
91	09	6	0	0	4	1	2	11	0	0	4
	10	17	3	22	1	4	6	27	0	0	20
	11	2	0	5	1	0	2	8	0	0	8
	12	6	0	3	0	1	2	8	0	0	5
91 Total		31	3	30	6	6	12	54	0	0	37
92	01	2	0	7	2	0	1	10	0	2	6
	02	2	0	14	0	2	0	2	0	0	15
	03	3	2	1	0	0	0	2	0	0	1
	04	2	0	4	0	0	0	1	0	0	4
	05	3	0	11	0	4	1	7	0	0	11
	06	1	0	3	0	0	0	0	0	1	2
	07	1	0	2	0	0	0	1	0	0	4
	08	0	0	2	0	2	0	1	0	0	2
	09	2	0	5	2	4	0	1	0	1	6
	10	0	0	4	3	1	1	2	0	0	5
	11	1	0	2	0	0	0	3	0	0	2
	12	6	0	4	0	1	3	4	0	0	6
92 Total		23	2	59	7	14	6	34	0	4	64
93	01	0	0	4	0	1	2	1	0	0	2
	02	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	03	2	0	6	1	0	0	0	1	0	6
	04	1	1	1	0	0	0	1	0	1	0
	05	4	0	3	1	1	1	4	0	0	2
	06	1	0	1	0	0	0	3	0	0	1
	07	1	0	2	1	0	0	4	0	2	0
	08	1	0	4	0	1	0	1	0	3	2
	09	4	0	1	0	0	2	4	0	0	2
	10	1	4	7	1	2	0	11	2	0	6
	11	1	2	1	0	1	0	3	0	0	1
	12	3	1	6	0	1	0	5	1	0	9
93 Total		19	9	36	4	7	5	37	4	6	31
94	01	2	0	5	0	0	1	3	0	0	6
	02	0	2	3	0	0	0	0	0	0	5
	03	3	0	3	0	0	0	3	0	1	4
	04	0	0	3	2	1	0	3	0	0	3
	05	2	0	7	0	3	0	4	0	0	7

	06	2	0	8	1	2	3	3	0	0	5
	07	0	0	5	0	1	2	3	1	0	6
	08	2	0	3	0	0	1	2	0	1	5
	09	1	0	5	0	2	0	9	0	0	2
	10	0	0	1	0	1	4	4	0	1	4
94 Total		12	2	43	3	10	11	34	1	3	47
Grand Total		85	16	168	20	37	34	159	5	13	179

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Port-au-Prince

Somme de Qté		VLCN										
An	MOIS	att. biens	unknown	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc	tort.
91	09	12	1	80	12	71	0	36	26	0	34	36
	10	30	0	54	41	29	0	11	36	11	15	72
	11	5	0	9	6	3	0	3	3	2	2	15
	12	4	0	7	10	11	2	3	6	0	1	14
91 Total		51	1	150	69	114	2	53	76	13	52	137
92	01	7	0	6	17	7	1	4	5	1	4	24
	02	10	0	5	8	6	0	3	8	6	3	15
	03	3	0	2	3	1	0	2	8	1	3	13
	04	5	0	4	13	1	1	3	4	0	2	11
	05	4	0	2	6	0	1	0	5	0	4	10
	06	2	0	2	3	4	1	1	2	0	1	3
	07	0	0	2	0	0	0	1	2	0	1	0
	08	3	0	6	3	3	1	2	1	0	2	2
	09	4	0	7	11	4	2	1	19	2	2	10
	10	4	0	3	5	0	0	1	5	1	1	8
	11	3	0	4	6	5	0	1	3	0	0	5
	12	4	0	1	2	4	0	0	0	0	0	6
92 Total		49	0	44	77	35	7	19	62	11	23	107
93	01	1	0	2	2	7	1	0	0	1	2	6
	02	1	0	1	3	8	1	4	1	0	2	7
	03	4	0	1	4	3	1	0	3	4	1	9
	04	3	0	2	5	3	1	4	2	1	0	9
	05	2	0	1	1	2	0	1	4	3	0	2
	06	2	0	2	4	4	0	2	6	1	3	9
	07	5	0	2	4	4	0	1	4	1	0	8
	08	5	0	2	1	5	0	6	6	0	4	8
	09	4	0	4	9	11	5	6	13	1	3	18
	10	14	0	6	13	10	4	17	21	9	7	32
	11	7	0	2	6	4	1	1	4	1	2	9
	12	10	0	2	5	5	2	1	5	1	5	10
93 Total		58	0	27	57	66	16	43	69	23	29	127
94	01	1	0	2	4	6	3	2	1	1	0	5
	02	7	0	4	4	20	1	1	3	8	7	17
	03	7	0	6	4	10	1	0	8	4	3	4
	04	2	0	1	6	4	0	0	5	2	1	7
	05	1	0	0	1	4	1	6	2	3	5	2

	06	5	0	3	5	3	1	0	7	7	0	7
	07	10	0	9	11	4	1	0	17	2	2	9
	08	3	0	2	7	2	1	6	12	4	4	13
	09	7	0	4	10	6	3	9	7	3	5	6
	10	3	0	5	3	6	0	2	2	1	1	7
94 Total		46	0	36	55	65	12	26	64	35	28	77
Grand Total		204	1	257	258	280	37	141	271	82	132	448

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Raboteau

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tental exéc	tort.
91	09	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	10	4	0	3	4	0	4	5	0	4	5
	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	12	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
91 Total		5	0	4	4	0	4	5	0	4	9
92	04	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1
	10	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
92 Total		0	0	1	0	0	0	2	0	0	1
93	03	1	0	2	0	0	2	2	0	0	4
	04	1	0	2	0	0	0	1	0	0	5
	05	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	06	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
	08	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	09	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1
	10	14	0	4	0	0	1	11	0	1	6
	11	3	0	5	0	0	0	2	0	0	6
	12	9	1	3	0	0	0	9	0	1	16
93 Total		30	1	17	0	0	6	27	0	2	42
94	02	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	03	0	0	0	0	0	2	2	0	2	0
	04	152	5	37	14	5	24	123	1	14	142
	05	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	06	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1
	07	1	0	1	0	0	0	2	0	0	1
	08	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	09	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	10	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
94 Total		154	5	40	14	5	29	129	1	16	148
Grand Total		189	6	62	18	5	39	163	1	22	200

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Sud

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc	tort.
91	09	6	0	6	1	1	7	12	0	1	5
	10	6	0	13	2	1	6	15	0	0	13
	11	1	0	1	0	1	0	4	0	1	0
	12	1	0	7	1	0	1	7	0	0	7
91 Total		14	0	27	4	3	14	38	0	2	25
92	01	2	0	4	0	0	2	9	0	0	2
	02	0	0	4	0	1	1	2	0	0	1
	03	0	0	1	0	1	0	2	0	0	2
	04	1	0	4	0	0	0	3	0	0	2
	05	1	0	15	0	0	2	14	0	0	8
	06	1	0	16	0	0	1	13	0	1	8
	07	1	0	4	0	1	0	4	0	0	1
	08	21	0	40	1	3	7	26	0	4	27
	09	1	0	2	0	1	1	4	0	0	0
	10	5	1	9	0	2	1	6	2	0	9
	11	6	0	5	1	0	2	5	0	0	5
	12	1	0	5	0	1	1	0	0	1	5
92 Total		40	1	109	2	10	18	88	2	6	70
93	01	0	0	2	0	0	0	5	0	0	0
	02	0	0	1	0	2	2	1	0	1	1
	04	0	0	1	0	1	0	2	0	0	0
	05	1	0	1	0	0	1	5	0	0	1
	06	4	0	8	0	1	0	4	0	0	2
	07	2	0	10	0	1	7	5	0	0	8
	08	1	0	3	0	1	0	6	0	0	1
	09	1	0	9	1	2	2	8	0	0	3
	10	9	0	30	1	4	5	33	1	0	16
	11	5	0	9	0	1	1	9	0	0	8
	12	0	0	2	0	0	0	2	0	0	2
93 Total		23	0	76	2	13	18	80	1	1	42
94	01	1	0	6	0	1	0	9	0	1	2
	02	23	0	34	3	6	1	32	0	8	17
	03	0	0	3	0	0	0	1	0	0	3
	04	0	0	1	0	1	0	2	0	0	1
	05	1	0	2	1	0	0	4	0	0	1
	06	13	0	30	6	10	6	32	1	0	22

	07	6	0	18	0	8	1	12	0	0	13
	08	11	0	71	8	19	7	33	2	1	57
	09	2	0	25	1	2	9	24	1	0	10
	10	2	0	9	1	2	5	12	0	0	9
94 Total		59	0	199	20	49	29	161	4	10	135
Grand Total		136	1	411	28	75	79	367	7	19	272

Tableau croisé de Type de Violation par mois pour un département
Source: Commission Nationale de Vérité et de Justice
Données mises à jour, 2 février 1996, 8:31 pm

DEPT	Sud-Est

Somme de Qté		VLCN									
An	MOIS	att. biens	disp.	dét.	exéc.	extor.	att.lib.	men. & pers.	sex. ab. & viol	tentat exéc.	tort.
91	09	2	0	7	0	1	5	10	0	0	9
	10	6	0	34	0	2	16	38	0	6	27
	11	4	0	9	0	2	4	20	0	0	5
	12	5	0	13	2	2	7	19	0	2	6
91 Total		17	0	63	2	7	32	87	0	8	47
92	01	5	0	16	1	6	4	16	1	1	8
	02	5	1	16	1	5	8	17	0	0	14
	03	4	0	26	1	14	1	12	0	3	25
	04	3	0	5	0	0	3	8	0	0	3
	05	0	0	5	0	3	3	8	0	0	4
	06	4	0	13	1	8	1	12	0	0	5
	07	1	0	3	0	0	1	3	0	0	1
	08	1	0	8	0	2	3	4	0	0	7
	09	3	0	3	0	1	4	5	0	1	4
	10	4	0	5	0	4	4	18	0	0	3
	11	2	0	6	0	1	4	4	0	0	2
	12	1	0	19	0	3	6	8	0	1	9
92 Total		33	1	125	4	47	42	115	1	6	85
93	01	2	0	4	0	2	1	3	0	0	3
	02	5	0	8	0	4	5	9	0	0	8
	03	1	0	8	1	2	2	8	0	1	9
	04	0	0	45	1	23	8	18	0	2	26
	05	4	0	4	0	1	2	13	0	1	4
	06	3	0	11	0	3	1	8	0	2	5
	07	7	0	16	0	4	4	15	0	1	11
	08	4	0	6	0	1	4	9	0	0	2
	09	6	0	14	1	6	9	29	0	1	11
	10	42	0	67	2	28	62	145	0	13	53
	11	7	0	22	0	5	4	27	2	2	14
	12	5	0	6	0	4	2	12	0	1	3
93 Total		86	0	211	5	83	104	296	2	24	149
94	01	2	0	4	0	2	1	3	0	0	3
	02	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
	03	2	0	14	1	14	1	7	0	0	6
	04	2	0	5	0	4	1	9	0	1	5
	05	4	0	11	0	4	3	9	0	0	7

	06	3	0	11	0	6	2	11	0	0	10
	07	3	0	13	0	10	2	10	0	0	7
	08	7	0	24	0	16	10	27	0	0	8
	09	2	0	17	0	7	3	13	0	0	9
	10	2	0	8	1	4	2	9	0	2	5
94 Total		27	0	107	2	67	25	100	0	3	60
Grand Total		163	1	506	13	204	203	598	3	41	341

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Artibonite (sans R.)

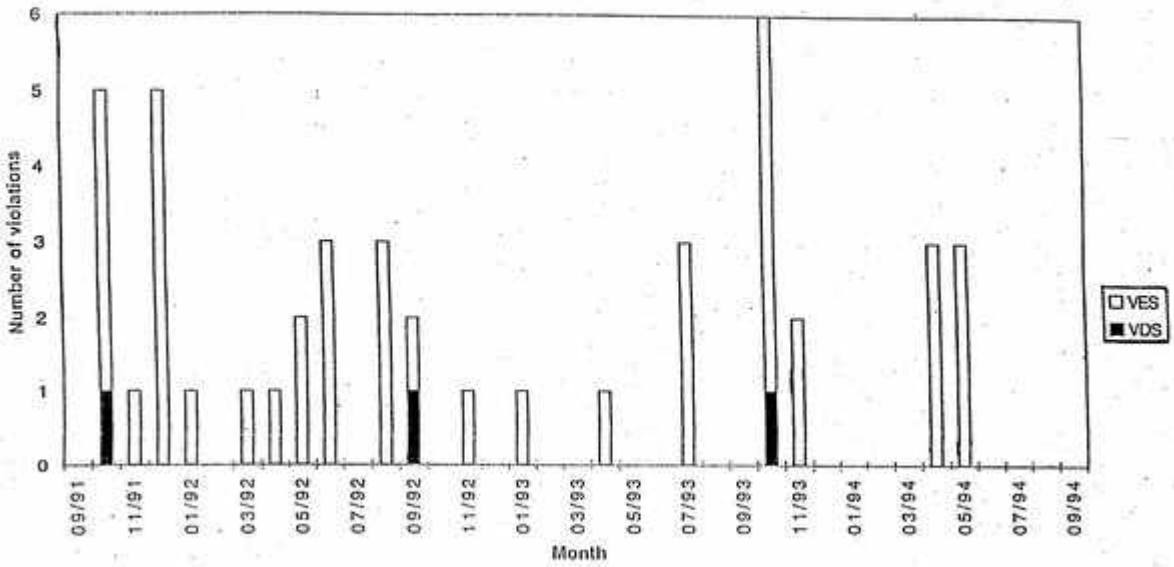

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Centre

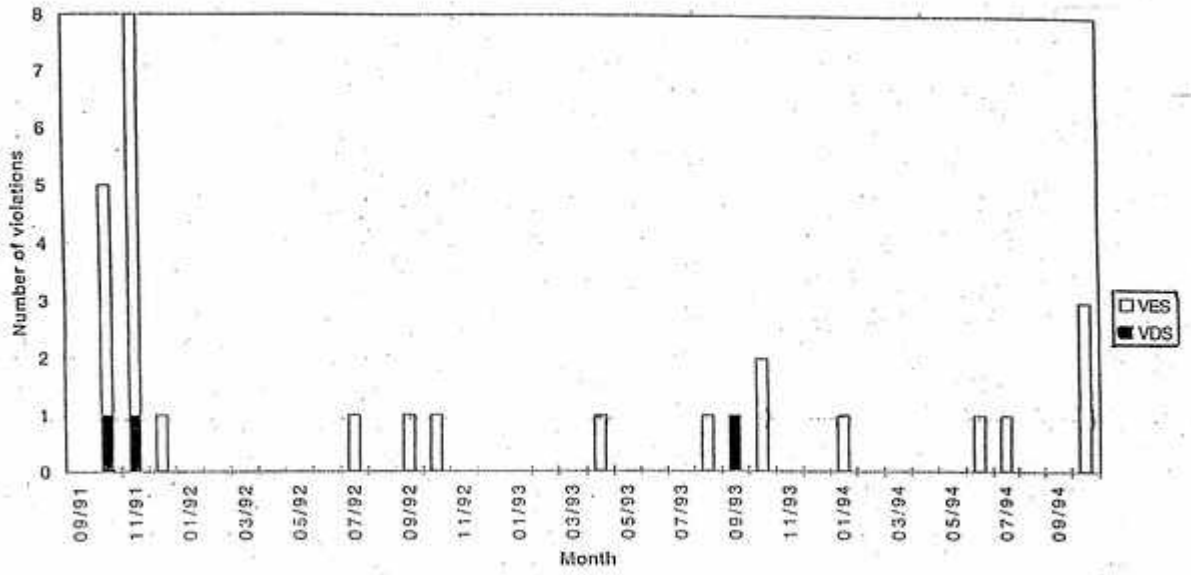

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

112

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Grande-Anse

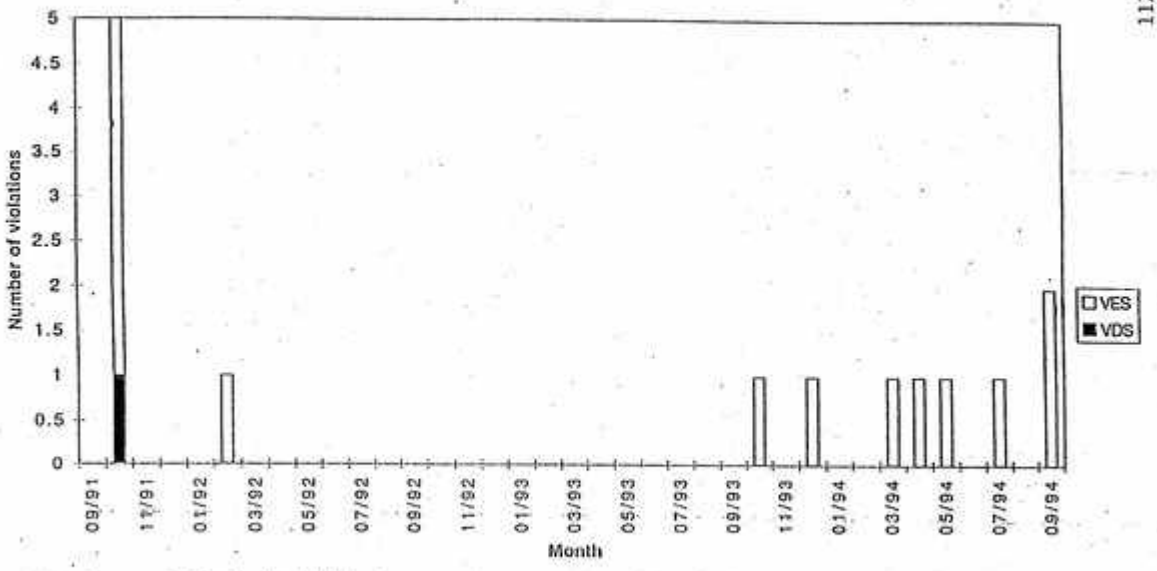

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

113

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Nord

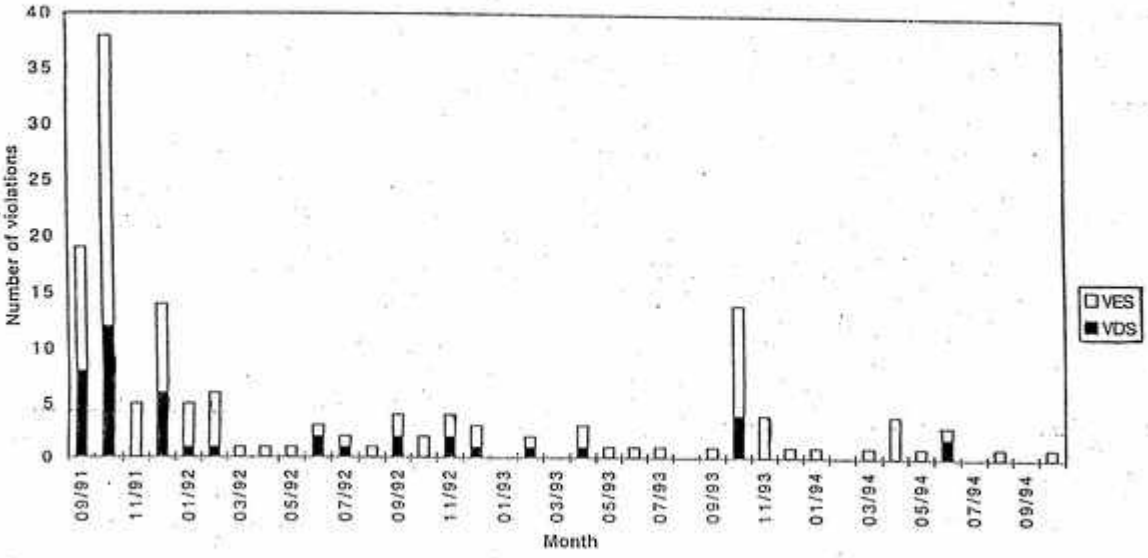

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Nord-Est

114

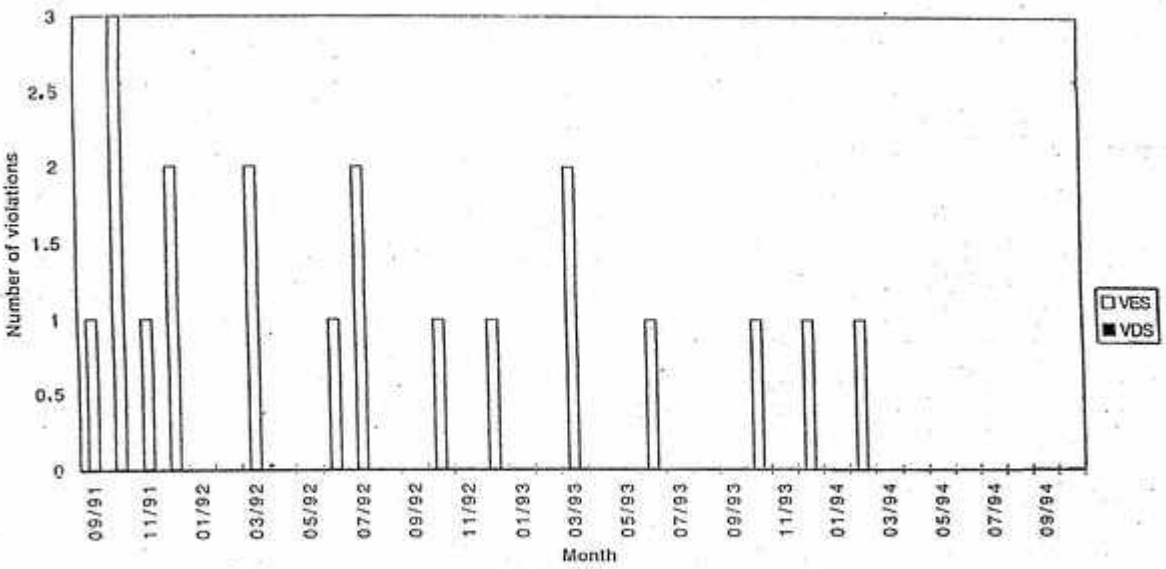

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Nord-Ouest

115

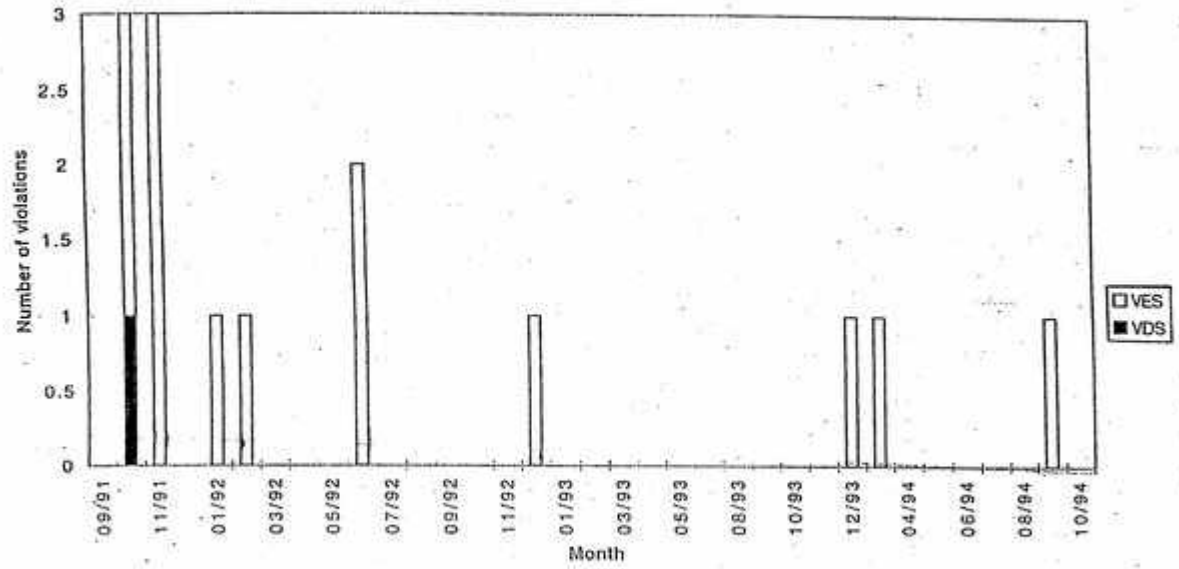

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

116

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Ouest

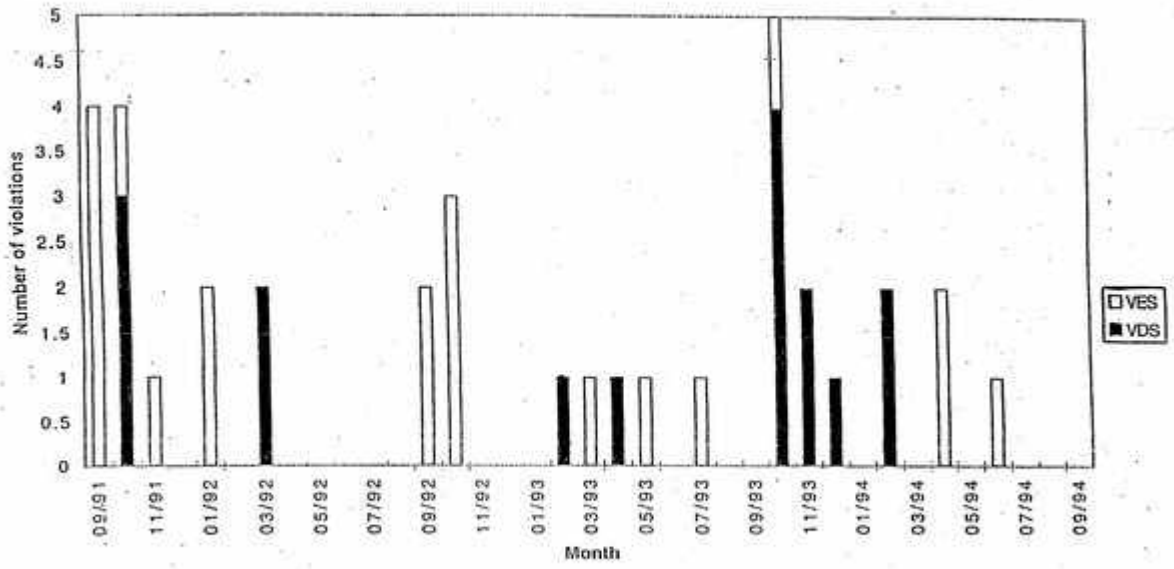

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

117

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Port-au-Prince

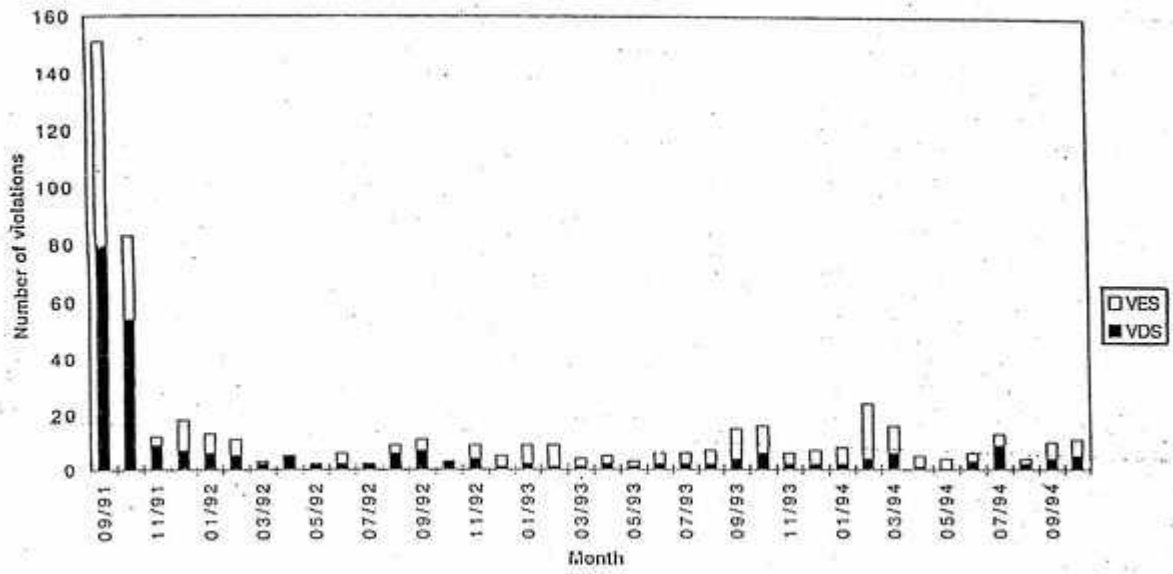

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

118

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Raboteau

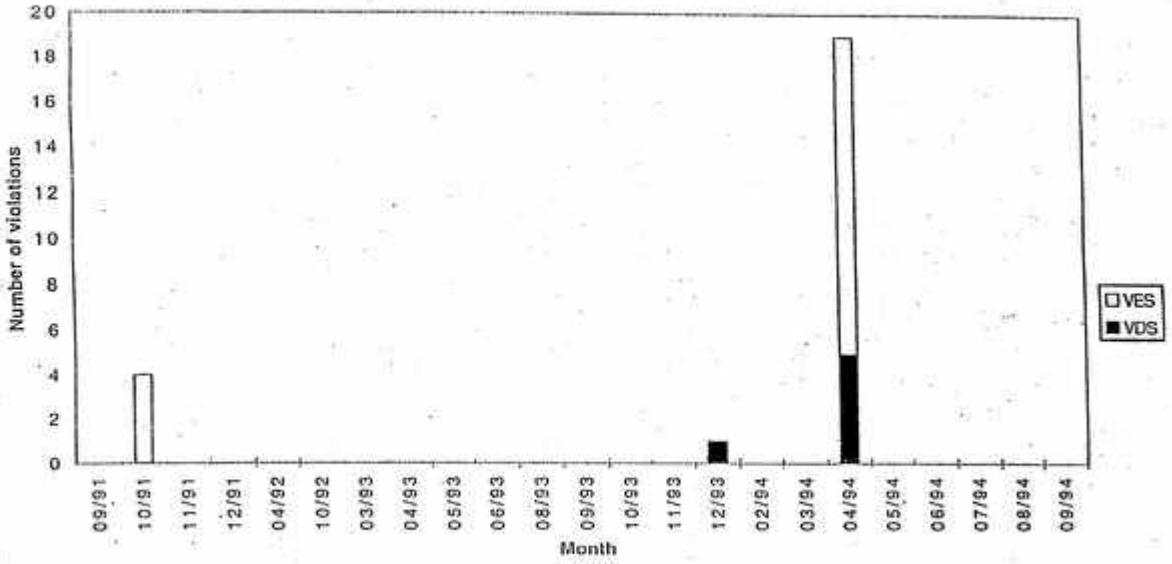

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

119

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Sud

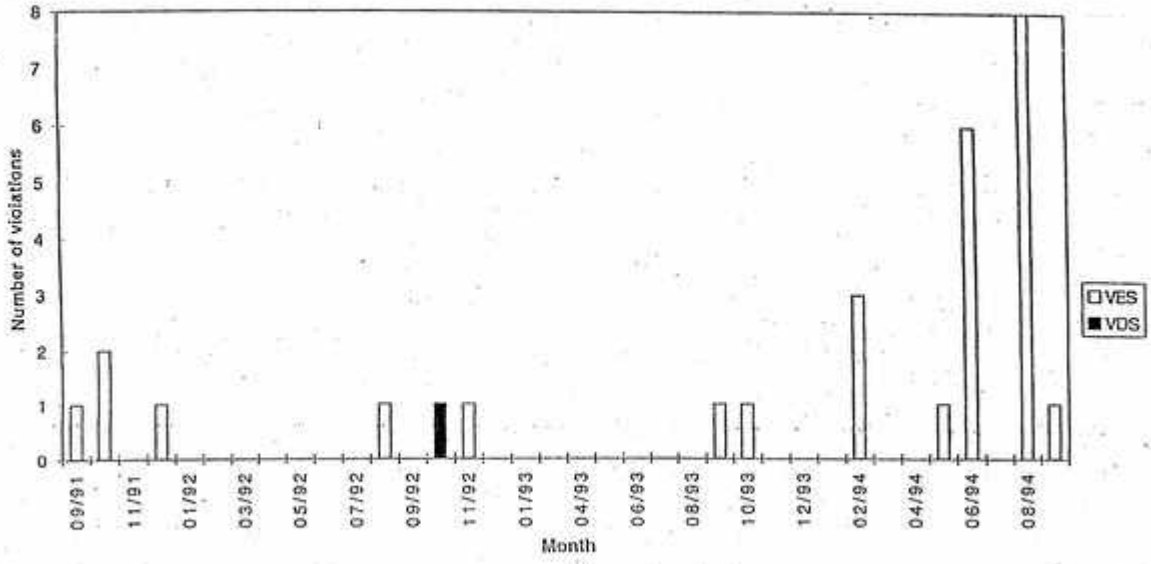

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois.Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

120

Violation du droit à la vie in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Sud-Est

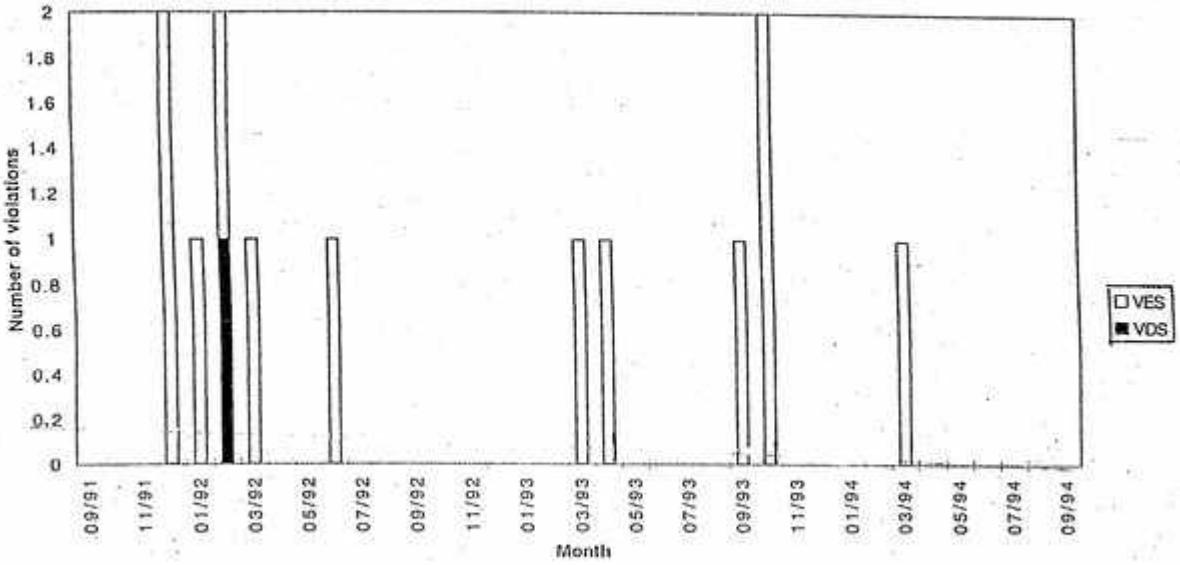

Note: Les cas de violation du droit à la vie peuvent être accumulés sur des mois, chaque personne ne pouvant subir cette violation qu'une seule fois.Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

121

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Artibonite (sans R.)

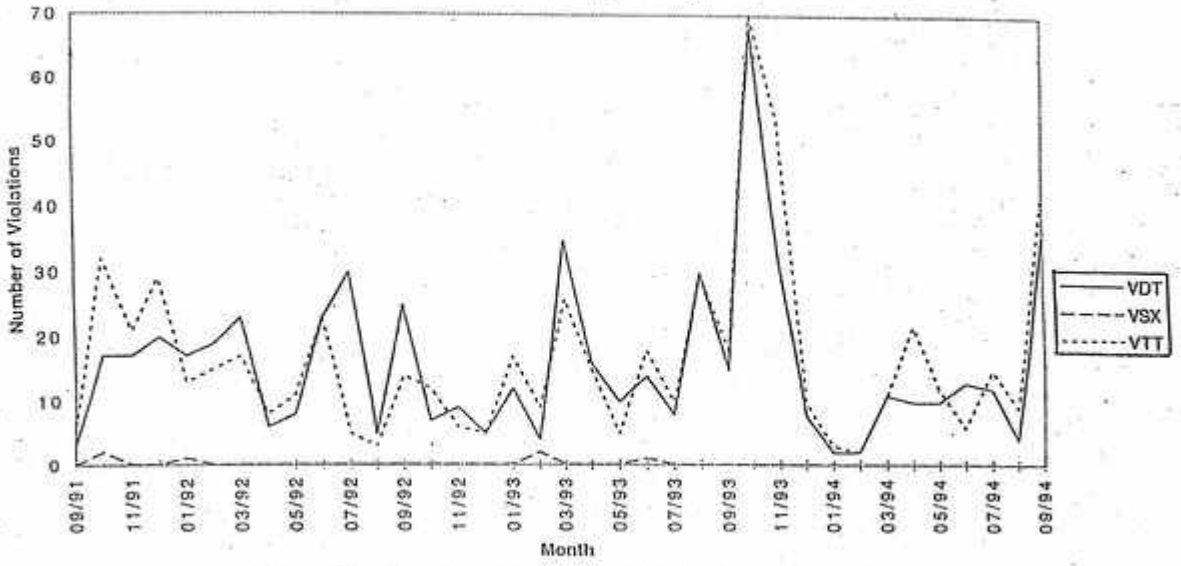

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

122

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Centre

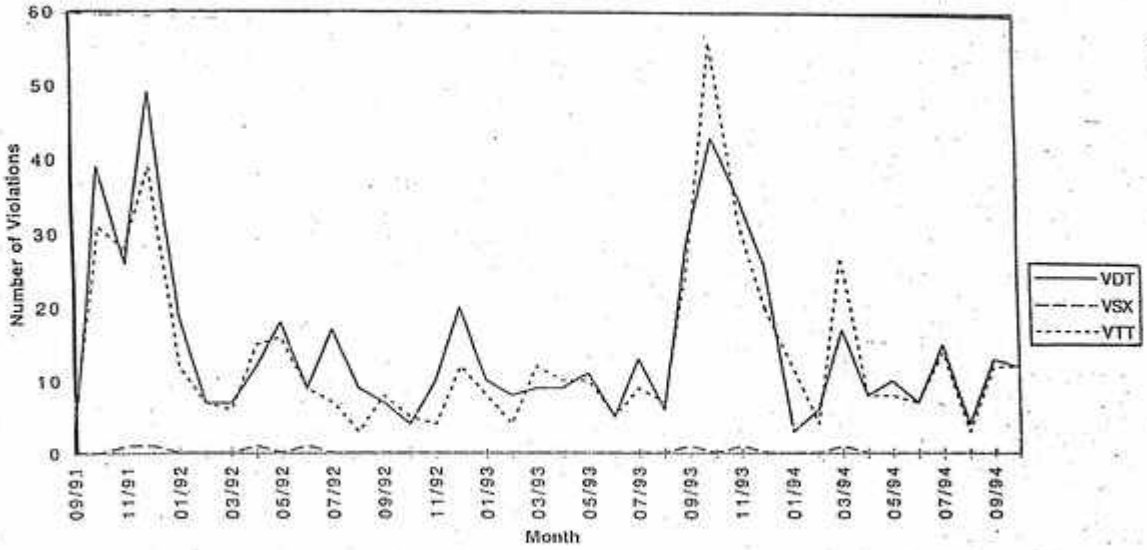

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations..Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

123

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Grande-Anse

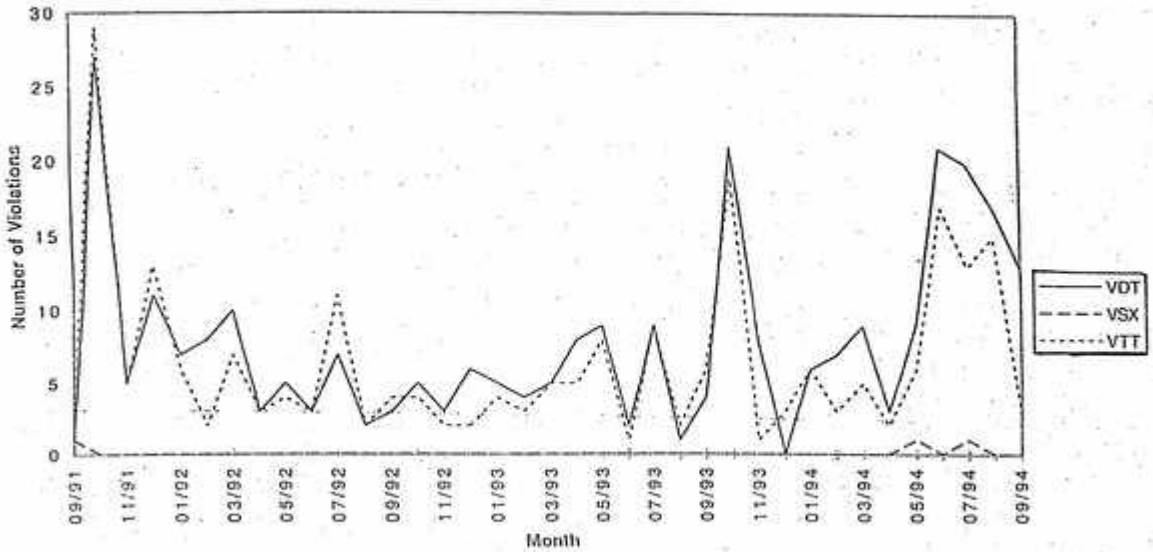

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Nord

124

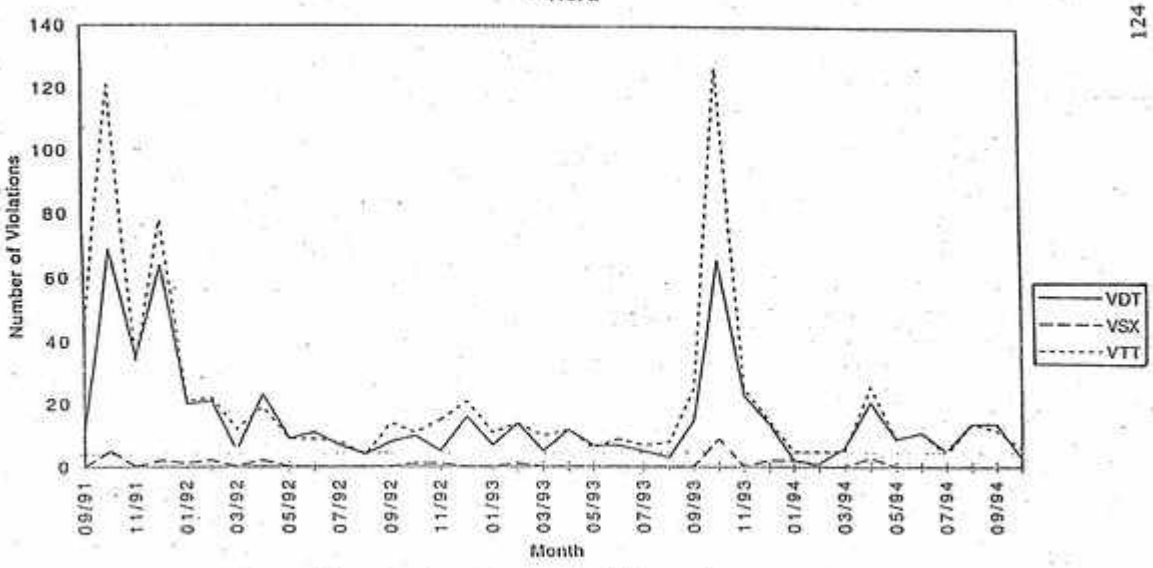

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Nord-Est

125

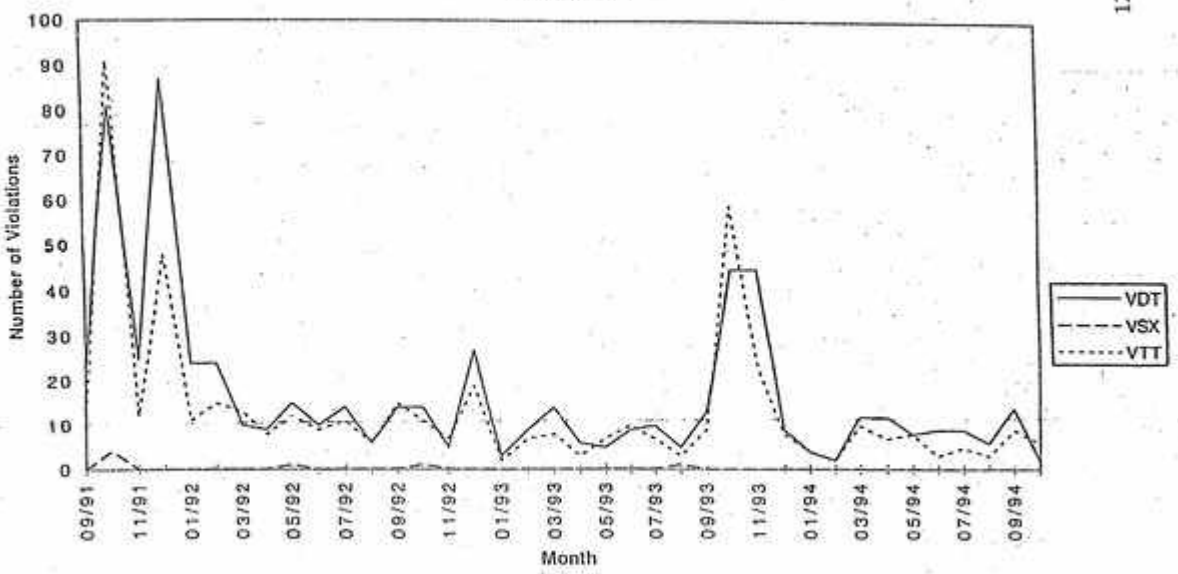

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

126

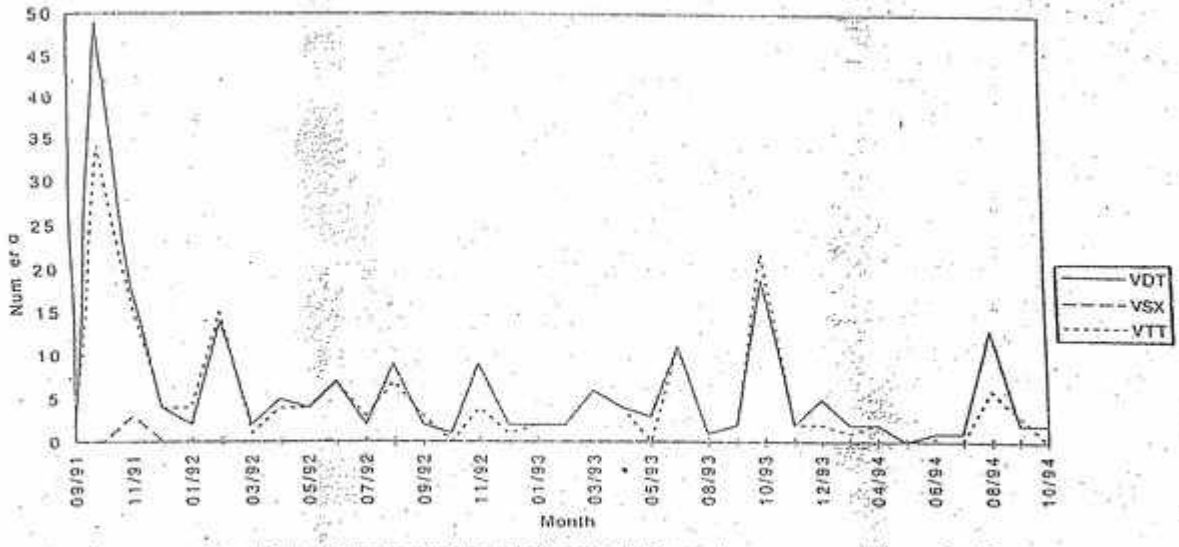

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

127

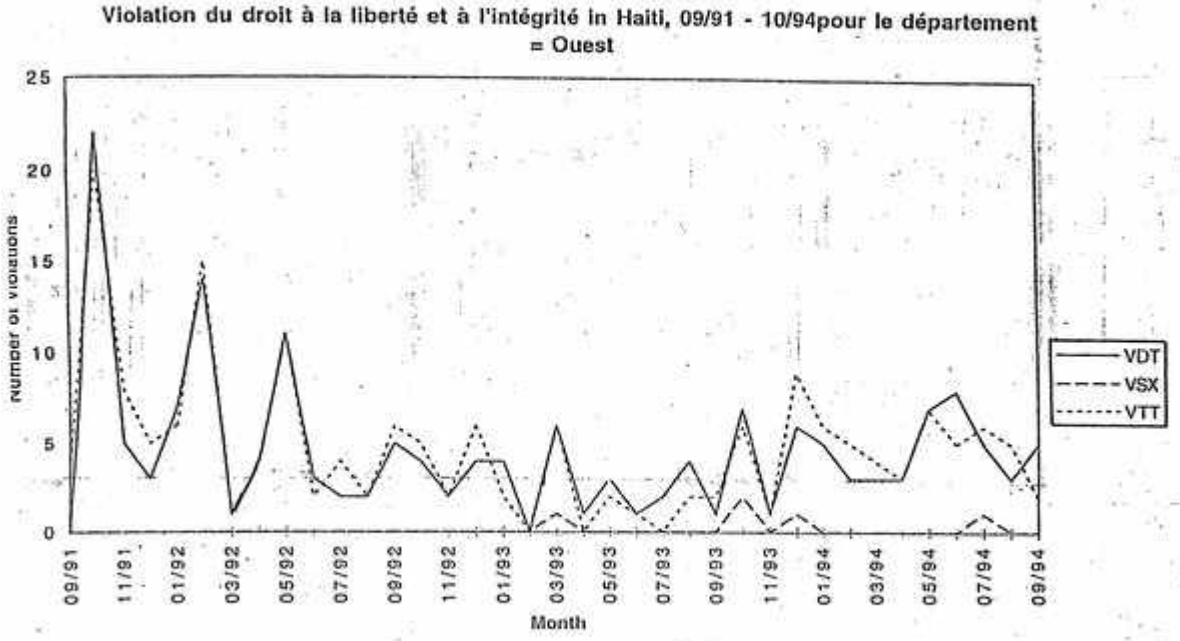

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Port-au-Prince

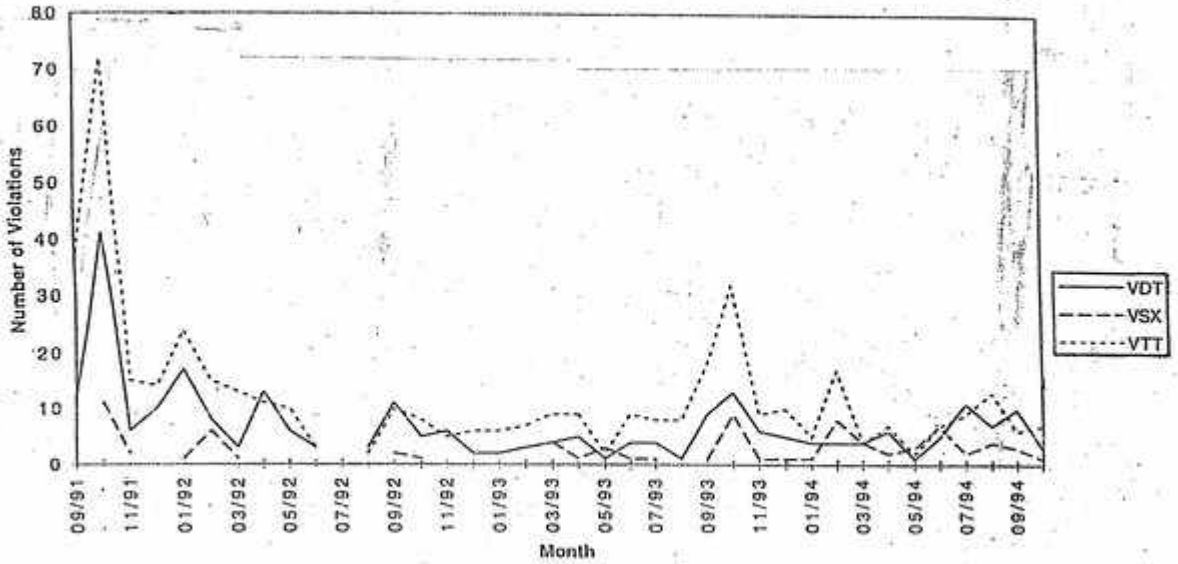

128

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Raboteau

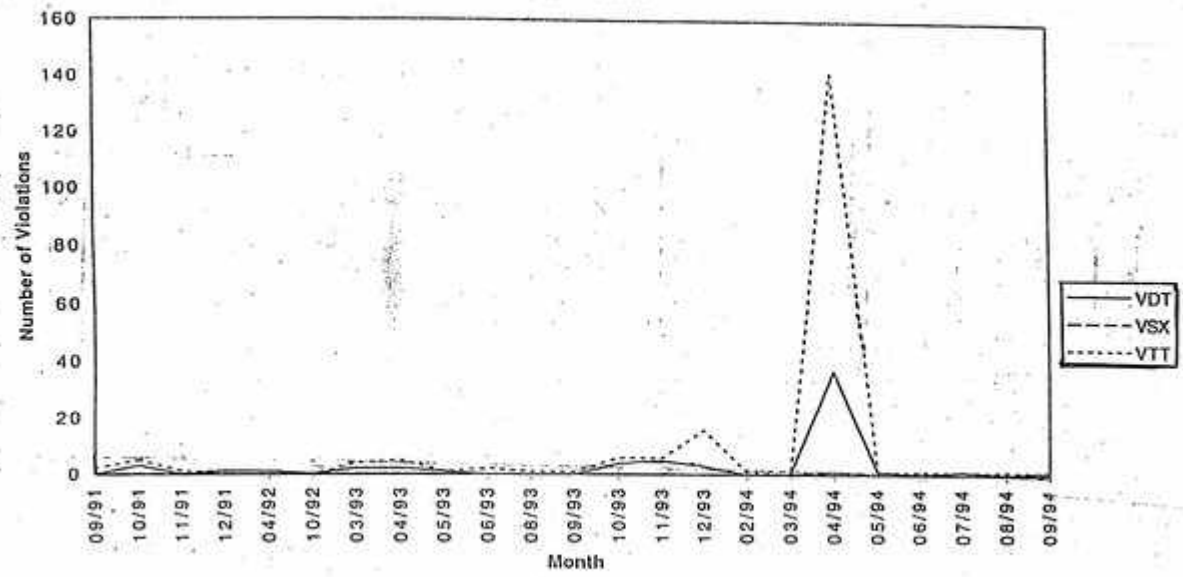

129

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

130

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Sud

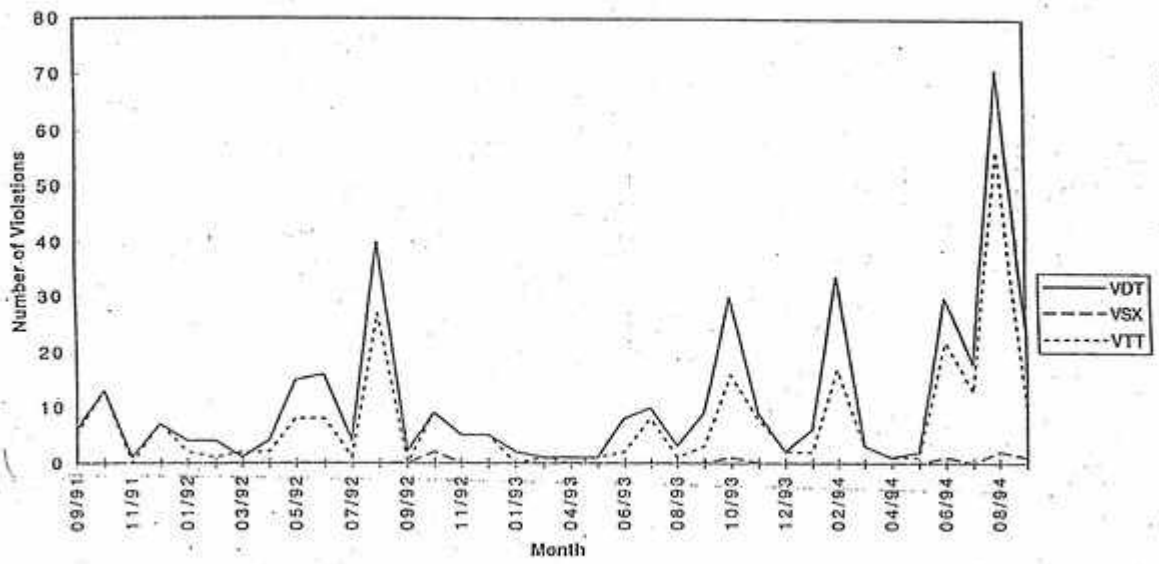

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

131

Violation du droit à la liberté et à l'intégrité in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Sud-Est

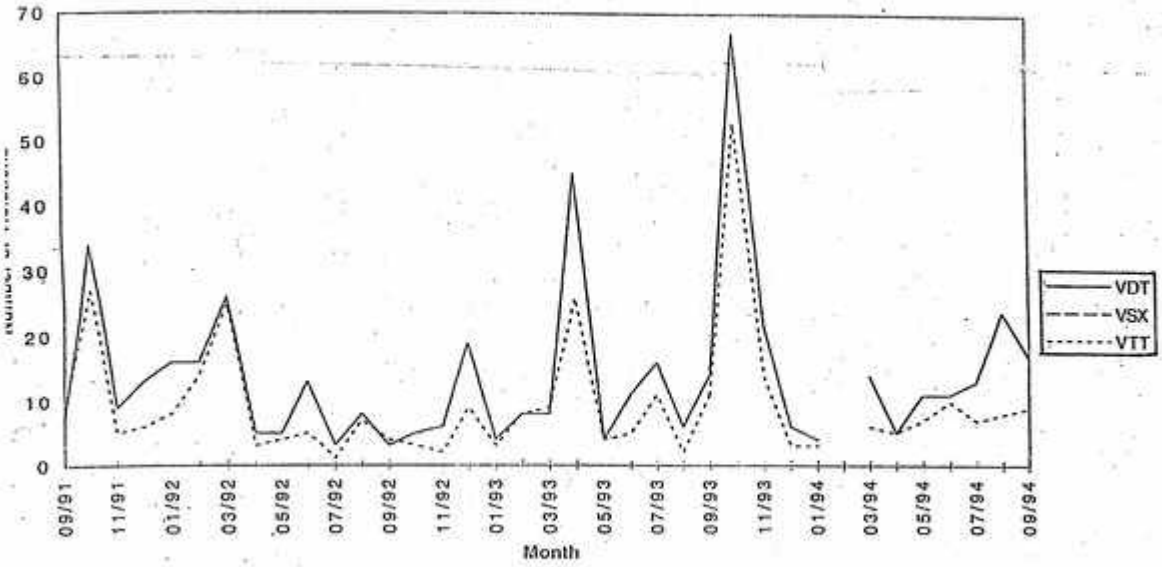

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Artibonite (sans R.)

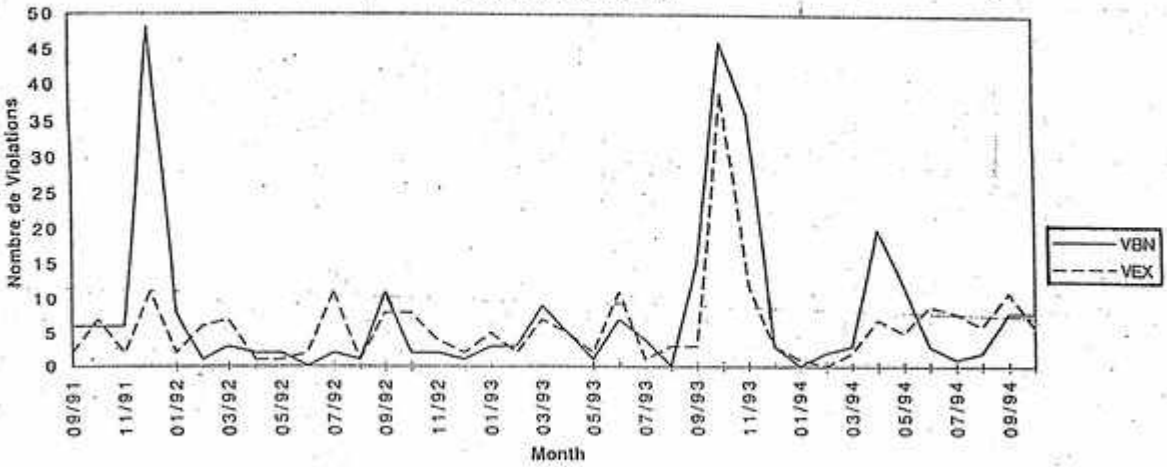

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Centre

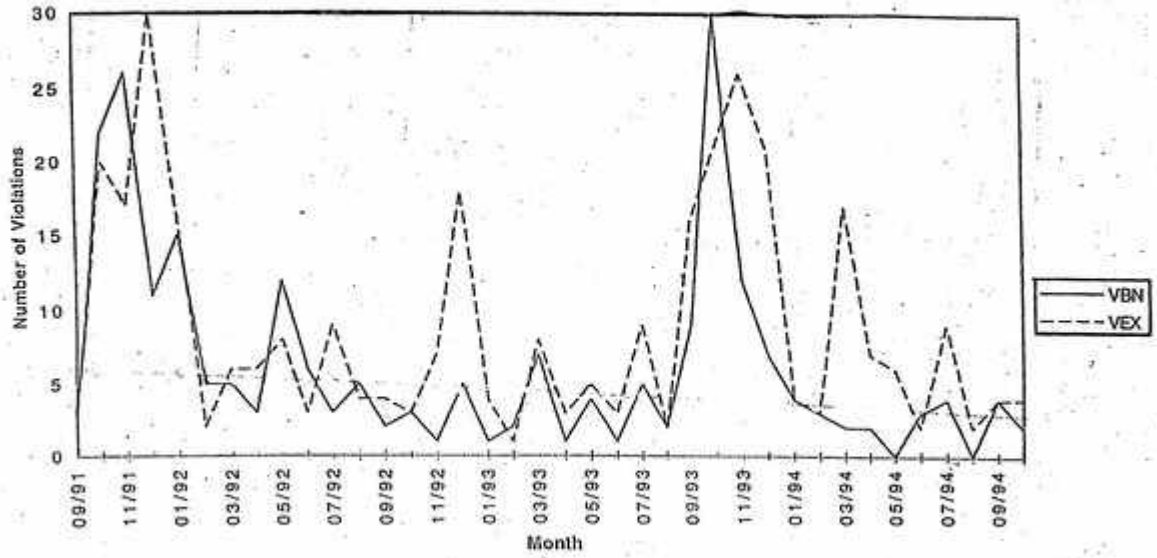

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Grande-Anse

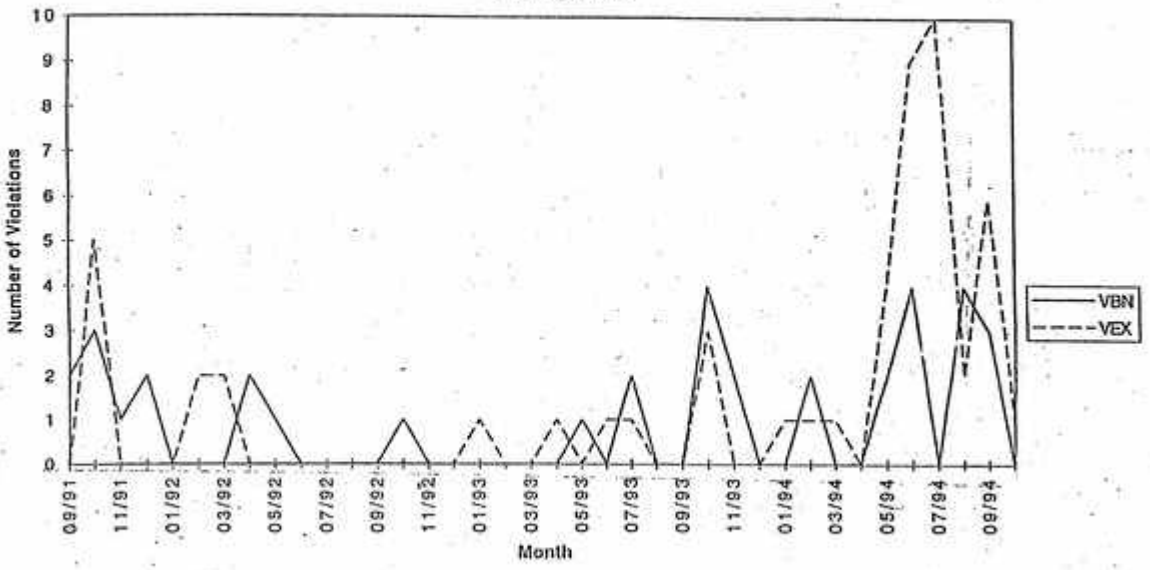

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Nord

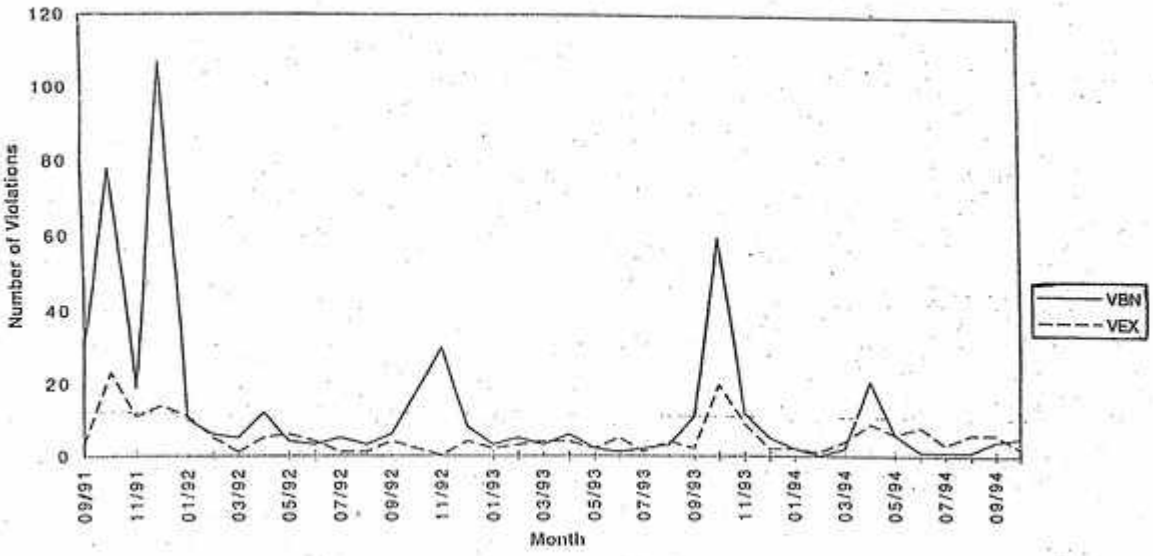

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

136

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Nord-Est

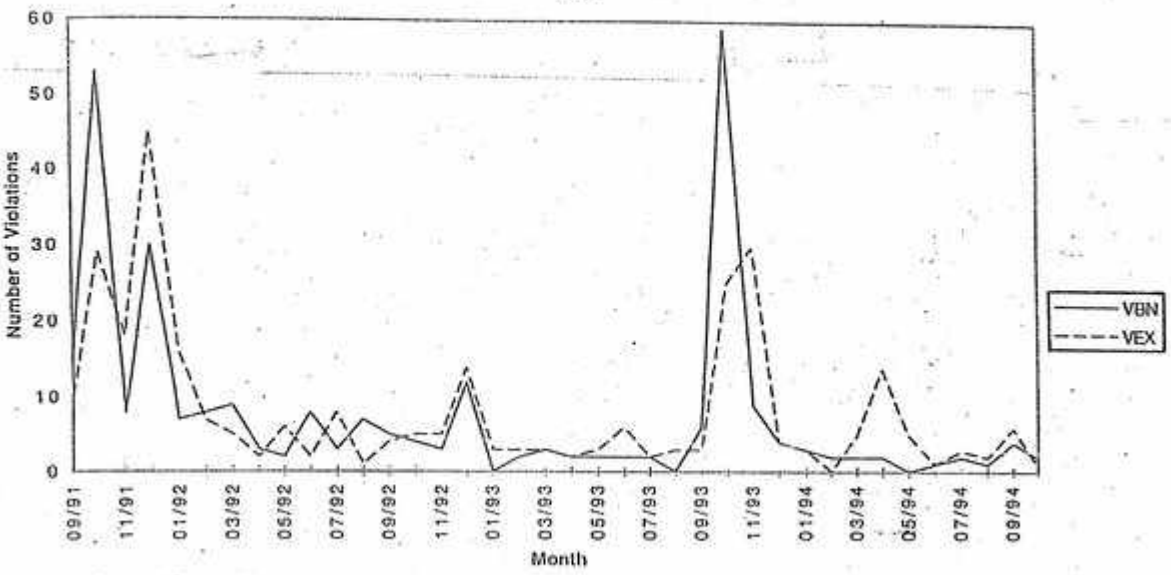

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

137

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Nord-Ouest

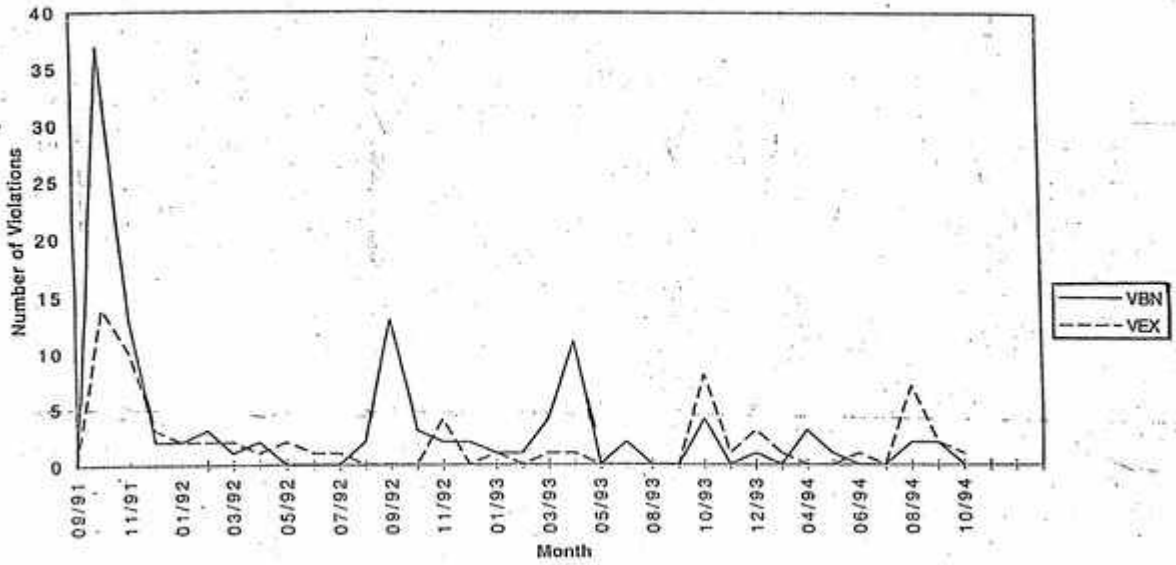

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

138

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Ouest

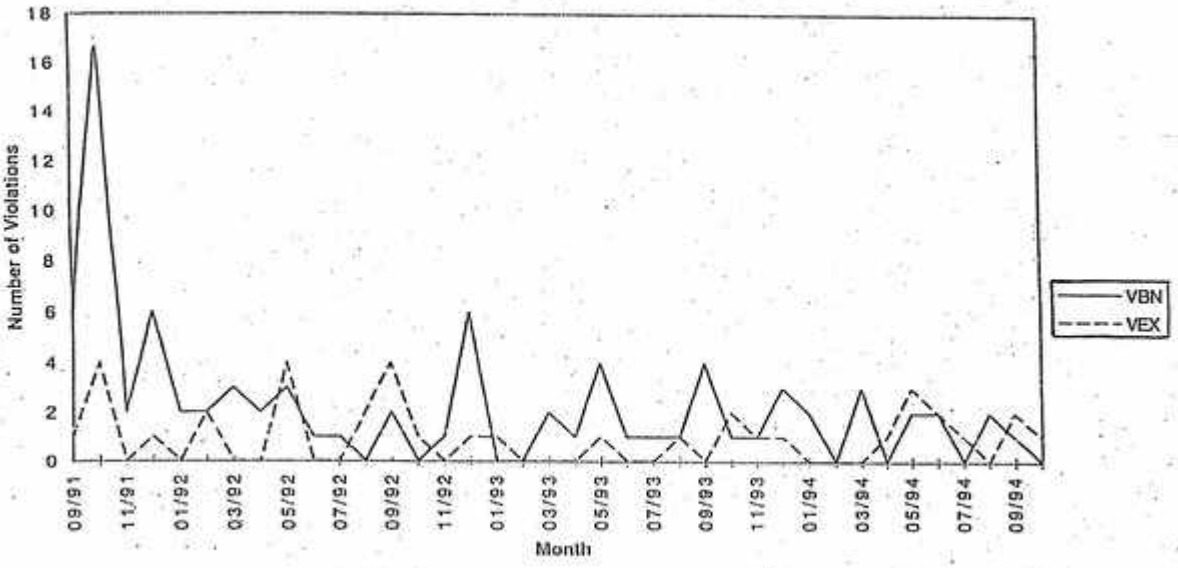

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

139

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Port-au-Prince

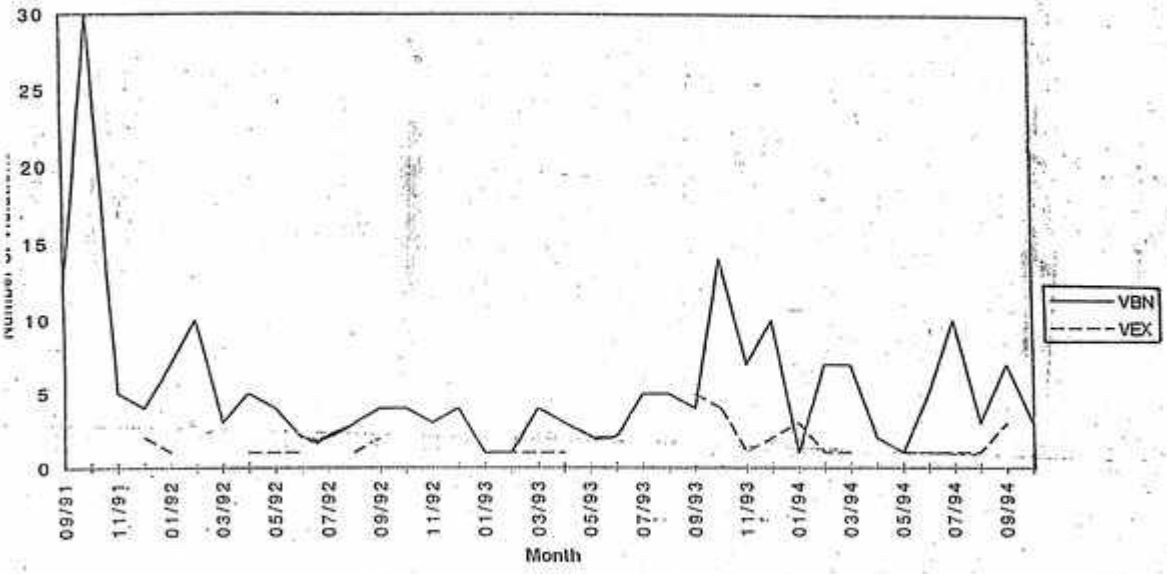

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

140

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Raboteau

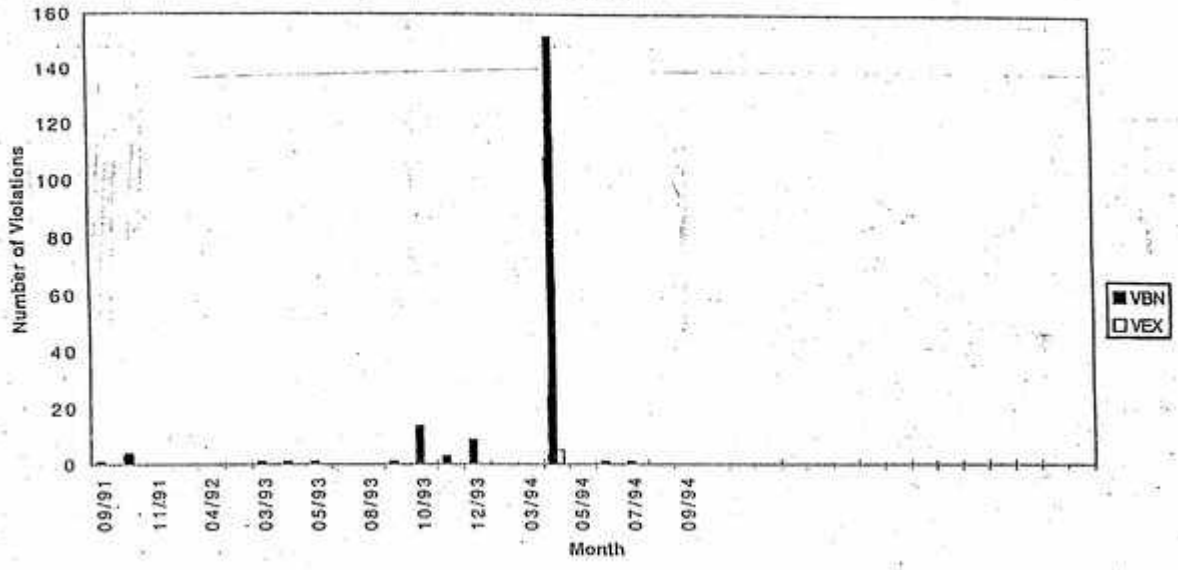

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

141

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Sud

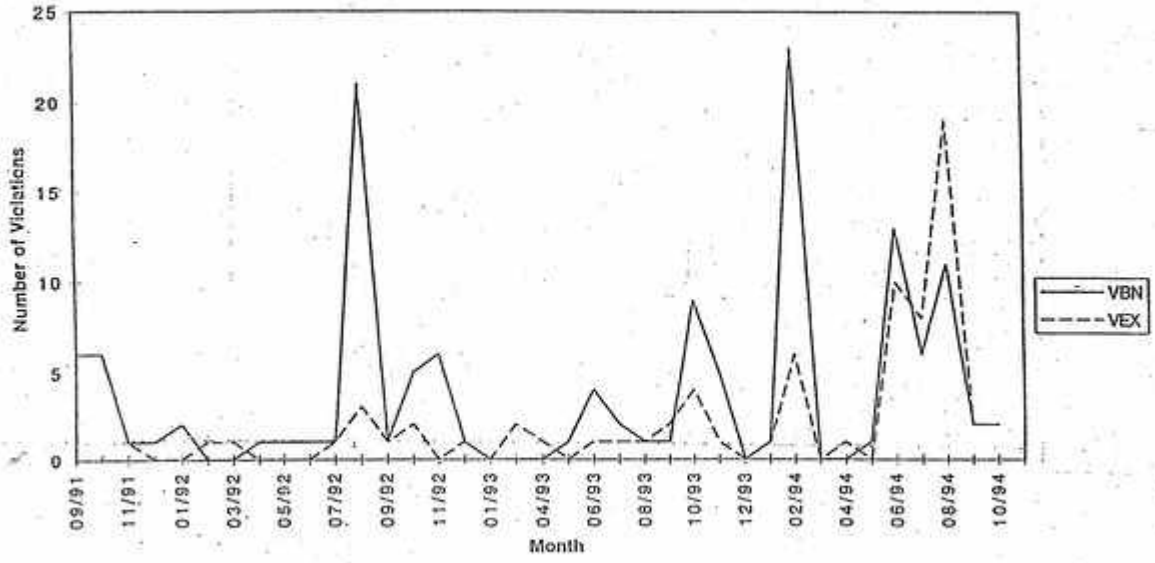

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

142

Violations of the Right to Property in Haiti, 09/91 - 10/94pour le département = Sud-Est

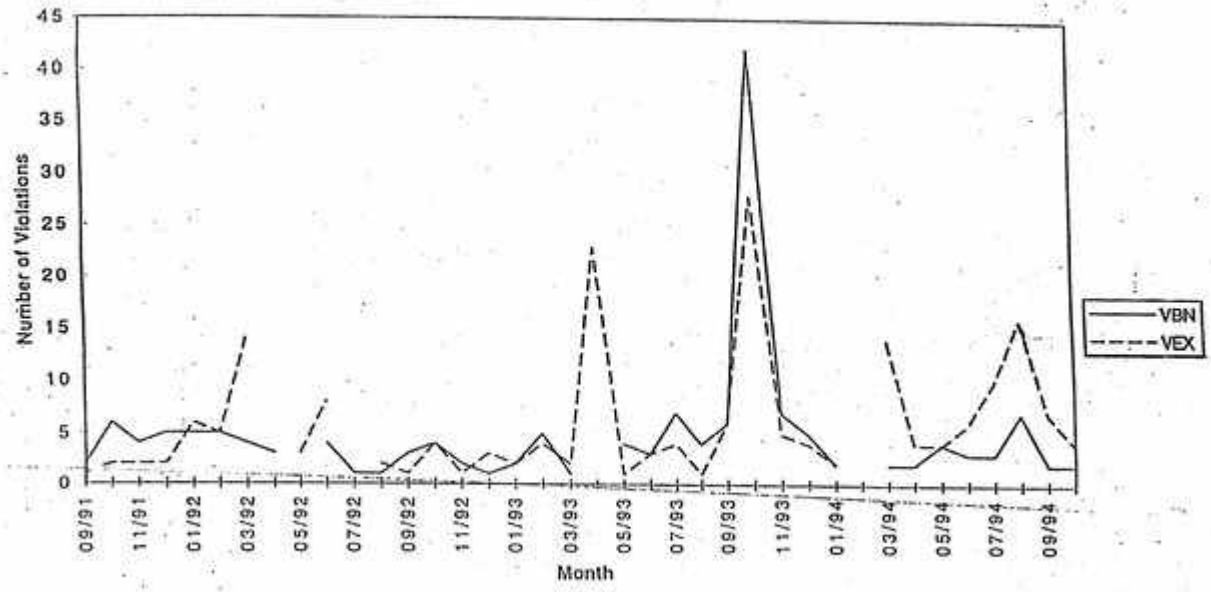

Note: Les cas ne peuvent être additionnés au niveau des types de violations: chaque cas pourrait recouvrir plusieurs violations. Note: Les cas par mois peuvent être additionnés entre eux.Source: Commission Nationale de Vérité et de JusticeDonnées mises à jour ; Données recalculées le Sunday, 14 Jan, 1996, 8:31 pm

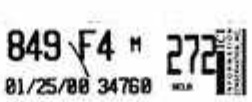
849 F4 M 272
01/25/00 34760

La *liberté de conscience et de religion* consacrée par l'article 18 de la Déclaration Universelle implique notamment pour l'Eglise catholique romaine, à laquelle appartient la quasi-totalité de la population haïtienne, le droit d'exercer son ministère "par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites". En fait le président Duvalier a vu dans l'Eglise la seule force organisée capable de lui tenir tête, et il a multiplié les persécutions contre ses prêtres. La première victime fut Mgr François Poirier, archevêque de Port-au-Prince, de nationalité française, qui vit un jour sa résidence investie par un détachement de police fortement armé, et fut sans préavis ni ménagement conduit à l'aéroport et embarqué dans le premier avion en partance. Son coadjuteur Mgr Rémy Augustin, premier évêque de nationalité haïtienne, subit le même sort quelques mois plus tard, et fut expulsé du pays en même temps que quatre autres prêtres catholiques. Le journal catholique *La Phalange*, qui était le quotidien le plus important du pays, fut saisi par ordre du président en janvier 1961, et son rédacteur en chef, un prêtre de nationalité britannique, fut expulsé. La violence de ces persécutions a amené le Saint-Siège à excommunier le président Duvalier, qui n'en continue pas moins à parader aux cérémonies du culte les plus importantes.

La *liberté de la presse* est pratiquement inexistante, bien qu'aucun texte législatif ne prévoie aucune forme de restriction ou de censure. A défaut de moyens juridiques, le gouvernement dispose de moyens matériels suffisants pour mettre fin à sa discrétion à la publication d'un périodique: il en a largement usé pour anéantir toutes les velléités de critique ou d'opposition. On a vu que le quotidien catholique *La Phalange* avait été saisi. Les bureaux du journal *Le Patriote* furent dynamités en plein jour, et son rédacteur en

Occasional Paper N° 19

Bryant C. Freeman, Ph.D.
Series Editor

Si m pa rele: ANNEXE III

Commission Nationale de Vérité et de Justice



Institute of Haitian Studies
University of Kansas
1998

R00328 45533

University of Kansas Institute of Haitian Studies
Occasional Papers
Bryant C. Freeman, Ph.D. - Series Editor

N° 1 - **Konstitisyon Repiblik Ayiti, 29 mas 1987.** 1994. Pp. vi-106. Haitian-language version (official orthography) of the present Constitution, as translated by Paul Dejean with the collaboration of Yves Dejean. Introduction in English.

N° 2 - **Toussaint's Constitution (1801), with Introduction.** 1994. Pp. ix-20. In French. Introduction (in English) by Series editor places Constitution in its historic context and analyzes salient features.

N° 3 - Bryant C. Freeman, **Selected Critical Bibliography of English-Language Books on Haiti.** 1998 (Updated). Pp. 22. Contains 169 entries, with brief description of each; special list of "Top Ten." Introduction and text in English. Updated periodically.

N° 4 - **Strategy of Aristide Government for Social and Economic Reconstruction (August 1994).** 1994. Pp. iv-9. Official document setting forth recovery plan for Haiti. Introduction and text in English.

N° 5 - Robert Earl Maguire, **Bottom-Up Development in Haiti.** 1995. Pp. iv-63. Keynote: develop people rather than things, with case study as carried out in Le Borgne. Introduction and text in English.

N° 6 - Robert Earl Maguire, **Devlopman Ki Soti nan Baz nan Peyi Dayiti.** 1995. Pp. v-71. Haitian-language version of N° 5, in Pressoir-Faublas orthography. Introduction in English.

N° 7 - Samuel G. Perkins, **"On the Margin of Vesuvius": Sketches of St. Domingo, 1785-1793.** 1995. Pp. vi-75. First-hand account by an American merchant living in Saint-Domingue during onset of the Haitian Revolution. Introduction by Series editor analyzes strong and weak points of narrative. Index of Proper Names.

N° 8 - **Official Spelling System for the Haitian Language.** 1995. Pp. 27. Text of official Haitian government edict of 28 September 1979, in Haitian. Remarks by Series editor in English on subsequent contemporary usage and brief pronunciation guide. Eleven pages chosen to illustrate good usage of official system, plus brief examples of the three major preceding orthographies. Introduction traces development of the four major systems.

N° 9 - **Organization Charts of the Haitian Judiciary and Military.** 1995. Pp. 10. Two charts of Haitian judicial system - one in French and English, other in French only. Three charts in French of Armed Forces of Haiti (1993) and one of Port-au-Prince police: officer and enlisted ranks with insignia (in French and English). Introduction in English.

N° 10 - Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, **Dosye Chèf Seksyon: Chèf Seksyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine.** 1995. Pp. vi-52. Detailed, scathing account of the institution of section chiefs as of March 1991, compiled by a leading Haitian peasant group. Much exact information. Introduction in English, text in Haitian (official orthography).

N° 11 - Sara Lechtenberg, **An Overview of the Haitian Justice System.** 1996. Pp. iv-25. Based upon written sources, as well as 18 personal interviews with Haitian judges and lawyers, and foreign observers highly knowledgeable concerning the Haitian justice system.

N° 12 - Mari Dyevela Seza, **Refòm nan Lajistis / Judicial Reform.** 1996. Pp. iv-18. A down-to-earth look at the practical problems involved in the judicial system of today's Haiti, by a Port-au-Prince journalist and jurist. In the original Haitian-language text, with an English-language translation by Series editor.

N° 13 - Jennie Marcelle Smith, **Family Planning Initiatives and Kalfounò Peasants: What's Going Wrong?** 1998. Pp. iv-27. Practical problems involved in effective family planning, as seen by a Haitian-speaking US anthropologist living for three years in a remote community.

N° 14 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: 29 sept. 1991 - 14 oct. 1994**. 1998. Pp. xviii-245. Official report of the Haitian Truth Commission on the crimes committed during the *de facto* period. Introduction in English, text in French.

N° 15 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: Annexes I et II**. 1998. Pp. x-142. Annex I: Official documents concerning the Commission's work, including a request for the FRAPH papers as well as the detailed questionnaire used in interviewing victims. Annex II: Statistics from the Port-au-Prince morgue 1985-95, and those of the Commission recording by month and place crimes inflicted upon the Haitian people 1991-94. Introduction in English, text in French.

N° 16 - Victor-Emmanuel Holly, **La Grammaire Haïtienne**. 1998. Pp. vi-62. The first thoroughgoing grammar ever published of the Haitian language (1931). Today mainly of historical interest. Introduction in English, text in French.

N° 17 - Frédéric Doret, **Les Premiers Pas dans la Grammaire**. 1998. Pp. vii-75. A grammar in Haitian (etymological orthography) and in French contrasting the two languages, with pioneering insights concerning the former (1925). Introduction in English.

N° 18 - Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, **The Rural Police.** 1998. Pp. v-33. Edition and translation by Max Blanchet of **Dosye Chèf Seksyon: Chèf Sekeyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine** (see Occasional Paper N° 10). Introduction and text in English.

N° 19 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: Annexe III**. 1998. Pp. x-436. Official list of names of 8,650 victims of the *de facto* regime, 29 September 1991 - 14 October 1994. Includes affiliations of victims and of perpetrators, and types of offenses. Introduction in English, listings in French.

N° 20 - Bryant C. Freeman, compiler, **Eighty-Eight Historical and Present-Day Maps of Saint-Domingue/Haiti, its Sites, Towns, and Islands.** 1999. Pp. x-88. Average size: 9" x 7". Dating from 1492 to 1994. Eight sections: two general maps of the Caribbean, three of Hispaniola, three of Saint-Domingue, twenty-three of Haiti, eleven of regions, fourteen of Port-au-Prince, twenty-three of other towns and sites, nine of islands belonging to Haiti. Introduction in English, maps marked in French, Haitian, or English.

Available through:

Mount Oread Bookshop
University of Kansas
Lawrence, Kansas 66045
Tel.: (785) 864-4431

ANNEXE III: COMMISSION NATIONALE DE VÉRITÉ ET DE JUSTICE

LISTE DES VICTIMES (29 SEPTEMBRE 1991 - 14 OCTOBRE 1994)

The present List of Victims completes the official published Report of Haiti's Commission Nationale de Vérité et de Justice, "Si m pa rele, 29 septembre 1991 - 14 octobre 1994" (reproduced as University of Kansas Institute of Haitian Studies Occasional Paper N° 14) and its Annexes I and II (reproduced in the same Series as Occasional Paper N° 15). This Annexe III has to our knowledge been unavailable anywhere outside of Haiti, and was obtained with difficulty in October 1998 in Port-au-Prince only thanks to the intervention of the Commission's president, Mme Françoise Boucard. We wish to express here our gratitude to her, as well as our appreciation for her on-going efforts to secure justice for the victims herein named, and especially for those of the infamous Raboteau massacre of 22 April 1994. Annexe IV, containing the names of those accused of the crimes described, was not divulged either by the Commission or by the Haitian government, since it was argued that the accused might not have the opportunity to defend themselves. However it was somehow obtained and published, amid much controversy, in three consecutive numbers of the weekly *Haiti Progrès*, published in Brooklyn, New York, on 11, 18 and 25 February 1998.

The facts presented in this Annexe III were gathered through interviews conducted in all of Haiti's nine geographical departments by 44 investigators between July and September 1995. Their task was a difficult one first because confidentiality was of prime concern, since in almost every case the perpetrators of so much human misery were—and still are—free and unpunished. Fear of reprisal for having testified was as palpable as it was real. In addition, the rainy season made many roads difficult or impassible, with concomitant problems of radio communication and lodging. In all 5,450 cases representing 8,650 victims who underwent 19,308 violations were noted by the Commission as presenting sufficient proof, though many others had to be rejected due to unverifiable evidence (see Report, IHS Occasional Paper N° 14, page 39). However with the prevailing climate of fear, plus material difficulties, the number reported, by the Commission's admission, represents certainly but a sampling of the crimes committed (*ibid.*, page 39).

The detailed methodology of the investigation is set forth in the main body of the Report (see IHS Occasional Paper N° 14, pages 15-20), and the actual questionnaire in Annexe I (see IHS Occasional Paper N° 15, pages 21-28). For each victim recorded are entered up to eight pieces of information: 1) last name followed by first name; 2) age; 3) sex; 4) affiliation(s); 5) date(s) by day, month and year of violation; 6) geographic code; 7) type(s) of violation; and 8) affiliation of perpetrator(s). The only particularity not self-evident is the geographic code, for which no key is furnished in the Report. However in the main body of the Report it is recorded that the regions most severely affected were the Departments of the West, the North, and the Artibonite

(especially the Raboteau section of Gonaïves). Most affected of all was Port-au-Prince, with three-fourths of the "disappearances" and nearly half of the summary executions. (See IHS Occasional Paper N° 14, page 40.) Ironically, the Report as well as its Annexes are in a language foreign to probably 98% of the victims, as well as to the perpetrators, but obviously the use of a well-known foreign language—and after all Haiti's second official language—was necessary if the findings were to be readily accessible beyond the borders of Haiti.

The victims can be roughly divided into four main categories: 1) identifiable members of democratically-oriented national organizations such as Lavalas, FNCD (Front National pour le Changement et la Démocratie, later changed to Front National pour la Convergence Démocratique), TKL (Ti Kominote Legliz), MPP (Mouvman Peyizan Papay), Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, Fanm Vanyan, and Karitas; 2) identifiable members of innumerable local peasant self-help groups from small *komite katye* (essentially neighborhood clean-up groups) to peasant cooperatives; 3) residents of an immediate area well-known for thoroughgoing support of President Aristide, such as Port-au-Prince's Cité Soleil, Martissant and Lamentin, Gonaïves' Raboteau, Cape Haitian's La Fossette, or Jérémie's Sainte-Hélène; 4) persons with no specifically identifiable political affiliation but who were the object of local enmities. To these four major groups must especially be added young men perceived as potentially active politically because of their age, journalists, any elected officials seen as in any way supportive of Aristide, members of NGO's (Non-Governmental Organizations), anyone found putting up a poster depicting Aristide—or often simply someone at the wrong place at the wrong time.

The crimes committed against these victims were innumerable. Chief among these for which we have definite evidence are 439 attempts of summary execution, 333 "disappearance," and 576 summary executions (see Report, IHS Occasional Paper N° 14, page 40). Other crimes inflicted were: torture sometimes leading to death; blinding; breaking of bones or fracturing of skull with an iron bar; beatings with clubs, rifle butts, rubber hoses or fists; whipping, stoning, kicking, trampling, slapping; *djak(oukout)* (a form of beating whereby a stick is wedged under the knees and over the wrists bound under the knees); *kalòt marasa* (simultaneous blows to the ears often resulting in permanent deafness); wounds caused by shooting the foot, machete cuts, cigarette burns; pulling out of teeth; being forced to stand on two toes leaning against a wall using two fingers until fainting; being forced to eat material such as posters (usually of Aristide). Special crimes against women included: beatings leading to miscarriage; politically-inspired gang rape or sexual abuse of young girls as well as adult women; forcing sons to have intercourse with their mothers; forced public nudity and humiliation. Organized campaigns of fear consisted of random machine-gun strafing of individual homes or of entire residential areas; personal death threats; extortion through arbitrary imprisonment without formal charges followed by demands of ransom; public humiliation. Widespread also were destruction of personal property, such as burning one's house, fields and crops, and killing or stealing one's livestock; pillaging of one's shop; theft of personal property such as money, furniture, bicycles and radios.

None of this takes into account those who were forced to flee for their lives and subsist under miserable conditions in the desolate countryside, or risk their lives on the sea in flimsy craft,

hoping to be intercepted by the US Coast Guard and interned at Guantánamo, with the distant dream of eventual political asylum in the United States.

The catalogue of horrors listed above are all contained in the present List. These are the crimes which the former US president Jimmy Carter attempted to exonerate by offering not only amnesty but what eventually turned out to be "golden parachutes" in Panama and Honduras to their main organizers, namely Raoul Cédras, Philippe Biamby, and Michel François. To this notorious trio should be added the head of the terrorist group FRAPH, Emmanual ("Toto") Constant, to whom the United States inexplicably continues to give refuge. One is reminded of the Haitian proverb: "*Bay kou bliye, pote mak sonje*" (He who delivers the blow forgets, he who bears the scar remembers).

Carrying out the orders of these four leaders were chiefly six closely related groups. The overwhelming majority were members of the Armed Forces of Haiti, or sometimes called here "police," since the two at this time in Haitian history were synonymous. Given its history, one is hardly surprised that the Haitian army was effectively abolished by President Aristide in early 1995; thanks to the presence of US and UN troops in Haiti at the time, he was able to do so. Immediately following the Haitian army in the number of crimes committed were the "attachés," civilians employed by the military often to carry out its dirtiest work, and essentially comprised of former *tonton makout* (the terrorist paramilitary militia officially called the *Volontaires de la Sécurité Nationale* who as 'enforcers' formed the backbone of the Duvalier regime and whose organization was disbanded upon the departure of Jean-Claude Duvalier in 1986). In some cases the perpetrators were even specifically named as *makout* by their victims (*e.g.*, Luc Siarera Lambert, page 250; Sauveur Lapointe, pages 251-252). A strong third in frequency were the rural sheriffs or section chiefs (*chèf seksyon*), assisted by their often quite numerous deputies (*soukèdlawouze*), and who like the "attachés" were under the control of the Haitian army, since the *chèf seksyon* reported to the local army commander. Next in frequency come the members of FRAPH (Front Révolutionnaire pour l'Avancement et le Progrès d'Haïti; changed June 1994 to Front Révolutionnaire Armé du Peuple Haïtien). If they are named with somewhat less frequency, it is because their organization came into existence only during approximately the second half of the three-year *de facto* period. Here again, it is highly probable that FRAPH was under the control of the Haitian army, and that its leader Emmanuel Constant reported to General Raoul Cédras—or so it was certainly believed at the time by the headquarters staff of the United Nations Civilian Mission in Haiti (Micivih) of which I was a member. Fifth and sixth among the named perpetrators were "civilian employees of the State" and "armed civilians"—both in all probability a euphemism for "attachés" or possibly members of FRAPH. Also named occasionally are *zenglendo* (armed thugs or bandits), or simply those of "*affiliation inconnue*" (unknown affiliation), or "*autre*" (other). These last-named nebulous categories almost certainly conceal here again, given the climate of fear prevailing in Haiti at the time of the interviews in 1995 and even to a certain extent today, either "attachés" or members of FRAPH. Admittedly however, the indication of *zenglendo* could well indicate some criminal activity unconnected with the Haitian army or its confederates, but one strongly suspects that there was only a small degree of such "independent" crimes in the strictly controlled police state of the *de facto* regime.

Thus it would appear almost certain that the six main identifiable groups of perpetrators named in the present List in reality come down to but one: the Armed Forces of Haiti and its agents. One understands ever more clearly the public jubilation among the immense majority of the Haitian public at the announcement of its demise.

Some discrepancies are to be noted in the present List. In spite of the long, small-print 436-page listing of victims, even from the Commission's own published records, this accounting is not complete. A comparison between the names presented in the "Cas illustratifs" section of the main body of the Report (IHS Occasional Paper N° 14, pages 41-90) reveals that 25 of the 118 persons listed are not repeated in the supposedly complete "Liste des Victimes" presented here. Omitted are: Alerte Belance (Report, p. 65), Yves Charles (Report, p. 49), Semius Clavin (Report, p. 44), Jude Clergé (Report, p. 83), Gilles Danroc (Report, p. 88), Jacques Dorcéan (Report, p. 81), Oleker Dubréus (Report, p. 44), Gusman Emmanuel (Report, p. 75), Jean-Ricot Faugue (Report, p. 74), Mme Guirlaine (Report, p. 88), Antoine Izméry (Report, p. 61), François Jack (Report, p. 49), Frisner Jacob (Report, p. 52), Sony Lefort (Report, p. 80), Guy Malary (Report, p. 67), M. Mathurin (Report, p. 88), Jean-Luc Milicent (Report, p. 41), Zéphyr Monclès (Report, p. 42), Jean Péralte (Report, p. 58), Antoine Pétigny (Report, p. 60), Yvon Pierre (Report, p. 84), Adrien Jean Renet (Report, p. 72), Décène Sainvil (Report, p. 44), Jean-Robert Samedi (Report, p. 50), and Jean-Marie Vincent (Report, p. 66). These 25 names are not listed here, whereas the other 93 victims listed among the "Cas illustratifs" do indeed reappear.

Spelling problems can well make a name difficult to identify. For example, Jean-Bertrand Chantigny (Report, p. 73) is listed here as Jean-Bernard Chantiny; Izierlus Clavin (Report, p. 44) as Isnerlus Clavin; Bélizaire Fils-Aimé (Report, p. 87) as Bélizaire Filsaimé--placing his name out of alphabetical sequence and thus easily missed; Edilène Joseph (Report, p. 76) as Adeline Joseph; Josepha Noël (Report, p. 48) as Josela Noël; Antoine Pauléus (Report, p. 45) as Paul Eus Antoine. Also Louiselin Joseph (Report, p. 75) is listed as a man, but incorrectly here as a woman. One also notes certain omissions here, such as Jean-François Clément who is listed as a "Mandataire du FNCD en 1990" (Report, p. 43) but presented without any affiliation here.

Another problem is differentiating between first and last names, as we frequently experienced while working with the Haitian refugees at Guantánamo. For example, is the name Henri Joseph, or Joseph Henri? The names listed above were found neither under what was listed as a last name, nor what was listed as a first name. However, six names listed in the "Cas illustratifs" were to be found in the present List under what had been reported to be only their first name: Adrien Ansy (Report, p. 72) is listed here as Ansy Adrien, Jean-Baptiste Emmanuel (Report, p. 47) as Emmanuel Jean-Baptiste, Ernst Jeudy (Report, p. 72) as Jeudy Ernst, Bérilus Julien (Report, p. 45) as Julien Bérilus, Michelle-Ange Noël (Report, p. 48) as Noël Michelle-Ange, and Georges Ronaster (Report, p. 44) as Ronaster Georges.

Alphabetical sequence is another problem, with vagaries of spelling making certain surnames difficult to locate. Ones beginning with "Saint" are variously listed as Saint, Saint-, St, St-, St. [plus a space] and St. [without a space]. Thus for example for the same name Saint-Fleur there are six quite separate sequences: Saint Fleur, Saint-Fleur, St Fleur, St-Fleur, St. Fleur and

St.Fleur. Similarly for surnames beginning with "Jean," we find for example entirely separate sequences for Jn Baptiste, Jn-Baptiste, Jn. Baptiste, Jean Baptiste, and Jean-Baptiste, with each listing separated by many other names. On page 183 there are even a J. Félix and a J. Joachim, both representing probably a surname beginning with "Jean." And strangely there are 66 women alphabetized simply under MME [Madame], pages 296-299, rather than under their surnames, followed even by a short series under "MME.".

Given the magnitude of the task and the short time allotted the Committee, as well as difficult working conditions, it was inevitable that certain, often computer-induced, discrepancies would occur. Minor flaws, however, in no way lessen the value of the undertaking. Without the Report of the Commission Nationale de Vérité et de Justice, the immense suffering of the Haitian people during this three-year period could well have gone unrecorded and, like so much human suffering, eventually fade into oblivion. Now at least posterity will have a detailed record of the first part of the Commission's charge, *Vérité*, even if the second part, *Justice*, is never realized.

Bryant Freeman

ANNEXE III



LISTE DES VICTIMES

NOUVELLE ÉDITION
Février 1997

ANNEXE III

LISTE DES VICTIMES

Commission Nationale Vérité Justice
CNVJ

A. JACQUES, Huberman	28	M		FNCD	
	23/09/93	15201			Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
	23/09/93	15201			Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
	23/09/93	15201			Tentative d'exécution. Forces Armées d'Haïti
ABEL, Duversaint	65	M			
	05/93	53200			Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
	05/93	53200			Torture (bastonnade). Forces Armées d'Haïti
ABEL, Roly Stedy	22	M			
	18/11/93	53400			Torture (bastonnade). Forces Armées d'Haïti
ABELLARD, Gesner	33	M		STAS	
	29/05/92	23302			Torture (bastonnade). Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	29/05/92	23302			Détention (14 jours). Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	29/05/92	23302			Atteinte aux biens (gdes 500). Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ABELLARD, -	14	F			
	10/94	52300			Torture (battue). Forces Armées d'Haïti
ABELLARD, -	5	M			
	10/94	52300			Torture (maltraitée). Forces Armées d'Haïti
ABELLARD, Marc Phillipe	-	M			
	10/91	74300			Détention (3 ans). Forces Armées d'Haïti
ABELLARD, Philome	46	M			
	10/94	52300			Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
	10/94	52300			Atteinte aux biens (maison pillée, abattement de ses animaux, dommages d'une valeur de 11900). Forces Armées d'Haïti
	10/91	52300			Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
ABELLARD, Veaudry	-	M			
	01/92	54200			Torture. Forces Armées d'Haïti
	01/92	54200			Détention. Forces Armées d'Haïti
	01/92	54200			Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
	01/92	54200			Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
	01/92	54200			Atteinte aux biens. Forces Armées d'Haïti
ABELTUS, Milias	31	M		RPPG (rassemblement Des Paysans Progressistes De Gamelle	
	03/10/92	45200			Torture (kalot marassa). Forces Armées d'Haïti
	03/10/92	45200			Détention. Forces Armées d'Haïti
	03/10/92	45200			Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
	02/10/92	41200			Détention (à l'avant-poste de port-margot). Forces Armées d'Haïti
ABNER, Chery	27	M		Comite Quartier/FNCD	
	19/12/92	71100			Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
	19/12/92	71100			Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
	19/12/92	71100			Atteinte aux biens (maison pillée et criblé de balles, vol de bétail). Forces Armées d'Haïti
ABRAHAM FERDINAND, Labonte		35	M	Partisan Lavalas	
	20/03/93	14201			Torture (bastonnade). Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
	20/03/93	14201			Détention (st-michel et gonaives). Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
	31/10/93	14201			Extorsion. Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
	31/10/93	14201			Menaces et persécution. Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
	31/10/93	14201			Atteinte aux biens. Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
ABSOLE, Jean	44	M		Cousin Comite De Quartier De Cousa	
	13/03/93	42100			Torture. Forces Armées d'Haïti
ACADE, Aliancy	-	M			
	09/94				Atteinte aux biens (vol de bétail). Attaché
ACADE, Leon	-	M			
	09/94	93402			Détention (1 jour). Attaché
ACADE, Mme Province	40	F		Animatrice De Ti Legliz/ Groupement De Femmes	
	10/05/93	93402			Atteinte à la liberté. Attaché
	10/05/93	93402			Menaces et persécution. Attaché

		10/05/93	93402		Atteinte aux biens (tonnelle brûlée): Attaché
		03/94	93402		Menaces et persécution: Attaché
ACADE, Province	45	M			
		09/94	93402		Détention (1 jour): Attaché
ACANGE, Adisson	49	M		Lavalas	
		30/10/91	21202		Torture (bastonnade, djack, marche sur le corps, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	21202		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	21202		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
ACCELLON, Mercier Elisias	40		M		Groupe Caritas
		28/05/94	13108		Torture (bastonnade, coups de baïonnette): Forces Armées d'Haïti
		28/05/94	13108		Atteinte aux biens (vol de bétail, gdes 4,250): Forces Armées d'Haïti
ACCILIEN, Cereste	30	F			
		02/10/91	53400		Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
ACCILIEN, Derilien	35	M		Communaute Quartier	
		30/09/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
ACCILIEN, Elimarc	34	M		RPPG Moka Neuf	
		30/09/91	53300		Torture: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	53300		Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ACCILIEN, Masno	32	M		Mocapt Depuis 91/ Mpp Depuis 90/ Opl	
		08/02/93	21200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		08/02/93	21200		Détention (5 jours caserne thomassique): Forces Armées d'Haïti
		08/02/93	21200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		08/02/93	21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ACCIME, Wilner	31	M		Moped(Mouvement Populaire De Dila)	
		07/10/91	52300		Menaces et persécution: Chef de section
		28/04/92	52300		Détention (3 jours): Chef de section
ACCIME, Wilner	–	F			
		28/04/92	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ACELOME, Justina	–	M			
		30/04/94	13100		Tentative d'exécution: Chef de section
ACEUS, Joseph	–	M			
		30/10/91	61401		Torture (djack, marche sur le corps, kalot marassa, bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	61401		Détention (1 mois et 15 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ACHELUS, Ilfradieu	38	M			
		17/08/93	75200		Disparition: Forces Armées d'Haïti
ACHILLE, Fington	18	M		Opdi (par Eau) Depuis 95	
		01/10/94	84400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ACHILLE, Jean Denis	28		M	Opdi	
		19/01/92	84401		Menaces et persécution: FRAPH
		19/01/92	84401		Atteinte à la liberté (d'expression): FRAPH
ACRA, Jeremie	50	M		Mpmb; Opl	
		12/93	92106		Menaces et persécution: Chef de section
ACRA, Luc	35	M			
		30/10/93	92401		Torture (kalot marassa): Chef de section
		30/10/93	92401		Détention (8 jours, centre illegal de detention): Chef de section
		30/10/93	92401		Atteinte à la liberté (d'expression): Chef de section
		30/10/93	92401		Menaces et persécution: Chef de section
		30/10/93	92401		Extorsion (gdes 1500): Chef de section
ACRA, Mme Luc	37	F		La Paix De Lion, Groupement De Femmes De Colombier, Lavalas	
		30/10/93	92401		Torture: Personnel de chef de section
		30/10/93	92401		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
		30/10/93	92401		Atteinte à la liberté (d'expression): Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	92401		Atteinte aux biens (porte defoncée et vol d'objet): Chef de section, Personnel de chef de section
ADAM, Joane Nathalie		14		F	
		07/01/92	53400		Torture (blessée par balle): Civils armés
ADAN, Estael	57	M		OPL	
		06/94	81107		Atteinte aux biens: Chef de section
		06/94	81106		Menaces et persécution (de mort): Chef de section
		06/94	81106		Atteinte aux biens: Chef de section
ADAN, Réelle	68	F			
		23/06/94	81304		Menaces et persécution: Autre

ADELAIN, Hector Joseph 32 M Adm Depuis 89, Sympathisant De Lavalas
09/10/92 84200 Extorsion (gdes 4000, vol gdes 10000) Forces Armées d'Haïti
ADELIS, Adeline 20 F Kgpb (paysans Borgne)
23/05/94 41105 Torture (calotte) Autre
23/05/94 41105 Menaces et persécution Chef de section
23/05/94 41105 Atteinte aux biens (maison brulée) Chef de section
ADELIS, Innocent 25 M KGPB
28/10/93 41105 Torture (coup de poing, calottes, calottes marassa, bastonnade) Chef de section, Personnel de chef de section
28/10/93 41105 Extorsion (gdes 750, maison brulée) Chef de section
ADELSON, Rosette 63 F
30/09/91 75202 Tentative d'exécution (une balle à la jambe droite) affiliation inconnue
ADICCLAS, Milius 30 M RPPG M p p
30/12/91 21101 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
30/12/91 21101 Atteinte aux biens (maison détruite, vol de bétail, caisse pillée) Forces Armées d'Haïti
ADMARIE, Michelle 33 F
28/09/92 75200 Menaces et persécution Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
ADMEUS, Yvon 38 M
30/09/91 75700 Exécution sommaire affiliation inconnue
ADOLPHE, Anglaise 24 F
22/04/94 12106 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
ADOLPHE, Ernest 35 M Justice Et Paix
05/94 34100 Torture Forces Armées d'Haïti
05/94 34100 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
05/94 34100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
05/94 34100 Atteinte aux biens (argent) Forces Armées d'Haïti
26/05/94 34100 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
26/05/94 34100 Menaces et persécution (de mort) Forces Armées d'Haïti
ADOLPHE, Franckline 26 F
13/03/93 93402 Torture (fouettée) Forces Armées d'Haïti, FRAPH
13/03/93 93402 Détention (1 journée) Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ADOLPHE, Jler 24 M
22/04/94 12101 Torture Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12101 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12101 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12101 Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti
ADOLPHE, Ludner Charles 34 M
22/04/94 12106 Atteinte aux biens Attaché, Forces Armées d'Haïti
18/04/94 12106 Menaces et persécution (debarquement arme a domicile) Attaché, Forces Armées d'Haïti
ADOLPHE, Michel 30 M
11/11/92 42100 Torture (coup de crosse) Forces Armées d'Haïti
11/11/92 42100 Atteinte à la liberté (de circulation) Forces Armées d'Haïti
11/11/92 42100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ADOLPHE, Yolaine 28 F Catholique, Caisse Populaire
13/03/93 93402 Torture (fouettée) Forces Armées d'Haïti
13/03/93 93402 Détention (1 journée) Forces Armées d'Haïti, FRAPH
13/03/93 93402 Atteinte à la liberté (d'expression) Forces Armées d'Haïti
13/03/93 93402 Menaces et persécution FRAPH
ADOR, Benoit 40 M Catholique
09/93 92301 Torture Forces Armées d'Haïti
09/93 92301 Détention (1 jour à l'avant-poste) Forces Armées d'Haïti, FRAPH
09/93 92301 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ADRIEN, Anty 27 M
08/02/92 12202 Torture (bastonnade et djack) Forces Armées d'Haïti
08/02/92 12202 Détention (6 jours) Forces Armées d'Haïti
08/02/92 12202 Extorsion Forces Armées d'Haïti
ADRIEN, Edy 30 M OPK
04/92 52100 Détention (18 jours) Employé civil de l'Etat
ADRIEN, Gilbert 25 M
06/10/91 35104 Torture (bastonnade) Attaché, Forces Armées d'Haïti
06/10/91 35104 Détention (1 jour) Attaché, Forces Armées d'Haïti
ADRIEN, Jean Aulin 27 M Opk (organisasyon Popile Kapoti)
11/10/91 52101 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

ADRIEN, Mimose 37 F
01/03/94 75202 Exécution sommaire: Autre

AFIRI, Filise – F
11/10/91 46103 Exécution sommaire: Autre

AGENIE, – F Membre D'un Groupement De Paysans
16/02/92 62106 Torture (kalot, coups de pied; bastonnade): Personnel de chef de section
16/02/92 62106 Détention: Personnel de chef de section
16/02/92 62106 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section

AGENOR, Cevitel 50 M Tet Kole Peyizan Ayisyen
25/12/91 62105 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
25/12/91 62105 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
25/12/91 62105 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
25/12/91 62105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

AGENOR, Dieunor 26 M
10/07/93 75400 Torture (kalot marassa): Civils armés
10/07/93 75400 Atteinte aux biens (gdes 1000): Civils armés

AGENOR, Dufranc 46 M
30/10/93 13100 Torture: Police
30/10/93 13100 Détention (2 jours a la caserne de gros morne): Police
30/10/93 12100 Menaces et persécution: Police

AGENOR, Kettie 28 F
10/07/93 75400 Torture: Civils armés
10/07/93 75400 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
10/07/93 75400 Atteinte aux biens: Civils armés

AGENOR, Ophilius 34 M Comite De Quartier; Ofpl
08/12/91 42200 Tentative d'exécution: Attaché, Forces Armées d'Haiti
08/12/91 42200 Torture: Forces Armées d'Haiti
08/12/91 42200 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haiti
08/12/91 42200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti, Attaché
08/12/91 42200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
08/12/91 42200 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haiti
08/12/91 42200 Atteinte aux biens (vol de materiels, vetements, gdes 1500): Attaché
10/08/92 42200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
11/12/91 42200 Torture: Forces Armées d'Haiti
11/12/91 42200 Détention: Forces Armées d'Haiti
11/12/91 42200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

AGUILA, Amiel 29 M MITPHA
27/11/91 14202 Détention (3 jours caserne st michel): Chef de section,Forces Armées d'Haiti
27/11/91 14202 Extorsion (1350,00 gourdes): Chef de section,Forces Armées d'Haiti

AGUSTE, Raoul 52 M Dieu Kapab Depuis 95
27/06/94 82102 Menaces et persécution: FRAPH

AGUSTIN, Joachim 55 M Catholique
10/91 11100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
09/94 11100 Torture: Forces Armées d'Haiti
10/91 11100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haiti

AIDE, Innocent Jamil 54 M Ti Kominite Legliz, Membre Justice Et Paix (responsable) Dessalines
26/02/92 11100 Menaces et persécution (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haiti

AIMABLE, Ducliene 50 M
07/94 14202 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
07/94 14202 Détention (3 mois): Chef de section, Personnel de chef de section
07/94 14202 Atteinte aux biens (vol de gdes 125): Chef de section, Personnel de chef de section

AIME, Denius 25 M
15/09/94 22302 Torture: Forces Armées d'Haiti
15/09/94 22302 Détention: Forces Armées d'Haiti

AIMELOME, Dirose 45 M
31/10/93 81202 Torture: Chef de section
31/10/93 81202 Viol et/ou abus sexuel: Chef de section
31/10/93 81202 Détention (8 jours): Chef de section
31/10/93 81202 Atteinte à la liberté: Chef de section
31/10/93 81202 Atteinte aux biens: Employé civil de l'Etat
11/93 81202 Torture: Chef de section
11/93 81202 Détention (1 mois à aquin): Chef de section
11/93 81202 Atteinte aux biens: Chef de section

ALABRE, Daniel 55 M Sympathisant Lavalas
07/92 84200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti
07/92 84200 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haiti

		07/92	84200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ALABRE, Vancl	45	M		Kpkj (Komite Peyizan Konbit Ak Jistis)	
		29/10/92	85301		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		29/10/92	85301		Atteinte aux biens (vol gdes 3500) Forces Armées d'Haïti
		27/07/93	85301		Détention Forces Armées d'Haïti
		27/07/93	85301		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		27/07/93	85301		Atteinte aux biens (vol de bétail et produits agricoles) Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	85301		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	85301		Atteinte aux biens (vol gdes 860) Forces Armées d'Haïti
ALADIN, Germaine	62	F			
		12/92	81200		Torture (mutilation) Autre
		12/92	81200		Détention Autre
ALANDE, Register	17	F			
		29/03/93	12101		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti\Chef de section
		29/03/93	12101		Détention (caserne Clouverture) Forces Armées d'Haïti\Chef de section
		29/03/93	12101		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti\Chef de section
ALBATRE, Massonel		36	M		
		24/01/92	14206		Détention Chef de section\Forces Armées d'Haïti
ALBERT, Audette	22	F			
		11/10/93	41100		Torture Forces Armées d'Haïti, Autre
		11/10/93	41100		Viol et/ou abus sexuel Forces Armées d'Haïti, Autre
	ALBERT, Barthelemie				
		29/10/93	15204		Exécution sommaire Forces Armées d'Haïti, Autre
ALBERT, Charles Antoine		49	M		Mrcd (mouvement De Reconstruction Pour La Commune Dessalines)
		19/12/91	11100		Menaces et persécution (coups de feu sur la maison) Forces Armées d'Haïti
		26/02/92	11100		Menaces et persécution (coups de feu en l'air) Forces Armées d'Haïti
		09/94	11100		Menaces et persécution (attaque de la clinique) Forces Armées d'Haïti
		09/94	11100		Atteinte aux biens (attaque de la clinique) Forces Armées d'Haïti
ALBERT, Dominique		50	F		
		10/94	85102		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
		10/94	85102		Détention Forces Armées d'Haïti
ALBERT, Fedner	18	M			
		14/12/91	75701		Exécution sommaire Forces Armées d'Haïti
		14/12/91	75701		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
ALBERT, Jacques	27	M		Com Quartier Ru Gobert	
		22/12/93	45200		Torture Forces Armées d'Haïti
		22/12/93	45200		Détention Forces Armées d'Haïti
		22/12/93	45200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		08/94	45200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ALBERT, Marc Elie	46	M			
		29/10/93	15204		Atteinte aux biens (bétail) Forces Armées d'Haïti
ALBIXOR, Marc Elie		50	M		
		13/12/91	11401		Atteinte aux biens (maison détruite) affiliation inconnue
ALCE, Jean Garcia	31	M			
		25/06/93	42100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		25/06/93	42100		Extorsion (gdes 1000 + chaine en or) Forces Armées d'Haïti
		24/08/93	45200		Menaces et persécution Attaché
		24/08/93	45200		Atteinte aux biens (porte brisée + habits) Attaché
ALCENA, Jackson	37	M		Organizasyon Peyzan Dupity	
		10/01/92	53300		Détention Personnel de chef de section
		10/01/92	53300		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		10/01/92	53300		Extorsion (gdes 50) Forces Armées d'Haïti
ALCENA, Leruthene	28	M		T K K	
		08/12/91	53300		Détention Chef de section
		11/91	53300		Détention Attaché
		11/91	53300		Atteinte à la liberté Attaché
		09/94	53300		Menaces et persécution Attaché
		09/94	53300		Extorsion (gdes 16) Attaché, Forces Armées d'Haïti
ALCENA, Mme Dorce		47	F		O p d Organizasyon Peyzan Dupity
		10/91	53306		Menaces et persécution Chef de section
ALCIDA, Guiteau	19	M			
		16/12/91	42100		Disparition Forces Armées d'Haïti
ALCIDA, Ronald	31	M		Comite De Quartier Ti Cuirton Cap	
		30/10/91	42100		Torture Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	42100		Détention Forces Armées d'Haïti
ALCIDE, Alex	24	M			
		16/12/91	21100		Torture (bastonnade) Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché

16/12/91 21100 Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
16/12/91 21100 Extorsion (gdes 1000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché

ALCIDE, Constant 60 F T.k.l, Mpp(mouvman Peyizan Papay)
16/12/91 21100 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché

ALCIDE, Dechenat 39 M
04/07/94 34301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
04/07/94 34301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
04/07/94 34301 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti

ALCIDE, Exode 26 M M.P.P.
03/10/91 21102 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
03/10/91 21102 Extorsion (gdes 100): Chef de section, Personnel de chef de section

ALCIMA, Jean Philippe 2 M
07/10/91 42103 Tentative d'exécution: Autre

ALCIMUS, Clediane 28 F
05/11/91 21200 Torture: Forces Armées d'Haïti
05/11/91 21200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

ALCINA, Thermitus 35 M
26/07/93 42100 Torture (djack,bastonnade): Forces Armées d'Haïti
26/07/93 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
26/07/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
26/07/93 42100 Atteinte aux biens (75 gallons de gaz): Forces Armées d'Haïti
15/08/93 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/08/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/08/93 42100 Atteinte aux biens (16 gallons de gaz): Forces Armées d'Haïti, Attaché

ALCINDOR, Duvalès 39 M
01/92 53306 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
15/10/94 53306 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section

ALCINDOR, Herold 40 M Gcpd, Lavalas
04/10/93 92300 Détention (1 journée): Attaché, Forces Armées d'Haïti
04/10/93 92300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ALCINE, Aumanes 38 M Groupement Tet Ansam
07/94 84205 Atteinte aux biens (vol gdes 6750 et meubles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
07/94 84205 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ALCINE, Carline 14 F
16/01/92 84401 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

ALCINE, Guerda 25 F
16/07/94 84404 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/07/94 84404 Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

ALCINE, Ilus 70 M
07/94 84205 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
07/94 84205 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ALCINE, Jean Hall 43 M OPL
16/01/92 84401 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
16/01/92 84401 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
16/01/92 84401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ALCINE, Jean Maxime 5 M
16/01/92 84401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre

ALCINE, Maxime 3 M
16/01/92 84401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre

ALCINE, Noirevil 46 M President Tet Ensemble De Bonfi
16/07/94 84404 Détention (22 jours): FRAPH
06/01/94 84404 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
06/01/94 84404 Torture: Forces Armées d'Haïti
06/01/94 84404 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
16/07/94 84404 Extorsion (gdes 3700): FRAPH

ALCINE, Raymond 13 M
07/94 84205 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/94 84205 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

ALCINE, Revenu 11 M
07/94 84205 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/94 84205 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

ALCINE, Wallxie 29 M
30/11/93 12200 Torture (bastonnade): Police, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ALCIUS, Adrien 43 M
03/11/93 11300 Tentative d'exécution (machette): FRAPH

ALCIUS, Anna Rose 47 F TKL
12/93 45200 Torture (bastonnade, fouettée): Forces Armées d'Haïti, Attaché

ALCIUS, Jorel	22	M	OPB	
	31/12/91	44102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	31/12/92	44102		Torture (suivi de deces): Forces Armées d'Haïti
ALCIUS, Luxone	38	M	MOPS	
	16/10/93	14208		Atteinte à la liberté: FRAPH
	16/10/93	14208		Menaces et persécution: FRAPH
	16/10/93	14208		Atteinte aux biens: FRAPH
ALCIUS, Vikta	-	M		
	11/10/91	46103		Exécution sommaire: Autre
ALCY, Jocelyn	27	M	Mouvement Pont-sonde (mjps)	
	23/01/93	15105		Torture (bastonnade, coups de caoutchouc (50)): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	23/01/93	15105		Détention (1 jour): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	23/01/93	15105		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ALDOR, Claudius	35	M		
	29/09/94	13107		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
ALEUS, Joseph	61	F		
	30/11/93	12200		Atteinte aux biens: Police, Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Alesson	53	M	Tet Kole Ti Peyizan	
	09/10/91	61402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	09/10/91	61402		Atteinte aux biens (maison saccagée et jardin pille): Autre
ALEXANDRE, Alomy	35	M	Mpp/lavalas	
	06/01/92	22201		Détention (1 journée): police
	06/01/92	22201		Atteinte à la liberté: police
	06/01/92	22201		Atteinte aux biens (vol: bétail): police
ALEXANDRE, Andre	29	M	APVT	
	05/93	75700		Menaces et persécution: Attaché, police
	21/11/91	75700		Menaces et persécution: Attaché
	18/07/93	75700		Menaces et persécution: Chef de section
ALEXANDRE, Andris	65	M		
	30/10/93	35200		Torture (bastonnade: 10 coups): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	35200		Détention (11 heures): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	35200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	35200		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	35200		Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Axinord	71	M	A.p.i.n. Association Paysan De Pieds	
	18/02/93	52301		Atteinte aux biens (retention illegale de son salaire): Forces Armées d'Haïti
	18/02/93	52301		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
	18/02/93	52301		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	11/01/93	53200		Torture (coups de pieds ayant entraine la perte de 4 dents): Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Bonaventure	39	M	Comite De Quartier Du Bas Du Bourg	
	15/12/91	43200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	15/12/91	43200		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
	15/12/91	43200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	15/12/91	43200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Denis	26	M		
	20/02/92	42203		Torture: Forces Armées d'Haïti
	20/02/92	42203		Menaces et persécution (entrainant la mort): Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Destine	28	M	R.o.p.l.	
	20/02/92	42203		Torture: Forces Armées d'Haïti
	20/02/92	42203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Dieuveut	44	M	Tkl, Opl	
	17/10/91	46100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	01/92	46100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	01/92	46100		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Edmond	30	M		
	13/12/91	15100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Elmine	-	F	Relevement, Mouvement Developpement Gobert	
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Police, Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Emmanuel	8	M		
	04/06/92	75700		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	04/06/92	75700		Tentative d'exécution (balle au thorax): Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Francique	44	M	Delegue Mandate Facd Elections 1990	
	01/11/92	92200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	01/11/92	92200		Atteinte à la liberté (avait assiste a une reunion avec le maire): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ALEXANDRE, Franckel 39 M
30/09/91 75200 Disparition: Autre

ALEXANDRE, Francois 54 M
16/09/92 75701 Torture (kalot marassa, coups de crosse de revolver, baton): Forces Armées d'Haiti
16/09/92 75701 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Franky 19 M
Groupement Paysan Koporan
02/03/93 24103 Détention (7 jours a la caserne de pelegre): Forces Armées d'Haiti
02/03/93 24103 Torture (baionnade): Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Gardiche 23 M
09/94 84400 Détention: Forces Armées d'Haiti
09/94 84400 Atteinte à la liberté (effacer graffiti): Forces Armées d'Haiti
09/94 84400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Herode 14 M
12/91 42100 Tentative d'exécution (blessé par balles): Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Hiomarque 20 M
13/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Innocent 75 M
12/12/92 11401 Tentative d'exécution (par balles): Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Israel – F
10/12/92 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, FRAPH

ALEXANDRE, Jean Garduch 25 M
MPL
01/09/94 84401 Détention: Forces Armées d'Haiti
01/09/94 84401 Atteinte à la liberté (effacer les slogans): Forces Armées d'Haiti
01/09/94 84401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Jeanine 35 F
Groupe De L'eglise Catholique De Corail
11/12/91 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, Attaché

ALEXANDRE, Joseph 60 M
24/07/93 75202 Exécution sommaire (2 balles): affiliation inconnue

ALEXANDRE, Joseph Ribly 42 M
Ppbb Platform Popile Baro Bone
18/08/94 91109 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
18/08/94 91109 Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
18/08/94 91109 Détention (3 heures): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
18/08/94 91109 Atteinte à la liberté (maison fouillée): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
18/08/94 91109 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, FRAPH

ALEXANDRE, Judna 31 F
10/12/92 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Junior 20 M
MPL
01/09/94 84401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
12/09/94 84401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Junior 19 M
09/94 84400 Détention: Forces Armées d'Haiti
09/94 84400 Atteinte à la liberté (effacer graffiti): Forces Armées d'Haiti
09/94 84400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Lexina 75 F
13/12/91 11400 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Liasage – M
Relevement, Mouvement Developpement Cohort
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Police, Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Ludith 22 F
12/91 42100 Tentative d'exécution (blessé par balles): Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Lulletie 19 F
12/91 42100 Tentative d'exécution (blessé par balles): Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Lunise 31 F
Groupes Femmes Malheureuses
10/07/93 42100 Torture (culotte): Attaché
10/07/93 42100 Menaces et persécution: Attaché
10/07/93 42100 Atteinte aux biens (vol d'animaux de contrebande): Attaché

ALEXANDRE, Malia 60 F
13/12/91 11400 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haiti

ALEXANDRE, Monique 26 F
10/91 51200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
10/91 51200 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
10/91 51200 Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
10/12/92 51200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
26/10/93 51200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
10/91 51200 Détention (1 journée): FRAPH, Forces Armées d'Haiti
10/12/92 51200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
26/10/93 51200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti

	26/10/93	51200		Atteinte aux biens (vo de ses marchandises et alors perte de son fonds de commerce) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Musset	28	M		
	06/93	47100		Torture (bastonnade, djack) Forces Armées d'Haïti
	06/93	47100		Détention Forces Armées d'Haïti
	06/93	47100		Extorsion Forces Armées d'Haïti
	06/93	47100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Noe	29	M	Mouvement Populaire Bel Air, Brigade Vigilance	
	23/12/91	42100		Menaces et persecution Forces Armées d'Haïti
	29/06/93	43200		Torture (calottes) Forces Armées d'Haïti
	29/06/93	43200		Détention Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Pierre Guy	45	M		Adventiste, Apabb (asspciation Pou Avansman Baro Bene)
	18/08/94	91100		Détention (2 heures et demie) Forces Armées d'Haïti
	18/08/94	91100		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
	18/08/94	91100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	23/08/94	91100		Détention (amene a l'avant poste, pas incarcere macoute) Forces Armées d'Haïti
	23/08/94	91100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	12/07/94	91100		Atteinte à la liberté (refusait d'adherer au fraph) FRAPH
	12/07/94	91100		Atteinte aux biens (refus de lui payer une dette de gdes 60) FRAPH
ALEXANDRE, Pradieu	-	M		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens Police, Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Raphael	-	M		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens Police, Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Rochenel	22	M		
	14/09/94	11401		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil a l'estomac) Forces Armées d'Haïti
	14/09/94	11401		Détention Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Romene	39	F		Partisan D'aristide
	30/09/91	75500		Torture (battu avec corde) Civils armés
	30/09/91	75500		Menaces et persécution Civils armés
ALEXANDRE, Sardieu	-	M		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens Police, Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Sylvana	45	F		
	13/12/91	15100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	13/12/91	15100		Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Thoisme	35	M		Mpp(Mouvman Peyizan Papay). Avant 1990
	24/09/93	22300		Torture (bastonnade 100 coups par les membres du fraph, marche sur le corps, kalot) FRAPH
	24/09/93	22300		Détention (2 jours) FRAPH
	24/09/93	22300		Atteinte aux biens (les membres du fraph lui ont vole gdes 1100) FRAPH
ALEXANDRE, Ulrick	35	M		
	18/04/94	12106		Atteinte aux biens FRAPH
	22/04/94	12106		Détention (2 jours) FRAPH
	22/04/94	12106		Torture (bastonnade) FRAPH
ALEXANDRE, Ulrique	41	M		Mouvement Des Paysans De La Commune De Grande Saline (mopacogrsa)
	18/04/94	11400		Torture (bastonnade 100 coups, kalot marassa) Forces Armées d'Haïti
	18/04/94	11400		Détention (2 jours) Forces Armées d'Haïti
	18/04/94	11400		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ALEXANDRE, Villebrun	-	M		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens Police, Forces Armées d'Haïti
ALEXION, Yves Mussanor	39	M		Lui Est Membre De Groupe Paysan Baliise Depuis 87
	14/07/94	84300		Menaces et persécution Police, Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Andre louis	67	M	Association De Terre-rouge	
	12/04/94	91107		Menaces et persécution (militaires passent la nuit sur son terrain en faisant des coups de feu) Forces Armées d'Haïti
	12/04/94	91107		Extorsion (perte de son bétail, de gdes 5500 pour desoccuper sa terre) Forces Armées d'Haïti
	15/04/94	91107		Menaces et persécution (coups de feur chez lui) Police, Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Anis	55	M	Thimpp	
	12/08/93	22100		Torture Attaché
	12/08/93	22100		Détention Attaché
	12/08/93	22100		Extorsion Attaché
	08/04/93	22100		Détention Personnel de chef de section
	08/04/93	22100		Extorsion Personnel de chef de section
ALEXIS, Carl Henry	-	M		
	30/10/91	53200		Torture (bastonnade 17 coups) Forces Armées d'Haïti

	30/10/91	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Cenius	38	M	RPPG(animateur) M.p.p	
	13/09/92	21101		Extorsion (gdes 150): Personnel de chef de section
	02/92	21101		Détention: Personnel de chef de section
ALEXIS, Cleonie	33	F	Organisation Paysan De Carice	
	07/10/91	54100		Détention (6 heures): Forces Armées d'Haïti
	07/10/91	54100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Delude	22	M		
	30/10/91	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/10/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Donald	28	M		
	08/03/93	53200		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	03/10/93	53200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	08/03/93	53200		Torture (bastonnade: 20 coups): Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Dumene	45	M		
	07/12/91	61303		Torture (bastonnade): police, Personnel de chef de section
	07/12/91	61303		Détention (6 jours): police, Personnel de chef de section
	07/12/91	61303		Extorsion (gdes 575): police, Personnel de chef de section
ALEXIS, Elrelus	55	M	Ti Legliz Et Karitas	
	04/11/93	54302		Torture (roulement sur le sol): Forces Armées d'Haïti
	04/11/93	54302		Détention: Forces Armées d'Haïti
	04/11/93	54302		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	04/11/93	54302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	04/11/93	54302		Extorsion (gdes 95): Forces Armées d'Haïti
	14/07/92	54302		Détention: Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Frenel	25	M	Jeunes Dans Cite Soleil	
	26/10/93	75701		Torture (bastonnade, coups de pied): police, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	26/10/93	75701		Détention: police, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	26/10/93	75701		Atteinte aux biens (vol, chaine+bague): police, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ALEXIS, Gislaine	22	F	Fanm Vayan	
	02/94	32300		Torture (plusieurs kalot marasa): FRAPH
	02/94	32300		Détention (plusieurs heures): FRAPH
ALEXIS, Harry	23	M		
	19/01/94	34107		Détention (5 jours): FRAPH
	19/01/94	34107		Torture: FRAPH
ALEXIS, Hector	65	M	RPPG/m.p.p	
	30/12/93	21101		Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section
	30/12/93	21101		Détention (1jour): Personnel de chef de section
ALEXIS, Henry Gerald	25	M		
	18/01/94	34107		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Jacqueline	–	F		
	22/05/92	93100		Détention (1 soirée): Forces Armées d'Haïti
	22/05/92	93100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	22/05/92	93100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Jean Marry	15	M		
	03/02/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Jeanne	25	F		
	10/91	74300		Disparition: Autre
ALEXIS, Jeansly	22	M	Comite Rue Frere Poltier Et Nouvelle Cite	
	16/09/94	32300		Détention (7 jours): Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	16/09/94	32300		Extorsion (gdes 300): Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Jn Anel	22	M	MPL	
	01/09/94	84401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/09/94	84401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Josene	58	M	Org Paysan Marfranc	
	19/01/94	34107		Extorsion (gdes 720): FRAPH
	19/01/94	34107		Détention (5 jours): FRAPH
	19/01/94	34107		Torture (bastonnade): FRAPH
ALEXIS, Josene Mme	57	F		
	19/01/94	34107		Torture (coups et blessure): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ALEXIS, Julien	40	M	Mouvement Paysan De Vallieres	
	01/10/91	54300		Torture (djack, kalot marasa, bastonnade): Chef de section
	01/10/91	54300		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
	01/10/91	54300		Extorsion (gdes 500): Chef de section
ALEXIS, Ketly	34	F		
	19/12/93	12106		Torture (brne cause): Forces Armées d'Haïti
	19/12/93	12106		Atteinte aux biens (gdes 300, pertes de biens): Forces Armées d'Haïti

ALEXIS, Lemecie				
	30/10/91	53200		Détention (7 jours) Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Lemercier	60	M		
	09/92	53200		Torture (kalot marassa, marche sur le corps, coups de pied) Forces Armées d'Haïti
	09/92	53200		Détention (5 jours) Forces Armées d'Haïti
	09/92	53200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	09/92	53200		Atteinte aux biens (bois de sa radio d'une valeur de gdes 390) Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Lemercier	-	M		
	06/92	53200		Torture Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Leon	35	M		
	14/07/94	84300		Torture (attache, bastonnade) Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	14/07/94	84300		Détention (2 jours) Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	14/07/94	84300		Extorsion (gdes 1000) Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
ALEXIS, Luders	23	M		
	18/04/94	12106		Torture Forces Armées d'Haïti
	18/04/94	12106		Atteinte aux biens (vol de gdes 1500) Forces Armées d'Haïti
	18/04/94	12106		Atteinte aux biens (vaisselles, argent) Forces Armées d'Haïti
	04/94	12106		Torture (oblige d'enlever une barricarde enflammée avec ses mains) Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Magenie	21	M		
				Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Marie Maude	26	F		
	08/94	84300		Atteinte aux biens (vol de recolte) FRAPH, Forces Armées d'Haïti/autre
	08/94	84300		Menaces et persécution FRAPH, Forces Armées d'Haïti/autre
ALEXIS, Nixene	42	M		Sympathisant Lavalas
	06/94	34100		Détention Forces Armées d'Haïti, Civils armés
	06/94	34100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Civils armés
ALEXIS, Odius	25	M		RPPG/m p p
	01/04/94	21101		Atteinte aux biens FRAPH
ALEXIS, Philippe	27	M		Organisation Peisan Groupman De Cavire
	07/06/94	54100		Détention Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Renauld	-	M		
	07/02/92	91100		Détention FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	07/02/92	91100		Atteinte à la liberté FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Rex Carlo	20	M		
	06/94	34100		Détention Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Reynold	29	M		
	15/10/91	91100		Détention (5 jours) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/10/91	91100		Menaces et persécution FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Savier	43	M		
	08/04/93	62100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	08/04/93	62100		Atteinte aux biens (detruit la maison) Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Sergo	49	M		
	10/93	33301		Torture (manger des photos) Forces Armées d'Haïti
	10/93	33301		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
ALEXIS, Volex	38	M		
	03/92	53200		Torture Forces Armées d'Haïti
	03/92	53200		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
	03/92	53200		Atteinte aux biens (bris de sa radio) Forces Armées d'Haïti
	12/04/94	53200		Détention Forces Armées d'Haïti
	12/04/94	53200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ALEZY, Andris	41	M		ASPAC
	30/10/93	81202		Menaces et persécution Attaché, Forces Armées d'Haïti
	06/08/94	81202		Menaces et persécution Attaché, Forces Armées d'Haïti
	06/08/94	81202		Extorsion (gdes 1000) Forces Armées d'Haïti
	08/10/91	81202		Détention Forces Armées d'Haïti
ALFRED, Alcius	48	M		Tkl Ti Ko Minote Legliz
	10/91	52200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	10/91	52200		Atteinte aux biens (vol un radio gdes 1000, 5 bidon de riz, 400 goudes) Forces Armées d'Haïti
	16/12/92	52200		Détention Forces Armées d'Haïti
	16/12/92	52200		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
	17/12/92	52200		Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti
ALFRED, Daniel	30	M		Protestant, Groupe Caritas, Jeune Des Freres

	26/03/92	13104		Torture (bastonnade 7 coups): Chef de section
	26/03/92	13104		Détention (1 nuit): Chef de section
	26/03/92	13104		Menaces et persécution: Chef de section
	26/03/92	13104		Extorsion (gdes 1000): Chef de section
ALFRED, Franclus	40	M		
	02/10/91	52200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	02/10/91	52200		Atteinte aux biens (maison endommagée, jardin dévasté, vol de bétails): Forces Armées d'Haïti
ALFRED, Georges	31	M		
	06/92	12100		Torture (bastonnade à la tête, poitrine): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	06/92	12100		Détention (2 à 4 heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	06/92	12100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	20/11/93	12100		Détention (28 jours à caserne des gonaïves): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	22/09/94	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	22/04/94	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ALFRED, Joseph	28	M		
	22/09/94	51200		Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
	22/09/94	51200		Torture (kalot marassa,bastonnade et coups de poing): Forces Armées d'Haïti
ALFRED, Labeny	42	M		
	29/10/93	15100		Tentative d'exécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	29/10/93	15100		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	29/10/93	15100		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ALFRED, Sylvain	–	M		
	07/92	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	07/92	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
ALFRED, Theophile	22	M	C.c.l.c.	
	30/09/93	24303		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	30/09/93	24303		Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti
	30/09/93	24303		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
ALFREDE, Philogene	22	M		
	06/06/92	11100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	06/06/92	11100		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
ALFREDE, Preval	23	M		
	06/06/92	11100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	06/06/92	11100		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
	06/06/92	11100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ALI, Asefi 40	F			
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (portes brisées): Forces Armées d'Haïti
ALI, Dieuvi	29	M	Lavalas	
	12/07/94	00000		Torture (bastonnade, marche sur le corps, djack, kalot marassa): Police
	12/07/94	00000		Détention (4 jours): Police
	12/07/94	00000		Extorsion: Police
ALI, Gerard	39	M	Tet Kole	
	07/10/91	23300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	07/10/91	23300		Extorsion (gdes 225): Forces Armées d'Haïti
	07/10/91	23300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALIGENE, Lima	32	M		
	02/06/94	41105		Disparition: Chef de section
	02/06/94	41105		Torture (attache avec une corde): Chef de section
ALIGENE, Vivandieu	32	M	KGPB	
	03/06/94	41105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	03/06/94	41105		Extorsion (gdes 600, vole un bétail): Chef de section, Personnel de chef de section
ALIS, Alisnor	47	M	Lavalas	
	15/10/91	75100		Exécution sommaire: affiliation inconnue
	15/10/91	75100		Détention: affiliation inconnue
	15/10/91	75100		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
	15/10/91	75100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
ALISCAT, Joseph	30	M		
	10/09/94	23103		Torture (bastonnade): Attaché
	10/09/94	23103		Détention (caserne): Attaché
ALIX, Jn. Rony	28	M	Kopab/orgecod/appgb/vdstl/comité Des Refugiés Unis (à St dominique)	
	02/92	92402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	02/92	92402		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ALIZÉE, Alseme	45	M		
	28/11/91	14201		Détention: Police
ALLAND, Simon	–	M		

29/06/92 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/06/92 42100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
ALLIES, Marie Carmelle 20 F
30/09/91 75700 Exécution sommaire: Attaché
01/92 75700 Atteinte aux biens: Attaché
ALMAZOR, Venante 56 F
28/09/93 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti
28/09/93 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALMEZA, Gaspard 40 M Lavalas
22/09/93 51101 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
20/10/93 51101 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Chef de section
ALMIDOR, Alissien Dit Foreman 42 M
07/93 75203 Exécution sommaire (suite à tortures): Forces Armées d'Haïti
07/93 75203 Torture: Forces Armées d'Haïti
07/93 75203 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/93 75203 Torture: Forces Armées d'Haïti
06/93 75203 Détention: Forces Armées d'Haïti
ALMINOR, Ketler 23 M
03/02/92 72100 Torture: Forces Armées d'Haïti
03/02/92 72100 Détention: Forces Armées d'Haïti
ALMONDE, Marie 55 F Son Mari: Membre Organisation L'avbanir, Lavalas
30/10/94 Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ALMONOR, Joseph 37 M
30/10/91 46108 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ALMONORD, Alix Ilenz - M
04/93 51100 Torture: Forces Armées d'Haïti
ALMONORD, Azny 41 F Organisation Femmes De F.I.I.
04/93 51101 Atteinte aux biens (vol de ses boucles d'oreilles en or et de sa ceinture): Forces Armées d'Haïti
04/93 51101 Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti
ALPHONER, Edner 25 M Tkl, Mpp
06/94 21101 Torture (bastonnade: 50 coups): Personnel de chef de section
06/94 21101 Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section
06/94 21101 Détention: Personnel de chef de section
ALPHONSE, Arimene 27 F Lavalassienne
12/91 35101 Torture (coups de crosse de fusil, coups de poing): Forces Armées d'Haïti
12/91 35101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ALPHONSE, Edline 31 F
21/11/91 75700 Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
ALPHONSE, Guy 30 M
10/91 75202 Disparition: Autre
ALSE, Helene - F
10/05/94 43200 Menaces et persécution: Attaché
ALTANASSE, Nadura 38 M
22/04/94 12100 Tentative d'exécution: affiliation inconnue
ALTANIE, Jean 47 F
30/11/93 12200 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
ALTEAS, Rifin 27 M
29/09/93 14204 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
29/09/93 14204 Détention (1 nuit): Personnel de chef de section
29/09/93 14204 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
ALTEBERT, Walner 31 M Oppa (oganizasyon Popile Petitans # 2), Anop (alyans Nasyonal Oganizasyon Popile
08/12/91 47200 Torture (à la caserne de st-raphael): Forces Armées d'Haïti
30/09/91 47200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42103 Atteinte aux biens (documents déchirés): Forces Armées d'Haïti
15/10/91 42100 Atteinte aux biens (maison brisée): Forces Armées d'Haïti
ALTEME, Emile 33 M
11/01/92 24301 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
11/01/92 24301 Détention: Personnel de chef de section
11/01/92 24301 Atteinte aux biens (gdes 600): Personnel de chef de section
ALTENOR, Marie Gabriele 20 F
10/09/94 23103 Torture (bastonnade): Attaché
10/09/94 23103 Détention: Attaché
ALTENOR, Marie - M
14/06/94 84205 Détention: Forces Armées d'Haïti

	14/06/94	84205		Torture (bastonnade ,djack et attache avec les autres prisonniers) Forces Armées d'Haïti
ALTENORD, Jn Mariot	30	M	Association Jeune Progresiste	
	27/07/94	84202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	27/07/94	84202		Détention (2 mois et 7jours): Forces Armées d'Haïti
	27/07/94	84202		Torture (bastonnade, kalot attache 24 jours avec 10 prisonniers) Forces Armées d'Haïti
ALTIDOR, Antonine	53	F		
	14/11/92	42100		Torture (bastonnade sur la tempe gauche et une calotte et jetée a la terre) Forces Armées d'Haïti
	14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison pillée, vole ce qui etait a l'enterieur de sa maison) Forces Armées d'Haïti
ALTIDOR, Arnold	33	M	Groupe Capois Jamont	
	11/10/92	41100		Torture (coups de machette) Autre
	11/10/92	41100		Menaces et persécution: Autre
	11/10/92	41100		Atteinte aux biens (montres/chaussures) Autre
ALTIDOR, Claudette	44	F	Eglise De Dieu	
	02/02/93	92106		Torture (coup de revolver au visage, bastonnade: 3 coups) FRAPH, Employé civil de l'Etat
	02/02/93	92106		Détention (1 nuit): FRAPH
	02/02/93	92106		Extorsion (gdes 550): Employé civil de l'Etat
ALTIDOR, David	28	M	Tet Ansanm Pou Chanjman An Ayiti, Fnod, Comite De Quartier Bande Du Nord	
	30/09/91	45202		Menaces et persécution: autre, Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	45202		Atteinte aux biens (vol de bétails): Forces Armées d'Haïti
ALTIDOR, Gary	26	M		
	14/11/92	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
ALTIDOR, Magloire	40	M		
	04/11/93	54300		Menaces et persécution: Chef de section
	04/11/93	54300		Extorsion (gdes 100): Chef de section
ALTIDOR, Michel	50	M	Comite Quartier	
	15/12/92	42100		Atteinte aux biens (vol de gdes 100): Forces Armées d'Haïti
	15/12/92	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALTIDOR, Wilner	42	M	M.p.p. (Depuis 1989)	
	04/04/92	21200		Détention: Personnel de chef de section
	04/04/92	21200		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
	04/04/92	21200		Extorsion (gdes 1000): Personnel de chef de section
ALTIME, Magelaine	48	F		
	13/02/92	71204		Menaces et persécution: autre
	13/02/92	71204		Atteinte aux biens (maison cambriolée, radio, television, argent emportés) autre
ALTINOR, Elysée Jackson	44	M	Cooperative Citadelle	
	00/91			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	00/91			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ALTOVIL, Dilerve	28	M		
	29/09/91	75500		Tentative d'exécution: Autre
ALTY, Pierre Paul	21	M	O.p.d.t	
	15/08/94	84401		Menaces et persécution: FRAPH
ALUSCAR, Edilbert	54	M	Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen (membre Fondateur)	
	03/10/91	62100		Torture (bastonnade, coups de uzi sur la poitrine) Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	62100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	62100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	31/10/91	62100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	31/10/91	62100		Atteinte aux biens (detruit la maison, vol de meubles) Forces Armées d'Haïti
ALVENA, Marielle	42	F	Membre De Tkl	
	10/91	62301		Menaces et persécution: Chef de section
	10/91	62301		Atteinte aux biens (destruction de sa maison et de son jardins) Chef de section
ALVENA, Osemah	–	M		
	10/91	62301		Menaces et persécution: Chef de section
ALZY, Guy	23	M		
	30/09/93	42100		Torture (calottes, kalot marassa, bastonnade) Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
	30/09/93	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
AMADIS, Herine	41	M	Catholique; Opl	
	09/94	92301		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	09/94	92100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	09/94	92100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	09/94	92100		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti

		09/94	92100		Menaces et persécution (maison fouillée) Forces Armées d'Haïti
AMARDIR, Sadia	30	F			
		11/11/93	85203		Menaces et persécution Chef de section
		11/11/93	85203		Détention Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
AMAZAN, Eliza	52	F			
		08/12/92	75203		Torture (coups de bless) Autre
		08/12/92	75203		Détention Autre
AMAZAN, Eliza	52	F		Partisan D'aristide	
		30/09/91	75201		Détention Civils armés, Forces Armées d'Haïti
AMAZAN, Joseph Hony		39	M		Mupac, Ovl
		17/12/91	81100		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	81100		Détention Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	81100		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	81100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	81100		Atteinte aux biens (vol de meubles) Forces Armées d'Haïti
AMAZAN, Joseph Hony		39	M		M s p [illegible] Fondateur Depuis 86
		31/12/91	84200		Détention Forces Armées d'Haïti
		31/12/91	84200		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
AMAZAN, Marc	26	M			
		13/08/92	84201		Exécution sommaire (dans la prison des cayes) Forces Armées d'Haïti, Autre
		13/08/92	84201		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti, Autre
		13/08/92	84201		Détention Forces Armées d'Haïti, Autre
AMAZAN, Nellio	30	M			
		30/09/91	75201		Disparition Forces Armées d'Haïti, Civils armés
AMBROISE, Joseph Dulamin		35	M		Modere(mouvement Democratique Revolutionnaire)
		28/11/91	24103		Torture (coups de crosse de fusil) Forces Armées d'Haïti, Autre
		28/11/91	24103		Détention (1 jour) Forces Armées d'Haïti, Autre
AMBROISE, Marcejo	32	F			
		29/10/93	47101		Menaces et persécution Attaché
AMBROISE, Wanmegene		44	M		M p k (mouvman Peyizan Kapotiy)
		11/93	52100		Torture (gifles, coups de pied et bastonnade) Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		11/93	52100		Détention (25 jours) Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		11/93	52100		Extorsion (gdes 2000) Chef de section, Forces Armées d'Haïti
AMELIUS, Philogene		-	M		
		12/91	51100		Détention (durée inconnue) Forces Armées d'Haïti
AMERICAIN, Germaine		-	F		
		30/05/92	84500		Torture Forces Armées d'Haïti
		30/05/92	84500		Détention Forces Armées d'Haïti
AMETUS, Jacques	40	M		La Sainte Famille/ Membre Cmec	
		31/10/93	41202		Atteinte aux biens (fouille la maison et l'ecole de la victime) Attaché
		31/10/93	41202		Menaces et persécution Attaché
AMETUS, Joseph	35	M			
		31/10/93	41202		Détention Attaché
		31/10/93	41202		Torture (coupsde crosse de fusil, bastonnade suivi de décès) Attaché
AMISIAL, Clun	53	M			
		22/04/94	12106		Torture (coups de pied sur les reins) FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (porte, vaisselle) FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre
		18/04/94	12106		Torture (coups de pied, gifles) FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre
		18/04/94	12106		Détention FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre
		18/04/94	12106		Atteinte aux biens (vetements dechires) FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre
AMISIALE, Jn Eddy	22	M			
		11/09/94	12100		Détention (2 jours) Autre, Attaché
		11/09/94	12100		Torture (bastonnade) Autre, Attaché
AMISIALE, Marie Rose		49	F		
		11/09/94	12100		Détention (2 jours) Autre, Attaché
		11/09/94	12100		Torture (bastonnade) Autre, Attaché
AMISSON, Joseph	28	M		Rpm(rassemblement Populaire Du Mont Organise)	
		20/10/91	52200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ANASTALE, Leon	23	M			
		30/10/91	42100		Torture (bastonnade) Autre
		30/10/93	42100		Torture (battu) Autre
ANDRE, Accleme	60	M			
		02/10/91	75203		Disparition Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	75203		Détention Civils armés, Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Claude	20	M			
		30/09/91	45200		Torture (bastonnade 18 coups) Attaché

	30/09/91	45200		Atteinte aux biens (maison brulée): Attaché
ANDRE, Eugene	38	M		
	02/10/91	45205		Menaces et persécution: Civils armés
ANDRE, Henry Claude	35	M		
	02/10/91	45205		Menaces et persécution: Civils armés
ANDRE, Jacques	32	M		
	12/93	45102		Torture: Forces Armées d'Haïti
	12/93	45102		Détention: Attaché, Chef de section
	12/93	45102		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Janviy	28	M		
	03/01/93	44100		Torture: Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Jean Doutes	36	M		Idesa (Inite Demokratik Dezyem Sekzyon Akil Di No)
	11/02/93	44100		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	11/02/93	44100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/02/93	44100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Jean Eddy	30	M		Jeunes Semeurs D'amitie/organisation Militants Acul
	14/12/91	44300		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
ANDRE, Jean Rene	30	M		
	03/01/93	44100		Torture: Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Jeannette	33	F		
	03/10/91	45205		Torture (1 coup de couteau au sein): Civils armés
	03/10/91	45205		Viol et/ou abus sexuel (6 hommes): Civils armés
ANDRE, Marjorie	18	F		
	02/10/91	75203		Torture: Civils armés
ANDRE, Martine	30	F		
	02/10/91	75203		Torture (scoups de pieds, kalot marassa, perte de 2 dents): Forces Armées d'Haïti, Autre
	02/10/91	75203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
ANDRE, Pierre	45	M		
	30/10/91	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
	30/10/91	42100		Atteinte aux biens (porte de sa maison brisée): Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Regis	61	M		
	26/10/93	51200		Torture (djack, bastonnade: 250 coups): Forces Armées d'Haïti
	26/10/93	51200		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
	26/10/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Sylvestre	30	M		
	12/93	45102		Torture: Forces Armées d'Haïti
	12/93	45102		Détention: Attaché, Chef de section
	12/93	45102		Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Valdet	35	M		
	10/91	72201		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
	10/91	72201		Atteinte aux biens (vol/maison combriolée): Forces Armées d'Haïti
ANDRE, Violene	26	F		Comite Quartier
	10/11/93	45102		Torture: Attaché
	10/11/93	45102		Détention: Attaché
ANDREUS, Guillaume	–	M		
	21/09/93	93402		Torture (45mn de giffles bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	21/09/93	93402		Détention (une journée): Forces Armées d'Haïti
ANDREVIL, Petion	24	M		Med (mouvman Elev Desalin)
	26/07/94	11100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	26/07/94	11100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	26/07/94	11100		Extorsion (300 gourdes): Forces Armées d'Haïti
ANDRIS, Esperancia	24	F		Oganizasyon Soley Lakay, Ujpda
	24/06/94	32300		Atteinte à la liberté: FRAPH
	24/06/94	32300		Extorsion (gdes 25): FRAPH
ANDRIS, Marie Solange	44	F		Oganizasyon Soley Lakay, Ujpda
	24/06/94	32300		Torture (bastonnade, coups de fouets): FRAPH
	24/06/94	32300		Détention: FRAPH
	24/06/94	32300		Atteinte à la liberté: FRAPH
	24/06/94	32300		Extorsion (gdes 25): FRAPH
ANDRIS, Yves Jonas	32	M		Opa, Lavalas
	29/10/93	92200		Menaces et persécution: FRAPH
ANEFIS, Otensil	43	F		
	06/10/94	14205		Torture (kalot): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH, Attaché
	06/10/94	14205		Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH, Attaché

	06/10/94	14205		Atteinte à la liberté. Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH, Attaché
	06/10/94	14205		Atteinte aux biens (gdes 500). Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH, Attaché
ANELAS, Jean Claude	30		F	Organisation Lavalas Pou Defans Entere De Jiraud(oidej)
	08/92	31100		Torture (frappe). Chef de section, Personnel de chef de section
	08/92	31100		Détention (plusieurs jours). Chef de section, Personnel de chef de section
ANELUS, Anecia	50		F	Comite De Quartier(laviolette), Groupe Femme Vanyan
	01/10/91	42100		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	42100		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
ANESCA, Mimose	32		F	
	15/09/93	11103		Atteinte à la liberté. Personnel de chef de section
	15/09/93	11103		Menaces et persécution. Personnel de chef de section
	15/09/93	11103		Torture. Personnel de chef de section
ANESTILE, Semoirrien	44		M	Tk Tet Kole Ti Peyzan
	20/05/92	62105		Torture (coups de pieds, kalot , bastonnade). Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	20/05/92	62105		Détention (5 jours). Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	20/05/92	62105		Menaces et persécution. Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ANESTIN, Cyrill	60		M	
	30/10/93	62200		Extorsion. Autre, Chef de section
	30/10/93	62200		Détention. Autre, Chef de section
	30/10/93	62200		Torture. Autre, Chef de section
ANESTOC, Clovis	25		M	De Nettoyage De Cite Lescot
	11/91	42100		Torture (coups de grosse de fusil, bastonnade et un coup de crosse de uzzi). Attaché, Forces Armées d'Haïti
	11/91	42100		Détention. Attaché, Forces Armées d'Haïti
	11/91	42100		Atteinte à la liberté. Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/92	42100		Torture (battu). Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/92	42100		Détention. Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/92	42100		Tentative d'exécution (reçu une balle). Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/92	42100		Extorsion (gdes 17500, pillage de la boutique). Attaché, Forces Armées d'Haïti
ANEUS, Friquert	24		M	MRTA
	10/10/92	11202		Torture (bastonnade). Chef de section, Personnel de chef de section
	10/10/92	11202		Menaces et persécution. Chef de section, Personnel de chef de section
ANEXIL, Gerard	32		M	
	00/94			Atteinte aux biens. Civils armés, Chef de section
	00/94			Menaces et persécution. Civils armés, Chef de section
ANGER, Mme Jn Hubert	30		F	Tet Kole
	03/11/93	23200		Torture (coups de fouet). Forces Armées d'Haïti
	03/11/93	23200		Extorsion (gdes 200). Forces Armées d'Haïti
ANGOMARD, Pierre			M	
	10/10/91	42100		Disparition. Forces Armées d'Haïti
ANGRAND, Agamus	53		M	
	12/10/92	53200		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
	12/10/92	53200		Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
	12/10/92	53200		Détention (8 heures, puis pendant 6 heures le 14/10/92). Forces Armées d'Haïti
ANGRAND, James	33		M	
	00/93			Détention. Forces Armées d'Haïti
	00/93			Torture. Forces Armées d'Haïti
ANGRAND, Marie Alta	36		F	Brigade Vigilance
	03/01/92	75200		Atteinte à la liberté. Autre
	03/01/92	75200		Torture (coups de crosse de fusil, bras casse). Autre
ANIS, Monfils	22		M	
	07/05/94	91100		Torture (bastonnade). Forces Armées d'Haïti
	07/05/94	91100		Détention (1 nuit). Forces Armées d'Haïti
	07/05/94	91100		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
ANISTIN, Cirill	57		M	
	30/10/93	13100		Torture (les mains liées au dos). Chef de section, Autre
	30/10/93	13100		Détention (aux gonaives). Chef de section, Autre
	30/10/93	12100		Menaces et persécution. Chef de section, Autre
ANNORE, Alphonse	58		M	
	17/12/92	91103		Torture (coups de crosse de fusil). Forces Armées d'Haïti
	17/12/92	91103		Détention (1 jour). Forces Armées d'Haïti
	17/12/92	91103		Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
ANOUSE, Chery	35		M	Membre Tkl Depuis Octobre 91
	10/91	45200		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti, Attaché

ANRILISE, Arisenat 44 F
13/02/92 12100 Détention (8 jours) Forces Armées d'Haïti
13/02/92 12100 Extorsion (gdes 1500) Forces Armées d'Haïti
ANTENOR, Alexis 30 M
16/04/93 92104 Détention (1 journée) Chef de section, Personnel du chef de section
16/04/93 92104 Extorsion (gdes 200) Chef de section, Personnel du chef de section
ANTENOR, Antoine 77 M Protestan, Tet Ansanm
16/04/93 92301 Détention (2 jours) Chef de section
16/04/93 92301 Extorsion (gdes 650) Forces Armées d'Haïti
ANTENOR, Jean Robert 45 M
06/92 75701 Exécution sommaire Autre
ANTENOR, Sosonne - M
04/93 92104 Détention (place au piquet tous ligotés) Chef de section
04/93 92104 Extorsion (gdes 300) Chef de section
ANTIBE, Meril 64 M
14/05/94 42100 Détention (22 jours) Forces Armées d'Haïti, Attaché
14/05/94 42100 Torture (une culotte et bastonnade) Attaché
14/05/94 42100 Extorsion (gdes 4500) Forces Armées d'Haïti
ANTOINE, Alex 21 M Organisation Des Jeunes Du Bord
02/10/91 51100 Menaces et persécution Attaché, Autre
11/92 51100 Torture Attaché, Autre
11/92 51100 Torture (bastonnade et gifles) Attaché, Autre
ANTOINE, Alius 26 M Comite Quartier Champin
00/92 Menaces et persécution Civils armés, Forces Armées d'Haïti
00/92 Atteinte aux biens Civils armés, Forces Armées d'Haïti
ANTOINE, Antony 72 M Lavalasse
27/10/93 51200 Atteinte aux biens (maison endommagée) Autre
ANTOINE, Benito 23 M
28/04/93 34107 Torture (bastonnade) Police
28/04/93 34107 Détention Police
28/04/93 34107 Atteinte à la liberté Police
ANTOINE, Celita - F
30/09/91 75705 Exécution sommaire (clair soleil) Attaché
ANTOINE, Charles 48 M Fgpl/Federation Groupman Peyisan Lavejo Sudo
11/11/91 24303 Détention (1 jour chez le vice président du fraph) FRAPH, Chef de section
30/10/93 24303 Atteinte aux biens (vol, maison démolie) FRAPH, Chef de section
30/10/93 24303 Menaces et persécution FRAPH, Chef de section
30/10/93 24303 Atteinte à la liberté (d'expression) FRAPH, Chef de section
30/10/93 24303 Torture (bastonnade suivi de décès) FRAPH, Chef de section
28/10/93 24303 Détention FRAPH, Chef de section
28/10/93 24303 Torture Attaché
28/10/93 24303 Torture (balot manman) Attaché
11/11/91 24303 Menaces et persécution FRAPH, Chef de section
11/11/91 24303 Extorsion (gdes 10500) FRAPH, Chef de section
ANTOINE, Claude 54 M
09/03/94 54200 Détention Forces Armées d'Haïti, Attaché
ANTOINE, Denis 82 M
22/10/92 75200 Disparition Attaché
ANTOINE, Denis 72 M
22/11/91 75202 Disparition Civils armés
ANTOINE, Derilia 50 F Mpmb, Opl
10/93 92106 Menaces et persécution (& bastonnade) Attaché
10/93 92106 Extorsion (tentative) Attaché
ANTOINE, Ecclus 21 M
10/93 52102 Torture (gifles et un coup de fusil a l'epaule) Chef de section
ANTOINE, Edline 36 M Partisan D'aristide
15/10/94 71200 Torture (bastonnade, bras gauche inutile) Forces Armées d'Haïti
ANTOINE, Ernio 29 M Solidarite Inter-ecoliers Sans Louverture Population Interprete Du Nord
28/06/93 41200 Torture (bastonnade, des gifles) Forces Armées d'Haïti
28/06/93 41200 Détention Forces Armées d'Haïti
01/07/93 41200 Torture Forces Armées d'Haïti
01/07/93 41200 Détention Forces Armées d'Haïti
01/07/93 41200 Menaces et persécution (d'exécution) Forces Armées d'Haïti
15/08/93 41200 Torture (battu) Forces Armées d'Haïti
15/08/93 41200 Détention Forces Armées d'Haïti
17/09/93 41200 Torture Forces Armées d'Haïti
12/03/94 41200 Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Claude 45 M Mpkj Zepol Ak Zepol Gran Kars, Agent De Police Sous Aristide/preval
30/10/93 93401 Torture (2 griffes dans l'oeil) FRAPH
30/10/93 93401 Détention FRAPH
30/10/93 93401 Menaces et persécution FRAPH
30/10/93 93401 Atteinte aux biens (vol de gdes 3500, montre) FRAPH
28/10/93 93401 Menaces et persécution (groupe arme tire sur la maison) FRAPH

ANTOINE, Fabienne 4 F
29/10/91 13105 Exécution sommaire affiliation inconnue

ANTOINE, Felix 56 M Oranmoun Pa Jwe
12/91 51201 Extorsion (gdes 200) Forces Armées d'Haïti
12/91 51201 Détention Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Gesner 36 M
05/93 75200 Disparition Autre

ANTOINE, Ismael 30 M Stas Syndicat Travailleur Agricol Savanette
30/10/91 23301 Atteinte aux biens (jardin devasté bétails perdus) Forces Armées d'Haïti
30/10/93 23301 Tentative d'exécution Forces Armées d'Haïti
30/10/91 23301 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
30/10/93 23301 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Jacques 45 M Mouvman Peyizan Ste Suzanne
01/12/91 53300 Atteinte à la liberté Chef de section
01/12/91 53300 Menaces et persécution Chef de section

ANTOINE, Jacques 38 M Padf (org) Fncd
03/11/91 47400 Torture (bastonnade) Civils armés
16/04/92 47400 Détention Forces Armées d'Haïti
16/04/92 47400 Atteinte aux biens (vol de moto) Civils armés

ANTOINE, James 36 M
15/12/91 42100 Atteinte aux biens (on a brisé son appareil de ventilateur et de frigo vol d'argent) Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 Torture Forces Armées d'Haïti
15/12/91 42100 Torture Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Jean 45 M Fncd
26/02/92 75200 Atteinte aux biens (maison incendiée) Forces Armées d'Haïti
26/02/92 75200 Détention (3 jours) Forces Armées d'Haïti
26/02/92 75202 Torture (kalot manman, coups de pieds, bastonnade) Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Jean Claude 37 M OPM
Détention Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

ANTOINE, Jean Dantes - M Kanal Aboukle Alcryon Avanzeman Lan Bouchi
06/94 34200 Torture (coups de crosse de fusil) Forces Armées d'Haïti
06/94 34200 Détention (1 jour, 1 nuit) Forces Armées d'Haïti
06/94 34200 Extorsion (gdes 500) Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Jean Ronice - M
06/94 34200 Torture Forces Armées d'Haïti
06/94 34200 Détention Forces Armées d'Haïti
06/94 34200 Extorsion (gdes 400) Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Jn Marturenu 34 M Mapa (mouvement Paysan Agricole Abacou), Opl, Mpnkp
12/01/92 85303 Menaces et persécution Chef de section, Personnel de chef de section
02/09/93 85303 Menaces et persécution Chef de section, Personnel de chef de section

ANTOINE, Leonard 65 M Organisation Paysan Ste Suzanne
09/01/92 53303 Torture (bastonnade 9 coups) Chef de section
09/01/92 53303 Détention Chef de section
09/01/92 53303 Extorsion (gdes 75) Chef de section

ANTOINE, Luckner 32 M
26/04/94 12106 Atteinte aux biens (payé gdes 350 à un juge de paix et gdes 450 à 2 militaires pour faire le procès) Forces Armées d'Haïti
25/04/94 12106 Exécution sommaire Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Lunie 25 F Otn (organisation Travailleurs Haitiens
25/10/92 53200 Atteinte aux biens (vol de gdes 900) Attaché, Forces Armées d'Haïti
25/10/92 53200 Menaces et persécution Attaché, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Marie Therese - F
10/08/93 75700 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
10/08/93 75700 Exécution sommaire Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Markesse 54 M Tkl Catholique/ Fncd
26/06/93 11100 Extorsion (gdes 10000) Forces Armées d'Haïti
26/06/93 11100 Détention (1 jour) Forces Armées d'Haïti
26/06/93 11100 Torture (djack, bastonnade kalot) Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Michelet 7 M
29/10/91 13105 Exécution sommaire affiliation inconnue

ANTOINE, Mme Felix – F
01/04/92 51201 Extorsion (gdes 450): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
01/04/92 51201 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Mester 50 M Catholique, Tet Kole, Lavalas
21/10/93 92301 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
21/10/93 92301 Extorsion (gdes 1120, vol de 3 vaches): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Nestorr 49 M Catholique, Tet Kole, Aristide
31/10/93 92301 Torture (tête frappée 10 fois contre le mur, bastonnade aux fesses, barbe arrachée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/10/93 92301 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/10/93 92301 Atteinte à la liberté (obligé à dire "vive fraph"): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/10/93 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/10/93 92301 Extorsion (gdes 5200): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
21/03/93 92301 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
21/03/93 92301 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
21/03/93 92301 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ANTOINE, Nonnite – F
00/91 Torture: Forces Armées d'Haïti
00/91 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
00/91 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Ofilia 25 F TKL
31/10/93 21100 Torture (bastonnade, kalots menaces): Chef de section, police
31/10/93 21100 Détention (1 journée): Chef de section, police
31/10/93 21100 Extorsion (gdes 200): Chef de section, police

ANTOINE, Ogerte – M
19/10/91 34100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
19/10/91 34100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
19/10/91 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
19/10/91 34100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Paul Eus 42 M
13/06/92 11100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/06/92 11100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché

ANTOINE, Petion 41 M
22/10/91 13105 Disparition: Autre

ANTOINE, Pressage 52 M Catholique (tk)/frappé/tête Kole/mpp Affiliation
06/10/91 92301 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, autre, Personnel du chef de section
06/10/91 92301 Torture: Forces Armées d'Haïti, autre, Personnel du chef de section
06/10/91 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre, Personnel du chef de section
19/01/92 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre, Personnel du chef de section
19/01/92 92301 Atteinte aux biens (porte défoncée): Forces Armées d'Haïti, autre, Personnel du chef de section

ANTOINE, Pressage 38 F Animatrice De Chomie/Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen/lavalas
06/10/91 92300 Menaces et persécution (tentative de détention): Attaché, Forces Armées d'Haïti
06/10/91 92300 Atteinte aux biens (tentative de briser la maison): Attaché, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Relus 28 M MPP
11/11/91 21201 Extorsion (gdes 1000): Personnel du chef de section, Forces Armées d'Haïti
25/09/93 21201 Extorsion (tentative): Personnel du chef de section, Forces Armées d'Haïti
02/08/92 21201 Détention (3 heures): Personnel du chef de section, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Rodrigue 26 M O.p.j.c.s.
17/03/92 75700 Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
17/03/92 75700 Torture (coups de crosse de fusil, de barre de fer, bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Roselin 46 M
12/11/91 52300 Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
11/91 52300 Atteinte aux biens (sa maison a été détruite, établissement scolaire, vol de ses matériaux de const.): Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Roselin Mme – F
11/91 52300 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Seant 45 M
09/91 Détention: FRAPH

ANTOINE, Theodore 43 M MOPED
17/08/92 52300 Torture (un coup de crosse de revolver et deux coups de pied à la bouche): Forces Armées d'Haïti

17/08/92 52300 Détention (1 mois et 17 jours) Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Theodore – M
17/09/91 52300 Détention (17 jours) Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Therese 33 F
01/11/93 41105 Atteinte aux biens (maison brulée) Civils armés, Forces Armées d'Haïti
01/11/93 41105 Exécution sommaire Civils armés, Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Val 27 M CECI
14/11/93 14206 Torture FRAPH
14/11/93 14206 Extorsion (gdes 500 et vol de bétail) FRAPH

ANTOINE, Voltaire Mme 51 F Rpa(rassemblement Peyizan Lazil)
07/92 31202 Torture (etouffement/coups de pied) Forces Armées d'Haïti
07/92 31202 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
07/92 31202 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Wanchiny 21 M Partisan D'aristide
30/09/91 75701 Tentative d'exécution (5 balles) Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Yves 35 M APTECH
03/08/94 93402 Torture (bastonnade 30 coups) Forces Armées d'Haïti
03/08/94 93402 Détention (3 jours a cayes jacmel et 5 jours a jacmel) Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
03/08/94 93402 Atteinte à la liberté (ne voulait pas etre attache) Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
03/08/94 93402 Menaces et persécution (de mort) Forces Armées d'Haïti

ANTOINE, Yvon 42 M
30/09/91 75200 Disparition affiliation inconnue

ANTONE, Antoine 30 M
30/10/93 22200 Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade) Forces Armées d'Haïti, FRAPH
30/10/93 22200 Atteinte aux biens (vol) Forces Armées d'Haïti, FRAPH

APOLLON, Ducl 30 M
13/12/91 22202 Atteinte à la liberté (insulte) FRAPH
13/12/91 22202 Menaces et persécution FRAPH

APOLLON, Jean baptiste – M
09/94 41100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Chef de section
09/94 41100 Extorsion (gdes 750) Forces Armées d'Haïti, Chef de section

APOSTROME, Julet 28 M Association Des Jeunes De L'avenue Des Dattes
28/11/92 12101 Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
28/11/92 12101 Détention (1 jour) Forces Armées d'Haïti
14/08/93 12101 Torture (tête dans la boue) Forces Armées d'Haïti
14/08/93 12101 Extorsion (gdes 250) Forces Armées d'Haïti

APPOLEON, Sylvester 42 M
10/91 54102 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

APPOLON 39 M
13/12/91 11400 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti, Autre
13/12/91 11400 Tentative d'exécution Forces Armées d'Haïti, Autre
13/12/91 11400 Torture (bastonnade,marche sur le corps, kalot marassa) Forces Armées d'Haïti, Autre

APPOLON, Alcide 34 M
03/01/94 21101 Torture (bastonnade, kalot marassa) FRAPH
03/01/94 21101 Détention (1 journée) FRAPH

APPOLON, Alsome 37 M p p , Lavalas
17/10/93 21100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section

APPOLON, Lerry 30 M
09/94 41100 Détention Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
09/94 41100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

APPOLOS, Maxime – M
04/10/94 42100 Atteinte à la liberté autre

ARCHANGE, Devendieu 37 M MPP
02/11/93 21101 Torture (bastonnade) Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH, autre
02/11/93 21101 Extorsion (gdes 250) Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH, autre
09/11/93 21101 Torture (bastonnade) Personnel de chef de section
09/11/93 21101 Détention Personnel de chef de section

ARCHELUS, Elusion – M T k (tet Kole Ti Peyizan)
30/10/91 61401 Torture (djeak, kalot marassa, bastonnade, coups de pied, marche sur le corps) Chef de section, Forces Armées d'Haïti

		30/10/91	61401		Détention (1 mois et 15 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	61401		Atteinte aux biens (destruction de sa maison): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ARCHELUS, Joel	32	M		Fond Militant Reunis	
		11/93	42100		Détention: Attaché
		31/12/91	75700		Détention: Attaché
		11/93	42100		Torture: Attaché
ARCHIL, Claude	28	M		Organizasyon Payizan Pon Chanjman	
		00/92			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		00/92			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ARCHILLE, Mesenc	52	M			
		19/05/92	15201		Torture (bastonnade, djack): FRAPH, police, Forces Armées d'Haïti
		19/05/92	15201		Détention (10 jours chef section, avant-poste, general): FRAPH, police, Forces Armées d'Haïti
ARGANT, Jean Claude		32	M		
		04/05/93	71200		Extorsion (gdes 6500): Forces Armées d'Haïti
		04/05/93	71200		Détention (20 jours): Forces Armées d'Haïti
		04/05/93	71200		Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti, affiliation inconnue
		10/09/94	71200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ARIOS, Gilles	29	M		Opdd (organisati pop dev derac.)	
		11/12/91	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		24/12/91	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ARIS, -	-	M			
		05/02/94	84300		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ARISCLAUDE, Tilionord		29	M		
		07/06/94	54100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		07/06/94	54100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ARISDA, Phrarilia	47	F		Groupe Manyan	
		09/02/94	84403		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		09/02/94	84403		Détention (un jour): affiliation inconnue
ARISME, Francillon	36	M		O.P.S.	
		12/91	53303		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
		12/91	53303		Extorsion (gdes 250): Chef de section, Personnel de chef de section
		12/91	53303		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		12/91	53303		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
ARISTE, Ulrick	28	M			
		12/03/92	75100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		12/03/92	75100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ARISTIDE, Anouald	38	M			
		27/06/94	11401		Détention (1 nuit avant-poste): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		27/06/94	11401		Extorsion (463 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ARISTIDE, Arillen	34	M			
		29/10/92	12101		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/10/92	12101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/10/92	12101		Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ARISTIDE, Asedi	18	M			
		29/10/92	12101		Torture (coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/10/92	12101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/10/92	12101		Extorsion: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ARISTIDE, Elise	39	F			
		25/10/93	75701		Viol et/ou abus sexuel: Attaché
ARISTIDE, Gesner	45	M		Opueb Des Tptc	
		02/92	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti, autre
		02/92	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre
		24/04/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, autre
		24/04/92	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre
ARISTIDE, Gesner	34	M			
		02/05/94	11400		Torture (bastonnade 30 coups): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		02/05/94	11400		Détention (15 jours a st marc): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ARISTIDE, Kerline	31	F		Machann Progressis	
		01/11/91	75100		Torture: Forces Armées d'Haïti
ARISTIDE, Marie Therese Joseph			54	F	
		05/01/92	75501		Exécution sommaire (par balle): Forces Armées d'Haïti
		05/01/92	75501		Torture: Forces Armées d'Haïti
ARISTIDE, Marie Yvonne		33	F		
		05/92	75700		Menaces et persécution: Zenglendo

		05/92	75700		Atteinte aux biens (vol argent, radio etc) Zenglendo
ARISTIDE, Roseline	26	F			
		30/09/91	75701		Torture Police, Attaché
ARISTIDE, Roslyn	-	F			
		10/91	75203		Exécution sommaire Forces Armées d'Haïti, Autre
		10/91	75203		Torture Forces Armées d'Haïti, Autre
ARISTIDE, Serge	28	M		Union Des Professionnels Techniques Journaliers Et Extra Budgetaires comite De Q	
		18/09/92	75203		Torture (main gauche inutilisé) affiliation inconnue
		18/09/92	75203		Détention affiliation inconnue
ARISTIL,	M				
		16/10/91	52200		Détention Forces Armées d'Haïti
ARISTIL, Alvares	6	M			
		13/08/92	84201		Menaces et persécution (fouette) Forces Armées d'Haïti
ARISTIL, Jesula	30	F			
		27/10/93	00000		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	00000		Détention (1 jour avant-poste de savanne moulins) Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	00000		Extorsion (gdes 1000) Forces Armées d'Haïti
ARISTIL, Marcenise	28	M		President Rassemblement Paysan Mont Organise	
		16/10/91	52200		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	52200		Détention (1 jour et demi) Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	52200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	52200		Extorsion (gdes 750) Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	52200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ARISTIL, Regilus	46	M			
		10/91	75203		Torture (a perdu dents devant) autre
		10/91	75203		Menaces et persécution autre
ARISTIL, Stanley	7	M			
		13/08/92	84201		Détention Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	84201		Menaces et persécution (fouette) Forces Armées d'Haïti
ARISTYL, Macsone	34	M		RPM	
		03/10/91	52200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
ARISTYL, Markes	25	M			
		00/92			Détention Police, Forces Armées d'Haïti
		00/92			Menaces et persécution Police, Forces Armées d'Haïti
ARMAND, Joseph	35	M		Tet Kole	
		30/09/91	92301		Menaces et persécution (visite de macoute avec machette) autre
ARMICIL, Lisane	41	F		Comite Quartier Lescot	
		11/92	41200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		01/92	41200		Atteinte aux biens (maison brise, vol d'objets) Forces Armées d'Haïti
ARNES, Louis	52	M		Communautaire C'est La Vie Depuis 75	
		08/94	84600		Extorsion (gdes 250) Forces Armées d'Haïti
		08/94	84600		Détention Forces Armées d'Haïti
ARNOLD, Jean Baptiste		29	M	FNCD	
		29/10/93	75200		Torture (bastonnade) Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	75200		Menaces et persécution Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		29/10/91	75200		Détention (1 mois et 15 jours) Civils armés, Forces Armées d'Haïti
ARNOUX, Souffrance		-	M		
		09/10/91	15300		Détention (caserne) Forces Armées d'Haïti, Autre, Chef de section
		09/10/91	15300		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti, Autre, Chef de section
		09/10/91	15300		Torture (djack, bastonnade) Forces Armées d'Haïti, Autre, Chef de section
ASSILAN, Jean	33	M		Accm. Fedrum	
		10/08/94	14102		Atteinte à la liberté (d'expression) Chef de section
		10/08/94	14102		Menaces et persécution (tentative d'arrestation) Chef de section
		10/08/94	14102		Extorsion (gdes 1500) Chef de section
ATIS, Ednor Mme	-	F			
		22/02/93	92106		Menaces et persécution (de fouetter) Forces Armées d'Haïti, Attaché
ATIS, Yves	19	F		Mpmb (mouv Man Peyizan Mapou Belaud)	
		01/93	92106		Torture (50 coups de fouet, djack) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		01/93	92106		Détention (2 jours) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		01/93	92106		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ATOUT, Hermann	35	M			
		00/93			Torture Forces Armées d'Haïti
		00/93			Détention Forces Armées d'Haïti
ATOUT, Severe	22	M			
		12/91	75700		Disparition Forces Armées d'Haïti
ATTIS, Joanel	-	M			
		22/04/94	12106		Exécution sommaire (par balles) Forces Armées d'Haïti

ATTUS, Exuma	38	M		
	10/91	12106		Torture (perte de 2 dents, cicatrices au ventre): Forces Armées d'Haïti
	10/91	12106		Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/91	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AUBERT, Souvinas	53	F		
	15/12/91	42100		Torture (frappe): Forces Armées d'Haïti
	15/12/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
AUCCIUS, Destoral	24	M	A.D.C.	
	18/10/93	41203		Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
	18/10/93	41203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
	18/10/93	41203		Extorsion (gdes 950): Forces Armées d'Haïti, Autre
AUDALBERT, Hyppolite	–	M	Caritas	
	04/04/94	22101		Torture (djack, bastonnade : 54 coups; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	04/04/94	22100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
AUDATE, Erida	–	F	Fanm Vanyan	
	12/08/93	54100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	12/08/93	54100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	07/06/94	54100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	07/06/94	54100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AUGUSMA, Septembre	31	M		
	12/91	11100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
AUGUSTE, Alphonse	63	M	Tet Asamm Ti Peyisan	
	00/92			Torture: Forces Armées d'Haïti
	00/92			Détention: Forces Armées d'Haïti
AUGUSTE, Augustin	55	M	Sympathisant Lavalas	
	03/12/93	84201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/08/92	84201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AUGUSTE, Carmen	50	F		
	00/00			Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	00/00			Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
AUGUSTE, Clezette	25	F		
	27/11/93	43102		Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
AUGUSTE, Emmanuel	24	M	Kdsbr (comite Pour Developpement Ate Bas Raboto)	
	15/03/94	12106		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	15/03/94	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	15/03/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	15/03/94	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	15/03/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	23/03/94	12106		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AUGUSTE, Ezekiel	35	M		
	01/08/92	62105		Torture: Chef de section
	01/08/92	62105		Détention: Chef de section
	30/09/92	62105		Atteinte aux biens (destruction de sa maison et de tout ce qui s'y trouvait): Chef de section, Personnel de chef de section
AUGUSTE, Jean	33	M		
	30/09/91	75202		Disparition: Autre
AUGUSTE, Jean	40	M	Laselle, Sympathisant Lavalas	
	16/07/94	84200		Torture (bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Personnel de chef de section
	16/07/94	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Personnel de chef de section
	16/07/94	84200		Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
	06/07/94	84200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	06/07/94	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/07/94	84200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
AUGUSTE, Jocelin	37	M	C.o.d.a.d.e.f. Comite D'action Pour Le Developpement De Farrier / O.p.l.	
	18/09/94	51101		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti
	18/09/94	51101		Détention: Forces Armées d'Haïti
	18/09/94	51101		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	18/09/94	51101		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
AUGUSTE, Louimenes	35	M		
	14/10/92	72200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
	14/10/92	72200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
AUGUSTE, Louisna	25	F		
	29/11/93	43102		Torture (50 coups de fouets): Forces Armées d'Haïti
	29/11/93	43102		Détention: Attaché

29/11/93 43102 Atteinte aux biens (vol d'argent) Forces Armées d'Haïti

AUGUSTE, Luckner 35 M

16/03/94 75200 Atteinte aux biens affiliation inconnue
16/03/94 75200 Détention affiliation inconnue
16/03/94 75200 Exécution sommaire (coups de couteau) affiliation inconnue

AUGUSTE, Philippe Gotes 27 M ADESA

17/12/91 24300 Torture (les cheuveux coupes, bastonnades) affiliation inconnue
17/12/91 24300 Détention (3 jours) affiliation inconnue
30/10/93 24300 Atteinte aux biens (perte de gdes 2500, maison demolie) affiliation inconnue

AUGUSTE, Preslin M

00/94 Torture Forces Armées d'Haïti
00/94 Détention Forces Armées d'Haïti

AUGUSTE, Preston 40 M

14/08/92 84201 Torture (coups de fusil a la tête, bastonnade,) Forces Armées d'Haïti
14/08/92 84201 Détention Forces Armées d'Haïti
14/08/92 84201 Atteinte aux biens (vol dégdes 500 et cigarettes) Forces Armées d'Haïti

AUGUSTE, Prosper 27 M

18/09/93 52300 Torture (torture avec un casque special) Forces Armées d'Haïti
18/09/93 52300 Détention (7 jours) Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
18/09/93 52300 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
18/09/93 52300 Atteinte aux biens (volde sa montre) Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

AUGUSTE, Saint Fines 30 M Animateur(organisation Des Paysans De Bahon)

29/11/93 43102 Torture (djack et baton) Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
29/11/93 43102 Détention Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
27/11/93 43102 Extorsion (gdes 200) Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

AUGUSTE, Sylvanie 78 F

22/04/94 12100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12100 Atteinte aux biens (maison pillée) Forces Armées d'Haïti

AUGUSTE, Victor 25 M

18/04/94 12106 Torture Forces Armées d'Haïti, Autre
18/04/94 12106 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Autre

AUGUSTIN, Alene 37 F Tèt/mouvement Paysans Dondon

01/01/92 47100 Atteinte aux biens Civils armés
29/01/92 47100 Atteinte aux biens (maison détruite) Forces Armées d'Haïti

AUGUSTIN, Anantes 76 F

30/10/93 15203 Torture (coups de pierre) Attaché

AUGUSTIN, Anilus M

15/03/94 15301 Torture (bastonnade) Attaché, Chef de section
15/03/94 15301 Détention (3 mois) Attaché, Chef de section
15/03/94 15301 Atteinte aux biens Attaché, Chef de section

AUGUSTIN, Bellanot 45 M Mpp(mouvman Peyizan Papay), Animateur

16/04/93 24101 Torture Chef de section
24/11/91 24101 Détention Forces Armées d'Haïti, Chef de section
16/04/93 22100 Détention (7 jours) Chef de section
24/11/91 22100 Torture Personnel de chef de section, Attaché, autre
24/11/91 22100 Détention Personnel de chef de section, autre, Attaché
24/11/91 22100 Extorsion (gdes 2000, maison detruite, vol de jardin) Employé civil de l'Etat, autre

AUGUSTIN, Bernard M

02/10/91 53306 Menaces et persécution Attaché, Forces Armées d'Haïti

AUGUSTIN, Bernie M

02/10/91 53306 Détention Attaché, Forces Armées d'Haïti

AUGUSTIN, Boston 34 M

17/03/92 91103 Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
17/03/92 91103 Détention (1heure) Forces Armées d'Haïti
17/03/92 91103 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

AUGUSTIN, Celnor 32 M

30/09/91 75701 Exécution sommaire (3 balles) Forces Armées d'Haïti

AUGUSTIN, Daniel 41 M

30/11/93 12200 Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché

AUGUSTIN, Desgeline 2 F

01/07/93 21202 Torture Forces Armées d'Haïti

AUGUSTIN, Dominique 40 M

30/09/91 75200 Disparition Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75200 Torture Forces Armées d'Haïti

AUGUSTIN, Elianus 27 M Frere: Secretaire General Rpm
11/09/93 44102 Exécution sommaire: Chef de section, Civils armés
11/09/93 44102 Détention: affiliation inconnue
AUGUSTIN, Emmanuel 48 M FNCD
12/09/94 12100 Extorsion (gdes 4000): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
12/09/94 12100 Détention (3 jours caserne toussaint louverture): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
12/09/94 12100 Torture (bastonnade a la tête, au corps): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
AUGUSTIN, Fernand 40 M
00/91 Tentative d'exécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Flerestin 62 M
10/93 22103 Torture: Personnel de chef de section
10/93 22103 Détention: Personnel de chef de section
AUGUSTIN, Gelias 45 M Tel Ansanm Joachim Rodney
26/08/94 91109 Torture (plusieurs calottes marassa): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/08/94 91109 Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/08/94 91109 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/08/94 91109 Extorsion (gdes 350): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Georges 39 M
02/10/91 22103 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
02/10/91 22103 Atteinte aux biens (maison pillée): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
AUGUSTIN, Gervais 45 M Catholique/fraternite Men Kontre Sou Sala
17/07/92 93402 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
17/07/92 93402 Atteinte à la liberté (on l'attribue des tracts qui sont apparus dans la zone): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
17/07/92 93402 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
17/07/92 93402 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
13/10/93 93402 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
AUGUSTIN, Ghislaine 42 F
30/09/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Gusteme 77 M
07/04/94 41102 Exécution sommaire (tue a coups de machette): Personnel de chef de section
AUGUSTIN, Jacqueline 35 F Affr Organisation Fanm Djanm Raboteau
30/10/93 12106 Atteinte aux biens (vol de 100 gdes, armoires, vaisselle): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 12106 Tentative d'exécution (pulsion cardiaque): Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Jean 20 M
03/02/94 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Autre
AUGUSTIN, Jean Baptiste - M
12/91 51100 Extorsion (gdes 200, pillage de son jardin): Forces Armées d'Haïti
10/12/91 51100 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
10/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Leostene 29 M
23/12/93 53306 Détention (2 jours): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
25/12/93 53306 Atteinte aux biens (vol de bétail et de gdes 150): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Luc 70 M
04/09/94 53200 Menaces et persécution: Attaché
28/10/93 53200 Menaces et persécution: Attaché
AUGUSTIN, Manes 25 M
15/03/92 92202 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
15/03/92 92202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/03/92 92202 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/03/92 92202 Torture (bastonnade, djack, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Marcorel 21 M O.J p.d.
28/10/93 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
28/10/93 51100 Extorsion (gdes 450 et vol de boissons alcoolisées): Forces Armées d'Haïti
30/09/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Marie Carline 18 F
11/91 75700 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
11/91 75700 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
11/91 75700 Menaces et persécution: affiliation inconnue
AUGUSTIN, Mme Bernard 45 F Mouvement Paysan Dupity
02/10/91 53306 Atteinte à la liberté: Attaché
02/10/91 53306 Menaces et persécution: Attaché
01/92 53306 Extorsion (gdes 25): Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Mme Eliezer 33 F O.p.g organisation Jopile Grosse Roche
15/09/94 54302 Détention (6 heures): Attaché, Chef de section

	07/02/92	54302		Atteinte aux biens (jardin devaste,vol de bétails) Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	15/03/92	54302		Détention Attaché, Forces Armées d'Haïti
	15/03/92	54302		Menaces et persécution Attaché, Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Mme Federne	40		F	O.j.h. (organisation Des Travailleurs Haïtiens
	02/92	53200		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
	02/92	53200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Odamene	50		F	Mpd (mouvement Des Paysans De Dondon)
	12/91	47100		Détention Forces Armées d'Haïti
	12/91	47100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	12/91	47100		Extorsion (gdes 500) Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Pascal		M		
	30/09/92	53200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade) Attaché
	30/09/92	53200		Détention Attaché
AUGUSTIN, Patrice	27	M	RPM	
	03/10/93	44102		Torture (bastonnade) Autre, Chef de section
	03/12/93	44102		Menaces et persécution Autre, Chef de section
AUGUSTIN, Paul	60	M		
	15/08/94	54300		Extorsion (gdes 5000 et de bétail) Chef de section, Attaché, Personnel de chef de section
	15/08/94	54300		Détention (2 jours) Chef de section, Attaché, Personnel de chef de section
	15/08/94	54300		Torture (bastonnade) Chef de section, Attaché, Personnel de chef de section
AUGUSTIN, Peters	38	M	FNCD	
	25/09/94	11400		Détention (1 jour a la caserne de grande saline) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	25/09/94	11400		Extorsion (gdes 500) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Peterson	2		M	
	13/03/94	44200		Détention (d'un enfant de 2 ans) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
AUGUSTIN, Raymonde	40		F	
	22/04/94	12106		Torture (cicatrice a la jambe gauche) Autre
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (bétail, chaudieres, etc.) Autre
AUGUSTIN, Richard	21	M		
	11/91	75700		Menaces et persécution affiliation inconnue
AUGUSTIN, Ronald	17	M		
	30/09/91	75200		Disparition Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	75200		Torture Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Roosevelt			M	
	01/01/92	47100		Tentative d'exécution Civils armés
	01/01/92	47100		Atteinte aux biens Civils armés
AUGUSTIN, Rotchill	24	M		
	11/91	75700		Menaces et persécution affiliation inconnue
AUGUSTIN, Roudy	24	M		
	22/04/94	12106		Menaces et persécution (giffles, se rouler par terre) Autre, Forces Armées d'Haïti, FRAPH,
AUGUSTIN, Sadilus	72	M	Tet Kile Ti Peyizan	
	23/09/92	62105		Torture (bastonnades) Chef de section
	23/09/92	62105		Détention Chef de section
AUGUSTIN, Saint Juste	56		M	
	15/01/92	44300		Exécution sommaire affiliation inconnue
AUGUSTIN, Samuel	39	M		
	07/10/91	22100		Torture (kalots marassa, coups de pied) Forces Armées d'Haïti
	07/10/91	22100		Détention (6 mois 13 jours) Forces Armées d'Haïti
	07/10/91	22100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	07/10/91	22100		Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti
	15/07/94	75100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Saul		M		
	18/11/93	53400		Détention Forces Armées d'Haïti
	18/11/93	53400		Extorsion (gdes 1250) Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, St. Louis	60		M	
	12/91	53300		Détention Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	12/91	53300		Extorsion (gdes 95 et vol d'une poule) Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
AUGUSTIN, Sylvanie	25		F	
	09/10/91	15300		Torture (bastonnade) Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
AUGUSTIN, Tavien	52	M	Tet Kole Ti Peyizan Ayisien	
	09/94	63101		Atteinte aux biens Attaché
AUGUSTIN, Wilson	32	M	Fekokak (komite Katye Kotfe)/mprk/lavalas/secretaire Du Bureau D'organisation Du	
	10/07/93	91200		Détention (1 journée) Forces Armées d'Haïti

		10/07/93	91200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AUGUSTIN, Xavier	29	M		Tkl Fraternite/ Delegue Mandate Lavalas Elect 90	
		05/11/91	91104		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Autre
		05/11/91	91104		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Autre
AUGUSTIN, Yventz	26	M		Opdr (organisation Populaire Democratique De Raboteau)	
		01/10/91	12106		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
		01/10/91	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (2 radio, video, lit, chaussures, voles, meubles et vaisselle brises): Forces Armées d'Haïti
AUJOUR, Nadius	45	M		MPJ	
		25/11/93	46104		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		05/11/93	46104		Atteinte à la liberté (de reunion): Chef de section
		05/11/93	46104		Menaces et persécution: Chef de section
AURELIEN, Jean Denis		35	M		
		04/94	81201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
AURELUS, Augustin	64	M			
		04/02/94	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
AUREUEN, Joseph Enel		40	M		Animateur Ti Legliz Tkl/kodelk/jvl Jeune Kombit Voyage/lavalas
		30/09/91	84205		Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	84205		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	84205		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	84205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	84205		Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti, Attaché
AUSSANGE, Marguerite		–	F		Membre Du Groupe Combattant
		25/04/94	41101		Torture (coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		25/04/94	41101		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		25/04/94	41101		Atteinte aux biens (fouille de la maison, vol de radio, de chaussures): Forces Armées d'Haïti
AUVIL, Wilsaint	50	M		MPJ	
		12/08/94	46104		Torture: police, Forces Armées d'Haïti
		12/08/94	46104		Détention: police
		12/08/94	46104		Extorsion (160 gourdes): Forces Armées d'Haïti
AVENA, Fritz	33	M		Opl/membre D'un Casek Elu En 1990	
		04/93	92402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		04/93	92402		Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
AVRIL, Denise	52	F			
		05/03/93	24301		Menaces et persécution: FRAPH
		05/03/93	24301		Atteinte aux biens (vol): FRAPH
AVRIL, Saurel	35	M		Komilfo	
		04/05/93	74200		Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		04/05/93	74200		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		04/05/93	74200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
AXILIEN, Durano	18	M			
		14/10/94	13107		Torture (battu): FRAPH
		14/10/94	13107		Atteinte à la liberté: FRAPH
AXILIEN, Ferdinand	26	M		CATH	
		14/10/94	13107		Torture (kalot marassa, dents arrachées): FRAPH
		14/10/94	13107		Atteinte à la liberté: FRAPH
AXILIEN, Wilfrid	29	M			
		14/10/94	13107		Torture (blesse par machette): FRAPH
		14/10/94	13107		Atteinte à la liberté: FRAPH
AXIME, Aristone		–	M		
		03/94	53400		Détention: Chef de section
		03/94	53400		Atteinte à la liberté: Chef de section
AXIME, Artitha					
		03/94	53400		Détention: Chef de section
		03/94	53400		Atteinte à la liberté: Chef de section
AXIME, Lamary	51	M		Gwopman Ti Plante	
		03/94	53400		Torture (kalot marassa et marche sur le corps): Chef de section
		03/94	53400		Détention (3 jours): Chef de section
		03/94	53400		Extorsion (gdes 300, vol d'un sac de pois): Chef de section
AZEMA, Bellus	39	M		RPPG De Carosse	
		27/10/93	54303		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
AZEMA, Roland	22	M		Souvenir Des Jeunes	

		08/10/91	42100		Tentative d'exécution (tire sur maison) Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	42100		Atteinte aux biens (la vaisselle de la maison a été cassée par les balles tirées) Forces Armées d'Haïti
AZEMAR, Mode	38	F		Catholique. Tête Ensemble, M p m b	
		06/94	92101		Torture (giffle) Chef de section
		06/94	92101		Menaces et persécution (de bastonnade, arpentage volontaire de son terrain) Chef de section
AZOR, Actlia	34	F			
		06/92	34401		Détention Forces Armées d'Haïti
		06/92	34401		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
AZOR, Eders	31	M			
		24/03/94	13100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation) Forces Armées d'Haïti
AZOR, Edith	35	F		Famm En Action Dsarmes	
		30/10/93	15203		Menaces et persécution Attaché
		30/10/93	15203		Atteinte aux biens (maison ciblée de balles) Attaché
AZOR, Marcelin	26	M		IDD	
		05/12/91	11401		Torture (bastonnade) Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	11401		Détention (1 jour) Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		13/12/91	11401		Menaces et persécution Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		13/12/91	11401		Atteinte aux biens Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
AZOR, Maxo	43	M		Protestant/mpmb	
		14/02/92	92106		Torture (1 coup bâton sur l'oeil gauche) Police,Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		14/02/92	92106		Détention Police,Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		14/02/92	92106		Extorsion (gdes 25$) Police,Chef de section, Forces Armées d'Haïti
AZOR, Mme Obiesse	–	F		Lavalas/ti Legliz	
		10/10/93	92402		Atteinte aux biens (pillage de la maison vol de gdes 5000 de marchandise et radio) Forces Armées d'Haïti
		10/10/93	92402		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
		10/10/93	92402		Menaces et persécution (coups de feu dans la zone) Forces Armées d'Haïti
AZOR, Obies	53	M		O G Claude (groupement Du Travail)	
		23/10/91	92402		Détention (pendant 1 heure) Forces Armées d'Haïti
		23/10/91	92402		Atteinte à la liberté (parce a deldayes la rue de roches qu'y etaient pour une) Forces Armées d'Haïti
		23/10/91	92402		Menaces et persécution (coups de feu au dessus de la tête) Forces Armées d'Haïti
		06/10/91	92402		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
		26/10/91	92402		Menaces et persécution (un coup de fer) Forces Armées d'Haïti
		26/10/91	92402		Atteinte aux biens (vol et les serrures cassés) Forces Armées d'Haïti
AZOR, Renold	35	M		Opl. Kil(comite Tony Du La Secrete)	
		31/09/94	81109		Atteinte à la liberté FRAPH
		31/09/94	81109		Menaces et persécution FRAPH
		20/08/94	81109		Menaces et persécution Chef de section
		20/08/94	81109		Extorsion (gdes 50$) Chef de section
AZOR, Ricot	31	M		Groupe Culturel ujecad	
		30/10/93	15204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation) Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	15204		Atteinte aux biens (maison saccagée) Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	15204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation) Forces Armées d'Haïti
		05/02/92	15204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation) Forces Armées d'Haïti
AZOR, Roosevelt	45	M		Fopga, Korega, Travaille Pour Pere Samedi	
		16/09/94	34100		Torture (bastonnades 80 coups) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		16/09/94	34100		Détention (3 jours) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
AZOR, Willio	29	M			
		08/94	75500		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
AZY, Abraham	50	M		M P P	
		25/10/93	22302		Extorsion (gdes 25$) Chef de section
BABA, –		M			
		15/04/92	75701		Torture Forces Armées d'Haïti
		15/04/92	75701		Détention Forces Armées d'Haïti
BADIO, Justin	–	M		Adem Association Pour Le Developpement De Musac	
		26/04/93	93304		Menaces et persécution (coups de feu) Forces Armées d'Haïti
		26/04/93	93304		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
BADUEL, Robert	33	M		KAALA	
		14/07/92	34200		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
		14/07/92	34200		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
		02/07/94	34200		Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti
		02/07/94	34200		Détention Forces Armées d'Haïti

02/07/94 34200 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti

BALANCE, Dieussaut 41 M

15/08/93 93501 Détention: FRAPH
16/08/93 93501 Extorsion (gdes 400): FRAPH
16/08/93 93501 Menaces et persécution: FRAPH
16/08/93 93501 Atteinte aux biens (gdes 1000): FRAPH
16/08/93 93501 Atteinte aux biens (gdes 1000): FRAPH

BANARVE, Alexis – M

02/01/91 Torture: Attaché

BAPTISTA, Milo 31 M IV5

18/11/93 75700 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché

BAPTISTE, Bonnel 32 M

06/93 75700 Disparition: zeng

BAPTISTE, Cledor 30 M FETRAM

03/93 14101 Torture (djack): police, Forces Armées d'Haïti
03/93 14101 Détention (1 jour): police, Forces Armées d'Haïti
03/93 14101 Extorsion (gdes 1500 et bétail tué): police, Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Delinse 20 M

06/93 75700 Disparition: zeng

BAPTISTE, Ducene 57 M Baptiste, G.a.p.m (group Avansman Proje Malere)

14/08/94 92100 Torture (1 giffle et bastonnade: 1 coup): FRAPH
14/08/94 92100 Atteinte à la liberté (la victime n'allait pas à l'entrainement du fraph): FRAPH
14/08/94 92100 Menaces et persécution: FRAPH

BAPTISTE, Estenio 63 M

02/10/91 53400 Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Evance 27 M

15/08/93 12100 Torture (coups et kalot): FRAPH
15/08/93 12100 Menaces et persécution: FRAPH
14/09/94 12100 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat

BAPTISTE, Evane 31 F

00/92 Torture: Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Fefine 35 M Partisan D'aristide

30/09/91 75203 Torture (bras casse): affiliation inconnue

BAPTISTE, Franchette 45 F

07/94 75202 Atteinte aux biens (vol argent): Civils armés

BAPTISTE, Frantz – M

11/05/93 53200 Torture (coups de revolver sur son nez): Forces Armées d'Haïti
11/05/93 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti
11/05/93 53200 Atteinte aux biens (vol de bijoux): Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Gesper 57 M Tet Kole Ti Paysan

10/12/93 21100 Extorsion (gdes 2500 et 3 carreaux de terre): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/12/93 21100 Détention (1 mois caserne las cahobas): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Immacula 30 F

10/92 47500 Atteinte aux biens (ils ont pris radio, l'argent): Employé civil de l'Etat

BAPTISTE, Maria Dasilma 55 M

09/93 14100 Torture: Police, Forces Armées d'Haïti
09/93 14100 Menaces et persécution: Police, Forces Armées d'Haïti
09/93 14100 Atteinte à la liberté: Police, Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Milius – M Mpp Tres Ancien

25/10/93 22302 Torture (bastonnade): FRAPH, Chef de section
25/10/93 22302 Détention (4 heures): FRAPH, Chef de section

BAPTISTE, Moudrel 26 M Komite Katye Veye Yo; Coalition Des Refugies Haitiens

26/09/93 32100 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
26/09/93 32100 Menaces et persécution: affiliation inconnue

BAPTISTE, Nadia 32 F

15/12/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Oriel 40 M

12/10/94 23302 Détention (2 jours caserne de baptiste): Forces Armées d'Haïti
12/10/94 23302 Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
12/10/94 23302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Peglaire – M

07/94 91107 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
07/94 91107 Menaces et persécution (bousculade, tentative de bastonnade): Forces Armées d'Haïti
07/94 91107 Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti

BAPTISTE, Philius 66 M
03/03/94 75705 Exécution sommaire: Civils armés
03/03/94 75705 Atteinte aux biens: Civils armés
BAPTISTE, Thamma 60 M Ti Legliz
09/93 54302 Torture (kalot marassa ayant entraine la surdite, marche sur le corps, bastonnade: 50 cou): Forces Armées d'Haiti
09/93 54302 Atteinte aux biens (pillage de son jardin, vol de son bétail et maison incendiée) Forces Armées d'Haiti
09/93 54302 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haiti
BAPTISTE, Vitem 50 M
05/02/94 84300 Torture (bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haiti, Chef de section
05/02/94 84300 Détention: Forces Armées d'Haiti, Chef de section
BAPTISTIN, Wilfrid 27 M A.D.M.
13/08/92 84201 Menaces et persécution: Attaché, FRAPH
BARBOT, Dieula Deesse - F
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (2 chiens tues, argent vole, buffet, lit): Forces Armées d'Haiti
BARJELMY, Noe 21 M
30/10/93 91200 Détention (20 minutes): Forces Armées d'Haiti
30/10/93 91200 Menaces et persécution (avec armes et baton): Forces Armées d'Haiti
28/10/93 91200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
BARJON, Ronald 30 M
26/10/93 93302 Torture (djack, bastonnade etc.): Employé civil de l'Etat
26/10/93 93302 Détention (une soire): Employé civil de l'Etat
26/10/93 93302 Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat
BAROCHIN, Verne 48 M
16/08/94 44200 Torture (deux calottes, bastonnée): Forces Armées d'Haiti
16/08/94 44200 Détention: Forces Armées d'Haiti
BAROYETTE, Jean Baptiste 33 M Eglise De Dieu; Delegue De "garçons Vayants", Sympathisant Lavalas
05/08/94 81203 Détention: Chef de section
05/08/94 81203 Menaces et persécution: Chef de section
05/08/94 81200 Extorsion (gdes 2500): Chef de section
BARREAU, Daniel 34 M FNCD
15/10/91 31404 Détention (3 semaines): Forces Armées d'Haiti
15/10/91 31404 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haiti
BARTHELEMY, Aniquesa - F
13/11/93 84305 Torture (bastonnade): Autre
13/11/93 84305 Détention: Autre
13/11/93 84305 Atteinte aux biens (vol gdes 500): Autre
BARTHELEMY, Michel 52 M C o l (coordination Organisation La Succerie)
01/10/91 81109 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
01/10/91 81109 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
BARTHELEMY, Mona 29 F Sofak (ti Macham)/ Lavalas
06/94 91200 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haiti
06/94 91200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
29/10/93 91200 Menaces et persécution (trois armes braques sur elle): Forces Armées d'Haiti
30/10/93 91200 Menaces et persécution (deux coups de feu en l'air de loin, menace de lui casser la tête): Forces Armées d'Haiti
BARTHELEMY, Salnave 31 M Mpmb, Fncd
26/10/93 92106 Menaces et persécution (coups de feu chez lui): Chef de section, Personnel de chef de section
BARTHELMY, Jean 27 M O p k Organisation Paysan Cous De Fer/ O p k
24/12/91 91200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
24/12/91 91200 Détention (10 heures caserne): Forces Armées d'Haiti
24/12/91 91200 Torture (6 giffles,3 coups de pied): Forces Armées d'Haiti
BARTHELMY, Marius 48 M Association Paysan Akul Samedi
21/04/92 51100 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haiti, Attaché, Chef de section
21/04/92 51100 Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haiti, Attaché, Chef de section
25/04/92 51100 Extorsion (gdes 75): Forces Armées d'Haiti
25/04/92 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
BARTHELMY, Noe 21 M
12/11/92 91200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
BASILE, Hugues - M
00/92 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
BASILE, Jacquelin 35 M
30/09/91 42200 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haiti

		30/09/91	42200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BASQUIN, Elista	34	F			
		25/10/93	75201		Viol et/ou abus sexuel: Attaché
		25/10/93	75201		Viol et/ou abus sexuel: Attaché
		25/10/93	75201		Menaces et persécution: Attaché
BASSETTE, Laurence		35	F		
		09/08/94	81204		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		09/08/94	81204		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
BASTE, Augustin	–	M		F.a.c.d.	
		01/92	51100		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
		22/01/92	51100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		22/01/92	51100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		01/92	51100		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
		01/92	51100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		10/92	51100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/01/92	51100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BASTIEN, Bertrand	43	M		Rassamblemen Poplic Mont Organise	
		02/10/91	52200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	52200		Atteinte aux biens (maison endommagée, jardin devasté, vol de bétail et de 2 appareils de radio): Forces Armées d'Haïti
BASTIEN, Bertrand	–	F			
		02/10/91	52200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	52200		Atteinte aux biens (dommages a sa boutique): Forces Armées d'Haïti
BASTIEN, Edith (mme Max)		59	F		Partizan Aristide
		08/92	75700		Extorsion (gdes 80000): Civils armés
BASTIEN, Jean	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
BASTIEN, Jeanine	40	F			
		05/93	75701		Atteinte aux biens (maison incendiée): affiliation inconnue
BASTIEN, Luckson	–	M			
		07/06/94	54100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		07/06/94	54100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
BATAILLE, Michel	30	M		Tkl, Opl	
		30/09/91	45200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	45200		Détention: Forces Armées d'Haïti
BATAILLE, Torcius	60	M			
		30/09/91	45200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
BATAVIL, Simon	30	M			
		30/09/91	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
BATEAU, Christian	35	M			
		11/91	61404		Atteinte aux biens (maison detruite, objets voles): Personnel de chef de section
BATEAU, Durano	24	M		Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
		11/91	61404		Détention: Personnel du chef de section
		11/91	61404		Atteinte aux biens (maison detruite): Personnel du chef de section
BATHELEMY, Eximise		28	F		F.a.c.d.
		12/12/91	11401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/12/91	11401		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/12/91	11401		Tentative d'exécution (exil intérieur): Forces Armées d'Haïti, Attaché
BATHELEMY, Maurice		56		M	Aprv (moovmyon Poplic Veye Yo Terre Neuve)
		26/04/92	53200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
BATHOL, Francius	42	M		Fncd A L'epoque	
		30/09/91	75000		Détention (3 mois au penitencier nde/ cadavers): Autre
		30/09/91	11200		Torture (bastonnades et kalot marassa): Autre
BATICHON, Rony	23	M			
		06/94	91103		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		06/94	91103		Détention (a deux reprises la meme jour): Forces Armées d'Haïti
		06/94	91103		Menaces et persécution (de reposer la torture): Forces Armées d'Haïti
		06/94	91103		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
BAYARD, Donald	36	M		OPAC	
		29/05/92	75200		Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		29/05/92	75200		Détention (1 jour): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		27/10/92	75202		Torture (gifles, coups de crosse de fusil, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
BAYARD, Edrys	24	M			
		03/11/91	11401		Torture: Forces Armées d'Haïti
		03/11/91	11401		Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti
		08/11/91	75200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

BAYARD, Germain	40	M	OPD	
	05/12/91	53306		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	23/12/91	53306		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
BAZANDE, Jn. Roland	18	M		
	15/08/94	63101		Torture (bastonnade: 100 coups): Forces Armées d'Haïti
	15/08/94	63101		Détention (2 semaines): Forces Armées d'Haïti
BAZELAIS, Faniel	59	M		
	18/12/93	93100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	18/12/93	93100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
BAZELAIS, Lea	68	F		
	18/12/93	93100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	18/12/93	93100		Torture: Forces Armées d'Haïti
BAZELAIS, Lea	–	F		
	11/91	93501		Menaces et persécution (coups de feu chez lui): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Autre
BAZELAIS, Neymours	–	M		
	26/06/93	93501		Torture (casse la tête): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, autre
	26/06/93	93501		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, autre
	26/06/93	93501		Tentative d'exécution (balle dans la colonne vertébrale): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, autre
BAZIL, Hugyes	33	M	Ijpo (inion Jen patriot Otvou)	
	10/07/92	53200		Torture (kalot marassa, marche sur le corps et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	10/07/92	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
BAZIL, Elima	35	F		
	30/10/93	23203		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	23203		Détention: Personnel de chef de section
	30/10/93	23203		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
BAZIL, Kamil	–	M		
	02/10/91	75500		Disparition: affiliation inconnue
BAZIL, Sygene	50	M	Lavalas, Fncd Aux Election 90	
	16/07/93	23200		Torture (djack, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	16/07/93	23200		Détention: Attaché
	16/07/93	23200		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
BAZILE, Bertholet	–	M		
	27/10/93	92100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	92100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	92100		Atteinte aux biens (perte d'argent): Forces Armées d'Haïti
BAZILE, Dieuseul	29	M	Lavalas	
	13/07/93	93400		Torture (bastonnade 22 coups (1), coups aton (3)): Forces Armées d'Haïti
	13/07/93	93400		Détention (6 jours à cayes jacmel, 1 jour à jacmel): Forces Armées d'Haïti
	13/07/93	93400		Torture (djack, 50 coups batons): Forces Armées d'Haïti
	13/07/93	93400		Détention (1 nuit, (8 attaches)): Forces Armées d'Haïti
BAZILE, Jean Baptiste	29	M		
	04/92	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	04/92	53200		Torture (bastonnade: 2 coups à la tête): Forces Armées d'Haïti
	04/92	53200		Atteinte aux biens (vol de gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
BAZILE, Jean Claude	–	M		
	03/10/91	44300		Menaces et persécution: Autre
	03/10/91	44300		Torture (enlever les baricades): Autre
BAZILE, Jn Molière	26	M		
	07/02/92	92202		Détention: Forces Armées d'Haïti
	07/02/92	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	07/02/92	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	07/02/92	92202		Torture (avec la crosse d'un fusil): Forces Armées d'Haïti
BAZILE, Litaue	45	F	Ajdd (asosyasyon Jen Demoftat Dorim)	
	08/03/92	11101		Menaces et persécution: Autre
	08/03/92	11101		Extorsion (380 goudes): Autre
BAZILE, Lucien Mme	52	F		
	26/10/93	92100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	26/10/93	92100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BAZILE, Magnat	43	M		
	06/02/92	51101		Détention: Forces Armées d'Haïti
BAZILE, Mixon	22	M		
	01/10/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	02/10/91	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
BAZILE, Rosette	29	F		

	05/03/94	24301			Torture (bastonnade): FRAPH
	05/03/94	24301			Détention (3 jours a la caserne): FRAPH
	05/03/94	24301			Extorsion (gdes 200): FRAPH
BAZILE, Scutt	–	M			
	07/02/92	91100			Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
	07/02/92	91100			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
BAZILE, Wilner	19	M			
	09/93	53200			Torture (fustige avec une corde): Forces Armées d'Haïti
BAZILIA, Lucane	25	F			
	29/03/93	12101			Détention (caserne t.louverture): Forces Armées d'Haïti, Attaché
BAZIN, Louis Nord	43	M			
	06/06/92	75200			Disparition: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
	06/06/92	75200			Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
BAZIN, Lucienne	57	F			
	18/10/93	42100			Torture: Forces Armées d'Haïti
	18/10/93	42100			Atteinte aux biens (porte brisée): Forces Armées d'Haïti
BEAU, Daniel	41	M	KRAB		
	04/07/94	34301			Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	04/07/94	34301			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	04/07/94	34301			Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
	08/94	34301			Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
	08/94	34301			Atteinte aux biens (incendie de bateau): Forces Armées d'Haïti
BEAU, Francilus	37	M	Tkl/mpp		
	29/07/93	21100			Détention: FRAPH, ChS, Attaché
	29/07/93	21100			Extorsion (gdes 150): FRAPH, ChS, Attaché
	26/07/93	21100			Menaces et persécution: FRAPH, ChS, Attaché
	26/07/93	21100			Atteinte aux biens (maison pillée): FRAPH, ChS, Attaché
	02/11/93	21100			Menaces et persécution: FRAPH, ChS, Attaché
BEAU BRUN, Frantz	27	M	Ojmr (organisation Jeune Militant R)		
	22/04/94	12106			Tentative d'exécution (a reçu une balle au pied): Forces Armées d'Haïti, Autre
	22/04/94	12106			Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
	22/04/94	12106			Détention (avant poste): Forces Armées d'Haïti, Autre
	22/04/94	12106			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Autre
	22/04/94	12106			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
	22/04/94	12106			Atteinte aux biens (bris des meubles et effets personnels): Forces Armées d'Haïti, Autre
	03/10/93	12106			Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
	03/10/93	12106			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
BEAU SOLEIL,	–	M			
	13/02/92	62100			Détention: Forces Armées d'Haïti
BEAUBLANC, Eugene	40	M			
	14/07/93	34200			Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	14/07/93	34200			Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
BEAUBOEUF, Samuel	25	M			
	29/03/94	22400			Torture (kalot manasa,bastonnade, marche sur le corps): Attaché
	29/03/94	22400			Détention (5 jours a la caserne de lascahobas): Attaché
	29/03/94	22400			Menaces et persécution: Attaché
BEAUBOIN, Onel	–	M			
	24/08/92	84000			Torture (bastonnade, kalot): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	24/08/92	84000			Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	24/08/92	84000			Atteinte à la liberté (reunion de priere): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
BEAUBRUN, Andre Evil	38	M	Espoir De La Vie		
	30/10/93	84306			Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	30/10/93	84306			Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
BEAUBRUN, Chantal	38	F			
	13/11/91	63200			Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
	13/11/91	62300			Détention: Forces Armées d'Haïti
BEAUBRUN, Enock	14	M			
	29/09/94	75702			Exécution sommaire: Autre
BEAUBRUN, Fritznel	33	M	PANPRA		
	01/92	34503			Torture: FRAPH
	01/92	34503			Détention (5 jours): FRAPH
	01/92	34503			Atteinte à la liberté: FRAPH
BEAUBRUN, Jacques	–	M			
	30/10/93	12100			Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	12100			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BEAUBRUN, Leonie	43	F			

24/07/93 75202 Torture (kalot marassa, coups, giffles) Zenglendo
24/07/93 75202 Atteinte aux biens (vol de gdes 2500) Zenglendo

BEAUBRUN, Louis 40 M
02/10/91 75203 Disparition affiliation inconnue

BEAUCEJOUR, Adner 46 M Opl En 1992
31/05/92 85201 Détention (8 jours) Forces Armées d'Haïti
31/05/92 85201 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

BEAUCEJOUR, Franckel 24 M
Torture Chef de section, Attaché
Détention Chef de section, Attaché
Atteinte aux biens Chef de section, Attaché
Menaces et persécution Chef de section, Attaché

BEAUCHAMPS, Osvme 58 M Organizasyon Fanm Vanjan
03/05/92 34100 Torture (bastonnades, extration de dent) Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/05/92 34100 Détention (1 jour) Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/05/92 34100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Attaché

BEAUGE, Gibbons 22 M Distribuait Des Tracts Contre Le Regime De Facto
04/92 23200 Torture Forces Armées d'Haïti
04/92 23200 Détention (6 heures) Forces Armées d'Haïti

BEAUNOME, Agenor 38 M
09/92 15100 Menaces et persécution Attaché
09/92 15100 Extorsion (gdes 300) Attaché

BEAUPLAN, Ilfransa - M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

BEAUPLAN, St Jean - M
30/10/93 14200 Atteinte aux biens Chef de section, FRAPH
30/10/93 14200 Atteinte aux biens (40 gdes) Chef de section, FRAPH
30/10/93 14200 Détention (1 jour) Chef de section, FRAPH

BEAUPLEAU, Cebe - M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

BEAUSEJOUR, Aleus 50 M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens (maison brulée) Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

BEAUSEJOUR, Charite 38 M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

BEAUSEJOUR, Frankel 41 M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

BEAUSEJOUR, Joseph - M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

BEAUSEJOUR, Lucner - M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

BEAUSIL, Fanny 18 F
30/05/92 84500 Torture Forces Armées d'Haïti
30/05/92 84500 Détention Forces Armées d'Haïti

BEAUTE, Jeanne 65 F
04/08/94 84603 Détention Forces Armées d'Haïti, Civils armés

BEAUVIL, Leonce - M
21/07/94 91103 Torture (djack, bastonnade, marche sur lui) Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
21/07/94 91103 Détention (1 nuit) Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
21/07/94 91103 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
21/07/94 91103 Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
22/07/94 91103 Détention (8 jours) Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
22/07/94 91103 Extorsion (gdes 1250) Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché

BEAUVOIR, Emile 38 M Ojpd
09/94 51200 Atteinte aux biens Attaché
09/94 51200 Atteinte à la liberté Attaché
09/94 51200 Détention (2 heures) Attaché

BEAUVOIR, Luckner 32 M Dpa Dignite Pou Ayiti
10/09/94 52300 Atteinte aux biens (vol de gdes 2500 et une chaine) Forces Armées d'Haïti
27/10/93 75101 Détention Forces Armées d'Haïti

		11/01/92	75101		Détention (21 jours): Forces Armées d'Haïti
		11/01/92	75101		Torture: Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	75101		Torture: Forces Armées d'Haïti
		10/09/94	52300		Torture: Forces Armées d'Haïti
BEAUVOIR, Mesgart	39		M		
		06/12/91	75200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/12/91	75200		Disparition: Forces Armées d'Haïti
BEAUVOIR, Widvoir	35		M		
		19/09/94	75500		Exécution sommaire (carrefour): Forces Armées d'Haïti
BEAUXHOMMES, Frizner	33		M		Association Des Jeunes De Lintho 1
		06/10/93	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/10/93	75701		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/10/93	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/10/93	75701		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
BEAUZIL, Rubin	53	M		Sympathisant Lavalas	
		05/08/94	81202		Viol et/ou abus sexuel (djack, kalot marassa, bastonnade) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/08/94	81202		Détention (11 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/08/94	81202		Extorsion (gdes 3000): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
BEIN AIME, Aimable	–		M		
		05/03/92	91107		Torture (oul bastonnade (fadh)): Personnel de chef de section
		05/03/92	91107		Détention (2 jours (fadh)): Personnel de chef de section
		05/03/92	91107		Extorsion (gdes 150): Personnel de chef de section
BEJEAN, Jeorgilien	45	M			
		07/94	13105		Torture (coups): Chef de section, Police
		09/94	13105		Extorsion (gdes 500): Chef de section, Police
		09/94	13105		Détention (2 jours): Chef de section, Police
BEL-AMOUR, Ecclesiaste	23		M		Kdsbv (comite Pour Developpement Cites Bas Robotol
		18/04/94	12106		Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
		18/04/94	12106		Détention (a l'avant-poste): Forces Armées d'Haïti, Autre
		18/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
BELABRE, Merlan	28	M		Mouvement Paysan Madeleine	
		23/05/92	74305		Torture (bastonnade: 30 coups): Chef de section, Autre
		23/05/92	74305		Détention: Chef de section, Autre
BELAMIE, Marie	61	F		Tkl, Mpp	
		20/11/92	21101		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
BELAMOUR, Emmanuel	45		M		M.p.s (mouvman Popilè Savan'n Cave)
		13/08/93	51203		Menaces et persécution (cette violation a été encore perpetrée en septembre 94): FRAPH
		15/08/93	51203		Extorsion (gdes 200 ,puis en septembre 94 (coupe de 5 arbres)): FRAPH
BELANGE, Sony	30	M			
		03/10/91	74300		Torture (djack; kalot marassa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	74300		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		14/10/94	74300		Menaces et persécution: Attaché
BELANSE, Liliane	27	F			
		27/10/93	47101		Détention: autre, Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	47101		Torture (bastonnade: 13 coups, marche sur le corps): autre, Forces Armées d'Haïti
BELASTON, Jolius	43	M		Komite Katye Ste Helene	
		10/94	34100		Torture (giffles, bastonnade): FRAPH
		10/94	34100		Détention (quelques heures): FRAPH
		10/94	34100		Atteinte à la liberté: FRAPH
BELAU, Marlene	36	F		Plate Forme Martissant	
		14/04/94	75100		Torture (kalot marassa, coups de pied, bastonnade, projections medicines perdu/avie 1 oeil.): Forces Armées d'Haïti, Autre
		14/04/94	75100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
		14/04/94	57100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
		14/04/94	75100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Autre
		04/08/94	75100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Autre
		04/08/94	75100		Viol et/ou abus sexuel (3 hommes): Forces Armées d'Haïti, Autre
		04/08/94	75100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
BELCHAIR, Eddy	19	M			
		03/02/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
BELCHER, Stevenson "guitto"	26		M		
		26/12/92	75701		Torture (blessé par balle au dos): Attaché
		26/12/92	75701		Atteinte aux biens (incendie): Attaché
BELDOR, Jean Noel	18	M			

08/12/91 75202 Exécution sommaire: affiliation inconnue

BELDOR, Lourdor 54 M
22/11/91 75700 Disparition: affiliation inconnue

BELDOR, Maxime 15 M
08/12/91 75202 Exécution sommaire: affiliation inconnue

BELENFANT, Concius Mme 35 F Membre De Fanm Vanyan
05/11/93 54302 Menaces et persécution (responsable: fanm vanyan): Personnel de chef de section

BELENFANT, Diana 20 F
30/09/91 42100 Torture (deux calottes, un coup de pied, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 Atteinte aux biens (vol d'un lit, casse 4 chaises): Forces Armées d'Haïti

BELENFANT, Leris 33 M Caritas/opg (organisation Paysan Grosse Roche/kiro, Messager De L'eglise
31/10/91 54302 Menaces et persécution: Attaché, Personnel de chef de section
31/10/91 54302 Atteinte aux biens (pillage de son jardin et vol de son bétail): Attaché, Personnel de chef de section
16/10/93 54302 Détention: Attaché, Personnel de chef de section
28/04/93 54302 Détention (3 jours): Personnel de chef de section
28/04/93 54302 Extorsion (gdes 35): Personnel de chef de section

BELFORT, Grand Chemin 26 M
06/93 11400 Extorsion (gdes 4000): Personnel de chef de section, Police
06/93 11400 Détention (1 jour): Personnel de chef de section, Police
06/93 11400 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Police

BELFORT, Kenol 30 M
06/93 11400 Extorsion (gdes 4000): Personnel de chef de section, Police
06/93 11400 Détention (1 jour): Personnel de chef de section, Police
06/93 11400 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Police

BELFORT, Roosevelt 42 M
07/93 34100 Torture (frappe): Forces Armées d'Haïti, Autre
07/93 34100 Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, Autre

BELGAIN, Andre 46 M Comite Populaire (union Ti Haiti)
12/08/93 75701 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
10/93 75701 Atteinte aux biens (vol de gdes 7500): Forces Armées d'Haïti
12/08/93 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti

BELIEL, Iseme 57 F Tkl/mpp/comite Justice Avec La Paix (hinche)
05/04/93 22100 Torture (bastonnade: 13 kalots marassa: 61): Forces Armées d'Haïti
05/04/93 22100 Détention: Forces Armées d'Haïti
05/10/92 22100 Menaces et persécution (police rurale): Chef de section
05/10/92 22100 Atteinte aux biens (vol: bétail et recoltes police rurale): Chef de section
03/93 22100 Atteinte aux biens (destruction des recoltes): Attaché

BELIN, Mme Beaunise - F
19/07/94 12100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
19/07/94 12100 Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
19/07/94 12100 Extorsion (extorque 2800 gdes): Forces Armées d'Haïti

BELIONY, Godefroy 30 M
Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
Torture: Forces Armées d'Haïti

BELIZAIRE, Benoit - M
22/10/93 92301 Torture (coups, 10 coups de feu pour assourdir): affiliation inconnue
22/10/93 92301 Détention (2 jours): affiliation inconnue
22/10/93 92301 Atteinte à la liberté (oblige à danser et chanter vive les macoutes, vive l'armée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
22/10/93 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
22/10/93 92301 Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
24/10/93 92400 Torture (bastonnade: 60 coups): FRAPH
24/10/93 92400 Détention (2 jours): FRAPH
24/10/93 92400 Atteinte à la liberté (obligue à appeler des paysans pour leur dire qu'ils avaient été bastonnés): FRAPH
24/10/93 92400 Menaces et persécution: FRAPH
24/10/93 92400 Extorsion (gdes 550): FRAPH

BELIZAIRE, Carole 10 F
00/91 Exécution sommaire: CivArm

BELIZAIRE, Delius 78 M Ti Komite Legliz
30/10/93 53200 Torture (roulement sur le sol et bastonnade): Forces Armées d'Haïti

BELIZAIRE, Dieune 10 M
27/12/93 75701 Exécution sommaire: FRAPH

BELIZAIRE, Dumois 36 M Institut Diocesain D'education Des Adultes, Vice-delegue Sous Aristide Mai-sept
13/11/91 46101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

	11/11/91	46101		Atteinte aux biens (fouille): Forces Armées d'Haïti
BELIZAIRE, Fricot	23	M		
	09/08/94	81204		Torture (bastonnade: 43 coups , kalot par le c): FRAPH
	09/08/94	81204		Détention: FRAPH
	09/08/94	81204		Extorsion (gdes 775): FRAPH
BELIZAIRE, Lagon	–	M		
	12/91	51200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	12/91	51200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
BELIZAIRE, Masmy	34	M		Coordination Comite Quartier Du Cap, Rassemblement Pour L'alphabetisation
	10/04/93	42100		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
	10/04/93	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/04/93	42100		Menaces et persécution: Attaché
	10/04/93	42100		Atteinte aux biens: Attaché
	03/10/91	42100		Atteinte aux biens (vol de gdes 25000): Attaché
	11/04/93	42100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
	11/04/93	42100		Atteinte aux biens (vol de gdes 2500): affiliation inconnue
BELIZAIRE, Mme Amisso	–	F		Membre Famn Vanyan
	00/91			Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	00/91			Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
BELIZAIRE, Sylvain	–	F		
	27/10/93	51200		Menaces et persécution: FRAPH, Attaché
	27/10/93	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée): FRAPH, Attaché
BELIZAIRE, Sylvain	75	M		
	27/10/93	51200		Menaces et persécution: FRAPH, Attaché
BELIZAIRE, Sylvain	33	M		
	27/10/93	51200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): FRAPH, Attaché
	27/10/93	51200		Détention (plus de 3 mois): FRAPH, Attaché
	27/10/93	51200		Extorsion (gdes 50000 et depossession de ses biens): FRAPH, Attaché
BELIZAIRE, Sylvain	47	M		
	06/06/93	51300		Détention: Autre
	06/06/93	51300		Exécution sommaire (djacke et battu a mort): Autre
BELJOUR, Paul	37	M		
	20/06/93	44101		Exécution sommaire (par balle): Forces Armées d'Haïti
BELJOUR, Thelusmond	39	M		
	20/06/93	44101		Torture: Forces Armées d'Haïti
BELL, Milot	31	M		Association Developpement Irois(a.d.l)
	09/09/93	32200		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, autre
	09/09/93	32200		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, autre
	09/09/93	32200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre
	16/12/92	32200		Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
	16/12/92	32200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	07/02/93	32200		Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti
	07/02/93	32200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	07/02/93	32200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BELLANGE, Sony	–	M		
	03/10/91	74305		Torture: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	74305		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	74305		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BELLANTON, Ocksene	56	M		MPP
	09/93	22201		Détention (1 journée): Personnel de chef de section
	09/93	22201		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
	09/93	22201		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
	09/93	22201		Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section
BELLEGARDE, Noufi	21	F		
	04/94	75202		Disparition: Civils armés
BELLERIVE, Sinclis	41	M		
	13/10/91	52101		Torture: Forces Armées d'Haïti
	13/10/91	52101		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
	13/10/91	52101		Atteinte aux biens (pillage de sa maison): Forces Armées d'Haïti
BELLEVUE, Calixte	32	M		
	05/03/94	72100		Torture (blesse par balle a la jambe gauche): Forces Armées d'Haïti
	05/03/94	72100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
BELLEVUE, Divignol	29	M		Chorale Eglise Catholique
	17/09/94	44300		Torture (traitement degradant): Forces Armées d'Haïti
	17/09/94	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti
BELLEVUE, Pierre Yves	38	M		Catholique/mojeb

10/91 91100 Détention (30 minutes): Forces Armées d'Haïti, Autre
10/91 91100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre

BELLEVUE, Sœurette – F
04/02/94 75701 Tentative d'exécution: Civils armés

BELLIAZAR, Saint Rose 40 F Catholique, M.p.m b
26/08/94 92106 Menaces et persécution (de bastonnade): Chef de section
26/08/94 92106 Extorsion (gdes 975 (pour elle et son mari)): Chef de section

BELLOT, Antenor 60 M T k l, M p p
07/92 21101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/92 21101 Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti

BELLOT, Celini 32 M T k l, M p p
25/07/92 21101 Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
25/07/92 21101 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti

BELON, Odner 41 M
29/09/93 15302 Atteinte aux biens: FRAPH
29/09/93 15302 Menaces et persécution: FRAPH

BELONY, Godefroy 28 M Comite Quartier
25/10/93 43200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/93 43200 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/93 43200 Menaces et persécution: Chef de section
30/09/93 43200 Atteinte aux biens: Chef de section
15/10/93 43200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section

BELONY, Louis 46 M Ejrile Filante, Onckam
11/91 93500 Atteinte à la liberté (il entendait la voie de l'amerique): Civils armés
11/91 93500 Menaces et persécution: Civils armés
11/91 93500 Atteinte aux biens (vol de radio/cassette, 10 hommes armes entrant chez lui) Civils armés

BELONY, Pierre 23 M
30/09/91 75203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
02/10/91 75203 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75203 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

BELOTTE, Duchange 51 M Organisation Paysans La Victoire
14/11/91 75700 Atteinte aux biens (vol de gdes 5000 et de papiers dans sa valise): affiliation inconnue
14/11/91 75700 Torture (coups de poing, de pied, calottes, bastonnade): affiliation inconnue

BELTON, Nicolas 60 M
11/91 61404 Torture (coup de machette): Personnel de chef de section
11/91 61404 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
11/91 61404 Atteinte aux biens (maison saccagée): Personnel de chef de section

BELVIL, Fritzner 56 M
27/12/93 75701 Atteinte aux biens: Autre
27/12/93 75701 Tentative d'exécution: Autre
27/12/93 75701 Torture (2 coups): Autre

BELVY, Merilus 65 M
12/08/94 75400 Menaces et persécution: Attaché

BELZIR, Duval 30 M Opl Ajps Assosiation Jen Pregresis Seke
16/03/92 22400 Extorsion (1000 gdes): Autre, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
18/01/92 22400 Extorsion (1500 gdes): Autre, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
16/03/92 22400 Détention (6 heures): Autre, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
18/01/92 22400 Détention: Autre, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

BELZOR, Elisnor 67 M Fondateur Front Lcheration Paysan Laborde/cnoperation Agricole Frere Unis De Lab
15/06/94 84203 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
15/06/94 84203 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

BENADIN, Maxi 32 M M p p (mouvman Peyizan Papay)
01/03/93 21202 Torture (coups de crosse de revolver): Autre

BENEX, Joboham 31 M Comite Developement De Raboderic
10/91 71200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

BENICE, Dorzius 33 M Comite Cathechese, Justice Et Paix
17/03/92 15206 Torture (bastonnade sauvages, djack, marche sur le corps): affiliation inconnue
17/03/92 15206 Détention (7 jours): affiliation inconnue
17/03/92 15206 Atteinte aux biens (400 gourdes): affiliation inconnue

BENIS, Benicia 36 F
12/91 84603 Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Autre
12/91 84603 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Autre

BENJAMEN, Benoit – M
05/12/91 53306 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

BENJAMIN, Mme Anaris 61 F OPD
04/10/91 53300 Torture (bastonnade) Chef de section
06/10/91 53300 Détention Chef de section, Personnel de chef de section
06/10/91 53300 Extorsion (gdes 115) Chef de section, Personnel de chef de section
BENJAMIN, Mme Enikel 45 F
07/11/93 53300 Extorsion (gdes 50) Chef de section
07/11/93 53306 Détention Chef de section
07/11/93 53306 Torture Chef de section
BENJAMIN, Tercilus - M
30/09/91 53306 Menaces et persécution Chef de section
BENJAMIN SYLVEUS, Remhlyne 3 F
07/02/93 15105 Torture (un coup, une tape aux fesses) Autre
BENOIT, Duvincoeur35 M MPTB
09/05/93 41104 Détention Chef de section
12/12/91 41104 Extorsion (gdes 3000) Chef de section
12/12/91 41104 Atteinte aux biens (maison brulle) Chef de section, Forces Armées d'Haiti
BENOIT, Flinche 42 M Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
14/07/93 92106 Menaces et persécution Chef de section, Personnel de chef de section
15/10/93 92106 Détention (2 heures) FRAPH
15/10/93 92106 Extorsion (gdes 225) FRAPH
BENOIT, Jean 45 M
02/93 42100 Détention Forces Armées d'Haiti
02/93 42100 Torture Forces Armées d'Haiti
BENOIT, Jean Robert 10 M
15/10/93 74300 Disparition Forces Armées d'Haiti
BENOIT, Joseph Odner 32 M MPLT
10/91 84502 Menaces et persécution FRAPH, Forces Armées d'Haiti
07/93 84502 Menaces et persécution FRAPH, Forces Armées d'Haiti
BENOIT, Milius 52 M Groupe Lumiere Galeas
11/91 53300 Détention Chef de section
11/91 53300 Atteinte à la liberté Chef de section
11/91 53300 Extorsion (gdes 25) Chef de section
BENOIT, St Victor 51 M Mopap(Mouvement Organisation Acul Des Pins)
30/09/91 51200 Tentative d'exécution Forces Armées d'Haiti
30/10/91 51200 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haiti
06/11/91 51200 Menaces et persécution Forces Armées d'Haiti
BENOIT, Stepherne 30 M O P S
11/91 53303 Détention Chef de section, Personnel de chef de section
BENOIT, Vanel 22 M
06/08/94 81200 Torture (bastonnade) Attaché, Forces Armées d'Haiti
06/08/94 81200 Détention (1 mois et demie) Attaché, Forces Armées d'Haiti
BERAL, Mackenzie 1 M
30/10/93 75701 Exécution sommaire Forces Armées d'Haiti
BERAL, Marcel 34 M Eglise De Dieu/mouvement Jeunes De La Clle Soleil (mjcs)
30/10/93 75701 Menaces et persécution Forces Armées d'Haiti
BERILUS, Julien - M
13/06/92 11100 Exécution sommaire Forces Armées d'Haiti, Attaché
BERNADIN, Flovil 43 M President Organisation Resistance Des Jeunes(o r J)
16/09/93 75202 Atteinte à la liberté Autre
30/09/91 75202 Atteinte à la liberté Autre
16/09/93 75202 Menaces et persécution Autre
30/09/91 75202 Tentative d'exécution Autre
16/09/93 75202 Torture (bastonnade, coup de casque) Autre
BERNADIN, Mario 25 M
30/09/91 42100 Tentative d'exécution Forces Armées d'Haiti
30/09/91 42100 Tentative d'exécution Forces Armées d'Haiti
BERNADO, Drice 36 M Lavalas (aristide)
01/11/91 22200 Menaces et persécution Forces Armées d'Haiti, Attaché
01/11/91 22200 Torture (coups) Forces Armées d'Haiti, Attaché
BERNARD, Alide 47 F
09/93 22200 Détention (11 mois) Forces Armées d'Haiti
09/93 22200 Atteinte aux biens Forces Armées d'Haiti
06/94 22200 Torture Forces Armées d'Haiti
18/09/92 22200 Détention (2 mois) Forces Armées d'Haiti
06/94 22200 Atteinte aux biens (vol de gdes 1500) Forces Armées d'Haiti
BERNARD, Amos 26 M Opl Depuis 1995
20/04/94 84200 Torture (bastonnade, kalot) Forces Armées d'Haiti

05/12/91 53306 Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
05/12/91 53306 Atteinte aux biens (vol d'argent et maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

BENJAMEN, Destin 30 M Tet Kole Ti Peyizan
07/94 63103 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

BENJAMEN, Enold – M
28/02/94 34400 Détention (10 heures): Forces Armées d'Haïti
28/02/94 34400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

BENJAMEN, Pierre Andre 40 M
15/10/93 74300 Disparition: Forces Armées d'Haïti

BENJAMEN, Pierre Dieuseul 36 M
15/10/93 74300 Disparition: Civils armés
15/10/93 74300 Détention: Civils armés

BENJAMEN, Tercilus – F Organisations Populaire Dupity
01/92 53306 Torture (kalot marassa et bastonnade): Attaché

BENJAMIN, Belanoi 40 M
11/11/91 21100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
11/11/91 21100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
11/11/91 21100 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti

BENJAMIN, Belius 44 M
11/11/91 21101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
11/11/91 21101 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section

BENJAMIN, Emmanuel 19 M O.P.L
01/10/91 42100 Torture (brulures): Forces Armées d'Haïti

BENJAMIN, Enlkel 63 M Responsable De RPPG /o/p/d.
07/11/93 53306 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
22/12/91 53306 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, police
22/12/91 53306 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, police
23/12/91 53306 Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti
23/12/91 53306 Torture (bastonnade: 15 coups): Forces Armées d'Haïti

BENJAMIN, Evelyne 26 F
01/10/91 42100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

BENJAMIN, Gerald 52 M FNCD
05/94 71103 Détention: Forces Armées d'Haïti
05/94 71103 Extorsion (gdes 15000): autre, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

BENJAMIN, Gesner 21 M Comite De Quartier De Charlemagne Peralte, Comite Central De Cite Champin
15/12/91 42100 Torture (gifle, un coup de fouet violent): Forces Armées d'Haïti
15/12/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/12/91 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

BENJAMIN, Gestene 45 M
06/09/93 22401 Torture (bastonnade, bras droit fracture, genou droit fracture): FRAPH, Attaché
06/09/93 22401 Détention (1 journée): FRAPH, Attaché

BENJAMIN, Jean Robert 26 M Partisan Aristide
28/09/93 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti
28/09/93 75200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
27/10/93 75200 Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti
27/10/93 75200 Détention (20 jours): Forces Armées d'Haïti
27/10/93 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
27/10/93 75200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

BENJAMIN, Luciter 28 M Comite Quartier La Victorie
08/10/91 42100 Torture (coups de pieds): Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/91 42100 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti

BENJAMIN, Magina 45 F Tkl/mpp
11/91 22100 Torture (kalots marassa, pietinent, bastonnade, cicatrices): Attaché
11/91 22100 Détention (2 jours): Attaché
11/91 22100 Extorsion (gdes 300): Attaché

BENJAMIN, Makius 37 M RPPG De Ti Bal
22/12/91 53300 Menaces et persécution: Chef de section
23/12/91 53300 Atteinte aux biens: Chef de section
22/12/91 53300 Détention: Chef de section
23/12/91 53300 Torture (bastonnade: 25 coups): Chef de section
23/12/91 53300 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

	20/04/94	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	20/04/94	84200		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
	10/94	84200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	10/94	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/94	84200		Atteinte à la liberté (fait manger des photos): Forces Armées d'Haïti
BERNARD, Bernadin	34	M		Chauffeurs De T.p.t.c. Du Cap
	11/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	11/91	42100		Atteinte aux biens (maison pillée, vol de radio, t v., cuvette): Forces Armées d'Haïti
BERNARD, Bernadin	–	M		
	01/94	85203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	01/94	85203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
BERNARD, Etheart	17	M		
	13/11/91	75202		Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
BERNARD, Gerson	41	M	Protege	Voltaire, Sympathisan Lavalas
	11/06/93	85303		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	02/07/93	85303		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BERNARD, Jean Camy	31	M		Kmps (konbit Mouvman Peysan St. Jean)
	10/06/92	85303		Détention: Forces Armées d'Haïti
BERNARD, Juldert	26	M	Mpmb	Mouv Peysan Mapou Belans
	10/10/91	92100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section
BERNARD, Leonel	33	M		
	13/11/91	75202		Disparition: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
BERNARD, Manius	50	M	MPP	
	12/04/93	22101		Torture (djack, kalots marassa, bastonnade): Attaché
	12/04/93	22101		Détention: Chef de section, Attaché
	12/04/93	22101		Extorsion (gdes 1000): Attaché
BERNARD, Mickael	38	M	Mpmb	(mouvman Peyizan Mapou Belans)
	22/07/93	92106		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
	22/07/93	92106		Extorsion (gdes 1750): Forces Armées d'Haïti
	30/07/93	92106		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
	30/07/93	92106		Menaces et persécution (de bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	30/07/93	92106		Atteinte aux biens (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
BERNARD, Nomilus	–	M		
	10/93	92106		Menaces et persécution (2 tentatives d'arrestation, de mort): Chef de section
	10/93	92106		Extorsion (tentative): Chef de section
BERNARD, Nomilus Mme	46	F		Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
	10/93	92106		Menaces et persécution (de tuer son mari): Chef de section
BERNARD, Normilus	48	M		Protestant, M.p.m.b., Lavalas
	30/10/93	92107		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Personnel de chef de section
BERNARD, Saintamise	37	F		MPP
	06/09/93	22403		Torture (28 coups de nerf de boeuf): Attaché, Personnel de chef de section
	06/09/93	22403		Viol et/ou abus sexuel (tentative de viol): Attaché, Personnel de chef de section
	06/09/93	22403		Extorsion (gdes 800): Attaché, Personnel de chef de section
BERNARD, Virgina	41	F	M.P.P.	
	06/09/93	22401		Torture (bastonnade, djack, bras gauche fracture): FRAPH, Attaché, Personnel de chef de section
	06/09/93	22401		Détention (1 journée): FRAPH, Attaché, Personnel de chef de section
	06/09/93	22401		Extorsion (gdes 500): FRAPH, Attaché, Personnel de chef de section
BERNARD PIERRE, Domineque		32	M	
	14/12/92	51203		Détention (9 jours): Employé civil de l'Etat, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	14/12/92	51203		Torture (djack, kalot marassa,marche sur le corps et bastonnade 175 coups sur chaque fes): Forces Armées d'Haïti
BERNARDIN, Samson	26	M		Comite Quartier Bel Air
	15/08/94	42100		Torture (bastonnade, deux culottes): Forces Armées d'Haïti
	15/08/94	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	15/08/94	42100		Extorsion (gdes 625): Forces Armées d'Haïti
BERNARTO, Jean Andre	24	M		Prdh, Fncd
	03/10/91	75700		Torture (bastonnades): Forces Armées d'Haïti
BERNATHO, Micius	45	M	INAREM	
	01/10/91	53400		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
BERTHOMIEUX, Vivianne	–	F		
	30/09/91	34100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	34100		Atteinte aux biens (boutique pillée): Forces Armées d'Haïti

BERTIN, Agenor 65 M
10/93 51200 Atteinte aux biens (vole). Forces Armées d'Haïti
BERTIN, Joseph 40 M
01/05/94 73100 Torture (fouette). Forces Armées d'Haïti
01/05/94 73100 Détention. Forces Armées d'Haïti
01/05/94 73100 Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
BERTIN, Wilson 35 M
30/10/93 41200 Torture. Forces Armées d'Haïti
30/10/93 41200 Détention. Forces Armées d'Haïti
30/10/93 41200 Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
BERTRAND, Hugues 39 M
17/05/93 75701 Exécution sommaire. Attaché
30/09/91 75701 Menaces et persécution. Attaché
30/09/91 75701 Atteinte à la liberté. Attaché
BERTRAND, Luc 31 M Ajbb (association Des Jeunes De Bas Boston)
04/12/91 75701 Torture (djack, bastonnade, kalot marassa, perte de plusieurs dents). Forces Armées d'Haïti, Attaché
04/12/91 75701 Détention (9 jours). Forces Armées d'Haïti, Attaché
BERTRAND, Marethide - F
28/10/93 75500 Torture. Civils armés
BERTRAND, Pierre 41 M Opk(oganizasyon Peyizan Karakol), Groupe Cœurs Unis
11/11/91 43203 Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
09/10/92 43203 Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
BESSI, Elmond 60 M
15/11/91 24103 Détention (3 jours). affiliation inconnue
15/11/91 24103 Extorsion (gdes 75). affiliation inconnue
15/11/91 24103 Atteinte à la liberté. affiliation inconnue
BESSI, Itania - F
06/01/93 24103 Torture. Forces Armées d'Haïti, Chef de section
BIEN AIME, Alexandre 47 M
25/09/94 11200 Torture (bastonnade, marche sur le corps, kalots). Forces Armées d'Haïti
25/09/94 11200 Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
BIEN AIME, Henrilus 32 M Mpr(mouvman Peyizan Rossignol)
13/12/91 11401 Menaces et persécution (part en exil). affiliation inconnue
BIEN AIME, Jackson 47 M Opl, Mpp(membre)
01/12/91 22403 Torture. Forces Armées d'Haïti
01/12/91 22403 Détention (1 jour a la caserne). Forces Armées d'Haïti
01/12/91 22403 Extorsion (gdes 500). Forces Armées d'Haïti
06/02/92 22403 Torture (bastonnade). Forces Armées d'Haïti
06/02/92 22403 Détention. Forces Armées d'Haïti
BIEN AIME, Jean Baptiste 75 M (opl) Organisation Des Professionnels Unis
14/12/91 42100 Atteinte aux biens (maison pillée). Autre
12/91 42100 Menaces et persécution. Autre
BIEN AIME, Mme J. Claude 34 F
16/11/91 61300 Torture (coups de fusil, frappe au mur). Forces Armées d'Haïti
16/11/91 61300 Viol et/ou abus sexuel (conduite en culotte a la caserne). Forces Armées d'Haïti
16/11/91 61300 Détention (+ minutes). Forces Armées d'Haïti
BIEN AIME, Reynold 47 M Sacristain Eglise Catholique/ Organisation Victimes 30 Septembre/ Animateur Cirou
29/10/93 47100 Atteinte aux biens (vol gdes 10). Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
29/10/93 47100 Détention. Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
10/10/94 47100 Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
29/10/93 47100 Torture (bastonnade). Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
BIEN AIME, Sauveur - M
08/92 42103 Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti, Civils armés
08/92 42103 Détention. Forces Armées d'Haïti, Civils armés
08/92 42103 Atteinte aux biens (vol byciclette). Forces Armées d'Haïti, Civils armés
08/92 42103 Exécution sommaire. Forces Armées d'Haïti, Civils armés
08/92 42103 Torture. Forces Armées d'Haïti, Civils armés
08/92 42103 Atteinte aux biens (destruction d'un etage de la maison). Forces Armées d'Haïti, Civils armés
BIEN AIME, Simon - M
05/03/92 91107 Torture (bastonnade). Personnel de chef de section
05/03/92 91107 Détention (2 jours (faifi)). Personnel de chef de section
05/03/92 91107 Extorsion (gdes 150). Personnel de chef de section
BIEN AIME, Veguens 7 M

13/12/91 11401 Menaces et persécution (part en exil): affiliation inconnue

BIEN AIME, Walner 26 M Tet Kole Ti Peyizan Aylayen

20/08/94 62100 Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

20/08/94 62100 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

20/08/94 62100 Extorsion (gdes 175): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Aramy 39 M

06/93 75200 Menaces et persécution (marron): Attaché, Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Camilus 52 M OPL

25/06/92 23101 Extorsion (gdes 500): Attaché

BIEN-AIME, Dupont 35 M Justice Et Paix

29/05/92 21100 Extorsion: Attaché, Forces Armées d'Haïti

29/05/92 21100 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

01/10/91 21100 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

29/05/92 21100 Atteinte aux biens (maison pillée et demolie): Attaché, Forces Armées d'Haïti

01/06/92 21100 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

01/06/92 21100 Atteinte aux biens (maison pillée et demolie, vol de bétail): Attaché, Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Ebel 29 M T.K.L.

02/92 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

02/92 22400 Extorsion (gdes 1300): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Fenicie 53 F Groupe Tête Ensemble Pour Le Developement De Dondon/tkl (communauté Religieuse)

10/11/91 47100 Tentative d'exécution (on avait tiré sur sa maison): Attaché

10/11/91 47100 Menaces et persécution (on avait lancé des propos hostiles): Attaché

03/92 47100 Atteinte aux biens (on avait pillé sa maison): Attaché

03/92 47100 Torture (la victime): Attaché

BIEN-AIME, Gary 24 M

30/10/91 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Hermann 43 M

03/03/92 91107 Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haïti

03/03/92 91107 Détention: Forces Armées d'Haïti

03/03/92 91107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

03/03/92 91107 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Idevert 43 M O. P. D. (secretaire Generale)

05/12/91 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

BIEN-AIME, Idevert Mme – F

05/12/91 53300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

BIEN-AIME, Ineus 49 M

06/03/92 91107 Torture: Forces Armées d'Haïti

06/03/92 91107 Détention: Forces Armées d'Haïti

06/03/92 91107 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, J. Claude 38 M Son Mari Faisait Partie De L'opl

16/11/91 61300 Torture: Forces Armées d'Haïti

16/11/91 61300 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti

16/11/91 61300 Menaces et persécution (mort): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Jean Clotere 42 M Partisan Du President

24/10/91 71200 Menaces et persécution: Autre

24/10/91 71200 Torture: Autre

BIEN-AIME, Jean Joseph 40 M Conseil Ogapenta

10/91 71100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

10/91 71100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Jean Noel 26 M TKL

15/10/93 22400 Torture: Forces Armées d'Haïti

15/10/93 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

15/10/93 22400 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

28/11/91 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

28/11/91 22400 Extorsion (700 gdes): Forces Armées d'Haïti

28/11/91 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

17/01/94 22400 Atteinte aux biens (vol de bicyclette): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Jean Roland"toto" 27 M Adpl Alliance Des Organisation Populaire Lascahobas

29/03/94 22400 Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti, Attaché

29/03/94 22400 Détention (5 jours a la caserne de lascahobas): Forces Armées d'Haïti, Attaché

29/03/94 22400 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché

BIEN-AIME, Jean-ronald 24 M FNCD

14/12/92 75203 Torture: Autre

14/12/92 75203 Détention (2 ans): Forces Armées d'Haïti

11/92 71200 Torture: Autre

11/92 71200 Détention: Forces Armées d'Haïti
12/11/92 75200 Torture (kalot manasa, marche sur le corps): Autre
12/11/92 75200 Détention: Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Jeanne 43 F
06/03/92 91107 Torture (bastonnade et hémorragie): Forces Armées d'Haïti
06/03/92 91107 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/03/92 91107 Extorsion (gdes 511): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Jn Baptiste 35 M
16/10/91 22400 Torture (bastonnade, bastonnade: 82 coups): Forces Armées d'Haïti
16/10/91 22400 Détention (1 nuit a cerca carvajal et 59 jours a hinche): Forces Armées d'Haïti
16/10/91 22400 Extorsion (gdes 9415): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Lucmond 28 M Mpp Membre Depuis 1989
15/10/91 21101 Menaces et persécution (200 gdes): Autre
15/10/91 21101 Atteinte à la liberté: Autre

BIEN-AIME, Manius 61 M Tikominote Legliz De Chereviu
01/10/91 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
01/92 53300 Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 53300 Détention: Forces Armées d'Haïti
29/10/93 53300 Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Manius - F
01/10/91 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Micheline 27 F
14/11/92 42100 Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue

BIEN-AIME, Noel - F
17/01/94 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
17/01/94 22400 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Pradel 30 M
28/12/91 53305 Torture: Forces Armées d'Haïti
28/12/91 53305 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
01/92 53305 Extorsion (gdes 25): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Ralph Jack Edward 32 M OJMR
21/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (vol gdes 15000 a gdes 17500 bibliotheques, meubles): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
21/04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
21/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

BIEN-AIME, Rene 34 M FNCD
07/93 75700 Torture: Forces Armées d'Haïti
07/93 75700 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Richard 38 M Caritas, Responsable
27/12/91 53306 Atteinte à la liberté: police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
27/12/91 53306 Menaces et persécution: police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
27/12/91 53306 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53306 Extorsion (gdes 1250): police, Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Saintilus 45 M
30/09/91 75203 Disparition: affiliation inconnue

BIEN-AIME, Simon 41 M
03/03/92 91107 Torture (djack et bastonnad): Forces Armées d'Haïti
03/03/92 91107 Détention: Forces Armées d'Haïti
03/03/92 91107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
03/03/92 91107 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIME, Willy 30 M M P P
01/94 22301 Torture (bastonnade, couche par terre): autre
01/94 22301 Extorsion (gdes 175): FRAPH

BIEN-AIME, Zacary 32 M
02/11/92 21101 Torture (bastonnade, djack, kalot manasa , marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
02/11/92 21101 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti

BIEN-AIMÉE, Jean Luc 22 M
09/11/92 47100 Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
09/11/92 47100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

BIENAIME, Indri 15 M
08/10/91 61401 Disparition: Personnel de chef de section, Chef de section

BIENESTON, Yvon 40 M Modepag
18/07/94 11301 Extorsion (gdes 400): FRAPH
17/07/93 11301 Détention (1 jour): FRAPH

		18/07/94	11301		Détention (1 jour): FRAPH
		17/07/93	11301		Torture (bastonnade): FRAPH
		18/07/94	11301		Torture (bastonnade): FRAPH
BIENNE, Mme Marcelin	35		F		
		27/03/94	92300		Torture (l'ont fait marcher pendant 2 heures, aussi le lendemain (2 jours avant d'accouch): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		27/03/94	92300		Détention (1 jour chez le chef de section, a cayes-jacmel): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		27/03/94	92300		Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
BIGOT, Bernadette					
		22/05/93	75701		Torture: Civils armés
		22/05/93	75701		Viol et/ou abus sexuel (collectif): Civils armés
		22/05/93	75701		Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
		22/05/93	75701		Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
BIJOU, Generisse	78		M		
		17/11/91	75701		Exécution sommaire: Civils armés
BIJOUX, Rony	–		M		
		27/06/94	11401		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		27/06/94	11401		Extorsion (493 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
BILIA, Gesner	35		M		
		23/12/91	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BISSRETH, Jedi L'homme	52		F		Ti Machann
		11/91	92100		Menaces et persécution (maison criblé de balles): Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Armare	24		M		MPD
		09/92	51200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		10/92	51200		Détention: Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Dilorene	55		M		ANG
		07/94	91107		Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section
		07/94	91107		Extorsion (gdes 250 et vol de gdes 500): Chef de section
BLAISE, Edner	55		M		Org Des Planteurs Kartie Morin
		04/94	42301		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Elicine	–		F		
		00/91			Atteinte aux biens: Chef de section, Attaché
		00/91			Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
BLAISE, Elsie	30		F		Plate Forme De Carrefour Feuilles
		10/07/94	75201		Torture: Civils armés
		10/07/94	75201		Viol et/ou abus sexuel (4 hommes): Civils armés
		10/07/94	75201		Menaces et persécution: Civils armés
		18/07/94	75201		Menaces et persécution: Civils armés
		18/07/94	75201		Atteinte aux biens (vol documents): Civils armés
		05/01/94	75201		Détention (2 heures): Attaché
		05/01/94	75201		Atteinte à la liberté: Attaché
BLAISE, Enide	28		F		Federasyon Eleve Jeremie (fej)
		22/11/93	34301		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		22/11/93	34301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		18/11/93	34301		Détention (+ jours): Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Enide	–		F		
		12/10/94	34301		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
		12/10/94	34301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Fritz	–		M		
		04/07/94	34301		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		04/07/94	34301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/07/94	34301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		04/07/94	34301		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Innocent	42		M		Tet Kole Ti Peyizan
		12/91	61401		Torture (bastonnade: 2 coups au dos): Chef de section
		12/91	61401		Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section
BLAISE, Jean Edner	20		M		
		04/94	42301		Détention: Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Jean-robert	34		M		RPPG (ti Kominote Legliz), Partisan Aristide
		29/12/91	75100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Kettely	–		F		
		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
BLAISE, Lionel	23		M		
		01/10/91	75705		Torture: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	75705		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Luckner	–		M		

		04/07/94	34301		Détention (3 jours). Forces Armées d'Haïti
		04/07/94	34301		Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
		04/07/94	34301		Extorsion (gdes 1500). Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Marie Edoutte	32	F			
		30/10/93	75705		Viol et/ou abus sexuel. Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	75705		Atteinte aux biens (maison detruite). Attaché, Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Osler	33	M		Organisation Pour Le Rassemblement Et La Defense Des Paysans (sud-est))	
		17/01/93	93100		Détention (6 heures). Forces Armées d'Haïti
		17/01/93	93100		Atteinte à la liberté (note les numeros de ses amis et brule son recueil de poemes). Forces Armées d'Haïti
		17/01/93	93100		Menaces et persécution (de l'amener voir michel francois et de mort). Forces Armées d'Haïti
		10/93	93100		Menaces et persécution (cadavre de chien tue et mis sur son balcon). Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Romise	22	F			
		04/94	42301		Détention. Forces Armées d'Haïti
BLAISE, Sonise	22	F			
		02/10/91	75400		Torture (suivi de sa mort). Civils armés
BLANC, Alexandre	40	M			
		30/10/93	62201		Torture (bastonnade, mains liées au dos). Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	62201		Détention (7 jours avant-poste gros morne et caserne gonaives). Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	62201		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
BLANC, Derivna	62	M		Aristide	
		12/93	92301		Menaces et persécution (tentative d'arrestation). FRAPH
BLANC, Dieuseul	50	M			
		02/94	84403		Torture (bastonnade 10 coups). Forces Armées d'Haïti
		02/94	84403		Détention (3 jours). autre, Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		02/94	84403		Menaces et persécution. autre, Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		02/94	84403		Extorsion (gdes 900). Forces Armées d'Haïti
BLANC, Dirano					
		12/10/91	61404		Détention. Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		12/10/91	61404		Extorsion (gdes 1480). Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
BLANC, Faurest	37	M		Protestant	
		04/07/94	92202		Torture (balle dans le pied gauche). Employé civil de l'Etat
BLANC, Foreste	33	M			
		05/07/94	92402		Torture (giffles, 2 dents arrachées, 2 balles a la jamhe, et lapide). Forces Armées d'Haïti
		05/07/94	92402		Détention. Forces Armées d'Haïti
		05/07/94	92402		Menaces et persécution (coups de feu sur la maison, menace d'execution). Forces Armées d'Haïti
BLANC, Ghesiene	24	F		Kominote Mon Dejak (Bale Lari)	
		07/94	32100		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil). Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		24/06/94	32100		Détention (plusieurs heures). Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		24/06/94	32100		Extorsion (gdes 10). Forces Armées d'Haïti
BLANC, Herns	--	M			
		14/05/92	75700		Tentative d'exécution. Forces Armées d'Haïti
BLANC, Limene	45	F		MPC	
		21/08/94	84300		Torture (bastonnade, kalot). Forces Armées d'Haïti
		21/08/94	84300		Détention (11 jours). Forces Armées d'Haïti
BLANC, Marie Michelle	21	F		Komite Katye Labodie	
		30/09/91	71200		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
BLANC, Mesilia	43	F			
		30/10/93	12100		Torture. Forces Armées d'Haïti, Police
		30/10/93	12100		Détention (3 jours a la caserne de gros morne et gonaives). Forces Armées d'Haïti, Police
BLANC, Nesly Raphael	25	M			
		17/06/94	81202		Torture. FRAPH
		17/06/94	81202		Détention. FRAPH
		17/06/94	81202		Atteinte à la liberté. FRAPH
		17/06/94	81202		Extorsion (gdes 300). FRAPH
		24/06/94	81202		Menaces et persécution. FRAPH
BLANC, Surand	41	M		Mouvemen Pwogresis Rasevimen Kotye	
		29/09/93	91200		Atteinte à la liberté (oui il ecoutait toujours les nouvelles). Autre, Forces Armées d'Haïti

29/09/93 91200 Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
30/09/93 91200 Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti

BLANC, Valet 31 M
04/94 33301 Torture (coups + kalot): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
04/94 33301 Détention (3 mois): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

BLANC, Yves 28 M
10/91 91200 Atteinte à la liberté (la victime disait que le president reverait): Forces Armées d'Haïti
10/91 91200 Menaces et persécution (braque un arme sur la victime): Forces Armées d'Haïti

BLANCHARD, Ems 31 M
09/91 Exécution sommaire: CivArm

BLANCHARD, Jocelaine 33 F
17/05/94 75701 Torture (bastonnade): zeng
17/05/94 75701 Atteinte aux biens: zeng

BLAS, Sitiani 37 F
30/09/93 23302 Torture: Chef de section
30/09/93 23302 Détention: Chef de section

BLAVETTE, Franckel 31 M Kodim->koodinasyon Defans Entere Miragwa'n
01/92 35100 Torture (bastonnade; coups de pieds; kalot): Forces Armées d'Haïti
01/92 35100 Détention (20 jours et quart): Forces Armées d'Haïti
01/92 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

BLEMUR, Dieulas 34 M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

BLOT, Blosinia – F
04/02/94 75500 Disparition: Forces Armées d'Haïti

BODINOIT, Livie 21 F
07/10/94 75100 Torture: Civils armés
07/10/94 75100 Viol et/ou abus sexuel (problems urinaires/10 hommes): Civils armés
07/10/94 75100 Atteinte aux biens (vol 13 vetements): Civils armés

BOILEAU, Elda 24 F Fanm Solide Iwa
23/09/92 32200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
23/09/92 32200 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
23/02/92 32200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
23/02/92 32200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

BOISROND, Emmanuel 36 M Ogad (og Gwoupman-agrikol Delopman)
09/06/92 15204 Torture (bastonnade: 25 coups): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
09/06/92 15204 Détention (1 jour): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
08/03/94 15204 Détention (8 jours au poste): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

BOITET, Gao 25 M
31/12/91 41200 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/12/91 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

BONEAU, Colbert 62 M Mouvement Lavalas (bo Tab La)
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

BONELUS, Eveille 40 M
19/12/93 12106 Disparition: affiliation inconnue

BONENFAN, Desilien 60 M
02/05/93 41101 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
02/05/93 41101 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

BONGAR, Georges – M
26/04/93 93304 Détention: Forces Armées d'Haïti
26/04/93 93304 Atteinte à la liberté (participaient dans une manifestation): Forces Armées d'Haïti

BONHOMME, Sylvain – M
14/12/91 75200 Disparition: Autre

BONHOMME, Telvy 43 M
09/08/94 84305 Atteinte à la liberté (distribuant des photos): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
09/08/94 84305 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

BONHOMME, Woudly 25 M Sofa Bonbon
01/94 34301 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
01/94 34301 Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti
02/94 34301 Torture: Forces Armées d'Haïti
02/94 34301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
02/94 34301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

02/94 34301 Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti

BONICET, Arthur Jovial 21 M Adventiste
17/08/93 92200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
20/09/93 92200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

BONICET, Pierre Michel 27 M U.J.d.c.a., O.pa
21/05/93 92200 Menaces et persécution (tentative de bastonnade): Forces Armées d'Haïti

BONNE ANNÉE, Yolette 33 F Fanm Vanyan Port Salut
05/06/92 85201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

BONNEANNÉE, Dieula 72 F
26/10/93 84401 Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti
26/10/93 84401 Détention: Forces Armées d'Haïti

BONNET, Michel 41 M Apat (association Pour Le Developpement Agricole De Terre Rouge)
23/10/93 92301 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
23/10/93 92301 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
23/10/93 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
23/10/93 92301 Extorsion (gdes 50 pour un banc pour s'asseoir): Forces Armées d'Haïti

BONNET, Monpremier 45 M TKL
16/12/92 22100 Torture (djack; bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
16/12/92 22100 Détention (3 hrs): Forces Armées d'Haïti, Attaché

BONNET, Philogene 28 M
12/01/92 11200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/01/92 11200 Détention (longue durée / caserne petite riviere): Forces Armées d'Haïti, Attaché

BONNET, Philogene 28 M
30/09/92 11200 Torture (bastonnade, djack, blessures): Forces Armées d'Haïti
30/09/92 11200 Détention (caserne petite riviere 2 mois): Forces Armées d'Haïti

BONNET, Ricot 20 M AJAKS
18/01/93 11200 Torture (bastonnade: 6 coups): Forces Armées d'Haïti
18/01/93 11200 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
18/01/93 11200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
18/01/93 11200 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti

BONNISSET, Pierre Michel 25 M
05/93 92200 Menaces et persécution (courrir apres lui avec un fusil): Forces Armées d'Haïti

BONSEJOUR, Norrel - M
09/06/94 41101 Extorsion (gdes 10000): Forces Armées d'Haïti, Police, Chef de section

BONSEJOUR, Vorsina 70 F
09/06/94 41101 Détention: Police, Chef de section
09/06/94 41101 Menaces et persécution: Chef de section
09/06/94 41101 Extorsion (gdes 1700): Chef de section
13/06/94 41101 Atteinte aux biens (incendie de sa maison): Chef de section

BORCENA, Joel 34 M Organisation Cite De La Prophetie Avant Cap Et A P-au-p
09/94 84200 Détention: Attaché, Civils armés
09/94 84200 Menaces et persécution: Attaché

BORDE, Jolene 35 F
24/05/92 23201 Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti

BORDES, Maxone 23 M Comite De Quartier
15/12/92 51101 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/12/92 51101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
09/94 51101 Détention: Attaché

BORGARD, Hermann 25 M
11/93 84401 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
11/93 84401 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

BORGELA, Arnold 35 M
05/04/94 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
05/09/94 75701 Détention: Forces Armées d'Haïti

BORGELA, Orilus 35 M
03/94 54200 Torture (djack, bastonnade: 52 coups): Forces Armées d'Haïti
03/94 54200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/94 54200 Extorsion (gdes 1310): Forces Armées d'Haïti

BORGELLA, Jeannette 55 F
07/94 53202 Menaces et persécution: Attaché

BORNIA, Arisda 55 F
05/02/94 84303 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84303 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

BORNO, St Pierre 32 M
21/10/93 53200 Torture (rampement sur le sol pendant 1 heure sous la menace d'un bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

		21/10/93	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		15/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
BOSIL, Borel	74		M		Sympathisant Lavalas
		29/06/92	84400		Menaces et persécution: FRAPH
BOSS JOULE, Julien	40		M		
		30/09/91	75700		Exécution sommaire: affiliation inconnue
BOUCARD, Julien	25		M		Eglise Baptiste, Mouvement Populaire Dupuy # 1
		09/93	92400		Torture (3 giffles): Forces Armées d'Haïti
		09/93	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BOULOUTE, Jean Osny		29		M	Militant Opl
		04/10/93	85200		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
BOURCIQUO, Herbert		57		M	
		05/10/91	75203		Exécution sommaire (3 balles): Forces Armées d'Haïti
BOURSICOT, Valery	23		M		Catholique
		29/09/93	92107		Détention (4 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
		29/09/93	92107		Extorsion (gdes 700): Forces Armées d'Haïti
		10/93	92107		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section
BOURSIGROT, Thony		–		M	
		02/10/91	93303		Torture: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	93303		Détention: Forces Armées d'Haïti
BOURSIQUOT, Jn Rene		30		M	
		11/91	15100		Torture (bastonnade): Attaché
BOURSIQUOT, Serge		32		M	Ajrv; Pogpoj;
		26/10/93	93302		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat
		26/10/93	93302		Atteinte aux biens (vitres brisés): Employé civil de l'Etat
		26/10/93	93302		Atteinte à la liberté (fausses nouvelles): Employé civil de l'Etat
BOUSSIQUOT, Tony		28		M	
		01/10/91	93304		Torture (bastonnade, giffle): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	93304		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	93304		Atteinte à la liberté (coups de fer): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	93304		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
		09/10/91	93304		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		09/10/91	93304		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BOUZI, Greler Michel		34		M	Mas=>mouvement Action St Louis
		06/12/91	63200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, autre
		06/12/91	63200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre
BOUZI, Louisius	65		M		Mas=>mouvement Action St Louis
		06/12/91	63200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, autre
		06/12/91	63200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre
		06/12/91	63200		Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti, autre
BOVIL, Charitus	36		M		
		25/12/93	71200		Disparition: Forces Armées d'Haïti
BOVIL, Dieula	49		F		Partisan Farouche Du President
		25/12/93	71200		Torture (kalot marassa; bastonnade; marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
BOYE, Amajuste	80		M		La Sainte Famille De Lepretre
		07/06/94	84300		Torture: FRAPH
		07/06/94	84300		Détention: FRAPH
		07/06/94	84300		Atteinte à la liberté: FRAPH
		07/06/94	84300		Menaces et persécution: FRAPH
BOYER, Pierre Marie		40		M	Ajds; Okl
		01/94	34100		Torture (kalot marassa, bastonnade): FRAPH
		01/94	34100		Détention (3 jours): FRAPH
		01/94	34100		Menaces et persécution: FRAPH
BRAHON, Emmanuel		–		M	
		15/03/94	15301		Torture (bastonnade): Attaché, Chef de section
		15/03/94	15301		Détention (3 mois): Attaché, Chef de section
		15/03/94	15301		Atteinte aux biens: Attaché, Chef de section
BREGA, Monique	26		F		Lavalas
		18/07/93	34100		Torture: Forces Armées d'Haïti,autre
		18/07/93	34100		Détention: Forces Armées d'Haïti,autre
		18/07/93	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti,autre
		18/07/93	34100		Menaces et persécution (mort): Forces Armées d'Haïti,autre
		18/07/93	34100		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti,autre
BRENELUS, Erold	24		M		Comite De Quartier Ste Philomene
		12/08/92	42100		Torture (marche sur le corps, coups de crosse de fusil, calotte marassa): Forces Armées d'Haïti

		12/08/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		12/08/92	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/10/91	42100		Torture (calotte marassa: 30, manger les photos d'aristde): Forces Armées d'Haïti
		22/10/91	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
BRENUS, Commence	40		M		Mpp Lavalas
		17/09/94	22300		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/11/93	22300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		17/10/93	22300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		17/10/91	22300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
BRESIL, Augustin	34		F		
		14/03/92	11100		Torture (suivie de décès): Forces Armées d'Haïti
BRESIL, Justin	–		M		
		22/11/92	75500		Disparition: Attaché
BRESIL, Venus	–		F		
		14/03/92	91107		Torture (bastonnade entrainant une maladie): Chef de section
		14/03/92	91107		Détention (1 mois): Chef de section
BREUS, Philemon	45		M	Tet Kole	
		04/10/94	43100		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		04/10/94	43100		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		04/10/94	43100		Extorsion (gdes 200): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/94	43100		Atteinte aux biens (vol d'un cochon): Attaché, Forces Armées d'Haïti
BREVIL, Dieufort	48		M	APAD	
		22/08/94	23102		Détention (caserne de lascahobas): Forces Armées d'Haïti
		22/08/94	23102		Extorsion (gdes 300, maison detruite): Forces Armées d'Haïti
BREZIL, Irelle	63		F		
		20/05/92	75700		Disparition: Civils armés, Police
		20/05/92			Torture: Civils armés, Police
BRIAND, Michel	41		M	Pretre Catholique	
		19/11/92			Menaces et persécution: Autre
		19/11/92	81100		Atteinte aux biens (presbytere criblé de balles): Autre
BRICE, Medelusc	24		F		
		18/03/94	75700		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
		18/03/94	75700		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BRICE, Wilner	16		M		
		03/92	47100		Exécution sommaire: Attaché
BRIERE, Lafague	40		M		
		03/01/93	84205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BRIGARDE, Delius	42		M		
		21/07/93	22303		Atteinte aux biens (destruction de recolte): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		21/07/93	22303		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
BRIGNOL, Clementine	48		F		
		05/01/94	71204		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		05/01/94	71204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		05/01/94	71204		Atteinte aux biens (vol gdes 250): Forces Armées d'Haïti
BRIGNOL, Yves	23		M	Comites Quartier De La Futo Pour Le Changement	
		05/01/94	71204		Torture (bastonnade, djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		05/01/94	71204		Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/12/93	71204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BRIGNOLD, Yvon	39		M		
		26/01/93	75200		Tentative d'exécution (3 balles : 2 a la poitrine et 1 au ventre): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		01/05/92	75203		Torture (coup de pied a la tête, bastonnade, coups de barre de fer): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		01/05/92	75200		Détention (8 mois 22 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		16/09/94	75200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
BRIGNOLE, Nana	27		F		
		13/05/93	71100		Détention: Attaché
		13/05/93	71100		Menaces et persécution (94): Attaché
BRIMER, Ulelus	36		M		
		30/09/91	75701		Torture: Attaché
		30/09/91	75701		Atteinte à la liberté: Attaché
BRINVET, Prospere	30		M		
		19/10/91	45102		Tentative d'exécution: Attaché
		19/10/91	45102		Torture: Attaché
BRISSAULT, Jean Alix	31		M	KOKACS	

		08/10/91	24300		Torture (griffes, bastonnades): Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	24300		Détention (7 jours a la caserne): Forces Armées d'Haïti
BRISSON, Bensy	17	M			
		30/09/91	75200		Torture: Civils armés
BRISSON, Kenzy	7	M			
		30/09/91	75200		Disparition: Civils armés
BRISSON, Tisson	–	M			
		27/05/94	41105		Extorsion (gdes 160): Chef de section, Personnel de chef de section
BRISSON, Wilson	25	M		KGPB	
		27/05/94	41105		Détention: Personnel de chef de section
BRISTHOL, Jean Beauhomme	42		M		
		13/05/93	71200		Menaces et persécution: Civils armés
		13/05/93	71200		Atteinte aux biens: Civils armés
BRUCE, Clerment	33	M		Mpp Lavalas	
		14/01/92	22202		Atteinte aux biens: Chef de section
		20/12/93	22202		Extorsion: Chef de section
		14/01/92	22202		Détention: Chef de section
		20/12/93	22202		Détention: Chef de section
		14/01/92	22202		Menaces et persécution: Chef de section
		20/12/93	22202		Menaces et persécution: Chef de section
BRUN, Theonard	79	M			
		05/05/93	22101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BRUNET, Jean	27	M			
		30/10/93	85101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
BRUNET, Patrick	19	M			
		12/01/92	11200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/01/92	11200		Détention (longue durée / caserne petite riviere): Forces Armées d'Haïti, Attaché
BRUNET, Ricot	21	M			
		12/01/92	11200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/01/92	11200		Détention (longue durée / caserne petite riviere): Forces Armées d'Haïti, Attaché
BRUNO, Alan	33	M			
		17/11/92	75100		Torture: Forces Armées d'Haïti
BRUNO, Elie	40	M			
		30/09/91	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
BRUNO, Frantz	20	M			
		30/09/91	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
BRUNO, Johnny	–	M			
		01/10/91	42100		Tentative d'exécution (le caporal destin a tire sur la victime): Forces Armées d'Haïti
BRUNO, Louis	30	M			
		05/10/91	42100		Disparition: Civils armés
BRUNO, Minisnord	46	M		OPD	
		30/09/91	53300		Torture (bastonnade, tendu sur le sol pendant 1 journée): Chef de section
		30/09/91	53300		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
		30/09/91	53300		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section
BRUNO, Mme Franklin		52		F	Ti Kominote Legliz
		02/10/94	53400		Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
BRUNO, Wilner	30	M		Ennemi De La Repression	
		30/09/91	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BRUNOT, –	M				
		04/11/91	43203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BRUNY, Duvet	45	M		Lavalas	
		05/04/92	23300		Détention (1 jour a la caserne): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		05/04/92	23300		Extorsion (gdes 350): Forces Armées d'Haïti, Attaché
BRUNY, Hercule	38	M			
		05/93	34401		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
		05/93	34401		Détention (2 jours): Personnel de chef de section
		05/93	34401		Torture (bastonnade, kalot): Personnel de chef de section
BRUTUS, Altagrace	17	F			
		10/91	72201		Menaces et persécution: autre, Attaché
BRUTUS, Brunel	22	M			
		15/03/92	92202		Extorsion (gdes 2200): Forces Armées d'Haïti
		03/03/92	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/03/92	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/03/92	92202		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti

	03/03/92	92202		Torture (kalot marassa et menottes): Forces Armées d'Haïti
	10/03/92	92202		Torture (djack et bastonnade: 150 coups): Forces Armées d'Haïti
BRUTUS, Carmene	49	F	FNCD	
	14/10/94	23302		Torture (frappée): Forces Armées d'Haïti
	14/10/94	23302		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	14/10/94	23302		Atteinte aux biens (destruction d'objets de travail): Forces Armées d'Haïti, Attaché
BRUTUS, Clotaire	25	M		
	14/09/93	73100		Détention (1 jours): Forces Armées d'Haïti
	14/09/93	73100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	14/09/93	73100		Torture (bastonnade au dos et a l'epaule): Forces Armées d'Haïti
BRUTUS, Edyth	25	F	Gwoup Fanm	
	07/12/92	53306		Torture (giffle ayant entraine le bris d'une de ses dents): Chef de section
	07/12/92	53306		Atteinte aux biens (bris d'une porte de sa maison): Chef de section
BRUTUS, Faustin	40	M	Organisation Des Rapatries De Ouanaminthe	
	30/10/92	52300		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	30/10/92	52300		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	30/10/92	52300		Atteinte aux biens (maison endommagée, vol de gdes 15000 et d'une chaine en or): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
BRUTUS, Joseph	39	M		
	05/04/93	72100		Disparition: police
BRUTUS, Judith	24	F		
	07/12/92	53303		Torture: Chef de section
BRUTUS, Kelly	29	F		
	04/93	75100		Torture (coups de canif): Civils armés
	04/93	75100		Atteinte aux biens (vol de gdes 1500, meubles): Civils armés
BRUTUS, Manius	37	M	Ops (organisation Paysan Ste Suzanne)	
	19/05/92	53300		Torture (djack, kalot marassa manche sur le corps et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	16/05/92	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	16/05/92	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	16/05/92	53300		Extorsion (gdes 2250): Forces Armées d'Haïti
BRUTUS, Michel	75	M		
	10/91	72201		Menaces et persécution: autre, Attaché
BRUTUS, Rosemond	19	M	Opl Chef Securite	
	31/12/92	21200		Détention (4 heures a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	31/12/92	21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
BUISERETH, Franck	22	M		
	11/93	91201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
BUISSON, Brunel	28	M	Partisan D'aristide	
	02/10/91	75202		Disparition: affiliation inconnue
BUISSON, Elien	27	M	Partisan D'aristide	
	02/10/91	75202		Disparition: affiliation inconnue
BUISSON, Wilmise	49	F	Partisan D'aristide	
	01/10/91	75202		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
	01/10/91	75202		Atteinte aux biens (vol gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
BUSSY, Etienne	52	M	Organisation Resistants Militants Bahon	
	11/11/91	43100		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	11/11/91	43100		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	27/11/91	43100		Menaces et persécution (jardin pillée): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	27/11/91	43100		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
BYCINTHE, Viosnel	25	M	Modere(mouvement Democratique Revolutionnaire)	
	26/11/91	24103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	28/11/91	24103		Torture (coups de crosse de fusil; bousculade): Forces Armées d'Haïti
	28/11/91	24103		Détention (8 heures): Forces Armées d'Haïti
CADEAU, Alius	26	M		
	11/10/91	75200		Disparition: Attaché, FRAPH, Chef de section
CADEAU, Aril	52	M	Mopchap	
	30/09/91	24103		Atteinte aux biens (maison detruite): Autre
CADEAU, Emmanuel	25	M	Mopchap (mouvement Paysan Charlemagne Peralte)	
	22/07/94	75100		Disparition: Autre
	22/07/94	75100		Détention: Autre
CADEAU, Jean Adoce	36	M	Conseil Communautaire De Bureau	
	25/01/94	84201		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
CADEAU, Jean Alius	25	M		

		22/07/94	75705		Disparition (mopchp mouvement paysan): Autre
CADEAU, Jean Bosquet	23		M		M.o.p.c.h.a.p.
		30/09/91	75705		Atteinte aux biens (maison incendiée): Autre
		30/09/91	75705		Menaces et persécution: Autre
		13/10/93	75705		Torture (kalot marassa, coup de pieds): Autre
CADEAU, Oril Mme	–		F		
		11/10/91	75200		Torture: Attaché, FRAPH, Chef de section
CADEAU, Osner	20		M		
		11/10/91	75200		Atteinte à la liberté: Attaché, FRAPH, Chef de section
		11/10/91	75200		Menaces et persécution: Attaché, FRAPH, Chef de section
		11/10/91	75200		Atteinte aux biens: Attaché, FRAPH, Chef de section
		07/02/92	75200		Atteinte à la liberté: Attaché, FRAPH, Chef de section
		07/02/92	75200		Menaces et persécution: Attaché, FRAPH, Chef de section
		07/02/92	75200		Atteinte aux biens: Attaché, FRAPH, Chef de section
CADEAU, Vanes	35		M		
		14/10/91			Torture (djack, kalot marassa): Chef de section, Personnel de chef de section
		14/10/91			Détention (caserne de hinche): Chef de section, Personnel de chef de section
CADERMA, Cola	38		M		Combattant
		09/04/94	41100		Torture (bastonnade, coups de fusil): Chef de section, Attaché
CADET, Antilus	49		M		Tl Legliz, Sjpc (solidarite Jeunes Patriotes De Cimetiere), Lavalas
		15/10/93	92301		Atteinte à la liberté (tentative d'arrestation): FRAPH
CADET, Antilus Mme		–		F	
		15/10/93	92301		Menaces et persécution (de mort): FRAPH
		15/10/93	92301		Extorsion (gdes 50 h. pour que son mari puisse retourner du marronage) FRAPH
CADET, Clotaire	28		M		Mpp(mouvman Peyizan Papay), Secretaire Du Groupe De La Localite
		06/10/91	22101		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		06/10/91	22100		Atteinte aux biens (vol de bétail): Personnel de chef de section
CADET, Edner	32		M		M.P.P.
		24/10/91	23202		Torture (bastonnade): Employé civil de l'Etat
		24/10/91	23202		Détention (19 jours a la caserne de belladere et 7 jours a la caserne de mirebalais): Employé civil de l'Etat
		24/10/91	23202		Extorsion (gdes 2500): Employé civil de l'Etat
		01/06/92	23202		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		01/06/92	23202		Détention (une journée (caserne)): Forces Armées d'Haïti
		01/06/92	23202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CADET, Ferdinand	40		F		
		26/10/93	93302		Menaces et persécution (publiquement accuse d'incendie): Employé civil de l'Etat
CADET, Ison	50		M		Gwoupman Devlopman
		20/06/94	35203		Atteinte aux biens: zeng
		10/05/92	35203		Atteinte aux biens: zeng
		09/04/92	35203		Atteinte aux biens: zeng
CADET, Jean Marie Ernest	44		M		
		18/08/94	84301		Torture (coups aux yeux, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		18/08/94	84301		Détention: Forces Armées d'Haïti
CADET, Jean Yves	29		M		AJAQTS
		17/09/94	11200		Torture (bastonnade): FRAPH
		17/09/94	11200		Détention (1 nuit (caserne)): FRAPH
CADET, Jocelyn	35		M		
		11/12/91	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CADET, Jospa	35		M		
		13/03/94	75700		Disparition: Autre
		13/03/94	75700		Torture: Autre
CADET, Lucienne	–		F		
		01/92	51200		Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti
		01/92	51200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		01/92	51200		Torture: Forces Armées d'Haïti
CADET, Marie Madeleine	35		F		
		08/04/93	92301		Menaces et persécution (de tortures, de tuer son mari): Forces Armées d'Haïti
		08/04/93	92301		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
CADET, Miguel	–		M		
		06/10/91	22100		Détention: Personnel de chef de section
CADET, Patrice	40		M		Vice-delegue Pendant Gvt Preval
		11/10/91	74300		Torture (4 coups crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		11/10/91	74300		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
CADET, Tl Grann	55		F		Groupe Combattant

09/04/94 41101 Torture (bastonnade): Chef de section
09/04/94 41101 Extorsion (gdes 100): Chef de section
25/04/94 41101 Atteinte aux biens (maison brulée): Chef de section

CADICLRON, Germine 52 F SOFAC
30/10/93 91200 Atteinte à la liberté (elle ecoutait la voix de l'american): Forces Armées d'Haiti
30/10/93 91200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
30/10/93 91200 Atteinte aux biens (vol de tout qui etait dans la maison): Forces Armées d'Haiti
15/10/93 91200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

CADO, Iliana 23 F
13/12/91 15100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti

CAIUS, Rony 28 M ADESA
16/11/92 24300 Torture: Autre
16/11/92 24300 Détention (avant-poste de sauf-d'eau + un autre): Autre
12/92 24300 Détention: Autre

CAJOUX, Paul – M Opl (patrick Norzeus)
16/12/91 31404 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
16/12/91 31404 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

CAJUS, Celidieu – M
03/10/94 75200 Exécution sommaire: Autre

CALISME, Nobert Christin 35 M Hadesa/officier D'etat Sous Gvt Preval
20/12/92 24300 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haiti
20/12/92 24300 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haiti
20/12/92 24300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

CALISME, Nobert Christin 34 M
17/12/91 24300 Détention: affiliation inconnue
17/12/91 24300 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
17/12/91 24300 Atteinte aux biens: affiliation inconnue

CALIX, Manevil 49 M
03/92 91109 Torture (bastonnade, casse bras droit, kalot marassa): Forces Armées d'Haiti, Chef de section
11/03/92 91109 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haiti
11/03/92 91109 Extorsion: Forces Armées d'Haiti

CALIXCA, Mercilien 26 M Association Des Jeunes De Lintho 1
06/10/93 75701 Torture: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
06/10/93 75701 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
06/10/93 75701 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
06/10/93 75701 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti, FRAPH

CALIXTE, Carmetrice 4 F
30/09/91 42100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haiti

CALIXTE, Levoine 65 M Catholique (tkl)/kowag/konfederation Des Habitations/FNCD
11/91 92301 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
11/91 92301 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
09/94 92301 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
09/94 92301 Menaces et persécution (de mort): FRAPH, Forces Armées d'Haiti
09/94 92301 Extorsion (gdes 500): FRAPH, Forces Armées d'Haiti

CALIXTE, Merline 2 F
30/09/91 42100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haiti

CALIXTE, Morinna 46 F Nap Travay / Savarie
02/10/94 93403 Détention (1 heure): Personnel de chef de section, Chef de section
02/10/94 93403 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haiti

CALIXTE, Raymond 45 M
01/11/91 44203 Détention: Forces Armées d'Haiti
01/11/91 44302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

CALIXTE, Saint Rilus 43 M Protestant/mpmb
15/01/92 92106 Détention: Forces Armées d'Haiti
15/01/92 92106 Atteinte aux biens (vol d'une vache): Forces Armées d'Haiti

CALIXTE, Wilfood 20 M
25/08/94 71200 Atteinte à la liberté: Attaché, Autre
25/08/94 71200 Menaces et persécution: Attaché, Autre
25/08/94 71200 Détention: Attaché, Autre

CALONGES, Ulrick 46 M OPODIP
19/06/94 74300 Détention: Forces Armées d'Haiti, FRAPH, Attaché
19/06/94 74300 Atteinte aux biens (vol de gdes 45000): Forces Armées d'Haiti, FRAPH, Attaché

CALVAIRE, Mme Yves 41 F
06/92 84501 Détention: Forces Armées d'Haiti, Personnel de chef de section
06/92 84501 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, Personnel de chef de section

CALVAIRE, Yves – M
07/92 84501 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
07/92 84501 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
CAME, Martine 26 F Bo Tab La
22/04/94 12106 Torture (bastonnade sur femme enceinte de 9 mois): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
CAMEAU, Appolinaire 38 M Rpb Rasemblement Peysan Batis
16/07/92 23302 Détention (caserne baptiste 1journée): Forces Armées d'Haïti
16/07/92 23302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CAMEAU, Dalpe 25 M
30/10/93 23302 Torture (bastonnade): Attaché
30/10/93 23302 Détention (caserne de savanette, 1 jour): Attaché
CAMEAU, Enock 24 M Lavalas
16/12/91 21200 Torture (mauvais traitement): Forces Armées d'Haïti
16/12/91 21200 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
CAMEAU, Micheline 35 F
10/91 23302 Torture: Forces Armées d'Haïti
10/91 23302 Détention (a la caserne de savanette): Forces Armées d'Haïti
24/10/91 23302 Détention (une journée a la caserne de savanette): Forces Armées d'Haïti
CAMEAU, Roland 40 M Rassemblement Paysans De Baptiste (rpb)
25/05/92 23302 Torture (kalots marassa): Forces Armées d'Haïti
25/05/92 23302 Détention: Forces Armées d'Haïti
25/05/92 23302 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
CAMEUS, Erick 21 M Mere: Comite Quartier De Dortoir
11/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
11/91 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
CAMEUS, Julienne – F
15/12/92 14206 Détention (1 jour): Personnel de chef de section, Chef de section
CAMEUS, Roody 25 M Mere: Comite Quartier De Dortoir
10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CAMILIEN, Seradieu 28 M
14/11/92 41106 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
14/11/92 41106 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
14/11/92 41106 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
CAMILLE, Emmanuel 45 M
05/93 75701 Menaces et persécution: affiliation inconnue
05/93 75701 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
CANDIO, Emmanuel 32 M Komite Rezistans Zon Fo Nasyonal
12/11/91 75200 Torture (mauvais traitements): Forces Armées d'Haïti
11/91 75200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
12/11/91 75200 Détention: Forces Armées d'Haïti
12/11/91 75200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
CANGER, Kapinter 34 M MRTA
30/10/93 11200 Menaces et persécution: FRAPH, Autre
30/11/93 11200 Atteinte aux biens (boutique dechouquée): FRAPH, Autre
CANIER, Jn Sadraque 26 M Akkab/lavalas Opl
12/91 91103 Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
CANOVA, – M
02/92 32300 Détention (plusieurs minutes): Forces Armées d'Haïti
02/92 32300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
02/92 32300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
02/92 32300 Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
CANTAVE, Leona 60 F
07/02/93 92301 Torture (coups de pied a l'estomac + 2 giffles; arrachement de deux dents): FRAPH
07/02/93 92301 Atteinte aux biens (lui devait gdes 5): FRAPH
CANTAVE, Rossiny – M
23/11/91 44100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
CANTINY, Jean Bernard 24 M
07/10/91 75201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CAPRICIEN, Augustin 58 M
29/03/93 61203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CAPRICIEN, Manistin – M
29/03/93 61203 Torture: Forces Armées d'Haïti
29/03/93 61203 Détention: Forces Armées d'Haïti
29/03/93 61203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/03/93 61203 Atteinte aux biens (gdes 400 , combustible): Forces Armées d'Haïti

CARL, Apollos 37 M
28/10/93 23302 Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
28/10/93 23302 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

CARLO, Jaline 21 F
12/01/92 75701 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue

CAROBERT, Igesca 55 M
13/10/91 52101 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, coups de revolver sur la tête): Forces Armées d'Haïti
13/10/91 52101 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti

CASEMA, Leconte 42 M Opl, La Vie Resistance
12/12/92 81109 Torture (bastonnade: 65 coups ; kalot): Attaché, Chef de section, FRAPH
12/12/92 81109 Détention (3 jours): Attaché, Chef de section, FRAPH
12/12/92 81109 Extorsion (gdes 1000): Attaché, Chef de section, FRAPH
20/08/94 81109 Torture (traitement cruel): Attaché, Chef de section, FRAPH

CASIMIR, Agenais 34 M
10/11/93 12300 Torture (djacke pendant 8 heures): Forces Armées d'Haïti
10/11/93 12300 Détention (2 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti

CASIMIR, Berald 20 M
26/04/94 72100 Exécution sommaire: Civils armés

CASIMIR, Bernadette 38 F
30/10/91 75701 Torture: Civils armés
30/10/91 75701 Atteinte aux biens: Civils armés

CASIMIR, Carmelle 44 F
04/03/94 42100 Tentative d'exécution: affiliation inconnue

CASIMIR, Elie 26 M Kodep(komite Pou Defann Entere Pep La)
05/92 75701 Atteinte aux biens (maison pillée et detruite): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/92 75701 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

CASIMIR, Faubert 28 M Opl (patrick Norzeus)
16/12/91 31404 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
16/12/91 31404 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CASIMIR, Jean 42 M
29/09/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/09/93 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
29/09/93 12106 Atteinte aux biens (destruction d'un coté de la maison (plus de 24 balles)): Forces Armées d'Haïti
29/09/93 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

CASIMIR, Jean Bernard 51 M
26/04/94 72100 Torture (coups de crosse de fusil): Civils armés

CASIMIR, Mitchell 22 M
26/04/94 72100 Exécution sommaire: Civils armés

CASIMIR, Ominis 31 M Comite Lavalas De La Goune
09/93 22302 Atteinte aux biens: Chef de section
30/10/93 22302 Menaces et persécution: Chef de section

CASIMIR, Saba 23 M KECP
04/11/93 14205 Tentative d'exécution: FRAPH
04/11/93 14205 Torture (coups de machette, gifles): FRAPH
04/11/93 14205 Menaces et persécution: FRAPH

CASIMIR, Yolande 42 F
03/05/94 71100 Torture: Forces Armées d'Haïti

CASSAGNOL, Guerda 17 F
12/10/91 75100 Viol et/ou abus sexuel (collectif): Civils armés

CASSALES, Menilus 58 M Mpmb, Opl
13/11/93 92106 Torture (bastonnade, gifle): Chef de section
13/11/93 92106 Détention (1 nuit a mapou): Chef de section
13/11/93 92106 Menaces et persécution (ne lui permet pas d'aller aux toilettes): Chef de section
13/11/93 92106 Extorsion (gdes 1000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
14/11/93 92106 Torture (marche a pied et ligoté): Forces Armées d'Haïti
14/11/93 92106 Détention: Forces Armées d'Haïti
14/11/93 92106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
14/11/93 92106 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 92106 Détention: Personnel de chef de section
29/10/93 92106 Extorsion (gdes 1000): Chef de section

CASSALES, Milry 26 M
11/93 92106 Torture (bastonnade): Chef de section
11/93 92106 Détention (1 nuit a mapou, puis belle-anse): Chef de section

CASSEUS, Exavier 63 M L'avenir , Lavalas
30/09/94 47101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

		30/09/94	47101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CASSEUS, Dessalines		73	M		
		02/11/91	42300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	42300		Menaces et persécution: Civils armés
CASSEUS, Loremice	37	F			
		03/11/93	23200		Torture: Forces Armées d'Haïti
CASSEUS, Ronald	–	M			
		19/07/94	12100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		19/07/94	12100		Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
		19/07/94	12100		Extorsion (2500 gourdes extorquées): Forces Armées d'Haïti
CASSEUS, Simone	60	F		TKL	
		03/11/91	11100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
CASSEUS (FRERE),	–	M			
		00/92			Torture: Forces Armées d'Haïti
		00/92			Détention: Forces Armées d'Haïti
CASSGUS, Exavier	63	M		TKL	
		30/10/93	47101		Torture: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	47101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CASTEL, Lidehors	57	M		Tkl Mille Pins	
		12/93	93303		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		12/93	93303		Extorsion (gdes 1775): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
CASTIN, Antonio	45	M		Mouvement Paysan De Masseline	
		22/06/94	84502		Atteinte aux biens (vol de gdes 3000): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		22/06/94	84502		Détention (42 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		22/06/94	84502		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		22/06/94	84502		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, FRAPH
CASTOR, Maurice	53	M			
		30/06/94	81106		Menaces et persécution (maison et jardin detruits): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CASTOR, Yves	–	M		Tkl, Opl	
		20/05/92	81100		Torture (kalots marassa, bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
		20/05/92	81100		Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti
CATIUS, Jean	50	M		OPD	
		09/11/91	53306		Torture (bastonnade: 27 coups): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		09/11/91	53306		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		09/11/91	53306		Extorsion (gdes 30): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		08/11/91	53306		Détention: Attaché, Chef de section
CAVIL, Geneus	54	M		KJPB	
		19/09/94	23302		Torture (bastonnade: 379 coups): Chef de section
		19/09/94	23302		Détention (6 jours): Chef de section
		19/09/94	23302		Atteinte aux biens (montre volée et gdes 1200): Chef de section
CAVIL, Joseph E.	45	M		R.P.B.	
		29/10/93	23302		Torture (kalot marassa, bastonnade): affiliation inconnue
		29/10/93	23302		Détention: affiliation inconnue
CAYARD, Jacob	35	M		Lavalass	
		30/10/93	12100		Torture (battu avec 1 barre de fer - fracture): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	12100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
CAYARD, Lino	–	M			
		13/02/92	62100		Détention: Forces Armées d'Haïti
CAYIMITE, Lenet	25	M		Organisation Pour La Defense Des Interets Des Paysans	
		11/92	34500		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		11/92	34500		Détention (1 jour et demi): Forces Armées d'Haïti
		11/92	34500		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		11/92	34500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CAYIMITHE, Jocelyn		28	M		
		11/92	34500		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		11/92	34500		Détention (des heures): Forces Armées d'Haïti
		11/92	34500		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
CAZEAU, Claire	–	F			
		31/05/93	85203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
CAZEAU, Mme Ducalien		52	F		
		11/91	93402		Menaces et persécution (coups de feu sur la maison): Forces Armées d'Haïti
		11/91	93402		Atteinte aux biens (vol de radio): Forces Armées d'Haïti
CEA, Acedes	48	M		Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	

03/10/91 62105 Torture (kalot marassa, marche sur le corps et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
03/10/91 62105 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti

CECENE, Pierre
17/12/92 91103 Détention: Forces Armées d'Haïti

CEDEUS, Marxene 30 M Vainqueur Du Christ
06/93 13100 Torture (coup de machette au front): Chef de section
06/93 13100 Atteinte aux biens (sa maison a ete brulée): Chef de section

CEDIEU, Bitiou 60 M
13/12/91 11400 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti

CELAN, Barthelemy - M
31/10/93 71200 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

CELEMA, Philistin 48 M Tet Kole Paysans
20/03/93 12106 Torture (bastonnade, kalot): Personnel de chef de section, Chef de section, FRAPH
20/03/93 12106 Détention (9 jours): Personnel de chef de section, Chef de section, FRAPH

CELESTIN, Antoine 36 M Komite Lave Tet Moun Ki Sal
16/01/92 93400 Tentative d'exécution (ils ont tire plusieurs balles sur lui): Forces Armées d'Haïti
16/01/92 93400 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
16/01/92 93400 Détention: Forces Armées d'Haïti
16/01/92 93400 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti

CELESTIN, Ernest - M
30/09/91 43200 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section

CELESTIN, Ernst 26 M
Détention: Forces Armées d'Haïti

CELESTIN, Jean Robert 52 M Fondation National Pour Le Developpement Rural/ Mpkj De Jacmel/ Tresorier Com La
28/02/92 93400 Atteinte aux biens (incendie la maison): Forces Armées d'Haïti
11/93 93400 Menaces et persécution (de manger un morceau de sa chair): FRAPH

CELESTIN, Lerner 39 M Adjm-> Association Jeunes Democratiques Moronnaises
31/12/93 34501 Tentative d'exécution (une balle au ventre): Employé civil de l'Etat
31/12/93 34501 Torture: Employé civil de l'Etat
31/12/93 34501 Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat

CELESTIN, Levy 31 M
30/09/91 43200 Atteinte aux biens: Chef de section

CELESTIN, Marie Josue 19 F
30/09/91 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

CELESTIN, Pedro 22 M Association Jeunes Plaine Du Nord
24/12/93 44300 Torture (coup de crosse de fusil): Autre
24/12/93 44300 Détention: Autre
30/09/93 44300 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/93 44300 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

CELESTIN, Pierre 48 M Ipiam Denavord
24/06/94 84502 Détention: Personnel de chef de section
24/06/94 84502 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

CELESTIN, Remy - M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

CELESTIN, Saimile 37 M
07/94 92301 Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
07/94 92301 Détention (caserne): Forces Armées d'Haïti
07/94 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/94 92301 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

CELESTIN, Sebien 40 M KOB
00/93 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
00/93 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section

CELESTIN, Voltaire 26 M OJP
30/09/94 23302 Torture (bastonnade, 50 coups): Forces Armées d'Haïti
30/09/94 23302 Détention: Forces Armées d'Haïti
30/09/94 23302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

CELICOU, Yvonia 40 F
02/93 53200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
02/93 53200 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
02/93 53200 Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti

CELICOUR, Felix 40 M
18/11/92 54200 Menaces et persécution (fad'h): Forces Armées d'Haïti
18/11/92 54200 Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti

CELICOURT, Eddy	33	M			
	07/10/91	45200			Torture (kalot marassa, coups de pied et coups de crosse de fusil surtout a la tête): Forces Armées d'Haïti
	07/10/91	45200			Détention: Forces Armées d'Haïti
	08/10/91	45200			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	31	M			
	23/12/92	54302			Détention: affiliation inconnue
	23/12/92	54302			Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
	23/12/92	54302			Menaces et persécution: affiliation inconnue
	23/12/92	54302			Atteinte aux biens: affiliation inconnue
	24/12/92	54302			Détention: affiliation inconnue
	24/12/92	54302			Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
	24/12/92	54302			Atteinte aux biens: affiliation inconnue
	30/10/93	54302			Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
	30/10/93	54302			Menaces et persécution: affiliation inconnue
	30/10/93	54302			Atteinte aux biens: affiliation inconnue
CELICOURT, Joscilus	31	M			Organisation Paysan Grosse- Roche
	23/12/92	54302			Menaces et persécution: police, Personnel de chef de section
	23/12/92	54302			Détention (1 heure): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	23/12/92	54302			Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
	24/12/92	54302			Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
	24/12/92	54302			Atteinte à la liberté: Chef de section
	23/12/92	54302			Extorsion (gdes 75): Chef de section
	30/10/93	54302			Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
	30/10/93	54302			Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	30/10/93	54302			Extorsion (gdes 75): Chef de section
CELICOURT, Liversier	65	F			
	01/11/93	54302			Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
	01/11/93	54302			Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
CELICOURT, Mme Clerely	60	F			
	18/11/93	54302			Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
	18/11/93	54302			Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
	18/11/93	54302			Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
CELICOURT, Solicien	31	M			Nap Lite
	01/11/93	54302			Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
	01/11/93	54302			Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
	01/11/93	54302			Extorsion (gdes 205): Personnel de chef de section, Chef de section
	27/12/93	54302			Extorsion (gdes 30): Chef de section
CELIPHET, Delius	–	M			
	01/94	53306			Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
	01/94	53306			Détention (une nuit): Personnel de chef de section
	01/94	53306			Atteinte aux biens (maison pillée): Personnel de chef de section
CELIPHIN, Desilaire	–	M			
	04/93	53300			Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Chef de section
	04/93	53300			Détention (une nuit): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Chef de section
CELIPHIN, Juslene	28	F			Animatrice Farm Vanyan/ President Groupement Des Jeunes
	04/93	53300			Torture (bastonnade,et coups de pieds): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Chef de section
	04/93	53300			Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Chef de section
	04/93	53300			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Chef de section
	04/93	53300			Menaces et persécution (la victime est oblige de rentrer dans la ville du cap): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Chef de section
CELIRES, Jocelyn	51	M		FNCD	
	10/93	51203			Menaces et persécution: Personnel de chef de section
CELIUS, Pamphile	–	M			
	28/10/93	14204			Torture (bastonnade a l'oreille, giffle): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	28/10/93	14204			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	28/10/93	14204			Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
CELON, Edner	28	M			
	19/11/93	45102			Torture: Attaché
CEMA, Francois	48	M		Tkl/mpp	
	04/11/92	21100			Détention (1 journée): Chef de section, Attaché
	04/11/92	21100			Extorsion (gdes 100): Chef de section
	16/12/91	21100			Torture (bastonnade: 278 coups, bras gauche et le mur avait fractures): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

	16/12/91	21100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CENADIEU, Normil	43	M		
	04/92	11200		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
	04/92	11200		Extorsion (gdes 300, plusieurs fois): Forces Armées d'Haïti
CENATUS, Bien Beny	47	M		Tet Ansanm (depuis 1983)
	08/06/93	21202		Torture (mauvais traitements): Forces Armées d'Haïti
	08/06/93	21202		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
	22/05/93	21202		Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti
CENATUS, Diveze	–	M		
	08/10/91	93400		Tentative d'exécution (coups de feu en sa direction): Forces Armées d'Haïti
CENATUS, Louis-marie	30	M		
	14/10/92	14202		Menaces et persécution: Autre
	14/10/92	14202		Atteinte aux biens (boutique sacagée): Autre
CENATUS, Phillippe	33	M	Ajs/fdjs	
	03/03/92	21100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/11/93	21100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
CENATUS, Supreme	–	M		
	05/93	41103		Exécution sommaire (par balle en detention): Chef de section
	05/93	41103		Torture: Chef de section
	05/93	41103		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	05/93	41103		Atteinte aux biens (vol d'un boeuf): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CENESCA, Gertrude	27	F		
	30/10/93	24303		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	30/10/93	24303		Tentative d'exécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	30/10/93	24303		Atteinte aux biens (maison demolie): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
CENEUS, Lermius	37	M		
	13/12/91	11401		Détention (quelques heures): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	13/12/91	11401		Atteinte aux biens (maison sacagée): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CERANT, Frantz	13	M		
	11/93	75701		Tentative d'exécution (1 balle au ventre): Attaché
	11/93	75701		Torture: Attaché
CERANT, Gunbson	20	M		
	11/93	75701		Menaces et persécution: Attaché
CERES, Mme Elvius	45	F		
	15/11/91	61404		Atteinte aux biens (maison pillée): Personnel de chef de section
CERISIER, Julio	30	M		
	12/04/93	10119		Exécution sommaire: affiliation inconnue
	12/04/93	75202		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
	12/04/92	75202		Menaces et persécution: affiliation inconnue
CERISIER, Rousman	35	M		
	20/01/94	75202		Disparition: Civils armés
	20/01/94	75202		Détention: Civils armés
CERNE, St Jean	56	M		Groupe Solidarite/cause Populaire Solidarite Verrette/lavalassien 100/100/caposo
	10/11/91	15200		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
	10/10/93	15200		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
	10/11/91	15200		Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti
CESAIRE, Jn Claude	20	M		
	06/09/93	91000		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	06/09/93	91100		Détention: Forces Armées d'Haïti
CESALIEN, Ernst	26	M		
	05/04/94	15105		Torture (bastonnade): Attaché
	05/04/94	15105		Détention (1 semaine): Attaché
CESALIEN, Wilgard	27	M		Solidarite, A.J.p. (association Des Jeunes De Poirier), Comite Quartier
	05/04/94	15105		Torture (bastonnade: 7 coups): Attaché
	05/04/94	15105		Détention (une semaine a saint - marc): Attaché
CESANA, Maxis	44	M		RPPG, Lavalas
	22/05/93	21202		Torture (coups de pied, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	22/05/93	21202		Détention (1 jour a la caserne): Forces Armées d'Haïti
	18/05/93	21202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	18/05/93	21202		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CESAR, Alex	32	M		
	01/10/91	41200		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/10/91	41200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/10/91	41200		Détention (accusation de vol): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	10/91	41200		Extorsion (gdes 250): Attaché, Forces Armées d'Haïti

CESAR, Celienne	18	F		
	29/07/94	75500		Détention: police, Civils armés
	29/07/94	75500		Menaces et persécution: police, Civils armés
CESAR, Chrimene	42	F	Uniquement Je Vote Titid	
	23/10/93	51200		Torture: affiliation inconnue
	23/10/93	51200		Atteinte aux biens (maison incendiée): affiliation inconnue
CESAR, Dauveur	41	M	Mpmb (mouvman Peyizan Mapou Belaus)	
	15/01/92	92106		Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
	15/01/92	92106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	15/01/92	92106		Extorsion (gdes 275): Forces Armées d'Haïti
	15/05/92	92106		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section
	15/05/92	92106		Menaces et persécution (maison entouré a son retour, menace de fusiller): Chef de section, Personnel de chef de section
CESAR, Efradie	29	M	Caisse Populaire (dirige Par Pere Barthelemy Gacon)	
	29/05/94	13100		Atteinte aux biens (eglise, ecole pille): Attaché
	15/06/94	13100		Torture (bastonnade): Attaché
	15/06/94	13100		Atteinte à la liberté: Attaché
	15/06/94	13100		Atteinte aux biens (radio detruite): Attaché
CESAR, Esna	17	F		
	29/07/94	75500		Détention: police, Civils armés
	29/07/94	75500		Menaces et persécution: police, Civils armés
CESAR, Exavier	27	M	Kgpb (kon Federasyon Groupman Peyizan Boy)	
	07/06/92	41106		Torture (kalot marassa): Personnel de chef de section
	07/06/92	41106		Détention: Personnel de chef de section
	07/06/92	41106		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
	07/06/92	41106		Extorsion (gdes 75 payes a chef de section): Chef de section
	15/06/92	41106		Détention: Chef de section
	15/06/92	41106		Menaces et persécution: Chef de section
	15/06/92	41106		Extorsion (gdes 150): Chef de section
CESAR, Fanes	53	M		
	24/09/93	81201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	30/10/93	81201		Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	30/10/93	81201		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
CESAR, Gedoi	70	M	Protestant	
	30/10/93	93402		Torture: FRAPH
	30/10/93	93402		Atteinte aux biens (vol de tout l'argent chez lui et d'un sac de pois): FRAPH
CESAR, Gedouard	70	M		
	30/10/93	93402		Menaces et persécution: FRAPH
CESAR, Ilfrene Boina	34	M	Delegue F.n.c.d. Aux Elections De 1990/ Groupement Nan Mennanmen Ti Peysan	
	30/09/91	93402		Torture (djack,kalot marassa,bastonnade): FRAPH
	30/10/93	93402		Atteinte aux biens (vol gdes 5000): FRAPH
	30/10/93	93402		Détention (enmene a la caserne): FRAPH
	30/09/91	93402		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	30/09/91	93402		Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
CESAR, Jesmene	26	F		
	29/07/94	75500		Détention: police, Civils armés
	29/07/94	75500		Menaces et persécution: police, Civils armés
	29/07/94	75500		Atteinte aux biens (maison cambriolée): police, Civils armés
CESAR, Joel	–	M	Developpement	
	30/10/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	25/10/93	51200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
CESAR, Kesner	35	M	Catholique, Aptkb, Mkn	
	06/07/93	92100		Détention: Forces Armées d'Haïti
CESAR, Luc	47	M	Sauvez La Vie Paysans	
	13/11/93	13104		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
	13/11/93	13104		Atteinte aux biens (maison abimée): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
	30/04/94	13104		Atteinte aux biens (maison pillée): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
CESAR, Marie Danielle		17	F	
	27/06/94	75200		Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
	27/06/94			Torture: Civils armés
CESAR, Riche	–	M		
	13/09/94	75200		Exécution sommaire: affiliation inconnue

		13/09/94	75200		Torture: affiliation inconnue
CESAR, Sorel	36	M		Sympathisant Lavalas	
		09/94	84100		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		09/94	84100		Détention: Forces Armées d'Haïti
CESAR, Valdeus	15	M			
		29/07/94	75500		Détention: police, Civils armés
		29/07/94	75500		Menaces et persécution: police, Civils armés
CESAR, Yadly	8	F			
		27/06/94	75200		Torture: Civils armés
CESARIN, Borno	36	M			
		28/10/93	23302		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/10/93	23302		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/10/93	23302		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
CEUS, Georges B.	33	M		K d p d komite Defans Peyizan Dedin	
		30/10/93	11300		Atteinte aux biens (maison dechoukée): FRAPH
		30/10/93	11300		Torture (bastonnade): FRAPH
CEUS, Guerda	40	F			
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
CEUS, Hironce	29	M			
		24/03/94	13100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
CHACEDA, Alcemize		–	F		
		30/11/93	93400		Torture (bastonnade): FRAPH
		30/11/93	93400		Viol et/ou abus sexuel (harcelement): FRAPH
		30/11/93	93400		Menaces et persécution: FRAPH
CHACHA,		–	F		
		09/10/91	15300		Détention (caserne): Police, Chef de section, Autre
		09/10/91	15300		Atteinte à la liberté: Police, Chef de section, Autre
		09/10/91	15300		Torture (djack, bastonnade): Police, Chef de section, Autre
CHALES, Lubin	41	M		Conseil Comunautaire De L'estaire Roi	
		10/91	11202		Menaces et persécution (marquis): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/91	11202		Tentative d'exécution (18 mois): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/91	11202		Torture (coups et blessures): Attaché, Forces Armées d'Haïti
CHAMPAGNE, Leonnel		47	M		
		22/10/92	75200		Torture: Attaché
CHAMPAGNE, Marlene		37	F		Lavalas
		11/07/93	21101		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		11/07/93	21101		Détention (1 jour a l'avant poste de saltadere): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		02/11/93	21101		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/02/94	21101		Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/02/94	21101		Atteinte aux biens (vol et destruction d'objet de sa maison): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/02/94	21101		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
CHAMPLOIS, Nicolas		45	M		
		23/03/92	34100		Torture (face au mur/ bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		23/03/92	34100		Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti
CHAMPLOIS, Precivil		34	M		
		02/93	75200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		02/93	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
CHANCY, Marie Lourdes Sr		35	F		
		03/94	75100		Torture: Civils armés
		03/94	75100		Menaces et persécution: Civils armés
CHANTINI, Rosianne		46	F		
		05/12/91	71200		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	71200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	71200		Atteinte aux biens (mur brise): Attaché, Forces Armées d'Haïti
CHANTINY, Jean Bernard		27	M		Laveje De Savane Pistache
		02/05/92	71200		Torture (bastonnade, kalot marasa, coups de pieds et de pierre): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		02/05/92	71200		Détention (anti-gang 7 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		02/05/92	71200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		24/12/91	71200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		24/12/91	71200		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	71200		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	71200		Atteinte aux biens (dépot saccagé): Attaché, Forces Armées d'Haïti
CHANTINY, Osianne		39	F		Biv (elections 90)
		07/10/91	75201		Torture: Forces Armées d'Haïti
		07/10/91	75201		Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti

CHARELUS, Emmanuel 38 M
28/10/93 15301 Atteinte aux biens (maison endommagée): Police
28/10/93 15301 Menaces et persécution: Police
CHARESTAN, Maxo 30 M Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen
13/04/92 62105 Torture (coups de crosse de fusil a l'epaule, la bouche et la poitrine): Chef de section, Personnel de chef de section
13/04/92 62105 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
CHARITABLE, Dubazon 28 F
13/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison brule): Forces Armées d'Haiti
CHARITABLE, Precius 65 M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haiti
CHARITE, Evariste – M
15/12/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haiti
CHARITE, Evariste 42 F Participe Aux Reunion De Lavalas
25/12/92 42100 Atteinte aux biens (fouille et pillage): Forces Armées d'Haiti
25/12/92 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
25/12/92 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
CHARITE, Lucien 38 M
07/01/92 46105 Détention: Chef de section
07/01/92 46105 Menaces et persécution: Chef de section
07/01/92 46105 Atteinte aux biens (fouille la maison): Chef de section
CHARLE, Yves 23 M
03/02/94 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haiti, Autre Tiki (tet Kole Ti Peyizan)
CHARLEMAGNE, Charleus 65 M
08/12/93 62105 Détention (1 mois 1/2): Personnel de chef de section
08/12/93 62105 Extorsion (gdes 1500): Personnel de chef de section
CHARLEMAGNE, Elyeser 60 M
08/12/93 62105 Détention (1 mois 1/2): Forces Armées d'Haiti, Personnel de chef de section
CHARLEMAGNE, Elyeser 56 F
08/12/93 62105 Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti
08/12/93 62105 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti
08/12/93 62105 Extorsion (gdes 150): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti
CHARLEMAGNE, Jedius
17/12/92 91103 Détention: Forces Armées d'Haiti
CHARLEMAGNE, Rosemy 35 M
03/10/91 74300 Torture: Forces Armées d'Haiti
03/10/91 74300 Détention: Forces Armées d'Haiti
03/10/91 74300 Atteinte aux biens (vol d'argent): Forces Armées d'Haiti
CHARLEMONT, Mme Emmanuel 50 F
25/12/91 11400 Torture (coups, jambe cassée): Police, Forces Armées d'Haiti
CHARLEMONT, Recius 28 M M.p.d. (mouvement Paysans Douin)
25/12/91 11400 Torture (bastonnade et kalot marassa, cicatrices): Police, Forces Armées d'Haiti
25/12/91 11400 Atteinte aux biens (gdes 12500): Police, Forces Armées d'Haiti
CHARLES, – M
30/10/93 14201 Exécution sommaire (mort 3 jours apres): Personnel de chef de section
30/10/93 14201 Torture: Personnel de chef de section
CHARLES, Alphonse 23 M Caisse Populaire
06/94 13100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Police
29/05/94 13100 Atteinte aux biens (ecole saccagée): Police, Chef de section
CHARLES, Altagrace 38 F
12/91 51100 Extorsion (gdes 200 et maison endommagée): Forces Armées d'Haiti
12/91 51100 Détention: Forces Armées d'Haiti
12/91 51100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haiti
12/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
CHARLES, Anita 37 F Groupe De Marchands
07/02/92 75202 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
07/02/92 75202 Atteinte aux biens (vol appareils electromenagers): affiliation inconnue
CHARLES, Anne Celiani 60 F
12/02/92 62105 Torture (battu): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti
CHARLES, Anthony – M O.P.L.
30/05/92 84500 Torture: Forces Armées d'Haiti
30/05/92 84500 Détention: Forces Armées d'Haiti
CHARLES, Antoine 48 M
30/10/93 24303 Torture: Attaché, Chef de section
30/10/93 24303 Atteinte aux biens: Attaché, Chef de section
CHARLES, Antoine 35 M O.P.M.

		09/04/92	44200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		09/04/92	44200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		04/10/93	44202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
		15/04/94	44202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
CHARLES, Augusme	40	M			
		30/11/93	12200		Torture (bastonnade): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Augustin	55	M			
		11/11/91	21100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		11/11/91	21100		Atteinte aux biens (maison pillée et incendiée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CHARLES, Aurelis	40	F			
		30/10/93	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Babou	23	M		K.O.B	
		06/94	91100		Torture (bastonnade: 23 coups): Forces Armées d'Haïti
		06/94	91100		Détention: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Bertha	54	F		OGKPS	
		07/02/94	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Bony	–	M			
		10/93	51100		Extorsion (gdes 75): Forces Armées d'Haïti
		10/93	51100		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Bossou	35	M		Partisan D'aristide	
		30/09/91	71200		Torture (bastonnade): Attaché
CHARLES, Brenord	32	M		Partisan D'aristide	
		02/10/91	75200		Torture (1 balle : jambe gauche): Autre
		02/10/91	75200		Menaces et persécution: Autre
CHARLES, Brisnor	33	M			
		10/94	33400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		10/94	33400		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		10/94	33400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Caleme	42	M			
		20/11/93	75201		Torture: Forces Armées d'Haïti
		20/11/93	75201		Détention (7 mois): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Carlot	27	M		Komite Katye	
		06/06/93	11100		Détention (8 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/06/93	11100		Torture (bastonnade et djack): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
CHARLES, Celi	38	F			
		18/04/94	12106		Torture (bastonnade, coups de talon de souliers): FRAPH
		18/04/94	12106		Menaces et persécution: FRAPH
		18/04/94	12106		Atteinte aux biens (meubles, ventilateurs, etc.): FRAPH
CHARLES, Celiban	25	M		OPL	
		14/10/94	14201		Torture (molesté par milieu): Personnel de chef de section
		14/10/94	14201		Détention (chez le chef de section): Personnel de chef de section
		14/10/94	14201		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		14/10/94	14201		Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section
CHARLES, Celie	63	F			
		08/09/94	11100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		08/09/94	11100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		08/09/94	11100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Charlius	40	M		Yo Sezi	
		03/01/92	41101		Torture (jean marie voltaire): Chef de section
		03/01/92	41101		Détention: Chef de section
		03/01/92	41101		Extorsion: Chef de section
		05/01/92	41101		Torture (djack, bastonnade): Attaché
		05/01/92	41101		Extorsion (gdes 450): Attaché
		30/10/93	41101		Torture: Attaché
		30/10/93	41101		Détention: Attaché
		30/10/93	41101		Extorsion (gdes 200): Attaché
		30/10/93	41101		Tentative d'exécution (coups de machette au dos endomage): Attaché
CHARLES, Charlus	35	M		Association Marche Touristique	
		01/10/91	42100		Torture (bastonnade): Autre
		01/10/91	42100		Atteinte aux biens: Autre
CHARLES, Chenet	26	M		J.c.r., O.j.a.c.c	
		20/11/93	12100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		20/11/93	12100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		23/11/93	12100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

		23/11/93	12100		Détention (1 jour): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		24/11/93	12100		Torture (marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, autre
		24/11/93	12100		Détention (17 jours): Forces Armées d'Haïti
		24/11/93	12100		Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Claudette	22		F		
		22/04/94	12106		Torture (3 giffles, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (gdes 100): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		18/10/93	12106		Atteinte aux biens (marchandises jetées): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
CHARLES, Claudette	37		F		
		11/09/93	75202		Torture: Civils armés
CHARLES, Concubine	–		M		
		10/93	51200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/93	51200		Extorsion (gdes 75): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Cristo	35	M			
		13/10/91	52100		Torture (djack, kalot marasa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		13/10/91	52100		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Deborah	22	F			
		22/04/94	12106		Tentative d'exécution (3 balles a la jambe gauche): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (pillage, vol): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Denis	70	M		LAVEGE	
		22/10/91	24303		Extorsion (150 gdes): FRAPH
		15/10/91	24303		Détention (une journée): Chef de section
		15/10/91	24303		Torture (bastonnade): Chef de section
CHARLES, Dieusibon	24		M		
		19/16/93			Disparition: Forces Armées d'Haïti
		19/16/93			Détention: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Dieusibon	–		M		
		26/09/92	74300		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
CHARLES, Eddy	32	M		Comite Lavalas	
		30/09/91	42100		Tentative d'exécution (une balle dans le flanc droit): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Edgard	32	M		Kopab/peplamar/opl	
		14/10/93	92401		Détention (2 jours, caserne): Forces Armées d'Haïti
		14/10/93	92401		Menaces et persécution (coups de feu chez lui): Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	92401		Menaces et persécution (1/2 heure de coups de feu chez lui): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Edgard	–		M		
		17/09/93	92202		Menaces et persécution (bastonnade de son ami): FRAPH
CHARLES, Eliane	–		F		
		20/08/93	14200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		20/08/93	14200		Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		20/08/93	14200		Atteinte à la liberté (fausse accusation): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CHARLES, Elime	37	M			
		15/11/93	54200		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
CHARLES, Elixene	35	M			
		28/11/93	14204		Torture: Civils armés
		28/11/93	14204		Détention (1 jour 1/2): Civils armés
		28/11/93	14204		Extorsion (gdes 400): Civils armés
CHARLES, Emilienne	–		F		
		20/08/93	14200		Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		20/08/93	14200		Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		20/08/93	14200		Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Ernst	22	M			
		02/10/91	75700		Exécution sommaire (criblé de balles (individus en uniforme)): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Esterlin	22	M			
		06/04/94	12106		Torture (coups de crosse de fusil (epaule droite)): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Evelyne	25	F		Gwoup Fanm An Mach Nan Bannann (cap-haitien)	
		01/10/91	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	42100		Atteinte aux biens (vole beaucoup de choses dans sa maison): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Even	5	M			
		08/01/92	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Faride	30	M			
		03/10/91	45200		Atteinte aux biens (gdes 1250 (caserne du limbe)): Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	45200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

03/10/91 45200 Torture: Forces Armées d'Haïti
03/10/91 45200 Détention: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Felucie 40 F
03/94 14102 Torture (coup de pied a la tête, coup de fouet): Autre
03/94 14102 Menaces et persécution: Autre

CHARLES, Forman 33 M Catholique (enfant Du Christ), U.p.d.g, Fncd
09/11/91 12100 Torture (bastonnade, 37 coups sur une fesse): Forces Armées d'Haïti
07/10/91 12100 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
25/05/93 12100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Frantz 31 M
: Attaché

CHARLES, Frittel – M
30/05/93 62203 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
30/05/93 62203 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

CHARLES, Gerald – M Catholique, Updg, Ajcd, Fncd
26/04/93 12100 Torture (bastonnade, blessures graves): Forces Armées d'Haïti
26/04/93 12100 Atteinte aux biens (vol voiture): Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Germain 31 M
12/01/92 11200 Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
12/01/92 11200 Détention (1 an / caserne petite riv.): Attaché, Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Germain 27 M
07/11/91 11200 Atteinte aux biens (vol de materiel): Forces Armées d'Haïti
07/11/91 11200 Atteinte à la liberté (pillage d'une radio locale): Forces Armées d'Haïti
07/11/91 11200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Grandieu 36 M
29/10/93 13100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/10/93 13100 Atteinte aux biens (destruction d'un atelier d'artisanat): Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Guerdy 24 M M.J.P
29/10/93 15105 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

CHARLES, Harry 29 M
07/02/93 34100 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
07/02/93 34100 Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
07/02/93 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Henry 20 M
15/08/92 81201 Torture (coups de pieds, bastonnade, kalot, djack): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, FR
15/08/92 81201 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, FR
08/93 81201 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, FR
08/93 81201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, FR
06/08/94 81201 Torture (bastonnades, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, FR
06/08/94 81201 Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, FR
06/08/94 81201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, FR

CHARLES, Herve 38 M Codesil (mouvement Communautaire)
08/92 93100 Détention: Personnel de chef de section, FRAPH

CHARLES, Ilelan 60 M
30/09/91 75500 Disparition: affiliation inconnue

CHARLES, Ivana 70 F
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (perte de :lit,meubles bicyclette et 13 cochons): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Jean 33 M Cooperatif/safd
28/05/94 52102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
28/05/94 52101 Extorsion (gdes 1600): Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Jean Francois 19 M
16/02/93 81201 Atteinte à la liberté: Chef de section
16/02/93 81201 Menaces et persécution: Chef de section
16/02/93 81201 Extorsion: Chef de section
10/09/94 81201 Torture (coups de pied, kalot, bastonnade): Chef de section, FRAPH
10/09/94 81201 Détention (12 jours): Chef de section, FRAPH

CHARLES, Jean Robert 31 M

27/05/93 11103 Menaces et persécution (maison criblée de balles) Chef de section, Autre

CHARLES, Jean Robin 24 M

30/09/91 51200 Torture: affiliation inconnue

30/09/91 51200 Détention: affiliation inconnue

CHARLES, Jn Robert Mme 27 F Petits Planteurs De Citadelle (ppc)

14/09/92 72401 Torture: Forces Armées d'Haïti

14/09/92 72401 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti

14/09/92 72401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

14/09/92 72401 Extorsion (et vols): Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Jonas

16/12/91 51204 Détention: Personnel de chef de section

CHARLES, Jonatas – M

26/12/93 42100 Exécution sommaire: Attaché, Forces Armées d'Haïti

26/12/93 42100 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti

26/12/93 42100 Viol et/ou abus sexuel: Attaché, Forces Armées d'Haïti

26/12/93 42100 Viol et/ou abus sexuel: Attaché, Forces Armées d'Haïti

26/12/93 42100 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

26/12/93 42100 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Joseph – M

22/04/94 12106 Exécution sommaire (suite a torture): FRAPH

22/04/94 12106 Torture: FRAPH

CHARLES, Joseph Clarel 32 M OJCPM

30/10/93 75200 Torture (bastonnade 10 coups): Attaché, FAdH

30/10/93 75200 Détention (1 jour, 1 nuit): Attaché, FAdH

10/92 75100 Torture (kalot marasa): Police

10/92 75100 Détention: Police

10/92 75700 Atteinte aux biens: Police

CHARLES, Josias – M

20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuit a la caserne de st michel): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

CHARLES, Josue 33 M

22/04/94 12106 Torture (bastonnade sur la main): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

CHARLES, Joubert Lafontant 39 M MODEM

10/92 72202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

10/11/92 72202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Julius 64 M

11/08/92 75701 Disparition: Autre

CHARLES, Kettely 28 F Ajp(association Des Jeunes Professionels)

27/06/94 75200 Atteinte aux biens (appareils electro menagers): Civils armés

CHARLES, Lafontant 40 M

01/92 72200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Laurette 39 F Sofa/ Omp Organisation Paysan Massacre/ Caisse Populaire

01/10/91 93402 Atteinte à la liberté (forcer a enlever une photo du president): Forces Armées d'Haïti

01/10/91 93402 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

01/10/91 93402 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti

07/01/92 93402 Détention: Forces Armées d'Haïti

07/01/92 93402 Menaces et persécution (de bastonnade): Forces Armées d'Haïti

07/01/92 93402 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Lavius 38 M

30/09/91 75513 Torture (kalot marasa, marche sur le corps, bastonnade, perte d'une dent): Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Lejeanie 32 F Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen

12/02/92 62105 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Lescar 24 M

06/10/91 92100 Torture (bastonnade a 3 reprises qui lui cause la tête): Forces Armées d'Haïti

06/10/91 92100 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti

06/10/91 92100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

06/10/91 92100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Louis 27 M

22/04/94 12106 Torture (coups de bottes(cicatrices a la tête), mauvais traitement): Attaché

CHARLES, Lovencia 44 M Neveu Comite De Quartier De Corasa

13/03/93 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti

CHARLES, Lucia 37 F Comite De Quartier

06/10/91 75200 Atteinte aux biens (maison cambriolée puis incendiée): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Lucka 29 M Sympathisant Lavalas
06/92 84501 Menaces et persécution (acte de persecution par les militaires): Forces Armées d'Haïti
26/09/93 84501 Menaces et persécution (acte de persecution par les militaires): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Maccene - M
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CHARLES, Marguerite 40 F
14/10/91 44200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Marie 27 F
10/91 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Marie Helene 51 F
27/11/91 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti
27/11/91 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
25/11/91 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
25/11/91 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CHARLES, Marie Michel 31 F
10/93 92300 Torture (gifles, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
10/93 92300 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
10/93 92300 Menaces et persécution (de la bruler): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Marie Rose 32 F
21/12/92 75701 Torture: Civils armés
21/12/92 75701 Atteinte aux biens (vol de bijoux): Civils armés
CHARLES, Marie Yolène - F
10/94 75701 Exécution sommaire: affiliation inconnue
CHARLES, Mathilde 49 F
30/09/91 75202 Disparition: affiliation inconnue
CHARLES, Merceus 40 M
01/11/93 41105 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
01/11/93 41105 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
CHARLES, Mercidieu 70 M
30/09/91 75701 Exécution sommaire: Attaché
30/09/91 75701 Tentative d'exécution: Attaché
CHARLES, Mesidor 53 M OPL
29/09/93 21200 Torture: Forces Armées d'Haïti
29/09/93 21200 Détention (1 jour a avant-poste de boc banique): Forces Armées d'Haïti
29/09/93 21200 Atteinte aux biens (materiels): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Micheline 45 F
06/10/91 75100 Menaces et persécution: Attaché, Autre
06/10/91 75100 Atteinte aux biens (maison saccagée): Attaché, Autre
06/10/91 75100 Torture: Attaché, Autre
04/93 75100 Viol et/ou abus sexuel: Attaché, Autre
06/10/91 75100 Menaces et persécution: Attaché, Autre
CHARLES, Milales 53 M
22/04/94 12106 Torture (2 gifles, force de boire de l'eau boueuse ou se baignet les cochons): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Mme Francois 42 F CATH
07/92 13107 Détention (3 jours): Chef de section
07/92 13107 Atteinte à la liberté: Chef de section
07/92 13107 Menaces et persécution: Chef de section
CHARLES, Mme Joseph 40 F
07/03/93 24301 Extorsion (gdes 200): FRAPH
07/03/93 24301 Menaces et persécution: FRAPH
07/03/93 24301 Torture (coups de cable electrique): FRAPH
CHARLES, Monarque 26 M Chretienne
30/09/93 92400 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Natou 20 M
07/08/94 81200 Détention (15 jours): Attaché
07/08/94 81200 Torture: Attaché
CHARLES, Nelson 23 M RO/BR

	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (tout a ete vole): Forces Armées d'Haïti
	18/04/93	12106		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
	18/04/93	12106		Torture (coups et blessures): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Odinot	29	M		Lavalas; M.p.p.
	30/10/93	22300		Menaces et persécution: Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Odison	28	M		MPP
	01/01/93	22401		Torture (bastonnade): Attaché
	01/01/93	22401		Détention (2 jours): Attaché
CHARLES, Odius	40	M		Mpp/opl Membre
	19/12/91	22401		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	19/12/91	22401		Atteinte aux biens (maison pillée): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	17/03/92	54200		Détention: Autre
	17/03/92	54200		Extorsion (gdes 500): Autre
	08/93	21000		Atteinte aux biens (maison detruite): Autre
CHARLES, Orel	30	M		Comite Quartier Charlemagne Peralte
	04/12/91	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	04/12/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	12/91	42100		Atteinte aux biens (saisie du logement): Attaché
CHARLES, Oristil	75	M		
	01/11/93	21101		Torture (bastonnade, kalot marassa): FRAPH
	01/11/93	21101		Détention: FRAPH
	01/11/93	21101		Atteinte aux biens: FRAPH
CHARLES, Patrick	33	M		
	10/91	42100		Disparition: affiliation inconnue
CHARLES, Perard	42	M		
	08/10/91	45200		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil, une calotte): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	08/10/91	45200		Détention: Attaché
CHARLES, Philemont	Mme	69	F	MRTA
	24/12/93	11200		Menaces et persécution (oblige de fuir la maison): Civils armés
	24/12/93	11200		Atteinte aux biens (maison pillée): Civils armés
CHARLES, Pierre Mitoche	34		M	
	24/08/92	84000		Torture (bastonnade, kalot): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	24/08/92	84000		Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	24/08/92	84000		Atteinte à la liberté (reunion de priere): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Pierre Sinat	62		F	OYMB
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (maison pillée saccagée): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Prophil	29	M		Opd (organisation Paysan Duplty)
	12/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	12/91	53300		Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Rely Pierre	31		M	K.t.a.r.o.d
	29/10/93	75200		Torture (balle dans le genou gauche): autre, Civils armés
	29/10/93	75200		Menaces et persécution: autre, Civils armés
CHARLES, Renaud	–	M		Opd (organisation Paysan Duplty)
	12/91	53400		Torture (frappe sauvagement): Forces Armées d'Haïti
	12/91	53400		Extorsion (gdes 125): Forces Armées d'Haïti
	12/91	53400		Détention: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Revest	55	M		Konakom
	13/09/94	11103		Extorsion: Autre, Personnel de chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	13/09/94	11103		Détention (8 jours dessalines, 3 jours st marc): Autre, Personnel de chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	13/09/94	11103		Torture (bastonne: 60 coups, 60 kalots, djack): Autre, Personnel de chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Richard	21	M		OPDCD
	17/09/92	11100		Torture (bastonnade, kalot): Autre, Forces Armées d'Haïti
	17/09/92	11100		Détention (3 jours): Autre, Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Roland	33	M		MODEM
	04/10/91	72200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Romelus	18	M		O.g.k.o.z.
	24/12/91	92400		Menaces et persécution (tire des balles): Police
CHARLES, Rony	48	M		
	03/92	52100		Exécution sommaire (suite a torture): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Salomon	28	M		
	05/11/93	75201		Disparition: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Sillon	58	F		Ajdd Ass. Jeunes Pou Developman Dedines

		11/09/92	11301		Menaces et persécution: Autre
		11/09/92	11301		Extorsion (gdes 2000): Autre
CHARLES, Sonson	35	M			
		07/10/93	92202		Torture (coups de fer et de baton): Forces Armées d'Haïti
		07/10/93	92202		Détention: Forces Armées d'Haïti
		07/10/93	92202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Sonson	26	M			
		07/02/92	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/02/92	92400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, St Pierre/michel Ch	39		M		Mpk (mouvman Peyza Kapotiye)
		21/02/92	52100		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
		21/12/92	52100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		12/91	52100		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat
CHARLES, Sylvestre	20	M			
		10/93			Détention: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Taleus	24	M			
		12/91	35100		Torture (jette par terre): Forces Armées d'Haïti
		12/91	35100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		12/91	35100		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Theluis	30	M			
		01/05/92	52102		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
		28/04/92	52102		Détention (2 jours): Personnel de chef de section, Chef de section
		01/05/92	52102		Torture: Personnel de chef de section, Chef de section
		28/04/92	52102		Torture (djack, kalot marassa, bastonnade: 25 coups dans chaques fesse): Personnel de chef de section, Chef de section
CHARLES, Thermilus		40		M	Developpement
		14/11/93	54302		Torture (djack, bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		14/11/93	54302		Détention: Chef de section
		14/11/93	54302		Extorsion (gdes 100): Chef de section
		30/04/94	54302		Détention: Chef de section
CHARLES, Ulysse		55			
		03/94	33403		Exécution sommaire (balles): Forces Armées d'Haïti, Autre
CHARLES, Ulysse	93	M			
		09/04/94	44107		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
CHARLES, Veronique		60		F	
		22/04/94	12106		Torture (perte d'un œil): FRAPH
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (meubles, matelas, vaisselles): FRAPH
CHARLES, Vierge	28	F			
		12/92	75100		Exécution sommaire: Autre
CHARLES, Voldre	36	M			
		08/92	51200		Torture: Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section
		08/92	51200		Atteinte aux biens (destruction de sa maison et vol de ses materiaux de ferronerie): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Walkim	39	M			Developpement
		12/09/93	71105		Atteinte aux biens: Autre
		12/09/93	71105		Menaces et persécution: Autre
CHARLES, Wesler	24	M			
		24/11/93	12100		Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		24/11/93	12100		Détention (17 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		24/11/93	12100		Extorsion (gdes 3000): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Wilfrid	33	M			President Comite Quartier Limbe
		31/10/93	45200		Torture (calottes, coups de crosse de fusil, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		31/10/93	45200		Extorsion (gdes 10000, vol, pillée la maison): Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Wilfrid	35	M			Kadekt, Comite Quartier, Fekokad, Refugies Guantanamo
		15/12/92	34100		Torture (djack, bastonnade: 500 coups): Forces Armées d'Haïti, Autre
		15/12/92	34100		Détention (arbitraire, heures): Forces Armées d'Haïti, Autre
		08/10/91	34100		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Autre
		08/10/91	34100		Détention (30 jours): Forces Armées d'Haïti, Autre
		08/10/91	34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
		07/92	34100		Torture (extrait le dent): Forces Armées d'Haïti, Autre
CHARLES, Wilner	29	M			
		08/10/93	75100		Disparition: Autre
CHARLES, Yvon	26	M			
		11/05/92	53200		Torture (kalot marassa, marche sur le corps, 250 coups): Forces Armées d'Haïti
		11/05/92	53200		Détention (3 mois): Forces Armées d'Haïti
		11/05/92	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
CHARLES, Yvon	-	M			

30/09/91 75100 Exécution sommaire: Autre, Attaché
30/09/91 75100 Atteinte à la liberté: Autre, Attaché

CHARLES MME, Forman 35 F
25/05/93 12100 Torture: Forces Armées d'Haïti
25/05/93 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
25/05/93 12100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

CHARLES PIERRE, Charles Eddy 25 M
05/02/92 51200 Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
14/12/92 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/92 51200 Détention: Forces Armées d'Haïti

CHARLES-MOISE, Marie Nicole 33 F
28/10/93 75500 Exécution sommaire: Civils armés

CHARLESTON, Venel 40 M
30/09/91 75700 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

CHARLEUS, Verner 42 M
08/10/93 13104 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
08/10/93 13104 Détention: Forces Armées d'Haïti
08/10/93 13104 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

CHARLITTE, Jean Mesner 22 M
29/09/94 75203 Exécution sommaire (grenade): Autre
29/09/94 75203 Atteinte à la liberté: Autre

CHARLOT, Andre 40 M
10/10/93 42103 Exécution sommaire: Autre

CHARLOT, Annite 36 F M.o.p.s Mouvement Organisation Populaire St Martin /f.n.c.d
15/10/91 75700 Détention: Autre
15/10/91 75700 Torture (coup de pied, kalot marassa, marche sur le corps): Autre

CHARLOT, Emmanuel 40 M OPL/
10/93 92402 Menaces et persécution: Autre

CHARLOT, Jeannot 43 M Copadec: Comite Paysan Pour Developement Colombier
29/10/93 92401 Menaces et persécution (averti que son non figurait sur une liste): Autre, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 92401 Menaces et persécution (coup de feu chez la victime): Autre, Forces Armées d'Haïti

CHARLOTIN, Arnold 31 M M.p.r.)mouvman Peyizan Rossignol)
12/12/91 11401 Torture (coups de fouet): affiliation inconnue
12/12/91 11401 Atteinte aux biens (bétail detruit): affiliation inconnue

CHARLOTIN, Saint Cles 43 M
26/10/93 22302 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/10/93 23302 Détention (sur un terrain vague): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

CHARPENTIER, Oriol 29 M
19/04/93 92402 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
19/04/93 92402 Torture: Forces Armées d'Haïti
19/04/93 92402 Détention: Forces Armées d'Haïti
19/04/93 92402 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

CHATELAIN, Guerda 36 F
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (meubles, argent): Forces Armées d'Haïti
11/10/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
18/04/94 12106 Torture (bastonnades (œil gauche)): Forces Armées d'Haïti
11/10/93 12106 Atteinte aux biens (bris des meubles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

CHAUVET, Ravena 52 F
22/11/91 21200 Détention (une journée): Forces Armées d'Haïti

CHAVRE, Hermilus 48 M M.p.p., Lavalas
28/10/93 23203 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
28/10/93 23203 Détention: Forces Armées d'Haïti
28/10/93 23203 Extorsion (gdes 375): Forces Armées d'Haïti

CHENET, Josue 29 M
04/94 75200 Menaces et persécution: Autre

CHER-AMI, Idecle 40 M
17/03/92 54302 Atteinte aux biens: Chef de section
17/03/92 54302 Torture (kalot marassa, bastonnade): Chef de section
17/03/92 54302 Détention: Chef de section
03/92 54302 Atteinte aux biens (pillage de son jardin): Chef de section

CHERAQUI, Filliston - M
22/11/93 34301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
22/11/93 34301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

CHERE AMIE, Nelta 21 F
05/10/91 42100 Extorsion (gdes 100): Chef de section

		07/02/92	43203		Torture: Forces Armées d'Haïti
		07/02/92	43203		Détention (delice honore/eddy camille): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		07/02/92	43203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		04/10/91	43203		Menaces et persécution (indimidation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		11/92	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CHERESTIL, Rodrigue	36		M		OPGM
		04/11/91	43200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		04/11/91	43200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/11/91	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHERESTIN, Alouze	30		M		
		11/11/91	21100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		11/11/91	21100		Atteinte aux biens (maison detruite): Forces Armées d'Haïti
CHERESTYL, Ceriphin	35		M		Kopea(president)
		07/02/91			Menaces et persécution: Chef de section
CHERI, Cevela	26		F		
		12/93	71103		Torture: Civils armés
		12/93	71103		Menaces et persécution: Civils armés
CHERI, Felizier	50		M		Partisan Farouche Du President Aristide
		05/10/91	71201		Menaces et persécution: Autre
CHERI, Francois	–		M		
		30/09/91	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
CHERI, Jaqueline	56		F		SOFAM
		11/93	75200		Torture (bastonnade): Autre
CHERI, Jean Emile	25		M		
		00/91			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHERI, Mirlane	18		F		
		03/02/92	75200		Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
CHERI, Wioler	24		M		Association Soleil Leve
		17/12/91	24300		Torture: Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	24300		Détention: Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	24300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	24300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
CHERIDON, Alius	31		M		Comite Quartier
		10/94	13100		Détention (caserne gros morne: 4 jours): Attaché
		10/94	13100		Menaces et persécution: Attaché
CHERIDON, Falius	70		M		
		10/94	13100		Détention (caserne gros morne: 3 jours): Attaché
		10/94	13100		Atteinte à la liberté: Attaché
		10/94	13100		Menaces et persécution: Attaché
		10/94	13100		Extorsion (gdes 150): Attaché
CHERIDOR, Alius	31		M		
		09/94	13100		Détention: FRAPH
		09/94	13100		Atteinte à la liberté: FRAPH
		09/94	13100		Menaces et persécution: FRAPH
		09/94	13100		Torture: FRAPH
CHERIDOR, Occius	64		M		
		09/10/94	13104		Torture: Police, Forces Armées d'Haïti
		09/10/94	13104		Détention (3 jours): Police, Forces Armées d'Haïti
CHERILIA, Frankel	–		M		
		07/02/93	46208		Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CHERILUS, Amance	42		M		
		25/10/93	11301		Menaces et persécution: Attaché
CHERILUS, Clairemate	26		F		
		30/10/93	12106		Atteinte aux biens (fouillée sa maison): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (pillage, coups et blessure): Forces Armées d'Haïti
CHERILUS, Dufort	53		M		Aped (ass. Planteur-eleveur Desdunes) Et Kdpd (komite Defans Peyizan Dedin)
		11/10/91	11301		Détention (31 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		15/03/92	11301		Détention (10 jours): Attaché
		15/03/92	11301		Atteinte aux biens (800 gdes): Attaché
		25/10/93	11301		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti
CHERILUS, Flerilus	38		M		O.P.D
		05/12/92	53306		Extorsion (gdes 100, pillage de sa maison et devastation de son jardin): Attaché, Chef de section
		05/12/92	53306		Menaces et persécution: Attaché, Chef de section
CHERILUS, Morace	29		M		
		27/09/92	42203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

05/10/91 42100 Détention: Chef de section
05/10/91 42100 Menaces et persécution: Chef de section
05/10/91 42100 Torture (bastonnée): Chef de section, Personnel de chef de section

CHERE ENFANT, James – M
14/11/92 42100 Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue

CHERELUS, Adrien 34 M T.K.L.
09/92 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

CHERENFANT, Dejean 68 M
00/91 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
00/91 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
00/91 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section

CHERENFANT, Josapha 20 M
10/05/94 41105 Torture (bastonnade, coups de pied): Autre
10/05/94 41105 Détention: Autre
10/05/94 41105 Extorsion (gdes 7500): Autre

CHERENFANT, Joslin 30 M
28/12/92 41200 Torture (coups de crosse de revolver, coups de pied): Forces Armées d'Haiti
28/12/92 41200 Détention: Forces Armées d'Haiti
28/12/92 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
28/12/92 41200 Atteinte aux biens (gdes 1500 payes): Forces Armées d'Haiti

CHERENFANT, Lumene 25 F
11/04/94 42100 Exécution sommaire (par balle): Forces Armées d'Haiti

CHERENFANT, Marie Rose 30 F Une Troupe De Theatre
11/11/92 42100 Atteinte aux biens (maison ocrmée): Forces Armées d'Haiti

CHERENFANT, Serbeus – M
00/91 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
00/91 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti

CHERENFANT, Suzanne 35 F Mouvman Peyizan Ste Suzanne
12/91 53303 Détention: Chef de section
12/91 53303 Atteinte à la liberté: Chef de section

CHERENFENT, Ines 23 M
11/11/91 21100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haiti
11/11/91 21100 Atteinte aux biens (maison detruite et objets emportes): Forces Armées d'Haiti

CHERESCA, Mira – M
00/93 Détention: Chef de section
00/93 Torture: Chef de section

CHERESCA, Renel 21 M
06/93 71203 Menaces et persécution: Autre, Chef de section

CHERESTAL, Etienne 55 M OPD5
13/02/92 84502 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
13/02/92 84502 Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haiti

CHERESTAL, Mariot – M
13/02/92 84502 Torture: Forces Armées d'Haiti
13/02/92 84502 Détention: Forces Armées d'Haiti

CHERESTAL, Marline 21 F
19/08/92 84200 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
19/08/92 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

CHERESTAL, Venes 25 M Opl, Organisation Paysan Lavalas
09/93 84200 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
09/93 84200 Extorsion (gdes 2000): FRAPH, Forces Armées d'Haiti
19/08/92 84200 Détention: Forces Armées d'Haiti

CHERESTAL, Venette 29 F Mpc Et Mpm
22/08/92 84300 Torture: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
22/08/92 84300 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
22/08/92 84300 Atteinte aux biens (portes demolies): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
11/92 84300 Torture: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
11/92 84300 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
11/92 84300 Atteinte aux biens (vol gdes 1000): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
02/93 84300 Torture: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
02/93 84300 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
02/93 84300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
02/93 84300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
02/93 84300 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haiti, FRAPH

CHERESTAL, Venette 29 F OPL
09/93 84200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
09/93 84200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haiti, FRAPH

CHERESTIL, Iphano 33 M OPGM

CHERILUS, Moralin 27 M
27/09/92 42203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHERISCAT, Sauveur 59 M Partisan D'aristide
04/11/93 11200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHERISKA, Fred 19 M
02/10/91 12106 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché
CHERISME, Jean Alcede 44 M Uptjeb Des Tptc (tres Actif)
21/07/92 42100 Torture (djack, bastonnade): Autre
21/07/92 42100 Détention: Autre
21/07/92 42100 Extorsion (gdes 7500): Autre
26/03/93 42100 Torture: Autre
26/03/93 42100 Menaces et persécution: Autre
26/03/93 42100 Extorsion (gdes 1000): Autre
CHERISME, Lydia - F
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CHERISMON, Inece - F
04/02/94 84300 Détention: Autre
CHERISNE, Mesner 54 M
31/10/93 81202 Torture (bastonnade: 65 coups, djack): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
31/10/93 81202 Détention (6 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
07/02/94 81202 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
07/02/94 81202 Atteinte à la liberté (d'expression): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
CHERISTAIN, Justin 29 M Partisan Aristide
30/11/93 11100 Extorsion (gdes 1000): Attaché
30/11/93 11100 Détention (10 jours): Attaché
30/11/93 11100 Torture (bastonnade): Attaché
CHERISTIL, Leonne 32 F
08/92 Torture: Employé civil de l'Etat, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
08/92 Atteinte aux biens: Employé civil de l'Etat, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CHERISTIN, Geson - M
26/03/93 22400 Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section, Autre
26/03/93 22400 Détention (5 jours): Personnel de chef de section, Autre
CHERISTIN, Miracle 41 M
04/01/94 15105 Torture (bastonnade, blessures): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
04/01/94 15105 Torture (battu): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
04/01/94 15105 Détention (1 mois et demi): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
04/01/94 15105 Extorsion (gdes 1000): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CHERIVAL, Rene - M
05/08/94 81202 Torture (bastonnade): FRAPH
05/08/94 81202 Détention: FRAPH
CHERIZA, Francois 48 M OPK
15/10/93 43203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 43203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHERTOUTE, Acciben 40 M
10/91 52101 Menaces et persécution: affiliation inconnue
10/91 52101 Atteinte aux biens: affiliation inconnue
CHERUBIN, Lebon 30 M Coordination Lavalas/
08/10/91 42100 Atteinte aux biens (pillage vol de document et de marchandise): Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CHERUBIN, Saintilin 66 M
07/01/93 75701 Disparition: Civils armés
07/01/93 75701 Torture: Civils armés
CHERUBIN, Seme - M
06/10/91 35104 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
06/10/91 35104 Atteinte aux biens (les militaires ont tout vole dans la maison): Forces Armées d'Haïti
CHERY, Abner 28 M
03/12/92 71200 Détention: Forces Armées d'Haïti
03/12/92 71200 Torture: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Augustine 61 F
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
18/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Carlene 26 F
18/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Cherilia 60 F
18/10/93 42100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
14/11/92 42100 Atteinte aux biens (destruction de maison en construction): Forces Armées d'Haïti
07/10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/10/91 42100 Atteinte aux biens (porte defonce): Forces Armées d'Haïti

CHERY, Dieulius – M
12/91 11401 Torture (coups): Personnel de chef de section, FRAPH
12/91 11401 Extorsion: Personnel de chef de section, FRAPH

CHERY, Francois 36 M
30/09/91 42100 Torture (grievement (ayant entraine la mort apres 3 annes): Autre
30/09/91 42100 Détention (3 jours a l'arsenal): Autre

CHERY, Francois 36 M
03/10/91 42100 Torture (suivi de décès): Forces Armées d'Haïti

CHERY, Fuile 53 M Membre Mouvement Paysan
Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

CHERY, Irecia 39 F
Détention: Forces Armées d'Haïti
Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Irene 55 F
10/94 84400 Atteinte à la liberté: FRAPH
10/94 84400 Menaces et persécution: FRAPH

CHERY, Jean 30 M Organisation Verite Pa Kache
06/93 53300 Torture (kalot marassa): Attaché
06/93 53300 Détention (1 journée): Attaché
06/93 53300 Extorsion (gdes 100): Attaché
06/93 53300 Atteinte aux biens (maison demolie et vol de ses poules): Attaché

CHERY, Jn Robert 36 M Resistance Lavalas
25/08/94 33301 Torture (djack etc): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/08/94 33301 Détention (plusieurs jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/08/94 33301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

CHERY, Lefrere 37 M M.J.p.o Et Fekoka
02/10/91 52300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Luclenne 35 F
14/11/92 42100 Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue

CHERY, Lucina – F Fanm Morency Depuis Avant 90
14/08/94 84201 Atteinte aux biens: affiliation inconnue

CHERY, Marie Verard 35 F Soldat De Jeunes
18/04/94 12106 Torture (bastonnade: 2 coups): Forces Armées d'Haïti, Autre
18/04/94 12106 Menaces et persécution (avec une arme pointée sur la victime): Forces Armées d'Haïti, Autre
18/04/94 12106 Atteinte aux biens (porte de la maison brisée): Forces Armées d'Haïti, Autre
18/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
18/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Autre

CHERY, Mercredi Arnold 47 M Escouade
01/10/91 81306 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/10/91 81306 Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti

CHERY, Mie Marthe François 40 F
02/10/91 52300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Monique 33 F
13/08/92 84200 Détention: Forces Armées d'Haïti
13/08/92 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
13/08/92 84200 Atteinte aux biens (meubles detruits): Forces Armées d'Haïti

CHERY, Mula – F
25/05/94 75200 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue

CHERY, Panel 26 M FOPGA
12/04/93 34100 Torture (bastonnade): Autre
12/04/93 34100 Détention (quelques heures): Autre

CHERY, Pelome 56 M
05/94 31400 Exécution sommaire (mort apres tortures): Forces Armées d'Haïti

05/94 31400 Torture (coups de crosse de fusil; bastonnade, de poing, de pied): Forces Armées d'Haïti
05/94 31400 Détention (1 semaine et demi): Forces Armées d'Haïti

CHERY, Ploma 36 M Koral Komite Katye Levi
30/05/92 84501 Menaces et persécution (acte de persecution par arnold chery): Forces Armées d'Haïti

CHERY, Ploma ~ F
30/05/92 84501 Détention: Forces Armées d'Haïti
30/05/92 84501 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Quirinius 30 M Mouvman Rezistans Jen Terye Wouj; Membre Amize
18/11/93 53400 Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
18/11/93 53400 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
18/11/93 53400 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti

CHERY, Roselande 46 F Sympathisant Lavalas
13/08/92 84201 Menaces et persécution: affiliation inconnue
13/08/92 84201 Atteinte aux biens (meubles detruits, vol de gdes 600): affiliation inconnue

CHERY, Salomon 27 M Association Des Paysan De Drouin
12/91 11401 Torture (bastonnade/cicatrices): Personnel de chef de section
12/91 11401 Détention (1 jour): Personnel de chef de section
12/91 11401 Menaces et persécution (famille): Personnel de chef de section
12/91 11401 Extorsion (gdes 1750): Personnel de chef de section

CHERY, Suzette 40 F Mpd (mouvement Paysan Du Dondon)
09/11/92 47100 Torture (arrache une dent de la victime): Attaché
09/11/92 47100 Menaces et persécution: Attaché
09/11/92 47100 Atteinte aux biens (porte de sa maison brisée): Attaché

CHERY, Therese 38 F
13/03/92 91105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

CHERY, Tony 30 M
18/07/93 34100 Torture (toutes sortes): Autre, Forces Armées d'Haïti
18/07/93 34100 Détention (+ jours): Autre, Forces Armées d'Haïti
18/07/93 34100 Menaces et persécution (mort): Autre, Forces Armées d'Haïti
18/07/93 34100 Atteinte aux biens: Autre, Forces Armées d'Haïti

CHERY, Venante 37 F
02/10/91 35100 Torture (coup de crosse de fusil a la tête): Forces Armées d'Haïti
02/10/91 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Vernecia Mme 58 F Lavalassienne
00/92 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Violette 38 F
02/10/91 24300 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

CHERY, Yves 22 M
00/92 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
00/93 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
00/93 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

CHERYFILS, Rollin ~ M
08/94 51201 Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti

CHEVALIER, Abner 56 M
00/92 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

CHEVALIER, Abner 56 M Groupement Paysan Mayaya
05/92 47301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
05/92 47301 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti

CHEVALIER, Luckmane 32 M Secretaire General Adjoint(o.p.l)organisation Paysanne De Lavictoire
03/12/92 47301 Menaces et persécution: Autre
03/12/92 47301 Torture (djack, bastonnade): Autre
03/12/92 47301 Détention: Autre

CHEVALIER, Pascal 38 M
04/02/94 75701 Exécution sommaire: Civils armés

CHEVALIER, Pasciença 5 F
04/02/94 75701 Torture (une balle à la jambe droite): Civils armés

CHIRESTAL, Ilavoi 58 M
13/10/94 81200 Torture (bastonnade): Attaché
13/10/94 81200 Détention: Attaché

CHLORELUS, Elieme 25 M Dieu Puissant
18/11/92 53306 Détention: Personnel de chef de section
18/11/92 53306 Extorsion (gdes 50): Personnel de chef de section

CHOULOUTE, Roberniste 29 Lavalas
12/07/94 00000 Torture (bastonnade, djack, marche sur le corps, kalot marassa): Personnel de chef de section

	12/07/94	00000			Détention (1 journée): Personnel de chef de section
	12/07/94	00000			Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section
CHOUTE, Ales	37	M	Tet Ti Kole Ti Peyizan		
	06/03/92	61404			Torture (kalot marassa et bastonnade: 250 coups): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	06/03/92	61404			Détention (8 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
	06/03/92	61404			Extorsion (gdes 3250): Forces Armées d'Haïti
	01/11/91	61404			Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	01/11/91	61404			Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	01/11/91	61404			Atteinte aux biens (pillage et destruction de sa maisonnette et vol d'un boeuf, de radio et d'argent): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	19/03/92	61404			Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
	19/03/92	61404			Extorsion (gdes 700): Chef de section, Personnel de chef de section
CHOUTE, Jean Moise	47	M	Lave Je/ Groupment Paysan Line		
	16/06/93	24303			Menaces et persécution (gdes 1000): Autre
	20/12/91	24303			Extorsion (gdes 300, perte de 1555 gdes et d'un bétail): Forces Armées d'Haïti
	06/92	24303			Torture (attache et giffle): Personnel de chef de section
	16/06/93	24303			Tentative d'exécution: Autre
	16/06/93	24303			Atteinte aux biens: Autre
CHRISCIUS, Aldophe	49	M			
	19/12/91	53203			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
CHRISDONNE, Denis J.	27	M			
	21/05/93	92200			Menaces et persécution (bouscule): Forces Armées d'Haïti
CHRISOSTOME, Dulius	23	M	A.m.c.j.r.		
	31/10/93	45100			Torture (bastonnade: quatre coups): Forces Armées d'Haïti
CHRISTIEN, Naomi	18	F			
	09/09/92	75700			Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
CHRISTIEN, Sedieu	-	M			
	09/09/92	75700			Disparition: Civils armés
	09/09/92	75700			Torture: Civils armés
CHRISTOPHE, Andre	38	M	Mouv Jeune Riviere Canot		
	08/03/93	24301			Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
	08/03/93	24301			Détention (2 jours a la caserne): Forces Armées d'Haïti
	08/03/93	24301			Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
CHRISTOPHE, Anilus	41	M	Lavalassien		
	30/10/93	15204			Torture (bastonnade, coups de crosse, kalots): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	15204			Détention (quel que heures): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	15204			Menaces et persécution (de mort): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	05/02/92	15204			Torture (djack, bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	05/02/92	15204			Détention (avant-poste): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	05/02/92	15204			Menaces et persécution (de mort): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
CHRISTOPHE, Luc	-	M			
	04/10/91	75202			Exécution sommaire: Attaché
CHRISTOPHE, Michelet	25	M	FDDPA		
	28/06/93	15302			Extorsion (gdes 1000): Chef de section
	28/06/93	15302			Détention (9 heures bureau chef de section): Chef de section
	28/06/93	15302			Torture: Chef de section
CHRISTOPHE, Rodrigue	28	M	K.a.p. (komite Aksyon Popile)		
	10/91	15204			Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	10/91	15204			Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
CICERON, Andre	45	M	OV 30		
	01/10/91	47200			Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
CICERON, Archimede	66	M	Groupement Paysan De Vallieres		
	12/11/92	54300			Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/11/92	54300			Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
	15/11/92	54300			Extorsion (gdes 1575, vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
CICERON, Celiane	20	F			
	11/91	75700			Disparition (delmas/pap): affiliation inconnue
CICERON, Francois	21	M	Tkl, Mpp		
	02/11/93	21100			Torture: FRAPH

		02/11/93	21100		Détention: FRAPH
		02/11/93	21100		Extorsion (gdes 700): FRAPH
CICERON, Mercidieu		38	M		AJKLD
		17/08/94	75200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		01/10/91	75700		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
CICERON, Ortilus	34	M			
		06/12/91	45100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		06/12/91	45100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/12/91	45100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		06/12/91	45100		Atteinte aux biens (gdes 200 payes): Forces Armées d'Haïti
CIDEUS, Francilia	43	F			
		11/10/92	41106		Menaces et persécution: Chef de section
		11/10/92	41106		Atteinte aux biens (gdes 1250 payes): Chef de section
CILIBON, –	M				
		05/94	41100		Exécution sommaire: Chef de section, Attaché
CILIMA, Hermicia	35	F			
		28/09/92	75500		Exécution sommaire (3 balles): affiliation inconnue
CILUI, Ito 29	M				
		03/93	53401		Détention: Autre
CIMA, Menece	26	F			
		30/05/94	75203		Viol et/ou abus sexuel (3 hommes): Civils armés
		30/05/94	75203		Menaces et persécution: Civils armés
		06/06/94	75203		Viol et/ou abus sexuel: FRAPH
		06/06/94	75203		Menaces et persécution: FRAPH
CINE, Gesner	21	M		AJUD	
		16/09/94	12106		Détention: Autre, Forces Armées d'Haïti
		22/04/93	12106		Détention: Autre, Forces Armées d'Haïti
		22/04/93	12106		Torture (balle au pied gauche): Autre, Forces Armées d'Haïti
		16/09/94	12106		Torture (bastonnade): Autre, Forces Armées d'Haïti
		22/04/93	12106		Torture (tête cassée, blessure coin de l'oeil): Autre, Forces Armées d'Haïti
CINE, Innocent	42	M			
		29/09/94	41101		Menaces et persécution: Attaché
		29/09/94	41101		Extorsion (gdes 500 et vol de betes): Attaché
CINEAS, Cindy	12	F			
		15/10/93	75700		Torture (on a jete de l'acide sur son corps.): Autre, Forces Armées d'Haïti
CINEAS, Magalie	33	F		Choral-eglise St Jean-boreo/FNCD	
		15/10/92	75700		Torture (chocs electriques): Forces Armées d'Haïti, Autre
		15/10/92	75700		Viol et/ou abus sexuel (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti, Autre
		15/10/92	75700		Détention (19 mois): Forces Armées d'Haïti, Autre
		15/10/92	75700		Atteinte aux biens (incendie): Forces Armées d'Haïti, Autre
CINEAS, Nathalie	8	F			
		15/10/93	75700		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Autre
		15/10/93	75700		Viol et/ou abus sexuel (delmas 48): Forces Armées d'Haïti, Autre
CINELIEN, Cineus	40	M		Agpd (asosiyation Gwoupman Laysansanti)	
		06/93	12100		Atteinte aux biens (sa maison a ete brulée): Chef de section
	CINEUS, Alister				
		30/10/93	53306		Exécution sommaire: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
CINEUS, Celiga	39	M			
		14/03/92	45200		Torture: Attaché
		14/03/92	45200		Atteinte aux biens (porte brisée): Attaché
CINEUS, Culcuit	38	M		M p d (mouvement Paysan De Drouin)	
		13/12/91	11401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		13/12/91	11401		Atteinte aux biens (maison brulée, vols): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
CINEUS, Dominique	30	M			
		14/03/92	45200		Torture: Attaché
CINEUS, Ermise	35	F		Partisan D'aristide	
		16/12/91	42100		Exécution sommaire (sous la torture): Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	42100		Atteinte aux biens (appareils brises au domicile): Forces Armées d'Haïti
		25/12/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CINEUS, Esperanta	21	F			
		13/12/91	11401		Détention (bureau adjoint de section): Chef de section
CINEUS, Jean Claude		29	M		
		27/08/94	75202		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

		27/08/94	75202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		27/08/94	75202		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
CINEUS, Jn. Baptiste	23	M			
		14/03/92	45200		Torture (giffle): Attaché
		14/03/92	45200		Détention: Attaché
CINEUS, Lavita	22	F			
		13/12/91	11401		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
CINEUS, Lemeus	40	M			
		13/12/91	11401		Détention (bureau adjoint de section): Chef de section
		13/12/91	11401		Atteinte aux biens (saccage de la maison): Chef de section
CINEUS, Lucien	43	M		Comite Quartier	
		16/12/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	42100		Atteinte aux biens (destruction de domicile): Forces Armées d'Haïti
CINEUS, Madsen	33	M		Ujdn=>union, Jeune Democrate, Nationaliste Des Gonaives	
		14/09/94	12100		Détention (1 jour): Autre
		14/09/94	12100		Menaces et persécution (gdes 2000): Autre
CINEUS, Precius	31	M			
		14/03/92	45200		Torture: Attaché
CINORD, Dulcy	54	F			
		30/09/91	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
CINRIUS, Cherilus	37	M		Partisan Farouche De President	
		10/10/91	71105		Torture (bastonnade,et 15 giffles.): Civils armés, Chef de section
CIPION, Martenel	19	M			
		30/09/91	75701		Disparition: Attaché, Civils armés
CIRIN, Ronald	26	M			
		12/03/92	75701		Torture: Civils armés
CIRIUS, Oscar	38	M		Fddpa Force Pour Dependre Droit Peuple Haitien	
		28/11/93	15302		Détention (caserne verette: 1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/11/93	15302		Torture (bastonnade 30 coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
CIUS, Libonets	39	M			
		07/03/92	11100		Torture (bastonnade): Autre
		07/03/92	11100		Détention (1 mois): Autre
		07/03/92	11100		Extorsion (3000 goudes): Autre
CIVIL, Philogene	35	M		APVT	
		26/04/92	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		28/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		28/10/93	53200		Atteinte aux biens (vol de son passeport et de gdes 30000): Forces Armées d'Haïti
CIVIL, Renaud	30	M			
		07/02/94	85101		Détention: Forces Armées d'Haïti
		07/02/94	85101		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
CIVIL, Rigaud	-	M			
		07/07/93	91103		Torture (djack, bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti
		07/07/93	91103		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		07/07/93	91103		Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti
		02/07/93	93302		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		02/07/93	93302		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
CLAIR JEUNE, Louis Jerome	-	M			
		27/10/93	15301		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
CLAIRE, Marie Vixamac	26	F			
		22/04/94	12106		Torture (cicatrice au front): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (meubles, casseroles, vaisselles): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CLAIRN, Izierlus	70	M			
		11/11/91	21100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
		11/11/91	21100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
CLAIRN, Semius	33	F			
		11/11/91	21100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
		11/11/91	21100		Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
CLAIRVOIR, Justilien	36	M			
		01/11/93	41106		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section

01/11/93 41106 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
01/11/93 41106 Atteinte aux biens (gdes 400 payes): Chef de section
03/11/93 41106 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
03/11/93 41106 Atteinte aux biens (maison brulée): Personnel de chef de section

CLAIRZEAU, Jean Claude - M
01/04/93 61200 Torture (bras casse): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
01/04/93 61200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

CLAUDE, Adilia 24 F
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
22/04/94 12106 Torture (giffle): Forces Armées d'Haïti, Attaché

CLAUDE, Annessie 31 F
22/04/94 12106 Torture: Civils armés
19/12/93 12106 Atteinte aux biens (vol des objets): Civils armés

CLAUDE, Claudius 50 M Tkl/mpp
16/03/93 21100 Torture (bastonnade, djack,kalot marassa): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/03/93 21100 Détention (5 jours): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/03/93 21100 Extorsion (gdes 150): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

CLAUDE, Cristal 30 M Protestant
06/10/92 92400 Détention: Autre
06/10/92 92400 Menaces et persécution: Autre
06/10/92 92400 Extorsion (gdes 100): Autre
04/10/92 92400 Menaces et persécution (tentative d'appréhension): Autre, Forces Armées d'Haïti

CLAUDE, Michel - M
27/10/91 75500 Torture (2 giffles, perte de dents): Autre

CLAVAROCHE, Rock 44 F
08/04/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/04/93 62100 Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti

CLAVIN, Ilany 35 M M p p Depuis 1977
01/10/91 21100 Atteinte à la liberté: Civils armés
01/10/91 21100 Menaces et persécution: Civils armés
01/10/91 21100 Atteinte aux biens (maison saccagée): Civils armés

CLAVIN, Isnerius - M
11/11/91 21101 Torture: Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/11/91 21101 Atteinte aux biens (maison pillée): Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

CLAVIN, Semistoir 35 F
11/11/91 21100 Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/11/91 21100 Atteinte aux biens (maison destruite, bétails volés, jardins devastes): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

CLECIUS, - M
30/10/91 61401 Torture (djack, marche sur le corps, bastonnade, cous de pied, kalot marassa): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/10/91 61401 Détention (1 mois et 15 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

CLEMENT, Jean François 31 M
10/91 35102 Exécution sommaire (3 balles): Forces Armées d'Haïti, Attaché
10/91 35102 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Attaché
10/91 35102 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché

CLEPHA, Immacula 26 F
22/04/94 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12100 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti

CLERFOND, Dieuleme 28 M
02/11/93 11103 Torture (ligotes, battu, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti

CLERGE, Herniceau Pierre 22 M Komite Jen Popile Delma(kjpd); Fncd
25/11/91 75201 Torture (coups de crosse de fusil; perdu plusieurs dents): Forces Armées d'Haïti
25/11/91 75201 Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti

CLERGE, Pierre 38 M
25/11/91 75201 Disparition: Civils armés

CLERGE, St.vilus 37 M
07/94 54102 Détention: Personnel de chef de section

CLERGEAU, Marco(ileus) 31 M
20/11/91 34107 Torture (kalot): Forces Armées d'Haïti
20/11/91 34017 Détention (+ heures): Forces Armées d'Haïti

CLERGER, Cemedoine 53 M Sympatisant Lavalas
10/94 84100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

10/94 84100 Détention (1 mois et 22 jours): Forces Armées d'Haïti
10/94 84100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

CLERGER, Ermicia 75 F
03/06/93 75701 Torture: Civils armés

CLERIO, Renoit 51 M
19/07/94 71100 Torture (bastonnade: 1 coup a la tête): Autre
19/07/94 71100 Atteinte à la liberté: Autre

CLERISCAT, Roberton 22 M
07/06/94 11100 Torture (crane rase a la lame de rasoir, blessures): Forces Armées d'Haïti
07/06/94 11100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
07/06/94 11100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

CLERISIER, Arnold 41 F
08/04/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/04/93 62100 Atteinte aux biens (maison detruite, vol de marchandises): Forces Armées d'Haïti

CLERISIER, Clara 28 F Tet Kole Ti Peyizan
11/91 63101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
11/91 63101 Atteinte aux biens (vol de meubles): Forces Armées d'Haïti
24/04/94 63101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CLERISME, Anquile 60 M Tet Ansanm
27/10/93 85100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CLERISTOR, Junior 6 M
23/05/92 15201 Tentative d'exécution: Attaché

CLERISTOR, Monaque 37 M
23/05/92 15201 Exécution sommaire (par balles): Attaché

CLERJEAN, Montes 48 M
19/07/94 71100 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
19/07/94 71100 Extorsion (gdes 100): Attaché, Forces Armées d'Haïti

CLERMEUS, Anois 54 M
06/94 75500 Atteinte aux biens (vol gdes 2500): Civils armés

CLERMEUS, Hurnise 60 M
29/04/92 23302 Détention: Forces Armées d'Haïti

CLERMOND, Gerard 29 M
07/06/94 54100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
07/06/94 54100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

CLERMONT, Excellent 40 M
30/11/93 12200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

CLERMONT, Jacques 36 M Catholique
15/04/93 91100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
15/04/93 91100 Menaces et persécution (coupe de feu en entre a la maison et en dedans): Forces Armées d'Haïti
16/04/93 91100 Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
16/04/93 91100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/93 91100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CLERNISSE, Issionel 25 M F.n.c.d.
23/10/91 75500 Torture (1 coup de couteau): Civils armés

CLERNISSE, Serreus 39 M
23/10/91 75500 Disparition: Civils armés
23/10/91 75500 Détention: Civils armés

CLERVEAUX, Chavannes 23 M
26/09/93 75500 Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
26/09/93 75500 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
26/09/93 75500 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti

CLERVEAUX, Damas Mecene 41 M Lavalas;hadesa
01/07/92 24301 Torture (bastonnade a la tête): Forces Armées d'Haïti
01/07/92 24301 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/07/92 24301 Extorsion (gdes 1050): Forces Armées d'Haïti

CLERVEAUX, Pilemont 65 M Group Nan Kawo /lavalas
30/09/91 93400 Torture (bastonnade a la hanche entrainant un handicap): Civils armés
30/09/91 93400 Atteinte à la liberté (il venait de declarer etre partisan d'aristide): Civils armés

CLERVEUS, Mme Necanord 60 F RPPG, M.p.p.
26/07/92 21101 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
26/07/92 21101 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti

CLERVIL, Dorvil 60 M
11/91 54302 Torture: Chef de section
11/91 54302 Détention: Chef de section
11/91 54302 Atteinte à la liberté: Chef de section

CLERVIL, Dorvil 50 F
10/91 53300 Extorsion (gdes 60): Personnel de chef de section
10/91 53300 Torture: Personnel de chef de section
10/91 53300 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
10/91 53300 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section

CLERVIL, Georges 29 M
30/09/91 75700 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

CLERVIL, Jacob 36 M Tkl De Grosse Roche
18/11/93 54302 Atteinte à la liberté: Chef de section, Autre , Personnel de chef de section
18/11/93 54302 Extorsion (gdes 150): Chef de section, Autre, Personnel de chef de section
18/11/93 54302 Détention: Chef de section, Autre, Personnel de chef de section

CLERVIL, Jean Gustave 45 M
30/11/93 12200 Torture (bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, autre
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage du domicile): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, autre

CLERVIL, Mie Lydie 25 F
30/11/93 12200 Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

CLERVIL, Wilner 20 M Lavalas
17/08/94 14102 Détention (1 jour): FRAPH, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
17/08/94 14102 Extorsion: FRAPH, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

CLERVILLE, Michel 57 M Nou Vive (les Gens Exilles Venant De St Dom)
31/09/91 52300 Détention: Forces Armées d'Haïti
31/09/91 52300 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
24/11/91 52300 Atteinte aux biens (pillage de sa maison): Forces Armées d'Haïti

CLERVILUS, Briole 35 M
00/91 Torture: Forces Armées d'Haïti
00/91 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
00/91 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

CLERVOIX, Florisis 43 F
12/12/91 14100 Atteinte aux biens (maison detruite): affiliation inconnue

CLERVOIX, Michel-ange 33 M Asosyasyon Demokratik Benoit=>adeb
29/10/93 11200 Atteinte aux biens (maison pillée): affiliation inconnue

CLESCAT, Paul Henry – M
30/10/93 14200 Détention (une nuit): Forces Armées d'Haïti, Attaché

CLESCAT, Petion 32 M Odas (organisation Developpementp Assemblée St-michel), Fncd
17/01/92 14200 Torture (kalot marassa, blessures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
17/01/92 14200 Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
17/01/92 14200 Atteinte aux biens (1000 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/01/92 14200 Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/01/92 14200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
26/01/92 14200 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché

CLEVELLE, Renelique 31 M Ojmr (organisation Des Jeunes Militants De Raboteau)
22/04/94 12106 Torture (oblige de se coucher tout habillé dan un canals remplis d'eau puante, est reste): Forces Armées d'Haïti
04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti
04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
04/94 12106 Atteinte aux biens (extorsion de gdes 1000): Forces Armées d'Haïti

CLITUS, Patrice 30 M Mojad (mouvement De Jeune Pour L Avancement De Jesduns)
27/09/92 11301 Détention (2 jour): Autre
27/09/92 11301 Atteinte à la liberté: Autre
27/09/92 11301 Extorsion (gdes 3500): Autre
02/93 11301 Torture: Autre
02/93 11301 Atteinte à la liberté: Autre
02/93 11301 Menaces et persécution: Autre

CLOVIS, Clebert – M
04/11/91 43203 Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
04/11/91 43203 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

CODIO, Adissou 38 M
15/10/91 52102 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
15/10/91 52102 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/10/91 52102 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
15/10/91 52102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/10/91 52102 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
15/10/91 52102 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

CODIO, Bernard 59 M
30/09/91 42100 Torture (battu, djacké): Forces Armées d'Haïti, Attaché

		30/09/91	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens (objets perdus la rue 21): Forces Armées d'Haïti, Attaché
CODIO, Marcelus	60	M			
		13/10/91	52102		Torture (djack, kalot marasta et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		13/10/91	52102		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
CODIO, Xavier	56	M		Conseil Tet Ansan Fort St Jean	
		11/11/91	13300		Détention (3 semaines): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		02/92	13300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		11/11/91	13300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		02/92	13300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		02/92	13300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		11/11/91	13300		Torture (bastonnade: 350 coups et blessures/cicatrices): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
COG, Jiordany J.h.	26	M		Mps (mouvement St. Michele De L'attalaye)/FNCD/ajs (association Des Jeunes De St	
		26/12/93	42100		Torture (frappe, giffle): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		26/12/93	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		26/12/93	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
COICOU, Arsene	28	M			
		25/03/94	75200		Disparition: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
COLA, Celestin	43	M		Conhit Dev Lafay/ Association Paysan Quartier Morin	
		08/94	43302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		05/08/94	43302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
COLA, Milouse	–	F			
		04/11/91	42100		Menaces et persécution (perquisition de domicile): Forces Armées d'Haïti
COLAN, Riliana	50	F		OPL	
		19/08/92	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
COLAS, Aniol	22	M		Aqc (association Quetleur De Connaissance)	
		09/02/92	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
COLAS, Bilgot	28	M		M.p.J.n.f.	
		01/01/92	51100		Menaces et persécution: Autre
COLAS, Cerane	50	M		Mopemsc	
		10/91	84502		Menaces et persécution: Chef de section
COLAS, Jn Claude	35	M		Developpement	
		30/10/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
COLAS, Marie Gerda	25	F		Opl, Lavalas, Atkl	
		09/92	84200		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
COLAS, Marie Guerda		25		M	Ti Legliz(Tkl)
		29/09/91	75701		Menaces et persécution: Civils armés
		29/09/91	75701		Atteinte aux biens (3 maisons cambriolées): Civils armés
COLAS, Michel Wesner		59		M	
		21/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre, Civils armés
		23/10/93	53200		Atteinte aux biens (pillage de sa maison et de sa boutique): Forces Armées d'Haïti, autre, Civils armés
COLAS, Robens	50	M		Comite De Quartier Pierre Sully (asp-haitien), L'union	
		03/10/91	42100		Torture (bastonnade, coups de fusil): Attaché
		30/09/93	42100		Torture (bastonnade: 3 coups): Attaché
		30/09/93	42100		Détention (2 jours a la rue 20): Attaché
		02/10/91	42100		Menaces et persécution: Attaché
		02/10/91	42100		Atteinte aux biens (revolver de l'epn qui etait sous la responsabilite de la victime): Attaché
COLAS, Rodrigue Tipa		26		M	O.p.d. Organisation Paysan Dumas
		07/10/91	75701		Atteinte aux biens (pillage de sa maison d'affaire): FRAPH
COLAS, Thechner	28	M			
		10/93	52100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		10/93	52100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
COLEAU, Domeau	16	M			
		05/10/91	75705		Disparition: Civils armés
COLEAU, Jean Casimir		24		M	
		05/10/91	75705		Torture: Civils armés
COLEAU, Mielaud	38	M		FNCD	
		05/10/91	75705		Menaces et persécution: Civils armés
		05/10/91	75705		Atteinte aux biens: Civils armés
COLIN, Schiller	40	M		Codesca, Lavalas	
		28/06/93	93203		Torture (bastonnade: 50 coups, djack, coups de pied l'envoyant rouler dans l'escalier): Forces Armées d'Haïti, Autre, Personnel de chef de section

		28/06/93	93201		Détention (7 mois et 3 jours): Forces Armées d'Haïti, Autre, Personnel de chef de section
		28/06/93	93201		Atteinte à la liberté (libele "terroriste" par television): Forces Armées d'Haïti, Autre, Personnel de chef de section
		28/06/93	93201		Menaces et persécution (sort son revolver): Forces Armées d'Haïti, Autre, Personnel de chef de section
		28/06/93	93201		Extorsion: Forces Armées d'Haïti, Autre, Personnel de chef de section
COLINOT, Licane	-	M			
		30/10/93	23203		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		30/10/93	23203		Détention (7 heures): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
COLLAS, Edmond	36	M		Membre	De L'opl Depuis Octobre 91
		10/91	75203		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
COLLAS, Eugene	38	M		OPL	
		10/91	47301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
COLO, Exius	-	M			
		07/02/92	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/02/92	92400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
COLO, Francois	25	M		Lumiere	Agricole Bleck, Lumiere Agricole Cajet/copab
		25/11/92	92400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		25/11/92	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		25/11/92	92400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		25/11/92	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		25/11/92	92400		Atteinte aux biens (vol): Forces Armées d'Haïti
COLOT, Eugene	55	M		Pasteur	, D.i.a.b. (developpement, Travail, Agricole Bleck, C.o.u.a.b
		09/92	92301		Torture (calottes marteau, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		09/92	92301		Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti
		09/92	92301		Atteinte à la liberté (avait dit au sergent dans l'anti-gang que aristide son president): Forces Armées d'Haïti
		09/92	92301		Extorsion (gdes 2500): Anti-Gang
		10/93	92301		Menaces et persécution: Chef de section
		10/93	92301		Atteinte aux biens (casse et vol de tous dans la boutique de la victime): Chef de section
COMPAIN, Stephane	56	M			
		11/10/94	43200		Exécution sommaire: Autre
		11/10/94	43200		Atteinte aux biens (maison brulée): Autre
COMPERE, Ermilus	26	M		SYNODE	
		31/10/93	47101		Torture (bastonnade: 38 coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		31/10/93	47101		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
COMPERE, Esau	45	M		Komite	Santral Lafosel, Inyon Fos Popile Otsap, Ass. Pr Lutter Contre Chomage
		0093			Torture: Forces Armées d'Haïti
COMPERE, Francois	34	M		Ti Legliz,	Alpha, Katechez, M.p.g., Mouvement Jeune Grosse-roche
		05/11/93	54302		Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		05/11/93	54302		Détention: Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		15/01/94	54302		Détention: Chef de section
		15/01/94	54302		Menaces et persécution: Chef de section
		15/01/94	54302		Atteinte aux biens (pillage de son jardin et vol de son bétail): Chef de section
COMPERE, Hercule	30	M		Comite	De Quartier La Violette
		30/09/91	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
COMPERE, Irena	90	F			
		10/91	53306		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
COMPERE, Iamerte	52	F			
		16/12/91	42202		Atteinte aux biens: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de secti
COMPERE, Jocelyn	38	M			
		04/94	53300		Détention (1 journée): Chef de section
		04/94	53300		Atteinte aux biens (vol de 2 porcs et de 8 poules): Chef de section
COMPERE, Kelly	40	M		A.p.a.s.	Asosyasyon Peyzan Ak\ui Samedi.
		16/12/92	51100		Extorsion (gdes 500): Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	51100		Détention (2 jours): Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	51100		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	51100		Atteinte aux biens (destruction de sa maison): Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	51100		Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	51100		Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
COMPERE, Mathieu	40	M		Memb	Coop Tet Ansemble
		13/07/92	47300		Atteinte aux biens (maison brisée): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

13/07/92 47300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
13/07/92 47300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

COMPERE, Sauveur 60 M
03/93 53306 Atteinte aux biens: Chef de section
03/93 53306 Menaces et persécution: Chef de section
03/93 53306 Extorsion (gdes 700): Chef de section

COMPERE, St Vilus – M Tl Legliz
11/91 54302 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
11/91 54302 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section
11/91 54302 Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section, Chef de section

CONFIDAN, Louis 55 M
02/92 93500 Détention: Forces Armées d'Haïti

CONFIDENT, Gedette 42 F
Protestante
00/93 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
00/93 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CONFIDENT, Jn Bredy 32 M
Zepol Ak Zepolbossier, Mpkj (mouvman Peyizan Kay Jakmel)
10/93 93401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CONFIDENT, Juenson 27 M
06/02/92 74200 Torture (caoutchouc; bastonnade: 250 coups): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
06/02/92 74200 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

CONSTANT, Andre 31 M F.n.c.d./comite De Quartier Aria 2
10/91 41200 Torture: Attaché

CONSTANT, Carline 20 F
15/02/92 75202 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue

CONSTANT, Carmelita 36 F
Oglcps/ Group Communautaire Paroisse Sacre Coeur
01/10/91 45200 Atteinte aux biens (fouille): Forces Armées d'Haïti
10/91 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

CONSTANT, Celestal 80 F
04/08/94 84603 Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
04/08/94 84603 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

CONSTANT, Georgette 47 F
RPPG Etiole Du Matin/ Legion De Marie
02/10/91 45100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
02/10/91 45100 Détention: Forces Armées d'Haïti

CONSTANT, Jeanne 48 F
25/02/92 75202 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue

CONSTANT, Lenonce 22 M
RPPG, Zns (zafe Elev Lekol Nan Sid), Association Des Jeunes De Nico
Torture: Forces Armées d'Haïti
Détention: Forces Armées d'Haïti
Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

CONSTANT, Pierrilus 23 M
13/12/91 11401 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
13/12/91 11401 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
13/12/91 11401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
13/12/91 11401 Torture (coups bastonnade): Forces Armées d'Haïti

CONSTANTIN, Desrivieres 37 M
26/01/93 44200 Torture (coups de pointe de revolver, bastonnade: 22 coups, 12 calottes marassa): Forces Armées d'Haïti
26/01/93 44200 Détention: Forces Armées d'Haïti
20/12/92 44200 Menaces et persécution: Autre

CONTENT JN LOUIS, Mme Immaculia 35 F Sofa Coordonatrice/ Komite Felevement Lozak
30/10/93 93304 Atteinte à la liberté (assistait au reunion de sofa): Attaché
30/10/93 93304 Menaces et persécution (de poignarde): Attaché

COPA, Beatrice 85 F
11/92 81201 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
11/92 81201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

COQ, Gelacent 47 M Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
27/10/93 92106 Détention (1 journée et 1 nuit): Chef de section
27/10/93 92106 Extorsion (gdes 200 et vol de volaille): Chef de section

COQ, Marc Elie 40 M Mpmb, Opl
29/10/93 92106 Torture (bastonnade: un coup au flanc droit): Attaché, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 92106 Détention (1 nuit a la salle de garde): Attaché, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 92106 Menaces et persécution (de bastonnade et de brulee sa maison): Attaché, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 92106 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 92106 Extorsion (gdes 200): Attaché, Forces Armées d'Haïti

COQ, Maxan 45 M
29/10/93 92106 Détention (6 heures): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
29/10/93 92106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
29/10/93 92106 Atteinte aux biens (gdes 750): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
COQ, Maxan Mme 36 F Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
29/10/93 92106 Détention (20 minutes): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
29/10/93 92106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
29/10/93 92106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
COQUILLON, Joseph 39 M Groupe Charismatique- Groupe Liturgique/ Lavalas
12/93 91201 Menaces et persécution: Attaché
12/93 91201 Atteinte aux biens (usurpation de droits de propriete sur sa terre): Attaché
07/94 91201 Menaces et persécution: Attaché
CORGELAS, Dieulan 33 M Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen
06/01/93 61404 Torture (kalot, fracture au bras, bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
06/01/93 61404 Détention (6 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
06/01/93 61404 Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
CORGELAS, Mimose 33 F
11/92 61404 Détention (plusieurs fois): Personnel de chef de section
11/92 61404 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
11/92 61404 Extorsion (maison pillée): Personnel de chef de section
CORIELAND, Elines 22 M M P P
10/04/92 75701 Torture (coups de pierre; bastonnade, marche sur le corps, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
10/04/92 75701 Détention: Forces Armées d'Haïti
CORISMA, Onel 24 M Partisan Du President/brigade Vigilance
31/10/93 11100 Détention (1 mois et demi): Autre
31/10/93 11100 Torture (bastonnade: 90 coups): Autre
CORNEILLE, Jocelyne 35 F
06/09/93 91105 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
06/09/93 91100 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
COSMEUS, Justin 28 M
06/93 11400 Extorsion (gdes 4000): Personnel de chef de section
06/93 11400 Détention (1 jour): Personnel de chef de section
06/93 11400 Torture (blesse a la main, bastonnade): Personnel de chef de section
COSMEUS, Kenol 26 M
06/93 11400 Extorsion (gdes 4000): Personnel de chef de section
06/93 11400 Détention (1 jour): Personnel de chef de section
06/93 11400 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
COSMEUS, Pierrisma 28 M Mouvement Paysan Theard
06/93 11400 Extorsion (gdes 4000): Personnel de chef de section
06/93 11400 Détention (1jour): Personnel de chef de section
06/93 11400 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
COTEAUX, Stefenson 38 M Delegue Salomon Denis Pou Devlopman Watapana
14/08/93 93101 Torture (arracher l'ongle de son pouce): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
14/08/93 93101 Détention (2 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
14/08/93 93101 Atteinte aux biens (brise sa maison et vol): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
COTHIERE, Avese 43 F Tkl Organisation Des Femmes De Dondon
10/12/91 47103 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
23/10/91 47103 Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
10/12/91 47103 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
23/10/91 47103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
COTHIERE, Remy – M
23/10/91 47103 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
23/10/91 47103 Extorsion (gdes 500): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
COTHIERE, Zephirin 41 M Lavala Membre Du Casec/ Mouv Paysan Dondon+org Paysan Mabador
05/12/91 47103 Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
25/10/91 47103 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
05/12/91 47103 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
13/01/92 47103 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
23/10/91 47103 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
COTIERE, Jean Jacques 29 M Korepro, Op17
03/10/91 22100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
04/11/91 22100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
COULANGES, Kenel 41 M Tkl, Mpbk, (mouv. Progressiste Relevement De C. De Fer), Karitas, Lavalas, Fncd
30/10/93 91200 Tentative d'exécution (coups de feu): Forces Armées d'Haïti

		30/10/93	91200		Atteinte à la liberté (distribution de tract contre l'armée et les macoutes): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	91200		Menaces et persécution (coups de feu sur sa galerie pendant 2 heures): Forces Armées d'Haïti
		01/11/93	91200		Menaces et persécution (coups de feu chez lui): Forces Armées d'Haïti
COURTOIS, Jean	30	M		Catholique; G.p.t.; M.d.n.; Membre De Casek En 1990	
		19/03/94	91201		Torture (bastonnade: 5 coups, djack): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, autre
		19/03/94	91201		Détention (1 jour): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, autre
		19/03/94	91201		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, autre
		19/03/94	91201		Extorsion (gdes 1750): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, autre
COUTOIR, Timadame	21	F			
		25/06/92	74201		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
CREVECOEUR, Emilie Frantzi	51	M		OPAN	
		06/01/92	74303		Torture (coups de crosse de fusil, 50 coups de hache/perdu 7 dents): Forces Armées d'Haïti
		06/01/92	74303		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		06/01/92	74303		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
CUPIDON, Lamarre	42	M		ARJD	
		11/12/91	11401		Menaces et persécution (tentative d'arrestation marron 3 ans): Forces Armées d'Haïti
CUPIDON, Silanio	64	M			
		25/10/93	11301		Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
CYRIN, Estenio	52	M			
		30/06/94	81106		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/06/94	81106		Atteinte aux biens (vol de recolte): Chef de section, Personnel de chef de section
CYRUS BOIS, Pedro	56	M		Sympatisant Lavalas (aristide)	
		22/04/94	12106		Torture (bastonnade,): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (perte de materiel): Forces Armées d'Haïti
D'HAITI, Jacques	22	M			
		22/04/94	12106		Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		18/04/94	12106		Torture (blessure a la tête): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
D'HAITI, Jocelyn	35	M			
		05/92	74200		Torture (bastonnade: 250 coups): Forces Armées d'Haïti
		05/92	74200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		05/92	74200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		05/92	74200		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
D'HAITI, Michel	42	M			
		25/10/91	46200		Exécution sommaire: Autre
D'HAITI, Sence	25	M			
		22/04/94	12106		Torture (bras casse): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
D'HAITI, Senegue	32	M			
		15/04/94	12106		Torture (bastonnade; bras gauche et petit droit casses): Forces Armées d'Haïti
		15/04/94	12106		Détention (8 heures): Forces Armées d'Haïti
DABADY, Gullie	-	M			
		30/09/92	75200		Disparition: Civils armés
		30/09/92	75200		Détention: Civils armés
DABADY, Rico	21	M			
		30/09/92	75200		Disparition: Civils armés
		30/09/92	75200		Détention: Civils armés
DABEL, Ronel	-	M			
		16/12/92	52200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
DABELLE, Griap	26	M		Pal (organe Du Plb Parti Baryc)/ Panpra Puis En Est Sorti	
		30/09/91	45200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	45200		Menaces et persécution: Attaché, Employé civil de l'Etat, Civils armés
DACE, St Fnel	-	M			
		09/93	14206		Détention (2 jours): Chef de section
		09/93	14206		Torture: Chef de section
		09/93	14206		Extorsion (pillage): Chef de section
DACEUS, Magueny	34	M		O.p.l. Coordonateur/ P.o.p.k.n.	
		02/10/91	81100		Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DAFINIS, Rosaire	32	F			
		17/10/91	93500		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de secti

DAGOBERT, Louise 52 F
22/10/93 45101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DAGORIN, Germene 31 F
10/91 75201 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
10/91 75201 Atteinte aux biens: affiliation inconnue
DAGRAIN, Monnesin 29 M
30/10/93 92400 Détention (momentanement): Forces Armées d'Haïti
DAGRIN, Letois 26 M L'association Jeunes Militants Soley 7 (ajms7)
11/10/93 75701 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
11/10/93 75701 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
DAGUIS, Dilice Mme 62 F Ti Legliz
30/09/92 53301 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/09/92 53301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
30/09/92 53301 Atteinte aux biens (maison pillée, vol de bétail et de 9 poules): Forces Armées d'Haïti
DALEGRAND, Alfred – M
01/10/91 14207 Menaces et persécution: Police, Forces Armées d'Haïti
DALEGRAND, Jean 32 M
01/10/91 14207 Torture (bastonnade): police
01/10/91 14207 Menaces et persécution: police
01/10/91 14207 Extorsion: police
DALESTIN, Nelson 45 M La Lumiere
04/11/92 43203 Atteinte aux biens (vol d'un sac de café brisé une partie de sa maison): Forces Armées d'Haïti
04/11/92 43203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/91 43203 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
DALISMA, Andre 42 M
30/10/93 52100 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 52100 Détention (2 mois): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 52100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 52100 Atteinte aux biens (vol de gdes 3500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
DALISMA, Ilecien – M O.p.d organisation Peyizn Duplty
03/10/91 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DALISMA, Mme Ilecien 40 F O.P.D.
07/10/91 53300 Atteinte aux biens (boutique pillée): Forces Armées d'Haïti
10/93 53300 Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
03/10/91 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/93 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DALLIEN, Richemond 31 M Tet Kole Ti Peyizan
20/02/92 61401 Torture (djack et bastonnade: 150 coups): Chef de section, Personnel de chef de section
20/02/92 61401 Détention (une nuit): Chef de section, Personnel de chef de section
20/02/92 61401 Menaces et persécution: Chef de section
20/02/92 61401 Extorsion (gdes 500): Chef de section
DALOUTE, Homius Charite 41 M
05/02/92 21100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/92 21100 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
DALUSMA, Cancius 61 M O.p.d Organisation Peyzan Duplty
01/92 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DALZON, Marlene 21 F
19/12/93 12106 Torture (bastonnade): Attaché
19/12/93 12106 Atteinte aux biens (verres, vaisselles, tables): Attaché, FRAPH
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Attaché, FRAPH
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (gdes 1500; vaisselles, photo d'aristide): Attaché, FRAPH
DAM, Delice 28 M A.j.c.e.p.
16/01/92 71100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
16/01/92 71100 Atteinte aux biens (boutique cambriolée): Forces Armées d'Haïti
DAMAS, Dilouis 30 M Mouvement Justice Et Paix, Tki
16/10/93 14208 Torture: Attaché, FRAPH
16/10/93 14208 Détention (3 jours chez le chef de section): Chef de section , Autre
16/10/93 14208 Menaces et persécution: Attaché, FRAPH
16/10/93 14208 Extorsion: Chef de section , Autre
DAMAS, Mme Jean 70 F Ti Komite Legliz Trou Du Nord
30/10/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DAMAS, Salion 35 M
28/01/92 93302 Torture (bastonnade: 27 coups): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

	28/01/92	93302		Détention (1 jour): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	28/01/92	93302		Extorsion (gdes 470): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	05/03/92	93302		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	05/03/92	93302		Atteinte aux biens (vol): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DAMAS, Tidio	25	M		Adventiste
	07/06/93	92400		Menaces et persécution (force a eteindre un caoutchouc qui brulait pour la lumiere, menace de torture): Forces Armées d'Haïti
	09/94	92400		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
DAMELON, Severe	–	M		
	30/10/93	51203		Menaces et persécution: Attaché
	26/04/92	51203		Détention (1 journée): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	26/04/92	51203		Torture (kalot manasa, marche sur le corps, bastonnade tête rasée): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	51203		Atteinte aux biens (maison endommagée): Attaché
DAMESTOIR, Lessaindieu	36	M		
	19/11/93	11202		Torture (djack; kalot;marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	19/11/93	11202		Détention (2 semaines): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	19/11/93	11202		Atteinte aux biens (gdes 10000): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
DAMIER, Lemel	28	M		Mas=>mouvement Action St Louis
	18/05/92	63200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	18/05/92	63200		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
DAMIS, Judes	–	M		
	15/10/93	32100		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	15/10/93	32100		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	15/10/93	32100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
DAMISCA, Resir	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
DAMIUS, Regir	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
DAMUS, Dodo	–	M		
	11/12/91	41201		Atteinte aux biens (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	41201		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	11/12/91	41201		Torture (bastonnée): Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	41201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DAMUS, Fego	37	M		Sympathisant Lavalas
	15/12/91	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	15/12/91	43200		Atteinte aux biens (vole 13 gallons de gazoline): Forces Armées d'Haïti
	13/01/92	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	13/01/92	43200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DAMUS, Jocelyn	–	M		
	11/93	41200		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
	11/93	41200		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
DAMUS, Noly	–	M		
	13/01/92	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DAMUS, Phenes	–	F		
	15/12/91	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DAMUS, Renold	38	M		Comite Quartier Gamel/ RPPO
	12/04/92	41205		Atteinte aux biens: Attaché, police
	11/92	41205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/04/92	41205		Menaces et persécution: Attaché, police
DAMUS, Yves	41	M		
	00/92	42100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
DANGER, Merilus	–	M		
	15/06/92	63202		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	15/06/92	63202		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
DANGER, Osman	–	M		
	15/06/92	63202		Exécution sommaire: Chef de section
	15/06/92	63202		Tentative d'exécution: Chef de section
DANGER, St. Facil	36	M		Societe Des Travailleurs
	15/06/92	63202		Torture (bastonnade, djack, coups de pied): Chef de section, Personnel de chef de section
	15/06/92	63202		Détention (15 jours): Chef de section, Personnel de chef de section

DANGER, Stephen – M
15/06/92 63202 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

DANGERVILLE, Kesner 20 M
13/12/91 11400 Exécution sommaire: Personnel de chef de section, Autre
13/12/91 11400 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Autre

DANGERVILLE, Lavoisier – M
12/12/91 14100 Torture (djack): Forces Armées d'Haïti
12/12/91 14100 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

DANIEL, Anne-rose 22 F
02/10/91 53400 Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti

DANIEL, Dessources 32 M Partisan Aristide
04/92 75400 Disparition: Forces Armées d'Haïti
04/92 75400 Détention: Forces Armées d'Haïti

DANIEL, Edgard 24 M
22/04/94 12106 Torture (tête cassée; cicatrice visible): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (porte defoncée; bris du contenu de la maison): Forces Armées d'Haïti
17/04/94 12106 Détention (interrogatoire nourri puis relaxation): Forces Armées d'Haïti
17/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
16/12/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DANIEL, Emmanuel 30 M Commite Quartier (membre)
14/05/93 53400 Torture (kalot marassa,1 jour demi dans une poulie, battu (cicatrices)): Forces Armées d'Haïti
14/05/93 53400 Détention (4 jours demi): Forces Armées d'Haïti
18/05/93 53400 Extorsion (gdes 2250): Forces Armées d'Haïti

DANIEL, Jean Hugo 14 M
08/10/92 47100 Torture: Forces Armées d'Haïti

DANIEL, Nicolas S. 40 M FNCD
27/06/92 61200 Torture (coups etc): Forces Armées d'Haïti
27/06/92 61200 Détention (5 heures): Forces Armées d'Haïti

DANTES, Mme Sixto – F
05/06/92 15302 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DANTES, Sixto – M
05/06/92 15302 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DANTIS, François 51 M
08/10/91 75101 Disparition: affiliation inconnue

DARBOUZE, Webster Alias Joujou 31 M OPL
27/06/93 85201 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
27/06/93 85201 Atteinte aux biens (vol de photos, d'argent): Forces Armees d'Haïti

DARCEUS, Ilonise 35 F
10/93 42100 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés

DARENA, Decidieu 26 Partisan Lavalas
05/92 75702 Tentative d'exécution (1 coup de canteau): FRAPH
01/11/91 75702 Menaces et persécution: FRAPH

DARENA, Genet 30 M M.k.s. Et A.m.p.h association Masse Polulaire Haitienne
12/93 75701 Torture (cite soleil): FRAPH

DARENA, Jacques – M
12/93 75701 Disparition: FRAPH

DAREUS, Robert 26 M Association Jeune Ouanamithe
12/02/92 51200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
12/02/92 51200 Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
27/02/92 51200 Extorsion (gdes 3750): Forces Armées d'Haïti
11/02/92 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DARISME, Zafe – M N
09/09/94 14102 Torture (gifles, bastonnade, coups de pied): Chef de section, Personnel de chef de section
09/09/94 14102 Détention (3 jours chez le chef de section): Chef de section, Personnel de chef de section
09/09/94 14102 Extorsion (gdes 1600): Chef de section, Personnel de chef de section

DARIUS, Francois David 25 M Ajpra/o66g
05/05/93 12100 Atteinte à la liberté (de reunion, d'expression): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
29/03/93 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

DARIUS, Hubert 67 M Syndicat Agricol

	02/04/93	23300			Torture (bastonnade, mauvais traitements): Forces Armées d'Haïti, police
	02/04/93	23300			Détention (4 jours à la caserne de savanette, et 23 jours au grd quartier gnl de belladere): Forces Armées d'Haïti, police
	02/04/93	23300			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, police
	02/04/93	23300			Atteinte aux biens (jardin devaste, vol de bétails): Forces Armées d'Haïti, police
DARIUS, Jacquelin	22	M			
	01/10/91	42100			Disparition: Attaché
DARIUS, Sofina	45	F			
	02/04/93	23300			Torture (coups de fouet): Forces Armées d'Haïti, police
DARRE, Andre Juste	40	M		Komeveb	
	16/03/93	75202			Torture (kalot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Civils armés
	16/03/93	75202			Détention: Civils armés
DARRE, Wilson	15	M			
	11/09/93	75202			Torture: Civils armés
DARTIGUENAVE, Francois	59		M		RPPG, Justice Et Paix, M.p.p
	26/07/92	21100			Détention (4 jours): Police
	16/12/91	21100			Menaces et persécution: Police
DAS, Estelen	15	M			
	02/10/93	32100			Détention: affiliation inconnue
DAS, Morales	–	F			
	02/10/93	32100			Torture (bastonnade: 2 coups): affiliation inconnue
	02/10/93	32100			Détention (plusieurs heures): affiliation inconnue
	02/10/93	32100			Menaces et persécution: affiliation inconnue
DASLY, Oscar	29	M			
	02/09/94	71200			Atteinte aux biens (maison pillée): FRAPH
	02/09/94	71200			Menaces et persécution: FRAPH
	10/09/94	71200			Menaces et persécution: FRAPH
DASTINO, Chrismene		31	F		
	22/04/94	12106			Atteinte aux biens (commerce pillé): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DATILUS, Dieufort	35	M			
	09/04/94	14102			Torture (ligote, bastonnade): police, Chef de section
	09/04/94	14102			Détention (chez le chef de section): Chef de section
	09/04/94	14102			Extorsion (380 gourdes): police, Chef de section
DAUROC, Gilles	–	M			
	05/06/92	15302			Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	05/06/92	15302			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
DAVID, Benito	45	M			
	06/92	91107			Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	06/92	91107			Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	06/92	91107			Extorsion (gdes 250): Chef de section, Personnel de chef de section
DAVID, Manlezier	50	F		Groupe Solidarite Des Jeunnes Vaillantes	
	07/10/94	43203			Torture (jambe coupée, bastonnade: sept coups dans sa jambe): Forces Armées d'Haïti
	07/10/94	43203			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	07/10/94	43203			Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
DAVID, Wilfrid	32	M			
	05/04/94	15105			Torture (bastonnade): Attaché
	05/04/94	15105			Détention (une semaine): Attaché
DAVILMA, Ceplace	–	M			
	12/08/94	14200			Torture: Personnel de chef de section
DAVILMA, Estume	32	M			
	05/10/91	42100			Disparition: Civils armés
					Torture: Civils armés
DAVILMA, Mecedoine		53	M		
	12/08/94	14200			Extorsion (680 gdes): Personnel de chef de section
	12/08/94	14200			Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
DAVILMA, Wilfrid	31	M		L'union Tet Ensemble De Bord De Mer Limonade	
	16/12/91	42204			Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
	16/12/91	42204			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DAVILUS, Pradel	42	M		Caritas; Mouvman Peyizan Nasyonal(pignon)	
	05/11/93	47200			Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	05/11/93	47200			Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DAVILUS, Pradel	42	M			
	31/10/93	47101			Détention: Forces Armées d'Haïti
	31/10/93	47101			Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
DAYITI, Madsene	35	M		Ajb (association Jeune Bocozelle), Partisan Aristide	

		01/12/91	15100		Torture (bastonnade, perte de connaissance): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		01/12/91	15100		Détention (31 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		01/12/91	15100		Extorsion (1750 gdes): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		06/12/92	15100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DAZME, Elisyen	33	M			
		02/10/91	12106		Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti, Attaché
DAZME, Jn Pye Ou Ti Tonton	27	M			
		02/10/91	12106		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché
DEBORAT,	22	F			
		23/07/93	12100		Exécution sommaire (blesse par balles): Attaché
DECAMPE, Arnel	43	M		OPL	
		10/12/93	22200		Torture (le groupe): Attaché
		10/12/93	22200		Détention: Attaché
		10/12/93	22200		Atteinte aux biens (maison pillée): Attaché
		17/11/93	22200		Menaces et persécution: Attaché
		03/92	22200		Menaces et persécution: Attaché
DECAMPE, Imene	32	F			
		03/92	22200		Torture: Attaché
DECAT, Sego	39	M		Oganizasyon Jen	
		11/04/93	35100		Torture (bastonnade: 100 coups; kalot): Attaché
		11/04/93	35100		Détention (5 jours): Attaché
		11/04/93	35100		Atteinte à la liberté: Attaché
		21/05/93	35100		Torture (2 coups de crosse de fusil): Attaché
		21/05/93	35100		Détention (plusieurs heures): Attaché
		21/05/93	35100		Atteinte à la liberté: Attaché
		21/05/93	35100		Menaces et persécution: Attaché
DECEIDA, Louis Mary	46	M		MPD	
		20/11/91	47101		Torture (bastonnade): Attaché
		20/11/91	47101		Détention: Attaché
		20/11/91	47101		Menaces et persécution: Attaché
		20/11/91	47101		Extorsion: Attaché
		30/10/93	47101		Détention: Attaché
		30/10/93	47101		Extorsion (gdes 500): Attaché
		17/12/92	47101		Menaces et persécution: Attaché
		17/12/92	47101		Extorsion (gdes 500): Attaché
DECEIDE, Edouarsin	44	M		Vice Delegue De St Raphael Sous Aristide	
		30/09/91	47100		Menaces et persécution: Attaché
		27/04/93	47100		Menaces et persécution: Attaché
DECEIDE, Edwarcin	43	M			
		23/10/91	47101		Atteinte aux biens (maison brulée): Attaché
DECEMBRE, Mme Minocles	50	F		Tkl Goro	
		09/11/93	54302		Extorsion (gdes 100): Attaché
		09/11/93	54302		Menaces et persécution: Attaché
DECILLAS, Louiscius	38	M			
		19/03/93	41100		Torture: Attaché
		19/03/93	41100		Détention: Attaché
		19/11/93	41100		Extorsion (gdes 500): Attaché
DECILMA, Ermite	49	M		Mouvman Agomat 4eme Section	
		14/10/94	12300		Atteinte aux biens (destruction du toit et des portes de sa maison): Attaché
DECIUS, Theresa	50	F			
		02/93	75701		Atteinte aux biens: Attaché
DECLOS, Ifaubien	50	M		Mpmb, Opl	
		29/10/93	92106		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché
DECOMBRE, Rene	–	M		AJDS	
		26/04/92	34100		Détention: Attaché
		26/04/92	34100		Atteinte à la liberté: Attaché
		26/04/92	34100		Torture (coups mauvais traitement): Attaché
		26/04/92	34100		Menaces et persécution (de mort): Attaché
DECOSART, Denise	32	F			
		16/01/94	42100		Viol et/ou abus sexuel: Attaché
DECOSSE, Cleanne	41	F			
		24/07/93	75202		Exécution sommaire: Attaché
DEDE, Itl	–	M			
		06/92	91107		Menaces et persécution: Attaché
DEDE, Yves	38	M			
		06/92	91107		Détention: Attaché

		06/92	91107		Atteinte aux biens: Attaché
DEFAILLE, Petit	27	M			
		02/92	32300		Détention: Attaché
		02/92	32300		Atteinte à la liberté: Attaché
		02/92	32300		Menaces et persécution: Attaché
		02/92	32300		Extorsion (gdes 6000): Attaché
DEFGRAFF, Max	27	M		A.j.c.c.(association Des Jeunes Combattant Contre La Misere)	
		05/10/91	75203		Torture (1 balle au pied): Attaché
		05/10/91	75203		Menaces et persécution: Attaché
DEFORT, Syrianne	50	F		TKL	
		25/12/91	43203		Torture (chef de séection): Attaché
		25/12/91	43203		Détention (cloitaire): Attaché
		25/12/92	43203		Extorsion (gdes 300): Attaché
DEFRANC, Llfranc	–	M			
		15/08/94	63101		Détention (2 semaines): Attaché
		15/08/94	63101		Extorsion (gdes 500 poru ne pas etre torture): Attaché
DEGRAPH, Noe	30	M		Fonhups	
		20/09/94	84502		Menaces et persécution: Attaché
DEHLA, Reginal	21	F		Partisan D'aristide	
		13/03/94	71103		Menaces et persécution: Attaché
		13/03/94	71103		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Attaché
DEJEAN, Louima	67	M			
		09/10/91	61407		Atteinte aux biens (vol de tole et de denrées alimentaires): Attaché
DEJEAN, Lucmene	27	M		KGPB	
		16/10/93	41106		Torture: Attaché
		16/10/93	41106		Menaces et persécution: Attaché
		16/10/93	41106		Atteinte aux biens (gdes 2250): Attaché
DEJOIE, Mme Sylvestre		45		F	
		09/11/93	54302		Extorsion (gdes 100): Attaché
		09/11/93	54302		Menaces et persécution: Attaché
DEJOIE, Pierre Louis	49	M		Suit Jeb	
		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison brisée): Attaché
DEJONS, Livia	41	F		La Main Forte Ensemble	
		13/08/92	84201		Menaces et persécution: Attaché
		13/08/92	84201		Atteinte aux biens (vol de bétail): Attaché
DEJOUR, Marie Clodette		26		F	Groupman Ti Machann Kotye/ Sofak/ Lavalas
		30/10/93	91200		Torture (bastonnade à la nuque): Forces Armées d'Haiti
		30/10/93	91200		Menaces et persécution (coups de feu): Forces Armées d'Haiti
		07/10/94	91200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
DELAN, Paul	35	M			
		12/91	35100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
DELBA, Louis	–	M			
		15/12/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haiti
DELCIS, Ernst	34	M			
		10/94	75200		Tentative d'exécution (tentatives d'execution par balles): Forces Armées d'Haiti
DELCIS, Iliana	35	F		Dieu Devant (ogranisation Paysanne)	
		27/10/93	93400		Torture (bastonnade a l'epaule gauche): Forces Armées d'Haiti
		27/10/93	93400		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haiti
		27/10/93	93400		Atteinte à la liberté (dechirée sa photo du president): Forces Armées d'Haiti
DELCIUS, Jean Louis		40		M	
		14/07/94	84500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
DELCY, Enel	31	M			
		13/07/94	84306		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haiti
		13/07/94	84306		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haiti
DELICARTE, Emilier		51		M	Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen
		06/07/94	62105		Détention (8 heures): Forces Armées d'Haiti
		06/07/94	62105		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
		09/02/92	62105		Atteinte aux biens (pillage d'un depot de pistache): Forces Armées d'Haiti
DELICE, Manice	21	M			
		02/11/93	11103		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
		02/11/93	11103		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haiti
DELICE, St.tus	44	M			
		08/03/92	91103		Torture (handicap d'un doigt et perede 4 dents, bastonnade): Forces Armées d'Haiti, Attaché
		08/03/92	91103		Détention: Forces Armées d'Haiti, Attaché
		01/10/94	91103		Torture: Forces Armées d'Haiti, Attaché
		01/10/94	91103		Détention: Forces Armées d'Haiti, Attaché

01/10/94 91103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
01/10/94 91103 Extorsion: Forces Armées d'Haïti, Attaché

DELICE, Toutou 20 M
22/04/94 12106 Torture (boire de l'eau boueuse): Forces Armées d'Haïti

DELIMA, Martien 78 M
11/91 42100 Torture (bastonnade: deux coups): Forces Armées d'Haïti

DELINOIS, Jean Rubin M. – M
04/10/94 42100 Atteinte à la liberté: Autre
Makendal/ Association Eleve Don Bosco

DELINOIS, Jean Rubin Michel 21 M
04/10/94 42100 Atteinte à la liberté: FRAPH
04/10/94 42100 Torture: FRAPH

DELIUS, Mme Celiphin 35 F
OPD
30/10/93 53306 Torture (bastonnade: 8 coups): Personnel de chef de section
30/10/93 53306 Détention: Personnel de chef de section
30/10/93 53306 Atteinte aux biens (maison et jardin pillés, vol de bétails): Personnel de chef de section

DELIVOIS, Gesner – M
08/10/93 13104 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
08/10/93 13104 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
08/10/93 13104 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DELIVRANCE, Josnel 24 M
Partisan D'aristide
15/01/92 11300 Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
15/01/92 11300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
15/01/92 11300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

DELIVRANCE, Pierre 24 M
OPL
22/10/93 14201 Torture (coups): Forces Armées d'Haïti
22/10/93 14201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
21/11/93 14201 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
22/10/93 14201 Menaces et persécution (marronnage): Forces Armées d'Haïti
22/10/93 14201 Extorsion (gdes 1050): Forces Armées d'Haïti

DELLUS, Loisilnor 37 M
30/09/91 75203 Disparition: Forces Armées d'Haïti, Autre

DELLUS, Lucita 34 F
21/03/93 75203 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil, giffles): Forces Armées d'Haïti, autre
21/03/93 75203 Viol et/ou abus sexuel (4 hommes): Forces Armées d'Haïti, autre

DELO, Emilia – F
Son Mari Faisait L'alphabetisation (t.k.l)
29/12/91 47101 Torture (coups de poing et bastonnade): Chef de section

DELOIS, Amide 70 F
30/10/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DELON, Guillaume 48 M
Sympathisant Lavalas, Organisation Komite Quartier (kokabo)
02/04/94 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 84200 Atteinte à la liberté (collait des photos): Forces Armées d'Haïti
20/10/93 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DELORME, Marie 35 F
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (gdes 900 tout a ete brise(perte de sa marchandise)): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Torture (1kalot marassa, bastonnade: 4 coups bain force dans un egout dont elle a du boir): Forces Armées d'Haïti

DELOUIS, Wesner 29 M
Partisan De Président
15/12/92 72200 Torture: Forces Armées d'Haïti
15/12/92 72200 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
15/12/92 72200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 72200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DELPECHE, Chavanne 55 M
13/11/93 84305 Torture (bastonnade): autre
13/11/93 84305 Détention: autre

DELPECHE, Jules 24 M
01/10/91 75202 Exécution sommaire: police

DELPHIN, Edner 26 M
A.J.p.r.a.
29/03/93 12100 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
29/03/93 12100 Détention (1 jour): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

DELPHIN, Edner 26 M
20/03/93 12100 Torture (kalot marassa, bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
20/03/93 12100 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
20/03/93 12100 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

DELRAND, Hilaire 20 M Cousin: Mpr
11/11/91 47501 Torture: Forces Armées d'Haïti
11/11/91 47501 Détention: Forces Armées d'Haïti
DELSI, Jean Louis 33 M Protestant; Tête Ensemble
10/09/94 91100 Torture (bastonnade et djack): Forces Armées d'Haïti
10/09/94 91100 Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
10/09/94 91100 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
DELSOIN, Pierre Yvens 35 M Journaliste; Lavalassien
18/05/93 35100 Torture (coups de crosse de fusil et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
18/05/93 35100 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
18/05/93 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
18/05/93 35100 Menaces et persécution (revolver a l'oreille): Forces Armées d'Haïti
14/08/94 35106 Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
DELUCA, Vanel 39 M Partisan Du Président
26/10/93 75701 Tentative d'exécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
26/10/93 75701 Détention (5 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
DELUCE, Anelise – F
04/94 75202 Menaces et persécution: Civils armés
DELUCE, David 49 M
01/11/93 11103 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
01/11/93 11103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DELUCE, Immacula 29 F Plate-forme De Martissant
16/10/91 75202 Torture: Civil Armés
16/10/91 75202 Viol et/ou abus sexuel (civils armes et masques): Civil Armés
16/10/91 75202 Détention (6 mois): Civil Armés
16/10/91 75202 Atteinte aux biens (maison saccagée): Civil Armés
07/94 75202 Viol et/ou abus sexuel: Civil Armés
DELUCE, Rose Marie 22 F Gwoup Ti Machann Kotfe
30/10/93 84200 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 84200 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 84200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
DELUMA, Eclema 58 M Lavalas F.n.c.d.
30/10/93 47401 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Personnel de chef de section
03/93 47401 Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
03/93 47401 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
DELUSIEUX, Beacieux – M
07/06/94 54100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
07/06/94 54100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DELUSMA, Evane 32 F Association Fam Solidaires Dans Rabier
10/10/92 44300 Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
DELUSME, Ellidor 30 M MODERE
26/09/93 24103 Extorsion: police, Forces Armées d'Haïti
26/09/93 24103 Détention (avant poste de dommond et caserne pelgre): police, Forces Armées d'Haïti
26/09/93 24103 Torture: police, Forces Armées d'Haïti
DELVA, Andre 41 M
30/09/91 75701 Atteinte à la liberté: Civils armés
30/09/91 75701 Menaces et persécution: Civils armés
30/09/91 75701 Atteinte aux biens: Civils armés
DELVA, Antoinise 25 F
28/01/92 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti
DELVA, Gerald – M
30/09/91 75701 Disparition: Civils armés
DELVA, Guerrier 18 M
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
DELVA, Herold 25 M Comite Quartier Morin
09/93 42200 Torture: Attaché
DELVA, Jn Claude 25 M
24/05/92 23302 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
24/05/92 23302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
31/03/93 23302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
12/04/94 23302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
DELVA, Joel 41 M
29/09/94 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
29/09/94 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

		20/09/94	12100		Atteinte aux biens (vol): Forces Armées d'Haïti
DELVA, Joseph	57	M			
		12/91	41200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		12/91	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		12/91	41200		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
DELVA, Louis	39	M		Comite De Quartier	
		12/12/91	41200		Tentative d'exécution (3 balles en sa direction): Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	41200		Atteinte aux biens (maison saccagée, vol gdes 4000): Forces Armées d'Haïti
		13/06/92	41200		Torture (battu): affiliation inconnue
		13/06/92	41200		Détention: affiliation inconnue
		13/06/92	41200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		07/93	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		08/09/94	41200		Torture: affiliation inconnue
		08/09/94	41200		Détention: affiliation inconnue
DELVA, Lucrecia	30	F			
		28/01/92	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
DELVA, Lyfort	29	M			
		01/92	34503		Torture (giffles): Chef de section, Personnel de chef de section
		01/92	34503		Détention (4 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
		01/92	34503		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
		01/92	34503		Menaces et persécution (de mort): Chef de section, Personnel de chef de section
DELVA, Magali	38	F			
		30/10/93	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Torture (se fait marcher sur son dos, elle fait hemoragie, sa fille recoit1 coup de pied): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (gdes 4000 voles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
DELVA, Odell	31	M		Opl (patrick Norzeus)	
		16/12/91	31404		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	31404		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DELVA, Saki	46	M		R.o.p.l.	
		20/02/92	42202		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
		20/02/92	42202		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
		20/02/92	42202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
		28/10/91	42202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
DELVA, Sentira	57	M			
		02/10/91	35100		Tentative d'exécution (tirs): Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	35100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
DELVA, Theoma	50	M		O.D.S.	
		19/12/93	12106		Torture (coups aux parties internes; kalot marassa; blessures): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (tout le materiel a ete detruit): Forces Armées d'Haïti
DELVAN, Floqueur	18	M		Protestant	
		29/09/94	13107		Torture (bastonnade, kalot): Attaché, Forces Armées d'Haïti
DELVARUS, Claudius		30	M		
		30/09/91	53305		Atteinte aux biens (maison détruite): Attaché
		30/09/91	53305		Menaces et persécution: Attaché
DELY, Mervil	33	M		Catholique, Mouvman Jen Bwa Goch	
		15/05/94	91107		Détention (libere au cours de la route): Autre, Chef de section
		15/05/94	91107		Extorsion (gdes 100): Autre, Chef de section
DEMAT, Sainvilus	70	M		Mpp Membre 1984	
		07/01/92	22202		Extorsion: Personnel de chef de section
		15/01/93	22202		Extorsion: Personnel de chef de section
		15/01/93	22202		Détention (1 heure): Personnel de chef de section
DEME, Dieujuste	19	M		MPP	
		09/06/93	22301		Extorsion (gdes 400): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		09/06/93	22301		Détention (2 jours): Chef de section
		09/06/93	22301		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DEMEIS, Dieufranc	26	M			
		11/08/93	41101		Menaces et persécution (fouille de sa maison): Personnel de chef de section
DEMELIEN, Ferte	40	M		Groupement Declde	
		08/10/92	41102		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		08/10/92	41102		Extorsion (gdes 500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		26/10/93	41102		Torture: Chef de section, Attaché
		25/04/94	41102		Atteinte aux biens (brulet environ 200 maisons): Forces Armées d'Haïti, Attaché

DEMERSIER, Jacob 20 M
22/04/94 12106 Torture (coups de fusil, pied sur le cou, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (portes de la maison brisées): Forces Armées d'Haïti
DEMES, Fissien 44 M
25/12/91 42100 Torture (battu, entraine a la mort): Forces Armées d'Haïti
DEMESIR, Mme Flauvel 49 F Bo Tab La
22/04/94 12106 Menaces et persécution (debarquement militaire): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (maison pillée et vol): Forces Armées d'Haïti
DEMEUS, Osias 40 M
30/09/94 14204 Torture: affiliation inconnue
30/09/94 14204 Détention: affiliation inconnue
30/09/94 14204 Menaces et persécution: affiliation inconnue
30/09/94 14204 Extorsion (gdes 400): affiliation inconnue
DEMOSTENE, Lucien 26 M
13/10/94 75705 Disparition: Forces Armées d'Haïti
13/10/94 75705 Torture: Forces Armées d'Haïti
13/10/94 75705 Détention: Forces Armées d'Haïti
13/10/94 75705 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DEMOSTHENE, Novigot 36 M G.j.c.f.d. Groupe Jeune Pour Changer Figure Dessalines
01/10/91 11100 Tentative d'exécution (coups de feu): Forces Armées d'Haïti
DENIS, Cloudy 21 M GREFKA
17/12/91 71200 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
17/12/91 71200 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
17/12/91 71200 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
DENIS, Edeline 34 F APVT
10/91 53200 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
10/91 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/09/93 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti
DENIS, Fredo 40 M
12/10/91 75502 Exécution sommaire (devant avant poste carrefour rivire froide): affiliation inconnue
DENIS, Gilbert 42 M
20/10/91 35105 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
20/10/91 35105 Détention (2 mois 15 jours): Forces Armées d'Haïti
20/10/91 35105 Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti
DENIS, Iramene 54 F
07/10/91 75202 Tentative d'exécution: affiliation inconnue
DENIS, Jean Christdonne – M
05/93 92200 Torture (giffle): Forces Armées d'Haïti
05/93 92200 Détention (3 minutes): Forces Armées d'Haïti
05/93 92200 Menaces et persécution (courrir apres lui avec un fusil): Forces Armées d'Haïti
DENIS, Michel 41 M Cooperative Des Petits Planteurs Du Nord-est (cppne)
25/05/92 53400 Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
25/05/92 53400 Détention: Forces Armées d'Haïti
20/02/93 53400 Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
20/02/93 53400 Détention (1 jour et demi): Forces Armées d'Haïti
18/04/93 53400 Détention: Forces Armées d'Haïti
18/04/93 53400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
18/04/93 53400 Atteinte aux biens (jardin devaste et vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
DENIUS, Anilor 32 M
12/10/91 75101 Disparition: affiliation inconnue
DENIZARD, Camilus 70 M
10/10/91 75200 Disparition: affiliation inconnue
DENOISIN, Laurencia – F
11/08/93 41101 Menaces et persécution (perquisition de domicile): Personnel de chef de section
DENOSTIN, Bellini 35 M MPP
10/01/92 22403 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
10/01/92 22403 Torture (bastonnade 25 coups): Personnel de chef de section
10/01/92 22403 Détention: Chef de section
10/01/92 22403 Détention (5 jours): Chef de section
DENTISTE, Gulto 16 M
12/10/91 75100 Exécution sommaire: Civils armés
DENTISTE, Roselande 13 F
12/10/91 75100 Viol et/ou abus sexuel (collectif): Civils armés
DENTISTE, Welson 19 M
12/10/91 75100 Exécution sommaire: Civils armés

DENTISTE, Yves Andre 41 M
11/09/93 75100 Exécution sommaire (3 balles): Civils armés
DEPARD, Nicolas 38 M N
15/10/93 11102 Atteinte aux biens (maison brulée): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 11102 Détention (3 mois): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 11102 Tentative d'exécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 11102 Torture (bastonnade): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
DEPEIGNE, Jacques Eddy 31 M
09/07/94 46200 Torture: Forces Armées d'Haïti
09/07/94 46200 Détention: Forces Armées d'Haïti
09/08/94 46200 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
09/08/94 46200 Détention: Forces Armées d'Haïti
DEPEINE, François Cheyner 50 M Volontas Dei
07/02/94 34100 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
07/02/94 34100 Atteinte aux biens (perte d'arbres, fenetres etc): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
DEPISCA, Elsina 70 F
10/05/94 41105 Atteinte aux biens (incendie): Chef de section, Civils armés
DERANRVILLE, Altagrace 35 F Pemanan Man Repas
22/04/94 12106 Détention: Police
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Police
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (vaisselle, meubles, portes et fenetres brisées): Police
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Police
DERAVINS, Saintalus 51 M Mopeb(mouvement -organisation-paysan De Bayaha)
13/10/93 51203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DERAZIN, Peterson 22 M
06/07/92 34107 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
06/07/92 34107 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/07/92 34107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/94 34107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DERELUS, Chosler 23 M Opg (oganizasyon Peyizan Guero)
07/11/92 11202 Torture (bastonnade, giffle): Personnel de chef de section
07/11/92 11202 Extorsion (gdes 750): Personnel de chef de section
DERESTABLE, Franck 32 M
18/11/93 42100 Tentative d'exécution (des eclats de balle dans son bras gauche): affiliation inconnue
18/11/93 42100 Torture (une calotte): affiliation inconnue
DERILIS, Mme Raphael 26 F
30/10/91 61404 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
30/10/91 61404 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
30/10/91 61404 Extorsion (gdes 2500): Personnel de chef de section
DERILUS, Gesner 32 M MPP
15/01/92 22301 Torture (giffles, coups de pied, coups de poing): Personnel de chef de section
15/01/92 22301 Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section
15/01/92 22301 Atteinte à la liberté (parce qu'il portait un maillot avec le photo d'aristide): Personnel de chef de section
DERILUS, Merilus 61 M Tet Kole Ti Peyizan
25/05/92 23301 Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti
25/05/92 23301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 23301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 23301 Atteinte aux biens (objets détruits): Forces Armées d'Haïti
DERILUS, Nouvel 49 F MPP
09/06/93 22301 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DERILUS, Silfilia 43 F
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DERILUS, Vilsoit 33 M
09/04/94 24301 Torture: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
09/04/94 24301 Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
DERIPHONSE, Melande 33 M Crjdd (comite Relevement Jeune Desdunes Pour Le Developpement)
25/10/92 11300 Menaces et persécution (maison ciblée de pierres): FRAPH
25/10/93 11300 Atteinte aux biens: FRAPH
05/11/93 11300 Menaces et persécution: FRAPH
01/10/91 11300 Menaces et persécution (maison ciblée de pierres): FRAPH
DERIPHONSE, Michele 22 F
14/05/92 11401 Torture (bastonnade: 20 coups): Forces Armées d'Haïti

14/05/92 11401 Extorsion (gdes 650): Forces Armées d'Haïti

DERISCA, Edith 32 F

05/03/94 24300 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

DERISCA, Jacob 42 M Hadesa (haut D'eau En Action Pour Le Developpement De Saut Delais Analphabetes)

05/03/94 24300 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

05/03/94 24300 Détention (caserne de saut d'eau 2 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

05/03/94 24300 Extorsion (gdes 500): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

DERISIER, Jacqueline 14 F Lavalas

19/02/94 75705 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés

DERISMA, Alce 42 M

08/10/93 13104 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

08/10/93 13104 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti

08/10/93 13104 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DERISMA, Genese (babi) 31 F Op17, Komite Fanm Mati Nan Boston

08/10/91 75701 Torture (amputation de l'index gauche): Forces Armées d'Haïti

08/10/91 75701 Atteinte aux biens (maison cambriolée): Forces Armées d'Haïti

25/03/94 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

DERISMA, Sadius 42 M

04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

DERISSEAUX, Edrick 26 M

30/10/93 42100 Atteinte aux biens (appareil radio brise): Forces Armées d'Haïti, Attaché

30/10/93 42100 Torture (coups marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Attaché

13/08/93 42100 Torture (gifle sur le visage): Forces Armées d'Haïti, Attaché

DERISTAL, Cadet 22 M

30/10/93 75203 Disparition: affiliation inconnue

DERIVAL, Andre 24 M

30/09/91 75701 Disparition: Attaché, Forces Armées d'Haïti

30/09/91 75701 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

30/09/91 75701 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

DERIVAL, Jean Ronald 17 M

30/09/91 75701 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti

30/09/91 75701 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

DERIVAL, Paul 32 M

30/09/91 75701 Disparition: Attaché, Forces Armées d'Haïti

30/09/91 75701 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

30/09/91 75701 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

DERIVIERE, Ernso 28 M

30/09/91 75500 Disparition: affiliation inconnue

DERONCERAY, Adrien 42 M

29/09/94 75203 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue

29/09/94 75203 Tentative d'exécution (avec une grenade): affiliation inconnue

DERONCERAY, Michelet 24 M

23/09/94 84401 Torture (kalot manman, bastonnade): Forces Armées d'Haïti

23/09/94 84401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DERONVILLE, Voltaire 35 M

30/09/91 47400 Disparition: Attaché

30/09/91 47400 Torture: Attaché

DEROSE, Alexis 50 M

19/10/91 22203 Détention (1 journée): Personnel de chef de section, Chef de section

19/10/91 22203 Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section, Chef de section

DEROSE, Elouis Bonheur 23 M Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre Depuis 1985

19/10/91 22203 Détention (5 heures): Personnel de chef de section, Chef de section

DEROSE, Fritz 38 M

05/04/92 75701 Disparition: Forces Armées d'Haïti

05/04/92 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti

05/04/92 75701 Détention: Forces Armées d'Haïti

DEROSE, Fritzner 35 M

25/04/92 75701 Disparition: Civils armés

25/04/92 75701 Détention: Civils armés

DEROSIER, Parisse 37 M Protestant

07/02/93 91105 Torture (bastonnade: 155 coups, djack): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché

07/02/93 91105 Détention (30 minutes sous l'ordre de giro joseph): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché

07/02/93 91105 Atteinte à la liberté (victime s'est refuse de devenir membre du fraph): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché

DEROZIN, Deplnance 48 M TKL

	05/11/93	54302		Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section
DES, Medilien	23	M	Tkl; Mpp	
	13/03/92	21102		Torture (bastonnade; membre casse): Attaché
	13/03/92	21102		Extorsion (gdes 250 et 3 coqs): Attaché
DES, Medius	26	M		
	13/02/92	21102		Menaces et persécution: Attaché
	13/02/92	21102		Atteinte aux biens (gdes 150 et vol de bétails): Attaché
DESAME, Braneius	65	M	MPP	
	20/12/91	22103		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
	20/12/91	22103		Détention (5 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
DESAMES, Lanio	27	M		
	26/11/93	75203		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
DESAMOU, Philomene	42	F		
	22/04/94	12106		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Torture (coups de pieds): Forces Armées d'Haïti
DESAMOUR,	–	F	Membre RPPG	
	03/10/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	53300		Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	53300		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
DESAMOUR, Antoine	30	M	Tkl,mpp	
	18/12/91	21100		Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	18/12/91	21100		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	18/12/91	21100		Extorsion (gdes 650): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	02/11/93	21100		Détention: Personnel de chef de section
	02/11/93	21100		Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section
DESAMOUR, Carius	54	M		
	04/10/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	16/12/91	53300		Exécution sommaire (decede environ un mois apres avoir ete torture): Forces Armées d'Haïti
	04/10/91	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	53300		Torture: Forces Armées d'Haïti
DESAMOUR, Carius Mme	–	F		
	03/10/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	53300		Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
DESAMOUR, Charleane	45	M		
	09/06/94	41101		Menaces et persécution: police, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	11/06/94	41101		Menaces et persécution: police, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DESAMOUR, Enouse	18	F	RPPG Duplty	
	03/10/91	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	53300		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	05/10/91	53300		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	53300		Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
DESAMOUR, Jean Claude	27	M		
	07/12/93	44200		Torture (calottes marassa, bastonnade, coups de revolver): Forces Armées d'Haïti
	07/12/93	44200		Détention: Forces Armées d'Haïti
DESAMOUR, Jeudius	50	M		
	11/06/94	41101		Exécution sommaire (mort apres avoir ete battu): police, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	11/06/94	41101		Détention: police, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DESAMOUR, Malienne	20	F		
	29/03/93	12101		Torture (battue, poignet fracture): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	29/03/93	12101		Détention (caserne t.louverture): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	29/03/93	12101		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DESAMOUR, Rony	41	M	Organisation Quartier A Boutage	
	21/11/93	47101		Extorsion (gdes 1000): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	21/11/93	47101		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	21/11/93	47101		Détention: Attaché
	21/11/93	47101		Torture (bastonnade: 100 coups, calotte, deux coups de pieds): Forces Armées d'Haïti
DESAMOUR, Sonson	60	M		
	18/12/91	51100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	18/12/91	51100		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
	18/12/91	51100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	18/12/91	51100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

DESAMOURS, Yves 20 M
25/12/92 52301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
25/12/92 52301 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
DESAUGUSTE, Menuse 21 M
16/03/94 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
16/03/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESAUGUSTE, Roselaine 29 F Groupes Femmes Vaillantes
17/04/92 47401 Torture (battue): Forces Armées d'Haïti
17/04/92 47401 Détention: Forces Armées d'Haïti
17/04/92 47401 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
DESCA, Inokel 40 M M.P.P.
30/10/91 24103 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
30/10/91 24103 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
DESCADE, Gerome 38 M
05/92 75200 Disparition: Forces Armées d'Haïti
DESCARTES, Andris 23 F Fanm Vanyan; Lavalas
29/10/93 92200 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
DESCOLINES, Joseph 50 M Tet Ansanm
16/04/93 92104 Détention (5 jours): Chef de section, police
16/04/93 92104 Extorsion (gdes 750): Chef de section, police
DESFAZON, Elinor 55 M
22/08/92 84307 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
10/02/94 84307 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
DESHOMME, Abnel 21 M Partisan De Aristide
13/12/91 11301 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/12/91 11301 Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/12/91 11301 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
DESHOMMES, Annette 60 M
13/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
DESHOMMES, Joseph 45 M Président De " Decider"
10/10/93 41107 Torture (bastonnade sur le corps et le visage): Attaché
10/10/93 41107 Atteinte aux biens (gdes 500): Attaché
DESHOMMES, Mervil 30 M
13/12/91 15100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
13/12/91 Massacre: Forces Armées d'Haïti
DESHOMMES, Micina 45 F
13/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti
DESHOMMES, Miguel 24 M A.n.o.p., R.d.p.
26/10/93 41100 Tentative d'exécution (3 balles): Forces Armées d'Haïti
30/05/93 41103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/05/93 41103 Extorsion (gdes 175): Forces Armées d'Haïti
DESHOMMES, Riviere (dit Sionne) 31 M
12/91 11401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/12/93 11401 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
07/12/93 11401 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
DESHOMMES, Vonie 23 F
13/12/91 15100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DESI, Deniel – M
31/07/94 81106 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
31/07/94 81106 Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section
DESI, Tigraine 5 F
13/08/92 84201 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
DESI, Tiphile 3 F
13/08/92 84201 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
DESIAS, Madeleine 44 F
31/10/93 41202 Torture (coup de pied, une giffle): Chef de section
DESILIEN, Lifils – M Catholique
24/12/91 13300 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
DESILMA, Emanis 37 F Membre Mpp
14/10/91 22303 Exécution sommaire: Chef de section, Personnel de chef de section
DESILUS, Severe – M Tet Kole Ti Peyizan
30/07/93 61401 Torture (coup de crosse de fusil): Chef de section
30/07/93 61401 Atteinte à la liberté: Chef de section
DESILUS, St Jean – M
23/05/94 13104 Exécution sommaire (par tortures): Chef de section, Personnel de chef de section

	23/05/94	13104		Détention (1 jour a poste & caserne gros morne): Chef de section, Personnel de chef de section
DESILUS, Tasanne	29	M	Tet Kole Ti Peyizan	
	02/92	75400		Torture (griffes, coups de pieds): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	02/92	75400		Détention (2 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	02/92	75400		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DESIMA, Joseph	–	M		
	07/12/91	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
DESINOR, Jean-claude	28	M	Tet Kole Ti Peyizan (t.k.)	
	11/02/93	62105		Torture (coups de machette, kalot marassa, coups de fusil): Chef de section, Personnel de chef de section, police
	11/02/93	62105		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, police
	11/02/93	62105		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, police
	11/02/93	62105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, police
	11/02/93	62105		Atteinte aux biens (vol gdes 300): Chef de section, Personnel de chef de section, police
DESINOR, Lizaire	–	M		
	15/07/92	15105		Détention (4 jours): Attaché, Chef de section
DESINOR, Lizaire	28	M	A.j.b. (asosyasyon Jen Bokozel)	
	15/07/92	15105		Détention: Attaché, Chef de section
	15/07/92	15105		Atteinte à la liberté: Attaché, Chef de section
	15/07/92	15105		Extorsion (gdes 1250): Attaché, Chef de section
DESINORD, Marc Andre	30	M	Partisan D'aristide	
	04/09/94	71200		Menaces et persécution: FRAPH
DESIR, Alex	–	M		
	14/12/91	51200		Torture (kalot marassa, djack, marche sur le corps et bastonnade): Autre, Forces Armées d'Haïti
	24/12/91	51200		Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
	14/12/91	51200		Tentative d'exécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
DESIR, Andreus	39	M	Komite Katye Delopman Jenmi # 2	
	30/10/93	93402		Torture (griffes; coups de pied, bastonnade; marche sur le corps etc...): FRAPH
	30/10/93	93402		Atteinte aux biens (vol de gdes 1565): FRAPH
	30/10/93	93402		Détention: FRAPH
	30/10/93	93402		Atteinte à la liberté: FRAPH
DESIR, Antoinette	26	F		
	22/10/93	45200		Torture (coup de pied, bastonnade entrainant un avortement): Forces Armées d'Haïti
	22/10/93	45200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Ari	24	M	Aucune Affiliation Connue	
	18/10/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Arold	–	M	Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
DESIR, Cesar	45	M	Oganizasyon Lavalas Pou Defans Moun Anse-a-veau	
	16/10/91	31100		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
	16/10/91	31100		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
	06/11/92	31100		Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti
	06/11/92	31100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/10/92	31100		Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti
	30/10/92	31100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Danielle	22	F	Aucune Affiliation Connue	
	18/10/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Deniel	30	M	RPPG, Escouade	
	03/07/94	81106		Torture: Chef de section
	03/07/94	81106		Détention: Chef de section
	03/07/94	81106		Menaces et persécution: Chef de section
DESIR, Eliegy	22	M		
	29/10/93	71200		Torture: Autre, Forces Armées d'Haïti
DESIR, Emile	58	M		
	09/11/91	91100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	09/11/91	91100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
DESIR, Esperance	–	M		
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (cochons voles, radio et meubles brises): Attaché
	19/04/94	12106		Torture (bastonnade: 10 coups a la hanche): Attaché
	22/08/94	12106		Torture (sa femme enceinte de 8 mois a eu une hemorragie apres avoir recu des bastonnade): Attaché
DESIR, Estar	28	M		

		17/05/92	91100		Torture (bastonnade:15 coups): Forces Armées d'Haïti
		17/05/92	91100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		09/11/91	91100		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
		09/11/91	91100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Fritz	30	M		OJMR	
		02/10/91	12106		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
DESIR, Fritzner	30	M			
		14/08/92	84200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Georgy	21	M			
		05/93	33100		Torture (bastonnade; de fouet; de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		05/93	33100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		05/93	33100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Jean Claude	31	M		Mon Devise	
		11/08/93	22100		Torture: FRAPH
DESIR, Jean Max	21	M		Jeunes Pastorales	
		14/07/93	34200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		14/07/93	34200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		14/07/93	34200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/07/94	34200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		02/07/94	34200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Josette	67	F			
		14/08/92	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Luce	–	M			
		24/12/92	42100		Torture (bastonnade, marche sur le corps suivi de décès): Attaché
		24/12/92	42100		Détention (1 mois): Attaché
DESIR, Norvin	30	M		Fratirnite Boina/komite Men Nan Men Ti Peyzan Bavarus	
		30/11/93	93400		Menaces et persécution: FRAPH
		30/11/93	93400		Atteinte aux biens (vol du gdes 7500 00 et maison demolc): FRAPH
DESIR, Selimon	67	M		Aucune Affiliation Connue	
		18/10/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Stenio	64	M			
		30/09/91	75000		Tentative d'exécution (atteint par balle): affiliation inconnue
		30/09/91	75000		affiliation Inconnue
DESIR, Suzette	36	F		Aucune Affiliation Connue	
		18/10/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Toussaint	32	M			
		08/10/93	42100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		08/10/93	42100		Atteinte aux biens (vol de meubles et de radio): Attaché, Forces Armées d'Haïti
DESIR, Wilner	–	M		Aucune Affiliation Connue	
		18/10/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
DESIR, Yolette	40	F			
		04/09/94	81201		Détention: Attaché, Personnel de chef de section
DESIRAL, Gerald	22	M		Ajt Ass Jeune De Tavette/ Fncd	
		11/93	93400		Menaces et persécution (bastonnade d'un mari fraph): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		11/93	93401		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		11/93	93401		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
DESIRE, Cloter	35	M			
		19/11/91	71200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		19/11/91	71200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DESIRE, Denise	44	F			
		07/09/93	75200		Menaces et persécution: FRAPH
		07/08/93	75200		Atteinte aux biens: FRAPH
		02/10/93	75701		Menaces et persécution: FRAPH
DESIRE, Dieuphete	12				
		03/02/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
DESIRE, Faustin	28	M		Fjb (formation Jeune Belladere, Rjcb (rassemblement Jeune Chretien Belladere.	
		15/12/92	23200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		15/12/92	23200		Détention (1 nuit et 1 jour a la caserne): Forces Armées d'Haïti
DESIRE, Jean	46	M		Komite Agricol Defans Entere Paysan	
		27/12/93	91105		Menaces et persécution (coup de feu dans la cour): Chef de section, Personnel de chef de section
		27/12/93	91105		Atteinte aux biens (vol de gdes 1000): Chef de section, Personnel de chef de section
DESIRE, Losmane	25	M			
		03/02/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		03/02/94	75701		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

DESIRE, Michel 20 M
03/02/94 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
DESJARDINS, Alberisson 25 M Kino, Opd
05/12/92 53306 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
05/12/92 53306 Atteinte aux biens (pillage de sa maison, de son jardin et vol de son bétail) Attaché, Forces Armées d'Haïti
DESJEAN, St-anne 56 F
13/08/92 84201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESJEAN, William 32 M
13/08/92 84201 Torture (kalot, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
13/08/92 84201 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
DESLIENS, Civil – M
08/11/92 61400 Détention: Forces Armées d'Haïti
DESLIENS, François – M
08/11/92 61400 Détention: Forces Armées d'Haïti
DESLIENS, Georges 31 M
08/11/92 61400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESMOULIN, Leconte 25 M
12/04/92 34400 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): affiliation inconnue
12/04/92 34400 Détention (2 jours): affiliation inconnue
12/04/92 34400 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
DESNOYERS, Sophilis 70 F
02/10/91 61402 Torture (devenue aveugle): Chef de section, Attaché
DESOMBRAGE, Presnel – M
30/10/93 75701 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, fracture bras droit, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
30/10/93 75701 Détention (2 mois): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
DESOR, Paul Gesner 27 M Opl/ajkl Association Jeune Cultures Laborde
14/06/94 84205 Extorsion (gdes 15000): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Extorsion (gdes 15000): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Atteinte à la liberté (journaux du prebistere): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Torture (4 seances de bastonnade: 75 ou 150 coups et assiste a l'execution de 3 prisonnie): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Torture (assiste a l'execution de 3 prisonniers): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Détention (4 mois): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Détention (4 mois a gabion): Forces Armées d'Haïti
DESORME, Naissance 40 M
13/12/91 11401 Détention (bureau adjoint section): Chef de section, Personnel de chef de section
13/12/91 11401 Extorsion (gdes 2250): autre
DESPAY, Jean Simon – M
05/02/94 84300 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Détention: Forces Armées d'Haïti
DESPEIGNE, Belly 28 M Comite De Quartier Despeigne
17/09/92 46207 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, police
08/92 46207 Extorsion (gdes 4250, vol de bétail): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, police
DESPEIGNE, Pierre – M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
DESRAVINE, Roubens 20 M
22/04/94 12106 Torture (coups de machette): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (un mur sembre): Forces Armées d'Haïti
DESRAVINES, Enise 38 F
25/12/92 52300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESRAVINES, Jocelyn 29 M
09/12/91 52300 Torture (kalot marassa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
09/12/91 52300 Détention (8 mois): Forces Armées d'Haïti
09/12/91 52300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESRAVINS, Delins 25 M M.o.p.e.m. Mouvement Organisation Paysan Mon Repos
09/93 51203 Torture (rampement sur le sol et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
09/92 51203 Atteinte aux biens (abattement de son boeuf): FRAPH
17/09/92 51203 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
17/09/92 51203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESRISIERS, Lelome 50 F

07/94 74503 Torture (bastonnade): Chef de section
07/94 74503 Détention: Chef de section

DESRIVIERES, Celiphin
30/10/93 53306 Torture (blessé gravement): Personnel de chef de section, Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53306 Atteinte aux biens (maison pillée): Personnel de chef de section, Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti

DESROCHES, Desjean 32 M Associations Des Jeunes Progressistes Reunis(sans-fil)
30/09/91 75701 Tentative d'exécution: affiliation inconnue

DESROCHES, Gilbert – M
11/10/91 74300 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

DESROCHES, Joseph Gilbert 40 M Fncd, Ong (village D'enfant Sos)
11/10/91 74300 Torture (1 coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
11/10/91 74300 Détention: Forces Armées d'Haïti

DESRONETTES, Thierry 22 M
02/92 93500 Détention (2 mois et quelques jours): Forces Armées d'Haïti
02/92 93500 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
02/92 93500 Menaces et persécution (de tortures): Forces Armées d'Haïti
02/92 93500 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

DESRONVIL, John 26 M
06/07/92 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
06/07/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti

DESROSES, Celius 33 M
19/10/91 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
16/10/91 12100 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

DESROSIER, Diland 27 M Police Interimaire
26/09/93 32100 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
26/09/93 32100 Menaces et persécution: affiliation inconnue

DESROSIERS, Harry 32 M
02/03/94 75701 Disparition: FRAPH
02/03/94 75701 Détention: FRAPH

DESROSIERS, Laurente 54 F
01/92 93303 Torture (coups de pied et de crosse de revolver): Personnel de chef de section, Attaché
01/92 93303 Viol et/ou abus sexuel (touche sexuellement): Personnel de chef de section
01/92 93303 Détention (maison d'un attache): Personnel de chef de section, Attaché
01/92 93303 Atteinte aux biens (vol de gdes 600): Personnel de chef de section, Attaché

DESROSIERS, Michel 32 M
01/92 93303 Menaces et persécution (tentative de detention): Personnel de chef de section, Attaché
01/92 93303 Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, Attaché

DESROSIERS, Thomas 46 M
03/93 91103 Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti
03/93 91103 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DESRUISSEAU, Wisner 33 M Eglise De Dieu/mouvement Paysan Mapou Belle-anse (mpmb)/FNCD
08/92 92106 Détention (5 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Attaché
08/92 92106 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Attaché
08/92 92106 Extorsion (gdes 650): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Attaché
11/93 92106 Détention (4 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Attaché
11/93 92106 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Attaché
11/93 92106 Atteinte aux biens (gdes 1000 pour pouvoir rentrer de son marronage): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Attaché
05/07/92 92106 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Attaché
05/07/92 92106 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Attaché

DESSALINES, Adrien 30 M
30/09/91 75700 Exécution sommaire: affiliation inconnue
30/09/91 75700 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue

DESSOURCE, Hans 20 M
02/07/94 34200 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
02/07/94 34200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
DESSOURCES, Adrienne 50 F
05/92 75400 Détention: Forces Armées d'Haïti
05/92 75400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DESSOURCES, Mario 29 M Partisan Du President Lavalas
04/12/91 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
04/12/91 75701 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
09/02/94 75701 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
09/02/94 75701 Extorsion: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
11/10/93 75701 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
11/10/93 75701 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
DESSOURCES, Rodaty - M
02/94 43202 Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
DESSOURCES, Rodaty 10 M
02/94 43202 Torture (coup de crosse de revolver): Attaché
DESSOURCES, Vilio 45 M KLTD
30/10/93 81104 Atteinte à la liberté (battu a cause de4 la photo d'aristide): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 81104 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
14/08/94 81104 Torture (bastonnade: 150 coups, djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Attaché
14/08/94 81104 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
14/08/94 81104 Atteinte aux biens (vol de bijoux): Forces Armées d'Haïti, Attaché
DESTENE, Smith 39 M OPDD
18/12/91 15204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
DESTIN, Eleda 53 F Groupe Fam Voyant
20/11/91 43100 Torture (deux calottes): Forces Armées d'Haïti
20/11/91 43100 Détention: Attaché
DESTIN, Francois 27 M AJLV
14/11/91 15201 Atteinte aux biens (maison sacagée): Forces Armées d'Haïti
14/11/91 15201 Détention (25 jours): Forces Armées d'Haïti
14/11/91 15201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
14/11/91 15201 Torture (bastonnade et blessures): Forces Armées d'Haïti
DESTIN, Therese 47 F Catholique (RPPG)
10/94 11100 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
10/94 11100 Détention (1 jour): Personnel de chef de section
10/94 11100 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
DESTINA, Poleon 32 M Tet Ansanm Pou Chanjman An Ayiti, Comite De Quartier Fort St Michel
10/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/93 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DESTINA, Toussaint 26 M AJAKS
18/01/93 11200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
18/01/93 11200 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché
18/01/93 11200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
DESTINASSE, Salnave 23 M
06/08/94 81202 Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/08/94 81202 Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/08/94 81202 Extorsion (gdes 25): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
DESTINE, Andre 30 M
03/94 24303 Torture: FRAPH, Personnel de chef de section
DESTINE, Garnier 30 M
20/01/93 11100 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
20/01/93 11100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
20/01/93 11100 Torture (bastonnade, blessure): Forces Armées d'Haïti
DESTINE, Marie Lourdes 29 F
12/03/92 53300 Torture (plusieurs coups de pied): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
DESTINE, Mme Norvilis 60 F Fanm Vanyan
03/94 24303 Torture: FRAPH
10/93 24303 Extorsion (gdes 650): Personnel de chef de section
DESTINE, Rifin 60 M
04/94 75200 Torture (bastonnade;coups de pied; giffles): police
04/94 75200 Détention (7 jours): police
DESTINE, Tenais 28 F Comite Rue Hyppolite
09/94 13100 Détention (1 jour): FRAPH

		10/91	13100		Détention (une journée): FRAPH
		09/94	13100		Torture (kalot marassa): FRAPH
		10/91	13100		Torture (kalot marassa): FRAPH
DESTINOR, Andrephene	28		M		
		17/10/93	24303		Torture (bastonnae): affiliation inconnue
		17/10/93	24303		Détention: Personnel de chef de section
DESTOREL, Avenis	46		F		
		19/11/93	11202		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		19/11/93	11202		Détention (2 semaines): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		19/11/93	11202		Atteinte aux biens (gdes 7500): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DESU, Wilmene	33		F		Groupe De Femme
		05/10/91	42100		Torture (battu): Civils armés
		05/10/91	42100		Torture (coups): Civils armés
DESVARIEUX, Edouart		–		M	
		14/04/93	75200		Exécution sommaire (2 balles): Forces Armées d'Haïti
DEULUX, Lescot	54		M		FNCD
		30/11/93	11200		Atteinte à la liberté: Civils armés
		30/11/93	11200		Menaces et persécution: Civils armés
		30/11/93	11200		Atteinte aux biens (maison pillée): Civils armés
DEUNOIS, Raymond	30		M		Animateur Doch/kodelk (comite Defense A Le Inferet)/organisation Jeune Kiro
		30/09/91	84205		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		15/07/92	84205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/01/93	84205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DEUS, Janine	34		F		Un Groupe De Femmes
		09/03/94	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		09/03/94	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		09/03/94	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		09/03/94	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		09/03/94	42100		Extorsion (gdes 32100): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
DEUS, Jean Christin	36		M		MJRC
		16/04/94	24301		Torture: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		16/04/94	24301		Détention (3 jours caserne de mat d'eau): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		16/04/94	24301		Extorsion (gdes 1000): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		09/04/94	24301		Extorsion (gdes 2502): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		01/04/94	24301		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
DEUS, Mme Vivandi Etienne	38		F		
		09/03/94	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, FRAPH
DEUSME, Clifford	40		M		
		16/02/92	21100		Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
		16/02/92	21100		Détention (1 jour a la caserne de saltadere et 1 jour a la caserne de cerca la): Forces Armées d'Haïti
DEVAL, Verilia	49		F		Ti Paysan Tet Kole
		10/91	43100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		10/91	43100		Détention: Attaché
		10/91	43100		Extorsion (500 gourdes et vol d'un cochon): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
DEVALIEN, Robert	44		M		
		23/08/94	75701		Exécution sommaire: Civils armés
DEVALLON, Colbert		38		M	
		30/09/91	75701		Disparition: affiliation inconnue
DEVARISTE, Sem	30		M		A.p.r.e. Association Des Patriotes Revolutionnaires
		11/91	15100		Atteinte à la liberté: Attaché
		11/91	15100		Torture: Attaché
DEVERMEAIX, Linik		45		M	KOKAD
		06/12/91	32100		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
		06/12/91	32100		Menaces et persécution (casser une jambe): Forces Armées d'Haïti
DEVILUS, Wilamar	–		M		Haut Du Trou
		07/12/91	47105		Torture: Chef de section
		07/12/91	47105		Détention: Attaché, Chef de section
		07/12/91	47105		Extorsion (gdes 1500): Chef de section
DEZANA, Acksene	27		M		Tkl/mpp

02/11/93 21101 Extorsion (gdes 500): police, Personnel de chef de section, Chef de section
02/11/93 21101 Torture (bastonnade: 50 coups, djack kalots marassa, marche sur le corps) police, Personnel de chef de section, Chef de section
02/11/93 21101 Détention (1 journée): police, Personnel de chef de section, Chef de section

DEZANA, Lelio 53 M RPPG, M.p.p.
14/12/91 21101 Torture (djack, kalot marassa , marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
14/12/91 21101 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché

DEZARMA, Dieubon 34 M Mouvement Paysan Madeleine (mpm) Petit Goave
03/10/91 74305 Torture (coups de crosse de fusil, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
03/10/91 74305 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti

DEZIEME, Bobote 43 F
30/10/93 13100 Torture: police, Attaché
30/10/93 13100 Détention (3 jours / caserne de gros morne et gonaives): police, Attaché

DICE, Dilia 55 F
04/02/94 75200 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
04/02/94 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti

DICEUS, Mirlande 22 F
06/92 81208 Détention: FRAPH, Civils armés

DIDIER, Sainte Rose 26 F
17/09/94 75100 Détention: Attaché

DIEU VAIS, Belon 35 M
30/09/92 15302 Torture (coups de blessures): Forces Armées d'Haïti

DIEUDONNE, Adele 54 M
30/10/93 93401 Atteinte à la liberté (des tracts etaient pres de son commerce): FRAPH, Autre
30/10/93 93401 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH, Autre
11/93 93401 Atteinte aux biens (vol de bétail): FRAPH, Autre
11/93 93401 Menaces et persécution (d'impaler son fils sur une baionnette): FRAPH, Autre

DIEUDONNE, Eliana 53 F
07/07/93 71204 Menaces et persécution: Civils armés
07/07/93 71204 Atteinte aux biens (vol de gdes 37500): Civils armés

DIEUDONNE, Genevievre 48 F
13/04/94 75202 Torture: Civils armés

DIEUDONNE, Gerard - M
30/10/93 93401 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH

DIEUDONNE, Juslaine 28 F
16/12/91 51100 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
16/12/91 51100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

DIEUDONNE, Monique 49 F
30/10/93 93401 Menaces et persécution (maison lapidée): FRAPH
30/10/93 93401 Atteinte aux biens (vol des bétail): FRAPH

DIEUDONNE, Osner 40 M
24/06/93 14201 Torture (bastonnade): Chef de section, FRAPH, Personnel de chef de section

DIEUDONNÉE, Merlieze 53 F
07/94 35100 Exécution sommaire (1 balle): Forces Armées d'Haïti

DIEUFET, Val - M
29/07/92 14203 Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
29/07/92 14203 Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section

DIEUJUSTE, Aline 46 F
28/10/91 46107 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

DIEUJUSTE, Andre 37 M Association Jeune Pour Le Developpement Duclo (ajdd)
07/02/92 11301 Détention (2 jours): Chef de section
07/02/92 11301 Atteinte à la liberté: Chef de section

DIEUJUSTE, Calixte 42 M
02/92 75701 Disparition: Civils armés
11/91 75701 Torture: Civils armés
02/92 75701 Détention: Civils armés
11/91 75701 Menaces et persécution: Civils armés

DIEUJUSTE, Erissaint 45 M
16/10/92 22200 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, police
16/10/92 22200 Détention: Personnel de chef de section, police
16/10/92 22200 Extorsion (gdes 1800): Personnel de chef de section, police

DIEUJUSTE, Gerald 18 M
06/02/93 11100 Torture (bastonnade blessure): Forces Armées d'Haïti, police

DIEUJUSTE, Iclair 33 M
12/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison detruite par le feu): Forces Armées d'Haïti

DIEUJUSTE, Joseph 38 M

08/10/93 13104 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
08/10/93 13104 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
08/10/93 13104 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DIEUJUSTE, Mme Iclair 32 F Fanm Vanyan
12/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison détruite par le feu): affiliation inconnue

DIEUJUSTE, Orange 49 M Vodouisan/tet Kole
29/10/93 15204 Torture (bastonnade, kalot, marche sur le corps): Personnel de chef de section, Attaché, Autre, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 15204 Détention (quelques heures): Personnel de chef de section, Attaché, Autre, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 15204 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Attaché, Autre, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 15204 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Attaché, Autre, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 15204 Extorsion (vol): Personnel de chef de section, Attaché, Autre, Forces Armées d'Haïti

DIEUJUSTE, Viesan 64 M A.j.d.b.c.
10/91 74304 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

DIEUKIVLE, Frederic
22/04/94 12100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
19/04/94 12100 Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
19/04/94 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

DIEUMEME, Exume 46 M Caritas Organisation Tête Ansaam
04/94 13100 Menaces et persécution: Chef de section
04/94 13100 Extorsion (gdes 1500): Chef de section

DIEUMERCI, Bernaise
30/08/92 61404 Détention (2 jours): Chef de section, Personnel de chef de section

DIEUSEUL, Germaine 60 F
28/01/92 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti

DIEUSIBON, Senatus – M
24/04/93 41103 Exécution sommaire: Chef de section
24/04/93 41103 Détention: Chef de section

DIEUSIFORT, Mario 14 M
03/01/93 92107 Torture (10 coups de fouette): Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
03/01/93 92107 Atteinte aux biens: Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti

DIFFICILE, Sylvestre 33 M
10/12/92 51200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

DIFFICILE, Sylvestre – M
19/04/92 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
19/07/93 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DIFICIL, Jean Claude 26 M
06/93 51200 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
08/94 51200 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
06/93 51200 Atteinte aux biens (confiscation de sa maison): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
08/94 51200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

DIKEN, 33 M
30/09/91 75700 Exécution sommaire: affiliation inconnue
30/09/91 75700 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue

DIL, Eduard 43 M
25/09/93 75101 Exécution sommaire: Civils armés

DILIGENT, Elie 34 M
05/02/94 84300 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Détention: Forces Armées d'Haïti

DILIGENT, Jean Francois 29 M Tet Ansaam De Guillaume
05/02/94 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

DIMANCHE, Elord 19 M
27/12/93 75700 Tentative d'exécution (une balle au pied gauche cicatrice): affiliation inconnue

DIMANCHE, Gaston 32 M
29/03/92 71105 Torture (montrais): Forces Armées d'Haïti

DIMANCHE, Jean Claude 46 M
26/10/93 34100 Exécution sommaire (2 balles): FRAPH
26/10/93 34100 Torture (pique, bastonnade): FRAPH
26/10/93 34100 Atteinte à la liberté: FRAPH

DIMANCHE, Slyelio 27 M
11/09/92 75700 Disparition: Civils armés, Forces Armées d'Haïti

		11/09/92	75700	Détention (3 jours): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
	DIMANSOIS,			
		31/05/92	81204	Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		31/05/92	81204	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
DIOMETRE, Milouse	25	F		
		31/10/91	42100	Menaces et persécution (fouille, perquisition de domicile): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		31/10/91	42100	Atteinte aux biens (porte de maison brisée + vaisselle): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
DIOMETRE, St Luma	–	M		
		13/11/91	42100	Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
DIRAT, Joselene	41	F	Lavalassienne	
		05/05/94	31300	Torture (50 coups de fouet): Forces Armées d'Haïti
		05/05/94	31300	Détention (7 heures): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		05/05/94	31300	Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		05/05/94	31300	Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
DIRET, Maxo	–	M	RPPG, Opdec;	
		05/08/94	81200	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
		05/08/94	81200	Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
DIVE, Boniface	45	M		
		30/09/91	75101	Disparition: affiliation inconnue
DIVIL, Firmint	33	M	RPPG, M p p	
		12/11/93	21101	Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, police
		12/11/93	21101	Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, police
		12/11/93	21101	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, police
DOCTEUR, Luc	51	M	Uptger Des Tptc	
		11/91	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		11/91	42100	Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
DOIRIN, Sylvio	32	M	Oganizasyon Pupile Konty Soul (opk)	
		02/11/93	93501	Détention: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		02/11/93	93501	Menaces et persécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		02/11/93	93501	Extorsion (gdes 800): Forces Armées d'Haïti
DOLBRICE, Mireille	–	F	Mouvman Peyizan Bomon	
		10/94	33301	Torture (bastonnade): affiliation inconnue
DOLCE, Jean	–	M		
		16/12/91	51204	Détention: Personnel de chef de section
DOLCE, Macula	52	F	Comite De Quartier De Petit Guinc	
		14/09/94	41100	Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		14/09/94	41100	Détention: Forces Armées d'Haïti
		14/09/94	41100	Extorsion (gdes 865): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
DOLCINE, Gerard	52	F	Justice Et Paix/Iki	
		17/12/91	15200	Menaces et persécution (de mort, tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
		08/01/92	15200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		08/01/92	15200	Menaces et persécution (de mort, tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
DOLCY, André	31	M	Prezidan Oganizasyon Jèn Patriyòt Kanz; Oganizasyon Peyizan Manti	
		13/11/93	42300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DOLNE, Lorencia	65	F		
		28/11/93	14201	Torture (bastonnade, gifles): Chef de section, Personnel de chef de section
		28/11/93	14201	Détention (chez le chef de section et a la prison de st michel): Chef de section, Personnel de chef de section
		28/11/93	14201	Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		28/11/93	14201	Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/09/93	14201	Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/09/93	14201	Menaces et persécution (maronnage): Chef de section, Personnel de chef de section
		30/09/93	14201	Atteinte aux biens (vol, destruction): Chef de section, Personnel de chef de section
DOLNE, Raynis	37	M		
		29/09/91	75701	Disparition: affiliation inconnue
DOLSAINT, Savalois	61	M		
		30/10/93	21200	Torture (coups, gifles, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	21200	Détention (caserne 1 heure, thomassique): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	21200	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	21200	Détention (caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	21200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
DOMINGUE, Sermeus	65	M		

30/09/91 75203 Tentative d'exécution (1 balle): Civils armés

DOMINIQUE, Ariane 32 F
30/09/93 72100 Torture (avec de l'eau chaude): FRAPH
30/09/93 72100 Atteinte à la liberté: FRAPH
30/09/93 72100 Menaces et persécution: FRAPH

DOMINIQUE, Maurice - M
14/06/94 84205 Détention: Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Torture: Forces Armées d'Haïti

DOMINIQUE, Nouba 25 M
17/12/92 91103 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
17/12/92 91103 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti

DOMINIQUE, Nouba 22 M
12/93 91103 Torture (bastonnade aux genoux): Forces Armées d'Haïti
12/93 91103 Détention: Forces Armées d'Haïti
12/93 91103 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DOMPIERRE, Cholastique 48 F
30/10/93 62200 Extorsion: Chef de section

DOMPIERRE, Colacide 46 F
30/10/93 62200 Torture (coups de machette): Personnel de chef de section
30/10/93 62200 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section

DOMPIERRE, Exilien 42 M
30/10/93 62200 Atteinte aux biens: Chef de section
30/10/93 62200 Détention: Chef de section
30/10/93 62200 Torture: Chef de section

DOMPIERRE, Wilner 18 M
30/10/93 62200 Extorsion: Chef de section
30/10/93 62200 Détention: Chef de section
30/10/93 62200 Torture: Chef de section

DONASTON, Alcivil 65 M Baptiste
12/93 15300 Détention (1 jour avant poste): Attaché, Forces Armées d'Haïti
12/93 15300 Torture (battu au visage): Attaché, Forces Armées d'Haïti

DONATIEN, Amelie - F
15/12/91 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DONATUS, Odius 42 M
17/07/94 21101 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
17/07/94 21101 Torture (1 journée): Forces Armées d'Haïti
17/07/94 21101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
17/07/94 21101 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti

DONEIS, Tercius - M
09/92 41200 Torture (coup de machette): Attaché

DONOCU, Emiliene Suze 37 F
29/09/94 75200 Torture (coups de machette, bastonnade): FRAPH
29/09/94 75200 Menaces et persécution: FRAPH

DONPIERRE, Analia 24 F
30/10/93 62200 Torture: Chef de section
30/10/93 62200 Extorsion: Chef de section
30/10/93 62200 Détention: Chef de section

DONPIERRE, Francklyn 28 M Organisations Jeunes Populaire
30/10/93 62202 Extorsion (gdes 2000): Chef de section
30/10/93 62202 Menaces et persécution: Chef de section
09/10/94 62202 Tentative d'exécution (2 coups de machette): Chef de section

DONPIERRE, Wilner - M
30/10/93 62200 Torture (bastonnade): Chef de section, FRAPH, Personnel de chef de section
30/10/93 62200 Détention: Chef de section, FRAPH, Personnel de chef de section

DONSAINT, Joel 29 M
12/04/92 44200 Tentative d'exécution (tir avec un revolver): Forces Armées d'Haïti
12/04/92 44200 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
12/04/92 44200 Détention: Forces Armées d'Haïti
12/04/92 44200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
12/04/92 44200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DOR, Celiphete 38 F
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (tout le matériel de son commerce a été détruit): Forces Armées d'Haïti
16/12/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution (tirs nourris): Forces Armées d'Haïti
16/12/93 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

DOR, Nene 28 M

		05/94	73201		Torture: Forces Armées d'Haïti
		05/94	73201		Détention: Forces Armées d'Haïti
DORCE, Anthony	60	M			
		04/94	71200		Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		04/94	71200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps,bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
DORCELA, Dominique		–	M		
		08/10/91	53306		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	53306		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DORCELA, Juima	51	M		Groupement Caritas	
		11/91	53306		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		11/91	53306		Atteinte aux biens (jardin pillé): Forces Armées d'Haïti
DORCELA, Lefort	–	M			
		08/10/91	53306		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	53306		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DORCELA, Manius	–	M			
		05/12/91	53306		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	53306		Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	53306		Atteinte aux biens (vol d'argent et maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DORCELIS, Francois	–	M			
		11/91	53200		Menaces et persécution: Chef de section
DORCELLY, Dieufaite		29	M		
		12/08/92	12100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
DORCELO, Benisse	–	M		CATH	
		07/92	13107		Détention (3 jours): Chef de section
		07/92	13107		Atteinte à la liberté: Chef de section
		07/92	13107		Menaces et persécution: Chef de section
DORCELON, Mathieu		–	M		CATH
		07/92	13107		Détention (3 jours): Chef de section
		07/92	13107		Atteinte à la liberté: Chef de section
		07/92	13107		Menaces et persécution: Chef de section
DORCELUS, Bernard		42	M		
		12/12/92	21201		Détention (3 jours): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		12/12/92	21201		Extorsion (gdes 2500): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
DORCELUS, Philesma		36	M		PVA
		04/11/91	43203		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
		06/92	43203		Menaces et persécution: Chef de section
DORCELUS, Urmanie		40	F		
		30/09/91	53306		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DORCELY, Carlo	33	M			
		28/10/91	35100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		28/10/91	35100		Atteinte aux biens (objets brises): Forces Armées d'Haïti
DORCELY, Exilien	40	M			
		30/06/93	12100		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
		30/06/93	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12100		Menaces et persécution (vol d'argent gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
DORCELY, Jean-fanfan		30	M		
		01/08/94	75202		Torture: Forces Armées d'Haïti, police
		01/08/94	75202		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, police
		01/08/94	75202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, police
DORCELYS, Camile	72	M		Sacristain Eglise Catholique	
		02/92	43203		Torture: Attaché
		02/92	43203		Détention: Attaché, Chef de section
DORCEUS, Fanelus	48	M		O p d Organisation Paysan De Dumas	
		03/93	51201		Atteinte aux biens: FRAPH
DORCILIA, Valcin	80	F			
		13/12/91	11401		Atteinte aux biens (msison incendiée): Forces Armées d'Haïti
DORCILIEN, Dorcinmo		29	M		Jeune Patriote
		12/10/94	24300		Tentative d'exécution (balle dans la jambe droite): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, autre
		12/10/94	24300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, autre
DORCIME, Amancia	77	F			
		30/10/93	47101		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	47101		Atteinte aux biens (portes brisées): Attaché, Forces Armées d'Haïti

DORCINVIL, Jean Robert	38		M	Fncd(mandataire Elct 90)
	30/12/91	24103		Torture: Forces Armées d'Haïti
	30/12/91	24103		Détention (une journée au poste de boucan carre): Forces Armées d'Haïti
	30/12/91	24103		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
	09/92	24103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DORCINVILLE, Jean Robert	38		M	FNCD
	30/12/91	24103		Torture (coups de revolver a la tête; bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/12/91	24103		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/12/91	24103		Extorsion (gdes 1500; maison detruite): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	16/09/94	24103		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DORELIS, Saint Victor	40		M	
	21/12/91	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
DOREMA, Sainte-rose	30		F	
	30/09/91	75500		Torture: Forces Armées d'Haïti
DOREMA, Titatit	21		M	
	30/09/91	75500		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
DORENA, Aniel	47		M	MPNKP
	01/08/92	21201		Atteinte aux biens (destruction de la maison): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	16/09/93	21201		Extorsion (gdes 21750): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	01/08/92	21201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	01/02/93	21201		Extorsion (gdes 4000): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
DORENA, Zacary	23		M	M.P.P.
	01/10/93	21201		Torture (baiser la matiere fecale de chien): Personnel de chef de section
	01/10/93	21201		Extorsion: Personnel de chef de section
	30/09/93	21201		Torture: Personnel de chef de section
	30/09/93	21201		Détention: Personnel de chef de section
DORENMART, Sanasia	26		F	Aucune Affiliation Mentionée
	09/04/94	41101		Torture: Attaché
	11/04/94	41101		Menaces et persécution: Attaché
	05/01/92	41101		Extorsion (gdes 1500): Chef de section
DORESCA, Amanta	36		F	
	28/10/93	24203		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
DORESTIL, Yves	36		M	Bec De Thomassique En 90 Et En 95
	10/02/93	21200		Détention (4 jours a thomassique): Forces Armées d'Haïti
	10/02/93	21200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	10/02/93	21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/02/93	21200		Atteinte aux biens (perte de documents personnels et de bétails): Forces Armées d'Haïti
	13/11/92	21200		Détention (2 jours a thomassique): Forces Armées d'Haïti
	13/11/92	21200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	13/11/92	21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DORGERON, Sagesse	–		M	CATH
	07/92	13107		Détention (3 jours): Chef de section
	07/92	13107		Atteinte à la liberté: Chef de section
	07/92	13107		Menaces et persécution: Chef de section
DORGILLES, Wilner	38		M	
	23/05/92	15204		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	23/05/92	15204		Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti
	23/05/92	15204		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	25/05/92	15200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	25/05/92	15200		Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
	25/05/92	15200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
DORICENT, Velina	68		F	
	27/10/93	85101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
DORILAS, Amarante	38		F	
	04/10/91	24300		Disparition: Forces Armées d'Haïti
DORILAS, Josette	31		F	Groupe Lumiere
	08/94	81205		Extorsion (gdes 75): FRAPH
	13/10/94	81205		Menaces et persécution: FRAPH
	08/94	81205		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH
DORILAS, Mme Elissaint	30		F	
	10/04/94	14205		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
	10/04/94	14205		Menaces et persécution (interrogatoire): Personnel de chef de section
	10/04/94	14205		Atteinte aux biens (550 gourdes, 1 manchette): Personnel de chef de section
DORIMOND, Bertaud	–		M	

15100Torture: Forces Armées d'Haïti
15100Détention: Forces Armées d'Haïti

DORISAN, Iram 80 M
06/02/94 85101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/10/93 85101 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/10/93 85101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DORISAN, Velina 64 F Son Fils Etait Magistrat
30/10/93 85101 Atteinte aux biens (ecraser sa porte avec des pierres): Forces Armées d'Haïti
18/10/93 85101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 85101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DORISCA, Abner 19 M
03/10/93 42100 Détention: Attaché
03/10/93 42100 Torture: Attaché

DORISCA, Amed 18 M
10/91 42100 Torture (bastonnade en fer): Forces Armées d'Haïti

DORISCA, Aspil – M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

DORISCA, Elina 32 F Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

DORISCA, Jeddah 12 F
10/91 42100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

DORISCA, Nason 27 M AJPM
24/06/93 75202 Tentative d'exécution: FRAPH
24/06/93 75202 Torture (2 balles au visage): affiliation inconnue

DORISCA, Terilus 44 M
10/91 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
10/91 42100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

DORISCAR, Louis 50 M TKL
14/09/94 41101 Torture (djack, bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
14/09/94 41101 Détention: Attaché
14/09/94 41101 Extorsion (gdes 4000, vol gdes 3000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

DORISCAT, Elga 45 M
10/12/91 45200 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

DORISCAT, Enide 57 F
26/08/92 44300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

DORISCAT, Wilner 25 M TKL
10/12/91 45200 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/12/91 45200 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
10/12/91 45200 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti

DORISMOND, Francene 34 F
20/11/93 12100 Torture: Forces Armées d'Haïti

DORISTAN, Leonel 39 M La Belle Etoile Affilie Au Doch, Bande Rara "missile"
31/09/91 84204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

DORIVAL, Francima 33 M
06/04/94 54303 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
06/04/94 54303 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section
06/04/94 54303 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Chef de section

DORIVAL, Francima 39 M
06/04/94 54200 Détention: Chef de section, Personnel Chef de section
06/04/94 54200 Extorsion: Chef de section, Personnel Chef de section

DORIVAL, Merisnor 45 M
06/04/94 54200 Extorsion (100 gdes): Forces Armées d'Haïti

DORIVAL, Salomon 31 F
22/04/94 12106 Torture (bastonnade: 3 coups a la jambe gauche): affiliation inconnue
22/04/94 12106 Menaces et persécution: affiliation inconnue
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (ses marchandises d'epicese cout ete volées, fer a repasser, souliers, verres et): affiliation inconnue

DORIVAL, Servisse – F
03/02/92 72100 Torture: Forces Armées d'Haïti
03/02/92 72100 Détention: Forces Armées d'Haïti

DORLCINE, Emmanuel 57 M Coo-pro-chita
18/09/92 47100 Torture (coups de crosse d'uzzi, giffles): Forces Armées d'Haïti
18/09/92 47100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DORLEAN, Jean 29 M Comite De Quartier Cite Du Peuple Cap-haitien
30/09/91 41100 Torture (coups de pied, bastonnade, calottes): Chef de section

30/09/91 41100 Détention: Chef de section
30/09/91 41100 Menaces et persécution (d'execution): Chef de section
30/09/91 41100 Extorsion (gdes 500): Chef de section

DORLEANS, Raoul (lioinel) 31 M
25/03/94 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

DORLEANS, Thernilia 40 F
Mpp/ Membre De Komite Fanm Vanyan D'abriot
16/11/91 22101 Détention (3 jours a la caserne): Employé civil de l'Etat
16/11/91 22101 Extorsion (gdes 150): Employé civil de l'Etat
24/12/91 22101 Atteinte à la liberté: Chef de section

DORLIS, Martelly 23 M
30/09/91 75202 Disparition: affiliation inconnue

DORLISME, Wilveus 34 M
TKL
29/01/93 11105 Extorsion (gdes 2500): Chef de section, Personnel de chef de section
29/01/93 11105 Détention (6 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
29/01/93 11105 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section

DORLUS, Fernande 31 F
11/92 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DORLUS, Itilia 56 F
26/04/94 41103 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti

DORLUS, Leonel 46 M
17/08/93 75203 Disparition: affiliation inconnue
17/08/93 75203 Détention: affiliation inconnue

DORLUS, Resilia 80 F
26/04/94 41103 Torture: Forces Armées d'Haïti
26/04/94 41103 Détention: Forces Armées d'Haïti
26/04/94 41103 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti

DORLUS, Thelinoir 27 M FNCD
13/12/93 75200 Torture (bastonnade; 75 coups ; djack; coups de pieds): Forces Armées d'Haïti, police
02/10/91 75200 Tentative d'exécution (3 balles au dos): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

DORLUS, Thelinois 29 M
30/09/91 75203 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
10/93 34100 Détention: Forces Armées d'Haïti

DORME, Colson 29 M
01/02/93 75700 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/02/93 75700 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
01/02/93 75700 Torture (chocs electric coups de pieds): Forces Armées d'Haïti

DORMESIL, Jn Claude 29 M
Membre Justice Et Paix/ Tet Kole Ti Peyzan
27/06/93 14201 Extorsion (gdes 150): police, FRAPH
27/06/93 14201 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

DORMEUS, Manus 27 M O.P.B.
30/10/93 51100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 51100 Extorsion (gdes 215 et vol de ses outils et materiaux debeniste): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 51100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 51100 Atteinte aux biens (destruction de sa maison et perte de bétail): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

DORMEVIL, Mme Sauveur 50 F
13/12/91 11401 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

DORMEVIL, Papouche 14 M
13/12/91 11401 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

DORMEVIL, Sauveur 52 M
13/12/91 11401 Torture (bastonnade, djack): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
13/12/91 11401 Détention (8 jours): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
13/12/91 11401 Atteinte aux biens (gdes 17500): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

DORMEVIL, Suze 12 F
13/12/91 11401 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

DORNEVIL, Ebert 28 M
18/11/91 15302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section

DORNEVIL, Fanovil – M
15205Détention: Forces Armées d'Haïti
15205Torture: Forces Armées d'Haïti

DORNEVIL, Kedner 35 M MIOPY/
18/11/91 15302 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section

18/11/91 15302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
18/11/91 15302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
18/11/91 15302 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
18/11/91 15302 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section

DORNEVIL, Mme Gonzague 62 F
18/11/91 15302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
18/11/91 15302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section

DORNEVIL, Phanovil 36 M Okpav5 (organizasyon Koinote)
26/10/91 15200 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, autre
26/10/91 15200 Détention (13 jours caserne st marc): Personnel de chef de section, autre
24/10/91 15200 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, autre
24/10/91 15200 Détention (2 jours): Personnel de chef de section, autre

DORSAINT, Antoine 22 M
02/10/91 53400 Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti

DORSAINT, Fonya 52 F Nou Vle Devlope
10/91 53306 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
10/91 53306 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/91 53306 Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti

DORSAINT, Lenese 42 F
27/12/93 75701 Atteinte aux biens (maison incendiée): FRAPH

DORSAINT, Marie 35 F
17/06/92 75701 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

DORSAINT, Meslus-pierre 45 M President Comite De Quartier
09/92 52300 Torture: Forces Armées d'Haïti
18/12/92 52300 Torture: Forces Armées d'Haïti

DORSAINT, Mme Simisca 50 F
20/10/93 53304 Torture: police, FRAPH
20/10/93 53304 Atteinte à la liberté: police, FRAPH

DORSAINVIL, Antonio 23 M Sant Devlopman Pwoje Peyizan
03/10/91 74305 Torture: Forces Armées d'Haïti
03/10/91 74305 Détention: Forces Armées d'Haïti
03/10/91 74305 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DORSAINVIL, Louidor 35 M Eglise Indigene, M.p.p
24/04/92 23102 Torture (bastonnade, djack): Chef de section
24/04/92 23102 Détention (caserne de fascahobas et caserne de hinche): Personnel de chef de section
24/04/92 23102 Extorsion (gdes 3500): Forces Armées d'Haïti

DORSAINVIL, Vanissia 31 F Sofa Solidarite Fanm Ayisyen
09/08/93 14201 Détention (un jour): Chef de section, Personnel de chef de section
08/93 14201 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

DORSINET, Marina 37 F
30/09/91 44200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DORSSANT, Claire Lande 22 F
09/94 11100 Torture (battue, fouettée): Forces Armées d'Haïti
09/94 11100 Détention (3 jours en prison): Forces Armées d'Haïti
09/94 11100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DORT, Lifaite 34 M Partisan Du President
30/11/93 11401 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): affiliation inconnue
27/04/94 11401 Menaces et persécution (represailles): affiliation inconnue
30/11/94 11401 Atteinte aux biens (maison pillée): Attaché, Forces Armées d'Haïti

DORVAL, Lucien 58 M
15/09/93 75203 Menaces et persécution: Attaché
11/09/93 75203 Menaces et persécution: Attaché
15/09/93 75203 Atteinte aux biens (vol bijoux): Attaché

DORVELIA, Sylvain 27 M Comite De Quartier
08/93 13100 Torture (bastonnade, djack): Attaché
08/93 13100 Détention (2 jours caserne gros-morne): Attaché

DORVIL, Brenord 38 M Comite De Quartier La Jeunesse De Lacroix.
30/10/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
21/09/93 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
21/09/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DORVIL, Ferdinand 35 M Opk=>oganizasyon Peyizan Karakol
22/10/91 43203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DORVIL, Jacky 26 M Organisation Populaire Cadoucet Jean-rabel, F.n.c.d
11/11/91 61400 Torture (coups de pied, djack, bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

		11/11/91	61400		Détention (5 mois): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
		05/05/94	61400		Menaces et persécution (mandats d'amener): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
		05/05/94	61400		Atteinte aux biens (detruit sa maison): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
DORVIL, Kleber	–	M			
		30/09/91	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DORVIL, Liciani	60	F			
		14/08/92	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		14/08/92	84200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DORVIL, Perogene	26	M		Comite Quartier De Vincent	
		23/10/91	47103		Extorsion (gdes 1000): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/92	47103		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		23/10/91	47103		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DORVIL, Rosanio	55	F		Groupe Femmes Vaillantes	
		30/09/91	43203		Menaces et persécution: Attaché
DORVIL, Rosanio	–	F			
		09/02/92	43200		Menaces et persécution: Attaché
DORVIL, Rosannie	50	F			
		04/11/91	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
DORVIL, Serafine	–	F			
		06/10/93	47200		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
DORVILIEN, Jean Richard		16	M		
		25/12/92	51203		Exécution sommaire: Attaché
DORVILIEN, Renand		40	M		Membre Mouvement Paysan
		26/06/93	82102		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
DORVILIEN, Robert	32	M			
		25/12/92	51203		Atteinte aux biens (maison detruite et perte de ses biens meubles): Attaché
		25/12/92	51203		Menaces et persécution: Attaché
DORVILLE, Clemencile		49	F		Lavalassienne
		05/93	33101		Torture (bastonnade, coups de fouet): Forces Armées d'Haïti
		05/93	33101		Détention (1 jour et 1 nuit): Forces Armées d'Haïti
		05/93	33101		Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
DORVILMA, Smith	21	M			
		13/08/92	84201		Torture: Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	84201		Détention: Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	84201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DORVILUS, Dieumeka		50	M		
		30/09/91	75200		Disparition: affiliation inconnue
DORVILUS, Fred	26	M			
		16/09/92	52300		Torture (battu, bras droit cassé): Forces Armées d'Haïti
DORVILUS, -	-	M			
		10/92	52300		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
DORZILIEN, Dilace					
		24/10/91	61401		Torture (ligoté, hissé à un poteau, bastonnade et kalot marassa): Chef de section, Personnel de chef de section
		24/10/91	61401		Détention (2 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
		24/10/91	61401		Extorsion (gdes 400): Chef de section, Personnel de chef de section
DOSSOU, Etienne	17	F		Lavalas	
		09/07/94	32100		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		09/07/94	32100		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		09/07/94	32100		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		09/07/94	32100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		09/07/94	32100		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		24/06/94	32100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		24/06/94	32100		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		24/06/94	32100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
DOSSOU, Ignores	28	M		MPNKP	
		31/10/93	14204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Personnel de chef de section
		31/10/93	14204		Atteinte aux biens (gdes 300): Personnel de chef de section
DOSSOU, Limose	15	F			
		24/06/94	32100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

		24/06/94	32100		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		24/06/94	32100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		24/06/94	32100		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
DOSSOU, Ste Anne	22	F			
		11/93	92100		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		11/93	92100		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
DOSSOUS, Dlisane	55	F			
		09/10/91	61407		Torture (coups de pierre aux cotes): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section, Personnel de chef de section
DOSSOUS, Martha	–	F		KGPB	
		29/05/92	41105		Torture (coups de poing, battu avec bouts de fer): Chef de section, Personnel de chef de section
		29/05/92	41105		Détention (a la place de son mari): Chef de section, Personnel de chef de section
DOSSOUS, Michel	46	M		Tet Ansanm Martino Et Mouvement Organisation Paysan Plaisance	
		01/92	46200		Torture (bastonnade: trois coups, trois coups de crosse de fusil): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		01/92	46200		Détention: Forces Armées d'Haïti
DOSTENE, Dieutel	31	M		Catholique T.k.l (ti Kominote Legliz)	
		30/09/91	15203		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti
DOSTENE, Elielle	–	F			
		30/09/91	15203		Détention (5 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	15203		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DOSTHENE, Edlene	18	F			
		18/12/91	15204		Torture (bastonnade a un mineur de 14 ans): Attaché, Forces Armées d'Haïti
DOSTIN, Amonia	57	F			
		11/10/93	41100		Torture: Civils armés, Attaché
		11/10/93	41100		Menaces et persécution: Civils armés
DOUAREMA, Lafrance		34	M		L'union De La Paix Et Kgpb
		19/06/94	41105		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		19/06/94	41105		Extorsion (gdes 6300): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		27/08/94	41105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		19/06/94	41105		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
DOUDOU, Gusmane	42	M		MPP	
		08/10/91	22101		Torture (bastonnade; ligote): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	22101		Détention (dans une maison et abandonne): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	22101		Atteinte aux biens (gdes 250): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		06/05/93	22101		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
DOVIL, Clebert	–	M		Coordonnateur Opgn	
		04/11/91	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DOVIL, Docieux	–	M		Sa Mere Est Coordonatrice Du Mouvement Opgn	
		04/11/91	43200		Détention: Forces Armées d'Haïti
DOVINE, Carlo	–	M			
		24/08/92	84000		Torture (bastonnade, kalot): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		24/08/92	84000		Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		24/08/92	84000		Atteinte à la liberté (reunion de priere): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DOXI, Sonson	35	M			
		03/10/91	74300		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	74300		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DROUILLARD, St Geraine		–	F		
		21/09/93	93402		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DUBONNE, Wilfrid	38	M		Rassemblement Populaire Gaillard	
		15/10/93	52300		Détention: FRAPH
		15/10/93	52300		Atteinte aux biens (maison detruite): FRAPH
DUBREVIL, Misael	32	M		Org. Combattants Democratie En Haiti(ocdh); Oppb	
		06/05/92	75203		Tentative d'exécution: Civils armés
		06/05/92	75203		Torture (bastonnade, kalot marasa, mutilation, oreille gauche): Civils armés
		06/05/92	75203		Atteinte aux biens: Civils armés
DUBREVIL, Nervio Hilosin		30	M		
		06/05/92	75203		Torture: Civils armés
DUBUISSON, Dantes		70	M		Lavalas - Aristide
		10/12/93	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DUCASSE, Eder	25	M			

		09/94	72201		Menaces et persécution (lettre anonyme): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	72201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	72201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
DUCASSE, Evenc	32	M		Mop; Moderni	
		08/12/92	72200		Torture (simulation d'execution): Forces Armées d'Haïti
		08/12/92	72200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		08/12/92	72200		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	72200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	72200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DUCLAIR, Mario	37	M		OPL	
		20/12/92	85201		Torture (bastonnade): Civils armés
		20/12/92	85201		Détention: Civils armés
		20/12/92	85201		Tentative d'exécution: Civils armés
		01/10/93	85201		Menaces et persécution: Attaché
DUCLAIR, Morvil	33	M		Organisation Des Pecheurs	
		01/10/91	32103		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	32103		Détention (13 jours): Forces Armées d'Haïti
DUCLONA, Kenel	37	M			
		30/10/92	71100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
		30/10/92	71100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
DUCLOS, Claudette	29	F			
		19/07/93	51200		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
		19/04/92	51200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		19/04/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DUCREPHIN, Daniel	33	M		Centre De Developpement Des Ressources Humaines	
		31/01/93	32300		Torture (giflée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		31/01/93	32300		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		31/01/93	32300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		31/01/93	32300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
DUFORT, Sauveur	29	M			
		12/07/93	93400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/07/93	93400		Détention (1 journée en cachot): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/07/93	93400		Atteinte à la liberté (force a boire du clairin): Forces Armées d'Haïti, Attaché
DUFRANT,	58	M			
		30/10/93	62200		Atteinte aux biens: Chef de section
		30/10/93	62200		Atteinte à la liberté: Chef de section
		30/10/93	62200		Menaces et persécution: Chef de section
		30/10/93	62200		Torture: Chef de section
DUFREINE, Grancier		37	M		
		11/92	11100		Torture (bastonnade, coups de crosses): Forces Armées d'Haïti
		11/92	11100		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
		11/92	11100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		11/92	11100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DUFRESNE, Sivibel	–	M			
		28/12/91	45200		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DUGAS, Joanel	21	M			
		12/12/91	14100		Torture (djack): Forces Armées d'Haïti
		12/12/91	14100		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
DUGAZON, Zabelli	34	F			
		13/12/91	15100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DUGOARAN, Mariana		60	F		
		30/09/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens (porte enfoncée, maison pillée): Forces Armées d'Haïti
DUGOARAN, Wisiel	12	M			
		16/10/91	47102		Exécution sommaire: Attaché, Forces Armées d'Haïti
DUGOIRANT, Sagesse		52	M	Mpd (mouvement Paysan Du Dondon)	
		15/11/91	47100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		15/11/91	47100		Extorsion (750 gde): Forces Armées d'Haïti
		08/11/91	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		08/11/91	47100		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
DUGUE, Eric	20	M			
		02/93	53200		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
		02/93	53200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
DUGUE, Erne	–	M		Militant Lavalas	
		30/09/91	42100		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

DUGUE, Frederic 47 M
02/93 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
02/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DULIEPRE, Arnold 57 M Tkl, Kosa (coop. Soleil De L'amour), Kplq (kodinasyon Payzan Konbit Ak Jistis)
01/94 85301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DUMAI, Diela 48 F Lavalas
12/91 75100 Atteinte aux biens (vol de marchandises): Civils armés
02/92 75100 Atteinte aux biens: Civils armés

DUMAY, Willias 35 M Mouv. Paysans Madeleine
23/05/92 74305 Torture (coups de tuyau de caoutchouc): Chef de section, Personnel de chef de section
23/05/92 74305 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
07/94 74305 Torture (coups de fouet): Chef de section, Personnel de chef de section
07/94 74305 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

DUME, Eddy 28 M Odec Depuis 94
10/94 81200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
18/01/93 81200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DUME, Felix 24 M Platform Fontamara
27/06/93 75203 Torture (kalot marassa, coup de crosse de fusil, marche sur le corps): police, Forces Armées d'Haïti
11/04/94 75203 Tentative d'exécution: police, Forces Armées d'Haïti
27/06/93 75203 Détention (15 jours): police, Forces Armées d'Haïti

DUMEL, Previlon 30 M Tet Kole Ti Peyizan (tk)
19/10/91 61404 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
19/10/91 61404 Atteinte aux biens (saccage de sa maison, de tous ses meubles et vol de 60 feuilles et tole): Personnel de chef de section, Chef de section

DUMESLE, Victorien 30 M Tet Kole Ti Peyizan
12/12/91 61401 Atteinte à la liberté: Chef de section
12/12/91 61401 Atteinte aux biens (destruction maison): Chef de section

DUMEZILE, Edmond 42 M Mpps En 1992/ O p.l.en 1992
11/11/93 85203 Atteinte aux biens: Chef de section/FRAPH
23/08/92 85203 Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
11/11/93 85203 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
13/10/94 85203 Détention: FRAPH
13/10/94 85203 Torture (coups de pierre fracturent ses bras): FRAPH

DUMOND, Ernest 28 M Partisan D'aristide Lors Des Elections 90
25/09/94 75500 Tentative d'exécution (1 balle): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
08/94 75500 Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
06/92 75500 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti

DUMOND, Sarah Jean 2 F
08/94 75500 Détention: FRAPH
08/94 75500 Menaces et persécution: FRAPH
08/94 75500 Torture: FRAPH

DUMONT, Romane 29 M M d p n / Mouvement Populaire Du Nord
24/01/92 42100 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 42100 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 42100 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil et de pieds): Civils armés, Forces Armées d'Haïti

DUMORNAY, Bartol 33 M
17/04/94 12106 Torture (gifles, kalot marassa, bastonnade, cicatrices a la tête): Attaché, Forces Armées d'Haïti
17/04/94 12106 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
17/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
17/04/94 12106 Atteinte aux biens (poste de radio saisi): Attaché, Forces Armées d'Haïti

DUMORNE, Damus 33 M
08/10/91 53306 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/10/91 53306 Atteinte aux biens (pillage et endommagement de sa maison): Forces Armées d'Haïti, Attaché

DUMORNE MME, Inconnue – F
07/92 52300 Exécution sommaire (suite a torture): Forces Armées d'Haïti, Attaché

DUNORTIER, Jean Oriol 32 M F.n.c.d
04/92 71200 Atteinte aux biens (maison cambriole): Forces Armées d'Haïti
04/11/91 71200 Détention (2 mois ,7jours): Forces Armées d'Haïti
02/11/91 71200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
04/11/91 71200 Torture (bastonnade, kalot.): Forces Armées d'Haïti

		04/92	71200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/11/91	71200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DUPERA, Elianne	45	F			
		23/06/93	91105		Torture (griffes qui arrachent 3 dents): Chef de section
		23/06/93	91105		Détention (pendant 3 heures): Chef de section, Personnel de chef de section
		23/06/93	91105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		23/06/93	91105		Extorsion (gdes 100): Chef de section, Personnel de chef de section
DUPERVIL, Exilus	–	M		Tet Ansanm	
		15/05/94	13100		Menaces et persécution: Chef de section, police
		15/05/94	13100		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Chef de section, police
DUPITON, Saintanise		28	F	Baptiste	
		22/04/94	12106		Menaces et persécution (debarquement de l'armée): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (maison detruite): Forces Armées d'Haïti
DUPRE, Cleriste	50	F		La Saint Famille	
		03/92	75705		Torture: Civils armés
DUPRE, Lucas	43	M		Aider A Organiser Des Manifestation Contre Le Coupa D'etat	
		30/10/93	92400		Atteinte aux biens (vol et destruction de sa voiture): FRAPH
		30/10/93	92400		Atteinte à la liberté (il ecoutait la radio): FRAPH
		30/10/93	92400		Menaces et persécution (coups de feu chez lui): FRAPH
DUPUY, Jacquelin	25	M			
		30/09/91	42100		Disparition: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Torture (bastonnade, coups de crosse de revolver, crosse de fusil): Attaché, Forces Armées d'Haïti
DUPUY, Jacquelyn	–	M			
		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
DURALIN, Suzette	22	F			
		03/93	53401		Torture: affiliation inconnue
		03/93	53401		Détention: affiliation inconnue
DURAND, Christina	32	F			
		30/09/91	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
DURAND, Cleanie	40	F			
		31/09/91	53303		Menaces et persécution: Chef de section
DURAND, Devernier	30	M			
		08/04/93	62100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		08/04/93	62100		Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti
DURAND, -	–	M			
		00/92	53301		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
					Détention: affiliation inconnue
DURAND, Livy	40	F		OPRS	
		10/92	53300		Torture (kalot marassa): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/92	53300		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		25/10/93	53300		Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		25/10/93	53300		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		25/10/93	53300		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		25/10/93	53300		Extorsion (gdes 200): Attaché, Forces Armées d'Haïti
DURAND, Marie Lourdes		21	F	Sayesse Leglise Catholique	
		12/92	53301		Détention: affiliation inconnue
		12/92	53301		Atteinte aux biens (vol de ses anneaux): affiliation inconnue
DURASSE, Annette	25	F		Tet Kole De Kresak	
		07/06/93	13100		Viol et/ou abus sexuel (a 3 reprises): autre, Forces Armées d'Haïti
		07/06/93	13100		Détention (3 jours): autre, Forces Armées d'Haïti
		07/06/93	13100		Atteinte à la liberté: autre, Forces Armées d'Haïti
		07/06/93	13100		Atteinte aux biens: autre, Forces Armées d'Haïti
DURE, Patrick	30	M		Apab (association Des Paysans De Balnet)	
		27/12/91	91102		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		27/12/91	91102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		18/08/94	91102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		21/10/91	91102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
DUREIGNER,					
		18/10/91	61401		Torture (severement battu): Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
		18/10/91	61401		Détention: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
DURET, Jean Rigaud	25	M			
		05/08/94	81201		Torture (djack, bastonnade, kalot): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		05/08/94	81201		Détention (19 jours): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

	05/08/94	81201		Atteinte aux biens (vol de meubles): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
DUROCHER, Georgina	37	F		
	25/12/92	51203		Menaces et persécution: Attaché
DUROSIER, Edgard	56	M		
	10/03/92	75203		Disparition: affiliation inconnue
DUROSIER, Ediani	50	F		
	11/12/91	53306		Extorsion (gdes 50 et vol de sa machette): Forces Armées d'Haïti
	12/12/91	53306		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	12/12/91	53306		Extorsion (gdes 50): Personnel de chef de section
DUROSIER, Guy	24			
	30/09/91	75203		Disparition: affiliation inconnue
DUROSIER, Jacauelin ("koka")	36	M		Developpement
	13/12/91	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	13/12/91	51200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	13/12/91	51200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	10/01/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/01/92	51200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	07/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	07/92	51200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	10/12/91	51200		Atteinte aux biens (maison detruite): Forces Armées d'Haïti
	13/12/91	51200		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
	10/01/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/01/92	51200		Atteinte aux biens (vol de marchandises): Forces Armées d'Haïti
	07/92	51200		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
	07/92	51200		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	51200		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	51200		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
DUROSIER, Lionel	23	M		
	30/09/91	75203		Exécution sommaire: affiliation inconnue
DUROSIER, Osevald	(noe)	30	M	Kgpb (konfederasyon Gwoupman Peyizan Borgne)
	02/10/91	41104		Torture (coups de crosse de fusil, djack, kalot marassa, bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
	02/10/91	41104		Détention (14 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
	02/10/91	41104		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
	16/10/93	41104		Atteinte aux biens (incendie): Chef de section, Personnel de chef de section
DUSREUS, Oleker	70	M		
	11/11/91	21100		Torture (bastonnade, coup de machettes): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	11/11/91	21100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	11/11/91	21100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	11/11/91	21100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
DUTREVIL, Jean-claude	31	M		
	07/09/92	52100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	07/09/92	52100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	11/09/92	52100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
DUTREVILLE, Guinold	33	M		
	30/08/92	51201		Torture (kalot mar., 2 coups de crosse de fusil a la machoire, extraction d'une dent): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	26/08/92	51201		Atteinte aux biens (motocyclette brulée): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	26/08/92	51201		Détention (40 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	04/10/92	51201		Extorsion (gdes 5900): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
DUVAL, Floriette	61	F		
	04/11/91	45200		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
DUVAL, Jean	37	M		Secretaire Adjoint" Mouvement Populaire De Milot"
	04/11/91	44200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	04/11/91	44200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	04/11/91	44200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
DUVAL, Marie Judith	20	F		
	30/09/91	75201		Disparition: affiliation inconnue
DUVALICE, Destrol	31	M		Ampm, Konakom
	19/11/93	11202		Tentative d'exécution (balles): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

19/11/93 11202 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

19/11/93 11202 Atteinte aux biens (maison detruite): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

DUVALON, Frederique 72 M

19/11/92 75203 Exécution sommaire (coups de pierre): Forces Armées d'Haïti

DUVENA, Charlemagne 38 M Cedepac

13/02/93 23100 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

DUVERGE, Audanette 52 F

13/11/93 75705 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

DUVERGER, Adrien 51 M Rpm (rassemblement Populaire De Mont Organisi)

03/10/91 52200 Atteinte à la liberté: Attaché

03/10/91 52200 Menaces et persécution: Attaché

DUVERGER, Leosthene 24 M

03/10/91 52200 Torture (bastonnade): Attaché

03/10/91 52200 Détention: Attaché

DUVERLUS, Rosita 21 F

01/07/93 21202 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

01/07/93 21202 Détention (une matinée a l'avant poste): Forces Armées d'Haïti

01/07/93 21202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

DUVERNE, Belia 65 M Mouvman Peyizan Ste Suzanne

12/91 53303 Détention: Chef de section

12/91 53303 Atteinte à la liberté: Chef de section

DUVERNE, Jean Michel 24 M Sympathisant Lavalas

01/09/94 81200 Détention: Forces Armées d'Haïti

09/08/94 81200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

DUVERNE, Rebert 28 M

10/91 12100 Tentative d'exécution (par balles): Forces Armées d'Haïti

10/91 12100 Torture (mauvais traitements): Forces Armées d'Haïti

10/91 12100 Atteinte à la liberté (de religion): Forces Armées d'Haïti

10/91 12100 Tentative d'exécution (par balles): Forces Armées d'Haïti

02/92 12100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti

02/92 12100 Atteinte aux biens (vols dans sa maison): Forces Armées d'Haïti

DUVERSEAU, Maxime 45 M Tet Kole Ti Peyizan Aylayen

12/02/92 62105 Torture (kalot marassa; bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section

12/02/92 62105 Détention (2 jours): Personnel de chef de section, Chef de section

12/02/92 62105 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section

12/02/92 62105 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section

DUVERSEAU, Mimause 27 F

21/03/92 84200 Torture (bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

21/03/92 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

21/03/92 84200 Extorsion (gdes 8500): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

DUVERSO, Margareth 18 F

26/09/94 84204 Viol et/ou abus sexuel: Chef de section, Personnel de chef de section

26/09/94 84204 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

DUVERT, Philogene 35 M ODPG

08/93 84300 Menaces et persécution: Chef de section

07/94 84300 Menaces et persécution: Chef de section

07/94 84300 Atteinte aux biens (vol de meubles): Chef de section, Personnel de chef de section

DUVIL, Jules 27 M M.p.p. Lavalas

19/04/93 21202 Détention (2 jours): Chef de section

19/04/93 21202 Atteinte à la liberté: Chef de section

19/04/93 21202 Menaces et persécution: Chef de section

DYPLECY, Admarie 40 F Sophie=>groupe Femme

08/03/93 14200 Torture: FRAPH

08/03/93 14200 (tentative de viol): FRAPH

EAULOM, Luken 34 M

05/03/94 24301 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

05/03/94 24301 Détention (une journée a la caserne): Forces Armées d'Haïti

EDLINE, Dieusana 27 F

29/03/93 61300 Détention (+ heures): Forces Armées d'Haïti

29/03/93 61300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

29/03/93 61300 Atteinte aux biens (objets brises): Forces Armées d'Haïti

EDMA, Clermite 23 F Sa Soeur Est Lavalas

07/06/92 84200 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

EDMA, Francine 36 F Sa Soeur Est Lavalas
06/92 84200 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/92 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
EDME, Neline 54 F
01/92 75200 Torture (coups de poing): Attaché
EDMOND, Claudius 57 M
13/11/93 42300 Détention: Forces Armées d'Haïti
EDMOND, Franklin 32 M
13/06/94 75202 Torture: Attaché, Civils armés, Forces Armées d'Haïti
13/06/94 75202 Détention: Attaché, Civils armés, Forces Armées d'Haïti
13/06/94 75202 Atteinte aux biens: Attaché, Civils armés, Forces Armées d'Haïti
EDMOND, Marie Ange 30 F
13/11/93 42300 Détention: Forces Armées d'Haïti
EDMOND, Marie Jocelyne 48 F Comite De Quartier B.b.
06/92 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
06/92 42100 Atteinte aux biens (vol de radio, marchandise, argent): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
EDMOND, Rene Ripair 40 M
12/91 75701 Disparition: affiliation inconnue
EDNARD, Gladys 26 F
28/10/93 75500 Torture: Civils armés
28/10/93 75500 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
28/10/93 75500 Atteinte à la liberté: Civils armés
28/10/93 75500 Menaces et persécution: Civils armés
EDNARD, Jean Ednaus – M
28/10/93 75500 Torture: Civils armés
EDNER, Noel 18 M
12/91 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti
12/91 75200 Détention: Forces Armées d'Haïti
EDOUARD, Alfix 51 M Sirecteur Les Militants Du Nord
15/03/94 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
15/03/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
07/07/94 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
07/07/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
20/09/94 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
20/09/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
EDOUARD, Gabriel 45 M
17/05/93 23103 Détention (1 jour et lieu inconnu): Forces Armées d'Haïti
17/05/93 23103 Extorsion (gdes 350): Forces Armées d'Haïti
EDOUARD, Girard 27 M
14/10/93 53201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre
12/92 53201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre
EDOUARD, Jean 49 M
16/12/93 24301 Torture (bastonnade, ligote): Forces Armées d'Haïti, Attaché
16/12/93 24301 Détention (1 heure a la caserne): Forces Armées d'Haïti, Attaché
16/12/93 24301 Atteinte aux biens (vol de gdes 1250): Forces Armées d'Haïti, Attaché
EDOUARD, Jean Claude – M
28/10/93 42100 Disparition: Forces Armées d'Haïti
EDOUARD, Vilmar 42 M Apvt (assemblée Popile Veyeyo Trou Du Nord)
12/10/91 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
12/10/91 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
EDOUARD, Vitel 29 M UPL
14/06/92 11201 Torture (bastonnade; coups a la tête): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
14/06/92 11201 Détention (2 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
14/06/92 11201 Extorsion (gdes 2500): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
EDOUARSIN, Diman 21 M K.g.p.b. (paysans Borgne)
30/10/93 41100 Tentative d'exécution (balles): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
EDOUARSIN, Edouarls 39 M KGPB
10/08/94 41105 Torture (trois calottes, djack, bastonnée): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/08/94 41105 Détention: Chef de section
10/08/94 41105 Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti
08/09/94 41105 Atteinte aux biens (maison brulée): affiliation inconnue

EDOUARSIN, Elius 30 M Kgpb (paysan Borgne)
19/03/93 41100 Tentative d'exécution: Chef de section
19/03/93 41100 Atteinte à la liberté: Chef de section
EDOUARSIN, Michel 57 M AN ALE
13/04/93 41105 Torture (calottes): Forces Armées d'Haïti, autre
13/04/93 41105 Détention: Forces Armées d'Haïti, autre
13/04/93 41105 Extorsion (gdes 1875): Forces Armées d'Haïti, autre
17/04/93 41105 Atteinte aux biens (maisons brulées): Forces Armées d'Haïti, autre
EDREPH, Emmanuel 30 M AMKDB
11/91 75701 Torture (kalot marassa, djack, bastonnade, coups de pieds, perte de 4 dents) Civils armés, Forces Armées d'Haïti
11/91 75701 Détention (15 jours): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
11/91 75701 Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
11/91 75701 Détention (2 mois): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
EGALITE, Bienne 30 M Groupement Tet Ansanm/fnca Lavalas
21/01/92 93403 Détention (10 heures autre illégal de d'tention, 2 nuits a cayes jacmel) Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
21/01/92 93403 Atteinte à la liberté (d'expression): Chef de section
21/01/92 93403 Menaces et persécution: Chef de section
ELBRENA, Jacquelin – M
06/10/91 54302 Torture (bastonnade a la machoire ayant entraine la perte de 3 dents) Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
ELERTIS, Antonio 39 M
30/10/93 42100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ELET, Saint Clair 43 M
14/03/94 75202 Menaces et persécution: autre
14/03/94 75202 Atteinte aux biens (vol): autre
ELEUS, Lener 60 M
22/08/94 84201 Torture (coups de pied, crosse de fusil, bastonnade) Forces Armées d'Haïti
22/08/94 84201 Détention: Forces Armées d'Haïti
14/08/94 84201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
14/08/94 84201 Atteinte aux biens (maison incendiée) Forces Armées d'Haïti
ELEUS, Litnor 23 M
22/08/94 84201 Torture: Forces Armées d'Haïti
22/08/94 84201 Détention: Forces Armées d'Haïti
ELEUS, Michel 17 M
22/08/94 84201 Torture: Forces Armées d'Haïti
22/08/94 84201 Détention: Forces Armées d'Haïti
ELIACIN, Chenet 29 M Mpp/ Lavalas
02/94 22300 Détention (1 jour a la caserne de maissade) FRAPH
02/94 22300 Atteinte à la liberté: FRAPH
ELIADANT, Enord 42 M Min Konte
22/08/92 84206 Torture (kalot marassa, bastonnade djack) Forces Armées d'Haïti,Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
22/08/92 84206 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
ELIADANT, Livane 20 M
22/08/92 84206 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
22/08/92 84206 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ELIADANT, Seliva (sava) 48 M
22/08/92 84206 Extorsion (gdes 7500, vol de gdes 2300): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
03/10/92 84206 Détention (6 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
22/08/92 84206 Détention (9 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
03/10/92 84206 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
22/08/92 84206 Torture (bastonnade djack, kalot marassa): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ELIADANT, Simone 17 F
22/08/92 84206 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
22/08/92 84206 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ELIANDANT, Celilhomme 78 M O.P.L.
02/94 84300 Torture (bastonnade, kalot): FRAPH
02/94 84300 Détention: FRAPH
ELIANTUS, Murat 28 M
08/94 75203 Torture (kalot, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
08/94 75203 Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti
08/94 75203 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
ELIASA, Sasoeur 75 M
24/10/93 45100 Torture (calottes, bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ELIASSAINT, Lydier 24 M Lavalassien

		06/10/94	35200		Torture (bastonnade: 275 coups ; djack): Forces Armées d'Haïti
		06/10/94	35200		Détention (13 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		06/10/94	35200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/10/94	35200		Torture (bastonnade: 3 coups ; crane blessée): Forces Armées d'Haïti
		09/10/94	35200		Détention (8 heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/10/94	35200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ELIASSAINT, Maxime	32	M		ADM	
		13/08/92	84201		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		13/08/92	84201		Détention (3 mois 15 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		13/08/92	84201		Extorsion (gdes 4000, maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ELIBERT, Michel	–	M			
		29/11/93	52101		Détention: Forces Armées d'Haïti
		29/11/93	52101		Extorsion (gdes 3350): Forces Armées d'Haïti
ELIE, Beauvais	–	M			
		18/01/94	22100		Torture: FRAPH, Attaché
ELIE, Dejean	50	M			
		01/94	91107		Détention (1 journée): Personnel de chef de section
		01/94	91107		Menaces et persécution: Autre
		01/94	91107		Atteinte aux biens (vol de gdes 250): Chef de section
ELIE, Dieudonne					
		18/01/94	22100		Torture: FRAPH, Attaché
ELIE, Elucce	–	M			
		18/01/94	22100		Torture: FRAPH, Attaché
ELIE, Elucner	46	M			
		18/01/94	22100		Exécution sommaire (par pendaison, oreillée coupée): affiliation inconnue
		18/01/94	22100		Torture (kalots marassa, bastonnade): affiliation inconnue
ELIE, Jacqueline	38	F		Fanm Vauyan	
		08/93	54100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ELIE, Jacques Cilis	33	F			
		09/02/92	43200		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
ELIE, Jean Baptiste	35	M			
		02/93	75400		Exécution sommaire: affiliation inconnue
ELIE, Jean-robert	–	M			
		02/10/91	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ELIE, Lissa	26	M			
		30/11/93	12200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
ELIE, Loulsmeus	–	M			
		19/01/94	22100		Torture: FRAPH, Attaché
ELIE, Louvier	–	M			
		13/10/91	93400		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		13/10/91	93400		Tentative d'exécution (3 balles): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		13/10/91	93400		Atteinte aux biens (vol de pieces importantes): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ELIE, Luksene	–	M			
		18/01/94	22100		Torture: FRAPH, Attaché
ELIE, Myrlande	10	F			
		00/91	75700		Exécution sommaire: affiliation inconnue
ELIE, Rostand	37	M		FNCD	
		22/10/91	93500		Torture (bastonnade: 42 coups): Forces Armées d'Haïti
		22/10/91	93500		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
		22/10/91	93500		Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	93500		Torture (2 giffles): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	93500		Atteinte à la liberté (entrain de placader des photos du president): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	93500		Détention: Forces Armées d'Haïti
ELIE, Telamasse	42	M			
		09/09/94	72201		Détention (thomazeau): Employé civil de l'Etat, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ELIE, Verdieu	42	M		M.o.p.e.b.	
		14/12/91	51203		Détention: FRAPH
		14/12/91	51203		Atteinte à la liberté: FRAPH
		14/12/92	51203		Torture (coups au visage): FRAPH
		14/12/91	51203		Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
		14/12/91	51203		Torture (coups de fusil djack, kalot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		14/12/92	51203		Détention (durée inconnue): Personnel de chef de section
ELIEZER, François	42	M		Organisation Populaire De Dupity	
		05/12/91	53306		Menaces et persécution: Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti, autre

05/12/91 53306 Atteinte aux biens (maison pillée et vol de bétails) Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti, autre

ELIFANE, Gerard 25 M
22/12/94 71200 Torture affiliation inconnue

ELIFET, Sirain - M
29/06/94 81106 Menaces et persécution Chef de section

ELIGUERE, Renelus - M
23/12/91 43101 Détention Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
23/12/91 43101 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

ELINES, Dalmeus 36 M Conseil Communautaire Reforme, Lavalas
19/04/93 47400 Torture (bastonnade) Attaché, Forces Armées d'Haïti
19/04/93 47400 Détention Attaché, Forces Armées d'Haïti
19/04/93 47400 Atteinte aux biens (maison pillée) Attaché, Forces Armées d'Haïti

ELIPHETE, Desanges 41 M Retour Du President
02/09/93 12200 Torture (bastonnade, kalot) Forces Armées d'Haïti, autre

ELIRAM, Hyacinthe 39 M Ti Legliz, Mtpm (mouvman Ti Peyizan Moustik)
30/05/93 62203 Détention (3 jours) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
30/05/93 62203 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti, Chef de section
30/05/93 62203 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Chef de section

ELISAINT, Elvius 30 M Adherent Justice Et Paix
17/03/92 15200 Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
17/03/92 15200 Détention (10 jours) Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
17/03/92 15200 Extorsion Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

ELISCAT, Ilmont 21 M KPDL
08/07/94 15300 Torture (bastonnade, coupe de crosse, kalot marasa) Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/07/94 15300 Détention (8 jours) Forces Armées d'Haïti, Attaché
31/10/93 15300 Torture (bastonnade, kalot marasa) FRAPH
31/10/93 15300 Détention (2 jours) FRAPH

ELISCAT, Samuel 35 M
08/07/94 15300 Torture Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
08/07/94 15300 Détention Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/10/93 15300 Torture Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/10/93 15300 Détention Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/10/93 15300 Atteinte aux biens Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ELISEE, Teachamesa 35 F
05/02/94 84300 Détention Personnel de chef de section, FRAPH
05/02/94 84300 Menaces et persécution Personnel de chef de section, FRAPH
05/02/94 84300 Extorsion (gdes 200) Personnel de chef de section

ELISIAS, Amene - F Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

ELISIAS, Guithny - M Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

ELISME, Claudia 17 F
22/04/94 12106 Viol et/ou abus sexuel FRAPH, Forces Armées d'Haïti

ELISME, Jean Claude 50 M
22/04/94 12106 Torture (parties genitales a etre operées main gauche, bas des cotes) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Détention FRAPH, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (tout a ete brise dans la maison) FRAPH, Forces Armées d'Haïti

ELISME, Viergela 40 F OJRM
22/04/94 12106 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (portes brisées, meubles brises) Forces Armées d'Haïti

ELISOIR, Simon - M
22/09/92 12100 Disparition affiliation inconnue

ELISSAINT, Dorilas 33 M
10/04/94 14205 Menaces et persécution (tentative d'arrestation) Personnel de chef de section

ELISSE "LOULOU", Brunel 22 M Base Normale Revolutionnaire Soleil 9
03/02/94 75700 Exécution sommaire Forces Armées d'Haïti
03/02/94 75700 Tentative d'exécution Forces Armées d'Haïti
03/02/94 75700 Torture (blesse par balle) Forces Armées d'Haïti

ELISTIN, Dieudonne 43 M Catholique (groupe L'eglise), M.p.b., Mandataire Du Fnod
23/09/93 12102 Torture (bastonnade, kalots) FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Chef de section

		23/09/93	12102		Détention (1 nuit dans l'avant poste): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ELIUS, Fontice	57	M		Esperance	
		20/02/94	43204		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		20/02/94	43204		Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti
ELJEAN, Mondelus	19	M		Mouvemenent Eucharistique Des Jeunes	
		27/10/93	45100		Torture (coup de crosse de fusil): Chef de section
		27/10/93	45100		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, autre
ELMA, Norvetus	–	M			
		10/91	52100		Exécution sommaire (suite a torture): Forces Armées d'Haïti
		10/91	52100		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
ELMA, Plfane	29	M		Coordination D'organisatins Populaire	
		11/91	44200		Torture (enlever les objects enflammes avec leurs mains.): Forces Armées d'Haïti
ELMA, Remy	65	M			
		11/91	44200		Torture (battu, suivi de décès): Forces Armées d'Haïti
		11/91	44200		Détention: Forces Armées d'Haïti
ELMA, Wilner	40	M			
		30/05/93	62203		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		30/05/93	62203		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		30/05/93	62203		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ELMANIS, Morency	50	M		MITPHA	
		10/91	14204		Torture (giffles): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		10/91	14204		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ELMEUS, Gilbert	28	M		Organisation Nationale Pour Le Changement	
		10/93	34100		Torture (perte de 3 dents): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		10/93	34100		Atteinte aux biens (vol de gdes 2500): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		30/10/93	75100		Torture (1 kalot): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		30/10/93	75100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
ELMILUS, Jacques	36	M		Komite Pa Sosyal	
		10/93	15204		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/93	15204		Atteinte aux biens (coups de feu sur sa maison): Attaché, Forces Armées d'Haïti
ELMOND, Dellus	31	M		M P O Mouvement Peysan De Grosse Roche	
		26/03/94	54302		Extorsion (gdes 15): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		31/10/93	54302		Extorsion (gdes 250): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		31/10/93	54302		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		26/03/94	54302		Détention (1jour 1/2): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
ELOGE, Emmanuel	54	M		Lavalas	
		11/93	22100		Détention: Attaché
		12/93	22100		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti
ELOI, Azurene	38	F			Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		00/91	51101		Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ELOI, Carl Henry	–	M			
		12/06/94	81100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ELOI, Jaccin	29	M		Mpk Mouvman Paysan Kapoti	
		17/10/91	51102		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
ELOI, Kaleb	–	M			
		12/06/94	81100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ELOT, Jean	37	M			
		20/09/93	21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		20/09/93	21200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		20/09/93	21200		Détention (7 heures a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
ELOUISSAINT, Juder		30	M		Eglise Missionnaire De Dieu
		21/12/93	75500		Torture (coups de pied, giffles): Attaché
		21/12/93	75500		Détention: Attaché
ELPHARIN, Alphonse		45	M		
		03/94	54200		Torture (djack, kalot manman, bastonnade, resp.: antoine sainnadin, chef de section): Forces Armées d'Haïti
		03/94	54200		Détention: Forces Armées d'Haïti
ELPHARIN, Alphonse		60	M		
		03/05/94	54200		Torture (bastonnade: 50 coups): affiliation inconnue
ELPHARIN, Alphonse Mme		–	F		
		03/94	54200		Torture (responsable.: chef de section): Forces Armées d'Haïti
		03/94	54200		Détention: Forces Armées d'Haïti
ELSA, Luma	22	F			

		03/94	34100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/92	34100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		10/92	34100		Torture (coups etc.): Forces Armées d'Haïti
ELTIME, Fresnel	31	M		Tet Kole Ti Peyizan	
		19/10/91	61401		Torture (mains liées derriere le dos, pieds lies, etendu dans le camion avec 8 militaires): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		19/10/91	61401		Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		10/91	61401		Torture (bastonnade:15 coups): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		10/91	61401		Détention (plus d'un mois): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		12/91	61401		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ELUARIS, Isemene	49	F		Mpp/lavalas	
		22/12/91	22303		Torture (coupe de baton, kalot, coup de fusil, torture pendant 5 heures de temps): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		22/12/91	22303		Détention (chez le chef de section marilien pierre): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		22/12/91	22303		Atteinte aux biens (fouilles): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		30/10/93	22303		Menaces et persécution (marronage): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		30/10/93	22303		Extorsion (gdes 100, vol, jardin devaste, bétails perdus): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
ELUCSE, Charlinne	–	F		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
ELUSMA, Maxo	29	M		Mouvement Unite Organisation Populaire Verrettes (miopou)	
		30/10/93	15204		Torture (bastonnades): Attaché, FRAPH
		30/10/93	15204		Détention (1 nuit a caserne desarmes): Attaché, FRAPH
ELVA, Reus	50	M			
		13/10/91	52100		Torture (djack, kalot marasa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		13/10/91	52100		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
ELVARIS, Delima	32	M		Lavalas	
		25/10/92	21200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		25/10/92	21200		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
ELVEUS, Marcel	37	M			
		08/10/91	14201		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, Autre
		08/10/91	14201		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, Autre
		08/10/91	14201		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, Autre
		31/10/93	14201		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat, Autre
ELY, Lucksond	30	M		MPP	
		10/10/93	22100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		10/92	22100		Atteinte aux biens (vol: bétail): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ELYSE, Jn. Joseph	48	M		Opl Depuis 91	
		03/06/92	84603		Détention: Forces Armées d'Haïti
		03/06/92	84603		Détention: Forces Armées d'Haïti
ELYSE, Veu	42	M		Tkl; Mouvement De Jeunes	
		30/09/91	84204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ELYSÉE, Anaïlis "philomene"	45		F		Vendeuse De T-shirts Aristide
		19/00/91	75100		Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
ELYSÉE, Elizer	25	M			
		01/08/94	75202		Torture: Forces Armées d'Haïti, police
		01/08/94	75202		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti, police
		01/08/94	75202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, police
ELYSÉE, Moise	36	M		O.p.k. (organisation Populaire De Capotille)	
		04/07/93	52100		Détention (23 joours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		30/10/93	52100		Détention (2 mois et 8 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		30/10/93	52100		Extorsion (gdes 1700): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
ELYSME, Anaize	50	F			
		28/03/93	14102		Torture (bastonnade): Civils armés
		28/03/93	14102		Détention (quelques heures): Civils armés
ELYSME, Henry-claude	25		M		KDSBR
		22/04/94	12106		Torture: affiliation inconnue
		22/04/94	12106		Détention (8 jours): affiliation inconnue
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (maison incendiée): affiliation inconnue

EMANE MME, Gilles 25 F SOFA
30/10/93 14205 Atteinte aux biens (maison detruite): FRAPH
EMANUEL, Elvousyet – M
09/94 13100 Menaces et persécution: autre
09/94 13100 Atteinte aux biens: autre
EMANUEL, Gusman 35 M Tkl/mpp
27/06/93 22101 Torture (bastonnade, djack, kalots marassa, pied tirement, cicatrices): Forces Armées d'Haïti
27/06/93 22101 Détention: Chef de section
27/06/93 22101 Extorsion (gdes 3960, maison detruite): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
EMANUEL, Michaelle 24 F
28/09/92 75200 Détention: Forces Armées d'Haïti
28/09/92 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
EME, Justine 52 F Catholique
00/93 11100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
00/93 11100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
00/93 11100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
EMILE, Anousier 52 M
08/10/94 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti
EMILE, Gesner 22 M
30/09/93 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
EMILE, Juronet 33 M
08/04/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/04/93 62100 Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti
EMILE, Rene 36 M Fepa=> Federasyon Peyizan Anz Demo
15/10/93 32100 Torture (coupd de baton, de fouet; coups de pied, de crosse de fusil; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
15/10/93 32100 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
15/10/93 32100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 32100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 32100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 32100 Atteinte aux biens (tout brise): Forces Armées d'Haïti
EMMANUEL, Alfred 24 M Comite Quartier Cite Champion Zone 1
06/02/92 41200 Torture: Forces Armées d'Haïti
06/02/92 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/02/92 41200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
EMMANUEL, Derilus 33 M
30/11/93 11200 Menaces et persécution: Civils armés
30/11/93 11200 Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Civils armés
EMMANUEL, Leon 52 M
23/05/94 13104 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
23/05/94 13104 Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section
23/05/94 13104 Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Personnel de chef de section
EMMANUEL, Mezaire 33 M
02/05/92 71100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
EMMANUEL, Michealle 25 F
26/10/91 75701 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
26/10/91 75701 Atteinte aux biens (vol appareils electromenagers): Civils armés
EMOND, Evens 18 M
13/11/93 42300 Torture (bastonnade: 20 coups): Forces Armées d'Haïti, inconu
13/11/93 42300 Détention: Forces Armées d'Haïti, inconu
ENALOME, Noel – M
05/02/94 84300 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Atteinte aux biens (maison incendiée): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ENEXANT, Riche 42 M Organizasyon Devlopman Pelerin (odp)
05/92 11103 Torture (coup de crosse): Forces Armées d'Haïti
05/92 11103 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
ERA, Rousseau 58 M F.e.m.e.b.
12/91 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti
ERASE, Jean Solomon – M
25/03/94 75200 Disparition: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
ERISSAINT, Cilien 54 M MPP
30/10/91 21201 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
ERISSE, Etienne – M
26/12/93 42100 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

ERIVAUX, Viviane 30 F Groupe Femmes Vaillantes
17/02/92 47400 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti, Attaché
17/02/92 47400 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
17/02/92 47400 Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ERKIL, Jean Francois 25 M
03/02/94 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ERNEST, Anie 29 M
30/10/93 15106 Torture (bastonnade): Attaché, FRAPH
30/10/93 15106 Détention (caserne): Attaché, FRAPH
30/10/93 15106 Menaces et persécution: Attaché, FRAPH
ERNEST, Clerodette 46 M
22/08/92 84300 Torture (bastonnade; kalot etc..): Personnel de chef de section, FRAPH
22/08/92 84300 Détention (3 jours): Personnel de chef de section, FRAPH
22/08/92 84300 Atteinte aux biens (gdes 1250): Personnel de chef de section, FRAPH
08/09/92 84300 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, FRAPH
08/09/92 84300 Atteinte aux biens (gdes 200): Personnel de chef de section, FRAPH
ERNEST, Edouard 45 M
14/03/94 75202 Menaces et persécution: autre
14/03/94 75202 Atteinte aux biens: autre
ERNEST, Florient 61 M
02/04/93 15106 Torture (kalot): Attaché, FRAPH
02/04/93 15106 Détention (1 jour à la caserne de st-marc): Attaché, FRAPH
02/04/93 15106 Menaces et persécution: Attaché, FRAPH
ERNEST, Jean 24 M (JGPB)
30/10/93 15106 Menaces et persécution: FRAPH, Attaché
30/10/93 15106 Atteinte aux biens (maison saccagée): FRAPH, Attaché
ERNST, Jeudy 28 M
08/02/92 12202 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
08/02/92 12202 Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
08/02/92 12202 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
EROLUS, Yvrose 27 F
05/03/94 24301 Torture: FRAPH
ESCUADIEU, Martinle 29 M Groupe Patience
09/04/93 41106 Torture (djack,bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
09/04/93 41106 Détention (quarte jours): Chef de section, Personnel de chef de section
09/04/93 41106 Atteinte aux biens (gdes 2500): Chef de section, Personnel de chef de section
11/10/92 41106 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
11/10/92 41106 Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel de chef de section
11/10/92 41106 Atteinte aux biens (maison brulée): Chef de section, Personnel de chef de section
ESPADY, Leonce 30 M
17/10/92 42100 Torture (calotte, bastonnade, coups de crosse de fusil) Forces Armées d'Haïti
17/10/92 42100 Détention Forces Armées d'Haïti
ESPERANCE, Alena 29 F
17/01/93 41100 Torture: Chef de section
17/01/93 41100 Détention: Chef de section
17/01/93 41100 Atteinte aux biens: Chef de section
ESPERANCE, Jn Esaie 53 M
03/90 14206 Détention: Chef de section
ESPERANCE, Miche – M
23/02/92 32200 Détention: Forces Armées d'Haïti
23/02/92 32200 Menaces et persécution (de tortures): Forces Armées d'Haïti
ESPERANCE, Occident 49 M
03/90 14206 Détention: Chef de section
ESPERANCE, Orestal 40 M
03/90 14206 Détention: Chef de section
ESPERANCE, Yvon 38 M
10/09/94 75200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
10/09/94 75200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/09/94 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/93 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti
ESPERANG HENRI, Hermione 40 F
07/10/94 75100 Atteinte aux biens: Civils armés
07/10/94 75100 Menaces et persécution: Civils armés
ESTAIN, Alfred – M
30/05/92 84500 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/05/92 84500 Détention: Forces Armées d'Haïti

ESTAINVIL, Geralda 17 F
05/09/94 75500 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
ESTAINVIL, Wiler 38 M
08/01/93 12200 Torture (bastonnade, djack, mutilations): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
08/01/93 12200 Extorsion (gdes 4250): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ESTAINVILLE, Catherine 18 F
04/94 75202 Viol et/ou abus sexuel (suivi de grossesse): Civils armés
ESTAINVILLE, Labose 56 M Membre Brigade Vigilance
30/09/91 75202 Exécution sommaire: affiliation inconnue
ESTANG, Italienne 56 F Organisation De Femme Depuis Peu De Temps
10/94 85203 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
10/94 85203 Extorsion (gdes 3500, vol de bétail, maison saccagée): Chef de section, Personnel de chef de section
ESTANIS, Deriel 40 F
20/10/93 53304 Torture (bastonnade): police
20/10/93 53304 Atteinte à la liberté: police
09/93 53304 Menaces et persécution: FRAPH
09/93 53304 Atteinte aux biens (perte de son fond de commerce): FRAPH
ESTANIS, Tadius – F
20/10/93 53304 Torture: police, FRAPH
20/10/93 53304 Atteinte à la liberté: police, FRAPH
ESTEVE, Garry 23 M JAREM
15/02/92 84502 Détention (2 jours): Chef de section, FRAPH
15/06/94 84502 Atteinte à la liberté: Chef de section, FRAPH
15/06/94 84502 Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH
ESTIFORT, Otilus 33 M
18/06/94 22403 Torture: Personnel de chef de section
18/06/94 22403 Détention: Personnel de chef de section
18/06/94 22403 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
ESTILE, Emmanuel – M
24/01/92 14206 Détention (une journée et une nuit): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section, Employé ci
ESTILISSE, Dieulifaite 29 M
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage du domicile): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
ESTILISSE, Jacques 59 M
30/11/93 12200 Torture (coups de pierre): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage du domicile): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
ESTILISSE, Limose 28 M
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage du domicile): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
ESTILISSE, Se La Vie 28 M
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
ESTILISSE, Similien 56 M
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
30/11/93 12200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
ESTIMA, – F
18/10/91 61401 Torture (severement battue): Chef de section, Personnel de chef de section
18/10/91 61401 Détention: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
ESTIMABLE, Angius 22 M
01/10/93 12201 Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
01/10/93 12201 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
ESTIMABLE, Arold 29 M Otar (mouvement Mouvement Des Rapatries De St-domingue
19/08/92 52300 Détention: Forces Armées d'Haïti
ESTIMABLE, Carise 20 M
30/10/93 46100 Exécution sommaire: Chef de section
ESTIMABLE, Conse 20 M
06/11/91 12100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ESTIMABLE, Ferdeus 42 M
07/02/93 46208 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
07/02/93 46208 Détention (formulaire principal(2,3,4,5)): Chef de section, Personnel de chef de section
07/02/93 46208 Atteinte aux biens (750 gourdes pour sa liberation): Chef de section, Personnel de chef de section
ESTIMABLE, Ferdeus 42 M

07/02/93 46208 Torture: Employé civil de l'Etat, police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti, inconn
07/02/93 46208 Détention: Employé civil de l'Etat, police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti, inconn
07/02/93 46208 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti, inconn

ESTIMABLE, Jean Emile – M
30/11/93 11200 Torture (torture a mort, djack, kalot, marche sur le corps): Civils armés

ESTIMABLE, Jocelyn 18 M Sympathisant Du President Aristide
01/10/93 12201 Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
01/10/93 12201 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti

ESTIMABLE, Silem 27 M
17/04/92 45200 Atteinte aux biens: police, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat

ESTIMABLE, Silieme 32 M App(association Des Paysans De Pulboro)
07/02/93 46208 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
07/02/93 46208 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
07/02/93 46208 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section

ESTIMABLE, Voudras 53 M Membre Tkl
30/09/91 41200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Autre
30/09/91 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre

ESTIME, Anne Marie 20 F
00/94 75200 Viol et/ou abus sexuel: zeng

ESTIME, Anne-marie Mirlande 22 F
12/93 71103 Torture: Civils armés
12/93 71103 Viol et/ou abus sexuel (3 hommes): Civils armés
12/93 71103 Menaces et persécution: Civils armés
12/93 71103 Atteinte aux biens (vol gdes 2000): Civils armés
02/94 71103 Torture: Civils armés
03/94 71103 Menaces et persécution: Civils armés
03/94 71103 Atteinte aux biens (vol gdes 5000): Civils armés
07/94 71103 Torture: Civils armés
07/94 71103 Menaces et persécution: Civils armés

ESTIME, Frenel 23 M
00/94 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ESTIME, Kesnel – M
06/92 75700 Disparition: affiliation inconnue

ESTIME, Manuela 43 F Catholique
22/01/92 11103 Atteinte aux biens (maison pillée): Attaché
22/01/92 11103 Menaces et persécution: Attaché

ESTIME, Wislet 26 M Ass Populaire Pour Le Developpement De Pelerin Apdp
20/04/92 11103 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
20/04/92 11103 Tentative d'exécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
20/04/92 11103 Tentative d'exécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
20/04/92 11103 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti

ESTINVIL, Antoine Moleus 49 M Mpp(mouvman Peyizan Papay): Membre
10/06/93 22100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ESTINVIL, Catrine 18 F R.p.p (rassemblement Du Peuple Patriote)
07/06/94 00000 Viol et/ou abus sexuel (civils armes et cagoules): Civils armés

ESTINVIL, Franck 30 M
10/06/94 84603 Atteinte aux biens (vol gdes 400): Chef de section
10/06/94 84603 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
10/06/94 84603 Torture: Personnel de chef de section, Chef de section

ESTINVIL, Joseph St Miracle 49 M FNCD
28/10/93 85101 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

ESTINVIL, Lenos 30
11/91 73106 Exécution sommaire (arme a galets): Forces Armées d'Haïti

ESTIVERNE, Antoine – M
05/06/92 15302 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

ESTIVERNE, Diculifaite 34 M A.p.e.d.association Planteur Eleveur Desdunes
03/12/93 11300 Menaces et persécution: FRAPH
25/10/93 11300 Menaces et persécution (tentative de dechoukage): FRAPH

ESTRIPLET, Jean Richard 32 M Ipdg: Lavalas
02/02/93 92300 Détention (demi heure): Forces Armées d'Haïti

		02/02/93	92300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		02/02/93	92300		Menaces et persécution (tentative de bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		03/94	92300		Menaces et persécution (2 coups de feu en l'air): Forces Armées d'Haïti
ETART, Etienne	22	M			
		28/10/93	41202		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
ETIENNE, Andre	40	M			
		30/10/93	62201		Torture (mains liées au dos): police, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	62201		Détention (1 jour a l'avant-poste de gros morne et aux gonaives): police, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	62201		Menaces et persécution: police, Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Angeline	31	F			
		05/10/91	42100		Menaces et persécution (intimidation): Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	42100		Tentative d'exécution (balle): Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Anidas	27	M		A.e.n.	Association Des Eleves Du Nord
		21/11/91	42100		Torture (djack, griffes): police
		21/11/91	42100		Détention: police
		21/11/91	42100		Menaces et persécution: police
ETIENNE, Antoine	37	M		A.o.n.	(association Des Ouvriers De Nord)
		15/05/93	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		15/05/93	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Aristide	-	M		Membre	D'un Groupement De Paysans
		16/02/92	62106		Torture (kalot, coups de pied; bastonnade): Personnel de chef de section
		16/02/92	62106		Détention: Personnel de chef de section
		16/02/92	62106		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
ETIENNE, Assade	36	M			
		22/08/94	14206		Torture (bastonnade): Chef de section
		22/08/94	14206		Détention (1 nuit): Chef de section
ETIENNE, Belicia	28	F			
		30/10/92	81303		Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
		30/10/92	81303		Détention: Civils armés
		30/10/92	81303		Menaces et persécution: Civils armés
ETIENNE, Chericia	45	F			
		11/93	93501		Torture (coups de nerf de boeuf): Forces Armées d'Haïti
		11/93	93501		Détention (1 nuit): Chef de section, Attaché
ETIENNE, Chesnel	37	M		AJDD	
		19/09/92	11301		Torture (bastonnade, ligote une journée a un): Chef de section, Personnel de chef de section
		19/09/92	11301		Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section
		19/09/92	11301		Extorsion (gdes 735): Chef de section, Personnel de chef de section
ETIENNE, Chrislin	25	M		MPJNF	
		30/09/91	51200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Christian	54	M			
		20/04/94	14205		Torture (mauvais traitement): Chef de section, Personnel de chef de section
		20/04/94	14205		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		20/04/94	14205		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
ETIENNE, Danielle	-	M			
		29/07/92	14203		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		29/07/92	14203		Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section
ETIENNE, Daniel'j	17	M			
		04/02/94	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Edrice	30	M			
		03/10/91	14200		Atteinte aux biens (dechirement de papiers importants, acte de naissance): Attaché, Personnel de chef de section
		03/10/91	14200		Atteinte à la liberté: Attaché, Personnel de chef de section
		03/10/91	14200		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, Personnel de chef de section
ETIENNE, Elifaite	67	M			
		04/10/91	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		04/10/91	75701		Atteinte aux biens (vol de gdes 10): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
ETIENNE, Elionne	20	F			
		20/06/94	84200		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Elironne	22	F			
		17/04/92	45200		Atteinte aux biens: Chef de section, Civils armés, Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Erzulie	50	F			
		20/04/94	14205		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		20/04/94	14205		Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section

ETIENNE, Etienne 55 F
22/08/93 75701 Torture: Civils armés
22/08/93 75701 Atteinte aux biens: Civils armés
ETIENNE, Francois 64 M Militaire Retraite
27/10/93 51100 Atteinte aux biens (demolition de sa maison et de tous ses biens mobiliers): Autre, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
27/10/93 51100 Menaces et persécution: Autre, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
06/10/91 51100 Détention: Autre, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
06/10/91 51100 Menaces et persécution: Autre, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Frantz 26 M
03/01/93 44100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ETIENNE, Gilbert 27 M
05/08/94 81200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Grenier 19 M
22/08/93 75701 Torture: Civils armés
22/08/93 75701 Tentative d'exécution: Civils armés
ETIENNE, Helene 35 F SOFA
11/93 14204 Atteinte à la liberté: Attaché, Chef de section, Personnel de chef de section
11/93 14204 Atteinte aux biens (vol): Attaché, Chef de section, Personnel de chef de section
ETIENNE, Henry Claude 40 M MIPPA
30/10/93 14200 Détention (une nuit a la caserne): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ETIENNE, Iffita 30 F Mouvman Fanm Vanyan Saltade
16/11/93 21101 Torture (bastonnade, kalots marassa): Forces Armées d'Haïti
16/11/93 21101 Détention (13 jours): Forces Armées d'Haïti
16/11/93 21101 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
02/11/93 21101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
02/11/93 21101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Jacques 33 M A.j.l.l./ M.o.p
09/12/93 75701 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti, police, FRAPH
08/02/93 75701 Torture (agent de la circulation): Forces Armées d'Haïti, police, FRAPH
09/12/93 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti, police, FRAPH
ETIENNE, Jean Velere Desna 60 M FNCD
24/06/94 75500 Menaces et persécution: affiliation inconnue
ETIENNE, Joel 26 M
04/94 53304 Torture (2 coups de crosse de fusil): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
04/94 53304 Détention (1 journée): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
04/94 53304 Extorsion (gdes 600): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Lavensky 17 M
30/10/93 33200 Torture (bastonnade: 20 coups): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 33200 Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 33200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 33200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Lemince 60 M Tkl, Mpp
25/12/93 21100 Torture: Personnel de chef de section, Chef de section, police
25/12/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section, police
10/11/93 21100 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section, police
25/12/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section, police
ETIENNE, Levens - M
06/92 91107 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
06/92 91107 Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section
ETIENNE, Louise 25 F
03/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
03/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Louissaint 45 M
20/12/93 24204 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
20/12/93 24204 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
20/12/93 24204 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Marc Ricot 24 M FNCD
14/10/93 22403 Détention (caserne): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
14/10/93 22403 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
14/10/93 22403 Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
16/12/93 22403 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
16/12/93 22403 Extorsion (gdes 450): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
16/01/93 22403 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
ETIENNE, Marcorel 32 M
10/91 42100 Menaces et persécution: affiliation inconnue
ETIENNE, Marie 40 F

		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (destruction maison): Forces Armées d'Haïti
		10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Melanie	34	F			
		02/10/94	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Miguel	30	M		Tet Kole Ti Peyizan	
		12/12/93	61404		Torture (coup a la nuque; ligote; arracher ses moustaches): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		12/12/93	61404		Détention (8 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
		12/12/93	61404		Menaces et persécution: Attaché
		12/12/93	61404		Tentative d'exécution: Chef de section
		12/12/93	61404		Extorsion (gdes 2110): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
ETIENNE, Nicoderme		34	M		
		01/10/91	51200		Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée, vol de ses meubles et de ses outils se tailleur, perte de sa): Autre, Forces Armées d'Haïti
		14/12/91	51200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade: plus de 30 coups): Autre, Forces Armées d'Haïti
		14/12/91	51200		Détention (10 jours): Autre, Forces Armées d'Haïti
		24/12/93	51200		Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
		14/12/91	51200		Tentative d'exécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
		22/10/93	51200		Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
		22/10/93	51200		Atteinte aux biens: Autre, Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Papouche	20	M			
		29/09/91	75203		Exécution sommaire (corps pas rendu a sa famille): Forces Armées d'Haï
ETIENNE, Person Mme		50	F		
		15/10/94	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		15/10/94	34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Pierre-Juslain		–	M		Gpir, Cascir (coordiantion Des Ass. Socio-culturelles De T Rouge
		01/10/91	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	53200		Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
		22/12/91	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		23/12/91	53200		Extorsion (gdes 4275): Forces Armées d'Haïti
		23/12/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Renand	30	M		Mpp Assistant Animateur	
		06/92	22300		Atteinte aux biens (fouille, bétail perdu maison brisée): affiliation inconnue
		06/92	22300		Menaces et persécution: affiliation inconnue
ETIENNE, Rosita	38	F			
		11/91	34100		Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		11/91	34100		Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
		11/91	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Sainave	66	M		OPL	
		29/10/93	22300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/10/93	22300		Extorsion (gdes 5000.00, maison detruite): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ETIENNE, Sauveur	22	M			
		16/10/93	53201		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		15/10/93	53201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		15/10/93	53201		Torture (frappée au thorax au thorax un uzzi, m16): Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Sauveur	32	M		Mpp (depuis 1990) "groupe Des Efforts"	
		30/09/91	21201		Torture (bastonnade: 15 coups): Personnel de chef de section
		30/09/91	21201		Détention (5 jours): Personnel de chef de section
		30/09/91	21201		Extorsion (gdes 375): Personnel de chef de section
ETIENNE, Theollen	65	M		Lavalas	
		03/10/91	34100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, autre
ETIENNE, Villus	47	M			
		30/10/93	51203		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		30/10/93	51203		Atteinte aux biens (maison endommagée): Personnel de chef de section
ETIENNE, Wagner	26	M			
		04/93	34100		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		04/93	34100		Détention: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Widler		–	M		
		20/04/94	14205		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		29/04/94	14205		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		20/04/94	14205		Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section
ETIENNE, Wilfrid	38	M		Mopeb(mouvement -organisation-paysan De Bayaha)	
		27/10/93	51203		Torture: FRAPH
		24/12/92	51203		Menaces et persécution: FRAPH

ETIENNE, Wilfrid – M
20/04/94 14205 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
20/04/94 14205 Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section
ETIENNE, Wilner 37 M PANPRA
09/93 34500 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
09/93 34500 Détention (10 heures): Forces Armées d'Haïti
10/93 34500 Torture (kalot marassa; bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/93 34500 Détention (4 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Ymeries 34 M Catholique
15/10/93 93400 Torture (bastonnade: 1 coup): Forces Armées d'Haïti
15/10/93 93400 Atteinte à la liberté (force a effacer du graffiti pro-aristide): Forces Armées d'Haïti
15/10/93 93400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ETIENNE, Yolaine 27 F
20/04/94 14205 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
20/04/94 14205 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
20/04/94 14205 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
ETIENNE, Yvon 48 M TKL
16/10/93 84204 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
16/10/93 84200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
20/06/94 84200 Détention (vols de meubles): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ETINNE, Odeland – M
14/04/94 33200 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
ETRONNE, – M
05/03/92 91107 Torture (bastonnade (fadh)): Personnel de chef de section
05/03/92 91107 Extorsion (gdes 150 + jours de prison): Personnel de chef de section
EUGENE, Alphonse 35 M
06/07/93 62100 Torture (coup de uzi sur le visage, au thorax, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
06/07/93 62100 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/07/93 62100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
06/07/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
EUGENE, Elion 27 M
30/06/94 75701 Exécution sommaire: FRAPH
EUGENE, Fedner 29 M FETIQ
13/08/93 74300 Détention: Forces Armées d'Haïti
EUGENE, Jacques 19 M
01/93 75201 Exécution sommaire: Civils armés
EUGENE, Jean 35 M
04/08/92 52300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
EUGENE, Jean Claude 32 M KRPG
06/94 74300 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 74300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
28/09/94 74300 Menaces et persécution: FRAPH
EUGENE, Jusma – F
19/05/92 53300 Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
19/05/92 53300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
EUGENE, Kamel 38 F Groupe Femmes Vaillantes
30/09/91 43203 Atteinte aux biens (vol et destruction): Chef de section
30/09/91 43203 Menaces et persécution: Chef de section
10/91 43203 Extorsion (gdes 1000): Attaché
10/91 43203 Menaces et persécution: Attaché
EUGENE, Marie 40 F
12/91 51100 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
12/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
EUGENE, Maxime 35 M
12/02/92 62105 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
12/02/92 62105 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
EUGENE, Michel Ange 29 M
02/05/92 73100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
02/05/92 73100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
02/05/92 73100 Extorsion (gdes 350): Forces Armées d'Haïti
EUGENE, Micheline 25 F Comite Quartier
30/09/91 42100 Atteinte aux biens (fouille la maison): Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 Torture (battu): Attaché, Forces Armées d'Haïti
EUGENE, Mme Gisma 62 F M.p.r.s

09/05/92 53301 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
12/92 53301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
09/05/92 53301 Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
16/05/92 53301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

EUGENE, Mme Jean 25 F Rassemblement Patryot
04/08/92 52300 Torture (bastonnade a l'oeil droit): Forces Armées d'Haïti, Attaché

EUGENE, Richalson 29 M Comite General De Support De Touets Les Familles
05/01/92 75513 Torture (giffles, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
05/01/92 75513 Atteinte aux biens (vol d' appareils electro menagers): Forces Armées d'Haïti

EUGENE, Wilfrid 14 M
30/09/91 42100 Exécution sommaire: Attaché, Forces Armées d'Haïti

EUGENE, Wilnca – F
19/01/93 34100 Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, Autre

EUGENE, Yvons 38 M Tkl, Krjs (komite Rezistans Jen Saltader), Mpp
16/11/93 21101 Torture (kalot marassa , bastonnade, marche sur le corps, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
16/11/93 21101 Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
16/11/93 21101 Extorsion (gdes 11500): Forces Armées d'Haïti
15/03/92 21101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/03/92 21101 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

EUGNE, Seromain 24 M
30/10/93 14205 Disparition: Chef de section, FRAPH
30/10/93 14205 Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH

EUSTACHE, Julien – M
29/07/92 14203 Détention (chef de section): Chef de section, Personnel de chef de section
29/07/92 14203 Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section

EUSTACHE, Sylvina 56 F
02/10/91 45205 Menaces et persécution: Civils armés

EXALUS, Aliphis 50 M Tkl De Cahrite; Delegue De L'opd
03/10/91 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/10/91 53300 Atteinte aux biens (vol de sa recolte et de son bétail): Forces Armées d'Haïti, Attaché

EXAMAR, Adrien 21 M Apn; Mpdb(mouvement Paysan Pour Le Developpement De Bois-rond)
12/06/94 81106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
12/06/94 81106 Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti

EXAMARD, Joassaint 57 M
03/07/94 84106 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
03/07/94 84106 Extorsion (gdes 1600): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH

EXAMOUR, Silly 38 M
01/12/91 21201 Torture (gifle): Forces Armées d'Haïti
03/12/91 21201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
03/12/91 21201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

EXANTUS, 30 M
02/94 71200 Disparition: Autre, Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

EXANTUS, Alise 32 F
06/05/93 22101 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
06/05/93 22101 Atteinte aux biens (vol de bétail): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

EXANTUS, Cambronne 33 M Chauffeur
18/01/93 11100 Torture (bastonnade coups de crosse a la tête): Forces Armées d'Haïti

EXANTUS, Joseph 50 M
10/10/91 61400 Détention (+ minutes): Personnel de chef de section, Attaché

EXANTUS, Leonard Me 35 M
02/94 71200 Disparition (cabaret): Autre, Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

EXANTUS, Nicolas 37 M Tet Kole Tl Peyizan (tk)
06/02/94 61404 Torture (bastonnade: 15 coups de barre de fer au dos): Chef de section, Personnel de chef de section
06/02/94 61404 Détention (plusieurs heures): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
06/02/94 61404 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
06/02/94 61404 Extorsion (gdes 1250): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
30/10/92 61404 Détention (quelques heures): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
30/10/92 61404 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
16/11/92 61404 Torture (bastonnade, etc.): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché

	16/11/92	61404		Détention (plusieurs heures): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
	16/11/92	61404		Extorsion (gdes 1000): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
EXANTUS, Pierre Charles	25		M	AJAKS
	18/01/93	11200		Torture (bastonnade: 5 coups): Forces Armées d'Haïti
	18/01/93	11200		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	18/01/93	11200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
EXAVIER, David	–	M		
	02/10/91	51100		Menaces et persécution: Attaché
EXAVIER, Frisnel	26	M		
	08/94	32300		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	08/94	32300		Détention (plusieurs minutes): Forces Armées d'Haïti
	08/94	32300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
EXAVIER, Gilbert	40	M		Partisan D'aristide
	30/09/91	75500		Disparition: affiliation inconnue
EXAVIER, Guy Henri	24		M	
	01/01/92	24103		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/01/92	24103		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/01/92	24103		Extorsion (gdes 1500): Attaché, Forces Armées d'Haïti
EXAVIER, Jinvil	–	M		
	11/93	32300		Atteinte aux biens (accaparement de terre): FRAPH
EXAVIER, Mm David	–		F	Comite Katye Sika
	09/94	51100		Menaces et persécution: Attaché
	02/10/91	51100		Menaces et persécution: Attaché
EXAVIER, Rosena	56	F		Femme Caritas
	11/93	32300		Atteinte aux biens (accaparement de terre): FRAPH
EXAVIER, Saul	24	M		Comite De Quartier De Feucette
	11/10/91	42100		Menaces et persécution: Attaché
	11/91	42100		Menaces et persécution: Attaché
EXCELLENT, Simon	40	M		Chretienne, Oganizasyon Tet Ansamm Bouk Tenev, Oganizasyon Peyizan Karavin, Fned
	12/93	13300		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	12/93	13300		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	29/10/93	13300		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
EXILUS, Forferme	72	M		
	30/09/91	75701		Exécution sommaire: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
EXINOR, Guerda	–	F		
	05/06/92	15302		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/06/92	15302		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	05/06/92	15302		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
EXIUS, Desel'homme Ti Marie	46		M	
	28/10/93	15100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, police, Employé civil de l'Etat, Attaché, FRAPH
	28/10/93	15100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, police, Employé civil de l'Etat, Attaché, FRAPH
	28/10/93	15100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, police, Employé civil de l'Etat, Attaché, FRAPH
EXUME, Jeune Sulfride	23		M	
	27/04/92	13100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Autre
	27/04/92	13100		Détention (2 jours (gros morne)): Forces Armées d'Haïti, Autre
	25/04/92	13100		Torture (bastonnade au corps et au visage): Forces Armées d'Haïti, Autre
	25/04/92	13100		Détention (11 jours (gonaives)): Forces Armées d'Haïti, Autre
EXUME, Jumene	39	M		Opl. Kjpb(konfederasyon Gwoupman Peti Bouk Boy)
	11/10/92	41106		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	11/10/92	41106		Atteinte aux biens (2 maisons detruites): Chef de section, Personnel de chef de section
EXUME, Marc	–	M		
	11/92	11301		Torture (bastonnades): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	11/92	11301		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	11/92	11301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	11/92	11301		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
EXUME, Maxime	26	M		Partisan D'aristide
	15/03/93	14203		Torture (bastonnade): FRAPH
EZILUS, Jean Nelson Mme	33		F	Mopemsc
	07/94	84502		Menaces et persécution: FRAPH
	01/11/93	84502		Menaces et persécution: FRAPH
EZNA, Recila	–	F		

		04/02/94	84300		Détention: affiliation inconnue
FABICE, Bathel	21	M			
		11/91	61407		Torture (3 kalots marassa): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		11/91	61407		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
FABICE, Raphael	53	M		T k. (tet Kole Ti Peyizan)	
		11/91	61407		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		11/91	61407		Extorsion (gdes 500 et vol de bétail et bris d'ustensiles): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
FABICE, Saint-hiler	15	M			
		11/91	61407		Torture (kalots marassa): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, AttachéFor
		11/91	61407		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		11/91	61407		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
		11/91	61407		Extorsion (gdes 300 et vol d'un cabri): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
FABIEN, Henry	–	M			
		05/11/91	91104		Détention: Forces Armées d'Haïti
		05/11/91	91104		Atteinte à la liberté (emit un mandat): Forces Armées d'Haïti
	FABIEN, Henry Lus	55			Partisan Aristide
		30/09/91	75203		Exécution sommaire: affiliation inconnue
FABRE, Louverture	22	M		OPDR	
		22/04/94	12106		Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (radio, balle, chaise): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
FABRE, Lucia	28	F			
		18/04/94	12106		Torture (coups (mauvais traitement)): Forces Armées d'Haïti
		18/04/94	12106		Atteinte aux biens (bris des portes et des meubles, vaisselles): Forces Armées d'Haïti
FADAEL, Avenel	32	M		OJDC	
		24/08/94	11103		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
		24/08/94	11103		Torture (coup de crosse, fouetté): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
FADET, Roland	33	M		FNCD	
		07/94	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		19/09/94	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		19/09/94	12100		Torture (coup de baionnette): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
FAME, Elene	53	F			
		30/10/93	22300		Menaces et persécution: FRAPH
		30/10/93	22300		Atteinte aux biens: FRAPH
FANATISME, Brunel		33	M		Opdr Organisation Poplie Rabato
		19/12/93	12106		Atteinte aux biens (perte d'un cannot): Forces Armées d'Haïti
		19/12/93	12106		Détention: Forces Armées d'Haïti
		19/12/93	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		19/12/93	12106		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
FANFAN, Desgraffes	50	M			
		29/09/91	75202		Disparition: affiliation inconnue
FANFAN, Estephene	34	M		Coordanateur Assemblée Nationale Populaire De St Raphael/comite Quartier Garde C	
		16/12/91	47200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		22/08/92	47200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		07/02/93	47200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		22/04/94	47200		Atteinte aux biens (vol de gdes 18550): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
FANFAN, Henry Claude		31	M		O.v. 30
		22/10/93	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		22/10/93	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		22/10/93	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		07/08/93	47100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		07/08/93	47100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		07/08/93	47100		Extorsion (gdes 75): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		22/08/93	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat

FANFAN, Jean Neslie H M TRL
01/07/93 84200 Torture (coups de pied, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
01/07/93 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
01/07/93 84200 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/07/93 84200 Atteinte à la liberté (arrete suite a la manifestation pour le retour d'aristide) Forces Armées d'Haïti
01/07/93 84200 Atteinte aux biens (maison brule): Forces Armées d'Haïti

FANFAN, Sefie 20 F
23/10/93 47100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
23/10/93 47100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat

FANGUE, J. Ricot 35 M
30/03/93 61300 Torture (excessives (voir recit)): Forces Armées d'Haïti
30/03/93 61300 Détention (+ heures): Forces Armées d'Haïti
30/03/93 61300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FAO, - M
09/92 15100 Menaces et persécution: Attaché
09/92 15100 Atteinte aux biens: Attaché

FAOUTINE, Emmanes 40 M Sacristin, Justice Et Paix, Mpp, Opl, Lavalas Aux Elections De 1990
01/10/91 21100 Atteinte à la liberté: Autre, FRAPH
01/10/91 21100 Menaces et persécution: Autre, FRAPH
01/10/91 21100 Atteinte aux biens (vol, pillage, maison completement detruite): Autre, FRAPH

FAOUTINE, Emmanes 35 F
01/11/93 21101 Torture (bastonnade, ligotes, kalot marassa): FRAPH
01/11/93 21101 Menaces et persécution: FRAPH
01/11/93 21101 Extorsion (150 gdes): FRAPH
01/10/93 21101 Tentative d'exécution: FRAPH
01/10/93 21101 Atteinte aux biens (maison pillée et saccagée): FRAPH

FAOUTINE, Mme Emanes 35 F
01/10/91 21100 Menaces et persécution: Autre, FRAPH
01/10/91 21100 Torture: Autre, FRAPH

FARELISSE, Vanclisse 65 F
30/11/93 12200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

FATAL, Fatel 35 M Mouvement Populaire De La Savanne Des Cayes
18/12/92 84200 Torture (kalot, bastonnade, coups sur les parties genitales): Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
18/12/92 84200 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
18/12/92 84200 Atteinte aux biens (vol de materiaux de construction): Forces Armées d'Haïti, Attaché, police

FATAL, Jn Bonal Grolemsky 20 M
06/07/92 84600 Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
06/07/92 84600 Torture: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

FATAL, Yves 40 M Opl Depuis 1990, Lavalas
00/93 85101 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

FAUSTIN, Celide 45 F Groupman Kay Ferdinand, Groupman Peyizan Venant
11/92 91109 Torture (fouette au dos): Chef de section
11/92 91109 Détention (libere tout de suite): Chef de section

FAUSTIN, Celide 48 F
14/03/92 91107 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
14/03/92 91107 Détention (une soirée): Chef de section, Personnel de chef de section
14/03/92 91107 Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel de chef de section

FAUSTIN, Clairmencia 60 F
25/12/91 21102 Détention: Autre
25/12/91 21102 Extorsion (300 gourdes): Autre

FAUSTIN, Genieve 40 F
10/03/92 91107 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
10/03/92 91107 Détention (1 mois): Chef de section, Personnel de chef de section

FAUSTIN, Guillaime 34 M Kpd (dasiin)/lavalas
19/07/93 91101 Détention (7 heures): Chef de section
19/07/93 91101 Atteinte aux biens (vol gdes 150): Chef de section

FAUSTIN, Gulvar - M
14/03/92 91107 Torture: Chef de section, Personnel Chef de section
14/03/92 91107 Torture (bastonnade entrainant la mort): Chef de section, Personnel Chef de section
14/03/92 91107 Détention (1 mois): Chef de section, Personnel Chef de section

FAUSTIN, Pierre Erick 26 M Solidarite Aut Jen (saj)/mouvement Eleve Dessalines (med)

		01/01/92	14100		Torture (coups, lacerations): Forces Armées d'Haïti
		01/01/92	14100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
FAUSTIN, Rigaud	80	M			
		03/94	52300		Torture (kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): affiliation inconnue
		03/94	52300		Atteinte aux biens (pillage de sa maison, vol de tout son avoir): affiliation inconnue
FAUSTIN, Rigaud Mme		–	F		
		03/94	52300		Torture (kalot marassa, marche sur le corps et bastonnade): affiliation inconnue
		03/94	52300		Atteinte aux biens (vol de son alliance): affiliation inconnue
FAVEUR, Mme Cadeau		65	F		Ti Legliz, Opl (Invalm)
		13/05/94	93301		Torture (fouette, bastonnade causant evanouissement): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
		13/05/94	93301		Détention (1 soirée): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
		08/94	93301		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
		08/94	93301		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
		08/94	93301		Extorsion (gdes 350): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
FECUS, Ernest	24	M		Soleil Levant	
		17/04/92	75705		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FEDE, Emmanold	28	M		Comite De Quartier	
		23/12/93	22200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		23/12/93	22200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		23/12/93	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		23/12/93	22200		Atteinte aux biens (maison devastée et pillée): Forces Armées d'Haïti
FEDE, Jn Robert	36	M			
		08/09/93	24200		Détention (caserne de mirebalais): Forces Armées d'Haïti
		08/09/93	24200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
FEDE, Meres	53	M			
		26/09/92	24200		Torture (griffes, bastonnade: 52 coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		26/09/92	24200		Détention (7 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	24200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
FELISMA, Clercima	–		F		
		06/04/94	54303		Torture: Personnel de chef de section, Chef de section
		06/04/94	54303		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
		06/04/94	54303		Extorsion (gdes 600): Personnel de chef de section, Chef de section
FELISME, Henri	27	M		Etoile De L'amour	
		29/11/91	42100		Torture (calottes): Forces Armées d'Haïti
FELISTIN, Altinor	23	M		Stas/rayes	
		12/93	23302		Torture (bastonnade): Chef de section
		24/05/93	23302		Menaces et persécution: Chef de section
FELIX, Annette	–		F		
		00/91	52201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		00/91	52201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FELIX, Arlette	57	F			
		06/10/94	84402		Torture: FRAPH
FELIX, Augustine	–		F		
		01/94	85203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
		01/94	85203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
FELIX, Charles	23	M		G	
		22/10/93	45100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		22/10/93	45100		Torture (bastonnade: quatre coups, deux calottes, coups de pieds): Forces Armées d'Haïti, Attaché
FELIX, Dunel	24	M		Ogad (oganizasyon Gwoupman Agrikol Devlopman)	
		28/09/93	15204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		28/09/93	15204		Atteinte aux biens (maison perquisitionnée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		22/03/92	15204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
FELIX, Gerald	33	M		K.e.m. (corrdination Espoir Malheureux)	
		10/06/94	85303		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FELIX, Jean Claude	33	M		GODPS	
		04/06/92	85201		Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		04/06/92	85201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
FELIX, Jean Herve	25	M			
		15/06/93	45200		Torture (calottes, kalot marassa): Attaché
		15/06/93	45200		Détention: Attaché
FELIX, Jean Richard	29	M		Organisation Relevement De La 1ere Section De Cavaillon	

		17/07/93	81202		Détention: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
		17/07/93	81202		Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
		22/07/93	81202		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
FELIX, Marie Lunie	50	F			
		15/06/93	45200		Torture (bastonnade). Attaché
FELIX, Milo	43	M		Fraternite	
		09/93	41107		Menaces et persécution. Attaché
FELIX, Roselaine	41	F		T.k.l, K.f.m. (coordination Espoir Malheureux, O p l	
		10/06/93	85303		Menaces et persécution. Chef de section
		10/06/93	85303		Atteinte aux biens (vol de bétail): Chef de section
		20/05/94	85303		Menaces et persécution: Chef de section
FELIX, Wilson	27	M			
		02/10/91	53400		Torture (bastonnade et coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		25/10/93	53400		Détention: Forces Armées d'Haïti
		25/10/93	53400		Torture (bastonnade et coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		25/10/93	53400		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
FELUS, Octaber	52	M		OPD	
		22/12/92	53306		Torture (bastonnade: 7 coups): Forces Armées d'Haïti
		22/12/92	53306		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		22/12/92	53306		Extorsion (gdes 350): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
FENELIES, Montelus	42	M		Sa Femme:tkl/victime A Travaille Dans Un Bureau D'inscription Et De Vote	
		09/04/92	45200		Torture (bastonnade, coups de machette, coups de barre de fer): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		09/04/92	45200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		09/04/92	45200		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
FENELIS, -		M			
		09/10/91	15300		Atteinte à la liberté: Chef de section, police
		09/10/91	15300		Torture (djack, bastonnade): Chef de section, police
FENELIS, Marie Jocelyne	37	F			
		24/06/94	12106		Torture (bastonnade a la ceinture): Forces Armées d'Haïti
		24/06/94	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		24/06/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		24/06/94	12106		Atteinte aux biens (2 motocyclettes volés, armoire brisée detruit les papiers de famille): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (bétail tues par balle): Forces Armées d'Haïti
FENELON, Bernard	48	M		Comite Lavalas	
		04/12/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FENELON, Cedieu	54	M		Partisan D'aristide	
		29/09/91	75203		Tentative d'exécution (1 balle au pied gauche): police
		29/09/91	75203		Atteinte à la liberté: police
FENELON, Clochene	30	M		Gwoup Tet Ansanm(presidan)	
		04/11/91	43203		Menaces et persécution: Chef de section
FENELON, Fradel	29	M		Tet Kole	
		26/10/92	14208		Menaces et persécution: Attaché, FRAPH
FENELON, Joseph	39	M			
		12/10/91	41200		Exécution sommaire: Attaché
FENELON, Marette	49	M			
		09/11/92	13105		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section, Attaché
		09/11/92	13105		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section, Attaché
FENELON, Marette	40	F			
		09/10/92	13105		Détention (3 jours): Chef de section, Personnel Chef de section
		09/10/92	13105		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel Chef de section
FENELON, Micius Mme		38	F		
		07/92	53303		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		07/92	53303		Extorsion (gdes 12): Chef de section, Personnel de chef de section
FENELON, Pascal	52	M		Men Dan La Men Sen Si Maten	
		18/05/92	84502		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
		18/05/92	84502		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
FENELON, Renard	43	M		Tet Kole Ti Peyizan	
		14/11/91	61407		Torture (kalots marasa): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		14/11/91	61407		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

		14/11/91	61407		Extorsion (gdes 200): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		02/94	61407		Détention (2 heures): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		02/94	61407		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		30/10/93	61407		Torture: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		30/10/93	61407		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		14/11/91	61407		Torture (battue): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		30/10/93	61407		Détention: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
FENELON, Sonson	51	M			
		24/10/93	14200		Torture (marche sur le corps): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		24/10/93	14200		Détention (5 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		24/10/93	14200		Atteinte aux biens (gdes 1500 pour etre libere): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
FENELON, Tonton	–	M		CATH	
		07/92	13107		Détention (3 jours): Chef de section
		07/92	13107		Atteinte à la liberté: Chef de section
		07/92	13107		Menaces et persécution: Chef de section
FENELON, Vernio	60	M		Tet Ansanm	
		10/91	43203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FENELUS, Diuersone		48	M		Animateur Eglise Catholique
		17/11/91	43101		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
		17/11/91	43101		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
		13/06/93	43101		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
		13/06/93	43101		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
		13/06/93	43101		Extorsion: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
FENELUS, Diversone		–	M		
		18/11/91	43100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		18/11/91	43100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Chef de section
FENELUS, Mackenson		12	M		
		09/04/92	45200		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
FENELUS, Paul	58	M			
		28/09/92	45200		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
FENELUS, Sauveur	37	M		A.c.r.d.c.	Action Civique Pour Le Renforcement De La Democratie Et Le Changement
		30/09/91	75700		Tentative d'exécution (balles au jambes): affiliation inconnue
FENELUS, Wouancius		30	M		MPP
		25/12/91	21102		Extorsion (gdes 400.5): Attaché, Chef de section
		25/12/91	21102		Atteinte à la liberté: Attaché, Chef de section
		08/10/91	21102		Extorsion (gdes 302.50): Attaché, Chef de section
		08/10/91	21102		Atteinte à la liberté: Attaché, Chef de section
		08/10/91	21102		Détention (chez le chef de section): Attaché, Chef de section
FENESCA, A Nnoual	14	M			
		18/04/94	12100		Tentative d'exécution (blesse par balles): Forces Armées d'Haïti
FENESCA, Annual	48	M			
		18/04/94	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		18/04/94	12100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
FENESCA, Isabelle	4	F			
		18/04/94	12100		Tentative d'exécution (blesse/balles): Forces Armées d'Haïti
FENESCA, Isabelle	3	F			
		19/04/94	15100		Tentative d'exécution (cicatrices au visage, borgne (oeil gauche perdu)): Forces Armées d'Haïti
FENESCA, Kelly	13	F			
		18/04/94	12100		Tentative d'exécution (blesse par balles): Forces Armées d'Haïti
FENESCA, Sinavie	11	F			
		19/04/94	15100		Exécution sommaire: affiliation inconnue
FENESCANT, Elie	40	M		Groupe Projet Cecl	
		06/93	14206		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
FENIEL, Surverain	27	M		Pro-aristide	

	22/07/93	92400		Torture (coups, griffes) Forces Armées d'Haïti
	22/07/93	92400		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
FERDINA, Dilhomme	38	M		Tête Cole
	01/10/94	14201		Torture Attaché Personnel Chef de section
	01/10/94	14201		Détention Attaché Personnel Chef de section
	01/10/94	14201		Atteinte à la liberté Attaché Personnel Chef de section
	01/10/94	14201		Menaces et persécution Attaché Personnel Chef de section
	01/10/94	14201		Tentative d'exécution Attaché Personnel Chef de section
	11/10/93	14201		Menaces et persécution Attaché Personnel Chef de section
	11/10/93	14201		Tentative d'exécution Attaché Personnel Chef de section
	09/11/93	14201		Menaces et persécution Attaché Personnel Chef de section
	09/11/93	14201		Extorsion (gdes 500 pour ne pas etre battu en prison) Attaché Personnel Chef de section
FERDINAND, Ernest	30	M		R.p.f. (rasanbleman Popile Fodojinwa)
	14/12/92	51200		Torture (kalot marassa, bastonnade, blessure par baionnette) Forces Armées d'Haïti
	29/07/92	51200		Détention Forces Armées d'Haïti
	14/12/92	51200		Extorsion (gdes 3000) Forces Armées d'Haïti
	29/07/92	51200		Détention Forces Armées d'Haïti
FERDINAND, Gilbert	–	M		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
FERDINAND, Jean Claude	–	M		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
FERDINAND, Massillion	26	M		OCPK
	05/10/91	41103		Torture (griffes) Forces Armées d'Haïti, police, Personnel Chef de section
	06/10/91	41103		Détention Forces Armées d'Haïti, police, Personnel Chef de section
FERDINAND, Massillon	52	M		Son Fils Est Membre De L'ocpk
	10/07/94	41103		Détention Forces Armées d'Haïti, police, Personnel Chef de section
	10/07/94	41103		Extorsion (gdes 500) Forces Armées d'Haïti, police, Personnel Chef de section
FERDINAUD, Serge	–	M		
	24/12/91	51200		Torture Autre, Forces Armées d'Haïti
	24/12/91	51200		Menaces et persécution Autre, Forces Armées d'Haïti
	14/12/91	51200		Tentative d'exécution Autre, Forces Armées d'Haïti
FERJUSTE, -	–	M		
	05/02/94	84301		Exécution sommaire Forces Armées d'Haïti
FERJUSTE, Raynold	40	M		Sympathisant Qui A Fait Campagne Avec Lavalas/ Comite Quartier Aux Cayes
	03/94	84200		Détention (5 jours) Forces Armées d'Haïti, Attaché
	03/94	84200		Torture (kalot marassa coups) Forces Armées d'Haïti, Attaché
	15/10/94	84200		Menaces et persécution (sont alles chez lui) Forces Armées d'Haïti, Attaché
FERNAND, Noula	28	F		
	03/93	53401		Détention affiliation inconnue
FERNAND, Ti Nounoune	34	F		
	03/93	53401		Détention affiliation inconnue
FERNILUS, Tervil	42	M		Organisation Populaire De Derac
	01/10/91	51100		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
FERTIL, Moumoune	–	F		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
FETIERE, Ogene	43	M		
	11/09/92	22201		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
	12/09/92	22201		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
FEVRIER, Barthelemy	35	M		
	16/11/92	75701		Disparition Civils armés
	16/11/92	75701		Détention Civils armés
	16/11/92	75701		Atteinte à la liberté Civils armés
FEVRIER, David	36	M		
	30/11/93	12200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
	30/11/93	12200		Atteinte aux biens (pillage) Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
FEVRIER, Exalus "ti Za"	35	M		Npartisan
	31/05/92	75700		Extorsion Forces Armées d'Haïti
	31/05/92	75700		Détention Forces Armées d'Haïti
FEVRIER, St Charles	23	M		
	15/01/92	11300		Torture (coup de crosse de fusil) Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section

15/01/92 11300 Détention (1 mois 13 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section

FEVRIER, Yolande
10/91 75700 Disparition: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

FICIL, Sadrac - M
07/94 75201 Torture: Attaché
07/94 75201 Menaces et persécution: Attaché

FIDELE, Esaie 50 M MPP
30/09/93 22301 Extorsion (gdes 100): FRAPH, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/09/93 22301 Détention: FRAPH, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/09/93 22301 Torture (bastonnade): FRAPH, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

FIDELE, Sonia 59 F
10/93 14205 Extorsion (plus materiels): Chef de section, Personnel Chef de section, FRAPH

FIDELLE, Amisson 52 M MITPA
22/10/93 14205 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
22/10/93 14205 Atteinte aux biens (destruction de marchandises): Forces Armées d'Haïti
04/11/93 14205 Atteinte aux biens (pillage, destruction): Forces Armées d'Haïti

FIFI, Leon - M
29/09/93 75701 Disparition: Attaché, Civils armés

FIGARO, Keder 40 M
09/94 93400 Détention (1 nuit): Attaché, Employé civil de l'Etat
09/94 93400 Extorsion (maison pille equivalent a perte de gdes 13000): Attaché, Employé civil de l'Etat

FIGARO, Louis Jeune 30 M Lavalas
30/10/93 93402 Menaces et persécution (coups de feu chez lui): Forces Armées d'Haïti

FIGARO, Mario Frantzo 23 M MPMB
15/01/92 92106 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section

FIGARO, Mirtil 90 M
01/10/91 75200 Disparition: affiliation inconnue

FIGARO, Volvique 26 M Reconnu Comme Defenseur Des Droits De L'homme
02/93 34100 Torture (toutes sortes): Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/93 34100 Détention (+ jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/93 34100 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/93 34100 Torture (rouler au sol chaud): Forces Armées d'Haïti
02/93 34100 Détention (30 minutes): Forces Armées d'Haïti

FIGAROT, Pierre Garousse 43 M Lavalassien
07/92 33301 Torture (manger des photos): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 33301 Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 33301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 33301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FIGNOLE, - M
03/02/92 72100 Torture: Forces Armées d'Haïti
03/02/92 72100 Détention: Forces Armées d'Haïti

FILCIDOR, Fadaire 32 M Union Des Jeunes De Louro
14/10/93 92301 Menaces et persécution (maison fouillée): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
14/10/93 92301 Atteinte aux biens (vol de bétails): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

FILCIDOR, Jean Noel 51 M L'union Des Jeunes De Louro
14/05/93 92301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
14/05/93 92301 Menaces et persécution (maison fouillée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
14/05/93 92301 Atteinte aux biens (vol de bétail et 1 volaille): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH

FILCIDOR, Wilfrid 24 M
21/05/93 92301 Menaces et persécution (on allait l'arreter a la place de son pere): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
21/05/93 92301 Atteinte aux biens (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH

FILDER, Emyrene - F
04/93 92104 Torture (fouetté): Chef de section, Personnel de chef de section
04/93 92104 Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section
04/93 92104 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

FILDER, Remilla 54 F
16/04/93 92104 Torture (bastonnade): Chef de section, police
16/04/93 92104 Détention: Chef de section, police

FILDER, Wilson – F
04/93 92104 Torture (coups de lasso): Chef de section
04/93 92104 Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section

FILISMA, Nikita Bastien 34 F Commission Justice Et Paix/presidente Mouvman Fanm
15/10/91 52201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/10/91 52201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

FILS, Amonese – F
29/10/93 93401 Menaces et persécution (coups de feu chez elle, coups de pierre et de machette sur la maison): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
29/10/93 93401 Atteinte aux biens (brise la serrure de la porte): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

FILS, Augustin – M
07/03/92 11401 Torture (bastonnade: 20 coups): affiliation inconnue
07/03/92 11401 Détention (au poste de grande saline): affiliation inconnue

FILS, Gervais 30 M Ospt Organizasyon Syndical Ti Pla
10/92 92400 Menaces et persécution: affiliation inconnue

FILS, Therinord 32 M Union Des Jeunes D'aquin, Popka (plateforme Organisation Paysan De L'union
06/94 81106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/91 81106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/91 81106 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti, Attaché

FILS AIME, Derilus 58 M Vive Ensemble
10/91 43203 Extorsion (gdes 460): Chef de section, Employé civil de l'Etat
10/91 43203 Menaces et persécution: Chef de section, Employé civil de l'Etat

FILS AIME, Jacqueline 33 F
08/05/94 41103 Détention: Forces Armées d'Haïti
08/05/94 41103 Menaces et persécution (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
08/05/94 41103 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

FILS AIME, Jean Clovis 49 M Partisan D'aristide Travaillait Avec Le Sauvagere
30/10/93 72200 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/10/91 72200 Atteinte aux biens (maison lapidée): Forces Armées d'Haïti
01/10/91 72200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FILS AIME, Jean Robert 26 M
20/05/92 12100 Torture (bastonnade emprisonne): Forces Armées d'Haïti

FILS AIME, Joseph 23 M
01/10/93 72200 Détention: Forces Armées d'Haïti

FILS AIME, Marc-arthur – M
27/06/94 11401 Détention (1 nuit): Attaché, Forces Armées d'Haïti
27/06/94 11401 Extorsion (493 gourdes): Attaché, Forces Armées d'Haïti

FILS AIME, Mathania 70 F
10/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/91 42100 Atteinte aux biens (gdes 10000 emportes): Forces Armées d'Haïti

FILS AIME, Merise 50 M
01/02/91 62105 Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

FILS AIME, Orius 24 M Comite Agriculture Caracol, Institution Pedagogique Haitienne
00/92 43204 Menaces et persécution: Chef de section, Attaché

FILS AIME, Orius 35 M
10/91 43203 Menaces et persécution: Chef de section, Employé civil de l'Etat

FILS-AIME, Cherestyl 44 F
12/91 53303 Extorsion (gdes 50): Attaché

FILS-AIME, Edner 24 M Coordonateur Du Mpp(mouvman Peyizan Papay)
28/07/92 22101 Détention: Personnel de chef de section, Attaché, Chef de section
28/07/92 22101 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Attaché, Chef de section
28/07/92 22101 Extorsion (gdes 7500, 50 marmites, appareils ,fer electrique): Personnel de chef de section, Attaché, Chef de section

FILS-AIME, Frantz – M Ujpo (union Jeune Patriots D'au Trou
30/09/92 53200 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade: 100 coups): Attaché
30/09/92 53200 Détention (2 jours): Attaché
30/09/92 53200 Atteinte aux biens (pillage de sa maison): Attaché

FILS-AIME, Jean Robert 40 M
00/91 75700 Disparition: affiliation inconnue
00/91 75700 Détention: affiliation inconnue

FILS-AIME, Jonas 52 M Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre
09/94 22101 Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section

FILS-AIME, Luckner 22 M
29/04/92 23302 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti

FILS-AIME, Marie Marthe 45 F S.P.S.
30/09/91 24204 Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91 24204 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91 24204 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91 24204 Atteinte aux biens (maison incendiée): Attaché, Forces Armées d'Haïti

FILS-AIME, Merise 67 M
12/02/92 62105 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FILS-AIME, Robert 51 M Tkl/ Groupe Jn Jacques Dessaline
10/91 43200 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/91 43200 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
10/91 43200 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
10/91 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FILS-AIME, Walter 32 M OPDR
22/04/94 12106 Torture: FRAPH, Civils armés
22/04/94 12106 Détention (15 jours): FRAPH, Civils armés
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (pertes de biens): FRAPH, Civils armés

FILSAIME, Belizaire 42 M Fncd/magistrat Du Borgne
10/04/94 41100 Torture (calottes coups de pieds): Forces Armées d'Haïti
10/04/94 41100 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/04/94 41100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

FILVER MME, Fidele – F
04/11/93 14205 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
04/11/93 14205 Atteinte aux biens (pillage destruction): Forces Armées d'Haïti

FINANCE, Alexis 22 F Membre De L'acpk
16/06/94 41103 Détention: Personnel de chef de section, police, Forces Armées d'Haïti
10/07/94 41103 Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, police, Forces Armées d'Haïti

FIRMIN, Dieunette 35 F
17/08/94 75500 Torture: Forces Armées d'Haïti

FLAMBERT, Fruito 42 M
21/11/92 75203 Exécution sommaire: police

FLANQUIN, Jean Claude 38 M Plateforme Cite Soleil
01/10/91 75700 Tentative d'exécution (2 balles dan la jambe droite, 1 balle dan la machoire): Forces Armées d'Haïti

FLERGENT, Tony 31 M
08/10/94 75701 Disparition (delmas cite soleil): Forces Armées d'Haïti

FLERIMOND, Octave 45 M Catholique
14/05/94 93301 Torture (bastonnade: 80 coups): FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti
14/05/94 93301 Détention (3 jours): FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti

FLEURANT, Jounel – M
22/08/93 75701 Exécution sommaire: Civils armés

FLEURANT, Marie – F
22/08/93 75701 Torture: Civils armés
22/08/93 75701 Atteinte à la liberté: Civils armés
22/08/93 75701 Menaces et persécution: Civils armés
22/08/93 75701 Tentative d'exécution: Civils armés
22/08/93 75701 Atteinte aux biens: Civils armés

FLEURANT, Sergo 37 M Floraison
04/10/93 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
04/10/93 42100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
04/10/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FLEURANTIN, Bazile 22 M
11/93 93401 Torture (coups de crosse de fusil): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
11/93 93401 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
11/93 93401 Tentative d'exécution (laisse pour mort): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

FLEURANTIN, Essovenc 30 M M. P.n. Mouvman Peysan Wilhamson
09/05/92 71100 Détention (12 jours): affiliation inconnue
13/01/92 91104 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
23/08/93 71100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/01/92 91104 Torture (bastonnade: 1520 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
23/08/93 71100 Tentative d'exécution (arcahaie): Forces Armées d'Haïti, Attaché
09/05/92 71100 Torture (coups de pieds a la tête): Forces Armées d'Haïti, Attaché

FLEURANTIN, Gladys 6 F
30/09/91 71100 Atteinte aux biens (maison et voiture incendiées): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 71100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché

FLEURANVIL, Jules 23 M
29/10/93 15301 Menaces et persécution: FRAPH

FLEURANVIL, Lanord 27 M ATKM
28/09/93 75200 Torture (kalot marassa; marche sur le corps; bastonnade): Civils armés, autre
28/09/93 75200 Détention (8 jours): Civils armés, autre
28/09/93 75200 Extorsion (gdes 1500): Civils armés, autre
16/07/94 75200 Torture (coups de crosse de fusil; coups de poing): Civils armés, autre
16/07/94 75200 Menaces et persécution: Civils armés, autre
16/07/94 75200 Atteinte aux biens: Civils armés, autre

FLEURIDOR, Clervil29 M
18/11/91 61104 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
18/11/91 61104 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
18/11/91 61104 Extorsion (gdes 2000, vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
18/11/91 61104 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
18/11/91 61104 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FLEURIDOR, Hypolite - M
12/91 11401 Torture (coups): Personnel Chef de section, FRAPH
12/91 11401 Extorsion: Personnel Chef de section, FRAPH

FLEURIDOR, Jocelyn - M Membre De Tkl
10/91 62301 Menaces et persécution: Chef de section

FLEURIDOR, Maxime 28 M Opa(oganizasyon Peyizan So Matirin)
19/06/94 84502 Menaces et persécution: Personnel Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre

FLEURIDOR, Mercius - M
09/94 63101 Exécution sommaire (par tortures): autre
09/94 63101 Torture: autre
09/94 63101 Détention: autre

FLEURIGENE, Tonia 18 F
30/10/93 15300 Torture (bastonnade): Attaché

FLEURIMA, Soso - M
28/11/91 14201 Détention: Personnel Chef de section, Chef de section, Autre

FLEURIME, Irenie 30 F
09/11/92 13105 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section, Chef de section, Attaché
09/11/92 13105 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section, Chef de section, Attaché

FLEURIME, Irenie 31 F
09/10/92 13105 Détention (3 jours): Personnel Chef de section, Chef de section

FLEURIME, Rene - M
16/12/92 32200 Détention (5 heures): Forces Armées d'Haïti, Autre
16/12/92 32200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre

FLEURIMON, Fleurisnor 60 M
11/11/91 21100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section
11/11/91 21100 Atteinte aux biens (maison incendiée, jardins devastes, bétails emportes) Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section

FLEURIMOND, Bauvais 20 M Union Des Jeunes De Louro/FNCD/delegue Mandate Du Fncd Pour Elections1990
21/10/92 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché, FRAPH
02/04/93 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché, FRAPH
14/05/93 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché, FRAPH
14/05/93 92301 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché, FRAPH

FLEURIMOND, Foulon 41 M Delegue De Copab, Mpm (mouvement Paysan Million), Opl
31/01/94 92402 Torture (bastonnade, force a boire un gallon d'eau, tête battue contre une tombe entraina): Forces Armées d'Haïti, autre
31/01/94 92402 Détention: Forces Armées d'Haïti, autre
10/91 92402 Menaces et persécution (de decapitation): Forces Armées d'Haïti, autre

FLEURIMOND, Jean Raynold 27 M
06/94 71200 Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
06/94 71200 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
06/94 71200 Torture: Forces Armées d'Haïti

FLEURIMOND, Marie-rose 31 F
06/94 71200 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
06/94 71200 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

FLEURIMOND, Norius 33 M
20/11/91 62100 Torture (bastonnade, kalot, djack): Forces Armées d'Haïti
20/11/91 62100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti

FLEURIMONT, Berthony 22 M
29/05/92 23102 Torture (ligote; coups de pied; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
29/05/92 23102 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
29/05/92 23102 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

FLEURIMONT, Lorcemise 33 F Lavalas
10/93 92107 Torture (giffle): Forces Armées d'Haïti
10/93 92107 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/93 92107 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
10/93 92107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
01/11/91 92107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
01/11/91 92107 Atteinte aux biens (vol de bien): Forces Armées d'Haïti

FLEURIS, O Nondieu 33 M
18/03/94 15204 Détention (sous district verrettes puis transferie a st marc): Personnel Chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FLEURISCA, Fleurisia
09/01/92 61104 Exécution sommaire (torturée a mort): Autre, Employé civil de l'Etat
09/01/92 61104 Atteinte aux biens (destruction de sa maisonnette): Autre, Employé civil de l'Etat

FLEURISSAINT, Elius 31 M
20/11/91 22400 Extorsion (200 gdes): Forces Armées d'Haïti
20/11/91 22400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
20/11/91 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/10/91 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/10/91 22400 Extorsion (200 gdes): Forces Armées d'Haïti

FLEURISSAINT, Feliot 45 M Mpp Militant
03/04/92 22101 Torture (les mains lies): Personnel Chef de section, police, Attaché
03/04/92 22101 Détention (1 jour): Personnel Chef de section, police, Attaché
03/04/92 22101 Extorsion (gdes 1000): Personnel Chef de section, police, Attaché
23/05/92 22101 Menaces et persécution: Personnel Chef de section, police, Attaché

FLEURISSAINT, Naite 57 F Tet Kole Ti Paysan Ayoyen
14/10/94 43200 Torture: autre

FLEURISTAL, Lucienne 62 F
09/92 73204 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

FLEURISTE, Flerisena 50 F Catholique/groupement Tête Ensemble/femme Devouée
22/03/92 15204 Détention (au poste): Chef de section, Personnel de chef de section, autre
22/03/92 15204 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, autre
22/03/92 15204 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, autre

FLEURISTIN, Arnold 36 M
11/92 75500 Exécution sommaire (bras amputé): affiliation inconnue

FLEURIT, Mausier 50 M SOE
23/10/93 15301 Extorsion (gdes 750): FRAPH, Attaché
23/10/93 15301 Détention (3 jours): FRAPH, Attaché

FLEURIUS, Fleury 60 M
30/10/93 12106 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 12106 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 12106 Atteinte aux biens (porte defoncée; vol de bétail): Attaché, Forces Armées d'Haïti

FLEURY, Arthur 26 M Avait L'habitude De Participer Dans Les Reunioins Lavalassiennes
30/10/93 52301 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps et bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 52301 Détention (1 jour et demie): Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 52301 Atteinte aux biens (maison endommagée): Attaché, Forces Armées d'Haïti

FLEURY, Edouard 41 M
29/09/91 75203 Disparition: affiliation inconnue

FLEURY, Fleurina 30 F
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (cochons, meubles): Forces Armées d'Haïti
17/10/91 12106 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
17/10/91 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
17/10/91 12106 Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti

FLEURY, Marie Denise 54 F
22/04/94 12106 Torture (coups de bottes, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (vol d'argent et des marchandises): Forces Armées d'Haïti

FLEURY, Mozier – M

	27/10/93	15301		Détention (3 jours avant poste). Attaché
FLORADIN, Frederic	–	M		
	05/12/91	53306		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps) Forces Armées d'Haiti, Chef de section
	05/12/91	53306		Détention (22 jours) Forces Armées d'Haiti, Chef de section
	05/12/91	53306		Atteinte aux biens (vol d'argent et maison pillée) Forces Armées d'Haiti, Chef de section
FLORADIN, Hodanie	42	M		Developpement
	25/11/93	51200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haiti, FRAPH
	25/11/93	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée) Forces Armées d'Haiti, FRAPH
FLORADIN, Jerimie	–	M		
	05/12/91	53306		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps) Forces Armées d'Haiti, Chef de section
	05/12/91	53306		Détention (22 jours) Forces Armées d'Haiti, Chef de section
	05/12/91	53306		Atteinte aux biens (vol d'argent et pillage de sa maison) Forces Armées d'Haiti, Chef de section
FLORADIN, St Anio	17	M		
	25/11/93	51200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haiti, FRAPH
FLOREAL, Francesse	24	F		
	05/10/91	75705		Torture Civils armés
FLORELIS, Gesner	30	M	MPNKP	
	29/07/92	14203		Détention (1 jour, 1 nuit (adjoint du chef de section)) Chef de section Personnel Chef de section
	29/07/92	14203		Extorsion (gdes 150 de rancon) Chef de section, Personnel Chef de section
FLORENA, Dominique	60	M		
	31/10/91	54302		Menaces et persécution Personnel du chef de section, Forces Armées d'Haiti
FLORESTAL, Nelson	23	M		Comite Quartier De Tanios
	08/92	45200		Torture Forces Armées d'Haiti, Attaché
	08/92	45200		Détention (rock) Forces Armées d'Haiti, Attaché
	03/92	45200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haiti, Attaché
	06/92	45200		Menaces et persécution Forces Armées d'Haiti, Attaché
FLORESTAL, Pierre	38	M		
	28/02/94	34400		Détention (10 heures) Forces Armées d'Haiti
	28/02/94	34400		Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haiti
FLORESTEL, Lukner	29	M		
	30/10/93	75700		Détention (3 jours) affiliation inconnue
	30/10/93	75700		Atteinte aux biens (incendie) affiliation inconnue
FLORIALE, Therese	–	F		
	23/10/91	92402		Torture Forces Armées d'Haiti
	23/10/91	92402		Détention (2 heures) Forces Armées d'Haiti
	23/10/91	92402		Atteinte à la liberté (force a deblayer la rue des roches qui y) Forces Armees d'Haiti
FLORISAT, Philomise	32	F		Rassemblement Populaire Mc Arthur
	04/01/94	43202		Torture (coups de poing, kalot) Forces Armées d'Haiti, Employé civil de l'Etat
FLORISCAT, Marianne	53	F		Groupe Femme Malere
	07/10/91	42100		Torture Forces Armées d'Haiti
FLORISSAINT, Josianne	–	F		
	07/10/91	42100		Torture Forces Armées d'Haiti
FLORVIL, Clemar	50	M		
	28/08/94	14100		Torture (ligote) Autre
	28/08/94	14100		Détention (6 jours en prison a marmelade et a michel) Autre
	28/08/94	14100		Extorsion (gdes 5000 pour sa liberation) Autre
FLORVIL, Gesner	37	M	FNCD	
	03/10/94	74300		Torture (djack, bastonnade) Forces Armées d'Haiti, Chef de section, Personnel le chef de section
	05/10/94	[illegible]00		Détention Forces Armées d'Haiti, Chef de section, Personnel du chef de section
FLORVIL, Jean Claude	34	[illegible]		M P V
	24/09/93	[illegible]00		Détention (1 jour) Forces Armées d'Haiti
	24/09/93	[illegible]00		Menaces et persécution Forces Armées d'Haiti
FLORVIL, Veneus	–	M		
	30/10/93	[illegible]0		[illegible]naces et persécution FRAPH
	30/10/93	[illegible]0		[illegible]teinte aux biens (maison endommagée) FRAPH
FOND-ROSE, Pierre Paul				
	12/9[illegible]	[illegible]		[illegible]ture (jetté par terre) Forces Armées d'Haiti
	12/9[illegible]	[illegible]		[illegible]inte à la liberté Forces Armées d'Haiti
	12/[illegible]	[illegible]		[illegible]naces et persécution Forces Armées d'Haiti
FONROSE, Edner	43	[illegible]		

27/10/93 15301 Détention (3 jours avant poste) Attaché
FLORADIN, Frederic – M
05/12/91 53306 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
05/12/91 53306 Détention (22 jours) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
05/12/91 53306 Atteinte aux biens (vol d'argent et maison pillée) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
FLORADIN, Hodanie 42 M Developpement
25/11/93 51200 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/11/93 51200 Atteinte aux biens (maison endommagée) Forces Armées d'Haïti, FRAPH
FLORADIN, Jerimie – M
05/12/91 53306 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
05/12/91 53306 Détention (22 jours) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
05/12/91 53306 Atteinte aux biens (vol d'argent et pillage de sa maison) Forces Armées d'Haïti, Chef de section
FLORADIN, St Anio 17 M
25/11/93 51200 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, FRAPH
FLOREAL, Francesse 24 F
05/10/91 75705 Torture Civils armés
FLORELIS, Gesner 30 M MPNKP
29/07/92 14203 Détention (1 jour, 1 nuit (adjoint du chef de section)) Chef de section Personnel Chef de section
29/07/92 14203 Extorsion (gdes 150 de rancon) Chef de section, Personnel Chef de section
FLORENA, Dominique 60 M
31/10/91 54302 Menaces et persécution Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
FLORESTAL, Nelson 23 M Comite Quartier De Tanion
08/92 45200 Torture Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/92 45200 Détention (rock) Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/92 45200 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Attaché
06/92 45200 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti, Attaché
FLORESTAL, Pierre 38 M
28/02/94 34400 Détention (10 heures) Forces Armées d'Haïti
28/02/94 34400 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
FLORESTEL, Lukner 29 M
30/10/93 75700 Détention (3 jours) affiliation inconnue
30/10/93 75700 Atteinte aux biens (incendie), affiliation inconnue
FLORIALE, Therese – F
23/10/91 92402 Torture Forces Armées d'Haïti
23/10/91 92402 Détention (2 heures) Forces Armées d'Haïti
23/10/91 92402 Atteinte à la liberté (force a deblayer la rue des roches qui y) Forces Armées d'Haïti
FLORISAT, Philomise 32 F Rassemblement Populaire Mc Arthur
04/01/94 43202 Torture (coups de poing, kalot) Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
FLORISCAT, Marianne 53 F Groupe Femme Maiere
07/10/91 42100 Torture Forces Armées d'Haïti
FLORISSAINT, Josianne – F
07/10/91 42100 Torture Forces Armées d'Haïti
FLORVIL, Clemar 50 M
28/08/94 14100 Torture (ligote) Autre
28/08/94 14100 Détention (6 jours en prison a marmelade et st michel) Autre
28/08/94 14100 Extorsion (gdes 5000 pour sa liberation) Autre
FLORVIL, Gesner 37 M FNCD
03/10/94 74300 Torture (djack, bastonnade) Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
05/10/94 74300 Détention Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
FLORVIL, Jean Claude 34 M M.P.V
24/09/93 54100 Détention (1 jour) Forces Armées d'Haïti
24/09/93 54100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
FLORVIL, Veneus – M
30/10/93 15100 Menaces et persécution FRAPH
30/10/93 15100 Atteinte aux biens (maison endommagée) FRAPH
FOND-ROSE, Pierre Paul 24 M
12/91 35100 Torture (jette par terre) Forces Armées d'Haïti
12/91 35100 Atteinte à la liberté Forces Armées d'Haïti
12/91 35100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
FONROSE, Edner 43 [illegible] M

		03/08/92	24200		Détention (une nuit a la caserne de mirebalais): Forces Armées d'Haïti
		03/08/92	24200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	24200		Menaces et persécution (gdes 700): Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	24200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	24200		Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
FONROSE, Espanda	44	M		0 p g(organisation Populaire De Grosse-roche)	
		16/11/92	51203	Chef de section	
		30/10/93	51203		Torture: Chef de section
		30/10/93	51203		Atteinte aux biens: Chef de section
FONROSE, Iclaude	33	F			
		09/93	15302		Atteinte aux biens (maison criblée de pierres): FRAPH
		09/93	15302		Menaces et persécution: FRAPH
FONROSE, Jude	28	M		Tet Ansamn Pou Chanjman An Ayiti	
		16/12/92	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FONT ROSE, Christophe		33	M	A Del Association Developpement Commune La Chapelle /mandataire Fnod	
		28/10/93	15301		Extorsion (gdes 1500): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/10/93	15301		Détention (2 jours caserne la chapelle): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/10/93	15301		Torture (kalot marassa, simulacre d'execution): Attaché, Forces Armées d'Haïti
FONTAINE, Faveur	29	M			
		13/08/92	84201		Torture (bastonnade, kalot, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	84201		Détention: Forces Armées d'Haïti
FONTAINE, Julien	32	M		Aids; Fopga	
		28/05/92	34100		Torture (djack ; kalot marassa; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		28/05/92	34100		Détention (5 jours, cafe grie): Forces Armées d'Haïti
		28/05/92	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		28/05/92	34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/92	34100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		07/92	34100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		07/92	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		07/92	34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FONTAINE, Nerva	51	M			
		30/10/93	84301		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
		30/10/93	84301		Atteinte aux biens (vol $ 2000 us et gdes 4000 par les fraph): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
		02/94	84301		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
		02/94	84301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
FONTAINE, Renauld	32	M		Unyon Nasyonal Lavalas	
		16/04/94	75101		Détention (5 jours): Attaché, Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		16/04/94	75101		Torture (kalot marassa, bastonnade, coups de crosse de fusil): Attaché, Civils armés, Forces Armées d'Haïti
FONTAINE, Wilson	23	M		Association Des Jeunes De Lintho I	
		06/10/93	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/10/93	75701		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/10/93	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/10/93	75701		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
FONTOSE, Philosanne		50	M	TKL	
		01/01/92	43203		Torture (fouet): Chef de section
		01/01/92	43201		Extorsion (gdes 180): Chef de section
FONTUNE, Anise	25	F		Comite De Quartier De La Rue Boukman	
		06/09/92	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		06/09/92	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		06/09/92	42100		Atteinte aux biens (porte de maison brisée): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
FONTUS, Fontilus	52	M		Mpp Deputi 95	
		20/01/92	22202		Atteinte aux biens: Chef de section
		20/01/92	22202		Détention: Chef de section
		20/01/92	22202		Atteinte à la liberté: Chef de section
FONTUS, Jean Jerilien		61	M	Rassemblements Des Associations Populaires De Delmas	
		30/10/91	75700		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	75700		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
FORCENA, Filemon	27	M		Sympathisant Lavalas	
		13/10/92	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		13/10/92	84200		Atteinte aux biens (destruction des meubles): Forces Armées d'Haïti
FORES, Precil	31	M			
		03/12/93	73200		Atteinte aux biens (maison saccagé): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/12/93	73200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
FORES, Precil Mme	27	F			
		03/12/93	73200		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti

		03/12/93	73200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/12/93	73200		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
FORES, Solange	24	F		Lavalas	
		05/94	71100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
		05/94	71100		Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
		05/94	71100		Extorsion (gdes 1000, maison pillée, vol de bétail): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
FORESTAL, Durenier		51	M		Tet Kole Ti Peyizan
		18/10/91	61401		Torture (bastonnade, coup de crosse de fusil): Chef de section
		18/10/91	61401		Détention (6 jours): Chef de section
		18/10/91	61401		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		18/10/91	61401		Détention (4 mois): Forces Armées d'Haïti
		10/91	61401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	61400		Atteinte aux biens (destruction de sa maison et de tout ce qui s'y trouvait): Forces Armées d'Haïti
FORESTAL, Jean Neptune		27	M		TKL
		30/09/91	84204		Torture (bastonnade, coups de pieds, fusil): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84204		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84204		Atteinte à la liberté (enlever des barricades): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84204		Extorsion (gdes 2500, vol de gdes 1100): Forces Armées d'Haïti
FORESTAL, Monsignac		26	M		Equipe Foot Ball
		30/09/91	84204		Torture (coups de pieds, de fusil, yeux bandés, menottes): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84204		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84204		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84204		Atteinte aux biens (vol de gdes 1500 par les militaires): Forces Armées d'Haïti
FORESTAL, Timate	23	F			
		06/07/93	62100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		06/07/93	62100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/07/93	62100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
FORESTAL, Willy	43	M		Union Developpement Monfort	
		06/07/93	62100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		06/07/93	62100		Détention: Forces Armées d'Haïti
FORESTAL, Wilnes	23	M			
		14/06/94	84204		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
		14/06/94	84204		Détention: Forces Armées d'Haïti
		27/06/94	84204		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		27/06/94	84204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FORGERE,	22	M			
		09/94	91103		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		09/94	91103		Détention (1 nuit a blocausse): Forces Armées d'Haïti
		09/94	91103		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
FORGUE, Pakistan	23	M		Sympathisant Lavalas	
		01/10/91	61301		Atteinte aux biens (maison detruite, vol de meuble): affiliation inconnue
FORMETUS, Francius		33	M		MPNKP
		27/07/93	14201		Torture: Chef de section, Personnel Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti
		27/07/93	14201		Détention: Chef de section, Personnel Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti
		27/07/93	14201		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti
FORMIL, Solange	50	F			
		31/10/93	24303		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		31/10/93	24303		Extorsion (gdes 400): Chef de section, Personnel de chef de section
FORTILUS, Guerdy	25	F		Fanm Vaillant	
		24/03/94	34100		Torture (coups): Forces Armées d'Haïti
FORTUNE, Adala	54	M			
		16/12/93	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		16/12/93	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
FORTUNE, Andral	26	M			
		16/08/93	23100		Exécution sommaire: police, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
FORTUNE, Jacques	32	M		M p De Rochambeau	
		21/11/93	53200		Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
FORTUNE, Lifete	–	M			
		12/01/92	75201		Disparition: affiliation inconnue
FOUCHE, Joseph	62	M		M p p, O p l	
		01/06/92	23202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

01/06/92 23202 Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti
FRACOIS, Norbet 40 M
17/10/92 74300 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
FRAEL, Noel 34 M
25/06/93 12100 Torture: Forces Armées d'Haïti
FRANCELY, Josue 19 M Comite Quartier
14/10/94 13100 Torture (fouet: 15 coups): autre
14/10/94 13100 Détention (2 jours caserne): autre
14/10/94 13100 Extorsion (405 gourdes): autre
FRANCIQUE, Andre – M
30/10/93 15204 Torture (bastonnade): Attaché, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 15204 Détention (quelques heures (a p)): Attaché, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
FRANCIQUE, Josue 55 M
00/93 51101 Torture: Forces Armées d'Haïti
00/94 51101 Détention: Forces Armées d'Haïti
FRANCIS, Michelet 25 M
13/04/92 75100 Torture (djack, kalot manassa, marche sur le corps, bastonnade, probleme a l'oeil droit): Forces Armées d'Haïti
13/04/92 75100 Détention (13 jours): Forces Armées d'Haïti
FRANCISQUE, Noel – M
10/93 42100 Torture (djack): Forces Armées d'Haïti
10/93 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
FRANCISQUE, Odrey 39 M
05/02/92 15204 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 15204 Détention (quelques heures): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
FRANCIUS, Benata 20 F Tkl Ti Legliz /groupe De Femme Vanyan
09/94 81106 Torture (kalot rigwaz cicatrices): Chef de section
09/94 81106 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
09/94 81106 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
FRANCIUS, Coloma 25 M Secretaire Com. Quartier Arla
12/12/91 41202 Torture (bastonnade, coups de de bottes, gifles): affiliation inconnue
12/12/91 41202 Menaces et persécution: affiliation inconnue
12/12/91 41202 Extorsion (gdes 500): affiliation inconnue
FRANCOEUR, Millien 70 M Ti Legliz
11/00 14201 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
11/00 14201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FRANCOEUR, Ti Compere – M
15/08/94 63101 Torture (bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
15/08/94 63101 Détention (2 semaines): Forces Armées d'Haïti
15/08/94 63101 Extorsion (gdes 350): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Jocelyne 20 F Groupe Femmes La Violette
13/10/93 42100 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): affiliation inconnue
FRANCOIS, Adelia 45 F
30/10/91 51200 Menaces et persécution: affiliation inconnue
30/10/91 51200 Atteinte aux biens (maison incendiée): affiliation inconnue
FRANCOIS, Agenel 29 M FOPGA
10/91 34100 Torture (mauvais traitement): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Alain 46 M
29/03/93 12100 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Amos 48 M Floreizon
10/91 42100 Menaces et persécution: affiliation inconnue
FRANCOIS, Anelene – F Fanm Vanyan
01/92 54102 Extorsion (gdes 500): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
FRANCOIS, Balnane 50 M
10/02/94 23102 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Autre
10/02/94 23102 Détention (1 jour a mirebalais): Forces Armées d'Haïti, Autre
FRANCOIS, Blaise 28 M KRDSS
11/91 75701 Torture (coups de pieds + gifles): Attaché
FRANCOIS, Boulardin 18 M
00/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
00/92 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Camella 27 F Ofvrms (org. Femme Vaillante De Riviere Marcelle, Fncd

15/03/92 13102 Menaces et persécution (tentative d'arrestation) Forces Armées d'Haïti

FRANCOIS, Celestine 60 F

15/01/92 11300 Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section

15/01/92 11300 Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section

FRANCOIS, Chervil 43 M Lavalas

17/08/94 14102 Torture (bastonnade, kalot): FRAPH, Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

17/08/94 14102 Détention (8 jours caserne): FRAPH, Chef de section, Forces Armées

FRANCOIS, Darius David 25 M A.j.p.r.a.

29/03/93 12100 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

29/03/93 12100 Détention (1 jour): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

FRANCOIS, Dieugrand - M

10/91 62301 Menaces et persécution: Chef de section

FRANCOIS, Elianne 31 F Tkl/ Lavalas

07/10/91 11100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

07/10/91 11100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FRANCOIS, Elidia 60 F

01/94 22301 Torture (bastonnade, couchée par terre): Autre

01/94 22301 Extorsion (gdes 175): FRAPH

FRANCOIS, Eligene - F

11/91 54102 Extorsion (gdes 500): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section

FRANCOIS, Elisene - F

08/12/93 62105 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section, Chef de section

FRANCOIS, Elius 59 M Tkl, Lavalas

02/11/93 21101 Torture (bastonnade: 100 coups): Personnel de chef de section

FRANCOIS, Elizée 34 M

12/91 51100 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section

12/91 51101 Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section

FRANCOIS, Ertilis 68 M

10/12/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

11/12/91 51200 Extorsion (gdes 70 puis rançonné presque hebdomadairement): Forces Armées d'Haïti

FRANCOIS, Esthela 39 F

09/93 12100 Atteinte aux biens (vol): FRAPH

09/94 12100 Atteinte à la liberté: FRAPH

09/93 12100 Torture (bastonnade): FRAPH

FRANCOIS, Etienne 24 M FNCD

10/10/91 31100 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti

10/10/91 31100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

FRANCOIS, Franck 22 M

07/09/93 92202 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti

FRANCOIS, Fritz 21 M A.j.a (Association Pour L'avenir)

23/02/92 75700 Torture (kalot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

23/02/92 75700 Détention (3 ans 1 mois): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

FRANCOIS, Gerard 40 M

31/07/94 75200 Exécution sommaire (plusieurs balles): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Civils armés

31/07/94 75200 Torture (battu/ perdu toutes ses dents): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Civils armés

FRANCOIS, Huge 36 M T.K.L

15/12/93 92301 Détention (1 journée): FRAPH

15/12/93 92301 Extorsion (gdes 50): FRAPH

22/12/93 92301 Détention (8 jours): FRAPH

22/12/93 92301 Extorsion (gdes 150): FRAPH

FRANCOIS, Hadieu

24/10/91 64401 Torture (ligoté, hissé à un poteau, bastonnade et kalot marassa): Chef de section, Personnel de chef de section

24/10/91 64401 Détention (2 jours): Chef de section, Personnel de chef de section

24/10/91 64401 Extorsion (gdes 400): Chef de section, Personnel de chef de section

FRANCOIS, Iliodart 23 M

20/03/93 12100 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

20/03/93 12100 Détention (janvier 94): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

FRANCOIS, Ilomene 45 F Catholique; Boina
15/06/94 93400 Torture (3 coups de roches entrainant la perte de conscience et l'incapacite de marcher): FRAPH, Autre

FRANCOIS, Jacquelin 35 M
15/12/91 51100 Détention (1 jour et demi): Forces Armées d'Haiti
15/12/91 51100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Jacquelin 32 M
11/91 42100 Menaces et persécution (giffle, balle a la jambe): Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Jacques 33 M
10/02/94 84400 Détention: Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Jean Albert 49 M ODIP
10/92 34501 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
10/92 34501 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Jean Claude 40 M OPDR
22/04/94 12106 Torture (il a ete pietine par plusieurs militaires): Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (meubles brises): Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Jean Claude 40 M
22/04/94 12101 Torture: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12101 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Jean Robert 26 M Lavalas
05/12/91 22100 Torture (bastonnade: 250 coups, djack): Forces Armées d'Haiti, FRAPH
05/12/91 22100 Détention: Forces Armées d'Haiti, FRAPH
05/12/91 22100 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haiti, FRAPH

FRANCOIS, Jn.remy 28 M
17/10/92 92300 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haiti
17/10/92 92300 Menaces et persécution (de mort, coups de feu en sa direction): Forces Armées d'Haiti
17/10/92 92300 Atteinte aux biens (vol du pantalon et de l'argent de poche): Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Joseph 43 M FNCD
22/06/94 82102 Menaces et persécution: FRAPH
27/06/94 82102 Extorsion (gdes 100 par will joseph): FRAPH

FRANCOIS, Joseph 42 M
20/09/92 22403 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Kernizan 60 M
09/92 74200 Torture: Chef de section
09/92 74200 Détention (18 jours): Chef de section
09/92 74200 Extorsion: Chef de section

FRANCOIS, Lemercier 43 M
13/10/93 42100 Disparition: Civils armés
13/10/93 42100 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Civils armés

FRANCOIS, Limonord 49 M Tet Kole Ti Peyizan
11/10/91 61401 Torture (battu, blessure sur la tête): Forces Armées d'Haiti
11/10/91 61401 Détention (1 mois 3 jours port de paix): Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Line 32 M
04/09/92 71100 Torture (djack, bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haiti
04/09/92 71100 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haiti
04/09/92 71100 Extorsion (gdes 2000 vol 550gdes., 18 poules, vol de bétail, 1 maison incendiée): Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Lionel 24 M FPL
07/12/93 23102 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haiti
18/03/94 23102 Extorsion (gdes 500): Attaché, Forces Armées d'Haiti
27/09/93 23102 Extorsion (gdes 1000): Attaché, Forces Armées d'Haiti
27/09/93 23102 Torture (giffle): Attaché, Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Lionel 35 M
30/09/91 75100 Exécution sommaire (par balle chez lui): Forces Armées d'Haiti

FRANCOIS, Lise 37 F Lavalas
25/10/93 75203 Viol et/ou abus sexuel (4 hommes masqués): Autre, FRAPH
25/10/93 75203 Extorsion (gdes 7500, vol gdes 15000): Autre, FRAPH
25/10/93 75203 Menaces et persécution: Autre, FRAPH

FRANCOIS, Luc 37 M Associations Des Journalistes-association Des Enseignants

		24/04/93	93100	Détention: Forces Armées d'Haïti
		02/93	93100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Luc	38	M		Fraternite
		29/05/93	15301	Détention (3 jours): police, Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/05/93	15301	Atteinte à la liberté: police, Forces Armées d'Haïti, Attaché
FRANCOIS, Lumanise		44	F	
		30/10/93	42100	Torture (coup de poing, coup de crosse de fusil.): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	42100	Atteinte aux biens (vole la radio.): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Marc	39	M		O.p.d. (organisation Paysan De Dumas)
		02/92	51201	Détention: Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Marcelline		32	F	Organisation Professionnelle Unie
		14/11/92	42100	Atteinte aux biens (maison detruit): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Marie Helene		45	F	
		22/04/94	12106	Torture (bastonnade, cicatrice au bras droit): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106	Atteinte aux biens (vol gdes 200, linge): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Marie Herode		25	F	Gwoup Famm Vanyan (peditans)/sa Soeur/comite Quartier De Petite anse
		19/03/92	42103	Torture (oreille gauche necessait de saigner ayant entrainée la mort): Forces Armées d'Haïti
		11/03/92	42103	Détention (8 jours a l'arsenal): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Marius	46	M		
		04/92	92200	Atteinte aux biens (ecrase ce qu'il avait dans la maison avec batons pierres et balles): Forces Armées d'Haïti
		04/92	92200	Atteinte aux biens (vol de vaisselle et de gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
		04/92	92200	Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
		04/92	92200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/92	92200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		05/92	92200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		04/92	92200	Torture (bastonnade et coup de pieds): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Michelet		28	M	
		07/91	84205	Tentative d'exécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Mimose	30	F		RPPG, Tet Kole Ti Peyizan
		18/08/93	92301	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Mme Amas		51	F	Groupe De Femmmes "famm Malere Chofe Pou Devlopman Ak Pwogwe"
		10/91	42100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
FRANCOIS, Moricelle		33	F	Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen
		10/91	62301	Menaces et persécution: Chef de section
		10/91	62301	Atteinte aux biens (destruction de sa maison et de ses jardins): Chef de section
FRANCOIS, Norvir	49	M		Ajtk Association Jeune Travailleurs Cayes Toussaint/ Fnod Lavalas
		27/10/93	92202	Menaces et persécution (tentative d'arrestation et coups de feu): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Novadieu		26	M	
		12/10/91	42100	Torture (coups de crosse d'uzzi, bastonnade): FRAPH
		12/10/91	42100	Détention: FRAPH
FRANCOIS, Oginel	-		M	
		03/90	14206	Détention: Chef de section
FRANCOIS, Ogramy	32	M		Comite Quartier Charlemagne Perrault
		16/09/92	42100	Torture (bastonnade, calottes): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Ojene	50	M		Kominote
		12/10/91	52102	Torture (djack, kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		12/10/91	52102	Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
		12/10/91	52102	Atteinte aux biens (10 jours): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Otancia	32	F		
		30/10/93	51200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	51200	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Patrice	42	M		
		29/09/91	75203	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		29/09/91	75203	Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Peircius	68	M		Mpp Lavalas
		18/09/93	22302	Extorsion (gdes 3751): Chef de section, Employé civil de l'Etat
		18/09/93	22302	Détention (8 jours de maissade et 12 jours a hinche): Chef de section, Employé civil de l'Etat
		18/09/93	22302	Menaces et persécution: Chef de section, Employé civil de l'Etat
FRANCOIS, Pension	43	M		
		14/05/92	11100	Torture (bastonnade et kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		14/05/92	11100	Détention (19 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat

FRANCOIS, Phillie 53 F
02/10/91 75203 Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Piercius
Détention: affiliation inconnue
00/93 51101 Détention: Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
00/93 51101 Atteinte à la liberté: Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Ramces 32 M Opo (organisation Des Paysans Des Anses-a-pitres), Elections 1990
09/11/92 92200 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Attaché
23/10/93 92200 Menaces et persécution (coups de feu devant sa maison (fraph)): Forces Armées d'Haïti, Attaché
FRANCOIS, Renaud 35 M
03/01/93 44300 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché, autre
03/01/93 44300 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché, autre
03/01/93 44300 Atteinte aux biens (destruction d'objects sacres): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché, autre
FRANCOIS, Renaud – M
03/01/94 44100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
03/01/94 44100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
FRANCOIS, Ronald 32 M PANPRA
08/01/93 24103 Détention (6 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
08/01/93 24103 Extorsion (gdes 700): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Roselene – F
02/10/91 52101 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, coups de fouet et coups de pied)): Forces Armées d'Haïti
02/10/91 52101 Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Sanon 46 M
22/04/94 12106 Torture (bastonnade: 25 coups, cicatrices a la tête): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
22/04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (toles, ciment, 13 barres de fer, marchandises d'epicerie): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
FRANCOIS, Selveld 41 M FAENNE
02/92 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
02/92 42100 Atteinte aux biens (vol de sa moto): Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
12/10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
08/04/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
FRANCOIS, Similien 29 M
05/01/94 52101 Torture (djack, kalot maras et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/01/94 52101 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/01/94 52101 Extorsion (gdes 400 et vol de sa chaine): Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Simone 15 F
02/11/93 21101 Viol et/ou abus sexuel: Personnel Chef de section
FRANCOIS, Souayse 43 M
15/10/91 75700 Disparition: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
15/10/91 75700 Détention: Civils armés
FRANCOIS, St veus 30 M
30/09/91 54102 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
FRANCOIS, Suarelia 35 F MPP
25/09/93 22103 Torture (bastonnade kalot marassa): Personnel de chef de section, Attaché
25/09/93 22103 Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section, Attaché
FRANCOIS, Ti Rampa 28 M
08/03/92 11401 Torture (kalot marassa): Personnel Chef de section
08/03/92 11401 Détention (bureau chef de section: 1 jour): Personnel Chef de section
FRANCOIS, Vesnel 26 M Koreb-sovi30 (sloidarite Victimes 30 Septembre)/mouvrman Peyizan Tiburon
27/06/93 75701 Torture (kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade, coups crosse de fusil) Forces Armées d'Haïti
27/06/93 75701 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
27/06/93 75701 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
27/06/93 75701 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
FRANCOIS, Viegeli 38 F MPP
07/10/91 22103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/10/91 22103 Atteinte aux biens (vol: 30 sacs de ciment): Forces Armées d'Haïti
FRANKLIN, Donpierre – M
30/10/93 62200 Torture (coups de machette): Chef et Personnel de chef de section, FRAPH, Employé civil de l'Etat

30/10/93 62200 Détention: Chef et Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l

FRANKLIN, Hebert 80 M
10/93 47104 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

FRANKLIN, Jocelyne 29 F Partisan D'aristide
02/10/91 75202 Disparition: affiliation inconnue

FRANKLIN, Wilner 26 M Animateur Synode Tkl
26/10/91 47104 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
10/93 47101 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
10/93 47104 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
26/10/91 47104 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

FRANTZ, Etienne 26 M Jeunes Semeurs D'amitie; Rassemblement Populaire Mc Arthur
03/01/93 44102 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
03/01/93 44102 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
03/01/93 44102 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
03/01/93 44102 Torture: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

FRANÇOIS, Andre 31 M Fedderasyon Peyizan Margot
23/03/93 41101 Torture (bastonnade): Personnel Chef de section
23/03/93 41101 Atteinte aux biens (vol de gdes 2500): Personnel Chef de section
26/03/93 41101 Détention: Personnel Chef de section
26/03/93 41101 Extorsion (gdes 1500): Personnel Chef de section

FRANÇOIS, Claude – M
12/07/94 75701 Disparition: Civils armés

FRANÇOIS, Clervil 32 M Gwoup Lafanmi
07/94 32300 Torture (bastonnade): FRAPH
07/94 32300 Menaces et persécution (de mort): FRAPH

FRANÇOIS, Dalies 59 M Organisation Des Paysans De Michineau; Opi
28/03/94 93404 Torture (bastonnades de 20 minutes): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
28/03/94 93404 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
28/03/94 93404 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

FRANÇOIS, Ecrique 42 M
28/09/92 75200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

FRANÇOIS, Esdrase 27 M Lavalas
12/07/94 75701 Torture (crosse de fusil): Civils armés
08/07/94 75701 Atteinte aux biens (maison incendiée): Civils armés

FRANÇOIS, Francine 27 F
30/10/91 32300 Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Frederic 46 M
29/09/92 31100 Tentative d'exécution (reçu deux balles): Forces Armées d'Haïti
16/10/91 31100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Gislaine 28 F Combite Comme Il Faut
28/02/92 74200 Torture (giffles, bastonnade: 150 coups; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
28/02/92 74200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
28/02/92 74200 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
01/93 74200 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
13/10/94 74200 Torture (coups de pied, de crosse de fusil, perte de 10 dents, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
13/10/94 74200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
13/10/94 74200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Jean 41 M Organisation Defense De L'interet De Nippes(odn)
18/10/91 35100 Torture (coups de crosse de fusil/ battu): Forces Armées d'Haïti
18/10/91 35100 Détention (plusieurs jours): Forces Armées d'Haïti
18/10/91 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Jean Claude 33 M Association Des Jeunes Chomeurs De Port-au-prince
12/10/92 75100 Torture (bastonnade; coups de crosse de fusil): Civils armés
12/10/92 75100 Détention: Civils armés
12/10/92 75100 Atteinte à la liberté: Civils armés

FRANÇOIS, Jean Claude 32 M Kopab; Afpb; Lavalas
29/10/93 92401 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
29/10/93 92401 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
29/10/93 92401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
29/10/93 92401 Tentative d'exécution (coups de feu sur lui): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
28/10/93 92401 Atteinte aux biens (enfoncent un mur de la maison): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

26/10/93 92401 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
26/10/93 92401 Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

FRANÇOIS, Jean Michel 26 M MPNKP
28/10/93 14200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
28/10/93 14200 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
28/10/93 14200 Atteinte aux biens (bétail tué; maison fouillée): Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Jerome 22 M
28/10/91 75705 Disparition: affiliation inconnue

FRANÇOIS, Jesius 53 M Gwoupman Peyizan Koporan
19/12/91 24100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
19/12/91 24100 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
22/01/92 24100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Maryse 30 F Catholique(tkl); Fanm Vanyan
09/94 92301 Torture: Forces Armées d'Haïti
09/94 92301 Détention: Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Medina 48 F
09/04/92 35203 Atteinte aux biens: Autre

FRANÇOIS, Monique 41 F
10/02/92 75202 Exécution sommaire (3 balles): Civils armés

FRANÇOIS, Philcus – M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Pierre Andre 30 M
00/92 75100 Torture: Forces Armées d'Haïti

FRANÇOIS, Saintoine 43 M Partisan D'aristide
06/10/91 75705 Torture (45 jours sans eau et nourriture, coup de crosse de fusil, de pied et giffles): Autre
06/10/91 75705 Détention: Autre
02/10/91 75705 Menaces et persécution: Autre

FRAYIS, Odiyis 42 M
11/91 61404 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
11/91 61404 Atteinte aux biens (maison incendiée): Personnel de chef de section

FRAZILE, Yolande 31 F
13/08/92 84201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
13/08/92 84201 Atteinte aux biens (vol gdes 1000 + meubles): Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Amelia – M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Aspere – M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Claudette 30 F Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Daila – F
24/08/93 45200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
24/08/93 45200 Extorsion (+ vetements): Attaché, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Darndis 41 M Oganizasyon Oredan Kominote
07/94 32305 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Personnel de chef de section, Chef de section
07/94 32305 Détention (15 jours): Personnel de chef de section, Chef de section
07/94 32305 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
07/94 32305 Extorsion (gdes 800): Personnel de chef de section, Chef de section

FREDERIC, Derinois 30 M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Desimond 55 F Ti Legliz/tet Kole/Igvalas
27/10/92 92301 Torture (fouette pendant une heure de temps): Forces Armées d'Haïti
27/10/92 92301 Détention: Forces Armées d'Haïti
27/10/92 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
11/11/92 92301 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
11/11/92 92301 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
13/11/92 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
13/11/92 92301 Atteinte aux biens (vol: bétails): Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Dieukivie 40 M
22/04/94 12106 Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti

22/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Eliarde 31 F Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Lucien 61 M
11/10/94 81203 Torture (kalot marassa, bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/10/94 81203 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/10/94 81203 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Marie Alma 40 F Gwoup Lafanmi
07/94 32300 Menaces et persécution (bastonnade): FRAPH
07/94 32300 Menaces et persécution: FRAPH

FREDERIC, Robert 32 M Sympathisant Lavalas
11/10/94 81203 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/10/94 81203 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/10/94 81203 Extorsion (gdes 1000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC Phillipes 33 M
11/10/94 81203 Torture (kalot marassa; bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/10/94 81203 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/10/94 81203 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIC, Renault 27 M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section Forces Armées d'Haïti

FREDERIQUE, Carol 63 M
15/09/94 24301 Extorsion (gdes 201.50): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
15/09/94 24301 Détention (4 jours a la caserne): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
15/09/94 24301 Torture (bastonnade): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FREDERIQUE, Fenia 46 M
00/93 93304 Détention: Forces Armées d'Haïti
00/93 93304 Torture: Forces Armées d'Haïti

FREDEUS, Lexius – M
22/04/94 12106 Disparition (disparition lors du massacre): affiliation inconnue

FREDRERIC, Felus – M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

FRENA, Roland 29 M
22/05/92 41106 Torture (bastonnade, coups de machette): Chef de section, Personnel de chef de section
22/05/92 41106 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
22/05/92 41106 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
22/05/92 41106 Extorsion (gdes 1250 haitiens): Chef de section

FRENELON, Claudel 36 M
21/09/94 14205 Torture (bastonnade, marche sur le corps): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
21/09/94 14205 Détention (un jour, caserne de saint michel): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

FRENOR, Ebaliel 38 M MITPHA
17/11/93 14204 Détention (chez le chef de section): police, FRAPH
17/11/93 14204 Atteinte aux biens (150 gdes pour sa liberation): police, FRAPH

FRERE, Wilfrid 40 M Mouvement Paysans Cayes-jacmel
08/10/91 93400 Tentative d'exécution (coups de feu en sa direction): Forces Armées d'Haïti

FRERE THOMAS, – M
03/02/92 72100 Torture (oblige a entrer dans un feu): Forces Armées d'Haïti
03/02/92 72100 Détention: Forces Armées d'Haïti

FRITO, Bernadin 25 M
02/10/91 75202 Torture: Forces Armées d'Haïti
02/10/91 75202 Disparition: Forces Armées d'Haïti

FRITSBERT, Jean 33 M Sympathisant Lavalas, Opl, Organisation Peche
09/94 81100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
09/94 81100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
09/93 81100 Menaces et persécution: Civils armés

FRITZ, 35 M
30/11/93 11200 Exécution sommaire: Civils armés

FRITZ, – M
30/09/91 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 34100 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti

FRJUSTE, Jn Micel 26 M ADPL
05/02/94 84301 Torture: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84301 Détention: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84301 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84301 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

FRVRIER, Barthelemy 33 M
75700Disparition: affiliation inconnue

FUCIEN, Jacksonn 38 M
30/10/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53200 Torture (rampement sur le sol; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti

FUCY, Clavier 45 M Lavalas
05/94 23103 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/94 23103 Détention (9 jours a la caserne de lascahobas): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/94 23103 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché

GABRIEL, Anselot 21 M
17/12/91 42103 Torture: Forces Armées d'Haïti
17/12/91 42103 Détention: Forces Armées d'Haïti

GABRIEL, Antoine 35 M
08/04/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/04/93 62100 Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti

GABRIEL, Holly 19 M
15/07/92 15105 Détention (4 jours): Attaché, Chef de section

GABRIEL, Iva – M
08/94 84000 Exécution sommaire (dans la prison gablon, mort dans sa cellule, par suite de torture): Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/94 84000 Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/94 84000 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

GABRIEL, Jn Stanley 30 M Ajt, Fond De Developpement Pour La Communaute Cj; Mandataire Fncd
29/10/93 93401 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
29/10/93 93401 Extorsion (gdes 1,250+ maison): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
29/10/93 93401 Torture (frappe partout): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
29/10/93 93401 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

GABRIEL, Joseph Ernest 41 M Rasembleman Popile Mont Organise
30/09/91 52200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 52200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

GABRIEL, Joseph Ernest – F
30/09/91 52200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

GABRIEL, Joseph Nelson 27 M Conevcb
23/12/93 75101 Torture (coups de caoutchouc, bastonnade, kalot marassa): Attaché, Forces Armées d'Haïti
23/12/93 75101 Détention (7 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
23/12/93 75101 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
23/12/93 75101 Extorsion: Attaché, Forces Armées d'Haïti

GABRIEL, Lucner 18 M
17/12/91 42103 Torture: Forces Armées d'Haïti

GABRIEL, Luco – M
16/12/91 42100 Exécution sommaire: affiliation inconnue

GABRIEL, Luco 33 M
17/12/91 42103 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
17/12/91 42103 Torture: Forces Armées d'Haïti
17/12/91 42103 Détention: Forces Armées d'Haïti

GABRIEL, Magloire 43 M
27/05/93 11103 Menaces et persécution (maison criblée de balles): Chef de section

GABRIEL, Nadia 32 F
19/12/92 42300 Menaces et persécution (entraînant la mort): Attaché, Forces Armées d'Haïti

GABRIEL, Semosthene 23 M KPDD
30/09/92 15302 Torture (bastonnade 10 coups): Chef de section
30/09/92 15302 Détention (bureau chef de section 1 heure): Chef de section

GABRIEL, Solem 22 M Catholique, Opl
21/07/94 93301 Torture (bastonnade par (2) sous l'ordre de (3)): Forces Armées d'Haïti
21/07/94 93301 Détention (une journée): FRAPH
21/07/94 93301 Extorsion (gdes 775): Forces Armées d'Haïti

GABRIUS, Joel 28 M M.d.p.j., P.n.c.d.
30/10/93 12200 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

30/10/93 12200 Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

GACONVIL, Kaniyis 51 M Solidarite

05/93 53306 Torture (djack, kalot marassa et marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

05/93 53306 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

05/93 53306 Extorsion (gdes 14): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

GADNER, Acephis 40 F Tkl, Mpp

10/11/93 21000 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Chef de section

10/11/93 21100 Torture: Personnel de chef de section, Chef de section

25/12/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section

25/12/93 21100 Extorsion (gdes 800): Personnel de chef de section, Chef de section

GALLY, Pluviose 27 M

30/10/93 41203 Menaces et persécution: Attaché

GAMEDI, Buyson 60 F

10/91 92400 Menaces et persécution (maison criblée de balles chaque soir): Forces Armées d'Haïti

11/91 92400 Menaces et persécution (maison criblée de balles chaque soir): Forces Armées d'Haïti

GANICIER, Alcena 31 M

08/04/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

08/04/93 62100 Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti

GARCON, Fritz 44 M Opb (organisation Populaire Belle-hoteese

23/10/93 44101 Torture (coups de fusil, coups de pied): Forces Armées d'Haïti, Attaché

23/10/91 44101 Détention: Attaché

GARCON, Marcelin 32 M Eglise De Dieu, Groupe Jeune De La Visite, F n c d

29/09/94 13107 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché

GARCON, Tony 15 M

10/91 42100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

GARCON, Wilfrid 33 M MPP

13/05/93 21201 Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

12/12/92 21201 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

12/12/92 21201 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

12/12/92 21201 Extorsion (gdes 6000): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

GARNIER, Jean Renald 32 M

30/10/93 34100 Détention: Forces Armées d'Haïti

GAROT BAZILE, Garot 31 M Kodinasyon Organizasyon Bene/FNCD

12/06/92 91100 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

12/06/92 91100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

12/06/92 91100 Extorsion (gdes 3200): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

16/01/92 91100 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

16/01/92 91100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

GARÇON, Chelot 27 M

02/07/94 34200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

02/07/94 34200 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti

02/07/94 34200 Détention: Forces Armées d'Haïti

02/07/94 34200 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

GASPARD, Carida 65 F

30/10/93 14205 Torture (bastonnade (ses 2 enfants)): Forces Armées d'Haïti

30/10/93 14205 Menaces et persécution (marronnage): Forces Armées d'Haïti

30/10/93 14205 Extorsion (gdes 285: vol et destruction): Forces Armées d'Haïti

GASPARD, Relienne - F

05/93 91102 Torture (perte de deux doigts et blessé au ventre et au pied): Personnel de chef de section

05/93 91102 Tentative d'exécution (attaquée avec manchette): Personnel de chef de section

GASPARD, Wilner 58 M

06/92 91107 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti

06/92 91107 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

GASTON, Frederique 38 M APOK

07/05/94 92400 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

07/05/94 92400 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

25/07/94 92400 Atteinte à la liberté (il refusait de s'integre au fraph): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

06/02/93 92400 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

06/02/93 92400 Extorsion (gdes 900): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

06/02/93 92400 Menaces et persécution (de bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

25/07/94 92400 Extorsion (gdes 600): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

07/05/94 92400 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/07/94 92400 Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

GASTON, Kellyne 34 F
19/12/93 12106 Torture (bastonnade): Civils armés
22/04/94 12106 Torture (bastonnade): Civils armés
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (vol des objets): Civils armés

GASTON, Madele 30 F
29/10/93 12106 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
18/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
19/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

GASTON, Pierre Myrto 31 M Tet Kole Ti Peyizan
29/06/92 23302 Torture (mains liées; coups de crosse de fusil; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
29/06/92 23302 Détention: Forces Armées d'Haïti

GASTON, Solanges – F
19/12/93 12106 Torture (bastonnade de 13 personnes dont 1 femme enceinte et 1 enfant 2 ans) FRAPH, Forces Armées d'Haïti
19/12/93 12106 Atteinte aux biens (matériel brisé): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

GAY, Beatrice 20 F
30/09/91 75203 Exécution sommaire: police

GEDEON, Felix 38 M Mouvement Pour Le Developpement De Marigot, Lavalas
03/93 93500 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
03/93 93500 Détention: Forces Armées d'Haïti
03/93 93500 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

GEDEON, Jn Philippe Claude 21 M J.a.r.e.m.
25/07/94 75400 Extorsion: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/07/94 75400 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/07/94 75400 Torture (coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

GEDEON, Kerdier 40 M
04/92 51203 Atteinte aux biens (maison pillée): FRAPH
04/92 51203 Torture (kalot manasa, marche sur le corps bastonnade): FRAPH

GEDEON, Kerdier Mme – F
04/92 51203 Menaces et persécution: FRAPH

GEDEON, Leopold 38 M
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
20/08/93 14200 Détention (illégale): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
30/09/91 14200 Extorsion (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

GEDEON, Marie Therese 27 F Fncd, Mandataire Election 90
20/11/93 93401 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
20/11/93 93401 Torture: Forces Armées d'Haïti
20/11/93 93401 Détention (6 mois 15 jours): Forces Armées d'Haïti

GEDEON, Philogene 56 M
06/04/94 12106 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
06/04/94 12106 Menaces et persécution (avec des armes, les forcer a se coucher par terre) Forces Armées d'Haïti, Attaché

GEDEON, Ti Blan 28 M
20/09/94 84400 Menaces et persécution: FRAPH

GEDEON, Vincent 36 M
09/94 84401 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
09/94 84401 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

GEFFRARD, Deriles 64 M
11/91 13200 Torture (bastonnade): Autre
11/91 13200 Détention (4 mois (caserne de gonaives)): Autre

GEFFRARD, Edouarcin Mme 33 F Odpb(organisation Developpement Paysan Bonneau, Group De Femme
11/07/93 63205 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
11/07/93 63205 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

GEFFRARD, Elvetius 40 M
29/11/93 21101 Détention: FRAPH
29/11/93 21101 Atteinte aux biens: FRAPH

GEFFRARD, Merantis 32 M
28/04/92 42202 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef et Personnel de chef de section, Attac

GEFFRARD, Philomene 53 F Ti Legliz, Tèt Ansanm
00/93 75203 Atteinte à la liberté: police, Civils armés
00/93 75203 Torture: police, Civils armés

GEFFRARD, Tianne 33 F
11/91 13200 Torture (bastonnades suivies de deces): Autre
GEFFROY, Charitable 82 F
06/06/93 41106 Détention: Chef de section
06/06/93 41106 Extorsion (gdes 500): Chef de section
GELAIN, Dor 40 M AMICAL
30/09/91 15100 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 15100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
GELAIN, Mme Joseph 80 F
30/09/91 15100 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 15100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
GELIN, Maurice 58 M Comite De Quartier Ste Philomene
17/12/92 42100 Torture (3 coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
GELIN, Sorel 26 M ADH
23/02/92 32200 Détention (1 heure et demie): Forces Armées d'Haïti
23/02/92 32200 Menaces et persécution (bastonnade, 350 coups): Forces Armées d'Haïti
GENEUS, Ambroise 32 M SCOUT
14/10/94 24300 Détention (8 heures): Forces Armées d'Haïti
GENTILHOMME, Genesse 16 F
13/11/93 75705 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
GENTILMAN, Fradeus 36 M Developpement
10/91 51201 Menaces et persécution: Chef de section
10/91 51201 Extorsion (gdes 175): affiliation inconnue
GEORGE, Arnold 61 M
03/93 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
03/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
03/93 53200 Torture (bastonnade, 3 coups aux seins): Forces Armées d'Haïti
GEORGE, Gisiaine 32 F Lavalas
13/10/94 75705 Torture: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Adrien 53 M T.K.L.
12/93 47101 Torture (bastonnade): affiliation inconnue
GEORGES, Amarante 30 F
30/09/91 75202 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Augusta
06/10/92 51200 Extorsion (gdes 45): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Cecite – F Membre D'un Groupement De Paysans
16/02/92 62106 Torture (kalot, coups de pied, bastonnade): Personnel de chef de section
16/02/92 62106 Détention: Personnel de chef de section
16/02/92 62106 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
GEORGES, Clesmir 17 M
30/09/91 42100 Torture (bastonnade): Civils armes

GEORGES, Danix 20 M
27/10/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
27/10/93 53200 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps bastonnade): Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Delanot 68 M
17/01/92 22400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
17/01/92 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
17/01/92 22400 Atteinte aux biens (maison fouillée): Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Delva 20 M OJMB
00/93 12106 Détention: affiliation inconnue
00/93 12106 Torture: affiliation inconnue
GEORGES, Dieudonne 37 M
11/01/94 71200 Torture (djack, bastonnade, coups de tuyeau en caoutchouc): Forces Armées d'Haïti
11/01/94 71200 Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Edouard 29 M F n c d (depuis 1990)
24/03/92 21100 Torture (coup a l'oeil drok): Forces Armées d'Haïti
24/03/92 21100 Atteinte aux biens (champ devaste, perte de bétail): Forces Armées d'Haïti
24/03/92 21100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

GEORGES, Gerald 22 M
30/09/91 75202 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

		30/09/91	75202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Gesina	25	F			
		30/09/91	75202		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	75202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Jacksonne		25	M		
		30/09/91	42100		Torture (bastonnade): Civils armes
GEORGES, Jean Rony		21	M		
		30/10/93	71204		Torture (bastonnade/cabaret): Civils armés
GEORGES, Jn. Baptiste		36	M	MJNF	
		14/12/91	51200		Torture (bastonnade: 10 coups , un coup de poing et tête rasée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre
		14/12/91	51200		Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre
		16/12/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre
		08/10/91	51200		Atteinte aux biens (pillage de sa maison): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre
		17/12/91	51200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre
GEORGES, Joseph	40	M			
		07/94	84200		Détention Attaché
		07/94	84200		Atteinte à la liberté (photo d'aristide dans ses poches): Attaché
GEORGES, Junior	31	M		M.P.L.	
		01/09/94	84401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		12/09/94	84401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Lea	47	F		TKL	
		17/01/92	22400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		17/01/92	22400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		17/01/92	22400		Atteinte aux biens (fouilles): Forces Armées d'Haïti
		04/02/92	22400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/02/92	22400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Louisgene		26	M	Comite De Quartier	
		11/92	42100		Menaces et persécution: Attaché
		11/92	42100		Atteinte aux biens (pillage de la maison): Attaché
GEORGES, Luc	23	M			
		30/09/91	42100		Torture (bastonnade): Civils armes
GEORGES, Nelson	25	M			
		10/09/92	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
		10/09/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Paul	38	M		Solidarite Club.	
		19/12/92	71200		Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti
		19/12/92	71200		Torture (djack, kalot marassa,): Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Pedro	27	M			
		06/12/91	45200		Torture (coup de crosse de revolver, bastonnade: 73 coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		06/12/91	45200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		06/12/91	45200		Extorsion (gdes 1250): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		23/02/92	45200		Torture (4 coups de pied): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		23/02/92	45200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		06/03/92	45200		Torture (deux coups de poing.): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		16/07/93	45200		Torture (bastonnade: 4 coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/07/93	45200		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Rigaud	27	M			
		16/08/93	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Ronald	30	M		Chef Katye Bole	
		26/10/93	53400		Détention (19 heures): Forces Armées d'Haïti
		26/10/93	53400		Extorsion (gdes 2000 et vol gdes 125, de sa chaine en ou et de son porte feuille): Forces Armées d'Haïti
		26/10/93	53400		Torture (2 kalot marassa et bastonnade: 7 coups): Forces Armées d'Haïti
		26/10/93	53400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Ronaster	30	M		Tkl/mpp/lavalas	
		11/11/91	21100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section
		11/11/91	21100		Atteinte aux biens (11 maison incendies): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section
GEORGES, Roselene	16	F			
		30/09/91	42100		Torture (bastonnade): Civils armes
GEORGES, Roselyn	30	M		Comite De Quartier	
		26/10/93	53400		Torture (kalot marassa et bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		26/10/93	53400		Détention (3 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

	26/10/93	53400		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	26/10/93	53400		Extorsion (gdes 2000): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
GEORGES, Versius	30	M	M.P.P.	
	02/02/92	22402		Torture (bastonnade: 250 coups, coup de crosse de fusil, coup de pied, 12 kalots marassa): Chef de section, Personnel de chef de section
	02/02/92	22402		Détention (5 jours a la caserne cerca cavajal): Chef de section, Personnel de chef de section
	02/02/92	22402		Extorsion (800 gdes, maison incendiée,): Chef de section, Personnel de chef de section
GEORGES MICHEL, Kesnel	–		M	
	10/10/91	52300		Détention (plus de 10 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	27/08/92	52300		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	25/08/92	52300		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
GEORGES MICHEL, Mme Kesnel			40	F
	13/10/91	52300		Torture (kalot marassa et coup de poing au thorax): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	13/10/91	52300		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	27/08/92	52300		Atteinte aux biens (vol de gdes 1500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	10/91	52300		Extorsion (gdes 2000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	25/08/92	52300		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	25/08/92	52300		Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
GEORGES MONCHER, Kesnel	44		M	APEWOM
	25/08/92	52301		Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	25/08/92	52301		Détention (39 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	25/08/92	52301		Atteinte aux biens (devastation de son jardin et vol de son bétail): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	10/10/91	52301		Détention (20 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	06/11/92	52300		Extorsion (gdes 3000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
GERARD, Celida	60	F		
	22/04/94	12106		Torture: affiliation inconnue
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
GERARD, Germain	28	M		
	23/10/91	51100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	23/10/91	51100		Atteinte aux biens (brise de tous ses biens meubles et vol de son argent): Forces Armées d'Haïti
	23/10/91	51100		Torture: Forces Armées d'Haïti
GERARD, Marcelin	25	M		
	31/05/93	85203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
GERMAIN, Alphonse			84	F
	02/92	91200		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Goldfried	–		M	
	00/91	92100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	00/91	92100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	00/91	92100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Gotfried	50	M		Catholique/mprk (mouvman Progresys Relevman Kot Fe)/associations Des Ansergnants
	13/12/91	91200		Détention (2 jours): Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
	13/12/91	91200		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
	13/12/91	91200		Extorsion (gdes 1000): Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
	24/12/91	91200		Détention (2 jours): Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
	31/01/92	91200		Détention (quel ques heures): Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Job	50	M		Tkl; Mpp; Opl
	28/11/91	22102		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Employé civil de l'Etat
	02/01/92	22102		Atteinte aux biens (champ ravage; bétail emporte): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Employé civil de l'Etat
	24/11/91	22102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Employé civil de l'Etat
GERMAIN, Joisius	–		M	
	04/93	92400		Tentative d'exécution (2 balles dont un au derriere et au ventre): Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Leclerc	32	M		Opdm (organisation Pour Le Developpement De Marouze), Lavalas
	17/09/93	92202		Menaces et persécution (bastonnade de son ami): FRAPH
GERMAIN, Maryse	34	F		Soley Leve De Saint Martin
	30/09/91	75200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

		30/09/91	75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	75200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Maryse	32	F			
		29/09/91	24300		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Mauclair	30	M		Mocpart; Opl(coordonnateur De La Zone)	
		05/10/91	21200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	21200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	21200		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Nayitil	–	F			
		12/10/94	34301		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
		12/10/94	34301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Plecius	52	M			
		16/10/92	22200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): police, Personnel Chef de section
		16/10/92	22200		Détention (1 mois): police, Personnel Chef de section
		16/10/92	22200		Extorsion (gdes 2200): police, Personnel Chef de section
GERMAIN, Suze	30	F		Lavalas	
		01/92	22403		Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	22403		Torture: Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	22403		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GERMAIN, Vilmar	30	M			
		14/04/94	92301		Torture (bastonnade et coup de machette pendant 2 heures): Forces Armées d'Haïti
		14/04/94	92301		Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
		14/04/94	92301		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
GERMINAL, Benoit	25	M		Tkl, Organisation Champin	
		23/06/92	42100		Torture: Attaché
		23/06/92	42100		Détention: Attaché
		23/06/92	42100		Atteinte aux biens (vole une bicyclette , ecrase un poste de radio): Attaché
		06/05/93	42100		Torture: Attaché
		06/05/93	42100		Détention: Attaché
GERMINAL, Odiel		45		Mpp/ Opl	
		22/12/92	22303		Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH
		23/12/92	22303		Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH
		24/12/92	22303		Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH
GEROME, Anastal	33	M		Mouvement Defense Paysan Gasconne (modpg)	
		25/05/94	24203		Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		25/05/94	24203		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		25/05/94	24203		Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
GEROME, Sylvita	31	F			
		20/05/94	00000		Menaces et persécution: Civils armés
GERSON, Toussaint	30	M			
		09/11/93	51200		Torture (coup de faux poing au front): Forces Armées d'Haïti
GERVAIS, Prosper	40	M		COCACS	
		04/04/94	24301		Détention: Forces Armées d'Haïti
GERVIL, Celine	72	F			
		06/01/92	75500		Exécution sommaire: FRAPH
		06/01/92	75500		Torture (suivi de décès): FRAPH
GERVY, Honeman	40	M			
		06/02/92	54303		Torture: Personnel de chef de section, Chef de section
		06/02/92	54303		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
GERVY, St Haman	60	M			
		06/02/92	54303		Détention: Chef de section, Personnel Chef de section
GESNER, Pompilus	33	M		Tet Kole Ti Peyizan	
		05/10/91	61404		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, autre, FRAPH
		05/10/91	61404		Détention: Personnel de chef de section, autre, FRAPH
GESNER, Ulus	19	M		ADC	
		27/12/93	75701		Torture (djack, bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		27/12/93	75701		Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
		27/12/93	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		27/12/93	75701		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		27/12/93	75701		Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
GETCHEN,	–	M			
		17/07/92	34107		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		17/07/92	34107		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
GEVES, Amoncique	34	M		Tet Ansanm De Gros-morne	

		04/93	13100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		04/93	13100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/93	13100		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
GEVES, Ferlius	45	M			
		04/93	13100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/94	13100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
GILBERT, Antonio	41	M		L'union (sable-le-gras) Au Borgne	
		10/10/93	41100		Atteinte aux biens (le lieutenant labagneur a saisi son ardin et les autres vole gdes 6500): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		16/10/93	41200		Atteinte aux biens (le caporal delus l'a vole un boeuf) Forces Armées d'Haïti, FRAPH
GILBERT, Leger	40	M			
		18/01/92	71202		Torture (coups de machette au bras droit): Civils armés
GILLES, Andre	27	M			
		02/10/91	75701		Atteinte aux biens (camionnette criblée de balles): police
		02/10/91	75701		Menaces et persécution: police
GILLES, Bardeau	22	M		Ajaks (asosyasyon Jen Avansman Katye Ti Sous)	
		12/01/92	11200		Torture (bastonnade: 25 coups/jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/01/92	11200		Détention (1 an): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/01/92	11200		Extorsion (gdes 5000): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		13/01/93	11200		Atteinte aux biens (vol de bétails par un attache appele charles benoit) Attaché, Forces Armées d'Haïti
GILLES, Cianne	66	F			
		09/92	92400		Torture (bastonnade: 2 coups a la tête qui entraine l'evanouissement) Forces Armées d'Haïti
		09/92	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GILLES, Jean	44	M		M P D	
		11/91	47105		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/91	47105		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/91	47105		Extorsion (gdes 500, vol de bétail): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/91	47105		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	47105		Atteinte aux biens (pillage): Forces Armées d'Haïti, Attaché
GILLES, Klener	22	M			
		08/09/94	11100		Torture (coups de pied, marche sur le corps, kalot) Forces Armées d'Haïti
		08/09/94	11100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
GILLES, Pascal	30	M			
					42302Détention: Forces Armées d'Haïti
					42302Torture: Forces Armées d'Haïti
GILLES, Phano	19	M			
		02/10/91	75701		Disparition: Civils armés
GILOT, Mme Antoine		60	F	Fanm Deba	
		12/12/91	11401		Atteinte aux biens (maison detruite): affiliation inconnue
GINETTE, Guervier	–	F			
		12/94	12106		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		12/94	12106		Détention: Forces Armées d'Haïti
		12/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GLOSY, Faniel	37	M		Fnod (ancien Membre)	
		19/07/93	24200		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
		19/07/93	24200		Détention (caserne de mirebalais: 1 jour): Forces Armées d'Haïti
		19/07/93	24200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		19/07/93	24200		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
GODIO, Kelly	45	M		RDF	
		03/10/93	51200		Menaces et persécution: FRAPH
GOURDET, Marie Gertha		24	F	AJS	
		03/11/93	75200		Détention (10 jours): affiliation inconnue
		03/11/93	75200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		10/06/94	75200		Torture: affiliation inconnue
		10/06/94	75200		Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
		10/06/94	75200		Détention (8 jours): affiliation inconnue
		10/06/94	75200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		10/06/94	75200		Extorsion: affiliation inconnue
GOUTHE, Yvon	34	M		MPP	
		12/08/94	23102		Détention: Attaché
		12/08/94	23102		Atteinte à la liberté: Attaché
GRACIA, Emilien	28	M			
		29/12/91	45200		Torture: Chef de section, Attaché
		29/12/91	45200		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché

GRACIA, Lucien 35 M Mjs (mouvement Des Joune Sidurant)
29/12/91 45200 Torture: Chef de section, Attaché
29/12/91 45200 Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
29/12/91 45200 Atteinte aux biens (bétail emporte): Chef de section, Attaché

GRACIA, Obenson 22 M Modere(mouvement Democratique Revolutionnaire)
28/11/91 24103 Torture (coups de fouets (pikliz)): Forces Armées d'Haïti
28/11/91 24103 Détention: Forces Armées d'Haïti
28/11/91 24103 Extorsion (gdes 4000): Forces Armées d'Haïti
12/92 24103 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
01/93 24103 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

GRACIA, Wilfrid 25 M
14/02/94 23102 Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
14/02/94 23102 Détention (caserne de lascahobas 5 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
14/02/94 23102 Extorsion (gdes 1000): Attaché, Forces Armées d'Haïti

GRAND PIERRE, Francklin 40 M ODL
30/04/91 11202 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

GRAVEUS, Confessonne 35 M Mpp (membre)
02/04/92 21100 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Attaché
02/04/92 21100 Extorsion (gdes 1250): Personnel de chef de section, Attaché

GRAVEUS, Izana – F
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

GRAVEUS, Izany – F
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

GRAVEUS, Paulette 28 M SOFA
20/04/93 14204 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/04/93 14204 Détention (lieu aire de jour): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

GRAVEUS, Paulette – F
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

GRAVEUS, Polcon – M
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

GREGOIRE, Desnoux 28 M Catholique. Tet Kole
16/04/93 92104 Détention (3 jours): Chef de section, police
16/04/93 92104 Extorsion (gdes 1000): Chef de section, police

GREGOIRE, Jacqueline 41 F Sympatisant Opl, Fanm Vanyan P-salut , Gwoup Jen Tet Ansanm Maintenant Aux Cayes
10/94 85203 Menaces et persécution (refus d'une carte de membre): Forces Armées d'Haïti

GREGOIRE, Lavancia – F
04/93 92104 Torture (fouette): Chef de section
04/93 92104 Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section

GREGOIRE, Legire – M
04/93 92104 Torture (fouetté): Chef de section, Personnel de chef de section
04/93 92104 Détention (5 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
04/93 92104 Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section

GREGOIRE, Mimose – F
04/93 92101 Torture (coups de corde): Personnel de chef de section
04/93 92101 Détention (1 journée): Personnel de chef de section
04/93 92101 Atteinte à la liberté (force a laisser son bebe recemment ne): Personnel de chef de section
04/93 92101 Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section

GREGOIRE, Monez – M
04/93 92104 Torture (fouetté): Chef de section
04/93 92104 Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
04/93 92104 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
04/93 92104 Extorsion (gdes 4500): Chef de section, Personnel de chef de section

GREGOIRE, Olmane – M

		04/93	92104		Torture (fouetté): Chef de section
		04/93	92104		Détention (5 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104		Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section
GREGOIRE, Papite	–	M			
		04/93	92101		Torture (fouetté): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		04/93	92101		Détention (1 nuit): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		04/93	92101		Extorsion (gdes 1000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
GREGOIRE, Saurel	46	M			
		28/10/92	54200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		05/01/92	54200		Détention: Forces Armées d'Haïti
GREGOIRE, Ti Laucene	–	M			
		16/04/93	92104		Détention (3 jours): Chef de section, police
GRILLAUME, Nicolas	45	M			
		22/04/94	12106		Torture (kalot marassa, bastonnade saignement d'oreille): Forces Armées d'Haïti, Autre
		22/04/94	12106		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (radio, tv, meubles, argent): Forces Armées d'Haïti, Autre
GUAY, Rose	22	F			
		10/09/94	84400		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/09/94	84400		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
GUERIER, Lucetta	31	F		Organisation Famm/opl	
		11/91	92100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GUERLINE, Delva	?	F			
		22/04/94	12106		Torture: Forces Armées d'Haïti
GUERRIER,	–	M			
		24/07/92	52201		Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		24/07/92	52201		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Adrien	42	M		OPL	
		09/92	54102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		02/02/92	54102		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		02/02/92	54102		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		03/02/92	54102		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		03/02/92	54102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
GUERRIER, Carmelle		53	F		
		21/12/92	75701		Torture: Civils armés
		21/12/92	75701		Atteinte aux biens: Civils armés
GUERRIER, Christianne		37	F		
		03/10/92	21200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
GUERRIER, Deliana	46	F		RPPG Et M.p.p	
		12/91	21100		Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section, Chef de section, police
		01/04/94	21100		Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, Chef de section, police
		12/91	21100		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section, police
		04/94	21100		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section, police
GUERRIER, Dominique		25	M	MODEM	
		30/09/91	72200		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
GUERRIER, Edner	60	M		Partisan D'aristide	
		29/09/91	75705		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		29/09/91	75705		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Edyoma	28	M		Apen (immeuble Popile Mesk)	
		06/03/94	51101		Menaces et persécution: FRAPH, Personnel Chef de section, Attaché
		06/03/94	51101		Atteinte à la liberté: FRAPH, Personnel Chef de section, Attaché
GUERRIER, Erick	34	M		Mouv Org Defans Peyisan	
		23/04/94	35101		Détention: police, FRAPH, Attaché
		24/06/94	35102		Détention: police, FRAPH, Attaché
		26/05/93	35102		Détention (3 jours): police, FRAPH, Attaché
		24/06/94	35102		Torture (coups au dos): police, FRAPH, Attaché
GUERRIER, Erilia	45	F			
		27/10/93	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée et pillée): Civils armés
GUERRIER, Escouvi	46	M			
		10/11/91	47101		Torture (bastonnade 15 coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		31/12/93	47101		Torture (fouetté): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		31/12/93	47101		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

GUERRIER, Francius – M
24/07/92 54102 Torture (bastonnade: 50 coups): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
24/07/92 54102 Détention: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Jacques Mme 66 F Membre Accueil, Ti Legliz, Membre M.p.p.
30/10/93 53304 Torture (5 giffles et bastonnade: 2 coups): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53304 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53304 Atteinte aux biens (vol de gdes 16, ses marchandises, pillage de sa maison, vol de 2 boeufs, 4 cabri): Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Jollbois – M
12/92 42203 Menaces et persécution: affiliation inconnue
GUERRIER, Joseph 47 M
30/10/93 53304 Torture (djack, kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53304 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53304 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53304 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53304 Extorsion (gdes 135 et vol d'un boeuf et d'un veau): Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Liance 43 F Cooperative
12/92 42203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
12/92 42203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Loneis 47 F
17/09/92 75701 Menaces et persécution: autre
17/09/92 75701 Atteinte aux biens (vol): autre
GUERRIER, Luders 32 M Solidarite Ant Jen Dessalines
30/09/91 11100 Menaces et persécution (contre sa famille): Forces Armées d'Haïti, police, Attaché
08/10/91 11100 Menaces et persécution (contre sa famille): Forces Armées d'Haïti, police, Attaché
03/11/91 11100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, police, Attaché
GUERRIER, Madeleine – F Ti Legliz
09/91 53301 Atteinte aux biens: Chef de section
09/91 53301 Détention: Chef de section
09/91 53301 Atteinte à la liberté: Chef de section
09/91 53301 Torture: Chef de section
GUERRIER, Marie Jesula 65 F
00/92 75100 Atteinte aux biens: Civils armés
00/92 75100 Torture: Civils armés
GUERRIER, Miguel 26 M
13/04/92 75100 Torture: Forces Armées d'Haïti
13/04/92 75100 Détention (13 jours): Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Mona 31 F R.o.p.l Et O.f.a.v.a.l.
05/10/91 42203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
20/02/92 42203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Nord – M
30/09/91 75203 Exécution sommaire: affiliation inconnue
GUERRIER, Pierre Heckson 27 M Fraternite Tavette, Association Des Jeunes De Tavette
25/10/93 93401 Détention: Attaché
25/10/93 93401 Atteinte à la liberté (d'expression): Attaché
25/10/93 93401 Extorsion (gdes 250): Attaché
GUERRIER, Prelet 55 M Mouvman Peyizan Leyon
19/05/94 34102 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
19/05/94 34102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/93 34102 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
30/09/93 34102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/10/93 34102 Torture (coups sur la tête): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 34102 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 34102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Renault 13 M
30/09/91 75705 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Rodson – M
10/12/92 92400 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/12/92 92400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/12/92 92400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
02/10/91 92400 Torture (bastonnade qui lui casse le bras): Forces Armées d'Haïti
GUERRIER, Rose Marie 34 F Partisan Aristide
04/92 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

04/92 75200 Atteinte aux biens (vol gdes 125000, maison cambriolée): Forces Armées d'Haïti

GUERRIER, Sauther 33 M Ufl (union De Tailleurs De Las Cahobas Président)
05/92 23100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, police, Employé civil de l'Etat
05/92 23100 Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti, police, Employé civil de l'Etat

GUERRIER, St Armand 55 M Codadef
03/92 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
28/10/93 51101 Atteinte aux biens (vol de sa radio, d'un costume et d'un matelas): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
28/10/93 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
30/10/93 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

GUERRIER, Yves 31 M
28/09/92 42103 Exécution sommaire: Attaché, FRAPH
07/92 42103 Détention: Attaché, FRAPH
07/92 42103 Torture: Attaché, FRAPH

GUERVILLE, Jean Lario 42 M Organisation Mouvement Paysan
30/10/92 81303 Atteinte aux biens (gdes 35000): Civils armés

GUERVILLE, Lescel – M
30/10/92 81303 Disparition: Civils armés

GUICHARD, Jean Henry 35 M
08/94 81202 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
08/94 81202 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

GUICHET, Michel Laudin 32 M M.o.p.e.m.s.c.
12/09/93 84502 Atteinte aux biens (vol de gdes 7500 et de meubles): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
12/08/93 84502 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
09/10/91 84502 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
12/09/93 84502 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
12/09/93 84502 Torture (bastonnade: 250 coups kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
09/10/91 84502 Torture (bastonnade, kalot(par les militaires)): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH

GUICHETTE, Fernande 19 F
16/01/94 42100 Viol et/ou abus sexuel: FRAPH

GUILLANME, Jeannot 47 M Opb (organisation Paysanne De Bois-pin)
07/04/93 43101 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
07/04/93 43101 Détention (11 jours): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
07/04/93 43101 Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

GUILLAUME, Dieulefaite 14 M
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
22/04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre

GUILLAUME, Elias 32 M A.J.p.r.a.
29/03/93 12100 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
29/03/93 12100 Détention (1 jour): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

GUILLAUME, Henold 35 M
10/93 53301 Torture (bastonnade): Civils armés
10/93 53301 Atteinte à la liberté: Civils armés
10/93 53301 Menaces et persécution (maison endommagée et perte de ses instruments oratoires): Civils armés

GUILLAUME, Jauis 11 M
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
22/04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre

GUILLAUME, Jocelyn 27 M
03/92 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
03/92 53200 Atteinte aux biens (bris de tous ses biens, meubles, perte de linge et de souliers): Forces Armées d'Haïti

GUILLAUME, Luckner 60 M Ti Legliz Et Groupement Caritas
08/12/91 53306 Torture (bastonnade: 25 coups chaque fesse): police, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
08/12/91 53306 Détention: police, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
08/12/91 53306 Extorsion (gdes 50 et vol de son mouchoir et de son briquet): police, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
05/12/91 53306 Torture: police, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section

GUILLAUME, Luiese 12 F
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre

		22/04/94	12106		Détention: Forces Armées d'Haiti, Autre
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, Autre
GUILLAUME, Marcel	29		M		
		06/07/93	62100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haiti
		06/07/93	62100		Détention: Forces Armées d'Haiti
		06/07/93	62100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
GUILLAUME, Michel	-		M		
		13/08/92	93100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haiti
		13/08/92	93100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
GUILLAUME, Poutet	20		M		
		11/12/91	53306		Torture (poussé contre un arbre et arrachement de l'ongle d'un de ses gros orteils): Forces Armées d'Haiti, Personnel Chef de section
		11/12/91	53306		Détention: Forces Armées d'Haiti, Personnel Chef de section
GUILLAUME, Solange	35		F		Mpp (animatrice Du Groupe)/Lavalas
		03/10/91	21100		Atteinte à la liberté: Attaché
		03/10/91	21100		Menaces et persécution: Attaché
		03/10/91	21100		Atteinte aux biens (vol de gdes 2500): Attaché
		01/92	21100		Torture (ligoté): Attaché
		01/92	21100		Atteinte à la liberté: Attaché
		01/92	21100		Menaces et persécution: Attaché
		01/92	21100		Extorsion (gdes 100): Attaché
GUILLAUMES, Jacques Robert	10		M		
		22/04/94	12106		Torture: Forces Armées d'Haiti, Autre
		22/04/94	12106		Détention: Forces Armées d'Haiti, Autre
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, Autre
GUILLET, Olgine	30	F			
		22/04/94	12106		Torture (coups de bottes; meme un bebe de 4 mois a ete frappe): FRAPH, Forces Armées d'Haiti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (office, meubles, vaisselle): FRAPH, Forces Armées d'Haiti
		18/04/94	12106		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
GUILLONVILLE-MICOURT, Fameide		64	F		
		30/09/94	31300		Exécution sommaire (a l'aide d'une arme a feu): Civils armés
GUILLAUME, Bolivar	38		M		Organisation Paysans Bahon
		13/09/92	43101		Torture (battu, 80 coups de sabre.): Forces Armées d'Haiti
		13/09/92	43101		Détention: Chef de section
		13/09/92	43101		Extorsion (gdes 350, vol de 10 cochons d'une organisation,): Chef de section, Forces Armées d'Haiti, Personnel de chef de section
GUSTAME, Laurent	75		M		
		25/04/94	41102		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haiti, Attaché, Chef de section
		25/04/94	41102		Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haiti, Attaché, Chef de section
GUSTAVE, Antoine	32		M		
		12/01/93	75701		Disparition: Forces Armées d'Haiti
GUSTAVE, Arnold	26		M		
		13/01/93	75701		Exécution sommaire (torture jusqu'a sa mort): Attaché, Forces Armées d'Haiti
		13/01/93	75701		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haiti
		13/01/93	75701		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haiti
GUSTAVE, Gerard	-		M	IDEA	
		08/03/94	46200		Exécution sommaire: affiliation inconnue
		08/03/94	46200		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
GUSTAVE, Jean	46		M		
		05/02/94	84300		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haiti, Chef de section
		05/02/94	84300		Détention: Forces Armées d'Haiti, Chef de section
		05/02/94	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, Chef de section
GUSTAVE, Jean	40		M	Paisans	
		05/02/94	84300		Torture: Forces Armées d'Haiti
		05/02/94	84300		Détention: Forces Armées d'Haiti
		05/02/94	84300		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haiti
		05/02/94	84300		Atteinte aux biens (maisnn incendiée): Forces Armées d'Haiti
GUSTAVE, Jean Claude	27		M		
		10/93	42100		Torture (omoplate brisée + 4 dents arrachées.): Forces Armées d'Haiti
		10/93	42100		Atteinte aux biens (maisnn pillée perdu gdes 2500 radio vetements): Forces Armées d'Haiti
GUSTAVE, Phamilium	-		M		ADPL
		05/02/94	84300		Tentative d'exécution: FRAPH, Chef de section
		05/02/94	84300		Atteinte aux biens (maison incendiée): FRAPH, Chef de section
GUSTAVE, Previus	40		M		Apdl (asso Paysan Developpement Laprese)

06/02/94 84300 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/02/94 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
06/02/94 84300 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

GUSTAVE, Ti Premier 34 M
05/02/94 84300 Torture (bastonnade à la tête, coups de fusil marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
05/02/94 84300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
05/02/94 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
05/02/94 84300 Atteinte aux biens (meubles brulés): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

HARRY, Vernet 22 M
02/07/94 34200 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
02/07/94 34200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

HASSAINTE, Nancy 25 F
12/10/94 35100 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
12/10/94 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

HECTA, Jeune 50 M Mopemsc
07/94 84502 Torture (bastonnade, kalot marassa): Personnel de chef de section, Chef de section
07/94 84502 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section

HECTOR, Florelus – M
29/07/92 14203 Détention: Chef de section, Personnel Chef de section
29/07/92 14203 Extorsion: Chef de section, Personnel Chef de section

HECTOR, Lionel 38 M
02/10/91 75705 Disparition: affiliation inconnue

HELIUS, Hernest – M
29/10/93 15204 Torture (kalot, bastonnade): Personnel Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Autre
29/10/93 15204 Détention (1 jour): Personnel Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Autre
29/10/93 15204 Atteinte à la liberté: Personnel Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Autre

HEMA, Lerissin 55 M
13/10/91 52101 Torture (djack, bastonnade, kalot marassa, perte de son oeil droit et de 4 dents): Forces Armées d'Haïti
13/10/91 52101 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti

HENRI, Gerard 47 M
29/09/91 75202 Disparition: affiliation inconnue

HENRI, Jean 27 M Odpm Org Paysan Moro
30/10/93 91109 Atteinte à la liberté (force à s'inscrire comme memb du Itaph): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 91109 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 91109 Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti

HENRI, Wesner Pierre Noel 23 M Peas Fom Oganizasyon Popile Brazilin
06/01/92 75513 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
06/01/92 75513 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

HENRICE, Alex 25 M
22/08/93 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (machettes, biens de la maison brises, outils de travail): Forces Armées d'Haïti

HENRILCE, Arisna 63 F
29/10/93 12100 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 12100 Atteinte aux biens (vol gdes 1500): Forces Armées d'Haïti

HENRILISE, Arizna 58 F
12101 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
12101 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
12101 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti

HENRY, Antony 60 M
13/08/92 84201 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

HENRY, Augustin 89 M
08/03/92 11401 Menaces et persécution (accusation): Autre
08/03/92 11401 Atteinte aux biens (gdes 750): Autre

HENRY, Dominique – M Kaack, Pain
13/08/92 84201 Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
13/08/92 84201 Détention (bastonnade, fracture à une jambe): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
13/08/92 84201 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

HENRY, Eleus 42 M

		03/93	52102		Détention (3 jours): Personnel de chef de section
		03/93	52102		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
HENRY, Elivert	63	M		Opl Depuis 91	
	06/08/94		84603		Torture (bastonnade, kalot): Civils armés, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
HENRY, Emile	35	M		M.o.p.e.b	
	25/12/91		51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre, FRAPH
HENRY, Nerius	46	M			
	03/93		52102		Détention: Personnel de chef de section
	03/93		52102		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
	03/93		52102		Extorsion (gdes 750): Personnel de chef de section
HENRY, Toussaint	39	M			
	01/92		51101		Torture (djack, kalot marassa, bastonnade et cheveux arraches): Forces Armées d'Haïti
	01/92		51101		Détention: Forces Armées d'Haïti
	01/92		51101		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	01/92		51101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	01/92		51101		Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
	03/93		51101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
HERARD, Clenois	–	M			
	15/08/94		63101		Torture (bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
	15/08/94		63101		Détention (2 semaines): Forces Armées d'Haïti
HERARD, Jean Wilfrid	34	M			
	14/01/92		75203		Torture: Civils armés, police
	14/01/92		75203		Détention: Civils armés, police
	03/11/91		75203		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil et de pieds): Civils armés, police
HERARD, Joel	32	M			
	03/93		34401		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
	03/93		34401		Détention (1 jour): Personnel de chef de section
HERARD, Montilus	50	M			
	15/07/92		61407		Torture (marche sur le corps; bastonnade;coups de poing aux machoires): Chef de section
	15/07/92		61407		Détention (une soirée): Chef de section, Personnel de chef de section
HERMANE, Lefranc-son	36	M			
	03/10/93		72100		Disparition: FRAPH
	03/10/93		75203		Menaces et persécution: FRAPH
HERMANE, Mme Clairvoyant	41	F			
	13/12/91		11401		Exécution sommaire (represailles): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	13/12/91		11401		Exécution sommaire (mort par suite de tortures): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	13/12/91		11401		Torture (mutilations): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
HILAIRE, Jackson	33	M		F.n.c.d.(front National Pour Le Changement Et La Democratie)	
	01/02/92		51101		Torture (djack et coup de crosse de fusil a la machoire): Chef de section
	01/02/92		51101		Atteinte à la liberté: Chef de section
	01/02/92		51101		Menaces et persécution: Chef de section
	01/02/92		51101		Atteinte aux biens: Chef de section
	01/02/92		51101		Détention (une longue durée): Chef de section
HILAIRE, Joseph	–	M			
	28/09/93		75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	28/09/93		75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
HILAIRE, Marie Maude	–	F			
	28/09/93		75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	28/09/93		75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
HILAIRE, Selto	–	M			
	28/09/93		75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	28/09/93		75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
HILAIRE, Zache	45	M		Ex-president Lavalas Fncd/fondateur Cooperative Ascooten	
	08/10/91		47400		Torture (calottes + coups de pied): Forces Armées d'Haïti
	08/10/91		47400		Détention: Forces Armées d'Haïti
	08/10/91		47400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	08/10/91		47400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	08/10/91		47400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	08/10/91		47400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	08/10/91		47400		Atteinte aux biens (gdes 30000 perdues): Forces Armées d'Haïti
	10/10/91		47400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
HIPPOLITE, Anice	29	M			

30/09/93 24200 Torture (giffles): Forces Armées d'Haiti
30/09/93 24200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

HIRALIEN, Georgette 32 M Fanm Vaillant
07/01/92 34100 Menaces et persécution: FRAPH
07/01/94 34100 Menaces et persécution: FRAPH

HIRISSE, Mercilien 61 M
08/94 35100 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haiti
08/94 35100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haiti
08/94 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
08/94 35100 Atteinte aux biens (maison detruite et pillée): Forces Armées d'Haiti

HOMERE, Jacques 41 M Cooperative Agricole Des Planteurs Unis De Port-margot (capup)
18/12/91 41200 Détention: Forces Armées d'Haiti
18/12/91 41200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
18/12/91 41200 Menaces et persécution (fusil à la gorge): Forces Armées d'Haiti

HOMERE, Paul – M
15/10/93 51203 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti

HOMERE, Paul 26 M
11/12/91 41201 Détention: Forces Armées d'Haiti, Chef de section
11/12/91 41201 Atteinte aux biens (gdes 1000): Forces Armées d'Haiti
11/12/91 41201 Torture (bastonnée): Forces Armées d'Haiti
11/12/91 41201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, Chef de section

HOMICIL, Sylvain 32 M
26/02/93 41200 Atteinte à la liberté: Civils armés
26/02/93 41200 Menaces et persécution: Civils armés

HONORABLE, Luc 37 M RPPG, M.p.p. (animateur)
/07/92 21101 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haiti, Personnel Chef de section
07/92 21101 Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haiti, Personnel Chef de section

HONORAT, Abed 25 M
26/06/93 12100 Torture (giffles, bastonnade, kalot marassa, coup a la cheville, aux fesses) Forces Armées d'Haiti
26/06/93 12100 Détention (5 jours caserne des gonaives): Forces Armées d'Haiti

HONORE, Ademarie – F Group Fanm Baryadel
03/94 32301 Torture (bastonnade, coups de pied, de crosse de fusil): FRAPH, Forces Armées d'Haiti, Chef de section
03/94 32301 Détention (plusieurs heures): FRAPH, Forces Armées d'Haiti, Chef de section
03/94 32301 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haiti, Chef de section

HONORE, Clebert – M
10/91 91100 Atteinte à la liberté (parce qu'il aidait un prisonnie qui saignait braque son arme sur lui): Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haiti
10/91 91100 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Autre, Forces Armées d'Haiti

HONORE, Evans 37 M Opgn(organisation Paysanne De Grande Riviere Du Nord)
27/09/93 43200 Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haiti
30/09/93 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

HONORE, Evy 33 M Lavalas
22/08/92 21100 Torture (giffles): Forces Armées d'Haiti, Attaché
22/08/92 21100 Détention: Forces Armées d'Haiti, Attaché
22/08/92 21100 Atteinte aux biens (bétail vole): Forces Armées d'Haiti, Attaché
22/08/92 21100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, Attaché

HONORE, Georges 38 M Oganizasyon Tèt Ansanm; Lavalas
19/02/94 75203 Torture (kalot marassa, coups de pied, bastonnade): Forces Armées d'Haiti, police
19/04/94 75203 Détention (2 mois): Forces Armées d'Haiti, police

HONORE, Gilbert – M
12/91 91103 Exécution sommaire (apres les tortures): Forces Armées d'Haiti
12/91 91103 Torture (entrainant la mort): Forces Armées d'Haiti
12/91 91103 Détention: Forces Armées d'Haiti
12/91 91103 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti

HONORE, Jean Claude 39 M TKL
22/09/92 32300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
22/09/92 32300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
22/09/92 32300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haiti

HONORE, Kesly 23 M Opjm: Og Popile Jen Site Mox
15/10/93 51200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haiti
15/10/93 51200 Atteinte aux biens (bris de toute sa vaisselle): Forces Armées d'Haiti

HONORE, Paul Petion 20 M
10/91 75200 Disparition: affiliation inconnue

HORACIUS, Maxime 36 M Opl Depuis 91

11/01/93 84400 Détention: Forces Armées d'Haïti

HORAT, Wilner 27 M KDSBR

06/06/93 12106 Torture: Civils armés
25/10/93 12106 Détention (5 heures): Civils armés
25/10/93 12106 Atteinte aux biens (gdes 4250; rancon): Civils armés

HOVORE, Alphonse 58 M

17/12/92 91103 Torture (4 coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
17/12/92 91103 Détention: Forces Armées d'Haïti
17/12/92 91103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
17/12/92 91103 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

HUBERT, Florence 59 F

10/91 75202 Tentative d'exécution (une balle: jambe gauche/ une balle: main droite/ main amputé): Forces Armées d'Haïti

HUBERT, Lamise 41 F

21/08/92 75201 Disparition: affiliation inconnue

HUBERT, Lamy 39 M

13/10/93 75203 Tentative d'exécution: FRAPH
13/10/93 75203 Détention: FRAPH
13/10/93 75203 Extorsion (gdes 1625): FRAPH

HUBERT, Yvon 30 M

10/91 75202 Tentative d'exécution (une balle: jambe droite): Forces Armées d'Haïti

HYACINTHE, Milsan 39 M RPPG, Comite Quartier Au Cap, M.d.p.n., T.p.t.c

26/06/92 42100 Torture (calottes, coups de poing, coups de pied): Forces Armées d'Haïti, autre
26/06/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti, autre
05/92 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre

HYPOLIT, Willy 21 M

09/03/93 61300 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
29/03/93 61300 Atteinte aux biens (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
29/03/93 61300 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

HYPOLITE, Candio 26 M Partisan Du President

03/09/92 11101 Détention (heures): Personnel Chef de section
03/09/92 11101 Extorsion (gdes 500): Personnel Chef de section

HYPOLITE, Gustave 52 M Groupement Veye Yo

08/09/94 93100 Torture (griffes): Forces Armées d'Haïti
08/09/94 93100 Menaces et persécution (coups de feu par derriere): Forces Armées d'Haïti
10/09/94 93100 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/09/94 93100 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
10/09/94 93100 Atteinte aux biens (oblige a affermer son terrain a (1) pour cinq ans): Forces Armées d'Haïti

HYPOLITE, Jean Claude 30 M I.D.D.

13/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti, police
13/12/91 11401 Torture (bastonnade et blessure): Forces Armées d'Haïti, police

HYPPOLIT, Pierre 49 M

04/93 71100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
06/93 71100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

HYPPOLITE, Aloudre 54 F Fanm De Mati Aylbobo Bravv

06/92 75203 Torture: affiliation inconnue
06/92 75203 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue

HYPPOLITE, Denis 34 M

12/11/93 15100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/11/93 15100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché

HYPPOLITE, Dieunor 44 M AJKLFD

30/09/91 75700 Menaces et persécution: Attaché
24/12/93 75700 Menaces et persécution: Attaché

HYPPOLITE, Guisman 12 M

08/01/92 71200 Tentative d'exécution: affiliation inconnue

HYPPOLITE, Horace 38 M Lavalas

10/11/91 21200 Torture (djack; bastonnade; kalot marasse): Forces Armées d'Haïti
10/11/91 21200 Détention (3 jours a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
10/11/91 21200 Atteinte aux biens (vol): Forces Armées d'Haïti

HYPPOLITE, Lagrace 50 M Partisan D'aristide

08/01/92 71200 Atteinte aux biens (maison incendiée): affiliation inconnue

HYPPOLITE, Ostel 38 M AJKLED

10/93 75101 Torture: Forces Armées d'Haïti
10/93 75101 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75700 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

IATALYS, Anthony – M

		05/02/94	84300		Torture (bastonnade). Forces Armées d'Haïti
		05/02/94	84300		Détention. Forces Armées d'Haïti
ICEUS, Francois	–	M		Te Logliz	
		12/91	54102		Atteinte aux biens (jardin pillé et vol de bétail). Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	ICHER, Fanius				
		21/12/91	54100		Menaces et persécution. Chef de section
IDALOGO, Celerin	33	M		Association Des Jeunes De Liaibo 1	
		06/10/93	75701		Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/10/93	75701		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/10/93	75701		Atteinte aux biens. Forces Armées d'Haïti, FRAPH
IDOLMA, Carole	25	F			
		03/92	34400		Torture (coups de fouet). Forces Armées d'Haïti
		03/92	34400		Détention (3 jours). Forces Armées d'Haïti
		03/92	34400		Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
		03/92	34400		Extorsion (gdes 150). Forces Armées d'Haïti
ILADAN, Cherila	54	F			
		09/10/91	81200		Torture (bastonnade). Forces Armées d'Haïti
		09/10/91	81200		Atteinte aux biens (maison endommagée). Forces Armées d'Haï
ILAIRE, Jacquelin	15	M			
		19/01/92	42100		Exécution sommaire. Forces Armées d'Haïti
ILEONA, Olis	27	M		Lavalas	
		13/11/93	22301		Torture. FRAPH
ILERIS, Onondieu	–	M			
		15/03/94	15301		Torture (bastonnade). Attaché, Chef de section
		15/03/94	15301		Détention (3 mois). Attaché, Chef de section
		15/03/94	15301		Atteinte aux biens. Attaché, Chef de section
ILFRA, Edmond	37	M		TKL	
		04/93	62203		Torture (kalot, bastonnade). Personnel de chef de section
		04/93	62203		Détention. Personnel de chef de section
		04/93	62203		Extorsion (gdes 100). Personnel de chef de section
ILMER, Paul Chamar	28	M		Comite De Quartier Fort St Michel (president)	
		16/01/94	42100		Atteinte aux biens (vol d'argent). FRAPH
		16/01/94	42100		Torture. FRAPH
ILMEUS, Ysmeneck	–	M			
		29/01/93	11105		Extorsion (gdes 1000). Chef de section, Personnel Chef de section
		29/01/93	11105		Torture (bastonnade). Chef de section, Personnel Chef de section
ILOGILUS, Jacques	57	M			
		25/12/93	53200		Torture (coups de pierres aux pieds et a la hauche). Forces Armées d'Haïti, Attaché
		25/12/93	53200		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti, Attaché
		25/12/93	53200		Atteinte aux biens. Forces Armées d'Haïti, Attaché
IMPREVIL, Delivrance		–	F		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens (maison brulée). Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
IMPREVILLE, Roselene		50	F		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens. Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
IMPREVILLE, Silius	–	M		Relevement, Mouvement Developpement Gobert	
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens. Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
INAIVE, Cadeau	30	M		Protestant	
		02/93	91107		Torture (djack et bastonnade). Chef de section
		02/93	91107		Atteinte aux biens (travail non remunere et machette vole). Chef de section
INDIGENE, Paul	41	M		Coordonnateur Caritas	
		25/05/92	31100		Détention (plusieurs heures). Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		25/05/92	31100		Menaces et persécution (de mort). Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		03/92	31100		Détention (plusieurs heures). Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		03/92	31100		Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		03/93	31100		Tentative d'exécution. Forces Armées d'Haïti, FRAPH
INIACIO, Idonice	–	M		Membre D'un Groupement De Paysans	
		16/02/92	62106		Torture (kalot, coups de pied, bastonnade). Personnel de chef de section
		16/02/92	62106		Détention. Personnel de chef de section
		16/02/92	62106		Atteinte à la liberté. Personnel de chef de section
INNOCENT,	28	M		Militant Lavalas	
		13/09/93	42100		Torture. Forces Armées d'Haïti
		13/09/93	42100		Torture. Forces Armées d'Haïti

INNOCENT, Esperandieu 18 M

	30/10/93	14205	Menaces et persécution: FRAPH
	30/10/93	14205	Extorsion (gdes 100): FRAPH
	20/04/94	14205	Menaces et persécution: FRAPH

INNOCENT, Fortune 34 M

	08/10/93	13104	Extorsion: Forces Armées d'Haïti
	08/10/93	13104	Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	08/10/93	13104	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

INNOCENT, Inacius 59 M M.p.p., RPPG

	26/07/92	21101	Torture (bastonnade, djack, kalot marassa): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	26/07/92	21100	Détention: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	26/07/92	21100	Extorsion (gdes 300): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	24/12/91	21100	Détention: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	24/12/91	21100	Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti

INNOCENT, Jean-gerard 36 M Mouvement Sainte Faville

	24/08/92	84000	Torture (bastonnade, coups de pied, kalot marassa): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	24/08/92	84000	Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	24/08/92	84000	Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

INOCENT, Edeline 21 F Tet Kole

	30/09/94	14205	Torture (battu, kalot, perte de dents): Chef de section, Personnel de chef de section, police
	30/09/94	14205	Détention (un jour a la caserne, un jour chez le chef section): Chef de section, Personnel de chef de section, police
	30/09/94	14205	Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, police
	30/09/94	14205	Atteinte aux biens (maison pillée): Chef de section, Personnel de chef de section, police

INSERDIEU, Joseph 5 M

	30/09/91	42100	Exécution sommaire (incendie): affiliation inconnue

INSERDIEU, Lafantil 9 M

	30/09/91	42100	Exécution sommaire: affiliation inconnue

INSERDIEU, Limenée 7 F

	30/09/91	42100	Exécution sommaire: affiliation inconnue

INSERDIEU, Modira Fatal 8 F

	30/09/91	42100	Exécution sommaire: affiliation inconnue

INSERDIEU, Wilson Joseph 6 M

	30/09/91	42100	Exécution sommaire: affiliation inconnue

IRAM, Dubuisson 40 M

	11/11/91	21100	Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section
	11/11/91	21100	Atteinte aux biens (maison brulée, jardin devaste, bétails tues): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section

ISAAC, Gloria 42 F Delegue Du Fncd

	00/92	75500	Atteinte aux biens: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
	00/92	75500	Disparition: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
	00/92	75500	Viol et/ou abus sexuel: Civils armés, Forces Armées d'Haïti

ISAAC, Ivesneau - M

	30/06/94	81106	Torture (24 heures ligotes): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	30/06/94	81106	Détention (1 jour): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	30/06/94	81106	Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	30/06/94	81106	Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

ISAAC, Jean Robert 21 M M.p.r.l.

	01/05/93	46107	Torture (bastonnade): Chef de section
	01/05/93	46107	Menaces et persécution: police, Chef de section

ISAAC, Jerome 60 M M.p.r.l (mouvement Paysan De Riviere Laporte)

	28/10/91	46107	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	28/10/91	46107	Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

ISAAC, Macen 35 M

	06/92	14200	Torture (bastonnade): FRAPH

ISAAC, Robert 31 M

	01/05/93	46107	Torture (chef de section): poli[illegible], Chef de section

ISAAC, Salomon 55 M
30/06/94 81106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ISAAC, Wilfrid – M M.p.r.l
28/10/91 46107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de se ction
ISAAC, Yveno – M
31/07/94 81106 Détention: Chef de section
31/07/94 81106 Extorsion (gdes 2000): Chef de section
ISEMERON, Pierre – M
28/10/93 15301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
28/10/93 15301 Torture (kalot, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ISIDOR, Claudius 65 M TKL
08/01/92 47100 Torture (bastonnade: 52 coups): Forces Armées d'Haïti
08/01/92 47100 Détention: Forces Armées d'Haïti
ISIDOR, Clercius 48 M Fncd; Elu De 94(president Casec)
27/07/92 24204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
23/09/93 24204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ISIDOR, Mme Hodor 64 F Animatrice "ti Legliz"
13/07/94 93400 Atteinte aux biens (vol de gdes 1500, d'un radio,et des sous-vetement) Forces Armées d'Haïti
13/07/94 93400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ISIDORE, Vincent 60 M
01/10/91 42100 Torture (bastonnade, coups de pied ayant entraine la mort) Forces Armées d'Haïti
ISIDORE, Vincent Marguerite 35 F
26/08/94 72100 Menaces et persécution: Civils armés
26/08/94 72100 Atteinte aux biens (maison cambriolée): Civils armés
ISMAN, Ti Coq 25 M
03/10/91 74300 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/10/91 74300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ISME, Batho – M
20/07/93 15300 Torture (impotent par suite d'un djack): FRAPH
20/07/93 15300 Détention: FRAPH
20/07/93 15300 Menaces et persécution: FRAPH
ISMENOR, Clemence – F
03/92 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ISMENOR, Delanot 34 M T.p.t.c.
05/10/91 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
05/10/91 Détention: Attaché
05/10/91 Menaces et persécution: Attaché
05/10/91 Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
ISMENOR, Oscar 21 M N
31/10/93 11300 Extorsion (gdes 1500): Personnel de chef de section
31/10/93 11300 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
ISOPH, Anivain 71 M
23/04/92 12100 Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti
23/04/92 12100 Atteinte aux biens (ils ont vole tout son argent): Forces Armées d'Haïti
ISOPH, Danastor 30 M
23/04/92 12100 Torture (djack, kalot, bastonnade, hospitalisation): Forces Armées d'Haïti
23/04/92 12100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
23/04/92 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
23/04/92 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ISOPH, Josue 25 M Baptiste, Rfppg Et Oegg
23/04/92 12100 Torture (bastonnade, blessures): Forces Armées d'Haïti
23/04/92 12100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
04/92 12100 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
ISOPH, Toussaint 23 M
23/04/92 12100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
23/04/92 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
23/04/92 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ISRAEL, Catherine 55 F Lelomaire Eglise St Gerard/partisan D'aristide
07/10/94 75100 Menaces et persécution: Civils armés
07/10/94 75100 Atteinte aux biens (gdes 1500 maison cambriolée): Civils armés
ISRAEL, Conciris – M
30/09/92 54302 Menaces et persécution: Personnel Chef de section, Chef de section
ISRAEL, Conciris Mme – F
30/09/92 54302 Menaces et persécution: Personnel Chef de section
ISRAEL, Luckson 18 M

		10/91	51200		Torture (coups de pied et gifles): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ISRAEL, Vi' ardouin Mme	–		F		Fam Vanyan
		30/09/92	54302		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
		30/09/92	54302		Atteinte à la liberté: Chef de section
ISSENE, Velva	25		M		Tet Kole Ti Peyizan Aylsyen
		23/09/93	62105		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		23/09/93	62105		Détention: Forces Armées d'Haïti
ISTRAL, Sizania	17		F		
		07/93	53300		Torture: Personnel de chef de section
ITIENNE, Emania	–		F		Mouvement Paysan Papaye
			47301		Menaces et persécution: affiliation inconnue
IVOILET, Jean Pierre	32		M		Tet Kole Ti Peyizan Aylsyen
		29/11/92	62105		Torture (kalot marassa; bastonnade, coups de crosse de fusil, de fouet et de pied): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		29/11/92	62105		Détention (9 heures): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		29/11/92	62105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		29/11/92	62105		Atteinte aux biens (vol de gdes 500): Forces Armées d'Haïti
IZA, Bertha	23		F		
		30/09/92	15302		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
IZA, Elene	27		F		
		30/09/92	15302		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
IZA, Elta	19		F		
		30/09/92	15302		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
IZA, Josemene	18		F		
		30/09/92	15302		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
IZA, Mistra	62		M		Corps Du Arist
		30/09/92	15302		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
IZA, Mistra	58		F		
		30/09/92	15302		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
IZA, Renold	26		M		
		30/09/92	15302		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
IZA, Tenor	17		M		
		30/09/92	15302		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	15302		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
IZELIMA, Anous	42		M		Mpp; Lavalas
		12/92	22101		Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/92	22101		Détention (15 jours): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/92	22101		Atteinte à la liberté: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/92	22101		Extorsion (gdes 2000): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
J. FELIX, Anionvil	60		M		Organisation Paysanne De Ferdinand, Lavalas, Aristide
		14/03/92	91107		Tentative d'exécution (bastonnade entrainat un handicap): Chef de section, Personnel Chef de section
		13/03/92	91107		Détention (une soirée + 14 mois au lit): Chef de section, Personnel Chef de section
		13/03/92	91107		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section
J. JOACHIM, Wilfrid	–		M		
		00/91	52201		Détention: affiliation inconnue
JOSEPH, Fritz-gerald	60		M		

30/09/91 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75701 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JABOIN, Marc Mme – F Sofak (solidarite Fanm Kotfe), Lavalas
30/08/94 93100 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
30/08/94 93100 Menaces et persécution (de bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
30/08/94 93100 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

JACKSON, – M
11/91 42100 Exécution sommaire (tire): Forces Armées d'Haïti

JACKSON, 33 M Oganizasyon Soley Lakay; Ujpda
24/06/94 32300 Détention: FRAPH
24/06/94 32300 Atteinte à la liberté: FRAPH

JACKSON,
11/91 42100 Exécution sommaire (tire): Forces Armées d'Haïti

JACKSON, Lunia 40 F Association Jeunes La Plaine Du Nord
01/10/91 44300 Atteinte aux biens (vol de vetements, vaisselle, papiers importants meubles etc.): Forces Armées d'Haïti
01/10/91 44300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JACOTIN, Evois 46 M Sofak (solidarite Fanm Kotfe), Lavalas
12/92 91200 Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
12/92 91200 Atteinte à la liberté (participent dans une manifestation pro-aristide): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
07/01/93 93100 Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

JACOTIN, Evoy – M
13/12/91 91200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
13/12/91 91200 Menaces et persécution (bousculade): Forces Armées d'Haïti
13/12/91 91200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
24/12/91 91200 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
24/12/91 91200 Menaces et persécution (defecation sur le detenu): Forces Armées d'Haïti
24/12/91 91200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
31/01/92 91200 Détention: Forces Armées d'Haïti
31/01/92 91200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

JACOTIN, Jean Lucien 21 M Opk (organisation Populaire Lavalas)
07/11/91 92100 Détention (30 minutes): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
07/11/91 92100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JACQUES, Milouse 31 F
30/09/91 53202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 53202 Atteinte aux biens (vol de gdes 4500.00 et de marchandises): Forces Armées d'Haïti

JACQUELIN, Pierre Sylvain 47 M Kole Zepol Ak Zepol
10/91 84204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Alexis 33 M Ti Legliz(Tkl)
29/09/91 75701 Menaces et persécution: Civils armés

JACQUES, Alguerre 42 M O.d.c.a (organisation Pour Le Developpement De Cerca Cavajal)
15/10/91 22400 Torture (bastonnade: 39 coups et coups de bottes, djack): Forces Armées d'Haïti
15/10/91 22400 Détention (caserne de cerca cavajal): Forces Armées d'Haïti
15/10/91 22400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Amones 46 M Catholique, Tête Ensemble
05/93 91105 Torture (bastonnade: 50 coups entrainant une hydrocele): Autre, Forces Armées d'Haïti
05/93 91105 Détention (1 nuit): Autre, Forces Armées d'Haïti
05/93 91105 Extorsion (gdes 3125): Autre, Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Cecile 17 F
07/02/94 42100 Torture (suivi de décès7 mois plus tard): Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Chancy 31 M Coord Rassemblement Org Paysan
20/12/92 42202 Extorsion (gdes 500): Attaché, Forces Armées d'Haïti
20/12/92 42202 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Clorius 35 M
11/11/91 21100 Torture (tranche a coup de machettes): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section
11/11/91 21100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section
11/11/91 21100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section

JACQUES, Dieulaine 18 F
30/10/93 42100 Torture (calotte): Forces Armées d'Haïti

30/10/93 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Duveus 70 M
07/02/94 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Etienne 36 M
26/11/93 74300 Disparition: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Evens 22 M
09/94 91105 Torture (bastonnade aux fesses): Forces Armées d'Haïti
09/94 91105 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Personnel de chef de section

JACQUES, Fanny 32 F
01/10/91 42100 Torture (coup de pied au cotes): Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Francklin 34 M MPP
16/12/91 22100 Torture (bastonnade, djack, kalou marasse): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Personnel de chef de section
16/12/91 22100 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JACQUES, Jean Desir 23 M Comite Quartier Zone Normand.
25/10/93 45102 Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti, Attaché
25/10/93 45102 Torture (bastonnade: huit coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
25/10/93 45102 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

JACQUES, Jean Jacquelin 32 M Membre Adm Depuis 90
14/08/92 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
14/08/92 84200 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

JACQUES, Joel 26 M
09/10/91 42100 Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Joseph 43 M
00/91 42100 Atteinte aux biens: affiliation inconnue
00/91 42100 Menaces et persécution: affiliation inconnue

JACQUES, Jovemel Espinas 28 M Comite De Quartier La Fauvette
29/09/92 42100 Torture (coups de pied): Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Jude 39 M Adm Depuis 90
13/08/92 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Lanio 37 M Organisation Tête Ensemble Pour Le Reve Du Nord
11/08/94 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
11/08/94 41200 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Attaché

JACQUES, Marcel 26 M
07/02/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Marcelin 31 M Jeunennes Ouvriere Chretienne, Parti Louvri Barye, Comite Quartier De Cite Champ
06/02/92 42100 Torture (calottes): Forces Armées d'Haïti
06/02/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/02/92 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
06/02/92 42100 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Mathwin 27 M
06/10/91 42100 Exécution sommaire: Civils armés

JACQUES, Mignonne 24 F
09/94 91105 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Personnel de chef de section
09/94 91105 Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Personnel de chef de section

JACQUES, Nanotte – F
12/91 51200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Odiles 35 M MPP
30/10/93 22300 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 22300 Atteinte aux biens (bétail tué): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Odilon 21 M Pros Com Quartier
15/10/93 45102 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/10/93 45102 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
15/10/91 45102 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/10/91 45102 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
05/10/91 45102 Détention: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Ortelia 32 F Opb (organisation Paysanne De Bahon)
25/11/91 43100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
25/11/91 43100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
25/11/91 43100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
25/11/91 43100 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

JACQUES, Osias 22 M
07/02/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JACQUES, Pecenlove 7 M
29/09/91 75701 Exécution sommaire (par balle): Civils armés
JACQUES, Philosia 42 F
05/94 84200 Exécution sommaire: Civils armés
05/94 84200 Détention: Civils armés
JACQUES, Philosia 40 F
30/09/91 75202 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JACQUES, Pierre Ellus – M
22/02/92 53303 Torture (bastonnade: 25 coups et couché sur le sol pendant 7 jours) Forces Armées d'Haïti
22/02/92 53303 Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti
22/02/92 53303 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
29/02/92 53303 Extorsion (gdes 100 et vol de son bétail): Forces Armées d'Haïti
JACQUES, Rodrigue 39 M
21/10/91 75700 Disparition: Civils armés
JACQUES, Serge 22 M
04/10/91 45200 Torture (bastonnade: 2 coups): Forces Armées d'Haïti
04/10/91 45200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JACQUES, Sony – M
23/12/92 54302 Détention: police, Personnel de chef de section, Chef de section
JACQUES, Ucile 33 F Syndicat Des Chauffeurs De T.p.t.c Du Cap
04/10/91 42100 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
04/10/91 42100 Atteinte aux biens (objets brisés dans la maison) Forces Armées d'Haïti
10/10/91 42100 Atteinte aux biens (gdes 300 et une valise): Forces Armées d'Haïti
JACQUES, Vernot 39 M MPP
30/09/93 22302 Extorsion (gdes 60): FRAPH
30/09/93 22302 Menaces et persécution: FRAPH
JACQUES, Viker 32 M
27/01/92 75203 Disparition: Forces Armées d'Haïti, Autre
JACQUES, Wellez Darle 9 M
30/09/91 75700 Exécution sommaire: affiliation inconnue
JACQUES, Wilfrid 41 M Caritas Justice Et Paix/ Lavalas
10/91 13106 Menaces et persécution (d'exécution marron): Chef de section, police
JACQUES ANTOINE, Odne 45 M
06/92 75701 Exécution sommaire: Civils armés
JACQUES BAPTISTE, Pierreline – F
00/91 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JACQUES LOUIS, Emmanuel 32 M
03/09/92 11101 Détention: Chef de section, Attaché
03/09/92 11101 Torture: Chef de section, Attaché
JACQUES LOUIS, Faramante 29 M MRPD
08/03/92 11401 Torture (bastonnade): police
08/03/92 11401 Détention (bureau chef de section): police
08/03/92 11401 Extorsion (gdes 1250): police
JACQUES LOUIS, Malbranche 25 M
08/03/92 11401 Détention (bureau chef de section 1 jour): police
JACQUES LOUIS, Mimose 23 F
08/03/92 11401 Détention (bureau chef de section): police
JACQUES-LOUIS, Eddy 23 M
04/10/91 45200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JACQUES-LOUIS, Jean Herve 29 M Etait Huissier Au Tribunal De Limbe Pendant Le Gouvernement D'aristide
14/11/91 45200 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/10/91 45201 Torture (djack + bastonnade: 30 coups): Forces Armées d'Haïti
07/10/91 45201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/10/91 45201 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
07/10/91 45201 Torture (bastonnade, coups de pied, djack): Forces Armées d'Haïti
07/10/91 45201 Détention: Forces Armées d'Haïti
JACQUET, Rosnie – M
15/08/94 81100 Torture: Forces Armées d'Haïti
JACQY, Lesly 22 M Association Des Tambourinaire
11/09/93 75701 Torture (djack, bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
11/09/93 75701 Détention (6 mois 5 jours): Forces Armées d'Haïti
11/09/93 75701 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
11/09/93 75701 Extorsion (gdes 5000): Forces Armées d'Haïti
JADOTTE, Leroy 40 M
11/10/93 41100 Torture: Civils armés

11/10/93 41100 Menaces et persécution: Civils armés

JADOTTE, Odeline 14 F
04/12/91 41103 Torture (coups de pied aux reins): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Civils armés

JAMILLE, Sans 23 M
12/10/94 24300 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Autre

JANELUS, Mme Dilus – F CATH
07/92 13107 Détention (3 jours): Chef de section
07/92 13107 Atteinte à la liberté: Chef de section
07/92 13107 Menaces et persécution: Chef de section

JANELUS, Oge – M CATH
07/92 13107 Détention (3 jours): Chef de section
07/92 13107 Atteinte à la liberté: Chef de section
07/92 13107 Menaces et persécution: Chef de section

JANELUS, Seremi – M CATH
07/92 13107 Détention (3 jours): Chef de section
07/92 13107 Atteinte à la liberté: Chef de section
07/92 13107 Menaces et persécution: Chef de section

JANVIER, Ayes 37 F
30/09/91 75203 Disparition: Forces Armées d'Haïti

JANVIER, Bienheureuse 32 F
01/94 92106 Torture: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
01/94 92106 Détention (1 journée (billon, adjoint du chef de section)): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JANVIER, Dieulamin52 M
03/10/94 34400 Détention (heures): Forces Armées d'Haïti
03/10/94 34400 Menaces et persécution (tortures): Forces Armées d'Haïti

JANVIER, Emile Guy 32 M
10/93 93400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

JANVIER, Etienne 27 M
25/09/93 75202 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

JANVIER, Garry Frantzo – M
13/10/94 75203 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

JANVIER, Jean Horeb – M O.p.m./vice President Organisation Paysan Massacre/ President Biv Election 16 De
29/10/92 93401 Extorsion (gdes 1,350): Forces Armées d'Haïti
29/10/92 93401 Torture (bastonnade, djack,kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
29/10/92 93401 Détention (2 semaines): Forces Armées d'Haïti, Attaché

JANVIER, Jean Pierre Fils 42 M Tkl (depuis 1985)
10/91 75203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JANVIER, Max 42 M
05/07/93 23100 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti, Attaché
19/06/92 23100 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
19/06/92 23100 Détention (caserne de lascahobas): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/08/92 23100 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/08/92 23100 Détention (caserne de lascahobas): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/08/92 23100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché

JANVIER, Mirielle 42 F Partisan D'aristide
13/10/91 75101 Menaces et persécution: Civils armés

JANVIER, Pierre Andre 25 M Oganizasyon Entere Nippes
08/94 35201 Torture (bastonnade; piques avec bayonnetes): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JANVIER, Solitaire 40 M
30/09/91 75203 Disparition: Forces Armées d'Haïti

JANVIER, Thauleme 53 M Mopemso(mouvman Peyizan Marcelline)
25/06/94 84502 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
27/06/94 84502 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH

JANVIER, Yolande – F
22/11/93 34301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
22/11/93 34301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JANVIER, Yolande 72 F Karb->konsey Rasanbleman Abriko-bonbon
12/10/94 34301 Détention (sans mandat): Forces Armées d'Haïti
12/10/94 34301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JARBATH, Eddy 24 M
27/03/92 93503 Détention (2 mois): FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat

		27/03/92	93503		Extorsion (gdes 40000, et autres versement): FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
JARBATH, Enocle	40	M			
		27/03/92	93503		Menaces et persécution: FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
		27/03/92	93503		Tentative d'exécution: FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
		27/03/92	93503		Atteinte aux biens (incendie de sa maison): FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
JASMAIN, Luc	35	M		Un Groupe Musicale	
		30/10/93	33200		Torture (coups de poing; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	33200		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	33200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JASMIN, Desravins	26	M			
		06/02/92	51101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		28/10/91	51101		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		28/10/91	51101		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
JASMIN, Dominique	47	M		Cops; Fncd	
		31/10/93	92200		Détention (une nuit): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JASMIN, Eguilis	42	M		T. K. L. De Duclos	
		11/93	53305		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JASMIN, Franklin	33	M		OPCN	
		14/10/91	43201		Torture (seven estimable, mathurin, etienne, louis brunol, herold toussaint): Forces Armées d'Haïti
		14/10/91	43201		Détention (tl chofe, louis brunol, herold toussaint): Forces Armées d'Haïti
		27/10/91	43201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	43201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JASMIN, Gustave	26	M			
		12/91	74300		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Forces Armées d'Haïti
JASMIN, Jean	32	M		OPODIP	
		26/07/93	74300		Détention: Forces Armées d'Haïti
		26/07/93	74300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		26/07/93	74300		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
JASMIN, Livet	55	M		Adventiste / Parti Politique F n c.d.	
		01/10/91	12100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	12100		Détention (3 ans et 6 mois): Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	12100		Torture (coups): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	12100		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
JASMIN, Mevoyel	62	M			
		17/10/92	74300		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		17/10/92	74300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JASMIN, Shesly	4	F			
		02/11/91	74300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JASMIN, Ste Rose	44	F			
		02/11/91	74300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		02/11/91	74300		Atteinte aux biens (maison cambriolée, vol): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEACQUES FIRMEUS, Wilfrid	26	M		Groupe De Solidarite	
		03/02/92	41203		Torture (bastonnade: 25 coups): Personnel de chef de section
		03/02/92	41203		Détention: Chef de section
		03/02/92	41203		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		03/02/92	41203		Extorsion (gdes 1250): Personnel de chef de section
JEAN, -		M			
		30/10/93	51203		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Acelhomme	46	M			
		06/93	84401		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
JEAN, Acephie	45	F			
		10/91	71103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	71103		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Acerome	60	M		O.tk. (organisation Des Travailleurs De Cary)	
		15/05/94	92301		Torture (bastonnade, djacke toute la journée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		15/05/94	92301		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		15/05/94	92301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		15/05/94	92301		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		08/94	92301		Atteinte aux biens (vol de bétails): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		08/94	92301		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JEAN, Adolphe	37	M		MPM	

		23/11/91	44100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		23/11/91	44100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		23/11/91	44100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		23/11/91	44100		Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Adolphe Mme	–	F			
		23/11/91	44100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Adrien	34	M			
		24/12/92	47100		Disparition: Civils armés
JEAN, Adrien	23	M			
		03/93	14102		Torture (bastonnade au dos et a la poitrine, gifle): Chef de section
		03/93	14102		Détention (2 jours dans un depot): Chef de section
		03/93	14102		Extorsion (gdes 125 pour etre libere): Chef de section
JEAN, Ajene	42	M			
		17/05/94	15200		Exécution sommaire (par balles): FRAPH
		17/05/94	15200		Exécution sommaire: FRAPH
JEAN, Alcius	54	M		Mission Nazaréenne	
		29/07/92	14203		Extorsion (1200 gourdes): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/07/92	14203		Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN, Alexis	32	M			
		19/07/92	24200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		19/07/92	24200		Détention (2 jours a la caserne de mirebalais): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Alicia	18	M			
		12/91	53304		Torture (djack, k. marassa, marche sur le corps, bastonnade, coups de fusil, perte 3 de): Forces Armées d'Haïti
		12/91	53304		Détention: Forces Armées d'Haïti
		12/91	53304		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Almeta	–	F			
		07/11/91	61401		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, autre
JEAN, Alphonse	52	M		Oganizasyon Tl Plante	
		02/10/91	53400		Torture (bastonnade et coups de crosse de fusil, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	53400		Atteinte aux biens (porte de sa maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Aminata	44	F		MPP	
		05/12/91	22400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	22400		Détention (une journée): Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	22400		Extorsion (gdes 1075): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Andre	–	M			
		07/02/93	91100		Torture (3 bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		07/02/93	91100		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
		07/02/92	91100		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
		07/02/94	91100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Andre	15	M			
		15/06/94	93400		Torture (coups de pierre a la tête causant des contusions): FRAPH, Autre
JEAN, Anilia	33	F			
		27/12/91	21101		Torture (simulacre d'execution): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
JEAN, Annella	40	F		Femme Patriote De Ostin	
		22/08/92	84206		Atteinte aux biens (vol de meubles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/08/92	84206		Détention (11jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/08/92	84206		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JEAN, Annette	40	F		Mari: Tkl, Opl	
		23/10/91	46100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Annouce	40	M			
		12/10/91	75701		Menaces et persécution: FRAPH
		12/10/91	75701		Atteinte aux biens: FRAPH
JEAN, Anoiel	70	F			
		07/02/92	42202		Atteinte aux biens: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de secti
JEAN, Anorce	36	M		Mpp Membre	
		02/10/92	22302		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, police, Chef de section
		02/10/92	22302		Extorsion (gdes 300): Personnel de chef de section, police, Chef de section
		06/11/92	22302		Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section, police, Chef de section
JEAN, Antoine	35	M			
		10/91	75203		Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Arnold	–	M			
		00/91	52201		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		00/91	52201		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

		00/91	52201		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Arold	29	M		Organisation Bois Caiman	
		12/91	35100		Torture (bouscule/ frappe): Forces Armées d'Haïti
		12/91	35100		Détention (plusieurs minutes): Forces Armées d'Haïti
		12/91	35100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		12/91	35100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Arold	–	M			
		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
JEAN, Augustin	36	M		TKL	
		04/11/93	41107		Torture (par chenel destin daniel , sergent fouille): Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Auristil	60	M			
		16/04/93	92104		Détention (8 jours): Chef de section, police
		16/04/93	92104		Extorsion (gdes 65): Chef de section, police
JEAN, Avrilus	29	M			
		23/04/94	12106		Torture (perte de deux molaires): FRAPH
		24/04/94	12106		Atteinte aux biens (bris du contenu de sa maison): FRAPH
JEAN, Banet	17	M			
		05/92	42100		Détention: affiliation inconnue
		05/92	42100		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
JEAN, Beleck Mme	–	F			
		05/12/91	71200		Atteinte aux biens (vol de gdes 10000 et de documents importants): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
JEAN, Benoit	32	M		Korem Ms Kore W/Isvalas	
		03/03/92	92301		Torture (6 coups baton, 1 coup de pied a la ceinture, 2 gifles): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		03/03/92	92301		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		21/10/93	92301		Menaces et persécution (coups de feu pres de sa maison): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		15/05/94	92301		Détention (bureau fraph): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN, Benoit	91	M		TKL	
		30/09/91	42100		Torture: Attaché
		30/09/91	42200		Détention: Attaché
		30/09/91	42200		Atteinte à la liberté: Attaché
		02/10/91	42200		Menaces et persécution: Attaché
JEAN, Bernard	32	M			
		11/11/91	21100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section
		11/11/91	21100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section
JEAN, Bernard	27	M			
		13/12/91	46201		Atteinte à la liberté: Chef de section
		13/12/91	46201		Menaces et persécution: Chef de section
		13/12/91	46201		Tentative d'exécution: Chef de section
JEAN, Berta	32	F		Secretaire General En 1991,maintenant Charge D'affaires	
		01/10/91	72210		Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	72201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Berthieu	–	M			
		30/09/91	42100		Torture (1 calotte): affiliation inconnue
JEAN, Bertin	10	M			
		08/10/91	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Briel	28	M		OPMH	
		31/09/91	75200		Tentative d'exécution (1 balle): Forces Armées d'Haïti
		31/09/91	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		07/94	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		07/94	75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Camille	–	M			
		30/10/93	92202		Torture: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	92202		Atteinte à la liberté (vu slogan pro-aristide est apparu par la victime sans qu'il ne l'ait pas signe): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Cano	50	F		RPPG, M p p	
		15/04/93	21102		Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JEAN, Chantale	23	F			
		17/09/94	75100		Détention: Attaché
		17/09/94	75100		Atteinte à la liberté: Attaché
JEAN, Charite	–	F			

	11/04/94	41200		Détention (avant poste de p.u. + caserne du timbe): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	11/04/94	41200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	11/04/94	41200		Atteinte aux biens (sa montre a ete volée): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Dinois	76	M		
	04/92	75701		Exécution sommaire (brule): affiliation inconnue
JEAN, Diplome	25	M		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
	14/12/91	46201		Torture (blessures par balles): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
JEAN, Dorcena	-	M		
	16/12/92	32200		Détention (5 heures): Forces Armées d'Haïti, Autre
	16/12/92	32200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
JEAN, Dukein	30	M		Mission Alpha, Tl Legliz
	30/11/93	54302		Détention: Chef de section
	30/11/93	54302		Extorsion (gdes 50): Chef de section
JEAN, Dumanes	33	M		
	26/12/93	22100		Torture (torture: kalots manman,bastonnade, tympon brise): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	26/12/93	22100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
JEAN, Edner	42	M		Gpd (groupement Peyizan Domace)
	15/04/94	93301		Torture (2 gifles): FRAPH, autre
	15/04/94	93301		Détention (2 jours): FRAPH, autre
	15/04/94	93301		Menaces et persécution (de mort): FRAPH, autre
	15/04/94	93301		Extorsion (gdes 2050, perte de terrain qu'il acheta et avait commence a payer): FRAPH, autre
JEAN, Edouard	39	M		RPPQ, M.p.p
	26/07/93	21101		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	26/07/93	21101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	26/07/93	21101		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Egyptienne (jacquell	33	F		
	20/12/91	51200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/12/91	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Eliciane	30	F		
	30/09/93	61300		Torture (coups de fouet, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	30/09/93	61300		Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Elijeune	30	M		
	12/91	51201		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
	12/91	51201		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
	10/93	51201		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	10/93	51201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Eliphere	23	M		
	06/09/92	42100		Disparition: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
	06/09/92	42100		Torture (battu): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
	06/09/92	42100		Atteinte aux biens: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Elisier	59	M		
	23/02/92	62105		Exécution sommaire (des suites de tortures): Chef de section, Personnel de chef de section
JEAN, Elsa	41	F		
	24/02/92	93402		Torture: Forces Armées d'Haïti
	24/02/92	93402		Détention: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Elucie	-	F		
	05/94	54300		Torture (bastonnade: plus de 50 coups): Chef de section
	05/94	54300		Détention: Personnel Chef de section, Chef de section, Attaché
JEAN, Emilia	32	F		
	10/93	42100		Torture: Attaché
	10/93	42100		Torture: Attaché
JEAN, Emmanuel	35	M		Mpmb,opl
	30/10/93	92106		Détention: Attaché
	30/10/93	92106		Atteinte aux biens (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Ernest	28	M		Travaillant De Temps A Autre Chez Gerard Pierre
	00/91	75400		Menaces et persécution: Attaché
JEAN, Etienne	24	M		
	27/07/92	14203		Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN, Etienne	-	M		
	19/12/91	44300		Détention: Chef de section
	19/12/91	44300		Menaces et persécution: Chef de section
	19/12/91	44300		Torture (bastonnée): Chef de section

JEAN, Eunide	30	F			
	14/01/92		75203		Tentative d'exécution: Civils armés, police
JEAN, Felix	45	M			
	16/04/93		92104		Détention: Chef de section, police
	16/04/93		92104		Extorsion (gdes 100): Chef de section, police
	24/04/93		92104		Extorsion (gdes 500 a belle-anse + gdes 1200 a jacmel): Chef de section, police
	24/04/93		92104		Détention: Chef de section, police
JEAN, Fidamise	42	F			
	22/04/94		12106		Atteinte aux biens (pillage): Forces Armées d'Haïti
	18/04/94		12106		Torture: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Founo	–	F			
	28/04/92		42202		Torture (battue): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Francius	32	M		Lavalas	
	16/01/94		22200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	16/01/94		22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	16/01/94		22200		Atteinte aux biens (porte brisée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN, Frantz	26	M		M.o.p.e.b.	
	30/09/93		51203		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
	12/91		51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	11/91		51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Frederique	29	M		Lavalas	
	28/03/93		14102		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, police
	28/03/93		14102		Extorsion (gdes 200 pour etre libere): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, police
	30/03/93		14102		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, police
	30/03/93		14102		Atteinte aux biens (gdes 75 pour la liberation de chacune de mes soeurs): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, police
	14/04/93		14102		Extorsion: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, police
JEAN, Gabriel	33	M			
	07/03/92		11401		Torture (bastonnade): police, Autre
	07/03/92		11401		Détention (4 jours caserne grande saline): police, Autre
JEAN, Gary	32	M			
	19/08/93		53200		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Gaston	40	M		NON	
	02/92		14100		Torture (bastonnade et kalot): Forces Armées d'Haïti
	02/92		14100		Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti
	02/92		14100		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Gavy	26	M		TKL	
	15/10/91		45200		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
	15/10/91		45200		Détention: affiliation inconnue
JEAN, Georges	33	M			
	30/09/91		51200		Détention (en septembre 92 et le 15/10/92): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Gercius	32	M		O.p.d.(oganizasyon Peyizan De Dipiti)	
	12/11/93		53306		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
	12/11/93		53306		Détention (8 jours): Personnel de chef de section
	12/11/93		53306		Extorsion (gdes 10): Personnel de chef de section
JEAN, Germaine	50	F			
	30/10/93		23301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93		23301		Atteinte aux biens (destruction): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Gesnel	28	M			
	31/10/93		45200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Gesner	48	M		Mpm (mouvement Paysan Milton)	
	14/05/94		92400		Menaces et persécution (maison fouille): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JEAN, Gilbert	20	M			
	00/93		92402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Harold	24	M			
	14/01/92		12200		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	14/01/92		12200		Détention (8 jours + 15): Forces Armées d'Haïti
	12/12/91		11401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Henri Claude	32	M			
	01/10/93		47100		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	01/10/93		47100		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN, Hilaire	55	M		Lavalas	
	16/12/91		21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	13/11/92		21200		Détention (une journée): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Hubert	49	M		Lavalas	
	31/10/93		23302		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

	31/10/93	23302		Extorsion (gdes 500, maison detruite): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN, Hubert	–	M		
	28/10/93	92106		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Autre
	28/10/93	92106		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Autre
JEAN, Ilcuis	80	F		
	04/10/91	53400		Torture (attachée a un manguier pendant l'incendie de sa demeure): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN, Innocent	27	M		
	30/10/91	42100		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
	30/10/91	42100		Détention: affiliation inconnue
JEAN, Iralus	55	M		
	03/94	14100		Torture (djacke, coup de crosse): Forces Armées d'Haïti
	03/93	14100		Extorsion (600 gdes): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Isaac	26	M		
	03/94	53401		Détention (1 journée): affiliation inconnue
	03/94	53401		Extorsion (gdes 100): affiliation inconnue
	03/94	53401		Torture: affiliation inconnue
JEAN, Isaac	23	M	Relevement, Mouvement Developpement Gobert	
	14/12/91	46201		Torture (blessures par balles): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Isana	27	F		
	11/91	61404		Détention (plusieurs heures): Personnel de chef de section
	11/91	61404		Extorsion (maison saccagée): Personnel de chef de section
JEAN, Isemane	30	F		
	02/11/93	21101		Torture (bastonnade): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre
JEAN, Israel	25	M	Grenade Progressiste (plaisance)	
	13/12/91	46201		Atteinte à la liberté: Chef de section
	13/12/91	46201		Menaces et persécution: Chef de section
	13/12/91	46201		Tentative d'exécution: Chef de section
JEAN, Ixavar	29	M	Cataghenes	
	01/94	71103		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/94	71103		Atteinte aux biens (boutique cambriole): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	06/94	71103		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	06/94	71103		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Jacksene	39	M	Commission Justice Et Paix./	
	08/10/91	54100		Menaces et persécution: Chef de section, Employé civil de l'Etat
JEAN, Jacques	–	M		
	05/12/91	53306		Torture (djack, kalot manasa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	05/12/91	53306		Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	05/12/91	53306		Atteinte aux biens (vol d'argent et maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN, Jacques	35	M	Lavalas, Mouvement Paysan De La Zone	
	28/03/93	14100		Torture: police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	28/03/93	14100		Détention: police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	28/03/93	14100		Menaces et persécution: police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	28/03/93	14100		Atteinte aux biens (gdes 200 pour etre libere): police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/03/93	14100		Torture: police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/03/93	14100		Détention: police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/03/93	14100		Atteinte aux biens: police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Jacques Arnaud	24	M		
	09/10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Jadotte	46	M	President De L'organisation Populaire Pour La Relevement De La Ville De Borgne	
	10/10/93	41100		Torture (deguises en vetements de femmes et avec des masques noires): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	10/10/93	41100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN, James	35	M	Coordination Mouvement Populaire/comite Lavalas Mais Midh Aussi/comite Quartier	
	20/08/94	42100		Détention: Autre, Forces Armées d'Haïti
	05/93	42100		Détention: Autre, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Jean Daniel	28	M	Lavalas	
	28/09/92	75200		Torture (bastonnade, coups a la tête, perte delavue): Forces Armées d'Haïti
	28/09/92	75200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	75200		Atteinte à la liberté (commando): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	75200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Jeanette 21 F
14/11/92 42100 Atteinte aux biens (maison detruite): affiliation inconnue

JEAN, Jeantilus – M
05/04/93 15204 Torture (bastonnade): police, Chef de section
05/04/93 15204 Détention (1 jour): police, Chef de section

JEAN, Jeanville 70 M
11/91 72200 Menaces et persécution: Chef de section

JEAN, Jitrenne 25 M
01/10/91 12100 Torture (bastonnade et blessure): Forces Armées d'Haïti

JEAN, Jn Fils 30 M Adventiste/mpmb
26/01/92 92107 Menaces et persécution (groupe encercle la maison): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 92107 Menaces et persécution (d' arrestation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN, Joanie 31 F
10/11/91 45200 Torture (bastonnade avec fer, coups de crosse de fusil, giffles): Forces Armées d'Haïti
10/11/91 45200 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/11/91 45200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Joel 30 M
27/02/92 42100 Disparition: affiliation inconnue

JEAN, Jonas 33 M R p b (rasanbleman Peyizan Batis), Orps (organisation Des Rapatries)
16/01/93 23302 Torture (bastonnade: 2 coups): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/01/93 23302 Détention (caserne de baptiste): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
21/05/92 23302 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
21/05/92 23302 Atteinte aux biens (vol de materiels): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN, Jonas (ti Okap) 26 M Comite Quartier De Paulette
26/10/93 53401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
09/93 53401 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/93 53401 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Joslas 64 M
11/10/93 41100 Torture (mort apres 3 mois): Attaché
11/10/93 41100 Détention: Attaché
11/10/93 41100 Détenuon (gdes 7350; vol de 2 radio, montre, argent): Civils armés

JEAN, Joslas Wilseve 20 M Comite De Quartier
11/10/93 41100 Torture: Civils armés, Attaché
11/10/93 41100 Menaces et persécution: Civils armés, Attaché

JEAN, Joslin 34 M
26/07/93 74300 Détention: Forces Armées d'Haïti
26/07/93 74300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
26/07/93 74300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Jude – M RPPG (ti Kominote Legliz), Partisan Aristide
30/09/91 75100 Disparition: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Julienne (quetteuse) 40 F
10/12/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/12/91 51200 Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
12/91 51200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
12/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Julsaint 26 M MPP
26/10/91 22403 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
26/10/91 22403 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Kerclus 51 M M.p.r.l (mouvement Paysan De Riviere Laporte)
28/10/91 46107 Détention: Chef de section, Personnel Chef de section

JEAN, Ketly 36 F
02/93 42100 Torture (coups de fouet): affiliation inconnue

JEAN, Ketly 21 F
11/10/93 41100 Torture: Civils armés, Attaché
11/10/93 41100 Menaces et persécution: Civils armés, Attaché

JEAN, Lapeigne 60 M
22/04/94 12106 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

JEAN, Larochel 45 M Mpp/gip La Victoire
18/11/91 47300 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

JEAN, Lebon 58 M Sipote Ak Paysans (ka Bena)
07/01/92 93402 Atteinte à la liberté (d'expression): Chef de section, Personnel Chef de section
07/01/92 93402 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section

JEAN, Ledonne	40	M		
	00/93	35202		Détention: Forces Armées d'Haïti
	00/93	35202		Torture: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Lenord	37	M	Tet Ansanm Gai, Chef De Groupement	
	07/10/93	84403		Torture (kalot, bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	07/10/93	84403		Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Levy	49	M	OPD	
	10/93	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
JEAN, Levy Mme	–	F		
	10/93	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
JEAN, Limenesse	52	M	Protestant/bas Dupuy #2	
	30/09/91	92400		Détention (quelques heures): Attaché
	30/09/91	92400		Atteinte à la liberté (un photo d'aristide etait collé sur le mur chez lui): Attaché
JEAN, Louis	33	M	OPM	
	29/11/91	44202		Torture: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	29/11/91	44202		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	03/01/92	44202		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	03/01/92	44202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	03/01/92	44202		Extorsion (gdes 12500): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	24/10/93	44202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
JEAN, Louis-jacous	47	M		
	15/07/93	51200		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	51200		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	51200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	51200		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/07/93	51200		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/07/93	51200		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/07/93	51200		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/07/93	51200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/07/93	51200		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	51200		Détention (durée inconnue): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	51200		Extorsion (gdes 50): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/07/93	51200		Détention (durée 4 heures): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/07/93	51200		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	15/07/93	51200		Extorsion (gdes 50): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Louissaint	46	M		
	30/05/94	42100		Atteinte aux biens (vol de sa voiture): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Lourdes	41	F		
	04/04/94	92202		Torture (bastonnade): Civils armés
	04/04/94	92202		Menaces et persécution: Civils armés
JEAN, Luciana	55	F	Catholique, Tet Kole	
	21/04/93	92301		Torture (250 coups de rigoise): Forces Armées d'Haïti, Autre
	21/04/93	92301		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Autre
	21/04/93	92301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Autre
	21/04/93	92301		Extorsion: Forces Armées d'Haïti, Autre
JEAN, Luciana	–	F		
	06/10/91	92300		Torture (force a enlever un barricade a coups de crosse): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	06/10/91	92300		Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Lucien	34	M		
	13/03/92	53201		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	13/03/92	53201		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
	13/03/92	53201		Détention (3 mois): Forces Armées d'Haïti
	12/03/92	53201		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/09/93	53201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Lucien	39	M	Tet Kole Savann Zombi	
	30/10/93	92400		Tentative d'exécution (coups de fer en sa direction): affiliation inconnue
	30/10/93	92400		Atteinte à la liberté (d'expression): affiliation inconnue
	30/10/93	92400		Menaces et persécution: affiliation inconnue
	11/93	92400		Menaces et persécution: affiliation inconnue
JEAN, Lucien	32	M	Kgpb=>coordination Groupement Paysans Borgne	
	17/05/94	41105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	17/05/94	41105		Atteinte aux biens: Chef de section
JEAN, Luckson	22	M		

		03/09/94	75701		Atteinte à la liberté: Attaché
		03/09/94	75701		Menaces et persécution: Attaché
JEAN, Mackenson	3	M			
		08/10/91	42100		Torture (giffle): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Madeleine	55	M		Tet Kole Ti Peyzan/ Lavalas	
		21/03/93	92301		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
		21/03/91	92301		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
		21/03/91	92301		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
JEAN, Magloire	36	M			
		28/04/92	42202		Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef et Personnel de chef de section, Attac
JEAN, Magloire	43	M		Lavalas, M.p.p.	
		06/11/93	22300		Atteinte aux biens (maison demolie): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	22300		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN, Marcel	29	M		M.p.r.l. (mouvement Paysan De Riviere Laporte)	
		08/10/91	46107		Torture (coupée sa main gauche): Chef de section, Personnel Chef de section
		08/10/91	46107		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel Chef de section
		08/10/91	46107		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section
		28/10/91	46107		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section
		28/10/91	46107		Atteinte aux biens (gdes 3500 emportes): Chef de section, Personnel Chef de section
JEAN, Marcia	35	F		FNCD	
		25/06/94	75200		Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
		10/04/93	75200		Torture (giffles, coups de pied, crosse de fusil): Civils armés
		10/04/93	75200		Détention (8 jours): Civils armés
		10/04/93	75200		Atteinte aux biens: Civils armés
JEAN, Marie	38	F		KDSBR	
		22/04/94	12106		Torture: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Marie Elza	35	F			
		30/10/93	93402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	93402		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	93402		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	93402		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Marie Jeanne	30	F		Secretaire Adventiste	
		10/11/91	45200		Torture (bastonnade avec fer, coups de crosse de fusil, giffles): Forces Armées d'Haïti
		10/11/91	45200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/11/91	45200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Martin Veniel	40	M		Tkl, Mouvement Paysan Dondon, Plateforme Lavalas	
		03/09/94	47100		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		01/10/93	47100		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	47100		Atteinte aux biens (vol de bétails): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN, Martino	32	M		Catholique	
		09/94	14100		Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN, Maryse	27	F			
		27/10/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Massillon	69	M		Lavalas	
		11/93	75203		Menaces et persécution: Attaché, Civils armés
		11/93	75203		Atteinte aux biens: Civils armés
JEAN, Maxius	45	M		Mouvement Paysan Bayahe	
		26/10/93	51203		Détention (durée inconnue): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		26/10/93	51203		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		14/12/91	51203		Torture (bastonnade: 50 coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Maxo	48	M			
		30/09/91	75701		Exécution sommaire (decès suite a tortures): affiliation inconnue
JEAN, Mayas Mme	45	F		Organisation Des Femmes, Org. Ti Machan	
		30/09/91	34100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	34100		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Melanie	–	F			
		10/11/91	45200		Torture (bastonnade avec fer, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		10/11/91	45200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/11/91	45200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Melissier 39 M Nmouvman Tet Kole Ti Peyizan
12/10/91 61405 Atteinte aux biens (maison incendiée et vol de 7 moutons): Personnel Chef de section, Chef de section

JEAN, Mercidieu 45 M
13/12/91 15100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Mercilus 40 M Rpk Reveillon Du Peuple A Carry/ Lavalas
08/10/91 93301 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/10/91 93301 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti

JEAN, Merlseguerre 28 M Tet Kole Ti Peyizan Aylsyen
23/02/92 62105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

JEAN, Meristyl 71 M
07/04/94 71200 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/04/94 71200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/04/94 71200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

JEAN, Michelet 42 M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN, Milouse 30 F
28/04/92 42202 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
28/04/92 42202 Atteinte aux biens (maison saccagée): Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché

JEAN, Mimose – F
12101 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
12101 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
12101 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN, Mimose 25 F
13/02/92 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

JEAN, Mirhomme 25 M
30/10/93 47100 Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 47100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 47100 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN, Mme Ovanet 40 F
08/92 91107 Détention: Personnel de chef de section
08/92 91107 Extorsion (gdes 300, vol d'un arc): Chef de section, Personnel de chef de section

JEAN, Mme Ramon 33 F
23/06/94 81204 Viol et/ou abus sexuel: FRAPH, zeng

JEAN, Montas – M
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN, Montreuil 76 M
24/10/91 75101 Disparition: affiliation inconnue

JEAN, Naclchrist 42 M Tkl Goro
09/03/93 54302 Extorsion (gdes 30): Chef de section, Personnel de chef de section
26/02/93 54302 Extorsion (gdes 29 80): Chef de section, Personnel de chef de section
26/02/93 54302 Détention (10 jours): Personnel de chef de section
09/03/93 54302 Détention: Personnel de chef de section

JEAN, Nadege – F
15/10/91 53200 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue

JEAN, Nerville 21 M
00/93 52101 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
00/93 52101 Détention: Forces Armées d'Haïti
00/93 52101 Torture: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Nichez 31 M
10/07/92 42200 Torture (bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
10/07/92 42200 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Nieps 45 M Deuxieme Magistrat De Plaine
02/92 46103 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN, Noelzius – M
05/04/93 15204 Torture (bastonnade): police, Chef de section
05/04/93 15204 Détention (1 jour): police, Chef de section

JEAN, Noelzius Clus – M Tet Kole Ti Peyizan
05/04/93 15204 Torture (bastonnade): police
05/04/93 15204 Détention (1 jour (chef de section)): police, Chef de section

JEAN, Noelzius Mme – F

	05/04/93	15204		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	05/04/93	15204		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN, Norzil	-	M		
	20/08/93	14200		Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	20/08/93	14200		Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Olin	28	M		
	27/10/93	53400		Torture (kalot marasse et bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	53400		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Olin Mme	-	F		
	27/10/93	53400		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Osier	30	M	Kopab, Lavalas; Cdrh	
	27/10/93	92401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Osmane	24	M	T.K.L.	
	22/12/91	53300		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	22/12/91	53300		Torture (bastonnade: 10 coups): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	22/12/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JEAN, Paris	41	M	MJIb, Codesca	
	11/91	93501		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	11/91	93501		Menaces et persécution (coup de feu chez lui): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	18/12/92	93501		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	18/12/92	93501		Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Paul	26	M		
	16/07/92	75701		Tentative d'exécution: Attaché
	16/07/92	75701		Menaces et persécution: Attaché
	16/07/92	75701		Atteinte à la liberté: Attaché
JEAN, Philippe	32	M		
	04/93	42100		Disparition: affiliation inconnue
	04/93	42100		Torture (coup de crosse de fusil, coups de poing): affiliation inconnue
JEAN, Philocles	49	M		
	16/07/92	75701		Disparition: Attaché
JEAN, Philomena	-	F		
	27/04/94	45100		Viol et/ou abus sexuel (ils ont pique un sein laissant une cicatrice): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
	27/04/94	45100		Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
	27/04/94	45100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
	27/04/94	45100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
	27/04/94	45100		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
JEAN, Philomene	29	F		
	30/10/93	51203		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	29/10/93	51203		Atteinte aux biens (maison pillée): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Philomene	28	F		
	22/04/94	12106		Torture (coups de fusil; blessures a la tête): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (meubles incendies dans la maison): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	18/04/93	12106		Torture (giffles, dommages aux yeux; accouche un enfant mort-ne): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	18/12/93	12106		Menaces et persécution (de mort): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	18/12/93	12106		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Philomene	45	F		
	29/10/93	92106		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, autre
JEAN, Polycarpe	22	M	Tkc/mpp	
	10/11/91	21100		Détention (8 heures): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Precius	-	M		
	05/04/93	15204		Torture (bastonnade): police, Chef de section
	05/04/93	15204		Détention (1 jour): police, Chef de section
JEAN, Prophete	-	M		
	24/11/93	93402		Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	24/11/93	93402		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Prophete	34	M		
	10/09/93	51200		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	10/09/93	51200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Raoul	17	M		
	09/93	75200		Disparition: Forces Armées d'Haïti

		09/93	75200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		09/93	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Reginald	18	M		Lavalas	
		16/12/91	21200		Torture (mauvais traitement): Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	21200		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Richemond	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Rosler	20	M		O.p.a.(president); F.n.c.d.	
		23/12/93	92200		Menaces et persécution (d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Rudy	–	M		RPPG (ti Kominote Legliz), Partisan Aristide	
		30/09/91	75100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Saint Eloi	20	M		AJAC	
		30/09/91	72200		Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	72200		Atteinte aux biens (maison pillée): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Saintamise	30	M			
		12/93	14101		Détention: Chef de section, Personnel Chef de section
		12/93	14101		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel Chef de section
		12/93	14101		Torture: Chef de section, Personnel Chef de section
JEAN, Saintilma	–	M			
		31/07/92	53200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Saitvil	36	M		KGPP	
		16/05/94	41105		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
		16/05/94	41105		Détention: Chef de section
		16/05/94	41105		Extorsion (gdes 1000): Chef de section
JEAN, Salifete	24	M		Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
		15/04/92	62105		Torture (bastonnade et coup de pierre): Personnel de chef de section
		13/06/92	62105		Torture (bastonnade aux cotes, fracture un de ses pieds): Personnel de chef de section
JEAN, Salomon	–	M			
		08/94	84000		Exécution sommaire (prison gabion, mort dans sa cellule): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/94	84000		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/94	84000		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN, Santionne	42	M		Gwoup Fanm Vanyan Tet Ansanm # 5 Fougere	
		30/09/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		30/09/93	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/93	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/93	42100		Atteinte aux biens (vol de cavrits et destruction d'un depot de tabac): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Sauveur	33	M		M.P.P.	
		16/11/91	21200		Torture (coup de poing a la tête): Forces Armées d'Haïti
		16/11/91	21200		Détention (26 heures a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
		16/11/91	21200		Extorsion (gdes 675): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Savina	61	F		Groupe Lajenes Reyini/lavalas/comite De Beton Dev.	
		13/09/93	84000		Menaces et persécution: Civils armés
JEAN, Schiller	–	M			
		13/10/93	93401		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		13/10/93	93401		Détention (3 jours): Attaché
JEAN, Seguer	45	M			
		17/08/92	75701		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
		17/08/92	75701		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
JEAN, Segueur	45	M		Mouvement Paysan National	
		17/08/92	75701		Tentative d'exécution (1 balle, reste partiellement paralysé): police, Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		17/08/92	75701		Atteinte aux biens (vol: moto, bicyclette, gdes 6000): police, Forces Armées d'Haïti, Civils armés
JEAN, Selius	21	M		KGPB	
		30/10/93	41105		Torture (coup de machette, bastonnade): Chef de section
		30/10/93	41105		Atteinte aux biens (brule maison): Chef de section
JEAN, Senecsan	–	M			
		30/03/93	14100		Menaces et persécution (bouscule): police, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Serdieu	30	M			
		01/10/91	12100		Torture (coups): affiliation inconnue
JEAN, Serge	36	M			
		02/11/93	12106		Atteinte aux biens (porte brisée): Forces Armées d'Haïti

		02/11/93	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/11/93	12106		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Silane	30	F			
		10/91	42100		Torture (coups, calotte): Civils armés
JEAN, Silani	35	F			
		20/10/93	53304		Torture: police, FRAPH
		20/10/93	53304		Atteinte à la liberté: police, FRAPH
JEAN, St Cois	28	M			
		07/02/93	42100		Torture (coups de crosse de fusil, coups de poing): affiliation inconnue
		07/02/93	42100		Détention: affiliation inconnue
JEAN, St Pierre	51	F		SOFA	
		28/10/94	Art		Atteinte aux biens: police
		28/10/94	Art		Menaces et persécution: police
		28/10/94	Art		Torture: police
JEAN, St Pierre	55	M			
		22/04/94	12106		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
JEAN, St Roy Mme	–	F			
		04/93	92104		Torture (fouetté): Chef de section
		04/93	92104		Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
JEAN, St Victor	52	M			
		27/02/92	47400		Atteinte aux biens (depot vide): affiliation inconnue
JEAN, St Victoire	30	M			
		09/10/91	54300		Torture (bastonnade, coup de pied): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		09/10/91	54300		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Sylvanie	23	F			
		19/12/93	12106		Atteinte aux biens (bris du contenu de la maison): Forces Armées d'Haïti
		19/12/93	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN, Telia	23	F			
		15/10/91	53200		Atteinte aux biens (vol: gdes 2000, maison pillée): affiliation inconnue
JEAN, Telusma	49	M			
		13/03/92	13105		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
		13/03/92	13105		Détention (1 jour): Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
		11/03/92	13105		Détention (1 jour): Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
		11/03/92	13105		Menaces et persécution (d'execution): Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
		06/11/93	13105		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Personnel de chef de section, FRAPH, Chef de section
JEAN, Tessony	37	M		Journaliste	
		25/03/92	32100		Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
		25/03/92	32100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		25/03/92	32100		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Thelius	36	M		OPD	
		30/10/93	53300		Extorsion (gdes 75): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	53300		Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	53300		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	53300		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		07/11/93	53300		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN, Theodore	35	M			
		04/92	75701		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
		04/92	75701		Atteinte aux biens (maison brulée): affiliation inconnue
JEAN, Thoubert	–	M			
		13/10/91	52102		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		13/10/91	52102		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
JEAN, Tisia	49	F			
		10/93	12106		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		10/93	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		10/93	12106		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Menaces et persécution (a ete projetée par terre apres avoir ete secrusée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (portes, verres, vaisselle tout a ete brise ou vole): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JEAN, Valceus 39 M Oganizasyon Peyizan Ansapit
19/10/92 92200 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
30/10/93 92200 Menaces et persécution (tentatives d'arrestation) Forces Armées d'Haïti

JEAN, Vania 13 F
11/10/93 41100 Torture Civils armés, Attaché
11/10/93 41100 Menaces et persécution Civils armés, Attaché

JEAN, Venel 37 M Sympathisant Lavalas
10/09/94 84400 Détention Forces Armées d'Haïti
10/09/94 84400 Atteinte à la liberté (effacer graffiti) Forces Armées d'Haïti
10/09/94 84400 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

JEAN, Vilsaint 63 M
09/10/91 42100 Exécution sommaire (d'une syncope a la mort de son fils) Forces Armées d'Haïti

JEAN, Vita 36 F
30/10/93 92200 Atteinte à la liberté: FRAPH
30/10/93 92200 Menaces et persécution FRAPH

JEAN, Viviane 30 F Organisation Des Jeunes Militants De Raboteau
22/04/94 12106 Torture (bastonnade). Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens Forces Armées d'Haïti

JEAN, Wesner 38 M FDJC
03/92 42300 Atteinte à la liberté. Forces Armées d'Haïti
03/92 42300 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

JEAN, Wildor - F
07/10/93 84403 Torture (bastonnade) Attaché, Forces Armées d'Haïti
07/10/93 84403 Détention (3 jours) Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN, Williams 30 M
28/06/93 53400 Torture: affiliation inconnue
28/06/93 53400 Détention affiliation inconnue
28/06/93 53400 Atteinte à la liberté affiliation inconnue

JEAN, Wilner 39 M A.p.v.l
21/10/93 53200 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
21/10/93 53200 Torture (bastonnade) Forces Armées d'Haïti

JEAN, Wilner Mme - F
00/93 53200 Torture Forces Armées d'Haïti

JEAN, Wilson 35 M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Exécution sommaire Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section

JEAN, Wilson - M Sympathisant Lavalas
13/02/92 62100 Détention Forces Armées d'Haïti
13/02/92 62100 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
13/02/92 62100 Atteinte aux biens (endommage sa bicyclette) Forces Armées d'Haïti

JEAN, Wislin 29 M
02/10/91 53400 Torture (bastonnade, coups de fusil) Forces Armées d'Haïti

JEAN, Wisly 18 M
11/10/93 41100 Torture Civils armés, Attaché
11/10/93 41100 Menaces et persécution Civils armés, Attaché

JEAN, Yves 35 M Mouvement Developpement Quinaminthe
30/10/93 52301 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
18/11/92 52301 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti
05/92 52301 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

JEAN, Yvette - F Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN, Yvona 37 F
03/92 53201 Menaces et persécution Forces Armées d'Haïti

JEAN INCLU #393, Genevieve 21 F Sofa Solidarite Fanm Aysien/ Construction Relevement Musac
02/93 93202 Atteinte à la liberté affiliation inconnue
02/93 93202 Menaces et persécution affiliation inconnue

JEAN ALIX, Pierre-louis - M
18/11/93 42100 Torture Forces Armées d'Haïti
18/11/93 42100 Détention Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, - M
14/06/94 84205 Détention Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Torture Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Agnies 31 M
22/04/94 12106 Torture (bastonnade, traumatismes) FRAPH, Forces Armées d'Haïti

	22/04/94	12106	Atteinte aux biens (bris de tous les biens et pillage): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Andre	34	M	Lavalas
	29/05/92	21200	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	29/05/92	21200	Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Ano	27	M	
	26/10/93	52101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Bomo	49	M	Platforme Lavalas /akab
	27/12/91	91103	Atteinte à la liberté (residence surveillée): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
	27/12/91	91103	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
JEAN BAPTISTE, Castera	–	M	
	14/10/94	23302	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	14/10/94	23302	Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, David	39	M	Reveillon Du Peuple De Cary
	23/06/93	92301	Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	23/07/93	92301	Torture (fouetté: 25 coups): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	23/07/93	92301	Détention (16 heures): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	23/07/93	92301	Atteinte aux biens (gdes 650): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JEAN BAPTISTE, David Mme	38	F	
	23/06/93	92301	Détention: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	23/06/93	92301	Atteinte aux biens (gdes 500): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JEAN BAPTISTE, Dyna	28	F	
	09/93	34100	Menaces et persécution: FRAPH
	09/93	34100	Torture: FRAPH
	03/92	34100	Détention: Forces Armées d'Haïti
	03/92	34100	Torture (coup au ventre (femme enceinte)): Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Edouard	–	M	
	28/10/91	93100	Détention: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Edy	–	M	
	28/10/91	93100	Torture (bastonnade: qui lui casse l'avant bras (il est mort 1 semaine apres)): Forces Armées d'Haïti
	28/10/91	93100	Détention: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Elisene	36	M	Protestant
	07/02/93	92106	Détention (5 jours): Autre, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	07/02/93	92106	Atteinte aux biens (gdes 1000): Autre, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Emmanuel	41	M	Orpdk; Apdf
	22/09/93	93109	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	22/09/93	93109	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	22/09/93	93109	Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN BAPTISTE, Erez	74	F	
	22/04/94	12106	Torture (bastonnade, surdite, traumatisme physique): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106	Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Felicienne	38	F	Union Des Jeunes De Bodaire
	21/10/93	92301	Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	21/10/93	92301	Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Ferdinand	–	M	
	00/91	51101	Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Fleurima	41	M	
	00/93	54200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	00/93	54200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN BAPTISTE, Francklin De Pilate)	41	M	Oddep (organisation Democratique Pour Le Developpement De La Comm.
	17/10/91	46100	Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	17/10/91	46100	Détention: Forces Armées d'Haïti
	17/10/91	46100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	17/10/91	46100	Extorsion (gdes 5000): Forces Armées d'Haïti
	09/01/92	46100	Torture: Forces Armées d'Haïti
	09/01/92	46100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	09/01/92	46100	Atteinte aux biens (registres + clé): Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Georges 26 M
Capotill
Opk (now) Organisation Populaire Capotille/mpk (le/er) Mouvement Paysan
10/91 52101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Gertha 32 F
15/01/92 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Gesner 22 M
30/09/91 75700 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Guensey 14 M
15/04/94 75100 Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
15/04/94 75100 Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade (marques au visage ventre + pied)): Civils armés, Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Jean 25 M
Solidarite Fatima
10/93 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police, autre
10/93 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police, autre
10/93 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police, autre
10/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police, autre
07/02/94 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police, autre
07/02/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police, autre

JEAN BAPTISTE, Jean Louis – M
19/12/92 54200 Torture (djack, marche sur le corps, bastonnade): Chef de section
19/12/92 54200 Détention (1 jour): Chef de section
Association Des Jeunes De Champagne/ F n c d /

JEAN BAPTISTE, Jean Max 27 M
10/10/93 41105 Atteinte aux biens (vol d'argent et bétail): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
10/10/93 41105 Exécution sommaire: Civils armés, Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Jesutane 26 F
23/05/92 15201 Torture (bastonnade, kalot marassa): Attaché
23/05/92 15201 Détention (1 jour): Attaché
Comite Quartier De Lory.

JEAN BAPTISTE, Joscillen 43 M
15/10/93 53200 Torture (coups de pieds et roulement par terre pendant 30 mn): Forces Armées d'Haïti
15/10/93 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Josue – M
13/10/91 52102 Torture (djack, kalot marassa et bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
13/10/91 52102 Détention (10 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/08/93 52102 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/08/93 52102 Extorsion (gdes150): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Kerby 32 M
12/03/92 75513 Torture: Forces Armées d'Haïti
12/03/92 75513 Détention (1 mois 14 jours): Forces Armées d'Haïti
12/03/92 75513 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
12/03/92 75513 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Macula 26 F
Sofa/ Unifanm
10/91 93303 Menaces et persécution (d'incendier la maison): Autre

JEAN BAPTISTE, Matilde 34 F
06/94 54200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Marie 40 F
Csth—> Organisation De Femmes
10/91 75200 Torture (coups de crosse de fusil): police
10/91 75200 Atteinte à la liberté: police
10/91 75200 Menaces et persécution: police

JEAN BAPTISTE, Marie Lourdes 27
F
30/09/91 75202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75202 Tentative d'exécution (1 balle a la jambe gauche): Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75202 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Moncoeur – M
M.p.k. De Basse Fort
12/91 52101 Détention (3 semaines): Employé civil de l'Etat, Chef de section
12/91 52101 Extorsion (gdes 700): Employé civil de l'Etat, Chef de section

JEAN BAPTISTE, Myrtha 45 F
Memb Org Paysan
10/91 43204 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Nobert – M
06/10/91 92300 Torture (force a enlever un barricade a coups de crosse): Attaché, Forces Armées d'Haïti
06/10/91 92300 Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN BAPTISTE, Ocean 62 M
01/11/91 41105 Exécution sommaire: affiliation inconnue
01/11/91 41105 Tentative d'exécution: affiliation inconnue

JEAN BAPTISTE, Oxcent 54 M

	30/10/93	41105	Détention: Chef de section
	30/10/93	41105	Menaces et persécution (d'execution): Chef de section
	30/10/93	41105	Torture (coup de crosses de fusil): Chef de section
JEAN BAPTISTE, Paulas	28	M	
	22/04/94	12106	Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106	Disparition: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Reginald	23	M	
	02/10/91	75202	Torture: Forces Armées d'Haïti
	02/10/91	75202	Disparition: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Remy	34	M	
	31/10/91	54302	Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Rodrigue	65	M	
	06/94	75203	Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	06/94	75203	Détention: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	75203	Détention: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Rosne	34	M	Tet Kole Ti Peyizan
	13/10/91	61103	Menaces et persécution: Chef de section
	13/10/91	61103	Atteinte aux biens (vol de gdes 5000): Chef de section
	15/10/91	61103	Atteinte aux biens (vol de marchandises): Chef de section
JEAN BAPTISTE, Sauveur	44	M	
	05/93	14207	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/93	14207	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	05/93	14207	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	05/93	14207	Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
	09/93	14207	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Servilus	59	M	Catholique/ Tête Ensemble
	03/92	92106	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Personnel de chef de section
JEAN BAPTISTE, Silasso	–	F	Tet Kole Ti Peyizan
	02/08/92	61401	Torture (giffles, bousculade): Chef de section
	02/08/92	61401	Détention (+ minutes): Chef de section
	02/08/92	61401	Menaces et persécution: Chef de section
JEAN BAPTISTE, Sileus	41	M	Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
	23/10/93	92106	Menaces et persécution (de mort): Chef de section, Personnel Chef de section
JEAN BAPTISTE, Simone	22	F	
	06/93	75203	Tentative d'exécution (1 balle): Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, St Firmin	36	M	
	28/08/93	14200	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	28/08/93	14200	Détention: Forces Armées d'Haïti
	28/08/93	14200	Torture: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Sylvio	62	M	
	13/10/91	61103	Détention: Chef de section
	13/10/91	61103	Tentative d'exécution: Chef de section
JEAN BAPTISTE, Vanel	26	M	
	05/07/93	84200	Torture (bastonnade; coup de pied): Forces Armées d'Haïti
	05/07/93	84200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JEAN BAPTISTE, Venak	24	M	
	30/10/93	46100	Extorsion: Chef de section
	30/10/93	46100	Détention: Chef de section
JEAN BAPTISTE, Viergela Mme Aurilis	28	F	
	22/04/94	12106	Torture (bastonnade (sang dans les urines)): FRAPH
	22/04/94	12106	Atteinte aux biens (meubles, vaisselle): FRAPH
JEAN BAPTISTE, Vilmar	63	M	Comite De Quartier Laviolette
	10/91	42100	Torture: Attaché
JEAN BAPTISTE, Wilson	–	M	
	01/10/91	93303	Torture (bastonne): autre
	01/10/91	93303	Détention: autre
JEAN BAPTISTE, Wisler	24	M	MITPHA
	16/12/93	14208	Torture (bastonnades): FRAPH, Attaché
	16/12/93	14208	Atteinte aux biens (bétail tue): FRAPH, Attaché
	12/10/93	14208	Menaces et persécution: FRAPH, Attaché
	12/10/93	14208	Atteinte aux biens: FRAPH, Attaché
JEAN BART, Jean Robert	29	M	
	05/03/94	72100	Torture (giffles, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/03/94	72100	Détention (2 mois 1/2 a anti-gang): Forces Armées d'Haïti
	05/03/94	72100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	05/03/94	72100	Atteinte aux biens (vol gdes 1000 dans sa poche): Forces Armées d'Haïti
JEAN BATA, Amelisse	31	M	Tet Kole

06/10/91 92301 Torture (couche dans un pick up avec une moto au dessus de son corps, giflée) Forces Armées d'Haïti

06/10/91 92301 Menaces et persécution (oblige à courir lors de sa libération) Forces Armées d'Haïti

JEAN BATARD, Amelis – M

06/10/91 92300 Torture (force à enlever une barricade à coups de crosses) Attaché, Forces Armées d'Haïti

06/10/91 92300 Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN BATISTE, Mme Rosnel – F

13/10/91 61103 Détention: Chef de section

13/10/91 61103 Extorsion (gdes 500): Chef de section

JEAN BOTA, Enice 18 F Fanm Vanyan

15/10/93 92301 Menaces et persécution: FRAPH

15/10/93 92301 Menaces et persécution: FRAPH

15/10/93 92301 Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): FRAPH

15/10/93 92301 Atteinte aux biens (perforation de la toiture): Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Atanese 56 M

27/11/92 12100 Exécution sommaire (mort à l'hopital apres avoir reçu une balle au ventre): affiliation inconnue

JEAN CHARLES, Eriel 74 M Apostolat, Conseil Communautaire De Belle-anse, Lavalas

10/04/94 91105 Détention (11 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

10/04/94 91105 Extorsion (gdes 7500): Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Fernando 17 M

30/09/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Harry 32 M

30/09/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Jean Paul 38 M ADPL

03/02/94 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

03/02/94 84300 Atteinte aux biens (récoltes perdues): Forces Armées d'Haïti

11/09/93 84300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Jovner 23

30/09/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Leclere 38 M

12/12/92 22302 Détention (une journée, caserne de maissade): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

12/12/92 22302 Atteinte aux biens: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Moise – M

04/11/91 44200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

JEAN CHARLES, Neres 46 M Konakom; President Komite Kay Jen Yo

02/02/92 93301 Menaces et persécution (pression pour partir en marronnage): Chef de section, FRAPH, Employé civil de l'Etat

JEAN CHARLES, Pierre 32 M Ojmr (oganizasyon Jen Military Raboto En 1995)

29/10/93 12106 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

22/04/94 12106 Extorsion (vol): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Rodlin 18 M

30/09/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN CHARLES, Sudemel 35 M OPL

01/10/91 81107 Atteinte à la liberté: Chef de section

01/10/91 81107 Menaces et persécution: Chef de section

01/10/91 81107 Atteinte aux biens (maison endommagée): Chef de section

JEAN CLAUDE, Jacques 25 M Org. Devel. Paysans Plaisance; Mouvement Org. Paysans Plais; Tèt Kole Elèv Okap

08/01/94 52300 Torture (calottes): autre

08/01/94 52300 Détention: autre

13/10/93 46200 Torture (calottes, bastonnade): autre

13/10/93 46200 Détention: autre

13/10/93 46200 Atteinte aux biens (vol: 500 gourdes): autre

JEAN CLAUDE, Jocelyn 19 M

29/04/93 75100 Torture: Attaché

JEAN CLAUDE, Pierre 36 M Tkl Ste Bernadette/ Pndph/FNCD/admkk

02/03/92 75202 Torture (coups de pieds et de crosse de fusil): Civils armés

JEAN FELIX, Ervans60 F

14/03/92 91107 Torture (bastonnade): Personnel Chef de section, Chef de section

14/03/92 91107 Détention (1 mois): Chef de section

JEAN FRANCOIS, Defini 50 M

04/10/91 42100 Disparition: affiliation inconnue

JEAN FRANCOIS, Dieuveut 42 M

09/12/92 73204 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

JEAN FRANCOIS, Jacob 43 M
Org. Lavalas Cite Du Peuple/faenne
07/92 42100 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN FRANCOIS, Moliere 44 M
Opps (oganisation Des Paysans De Pont Sonde
24/03/94 13100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
24/03/94 13100 Détention (3 mois et demi): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
24/03/94 13100 Atteinte à la liberté (de mort): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
24/03/94 13100 Menaces et persécution (tentative d'arestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

JEAN FRANÇOIS, Marie Lourdes – M
01/10/91 74200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

JEAN GILLES, Auson – M
14/12/91 44300 Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché
14/12/91 44300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché

JEAN GILLES, Meril42 M A.p.v.t.
24/10/93 53200 Atteinte aux biens (depossession de son bétail et de ses jardins): Forces Armées d'Haïti
24/10/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN GILLES, Meril Mme – F
24/10/93 53200 Torture: Forces Armées d'Haïti

JEAN JACAUES, Delina – M
01/10/91 52200 Torture (bastonnade: 56 coups): Forces Armées d'Haïti
01/10/91 52200 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/10/91 52200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
01/10/91 52200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
01/10/91 52200 Atteinte aux biens (meubles perdus): Forces Armées d'Haïti

JEAN JACQUES, Henriel 26 M
A.p.r.a Comite De Quartier
29/03/93 12100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
29/03/93 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
29/03/93 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JEAN JACQUES, Joseph – M
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (fouilles): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN JACQUES, Judes – M
13/10/91 93400 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

JEAN JACQUES, Lesly – M
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (fouilles): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN JACQUES, Louis Ernst 30 M
Ojmr (organizasyon Jen Militan Raboteau)
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Extorsion (fouilles): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN JACQUES, Michelle – F
22/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (fouilles): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN JACQUES, Patrick – M
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution (fouilles): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN JACQUES, Perilus 51 M
Organisation Peyisan Carloe
08/10/91 52200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
08/10/91 52200 Atteinte aux biens (vol de ses 3 boeufs, devastation de son jardin): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

JEAN JACQUES, Philama 55 M
Ti Komite Legliz.
30/10/93 53200 Atteinte aux biens (maison demolie): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53200 Torture (coups de pieds,giffles,perte de dents): Forces Armées d'Haïti

JEAN JACQUES, Rigobert – M
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (fouilles): Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN JILLES, Rony 39 M A.p.v.t. (association Populaire Trou-du-nord
07/02/94 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/02/94 53200 Torture (marche sur le corps, bastonnade: 32 coups): Forces Armées d'Haïti
07/02/94 53200 Atteinte aux biens (pillage de sa maison et vol de son bétail): Forces Armées d'Haïti

JEAN JULIEN, Louisphene 47 M
Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
08/01/93 92106 Torture (bastonnade a 2 reprises): Forces Armées d'Haïti
08/01/93 92106 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti

08/01/93 92106 Atteinte aux biens (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Adelain 25 M _____ Du Soir
30/10/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/10/91 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Alberick 36 M
30/10/93 34100 Menaces et persécution: FRAPH
30/10/93 34100 Torture (coups de poing, de pieds et bastonnade): FRAPH

JEAN LOUIS, Alerer 45 M Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre
11/91 22101 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/93 22101 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/91 22100 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
11/91 22100 Torture: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Anilia 60 F Catholique
11/93 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
11/93 34100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JEAN LOUIS, Anovil35 M
06/09/92 12200 Torture (coup de poing): Forces Armées d'Haïti
06/09/92 12200 Détention (heurs): Forces Armées d'Haïti
06/09/92 12200 Torture (gatous): Forces Armées d'Haïti
06/09/92 12200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Armand 45 M Opd (organisation Paysen Dumas)
08/94 51201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/94 51201 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Ditant 30 M O.P.L.
30/05/92 84500 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Enel 43 M
08/04/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/04/93 62100 Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Ernest 24 M
20/11/93 12106 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
20/11/93 12106 Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
20/11/93 12106 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Etienne – M
03/10/91 75700 Disparition: Forces Armées d'Haïti
10/91 75700 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Frankel 19 M Sympathisant Lavalas, Org. Neg Vayan Cavaillon Depuis Sept. 94
05/08/94 81202 Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
05/08/94 81202 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

JEAN LOUIS, Frantz 25 M
03/10/91 75700 Disparition: Forces Armées d'Haïti
10/91 75700 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Fritzner 24 M
03/10/91 75700 Disparition: Forces Armées d'Haïti
10/91 75700 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Gesner 26 M
12/12/91 11400 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Ilona 54 M
19/12/93 12106 Torture (bastonnade: 7 coups; gifles; perte de 2 dents): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (radio, meuble, vaisselles et gdes 500): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Jacksonn 30 M O.g.p.k. Organisasyon Groupeman Peyzan Karis
15/10/91 54101 Atteinte à la liberté: Chef de section
15/10/91 54101 Menaces et persécution: Chef de section

JEAN LOUIS, Lucien24 M Catholique
16/03/93 92400 Torture (25 coups de rigoise): Forces Armées d'Haïti
16/03/93 92400 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

JEAN LOUIS, Macule 18 M
04/94 33200 Menaces et persécution (de mort): police, FRAPH

JEAN LOUIS, Marie Guerda 23 F
07/02/93 15100 Torture (coups pied, gifles): FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti
07/02/93 15100 Viol et/ou abus sexuel (5 hommes): FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti
07/02/93 15100 Atteinte aux biens (vol, gdes 40000): FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN LOUIS, Mme Phageasse 47 F Opd=>oganizasyon Peyizan Dipiti

	30/10/93	53300		Atteinte aux biens (vol de ses biens, y compris son argent): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	11/91	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	85/12/91	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	30/10/93	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN LOUIS, Nahum	26	M		
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (20 balles de (pepe)et le contenu de la maison): Forces Armées d'Haïti
	19/12/93	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN LOUIS, Oge	31	M	Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)	
	12/10/93	92106		Menaces et persécution (personnes avec baton viennent a sa recherche): Personnel de chef de section
JEAN LOUIS, Ramong	36	M	Groupe De Resistance Pour Retour Gouvernement Aristide	
	18/04/94	12106		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN LOUIS, Rene	20	M	KIRO	
	30/11/91	13106		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
JEAN LOUIS, Terencile	48	F	Baptiste	
	05/12/91	24200		Torture (bastonnade, coups de pierre): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	05/12/91	24200		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	06/92	24200		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	06/92	24200		Atteinte aux biens (maison detruite): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
JEAN LOUIS, Theodule	74	M	Lavalas	
	22/04/94	12106		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): affiliation inconnue
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (maison detruite): affiliation inconnue
JEAN MARIE, Josette	32	F	Fanm Vanyan	
	01/06/92	85206		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	01/06/92	85206		Détention (1 jour et demie): Forces Armées d'Haïti
	01/06/92	85206		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN MARIE, Mathurin	30	M	R.p.b (rasanblemean Peyizan Bazis)	
	08/10/91	23302		Torture (bastonnades/mauvais traitements): Forces Armées d'Haïti
	08/10/91	23302		Détention (3 jours a la caserne): Forces Armées d'Haïti
	05/93	23200		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
	05/93	23200		Détention: Forces Armées d'Haïti
JEAN MARY,	20	M		
	03/02/93	75700		Exécution sommaire: affiliation inconnue
JEAN MARY, Arsmus	28	M	Comite Quartier Fatima, Delegue Lavalas	
	00/93	41200		Détention: Attaché
	00/93	41200		Atteinte à la liberté: Attaché
	00/91	41200		Menaces et persécution: Attaché
	00/91	41200		Torture: Attaché
JEAN MARY, Elcy	27	F		
	01/11/91	22200		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/11/91	22200		Viol et/ou abus sexuel: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/11/91	22200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN MME, Inconnue	-	F		
	27/10/93	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEAN NOEL, Alsby	35	M	Agpd Asosiyasyon Gwoupman Paysan Plante Danti	
	07/01/93	13100		Torture (djack, bastonnade, rigouaze): Personnel Chef de section, Autre
	07/01/93	13100		Détention (24 jours a la caserne du borgne): Personnel Chef de section, Autre
	07/01/93	13100		Extorsion: Personnel Chef de section, Autre
JEAN NOEL, Audely	-	M		
	07/01/93	13100		Torture (bastonnade, djack): Personnel Chef de section, Autre
	07/01/93	13100		Menaces et persécution: Personnel Chef de section, Autre
JEAN NOEL, Bethny	28	M	Fncd En 90, Aujourd'hui, O.p.l.	
	12/12/91	21200		Détention (3 jours a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
	12/12/91	21200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	14/01/92	21200		Détention (4 heures a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
	14/01/92	21200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	12/12/91	21200		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
JEAN NOEL, Dieulfete	-	M	Membre De Tkl	
	10/91	62301		Menaces et persécution: Chef de section
JEAN NOEL, Frantzy	27	M	AJARDB	

30/09/91 12100 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
30/09/91 12100 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
30/09/91 12100 Torture (bastonnade, coups de crosse blessure): Forces Armées d'Haïti

JEAN NOEL, Iglaura 60 F Agpd Asosyasyon Gwoupman Paysan Dantì
04/93 13100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section
04/93 13100 Atteinte aux biens (sa maison a été saccagée et pillée, vol de bétails): Chef de section

JEAN NOEL, Mme Limane 33 F
05/93 32200 Torture (fouet): Forces Armées d'Haïti
05/93 32200 Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti

JEAN NOEL, Rony 39 M
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Détention (sommaire et sur place): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Torture (djack, bastonnade, rouler par terre): Forces Armées d'Haïti

JEAN NOEL, Roselene 16 F
00/93 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

JEAN NOEL, Trajean30 M Agpd Asosyasyon Gwoupman Paysan Dantì
06/93 13100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section
06/93 13100 Atteinte aux biens (sa maison a été brulée): Chef de section

JEAN ONESIAS, Onilet 40 M
20/10/93 22400 Torture (coups de crosse de fusil, gifles et bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
20/10/93 22400 Détention (18 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
20/10/93 22400 Atteinte aux biens (gdes 2750): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
07/11/91 22400 Torture (ligote): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
07/11/91 22400 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
07/11/91 22400 Atteinte aux biens (gdes 3750): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JEAN PAPTISTE, Papoutile 42 M Protestant, Fncd, Delegue Mandantaire Aux Elections
30/10/93 92200 Torture (bastonnade a quatre): Attaché
30/10/93 92200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN PAUL, Adine 70 F
11/03/92 91109 Torture (bastonnade entravant la limitation du mouvement du bras gauche): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section

JEAN PAUL, Anilus 39 M Protestant, Opl
03/94 92401 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/94 92401 Extorsion (gdes 200): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché

JEAN PAUL, Molvert 30 M Ti Legliz, Peyizan Tet Kole, Lavalas
13/04/93 92301 Torture (gifles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
13/04/93 92301 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
13/04/93 92301 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
10/09/94 92301 Détention (momentanée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JEAN PAUL, Viergelie 95 F
14/03/92 91107 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel Chef de section
14/03/92 91107 Détention (1 mois): Chef de section, Personnel Chef de section

JEAN PHILIPPE, Bety 21 F Partisan D'aristide
17/08/92 12100 Torture (bastonnade, coups de fouet, caoutchouc): Forces Armées d'Haïti
17/08/92 12100 Détention (2 jour): Forces Armées d'Haïti

JEAN PHILIPPE, Claudomy 62 M
18/02/92 12100 Torture (bastonnade, coups de fouet, caoutchouc): Forces Armées d'Haïti
18/02/92 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN PHILIPPE, Marie Yolette 30 F Lavalas
28/04/92 22200 Torture: Forces Armées d'Haïti
28/04/92 22200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

JEAN PHILIPPE, Raymond 28 M Militant Depuis 87 Tres Engage
01/08/94 85101 Détention: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 85101 Atteinte aux biens (groupe arme de fusil et roche): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 85101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEAN PIERRE, Dorlean 70 M
10/91 53306 Tentative d'exécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
25/02/92 53306 Atteinte aux biens (destruction de sa maison): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché

JEAN PIERRE, Elisna 69 F
22/10/92 75200 Menaces et persécution: Attaché

JEAN PIERRE, Emices 23 M
18/12/91 53306 Exécution sommaire: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti

JEAN PIERRE, Florcie 25 F Veye Yo (Com. Quartier)
30/09/91 41100 Tentative d'exécution: affiliation inconnue

JEAN PIERRE, Hector – M
06/10/91 92300 Torture (force a enteuer barricade a coups de crosse): Attaché, Forces Armées d'Haïti
06/10/91 92300 Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN PIERRE, Hector 36 M Direction Chapelle A Marre Goffery, Tet Kole Ti Peyizan, Lavalas
26/10/93 92301 Torture: FRAPH
26/10/93 92301 Détention: FRAPH
26/10/93 92301 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
JEAN PIERRE, Ilene 58 F
07/92 41100 Exécution sommaire (morte apres 3 mois): Chef de section, Personnel de chef de section
07/92 41100 Torture: Personnel de chef de section
07/92 41100 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
07/92 41100 Atteinte aux biens (vol de betes et incendie de domicile): Personnel de chef de section
JEAN PIERRE, Josep Allende 22 M Club Sportif: Jean Petro Club
14/02/94 21201 Torture: Forces Armées d'Haïti
14/02/94 21201 Détention: Forces Armées d'Haïti
14/02/94 21201 Atteinte aux biens (extrosion): Forces Armées d'Haïti
JEAN PIERRE, Luckner 25 M Lavalas
03/05/94 13100 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel Chef de section
03/05/94 13100 Détention (8 jours): Chef de section, Personnel Chef de section
03/05/94 13100 Extorsion (gdes 1500, bétail vole): Chef de section, Personnel Chef de section
JEAN PIERRE, Luma 66 M
30/09/91 75701 Exécution sommaire: affiliation inconnue
JEAN PIERRE, Marie Denadette46 F
24/11/93 12100 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre
JEAN PIERRE, Meprila 40 F
30/09/91 75701 Exécution sommaire (fusillé): Forces Armées d'Haïti
JEAN PIERRE, Misire – M
06/10/91 92300 Torture (force a enlerver une barricade a coups de cross): Attaché, Forces Armées d'Haïti
06/10/91 92300 Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEAN PIERRE, Natwa 32 F Modepa Depuis 86
Menaces et persécution: Attaché, Employé civil de l'Etat
JEAN PIERRE, Rene 40 M Peyizan Tet Kole Magofre + Sides, Lavalas, Securite Biv (elections 90)
24/10/93 92301 Atteinte à la liberté (oblige a crier "vive attaches, abas aristide"): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
24/10/93 92301 Menaces et persécution (de torture): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
28/10/93 92301 Atteinte à la liberté (oblige a assister une fete du fraph): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
03/94 92301 Menaces et persécution (coups de feu pres de chez lui): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN PIERRE, Uphemi 32 F Lavalas
27/01/92 75203 Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
27/01/92 75203 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Autre
27/01/92 75203 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
27/01/92 75203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
JEAN RICOT, Severe29 M President De La Chôrale De Dumas
16/10/91 51201 Détention: Forces Armées d'Haïti
16/10/91 51201 Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
16/10/91 51201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
16/10/91 51201 Torture (coups de crosse de fulil et giffles): Forces Armées d'Haïti
JEAN SIMON, Alexandre 25 M
07/01/92 54102 Torture: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
07/01/92 54102 Détention: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
07/01/92 54102 Extorsion (gdes 500): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN SIMON, Bertol80 M
07/01/92 54102 Détention: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
07/01/92 54102 Extorsion (gdes 600, jardins pillés et vol de son bétail): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN SIMON, Bertran 80 M
30/09/91 54102 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
30/09/91 54102 Extorsion (gdes 600): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEAN SIMON, Kerese 29 F
20/10/91 24200 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti

20/10/91 24200 Détention (une nuit): Forces Armées d'Haïti

JEAN SIMON, Luckse Nord – M
07/06/94 54100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
07/06/94 54100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
Choraie, Oganizasyon Jen Vanyan

JEAN SIMON, Magonesse 28 M
07/01/92 54102 Torture: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
07/01/92 54102 Détention: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
07/01/92 54102 Extorsion (gdes 600, jardin pillé, maison brisée et vol de bétail): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section

JEAN SIMON, Yolande 28 F
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
Oganizasyon Peyizan Milo

JEAN TONY, Lacouronne 30 M
31/10/93 44200 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/10/93 44200 Torture (dixaine de calottes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/10/93 44200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

JEAN- LOUIS, Clarens – M
29/10/93 13100 Torture: Forces Armées d'Haïti
29/10/93 13100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
Tet Kole Ti Peyizan

JEAN-BAPTISTE, Albert 40 M
12/10/91 61401 Atteinte à la liberté: Chef de section
12/10/91 61401 Menaces et persécution: Chef de section
12/10/91 61401 Atteinte aux biens (maison detruite): Chef de section
Partisan Lavalas

JEAN-BAPTISTE, Archange 48 M
13/04/94 75500 Torture (djack): Civils armés
13/04/94 75500 Détention (6 jours): Civils armés
Koordination Organisation Dev. Valliere

JEAN-BAPTISTE, Arnold 45 M
19/07/92 53400 Détention (7 heures): Forces Armées d'Haïti
19/07/92 53400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
Lavalas

JEAN-BAPTISTE, Besson – M
01/94 75000 Torture (75 coups baton, kalot marassa, problemes pour marcher.): Forces Armées d'Haïti
01/94 75000 Détention (4 jours.): Forces Armées d'Haïti
01/94 75000 Extorsion (gdes 1250, vol 10 sacs de sucre.): Forces Armées d'Haïti
04/94 75000 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

JEAN-BAPTISTE, Dorsaint 31 M
02/10/91 53400 Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti

JEAN-BAPTISTE, Emmanuel 18 M
11/10/93 75701 Exécution sommaire: Attaché, Civils armés

JEAN-BAPTISTE, Emmaunuel 16 M
13/01/92 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/01/92 75701 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

JEAN-BAPTISTE, Francois Arnold 42
M IJPV
03/02/92 72100 Torture (coups de pierre, bastonnade, crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
03/02/92 72100 Détention: Forces Armées d'Haïti

JEAN-BAPTISTE, Genese 17 F
13/04/94 75202 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés

JEAN-BAPTISTE, Jean Hubert 26 M
Lavalas
14/10/93 21200 Torture (coups violents): Forces Armées d'Haïti
14/10/93 21200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JEAN-BAPTISTE, Marie Therese 44
F
11/91 75700 Menaces et persécution: affiliation inconnue

JEAN-BAPTISTE, Olandieu 22 M
00/93 52101 Menaces et persécution: affiliation inconnue

JEAN-BAPTISTE, Saint-fleur 42 M
03/10/91 75705 Disparition: Civils armés
03/10/91 75705 Détention: Civils armés
Developpement

JEAN-BAPTISTE, Vercius 57 M
31/10/93 51200 Menaces et persécution: FRAPH

JEAN-BERIN, Ioseph 26 M
13/03/93 53401 Torture (djack kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
13/03/93 53401 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
16/03/93 53401 Atteinte aux biens (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
14/08/93 53401 Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti
Oganizasyon Soley Lakay

JEAN-CHARLES, Jean Wales 23 M
26/01/94 32305 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil; kalot): Chef de section, Personnel de chef de section, Autre
26/01/94 32305 Détention (3 heures): Chef de section, Personnel de chef de section, Autre

26/01/94 32305 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, Autre
JEAN-CHARLES, Losier 43 M
10/91 75701 Disparition: affiliation inconnue
JEAN-JACQUES, Elyse 29 M
30/09/91 75203 Disparition: FRAPH
JEAN-JACQUES, Marie 35 F
30/09/91 53302 Menaces et persécution: affiliation inconnue
30/10/93 53302 Menaces et persécution: affiliation inconnue
JEAN-JACQUES, Mme Bruno - F
30/10/93 53304 Menaces et persécution: Attaché, Chef de section
30/10/93 53304 Atteinte aux biens (maison endommagée, vol de marchandises): Attaché, Chef de section
JEAN-LOUIS, - M
12/08/92 63103 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
12/08/92 63103 Détention (1 mois): Personnel de chef de section
12/08/92 63103 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
JEAN-LOUIS, Argentel 35 M
05/94 53303 Torture (frappe a la tête avec des menottes, puis menotte de telle facon qu'il a eu mal): Chef de section
05/94 53303 Extorsion (gdes 12): Chef de section
05/94 53303 Détention: Chef de section
JEAN-LOUIS, Carole20 F
30/09/91 75203 Exécution sommaire: FRAPH
JEAN-LOUIS, Daniel59 M Mouvement Lavalas En 90
09/02/93 21200 Détention (3 heures a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
09/02/93 21200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
03/10/93 21200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
JEAN-LOUIS, Fadilus Marc 37 M Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen
27/11/91 61401 Torture (sauvagement battu): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
27/11/91 61401 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/11/91 61401 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
25/11/91 61401 Extorsion (gdes 1250): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEAN-LOUIS, Harold 21 M
29/10/93 13100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEAN-LOUIS, Herold 22 M
30/09/91 75203 Exécution sommaire: FRAPH
JEAN-LOUIS, Jacquy 41 M
29/09/91 75700 Disparition: affiliation inconnue
JEAN-LOUIS, Paul
17/12/92 91103 Détention: Forces Armées d'Haïti
JEAN-LOUIS, Ronel 32 M
10/11/91 53306 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
10/11/91 53306 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
JEAN-MICHEL, Guillaume 36 M Ses Amis Sont Membres Lavalas
22/06/93 84200 Détention (1 mois): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
22/06/93 84200 Extorsion (gdes 3750): Employé civil de l'Etat
JEAN-PHILIPPE, Eric Emile 26 M
17/08/92 12100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
JEAN-PIERRE, Deli Alias Bolo 41 M Developpement
11/12/91 51200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
01/92 51200 Détention (durée inconnue): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
11/12/91 51200 Atteinte aux biens (maison endommagée): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEAN-PIERRE, Jean-claude 36 M
29/07/94 75500 Disparition: police, Civils armés
29/07/94 75500 Détention: police, Civils armés
JEAN-PIERRE, Kernizan Mme 25 F OPD
30/09/91 53306 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
30/09/91 53306 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
30/10/93 53306 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JEAN-ROBERT, Rene 19 M Lavalassien
24/08/94 92107 Torture (coups de crosse de fusil et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
24/08/94 92107 Détention: Forces Armées d'Haïti

24/08/94 92107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
27/08/94 92107 Détention: Forces Armées d'Haïti
27/08/94 92107 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
09/94 92107 Menaces et persécution (marronage en republique dominicaine): Forces Armées d'Haïti F

JEAN-VALIERE, Jeannine 36 F
28/10/91 75700 Torture: police, Forces Armées d'Haïti
02/10/91 75200 Détention: police, Forces Armées d'Haïti

JEANELUS, Zeler - M
12/02/92 62105 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section

JEANETTE, Claude 35 M Ops=> Oganizasyon Peyizan Sent Sizan
25/09/92 53300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

JEANGILES, Nemer 27 M
12/12/93 22200 Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
12/12/93 22200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
12/12/93 22200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti, Autre

JEANJEAN, I 29 M Tet Ansanm Jean Rabel
01/04/93 61300 Torture (coups de pied, coups de poing, manjer photos): Forces Armées d'Haïti
01/04/93 61300 Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti
01/04/93 61300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
01/04/93 61300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEANLUS, Fito 23 M
15/10/93 92400 Atteinte à la liberté (elle ne voulait pas que son fils fait parti): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
15/10/93 92400 Menaces et persécution (coups de feu dans la maison): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
15/10/93 92400 Atteinte aux biens (la maison a ete presque detruit): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JEANNIS, Camita 38 F Group Fanm Dame-marie
07/94 32300 Torture (bastonnade): FRAPH
07/94 32300 Détention (1 heure): FRAPH

JEANNITE, Federbe 53 M
12/93 53300 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
12/93 53303 Menaces et persécution (gdes 375): Forces Armées d'Haïti

JEANNITON, Immaculа 53 F
28/10/93 12106 Atteinte aux biens (meuble et maison devalisée): Civils armes
28/10/93 12106 Atteinte à la liberté: Civils armes
28/10/93 12106 Menaces et persécution: Civils armes

JEANNOT, Bertrand 14 M
11/91 82100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/91 75700 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
11/91 82100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

JEANNOT, Jean 29 M Opl (patrick Norzeus)
16/12/91 31404 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
16/12/91 31404 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEANNOT, Jean 29 M Lavalassien
07/92 31204 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
07/92 31204 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
07/92 31204 Menaces et perrécution: Forces Armées d'Haïti

JEANNOT, Rolin 26 M Opl (patrick Norzeus)
16/12/91 31404 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
16/12/91 31404 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JEANTELLUS, Anthony 18 M
01/01/91 75500 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

JEANTELLUS, Antonio 60 M
01/10/91 75500 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

JEANTINORD, Adelaine 18 F
28/10/93 41202 Viol et/ou abus sexuel: Chef de section, Attaché

JEANTINORD, Dorelus 60 M
28/10/93 41202 Exécution sommaire (a la suite de torture): Chef de section, Attaché
28/10/93 41202 Torture: Chef de section, Attaché

JEANTY, Celia 51 F Elle Ne Sait Le Nom De L'organisation
03/10/91 34100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
03/10/91 34100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
03/10/91 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
11/10/91 34100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

		10/93	34100		Atteinte aux biens (vole, pille): Forces Armées d'Haïti
					F
JEANTY, Desile	49	M		N	
		05/92	71200		Détention: Attaché
		05/92	71200		Torture (djack,bastonnade): Attaché
JEANTY, Fenelhomme		60		M	ODPR
		05/02/94	84300		Détention: Personnel de chef de section, FRAPH
		05/02/94	84300		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, FRAPH
JEANTY, Jvles	58	M		President Odpr	
		04/02/94	84300		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		04/02/94	84300		Extorsion (gdes 150, vol de documents, maison endommagée): affiliation inconnue
JEANTY, Marie	28	F			
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (sac de la maison et de son contenu; perte d'argent): affiliation inconnue
		18/04/94	12106		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
JEANTY, Remose	–	F			
		04/02/94	84300		Détention: affiliation inconnue
JEDEIS, Jerome	38	M		ABA	
		27/07/94	41100		Torture (djack, bastonnade: 407 coups.): Forces Armées d'Haïti
		27/07/94	41100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		20/08/94	41100		Torture (kalot marassa, un coup de crosse de fusil.): Forces Armées d'Haïti
		20/08/94	41100		Détention: Forces Armées d'Haïti
JEDEON, Arnold	28	M			
		04/93	84204		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84204		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/93	84204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	84204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JEGRAND, Alouidor	44	M		Catholique (tkl)	
		02/03/92	11100		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
		02/03/92	11100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		02/03/92	11100		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
		23/09/94	11100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		23/09/94	11100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		23/09/94	11100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JELNUN, Apagus	31	M			
		28/04/92	42202		Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef et Personnel de Section, Attaché
JELNUN, Nioleon	28	M			
		28/04/92	42202		Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef et Personnel de Section, Attaché
JEPERE, Annonce	28	M			
		28/04/92	42202		Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef et Personnel de section, Attaché
JEROME, Bossiere	27	M		Tet Kole Ti Peyizan	
		30/10/93	15204		Menaces et persécution: Attaché
		30/10/93	15204		Extorsion (gdes 1000): Attaché
JEROME, Evelyne	24	F			
		19/06/92	84300		Torture (bastonnade, kalot): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		19/06/92	84300		Détention (1 jour): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		19/06/92	84300		Atteinte aux biens (gdes 2000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JEROME, Frantz	24	M		Cojdem (commite Des Jeunes Pour Le Developement De Mirbalais)	
		18/09/94	24201		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		18/09/94	24201		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		18/09/94	24201		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEROME, Jean	54	M			
		26/05/94	42200		Torture (1 coup de pied): affiliation inconnue
		26/05/94	42200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		26/05/94	42200		Atteinte aux biens (volé des choses dans la maison): affiliation inconnue
JEROME, Kesner	28	M		Catholique (tkl)/mikpa/tête Ensemble	
		10/10/92	14100		Torture (bastonnade: 5 coups): Personnel de chef de section, Chef de section
		10/10/92	14100		Détention (1 jour): Personnel de chef de section, Chef de section
		10/10/92	14100		Extorsion (gdes 600): Personnel de chef de section, Chef de section
JEROME, Luc	29	M			
		06/09/93	15200		Détention (battu avec crosse de fusil): Chef de section, Attaché
		06/09/93	15200		Atteinte à la liberté (3 jours): Chef de section, Attaché
		06/09/93	15200		Tentative d'exécution (1 balle): Chef de section, Attaché

JEROME, Masner	33	M		
	04/05/94	23103		Détention: Chef de section, FRAPH
	04/05/94	23103		Extorsion (gdes 1500): Chef de section, FRAPH
JEROME, Raymond	26	M	Protestant, Pe.pia.mar	
	22/10/93	92400		Torture (coups avec fusil): Forces Armées d'Haïti
	22/10/93	92400		Atteinte à la liberté (avait une radio): Forces Armées d'Haïti
	22/10/93	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	22/10/93	92400		Atteinte aux biens (brise sa radio): Forces Armées d'Haïti
JEROME, Robert	49	M	Ogpk (organisasyon Groupman Peyzan Koris)	
	07/06/94	54100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	10/91	54100		Atteinte aux biens (vol de son bétail evalue a gdes 3000): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JEROME, Ti-paul	21	M		
	31/12/91	41200		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, police
	31/12/91	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, police
JEROME, Timothe	42	M		
	12/10/91	75701		Disparition: affiliation inconnue
JERVAIS, Osnel	18	M		
	02/07/94	34200		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
	02/07/94	34200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JESPER MASSE, Etude Laurent Mme			64	F
	27/10/93	93100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	93100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
JESULA, Mersilie	30	F	KGPB	
	19/03/92	41105		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JEUDI, Cedene	–	F		
	22/11/93	34301		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	22/11/93	34301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JEUDI, Dieudonne	51	M	Club Des Femmes/ Mpkl Moucman Peyizan Kay Jakmel	
	24/02/92	93402		Torture (bastonnade: 3 coups): Forces Armées d'Haïti
	24/02/92	93402		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
JEUDI, Duciano	30	M	Komite Karye Rochas	
	20/06/92	34100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Autre
	20/06/92	34100		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, Autre
JEUDI, Virgila	70	F	RPPG/sa Fille Marie Marthe Jeudi Fait Parti Du F.n.c.d	
	30/10/93	85101		Atteinte aux biens: Employé civil de l'Etat
	30/10/93	85101		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat
	06/92	85101		Détention: Employé civil de l'Etat
	06/92	85101		Atteinte à la liberté (elle avait des photos d'aristide): Employé civil de l'Etat
JEUDY, Andre	22	M	Devlopman Telimak/association Paysan Cayes Jacmel	
	30/10/93	93402		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	04/12/91	93402		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JEUDY, Corneille	34	M	Ancien President Du Bec A Bonbon	
	30/10/93	34301		Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	34301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	34301		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
JEUDY, Dieufils	23	M		
	30/09/91	75200		Torture: police
JEUDY, Fabrice	37	M		
	30/09/91	75200		Disparition: police
JEUDY, Jean-robert	35	M	Eglise Chretienne, Association Des Chomeurs De L'estere	
	05/02/93	12200		Torture: FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	05/02/93	12200		Détention: FRAPH, Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEUDY, Jn Bernard	23	M	Organisation Payzan Masak Komite Relevment Ti Mouyay/ Vice President Association	
	26/06/92	93400		Torture (bastonnade a la tête): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	26/06/92	93400		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	29/10/93	93400		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	04/93	93400		Menaces et persécution (ordre passer de lui fusiller la ou on le trouve): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEUDY, Joseph	36	M	Pep Lamare	
	03/07/94	92202		Détention (pendant 2 heures): Forces Armées d'Haïti
	03/07/94	92202		Menaces et persécution (bousculade et fouille de sa valise): Forces Armées d'Haïti
JEUDY, Maurepas	31	M	Comite Juvenil De Relevement; Comite D'initiative(komopcm)	
	02/10/91	93500		Tentative d'exécution (coups de feu en sa direction): Forces Armées d'Haïti
	02/10/91	93500		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

		03/10/91	93500		Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
JEUDY, Maurex	33	M		P&l, Lavalas	
		15/10/94	92202		Tentative d'exécution (balles l'attein au pied): Attaché
		15/10/94	92202		Atteinte à la liberté (il allait rejoindre une manifestation pro aristide): Attaché
		13/10/94	92202		Menaces et persécution (6 hommes ont jeté des pierres sur la maisonnette): Attaché
		13/10/94	92020		Atteinte aux biens (vol gdes 200): Attaché
JEUDY, Michelet	–	M			
		30/10/93	92200		Exécution sommaire (une balle a la tête, une balle au pied): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	92200		Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti
JEUDY, Michelet	46	M		Protestant; Mpm(mouvman Peyizan Milton'h); Opl	
		01/94	93402		Torture (bastonnade; marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		01/94	93402		Atteinte à la liberté (ordonner a ne plus parler d'aristide): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		01/94	93402		Atteinte aux biens (vol de 40 feuilles de tole): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		25/09/93	93402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		25/09/93	93402		Atteinte aux biens (enfoncer la porte de sa maison; briser les ustensiles de cuisine): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		15/12/91	93402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JEUDY, Mme Exalis	–	F			
		12/10/94	23102		Atteinte aux biens: Attaché, Personnel de chef de section
		12/10/94	23102		Détention: Attaché, Personnel de chef de section
		12/10/94	23102		Menaces et persécution: Attaché, Personnel de chef de section
		12/10/94	23102		Extorsion (gdes 2000): Attaché, Personnel de chef de section
JEUDY, Monalis	44	F		Tkl; Groupement Des Femmes Paysannes	
		09/94	93402		Menaces et persécution (disaient ç'ils allaient arreter sa voisine): FRAPH
JEUDY, Ulrick	30	M			
		09/94	93402		Détention (4 jours): FRAPH
		09/94	93402		Torture (bastonnade): FRAPH
		09/94	93400		Extorsion (gdes 400): FRAPH
JEUDY, Viergella P.louis		43	F		Organisation Des Petits Marchands
		30/09/91	75200		Torture (battu, dents cassées): police
JEUNE, Cevil Serge	57	M		RPPG; Opdec;	
		05/08/94	81200		Torture (bastonnade: 300 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel et chef de section
		05/08/94	81200		Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel et chef de section
JEUNE, Christinie	26	F			
		30/11/93	12200		Atteinte aux biens (pillage de domicile): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
JEUNE, Claude	–	M			
		08/94	84000		Exécution sommaire (prison gabion, mort apres sa liberation, suite de tortures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/94	84000		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/94	84000		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEUNE, Elvius	40	M			
		27/03/92	75200		Torture (bastonnade, coups de pied): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		27/03/92	75200		Détention: affiliation inconnue
JEUNE, Enevin	30	M			
		30/09/91	75200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
JEUNE, Fatal	30	M		R.D.L.	
		10/10/93	71203		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/93	71203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/93	71203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/93	71203		Torture (kalot marassa, djack, bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		10/10/93	71203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		10/10/93	71203		Torture (bastonnade: 64 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JEUNE, Gergot	38	M			
		10/08/93	81200		Menaces et persécution: Attaché
		10/08/93	81200		Détention: Attaché
JEUNE, Levil Serge (zoubits		57	M		
		05/08/94	81200		Torture (bastonnade, kalot, coups de fusil): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/08/94	81200		Détention (22 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		25/08/94	81200		Torture (cicatrices, lies avec 5 personnes): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		25/08/94	81200		Détention (12 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

JEUNE, Lusiane 70 F
20/07/94 22300 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Employé civil de l'Etat
20/07/94 22300 Détention (1 mois 1/2 a caserne de maissade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Employé civil de l'Etat
20/07/94 22300 Extorsion (gdes 6000): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Employé civil de l'Etat
JEUNE, Nomesi 89 M
30/09/93 85101 Menaces et persécution (tire sur sa maison): Forces Armées d'Haïti, autre
JEUNE, Sainte Rose 45 F
00/91 75701 Menaces et persécution: Attaché
JEUNE, Varnel 31 M
05/12/91 75700 Torture (coups de crosse de revolver, kalot, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
05/12/91 75700 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
09/12/91 75700 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JILLES, Jean - M
06/92 75701 Exécution sommaire, affiliation inconnue
JILLES, Odrique 28 M Developpement
30/10/93 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
30/10/93 51200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
30/10/93 51200 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JILMIS, Yvan Jacques 32 M
10/91 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/91 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JILO, Raguel - M
11/01/94 71200 Torture (djack, bastonnade, coups de tuyeau en caoutchouc): Forces Armées d'Haïti
11/01/94 71200 Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti
JISTRYIN, Innocent 50 M Ti Legliz; Scout
30/01/92 53306 Torture (djack; kalot marassa; marche sur le corp; bastonnade): Chef de section
30/01/92 53306 Détention: Chef de section
30/01/92 53306 Atteinte aux biens (maison pillée et vol de gdes 500): Chef de section
JN BAPTIS, Horeb 65 M
10/94 63101 Menaces et persécution: autre
10/94 63101 Extorsion (gdes 1200, vol de bijoux): autre
JN BAPTISTE, Bruno 65 M
25/10/93 11301 Détention (12 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Cleante 16 F
07/08/93 51200 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
07/08/93 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Dieulherme 35 M Ceddpl (conseil Central Pour Droits Et Dvpt Des Paysans De Liancourt, Konakom
06/01/92 15201 Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
06/01/92 15201 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Exancin 58 F
24/09/94 23302 Torture (coups de fouet): Forces Armées d'Haïti
24/09/94 23302 Détention: Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Herold 27 M
26/10/93 52101 Détention: Forces Armées d'Haïti
26/10/93 52101 Torture: Forces Armées d'Haïti
27/10/93 52101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Nobert 29 M Ti Legliz /tet Kole Ti Peisan Marjoffre
06/10/91 92301 Torture (coups de crosse de fusil, poing et bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/10/91 92301 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/10/91 92301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/10/91 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JN BAPTISTE, Paul 37 M Mpmb/ Opl
03/92 92107 Détention: Chef de section, Attaché
JN BAPTISTE, Phelicien 24 M
16/12/92 92402 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
16/12/92 92402 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
16/12/92 92402 Torture (coup de revolver qui arracha une dent): Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Raoul 36 M
25/10/93 11301 Détention (12 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Romanes 45 M
15/10/93 34401 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 34401 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

JN BAPTISTE, Salnave	28	M	OPS	
	28/12/91	53309		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	28/12/91	53303		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
JN BAPTISTE, Sauveur	61	M		
	25/10/93	11301		Torture (suivie de mort, bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Solange	36	F	Catholique; Fondation Rurale Cayes-jacmel, Fncd	
	12/06/94	93401		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
	12/06/94	93401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
	12/06/94	93401		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
JN BAPTISTE, Sonvil	58	M		
	25/10/93	11301		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Wildon	34	M	Mouvement Paysan Desdunes M.p.d.	
	30/07/93	11301		Torture (bastonnade: 50 coups et coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	30/07/93	11301		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
	30/07/93	11301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JN BAPTISTE, Wilcme	30	M		
	18/12/92	51203		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
	14/10/94	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
	18/12/92	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
	20/12/92	51203		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
	19/12/92	51203		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
JN BATA, Edgard	40	M		
	13/09/93	92301		Détention (7 jours): FRAPH
	13/09/93	92301		Menaces et persécution: FRAPH
	13/09/93	92301		Extorsion (gdes 1000): FRAPH
	10/93	92301		Détention (19 jours a la caserne de jacmel): FRAPH
	10/93	92301		Menaces et persécution: FRAPH
	10/93	92301		Atteinte aux biens (maison incendiée): FRAPH
JN BATA, Mme Edgar	35	F	Ti Legliz	
	10/93	92301		Menaces et persécution: FRAPH
JN CLAUDE, Mirvil	–	M		
	30/05/92	85204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JN FRANCOIS, Eliphete	60	M		
	02/10/94	14202		Menaces et persécution (marronage): Personnel de chef de section
	02/10/94	14202		Atteinte aux biens (vol, jardin saccage): Personnel de chef de section
JN FRANCOIS, Mme Yvanne	30	F	Organisation Permanente Bas Dupuy	
	29/10/93	92401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	25/10/93	92401		Atteinte à la liberté (repression d'une manifestation celebrant le retour du president): Forces Armées d'Haïti
	25/10/93	92401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JN GUSTAVE, Alix	30	F	Coordination Mouvement Paysan St-jean, O.p.l.	
	15/12/91	85301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/02/92	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JN JACQUES, Anita	52	F		
	16/07/94	84404		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
	16/07/94	84404		Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
	16/07/94	84404		Atteinte aux biens (vol de gdes 1530, le #5 a volé gdes 100): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, FRAPH
JN LOUIS, Enalion	30	M		
	16/04/93	92104		Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section
	16/04/93	92104		Extorsion (gdes 600): Chef de section, Personnel de chef de section
JN LOUIS, Esnel	48	M	MPM	
	22/08/93	84300		Menaces et persécution: Chef de section
	22/08/93	84300		Atteinte aux biens: Chef de section
JN LOUIS, Lorimer	36	M	A.J.p.g	
	10/09/93	41100		Atteinte aux biens (vol de radio et gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
	10/09/93	41100		Détention (a la caserne du borgne): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
	10/09/93	41100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
	10/09/93	41100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
JN LOUIS, Melitza	27	M		
	07/92	33301		Torture (manger une photo): Forces Armées d'Haïti
	07/92	33301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JN LOUIS, Rosemanette	16	F		
	31/12/93	34501		Exécution sommaire (balle a la tête): Employé civil de l'Etat

JN PAUL, Derival – M
11/93 93401 Menaces et persécution (pression l'oblige a quitter son mari): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

JN PAUL, Dieulita 74 F
05/04/94 24303 Torture: Chef de section

JN PAUL, Fresnel 38 M Kombit Lave Fe
18/12/91 24303 Menaces et persécution: Chef de section
05/04/94 24303 Menaces et persécution: Chef de section

JN PAUL, Jean 39 M Catholique/tet Kole Ti Paysan/opl/membre De Casek Suite Aux Elections 90
09/92 92301 Atteinte à la liberté (force a faire l'assamblée des sections communales il etait membre casek): Forces Armées d'Haïti
09/92 92301 Menaces et persécution (d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
09/92 92301 Atteinte aux biens (partie de sa maison brise): Forces Armées d'Haïti

JN PIERRE, Andrelina 19 F
02/10/94 93403 Détention (1 heure): Autre, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section
02/10/94 93403 Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section

JN PIERRE, Andremise 22 F
02/10/94 93403 Détention (1 heure): Personnel et chef de section, Autre,Forces Armées d'Haïti

JN PIERRE, Franck 33 M
05/10/91 46200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/10/91 46200 Atteinte aux biens (vole un camera, 1 drum de gaz et autres): Forces Armées d'Haïti

JN PIERRE, Janese 24 F Protestante
05/10/94 92106 Torture (giffles, 3 coups de crosse de fusil dans la ceinture, (la victime etant enceinte): FRAPH
05/10/94 92106 Menaces et persécution: FRAPH

JN-BAPTISTE, Reginal 23 M
09/08/94 46200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

JN-MARIE, Odanie (mme) 50 M Tet Kole Ti Peyizan
01/10/91 61401 Torture (bastonnade au cou): Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
01/10/91 61401 Détention: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
01/10/91 61401 Menaces et persécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
18/10/91 61401 Détention: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
18/10/91 61401 Menaces et persécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
08/11/91 61401 Menaces et persécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti

JN-PIERRE, Granclus 45 M T.K.L.
25/11/91 53304 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JN. BAPTISTE, Dinol 60 M
19/10/91 61404 Atteinte aux biens (pillage, destruction de sa maison, vol de titres de propriet et abattement d'an): Personnel et chef de section

JN. BAPTISTE, Dyna – F
23/03/93 34100 Torture (kalot marassa, coups): Forces Armées d'Haïti
23/03/93 34100 Détention (minutes): Forces Armées d'Haïti
23/03/93 34100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JN. BAPTISTE, Elunel 19 M
25/12/93 12100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
25/12/93 12100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti

JN. BAPTISTE, Forbun 35 M
06/07/92 92100 Torture (bastonnade à la tête): Forces Armées d'Haïti
06/92 92100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JN. BAPTISTE, Franchette 26 F
26/05/94 34100 Viol et/ou abus sexuel (tentative de viol (st. fleur)): FRAPH
26/05/94 34100 Menaces et persécution (de mort): FRAPH

JN. BAPTISTE, Lasnet – M
19/10/91 61404 Menaces et persécution: Personnel et chef de section

JN. BAPTISTE, Romel – M
31/10/91 61103 Menaces et persécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti

JN. BAPTISTE, Sylvina
31/10/91 61103 Menaces et persécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti

JN. BAPTISTE, Sylvio 76 M Tet Kole Ti Peyizan
31/10/91 61103 Détention: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
31/10/91 61103 Extorsion (gdes 300): Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti

JN. LOUIS, Jn. Claude 38 M Adventiste, Ajbd, Fncd
23/10/93 92100 Détention: Attaché
23/10/93 92100 Menaces et persécution: Attaché

JN.BAPTISTE, Jonel 25 M Union D'espoir (protestantiste)
08/10/91 42100 Torture (la victime etait passe a tabac,bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/10/91 42100 Détention (elle etait detenu a la police): Forces Armées d'Haïti, Attaché

JOA, Claudion 33 M Gpm (groupe De Paysans De Montagne Noire)
12/11/91 43103 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
12/11/91 43103 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
12/09/94 43103 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
12/09/94 43103 Atteinte aux biens (cheval tue + jardin pille): Personnel de chef de section

JOACHIM, Altida – F
20/03/93 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JOACHIM, Anna – F
10/92 22100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché

JOACHIM, Anosthen27 M
30/09/94 12100 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/09/94 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/09/93 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
15/09/93 12100 Menaces et persécution (marronage): Forces Armées d'Haïti
15/09/93 12100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
15/10/94 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
15/10/94 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JOACHIM, Charles Wisbert 28 M
04/11/91 32100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
04/11/91 32100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
04/11/91 32100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JOACHIM, Christian 67 M Comite De Quartier De Bouvin
07/02/92 52300 Torture (djack, kalot marassa): Chef de section, Personnel de chef de section
07/02/92 52300 Détention (5 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
12/02/92 52300 Extorsion (gdes 3000): Chef de section, Personnel de chef de section

JOACHIM, Derillan 24 M
01/94 52300 Tentative d'exécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 52300 Détention (1 journée): Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/12/93 52300 Menaces et persécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti

JOACHIM, Dieumaitre 35 M
01/93 74200 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/93 74200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
01/93 74200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JOACHIM, Ducanesse 37 M Lavalas
07/10/91 21100 Torture (de toutes sortes): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
07/10/91 21100 Détention (une nuit): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
02/10/91 21100 Atteinte aux biens (maison et eglise detruites): Forces Armées d'Haïti, Attache, Chef de section

JOACHIM, Evens 25 M
11/91 75701 Tentative d'exécution (1 balle a la cuisse droite): Forces Armées d'Haïti, zeng
02/02/92 75700 Torture: Forces Armées d'Haïti, zeng
02/02/92 75700 Atteinte aux biens (maison cambriolée, vol de gdes 10000, bijoux, camera, video): Forces Armées d'Haïti, zeng

JOACHIM, Gaspard 49 M Coadep/lavalas (opl)
13/03/92 91105 Menaces et persécution: chef de section

JOACHIM, Isema – F
28/11/91 14201 Torture (bastonnade, djack): Personnel et chef de section
28/11/91 14201 Détention (5 jours): Personnel et chef de section

JOACHIM, Isma 35 F
03/93 14201 Torture: Personnel de chef de section
03/93 14201 Détention: Personnel de chef de section
03/93 14201 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
03/93 14201 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section

JOACHIM, Jean Claude 32 M
22/04/94 12106 Torture (mains liées, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (chaise, verres, vaisselle, etc.): Forces Armées d'Haïti

JOACHIM, Linique 46 M
01/04/93 61200 Torture (bastonnade: 3 coups): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
01/04/93 61200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

JOACHIM, Luxembourg 55 M
10/93 46100 Torture (bastonnade, coups de fusil): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/93 46100 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/93 46100 Menaces et persécution (de mort): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

		10/93	46100	Extorsion (gdes 2000): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JOACHIM, Mme Christian	–	F		
		07/02/92	52300	Torture: Personnel de chef de section
JOACHIM, Roland	22	M		
		05/08/93	51201	Torture (marche sur le corps et gifles): Forces Armées d'Haïti
		05/08/93	51201	Détention: Forces Armées d'Haïti
JOACHIM, Roseline	25	F		
		22/04/94	12106	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106	Atteinte aux biens (gdes 1000, ustensiles de cuisine meubles, portes, murs, etc.): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOACHIN, Audel	22	M	OPK	
		29/12/91	52100	Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JOACHIN, Isma	40	F		
		28/11/93	14201	Torture (bastonnade, coups de machette): Personnel de chef de section, FRAPH
		28/11/93	14201	Détention (7 jours): Personnel de chef de section, FRAPH
JOACHIN, Joanes	–	M		
		17/09/93	92202	Menaces et persécution (bastonnade de son ami): FRAPH
JOACHIN, Sosthene	40	M	A.P.A.	
		01/10/91	51100	Atteinte aux biens (maison endommagée et jardin devaste): autre, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		16/12/91	51101	Détention: autre, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		01/10/91	51100	Menaces et persécution: autre, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		16/12/91	51100	Torture (djack, bastonnade, coups de crosse de fusil.): autre, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
JOANEL,	–	M		
		26/02/93	41200	Atteinte à la liberté: Civils armés
		26/02/93	41200	Menaces et persécution: Civils armés
JOANEL, Guici	–	F		
		23/06/92	53304	Torture (bastonnade: 3 coups au genou, djack, kalot marassa, couche au sol pendant une nu): Forces Armées d'Haïti
		23/06/92	53304	Détention: Forces Armées d'Haïti
JOANEUS, Delien	–	M	O.p.r.s	
		12/91	53300	Torture (frappe sauvagement): Personnel de chef de section
		12/91	53300	Détention: Personnel de chef de section
		12/91	53300	Extorsion (gdes 12): Personnel de chef de section
JOANIS, Inesta	28	F	Coradep	
		25/06/93	91200	Torture (6 giffles entrainant avec assoudissement): Forces Armées d'Haïti
		25/06/93	91200	Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
		25/06/93	91200	Menaces et persécution (de fouetter): Forces Armées d'Haïti
JOANIS, Iva	39	M	Catholique/kob	
		06/92	91100	Détention (2 jours): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		06/92	91100	Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		06/92	91100	Extorsion (gdes 300 par chacun des deux auteurs): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOANIS, Jean Claude	49	M		
		12/11/93	51201	Torture: Forces Armées d'Haïti
		12/11/93	51201	Détention: Forces Armées d'Haïti
		12/11/93	51201	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOANIS, Louis Jean	20	M	Coradep (comite Pour Le Relevement Agricole)	
		23/06/93	91100	Torture (3 coups de fusil dans l'estomac, 175 coups 1er jour et bastonnades): Personnel et chef de section
		23/06/93	91100	Détention (8 jours): Personnel et chef de section
		23/06/93	91100	Menaces et persécution: Personnel et chef de section
JOANIS, Louis-jean	–	M		
		15/06/92	91105	Torture: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
		15/06/92	91105	Détention (3 jours): Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
		15/06/92	91105	Menaces et persécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOANSIN, Fsai	27	M	Mop-chap	
		20/01/94	23202	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOARELIS, Audius	50	M		
		17/03/92	54302	Torture (kalot marassa, bastonnade): Chef de section
		17/03/92	54302	Détention: Chef de section
		17/03/92	54302	Atteinte aux biens (pillage de son jardin): Chef de section

JOASIL, Victoria – F
03/09/92 51204 Torture (coups de crosse de revolver au cou et aux reins): Forces Armees d'Haiti

JOASSAINT, Pierre Camilus 32 M Partisan D'aristide
25/11/91 75203 Tentative d'exécution (une balle au ventre): police

JOASYL, Bailouis 24 M M.o.p.e.b. Mouvement Organisation Peysan Bayaha
11/93 51203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, FRAPH, Forces Armées d'Haiti

JOASYL, Issolia 79 F
05/94 51204 Extorsion (gdes 50): Chef de section

JOAZARD, Gerson 56 M Vice President Asco(Association Section Communautaire Ouanaminthe)
01/10/91 52301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti, Chef de section, Personnel de chef de section
01/10/91 52301 Atteinte aux biens (destruction de sa maison, de sa boutique, devastation de son jardin et vol de so): Forces Armées d'Haiti, Chef de section, Personnel de chef de section

JOAZARD, Herivand 41 M Rp/FNCD
03/93 52301 Torture (djack, kalot marassa, battu ferocement): affiliation inconnue
03/93 52301 Détention (3 jours): affiliation inconnue

JOAZIL, Virgina – F Tet Ansanm Lavalas
12/91 51203 Atteinte aux biens (maison endommagée et vol de bétail): FRAPH

JOB, Etienne – M
12/02/92 42100 Exécution sommaire: Attaché, Autre
12/02/92 42100 Torture: Attaché, Autre
12/02/92 42100 Détention: Attaché, Autre
12/02/92 42100 Atteinte à la liberté: Attaché, Autre
12/02/92 42100 Tentative d'exécution: Attaché, Autre

JOB, Etienne 23 M
10/02/92 42100 Torture: Attaché, Employé civil de l'Etat
10/02/92 42100 Détention: Attaché, Employé civil de l'Etat
10/02/92 42100 Tentative d'exécution: Attaché, Employé civil de l'Etat

JOBOHAM, Isnard 30 M
30/09/91 71200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
30/09/91 71200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

JOCELIN, Bricely 4 M
08/11/93 85203 Torture: chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti
08/11/93 85203 Menaces et persécution: chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti

JOCELIN, Calixte 33 M Tkl, Odc, Apkb, Fncd
06/09/94 11103 Détention (6 jours): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti, Attaché
06/09/94 11103 Torture (kalot marassa): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti, Attaché
06/09/94 11103 Extorsion (gdes 5000): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti, Attaché

JOCELIN, Elvire 23 F
08/11/93 85203 Menaces et persécution: chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti

JOCELIN, Laban 55 M Mouvement Paysan
08/11/93 85203 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti

JOCELINE, Menthor 25 F Comite Quartier De Tamas
10/91 45200 Torture: Forces Armées d'Haiti, Attaché
10/91 45200 Détention: Forces Armées d'Haiti, Attaché

JOCELYN, Antonio 34 M Apat (association Des Paysans De Terre Rouge)
22/10/93 92301 Torture (coups, 10 coups de feu pour assoudir): Chef de section, Forces Armées d'Haiti, FRAPH
22/10/93 92301 Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haiti, FRAPH
22/10/93 92301 Atteinte à la liberté (oblige a danser et a chanter "vivent les macoutes, vive l'armée"): Chef de section, Forces Armées d'Haiti, FRAPH
22/10/93 92301 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haiti, FRAPH
22/10/93 92301 Atteinte aux biens (gdes 550, vol/ montre, casse des serrures de la porte de la) Chef de section, Forces Armées d'Haiti, FRAPH
24/10/93 92400 Torture (bastonnade: 60 coups): Chef de section, Forces Armées d'Haiti, FRAPH
24/10/93 92400 Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haiti, FRAPH
24/10/93 92400 Atteinte à la liberté (obliger a appeler des passants par leur dire qu'ils avaient etc bastonnes pr lav): Chef de section, Forces Armées d'Haiti, FRAPH

	24/10/93	92400		Atteinte à la liberté (obliger a defiler dans la pris. en disant vivent les macoutes, l'armée): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	24/10/93	92400		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	24/10/93	92400		Extorsion (gdes 500 et vol gdes 50): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOCELYN, Charles	75	M		
	30/10/93	85201		Atteinte à la liberté (parle d'aristide): Attaché
	30/10/93	85201		Menaces et persécution: Attaché
JOCELYNE, Joassaint	–	F		
	23/05/92	32200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	23/05/92	32200		Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
	23/05/92	32200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	23/05/92	32200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOHN, Suzette	28	F		
	01/92	11100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	01/92	11100		Viol et/ou abus sexuel (par 3 hommes): Forces Armées d'Haïti
	01/92	11100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOLEUS, Zau	55	F	Fam Nanyan	
	12/12/92	15204		Torture (kalot): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	12/12/92	15204		Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	12/12/92	15204		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	12/12/92	15204		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOLIBOIS, Chostene	49	M	Mpnkp; Mpmb; Opl	
	26/10/93	92106		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	26/10/93	92106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	26/10/93	92106		Atteinte aux biens (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOLICOEUR, Noelcius	25	M		
	04/93	15300		Torture: Forces Armées d'Haïti
	04/93	15300		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
JOLICOEUR, Viergelic	27	F		
	03/12/93	73200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	05/12/93	73200		Torture (kalot, bastonnade, perdu une dent, cicatrice): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JOLINE, Sonia	20	F	Coeurs-unis	
	13/03/94	44200		Torture (battu): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	13/03/94	44200		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	13/03/94	44200		Extorsion (gdes 175): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JONAS, Amos	40	M	Lavalas/ Coordonateur Mpp	
	19/12/92	22103		Atteinte aux biens (maison pillée et detruite): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
	19/12/92	22103		Extorsion (gdes 500, vol de montre): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
	19/12/92	22103		Détention (personnel chef de section): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
	01/05/93	22103		Torture (bastonnade 350 coups): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
JORDANY, Saintil	31	M	Comite Quartier Charlemagne Peralte	
	15/12/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	15/12/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	42100		Atteinte aux biens (pillée la maison): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	42100		Menaces et persécution (d'execution): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
JOSAPHAT, Getilus	28	M	MPP	
	15/09/94	22301		Torture (bastonnade): FRAPH
	30/10/93	22301		Menaces et persécution: FRAPH
JOSAPHAT, Renaud	30	M	St Jean Bosco	
	14/10/91	75700		Torture (bastonnade, kalot marassa): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
	14/10/91	75700		Détention (1 jour): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
JOSE, Margarette	22	F	Catholique	
	02/92	93201		Disparition (enlevement de son bebe de 11 mois): autre
	02/92	93201		Torture (bastonnade + coup de pied): autre
	02/92	93201		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): autre
	02/92	93201		Atteinte aux biens (vol de sa commerce, bijoux, et maison qu'elle a ides construire): autre

JOSEPH, – M
27/10/93 51203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, – M
10/03/94 20000 Détention: Personnel de chef de section, chef de section
10/03/94 20000 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, chef de section
10/03/94 20000 Extorsion (gdes 2250): Personnel de chef de section, chef de section

JOSEPH, – M
02/92 51100 Extorsion (gdes 50): Chef de section, Personnel de chef de section

JOSEPH, Abraham 42 M Coordonnateur Caritas, Membre Justice Et Paix, Rop5
02/05/94 15105 Torture (bastonades, blesses, paloment): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
05/10/94 15105 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
05/10/94 15105 Atteinte aux biens (maison criblé de balles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
05/10/94 15105 Détention (un jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

JOSEPH, Actore – M
25/12/93 75700 Exécution sommaire: affiliation inconnue

JOSEPH, Adeline 32 F
28/10/93 15300 Atteinte aux biens (vol, perquisition): chef de section, Attaché
28/10/93 15300 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): chef de section, Attaché

JOSEPH, Adinand 38 M Lavalas/mpp (membre)/ancien Membre De Police Rurale (chef De Section)
01/10/91 21201 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
01/10/91 21201 Extorsion (gdes 2500.00): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché

JOSEPH, Alcinor 53 M
30/09/91 54102 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

JOSEPH, Almius 27 M MPP
28/11/92 21201 Extorsion (gdes 350): Personnel de chef de section

JOSEPH, Altagrace 29 F M.P.P.
30/09/91 21100 Menaces et persécution: Attaché
30/09/91 21100 Atteinte aux biens (maison cambriolée): Attaché

JOSEPH, Altenor – M
12/91 54102 Extorsion (gdes 300, vol de bétail): Personnel Chef de section, Forces Armees d'Haïti, Chef de section

JOSEPH, Alteri 36 M Catholique
30/10/93 14102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 14102 Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Amertil 45 M Tet Kole Ti Peyizan
30/09/92 62105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
30/09/92 62105 Atteinte aux biens (vol de marchandise): Chef de section, Personnel de chef de section

JOSEPH, Amos 45 M
17/07/94 21101 Torture (bastonnade, djack,kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
17/07/94 21101 Extorsion (gdes 800): Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Andre 57 M
22/04/94 12106 Torture (coups de pied, giffles): Police
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Police
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Police

JOSEPH, Andre 41 M Effort Affiche A M.p.p.(mouvman Peyizan Papay)
28/07/93 21201 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
28/07/93 21201 Extorsion (gdes 750, destruction de documents): Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Andre 54 M
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (instruments voles portes et fenetres brisées): affiliation inconnue
22/04/94 12106 Torture (bottes sur la ceinture): affiliation inconnue

JOSEPH, Andre 44 M Mops (mouvement D'organisation Paysan St-michel)
30/10/93 14204 Atteinte à la liberté (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section
30/10/93 14204 Extorsion (gdes 2000): Chef de section, Personnel de chef de section
25/11/93 14204 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section
25/11/93 14204 Extorsion (gdes 1500 pour eviter d'etre emprisonne): Chef de section, Personnel de chef de section

JOSEPH, Andris 37 M Association La Famille Congo Band
16/09/94 32304 Détention (5 jours): FRAPH

JOSEPH, Anne Sevila 52 M
19/12/93 12106 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
19/12/93 12106 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (vitres, assiettes, portes, etc.): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Annette	47	F		
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (pillage): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Antoine	38	M		
	15/12/92	42100		Exécution sommaire: Attaché
JOSEPH, Antonine	30	F		
	01/10/91	75100		Détention: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Apan	21	M		
	01/11/93	42100		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
	01/11/93	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Auguste	39	M		
	11/91	75203		Disparition: affiliation inconnue
JOSEPH, Augustin	43	M		
	01/94	53306		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	01/94	53306		Extorsion (gdes 25): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Aveus	38	M	MPP	
	30/12/91	22202		Extorsion: chef de section
	30/12/91	22202		Atteinte à la liberté: chef de section
JOSEPH, Axon	20	M	Mpp (depuis 1989-membre)	
	17/10/93	22400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JOSEPH, Azrielle	15	F		
	03/11/91	11100		Torture (bastonnade sur un mineur de 12 ans (par belanto)): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Bazin	30	M	Representant Comite Lavalas/ Mpp	
	30/10/91	22303		Atteinte aux biens (maison incendiée): affiliation inconnue
JOSEPH, Bedel	30	M		
	02/10/91	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Benato	31	M	MPP	
	21/12/92	22302		Extorsion (gdes 60): FRAPH, Personnel et chef de section
	21/12/92	22302		Menaces et persécution: FRAPH, Personnel et chef de section
	01/11/93	22302		Menaces et persécution: FRAPH, Personnel et chef de section
JOSEPH, Benius	34	M	M.P.P	
	26/12/91	21201		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	26/12/91	21201		Détention (caserne): Forces Armées d'Haïti
	26/12/91	21201		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Benoit	31	M		
	30/09/91	45200		Détention: Attaché
	30/09/91	45200		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Attaché
JOSEPH, Benoit	37	M		
	29/07/94	53200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	29/07/94	53200		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Benson	22	M		
	05/03/93	24301		Torture (bastonnade, kalot marassa, coup de machette): Civils armés
	05/03/93	24301		Détention: Civils armés
	05/03/93	24301		Atteinte aux biens (gdes 1000): Civils armés
JOSEPH, Bernard	37	M		
	15/05/94	13100		Menaces et persécution: Chef de section, police
	15/05/94	13100		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Chef de section, police
JOSEPH, Bien Aime	43	M	Metemin Kole Zepol	
	14/03/94	54200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	14/03/92	54200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	14/03/92	54200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Boyer	-	M		
	28/12/91	52300		Torture (djackée et battu avec un cable electrique): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, chef de section
	28/12/91	52300		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, chef de section
	05/94	52300		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, chef de section
	05/94	52300		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, chef de section
	28/12/91	52300		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, chef de section
JOSEPH, Bruno	76	M	Apvt(asamble Popilè Veye Yo	
	31/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	01/94	53200		Atteinte aux biens (vol de bétail et de ses matériaux de construction): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Camita	30	F		

		05/03/93	24301	Torture (bastonnade): Civils armés
JOSEPH, Carlos	36	M		
		01/10/91	52200	Menaces et persécution (vol de bétail, 2 porcs morts, sa récolte): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Celan	–	M	M.p.k. (mouvman Popile Kapoti)	
		17/10/91	52300	Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
		13/10/91	52300	Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
		13/10/91	52300	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
		20/10/92	52300	Détention: Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
		20/10/92	52300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
		21/10/92	52300	Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
		04/10/91	52300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
JOSEPH, Celares	18	M		
		08/10/91	42100	Disparition: affiliation inconnue
		08\10\91	42100	Disparition: Civils armés
JOSEPH, Celessie	60	F		
		09/12/93	12100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		09/12/93	12100	Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Celusma	60	M		
		12/91	53303	Extorsion (gdes 25): Attaché
		12/91	53303	Détention (1 nuit): Attaché
JOSEPH, Charite	48	M		
		07/03/92	11401	Torture (bastonnade: 18 coups): Personnel de chef de section, chef de section, Attaché
		07/03/92	11401	Détention (22 jours / avant-poste): Personnel de chef de section, chef de section, Attaché
JOSEPH, Charite	43	F		
		17/03/93	23103	Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		17/03/93	23103	Extorsion (gdes 300): Personnel de chef de section
JOSEPH, Charleis	30	M	Kgpb, Président Groupement Chicano	
		14/04/93	41106	Torture (bastonnade): Personnel de chef de section,Attaché
		14/04/93	41106	Détention: Personnel de chef de section,Attaché
		14/04/93	41106	Extorsion (gdes 650): Personnel de chef de section,Attaché
JOSEPH, Charles Eddy		37	M	
		18/04/94	12106	Torture (a reçu une balle au cou): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		18/04/94	12106	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106	Atteinte aux biens (portes et meubles brisés): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		25/10/93	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		25/10/93	12106	Atteinte aux biens (meubles, vaisselles, radio, tv): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOSEPH, Charlotin	41	M	M.p.m.b.	
		28/10/93	92107	Menaces et persécution (2 inconnus cherchent la victime chez lui): FRAPH
		28/10/93	92107	Extorsion (gdes 150): FRAPH
		30/10/93	92107	Menaces et persécution (coups de feu dans la cour de la victime): FRAPH
		26/10/93	92107	Menaces et persécution (averti de ne pas rester chez lui): FRAPH
JOSEPH, Charnel	29	M		
		15/01/92	22300	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		15/01/92	22300	Détention (caserne de maissade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	22300	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	22300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Claire Heureuse		?	F	
		05/11/91	21200	Disparition: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Claudy	–	M		
		02/92	91107	Torture (travaux forcées chaque wéckend pandan quel quesemaines): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		02/92	91107	Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Clautaire	30	M		
		12/12/93	22200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		12/12/93	22200	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
		13/12/93	22200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

		13/12/93	22200		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Colbert	30	M		Mpp, Lavalas	
		30/09/93	22300		Torture (gifflés): Forces Armées d'Haïti
		30/09/93	22300		Détention (une journée a la caserne de maissade): Forces Armées d'Haïti
		30/09/93	22300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Damas	40	M			
		10/91	51201		Détention (1 journée): chef de section
JOSEPH, Dealon	56	F		Fanman A Ksyon Datolik	
		12/92	15204		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/92	15204		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/92	15204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/92	15204		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	15204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Delphine	29	F			
		07/11/91	61401		Atteinte aux biens (maison saccagée et vol de membre et 2 moutons): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, autre
		15/10/91	61401		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, autre
		15/10/91	61401		Atteinte aux biens (vol de son alliance de mariage et d'ustensiles): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, autre
JOSEPH, Demeus	–	M			
		12/92	53306		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JOSEPH, Demius	35	M		Tkl; Mpp; Lavalas	
		28/12/91	21102		Torture (bastonnade avec une barre de fer; djack et kalot marasse): chef de section, Attaché
		28/12/91	21102		Détention (une journée): chef de section, Attaché
JOSEPH, Denis	53	M			
		30/09/91	51101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/04/92	51101		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Derisa	70	M		MPP	
		16/12/91	22103		Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, Chef de section
		16/12/91	22103		Détention (3 jours): Personnel de chef de section, Chef de section
JOSEPH, Desire	35	M			
		01/11/93	11103		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		01/11/93	11103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Deslandes	52	M		President De "la Voix De Dieu"	
		03/11/91	43203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/11/91	43203		Atteinte aux biens (vol d'un lit et de gdes 3250): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Deslane	–	M			
		07/10/91	53303		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section
		07/10/91	53303		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
		07/10/91	53303		Extorsion (gdes 15): Personnel de chef de section, Chef de section
		11/91	53303		Extorsion (gdes 25): Personnel de chef de section, Chef de section
JOSEPH, Desrameau	89	M		Groupe L'evangile	
		01/93	46108		Torture (bastonnade): autre, Attaché
		01/93	46108		Détention: autre, Attaché
JOSEPH, Devius	42	M			
		17/07/94	52101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		17/07/94	52101		Atteinte aux biens (vol de son bétail): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Dieufete	45	M			
		15/08/94	63101		Torture (bastonnade: 100 coups): Forces Armées d'Haïti
		15/08/94	63101		Détention (2 semaines): Forces Armées d'Haïti
		15/08/94	63101		Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Dieumila	28	F			
		09/94	61202		Torture (coups de crosse de fusil): Chef de section
		09/94	61202		Extorsion (gdes 400): Chef de section
JOSEPH, Dieuseul	38	M		L'union Fraternelle (eglise Baptiste)/sa Femme (groupe Doncas)	
		10/91	42100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		10/91	42100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
JOSEPH, Dieuseul	41	M			
		16/12/91	15200		Détention (20 heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		16/12/91	15200		Torture (bastonnade:100 coups, blessure et cicatrice): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		16/12/91	15200		Extorsion (gdes 600): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
JOSEPH, Dominique	35	M		AMPH	
		30/09/91	75200		Torture (bastonnade; perdu 4 dents): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Duchange	41	M	OPL	
	02/04/93	22400		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	18/07/92	22400		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	02/04/93	22400		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOSEPH, Dumer Jean4		M	Odkb/coquiere Blanc	
	07/92	11100		Tentative d'exécution (par balles): Forces Armées d'Haïti
	07/92	11100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Duréel	40	M		
	04/94	53305		Extorsion (gdes 60 et vol de bétail d'une valeur de gdes 3000): Chef de section
JOSEPH, Duval	35	M		
	25/12/93	75700		Disparition: affiliation inconnue
JOSEPH, Duvesta	–	M		
	04/11/93	54302		Torture: Personnel de chef de section, Chef de section
	04/11/93	54302		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
	04/11/93	54302		Extorsion (gdes 140): Personnel de chef de section, Chef de section
JOSEPH, Edamil	35	M	T k (tet Kole Ti Peyizan)	
	12/10/91	61404		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	12/10/91	61404		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	12/10/91	61404		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Edner	30	M		
	08/05/92	52100		Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	08/05/92	52100		Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
	08/05/92	52100		Extorsion (gdes 900): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Edner	–	F		
	05/92	52100		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Egzius	46	M	OPDD	
	11/04/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/05/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/05/92	51200		Extorsion (gdes 83): Forces Armées d'Haïti
	12/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Egzius	–	F		
	12/05/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Eles	52	M		
	30/09/91	75701		Disparition: affiliation inconnue
JOSEPH, Elie	56	M		
	03/94	34300		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
	03/94	34300		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
JOSEPH, Elies	–	M		
	04/94	53302		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, chef de section
	04/94	53302		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, chef de section
	04/94	53302		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, chef de section
	04/94	53302		Extorsion (gdes 450): Forces Armées d'Haïti, chef de section
JOSEPH, Elionnor	29	M		
	22/12/91	22303		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Elius	80	M		
	03/92	54302		Menaces et persécution: Chef de section
JOSEPH, Elveson	61	M	Ajhr Association Des Jeunes De Haute Romette	
	20/10/91	15105		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Elvita	32	F	Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
	03/06/94	62105		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	03/06/94	62105		Extorsion (gdes 40): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JOSEPH, Emesia	65	F		
	28/10/93	24203		Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JOSEPH, Emile	38	M	A.p.v.t.	
	10/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/91	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	10/91	53200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps bastonnade): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Emmanuel	–	M		
	14/08/94	46107		Extorsion (gdes 500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, police
JOSEPH, Enel	25	M	Tkl/mpp	
	20/03/92	22400		Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section
	20/03/92	22400		Atteinte aux biens (vol: bétail/attaches): Chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Epson	20	M		
	02/10/91	47200		Torture: Forces Armées d'Haïti

	02/10/91	47200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	02/10/91	47200		Atteinte aux biens (porte de sa maison brisée): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Erbeus	45	M	Groupement Paysan, Lavalas	
	25/01/92	93403		Torture (giffles, coups crosse de fusil, djack, bastonnade): Forces Armees d'Haïti, Personnel de chef de section, police
	25/01/92	93403		Menaces et persécution (menacae de mort avec armes): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
	25/01/92	93403		Extorsion (gdes 700): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
	25/01/92	93403		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
JOSEPH, Estenol	38	M	Cooperative Aquicole De Petret Bouk Du Borgne	
	28/03/93	41100		Torture: Chef de section
	28/03/93	41100		Détention: Chef de section
	28/03/93	41100		Extorsion (gdes 150): Chef de section
	26/01/92	41100		Torture (bastonnade, coups de machette): Chef de section
	17/01/93	41100		Détention: Chef de section
	17/01/93	41100		Atteinte à la liberté (obligation de vote): Chef de section
JOSEPH, Exalouis	33	M		
	05/03/94	24301		Torture: FRAPH
JOSEPH, Faustin	27	M	M.P.P.	
	16/12/91	22402		Détention (3 jours a l'avant-poste de los palis): Forces Armées d'Haïti
	16/12/91	22402		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	16/12/91	22402		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
	16/01/92	22402		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	16/01/92	22402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Felair	30	M	Gros Table	
	03/10/91	43200		Torture (marche sur le corps, bastonnade: 25 coups chaque matin): Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	43200		Détention (15 jours a la caserne): Forces Armées d'Haïti
	03/10/91	43200		Atteinte aux biens (porte de la maison brisée): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Fenel	25	M	ADLR	
	30/09/91	11202		Atteinte à la liberté: Civils armés
	30/09/91	11202		Menaces et persécution (tentative d'arrestation, marron pendant 2 mois): Civils armés
JOSEPH, Ferdinand	52	M		
	10/10/91	75200		Exécution sommaire (1 balle): Civils armés
JOSEPH, Filcio	45	M	Mitpha Mouveman Inite Ti Paysan Haitien	
	28/07/92	14202		Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Flagart	–	M		
	19/03/92	71105		Disparition: affiliation inconnue
	19/03/92	71105		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
JOSEPH, Fosia	65	F		
	15/01/92	13104		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Francois	27	M	Protestant	
	23/05/92	12100		Torture (bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	23/05/92	12100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	26/07/93	12100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	26/07/93	12100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	26/07/93	12100		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOSEPH, Francois	35	M	Syndicat Planteur Chambellan	
	01/11/91	34400		Atteinte aux biens (maison incendiée): police, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
	12/91	34400		Menaces et persécution: police, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, FRAPH
JOSEPH, François	65	M		
	10/92	75200		Disparition: affiliation inconnue
JOSEPH, Fritz	35	M	M.p.j.n.f.	
	14/12/91	51100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	14/12/91	51100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	16/12/91	51100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	14/12/91	51100		Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti
	18/12/91	51100		Torture (bastonnade et tête rasée): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Gabriel	61	M	O.P.L.	
	03/02/94	84300		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, FRAPH
	03/02/94	84300		Atteinte aux biens (maison pillée): Personnel de chef de section, FRAPH
JOSEPH, Gary	–	M		
	05/10/91	21100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

		05/10/93	21100		Atteinte aux biens (maison detruite): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Gaston	–	M			
		19/03/92	71105		Disparition: affiliation inconnue
		19/03/92	71105		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
JOSEPH, Gerald	19	M		Comite Quartier Gala-fort St Michel	
		04/10/91	42100		Tentative d'exécution (tire une balle): Forces Armées d'Haïti
		04/10/91	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Gerard	56	M		Proprietaire De La Maison Puibgc Le Bec De Saut D'eau	
		01/10/91	24300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Gertrude	17	F			
		25/09/92	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		25/09/92	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Gertrude	27	F			
		05/02/94	84300		Torture (bastonnade, coup a la tête): Forces Armées d'Haïti
		05/02/94	84300		Détention: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Giordanie	62	M		Aptn(ansanm Peyizan Trou Di Nò	
		13/12/93	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		05/11/93	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		13/12/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		13/12/93	53200		Torture (ils ont fait pipi sur lui, l'ont rasé avec une lame de gillete frottee par terre): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Giscar	17	M		Lavalassien	
		04/11/93	11100		Torture (bastonnade): FRAPH, Attaché
JOSEPH, Guilliod	–	M			
		10/91	11202		Torture (coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Harry	25	M		M.p.t. (mouvman Popile Trou Di No), F.e.t., M.p.l.t. (mouvman Popile Pou Liberas	
		11/05/92	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/05/92	53200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		11/05/92	53200		Atteinte aux biens (vol de ses chaussures, de sa montre et de sa chaine en or): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Herarol-bia	49	M			
		12/07/94	00000		Torture: Personnel de chef de section
		12/07/94	00000		Détention: Personnel de chef de section
		12/07/94	00000		Extorsion (gdes 400): Personnel de chef de section
JOSEPH, Herode	39	M		MPNRP	
		25/11/93	14204		Détention (une nuit): chef de section
		25/11/93	14204		Atteinte à la liberté: chef de section
		25/11/93	14204		Menaces et persécution: chef de section
		25/11/93	14204		Atteinte aux biens (1100 gourdes): chef de section
		30/10/93	14204		Atteinte aux biens (600 gourdes): chef de section
JOSEPH, Hilaire	70	M		Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
		25/12/93	62105		Torture (bastonnade; kalot marassa et introduction d'un baton dans sa bouche): Chef de section, Personnel de chef de section
		25/12/93	62105		Détention (17 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Hilaire Mme		65	F	Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
		13/02/93	62105		Torture (bastonnade ayant entraine des fractures aux 2 avant-bras; kalot marassa): Personnel de chef de section
		13/02/93	62105		Détention: Personnel de chef de section
JOSEPH, Hesson	40	M		Tet Kole Ti Peyizan Aysyen	
		25/12/92	62105		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
		25/12/92	62105		Détention (13 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Immacula	23	F			
		04/10/91	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Innocent	40	M		Haut Du Trou	
		01/12/91	47105		Torture: Attaché, Chef de section
		01/12/91	47105		Détention: Attaché, Chef de section
		01/12/91	47105		Extorsion (gdes 400): Attaché, Chef de section
		01/01/92	47105		Torture: Attaché, Chef de section
		01/01/92	47105		Détention: Attaché, Chef de section
		01/01/92	47105		Extorsion (gdes 300): Attaché, Chef de section
JOSEPH, Isidor	32	M		Mpp; Lavalas	
		29/04/92	22100		Torture (mauvais traitements; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		29/04/92	22100		Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
		29/05/92	22100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		29/05/92	22100		Atteinte aux biens (maison et eglise demolies): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Izanias	27	M		Mopeb(mouvement -organisation-paysan De Bayaha)	

		14/12/92	51203		Détention (6 jours): chef de section
		14/12/92	51203		Torture (kalot marasse et bastonnade): chef de section
JOSEPH, Jackson	37	M			
		13/10/91	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jackson	35	M		Lite Pjou Changement	
		16/12/91	51204		Détention: Personnel de chef de section
		16/12/91	51204		Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section
JOSEPH, Jackson	38	M			
		08/01/92	42100		Exécution sommaire (par balle): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jacky	34	M			
		19/12/93	12106		Torture (cicatrices sur les mains; perte de mobilite des doigts): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		19/12/93	12106		Atteinte aux biens (gdes 1000 voles; meubles brises): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		22/04/94	12106		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (office, ventilateur, radio, farine): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Jacqueline	28	F		Kopad (comite Organisation Paysan Delbuis)	
		05/02/94	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		05/02/94	84300		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jaurel	33	F			
		11/93	51200		Torture (debout au soleil pendant 7 heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/93	51200		Détention (7 heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		27/10/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		27/10/93	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée et pillée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Jaurel	–	M			
		27/10/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Jean	30	M			
		02/10/91	75400		Disparition (petion ville): affiliation inconnue
JOSEPH, Jean	33	M			
		20/01/92	42103		Torture: Forces Armées d'Haïti
		20/01/92	42103		Disparition: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jean Camille		19	M		
		19/09/94	92202		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		19/09/94	92202		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		19/09/94	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jean Claude		16	M		
		30/10/91	53200		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
JOSEPH, Jean Claude		42	M		
		12/04/93	32100		Torture (bastonnade; djack): Forces Armées d'Haïti
		12/04/93	32100		Détention (plusieurs jours): Forces Armées d'Haïti
		12/04/93	32100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		12/04/93	32100		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jean Dieussonne		45	M	Adpn Depuis 95	
		03/02/94	84300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JOSEPH, Jean Louis	21	M		MPLT	
		25/12/93	84502		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOSEPH, Jean Obler	28	M		KOPAD	
		17/06/92	84300		Menaces et persécution: chef de section, Forces Armées d'Haïti
		03/02/94	84300		Menaces et persécution: chef de section, Forces Armées d'Haïti
		03/02/94	84300		Atteinte aux biens: chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jean Pierre	48	F			
		10/94	92400		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		10/94	92400		Atteinte aux biens (maison endommagée): affiliation inconnue
JOSEPH, Jean Robert	31	M		MODELK	
		17/10/91	12100		Torture (coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		17/10/91	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Jean Sony	27	M		Mpp; Opl	
		25/11/91	84401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		09/93	84401		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jean Willy	20	M			
		01/01/92	84200		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
		03/92	35100		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
		03/92	75705		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		01/01/92	84200		Torture: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jean-wilner	46	M		Gwoup Jen Tet Ansanm	

	23/09/94	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jeanette	40	F		
	23/12/92	22300		Détention (une journée che le chef de section): Personnel de chef de section
	23/12/92	22300		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
JOSEPH, Jeanty	45	M		
	19/09/94	84401		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	19/09/94	84401		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jn Louis	34	M	M.P.V	
	20/07/92	54300		Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
	19/07/92	54300		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
	23/10/93	54300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
	23/07/92	54300		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
	10/93	54300		Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
JOSEPH, Jn Pierre	33	M		
	03/10/94	23302		Torture (bastonnade, 260 coups , cicatrices): Forces Armées d'Haïti
	03/10/94	23302		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
	03/10/94	23302		Extorsion (gdes 1300): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jobner	36	M	Opl/kopad (comite Organisation Paysan Affilie Delbois)	
	05/02/94	84300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	05/02/94	84300		Atteinte aux biens (vol de meubles gdes 7500 et de marchandise, maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JOSEPH, Jocelyn	31	M	FNCD,	
	11/92	13100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/92	13100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jocelyn	24	M		
	03/93	53401		Détention: affiliation inconnue
JOSEPH, Jocelyne	29	F	Groupe De Femme Laviolette	
	30/09/91	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Joel	20	M		
	25/12/93	75700		Exécution sommaire: affiliation inconnue
JOSEPH, Joel	–	M		
	15/07/93	53303		Détention (2 fois): police
	15/07/93	53303		Extorsion (gdes 150): police
JOSEPH, Jonel	49	M		
	01/92	75705		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	01/92	75705		Détention: Forces Armées d'Haïti
	01/92	75705		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Josaphat	53	M		
	13/03/94	11200		Torture (10 kalots marassa, perte de dents): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	13/03/94	11200		Détention (5 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Josue	39	M	Tki (st-jean Bosco), Mcp, Fnod, Cath	
	12/11/91	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	12/11/91	75200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	12/11/91	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	12/11/91	75200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	25/02/93	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	25/02/93	75200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	25/02/93	75200		Extorsion (gdes 6000): Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	08/11/91	75200		Atteinte aux biens (magasin cambriolée): Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
JOSEPH, Josue	48	M		
	23/05/94	13104		Torture (bastonnade): chef de section. Personnel de chef de section
	23/05/94	13104		Détention (1 jour): chef de section. Personnel de chef de section
JOSEPH, Jude	18	M		
	11/92	81201		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/92	81201		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Julien	35	M	Deligue /comite De Quartier.	
	29/10/91	42201		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	29/10/91	42201		Torture (calotte ,djack,): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Julienne	21	F		
	29/09/91	75701		Disparition: affiliation inconnue
JOSEPH, Justime	46	M	RPPG, M.p.p.	

	23/09/94	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jeanette	40	F		
	23/12/92	22300		Détention (une journée che le chef de section): Personnel de chef de section
	23/12/92	22300		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
JOSEPH, Jeanty	45	M		
	19/09/94	84401		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	19/09/94	84401		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jn Louis	34	M	M.P.V	
	20/07/92	54300		Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
	19/07/92	54300		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
	23/10/93	54300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
	23/07/92	54300		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
	10/93	54300		Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Au
JOSEPH, Jn Pierre	33	M		
	03/10/94	23302		Torture (bastonnade, 260 coups , cicatrices): Forces Armées d'Haïti
	03/10/94	23302		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
	03/10/94	23302		Extorsion (gdes 1300): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jobner	36	M	Opl/kopad (comite Organisation Paysan Affilie Delbois)	
	05/02/94	84300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	05/02/94	84300		Atteinte aux biens (vol de meubles gdes 7500 et de marchandise, maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JOSEPH, Jocelyn	31	M	FNCD,	
	11/92	13100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/92	13100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Jocelyn	24	M		
	03/93	53401		Détention: affiliation inconnue
JOSEPH, Jocelyne	29	F	Groupe De Femme Laviolette	
	30/09/91	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Joel	20	M		
	25/12/93	75700		Exécution sommaire: affiliation inconnue
JOSEPH, Joel	–	M		
	15/07/93	53303		Détention (2 fois): police
	15/07/93	53303		Extorsion (gdes 150): police
JOSEPH, Jonel	49	M		
	01/92	75705		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	01/92	75705		Détention: Forces Armées d'Haïti
	01/92	75705		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Josaphat	53	M		
	13/03/94	11200		Torture (10 kalots marassa, perte de dents): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	13/03/94	11200		Détention (5 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Josue	39	M	Tkl (st-jean Bosco), Mup, Fncd, Cath	
	12/11/91	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	12/11/91	75200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	12/11/91	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	12/11/91	75200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	25/02/93	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	25/02/93	75200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	25/02/93	75200		Extorsion (gdes 6000): Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
	08/11/91	75200		Atteinte aux biens (magasin cambriolée): Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
JOSEPH, Josue	48	M		
	23/05/94	13104		Torture (bastonnade): chef de section. Personnel de chef de section
	23/05/94	13104		Détention (1 jour): chef de section. Personnel de chef de section
JOSEPH, Jude	18	M		
	11/92	81201		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/92	81201		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Julien	35	M	Deligue /comite De Quartier.	
	29/10/91	42201		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	29/10/91	42201		Torture (calotte ,djack,): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Julienne	21	F		
	29/09/91	75701		Disparition: affiliation inconnue
JOSEPH, Justime	46	M	RPPG, M.p.p.	

		12/08/92	21101		Torture (djack, marche sur le corps, bastonnade): police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/08/92	21101		Détention: police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/08/92	21101		Extorsion (gdes 200): police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Kerlange	30	M			
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
JOSEPH, Lacius	–	M			
		05/12/91	53306		Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	53306		Atteinte aux biens (vol d'argent et maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	53306		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JOSEPH, Lanio	45	M			
		12/12/92	22200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
		12/12/92	22200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
		12/12/92	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
JOSEPH, Lareus	40	M		D.P.R.	
		21/08/92	84300		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		21/08/92	84300		Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		21/08/92	84300		Extorsion (3200 gdes): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		03/10/92	84300		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		03/10/92	84300		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		03/10/92	84300		Atteinte aux biens (vol de meubles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		12/03/94	84300		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		12/03/94	84300		Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
					S
JOSEPH, Laurasia	31	F		Fond Puis Opl	
		09/94	61202		Torture (coups de fouet, de pied, marche sur le corps): Chef de section
		09/94	61202		Détention (+ heures): Chef de section
		09/94	61202		Extorsion (gdes 3500): Chef de section
JOSEPH, Leanie	26	F			
		22/12/91	22303		Torture (kalot marassa, bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		22/12/91	22303		Détention (5 heures de temps chez le chef de section): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Ledain	58	M			
		02/10/91	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	53400		Détention: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	53400		Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Lekdius	27	M		M.P.P	
		22/01/92	21101		Menaces et persécution: autre
JOSEPH, Lemercier	22	M			
		10/91	42100		Torture: affiliation inconnue
		10/91	42100		Détention: affiliation inconnue
		10/91	42100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
JOSEPH, Levisier	26	M		Tet Kole Ti Peyizan	
		24/10/91	61401		Torture (ligosse, hisse a un poteau, bastonnade et kalot marassa): Chef de section, Personnel de chef de section
		24/10/91	61401		Détention (2 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
		24/10/91	61401		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		24/10/91	61401		Extorsion (gdes 400): Chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Lherisson	65	M		Missionnaire; Ppk(Plante Kafe)	
		27/03/94	93404		Détention (4 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		27/03/94	93404		Extorsion (gdes 500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Lides	32	M			
		30/09/92	62105		Atteinte aux biens (saccagée sa maison): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JOSEPH, Limoune	49	M			
		29/09/91	75701		Disparition: affiliation inconnue
JOSEPH, Lionel	40	M			
		03/94	75200		Exécution sommaire: affiliation inconnue
JOSEPH, Litane	–	F			
		08/02/92	93501		Torture (bastonnade et 2 coups de peid au ceinture entrainant fausse couche et hemorragie): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/02/92	93501		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché

		08/02/92	93501		Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Livio	65	M			
		07/08/94	81201		Détention: Attaché, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
		30/10/92	81201		Détention: Attaché, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
		30/10/92	81201		Atteinte à la liberté: Attaché, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
JOSEPH, Lortus	52	M		M.p.p. (depuis 1986)	
		12/91	21200		Détention (chez le chef de section et 2 jours a l'avant-poste): Personnel de chef de section, Chef de section
		12/91	21200		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section
		12/91	21200		Extorsion (145 gourdes): Personnel de chef de section, Chef de section
JOSEPH, Losensia	45	F			
		10/91	53306		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Louimene	35	F		SOFA	
		30/10/93	14204		Extorsion (gdes 150): Attaché
JOSEPH, Louiselin	56	F		RPPG (president Groupement), M.p.p.	
		09/09/93	21100		Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section
		09/09/93	21100		Extorsion (gdes 150): Chef de section, Personnel de chef de section
		09/09/93	21100		Torture (djack): Chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Louisius	70	M			
		08/94	63103		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, autre
		08/94	63103		Atteinte aux biens (vol de bétail, d'outils): Personnel de chef de section, autre
JOSEPH, Luc	40	M			
		10/91	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Employé civil de l'Etat
JOSEPH, Luc	39	M		OPGN	
		04/11/91	43203		Atteinte aux biens (son ami a ete brule): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
		04/11/91	43203		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/91	43203		Menaces et persécution (sa femme): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Lucita	36	F		MPP	
		03/12/91	21201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Luckessy	30	M			
		12/12/91	42200		Disparition: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Luckner	26	M			
		02/10/91	75701		Disparition: Civils armés,
		02/10/91	75701		Torture (gifles, coup de de pied, coups de poing): Civils armés,
		02/10/91	75701		Détention: Civils armés,
JOSEPH, Lucnor	33	M		Mopemsc	
		25/06/94	84502		Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH, Personnel de chef de section
JOSEPH, Lunot	28	M		FETPAK	
		20/05/93	23302		Détention (chez le chef de section: 3h): Chef de section
		20/05/93	23302		Extorsion (gdes 200): Chef de section
		08/93	23302		Détention (quelques heures): Chef de section
		12/93	23302		Torture (il a ete rase): Chef de section
		12/93	23302		Extorsion (37 gdes): Chef de section
JOSEPH, Luter	35	M			
		19/07/94	71100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
		19/07/94	71100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
		19/07/94	71100		Menaces et persécution (19/07/94): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
JOSEPH, Madeleine	36	F		Mpmb (mouvement Paysan Mapou Belle-anse)/opl	
		10/92	92107		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		03/01/93	92107		Détention (2 jours): Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		03/01/93	92107		Extorsion (gdes 600): Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Manasse	27	M		Mouvman Peyizan Ste Suzanne	
		30/09/91	53303		Détention: Attaché, Chef de section
		30/09/91	53303		Atteinte aux biens (vol d'argent en deux temps): Attaché, Chef de section
		30/09/91	53303		Atteinte à la liberté: Attaché, Chef de section
JOSEPH, Marcel	-	M			
		28/10/93	51203		Menaces et persécution: Attaché
JOSEPH, Marcelus	-	M		Tet Ansanm	
		15/05/94	13100		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Chef de section, police
JOSEPH, Marcllin	19	M			

		13/05/93	71100	Exécution sommaire (2 balles/1 bras coupe/1 oeil creve): Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché
		13/05/93	71100	Atteinte aux biens (maison pillée): Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Marguerite	58	F		Comite Quartier De Dortoir
		11/91	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		11/91	42100	Atteinte aux biens (porte brisée): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Marianne	23	F		
		10/02/92	42100	Torture: Employé civil de l'Etat, Attaché
		10/02/92	42100	Viol et/ou abus sexuel: Employé civil de l'Etat, Attaché
		10/02/92	42100	Détention: Employé civil de l'Etat, Attaché
		10/02/92	42100	Tentative d'exécution: Employé civil de l'Etat, Attaché
JOSEPH, Marie Marthe		35	F	
		11/09/94	12200	Atteinte aux biens (vol): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/09/94	12200	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/09/94	12200	Torture (coup de pierre): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Marie Therese		26	F	
		02/10/91	42100	Torture (coups de pied, coups de poing): Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	42100	Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	42100	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Marie-marthe		30	F	
		29/10/93	51200	Atteinte aux biens (maison endommagée et perte de bétail): FRAPH
JOSEPH, Mariella	39	F		
		22/04/94	12106	Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106	Atteinte aux biens (bris du contenu de la maison): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Mario	16	M		
		29/10/93	51203	Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/10/93	51203	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Marsien	25	M		M.o.p.e.b.
		07/93	51203	Détention: FRAPH
		07/93	51203	Atteinte à la liberté: FRAPH
		12/05/93	51203	Menaces et persécution: FRAPH
JOSEPH, Mathieu	49	M		Group Brave
		04/11/91	43203	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Maudere	65	F		
		26/07/94	75100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
JOSEPH, Maxo	45	M		Coadep;opl
		04/01/93	91200	Torture (djack; bastonnade: plus de 150 coups et 200 coups le lendemain; paralyse partiel): Forces Armées d'Haïti, chef de section, Attaché
		04/01/93	91200	Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, chef de section, Attaché
		04/01/93	91200	Menaces et persécution (il a paye pour que la victime soit maltraite): Forces Armées d'Haïti, chef de section, Attaché
JOSEPH, Mercidieu	50	M		
		30/09/91	75202	Exécution sommaire: affiliation inconnue
JOSEPH, Meus Mme	–	F		Lepine Decide - Tet Ansanm
		05/11/93	54302	Menaces et persécution: Personnel de chef de section
JOSEPH, Meves	75	M		
		30/09/91	42100	Atteinte aux biens (pillage destruction de meubles): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Mezaire Walson		25	M	
		17/07/92	71100	Torture: Forces Armées d'Haïti
		17/07/92	71100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Michel	54	M		
		07/01/93	34100	Torture (pas de precision concernant le traitement): Forces Armées d'Haïti
		07/01/93	34100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/01/93	34100	Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Michel	–	M		
		04/93	92104	Torture (fouette avec un lasso): Chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104	Détention (5 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Michelet	25	M		Mpp Lavalas Il Est Le Deligue
		14/04/92	22301	Détention (13 jours a maissade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		14/04/92	22301	Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Milcame	30	M		
		07/02/94	84300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/02/94	84300	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Mileon	63	M		Mpp Membre Depuis 1984

31/01/92 22300 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

JOSEPH, Milot 45 M
28/10/91 35100 Torture (giffle et humile): Forces Armées d'Haïti
28/10/91 35100 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Mireille 45 F
30/09/91 42100 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 42100 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Attaché

JOSEPH, Mirianne 23 F Miel (mouvement Eleves L'ecole), Actuellement Comite Quartier Barriere Bouteille
11/02/92 42100 Exécution sommaire: Attaché, Autre
11/02/92 42100 Tentative d'exécution: Attaché, Autre
11/02/92 42100 Torture: Attaché, Autre
11/02/92 42100 Viol et/ou abus sexuel: Attaché, Autre
11/02/92 42100 Détention: Attaché, Autre
11/02/92 42100 Atteinte à la liberté: Attaché, Autre

JOSEPH, Mme Altenor – F
12/91 54102 Atteinte aux biens (jardin pillé et vol de bétail): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section

JOSEPH, Mme Boyer – F
28/12/91 52300 Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

JOSEPH, Mme Demeus 22 F Organisation Populaire Dupity
12/92 53306 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
12/92 53306 Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

JOSEPH, Mme Emile – F
10/91 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/91 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/91 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/91 53200 Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Mme Emmanuel 40 F MPP
12/93 21100 Atteinte aux biens (maison detruite): Chef de section, Personnel de chef de section, police
14/05/93 21100 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section, police
14/05/93 21100 Détention (1journée): Chef de section, Personnel de chef de section, police
12/93 21100 Torture (djack, basonnade, marche sur le corps, kalot marassa): Chef de section, Personnel de chef de section, police
12/93 21100 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, police

JOSEPH, Mme Moise 50 F Gwoupman Delande
27/03/94 93404 Détention (5 jours): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
27/03/94 93404 Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Modeste 25 M Se Reunit Avec Ses Camarades Pour Ecouter La Radio
30/10/93 63200 Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 63200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 63200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

JOSEPH, Mondes 29 M
28/04/92 22200 Torture: Forces Armées d'Haïti
28/04/92 22200 Détention: Forces Armées d'Haïti
28/04/92 22200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Morancy 67 M
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (gdes 15000, meubles, television, etc.): Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Muller 34 M Mpnk, Mpmb, Opl, 12 Groupements Paysans
29/10/93 92106 Menaces et persécution (encerclement de la maison + coup de feu): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
01/94 92106 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
01/94 92106 Extorsion (gdes 200): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
01/94 92106 Détention ((aide section billon)): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
01/94 92106 Extorsion (gdes 50): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

JOSEPH, Naclsse 59 M MPP
25/01/93 22303 Détention (chez le chef de section): Personnel de chef de section

JOSEPH, Neisma 33 M
30/09/91 53300 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
30/09/91 53300 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

JOSEPH, Nelson – M Komite Katye Veye Yo
26/09/93 32100 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue

		26/09/93	32100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
JOSEPH, Nelson	30	M		Opl (patrick Norzeus)	
		16/12/91	31404		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	31404		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Nerelus	34	M		A.p.n. (association Paysanne De Margot)	
		17/01/93	46101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		17/01/93	46101		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JOSEPH, Nolas	38	M		Mpp/lavalas Membre	
		18/12/92	22303		Torture (bastonnade: 35 coups): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, chef de section
		18/12/92	22303		Détention (1 jour a la caserne de maissade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, chef de section
JOSEPH, Occean Gabo		80	M		
		26/01/93	75200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		26/01/93	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Octama	–	M		Idea (institut Diocesain Pour L'education Des Adultes)	
		03/05/92	46200		Exécution sommaire: affiliation inconnue
		03/05/92	46200		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
JOSEPH, Odette	39	F		Tet Ansanb Bodare	
		07/09/94	31300		Menaces et persécution (mort): Forces Armées d'Haïti
		07/09/94	31300		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Odyssée	–	M			
		02/92	91107		Torture: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		02/92	91107		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Offillia	28	F			
		18/04/94	12106		Torture (giffles, coups): Forces Armées d'Haïti
		18/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		18/04/94	12106		Atteinte aux biens (table, lit, vaisselle, etc.): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Ogesson	–	M			
		05/12/91	53306		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	53306		Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	53306		Atteinte aux biens (vol d'argent et maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
JOSEPH, Olieme	20	F		HADESO	
		06/03/93	24301		Torture (bastonnade, kalot marassa): Civils armés
		06/03/93	24301		Détention (2 jours): Civils armés
		06/03/93	24301		Atteinte aux biens (destruction de propriete): Civils armés
JOSEPH, Olius	49	M		Partisan De Lavalas	
		09/09/94	12200		Extorsion (gdes 2500): police, Forces Armées d'Haïti
		08/09/94	12200		Menaces et persécution: police, Forces Armées d'Haïti
		09/09/94	12200		Détention (5 jours l'estere): police, Forces Armées d'Haïti
		09/09/94	12200		Torture (bastonnade: 80 coups): police, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Onel	46	M			
		13/08/92	84201		Détention: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Origene	40	M		O.P.D.	
		10/93	53300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		10/93	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JOSEPH, Origene Mme	–	F			
		10/93	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
JOSEPH, Patrick	–	M			
		18/01/93	14100		Torture: Attaché, FRAPH
		18/01/93	14100		Détention: Attaché, FRAPH
		18/01/93	14100		Atteinte à la liberté: Attaché, FRAPH
JOSEPH, Patrick	27	M		Lavalas	
		06/08/92	14100		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		06/08/92	14100		Atteinte à la liberté (de reunion): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		29/10/93	14100		Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		29/10/93	14100		Menaces et persécution (tentative d'arrestion): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOSEPH, Paul Emile	30	M		Bondye Bon,die Fo/union Aktivite/tet Ansanm, Pasyans/lavalas/fok Sa Change	
		17/03/92	54302		Torture (kalot marassa et bastonnade): Chef de section
		17/03/92	54302		Détention: Chef de section
JOSEPH, Paul Verus	36	M		ADPL	
		05/02/94	84300		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Peant	40	M		MPRL	
		14/08/94	46107		Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti, police, chef de section
		14/08/94	46107		Détention: Forces Armées d'Haïti, police, chef de section

		14/08/94	46107		Menaces et persécution (de bastonnade): Forces Armées d'Haïti, police, chef de section
		14/08/94	46107		Extorsion (gdes 900): Forces Armées d'Haïti, police, chef de section
JOSEPH, Peguy	23	M		F.e.j.e.l.	(n'existe Plus)
		21/04/93	42200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		21/04/93	42200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		21/04/93	42200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Pelota	–	M			
		11/91	53200		Torture (bastonnade: 350 coups): Forces Armées d'Haïti
		11/91	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	53200		Atteinte aux biens (vol: gdes 3000 et de ses animaux, pillage de sa maison, vol de son lit): Forces Armées d'Haïti
		11/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Phillipe	60	M			
		04/93	92104		Torture (fouette): Chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104		Détention (3 heures): Chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104		Menaces et persécution (de fouetter encore): Chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Philomene	18	F		Association	
		04/94	53400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Philomene	60	F			
		02/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		02/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		02/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		02/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Pierre	32	M			
		25/09/92	42100		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		25/09/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		25/09/92	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		25/09/92	42100		Atteinte aux biens (gdes 2250 payes): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Pierre	43	M			
		07/07/93	34100		Torture (bastonnade: plus de 100 coups): Forces Armées d'Haïti
		07/07/93	34100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		07/07/93	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		09/07/93	34100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Pierre	–	M			
		30/09/92	62105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		12/91	62105		Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/09/92	62105		Atteinte aux biens (pillage et destruction de ses deux maisons): Chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Plantin	–	M			
		11/93	93401		Menaces et persécution (l'impaler sur une baionnette): FRAPH, Autre
JOSEPH, Ramil	–	M		Catholique, Sjpc, Fncd Lavalas, Cth	
		22/10/93	92301		Tentative d'exécution (coups de feu en sa direction): Forces Armées d'Haïti, chef de section
		22/10/93	92301		Torture (coups de crosse fusil): Forces Armées d'Haïti, chef de section
		22/10/93	92301		Atteinte aux biens (endomage les choses de la maison au moyen des coups de feu): Forces Armées d'Haïti, chef de section
JOSEPH, Raymond	38	M			
		28/09/94	75203		Disparition (rue du centre): affiliation inconnue
		28/09/94	75203		Détention: affiliation inconnue
		28/09/94	75203		Menaces et persécution: affiliation inconnue
JOSEPH, Raymonde	28	F			
		19/12/93	12106		Torture (coup a une femme enceinte de 6 mois): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (bris des miroirs, meubles etc.): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		10/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOSEPH, Remy	21	M		Ov30(organisation Des Victimes Du 30 Sept 91/cath/(ov30) Son Frere	
		02/10/91	47200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	47200		Atteinte aux biens (porte de maison brisée.): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Renald	23	M		ADEB	
		15/04/92	75701		Torture (djack, bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		15/04/92	75701		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		15/04/92	75701		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		15/04/92	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		15/04/92	75701		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

JOSEPH, Roger	22	M			
		07/93	81200		Torture (bastonnade): Employé civil de l'Etat, Attaché
		07/93	81200		Détention: Employé civil de l'Etat, Attaché
JOSEPH, Ronel (ti-ronel)		27	M		Rpw Rasamblemen Popile Wanpmiut
		02/02/92	75705		Torture: Forces Armées d'Haïti
		02/02/92	75705		Détention: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	75705		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Roselaine	22	F			
		22/10/91	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Roseline	–	F			
		10/08/93	75700		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		10/08/93	75700		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Rosette	41	F			
		07/10/91	22200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		07/10/91	22200		Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOSEPH, Rosilta	31	F			
		06/93	14206		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		06/93	14206		Extorsion (extorquée 30 g): Personnel de chef de section
JOSEPH, Rosina	–	F			
		07/10/91	21100		Exécution sommaire: Personnel de chef de section
JOSEPH, Roulisse	45	M		A.D.A.	
		02/02/92	51100		Détention (10 heures): Personnel de chef de section, Chef de section
JOSEPH, Sadrak	15	M			
		30/09/91	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Sainrile	50	M		Tet A Tet	
		29/07/92	14203		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
		29/07/92	14203		Extorsion (180 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
JOSEPH, Saivilma	70	M		TkJ; Mpp	
		28/12/92	21102		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		28/12/92	21102		Détention (un jour): Forces Armées d'Haïti
		28/12/92	21102		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		28/12/92	21102		Extorsion (gdes 250 et 1 coq): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Saul	27	M		Lavalas	
		10/03/94	20000		Détention: Personnel de chef de section, chef de section
		10/03/94	20000		Extorsion (gdes 2250): Personnel de chef de section, chef de section
		10/03/94	20000		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, chef de section
JOSEPH, Sauvene	40	M		OPL	
		22/03/94	21202		Torture (bastonnade): FRAPH
		22/03/94	21202		Détention (bureau du fraph): FRAPH
		22/03/94	21202		Extorsion (gdes 105, maison incendiée): FRAPH
JOSEPH, Sauveur	45	M			
		12/12/92	22302		Détention (une journée, caserne de maissade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		12/12/92	22302		Extorsion: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Sidoine	38	M		Coordonateur Milpa	
		28/07/93	14202		Atteinte à la liberté: chef de section, FRAPH
		28/07/93	14202		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): chef de section, FRAPH
		30/09/92	14202		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): chef de section, FRAPH
JOSEPH, Silfa	45	M			
		29/11/91	61103		Exécution sommaire (suite à torture): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Sinabe	12	F			
		18/04/94	12100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Smith	33	M		Oddl (organisation De Developpement Detour Laborde)	
		16/11/91	12100		Torture (bastonnade, kalot marassa, blessures): Forces Armées d'Haïti
		16/11/91	12100		Détention (caserne toussaint louverture): Forces Armées d'Haïti
		16/11/91	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Solange	36	M			
		17/10/93	22101		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, St Martin	38	M		Membre D'un Groupement De Paysans	
		16/02/92	62106		Torture (kalot, coups de pied; bastonnade): Personnel de chef de section
		16/02/92	62106		Détention: Personnel de chef de section
		16/02/92	62106		Extorsion (gdes '00): Personnel de chef de section
JOSEPH, St Victor	–	M			
		11/02/92	42100		Exécution som ire: Attaché, Autre
		11/02/92	42100		Torture: Attacl Autre

		11/02/92	42100		Détention: Attaché, Autre
		11/02/92	42100		Atteinte à la liberté: Attaché, Autre
		11/02/92	42100		Tentative d'exécution: Attaché, Autre
JOSEPH, St Victor	24	M			
		30/09/91	42100		Torture: Employé civil de l'Etat, Attaché
JOSEPH, St.jean	–	M			
		30/10/93	15204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, St.louis	28	M		Opb (banie Opl) Organizasyon Popile Bas Fanal	
		07/92	52101		Torture (bastonnade: 9 coups): Forces Armées d'Haïti
		00/92	52101		Forces Armées d'Haïti
		00/92	52101		Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Talius	35	M		Mopeb(mouvement -organisation-paysan De Bayaha)	
		27/10/93	51203		Détention (une durée non precise): Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	51203		Atteinte aux biens (on a brise tous ses biens mobiliers): Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	51203		Torture: Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Thanase	44	M		Comite Quartier Pour Le Changement De Lafiteau	
		10/10/93	71200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Therese	39	F			
		10/91	75701		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
JOSEPH, Tonny	–	M			
		04/06/94	35200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		04/06/94	35200		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		04/06/94	35200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Toussaint	44	M		Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre Depuis 1990	
		16/09/93	22300		Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		16/09/93	22300		Détention (6 heures): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Ulrick	45	M		Odep Org Developpement Paysan	
		30/10/93	11103		Tentative d'exécution (1 balle): Chef de section
JOSEPH, Valery	32	M		APVT	
		16/10/91	53200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, blessure a la tête et ala main gauche): Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	53200		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Venant	48	M		Mpp Lavalas	
		15/01/92	22202		Atteinte aux biens: chef de section, police
		15/01/92	22202		Détention. chef de section, police
		10/03/92	22202		Menaces et persécution: chef de section, police
		15/01/92	22202		Menaces et persécution: chef de section, police
JOSEPH, Vierge	70	F		Ojmr Organisation Des Jeunes Raboteau	
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (portes et fenetres brisées argent vole): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Torture (kalot, bastonnade, forcée de boire de boue de l'eau boueuse): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Viergile	–	M			
		23/09/92	62105		Atteinte aux biens (destruction de sa maisonnette): chef de section, Personnel de chef de section
JOSEPH, Waigele	24	M		Tet Kole Elitpa	
		08/08/93	14200		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
		08/08/93	14200		Torture (giffle; coups de pied): affiliation inconnue
		08/08/93	14200		Menaces et persécution (marronage): affiliation inconnue
JOSEPH, Walker	23	M		Comite Quartier Cite Champin	
		10/93	42100		Torture (bastonnade: par un groupe dinvidus habilles de grandes robes noires): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Walnas	31	M		Brigade De Vigilance De Zone Polée Cite Soleil	
		11/93	75701		Atteinte à la liberté: FRAPH
		29/09/91	75701		Menaces et persécution: FRAPH
JOSEPH, Westerband	52	M			
		02/10/91	53400		Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Wilbert	31	M			
		07/10/94	75203		Exécution sommaire: FRAPH
		07/10/94	75203		Atteinte à la liberté: FRAPH
JOSEPH, Wilfrid	22	M		OPL	
		08/06/93	11200		Torture (bastonnade dans la rue): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Wilfrid	25	M		MITPA	
		15/12/91	14202		Atteinte à la liberté: Civils armés

		15/12/91	14202		Menaces et persécution (marronage): Civils armés
JOSEPH, Wilfrid	37	M		Tet Kole Ti Peyizan	
		15/10/91	61401		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
		15/10/91	61401		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
		15/10/91	61401		Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
		07/11/91	61401		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
JOSEPH, Williana	35	F			
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (meubles brules): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
JOSEPH, Willa	33	M		Pavt(asosyasyon Popile Veyeyo Troudino	
		31/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/93	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Wilner	–	M			
		08/94	43302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Wilson	44	M		Modem(mouvement.org.devolop.etang.morne.	
		04/09/94	72201		Torture (bastonnade/thomazeau): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		04/09/94	72201		Extorsion (gdes 900): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Wisnick	29	M		Opl/ Otappl	
		07/07/93	11100		Atteinte aux biens (vols de biens personels): Forces Armées d'Haïti
		07/07/93	11100		Détention (11 jours): Forces Armées d'Haïti
		07/07/93	11100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/07/93	11100		Torture (coups de pieds): Forces Armées d'Haïti
	JOSEPH, X				
		08/02/92	93501		Exécution sommaire (2 coups de pied dans la ceinture de sa mere): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/02/92	93501		Torture (bastonnade de sa mere): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JOSEPH, Yves	33	M		OPL	
		26/10/92	11202		Torture (coups de crosse, bastonnade): Attaché
		26/10/92	11202		Extorsion (gdes 200): Attaché
JOSEPH, Yves	28	M			
		12/91	75705		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JOSEPH, Yvon	37	M			
		30/09/91	75700		Disparition: affiliation inconnue
JOSEPH THEOPHILE, Bernadette			44	F	Tet Kole Ti Peyizan
		11/91	61404		Torture (ligotée; bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section
		11/91	61404		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
		11/91	61404		Atteinte aux biens (gdes 15000;1 bétail; maison detruite): Personnel de chef de section, Chef de section
JOSEPH-AVRIL, James			29	M	
		20/12/91	72201		Torture: Forces Armées d'Haïti
		20/12/91	72201		Détention: Forces Armées d'Haïti
		20/12/91	72201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JOSMA, Michel	46	M			
		31/12/93	34501		Torture (coups de crosse de fusil): Employé civil de l'Etat
JOSUE, Chenet	–	M			
		29/03/94	75700		Exécution sommaire: Attaché
JOSUE, Louis	27	M		Caritas; Resistance; Coprocheclta; Organisation Paysane De Milot	
		02/11/91	44200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		18/11/91	44200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		12/91	44200		Détention: Forces Armées d'Haïti
JOURDAIN, Jean Maurice			25	M	
		11/04/93	35100		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
		11/04/93	35100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
JOY, Marie	36	F			
		03/10/91	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	42100		Exécution sommaire (de son bebe): Forces Armées d'Haïti
JOYEUX, Ovnick	39	M			
		05/94	73201		Torture: Forces Armées d'Haïti
		05/94	73201		Détention: Forces Armées d'Haïti
JUATE, Pierre Marie	23	M		Mouvman Peyizan Madlen	
		19/03/93	74305		Torture (5 kaiot marassa, bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		19/03/93	74305		Détention (4 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	74305		Torture (bastonnade: 55 coups): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	74305		Détention (5 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

		03/10/91	74305		Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
JUILLET, Rodolph	24	M		Kpdl Konbit Popile Pou Devlopman Lachapelle/mandataire Fncd	
		13/11/91	15300		Menaces et persécution: police
		13/11/91	15300		Torture (bastonnade): police
JULES, Andre	–	M			
		04/94	93402		Atteinte à la liberté (procession religieuse): Forces Armées d'Haïti
		04/94	93402		Menaces et persécution (injurie d'etre lavalassien): Forces Armées d'Haïti
JULES, Andre Joseph	27	M		KORET	
		26/05/92	93402		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		26/05/92	93402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JULES, Brevil	20	M			
		15/04/93	75200		Exécution sommaire: Civils armés
JULES, Chriget	24	M		Acjc=>	Association Culturelle Jeunesse Croix-maitou
		05/94	71200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/94	71200		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
JULES, Dieufaite	18	M			
		03/92	34400		Torture (coups de fouet): Forces Armées d'Haïti
		03/92	34400		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		03/92	34400		Atteinte à la liberté (gdes 150): Forces Armées d'Haïti
JULES, Gephillis	49	M			
		05/94	34503		Torture (bastonnade: 100 coups): Chef de section, Personnel de chef de section
		05/94	34503		Détention (14 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
		05/94	34503		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		05/94	34503		Extorsion (gdes 350 et perte de bétail): Chef de section, Personnel de chef de section
JULES, Hugo	43	M			
		10/91	52100		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
JULES, Jacques	45	M		Mpo/	Mouv Paysan D'oguouape
		03/92	47300		Atteinte aux biens (maison détruite): Chef de section
		03/92	47300		Atteinte à la liberté: Chef de section
		03/92	47300		Menaces et persécution: Chef de section
JULES, Pierre Lejeune		27	M		Kdt/mjr
		01/10/91	93402		Torture (bastonnade: (12), coups de de crosse): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	93402		Détention (10 autres fraph): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	93402		Atteinte à la liberté (ordonne a dire voici le communiste qui soutien aristide): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	93402		Menaces et persécution (marche a genoux avec deux pierres en mains): Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	93402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	93402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JULES, Ultansye	44	M		Asosyasyon Konbit Mize	
		03/92	34400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		03/92	34400		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		03/92	34400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		03/92	34400		Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti
JULES, Wiss	26	M		O.P.K	
		10/10/91	52100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		01/93	52100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		01/93	52100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
JULES ST-JUSTE, Julien		45	M		
		10/12/92	61103		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/12/92	61103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/12/92	61103		Atteinte aux biens (bris de meubles, de portes et de fenetres): Forces Armées d'Haïti
		04/92	61103		Détention: Forces Armées d'Haïti
		04/92	61103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		26/02/92	61103		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		26/02/92	61103		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/92	61103		Détention: Forces Armées d'Haïti
JULIEN, Bonel	38	M		Tet Ansanm Guillaume	
		05/02/94	84300		Menaces et persécution: chef de section
		05/02/94	84300		Atteinte aux biens (maison incendiée): chef de section
JULIEN, Brunette	32	F			
		07/93	75705		Torture (3 giffles): Civils armés
		07/93	75705		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Civils armés
JULIEN, Carline	10	F			
		02/94	75701		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti

JULIEN, Dieudonne	34	M			
	10/10/91		51100		Détention: FRAPH
	10/10/91		51100		Tentative d'exécution (par balles): FRAPH
JULIEN, Eddy	–	M			
	19/10/91		34100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	19/10/91		34100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	19/10/91		34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	19/10/91		34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JULIEN, Fritzner	33	M		Catholique, Fenatapa	
	30/10/93		92301		Menaces et persécution (balles tirées au-dessus de la maison): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93		92301		Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
JULIEN, Jeanette	28	F		Lavalas	
	18/04/94		12106		Atteinte aux biens: Attaché
	22/04/94		12106		Atteinte aux biens (pillage): Attaché
	22/04/94		12106		Menaces et persécution: Attaché
	18/04/94		12106		Torture (bastonnade): Attaché
	18/04/94		12106		Torture (bastonnade kalot): Attaché
JULIEN, Lufete	33	M			
	17/11/92		75700		Torture: Civils armés, police, Forces Armées d'Haïti
	17/11/92		75700		Détention (9 jours): Civils armés, police, Forces Armées d'Haïti
JULIEN, Marjorie	23	F		Mouvman Fanm Solino, Association Tête Ensemble De Cite Marc	
	10/08/93		75203		Tentative d'exécution (2 balles): Forces Armées d'Haïti
	10/08/93		75203		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	02/94		75701		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
	02/94		75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	02/94		75701		Atteinte aux biens (vol gdes 19000): Forces Armées d'Haïti
JULIEN, Mercilien	37	M		Tet Kole Tl Peyizan	
	29/10/91		61402		Torture (bastonnade, coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	29/10/91		61402		Détention (26 jours jean rabel): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	29/10/91		61402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	11/91		61402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	11/91		61402		Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
JULIEN, Onel	32	M		Organisation Pour La Developpement De Mavaco/FNCD/Il Etait Meudateu	
	05/93		31201		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
	05/93		31201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JULIEN, Posy	69	M		Mouvement Developpement De Belle-anse (hodeb)/lavalas	
	11/91		93500		Détention (1 soirée): Forces Armées d'Haïti
	11/91		93500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JULIEN, Romelus	59	M			
	09/94		31201		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
JULIEN, Wilson	20	M			
	27/06/94		11401		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	27/06/94		11401		Détention (2 jours et 1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	27/06/94		11401		Extorsion (493 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
JULIEU, Antonie	–	M			
	26/12/93		42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
JULMICE, Carlo	–	M			
	10/91		43201		Détention: Forces Armées d'Haïti
JULMISTE, Catherine		–	F		
	01/10/91		42100		Tentative d'exécution (elle s'est echappée de justesse): Forces Armées d'Haïti
JULMISTRE, Tony	33	M			
	30/10/93		47100		Détention (3 heures): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93		47100		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93		47100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
JUMEAU, Emmanuel	34	M		Animateur: Organisation Paysan Bahon	
	13/11/91		43103		Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	13/11/91		43103		Extorsion (gdes 500): Attaché, Forces Armées d'Haïti
JUSME, Theodore	27	M			
	10/91		75203		Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
JUSTE, Deselie	73	F		Mouvement Pour La Democratie Et Les Droits Humains	

		04/92	75701		Torture: Civils armés
		04/92	75701		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Civils armés
JUSTIN, Annette	52	F			
		05/02/94	84300		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		05/02/94	84300		Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
JUSTIN, Jn Raymond	42	M		AJDS	
		16/12/91	34100		Torture (djack; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	34100		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
JUSTIN, Previlus	40	M		Monem (mouvman Neg Mawouj)	
		29/03/93	61302		Torture (coups d a la tête, a l'estomac): Forces Armées d'Haïti
		29/03/93	61302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
JUSTINIEN, Jean-baptiste	37		M		
		02/10/91	53402		Exécution sommaire (mort dans l'incendie de sa maison): Forces Armées d'Haïti
JUSTIYIN, Innocent	–		M		
		05/12/91	53306		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	53306		Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		05/12/91	53306		Atteinte aux biens (vol d'argent et maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
KADER, Marius	30	M			
		02/10/91	45201		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
KAMAN, Francois	36	M			
		30/09/91	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
KANDJO, Ermina	55	F		Sympathisant	
		07/08/94	81200		Extorsion (gdes 300): Attaché
		07/08/94	81200		Détention: Attaché
		07/08/94	81200		Menaces et persécution: Attaché
KE-W,	–	M			
		26/02/93	41200		Atteinte à la liberté: Civils armés
		26/02/93	41200		Menaces et persécution: Civils armés
KEKZARET, Wihe	60	M		Odpl (organisation Defense Paysan)	
		05/02/94	84300		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, FRAPH
		05/02/94	84300		Atteinte aux biens (vol de documents): Personnel de chef de section, FRAPH
KEMIEL, Petion	45	M		OPC	
		09/93	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
		08/09/92	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
		17/11/91	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
		23/11/93	43203		Extorsion (gdes 600): Chef de section, Attaché
KENS, Herard	26	M		MKET	
		17/02/94	75400		Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		17/02/94	75400		Détention (3 jours): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		17/02/94	75400		Atteinte aux biens (maison fouillée): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
KERLINE, Desir	35	F			
		13/12/91	11400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre, Personnel de chef de section
KERNISSANT, Victorien		31		M	Président(3e Comité De Quartier)
		09/12/91	41200		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil; deshabillé; coups de pied). Forces Armées d'Haïti
		09/12/91	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		09/12/91	41200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
KERNIUS, Jean Odelin		22		M	Militant Fenoh
		14/02/94	74300		Torture (kalot marassa, bastonnade: 200 coups, coups de crosse de fusil). Attaché, Forces Armées d'Haïti
		14/02/94	74300		Détention (3 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		04/94	74300		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
KERSAINT, Sainvilnor		38		M	Sympathisant Lavalas
		11/93	62100		Torture (kalot marassa, djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		11/93	62100		Détention: Forces Armées d'Haïti
KERSUZON, Charles	25	M			
		07/02/93	42100		Exécution sommaire: affiliation inconnue
KERVETIS, Clouis	25	M		T.K.L.	
		19/11/91	42200		Torture (coup de fouet; puis des calottes le 08/11/91): autre
		08/11/91	42200		Menaces et persécution: autre
KOLA, Jeanina	39	F		Groupe Fanm Vanyan, Lavalas	
		29/03/94	91105		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
KONFIDENT, Sobner		–		M	
		12/10/91	92400		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti

		12/10/91	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
L'AMOUR, Jean Claude	42		M		
		16/12/91	75701		Exécution sommaire: Civils armés
		16/12/91	75701		Torture: Civils armés
L'AMOUR, Jean Paul	22		M		Aspds (association Peuple Cite Soleil)
		16/12/91	75701		Torture: Civils armés
L'AMOUR, Samuel	24		M		
		15/07/94	75701		Exécution sommaire: Civils armés
		16/12/91	75701		Torture: Civils armés
L'OFFICE,	–		M		
		09/10/91	15300		Détention: police, chef de section
		09/10/91	15300		Torture (djack, bastonnade): police, chef de section
LABADY, Macksene	40		M		M.p.p., Lavalas
		13/10/94	22200		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		13/10/94	22200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		08/01/94	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		08/01/94	22200		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		13/09/92	22200		Atteinte aux biens (ils ont tue des bétails): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LABONTE, Charles	32		M		
		03/11/91	11100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		03/11/91	11100		Menaces et persécution (marron 3 ans): Forces Armées d'Haïti
		03/11/91	11100		Torture (djack, marche sur le corps, blessure): Forces Armées d'Haïti
LABONTE, Charles	–		M		
		03/11/91	11100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		03/11/91	11100		Torture (bastonnade, kalot marassa et djack): Forces Armées d'Haïti
LACERNE, Beaubrun		32	M		
		13/08/93	15302		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		13/08/93	15302		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		13/08/93	15302		Extorsion (gdes 200): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		13/08/93	15302		Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
LACOMBE, Fritgnel	13		M		
		03/02/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
LACORTE, Jean Claude		32	M		Femodec
		24/05/92	42301		Menaces et persécution: autre
LACOSSADE, Seramand		29	M		
		10/93	32101		Détention: Forces Armées d'Haïti
LACOSSADE, Sevoyel		39	M		
		20/09/94	34107		Détention (plusieurs jours): Forces Armées d'Haïti
		20/09/94	34107		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LACOSSIERE, Roger		35	M		
		09/10/91	21101		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		28/05/94	21101		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LACOT, Bellefleur	32		M		
		20/10/93	85204		Détention: Forces Armées d'Haïti
		20/10/93	85204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LADEMA, Romanes	30		M		Eglise Methodiste D'haiti, Organisation Pop. Gros-marin, Lavalas 100 %, O.p.l
		16/11/92	84200		Torture (bastonnade: 125 coups): Forces Armées d'Haïti
		16/11/92	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		21/11/92	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		21/11/92	84200		Atteinte aux biens (vol gdes 5000): Forces Armées d'Haïti
LADOUCEUR, Mme Gislaine		35	F		Sofa Solidarite Fanm/ Unifanm
		12/91	93304		Menaces et persécution: affiliation inconnue
LADOUCEUR, Nicolas		40	M		
		09/93	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAFAGNE, Jn Brire	40		M		T.K.L.
		11/01/92	84500		Atteinte aux biens (vol de bétail et de recolte): Forces Armées d'Haïti
		11/01/92	84500		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		11/01/92	84500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAFLECHE, Jn Ronald		24	M		
		06/94	35100		Tentative d'exécution (coup de poignard): Forces Armées d'Haïti
		06/94	35100		Torture (coups de crosse): Forces Armées d'Haïti
LAFLEUR, Beatrice	25		F		CAUSB
		10/93	92106		Détention (3 heures): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		10/93	92106		Atteinte à la liberté (accuse de colleur de photo d'aristide): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LAFLEUR, Edma	32		M		Apesse/FNCD

04/10/91 92200 Menaces et persécution (les militires inconnus lui cherchaient): Forces Armées d'Haïti

LAFLEUR, Herma 49 M Mpmb; Opl
25/12/93 92106 Menaces et persécution: chef de section, Personnel de chef de section
25/12/93 92106 Détention (5 jours): chef de section, Personnel de chef de section
25/12/93 92106 Atteinte aux biens (gdes 500): chef de section, Personnel de chef de section

LAFLEUR, Laurette 50 F
10/93 92106 Détention (4 heures): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

LAFLEUR, Maude – F
22/11/93 34301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
22/11/93 34301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

LAFLEUR, Maude 23 F
03/94 34301 Détention (3 jours et demi): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

LAFLEUR, Thelor 34 MPP
03/09/93 22102 Détention: FRAPH, Attaché
04/12/91 22102 Menaces et persécution: FRAPH, Attaché
04/12/91 22101 Atteinte aux biens: FRAPH, Attaché
31/10/93 22102 Menaces et persécution: FRAPH, Attaché
31/10/93 22102 Atteinte aux biens: FRAPH, Attaché

LAFOND, Fanes 25 M
08/92 92400 Torture (2 coups de revolver a la tête): Forces Armées d'Haïti
08/92 92400 Menaces et persécution (bousculade avec un velo): Forces Armées d'Haïti

LAFOND, Jimmy 31 M
21/02/94 75200 Atteinte aux biens (vol de chaine, montre, souliers): police, Civils armés
21/02/94 75200 Détention (4 jours): police, Civils armés
21/02/94 75200 Tentative d'exécution: police, Civils armés
21/02/94 75200 Torture (dkack bastonnade, marche sur le corps): police, Civils armés
21/02/94 75200 Tentative d'exécution: police, Civils armés

LAFOND, Justin 39 M Petit Planteur De Maire Rouge; Fncd-> 90
04/04/94 92202 Menaces et persécution: Civils armés
04/04/94 92202 Atteinte aux biens (vol -pillage): Civils armés

LAFOND, Marie Lizette – F
24/08/92 84000 Torture (bastonnade, kalot): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
24/08/92 84000 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
24/08/92 84000 Atteinte à la liberté (reunion de priere): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

LAFONT, Gesnel 25 M Kopa; Cdc; Opl
10/02/93 92200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/02/93 92200 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/02/93 92200 Extorsion (gdes 250): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

LAFONTANT, – M
05/12/91 81200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché

LAFONTANT, Gestin 40 M
11/93 91103 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
11/93 91103 Détention: Forces Armées d'Haïti
11/93 91103 Menaces et persécution (de repeter la bastonnade): Forces Armées d'Haïti

LAFONTANT, Ilriss – M
08/08/92 93100 Détention: Forces Armées d'Haïti

LAFONTANT, Iris – F
13/08/92 93100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
13/08/92 93100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

LAFONTANT, P. Paul 39 M Parti Lavalas Depuis 90, Apd - Association Planteurs Depuis 94
05/12/91 81200 Torture (kalot, coup de pied, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/12/91 81200 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/12/91 81200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
05/12/91 81200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

LAFOREST, Fritz 52 M
16/07/94 75200 Exécution sommaire: affiliation inconnue

LAFORTUNE, Astrel 43 M
22/04/94 12106 Torture (kalot marassa; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

LAFORTUNE, Daphne 15 F
22/04/94 12106 Torture (coup de pied a l'oeil): Forces Armées d'Haïti

LAFORTUNE, Fritz – M Org Mankandal
12/10/92 34100 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
12/10/92 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

	12/10/92	34100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LAFORTUNE, Jacques	26	M		
	15/07/94	75701		Disparition: FRAPH
LAFRANCE, Gerome	27	M		
	05/03/94	75700		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	05/03/94	75700		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	18/03/94	75700		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LAFRANCE, Roger	25	M		
	09/11/92	13105		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel et chef de section
LAFRANS, Sifrael	78	M		
	01/10/93	13100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	01/10/93	13100		Menaces et persécution (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti
	01/10/93	13100		Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti
LAFUERRE, Pierre Richard	–	M		
	15/04/92	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti
	15/04/92	75701		Détention: Forces Armées d'Haïti
LAGARDE, Jaward	40	M	Mpmb (mouvman Peyizan Mapon Belans)	
	15/01/92	92106		Détention (3 jours): Chef de section
	15/01/92	92106		Menaces et persécution: Chef de section
	15/01/92	92106		Extorsion (gdes 3000): Chef de section
	23/10/93	92106		Détention: Chef de section
	23/10/93	92106		Extorsion (gdes 500): Chef de section
LAGARDE, Tony	28	M	Mpmb/ Opl	
	10/10/92	92107		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section
	10/92	92107		Menaces et persécution: Chef de section
	10/92	92107		Extorsion (payer une bouteille de "tafia"): Chef de section
LAGUERRE, Andre	–	M		
	06/06/93	84403		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LAGUERRE, Buteau	32	M		
	04/10/91	75701		Tentative d'exécution (atteint par deux balles): Forces Armées d'Haïti
LAGUERRE, Dominique	39	M		
	11/92	81201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	11/92	81201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	11/92	81201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAGUERRE, Edner	49	M	Ma Femme Appartient A Gwoupman Fanm	
	10/08/94	91100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	10/08/94	91100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/08/94	91100		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
LAGUERRE, Fatherson	25	M		
	08/09/93	75100		Torture: Attaché, police, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	08/09/93	75100		Détention (6 jours): Attaché, police, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	08/09/93	75100		Extorsion: Attaché, police, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LAGUERRE, Fritz	40	M	Lavalas	
	08/05/93	92100		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
	08/05/93	92100		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
	29/02/94	92100		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
LAGUERRE, Gary	19	M		
	10/09/94	14100		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
	10/09/94	14100		Détention (5 jours avant-poste): affiliation inconnue
LAGUERRE, Jean-herold	29	M		
	30/09/91	61301		Torture (ramasser a main nue des pneus enflammes): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	61301		Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	61301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	14/08/93	61301		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	14/08/93	61301		Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	61301		Menaces et persécution: affiliation inconnue
LAGUERRE, Luckner	33	M		
	16/07/92	74200		Torture (coups de crosse de revolver; bastonnade): Attaché
LAGUERRE, Manolin	45	M		
	02/10/91	35100		Exécution sommaire (2 balles a la tête): Forces Armées d'Haïti
LAGUERRE, Marcel	–	M		
	05/01/94	84300		Torture (bastonnade, coups de fusil): Personnel de chef de section
	05/01/94	84300		Détention: Personnel de chef de section
LAGUERRE, Michel	22	M		
	08/94	84000		Exécution sommaire (prison gablon, mort dans sa cellule, par suite de tortures): Forces Armées d'Haïti, Attaché

		08/94	84000	Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/94	84000	Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/94	84000	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LAGUERRE, Nophane				
		12/02/92	91100	Torture (bastonnade: 1 coup): Chef de section, Employé civil de l'Etat, Autre
		12/02/92	91100	Extorsion (gdes 50): Chef de section, Employé civil de l'Etat, Autre
LAGUERRE, Nophane	43	M		Kob/mouvement Paysan Belomy Populaire/opl/cooperative
		02/92	91105	Torture (1 coup baton a la tête): Chef de section, Attaché
		02/92	91105	Atteinte à la liberté (victime parlait de "developement soutenu"): Chef de section, Attaché
		02/92	91105	Atteinte aux biens (vol gdes 50): Chef de section, Attaché
		03/93	91105	Torture (coup de poign arrachant 4 dents): Chef de section, Attaché
		03/93	91105	Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
		03/93	91105	Atteinte aux biens (vol gdes 1): Chef de section, Attaché
LAGUERRE, Saint-apre	60	M		La Victime Ne Connait Pas Le Nom De Son Groupe
		10/10/93	41100	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
LAGUERRE, Tibet	–	M		Membre D'un Groupement De Paysans
		16/02/92	62106	Torture (kalot, coups de pied; bastonnade): Personnel de chef de section
		16/02/92	62106	Détention: Personnel de chef de section
		16/02/92	62106	Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
LAGUERRE, Utila	49	F		Sympathisant Lavalas
		13/08/92	84200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	84200	Atteinte aux biens (maison brulée, vol gdes 750): Forces Armées d'Haïti
LAGUERRE, Vanel	29	M		Mpl (mouvement Paysan Lazile)
		03/08/94	31200	Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti, chef de section
		03/08/94	31200	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, chef de section
		03/08/94	31200	Extorsion (gdes 2750): Forces Armées d'Haïti, chef de section
LAGUERRE, Vertidieu	42	M		
		02/10/93	73100	Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
		02/10/93	73100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/10/93	73100	Torture (bastonnade: 250 coups probleme a la taille / anse-a-galet): Forces Armées d'Haïti
LAGUERRE, Wilfrid	23	M		
		10/04/92	53200	Torture (kalot marassa, coups de revolver et coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		10/04/92	53200	Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/04/92	53200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAHENS, Emmanuel	35	M		Komite Sove Tet Nou
		23/12/91	71200	Menaces et persécution: Attaché
LAINA, Ildenor	–	M		
		04/93	92104	Torture (coups de "kobelann"): chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104	Détention (15 jours): chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104	Menaces et persécution (reprise des coups de "kobelann"): chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104	Extorsion (gdes 7800): chef de section, Personnel de chef de section
LAINA, Wiwithe	32	M		
		11/93	92100	Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH F
		11/93	92100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		11/93	92100	Torture (djack et bastonnade, frappe a la tête avec un fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		11/93	92100	Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		11/93	92100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		11/93	92100	Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LAINE, Jean Rene	43	M		
		16/12/93	24200	Détention: Forces Armées d'Haïti
LAINE, Jean-guito	26	M		
		16/09/92	75202	Détention: autre
		16/09/92	75202	Disparition: autre
LAINE, Levy	27	M		
		16/10/92	32100	Torture (toutes sortes): Forces Armées d'Haïti
		16/10/92	32100	Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
		16/10/92	32100	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		16/10/92	32100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAIUE, Yves	50	M		
		27/10/93	85101	Détention: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
LAJEUNESSE, Christa	20	F		

		06/94	34200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/94	34200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
LAJOIE, Claudi	35	M			
		17/05/93	93501		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, chef de section
		04/05/93	93501		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, chef de section
		17/05/93	93501		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, chef de section
LAJOIE, Delson	53	M		Groupement Paysan De Marigot	
		12/91	93501		Torture (djack et bastonnade a deux reprises): Personnel de chef de section, police, Forces Armées d'Haïti
		12/91	93501		Détention (6 jours): Personnel de chef de section, police, Forces Armées d'Haïti
LAJOIE, Lise	61	F		La Valassienne	
		25/09/92	75701		Menaces et persécution (tirs sur la maison): Forces Armées d'Haïti
LAKAVEL, Neus	45	M		Tet Kole Ti Peyizan	
		10/10/91	61400		Torture (bastonnade: 50 coups, coups de pied, mains ligotées (2 jours)): Personnel de chef de section, Attaché
		10/10/91	61400		Détention (5 jours): Personnel de chef de section, Attaché
		10/10/91	61400		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Attaché
		26/10/91	61404		Atteinte aux biens (maison incendiée): Personnel de chef de section, Attaché
LALANE, Gaby	23	M		Lavalas	
		21/07/93	22200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		21/07/93	22200		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		21/07/93	22200		Extorsion (extorrsion de gdes 500): Forces Armées d'Haïti
LALANE, Yves	35	M			
		28/04/92	22200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		28/08/92	22200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		28/08/92	22200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		28/08/92	22200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
LAMANDIER, Gerard	30	M			
		06/94	75101		Menaces et persécution: FRAPH
		01/10/91	75203		Menaces et persécution: FRAPH
		07/94	75101		Menaces et persécution: FRAPH
LAMARRE, Sylvie	31	M			
		13/08/92	84201		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	84201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAMARTINIERE, Alfred	25	M			
		06/02/92	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		06/02/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/02/92	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
LAMARTINIERE, Fernand	30	M		Men Kontre->association Pour Le Developpement De Jeunes De Belecou	
		11/93	75701		Torture (coups de crosse de fusil/ perte de 2 dents): Attaché, FRAPH, police
		27/12/93	75701		Atteinte aux biens (maison incendiée): Attaché, FRAPH, police
LAMARTINIERE, Jean-pierre	34	M			
		07/03/93	75701		Exécution sommaire (tue par balle): police, FRAPH, Attaché
LAMARTINIERE, Jean-pierre	30	M			
		27/12/93	75701		Exécution sommaire (balle a la tête): Attaché
LAMBERT, Hercule	74	M			
		30/09/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAMBERT, Jean Claude	-	M			
		30/09/92	53200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Attaché
		30/09/92	53200		Détention: Attaché
LAMBERT, Jean-aubry	45	M		Organsiation Nationale Des Jeunes Pour Le Developpement	
		28/07/94	75705		Atteinte aux biens (magasin cambriolée): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
LAMBERT, Luc Siarera	32	F		Mithpa(mouvman Inite Ti Peyizan Ayisyen)	
		30/10/91	14204		Menaces et persécution (marronage): chef de section, Autre, macoute
		30/10/91	14204		Extorsion (gdes 300): chef de section, Autre, macoute
		25/11/93	14204		Atteinte aux biens (fouille): chef de section, Autre, macoute
LAMERIQUE, Joseph Yves	27	M		Groupement Tet Kole Tonimay/opl	
		10/10/92	93403		Menaces et persécution (avait dit aristide revient): Personnel de chef de section
		10/10/92	93403		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
LAMITIE, Jonas	32	M			
		12/01/92	75203		Torture (mort apres 4 jours): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		12/01/92	75203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		12/01/92	73203		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		12/01/92	75203		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
LAMOREY, Joseph Jn Claude	46	M		Organisation Des Jeunes Actifs De Pont Macon (ojapm)	
		07/02/94	11103		Torture (bastonnade): chef de section

	07/02/94	11103	Détention (2 jour): chef de section
	07/02/94	11103	Atteinte aux biens (vol 230 gdes, de bétail): chef de section
LAMOUR, Anose	38	F	
	28/10/93	53200	Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LAMOUR, Christiane	42	F	
	20/04/93	75203	Disparition: affiliation inconnue
LAMOUR, Etienne	–	M	
	09/03/94	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, FRAPH
	04/12/91	42100	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, FRAPH
LAMOUR, Gerald Rubin	32	M	Eglise De Sieu, Fncd (front National Pour Changement Et Democratie)
	03/93	15100	Torture (bastonnade, kalots marassa): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	03/93	15100	Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	03/93	15100	Menaces et persécution (oblige de denoncer lavalassiens): Attaché, Forces Armées d'Haïti
LAMOUR, Gesner	39	M	
	30/10/93	51200	Torture (kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	30/10/93	51200	Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	01/10/91	51200	Atteinte aux biens (maison endommagée par le feu, perte de meubles): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	08/11/93	51200	Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	08/11/93	51200	Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LAMOUR, Juliana	27	F	
	02/10/91	42100	Torture (psychologique): Forces Armées d'Haïti, Autre
LAMOUR, Marietha	–	F	
	10/93	92400	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	10/93	92400	Atteinte à la liberté (avait parle du retour du president): Forces Armées d'Haïti
	10/93	92400	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/93	92400	Extorsion (gdes 36): Forces Armées d'Haïti
LAMOUR, Michel	29	M	Comite Quartier De Paulette
	12/09/94	53401	Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
	12/09/94	53401	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	12/09/94	53401	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAMOUR, Montana	–	M	
	03/94	32301	Détention (2 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, chef de section
	03/94	32301	Atteinte a la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, chef de section
LAMOUR, Raymonde	27	F	
	18/11/93	75705	Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
LAMOUR, Samuel	41	M	Lavalas
	29/03/94	41100	Atteinte aux biens (maison incendiée, bétail tue, vole): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
LAMOUR, Saurel	43	M	Coordonateur De Apl=> Asosyasyon Paysan Lestage; Fnrd
	03/06/92	84602	Torture (mains et pieds lies- cicatrices): Forces Armées d'Haïti
	03/06/92	84602	Détention: Forces Armées d'Haïti
LAMPI, Wilcains	38	M	
	03/01/93	84205	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAMPI, Wilcains (pere)	–	M	
	15/06/94	84203	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	15/06/94	84203	Atteinte aux biens (vol c.b, documents, journaux): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LAMY, Dieumaine	23	F	
	14/12/92	42100	Atteinte aux biens (destruction maison): affiliation inconnue
LANCE, Annette	–	F	
	01/94	85203	Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	01/94	85203	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
LANGE, Jacelyne	–	F	
	15/10/91	45200	Torture (chaque soir): affiliation inconnue
	15/10/91	45200	Détention (5 jours): affiliation inconnue
LANGE, Jocelyne	–	F	
	02/10/91	45100	Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
	02/10/91	45100	Détention: Forces Armées d'Haïti
LAPLANTE, Laurence	45	M	
	22/07/94	75701	Disparition: affiliation inconnue
	22/07/94	75701	Détention: affiliation inconnue
LAPOINTE, Sauveur	42	M	Krjs (komite Resistance Jeune Saltadere)
	02/11/93	21100	Atteinte aux biens (vol, destruction maison demolie): Attaché, macoute
	26/07/92	21100	Détention: Attaché, macoute

	26/07/92	21100		Menaces et persécution: Attaché, macoute
	17/10/93	21100		Menaces et persécution: Attaché, macoute
LAPORTE, Naomi	–	F		
	02/11/91	47400		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, Attaché
LAPORTE, Wilfranc	46	M		
	15/02/94	74300		Torture (bastonnade: 200 coups, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	15/02/94	74300		Détention: Forces Armées d'Haïti
LARAME, Vilatte	45	M	Partisan Lavalas, Kokago: Comite De Quartier	
	09/94	84200		Torture (bastonnade): Employé civil de l'Etat, Civils armés, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	09/94	84200		Détention: Employé civil de l'Etat, Civils armés, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	10/94	84200		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LARAQUE, Andreis	40	M	Catholique (tkl)/apbd	
	07/10/93	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LARISSONE, Remy	36	M	Tet Kole Tl Peyizan	
	01/02/92	62105		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	01/02/92	62105		Détention (2 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LARIVIERE, Wilfrid	22	M	Comite De Quartier	
	16/10/92	22200		Torture (ligotes et bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	16/12/92	22200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	16/12/92	22200		Extorsion (gdes 1500 et de 5 sacs de charbon): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	26/03/93	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LAROCHE, Janise	–	F		
	05/06/92	15302		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/06/92	15302		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	05/06/92	15302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAROQUE, Maryse	42	F		
	06/94	32200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	06/94	32200		Détention (plusieurs jours): Forces Armées d'Haïti
	06/94	32200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
LAROSE, Joassint	46	M	RPPG, O.p.l.	
	18/08/94	81205		Menaces et persécution: FRAPH, Personnel de chef de section
	18/08/94	81205		Extorsion (gdes 1000): FRAPH, Personnel de chef de section
LAROSE, Romaire	30	M	Mg. De Jeunes Pour Changer Etat De Villard (ojcv)	
	20/11/92	11301		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, chef de section
	20/11/92	11301		Extorsion (gdes 2800): Personnel de chef de section, chef de section
	13/10/92	11301		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Personnel de chef de section, chef de section
LAROSE, Roudriche	–	M		
	27/06/94	11401		Détention (2 jours et une nuit): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	27/06/94	11401		Extorsion (493 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LAROSE, Yolande	29	F		
	30/09/91	75203		Disparition: Forces Armées d'Haïti
LAROSILIERE, Latour	–	M	RPPG; Opdec;	
	05/08/94	81200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	05/08/94	81200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LARRIEUX, Denis	29	F		
	07/94	32100		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
LARRIEUX, Orphanc	56	M		
	11/02/94	84301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LATIS, Gustave	60	M	Akokash (esosyasyon Komite Katye Ste. Helene)	
	08/94	34100		Torture (extrait de dent, coups): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	08/94	34100		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LATORTUE, Rosemene	26	F	MOPOCT	
	07/09/93	21200		Torture (bastonnade, coups de bottes, giffle): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	01/11/93	21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	01/11/93	21200		Atteinte aux biens (maison demolie): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LATORTURE, Andre	30	M		
	30/10/93	41200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	41200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAURAN, Dyebeni Kleber	51	M	Pkpc=>pote Kole Pou Demokrasi Ba Plato Sentral	
	04/92	23101		Menaces et persécution: FRAPH, Chef de section
	09/93	23101		Atteinte à la liberté: FRAPH, Chef de section

		07/94	23101	Menaces et persécution: FRAPH, Chef de section
LAURENCIN, Janite	28	M		Udem (union Developpement Monfort)
		06/07/93	62100	Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		06/07/93	62100	Détention (une nuit): Forces Armées d'Haïti
		06/07/93	62100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAURENT, Andre	52	M		Platforme Organisation Pour Le Developpement Des Activites Socials
		04/01/92	75513	Tentative d'exécution (1 balle main gauche/perte d'1 doigt): Forces Armées d'Haïti, Autre
		04/01/92	75513	Atteinte aux biens (magasin inoendie): Forces Armées d'Haïti, Autre
LAURENT, Antaleon Aldolphe	44		M	
		30/10/92	71100	Torture (giffles, coups de pieds): Forces Armees d'Haïti, Civils armés, Attache
		30/10/92	71100	Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
LAURENT, Dieunor	45	M		
		19/07/93	75200	Disparition: Forces Armées d'Haïti
LAURENT, Jean	–	M		
		04/01/92	75513	Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, autre
LAURENT, Jean Gardy	24		M	Plate Forme Cite Soleil
		13/04/94	75701	Menaces et persécution : Forces Armées d'Haïti, Civils armés
LAURENT, Jeanette	41	F		
		02/93	75203	Torture (oeil droit affecté): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		02/93	75203	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
LAURENT, Jeanty	31	M		Optn(oganizasyon Peyizan Tirivye Nip)
		04/06/94	35200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/06/94	35200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAURENT, Marc Orel	39		M	
		10/04/94	75701	Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
LAURENT, Perida	50	F		
		10/91	42100	Torture (bastonnade, cassé l'omoplate de la victime): Forces Armées d'Haïti
LAURENT, Prophete	26	M		
		03/94	92301	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		03/94	92301	Menaces et persécution (2 tentatives d'arrestation; de bastonnade): Forces Armées d'Haïti
LAURENT, Solange	51	F		Oganizasyon Machan'n Pogresis
		02/09/92	75203	Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
		02/09/92	75203	Atteinte aux biens: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
		12/12/92	75203	Atteinte aux biens: affiliation inconnue
LAURENT, Wilner	49	M		Partisan Aristide
		15/08/93	34100	Torture (bastonnades, kalot marassa , marche sur le corps): FRAPH, Autre
LAURIAN, Marie Lourdes	47		F	
		22/04/94	12106	Atteinte aux biens (5 caisses de kola): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LAURIZIERE, Rolene	–		F	
		23/06/94	84501	Détention (5 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
LAURORE, Barret	–	M		
		01/10/91	32103	Détention: Forces Armées d'Haïti
LAURORE, Micheline	–		F	
		29/10/93	93401	Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
LAUTAIN, Andrise	61	F		
		29/09/91	75701	Menaces et persécution: Civils armés
		29/09/91	75701	Atteinte aux biens (vol de gdes 2000): Civils armés
LAUVEDENT, Lores	38	M		Opl Organisation Politique Lavala
		01/10/91	81109	Atteinte aux biens (vol gdes 500): Attaché
		01/10/91	81109	Détention (1,mois): Attaché
		30/09/91	81109	Atteinte à la liberté: Attaché
		30/09/91	81109	Menaces et persécution: Attaché
		01/10/91	81109	Torture (bastonnade suspendu a un arbre mains liées): Attaché
LAVENOLD, Louinel	23		M	Lavalas
		30/09/91	34100	Tentative d'exécution (balle): Forces Armées d'Haïti
		20/01/92	34100	Torture (bastonnade: 40 coups): Forces Armées d'Haïti
		20/01/92	34100	Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
LAVERDURE, Claudius	–		M	
		22/04/94	12106	Torture (bastonnade debut avril 94): Attaché
LAVERDURE, Odalis	72		M	OGMB
		22/04/94	12106	Atteinte aux biens: Attaché
		22/04/94	12106	Menaces et persécution: Attaché
LAVEUS, Annalia	32	F		
		14/08/92	84201	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

	14/08/92	84201		Atteinte aux biens (coups de feu sur sa maison, vol gdes 1750 + meubles, toit endommage): Forces Armées d'Haïti
LAVEUS, Marie	42	F		Organisation Communautaire
	03/06/93	75701		Menaces et persécution: Civils armés
	03/06/93	75701		Atteinte aux biens (vol de gdes 30000; meubles): Civils armés
LAVEUS, Mme Leon	37	F		La Main Forte Ensemble
	13/08/92	84201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAVICTOIRE, Evanne	34	F		
	13/08/92	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	13/08/92	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAVIOLETTE, Nathan	26	M		Org. Populaire De Larve Bisou, Org. Des Eleves De Rheto, Fncd, Bureau De Vote
	02/11/91	74300		Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade, machoire cassée, 3 doigts ecrases): Forces Armées d'Haïti
	02/11/91	74300		Détention (1 mois et demi): Forces Armées d'Haïti
	02/11/91	74300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	12/91	74300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	12/91	74300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LAZARD, Aleme	39	M		A.j.b. (association Jeune Bocozelle)
	06/02/92	15105		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
	06/02/92	15105		Détention (chez l'adjoint de section): Personnel de chef de section
	06/02/92	15105		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
LAZARD, Jean	–	M		
	04/93	92101		Torture (bastonnade: 3 coups, 3 'zoclos"): Personnel de chef de section
	04/93	92101		Détention: Personnel de chef de section
	04/93	92101		Extorsion (gdes 550): Personnel de chef de section
LAZARRE, Paul-emile	24	M		
	16/08/92	75705		Disparition: affiliation inconnue
LEBRUN, Andremene	40	F		
	05/03/94	24300		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LEBRUN, Andremene	49	F		
	30/09/93	24300		Torture (battu avec un cable electrique): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	30/09/93	24300		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LEBRUN, Cigene	45	M		
	06/03/92	91102		Torture: Forces Armées d'Haïti
	06/03/92	91102		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	06/03/92	91102		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
	06/03/92	91102		Torture: Forces Armées d'Haïti
	06/03/92	91102		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
	06/03/92	91102		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
LEBRUN, Jean Lesnie	22	M		
	28/04/92	42202		Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de sect, Attaché
LEBRUN, Jean-dorleus	25	M		Komite Kombite Payizan Pou Aplikasyon Dwa Moun
	02/11/93	71203		Extorsion (gdes 12500): FRAPH
	02/11/93	71203		Menaces et persécution: FRAPH
	28/12/93	71203		Torture: FRAPH
	02/11/93	71203		Détention: FRAPH
LEBRUN, Luener	22	M		
	28/04/92	42202		Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de secti, Attaché
LEBRUN, Luma	61	M		Association Des Jeunes Paysan Bois De Lance
	29/04/92	42202		Atteinte aux biens (vol de gdes 7500): Attaché
	29/04/92	42202		Menaces et persécution: Attaché
LEBRUN, Moleon	28	M		Fédération Jeunesse Limonade; Ajpb, Lavalas
	28/04/92	42202		Torture (bastonnade; calottes; djack): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	28/04/92	42202		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	28/04/92	42202		Atteinte aux biens (vol de degdes 12500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LEBRUN, Monode	23	M		
	06/92	34100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	06/92	34100		Torture (marche sur le corps, bastonnade: 100 coups, kalot): Forces Armées d'Haïti
LEBRUN, Suzanne	43	F		Association Des Jeunes Paysan Bois De Lance
	28/04/92	42202		Extorsion (25000 gdes, maison pillée): Forces Armées d'Haïti
	28/04/92	42202		Détention: Forces Armées d'Haïti
	28/04/92	42202		Torture (coups de crosse de fusil et de pied): Forces Armées d'Haïti
LEBRUN, Waquine	35	M		

	08/03/92	11401		Détention (1 jour): police
LEBRUN, Wilner	37	M		
	30/10/93	24303		Menaces et persécution: FRAPH
LECAR, Rene	–	M		
	07/94	75201		Torture: Attaché
	07/94	75201		Menaces et persécution: Attaché
LECTOR, Jean Erick	32	M	Association"tet Kole" Pour La Liberation Nationale	
	27/09/93	75700		Torture (giffles; coups de pied; des coups de poing): Civils armés
LEFANDIEU,				
	18/10/91	61401		Torture (severement battu): Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
	18/10/91	61401		Détention: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
LEFORT, Benet	20	M		
	29/09/93	22403		Menaces et persécution: police
LEFORT, Berger	45	M		
	10/01/92	22403		Extorsion (gdes 1000): police
	16/12/93	22403		Détention: police
	16/12/93	22403		Atteinte à la liberté: police
	16/12/93	22403		Extorsion (gdes 105): police
LEFORT, Berger	36	F		
	29/09/93	22403		Menaces et persécution: police
LEFRANC, Esaie	30	M	A.p.v.t.	
	21/09/92	53200		Atteinte aux biens (pillage de la maison): autre, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	04/10/91	53200		Menaces et persécution: autre, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
LEFRANC, Philocles	45	M	O.p.d. (oganizasyon Peyizan Dipiti)	
	12/91	53305		Menaces et persécution: Chef de section
	21/11/92	53305		Menaces et persécution: Chef de section
LEFULIEN, Parice	32	M	Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
	10/06/92	62105		Torture (kalot marassa avec pierre a la bouche): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	10/06/92	62105		Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/09/92	62105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/09/92	62105		Atteinte aux biens (destruction de sa maison et tout ce qu'il s'y trouvait): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LEGER, Durenor	41	M	Catholique	
	05/11/91	92401		Torture (4 giffles, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
	05/11/91	92401		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
	05/11/91	92401		Détention (momentanée): Forces Armées d'Haïti
LEGER, Joël	36	M		
	27/11/92	71204		Torture (kalot, bastonnade à la tête): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	27/11/92	71204		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	27/11/92	71204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LEGILUS, Roseleine	–	F		
	20/02/92	61401		Torture (djack et bastonnade: 150 coups): Chef de section, Personnel de chef de section
	20/02/92	61401		Détention (1 nuit): Chef de section, Personnel de chef de section
LEJEUNE, Jean Robert	34	M		
	05/12/91	71200		Détention (15 a 22 jours a anti-gang): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
LELESTIN, Ralouis	24	M	Tet Ansam/de Marius	
	01/10/91	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
LELIEVRE, Selon	42	M		
	03/12/93	73200		Extorsion (gdes 400, maison detruite): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	03/12/93	73200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	03/12/93	73200		Torture (kalot,djack, bastonnade, cicatrices au bras et poignet dejointe): Attaché, Forces Armées d'Haïti
LEMITAIRE, Prophete	93	M		
	04/10/91	75705		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
LENDOR, Mercidieu	29	M		
	19/12/92	71100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	19/12/92	71100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	19/12/92	71100		Atteinte aux biens (vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
LEO, Julio	35	M	Mpp(mouvman Peyizan Papay)	
	25/10/93	22302		Torture: Personnel de chef de section, Attaché, Chef de section
	25/10/93	22302		Détention (1 heure): Personnel de chef de section, Attaché, Chef de section
	10/11/92	22302		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Attaché, Chef de section

13/11/92 22302 Extorsion (gdes 50): Personnel de chef de section, Attaché, Chef de section

LEO, Sevener 32 M
07/02/94 11200 Torture (coups de poing au visage): FRAPH
07/02/94 11200 Détention (2 jours): FRAPH

LEODAIS, Remilien 31 M
05/10/91 12106 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/10/91 12106 Atteinte à la liberté (manifestation reprimée): Forces Armées d'Haïti
05/10/91 12106 Atteinte aux biens (vol de son argent): Forces Armées d'Haïti
04/94 12106 Torture (bastonnade (au bras)): Forces Armées d'Haïti

LEOGENE, Charlot – M
09/93 93400 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Autre, Attaché
09/93 93400 Extorsion (gdes 200): Autre, Attaché

LEON, Acherion 67 M
30/09/91 42100 Disparition: affiliation inconnue

LEON, Emmanuel 38 M
30/09/91 75701 Disparition: Attaché

LEON, Roselene 35 F
23/05/92 22101 Détention (12 jours chez le chef de section): Chef de section, Personnel de chef de section, police, Attaché
23/05/92 22101 Extorsion (gdes 2000): Chef de section, Personnel de chef de section, police, Attaché

LEONARD, John Miracle 25 M RDNP
09/08/93 71200 Torture: Forces Armées d'Haïti
09/08/93 71200 Détention: Forces Armées d'Haïti
09/08/93 71200 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
09/08/93 71200 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

LEONARD, Ronald – M
01/09/94 81200 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/09/94 81200 Torture: Forces Armées d'Haïti

LEONCE, Joseph 43 M Opl Depuis 90
17/01/93 84400 Menaces et persécution: FRAPH
20/09/94 84400 Menaces et persécution: FRAPH

LEONE, Jean Claude 36 M
30/09/91 75701 Disparition: Civils armés

LEONEL, Val 35 M
30/09/93 53400 Torture (kalot marassa , marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
30/09/93 53400 Détention: Forces Armées d'Haïti
30/09/93 53400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/93 53400 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
08/02/94 53400 Torture: Forces Armées d'Haïti
08/02/94 53400 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti

LEONEX, Joseph Yves 28 M
18/08/92 74200 Torture (djack; kalot marassa; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
18/08/92 74200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
18/08/92 74200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

LEONTUS, Clemene Mme Adam 52 F
30/08/94 75202 Menaces et persécution: Civils armés, Attaché, Forces Armées d'Haïti

LEONTUS, Lisna 29 F
30/08/94 75202 Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché

LEONTUS, Merzutie Mme Midrel 32 F Participe Election 1990 Et Partisan D'aristide
30/08/94 75202 Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/08/94 75202 Viol et/ou abus sexuel (4 hommes): Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/06/94 75202 Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/06/94 75202 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/06/94 75202 Atteinte aux biens: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché
06/94 75202 Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Attaché

LERICHE, Clelie 50 F
10/94 31300 Détention (3 heures): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/94 31300 Extorsion (gdes 1250): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

LEROY, Auguste 45 M Lavalas, Membre D'un Bec
08/94 92300 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
08/94 92300 Menaces et persécution (d'envoyer a la caserne de thiotte): Forces Armées d'Haïti
08/94 92300 Extorsion (tentative): Forces Armées d'Haïti

LESAGE, Didier 27 M Lavalas
14/12/92 51203 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section

14/12/92 51203 Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
14/12/91 51203 Torture (djack, kakot marassa, marche sur le corps,bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section

LESIEUX, Gaby – M Sa Voisine Est Coordonateur Ogpn
04/11/91 42300 Torture: Forces Armées d'Haïti

LESPERANCE, Eliphaite – M
10/93 81106 Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/93 81106 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/93 81106 Extorsion (gdes 500): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

LESPERANCE, Joseph 51 M
15/10/94 33400 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
15/10/94 33400 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
15/10/94 33400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

LESPINASSE, Jean Herby 25 M Organisation Jeunes Thomonde
19/08/94 22200 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti,Attaché
17/04/94 22200 Torture: Forces Armées d'Haïti,Attaché
17/04/94 22200 Détention: Forces Armées d'Haïti,Attaché
17/04/94 22200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti,Attaché

LESPINASSE, Jean Robert 38 M Aristidien
21/11/91 22200 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
21/11/91 22200 Torture: Forces Armées d'Haïti
21/11/91 22200 Détention: Forces Armées d'Haïti

LESSEULLE, Bonnet Wismick 28 M Domi Nan Bwa
08/03/93 74300 Torture (djack, bastonnade: 55 coups, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
08/03/93 74300 Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
08/03/93 74300 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché

LETOURNEL, Saint Ville – M
14/06/94 84205 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Torture (djack, bastonnade les autres prisonniers et lui): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Détention (arrete le 23/06/94 decede le26/07/94): Forces Armées d'Haïti

LEUIS, Dorcius 33 M
11/12/91 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

LEVANGE, Mario 23 M
17/09/94 75100 Détention: Attaché

LEVASSEUR, Luckner Inel 34 M Mrn, Comite De Quartier
29/03/93 61300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/03/93 61300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
28/05/92 61300 Torture (marce sur le corps; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
28/05/92 61300 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti

LEVEILLE, Emile 36 M Tet Kole Ti Peyizan
08/01/92 62105 Torture (coup ayant cause de gros cicatrices aus fesses , paralysie partielle): Chef de section, Personnel de chef de section
08/01/92 65105 Extorsion (gdes 950): Chef de section, Personnel de chef de section

LEVEILLE, Jean Denis 25 M
11/04/93 35100 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
11/04/93 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

LEVEILLE, Mercidieu 49 M M.p.k.j.
30/10/93 93402 Torture (bastonnade: 150 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 93402 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 93402 Extorsion (tentative): Forces Armées d'Haïti, Attaché

LEVEILLE, Sterling – M
11/04/93 35100 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
11/04/93 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

LEVEILLUS, Rose Marie 37 F Lavalas
04/01/92 71100 Torture (coups de caoutchouc): Forces Armées d'Haïti
04/01/92 71100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

LEXEUS, Kerlande 22 F Fanm Vanyan
12/91 15204 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché

LEXEUS, Maxedoine 48 M
08/09/94 72201 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, FRAPH
09/09/94 72201 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, FRAPH
09/09/94 72201 Extorsion (gdes 4500): Employé civil de l'Etat, FRAPH

LEXEUS, Presius – M
12/91 15204 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché

LEXIN, Loubert – M
24/08/92 84000 Torture (bastonnade, kalot): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
24/08/92 84000 Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
24/08/92 84000 Atteinte à la liberté (reunion de priere): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

LEXIUS, Prezius 48 F
18/12/92 15200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

LEXY, Christiane 46 F Fanm Vanyan Ansapit, Lavalas
14/10/94 92200 Menaces et persécution (tentative d'arrestation + assassinat d'un jeune homme devant sa maison): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 92200 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti

LHERISSON, Amiot 24 M Organisation Developpement Coquiert (o.d.c.)
06/10/94 11100 Torture (coups de casque): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
06/10/94 11100 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

LIBERIS, Gilbert – M
08/10/93 12104 Extorsion: Forces Armées d'Haïti
08/10/93 13104 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
08/10/93 13104 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

LIBERIS, Vertidieu (teleco) 38 M
31/10/93 15100 Torture (bastonnade sur tout le corps): FRAPH
31/10/93 15100 Menaces et persécution: FRAPH
31/10/93 15100 Tentative d'exécution: FRAPH

LIBERTIN, Jocelyn 22 M
05/92 74200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/92 74200 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

LIBIN, Senou 50 F
30/10/93 12100 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

LIBRE, Francius – M
11/10/91 53200 Torture (djack, marche sur le corps, bastonnade, kalot marassa, perte de 2 dents): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
11/10/91 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
11/10/91 53200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
30/10/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
11/10/91 53200 Atteinte aux biens (maison incendiée, jardin pille et de son bétail): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

LIBRE, Mme Francius 35 F
11/10/93 53200 Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

LIEVRE, Joyeux L'homme 36 M Tet Ansanm, Lavalas
06/94 91100 Torture (djack, bastonnade: 275 coups): Forces Armées d'Haïti
06/94 91100 Détention (5 jours sans interrogatoire): Forces Armées d'Haïti
06/94 91100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

LIGONDE, Myrline – F
17/12/91 84200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

LIMA, Blanc 30 M
24/09/94 12100 Détention (2 jours, caserne dessalines): police, Forces Armées d'Haïti
24/09/94 12100 Torture (kalot, bastonnade, pietinement): police, Forces Armées d'Haïti

LIMA, Jeson – F
30/10/91 53305 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/10/91 53305 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/10/91 53305 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/10/91 53305 Extorsion (gdes 90): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

LIMA, Noelsaint 54 M NON
16/03/93 12100 Torture (bastonnade, marche sur le corps): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
16/03/93 12100 Atteinte aux biens (vol: gdes 2000): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

LIMA, Penice 34 M
24/09/94 12100 Détention (2 jours caserne t. louverture): police, Forces Armées d'Haïti
24/09/94 12100 Torture (bastonnade): police, Forces Armées d'Haïti

LIME JOSEPH, Selvira 43 M
10/92 75700 Menaces et persécution: Attaché FNCD

LIMME, Henry/wildenor 45 M
26/07/93 84000 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
26/07/93 84000 Détention: Forces Armées d'Haïti
26/07/93 84000 Détention: Forces Armées d'Haïti

LINDA, Demersier 16 F
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LINDOR, Florence	24	F		Grigade Vigelanse (son Ami)/son Ami (fiance)	
		27/06/93	75500		Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
LINDOR, Gladys	33	F		Union, M.p.d.	
		09/11/91	47100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/11/91	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/91	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/91	47100		Atteinte aux biens (brise une porte): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		04/92	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		04/92	47100		Extorsion (gdes 700): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LINDOR, Jean Denis Piquion	27	M		MPD	
		26/12/92	47104		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, chef de section
		26/12/92	47104		Torture: Forces Armées d'Haïti, chef de section
		26/12/92	47104		Détention (jose): Forces Armées d'Haïti, chef de section
		26/12/92	47104		Atteinte aux biens (probus): Forces Armées d'Haïti, chef de section
		01/92	47104		Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti, chef de section
LINDOR, Lajeunesse	67	M			
		04/93	74300		Atteinte aux biens (vol de gdes 2500, bijoux, radio et autres appareils). Forces Armées d'Haïti
LINDOR, Meusnor	50	M		Son Fils Membre Mpd	
		26/12/91	47104		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		25/01/92	47104		Atteinte aux biens (maison brule, extorsion gdes 11750, destruction du bétail): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
LINDOR, Monita	31	F			
		11/93	75701		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Civils armés
LINDOR, Saintoine	57	M		Catholique, Fncd,	
		30/10/93	92301		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti. Personnel de chef de section
LINE, Joseph	35	M			
		03/10/91	12100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
LIPHETE, Emmanuel	29	M		Lavalas	
		26/10/91	41100		Tentative d'exécution: police
LIPO, Joseph	20	M			
		14/08/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
LISENAY, Fritzner	45	M		OPL	
		06/02/92	75700		Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
		06/02/92	75705		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/02/92	75705		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
LITEUS, Bosalie	36	F			
		01/10/91	84204		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché, police
LIXAN, Joseph	45	M		Nou Vle Devlope.	
		10/91	53306		Extorsion (gdes 150 et de bétail): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/91	53306		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		05/12/92	53306		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/91	53306		Torture (bastonnade au cou): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
LIXIUS, Nevil	27	M			
		03/05/93	51200		Torture: Forces Armées d'Haïti
LIZAIRE, Jean Rene	32	M		Association Des Jeunes De Pétion-ville	
		17/12/91	75400		Torture (bastonnade avec batons avec des clous): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	75400		Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	75400		Atteinte à la liberté: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	75400		Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	75400		Extorsion (gdes 100000): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
LIZAIRE, Joel	–	M		Partisan D'aristide	
		13/12/91	75400		Exécution sommaire: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
LIZAIRE, Ricardo	–	M		Eleve Fej	
		10/12/91	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		10/12/91	34100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/12/91	34100		Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
LOCTAMAR, Denis	–	M			
		30/10/93	62200		Torture (bastonnade): Chef de section, FRAPH, Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	62200		Détention: Chef de section, FRAPH, Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

LOCTAMAR, Denys 21 M
30/10/93 62200 Extorsion: Chef de section
30/10/93 62200 Détention: Chef de section
30/10/93 62200 Torture: Chef de section

LOGIS, Polius 59 M
30/09/91 54102 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

LOISEAU, Jean Milfroid 29 M Cvp/comite Vigilance Palteau/ Mtps Mouv Tet Ansam Peysan Sodo
05/11/93 24301 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/03/94 24301 Extorsion (gdes 1500.50): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/03/94 24301 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOLO, Achida 64 F
08/10/91 45200 Torture (battu): Attaché, Forces Armées d'Haïti

LOLO, Aloida ~ F
31/10/93 45200 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti

LOMBARD, Cerese 65 F
30/10/93 34100 Menaces et persécution: affiliation inconnue
30/10/93 34100 Atteinte aux biens (4 portes brisées): affiliation inconnue
30/10/93 34100 Détention (11 jours): affiliation inconnue

LOMEUS, Adrien 65 M Haut Du Trou
07/12/91 47105 Torture: Attaché, Chef de section
07/12/91 47105 Détention: Attaché, Chef de section
07/12/91 47105 Extorsion (gdes 1500): Attaché, Chef de section

LONG CHAMPS, Ilioda 18 F
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

LONG CHAMPS, Pierre Anna 8 F
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

LONGCHAMP, Ilona (ti Mafi) 38 F Bo Tab La
22/04/94 12106 Menaces et persécution (debarquement des militaires): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (maison sacagée): Forces Armées d'Haïti

LONGCHAMPS, Ylioda 18 F
02/10/91 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti,Attaché
02/10/91 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti,Attaché

LOPEZ, Pierre 51 M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section

LORADIN, Altagrace 49 F Oymb/lavalas
04/94 12106 Atteinte aux biens (maison pillée a saccagée a commerce): affiliation inconnue

LORADIN, Dieuconne 20 M
17/10/91 21202 Torture (ligote et djacke, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
17/10/91 21202 Détention (1 jour savane mulatresse): Forces Armées d'Haïti
17/10/91 21202 Atteinte aux biens (vol de gdes 200 et une montre): Forces Armées d'Haïti
22/12/91 21202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

LORCY, John Sylvain 25 M
01/08/94 85101 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/08/94 85101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

LORDEUS, Phaton 56 M
12/93 74300 Détention: Forces Armées d'Haïti

LORDEUS, Roosevelt 33 M
26/11/93 74300 Disparition: Forces Armées d'Haïti

LOREVIL, Roland 17 M
20/10/91 71200 Disparition: affiliation inconnue
20/10/91 71200 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue

LORGIS, Lourdes 32 F
04/11/92 54102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, chef de section
04/11/92 54102 Atteinte aux biens (commerce pillé): Forces Armées d'Haïti, chef de section

LORMEUS, Emmanuel 60 M Mouvement Paysan De Valliere
06/09/92 54303 Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, chef de section
06/09/92 54303 Détention: Forces Armées d'Haïti, chef de section
06/09/92 54303 Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti, chef de section

LORMINE, Melisia 17 F
26/10/91 13105 Viol et/ou abus sexuel: Autre

LORMY, Fredor 31 M
01/07/93 32100 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/07/93 32100 Torture (bastonnade: 30 coups): Forces Armées d'Haïti
01/10/91 32100 Extorsion (gdes 4000 et voles objets): Forces Armées d'Haïti
01/10/91 32100 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti

	01/10/91	32100		Torture (coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
LORNIDAS, Jonas	–	M		
	20/08/93	14200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, chef de section
	20/08/93	14200		Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Forces Armées d'Haïti, chef de section
	20/08/93	14200		Atteinte à la liberté (fausse accusation): Forces Armées d'Haïti, chef de section
LOTU, Samson	43	M		
	28/09/92	75200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
LOUICIUS, Aldolphe	45	M		Aprp (Asosyasyon Peysan Roch Plat)
	19/12/91	53203		Tentative d'exécution (torture jusqu'a perdre connaissance pendant 22 jours et laisse pour mort, djack): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	19/12/91	53203		Tentative d'exécution (kalot marassa, bastonnade, tête rasée et puis badigeonnée avec clairin et la chaux): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	18/12/91	53203		Torture (kalot marassa, bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	18/12/91	53203		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUICIUS, Anelia	67	F		
	12/07/93	15200		Torture (kalot, bastonnade): Chef de section, Attaché
	12/07/93	15200		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
LOUICIUS, Elma	50	M		Tet Kole Peyizan Karos
	28/10/91	54303		Torture (bastonnade et coups de pied a la tête): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	28/10/91	54303		Détention (5 jours): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	28/10/91	54300		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	08/11/93	54300		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	08/11/93	54300		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	09/11/93	54300		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUICIUS, Richemond	22	M		Scouts D'haiti
	30/10/93	45200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	30/10/93	45200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LOUIDON, Mani	–	F		
	15/07/92	61407		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
	15/07/92	61407		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
LOUIDOR, Iranise	25	F		
	30/10/93	12106		Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	30/10/93	12106		Atteinte aux biens (marchandises pillées): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	22/04/94	12106		Torture (bastonnade: 7 coups kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (portes brisées): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUIDOR, Louis-charles	22	M		
	22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIDOR, Phanuis	27	M		
	30/10/93	47101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	30/10/93	47101		Torture (beaucoup et severement): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
LOUIDORT, Micelet	35	M		Tik Tet Kole Ti Peyizan
	09/07/94	62105		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	15/07/94	62105		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUIMA, Alius	35	M		Tet Kole Ti Peyizan
	08/01/92	62105		Torture (djack, kalot marassa et bastonnade): Personnel de chef de section, police, Chef de section
	08/01/92	62105		Détention (1 jour): Personnel de chef de section, police, Chef de section
	08/01/92	62107		Atteinte aux biens (gdes 300): Personnel de chef de section, police, Chef de section
	10/01/92	62107		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, police, Chef de section
LOUIMA, Elides	41	M		Tet Kole Ti Peyizan
	15/07/92	62105		Torture (giffles et coups de pied, djack et bastonnades): Personnel de chef de section
	15/07/92	62105		Extorsion (gdes 1500): Personnel de chef de section
LOUIMA, Faramamond	26	M		
	09/10/91	61407		Détention: Forces Armées d'Haïti
	09/10/91	61407		Atteinte aux biens (vol d'animaux): Forces Armées d'Haïti
LOUIME, Guilene	18	F		
	09/09/94	72201		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
LOUIME, Solange	28	F		

		09/09/94	72201		Détention (thomazeau): Employé civil de l'Etat, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LOUINOR, Kenya	27	F			
		27/04/94	11400		Torture (bastonnade, arme braquée sur elle): Chef de section
		27/04/94	11400		Menaces et persécution (forcée de denoncer des gens): Chef de section
LOUIS, Alfred	45	M		O.p.g.n.	Organisation Paysanne De Grande Riviere Du Nord (coordonnateur)
		26/10/91	43200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		26/10/91	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Ali	19	M			
		26/10/91	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		26/10/91	43200		Torture (giffles et coups de points): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Allan	31	M			
		10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Alphonse	33	M			
		31/10/91	42100		Menaces et persécution (actes d'intimidation, perquisition de domicile): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		31/10/91	42100		Atteinte aux biens (porte de maison brisée + vaisselle): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Alphonse	70	M			
		11/93	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Alphonse	57	M			
		10/91	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Alteis	55	F		Tkl De Cheverin	
		11/10/91	53300		Détention (1 jour): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		11/10/91	53300		Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		14/10/91	53300		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		14/10/91	53300		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	53300		Extorsion (gdes 200): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Amicilia	–	F			
		04/94	53300		Détention (4 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		04/94	53300		Extorsion (gdes 350): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Andre	47	M			
		25/10/92	92200		Atteinte aux biens: FRAPH
		25/10/92	92200		Détention (3 jours): FRAPH
		25/10/92	92200		Atteinte à la liberté: FRAPH
		25/10/92	92200		Menaces et persécution: FRAPH
		25/10/92	92200		Torture (3 giffles): FRAPH
LOUIS, Andrews	35	M		Justice Et Paix	
		12/10/93	14207		Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		14/10/93	14207		Menaces et persécution (marronnage): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LOUIS, Anne	21	F			
		13/02/93	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		13/02/93	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		18/10/93	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		18/10/93	42100		Atteinte aux biens (maison brisée): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Arnouze	14	F			
		23/01/93	75701		Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
LOUIS, Benissoit	27	M			
		10/02/94	23102		Torture (bastonnade, giffle): Forces Armées d'Haïti, Autre
		10/02/94	23102		Détention (illegale 19 jours a lacahobas): Forces Armées d'Haïti, Autre
		10/02/94	23102		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Autre
		10/02/94	23102		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Autre
LOUIS, Camilis	–	M			
		26/06/92	53306		Exécution sommaire (suite à la torture): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		26/06/92	53306		Détention (2 jours et une nuit): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Carl	32	M		Komite Katye Mon Fo	
		15/06/94	34100		Torture (bastonnades, giffles): FRAPH
		15/06/94	34100		Détention (quelques heures): FRAPH
LOUIS, Carmelle Lamercie	43	F		Tkl, Kiro, Frais (franemite Laiques Engages)	
		30/05/92	84500		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/05/92	84500		Détention: Forces Armées d'Haïti
		20/07/94	84500		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
		20/07/94	84500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Casseus	50	M		Tet Kole	
		26/05/92	23302		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Autre

	26/05/92	23302		Détention (a savanette, puis 7 jours a belladere): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Autre
	26/05/92	23302		Atteinte aux biens (300 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Autre
LOUIS, Charite	34	M	Comite De Quartier	
	20/10/91	24201		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	20/10/91	24201		Détention (une soirée a la caserne): Forces Armées d'Haïti
	20/10/91	24201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Decex	–	M		
	10/91	53306		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	10/91	53306		Extorsion (gdes 60): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
LOUIS, Delinet	48	M	MPP	
	21/12/91	22100		Torture (bastonnade, coups de fouet et giffles): Attaché
	21/12/91	22100		Détention (3 jours a l'avant poste de police de hinche): Attaché
	21/12/91	22100		Atteinte aux biens (vol 912 gdes): Attaché
LOUIS, Dieujuste	53	M		
	05/08/94	81200		Exécution sommaire (mort en prison): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	05/08/94	81200		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	05/08/94	81200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUIS, Edmond	43	M	TKL	
	08/05/92	22100		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	08/05/92	22100		Détention (1 jour, avant poste de police et caserne de hinche): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	08/05/92	22100		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	09/06/93	22100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	09/06/93	22100		Tentative d'exécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Edner	26	M		
	12/10/94	24300		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, autre
LOUIS, Elanie	45	F	M.p.p., Lavalas	
	01/08/93	21200		Atteinte a la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	01/08/93	21200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	01/08/93	21200		Atteinte aux biens (vol): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
LOUIS, Eliette	42	F	L'union/opad	
	30/10/93	47100		Torture (deux coups de fouet): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	47100		Atteinte aux biens (commerce jete par terre): Forces Armées d'Haïti
	09/11/92	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Emmanuel	31	M	A.p.v.i	
	12/11/92	53200		Torture (marche sur le corps et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	12/11/92	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/93	53200		Atteinte aux biens (bris de tous les meubles de sa maison): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Eneck	21	M		
	26/10/91	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	26/10/91	43200		Torture (giffles et couts de points): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Erese	23	F		
	28/09/92	22403		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section
	28/09/92	22403		Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section
LOUIS, Ericka	20	M		
	09/11/92	47100		Torture: Attaché
LOUIS, Erilio	41	M	MPL	
	29/11/91	47300		Atteinte aux biens: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
	12/91	47300		Atteinte aux biens (destruction d'un silo): Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
LOUIS, Eugene	–	M		
	30/09/91	43203		Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Attaché
LOUIS, Eugene	30	M	Opg=>orb\ganisation Paysanne De La Grande Riviere Du Nord	
	09/02/92	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	24/04/92	43200		Atteinte aux biens (gdes 2840 payes): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Franck	–	M		
	08/11/93	92202		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	08/11/93	92202		Détention: Forces Armées d'Haïti
	08/11/93	92202		Atteinte a la liberté: Forces Armées d'Haïti

	08/11/93	92202			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Franck	–	M			
	17/09/93	92202			Torture (coups de crosse de fusil, giffles): FRAPH
	17/09/93	92202			Détention: FRAPH
	17/09/93	92202			Atteinte aux biens (vol de montre, restitution 15 jours apres): FRAPH
LOUIS, Frank	46	M			
	23/01/93	75701			Exécution sommaire: Civils armés
LOUIS, Frederic	–	M			
	09/02/92	43200			Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, chef de section
LOUIS, Frederic	52	M		GPK	
	07/02/92	43203			Extorsion (gdes 250): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	43203			Extorsion (gdes 350): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	07/02/92	43203			Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	43203			Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Frezin Sagesse	45	M		Asosyasyon Jenes Zon Bere	
	09/08/93	75203			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	09/08/93	75203			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	09/08/93	75203			Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUIS, Gerard	–	M			
	03/10/91	75201			Disparition: Attaché, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Gesner	75	M		Baptiste A Part Entiere	
	11/91	51200			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	11/92	51200			Extorsion (gdes 950 et perte d'une vache): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Gesner	37	M		Organisation Paysan Grosse Roche	
	31/10/91	54302			Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	21/12/93	54302			Extorsion (gdes 350): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	31/10/91	54302			Atteinte aux biens (devastation de son jardin): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Heureuse	29	F		Comite De Quartier	
	20/10/91	24201			Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	20/10/91	24201			Détention: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Idosin	45	F			
	09/94	11100			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	09/94	11100			Torture (6 coups de comberlan): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Herais	27	M			
	01/11/93	93401			Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	01/11/93	93401			Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	01/11/93	93401			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUIS, Ismay	25	M			
	28/07/92	14202			Détention (22 jours): FRAPH
	28/10/93	14202			Torture (bastonnade): FRAPH
LOUIS, Jacquelin	32	M		Tkl/un Groupe D'education Pour Les Paysans	
	11/11/91	47101			Torture (coup de machette, coup de poing, bastonnade: 26 coups): Forces Armées d'Haïti, autre, chef de section
	11/11/91	47101			Détention: Forces Armées d'Haïti, autre, chef de section
	11/11/91	47101			Extorsion (gdes 125): Forces Armées d'Haïti, autre, chef de section
	29/12/91	47101			Atteinte aux biens (maison detruite): Forces Armées d'Haïti, autre, chef de section
LOUIS, Jean	52	M		RPPG, M.m.k.z.	
	05/01/92	54200			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	05/01/92	54200			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Jean Claude	33	M		Association Des Jeunes De Lintho I	
	06/10/93	75701			Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	06/10/93	75701			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	06/10/93	75701			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	06/10/93	75701			Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUIS, Jean François	22	M			
	30/09/91	75701			Torture (djack; bastonnade; kalot marassa; marche sur le corps): Attaché
	30/09/91	75701			Détention: Attaché
LOUIS, Jean Marie	–	M			
	14/06/94	84205			Détention: Forces Armées d'Haïti
	14/06/94	84205			Torture: Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Jean Pierre Dionnel – M
13/09/93 84000 Exécution sommaire: Civils armés

LOUIS, Jean Tozin 27 M
10/92 92400 Atteinte à la liberté (aurait dit qu'on allait rapporter les violations au president a son retour): Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Jeannot 58 M APVT
08/03/92 53200 Torture (battu avec des cables electriques): Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Jeune – M
21/10/91 32100 Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
21/10/91 32100 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Jn Rosemond 27 M Partisan Du President
07/07/94 71100 Torture (coups crosse de fusil, giffles): Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Joel 48 M
14/11/91 44200 Torture (coups de crosse d'uzzi/djack): Forces Armées d'Haïti
14/11/91 44200 Détention: Forces Armées d'Haïti
14/11/91 44200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Joseph De Jean 33 M Directeur Ministere Information Correspondant Radio Soleil
27/01/92 74303 Détention: Forces Armées d'Haïti
27/01/92 74303 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Josette 47 F
20/07/94 22100 Torture (coups de fouets): Forces Armées d'Haïti, Attaché
20/07/94 22100 Détention (1 jour et 1 nuit a l'avant poste de police): Forces Armées d'Haïti, Attaché
20/07/94 22100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
10/09/93 22100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOUIS, Larens 38 M TKL
30/10/93 47100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
30/10/93 47100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
30/10/93 47100 Extorsion (gdes 2620): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
11/93 47100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché

LOUIS, Laurent – M
30/09/91 92301 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
21/04/92 92301 Détention (1 nuit puis s'echappa): Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/01/92 92301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 92301 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/01/92 92301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 92301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/01/92 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 92301 Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/01/92 92301 Torture (giffle): Forces Armées d'Haïti, Attaché
21/04/92 92301 Torture (fouette avec une bande caoutchouc): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 92301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOUIS, Lescimon 64 M Oppd (organisation Des Petits Planteurs De Dupuy)
10/92 92400 Atteinte à la liberté (son fils aurait dit qu'on allait rapporter les violations au president): Forces Armées d'Haïti
10/92 92400 Menaces et persécution (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti
10/92 92400 Atteinte aux biens (vol d'un coq): Forces Armées d'Haïti
10/92 92400 Menaces et persécution (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Louisenette 56 F
02/92 75201 Exécution sommaire: Autre
02/92 75201 Torture (jusqi'à la mort): Autre
02/92 75201 Atteinte aux biens (vol de marchandise): Autre

LOUIS, Luc 61 M Lavalas
23/05/93 23200 Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Luciane 88 F
05/02/94 84300 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Détention: Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Lucianne 27 F
25/10/93 12101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
25/10/93 12101 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
25/10/93 12101 Atteinte aux biens (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOUIS, Lucianne 27 F
13/02/92 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOUIS, Lucien 29 M Kled/rmec

		19/10/91	45201		Torture: Forces Armées d'Haïti
		19/10/91	45201		Détention: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	45201		Menaces et persécution (mort du pere hyperiendu): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Lucius	35	M		Agpd Asosiyasyon Gwoupman Paysan Danty	
		06/93	13100		Atteinte aux biens (sa maison a ete brulée, ils ont voles ses bétails et volailles): affiliation inconnue
LOUIS, Luneus	29	M			
		05/94	13100		Torture (bastonnade: 25 coups): Attaché
		05/94	13100		Détention (3 jours): Attaché
LOUIS, Malary	45	M		MPP	
		21/12/92	22101		Torture (ligote; giffle, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section
		21/12/92	22101		Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section
		21/12/92	22101		Atteinte aux biens (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section
LOUIS, Maney	37	M		Diacre Eglise Catholique/Jornaliste Pendant La Campagne Electorale (il Travaille	
		13/12/91	22100		Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		13/12/91	22100		Détention (a l'avant poste de police): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		13/12/91	22100		Atteinte aux biens (maison incendiée): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		20/01/92	22100		Détention (2 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		31/10/91	22100		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Marabout	50	F			
		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
LOUIS, Marcelin	39	M		RAJEB	
		23/05/92	23201		Torture (bastonnade; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		23/05/92	23201		Détention (14 jours): Forces Armées d'Haïti
		04/11/91	23201		Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Marie Lunique		54		F	Mouvman Alfabetizasyon
		08/10/91	75200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
LOUIS, Marie Rene	–		F	Opl, Tkl, Fanm Vanyan	
		06/92	85201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Marie Rosette		32		F	1.j.p.o.d
		07/05/92	75700		Torture (bastonnade, djack, kalot marassa): Chef de section, Civils armés
		07/05/92	75700		Détention (3 jours): Chef de section, Civils armés
LOUIS, Marie-ange	15	F			
		30/09/91	75705		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
		30/09/91	75705		Tentative d'exécution (recu une balle au pied gauche): affiliation inconnue
LOUIS, Menos	29	M		Association Des Enseignants De Fort-liberte	
		30/09/91	51200		Menaces et persécution (la même violation a été perpétrée en 3 fois): FRAPH
LOUIS, Mercidieu	35	M			
		05/06/94	23103		Torture (bastonnade: 20 coups, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		05/06/94	23103		Détention (3 jours l'avant-poste de la roye): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Mikel	43	M			
		04/92	92106		Menaces et persécution (tentative d'arrestation + coup de feu chez lui): Chef de section
LOUIS, Miracle	24	M			
		05/94	71100		Torture (coups de pied, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
		05/94	71100		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
		05/94	71100		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
LOUIS, Mme Erillo	–		F	Marl: Mpl	
		29/11/91	47300		Menaces et persécution: autre, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section
		29/11/91	47300		Extorsion (gdes 1500): autre, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section
LOUIS, Mme Marie Andrée		40		M	
		17/04/93	24204		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		17/04/93	24204		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LOUIS, Mme Mikel	40	F		Protestante	
		04/92	92106		Menaces et persécution (coups de feu sur la maison): Chef de section
		04/92	92106		Atteinte à la liberté (refusait d'etre la concubine): Chef de section
		04/92	92106		Menaces et persécution (braque fusil sur elle, coup de feu): Chef de section
LOUIS, Nacius	43	M		Fnts-lavalas	
		25/05/93	21101		Torture (bastonnade; marche sur le corps; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		25/05/93	21101		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	21101		Torture: Forces Armées d'Haïti

LOUIS, Octave	37	M		
	30/09/94	14204		Menaces et persécution (marronage): Civils armés, FRAPH
LOUIS, Olius	40	M		
	04/11/93	54300		Détention (responsable: lobe,): Personnel de chef de section
	04/11/93	54300		Extorsion (gdes 1; responsable: deotie): Personnel de chef de section
LOUIS, Origene	38	M	Tet Kole Ti Paysan Aysyen	
	08/10/92	46100		Atteinte aux biens (document saisi): Chef de section
	30/05/92	14100		Atteinte à la liberté: Chef de section
	30/05/92	14100		Menaces et persécution: Chef de section
	08/10/92	46100		Menaces et persécution: Chef de section
	11/11/92	12300		Atteinte aux biens (saisie pepiniere): Chef de section
LOUIS, Oryle	47	M	TKL	
	11/91	47100		Menaces et persécution: Attaché, police, Forces Armées d'Haïti
	24/10/91	47103		Menaces et persécution: Attaché, police, Forces Armées d'Haïti
	11/91	47100		Extorsion (gdes 450): Attaché, police, Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Pascal	39	M	Pere Catholique	
	18/11/91	43100		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	18/11/91	43100		Torture (tortur psychologique): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
LOUIS, Penas	36	M	KGPB	
	13/03/94	41104		Menaces et persécution: Chef de section, police, Attaché
	05/94	41104		Menaces et persécution: Chef de section, police, Attaché
LOUIS, Perilis	35	M	Tkl/mpp	
	05/12/93	22100		Torture (bastonnade: 65 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	05/12/93	22100		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	05/12/93	22100		Atteinte aux biens (vol de gdes 100): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LOUIS, Prenelome	39	M		
	08/93	32300		Torture (marche sur le corps; coups de pierre-corne, giffles): Forces Armees d'Haïti, FRAPH
	08/93	32300		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUIS, Renold	24	F		
	23/10/93	51200		Menaces et persécution: FRAPH
	10/94	51200		Menaces et persécution: FRAPH
LOUIS, Renold	–	M		
	23/10/93	51200		Détention: FRAPH
	23/10/93	51200		Atteinte à la liberté: FRAPH
	10/94	51200		Menaces et persécution: FRAPH
LOUIS, Resilia	30	F		
	30/11/93	12200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
LOUIS, Rodrigue	55	M	Mpd Mouv Paysan Dondon/ Groupe Lumiere	
	11/91	47101		Atteinte aux biens (gdes1500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	11/91	47101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LOUIS, Roger	28	M		
	20/03/92	93403		Exécution sommaire (3 balles a la tête): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Rose	44	F	Groupe Femmes	
	10/92	45200		Atteinte aux biens (maison brulée): Attaché
LOUIS, Roselaine	28	F		
	30/10/93	45101		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	45101		Menaces et persécution (entraînant fausse couche): Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Rovelt	28	M		
	14/12/91	44300		Torture: Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
	14/12/91	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
	14/12/91	44300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
	31/12/91	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
	31/12/91	44300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
LOUIS, Saintomene	35	M	RPPG /organisation Tête Ensemble.	
	11/10/91	47300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	11/10/91	47300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/10/91	47300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS, Siliane	12	F		
	09/11/92	47100		Torture ((coup de pied).): Attaché
LOUIS, Simon	–	M	Tet Kole	
	31/10/93	14204		Torture (bastonnade a la dame): Personnel de chef de section, police
	31/10/93	14204		Détention (illegale): Personnel de chef de section, police
	31/10/93	14204		Extorsion (gdes 500: vol): Personnel de chef de section, police
LOUIS, Simon Mme	–	F		
	31/10/93	14204		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, police

LOUIS, Suzette – F
22/02/93 92106 Torture (1 coup de fouet): Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOUIS, Uyranomme 38 M A.C.G.
11/10/93 75203 Torture (kalot marassa, coups de bottes): Civils armés
11/10/93 75203 Atteinte aux biens: Civils armés

LOUIS, Velius 40 M
30/10/93 15100 Exécution sommaire: Autre

LOUIS, Venet – M
30/09/91 92301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
04/92 92301 Atteinte aux biens (vol gdes 300): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/91 92301 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOUIS, Wilfrance 23 M
30/10/93 12200 Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
30/10/93 12200 Menaces et persécution (ligote): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

LOUIS MME, Inconnue – F
A.p.v.i.
10/93 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti

LOUIS CHARLES, Alfred 29 M
Partisan Aristide
01/02/93 12100 Torture (bastonnade, marche sur le corps, balle dans la jambe): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/07/94 12100 Torture (coups de crosse (n2)): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
28/07/94 12100 Torture (kalots (#3)): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

LOUIS CHARLES, Elita 52 F
04/92 91109 Torture (coups de pied): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
04/92 91109 Détention (1 nuit): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
04/92 91109 Menaces et persécution (coup de caiper sa tête): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

LOUIS CHARLES, Limeritte 38 M
Catholique, Mpmb, Lavalas
04/94 92107 Détention (1 soirée): Forces Armées d'Haïti
04/94 92107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
04/94 92107 Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti

LOUIS CHARLES, Quinsly 19 M
T.K.L.
31/10/93 42300 Extorsion (150 gdes): Forces Armées d'Haïti
31/10/93 42300 Détention: Forces Armées d'Haïti
31/10/93 42300 Torture (trois coups de pieds): Forces Armées d'Haïti

LOUIS CHARLES, Ti Prophete 18 M
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

LOUIS JEAN, Mesnelle 44 M
Oganizasyon Fanm Vanyan Grandans
17/02/92 34100 Détention (10 heures): Forces Armées d'Haïti
17/02/92 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
17/02/92 34100 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti

LOUIS JEAN, Rene 27 M
02/02/93 75701 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
02/02/93 75701 Torture (giffles, perdu ouie oreille droite): Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOUIS JEUNE, Guechene 33 M
17/07/92 34107 Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti
17/07/92 34107 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
17/07/92 34107 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
17/07/92 34107 Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti
17/07/92 34107 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
17/07/92 34107 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

LOUIS JEUNE, Jothan 35 M
15/05/94 24103 Extorsion (gdes 450): Forces Armées d'Haïti
15/05/94 24103 Détention (3 jours a l'avant poste): Forces Armées d'Haïti
15/05/94 24103 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

LOUIS JUSTE, Josue 22 M
06/06/92 93505 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
06/06/92 93505 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
10/06/92 93505 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
06/06/92 93505 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
10/06/92 93505 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
06/06/92 93505 Torture (bastonnade: 310 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché

LOUIS PAUL, Volcy Mme 54 F
TKL
18/08/94 84301 Menaces et persécution: FRAPH

LOUIS PRUDENT, Lisane 28 F
16/10/93 41104 Viol et/ou abus sexuel: Personnel de chef de section, chef de section
16/10/93 41104 Atteinte aux biens (incendie): Personnel de chef de section, chef de section
LOUIS-CHARLES, Bedget – M Police Interimaire
26/09/93 32100 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
26/09/93 32100 Menaces et persécution: affiliation inconnue
LOUIS-CHARLES, Guillaume 52 M Association Fort Noel
11/91 32100 Torture (marche sur le corps; bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
11/91 32100 Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti
12/91 32100 Torture (coups aux genoux- aux oreilles): Forces Armées d'Haïti
12/91 32100 Détention (plusieurs jours): Forces Armées d'Haïti
12/91 32100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS-CHARLES, Jean-claude 27 M Partisan D'aristide
07/01/92 75201 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/01/92 75201 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/01/92 75201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LOUIS-GARDE, Agence Merlin 28 M Conacom
05/10/91 42300 Menaces et persécution: Attaché
15/10/91 75200 Menaces et persécution: Attaché
LOUIS-JACQUES, Yves 38 M
30/09/91 75202 Disparition: affiliation inconnue
LOUIS-JEUNE, Franclin 26 M Secretaire Gl Du Groupement Des Paysans De Corporant
08/01/92 24204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
LOUIS-JEUNE, Rampal 53 M Gwoupman Peyizan Koporan(g.p.k.)
08/01/92 24204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/01/92 24204 Atteinte aux biens (jardin ravage; recolte gaspillée): Forces Armées d'Haïti
28/11/91 24204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
28/11/91 24204 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
LOUISDONNE, – M
29/10/93 93400 Menaces et persécution (d'arrestation): FRAPH
LOUISDONNE, Louis – M
29/10/93 93400 Menaces et persécution: FRAPH
LOUISDOR, Beloni – M Tet Ansanm
11/91 54302 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
11/91 54302 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
11/91 54302 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
11/91 54302 Extorsion (gdes 200): Chef de section, Personnel de chef de section
LOUISDOR, Jacques 43 M
15/02/93 42100 Torture: affiliation inconnue
LOUISIUS, Jean Gerard 32 M
30/09/91 75200 Exécution sommaire: affiliation inconnue
LOUISMAS, Leonel 44 M
17/04/92 47400 Détention: Attaché
17/04/92 47400 Torture (djack, bastonnade: 162 coups): Attaché
LOUISSAINT, Dieumassaint 55 M Tet Kole Ti Peyizan
15/10/91 61401 Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
15/10/91 61401 Atteinte aux biens (maison pillée): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
21/10/91 61401 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Autre
LOUISSAINT, Dieumassaint Mme – F
15/10/91 61401 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Autre, Forces Armées d'Haïti
LOUISSAINT, Duvert 70 M
05/12/91 24200 Extorsion (gdes 1150): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
LOUISSAINT, Guerda 24 F
06/92 24200 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
LOUISSAINT, Jean Yves 33 M Komite Oganize Pwogresis Anaes A Pitres, Cdrh (centre De Dvpt Des Ress. Hum.)
11/93 92200 Menaces et persécution (avec arme): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
12/01/94 92200 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUISSAINT, Ressouce 34 M Tk Tet Kole Ti Peyizan
08/01/92 62105 Menaces et persécution: Chef de section, police
08/01/92 62105 Extorsion (gdes 250): Chef de section, police
LOUISSAINT, Widmeyer 24 M A.j.d.d.
18/04/93 75701 Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti

		18/04/93	75701	Détention (3 mois): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	75701	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	75701	Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
LOUISSAINT, Yvon	19	M		Partisan Aristide
		05/10/91	71103	Torture (bastonnade sur la plante du pied): Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	71103	Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	71103	Menaces et persécution. Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	71107	Extorsion: Forces Armées d'Haïti
LOUIZIA, Blaise Semiracle	35	M		HADESA
		11/03/94	24301	Torture (behil et les autres): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		11/03/94	24301	Détention (douze heures a la caserne): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		11/03/94	24301	Extorsion (gdes 1500): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		09/09/93	24301	Détention (une nuit a la caserne de saut d'eau): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		04/03/94	24301	Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		04/03/94	24301	Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		04/03/94	24301	Atteinte aux biens (machette volée): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUIZIA, Wilner	24	M		
		04/03/94	24301	Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		04/03/94	24301	Atteinte aux biens (machette volée): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LOUTE, Dieujuste	31	M		
		30/04/92	41106	Torture (bastonnade: deux coups, trois kalot marassa): Chef de section, Personnel de chef de section
		30/04/92	41106	Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/04/92	41106	Atteinte aux biens (gdes 1200 payes): Chef de section, Personnel de chef de section
LOUVERTURE, Tonton	–	M		
		12/04/92	12100	Torture: Forces Armées d'Haïti
		12/04/92	12100	Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
LOVENSKI, Manes	39	M		
		06/94	75700	Disparition: affiliation inconnue
LOVENSKY, Beauvais	34	M		
		05/03/94	24301	Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/03/94	24301	Détention (caserne): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/03/94	24301	Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LUBERICE, Elicene	–	M		
		27/10/93	15301	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUBERISSE, Placide	29	M		
		10/91	75500	Exécution sommaire: affiliation inconnue
		10/91	75500	Disparition: affiliation inconnue
LUBIN, Amilo	18	F		
		03/12/93	73200	Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/12/93	73200	Torture (cicatrice a l'epaule droite): Attaché, Forces Armées d'Haïti
LUBIN, Andre" Dit Paul"	37	M		L'union Bas Maseide
		01/10/91	41103	Atteinte à la liberté: Attaché
		01/10/91	41103	Torture (bastonnade, calottes): Attaché
LUBIN, Cerol	35	M		
		18/09/93	34107	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		18/09/93	34107	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
LUBIN, Jesula	25	F		
		09/07/93	41104	Détention: Chef de section , Forces Armées d'Haïti
		09/07/93	41104	Menaces et persécution: Chef de section , Forces Armées d'Haïti
		09/07/93	41104	Extorsion (gdes 300): Chef de section , Forces Armées d'Haïti
LUBIN, Viergela	36	F		
		20/12/93	24204	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
LUC, St Vil	–	M		
		10/08/94	62301	Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		10/08/94	62301	Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

		10/08/94	62301		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
LUC, Wesner	–	M			
		22/11/92	75500		Disparition: Attaché
LUC, Yves	54	M		Syndicat Des Employes De L'etat	
		30/10/93	34100		Torture (djack,): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	34100		Détention (1 1/2 jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUC, Yvrose	30	M			
		11/93	14100		Torture (coups au front): Forces Armées d'Haïti
		11/93	14100		Détention (caserne): Forces Armées d'Haïti
		11/93	14100		Atteinte aux biens (perdu sa marchandise): Forces Armées d'Haïti
LUC ANDRE, Fereol Fils		28	M		
		30/09/91	75200		Exécution sommaire: police
LUC ANDRE, Fereol Pere		57	M		
		30/09/91	75200		Exécution sommaire: police
LUC FRANCOIS, Le Christ		–	M		
		29/05/93	15301		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUCCE, Alix	22	M		OJMR	
		03/93	12106		Torture (battu et blesse au couteau): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		03/93	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
LUCE, Dieuseul	52	M		Lavalas	
		09/93	92300		Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
LUCIAS, Jordany	20	M			
		12/12/92	41200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		12/12/92	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
LUCIAS, Joseph	45	M			
		12/12/92	41200		Torture (une calotte, un coup de crosse de fusil, coups de crosse de revolver): Forces Armées d'Haïti
		12/12/92	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
LUCIAS, Josue	19	M			
		12/12/92	41200		Torture (calottes): Forces Armées d'Haïti
		12/12/92	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
LUCIASTE, Joseph	45	M			
		12/12/92	41200		Torture (bastonnade, coups de pied, coups de crosse de fusil.): Chef de section
		12/12/92	41200		Détention: Chef de section
		12/12/92	41200		Menaces et persécution: Chef de section
LUCIEN, Bertha	–	F			
		12/92	41200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
LUCIEN, Elida	53	F			
		09/94	53200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LUCIEN, Geffrard					
		03/11/91	53200		Exécution sommaire (par balle): Forces Armées d'Haïti
LUCIEN, Gerta	42	F			
		10/91	42100		Atteinte aux biens (maison devastée): Forces Armées d'Haïti
		10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
LUCIEN, Julienne	50	F			
		05/92	53200		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
		27/07/92	53200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
LUCIEN, Lucema	–	M			
		11/91	54102		Détention: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		11/91	54102		Extorsion (gdes 500): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
LUCIEN, Marie	45	F		Mopemsc	
		05/94	84502		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, chef de section
LUCIEN, Renus	23	M			
		01/10/91	84204		Torture (bastonnade, kalot): police, Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
LUCIENE, Benenisse	28	M		AJAKS	
		30/10/93	11200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		18/01/93	11200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		18/01/93	11200		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
LUCKNER,	–	M			
		30/09/91	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	34100		Menaces et persécution (actes de persecution de mort): Forces Armées d'Haïti
LUCNER, Charles	29	M		Association Populaire Nationale	
		29/10/93	44107		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché

	29/10/93	44107		Extorsion (gdes 200): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
	03/10/91	44107		Extorsion (gdes 500): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
	09/04/94	44107		Extorsion (gdes 600): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUIDI, Ifosa	27	M		
	24/06/93	15301		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti, police
	24/06/93	15301		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, police
	24/06/93	15301		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti, police
LUISAMA, Lumanel	29	M	Tet Kole (depuis 1985), Musicien	
	30/09/91	23300		Torture (ligote pendant 5 jours, bastonnade, griffes): Forces Armees d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section
	30/09/91	23300		Détention (chez l'adjoint du chef de section et 13 jours a la caserne de savanette): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section
	30/09/91	23300		Extorsion (630 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section
LUMA, Mathane	23	F		
	05/93	32100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/93	32100		Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti
LUMERCIER, Atuis	34	M	Milpha(mouvman Inite Ti Peyizan Aylsyen)	
	30/09/91	14204		Menaces et persécution (marronage): Personnel de chef de section
LUMEZIAS, Luckner	22	M	Membre Du M.p.p.(mouvman Peyizan Papay)	
	09/05/93	22301		Torture (7 coups de rigoise): Civils armés
LUNA, Jn Francois	40	M		
	23/07/92	71200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	23/07/92	71200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	23/07/92	71200		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
LUNDI, Exima	30	M		
	29/04/93	15300		Torture (bastonnade et djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	29/04/93	15300		Détention (3 jours bureau chef de section): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUNDI, Exima	30	M		
	29/05/93	15301		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	29/05/93	15301		Torture (djack, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUNDI, Gerissene	20	M		
	02/94	75200		Disparition: Autre
LUNDI, Iphosa	24	M		
	29/05/93	15301		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	29/05/93	15301		Torture (djack,kalot bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUNDI, Jean Eddy	41	M	Bon Samaritain	
	19/10/91	34100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	19/10/91	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	19/10/91	34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	19/10/91	34100		Atteinte aux biens (saisie de tous les materiels): Forces Armées d'Haïti
LUNDI, Jean Roberson	25	M	Apeka - Fopel, Opl, Association Jeune Culturelle La Borde (ajkl)	
	31/09/91	84204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	31/09/91	84204		Atteinte aux biens (vol de document): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	31/09/91	84204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	31/09/91	84204		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUNDI, Nane	66	M		
	31/09/91			Atteinte aux biens (menotte en cours de cours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
LUNDY, Hector	–	M		
	15/07/94	92202		Torture (djack; bastonnade; marche sur le corps): Personnel de chef de section, police
	15/07/94	92202		Détention (8 jours): Personnel de chef de section, police
	15/07/94	92202		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, police
	15/07/94	92202		Extorsion (gdes 1200): Personnel de chef de section, police
	08/94	92202		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, police
LUNDY, Natalie	36	F		
	20/07/94	75202		Tentative d'exécution (1 balle au pied): Civils armés
	20/07/94	75202		Atteinte aux biens (maison cambriolée; marchandises, bijoux, gdes 1000): Civils armés
LUQUER, Delinois	38	M	M.P.P.	
	03/11/93	22301		Torture (ligote): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	03/11/93	22301		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

LUSSIER, Celius 37 M FNCD
05/92 61300 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
05/92 61300 Extorsion (gdes 7500): Forces Armées d'Haïti
05/92 61300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

LUXAMA, Israel 25 M
08/94 81204 Torture (bastonnade, djack, kalot): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
08/94 81204 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

LUXE, Rene 27 M
13/12/91 11400 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti

LUXEMBOURG, Richy 31 M Cojerem
07/92 71200 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/92 71200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

LYCÉE, Petion 33 M GCPDGG
03/94 92301 Menaces et persécution (rumeur qu'on allait l'arreter et battre): Forces Armées d'Haïti
21/10/93 92301 Tentative d'execution (coups de feu en sa direction): Forces Armées d'Haïti
21/10/93 92301 Atteinte aux biens (vol): Forces Armées d'Haïti

LYSIAS, Salnave 38 M Lavalas
19/07/94 12100 Torture (bastonnade, djack, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, police, chef de section
19/07/94 12100 Détention (1 mois et demie): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, police, chef de section
19/07/94 12100 Extorsion (7000 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, police, chef de section

M MEVIL, - M
01/10/91 44300 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti

MACAJOUX, Kelly 18 M OPL
16/09/93 14100 Torture (fouetté): Forces Armées d'Haïti
10/09/93 14100 Détention (5 jours a la poste): Forces Armées d'Haïti
10/09/93 14100 Torture (plusieurs griffes): Forces Armées d'Haïti

MACE, Jean Edras 35 M Partisan Au President Aristide
15/02/94 75500 Torture (bastonnade, crosse de fusil (problemes a la jambe gauche maux de tête)): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/02/94 75500 Détention (3 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/02/94 75500 Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché

MACELUS, Jean Michel 18 M
30/09/91 92100 Menaces et persécution: FRAPH
30/09/91 92100 Atteinte à la liberté (attaque parce qu'il etait en train de parler d'aristide): FRAPH
30/11/91 92100 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, tête fracturée): FRAPH

MACELUS, Ilfrene 42 M Tkl, Mpp
27/12/91 21101 Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
01/04/92 21101 Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/12/93 21101 Extorsion (gdes 500): Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/12/93 21101 Détention: Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/12/93 21101 Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/12/93 21101 Détention: Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
10/12/93 21101 Extorsion (gdes 125): Chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti

MACENA, Jean Omer 34 M Sympathisant Lavalas
05/02/94 84403 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84403 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti

MACENAT, Christophe 49 M
13/10/94 75200 Disparition: Civils armés
13/10/94 75200 Détention: Civils armés

MACENAT, Herlold 42 M Mpp (membre)
08/08/93 22100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/08/93 22100 Détention (1 jour a la caserne de hinche): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/93 22100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/93 22100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/09/93 22100 Extorsion (gdes 15000, jardin incendie): Forces Armées d'Haïti, Attaché

MACENO, Emanes 38 M Responsable Tkl Depuis 84/ Opl Depuis 93
06/94 84602 Menaces et persécution (attache personel chef section): Personnel de chef de section
27/09/92 84602 Menaces et persécution (allies chez lui): Personnel de chef de section

MACEUS, Brenol 43 M
26/05/94 75500 Menaces et persécution: FRAPH

MACEUS, Modeline 12 F

26/05/94 75500 Tentative d'exécution (2 balles a la jambe gauche): FRAPH

MACIUS, Mme Massillon – F
08/10/93 22100 Torture (bastonnade, 5 coups): Personnel de chef de section, chef de section

MADISTIN, Annie 42 F
30/10/93 12200 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

MADISTIN, Culse 73 M
30/11/93 12200 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché

MADISTIN, Jocelin 29 M
30/11/93 12200 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché

MADISTIN, Marilien 62 M
30/10/93 12200 Torture (battu suivi de décès): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
30/10/93 12200 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

MADOMBE, Aubisson 39 M Mpmb / Opl
07/07/94 92107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, chef de section

MADOMBE, Rameau – M
15/01/92 92106 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): chef de section

MADOMBE, Rameau 35 M
10/92 92106 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, chef de section

MADOMBE, Raymond 35 M
16/05/94 92107 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
16/05/94 92107 Menaces et persécution (de torture): Forces Armées d'Haïti
16/05/94 92107 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti

MADOMBE, Samuel 50 M Mpmb/ Militant Pour Aristide
15/12/91 92100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): chef de section, police
15/12/91 92100 Atteinte aux biens (maison ecrasée): chef de section, police

MADOMBE, Zeula 70 F Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
11/93 92106 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
11/93 92106 Atteinte aux biens (maison pillée): Personnel de chef de section

MAGLOIRE, Cegloire 35 M Tet Ansanm
15/05/94 13100 Menaces et persécution: Chef de section, police
15/05/94 13100 Atteinte aux biens (maison cambriolée): Chef de section, police

MAGLOIRE, Daniel 35 M Ajpb/fejel
28/04/92 42202 Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
28/04/92 42202 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché
28/04/92 42202 Atteinte aux biens (maison pillée): Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché

MAGLOIRE, Etienne 35 M Komite Lavasse
30/09/92 93401 Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti
30/09/92 93401 Menaces et persécution (coups de feu sur la maison): Forces Armées d'Haïti
30/09/92 93401 Atteinte aux biens (maison casse et outils de travail voles): Forces Armées d'Haïti

MAGLOIRE, Marc 35 M A.j.p.b.
28/04/92 42202 Torture (battu severement): Forces Armées d'Haïti
28/04/92 42202 Détention: Forces Armées d'Haïti
28/04/92 42202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
28/04/92 42202 Atteinte aux biens (maison sacagée): Forces Armées d'Haïti

MAGLOIRE, Marc 35 M
28/04/92 42202 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché

MAGLOIRE, Marie Lucie 33 F AJPB
12/91 42202 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

MAGLOIRE, Marlene 27 F Organisation Jeunes Paysans Bold De L'ause
12/91 42202 Torture: Civils armés
12/91 42202 Atteinte aux biens (meubles detruits): Civils armés

MAGLOIRE, Maryline 4 F
12/91 42202 Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

MAGLOIRE, Rozana 73 F
16/12/91 42202 Atteinte aux biens: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section, Attaché

MAGNER, Etienne 23 M
02/07/94 34200 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
02/07/94 34200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

MAHOTIERE, Destra 62 M Komite Jen Koride Basia

	23/04/94	47100		Torture (bastonne, coups de crosse de revolver, djacké): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
MARCELIN, Jacques	38	M		
	11/91	75101		Disparition: affiliation inconnue
MARCELIN, Joel	55	M	De Bout De Mer	
	13/12/92	42200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MARCELIN, Josue	32	M	Journaliste	
	27/09/92	75102		Torture: police, FRAPH
	27/09/92	75102		Détention (24 heures): police, FRAPH
	27/09/92	75102		Atteinte à la liberté: police, FRAPH
	27/09/92	75200		Menaces et persécution: police, FRAPH
MARCELIN, Marcel	38	M		
	29/01/93	71204		Torture (bastonnade, djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	29/01/93	71204		Détention: Forces Armées d'Haïti
MARCELIN, Milaire	30	M		
	10/91	75200		Disparition (3 jours apres le coup d'etat): affiliation inconnue
MARCELIN, Nidain	–	M		
	29/10/93	93401		Torture (bastonnade a deux reprises): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	29/10/93	93401		Détention (detenu a deux reprises): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
MARCELIN, Pierre Michel	23	M		
	08/94	42100		Torture (coups de crosse de fusil.): Forces Armées d'Haïti
	08/94	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	08/94	42100		Torture (bastonnade et coup de pierres.): Forces Armées d'Haïti
MARCELIUS, Merilius	25	M		
	09/06/94	41105		Torture: FRAPH, chef de section
	09/06/94	41105		Détention: FRAPH, chef de section
	09/06/94	41105		Extorsion (gdes 350): FRAPH, chef de section
MARCELLUS, Dilame	27	M	Konbit Les Pwa	
	02/93	52200		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	02/93	52200		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	02/93	52200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
MARCELLUS, Gabriel	39	M	Ujce (union Jeune Catholique E.), Mope (mouvement Organisation Populaire Ennery)	
	02/04/92	12300		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché, autre
MARCELLUS, Nacius	33	M		
	19/10/91	52300		Torture: affiliation inconnue
	19/10/91	52300		Détention: affiliation inconnue
	19/10/91	52300		Menaces et persécution: affiliation inconnue
	19/10/91	52300		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
	02/10/91	42200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
	02/10/91	42200		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
	22/11/91	51200		Détention: affiliation inconnue
MARCELLUS, Never	–	M	Ancien Juge De Paix De Lascahobas Avant 30/09/91	
	01/06/94	23102		Détention (8 jours a belladere): Forces Armées d'Haïti
	01/06/94	23102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MARCELLUS, Wilner	23	M	Culturel, Akmo, Ososyasyon Kiltuel Mt Og./rpm (rasmableman Peyisam Mt Og./FNCD	
	01/10/91	52200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	01/10/91	52200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
MARCELUS, Alexandre	31	M	Comite De Quartier Avant Le Coup D'etat	
	11/09/94	42100		Torture: autre
MARCELUS, Berteius	–	M		
	16/12/92	52200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	16/12/92	52200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
MARCELUS, Edilia	–	F		
	13/01/92	43200		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
	13/01/92	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	13/01/92	43200		Torture (plusieurs coups de point): Forces Armées d'Haïti
MARCELUS, Elmius	53	M	Partisan D'aristide	
	30/09/91	14205		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH
	30/09/91	14205		Atteinte aux biens (maison detruite): FRAPH
MARCELUS, Nacisse	33	M	Des Chauffeurs De Tptc Du Cop	
	19/10/91	52300		Torture (bastonnade sur tout le corps.): affiliation inconnue
	19/10/91	52300		Détention (15 jours): affiliation inconnue
	19/10/91	52300		Menaces et persécution: affiliation inconnue

		19/10/91	52300	Atteinte aux biens (maison brulée): affiliation inconnue
		02/10/91	42200	Menaces et persécution: affiliation inconnue
		02/10/91	42200	Atteinte aux biens: affiliation inconnue
		22/11/91	51200	Détention: affiliation inconnue
MARCELUS, Robin	42	M		V.t.c. (le Vrai Tenor Du Changement)
		04/92	74300	Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		04/92	74300	Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		10/91	74300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		10/91	74300	Atteinte aux biens (vol d'argent): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
MARCEUS, Joseph	44	M		
		14/03/94	75202	Menaces et persécution: autre
		14/03/94	75202	Atteinte aux biens: autre
MARCEUS, Lamare	30	M		
		28/09/92	75200	Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
MARCIA, Choisilia	44	F		
		18/01/92	54200	Détention (7 heures): police
		18/01/92	54200	Menaces et persécution: police
MARCIS, Meralda	–	F		
		30/10/92	81303	Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
		30/10/92	81303	Torture: Civils armés
		30/10/92	81303	Menaces et persécution: Civils armés
MARCMY, Pierre	25	M		Organisation Victimes 30 Septembre; Lavals; Fncd
		02/11/91	47200	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		02/11/91	47200	Détention: Forces Armées d'Haïti
		02/11/91	47200	Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
		20/11/91	47200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MARDOUBE, Philocles	42	M		Mpmb, Lavalas
		29/10/93	92100	Torture (djack, bastonnade, coups de pieds, giffles entrainant affaiblissement oreille et): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section
		29/10/93	92100	Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section
		29/10/93	92100	Extorsion (gdes 17000, vol: monire, chaine, bicyclette): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section
		29/10/93	92100	Menaces et persécution (deshabille, coups de feu sur la tête en pleine rue): Forces Armées d'Haïti, Personnel et chef de section
MARECHAL, Samuel	18	M		
		09/92	75701	Disparition: affiliation inconnue
MARESCO, Joseph Edward	36	M		Lavalasslen
		30/10/93	35200	Détention (11 heures): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	35200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	35200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	35200	Extorsion (gdes 75): Forces Armées d'Haïti
MARIE CLAUDETTE, Delva	50	F		
		22/04/94	12106	Atteinte aux biens (radio; tv; vaisselle; meubles; tout a ete demoli): Forces Armées d'Haïti
MARIE LOURDES, Fils Aime	27	F		
		02/92	43203	Menaces et persécution: chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		02/92	43203	Extorsion (gdes 150): chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
MARIMENE, Regilis	26	F		
		28/11/93	15302	Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		28/11/93	15302	Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
MARISE, Ovide	39	F		
		26/07/94	75100	Tentative d'exécution (1 balle dans le ventre): affiliation inconnue
		26/07/94	75100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
MARIUS, Adrien	33	M		A.j.b. (association Jeune Bocozelle)
		09/08/92	15105	Torture (bastonnade et kalot): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/08/92	15105	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/08/92	15105	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/08/92	15105	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/08/92	15105	Extorsion (1000 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		20/10/91	15105	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
MARIUS, Selmo	29	M		
		12/02/92	14201	Torture (coups sur la taille): Chef de section, Personnel de chef de section
		12/02/92	14201	Détention (chez le chef de section): Chef de section, Personnel de chef de section

		12/02/92	14201		Menaces et persécution (marronage): Chef de section, Personnel de chef de section
		12/02/92	14201		Extorsion (gdes 900): Chef de section, Personnel de chef de section
		12/02/92	14201		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		12/01/92	14201		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
MARIYIS, Lutes	33	M		Fedes (federation-developpement 5eme Section)	
		20/10/91	15105		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		20/10/91	15105		Détention (11jours): Forces Armées d'Haïti
		02/09/92	15105		Détention (1 jour (st-marc)): Forces Armées d'Haïti
		12/05/93	15105		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
MARNICUIS, Saint Vil	38		M		
		30/09/91	74200		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): affiliation inconnue
MARS, Roger	40	M			
		03/10/91	93402		Torture (bastonnade: un coup): Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	93402		Détention: Forces Armées d'Haïti
MARSEILLE, Christian	39		M		
		13/04/93	75500		Disparition: Civils armés
MARSEILLE, Nickel	33	M		FNCD	
		11/92	75200		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
MARSEILLE, Renel	25	M		Club De Judo	
		23/06/92	53200		Torture (coups de fusil; djack; marche sur le corps, frappe a coup de fer): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		23/06/92	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		23/06/92	53200		Atteinte aux biens (brise de sa radio): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		26/06/92	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
MARSIELLE, Jean	30	M			
		30/10/93	15300		Extorsion (gdes 500): Attaché
		30/10/93	15300		Atteinte à la liberté: Attaché
		30/10/93	15300		Menaces et persécution: Attaché
MARTEN, Annonce	-	M			
		08/94	84000		Exécution sommaire (prison gabion, mort dans sa cellule, par suite de tortures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/94	84000		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/94	84000		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
MARTHINEAU, Alcide		38	M		
		03/94	32100		Détention: Forces Armées d'Haïti
MARTHY, Nelio	33	M		Justice Et Paix(membre)	
		04/01/92	22101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MARTIAL, Elie	42	M		M.p.d. (mouvement Paysan De Dondon), Formateur Koprenn	
		08/09/93	47101		Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade): Attaché
MARTIAL, Kens	29	M			
		06/01/92	75513		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		06/01/92	75513		Torture: Forces Armées d'Haïti
MARTIAL, Solnet	25	M		MPP	
		22/07/93	22403		Extorsion (gdes 350): Attaché, Personnel de chef de section
		22/07/93	22403		Détention: Attaché, Personnel de chef de section
MARTILIS, Neries	54	M		F.n.c.d.	
		30/10/93	11300		Extorsion (gdes 1500): Chef de section
		30/10/93	11300		Torture (bastonnade fracture): Chef de section
MARTIN, Mardius	38	M		Mouvement Paysan Acul Du Nord/ Groupede Priere Morne Rouge.	
		10/93	44301		Extorsion (gdes 300): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		10/93	44301		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		10/93	44301		Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		10/93	44301		Torture (bastonnade, coup de cable electrique): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
MARTINO, Guardy	21	M		Sympathisant Lavalas	
		10/91	84202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MARY, Mercegrace	64	F			
		19/12/93	12106		Torture (coups de pied; giffles(yeux blesses)): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Torture (coups; oblige de se coucher par terre pendant 2 heures): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution (de mort parce qu'elle a demande d'aller faire pipi): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (tout ce qu'elle possede a ete demoli): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
MASCARJT, Nancy	25	F			
		23/05/94	75100		Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue

MASCARY, Henry 52 M Kooperative Peyzan
10/92 91109 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/92 91109 Atteinte aux biens (vol dargent): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
MASENAT, Cecile 24 F (ojmr) Organisation Jeune Militant Raboteau
23/07/93 12100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
23/07/93 12100 Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
MASSARY, Ossevita 40 F
12/10/91 75100 Tentative d'exécution (1 balle dans le dos): Civils armés
12/10/91 75100 Détention: Civils armés
12/10/91 75100 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
MASSE, 2 F
27/10/93 93100 Torture (coups de pied): Forces Armées d'Haïti
27/10/93 93100 Menaces et persécution (libellée de petite kamoken): Forces Armées d'Haïti
MASSE, Guy 37 M Coordination Mouvement 16 Decembre
27/10/93 93100 Tentative d'exécution (coups de mitrailles chez lui a deux reprises): Forces Armées d'Haïti
27/10/93 93100 Atteinte aux biens (ils ont brise plusieurs articles dans la maison; tue son chien): Forces Armées d'Haïti
07/01/92 93100 Atteinte aux biens (dechirer toutes les pieces; vol de passeport): Forces Armées d'Haïti
30/04/92 93100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
MASSE, Pressoir 30 M
08/06/93 75701 Exécution sommaire (3 balles): Forces Armées d'Haïti
MASSE, Theolon 30 M N
06/06/93 11100 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
06/06/93 11100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
MASSENA, Franck 28 M
14/10/94 23302 Torture: affiliation inconnue
MASSENA, Luvio 43 M
30/09/91 75701 Tentative d'exécution: Civils armés
MASSENA, Nervelus 35 M Animate Ti Legliz/mpv (mouvmon Paysan Volye)/monite Misyon Alpha
30/12/91 53400 Détention (1 jour): Chef de section
30/12/91 53400 Extorsion (gdes 51): Chef de section
MASSIGNON, Lydieune 29 F Organisation Populaire Petite Ause Opp/opp/groupe De Femmes "la Misere Des Femm
08/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/93 42100 Atteinte aux biens (fouille la maison, voles des bjoux et boudes d'oreilles): Forces Armées d'Haïti
08/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MASSILLON, Jesula 25 M MICPA
30/09/91 14204 Menaces et persécution (marronnage): Personnel de chef de section
30/09/91 14204 Atteinte aux biens (il a perdu ses bétails): Personnel de chef de section
MASSILLON, Lambert 60 M Tet Kole Ti Legliz
30/10/91 14203 Torture (il a ete ligote): Personnel de chef de section, chef de section
30/10/91 14203 Détention (chez le chef de section): Personnel de chef de section, chef de section
30/10/91 14203 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, chef de section
30/10/91 14203 Extorsion (gdes 500 il a paye pour sa liberation): Personnel de chef de section, chef de section
25/11/93 14203 Atteinte aux biens (il a paye 1400 gdes pour sa liberation): Personnel de chef de section, chef de section
MASSILLON, Macius – M MPP
08/10/93 22100 Exécution sommaire: Chef de section, Personnel de chef de section
08/10/93 22100 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
08/10/93 22100 Atteinte aux biens (vol de gdes 8500): Chef de section, Personnel de chef de section
MASSILLON, St. Louisnord 36 M MPP
22/04/92 22101 Torture: Attaché, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
22/04/92 22101 Détention (8 jours): Attaché, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
MASSON, Franvilin 31 M Organisation Populaire Pour L'avancement National (opan)
05/01/92 74300 Torture: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
05/01/92 74300 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
05/01/92 74300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
08/01/92 74300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
MAT, Naril 22 M
12/91 11100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, police

MATAYER, Balagner 16 M
04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti

MATAYER, Raymonde 30 F
04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti

MATHIEU, Daniel 23 M
01/93 75201 Exécution sommaire: Civils armés

MATHIEU, Joseph Felder 32 M Comite Devoue
07/01/92 93401 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/01/92 93401 Détention (une soirée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/01/92 93401 Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti, Attaché

MATHIEU, Josie 28 F
03/01/93 84205 Détention: Forces Armées d'Haïti

MATHIEU, Lize 40 F
09/12/92 73204 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

MATHIEU, Marcelin 18 M O.p.l. Organisation Politique Lavalasse
12/92 51203 Torture: Forces Armées d'Haïti
12/92 51203 Atteinte aux biens (son walkman a ete brise): Forces Armées d'Haïti

MATHIEU, Maryse – F
15/12/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti

MATHIEU, Paul 20
11/93 42100 Exécution sommaire: Attaché

MATHIEU, Richard 38 M Fpr (font De Paysans De Jiampas)
16/01/92 23102 Torture (marche sur le corps, kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
16/01/92 23102 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
16/01/92 23102 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

MATHURIN, Fritzner – M
08/94 35201 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

MATHURIN, Jacques 48 M
00/93 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
00/93 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

MATHURIN, Jacques 42 M Chercher La Vie
09/04/94 41103 Torture (bastonnade, brulure ect...): Attaché, Police

MATHURIN, Jean Paul – M
08/94 35201 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

MATHURIN, Manoir 38 M Animateur Mpp/ Opl Coordonateur De Zone
21/12/91 22202 Extorsion (1250 gdes): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
21/12/91 22202 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
21/12/91 22202 Détention (bureau du chef de section et a la caserne de thomonde): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

MATHURIN, Marie Therese 41 F
08/94 35100 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
08/94 35100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
08/94 35100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
08/94 35100 Atteinte aux biens (maison detruite et pillée): Forces Armées d'Haïti

MATHURIN, Petit Frere 27 M Ti Legliz/ Sympathisant Lavalas
18/01/94 81100 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
15/08/94 81100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/08/94 81100 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/08/94 81100 Torture: Forces Armées d'Haïti
18/01/94 81100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MATHURIN, Pierre Alias Pierrot 26 M Association Populer Pont Rouge
10/07/93 75701 Torture (bastonnade, kalot marassa): Police, Forces Armées d'Haïti
10/07/93 75701 Détention: Police, Forces Armées d'Haïti
29/07/93 75701 Menaces et persécution: Police, Forces Armées d'Haïti
14/02/93 75701 Tentative d'exécution (balle dans le mollet gauche): Police, Forces Armées d'Haïti

MATHURIN, Simoncoeur 80 M Mpp Depuis 87
05/10/91 21102 Extorsion (175 gdes): Autre

		05/10/91	21102		Menaces et persécution: Autre
MATIN, Dubuisson	70	M			
		03/92	51101		Extorsion (gdes 75): Attaché, Chef de section
		03/92	51101		Atteinte à la liberté: Attaché, Chef de section
		03/92	51101		Menaces et persécution: Attaché, Chef de section
		03/92	51101		Extorsion (gdes 718): Attaché, Chef de section
		03/92	51101		Menaces et persécution: Attaché, Chef de section
MATURIN, Vilga	49	M		Memb Actif De Lavalas/ Mpp Depuis 1985	
		08/12/92	22202		Extorsion (250 gdes): Chef de section
		08/12/92	22202		Atteinte à la liberté: Chef de section
MAURANCI, Delicia	55	F		Mopemsc (mouvement Paysan Marceline)	
		09/93	84502		Torture: Chef de section
		09/93	84502		Détention: Chef de section
MAURENCY, Wilner		29	M		
		07/92	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		07/92	42100		Atteinte aux biens (vol: bague (gdes 2500), gourmette (gdes 1500)): Forces Armées d'Haïti
MAURICE, Evald	45	M			
		07/92	85201		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		09/93	85201		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
MAURICE, Jean Gilbert		33	M	FNCD	
		20/05/92			Disparition: Civils armés, Police
MAURICE, Lucien	71	M			
		10/08/92	75203		Disparition: affiliation inconnue
MAURICE, Mme Evald		-	F		
		09/93	85201		Détention: Forces Armées d'Haïti
MAURICE, Serge	40	M			
		30/09/91	75200		Disparition: affiliation inconnue
MAXCEUS, Wilbert	-	M			
		19/02/94	61300		Exécution sommaire (balles): FRAPH
MAXI, Alliance	42	M		Animateur De La Caritas/viv Lespwa	
		21/08/93	93403		Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		21/08/93	93403		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
MAXI, Carmen	66	F		Groupe Preswa	
		05/06/94	11100		Torture (bastonnade, marche sur le corps): Police, Forces Armées d'Haïti
		05/06/94	11100		Détention (1 jour): Police, Forces Armées d'Haïti
		05/06/94	11100		Atteinte à la liberté: Police, Forces Armées d'Haïti
		05/06/94	11100		Extorsion (750 gdes): Police, Forces Armées d'Haïti
MAXI, Jeanne	37	F		ODPR	
		17/02/94	84300		Torture (bastonnade): Chef de section
		17/02/94	84300		Détention: Chef de section
		17/02/94	84300		Extorsion (gdes 300 et vol gdes 500): Chef de section
	MAXI, Philibert				
		22/04/94	12106		Torture (bastonnade debut avril 94): Attaché
MAXI, Virgina	40	F		Lavalas	
		05/11/93	22103		Extorsion (gdes 1150): Chef de section, FRAPH
		02/11/93	22103		Torture (bastonnade): Chef de section, FRAPH
		05/11/93	22103		Détention: Chef de section, FRAPH
MAXI, Willy	60	M			
		08/10/91	31200		Torture (coups de crosse; marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	31200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
MAXIME, Paul Hecnold		40	M	FNCD	
		10/07/94	24300		Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		10/07/94	24300		Détention (caserne): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		10/07/94	24300		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		17/12/91	24300		Détention (3 jours a la caserne): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/08/92	24300		Détention (2 jours a la caserne): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		22/08/92	24300		Extorsion (gdes 4000): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
MAXIME, Sainto	55	M		Main Dans La Main/lavalas	
		04/11/91	43100		Torture (une calotte): Forces Armées d'Haïti
MAXIMET, Faustin	37	M		FNCD	
		03/94	46103		Torture (bastonnade): Chef de section, Attaché
		03/94	46103		Détention: Chef de section, Attaché
		03/94	46103		Extorsion: Chef de section, Attaché
MAXIMO, Joseph	55	M		Comite De Quartier De Grand Bois	
		03/10/91	42100		Torture (bastonnade: 1 coup): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	42100		Atteinte aux biens (porte brisée): Forces Armées d'Haïti

MAXMON, Liliane – F
05/01/92 75513 Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/01/92 75513 Détention: Forces Armées d'Haïti

MAZARIN, Juliana 44 F
10/92 75701 Tentative d'exécution (1 balle): Civils armés
10/92 75701 Atteinte aux biens (maison cambriolée): Civils armés

MEDARD, Saincleme 60 M
05/93 32300 Torture (bastonnade, kalot marassa): FRAPH
05/93 32300 Détention (1 jour): FRAPH

MEDE, Augustin 36 M Union Des Jeunes De Bodarie, Fncd, Confederation Des Habit. De Grand-gosier
03/94 92301 Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
03/94 92301 Menaces et persécution (de bastonnade (300 coups), passe de la boue dans sa bouche): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
03/94 92301 Extorsion (gdes 550): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police

MEDE, Daniel Andre 35 M MODEM
03/10/91 72200 Menaces et persécution: Chef de section

MEDE, Louis 42 M Union Des Jeunes De Louro
09/93 92301 Menaces et persécution (informe qu'on voulait l'arreter): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
09/93 92301 Atteinte aux biens (gdes 790): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
09/93 92301 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

MEDE, Simon 42 M Tkl, Ligue Des Droits Humains, Ok, Delegue (mps), Fncd Mbc, Mandataire
21/10/91 92301 Tentative d'exécution (plusieurs coups de feu en sa direction): FRAPH
21/10/91 92301 Menaces et persécution: FRAPH
21/10/91 92301 Atteinte aux biens (vol d'un bétail): FRAPH
21/10/93 92301 Atteinte à la liberté: FRAPH
21/10/93 92301 Tentative d'exécution: FRAPH
21/10/93 92301 Atteinte aux biens (porte defoncée): FRAPH

MEDILIEN, Medilla 50 F
07/12/93 41101 Torture (morte une semaine plus tard): Attaché
07/12/93 41101 Détention: Attaché
07/12/93 41101 Extorsion (gdes 500): Attaché

MEDNARD, Dieucene – M
05/10/93 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
05/10/93 84300 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

MEDOR, Thimiquel – M
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
20/08/93 14200 Atteinte a la liberté (fausse accusation): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

MEHUS, Esther 59 F Partisan D'aristide
00/92 Atteinte aux biens: Police, Forces Armées d'Haïti
00/93 Atteinte aux biens: Police, Forces Armées d'Haïti
00/94 Atteinte aux biens: Police, Forces Armées d'Haïti

MEHUS, Guy 26 M
10/93 75400 Torture (djack, kalot marassa): FRAPH
10/93 75701 Détention: FRAPH

MEHUS, Mona 33 F
13/09/93 75701 Tentative d'exécution (une balle, maison perdue): FRAPH

MELENAS, Amicyl 48 F
04/94 42301 Détention: Forces Armées d'Haïti, chef de section

MELER, Edouard 39 M
27/12/91 44202 Disparition: Autre

MELIS, Diles 24 M
10/91 45102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MELIS, Francois 26 M
10/91 45102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MELIS, Lagueno 34 M
04/10/91 45102 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

MELIS, Pierre 30 M Comite De Quartier
04/10/91 45102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MELIUS, Aristobert 34 M
04/11/91 45200 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

MELIUS, Monique 31 F
04/11/91 45200 Torture (coups de grosse de revolver): Forces Armées d'Haïti

MELOU, 24 M

		30/10/93	41203		Menaces et persécution: Attaché
MELUS, Justin	21	M			
		22/10/92	45101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
MELUXE, Laquenot	32	M			
		03/10/91	45200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
MEME, Elianne	34	F		Ov 30 Dondon	
		10/93	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/93	47100		Atteinte aux biens (base portes): Forces Armées d'Haïti
		30/09/93	47100		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
MEME, Esperant	22	M			
		30/09/93	47100		Menaces et persécution (sur une soeur de ov30): Forces Armées d'Haïti
MEME, Fritz	24	M			
		30/09/93	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MEME, Jacques	28	M			
		22/04/94	12106		Torture (paralyse d'un cote): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
MEME, Souffrant	31	M		Kpk (konbit Pitit Kapwalamo)	
		06/07/93	62100		Torture (bastonnade, kalot marassa, coups de fusil, yeux bandes): Forces Armées d'Haïti
		06/07/93	62100		Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
MEME, Wiler	30	M			
		30/09/93	47100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MENARD, Auride	36	M			
		30/10/93	47100		Détention (3 heures): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	47100		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	47100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
MENARD, Colbert	–	M			
		13/12/91	92100		Détention (en 3 fois): Forces Armées d'Haïti
		13/12/91	92100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		13/12/91	92100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MENELAS, Gelida	58	F		FNCO	
		04/02/94	75500		Torture: Forces Armées d'Haïti
		04/02/94	75500		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
		04/02/94	75500		Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
MENELAS, Marjorie	28	F			
		04/02/94	75500		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
MENELAS, Pierre	–	M			
		30/05/92	84500		Torture: Forces Armées d'Haïti
		30/05/92	84500		Détention: Forces Armées d'Haïti
MENELAS, Ronald	30	M			
		04/02/94	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
MENELTA, Edmond	50	F		TKL	
		19/04/92	84300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		19/04/92	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		19/04/92	84300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
MENELUS, Exantus	37	M		ODCM	
		30/10/91	52200		Atteinte à la liberté: Attaché
		30/10/91	52200		Menaces et persécution: Attaché
MENEUS, Paulas	54	M		Corepda (comite D'evangelisation Et Developpement Agric)	
		16/09/94	24203		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
MENTHOR, Amantile		–	F		
		24/05/92	71204		Atteinte aux biens: Autre
		24/05/92	71204		Torture: Autre
MENTHOR, Mario	24	M			
		09/92	75705		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
MENTHOR, Rony	20	M			
		10/92	75705		Torture (bastonnade: 52 coups): Chef de section, FRAPH
		10/92	75705		Détention (1 mois): Chef de section, FRAPH
		10/92	75705		Atteinte aux biens (maison incendiée): Chef de section, FRAPH
MENTOR, Christian	70	M			
		12/07/93	15200		Torture (bastonnade): Chef de section, Attaché
		12/07/93	15200		Détention (1 jour (avant poste)): Chef de section, Attaché
		12/07/93	15200		Atteinte à la liberté: Chef de section, Attaché
		12/07/93	15200		Atteinte aux biens: Chef de section, Attaché
MENTOR, Jean Claude		29	M		Cousin: Comite De Quartier De Corasa
		13/03/93	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
MEPRISIER, Vurose	29	F			
		05/01/92	74200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police

05/01/92 74200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, police

MERARD, Paul – M

29/10/93 91200 Menaces et persécution (de bastonnade et coup de fer sur la tête): Forces Armées d'Haïti, Autre

MERAT, Innocent 35 M

11/92 13100 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti

11/92 13100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

MERCIER, Alfred 30 M Ils Sont Des Lavalassiens

30/09/91 75203 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

30/09/91 75203 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

MERCIER, Frantz 16 M

30/10/93 75202 Exécution sommaire: Autre

MERCIER, Gabriel 32 M Ils Sont Des Lavalassiens

30/09/91 75203 Disparition: Forces Armées d'Haïti

MERCIER, Marie Denise 33 F

30/09/91 75200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

30/09/91 75200 Torture (giffles; bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

MERCIER, Mirlene – F

30/09/91 75200 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

30/09/91 75200 Torture (bastonnade à la tête jusqu'à ce que mort s'en suive): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

MERCIER, Patrick 18 M

05/08/94 81201 Torture (bastonnade, djack): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

05/08/94 81201 Détention (22 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

05/08/94 81201 Tentative d'exécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

MERCIER, Patrick – M RPPG; Opdec;

05/08/94 81200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section

05/08/94 81200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section

MERCIUS, Adrien 31 M

04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti

04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

04/94 12106 Atteinte aux biens (maison saccagée et pillée gdes 1550, lits et habits volés): Forces Armées d'Haïti

MERCIUS, Gerard – M MRJRD

21/02/94 75701 Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti

MERCIUS, Mackenley 21 M

07/02/92 75100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

09/92 75100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MERCIUS, Wilner 30 M Komite Revolisyone Jen'n Rout Dal Yo (krjrd)

10/09/93 75100 Torture (kalot marassa, djack, bastonnade, oblige de manger matieres fecales): Forces Armées d'Haïti

10/09/93 75100 Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti

10/09/93 75100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

10/09/93 75100 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti

MERCY, Marguerite 21 F

06/94 75203 Menaces et persécution: FRAPH

MERELISTE, Lifaite 59 M

30/10/93 93505 Torture (bastonnade: 100 coups): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

MERELISTE, Orange 58 M Catholique, F.n.c.d, Delegue Mandate Du Fncd Pendant Les Elections1990

28/02/93 93505 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

28/02/93 93505 Atteinte aux biens (tire des balles a l'interieur de la maison, vol de documents, brise de appareils): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

28/02/93 93505 Atteinte aux biens (vol de ses chaussures, sa terre): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

30/10/93 93505 Torture (bastonnade entrainant la perte de 2 dents): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

MERGE, Elicette 45 F Mopchap (mouvement Paysan Charlemagne Peralte)

08/10/92 24103 Détention (1 journée): Autre

MERIGENE, Philogene 43 M

08/04/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

08/04/93 62100 Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti

MERILISSE, Gusmane – M

29/10/93 15204 Torture (kalot, bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

		29/10/93	15204		Détention (1 jour): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
		29/10/93	15204		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre
MERILUS, Elius	24	M			
		22/12/93	15300		Extorsion (196 gdes): Police
		22/12/93	15300		Détention (4 jours): Police
MERILUS, Frederic	49	M		Asad	Association Animate Development Peyansan
		07/10/94	14206		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, FRAPH, Personnel de chef de section
MERILUS, Joel	34	M		O.p.u.b.	
		11/02/92	75202		Torture (bastonnade et kalot): Civils armés
		11/02/92	75202		Atteinte à la liberté: Civils armés
		11/02/92	75202		Menaces et persécution: Civils armés
MERILUS, Lifnite	59	M			
		27/03/92	93505		Détention (2 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		27/03/92	93505		Atteinte à la liberté (photo du president trouvée chez lui): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		27/03/92	93505		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		27/03/92	93505		Atteinte aux biens (maison incidiée): Attaché, Forces Armées d'Haïti
MERILUS, Luckner	6	M			
		13/03/92	75202		Tentative d'exécution: Civils armés
MERISIER, Andiana	74	F			
		03/10/91	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	42100		Torture (bastonnade, calottes, entrainant une crise cardiaque -mort): Forces Armées d'Haïti
MERISIER, Jean Joseph	44	M			Comite Quartier La Violette
		03/10/91	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	42100		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	42100		Atteinte aux biens (maisons écrasées): Forces Armées d'Haïti
MERISIER, Roland					
		10/12/92	61103		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		10/12/92	61103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MERISIER, Yvelio	37	M			
		11/93	81202		Torture (bastonnade, fil electrique, fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
		11/93	81202		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
		17/08/94	81202		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
		17/08/94	81202		Détention (13 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
		17/08/94	81202		Extorsion (gdes 1675): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
MERITESSE, Noel	29	M		FDDPA	
		18/02/91			Menaces et persécution: Police, Chef de section
MERIUS, Renan	22	M		Membre	Comite De Quartier
		11/12/91	41201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		11/12/91	41201		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		11/12/91	41201		Torture (coupde pied, coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		11/12/91	41201		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
MERLAW, Belabre	-	M			
		23/05/92	74305		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
MERREMABLE, Louicemable	48	F			Tête Ensemble
		21/05/94	13100		Tentative d'exécution (tire sur elle): Chef de section, Attaché
		18/05/94	13100		Atteinte aux biens (detruit la maison, emmene mes animaux): Chef de section, Attaché
		03/06/94	13100		Atteinte aux biens (vol d'animaux): Chef de section, Attaché
MERTELUS, Fremile	58	M			
		30/07/94	81203		Torture (bastonnade): Chef de section, Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section
MERTIL, Pierre Andre	32	M			O.d.p. (organisation Pour Le Developpement De Pinchinat0
		23/10/92	15100		Torture (bastonnade, fractures): Chef de section, Attaché, police
		23/10/92	15100		Détention: Chef de section, Attaché, police
		23/10/92	15100		Extorsion (gdes 600): Chef de section, Attaché, police
MERVEILLE, Aricilia	-	F			
		10/91	75700		Exécution sommaire: Police
		10/91	75700		Torture. Police
		10/91	75700		Détention: Police
MERVEUS, Absalon	51	M			

	03/93	14205		Torture (bastonnade): Police, Chef de section
	03/93	14205		Menaces et persécution: Police, Chef de section
MERVILLE, Louise	25	F		
	12/09/93	41100		Menaces et persécution: Attaché
MERVILUS, Dieujuste	25	M		
	30/09/91	75202		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, police
MERVILUS, Fanes	–	M		Oto(oganizasyon Travaye Oben)
	11/08/94	84204		Torture: Personnel de chef de section, Chef de section
	11/08/94	84204		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
	11/08/94	84204		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
	17/09/94	84204		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section
	17/09/94	84204		Détention (5 jours): Personnel de chef de section, Chef de section
	17/09/94	84204		Atteinte aux biens (vol de gdes 6000): Personnel de chef de section, Chef de section
MERVILUS, Françoise	38	M		
	11/08/94	84204		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
	11/08/94	84204		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	11/08/94	84204		Atteinte aux biens (vol gdes 6000): Chef de section, Personnel de chef de section
	11/08/94	84204		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
MERVILUS, Gerald	60	M		
	03/10/91	75705		Disparition: Forces Armées d'Haïti
MERVILUS, Nicolas	26	M		Tkl, Justice Et Paix, Ajb (association Jeune Bocozelie)
	12/11/92	15105		Détention (6 jours a la caserne st marc): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	12/11/92	15105		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	12/11/92	15105		Extorsion (gdes 1000 extorquées): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	10/12/91	15105		Détention (1 jour chez roger charles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	10/12/91	15105		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	10/12/91	15105		Menaces et persécution (interrogatoire): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	10/12/93	15100		Torture (coups de crosse): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	10/12/93	15100		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	10/12/93	15100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	08/01/93	15105		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
	08/01/93	15105		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Chef de section
MERZIER, Jn. Andre	30	M		ASCALA
	31/09/91	84204		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Police
	31/09/91	84204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Police
MESADIEU, Ackner	36	M		
	10/91	47501		Détention: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
	10/91	47501		Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
	10/91	47501		Atteinte aux biens (vol, hi-f): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
MESADIEU, Agilus	–	M		
	00/91			Détention: Forces Armées d'Haïti
	00/91			Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
MESADIEU, Dadie	19	F		Groupe Femmes Malheureuses Combattant La Misere
	02/10/91	47100		Torture (coups de pied): Autre
	02/10/91	47100		Détention: Autre
	02/10/91	42100		Menaces et persécution: Autre
	10/93	42100		Atteinte à la liberté: Autre
	10/93	42100		Menaces et persécution: Autre
MESADIEU, Ferd	24	M		AJUD
	23/03/93	12106		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	23/03/93	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	23/03/93	12106		Torture (coups de fusil cicatrice au bras): Forces Armées d'Haïti
MESADIEU, Jacqueline	35	F		(pnt) Parti National Travailleur
	20/11/93	12100		Menaces et persécution (requisition/interrogatoires): Forces Armées d'Haïti
MESADIEU, Luc	45	M		TKL
	28/05/94	47101		Torture: Forces Armées d'Haïti
MESADIEU, Robert	50	M		
	03/11/91	12100		Torture (bastonnade et doigt): Forces Armées d'Haïti
MESADIEU, Sylvain	41	M		OJMR
	13/04/93	12106		Atteinte aux biens (pillage): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché
	22/04/94	12106		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché

20/11/93 12106 Torture (coups et blessures): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Attaché

MESADIEU, Sylvain – M

20/11/93 12100 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti

MESADIEU, Wilfrid 30 M TKL

15/11/93 22201 Extorsion (500 gdes): Police, Personnel de chef de section

15/11/93 22201 Détention (1heure30): Police, Personnel de chef de section

15/11/93 22201 Atteinte à la liberté: Police, Personnel de chef de section

MESADIEUX, Acner – M

10/92 47500 Détention: Employé civil de l'Etat

10/92 47500 Atteinte à la liberté (d'information): Employé civil de l'Etat

10/92 47500 Atteinte aux biens (vol, radio, microset): Employé civil de l'Etat

MESIDOR, Christophe 25 M

02/92 52101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

02/92 52101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

MESIDOR, Christophe 55 M Mouvement National Paysan Beaimel/opl/FNCD

05/06/94 84000 Torture (bastonnade, kalot marassa, marche sur le corps): Civils armés, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

05/06/94 84000 Détention (3 jours): Civils armés, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

05/06/94 84000 Extorsion (gdes 70): Civils armés, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

04/92 84000 Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, FRAPH

MESIDOR, Christophe 55 M

05/06/94 84200 Détention (23 jours): Forces Armées d'Haïti

05/06/94 84200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

MESIDOR, Edmond 19 M

08/05/94 22403 Torture: Personnel de chef de section

08/05/94 22403 Détention (15 jours): Personnel de chef de section

08/05/94 22403 Extorsion (gdes 1000): Personnel de chef de section

MESIDOR, Marthe 55 F

12/10/91 42100 Torture (brulure au visage, cigarette allumée): FRAPH

12/10/91 42100 Menaces et persécution: FRAPH

MESIDOR, Raymond67 M

30/09/91 52101 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti

30/09/91 52101 Détention: Forces Armées d'Haïti

15/10/94 52101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MESIDOR, Suzanie 40 F

06/92 53200 Torture (frappe au visage; bosse a lamachoire): Forces Armées d'Haïti

06/92 53200 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti

06/92 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

06/92 53200 Atteinte aux biens (bris de sa radion): Forces Armées d'Haïti

MESILMA, Daniel 49 M Assemblée Populaire Nationale

17/06/94 41105 Torture (4 kalot): Personnel de chef de section

17/06/94 41105 Détention: Personnel de chef de section

17/06/94 41105 Extorsion (gdes 1800): Personnel de chef de section

MESINOR, Enesse 19 M Partisan Aristide

29/05/93 15301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché

29/05/93 15301 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché

MESSEDANT, Emmanuel 25 M

04/05/94 11300 Torture (coups de matraque au visage et au dos): Forces Armées d'Haïti, Police

04/05/94 11300 Détention (3 jours (casernes desdunes)): Forces Armées d'Haïti, Police

04/05/94 11300 Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti, Police

MESSIER, Patrick 18 M

05/08/94 81202 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

05/08/94 81202 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

METAYER, Alaurde – F

04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

04/94 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti

METAYER, Amio 23 M Leader Du Mpdr

02/10/91 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

02/10/91 12106 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

23/04/92 12106 Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti

23/04/92 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti

19/11/93 12106 Torture (2 giffles): Forces Armées d'Haïti

19/11/93 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti

19/11/93 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

19/12/93 12106 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

METAYER, Aubain – M

04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

	04/94	12106	Détention: Forces Armées d'Haïti
	04/94	12106	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	04/94	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
METAYER, Bleyette 32 F			
	22/04/94	12106	Atteinte aux biens (bris des meubles): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	12106	Atteinte aux biens (tous ses objet ont ete brules,argen vole): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	12106	Torture (bastonnade,hemoragie difficulte pour s'asseoir): Forces Armées d'Haïti
METAYER, Butter – M			
	04/94	12106	Torture: Forces Armées d'Haïti
	04/94	12106	Détention: Forces Armées d'Haïti
METAYER, Ceutto 9 M			
	22/04/94	12106	Torture: Police
	22/04/94	12106	Détention: Police
	22/04/94	12106	Tentative d'exécution: Police
METAYER, Ludoruc 65 M			
	18/04/94	12106	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Autre
	18/04/94	12106	Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
	18/04/94	12106	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Autre
	18/04/94	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
	18/04/94	12106	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Autre
	04/94	12106	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Autre
	04/94	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
	04/94	12106	Atteinte aux biens (vol de gdes 2000 bijoux, meubles et effets personnel bruiles): Forces Armées d'Haïti, Autre
METELLUS, Assanier 43 M			
	27/05/93	11103	Menaces et persécution (maison criblée): Autre, Chef de section
METELLUS, Christian 56 M			Avancement Vers Le Progres; Tet Kole Ti Peyizan Mageoffrey
	06/93	92106	Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	06/93	92106	Atteinte aux biens (gdes 300): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	07/93	92106	Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	07/93	92106	Atteinte aux biens (gdes 1200): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	08/93	92106	Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	08/93	92106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	08/93	92106	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
METELLUS, Desinor50 M MISMI			
	10/04/94	14205	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Police
	10/04/94	14205	Extorsion: Chef de section, Police
METELLUS, Herard 41 M Brigade Vigilance			
	05/04/94	71200	Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	05/04/94	71200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	05/04/94	71200	Torture (djack, bastonnade,marche sur le corps, kalot marasse, coups de pied) Forces Armées d'Haïti
METELLUS, Horace 53 M			
	07/09/93	21200	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	07/09/93	21200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
METELLUS, Jean Claude 28 M			Moreb (mouvman One Respe Balan)
	03/09/93	44100	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	03/09/93	44100	Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	02/09/93	44100	Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	02/09/93	44100	Atteinte aux biens (gdes 250): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
METELLUS, Louise 21 F			
	22/10/92	45100	Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti, Attaché, chef de section
	22/10/92	45100	Atteinte aux biens (gdes 5000 haitiens voles): Forces Armées d'Haïti, Attaché, chef de section
METELLUS, Macza 39 M			
	11/10/91	74300	Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	11/10/91	74300	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
METELLUS, Marcorel – M			
	23/12/92	53306	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Autre
	23/12/92	53306	Extorsion (gdes 25): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Autre
METELLUS, Masard 40 M			
	11/10/91	74300	Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/10/91	74300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
METELLUS, Mme Manus 42 F			Opg (oganizasyon Peyizan Grosse Roche)
	05/11/93	54302	Torture (bastonnade: 25 coups): Personnel de chef de section

	05/11/93	54302		Détention (1 journee): Personnel de chef de section
	05/11/93	54302		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
	05/11/93	54302		Extorsion (gdes 115): Personnel de chef de section
	12/11/93	54302		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
	12/11/93	54302		Atteinte aux biens (pillage de son jardin, et vol de son bétail): Personnel de chef de section
METELLUS, Pierre Franklin	30	M		L'union Forces Populaires Regionale/ Coodonateur Lavalas Zone1 Cap.
	02/10/91	42100		Atteinte aux biens: Chef de section
	10/12/91	45205		Atteinte aux biens: Chef de section
	05/08/93	45205		Torture (bastonnade): Chef de section
	05/08/93	45205		Détention: Chef de section
METELLUS, Remy	34	M	FNCD	
	18/03/93	71200		Atteinte aux biens (maison demolie): Forces Armées d'Haïti
	18/03/93	71200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	18/03/93	71200		Torture (bastonnade, djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
METELLUS, Valsan	52	M		
	04/10/91	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti
	04/10/91	75701		Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti
	04/10/91	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
METELLUS, Vana	20	F		
	10/10/91	75500		Disparition: Autre
METELUS, Adrienne	20	F		
	11/04/94	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	11/04/94	42100		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
	11/04/94	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/04/94	42100		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
METELUS, Bertrany Orelus	33	M		
	09/11/91	43200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	09/11/91	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
METELUS, Cornelius	64	M		
	15/12/91	42100		Torture (coups de crosse de fusil.): Forces Armées d'Haïti
	15/12/91	42100		Atteinte aux biens (maison pillée, vole une radio, brise divers materiels.) Forces Armées d'Haïti
METELUS, Exilor	63	M	Tkl/de Marius	
	10/91	42100		Torture (une calotte): affiliation inconnue
	10/91	42100		Atteinte aux biens (maison detruite): affiliation inconnue
METELUS, Inalia	44	F	Tet Kole Ti Peyizan	
	05/08/92	61401		Torture (frappée): Chef de section
	05/08/92	61401		Détention (5 jours): Chef de section
METELUS, Jackson	28	M	Li Legliz; Caritas: Resigne	
	05/12/91	53306		Torture: Forces Armées d'Haïti
	05/12/91	53306		Atteinte aux biens (vol de gdes 25 et Jardin pillé): Forces Armées d'Haïti
	05/12/91	53306		Détention: Forces Armées d'Haïti
METELUS, Jacquelin	38	M		Ovrpmgi/comite De Quartier De Port Margot
	11/12/91	41200		Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, police
	11/12/91	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, police
	31/12/91	41200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, police
METELUS, Jean Gilles	–	M		
	04/12/92	51100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	04/12/92	51100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	04/12/92	51100		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
METELUS, Jean Rene	–	M		
	04/12/92	51100		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
	05/12/92	51101		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
METELUS, Jocelyn	24	M		
	30/10/93	47100		Détention (3 heures): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	47100		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	47100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
METEUS, Christianne	85	F		
	09/94	84201		Détention (7 militaires): Forces Armées d'Haïti
	09/94	84201		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
METHELUS, Renel	23	M	Comite De Quartier, Fnod	
	20/11/93	12100		Torture (violation, blessures): Forces Armées d'Haïti
METIDOR, Jean Previlien	45	M		
	14/08/92	84200		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	14/08/92	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti

14/08/92 84200 Atteinte aux biens (vol gdes 500, radio): Forces Armées d'Haïti

METIVIER, Jean Robert 45 M Lavalas

10/12/93 22200 Torture (bastonnade): Police, Forces Armées d'Haïti

10/12/93 22200 Détention (13 jours chez frantz elysée et a la caserne de thomonde): Police, Forces Armées d'Haïti

10/12/93 22200 Extorsion (gdes 2050): Police, Forces Armées d'Haïti

10/12/93 22200 Atteinte à la liberté: Police, Forces Armées d'Haïti

10/12/93 22200 Torture. Police, Forces Armées d'Haïti

METOR, Dieuli – M

31/10/93 71200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, chef de section

METTIL, Francois 21 M

30/10/91 12100 Torture (marche sur le corps,coups de crosses): Forces Armées d'Haïti

30/10/91 12100 Détention (caserne t-louverture): Forces Armées d'Haïti

MEUS, Sonia 40 F Tkl, Mpp

03/07/93 21101 Torture (cicatrices a l'epaule): Autre

03/07/93 21101 Extorsion (gdes 150): Autre

03/07/93 21101 Détention: Autre

MEVIL, Ventel 40 M Ajd (mosyasyan Jen Dearye)

30/10/93 24204 Torture (bastonnade: 50 coups; kalot marrasse): Chef de section, Personnel de chef de section

30/10/93 24204 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

01/10/94 24204 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section

06/10/94 24204 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

MEYON, Francœur 45 M

11/10/92 41106 Atteinte aux biens (incendie: maison et jardin): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché

MEZADIEU, Marguerite 34 F Solfat, Kgpb

04/12/91 41103 Torture (l'ont fait marcher nue dans les mornes, coup de crosse de fusil,de pied giffles,): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Civils armés

04/12/91 41103 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Civils armés

04/12/91 41103 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Civils armés

04/12/91 41103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Civils armés

04/12/91 41103 Atteinte aux biens (tous ses biens incendies): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Civils armés

MEZIDOR, Enould 26 M Fnod, L'union Des Jeunes, Cite Lumiere

26/11/93 75203 Torture (coup a la tête): Forces Armées d'Haïti

26/11/93 75203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MEZIL, Ilsia 35 F

22/04/94 12106 Atteinte aux biens (gdes 250, porte defoncée, maison saccagée, cloture brisée): Forces Armées d'Haïti

22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MEZILE, Getro 33 M Lavalas

20/12/91 34100 Détention (arbitraire 3 jours): Forces Armées d'Haïti

MICA, Carilia 50 F

30/09/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

MICHAEL, Gacon 30 M

22/09/94 14205 Torture (battu et djake): Attaché, Forces Armées d'Haïti

22/09/94 14205 Détention (avant poste de mamon (1jour)): Attaché, Forces Armées d'Haïti

22/09/94 14205 Extorsion (gdes 1500): Attaché, Forces Armées d'Haïti

MICHAUD, Aleme 43 M Ocddpl (conseil) Central Pr Les Droits Et Le Dev. Des Pays De Liancourt, Konakom

30/09/91 15204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

MICHEL, Aidophe – M

14/11/92 42100 Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue

MICHEL, Aleus 71 M

13/10/91 42100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

13/10/91 42100 Torture (ayant entraine la mort, coups de crosse d'uzzis): Forces Armées d'Haïti

MICHEL, Alikis 26 M

28/07/94 14200 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

MICHEL, Anite 50 F

22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

22/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MICHEL, Bernadette – F

07/94 43100 Torture: Personnel de chef de section

07/94 43100 Détention: Personnel de chef de section

07/94 43100 Extorsion (gdes 85): Personnel de chef de section

MICHEL, Bernadette 37 F

		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (sac de la maison; portes brisées): Forces Armées d'Haïti
		18/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		18/04/94	12106		Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Torture (fils de 9 ans, coup de pied a l'oeil de sa fille): Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Clotes	36	M			
		00/91			Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		00/91			Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		00/91			Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
MICHEL, Dargobert	–	M			
		00/93			Torture: Forces Armées d'Haïti
		00/93			Détention: Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Delima	28	M		RPPG, M.p.p.	
		09/93	21101		Torture (djack, bastonnade, kalot marassa): Chef de section, Attaché
		09/93	21101		Atteinte aux biens: Chef de section, Attaché
		09/93	21101		Détention: Chef de section, Attaché
		28/10/93	21101		Atteinte aux biens (maison incendiée): Chef de section, Attaché
MICHEL, Dieuvoy	23	M		M.p.m.b.	
		15/09/93	92102		Atteinte à la liberté (ne voulait pas s'adherer au fraph): Forces Armées d'Haïti
		15/09/93	92102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Eddy	26	M			
		14/12/91	44300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché
		14/12/91	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché
MICHEL, Elider	34	M		Devoue Pour Christ	
		20/06/92	93505		Torture (4 giffles, 1 coup de pied): Forces Armées d'Haïti
		20/06/92	93505		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		20/06/92	93505		Détention (avant-poste): Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Elorigene	–	M			
		11/91	54102		Torture (battu): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		11/91	54102		Détention: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		11/91	54102		Extorsion (gdes 500): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
MICHEL, Ezechiel	50	M		Aco, Branche Des Tkl (action Catholique Ouvrier), Mandataire Fned Aux Elections	
		29/07/92	12100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		29/07/92	12100		Détention (4 mois caserne toussaint louverture): Forces Armées d'Haïti
		22/02/92	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	12100		Détention (2 mois caserne toussaint louverture): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Faluis	50	M			
		03/02/92	72100		Torture (marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
		03/02/92	72100		Détention: Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Fanio	41	M			
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
MICHEL, Frantz	34	M			
		07/93	75705		Menaces et persécution: Civils armés
		07/93	75705		Atteinte aux biens: Civils armés
MICHEL, Genia	60	F			
		08/10/91	75700		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Hemene	35	F			
		22/07/93	92106		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		22/07/93	92106		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		22/07/93	92106		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		22/07/93	92106		Extorsion: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Jackson	28	M		Base Normale Revolutionnaire	
		01/94	75701		Exécution sommaire: FRAPH
MICHEL, Jacques	30	M			
		11/91	53300		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
MICHEL, Jeannette	40	F			
		30/10/93	51200		Atteinte aux biens: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Jeannette	40	F			
		30/10/93	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	51200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Jesula	34	F			
		30/11/94			Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Jocelin	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	

		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Judith	27	F			
		09/08/94	46200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
MICHEL, Leon	–	M			Relevement; Mouvement Developpement Gobert
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
MICHEL, Lisa	35	F			
		29/12/91	75705		Exécution sommaire: Civils armés
		29/12/91	75705		Atteinte aux biens (maison saccagée): Civils armés
MICHEL, Lissage	49	M			Mpmh; Opl
		10/10/93	92106		Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section
		01/11/93	92106		Atteinte aux biens (gdes 1000): Chef de section, Personnel de chef de section
		10/10/93	92106		Détention (15 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
MICHEL, Marcel	24	M			
		29/09/92	51200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	51200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Maria	–	F		OPD	
		18/12/91	53300		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		18/12/91	53300		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		18/12/91	53300		Extorsion (gdes 125): Attaché, Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Marie	45	F			Gwoup Fanm Vanyan
		30/09/91	42100		Torture (les bandits battaient la victime): Civils armes
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens (ils l'ont vole tout ce qu'elle possedait): Civils armes
MICHEL, Marie	35	F			
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Marie Lucie		32	F		Partisan Aristide
		27/10/91	75500		Torture (coups de pied): Autre
		27/10/91	75500		Atteinte aux biens (maison incendiée): Autre
MICHEL, Marisanne	32	F			
		14/09/94	41100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
		14/09/94	41100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
MICHEL, Micro	18	M			
		14/12/91	44300		Torture: Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
		14/12/91	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti, autre, Attaché
MICHEL, Novola	–	M			
		31/12/91	53305		Extorsion (gdes 35): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Autre
		31/12/91	53305		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Autre
MICHEL, Olcken	40	M			
		28/12/92	93400		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/12/92	93400		Détention (1 jour transfere au parquet a jacmel): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		28/12/92	93400		Détention (1 jour transfere a cayes jacmel): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		28/12/92	93400		Torture (djack bastonnade en 2 fois): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	MICHEL, Paracelse				
		10/91			Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		10/91			Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
MICHEL, Philanie	50	F			
		11/92	61404		Atteinte aux biens (jardin devaste): Personnel de chef de section
MICHEL, Pierre Antoine		50	M		A.p.v.t.
		15/07/94	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		15/07/94	53200		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		10/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		15/09/92	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
MICHEL, Raymonde Theopium		52	F		Tet Kole Ti Peyizan
		11/91	61404		Menaces et persécution: Chef de section
		11/91	61404		Atteinte aux biens (sa maison a ete pillée et detruite): Chef de section
MICHEL, Reynold	28	M			Coordinateur Comite Lavalas/ Comite De Resistance Pour Le Retour A L'ordre Democ
		15/12/91	43205		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		06/02/92	43205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		15/12/91	43205		Torture (kalot marassa, coups de crosse de fusil et de pied): Forces Armées d'Haïti
		15/12/91	43205		Détention: Forces Armées d'Haïti
MICHEL, Saintanne	62	F			
		09/94	32300		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		09/94	32300		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
MICHEL, Sonius	–	M		Groupe Lamesi	
		11/91	54102		Détention: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section

11/91 54102 Extorsion (gdes 500): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
11/91 54102 Torture (battu): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section

MICHEL, Vernicile 82 F
07/02/92 : Civils armés
07/02/92 Atteinte aux biens: Civils armés

MICHEL, Vidal 48 M
12/09/92 34502 Torture (coups de poing/bastonnade): Forces Armées d'Haïti
12/09/92 34502 Détention (20 minutes): Forces Armées d'Haïti
12/09/92 34502 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MICHEL, Vilsaint 22 M Tet Kole Ti Peyizan
16/04/94 41103 Torture (bastonnade): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
16/04/94 41103 Détention (plus d'une heure): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
16/04/94 41103 Tentative d'exécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
16/04/94 41103 Atteinte aux biens (vol d'argent, de bijoux): Civils armés, Forces Armées d'Haïti

MICHEL, Vinsly 35 M
01/10/91 51200 Torture: Forces Armées d'Haïti
01/10/91 51200 Détention: Forces Armées d'Haïti

MICHEL, Willeme 23 M
14/12/91 44300 Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché
14/12/91 44300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre, Attaché

MICHEL, Wolker 42 M
19/06/92 93505 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
19/06/92 93505 Torture: Forces Armées d'Haïti
19/06/92 93505 Détention (a l'avant-poste): Forces Armées d'Haïti
19/06/92 93505 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti

MICHEL ANGE, Berger 29 M
26/09/93 85101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
26/09/93 85101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MICHELET, Saintuval 22 M ADC
27/12/93 75701 Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
27/12/93 75701 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

MICHELLE-ANGE, Noel 25 F
23/08/92 12100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché

MIDI, Andromene 29 F
30/09/91 75200 Disparition: affiliation inconnue

MIDY, Michel 40 M Catholique; Ktl
20/09/93 93402 Torture (giffles; bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
20/09/93 93402 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
23/09/93 93402 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
23/09/93 93402 Atteinte aux biens (vol de volier): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
23/09/94 93402 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

MIDY, Remy 29 M
29/09/91 75203 Atteinte aux biens (marchandises brulées, maison cambriolée): Autre

MIGEDEUS, Billy 20 M
08/10/92 41200 Torture: Forces Armées d'Haïti
08/10/92 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti

MIGUEL, 25 M
03/02/93 75700 Exécution sommaire: affiliation inconnue

MILCENT, Jean Luc 23 M C.e.j.p.comite D'experience Des Jeunes Populaires
20/10/91 75705 Menaces et persécution: Autre, Attaché

MILCENT, Verniaud 85 M PANPRA
30/09/91 11200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91 11200 Atteinte aux biens (bétails tues, maison pillée): Attaché, Forces Armées d'Haïti

MILDOR, Wilner 29 M Ajp(membre)
15/12/92 44300 Torture (un gifle, bastonnade: 2 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/12/92 44300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
15/12/92 44300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

MILDORT, Son 28 M
14/12/91 44300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

MILFORT, Frenel 45 M
24/08/94 34017 Torture (bastonnade, coup de crosse): Forces Armées d'Haïti
24/08/94 34017 Détention (+ heures): Forces Armées d'Haïti
24/08/94 34017 Atteinte à la liberté (empecher de porter des barbes): Forces Armées d'Haïti

MILFORT, Jean Marie 35 M
16/12/91 42302 Détention: Forces Armées d'Haïti

		16/12/91	42302		Torture (manger des photos, coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
MILFORT, Savary	60	M			
		07/11/93	41107		Torture (bastonnade: 60 coups): Forces Armées d'Haïti
		07/11/93	41107		Détention: Forces Armées d'Haïti
		07/11/93	41107		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
MILFORT, Theobert	24	M		Groupe Fraternite	
		07/11/93	41100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		07/11/93	41100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		07/11/93	41100		Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti, Attaché
MILFRANC, Franck	42	M			
		08/92	75701		Torture (bastonnade, fracture de bras droit): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
		08/92	75701		Détention (pendant 1 heure): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
		14/10/94	75701		Torture (coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
MILIEN, Ernesto	22	M			
		30/10/93	85101		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat
MILIEN, Luc	23	M			
		03/94	33403		Tentative d'exécution (2 balles): Forces Armées d'Haïti
MILIEN, Saintanier	33	M		Mops (mouvement Paysan St Michel	
		15/11/93	14200		Menaces et persécution: Chef de section
MILIEN, Wilfrid	30	M			
		30/10/93	47100		Détention (3 heures): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	47100		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	47100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
MILIUS, Gilbert	25	M		Equipe Liturgique De La Chapelle	
		05/06/92	15302		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		05/06/92	15302		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
		05/06/92	15302		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
MILIUS, Gustave	59	M		Plk Peyizan Leve Kanpe	
		28/10/93	15300		Atteinte aux biens (maison criblée de pierres): FRAPH
		28/10/93	15300		Menaces et persécution: FRAPH
MILLER, Sineus	30	M		Pal (paysans A Limbe)/plb (parti Louvri Barye)	
		12/10/93	45200		Torture (bastonnade): Attaché
MILLIEN, Paul Yvelt	35	M		F.n.c.d. /p.n.d.p.h.	
		15/05/93	75200		Atteinte aux biens: Chef de section, Autre, Forces Armées d'Haïti
		31/05/92	24100		Atteinte à la liberté: Chef de section, Autre, Forces Armées d'Haïti
		31/05/92	24100		Menaces et persécution: Chef de section, Autre, Forces Armées d'Haïti
		15/05/93	75200		Menaces et persécution: Chef de section, Autre, Forces Armées d'Haïti
		15/05/93	75200		Détention: Chef de section, Autre, Forces Armées d'Haïti
		15/05/93	75200		Torture (dents cassées): Chef de section, Autre, Forces Armées d'Haïti
MILORD, Denis	38	M		Konbit Komilfo	
		05/10/91	74200		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	74200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	74200		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/05/94	74200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		05/05/94	74200		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
MILORD, Marianne	60	F			
		30/09/91	75202		Exécution sommaire: Autre
MILSOIT, Andre Noe		57	M		Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre
		09/06/93	22100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/06/93	22100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MINME, Odinol	35	M		MPP	
		21/11/91	21100		Torture (bastonnade; kalot marassa; djack; marche sur le corps): Chef de section, Autre
		21/11/91	21100		Détention (1 journée): Chef de section, Autre
		21/11/91	21100		Extorsion (gdes 280): Chef de section, Autre
MINTOR, Laban	46	M		Gwoupman Tet Ansanm	
		06/93	15204		Torture (baitu au visage): Chef de section
		06/93	15204		Détention (1 jour): Chef de section
		06/93	15204		Extorsion (gdes 2000): Chef de section
MIRVILLE, Jean Pierre		45	M		
		01/10/91	75203		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	75203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MISSIAL, Jean Felix	60	M		Lavalas	
		15/10/93	22100		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Autre
		29/10/93	22100		Détention (6 heures): Forces Armées d'Haïti, Autre
		11/11/93	22100		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Autre

11/11/93 22101 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Autre

MITHAL, Desmy 4

02/10/91 61402 Exécution sommaire: Chef de section, Attaché

MITIAL, Rose Marie 35 F Tet Kole Ti Peyizan Jan Rabel/FNCD

02/10/91 61402 Menaces et persécution: Chef de section, Attaché

02/10/91 61402 Atteinte aux biens (maison cambriolée, vol de bétails): Chef de section, Attaché

MME ANDRICE, Lautin – F

07/91 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

07/91 Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

07/91 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

07/91 Tentative d'exécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

MME ASTRELE, Elie 62 F

30/09/91 52300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MME ATHUS, Patecret – F Relevement; Mouvement Developpement Gobert

14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

MME BENJAMIN SYLVEUS, Rene 23 F M.j.p.s. Mouvman Jen Ponsonde

07/02/93 15105 Atteinte aux biens (vol): Autre

03/93 15105 Atteinte aux biens (maison sacagée): Autre

07/02/93 15105 Torture: Autre

07/02/93 15105 Viol et/ou abus sexuel (2 hommes): Autre

MME CELIFIN, Yrame 30 F Tkl, Caritas; Group Fanm

17/10/91 53306 Torture (25 coups de caoutchouc, interdiction de satisfaire ses besoins physilogiques): Forces Armées d'Haïti

17/10/91 53306 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti

17/10/91 53306 Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti

MME CHAMPAGNE, Jean Robert 36 F Charismatique

22/10/92 75200 Menaces et persécution: Attaché

MME CHAMPAGNE, Leonel 42 F

22/10/92 75200 Torture: Attaché

MME CLEREVAU, Albert 41 F Femme Vanyan De Port Salut

05/06/92 85201 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Autre

05/06/92 85201 Torture (bastonnade ,kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Autre

MME DARCEUS, Mesirus – F

12/93 53306 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

MME DEFOUNOIR, Dieuveux 30 F

04/07/93 92401 Atteinte aux biens (marchandise éparpillées et argent perdu): Forces Armées d'Haïti

04/07/93 92401 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

04/07/93 92401 Détention (demi journée): Forces Armées d'Haïti

MME DEJEAN, Frederic 38 F

13/08/92 84201 Atteinte aux biens (vol de gdes 2000): Forces Armées d'Haïti

13/08/92 84201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MME DIEUDONNE, Osner 35 F

24/06/93 14201 Torture (bastonnades; ligote): Chef de section, FRAPH, Personnel de chef de section

MME DIEUNOR, Philidor 50 F ATM

05/02/94 84300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

05/02/94 84300 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

MME DORCELUS, Maxy 47 F

12/11/93 51201 Torture: Forces Armées d'Haïti

12/11/93 51201 Détention: Forces Armées d'Haïti

12/11/93 52100 Extorsion (gdes 100 et maison endommagée): Forces Armées d'Haïti

12/11/93 52100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

MME DORNEVIL, Ernest – F

18/11/91 15302 Torture (bastonnade et kalot): Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti

MME ELIUS, Viergelan 30 F

12/12/91 11401 Menaces et persécution (part en exil): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

MME ELPHARIN, Alphonse – F Ti Legliz; Mcl

03/05/94 54200 Torture (10 giffles): Autre

03/05/94 54200 Détention: Autre

03/05/94 54200 Atteinte à la liberté: Autre

03/05/94 54200 Extorsion (gdes 350): Autre

03/05/94 54200 Menaces et persécution: Autre

MME EVE, Guillaume 45 F

29/09/94 13107 Torture (bastonnade, kalot): Attaché, Forces Armées d'Haïti

MME EXALUS, Aliphis – F
03/10/91 53300 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
03/10/91 53300 Extorsion (gdes 125): Attaché, Forces Armées d'Haïti
03/10/91 53300 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

MME FLEURANT, Antoine – F
30/10/93 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti

MME FONROSE, Espansa – F
30/10/93 51203 Menaces et persécution: Chef de section

MME FORTUNA, Eddy – F
30/10/93 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti

MME FRANÇOIS, Odissene 41 F
Catholique
28/03/94 93404 Torture (5 coups de rigousse): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
28/03/94 93404 Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
28/03/94 93404 Extorsion (gdes 500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

MME GEORGES, – F
26/10/93 53400 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

MME ISTRAL, Saint-julius – F
07/93 53300 Torture (avec mutilation): Personnel de chef de section
07/93 53300 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

MME JACQUES, Garnier 65 F
Opk Tet Ansam
11/12/91 93301 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
11/12/91 93301 Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

MME JEAN BAPTISTE, (mere) – F
02/08/92 61401 Torture (coups de crosse, bousculade): Chef de section
02/08/92 61401 Détention: Chef de section

MME JEAN BAPTISTE, Dumasse 65
F
27/10/93 52101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
27/10/93 52101 Extorsion (gdes 150 le 28/10/93 puis gdes 200 le 29/10/93): Forces Armées d'Haïti

MME JEAN PIERRE, Dieuseul 32 F
22/04/94 12106 Extorsion (1 cabrit et 3 petits): Forces Armées d'Haïti

MME JISTRYIN, Innocent 45 F
30/01/92 53306 Détention (4 jours): Chef de section
30/01/92 53306 Extorsion (gdes 300): Chef de section

MME JN JOSEPH, Bonel 41 F
ADPL
05/02/94 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

MME JOSEPH, Duchene 55 M
Sagesse
09/91 Détention: Chef de section

MME JOSEPH, Edilene 27 F
17/10/93 22101 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
17/10/93 22101 Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
17/10/93 22101 Atteinte aux biens (vol de gdes 750): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

MME JOSEPH, Talius – F
27/10/93 51203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MME LAVOIDIEU, Constant 37 M
AJPT
05/94 84403 Menaces et persécution: FRAPH

MME LESIEUX, – F
04/11/91 43203 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
04/11/91 43203 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

MME LOUIME, Alemis 74 F
09/09/94 72201 Détention (3 jours): Employé civil de l'Etat, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
08/09/94 72201 Torture (perdu la raison): Employé civil de l'Etat, FRAPH, Forces Armées d'Haïti

MME LOUIS, Marie Sylvie 30 F
Organisation Democratique Pour Le Retour A L'ordre Constitutionnel
15/10/93 74300 Viol et/ou abus sexuel (5 hommes): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 74300 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 74300 Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti

MME LOUIS, Menos – F
30/09/91 51200 Menaces et persécution: FRAPH

MME LUXE, Dieuseul 60 F
13/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti

MME MARIE BIENNE, Mme Registre 41
F
29/03/93 12101 Torture (bastonnade): Attache, Forces Armées d'Haïti
29/03/93 12101 Détention (caserne Llouverture): Attaché, Forces Armées d'Haïti
29/03/93 12101 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

MME MONTUMA, Nerva 50 M
28/09/92 75200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

MME ORISTIL, Jean – F
04/93 92101 Torture (bastonnade: 1 coup): Personnel de chef de section
04/93 92101 Détention (8 jours a jacmel, 10 jours a belle-anse): Personnel de chef de section
04/93 92101 Extorsion (gdes 650 (juge de paix chantale, de belle-anse)): Personnel de chef de section

MME PHILISMA, Clairsima 60 F
Ti Legliz
06/04/94 54200 Torture (bastonnade: 52 coups): Forces Armées d'Haïti, chef de section
06/04/94 54200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, chef de section
06/04/94 54200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, chef de section
06/04/94 54200 Extorsion (gdes 3250): Forces Armées d'Haïti, chef de section
06/04/94 54200 Extorsion (100 gdes): Forces Armées d'Haïti, chef de section

MME PIERRE, Alex 27 F
29/09/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MME PIERRE, Frankel 27 F
03/94 33403 Détention: Forces Armées d'Haïti
03/94 33403 Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti

MME PIERRE, Jackson – F
13/09/92 51200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

MME PIERRE, Revoit 65 F
Lavalassien 100%
20/09/94 34107 Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
20/09/94 34107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
20/09/94 34107 Atteinte aux biens (coups de fusil sur la maison): Forces Armées d'Haïti

MME PIERRE, Vergis 60 F
Mouvman Peyizan Ste Suzanne
12/91 53303 Détention: Chef de section
12/91 53303 Atteinte à la liberté: Chef de section

MME PRADEL, Guerrier 68 M
Catholique; Assurance
12/04/94 93502 Torture (frappe; a remarquer qu'elle etait enceinte): Chef de section, Attaché, Personnel de chef de section
12/04/94 93502 Tentative d'exécution (ils l'ont laisse pour mourir): Chef de section, Attaché, Personnel de chef de section

MME REGILUS, Bernard – F
28/11/93 15302 Détention (caserne verette): Attaché, Forces Armées d'Haïti
28/11/93 15302 Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti

MME RENALD, Elsone 53 F
AEDEC
11/94 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
11/94 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

MME RENOIS, Rodrigue – F
10/91 52301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MME RICHARD, Teophile 49 F
Odip(organisation Pour La Defense Des Interets Des Paysans
01/92 34503 Torture (giffles): Chef de section, Personnel de chef de section
01/92 34503 Détention (2 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
01/92 34503 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
01/92 34503 Menaces et persécution (tire dans l'air): Chef de section, Personnel de chef de section

MME ROGESSE MONDESIR, Romelus 52
F FNCD
01/11/93 Menaces et persécution: Attaché
01/11/93 Détention: Attaché

MME SAINTILUS, Quito 32 F
Fanm Vanyan
12/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison et bétail perdus): affiliation inconnue

MME SILVESTRE, Dieuseul 63 F
09/92 12200 Torture (battue): Attaché, Forces Armées d'Haïti

MME ST JACQUES, Elouis – F
30/09/91 53300 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91 53300 Extorsion (gdes 100): Attaché, Forces Armées d'Haïti

MME ST LOUIS, Louisdorne 35 F
Oganizasyon Fanm Abrico
10/93 34200 Torture (fouet): Forces Armées d'Haïti
10/93 34200 Détention (9 heures): Forces Armées d'Haïti
10/93 34200 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

MME SURVIL, Ethias – F
09/94 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

MME THEOPHILE, Phenelus 39 F
Legion De Marie
12/11/91 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/11/91 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti
12/11/91 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

MME VERTUS, Lolo – F Baptiste, A.p.t.k.b
04/93 92101 Torture (4 coups de corde): Personnel de chef de section
04/93 92101 Détention (1 journée): Personnel de chef de section
04/93 92101 Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section

MME VIRGILE, Oberman 48 F
29/10/93 22302 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, FRAPH
29/10/93 22302 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, FRAPH

MME VIXAMAR, Hugo 20 F
29/09/91 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MME. EXAVIER, Dieudonne Aliette 33 F Association Etudiant
06/03/92 12100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
06/03/92 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti

MME. NETUS, Pierre 53 F Mopemsc
25/06/94 84502 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH, Forces Armées d'Haïti

MOCOMDE, Wilfrid Jacques 48 M Tkl/lavalas
10/91 46100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/10/94 46100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MOFE, Imane – F Membre De Tkl
10/91 62301 Menaces et persécution: Chef de section

MOGENE, Jean Ophane 32 M
05/92 84401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MOGENE, Louis Ernest 30 M AJCPB
06/02/94 84403 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
06/02/94 84403 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti

MOGENE, Remilien 33 M
13/03/93 46102 Torture (torture en detention): Employé civil de l'Etat, Police
13/03/93 46102 Extorsion (gdes 300): Employé civil de l'Etat, Police

MOGLOIRE, Emmanuel 40 M
28/04/92 42202 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de secti

MOISE, Claudia 27 F
13/09/94 12200 Torture (bastonnades): Forces Armées d'Haïti, Autre
13/09/94 12200 Détention (5 jours avant poste de l'estere): Forces Armées d'Haïti, Autre

MOISE, Cleofa 12 M
07/10/94 53200 Torture (3 kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti

MOISE, Dupuy 26 M Groupe De Choral De Lumiere (bas Limbe)
22/10/92 45100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
22/10/92 45100 Atteinte aux biens (maison sacagée + gdes 5000 emportes): Forces Armées d'Haïti, Attaché

MOISE, Emile 37 M RPPG/ Mouvement Paysan Don./ Animateur Projet De Sante Integre
03/01/93 47102 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
03/01/93 47102 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
03/01/93 47102 Détention: Forces Armées d'Haïti
03/01/93 47102 Torture (djack): Forces Armées d'Haïti

MOISE, Fausil 33 M Partisan D'aristide
10/10/91 75202 Torture (coups de matraque): Police, Civils armés

MOISE, Florida 42 F Opdr (organisation Populaire Democratique De Raboteau)
22/06/93 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
22/06/93 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
22/06/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/03/93 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
10/03/93 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/03/93 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/03/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

MOISE, Francklyn 32 M M.p.m. (mouvement Paysan De Milot)
15/04/94 44202 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, chef de section
15/04/94 44202 Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, chef de section
15/04/94 44202 Atteinte aux biens (gdes 6000): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, chef de section

MOISE, Frantz 30 M
02/10/91 12106 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché

MOISE, Gerdy 17 F
19/04/92 84300 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
19/04/92 84300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

MOISE, Jean Rock 39 M
15/08/94 81204 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
15/08/94 81204 Atteinte aux biens (vol de bétail et de meubles): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH.

MOISE, Joseph 45 M
30/10/93 53200 Torture (rampement sur le sol et marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti

MOISE, Lenoux 30 M Mojed, Partisan D'aristide
05/10/91 75514 Menaces et persécution: Civils armés
05/10/91 75514 Tentative d'exécution (coups de couteau): Civils armés
05/10/91 75514 Torture (coups de crosse de fusil): Civils armés

MOISE, Loubeau 52 M
19/04/92 84300 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

MOISE, Mackenson 27 M
06/07/93 62100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
06/07/93 62100 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/07/93 62100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MOISE, Monarque – M
20/08/93 14200 Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/93 14200 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

MOISE, Raymond 50 M Cooperative Fabricant De Fer
11/91 84200 Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
13/01/92 84200 Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
13/01/92 84200 Atteinte aux biens (vol de gdes 500): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

MOISE, Victor 27 M Troupe De Theatre Populaire.
27/12/93 75701 Menaces et persécution: Attaché
27/12/93 75701 Atteinte aux biens (maison sacagée.): Attaché

MOISE, Wilfrid 35 M Tet Kole Ti Payizan
12/12/93 61104 Menaces et persécution: Attaché
12/12/93 61104 Atteinte aux biens (pillage maison, jardin, abattement de bétail): Attaché

MOISE, Wilner 40 M A.p.d.s. Assemble Popile Depatmental Nodest.
08/09/93 53200 Atteinte aux biens (maison detruite): Autre, Forces Armées d'Haïti
08/09/93 53200 Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
14/10/92 53200 Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti
12/10/91 53200 Atteinte aux biens (maison pillée, vol de son bétail): Autre, Forces Armées d'Haïti
12/10/91 53200 Atteinte à la liberté: Autre, Forces Armées d'Haïti
12/10/91 53200 Menaces et persécution: Autre, Forces Armées d'Haïti

MOLEAS, Paul Velhomme 50 M Mouvement Paysan Lepreture
05/02/94 84300 Torture: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Détention: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MOLERON, Vilveron 60 M Groupman Midi Macha
06/92 91107 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
06/92 91107 Extorsion (gdes 600): Personnel de chef de section, Chef de section

MOLIERE, Marie Grace 42 F M.P.M.
27/12/91 44202 Menaces et persécution: Autre
08/01/92 44202 Menaces et persécution: Autre

MOLLIF, Marceau 50 M COTED
06/11/91 24103 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/11/91 24103 Atteinte aux biens (magazin pille): Autre

MOLLY, Yvon 22 M
26/11/91 24204 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
26/11/91 24204 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
24/11/91 24103 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

MOMIS, Dirogene 36 M
30/09/92 62105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/09/92 62105 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

MOMIS, Ervilus 36 M Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen

	01/08/92	62105		Torture (bastonnade ayant cause une fracture a son poignet gauche): Chef de section, Personnel de chef de section
	01/08/92	62105		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	01/08/92	62105		Atteinte aux biens (vol de gdes 2000 et de documents): Chef de section, Personnel de chef de section
	05/10/92	62105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	05/10/92	62105		Atteinte aux biens (maison endommage et bris de meubles): Chef de section, Personnel de chef de section
	20/04/92	62105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	20/04/92	62105		Atteinte aux biens (bris de meubles; gdes 2400): Chef de section, Personnel de chef de section
MOMIS, Ervilus Mme	35	F		
	20/04/92	62105		Torture (coups de crosse de fusil au dos): Chef de section, Personnel de chef de section
	20/04/92	62105		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	05/10/92	62105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	05/10/92	62105		Atteinte aux biens (pillage de son depot de denrées alimentaires): Chef de section, Personnel de chef de section
MOMIS, Resinette	30	F		
	30/09/92	62105		Menaces et persécution: Personnel et chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/09/92	62105		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	30/09/92	62105		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/09/92	62105		Torture: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
MOMPLAISIR, Destin	–	M		
	30/10/93	92202		Torture: Forces Armées d'Haïti
MOMPLAISIR, Fides	30	M		
	29/06/92	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	29/06/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/06/92	42100		Menaces et persécution: Civils armés
	30/06/92	42100		Menaces et persécution (pillage de la maison, vol des meubles, nourriture): Civils armés
MOMPLAISIR, Michelet	41	M		Pep La Marre, Fnod, Mandate Du Fnod Aux Elections 90
	12/91	92202		Menaces et persécution (tentative d'arrestation, pour chasse et coups de feu): Forces Armées d'Haïti
MOMPOINT, Denis	37	M		Tkl(Tl Komite Legliz), Lavalas
	12/10/93	22100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
	12/10/93	22100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
	12/10/93	22101		Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
MOMPOINT, Jn Napoleon	29	M		Coor Ojnlp/ President Cent Federation Des Ass De Paysan
	02/11/91	47400		Atteinte aux biens (materiel vole a l'organisation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	30/10/93	47400		Atteinte aux biens: Attaché
	07/02/92	47202		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	02/11/91	47400		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti, Attaché
	30/10/93	47400		Menaces et persécution: Attaché
MOMPOINT, Rony	28	M		M.j.p.f Mouvman Jenn Patriot Ferrer
	16/01/93	51101		Atteinte à la liberté: FRAPH
	16/09/94	51101		Menaces et persécution: FRAPH
MOMPRELANT, Leonce	26	M		FDDPA
	30/03/92	15301		Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/03/92	15301		Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	12/11/93	15301		Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	12/11/93	15301		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	12/11/93	15301		Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	12/11/93	15301		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
MOMPREMIER, Joseph	70	F		
	25/12/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	25/12/91	42100		Atteinte aux biens (sa maison a ete devalisée): Forces Armées d'Haïti
MOMPREMIER, Juliette	29	F		
	02/06/92	51200		Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
MOMPREMIER, Philippe	24	M		
	07/11/93	45102		Torture: Attaché, Chef de section
	07/05/94	45102		Détention: Chef de section
MONCIUS, Inocia	34	F		
	16/10/93	14208		Atteinte à la liberté: FRAPH
MONCOEUR, Francoeur	32	M		
	30/09/91	42100		Tentative d'exécution (par balles): Forces Armées d'Haïti

02/10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
09/94 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MONDELUS, Luckner 26 M Mouvement Developpement Patriote St Michel Modaps
23/10/91 14201 Torture (bastonnade: 35 coups; djack): police, Personnel de chef de section
23/10/91 14201 Détention (1 jour): police, Personnel de chef de section
23/10/91 14201 Extorsion (gdes 1755): police, Personnel de chef de section

MONDESIR, Francois 45 M Caritas
12/06/92 13105 Torture (bastonnade, dents arrachées, coups aux yeux): Chef de section
12/06/92 13105 Détention (5 jours a st marc): Chef de section
12/06/92 13105 Extorsion: Chef de section
11/07/92 13105 Détention (1 jour): Chef de section
11/07/92 13105 Extorsion (gdes 100): Chef de section

MONDESIR, Guirlene – F
05/06/92 15302 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MONDESIR, Jean Alix 36 M
26/08/92 75700 Disparition: Civils armés
26/08/92 75700 Détention: Civils armés

MONDESIR, Lener 21 M Coadep/opl
29/03/92 91105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

MONDESIR, Remy 29 M
20/10/93 42100 Tentative d'exécution (les militaires croyaient qu'elle etait morte): Forces Armées d'Haïti
20/10/93 42100 Torture (bastonnade, coups de bottes, etc.): Forces Armées d'Haïti
20/10/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
20/10/93 42100 Atteinte aux biens (vole un televiseur + radio): Forces Armées d'Haïti

MONDESIR, Rene 24 M Bande "rara"
29/12/92 23103 Torture (bastonnade, giffles): Chef de section, Personnel de chef de section
29/12/92 23103 Détention (chez le chef de section): Chef de section, Personnel de chef de section
29/12/92 23103 Extorsion (gdes 3100): Chef de section, Personnel de chef de section

MONDESIR, Ronald 26 M Femodek
12/09/91 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

MONDESTIN, Daniel 25 M Mpp, Lavalas
15/08/92 22201 Détention: Attaché, Police, Chef de section
15/08/92 22201 Atteinte à la liberté: Attaché, Police, Chef de section
15/08/92 22201 Atteinte aux biens: Attaché, Police, Chef de section
04/10/92 22201 Menaces et persécution: Attaché, Police, Chef de section

MONDESTIN, Danio 23 M
15/08/92 22201 Détention: Attaché, Police, Chef de section
15/08/92 22201 Atteinte à la liberté: Attaché, Police, Chef de section
15/08/92 22201 Extorsion: Attaché, Police, Chef de section

MONDESTIN, Loraine – F
08/94 43302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MONDESTIN, Milson 25 M
30/09/92 54200 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

MONE, Jean 26 M ALA
15/02/92 24301 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
15/02/92 24301 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MONELIS, Louis
17/06/92 75701 Atteinte aux biens (vol gdes 500): Forces Armées d'Haïti
17/06/92 75701 Exécution sommaire (cite soleil): Forces Armées d'Haïti

MONERO, Oralus 35 M Tkl/mpp
26/07/92 21100 Torture: Attaché, Police, Chef de section
26/07/92 21100 Détention: Attaché, Police, Chef de section
26/07/92 21100 Atteinte aux biens: Attaché, Police, Chef de section
06/11/93 21100 Détention: Attaché, Police, Chef de section
06/11/93 21100 Atteinte aux biens: Attaché, Police, Chef de section

MONESCA, Pierre Andre(azou) 42 M N
01/10/91 71105 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
01/10/91 71105 Extorsion (gdes 25000): Autre

MONESCA, Reynald – M
01/10/91 71105 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre

MONESCA, Yolande – F
01/10/91 71105 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MONESCAR, Wilfrid 35 M Partisan Du President
26/02/92 71105 Torture (coups de pieds, de crosse de fusil, kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
26/02/92 71105 Détention (9 mois): Forces Armées d'Haïti

MONESTIME, Dave 70 M MPP
28/10/93 22301 Extorsion (gdes 100): FRAPH

MONESTIME, Guiteau 39 M
01/10/91 75100 Torture (1 coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
01/10/91 75100 Détention: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 42300 Détention: Forces Armées d'Haïti

MONESTIME, Henri-marc 26 M MPP
05/09/92 22301 Torture (bastonnade coup de nerf de boeuf): Autre

MONESTIME, Leone 42 F
19/09/00 Torture: Forces Armées d'Haïti

MONESTIME, Louise Marie 45 F
14/11/92 42100 Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue

MONESTINE, Neveus 50 M M.P.P.
23/12/91 22101 Torture (bastonnade, giffles): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
23/12/91 22101 Détention (3 jours a la caserne de hinche): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
23/12/91 22101 Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

MONEXANT, Vilsaint 42 M Crjdd Comite Relevement Jeunes Desdunicns Pour Le Developpement
05/02/93 11300 Menaces et persécution (maison attaquée): FRAPH
01/10/91 11300 Menaces et persécution (tantative d'arestation): FRAPH
25/10/93 11300 Menaces et persécution (maison criblée de balles): FRAPH

MONI, Wilson 35 M Tet Kole
02/11/93 14201 Torture (bastonnade, djack, blessures): Personnel de chef de section, FRAPH
02/11/93 14201 Détention (1 jour chez le chef de section): Personnel de chef de section, FRAPH
02/11/93 14201 Atteinte aux biens (maison detruite): Personnel de chef de section, FRAPH

MONIER, Addon 34 M Tête Cole
06/02/92 54303 Torture (djack, marche sur le corps et bastonnade: 55 coups): Personnel de chef de section, Chef de section
06/02/92 54303 Détention (3 jours): Personnel de chef de section, Chef de section
06/02/92 54303 Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section, Chef de section

MONIER, Maniget 40 M
06/02/92 54303 Torture: Personnel de chef de section, Chef de section
06/02/92 54303 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section

MONNERO, Claude 29 M Supl/jeb
30/09/91 75201 Torture (coups de crosses d'armes): Attaché
30/09/91 75201 Menaces et persécution: Attaché
07/94 52300 Torture (bastonnade): Attaché
07/94 52300 Menaces et persécution: Attaché

MONNESCA, Willy 33 M
13/12/91 15100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

MONPLAISIR, Fritz 24 M Amis De La Chanson/ Jean Baptiste Boukman
08/10/91 42100 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Menaces et persécution (d'execution): Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti

MONPLAISIR, Jn Claude 29 M Groupement Min Nan Min Ti Peysan Boina
21/09/93 93402 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
21/09/93 93402 Détention (1 journée transfere a jacmel): Forces Armées d'Haïti, Attaché
21/09/93 93402 Torture (45 mn. de giffles bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
09/02/93 93402 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
09/02/93 93402 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
09/02/93 93402 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
09/02/93 93402 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
21/09/93 93402 Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti, Attaché
02/10/91 93402 Torture (2 kalots marassa): Forces Armées d'Haïti, Attaché
02/10/91 93402 Atteinte à la liberté (achete une effigie du president): Forces Armées d'Haïti, Attaché
02/10/91 93402 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

MONPREMIER, Gelkacha 25 M Mpp; Lavalas
15/11/91 21202 Torture (bastonnade; djack): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
15/11/91 21202 Détention (une journée): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

15/11/91 21202 Extorsion (gdes 450): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

MONPREMIER, Julien 30 M
26/10/93 51100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
26/10/93 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
26/10/93 51100 Atteinte aux biens (maison endommagée et perte d'actes de naissance): Forces Armées d'Haïti
05/10/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MONPREMIER, Premilus 60 M
16/12/91 51200 Torture (djack, bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/12/91 51200 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

MONRAUD, Henry Claude 40 M Membre Lavalas "bo Tab La"
07/02/93 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
31/12/92 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
16/12/92 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/02/93 43200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
31/12/92 43200 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/02/93 43200 Détention: Forces Armées d'Haïti

MONROSE, Marjorie21 F Plate-forme Carrefour-feuilles
08/06/94 75200 Torture: Civils armés
08/06/94 75200 Viol et/ou abus sexuel (avec preservatif): Civils armés

MONROSE, Robinson 27 M Oth (organisation Travailleir Haitien)
12/03/93 53200 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

MONT PREMIER, Isensyel – F
30/10/93 53306 Menaces et persécution: Attaché, Chef de section

MONTAS, Fifa 42 F
02/92 75700 Viol et/ou abus sexuel: Autre

MONTAS, Wilson 12 M
02/92 75700 Exécution sommaire: Autre

MONTERVIL, Jacques 31 M Comite De Quartier Cite Lescot
08/10/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Atteinte aux biens (brise la porte de la maison): Forces Armées d'Haïti

MONTESSE, Clejean 50 M
30/01/93 71204 Torture (bastonnade, djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
30/01/93 71204 Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti

MONTIERE, – M
29/02/94 53200 Exécution sommaire: Autre

MONTIERE, Ronel 22 M
07/02/94 53200 Atteinte aux biens (bris de sa radio et de sa television): Autre
07/02/94 53200 Atteinte à la liberté: Autre

MONTINA, Lucia 44 F
14/10/93 75200 Torture: affiliation inconnue

MONTINA, Paulette 32 F
25/12/93 75203 Tentative d'exécution: Police

MONTINA, Richard 23 M
14/10/93 75200 Torture: affiliation inconnue

MONTISMA, Titanne 45 F
05/02/94 84300 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

MONTPREMIER, Stephen 32 M APA
16/12/91 51100 Torture (coups de crosse de fusil, djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
16/12/91 51100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
16/12/91 51100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
16/12/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
16/12/91 51100 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti, Attaché

MONTROSE, Debel 30 M
12/01/94 75500 Exécution sommaire: Civils armés
12/01/94 75500 Extorsion (us$ 10,000): Civils armés

MONTROSE, Marjorie 20 F Plate Forme Carrefour Feuille (paroisse De St-gerard)
08/06/94 75200 Viol et/ou abus sexuel (1 homme): Civils armés

MONTUMA, Fritz 47 M Copadesc (coordination Des Organisations Populaires Pour L'avancement
22/02/94 84502 Menaces et persécution (lance des gaz sur la maison): Chef de section
20/06/94 84502 Torture (bastonnade): Chef de section
20/06/94 84502 Détention (10 jours): Chef de section

MONVAL, Guivard – M
00/91 Détention: Forces Armées d'Haïti
00/91 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
00/91 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MONY, Wilfrid 39 M Tet Kole
28/11/91 14201 Torture (bastonnade, fractures): Chef de section
28/11/91 14201 Détention (3 jours): Chef de section
01/07/92 14201 Torture: Chef de section
01/07/92 14201 Détention: Chef de section
01/07/92 14201 Menaces et persécution: Chef de section
30/09/93 14201 Détention: Chef de section
30/09/93 14201 Menaces et persécution: Chef de section
30/09/93 14201 Atteinte aux biens: Chef de section

MONY, Wilieu 18 M
28/11/91 14201 Torture (coups sur enfant): Chef de section, Personnel de chef de section

MORANCI, Louinelia 59 F SOFA
15/10/93 93400 Détention: Attaché
15/10/93 93400 Menaces et persécution (de mort): Attaché

MORANCY, Pierre Charles 30 M
02/10/91 12106 Tentative d'exécution (3 balles au pied gauche, ventre, au bras gauche): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (meubles): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MORCILLON, Lydienne 30 F
30/09/91 42103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MORENCY, Polone 45 F
02/04/92 23302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MORENCY, Roland 23 M
30/10/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MORENCY, Ulrick 53 M
10/91 75202 Disparition: affiliation inconnue
10/91 75202 Détention: affiliation inconnue

MORENCY, Zezelie 20 F
02/04/92 23302 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

MORIL, Jocelyne 26 F
01/06/92 23202 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
01/06/92 23202 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti

MORISCAT, Marie Carmelle 25 F
31/10/93 24303 Détention: Chef de section

MORISMA, Anasthaze 52 M Fncd, Cooperative Conald, Codeno
05/10/91 63200 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
05/10/91 63200 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
05/10/91 63200 Atteinte aux biens (vol recolte, bétail, gdes 36000 et meubles): Personnel de chef de section
07/01/92 63200 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

MORISSET, Jacques – M Oganizasyon Soley Lakay; Ujpds
24/06/94 32300 Détention: FRAPH
24/06/94 32300 Atteinte à la liberté: FRAPH

MORISSETTE, Antonia 27 F
11/10/91 21200 Torture: Forces Armées d'Haïti
11/10/91 21200 Détention (3 jours a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
11/10/91 21200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
11/10/91 21200 Atteinte aux biens (vol): Forces Armées d'Haïti
11/10/91 21200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

MORLAND, Martel 62 M Protestan, Tet Ansanm
09/94 92100 Menaces et persécution (son nom apparait sur une liste dressée): Chef de section

MULATRE, Felix 42 M Croupe De Petits Paysans Tête Collée
23/12/91 43101 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
23/12/91 43101 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
23/12/91 43101 Atteinte aux biens (charbon reduit en cendre): Personnel de chef de section, Chef de section

MULTY, Journelia 26 F
06/10/91 35105 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/10/91 35105 Torture (coups de crosse): Forces Armées d'Haïti

MURAT, Fernand 49 M ADESA
14/10/94 24301 Torture (bastonnade): FRAPH, autre, Civils armés
14/10/94 24301 Détention (chez le president du fraph): FRAPH, autre, Civils armés
14/10/94 24301 Menaces et persécution: FRAPH, autre, Civils armés
05/03/93 24301 Torture (bastonnade (sa femme)): Civils armés
05/03/93 24301 Menaces et persécution: Civils armés

		05/03/93	24301		Atteinte aux biens (maison saccagée): Civils armés
MURAT, Gracieuse	52	F			
		16/07/94	23102		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Attaché
		16/07/94	23102		Détention: Personnel de chef de section, Attaché
		16/07/94	23102		Extorsion (gdes 460): Personnel de chef de section, Attaché
MURAT(SANON), Muracile	34	F			
		05/03/93	24301		Torture (bastonnade): FRAPH, Autre
		05/03/93	24301		Atteinte aux biens (maison saccagée): FRAPH, Autre
MUSAC, Talia	46	F			
		11/09/94	75705		Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
		11/09/94	75705		Atteinte aux biens (vol: appareils electomeagers, gdes 2500): affiliation inconnue
MUSCADIN, Dieurisse		29	M		KODEL
		15/04/92	75701		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		15/04/92	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti
		15/04/92	75701		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		15/04/92	75701		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
MUSCADIN, Julien	27	M			Asosyasyon Devlopman Site Soley
		13/01/93	75701		Extorsion (gdes 1000): FRAPH
MUSEAU, Jn Claude	30	M			
		31/12/91	84200		Exécution sommaire (suite de ses blessures): Forces Armées d'Haïti
		31/12/91	84200		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
		31/12/91	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		31/12/91	84200		Torture: Forces Armées d'Haïti
MYRTIL, Cantes	33	M			APDL
		09/04/92	73205		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		09/04/92	73205		Torture (coups de crosse de fusil): Attaché, Forces Armées d'Haïti
MYRTIL, Emmanuel	16	M			
		12/09/92	53200		Torture (blesse avec une baionnette se quelles aux pumons): Forces Armées d'Haïti
MYRTIL, Suzie	24	F			Suptjeb
		15/10/91	42100		Viol et/ou abus sexuel (2 hommes): Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	42100		Torture (1 gifle): Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
MYTALE, Cherilus	20	F			
		29/03/93	12101		Torture (battue, fracture a la cuisse gauche): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		29/03/93	12101		Détention (caserne t.louverture): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		29/03/93	12101		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
MYTHIL, Jean Rene	27	M			O.v. 30, Lavalas
		21/10/93	47202		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		21/10/93	47202		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		21/10/93	47202		Atteinte aux biens (maison brisée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		02/01/92	47200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		02/01/92	47200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		02/11/91	47100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		02/11/91	47100		Détention: Forces Armées d'Haïti
MYTHIL, Lossiana	47	F			
		21/10/93	47202		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		21/10/93	47202		Atteinte aux biens (vol de gdes 1250 et destruction de marchandises): Forces Armées d'Haïti, Attaché
NACIUS, Paul	58	M			O.p.d Organisation Paysan De Dumas
		04/05/92	51201		Torture (impossibilite de satisfaire ses besoins physiologiques): Forces Armées d'Haïti
		04/05/92	51201		Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	51201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NADER, Kilick	24	M			
		01/09/91			Torture: Forces Armées d'Haïti
		01/09/91			Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
NAGER, –		M			
		00/94			Torture: Forces Armées d'Haïti
		00/94			Détention: Forces Armées d'Haïti
NAISSANT, Dikens	38	M			
		09/08/94	81204		Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH
NAISSANT, Etes	64	M			
		09/08/94	81204		Menaces et persécution: FRAPH, Chef de section
NAISSANT, Henriette		23	F		
		08/94	81204		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

NAISSANT, Pierre Marie 22 M
08/94 81204 Torture: Chef de section
08/94 81204 Détention: Chef de section

NAISSANT, Pierre-marie – M
09/08/94 81204 Menaces et persécution: Chef de section, FRAPH

NANSSANT, Milry 33 M Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Bolans)
09/93 92106 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

NAPOLEON, Bbertrand 30 M
08/94 35201 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

NAPOLEON, Exius 45 M Lavalas (aristide)
06/92 21202 Torture (kalot marassa, coups): Forces Armées d'Haïti, Autre
06/92 21202 Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
06/92 21202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Autre
06/92 21202 Atteinte aux biens (maison demolie): Forces Armées d'Haïti, Autre

NAPOLEON, Jackson 42 M
03/04/93 42100 Torture (ayant entraine la mort): Attaché, Forces Armées d'Haïti
03/04/93 42100 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

NAPOLEON, Jackson – M
10/12/92 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

NAPOLEON, Jean Baptiste 32 M Main Dans La Main, Comite Quartier Konassa
03/04/93 42100 Torture (marche sur le corps, djack): Attaché, Forces Armées d'Haïti
03/04/93 42100 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

NAPOLEON, Madsen 40 M Eglise De Dieu
11/93 14101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
11/93 14101 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti

NAPOLEON, Sosthene 29 M Rasembleman Poplle Mont Organise
20/10/91 52200 Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
20/10/91 52200 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
16/10/91 52200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

NAPOLEON, Sosthene – F
17/12/93 52200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
17/12/93 52200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

NARIUS, Lafontant 32 M
30/10/93 14204 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
30/10/93 14204 Menaces et persécution (marronage): Chef de section, Personnel de chef de section
30/10/93 14204 Extorsion (gdes 200): Chef de section, Personnel de chef de section

NASSON, Doresca 27 M
24/06/93 75202 Tentative d'exécution: Autre
24/06/93 75202 Torture: Autre

NATHANNE, Nacius 40 M Caritas, Caisse Populaire
30/04/94 13100 Menaces et persécution (delinquants armes, tirs): Chef de section, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat
30/05/94 13100 Atteinte aux biens (eglise, ecole saccagée): Chef de section, Personnel de chef de section, Employé civil de l'Etat

NAU, Roland 54 M
30/09/91 75700 Disparition: affiliation inconnue

NAUD, Andre – M
02/10/91 93303 Torture (coup de pied, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
02/10/91 93303 Détention: Forces Armées d'Haïti

NAZAIRE, Berteau 28 M Juge De Paix Honnete
17/11/91 73100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

NAZAIRE, Elsie – F
31/12/93 34501 Tentative d'exécution (une balle au bras gauche): Employé civil de l'Etat

NAZAIRE, Immacula – F
30/09/91 75200 Exécution sommaire: Autre

NAZAIRE, Jean Robert 39 M Lavalassien
07/01/93 34100 Torture (bastonnades, djack): Forces Armées d'Haïti
07/01/93 34100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti

NAZAIRE, Petion – M
26/10/93 75200 Disparition: affiliation inconnue

NAZAIRE, Rose Marie 29 F
12/10/91 75100 Torture: Civils armés

NAZER, Exrver 48 M FNCD,
31/10/93 81307 Menaces et persécution: FRAPH

		31/10/93	81307	Atteinte aux biens: FRAPH
		15/11/93	81307	Atteinte aux biens: FRAPH
NAZON, Lionel	38	M		Mouvement Progressiste Pelevement Cote De Fer/opl/juge De Paix
		06/12/93	91200	Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat
		06/12/91	91200	Atteinte à la liberté (revocation pour ne pas ceder la pression du defeque): Employé civil de l'Etat
NE SAIT PAS, Elius	50	M		
		22/04/94	12106	Torture: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106	Détention. Forces Armées d'Haïti
		22/04/92	12106	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NECESSAIRE, Maryse	–		F	
		09/94	34100	Détention (9 jours): FRAPH
		13/06/94	34100	Torture (coups de pied, bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		13/06/94	34100	Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
NELFRARD, Stephene		47	M	
		10/91	42100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
NELSON, Assez	40	M		
		24/09/94	12100	Atteinte aux biens (maison detruite): Police, Forces Armées d'Haïti
		24/09/94	12100	Détention (caserne t. louverture): Police, Forces Armées d'Haïti
		24/09/94	12100	Torture (bastonnade, pietinnement): Police, Forces Armées d'Haïti
NELSON, Eliaute	27	M		
		10/10/93	41100	Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		10/10/93	41100	Viol et/ou abus sexuel (collectif): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		10/10/93	41100	Atteinte aux biens (pertes de souliers, de vetements): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
NELSON, Ider	30	M		Coordination Groupement Paysans Borgne
		21/09/93	41101	Torture: Chef de section, Attaché
		21/09/93	41101	Atteinte à la liberté (machette): Chef de section, Attaché
		21/09/93	41101	Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
		21/09/93	41101	Atteinte aux biens (meubles): Chef de section, Attaché
NELSON, Ifise	24	F		
		10/10/93	41100	Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		10/10/93	41100	Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Civils armés
NELSON, Ilome	–	M		SARAH,
		05/94	54300	Torture (bastonnade: plus de 50 coups): Chef de section
		05/94	54300	Détention (3 jours): Chef de section, Attaché
		05/94	54300	Extorsion (gdes 25): Attaché
NELSON, Ilonze	21	F		
		10/10/93	41101	Torture: Attaché, Chef de section
		10/10/93	41101	Viol et/ou abus sexuel: Attaché, Chef de section
NELSON, Jean	36	M		Groupe Scout
		13/09/94	12200	Torture (bastonnades, mutilation): Forces Armées d'Haïti
		13/09/94	12200	Détention (2 jours avant poste de l'estere): Forces Armées d'Haïti
		13/09/94	12200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		13/09/94	12200	Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
NELSON, Jean Claude		–	M	Membre De L' Union Pour Le Changement
		01/07/93	84200	Torture: Forces Armées d'Haïti
		01/07/93	84200	Détention: Forces Armées d'Haïti
		01/07/93	84200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
NELSON, Lundz	10	M		
		10/10/93	41100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés, Attaché
NELSON, Marion	51	M		
		10/10/93	41100	Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		10/10/93	41100	Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		10/10/93	41100	Atteinte aux biens (perte de radio; vetements): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
NELSON, Michelet	18	M		
		13/02/92	12100	Torture (djack, 25 kalots, marche sur le corps, bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		13/02/92	12100	Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
NELSON, Obas	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert
		14/12/91	46201	Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
NELSON, Phanord	67	M		
		10/93	51200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NELSON, Roland	–	M		

07/12/92 93100 Menaces et persécution (coups de feu sur la maison): Attaché, Forces Armées d'Haïti
26/11/91 93100 Torture (djack+ bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
26/11/91 93100 Détention (2 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/11/93 93100 Menaces et persécution (plusieurs tentatives d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti

NELSON, Sadamise 4 F
10/10/93 41100 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Civils armés

NELSON, Telinord 33 M
22/10/93 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

NELSON, Ti Fifi Francoise 26 F
03/02/92 72100 Torture: Forces Armées d'Haïti
03/02/92 72100 Détention: Forces Armées d'Haïti

NELSON, Webert 41 M Modekad
21/08/93 75700 Menaces et persécution: Civils armés
21/08/93 75700 Atteinte aux biens (vol de gdes 1300 + souliers, valises): Civils armés

NELSON, Welene 13 F
21/08/93 75700 Menaces et persécution: Civils armés

NELSON, Wenette 14 F
21/08/93 75700 Menaces et persécution: Civils armés

NELSON, Yvrose 23 F
01/10/91 74200 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

NELVIE, Marie Michelle 25 F O.p.l./
14/09/94 84200 Détention (3 jours): police, Attaché
14/09/94 84200 Atteinte à la liberté: police, Attaché
14/09/94 84200 Torture (bastonnade coups de pieds forcer a manger les photos): police, Forces Armées d'Haïti

NELVIL, Anestal 43 M OPL
29/03/93 61200 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti

NEMOU, - M
06/93 93100 Tentative d'exécution (balle a la ceinture): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
06/93 93100 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

NEMOZIN DEVIL, Nicol 37 M Mouvman Tet Ansanm Pou Chanjman, Mouvement Paysan Mone
04/11/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
04/11/91 42100 Atteinte aux biens (voiture volée): Forces Armées d'Haïti

NE[illegible] - M
28/02/94 34400 Détention (10 heures): Forces Armées d'Haïti
28/02/94 34400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

NEPTUNE, Hermane 51 M
25/04/94 32305 Torture (coups au visage, dos, a la tête, posterieurs): Chef de section
25/04/94 32305 Détention (plusieurs heures): Chef de section

NEPTUNE, Reynold - M Korega/ Crab
12/05/94 34100 Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti
11/05/94 34100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
11/05/94 34100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

NEPTUNE, Sedonne 29 M Protestante
10/91 34200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
10/91 34200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/91 34200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

NERELUS, Gina 19 F
06/92 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/92 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

NERER, Jean 41 M
28/09/92 75200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

NERESCA, Andre 29 M
22/07/94 75203 Disparition: Attaché
22/07/94 75203 Détention: Attaché
01/10/91 24303 Menaces et persécution: Attaché

NERILUS, Nelson 32 Lavalas
23/05/94 13104 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
23/05/94 13104 Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Personnel de chef de section

NERILUS, Silaphin 27 M
23/05/94 13104 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
23/05/94 13104 Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section

NERISARETH, Etienne 24 M Association De Defense Des Paysans De Leprete

		05/02/94	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		05/02/94	84300		Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
NERVICUS, Clemainte	63			M	Oto (organisation Travailleur Ovbin-paysan Brigade De Vibilance
		24/09/94	81203		Détention (3 jours): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		24/09/94	81203		Extorsion (gdes 50 et ils ont vole sa moto): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		03/10/94	81203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NERVILLE, Kiter	40	M			Membre De " Tet Kole Peyizan Sid"
		01/07/93	84200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		01/07/93	84200		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		01/07/93	84200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
NESTAN, Homere	59	M			
		15/10/94	51203		Torture (bastonnade: 17 coups): Forces Armées d'Haïti
NESTAN, Larichene					
		12/10/91	61404		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		12/10/91	61404		Extorsion (gdes 1480): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
NESTOR, Andre	63	M			Protestan, Groupement Michino
		02/10/94	93404		Détention (4 jours): Personnel de chef de section
		02/10/94	93404		Extorsion (gdes 400): Personnel de chef de section
NESTOR, Florionise	60	F			Protestante
		28/03/94	93404		Torture (3 coups de rigoise): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		28/03/94	93404		Détention (5 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		28/03/94	93404		Extorsion (gdes 500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
NESTOR, Lejeune	50	M			Opm (oganizasyon Peyizan Michino), Lavalas
		27/03/94	93404		Détention (4 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		27/03/94	93404		Extorsion (gdes 450): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
NEUVILLE, Jacob	33	M			Militant, President Biv Aux Elections 90
		29/09/93	22200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		29/09/93	22200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	75101		Menaces et persécution: Chef de section
NEVAL, Robert	30	M			Mpp Animateur
		12/01/93	22400		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
NEVAL, Roland	50	M			M.p.p. Depuis 1990
		30/11/92	22400		Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		30/11/92	22400		Détention (3 jours a la caserne de cerca-cavajal et 6 jours a hinche): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		30/11/92	22400		Extorsion (gdes 900): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
NEVAL, Wilbot	26	M			M.p.p., O.p.l. , F.n.c.d. Aux Electionsde 1990
		30/09/92	22400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	22400		Détention (une journée a la caserne de cerca-cavajal): Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	22400		Extorsion (gdes 700): Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	22400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NICHOLSON, Aupont		18		M	
		30/09/94	84400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NICOLAS,	50	M			
		30/11/93	11200		Exécution sommaire: Civils armés
NICOLAS, Abner	–	M			
		02/06/92	51200		Détention (2 ans et 3 mois): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		02/06/92	51200		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		02/06/92	51200		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Andrea	59	F			
		29/10/93	15301		Torture (bastonnade): FRAPH
NICOLAS, Antoine	38	M			Opa; Lavalas; Fnod
		08/93	92200		Détention (3 jours et travaux forces): Forces Armées d'Haïti
		09/93	92200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		09/93	92200		Menaces et persécution (marronage): Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Choupy	34	M			
		08/93	92200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		08/93	92200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NICOLAS, Delene	33	F			
		30/10/93	91109		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Elisette	25	F			
		13/12/91	11400		Atteinte aux biens (maison detruite): affiliation inconnue
NICOLAS, Enrycles	29	M			Association Jeunes Cite Cento
		09/92	75500		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		09/92	75500		Atteinte aux biens (vol/argent): Forces Armées d'Haïti

		09/92	75500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		09/92	75500		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Florette	34	F			
		08/93	92200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		08/93	92200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NICOLAS, Gerald	–	M			
		05/08/94	43302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Gesner	26	M			
		30/10/93	47100		Torture (bastonne, kalot marassa.): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	47100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	47100		Atteinte aux biens (chaussures): Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Jacqueline		–	F		
		27/03/93	75000		Exécution sommaire: Civils armés
NICOLAS, Jean Claude		24	M		A.j.b Association Des Jeunes De Boocosel
		28/01/94	15105		Torture (battu au crane): FRAPH
		28/01/94	15105		Détention (1 nuit): FRAPH
NICOLAS, Jean Petion		27	M		Komite Kombite Peyasan Pou Aplikasyon Dwa Moun
		30/10/93	15301		Menaces et persécution: FRAPH
		30/10/93	24303		Extorsion (gdes 1000): Chef de section
		30/10/93	24303		Menaces et persécution: Chef de section
NICOLAS, Jean-petion		27	M		
		29/10/93	71204		Menaces et persécution: Attaché
NICOLAS, Jeanette	35	F			
		27/10/93	92200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	92200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Jeannette	31	F			
		27/10/93	92200		Menaces et persécution (de tout bruler): Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	92200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Marie Lucie		35	F		Ti Kominote Legliz
		06/94	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Odeline	24	F		MOCAPT	
		22/11/91	21200		Torture (des coups): Forces Armées d'Haïti
		22/11/91	21200		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Oxanne	17	F			
		22/04/94	12106		Torture (coups de crosse de fusil au genou (cicatrice)): affiliation inconnue
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: affiliation inconnue
NICOLAS, Philippe	55	M		Ka Konn Pep Ap Ede'w	
		29/10/93	71204		Menaces et persécution: Attaché
NICOLAS, Resilienne		30	F		
		08/93	92200		Détention (1 soirée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		08/93	92200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NICOLAS, Sacrement		39	M		
		09/92	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		09/92	53200		Torture: Forces Armées d'Haïti
NICOLAS, Theodore	40	M			
		08/94	75500		Disparition: affiliation inconnue
NICOLAS, Valona	–	F			
		23/09/93	93403		Exécution sommaire (decapitation): Employé civil de l'Etat
		23/09/93	93403		Menaces et persécution (manque de precision de l'assassin de sa femme): Employé civil de l'Etat
NICOLAS, Vilnor	41	M			
		03/01/94	74300		Atteinte à la liberté: FRAPH, Police, Chef de section
		03/01/94	74300		Menaces et persécution: FRAPH, Police, Chef de section
NICOLAS, Wilner	31	M		Groupement Lamessette I, Mpp	
		27/10/93	21101		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
		27/10/93	21101		Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section
		27/10/93	21101		Extorsion (gdes 400): Chef de section, Personnel de chef de section
NIKLAS, Geta	25	F			
		10/10/93	41101		Torture: Chef de section, Attaché
		10/10/93	41101		Viol et/ou abus sexuel (4 hommes): Chef de section, Attaché
		10/10/93	41101		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
NILFRAM, Dieumene		33	F		Tkl, Mpp
		18/02/94	22402		Torture (kalot marassa , marche sur le corps, bastonnade, torture entrainant un avortemen): FRAPH
		18/02/94	22402		Atteinte aux biens (maison demolie): FRAPH
		10/10/91	22402		Menaces et persécution: FRAPH
		05/10/91	22402		Menaces et persécution: FRAPH

NIVALSAINT, Claudia	28	F		
	00/93			Torture: Forces Armées d'Haïti
	00/93			Détention: Forces Armées d'Haïti
	00/93			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	00/93			Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
NIVROSE, Pierre Rosenel	33	M	Opl(organisation Politique Lavalas)	
	22/09/93	45200		Torture (coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	22/09/93	45200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	22/09/93	45200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
NIVROSE, Sanet	–	M		
	23/02/92	32200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	23/02/92	32200		Menaces et persécution (de tortures): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Adelaide	92	F		
	22/04/94	12106		Menaces et persécution (bras casse): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NOEL, Ameus	28	M	Adt (association Pour Le Developpement De Thiotte), F.n.c.d.	
	20/10/93	92400		Torture (bastonnade: 35 coups 6 fois): Forces Armées d'Haïti
	20/10/93	92400		Détention (pendant 9 jours): Forces Armées d'Haïti
	20/10/93	92400		Atteinte à la liberté (oblige a danser musique pro-duvalier et chanter vive duvalier et abas aristide): Forces Armées d'Haïti
	20/10/93	92400		Atteinte à la liberté (lui donna l'ordre d'aller vivre a anse-a-pitres): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Amos	29	M		
	02/10/91	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
NOEL, Ange Marie	29	F		
	11/92	93304		Torture: Forces Armées d'Haïti
	11/92	93304		Détention: Forces Armées d'Haïti
NOEL, Aniel	29	M		
	06/07/93	62100		Détention (plus d'une heure): Forces Armées d'Haïti
	06/07/93	62100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	06/07/93	62100		Atteinte aux biens (brise le walkman): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Anose	28	F		
	11/06/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	20/12/92	51200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	20/12/92	51200		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	11/06/93	51200		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NOEL, Blaise	–	M		
	21/08/94	84300		Détention: Forces Armées d'Haïti
NOEL, Ceduan	27	M		
	13/09/93	75200		Disparition: Forces Armées d'Haïti
	13/09/93	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	13/09/93	75200		Détention: Forces Armées d'Haïti
NOEL, Cefini	52	M		
	21/08/94	84300		Torture: Forces Armées d'Haïti
	21/08/94	84300		Détention: Forces Armées d'Haïti
NOEL, Delando	37	M	TKL	
	15/03/93	74300		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
	15/03/93	74300		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	15/03/93	74300		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Derilia	52	F		
	21/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NOEL, Desina	28	F		
	22/04/94	12106		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (bris d'objets): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
NOEL, Dieubenni	–	M		
	21/03/94	93404		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
	21/03/94	93404		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Dieudonne	31	M	Fned (depuis Novembre 90)	
	28/03/94	21100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	28/03/94	21100		Détention (3 jours a la caserne de cerca-la-source): Forces Armées d'Haïti
	05/10/91	21100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	05/10/91	21100		Atteinte aux biens (materiels, argents): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Ebel	50	M	Groupement Tet Ansanm De Grosse-roche	
	15/10/91	54302		Torture: Chef de section
NOEL, Ebel Mme	–	F		
	05/10/91	53200		Torture: Chef de section

NOEL, Edner	18	M			
	13/09/93	75200	Torture: Forces Armées d'Haïti		
	13/09/93	75200	Détention: Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Elinise	22	F			
	03/93	53401	Détention. Autre		
NOEL, Eliodor Pierre	22	M	Union Democrate Pour La Liberation Haïtienne, Ops (oganizasyon Peyizan Ansapit)		
	05/93	92200	Menaces et persécution (courir apres lui avec un fusil): Forces Armées d'Haïti		
	03/12/93	92200	Menaces et persécution (coups de feu pendant une funerailles): Forces Armées d'Haïti, Autre		
NOEL, Emalhomme	31	M	ADPLL		
	05/02/94	84300	Torture: Personnel de chef de section		
	05/02/94	84300	Détention: Personnel de chef de section		
	05/02/94	84300	Tentative d'exécution: Personnel de chef de section		
	05/02/94	84300	Atteinte aux biens (maison incendiée): Personnel de chef de section		
NOEL, Estime	34	M	Partisan Du President Aristide		
	12/10/94	12200	Torture (bastonnade, djack, kalot): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH		
	12/10/94	12200	Détention (8 jours avant poste l'estere, caserne dessalines): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH		
NOEL, Francisque	32	M	Joc; Coordonnateur De Louva Du Cap		
	15/12/91	42100	Torture: Forces Armées d'Haïti		
	15/12/91	42100	Détention: Forces Armées d'Haïti		
	15/12/91	42100	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Francky Joseph	31	M			
	12/12/93	11103	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti		
	12/12/93	11103	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti		
	12/12/93	11103	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Francois	23	M			
	14/06/94	12200	Extorsion (gdes 4000): Forces Armées d'Haïti, Attaché		
	14/06/94	12200	Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché		
NOEL, Geler Mme	40	F	Oganizasyon Fanm Vanyne		
	26/02/92	34100	Torture (gifle, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti		
	26/02/92	34100	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Gilbert	48	M			
	13/10/91	52101	Torture (djack, bastonnade, kalot marassa ayant entraine la perte de 3 dents): Forces Armées d'Haïti		
	13/10/91	52101	Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti		
	13/10/91	52101	Atteinte aux biens (pillage de sa maison): Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Hebene	51	M	Groupement		
	18/10/91	53200	Torture (bastonnade: 102 coups): Chef de section		
	18/10/91	53200	Détention: Chef de section		
	18/10/91	53200	Atteinte à la liberté: Chef de section		
	18/10/91	53200	Atteinte aux biens (pillage de ses 2 maisons, de son jardin et vol de ses animaux): Chef de section		
NOEL, Ignace	60	M			
	15/11/93	23302	Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti		
	15/11/93	23302	Extorsion (gdes 300 et 32 marmites de feves noires): Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Innocent	42	M	Kgpb(konfederasyon Gwoupman Peyizan Boy)		
	03/11/93	41106	Torture (djack, bastonnade): Chef de section		
	03/11/93	41106	Détention: Personnel de chef de section		
	03/11/93	41106	Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section		
	03/11/93	41106	Extorsion (gdes 3000): Chef de section		
NOEL, Jasmin	25	M	Organisation Populaire Grosse Roche, Mouvman Tet Ansanm Pou Chanjman An Ayiti		
	12/10/91	42100	Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Jeanne	–	F			
	21/08/94	84300	Détention: Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Jerome	68	M			
	14/06/94	12200	Atteinte aux biens (gdes 4000): Attaché, Forces Armées d'Haïti		
	14/06/94	12200	Détention (quelques heures): Attaché, Forces Armées d'Haïti		
	14/06/94	12200	Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Josela	27	F			
	23/08/92	12100	Exécution sommaire: Attaché, Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Joselyne	26	F			
	15/03/93	74300	Viol et/ou abus sexuel: Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH		
	04/93	74300	Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH		
NOEL, Julicia	45	F			
	22/10/91	42100	Torture (coups): Forces Armées d'Haïti		
NOEL, Kepler	20	M	Responsable Catechisme		

		15/11/93	23302		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
		15/11/93	23302		Extorsion (gdes 300 et 32 marmite feves noirs): Forces Armées d'Haïti
		18/11/93	23302		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		18/11/93	23302		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Lexiane	80	F			
		03/92	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NOEL, Lina	–	F			
		21/08/94	84300		Détention: Forces Armées d'Haïti
NOEL, Louis	30	M			Groupement Lavalas De Savanne Carrée
		27/08/92	12301		Détention: Chef de section
		27/08/92	12301		Menaces et persécution: Chef de section
		27/08/92	12301		Atteinte aux biens: Chef de section
NOEL, Manese	–	F			
		06/93	13100		Torture (mort a la suite des mauvais traitements): Chef de section
NOEL, Marie Ange	29	F			Organisation Des Femmes Du Sud'est; Solidarite Fanm
		22/05/92	93100		Torture (coups de pied et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		22/05/92	93100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/05/92	93100		Détention: Forces Armées d'Haïti
NOEL, Mirana	24	F			Cœurs Unis; Organisation Paysans Milot
		13/03/94	44200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		13/03/94	44200		Détention: Chef de section
		13/03/94	44200		Extorsion (gdes 100): Chef de section
NOEL, Mrie Lourdes	30	F			
		09/93	34100		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		09/93	34100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		09/93	34100		Torture (10 coups de fouet): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NOEL, Renel	25	M			Mouvman Tet Kole Grosse Roche
		01/11/93	54302		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
NOEL, Serjuste	–	M			
		23/08/92	12100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
		23/08/92	12100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
		23/08/92	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
NOEL, Sonia	50	F			
		30/10/93	14205		Menaces et persécution (debarquement): Civils armés
NOEL, St. Vilus	25	M			
		01/94	52300		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Sylverine	–	F			Koòdinasyon Groupman Peyizan (borgne)
		30/10/93	41105		Torture (coup de fouet): Chef de section
		30/10/93	41105		Détention: Chef de section
		30/10/93	41105		Atteinte aux biens (maison brule): Chef de section
NOEL, Venius	35	M			Mopeb(mouvement -organisation-paysan De Bayaha)
		15/10/93	51203		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NOEL, Vivandieu	45	M			Tet Kole Tl Peyisan Ayisyen
		15/08/94	63101		Torture (bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
		15/08/94	63101		Détention (2 semaines): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Walner	23	M			Comite Quartier
		10/91	62100		Torture (bastonnade): Attaché
		10/91	62100		Détention (15 jours): Attaché
		10/91	62100		Atteinte à la liberté (d'expression): Attaché
		10/91	62100		Menaces et persécution: Attaché
		10/91	62100		Extorsion (gdes 1125): Attaché
NOEL, Wilfride	26	M			
		01/10/91	12100		Torture (coups): Forces Armées d'Haïti
NOEL, Wisny	23	M			Aen (asosyasyon Elev No)
		07/92	42100		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		07/92	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		07/92	42100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
NOEL, Yves Jean	24	M			
		10/01/92	35100		Détention (13 jours): Forces Armées d'Haïti
		10/01/92	35100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		10/01/92	35100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NOELSAINT, Antoine		44	M		Eglise Evangeliste, Comite De Quartier
		04/10/91	42100		Torture (bastonnade: 4 coups , 12 calottes, coups de couline): Autre, Forces Armées d'Haïti
		04/10/91	42100		Détention: Autre, Forces Armées d'Haïti
		04/10/91	42100		Atteinte aux biens (vol de gdes 4250 haitiens et une montre): Autre, Forces Armées d'Haïti

	30/10/91	42100		Détention: Autre, Forces Armées d'Haïti
	30/10/91	42100		Atteinte à la liberté (circulation): Autre, Forces Armées d'Haïti
	14/02/93	42100		Torture (coups de pied, calottes, coup de poing): affiliation inconnue
	14/02/93	42100		Détention: affiliation inconnue
	14/02/93	42101		Atteinte aux biens (gdes 6000 demandes pour relacher la victime): affiliation inconnue
NOELSAINT, Yolanc	48	F		
	30/10/91	42101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
NOELSON, Servilus	26	M	KGPB	
	23/05/94	41105		Torture (kalot): Personnel de chef de section
	23/05/94	41105		Détention: Personnel de chef de section
	23/05/94	41105		Extorsion (gdes 700): Personnel de chef de section
NOGENE, Leandre	21	M		
	12/10/94	24300		Torture (battu avec batons): Autre, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
NOICIUS, Omestil	32	M	Aco: Action Cathjolique Ouvrier	
	09/11/91	71104		Détention (7 jours): Chef de section
	09/11/91	71104		Menaces et persécution: Chef de section
	09/11/91	71104		Torture (bastonnade, bras casse): Chef de section
NONCENT, Unique	31	M	Fned A L'epoque, Syndicat Des Ouvriers Larco Freres	
	06/05/92	75701		Torture (coups crosse de revolver): Forces Armées d'Haïti
	06/05/92	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	06/05/92	75701		Atteinte aux biens (vol gdes 3775): Forces Armées d'Haïti
	29/09/94	75701		Tentative d'exécution (grenade lancée): Civils armés
NONDES, Dorcelus	–	M		
	28/10/93	15100		Torture (bastonnade): Attaché, Police, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	28/10/93	15100		Menaces et persécution: Attaché, Police, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
NONDISIT, Dirlus	30	M	Ojl (organisation Des Jeunes Du Labadie)	
	07/07/94	11203		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
	07/07/94	11203		Détention (1 jour (chef section)): Chef de section, Personnel de chef de section
NONO, Adrien	32	M		
	08/06/92	75400		Atteinte aux biens (vol 2500 gourdes): zeng
	30/09/91	75203		Atteinte aux biens: zeng
NORADAIN, Estamis	60	F		
	10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
NORD, Janet	26	F		
	04/94	12106		Torture (bastonnade): FRAPH
NOREGENE, Elucler	45	M	Tet Kole Ti Paysan	
	12/11/93	23302		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	12/11/93	23302		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
NORELIS, Jocelyn	38	M		
	31/12/91	41200		Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	31/12/91	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
NORELUS, Jean Iccleste	46	M	Tk (tet Kole Ti Peyizan)	
	12/11/92	62105		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
	12/11/92	62105		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	20/04/92	62105		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	20/04/92	62105		Atteinte aux biens (vol gdes 1100, detruit les meubles): Chef de section, Personnel de chef de section
NORELUS, Jocelyn	25	M		
	11/12/91	41200		Torture (bastonnade, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/12/91	41200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
NORES, Macilien	–	M		
	16/04/93	92104		Détention: Chef de section, Police
NORGELUS, Silfrance	33	F		
	16/12/91	42100		Disparition: affiliation inconnue
NORISCAT, Andre	29	M		
	24/07/94	24303		Exécution sommaire: Chef de section, Personnel de chef de section
NORISCAT, Ismani	23	F		
	31/10/93	24303		Détention: Chef de section
NORISCAT, Marisainte	25	F	Lave Fe, Fanm Vanyan	
	31/10/93	24303		Détention: Chef de section
NORISMA, Genet	25	M	OPL	
	29/03/93	61203		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

		29/03/93	61203		Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti
		16/04/94	61203		Torture (coups de crosse fusil): Forces Armées d'Haïti
NORMIL, Bertide	69	F			
		30/10/93	11203		Torture (bastonnade): Chef de section
		30/10/93	11203		Détention (1 jour): Chef de section
		30/10/93	11203		Extorsion (gdes 100): Chef de section
NORMIL, Oslin	29	M		MLL	
		30/10/93	11203		Menaces et persécution: Chef de section
		30/10/93	11203		Atteinte aux biens: Chef de section
NORTIL, Dieula	45	F		Kenbe Fo	
		19/10/93	41103		Torture: Civils armés
		19/10/93	41103		Détention: Attaché, Civils armés
NORTIL, Dieupert	42	M			
		19/10/93	41103		Menaces et persécution: Attaché
NORVILUS, Esperine		–		F	
		12/10/91			Détention: Personnel de chef de section
		12/10/91			Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
NOTIS, Lenose	31	M			
		20/12/93	84305		Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		20/12/93	84305		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
NOTUS, Dieupoux	–	M			
		06/06/93	84403		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
NOTUS, Liferin	55	M		Tet Ansanm Manyan Depuis 78	
		06/06/93	84403		Torture (djack, bastonnade: 175 coups): Forces Armées d'Haïti
		06/06/93	84403		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/06/93	84403		Atteinte aux biens (vol de gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
NOUBA, Domonique					
		17/12/92	91103		Détention: Forces Armées d'Haïti
NOZAEL, Vincent	–	M			
		19/07/94	12100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		19/07/94	12100		Détention (19 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		19/07/94	12100		Extorsion (2500 gourdes extorques): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
OBAS, Charles Antoine		38	M		
		07/05/94	45102		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		07/05/94	45102		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
OBAS, Renaud	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
OCCE, Delius	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
OCCEAN, Marguerite		–		F	
		25/04/94	41101		Atteinte aux biens (maison pillée): Autre
OCCEAN, Thimotée	50	M			
		30/09/91	53300		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
		30/09/91	53300		Détention: Personnel de chef de section
		02/10/91	53300		Atteinte aux biens (vol de 50 sacs de charbon): Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	53300		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
OCCESSITE, Oge	37	M			
		28/10/93	24203		Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti
		28/10/93	24203		Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
		28/10/93	24203		Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti
		28/10/93	24203		Torture (bastonnade: 25 coups): Chef de section, Personnel de chef de section
		28/10/93	24203		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
OCCILIEN, Edner	48	M		Lavalas	
		09/02/93	21201		Détention (1 jour et une nuit): Forces Armées d'Haïti
		09/02/93	21201		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		09/02/93	21201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
OCEAN, Antonise	18	F			
		15/04/94	41101		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
OCEAN, Antonise	–	F		KGPB	
		25/04/94	41101		Torture (coups de crosse de fusil, de machette, de baton): Autre
		25/04/94	41101		Viol et/ou abus sexuel: Autre
		25/04/94	41101		Menaces et persécution: Autre
		25/04/94	41101		Atteinte aux biens (vol de chaine, bague; maison pillée): Autre
OCEAN, Elikes	50	M		T. K. L.de Pelao	
		11/91	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		11/91	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

		11/91	53305		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
OCEAN, Elikes Mme	–	F			
		11/91	53300		Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
OCEAN, Judith	16	F			
		12/10/94	35100		Torture (coups de crosse de fusils): Forces Armées d'Haïti
		12/10/94	35100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		12/10/94	35100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
OCEAN, Marite	23	F			
		15/04/94	41101		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		15/04/94	41101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		15/04/94	41101		Atteinte aux biens (vol de bijoux, maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
OCEAN, Merita	–	F			
		25/04/94	41101		Torture (battu): Autre
OCEAN, Raymond	23	M			
		20/05/94	41101		Tentative d'exécution (coups de machette): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		20/04/94	41101		Atteinte aux biens (vol gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
OCEAN, Riviere	36	M			
		20/10/93	75201		Disparition: affiliation inconnue
OCEAN, Rosina	30	F			
		10/04/94	41101		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
OCEVA, Louis	36	M			
		14/10/91	22203		Torture: Attaché, Police
OCEVA, Merivil	60	M		Mpp/ Lavalas	
		15/10/91	22203		Torture (bastonnade ,kalot marassa,marche sur le corps tout le groupe): Attaché, Police
OCTAMAR, Octavius		40	M		
		11/11/91	61404		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		11/11/91	61404		Viol et/ou abus sexuel (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
OCTAVIEN, Willo	–	M			
		22/02/92	53303		Torture (bastonnade: 25 coups et couche sur le sol pendant 7 jours): Forces Armées d'Haïti
		22/02/92	53303		Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti
		29/02/92	53303		Extorsion (gdes 100 et vol de son boeuf): Forces Armées d'Haïti
OCVA, Louis	–	M			
		14/10/91	22100		Exécution sommaire (il a ete decapite): Forces Armées d'Haïti
ODANIZ, Joseph	–	F			
		15/03/94	11201		Torture (bastonnade): FRAPH
		15/03/94	11201		Détention (1 jour): FRAPH
		15/03/94	11201		Extorsion: FRAPH
ODANSE, Yves	38	M		Comite Pour Le Chagement De Lafito	
		10/10/93	71204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ODEIS, Lucien	41	M		KGPB	
		24/04/94	41105		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
		24/04/94	41105		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		24/04/94	41105		Extorsion (gdes 2300): Chef de section
ODENIER, Lormitis	39	M		Comite Quartier De Condaa	
		13/03/93	42100		Torture (bastonnade: 10 coups): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ODEUS, Franck	27	M			
		00/94			Détention: Forces Armées d'Haïti
ODILIEN, Isael	35	M		PDCH	
		20/12/93	12200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		20/12/93	12200		Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti
		20/12/93	12200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ODILON, Guerrier	50	M			
		17/06/91			Torture: Forces Armées d'Haïti
		17/06/91			Détention: Forces Armées d'Haïti
		17/06/91			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ODONE, Rosama	23	M		Asosyasyon Jèn Pawasyen Ravine Trompette	
		03/11/93	46103		Torture (baton, laisse a terre): Personnel de chef de section
OJINAS, Charmantene		70	F		
		17/09/93	22302		Torture (coup de crosse de fusil): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

		17/09/93	22302		Détention (caserne de maissade): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
OLAMAN, Elio	55	M		Lavalas	
		22/03/92	22202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/03/92	22202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/03/92	22202		Extorsion (gdes 5000): Forces Armées d'Haïti
		15/12/91	22202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		15/12/91	22202		Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	22202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	22202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	22202		Extorsion (gdes 5000): Forces Armées d'Haïti
OLEMA, Vesta	40	F		Groupe Du Pateur Jacques	
		04/10/93	47400		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
		04/10/93	47400		Atteinte aux biens (vol de marchandises): affiliation inconnue
OLIBRICE, Declaliste	66		M	Supetejeb	
		15/10/91	42100		Menaces et persécution: Attaché
		15/10/91	42100		Atteinte aux biens (bétails volés): Attaché
OLIBRIS, Philistin	30	M			
		30/10/93	62201		Torture: Attaché, Police
		30/10/93	62201		Détention (3 jours de gros morne et aux gonaives): Attaché, Police
OLIBRIS, Philistin	40	M			
		30/10/93	62200		Extorsion: Chef de section
		30/10/93	62200		Détention: Chef de section
		30/10/93	62200		Torture: Chef de section
OLIBUS, Marie	40	F		Maranatha	
		25/04/94	41101		Atteinte aux biens (maison brulée): affiliation inconnue
OLICHA PIERRE, Maud	–		F	MPP	
		11/91	22301		Exécution sommaire (mort a la suite des tortures): Personnel de chef de section
OLISA, Frederic	29	M		Tkl/jeunes	
		05/12/91	53305		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		30/10/93	53305		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		30/10/93	53305		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		30/10/93	53305		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
OLITIS, Delicieux	36	M		Tête Kole	
		03/06/94	14201		Torture (djack, bastonnade): police, Personnel de chef de section
		03/06/94	14201		Détention (3 jours): police, Personnel de chef de section
OLIVE, Saintelus	60	M		O.P.M.	
		08/03/94	93404		Détention (1 nuit chez le chef de section): Personnel de chef de section
		08/03/94	93404		Extorsion (gdes 750): Chef de section
OLIVIER, Dieuseul	21	M			
		15/10/93	51203		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		15/10/93	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
OLIVIER, Pierre	43	M		Oganizasyon Jen Vialet	
		28/09/93	74304		Menaces et persécution: FRAPH
		28/09/93	74304		Atteinte aux biens (maison incendiée): FRAPH
		10/91	74304		Torture (bastonnade): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		10/91	74304		Détention (3 jours): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		10/91	74304		Extorsion (gdes 350): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
OLIZA, Dilanin	60	M		Ti Legliz; Caritas	
		28/12/91	53305		Torture (djack; kalot marassa; marche sur le corps; bastonnade: 150 coups): Forces Armées d'Haïti
		28/12/91	53305		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		28/12/91	53305		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
OLIZARD, Elipha	44	M		OPD	
		25/12/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		25/12/91	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
OLIZARD, Meantil	53	M		A.p.e.s asosyasyon Peyzan Acul Samedi.	
		31/10/93	51201		Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		31/10/93	51201		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		30/09/91	51201		Atteinte aux biens (maison endommagé): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	51201		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	51201		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		31/10/93	51201		Extorsion (gdes 600): Employé civil de l'Etat
OLIZARD, Vilardouin	43		M	RPPG De Dibout	
		06/11/91	53300		Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
		06/11/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/11/91	53300		Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti

OLMAND, Frantz	22	M			
	22/06/91				Torture: Forces Armées d'Haïti
	22/06/91				Détention: Forces Armées d'Haïti
	22/06/91				Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
OLONVIC, Jacqueline		26	F		
	06/12/92	15100			Torture (bastonnades): Personnel de chef de section
	06/12/92	15100			Détention (1 jour): Personnel de chef de section
OLTAIRE, Miyotte	53	M			
	01/11/91	61404			Exécution sommaire (suite a torture): Chef de section, Personnel de chef de section
OMELUS, Fritzner	–	M		Partisan D'aristide	
	30/09/91	75200			Disparition: Forces Armées d'Haïti
OMILIA, Charles	–	F			
	22/09/94	14205			Détention (un jour avant poste de mamon): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	22/09/94	14205			Menaces et persécution (psychologiques): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	22/09/94	14205			Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ONEL, (bebe)	–	M			
	03/10/92	84300			Torture (jete par terre): Attaché
ONEL, Gaubert	32	M		ATM	
	22/08/92	84300			Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti
	03/10/92	84300			Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	03/10/92	84300			Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	22/08/92	84300			Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti
ONESIAS, Prontene	46	M		MPP	
	12/01/93	22403			Détention (caserne): Personnel de chef de section
	12/01/93	22403			Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
	30/11/91	22403			Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
	30/11/91	22403			Menaces et persécution: Personnel de chef de section
	10/93	22403			Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
	10/93	22403			Menaces et persécution: Personnel de chef de section
ONICKÉE, Benjamin	30	M			
	03/10/91	75203			Disparition: affiliation inconnue
OPHIER, Otnier	31	M		Membre Tkl	
	30/09/91	41200			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	41200			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
OQUIS, Joseph	–	M			
	01/10/91	75200			Disparition: affiliation inconnue
ORACIUS, Alphonse	–	M			
	15/01/92	11100			Atteinte à la liberté: Autre
	15/01/92	11100			Menaces et persécution (marronage): Autre
ORANGE, Smith	27	M		Radeb Rassemblement Pou Developpement Bele	
	08/09/93	75203			Atteinte à la liberté: Autre
	08/09/93	75203			Tentative d'exécution (un coup de couteau au ventre): Autre
ORANVIL, Fritznel	28	M			
	27/01/92	45200			Torture (baton, bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	27/01/92	45200			Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	27/01/92	45200			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ORAVIL, Ti Vil	39	M			
	09/10/91	15300			Détention (caserne la chapelle): Autre, Police, Chef de section
	09/10/91	15300			Torture (bastonnade, djack): Autre, Police, Chef de section
ORDEIS, Nordeus	42	M		KGPB	
	12/05/92	42100			Torture (djack, calottes): Chef de section, Attaché
	12/05/92	42100			Détention: Chef de section, Attaché
	12/05/92	42100			Atteinte aux biens (gdes 1000): Chef de section, Attaché
	14/05/92	42100			Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
	14/05/92	42100			Extorsion (gdes 2000): Chef de section, Attaché
	27/05/92	42100			Atteinte aux biens (maison pillée): Chef de section, Attaché
ORDENA, Emile	–	M		Aucune Affiliation Connue Mais A Soigne Une Victime Recherchée	
	13/09/94	41101			Détention (chef de section): Chef de section
ORDENA, Floraine	21	F			
	04/10/91	41100			Viol et/ou abus sexuel: Chef de section
ORDENA, Margarette		19	F		
	04/10/91	41100			Viol et/ou abus sexuel: Chef de section
ORDENA, Romial	23	M		Comite De Quartier	
	04/10/91	41100			Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	04/10/91	41100			Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

		04/10/91	41100		Atteinte aux biens (maison incendiée, vol de bétails): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ORDENA, Romilius	40	M			
		04/10/91	41100		Exécution sommaire: Chef de section
		04/10/91	41100		Detention: Chef de section
OREL, Simon	35	M		Mouvement Anti Armée, Adm Association Dev. De Morency Depuis 1988	
		14/08/92	84200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, autre
OREL, Vernel	18	M		Catholique	
		05/94	14100		Torture (battu, djack): Attaché
		05/94	14100		Détention (3 jours): Attaché
		05/94	14100		Extorsion (gdes 1000): Attaché
ORELIEN, Celestin	35	M			
		13/01/92	15105		Atteinte aux biens: Attaché, FRAPH
		18/01/92	15105		Atteinte aux biens: Attaché, FRAPH
ORELIEN, Ismena	30	F			
		12/02/92	62105		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
ORELIEN, Nacius	37	M		Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
		09/06/92	62100		Torture (coups de pied, kalot marassa avec des pierres dans la bouche;brulure de cigaret): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		09/06/92	62100		Détention (4 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		06/92	62100		Extorsion (gdes 500,pillage de sa maison; et vol de documents): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
ORELUS, Jonel	20	M			
		06/02/92	52300		Torture (kalot marassa, bastonnade et coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		06/02/92	52300		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		06/02/92	52300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		17/02/92	52300		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		06/02/92	52300		Atteinte aux biens (vol de ses bijoux): Attaché
ORELUS, Martial Milor	23	M			
		25/09/93	75701		Exécution sommaire: Autre
		25/09/93	75701		Torture: Autre
ORELUS, Paulette	33	F			
		10/11/93	75700		Torture: Civils armés
		10/11/93	75700		Atteinte aux biens (vol gdes 3500): Civils armés
ORELUS, Sauveur	–	M		CATH	
		07/92	13107		Détention (3 jours): Chef de section
		07/92	13107		Atteinte à la liberté: Chef de section
		07/92	13107		Menaces et persécution: Chef de section
ORELUS, Vernet	45	M		APEWOM	
		23/10/91	52300		Torture: Forces Armées d'Haïti
		23/10/91	52300		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
		02/11/91	52300		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	52300		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
ORESTE, Derilien	–	M			
		29/07/92	14203		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		29/07/92	14203		Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section
ORESTE, Marie Guidelle	24	F		Organisation Des Femmes Martyres De Cite Boston	
		13/03/94	75700		Torture (kalot marassa): Autre
		13/03/94	75700		Tentative d'exécution: Autre
		13/03/94	75700		Viol et/ou abus sexuel: Autre
		13/03/94	75700		Disparition: Autre
ORESTE, Mona	12	F			
		13/03/94	75700		Viol et/ou abus sexuel (tentatives de viol et d'abus sexuels): Autre
ORESTE, Yvonne	40	F			
		14/08/94	46107		Torture (3 giffles): Police
ORGUEVIL, Carlo	24	M			
		02/93	75701		Tentative d'exécution (1 balle a l'estomac): Civils armés
ORIOL, Mr	–	M			
		15/05/94	92301		Torture (bastonnade, djack pendant 1 heure): FRAPH, autre
		15/05/94	92301		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, autre
		15/05/94	92301		Atteinte à la liberté (il avait parle d'aristide en presence de jasmin albert): FRAPH
		15/05/94	92301		Atteinte aux biens (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, autre
ORISMON, Yves	26	M			
		06/10/91	35104		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti

		06/10/91	35104		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
		06/10/91	35104		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		06/10/91	35104		Extorsion (gdes 17500): Forces Armées d'Haïti
ORIUS, Jacques	28	M			
		12/04/93	14205		Extorsion (gdes 100): Chef de section, Personnel de chef de section
		12/04/93	14205		Détention (24 heures): Chef de section, Personnel de chef de section
ORIUS, Orelus	33	M		FNCD	
		05/06/93	41102		Menaces et persécution: Chef de section, police
		05/06/93	41102		Atteinte aux biens (maison brisée): Chef de section, police
ORIVAL, Simala	66	M		Vaudouisant	
		11/09/94	12200		Atteinte aux biens (vol gdes 4000): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/09/94	12200		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ORMELUS, Guilbert	25	M			
		16/12/92	24301		Torture (ligote, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	24301		Détention (1 jour a la caserne du bourg): Forces Armées d'Haïti
		16/12/92	24301		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
ORMELUS, Mme Amos		27		F	T.k.l De Vigorée
		25/12/91	53303		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
ORMILY, Delmas	65	M		HADESO	
		05/03/94	24301		Torture: Forces Armées d'Haïti
		05/03/94	24301		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
ORMILY, Hallemand	21	M		HADESO	
		05/03/94	24301		Torture (coups de fouet): Forces Armées d'Haïti
		05/03/94	24301		Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti
ORPHILIEN, Joseph Andre		43		M	
		23/10/91	46100		Menaces et persécution (chez lui, femme tribunal): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
ORSNARD, Dieumerith		22		M	
		11/01/94	81201		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		11/01/94	81201		Tentative d'exécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		26/06/94	81201		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		26/06/94	81201		Détention: FRAPH, Attaché
		06/08/94	81201		Détention (18 jours): FRAPH, Attaché
		06/08/94	81201		Extorsion (gdes 500): FRAPH, Attaché
ORVIL, Claude	35	M		Comite De Quartier	
		11/92	47200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		11/92	47200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/92	47200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		11/93	47200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
ORVIL, Crispin	26	M			
		12/92	35100		Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti
		12/92	35100		Torture (coups de crosse, poing et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
OSCAR, Andre Tancrede		24		M	
		27/06/93	24303		Torture (bastonnade): Attaché
		27/06/93	24303		Détention (2 heures dans une gaguerre appartenant a wilkes zil): Attaché
OSCAR, Renold	30	M			
		11/91	61404		Torture (bastonnade, kalot): Personnel de chef de section
		11/91	61404		Détention (plusieurs heures): Personnel de chef de section
		11/91	61404		Extorsion (gdes 1000): Personnel de chef de section
OSCAR, Yvon	35	M			
		12/12/92	75100		Disparition: affiliation inconnue
OSIAS, Anglade	42	M		Cath (centrale Autonome Des Travailleurs Haitiens)	
		07/92	13107		Détention (3 jours): Chef de section
		07/92	13107		Atteinte à la liberté: Chef de section
		07/92	13107		Menaces et persécution: Chef de section
OSIAS, Cassagnol	11	M			
		27/12/93	75701		Tentative d'exécution (jete dans une maison incendiée): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
OSIAS, Charite	65	F			
		04/02/92	22400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
OSIAS, Gina	15	F			
		30/09/91	42100		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens (maison de son frere brulée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
OSIAS, Guitho	21	M			
		30/09/91	42100		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens (ses effets brules): Forces Armées d'Haïti, Attaché

OSIAS, Jacque	55	M		
	30/09/91	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	30/09/91	42100		Torture: Forces Armees d'Haïti, Attaché
	30/09/91	42100		Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	30/09/91	42100		Tentative d'exécution (une balle dans sa cuisse): Forces Armées d'Haïti, Attaché
OSIAS, Lagaris	30	M	Tkl, Mpp	
	30/11/93	21100		Torture: Personnel de chef de section, police
	30/11/93	21100		Détention: Personnel de chef de section, police
	30/11/93	21100		Extorsion (gdes 300): Personnel de chef de section, police
OSIAS, Milory	36	M	Troupe Folklorique	
	04/10/91	75701		Torture (bastonnade, coup de crosse de fusil): FRAPH
	04/10/91	75701		Détention (3 heures): FRAPH
	04/10/91	75701		Menaces et persécution: FRAPH
OSIAS, Suzie	–	F		
				Tentative d'exécution: Attaché
OSIRIS, Gedeon	35	M	Mouvement Paysan Freres Unis	
	05/94	14000		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	05/94	14000		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché
OSIRUS, Roger	31	M	Comite Quartier Calbossier	
	13/08/93	45205		Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
	30/09/91	45205		Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
	30/09/91	45205		Détention: Forces Armées d'Haïti, Autre
	15/10/92	45205		Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre
OSNACK, Joseph	37	M	R.j.s.c.n.d - R.d.h4	
	14/05/92	75700		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	14/05/92	75700		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
OSNY, Samson	–	M		
	06/08/94	81201		Torture (djack, kalot, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	06/08/94	81201		Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	06/08/94	81201		Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
OSSE, Adelson	38	M	Opa(organisation Populaire Pour Le Developpement Des Anses A Pitres	
	30/10/93	92200		Menaces et persécution: FRAPH
OSSE, Destra	33	M	Protestant	
	13/09/94	92202		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	13/09/94	92202		Menaces et persécution (braque le fusil sur lui): Forces Armées d'Haïti
	13/09/94	92202		Extorsion (tentative): Forces Armées d'Haïti
OSTINE, Lifaite	36	M		
	29/02/92	74200		Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti
	29/02/92	74200		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	29/02/92	74200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	29/02/92	74200		Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	74200		Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
	13/10/94	74200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	13/10/94	74200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
OSTINVIL, Adrien	34	M	M.P.V	
	19/10/92	54300		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
	23/10/93	54300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/93	54300		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
	20/07/92	54300		Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	29/10/93	54300		Atteinte aux biens (destruction de la toiture de sa maison): Forces Armées d'Haïti
OSTINVIL, Mme Adrien	–	F		
	29/10/93	54300		Détention: Forces Armées d'Haïti
OTILIS, Senalis	42	M	Comite De Quartier Cite Antoine	
	03/92	52300		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	03/92	52300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	03/92	52300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	06/02/92	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	09/02/92	52300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	09/02/92	52300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	09/02/92	52300		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
OZEMA, Clotaire	29	M	Comite De Quartier	
	10/91	46200		Torture (coups de pied, calottes, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
	10/91	46200		Détention: Forces Armées d'Haïti
OZIME, Cerole	18	M		
	22/04/94	12106		Torture (bastonnade, 2 attaches marche sur son corps): Attachés

		22/04/94	12106		Détention: Attachés
		22/04/94	12106		Torture (bastonnade): Attachés
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Attachés
PABOULOUTTE, Siliana	32		F		Synode Tkl, Mouvement Paysan Dondon, Groupe De Jeunes
		10/91	47104		Torture (coups de poing): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		10/91	47104		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		10/91	47104		Menaces et persécution (d'execution, de viol): Forces Armées d'Haïti, Attaché
PACHOUTE, Dubuisson	45		M		MPP
		12/10/94	22103		Menaces et persécution: FRAPH
		12/10/94	22103		Extorsion (gdes 350): FRAPH
PACOMBE, Jn Robert	33		M		
		26/07/94	24200		Torture (bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		26/07/94	24200		Détention (3 jours caserne de mirebalais): Forces Armées d'Haïti
PACOMBLE, Wilbert	–		F		Memb Tresorier Du Groupe Nouvelle Generation Pop De Mirebalais
		07/04/93	24204		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		07/04/93	24204		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PAFE, Raymond	30		M		Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre
		07/94	22101		Menaces et persécution: Attaché
		07/94	22100		Atteinte aux biens (vol, maison brulée): Attaché
PAILLANT, Bony	32		M		
		30/09/91	75200		Exécution sommaire (2 balles): Civils armés
PAILLANT, Jacqueline	40		F		
		03/92	75701		Atteinte aux biens (vol de gdes 7500): affiliation inconnue
PAISIBLE, Morency	–		M		
		17/07/92	34107		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		17/07/92	34107		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
PAJOU, Edner	30		M	Lavalas	
		15/06/94	22300		Détention (une journée caserne de maissade): FRAPH
		15/06/94	22300		Torture (coups, bastonnade): FRAPH
		15/06/94	22300		Menaces et persécution: FRAPH
PALI, Roland	42		M	Tet Kole Ti Peyizan	
		07/10/91	61404		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
		07/10/91	61404		Atteinte aux biens (chaumiere detruite): Personnel de chef de section, Chef de section
PANGNAN, Sergo	32		M	Asjm (plato Forme 8e Section Mortissant)	
		09/93	75500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		09/93	75500		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
PANTALEON, Dieulifaite	27		M		Catholique (tkl)/kjs (komite Groupe Jeune Sanle)
		15/03/93	93400		Torture (bastonnade): Chef de section
		15/03/93	93400		Détention: Personnel de chef de section
		15/03/93	93400		Extorsion (gdes 5250): Forces Armées d'Haïti
		26/03/93	93400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PAPOULO, Presoit	40		M	Animateur RPPG/ Mouvement Paysans Dondon	
		18/11/93	47101		Atteinte aux biens (maison fouillée): Chef de section
		02/11/93	47101		Menaces et persécution: Chef de section
		25/01/92	47101		Détention: Chef de section
		18/11/93	47101		Atteinte aux biens (vol de gdes 250): Forces Armées d'Haïti
		25/01/92	47101		Torture (djack, bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti
PAPOULOUTE, Eugene	48		M		_____ Pour Haiti
		26/04/92	41103		Torture: Chef de section
		26/04/92	41103		Détention: Chef de section
		26/04/92	41103		Extorsion: Chef de section
PAPOULOUTE, Fleurissaint	75		M		TKL
		30/10/93	47101		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	47101		Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	47101		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	47101		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	47101		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	47101		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	47101		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	47101		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
PAPOULOUTE, Roselande	11		F		
		25/01/92	47101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
PARAISON, Anil	56		M	Rasanbleman Delege Mandate Kok Kalite, Fncd	
		11/10/91	75202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PARCHEMIN, Etienne	40		M		
		08/04/93	12106		Torture (bastonne; fouetté; giffle): Forces Armées d'Haïti

		08/04/93	12106		Détention: Forces Armées d'Haïti
		08/04/94	12106		Menaces et persécution (travail force en groupe): Forces Armées d'Haïti
PARET, Chesau	–	M			
		07/93	52300		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		07/93	52300		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		07/93	52300		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
PARPHE, Solva	36	M		Mpp(mouvement Paysan Papay)	
		29/12/92	22101		Menaces et persécution (actes de persecution par des militaires): Forces Armées d'Haïti
		29/12/92	22101		Extorsion (gdes 350 et vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
PASCAL, Emil	24	M		Odrdpk, Fncd Lavalas	
		16/05/94	93108		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		22/08/94	93108		Torture (12 kalots marassa, bastonnade: 52 coups en ordre de 6): Forces Armées d'Haïti
		22/08/94	93108		Détention: Chef de section
		22/08/94	93108		Atteinte à la liberté (il refusait d'adherer au fraph): Chef de section
		22/08/94	93108		Extorsion (gdes 3000): Chef de section
PASCAL, Jacklin	58	M		Swiv Lavi	
		30/09/91	53306		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	53306		Extorsion (gdes 35 et pillage de son jardin): Forces Armées d'Haïti
PASCAL, Roody	19	M			
		30/09/91	42100		Torture (etranglement): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PASCAL, Rose-anne	52	F			
		30/09/91	42100		Torture (bastonnade, etranglement): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens (vaiselle): Forces Armées d'Haïti
PASCAL, Sidoine	–	M			
		30/10/92	53306		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/10/92	53306		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
		30/10/92	53306		Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
PASCAL, Yves	35	M		Lavalas	
		30/09/91	93500		Torture (djack, bastonnade): police, Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	93500		Détention (4 jours a marigot et cayes jacmel): police, Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	93500		Menaces et persécution (coups de fouet entrainant l'assourdissement, menace de mort): police, Forces Armées d'Haïti
PASSE, Marcedoine	51	M		Koperativ	
		03/94	32300		Torture (bastonnade; marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
		03/94	32300		Détention (plusieurs heures au bureau du fraph): Forces Armées d'Haïti
		03/94	32300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		03/94	32300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PATRICK, Colsine	–	M		RPPG; Opdec;	
		05/08/94	81200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		05/08/94	81200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
PAUL,	–	F			
		09/93	51201		Torture: Forces Armées d'Haïti
PAUL, Alourdes	35	F		Perseverance A Mpp	
		14/10/91	22203		Atteinte à la liberté: Chef de section , Personnel de chef de section
		14/10/91	22203		Menaces et persécution: Chef de section , Personnel de chef de section
		14/10/91	22203		Atteinte aux biens (maison pillée,porc vole): Chef de section , Personnel de chef de section
PAUL, Angoline	32	F			
		11/10/93	45200		Torture (suivi de déces 11 jours après): Forces Armées d'Haïti, Attaché
PAUL, Anold Chitri	30	M		Lavalas	
		12/07/94	00000		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Personnel de chef de section
		12/07/94	00000		Détention: Personnel de chef de section
		12/07/94	00000		Extorsion (gdes 50): Personnel de chef de section
PAUL, Ascene	–	M			
		01/94	42300		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		01/94	42300		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
		01/94	42300		Détention: Attaché
		01/94	42300		Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Celafoi	40	M			
		08/94	34400		Menaces et persécution (de mort): Chef de section, Personnel de chef de section
		08/94	34400		Détention (bastonnade au pied): Chef de section, Personnel de chef de section
PAUL, Derisca	26	M			

		27/08/93	75202		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		27/08/93	75202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
PAUL, Dieuseul	23	M			
		20/03/93	14200		Torture (bastonnade, kalots): Chef de section, Personnel de chef de section
		20/03/93	14200		Détention (1 jour / chef de section): Chef de section, Personnel de chef de section Personnel de chef de sect
		30/09/94	14200		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section
		20/03/93	14200		Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Personnel de chef de section
		02/10/94	14200		Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section
		02/10/94	14200		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		02/10/94	14200		Extorsion (gdes 500): Chef de section, Personnel de chef de section
PAUL, Disilia	37	F			Mouvement Alphabetibation Populaire/coordination Lavalas/groupe Femmes
		01/10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	42100		Atteinte aux biens (balles dans le mur de la maison): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Eliane	37	F			
		10/94	84100		Exécution sommaire (suites des tortures): Forces Armées d'Haïti
		10/94	84100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		10/94	84100		Détention: Forces Armées d'Haïti
PAUL, Fenelisse	40	M			
		30/11/93	12200		Atteinte aux biens (pillage du domicile): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Attaché
PAUL, Herivaud	35	M			O.p.d. (organisation Paysan De Sumas)
		09/93	51201		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
		09/93	51201		Détention (8 heures): Forces Armées d'Haïti
		09/93	51201		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PAUL, Holmace	31	M			Partisan D'aristide
		12/93	52300		Torture (battu sauvagement): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		12/93	52300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
PAUL, Hubert	35	M			Assosyasyon Des Jeunes Democrates De Ste.m Helcine
		04/10/94	34100		Torture (kalot manasa , bastonnade, extrait de dent): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		04/10/94	34100		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		04/10/94	34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
PAUL, Idevert	-	M			
		16/09/93	52300: Attaché,Forces Armées d'Haïti		
PAUL, Idevert	-	M			
		16/09/93	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		16/09/93	52300		Extorsion (gdes 7500): Attaché, Forces Armées d'Haïti
PAUL, Israel	45	M			
		10/91	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	51200		Extorsion (gdes 650, vol des produits de sa peche, destruction partielle de sa mai): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Jean Leogene	46	M			MPP
		14/10/91	22303		Torture (bastonnade, coup de machette): Chef de section, Personnel de chef de section
PAUL, Jean Mario	29	M			
		10/11/91	75200		Torture (avec baton): Forces Armées d'Haïti
		10/11/91	75200		Détention (5 mois): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Jean Leogene	46	M			Mpp, Opl
		20/11/91	22100		Torture (coups de bottes, gifles, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
		20/11/91	22100		Détention (12 jours a la caserne de hinche): Forces Armées d'Haïti
		20/11/91	22100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		20/11/91	22100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		14/10/91	22100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		14/10/91	22100		Atteinte aux biens (maison incendiée, bétails voles): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Joel	39	M			M.j.m.r.s.a.
		10/08/94	75701		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		10/08/94	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	75701		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	75701		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		10/08/94	75701		Tentative d'exécution (une balle au front): Forces Armées d'Haïti, Attaché
PAUL, Joseph	41	F			CDE
		13/11/93	71204		Menaces et persécution: Civils armés
		13/11/93	71204		Atteinte aux biens (maison cambride): Civils armés
PAUL, Joslyn	23	M			Komite Katye/mpp
		04/12/92	22302		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section

		04/12/92	22302		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
PAUL, Kemson	15	M			
		09/94	75701		Torture: FRAPH
		09/94	75701		Détention (une nuit): FRAPH
PAUL, Lexius	39	M		MPP	
		15/01/94	22401		Torture: police,Chef de section, Personnel de chef de section,Attaché
		15/01/94	22401		Détention: police,Chef de section, Personnel de chef de section,Attaché
		15/01/94	22401		Extorsion: police,Chef de section, Personnel de chef de section,Attaché
		17/02/94	22401		Menaces et persécution: police,Chef de section, Personnel de chef de section,Attaché
		17/01/94	22401		Atteinte aux biens (belails emportes/tises): police,Chef de section, Personnel de chef de section,Attaché
		27/05/94	22401		Menaces et persécution: police,Chef de section, Personnel de chef de section,Attaché
		27/05/94	22401		Extorsion: police,Chef de section, Personnel de chef de section,Attaché
PAUL, Louis	–	M			
		12/07/92	75201		Disparition: affiliation inconnue
PAUL, Luckner	26	M		Lavalas	
		12/07/94	00000		Torture (djack, marche sur le corps, bastonnade, force a manger de la terre): Personnel de chef de section
		12/07/94	00000		Détention (6 jours): Personnel de chef de section
		12/07/94	00000		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
		12/07/94	00000		Extorsion (gdes 50): Personnel de chef de section
PAUL, Luckner	23	M			
		01/10/94	14201		Torture (kalot marassa, bastonnade, coups de pointe de fusil): Chef de section
		01/10/94	14204		Détention (une journée chez le chef de section): Chef de section
		01/10/94	14201		Atteinte aux biens (vol): Chef de section
PAUL, Michel	–	M			
		08/94	84000		Exécution sommaire (mort dans sa cellule suite de tortures): Forces Armées d'Haïti
		08/94	84000		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		08/94	84000		Détention: Forces Armées d'Haïti
		08/94	84000		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PAUL, Michelet	24	M			
		03/12/91	71200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/12/91	71200		Torture (bastonnade et kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Mileon	35	M		Tet Kole	
		27/12/91	14201		Torture (battu et djackée): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		27/12/91	14201		Détention (2 jours caserne): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		27/12/91	14201		Atteinte aux biens (gdes 250): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		02/11/93	14201		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		02/11/93	14201		Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		02/11/93	14201		Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, FRAPH
PAUL, Moralexe	25	M		A.j.b.	(association Des Jeunes De Bocoselle)
		14/08/94	15105		Torture (coup sur la tête avec une arme): FRAPH
PAUL, Nicolas Antonio		30	M		
		02/93	11301		Détention (27): affiliation inconnue
		02/93	11301		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
		02/93	11301		Atteinte aux biens (gdes 2000): affiliation inconnue
PAUL, Odius	26	M		Nou Devwe Affiche A M.p.p.	
		19/12/91	21103		Torture (ligote;kalot marassa; bastonnade: 50 coups /jour): Attaché, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		19/12/91	21103		Détention (une nuit ; puis 8 jours): Attaché, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		19/12/91	21103		Atteinte aux biens (perte de biens et de bétail): Attaché, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
PAUL, Ogius	50	M		MPP	
		03/01/92	22403		Extorsion (gdes 900): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		03/01/92	22403		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

		03/01/92	22403		Torture (bastonnade 250 coups): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
PAUL, Orius	50	M		MPP	
		12/03/92	22403		Détention (4 jours a la caserne): Personnel de chef de section
		12/03/92	22403		Extorsion (gdes 1060): Personnel de chef de section
PAUL, Ovil Homme	40	M			
		31/12/91	84200		Torture (bastonnade, manger des photos): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Philomene	–	F			
		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
PAUL, Rene	23	M		Chauffeurs De Tptc Du Cop.	
		12/91	45202		Torture (coups de revolver, djack, giffles): Attaché
		12/91	45202		Détention: Attaché
		12/91	45202		Menaces et persécution: Attaché
		12/91	45202		Extorsion (gdes 750, un morceau de mur brisée): Attaché
PAUL, Rosette	32	F		Organisation Paysan De Dumas	
		09/93	51201		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		10/93	51201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		09/93	51201		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
		09/93	51201		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PAUL, Saintvil	32	M		Oplforganisation Populaire Du Limbe)	
		02/10/91	45200		Torture (bastonnée): Attaché
		02/10/91	45200		Menaces et persécution: Attaché
		01/10/91	45200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	45200		Atteinte aux biens (objets perdus et gdes 25500): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Ulrick	32	M		Association Populaire Eclaire De Martissant, Komite Je Klere Kot Plaj	
		19/01/92	22100		Torture (bastonnade; battu avec ceinture aux oreilles; tympan droit perfore): Forces Armées d'Haïti
		19/01/92	22100		Détention (18 jours): Forces Armées d'Haïti
		19/01/92	22100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		19/01/92	22100		Atteinte aux biens (fouille): Forces Armées d'Haïti
PAUL, Vincilor	59	M		Lavalas	
		10/94	33301		Torture (manger 16 photos): Forces Armées d'Haïti
		10/94	33301		Détention (12 heures): Forces Armées d'Haïti
		10/94	33301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		10/94	33301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PAUL FILS, Denis	–	M			
		04/10/93	85200		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
		04/10/93	85200		Détention (1 mois): Chef de section, Personnel de chef de section
		04/10/93	85200		Extorsion (gdes 2500): Employé civil de l'Etat
PAUL VIL, Maner	39	M		K.d.t.l	
		11/02/92	71204		Torture (bastonnade: 208 coups; kalot marassa; djack): Forces Armées d'Haïti
PAULEON, Nathan Augustin	28		M	Vaudouisant, A.d.l., A.j.b.b	
		30/08/93	12200		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/08/93	12200		Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		30/08/93	12200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
PAULESTON, Dieufaite	33		M	Lave Je	
		25/11/93	75000		Torture (bastonnade, kalot marassa): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
		25/11/93	75000		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
		25/11/93	75000		Extorsion (gdes 500): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
		09/09/94	75000		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
		09/09/94	75000		Extorsion (gdes 400): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
		07/09/94	75000		Extorsion (gdes 200): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH
PAULEUS, Fritz Charlot	30		M	STAS	
		04/05/94	23302		Torture (kalou marassa, bastonnade): affiliation inconnue
		04/05/94	23302		Détention (1 jour a anti-gang): affiliation inconnue
PAULIN, Meliane	–	F			
		20/08/93	14200		Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		20/08/93	14200		Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		20/08/93	14200		Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
PAULNE, Francise	10	F			
		19/19/91			Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
PAUYO, Maraldi	37	M		Kokit; Kid	
		30/09/91	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	75200		Tentative d'exécution (balle au genou droit): Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

		01/10/91	75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	75200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
PAVELUS, Gesner	46	M		MPMKP	
		26/06/94	84301		Extorsion (gdes 250 par les fraphs): FRAPH
		26/06/94	84301		Menaces et persécution: FRAPH
PAYANCE, Jesse	75	M		Tkl; Escouade Paysanne	
		12/91	84204		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/91	84204		Atteinte aux biens (vol de bétail): Attaché, Forces Armées d'Haïti
PAYANT, Mme Mongerard		–	F		
		03/10/92	84200		Détention (11 jours): affiliation inconnue
		03/10/92	84200		Torture (djack, kalot, bastonnade coups de fusil): affiliation inconnue
PAYANT, Mongerard		48	M		Atm Association Tet Ansam
		03/10/92	84200		Extorsion (gdes 7500, vol gdes 5840 et meubles): affiliation inconnue
		22/08/92	84206		Détention (11 jours): affiliation inconnue
		03/10/92	84206		Détention (7 jours): affiliation inconnue
		03/10/92	84206		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		22/08/92	84206		Torture (coups de fusil bastonnade, kalot marassa): affiliation inconnue
		03/10/92	84206		Torture (djack, kalot marassa , bastonnade, marche lur le corps): affiliation inconnue
PAYARD, Alicia	51	F			
		17/09/94	75100		Détention: Attaché
		17/09/94	75100		Extorsion (gdes 200): Attaché
PAYARD, Exelus	53	M			
		14/10/94	93000		Exécution sommaire: autre
		14/10/94	93000		Menaces et persécution: autre
PAYARD, Madeleine	25	F			
		17/09/94	75100		Détention: Attaché
		17/09/94	75100		Atteinte à la liberté: Attaché
PETNOR, Borgela	27	M		Lavalas	
		15/03/93	20000		Torture (coup de pied, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		15/03/93	20000		Détention: Forces Armées d'Haïti
		15/03/93	20000		Extorsion (135 gdes): Forces Armées d'Haïti
PEPE, Jean Louis	38	M		Comite Quartier	
		09/10/91	42100		Atteinte aux biens (vol de bijoux): Forces Armées d'Haïti
		09/10/91	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		09/10/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
PERALTE, Dieudonne		33	M		Comite Pour Le Relevement De Domont
		30/10/93	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		08/92	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		24/07/93	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PERALTE, Lazio	27	M		Justice Et Paix	
		16/12/91	21100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/11/91	21100		Détention (une nuit a la caserne de cerca la source): Forces Armées d'Haïti
PERALTE, Renan	52	M			
		10/93	22101		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section
		05/10/91	22101		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section
		07/02/92	22101		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section
PERARD, Albert	32	M		Lavalas	
		30/09/91	14100		Atteinte à la liberté: Attaché, FRAPH
		18/01/93	14100		Atteinte à la liberté: Attaché, FRAPH
		18/01/93	14100		Atteinte aux biens: Attaché, FRAPH
PERJUSTE, Rony	39	M		A.j.p., Moniteur D'alphbetisation	
		12/10/93	44300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		18/01/92	44300		Menaces et persécution: Attaché
		14/08/94	44300		Menaces et persécution: Attaché
PERMISSION, Luc	25	M		Ogkod (mouvement Planteur)	
		29/10/93	92401		Torture (coups de crosse de fusil dans la tête): Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	92401		Atteinte à la liberté (ils entendaient les nouvelles): Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	92401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	92401		Atteinte aux biens (ecrase la radio): Forces Armées d'Haïti
PERONVILLE, Perrette		27	F		TKL
		03/10/91	22403		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	22403		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
PERRIN, Gessica	31	F		Lavalas	
		08/03/94	92301		Torture (fouettement): Attaché
		08/03/94	92301		Détention (2 jours): Attaché
		08/03/94	92301		Atteinte aux biens (\att): Attaché

		06/94	92301	Torture (fouettement): Attaché
		06/94	92301	Détention (4 heures): Attaché
		06/94	92301	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PERVIL, Jancius	29	M		
		01/09/92	54102	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		01/09/92	54102	Atteinte aux biens (jardin pillé): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
PETHEHOUTE, Delomene	–	F		
		09/93	15302	Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
PETIDE, Idelette				
		20/08/93	14200	Torture (bastonnade): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
		20/08/93	14200	Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
		20/08/93	14200	Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
PETIGNY, Peguy	26	F		
		09/06/94	75700	Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
		09/06/94	75700	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PETIME, Meralus	38	M	Protestant	
		29/10/93	15203	Torture (bastonnade): Attaché
		29/10/93	15203	Menaces et persécution: Attaché
		29/10/93	15203	Atteinte aux biens: Attaché
PETIMOT, Jean	34	M		
		30/10/93	14205	Torture (battu): FRAPH, Chef de section, Personnel de chef de section
		30/10/93	14205	Extorsion (100 gourdes extorquées): FRAPH, Chef de section, Personnel de chef de section
PETIOMA, Dieubon	28	M	SAFO	
		24/10/93	52100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PETION, Audacner	31	M		
		10/10/91	54300	Torture: Personnel de chef de section, Attaché
		10/10/91	54300	Détention: Personnel de chef de section, Attaché,Forces Armées d'Haïti
		10/91	54300	Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Attaché,Forces Armées d'Haïti
		03/11/93	54300	Torture: Personnel de chef de section, Attaché,Forces Armées d'Haïti
		03/11/93	54300	Détention: Personnel de chef de section, Attaché,Forces Armées d'Haïti
PETION, Chostene	23	M		
		26/10/93	52101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PETION, Chostene	23	M	Senieur D'amitie Frantemite Ouech	
		23/10/93	52101	Menaces et persécution: police, Chef de section, Attaché
		04/94	52101	Détention (2 heures et demie): police, Chef de section, Attaché
		16/11/93	52101	Atteinte aux biens (maison detruite): police, Chef de section, Attaché
PETION, Denasans	58	M	Organisation Paysan Grosse-roche	
		10/10/91	54302	Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/10/91	54302	Détention (2 jours): Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/10/91	54302	Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/10/91	54302	Extorsion (gdes 950): Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/11/93	54302	Détention: Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/11/93	54302	Torture (tête frappée contre les murs de la caserne, corps arrose de clairin) Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/11/93	54302	Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
PETION, Dugue	25	M	Groupe Jeune Safd (semeur D'amitie Et De Fraternite De Welsh)	
		26/10/93	52101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PETION, Hermane	23	M		
		26/10/93	52101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PETION, Jhonny	–	M		
		14/05/94	52100	Torture: Forces Armées d'Haïti
		14/05/94	52100	Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
PETION, Kenel	25	M		
		23/10/91	43203	Menaces et persécution: Chef de section
PETION, Kenel	22	M	Il Parlait Du Retour D'aristide	
		23/10/93	43203	Menaces et persécution: Chef de section
		23/10/93	43203	Atteinte aux biens (bicyclette saisie): Chef de section
PETION, Leonard	25	M		
		10/10/91	54302	Torture: Personnel de chef de section

	10/10/91	54302		Détention: Personnel de chef de section, Attaché
	03/11/93	54302		Torture: Personnel de chef de section
	03/11/93	54302		Détention: Personnel de chef de section
PETION, Louis Marc	23	M		Partisan Lavalas
	09/09/92	75203		Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
	09/09/92	75203		Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
	09/09/92	75203		Extorsion (gdes 2500): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
PETION, Louise-marie	40	F		Cooperative Cedes; Groupe Femmes Vaillantes
	23/10/91	43203		Menaces et persécution: Chef de section
	23/10/91	43203		Atteinte à la liberté: Chef de section
PETION, Marie Lucien	54	F		
	11/07/92	75200		Menaces et persécution: autre
PETION, Stenio	27	M		
	26/10/93	52101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PETION, Yolette	33	F		O.p.k. (oganizasyon Popile Sapoti)
	08/10/92	52101		Torture (kalot marassa et bastonnade: 3 coups): Forces Armées d'Haïti
	11/10/92	52101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PETIPHA, Manelus	49	M		La Limlye
	01/92	53306		Détention: Personnel de chef de section
	01/92	53306		Extorsion (gdes 55): Personnel de chef de section
PETIT, Benjamen	20	M		Developpement
	25/10/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	25/10/93	51200		Atteinte aux biens (vol de son bétail): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
PETIT, Dieuvani	31	M		
	12/11/92	13107		Torture (coups): Attaché, Personnel de chef de section
	12/11/92	13107		Menaces et persécution: Attaché, Personnel de chef de section
	12/11/92	13107		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, Personnel de chef de section
PETIT FRERE, Carlos	29	M		
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (pillage vol): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Torture (coups et blessures): Forces Armées d'Haïti
PETIT FRERE, Guymie	25	M		A.j.p.r.a
	29/03/93	12100		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	29/03/93	12100		Détention (1 jour): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
PETIT FRERE, Taris	30	M		
	02/01/92	44300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	02/01/92	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
PETIT HOMME, Adeline	30	F		
	22/04/94	12106		Torture (dix personnes attachées ensemble, puis battues): affiliation inconnue
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (radio, ventilateur, frigidaire): affiliation inconnue
	18/04/94	12106		Torture (force d'eteindre des pneus enflammes): affiliation inconnue
	18/04/94	12106		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PETIT HOMME, Jean Clemenceau		44	M	
	08/04/93	62100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	08/04/93	62100		Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti
PETIT HOMME, Silvanie	70	F		
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (gdes 2000): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Torture (coups, forcée de boire l'eau des egouts): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
PETIT HOMME, Solange	–	F		
	15/06/92	63202		Torture: Chef de section , Personnel de chef de section
	15/06/92	63202		Détention: Chef de section , Personnel de chef de section
PETIT JEAN, Natasha	20	F		Lavalas
	30/09/91	75700		Torture: Civils armés
	01/94	75705		Torture: Civils armés
PETIT JEAN, Sauveur	45	M		
	30/09/91	75700		Disparition: affiliation inconnue
PETIT MONSIEUR, Dumapare	37	M		Tet Kole (komite Tet Kole; Kik)
	24/10/92	41200		Tentative d'exécution: Attaché,Forces Armées d'Haïti
	24/10/92	41200		Torture (bastonnade): Attaché,Forces Armées d'Haïti
	24/10/92	41200		Détention: Attaché,Forces Armées d'Haïti
	24/10/92	41200		Menaces et persécution: Attaché,Forces Armées d'Haïti
	25/10/92	41200		Torture (bastonnade pendant son incarceration): Attaché,Forces Armées d'Haïti
	25/10/92	41200		Détention: Attaché,Forces Armées d'Haïti
	26/10/92	41200		Torture (toujours torture): Attaché,Forces Armées d'Haïti
	26/10/92	41200		Détention: Attaché,Forces Armées d'Haïti

	26/10/92	41200		Extorsion (gdes 1100, maison cambriolée, vol d' appareil de radio): Attaché,Forces Armées d'Haïti
PETIT NOEL, Delivrancio	43	F		Groupe Ti Machann
	10/91	53400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	10/91	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PETIT NOEL, Marie Ghislaine	24	F		ASJM
	16/12/93	75500		Menaces et persécution: Civils armés
	16/12/93	75500		Atteinte aux biens (bijoux/argent): Civils armés
PETIT-FRERE, Fineus	-	M		
	30/09/91	53303		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	30/09/91	53303		Extorsion (gdes 15, abattement de son boeuf): Chef de section, Personnel de chef de section
PETIT-FRERE, Jetes	30	M		Inyon Peyizan Kabik
	30/10/93	93402		Menaces et persécution: FRAPH
PETIT-FRERE, Oreste	32	M		
	02/01/92	44300		Torture: Forces Armées d'Haïti , Attaché
	02/01/92	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti , Attaché
	02/01/92	44300		Extorsion (gdes 600): Forces Armées d'Haïti , Attaché
PETIT-FRERE, Resultat	-	F		
	04/94	53300		Détention (5 jours): Chef de section
	04/94	53300		Extorsion (gdes 125): Chef de section
PETIT-FRERE, Salnave	40	M		
	07/94	52100		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	07/94	52100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	07/94	52100		Atteinte aux biens (vol de gdes 15000): Forces Armées d'Haïti
	13/10/93	52100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	13/10/93	52100		Extorsion (gdes 500 et bris de ses lunettes): Forces Armées d'Haïti
	13/10/93	52100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PETIT-FRERE, Tarilus	33	M		
	02/01/94	44300		Torture (djack, bastonnée): Forces Armées d'Haïti
	02/01/94	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	02/01/94	44300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	02/01/94	44300		Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti
PETIT-FRERE, Waguel	23	M		Partisan D'aristide
	08/01/92	71200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	08/01/92	71200		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
PETIT-FRERE, Wilder	-	M		
	30/10/93	93402		Menaces et persécution: FRAPH
	30/10/93	93402		Détention: FRAPH
	30/10/93	93400		Tentative d'exécution: FRAPH
PETIT-HOMME, Anicile	60	F		
	15/12/92	14206		Détention (1 jour): Chef de section , Personnel de chef de section
PETIT-HOMME, Auven	59	M		
	11/93	24300		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	11/93	24300		Détention (2 jours a la caserne du bourg): Forces Armées d'Haïti
	11/93	24300		Extorsion (300 gourdes): Forces Armées d'Haïti
PETIT-HOMME, Telcime	-	M		
	08/10/93	13104		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
	08/10/93	13104		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	08/10/93	13104		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PETIT-MAITRE, James	19	M		
	02/10/91	53400		Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
PETIT-MAITRE, Jocelyn	27	M		
	12/93	53200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
	12/93	53200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	12/93	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
PETIT-MONSIEUR, Kelly	3	M		
	24/10/92	41200		Exécution sommaire (deux balles): Attaché, Forces Armées d'Haïti
PETIT-NOEL, Dieurilus	38	M		
	30/09/91	75700		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	75700		Atteinte aux biens (argent volé): Forces Armées d'Haïti
PETIT-TON, Jocelin	25	M		UJEKAD
	17/11/93	15204		Torture (bastonnade: cinq coups): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	17/11/93	15204		Détention (1 jour): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	17/11/93	15204		Atteinte aux biens (gdes 1500): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	10/91	15204		Atteinte à la liberté (reunion): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

30/10/93 15204 Atteinte à la liberté (reunion): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

PETITHOMME, Elie 44 M

05/03/94 24301 Torture (gifles, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

05/03/94 24301 Détention (2 jours a la caserne): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

05/03/94 24301 Extorsion (gdes 800): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

PHALIUS, Pierre 33 M

30/09/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

PHANARD, Gibert 45 M Militant Lavalas

01/10/91 84000 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché

01/10/91 84000 Torture (bastonnade, djack, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti, Attaché

01/10/91 84000 Détention (3 mois et demi): Forces Armées d'Haïti, Attaché

01/10/91 84000 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché

08/94 84000 Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché

08/94 84000 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

PHANES, Henri 31 M Mopeb(mouvement -organisation-paysan De Bayaha)

14/12/91 51203 Torture (kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade: 50 coups et 4 coups de crosse de): Forces Armées d'Haïti , Attaché, FRAPH

14/12/91 51203 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti , Attaché, FRAPH

30/09/91 51203 Atteinte aux biens (maison brisée, vol de bétail et de materiel scolaire, de lingerie et d'autres ef): Forces Armées d'Haïti , Attaché, FRAPH

PHANESY, Marie Claudette 43 F Sofak (solidarite Fanm Kotfc), Lavalas

30/08/94 91200 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti,Employé civil de l'Etat

30/08/94 91200 Menaces et persécution (de bastonnade): Forces Armées d'Haïti,Employé civil de l'Etat

30/08/94 91200 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti,Employé civil de l'Etat

PHANOR, Elius – M

14/11/92 42100 Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue

PHANOR, Kernius 38 M

20/11/91 22200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

20/11/91 22200 Atteinte aux biens (vol gdes 1000): Forces Armées d'Haïti

PHANORD, Bellegrand 33 M

07/10/94 47101 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

PHANORD, Huben 32 M

04/92 42200 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché

PHANORD, Joseph 28 M MPM

30/09/93 44102 Torture: Forces Armées d'Haïti

30/12/93 44100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

30/09/91 44102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PHANORD, Medicien 44 M

30/10/93 47101 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti

PHANORD, Miguel – M

05/10/91 52300 Torture (membres paralysés): Forces Armées d'Haïti

PHANORD, Ricardo 27 M Comite Paysan Brostage, M.r.d (mouvement Paysan Dondon)

07/10/94 47101 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

07/10/94 47101 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

07/10/94 47101 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti

30/10/93 47101 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

30/10/93 47101 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti

PHARCINE, Dukens 71 M

04/93 47301 Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

04/93 47301 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

04/93 47301 Exécution sommaire: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

PHARELUS, Clareivil 48 M

08/01/93 24204 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section

08/01/93 24204 Détention (4 jours a la caserne de lascahobas): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section

08/01/93 24204 Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section

15/09/94 24204 Menaces et persécution: affiliation inconnue

15/09/94 24204 Atteinte aux biens: affiliation inconnue

PHEL, Marcelin 61 M MPP

13/01/92 22103 Menaces et persécution: Autre

13/01/92 22103 Atteinte aux biens (maison pillée): Autre

PHELIMON, Desir 38 M

27/10/91 75200 Disparition: affiliation inconnue

PHENELUS, Stephen

10/91 75700 Exécution sommaire: affiliation inconnue

PHILDER, Nores 57 M

04/93 92101 Détention (5 jours): Personnel de chef de section
04/93 92101 Extorsion (gdes 200): Personnel de chef de section

PHILEMON, Jacquelin 33 M
28/04/92 42202 Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de secti

PHILEMOND, Jolie 49 M
22/04/94 12106 Torture (coups de pied): affiliation inconnue
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (panier de sel renverse): affiliation inconnue
20/04/94 12106 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
22/04/94 12106 Menaces et persécution: affiliation inconnue

PHILIAS, Thelius 19 M
05/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
05/92 42100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

PHILIBERT, Maxi 30 M Sympathisant Du President
12/04/92 12100 Torture: Forces Armées d'Haïti
12/04/92 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
12/04/92 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PHILIDOR, Erival 46 M O.P.L
06/94 42100 Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti

PHILIDOR, Mario 37 M Jeunesse Progressive Chambellan
27/06/93 34400 Torture (asphyxie): Personnel de chef de section
27/06/93 34400 Détention (8 heures): Chef de section, Personnel de chef de section

PHILIDOR, Renold 43 M O.P
06/12/92 52300 Torture (djacke et battu avec un cable electrique): Chef de section
06/12/92 52300 Détention: Chef de section

PHILIDOR, William 32 M
05/02/94 84300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
05/02/94 84300 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

PHILIMONT, Castral 43 M Assosiation Jeune Pou Devolppement Dikle
10/04/93 11300 Torture (bastonnade, djack kalot): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

PHILIPE, Hans 31 M
18/08/92 75700 Atteinte aux biens (vol de gdes 46600 et des documents): affiliation inconnue
18/08/92 75700 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue

PHILIPPE, Alphonse 81 M
30/09/91 75705 Menaces et persécution: Attaché

PHILIPPE, Denis 35 M Copab; Mpmb; Opl
08/07/93 92106 Torture (bruler ces droits avec des allumettes): Forces Armées d'Haïti,Chef de section
08/07/93 92106 Détention (2 heures, puis 4 jours): Forces Armées d'Haïti,Chef de section
08/07/93 92106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti,Chef de section
08/07/93 92106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Chef de section
19/05/93 92106 Menaces et persécution (marronage): Forces Armées d'Haïti,Chef de section
30/10/93 92106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Chef de section

PHILIPPE, Jacquelin 23 M Aps (association Professionnelle Ste Philomene)
22/06/92 42100 Torture (bastonnade): Attaché,Forces Armées d'Haïti
29/06/92 42100 Détention (a l'avant poste de bel air): Attaché,Forces Armées d'Haïti
04/07/92 42100 Détention (au grand quartier general): Attaché,Forces Armées d'Haïti
04/07/92 42100 Atteinte aux biens (vole gdes 10000): Attaché,Forces Armées d'Haïti

PHILIPPE, Marie Michelle 31 F
27/03/93 75000 Tentative d'exécution (moitie paralyse): Civils armés
27/03/93 75000 Atteinte aux biens (vol (bijoux, bicyclette materiels de sport)): Civils armés

PHILIPPE, Mathieu 49 M TKL
01/10/91 41202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PHILIPPE, Mme Ricot 49 F
09/92 15105 Menaces et persécution: Civils armés

PHILIPPE, Normelus 61 M
29/09/91 75700 Disparition: Civils armés

PHILISMA, Clairisma 50 M
06/04/94 54200 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
06/04/94 54200 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

PHILISMA, Dieujuste 37 M MPNKP
24/01/92 14206 Extorsion (gdes 1303.5): Chef de section,Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
23/01/92 14206 Détention (1 jour chez le chef de section): Chef de section,Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

		24/01/92	14206	Détention (5 jours a la caserne de st michelle): Chef de section,Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
PHILISTIN, Adlaire	30	M		C.q.c.l.comite Quartier Pour Le Chagementde Laffiteau
		03/12/92	71200	Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti
		12/01/93	71200	Détention: Furces Armées d'Haïti
		12/01/93	71200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		03/12/92	71200	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		03/12/92	71200	Torture (bastonnade: 70 coups): Forces Armées d'Haïti
PHILISTIN, Jean Dit Deslandes	48		M	Organisation Paysan La Victoire
		10/91	47300	Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/91	47300	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		10/91	47300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
PHILISTIN, Olibrice	40	M		
		30/10/93	62200	Torture (bastonnade): Chef de section , FRAPH, Personnel de chef de section
		30/10/93	62200	Détention: Chef de section , FRAPH, Personnel de chef de section
		30/10/93	62200	Atteinte à la liberté: Chef de section , FRAPH, Personnel de chef de section
PHILISTIN, Roselia	28	F		
		13/12/91	11401	Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti
PHILISTIN, Sarandieu		25	M	Onet (oganizasyon Neg Tirivye)
		15/03/92	61103	Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, autre, FRAPH
		15/03/92	61103	Atteinte aux biens (maison incendiée): Employé civil de l'Etat, autre, FRAPH
PHILLIPE, Claire	23	F		
		29/10/93	15100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
PHILLIPE, David	10	M		
		29/10/93	15100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
PHILLIPE, Emmanuel		18	M	
		29/10/93	15100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
PHILLIPE, Guy	49	M		
		29/10/93	15100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
		29/10/93	15100	Atteinte aux biens (maison criblée de pierre): affiliation inconnue
PHILLIPE, Guy Junior		16	M	
		29/10/93	15100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
PHILLIPE, Marc Nicolas		13	M	
		29/10/93	15100	Menaces et persécution: affiliation inconnue
PHILLIPE, Mme Guy	47	F		
		15/10/91	15100	Menaces et persécution (maison criblée de pierre): affiliation inconnue
		29/10/93	15100	Menaces et persécution (terre confisquée): affiliation inconnue
PHILLIPPE, Franck	–	M		
		11/12/91	41201	Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/12/91	41201	Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
		11/12/91	41201	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		11/12/91	41201	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
PHILLIPPE, Sylvanne		–	M	
		15/01/92	73200	Détention: Personnel de chef de section
		15/01/92	73200	Torture: Personnel de chef de section
PHILOCLES, Mme Jean Renald	30		F	Ajhr (ass Jen Hot Romet)
		12/91	15105	Torture (bastonnade): FRAPH,
		12/91	15105	Menaces et persécution: FRAPH,
		12/91	15105	Atteinte aux biens: FRAPH,
PHILOGENE, Calistene		18	M	
		07/94	53306	Détention: Personnel de chef de section
PHILOGENE, Elcius	25	M	OPD	
		18/01/92	53306	Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		18/01/92	53306	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
PHILOGENE, Jeancius		46	M	O.P.D.
		30/09/91	53306	Torture: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	53306	Détention (une journée): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	53306	Extorsion (gdes 100, devastation de son jardin et vol de son bétail): Forces Armées d'Haïti
PHILOGENE, Luckner		–	M	
		01/92	93505	Exécution sommaire (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		01/92	93505	Torture (bastonnade en detention): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		01/92	93505	Menaces et persécution (de mort): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
PHILOGENE, Nasilien		50	M	Carelas
		05/12/91	53306	Menaces et persécution: Chef de section
		27/12/91	53306	Atteinte à la liberté: Chef de section
		27/12/91	53306	Menaces et persécution: Chef de section

		27/12/91	53306		Extorsion (gdes 25): Chef de section
		27/12/91	53306		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		07/94	53306		Extorsion (gdes 15): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
PHILOGENE, Nasilien	–		F		
		27/12/91	53306		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
PHILOGENE, Oveine		35	M		
		03/92	75701		Torture (bastonnade): Civils armés
PHILOGENE, Peres	32	M		Mpp (samba)	
		13/04/92	22100		Torture (bastonnade: 150 coups, marche sur le corps; kalot marassa, perte de 7 dents, br): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		13/04/92	22100		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		13/04/92	22100		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	22100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	22100		Atteinte aux biens (destruction des recoltes): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		15/01/92	22100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		15/01/92	22100		Atteinte aux biens (destruction des meubles): Attaché, Forces Armées d'Haïti
PHILOIS, Philogene	35	M		Organisation Paysan Dupity	
		21/01/93	53306		Détention: autre, Forces Armees d'Haïti
		21/01/93	53306		Menaces et persécution: autre, Forces Armées d'Haïti
		21/01/93	53306		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
PHILOIS, Philogene	–		F		
		22/01/93	53306		Détention: Forces Armées d'Haïti
		22/01/93	53306		Extorsion (gdes 25): Forces Armées d'Haïti
PHILOMA, Antoine	36	M		Mouvman Popeli Kapotiy	
		20/10/91	52101		Menaces et persécution: Chef de section
PHILOMENE, Joseph		28	M		
		10/93	14206		Menaces et persécution: Attaché, Chef de section
		10/93	14206		Atteinte à la liberté: Attaché, Chef de section
PHILORD, Amould	–		M		
		08/11/92	61400		Détention: Forces Armées d'Haïti
PHILOSTRA, Olliguere		20	M		
		13/09/94	47400		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, St Martin	28	M			
		06/04/94	54303		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
		06/04/94	54303		Extorsion (gdes 125): Personnel de chef de section, Chef de section
PIERRE, Agneau	28	M		Syndicats Des T.p.Tc, Comite De Visite	
		02/10/91	42100		Torture (battu, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Albert	44	M			
		20/02/92	47500		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		29/02/92	47500		Détention (wilner, sergent): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Alberto	24	M			
		06/12/91	92400		Atteinte aux biens: police
		06/12/91	92400		Atteinte à la liberté: police
		06/12/91	92400		Menaces et persécution: police
		06/12/91	92400		Torture (bastonnade, qui lui a casse le bras): police
PIERRE, Aldagiste	53	M		Kosmika; Mpp	
		18/10/91	22402		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		22/12/91	22402		Détention (4 mois a la caserne de hinche): Forces Armées d'Haïti
		22/12/91	22402		Torture (bastonnade et kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		22/12/91	22402		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/12/91	22402		Extorsion (gdes 8713; bétails voles): Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	22402		Détention (2 jours a l'avant-poste de los palis): Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	22402		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Alexis	25	M			
		25/02/92	52102		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
PIERRE, Alexis Cantave		40	M		Mpp(mouvman Peyizan Papay), Formateur
		26/10/93	22302		Torture (coup de rigoise): FRAPH
		16/01/92	22302		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
		16/01/92	22302		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
PIERRE, Alinx	26	M		Act (association Elev. No) Delegue Pou Terie Roug-membre	
		28/06/93	53400		Torture (battu tres serverement (cicatrice) a la main droite): affiliation inconnue
		28/06/93	53400		Détention (2 jours): affiliation inconnue
		28/06/93	53400		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
		30/06/93	53400		Extorsion (gdes 400): affiliation inconnue
PIERRE, Alius	40	M			
		11/91	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Anacius	45	M	Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre	
	02/08/93	22101	Torture (djack, bastonnade: 150 coups): Personnel de chef de section, Attaché	
	02/08/93	22101	Extorsion (gdes 1150): Personnel de chef de section, Attaché	
	02/08/93	22101	Détention: Personnel de chef de section	
PIERRE, Analle	–	F		
	30/10/93	62200	Torture: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH	
	30/10/93	62200	Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH	
PIERRE, Andre	28	M	Opa (organisation Des Paysans D'anses A Pitres, Fnod, Mandate Aux Elections 90	
	15/10/93	91100	Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti, FRAPH	
	17/10/91	91100	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti, FRAPH	
	17/10/91	91100	Atteinte aux biens (pillage de la maison): Forces Armées d'Haïti, FRAPH	
	10/11/91	93400	Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti, FRAPH	
PIERRE, Andre	28	M		
	13/08/94	75500	Disparition: Civils armés	
PIERRE, Andre	48	M	Ti Legliz, Tet Kole Ti Peyizan, Opl, Mandataire Aux Elections 90	
	08/04/93	92301	Détention: FRAPH	
	08/04/93	92301	Menaces et persécution (tentative d'arrestation imminente): FRAPH	
	13/05/94	92301	Menaces et persécution (de mort, tentative d'arrestation + 3 cous de feu): Forces Armées d'Haïti	
	13/05/94	92301	Atteinte aux biens (3 coups de feu a l'interieur de la maison): Forces Armées d'Haïti	
PIERRE, Andrelie	35	F	Saum Vanyan	
	07/92	92100	Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti, FRAPH	
	07/92	92100	Menaces et persécution (de la battre): Forces Armées d'Haïti	
PIERRE, Andrevanne	50	F	Tet Kole	
	04/93	92104	Torture (fouette jusqu'a saigner): Chef de section	
	04/93	92104	Détention (3 heures): Chef de section, Personnel de chef de section	
	04/93	92104	Menaces et persécution (de fouetter encore): Chef de section	
	04/93	92104	Extorsion (gdes 600): Chef de section	
PIERRE, Anette	28	F	F.n.c.d.	
	10/12/92	51200	Menaces et persécution (cette même violation a été perpétrée le 26/10/93 et le 13/10/94): FRAPH	
	26/10/93	51200	Atteinte aux biens: FRAPH	
PIERRE, Anista	–	F	Sympathisant Lavalas	
	10/91	84202	Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti	
PIERRE, Anito	45	M		
	01/08/93	12100	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti	
	01/08/93	12100	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti	
	01/02/94	12100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti	
	01/02/94	12100	Atteinte aux biens (maison reperquisitionnée, vol): Forces Armées d'Haïti	
PIERRE, Arcelyn	24	M	Coordonateur Amoc Association Resistance Militan	
	09/05/92	43200	Extorsion (gdes 20000): Forces Armées d'Haïti	
	10/05/92	43200	Atteinte aux biens (destruction de meuble et livres): Attaché	
	09/05/92	43200	Détention: Forces Armées d'Haïti	
	09/05/92	43200	Menaces et persécution (d'execution): Forces Armées d'Haïti	
	10/05/92	43200	Menaces et persécution: Attaché	
	16/12/92	43200	Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti	
	09/05/92	43200	Torture: Forces Armées d'Haïti	
PIERRE, Arnousse	–	M		
	05/10/91	75202	Disparition: affiliation inconnue	
PIERRE, Arold	40	M		
	26/10/93	93302	Torture: Employé civil de l'Etat	
	26/10/93	93302	Détention (1 jour): Employé civil de l'Etat	
	26/10/93	93302	Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat	
	26/10/93	93302	Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat	
PIERRE, Asedye	43	M		
	16/06/92	12100	Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti	
PIERRE, Asmene	28	M	Mpp/lavalas	
	06/11/91	21100	Torture (kalot marassa; bastonnade): Chef de section	
	06/11/91	21100	Extorsion (gdes 100): Chef de section	
PIERRE, Asmoneau	50	M		
	10/91	42100	Torture (battu): Attaché	
	10/91	42100	Détention: Attaché	
	10/91	42100	Atteinte aux biens (maison detruite): Attaché	
PIERRE, Atilue	42	F		
	17/10/91	51202	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti ,Employé civil de l'Etat	
	17/10/91	51202	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti ,Employé civil de l'Etat	

		17/10/91	51202	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti ,Employe civil de l'Etat
PIERRE, Aubert	33	M		
		12/91	42100	Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Auguste	14	M		
		02/05/92	73100	Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Auxelouis	25	M		
		28/07/92	14201	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section ,Personnel de chef de section
PIERRE, Avrina	50	F		
		29/10/93	12106	Atteinte aux biens (meubles, radio, etc.): Civils armés
		29/10/93	12106	Menaces et persécution: Civils armés
PIERRE, Banel	--	M		
		22/11/93	34301	Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		22/11/93	34301	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Barthin Sidony	23	M		OTKA
		19/05/92	44100	Torture: Forces Armées d'Haïti
		19/05/92	44100	Détention: Forces Armées d'Haïti
		03/01/93	44100	Torture: Forces Armées d'Haïti
		03/01/93	44100	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		03/01/93	44100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Beaujel	38	M		Partisan Aristide
		12/03/92	75701	Exécution sommaire (1 balle a la tête): Civils armés
PIERRE, Belair	30	M		Association Populaire Pour L'avancement De Chadda, Union Profession. Journaliers
		02/10/91	42100	Torture (bastonnade, marche sur le corps, djack): autre, Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	42100	Détention: autre, Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	42100	Atteinte aux biens (sa maison a ete vidée): autre, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Bertho	31	M		Novembre 92, Animateur De Groupe De Paysan
		11/91	47500	Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/91	47500	Extorsion: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Blaise	29	M		
		12/92	53200	Torture (rampement sur le sol): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Camelo	23	M		
		15/10/91	42100	Torture (calottes): Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	42100	Atteinte aux biens (porte enfoncée, fouille, dommages materiels): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Celia	30	F		Tkl, Relevement, Solidarite Femmes
		20/01/92	46201	Torture (bastonnade, calottes): Chef de section
		20/01/92	46201	Détention: Chef de section
		20/01/92	46201	Extorsion (gdes 5000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Celis	35	M		
		03/10/91	75701	Disparition: Civils armés
		03/10/91	75701	Détention: Civils armés
PIERRE, Celuis	28	M		Fddpa (force Pour Defendre Les Droits Des Paysans Haitiens)
		06/04/94	15204	Torture (bastonnade): police
		06/04/94	15204	Détention (une nuit): police
PIERRE, Cesoir	50	M		Voudouyizan, Opl
		30/09/94	92200	Menaces et persécution (entendu que son nom etait sur une liste d'execution) Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Chenet	27	M		
		02/10/91	53400	Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Christani	62	F		
		30/09/91	75701	Exécution sommaire: affiliation inconnue
PIERRE, Christian	25	M		Tkl "dieu Bon"
		05/12/91	43203	Torture (coups de rigoise): Chef de section
		05/12/91	43203	Détention: Chef de section
		04/11/92	43203	Menaces et persécution: Chef de section
		04/11/92	43203	Atteinte aux biens (jardin devastée, bétail avait disparu): Chef de section
PIERRE, Christofle	50	M		
		02/10/91	75705	Exécution sommaire: FRAPH
PIERRE, Claire Simisse	29	F		
		03/92	75701	Torture (kalot, bastonnade): Civils armés
PIERRE, Clairvena	45	M		
		06/04/94	54200	Extorsion (100 gdes): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Claude	32	M		
		12/93	53200	Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

		12/93	53200		Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Claude	–	M			
		11/92	53303		Détention: Chef de section
PIERRE, Claude	30	M		Tet Ansanm (depuis 1975)/FNCD	
		07/09/93	21200		Torture (kalot marassa; bastonnade; pietinemeny, bras gauche fracture): Forces Armées d'Haïti
		07/09/93	21200		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Claude	–	M			
		26/04/92	53200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Claudius	34	M		TKL	
		23/02/92	41103		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
		23/02/92	41103		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		23/02/92	41103		Extorsion (gdes 250): Chef de section, Personnel de chef de section
PIERRE, Claugel	34	M		MPP	
		04/10/91	22100		Détention (7 heures): Forces Armées d'Haïti
		11/06/93	22100		Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti
		11/91	22100		Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Clebert	35	M		MPP	
		15/07/93	22100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		15/07/93	22100		Atteinte aux biens (recolte): Forces Armées d'Haïti
		09/12/93	22100		Torture (kalots marassa; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		09/12/93	22100		Extorsion (gdes 1750): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Clebert	Mme	–		F	
		30/09/92	54302		Détention: Chef de section,Personnel de chef de section
		30/09/92	54302		Atteinte à la liberté: Chef de section,Personnel de chef de section
		30/09/92	54302		Extorsion (gdes 150): Chef de section,Personnel de chef de section
PIERRE, Clemenceau		57		F	Catholique/president Bec
		02/92	92300		Détention (45 minutes): Forces Armées d'Haïti
		02/92	92300		Atteinte a la liberté (empeche de preparer des grandes messes): Forces Armées d'Haïti
		02/92	92300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Cleocius	43	M			
		30/09/91	42100		Torture (calotte): Attaché
PIERRE, Clervena	45	M		Mete Men	
		06/04/94	54303		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
		06/04/94	54303		Extorsion (gdes 125): Personnel de chef de section, Chef de section
PIERRE, Colbert	60	M		Sacristin, Fils	
		05/92	47500		Détention: Forces Armées d'Haïti
		05/92	47500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		05/92	47500		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
PIERRE, Convington	33	M		Copab, Coja, Rdnp	
		28/10/93	91100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	91100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation a 5 reprises): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Croyance	38	M			
		22/04/94	12106		Torture (bastonnade: 5 coups): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Daniel	39	M		Verite Pa Cheche	
		14/11/93	53200		Torture (roulement sur le sol et coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		11/93	53200		Atteinte aux biens (vol de sa valise contenant ses vetements et gdes 50): Forces Armées d'Haïti, autre
PIERRE, Danielo	–	M			
		30/09/91	75500		Disparition: affiliation inconnue
PIERRE, Danyse	20	F			
		12/02/92	42100		Exécution sommaire: Attaché, Autre
		12/02/92	42100		Torture: Attaché, Autre
		12/02/92	42100		Détention: Attaché, Autre
		12/02/92	42100		Atteinte à la liberté: Attaché, Autre
PIERRE, Darilus	30	M			
		24/12/92	54302		Torture (coups de revolver sur la tête): Personnel de chef de section, Chef de section
		24/12/92	54302		Détention (2 jours): Personnel de chef de section, Chef de section
		24/12/92	54302		Extorsion (gdes 300): Chef de section
PIERRE, Dene	31	M		Mpp Lavalas	
		19/12/91	22103		Torture (350 kalot marassa , bastonnade: 204 coups): Forces Armées d'Haïti, Chef de section , Personnel de chef de section

		19/12/91	22103		Atteinte à la liberté (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section , Personnel de chef de section
		19/12/91	22103		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section , Personnel de chef de section
PIERRE, Denis	24	M		MPLT	
		18/05/93	53200		Torture: Employé civil de l'Etat
		21/05/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Denius	35	M		M.P.P	
		02/11/92	21101		Extorsion (gdes 350): FRAPH, Chef de section
		30/12/93	21101		Extorsion (gdes 850): FRAPH, Chef de section
		30/12/93	21101		Torture (bastonnade): FRAPH, Chef de section
		02/11/92	21101		Torture (bastonnade: 25 coups): FRAPH, Chef de section
		02/11/92	21101		Détention: FRAPH, Chef de section
		02/11/92	21101		Détention (1 jour): FRAPH, Chef de section
PIERRE, Derilus	–	M		MPP	
		11/91	22301		Torture (bastonnade: 50 coups): Personnel de chef de section
PIERRE, Destin	43	M		Protestant/ Mpmb	
		05/10/92	92106		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section , Personnel de chef de section
PIERRE, Dieu	25	M			
		31/10/93	47100		Détention: Chef de section
		31/10/93	47100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Dieulus	40	M		MPNKP	
		31/10/93	14204		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
		31/10/93	14204		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PIERRE, Dijon	44	M		Fetasma Affilie A La Cgt Fondateur Escanier Horace/ Brigade De Vigilance	
		08/94	14200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PIERRE, Dorvilus	49	M		President Comite De Quartier Bas-aviation	
		10/91	42100		Atteinte aux biens (maison detruite, vol): Forces Armées d'Haïti
		10/91	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Eddy	24	M			
		11/92	75200		Détention: Civils armés
		11/92	75200		Atteinte aux biens: Civils armés
		11/92	75200		Menaces et persécution: Civils armés
PIERRE, Edes	40	M		Les Jeunes	
		09/94	34401		Détention (10 jours): Chef de section
		09/94	34401		Atteinte à la liberté: Chef de section
PIERRE, Edner	33	M		Eglise Protestante, Groupement Du Travail Bas Dupuy (o.p.p.d.)	
		29/09/93	92401		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		29/09/93	92401		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		29/09/93	92401		Atteinte à la liberté (maltraite parcequ'il avait dit qu'aristide retournait quand meme): Forces Armées d'Haïti
		29/09/93	92401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	92401		Menaces et persécution (coups de balles au bord de sa maison): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Edouard	28	M			
		22/05/92	23103		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		22/05/92	23103		Détention (caserne de mirebalais): Forces Armées d'Haïti
		22/05/92	23103		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/05/92	23103		Extorsion (egdes 750): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Edrice	–	M			
		04/08/94	84603		Torture (bastonnade, djack,): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
PIERRE, Edris	–	M		Lavalas	
		30/10/93	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Edy	28	M		Jcpd (jeunes Chretiens Pour Le Developpement), Lavalas	
		13/12/93	92301		Torture (djack, bastonnade et coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		13/12/93	92301		Détention (1 jour et nuit): Forces Armées d'Haïti
		13/12/93	92301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Elcena	66	M		Tkl, Mpp	
		08/05/94	21101		Torture (djack): Forces Armées d'Haïti
		01/06/94	21101		Détention: Personnel de chef de section, police
		08/05/94	21101		Détention: Forces Armées d'Haïti
		08/05/94	21101		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
		01/06/94	21101		Torture: Personnel de chef de section, police
PIERRE, Elcius	65	M			

		30/10/93	46100		Extorsion: Chef de section
		30/10/93	46100		Détention: Chef de section
PIERRE, Elidier	35	M			
		04/93	13100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		04/93	13100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		04/93	13100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Elimane	55	F			
		11/91	75701		Atteinte à la liberté: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		11/91	75701		Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Elimate	43	F			
		21/11/92	42100		Torture (deux calottes et bastonnade: un coup): Forces Armées d'Haïti
		21/11/92	42100		Atteinte aux biens (un poste de television gdes 10000): Forces Armées d'Haïti
		20/10/93	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		20/10/93	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Eliphene	–	M			
		30/10/93	62203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		30/10/93	62203		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
PIERRE, Elmius	45	M		MPP	
		20/11/91	21100		Détention: Personnel de chef de section
		20/11/91	21100		Extorsion (gdes 2000): Personnel de chef de section
PIERRE, Elmius	66	M			
		30/09/91	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Elnossien	39	M			
		29/07/92	14203		Extorsion (gdes 100): Personnel de chef de section
		29/07/92	14203		Détention (quelques heures): Personnel de chef de section
		29/07/92	14203		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
PIERRE, Elva	31	M			
		01/05/92	52102		Détention: Personnel de chef de section
		01/05/92	52102		Torture (coups de fusil): Personnel de chef de section
PIERRE, Emile	53	M			
		26/12/92	92400		Extorsion (gdes 20000): Forces Armées d'Haïti
		26/12/92	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		26/12/92	92400		Torture (coups, balle dans la jambe): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Emile	35	M		Tkl (ennery)	
		27/02/93	12301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Emmanuel	26	M		Organisation Populaire	
		30/10/93	14202		Extorsion (1250 gdes): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	14202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Emmanuel	28	M		Com. Solidarite Madline	
		16/11/92	42100		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		16/11/92	42100		Détention (3 nuits): Forces Armées d'Haïti
		16/11/92	42100		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
		07/12/91	42100		Atteinte aux biens (destruction maison et de materiaux): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Eret	32	M			
		12/04/94	11400		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		12/04/94	11400		Atteinte aux biens (maison criblée de balles): Personnel de chef de section
PIERRE, Ericia	–	F			
		30/10/93	62200		Torture: Chef de section
PIERRE, Ernst	42	M		Fncd, Membre Militant D'une Autre Association	
		01/10/91	75500		Disparition: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	75500		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Ernst	–	M			
		05/94	34401		Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
		05/94	34401		Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Esfany	41	M			
		21/07/93	12301		Menaces et persécution: police
		21/07/93	12301		Atteinte aux biens (arbres coupés): police
PIERRE, Esperance	30	M		Tkl/mpp	
		02/12/93	21100		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, police
		02/12/93	21100		Détention (ecole nationale de boucan panyol): Personnel de chef de section, police
		02/12/93	21100		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, police
		02/12/93	21100		Extorsion (gdes 351): Personnel de chef de section, police
		03/94	21100		Détention: Personnel de chef de section, police
		03/94	21100		Extorsion (gdes 600, destruction): Personnel de chef de section, police
PIERRE, Euphemie	30	F		Partisan Du Président	
		11/93	75701		Torture: Civils armés

		11/93	75701	Atteinte aux biens (vol d'argent, objets de valeur): Civils armés
PIERRE, Evna	31	F		
		06/92	75500	Torture: FRAPH
PIERRE, Evna	31	F	Lavalas	
		08/94	75500	Torture (bastonnade: 1 coup): FRAPH
		08/94	75500	Détention: FRAPH
		08/94	75500	Menaces et persécution: FRAPH
PIERRE, Exame	35	M	M.p.p. Depuis 1987	
		08/10/91	21102	Détention (6 heures chez le chef de section): Autre
		08/10/91	21102	Atteinte à la liberté: Autre
		08/10/91	21102	Extorsion (400 gourdes): Autre
		25/12/91	21102	Menaces et persécution: Autre
		25/12/91	21102	Détention (300 gourdes): Autre
PIERRE, Exancy	45	M	Office Progres De Domace	
		01/05/94	92301	Atteinte à la liberté (etait en reunion): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		01/05/94	92301	Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		01/05/94	92301	Atteinte aux biens (perte d'animaux): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Exius	35	M	Tkl, Mpp, Lavalas	
		30/11/93	21100	Torture (bastonnade, 150 coups, djack, kalots marassa): Chef de section, Personnel de chef de section, police
		30/11/93	21100	Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section, police
		30/11/93	21100	Extorsion (gdes 1500): Chef de section, Personnel de chef de section, police
PIERRE, Faillon	50	M	Groupement Paysan De Nan Palmis, Partisan De Jean Bertrand Aristide	
		17/04/93	92104	Détention (1 journée amarre au piquet): Personnel de chef de section
		17/04/93	92104	Extorsion (gdes 200): Personnel de chef de section
PIERRE, Farament	66	M		
		30/10/93	62200	Extorsion: Chef de section,
		30/10/93	62200	Détention: Chef de section
		30/10/93	62200	Torture: Chef de section
PIERRE, Faustin	31	M	Tkl/mpp	
		02/11/93	21100	Torture: Forces Armées d'Haïti
		02/11/93	21100	Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Felix	25	M		
		30/09/91	92400	Torture (bastonnade qui le fait s'evanouir): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	92400	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	92400	Atteinte aux biens (vol gdes 10000 + radio): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Fenande	48	F		
		22/04/94	12100	Menaces et persécution (debarquement arme): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Fernis	23	M		
		29/09/93	75700	Extorsion (gdes 1500): affiliation inconnue
PIERRE, Fevrius	36	M	T.k.l, Mpp(mouvman Peyizan Papay),	
		30/12/93	21100	Torture (4 kalot marassa,bastonnade (21 coups) par les membre du fraph): FRAPH
		30/12/93	21100	Détention (deux jours): FRAPH
		30/12/93	21100	Extorsion (gdes 2500): FRAPH
		02/11/93	21100	Détention: FRAPH
		02/11/93	21100	Extorsion (gdes 450): FRAPH
PIERRE, Fradelus	59	M		
		09/93	54302	Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Francisque	28	M	Mopeb(mouvement -organisation-paysan De Bayaha)	
		14/12/92	51203: Attaché, Forces Armées d'Haïti	
		22/12/92	51203	Torture (rampemant sur le sol): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		14/12/92	51203	Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		14/12/92	51203	Atteinte aux biens (vol de ses animaux et de sa valise le 22/12/92): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		14/12/92	51203	Détention (quelques minutes): Attaché, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Francklin	24	M	Mjl Office A Mpp	
		26/12/91	21100	Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
		02/11/93	21100	Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Attaché
PIERRE, Francois	44	M	TKP	
		28/09/93	14201	Torture (gifle, coups): Personnel de chef de section
		28/09/93	14201	Atteinte aux biens (vol de bétails): Personnel de chef de section
		15/10/94	14201	Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		15/10/94	14201	Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
		15/10/94	14201	Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
		15/10/94	14201	Menaces et persécution (marronage): Personnel de chef de section
PIERRE, Frandieu	17	M		

		02/10/91	53400		Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Frantzo	31	M			
		04/93	92101		Détention (1 nuit): Personnel de chef de section
PIERRE, Fred	33	M		Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
		09/94	63101		Atteinte à la liberté: autre
		09/94	63101		Menaces et persécution: autre
		09/94	63101		Atteinte aux biens: autre
PIERRE, Frederick	19	M		Lavalas, Modeb(mouvement D'organisation Pour Le Developpement De Belle Anse)	
		16/11/91	92100		Atteinte à la liberté (il avait organise une manifestation pro-democratie et pro-aristide , tentative d): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
		16/11/91	92100		Extorsion (gdes 250): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Frere	–	M			
		08/05/92	22100		Détention (avant poste de police et caserne): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		08/05/92	22100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
PIERRE, Fritz	24	M			
		07/93	42100		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
PIERRE, Fritz	27	M		Base Normale Revolutionnaire	
		29/09/94	75100		Tentative d'exécution (1 balle au pied; 1 balle au bras): FRAPH
		29/09/94	75100		Atteinte à la liberté: FRAPH
PIERRE, Ganius	40	M		RPPG/m.p.p	
		30/11/93	21101		Extorsion (gdes 300): Chef de section, Personnel de chef de section
		30/11/93	21101		Torture (bastonnade, djack,kalots marassa, marche sur le corps): Chef de section, Personnel de chef de section
		30/11/93	21101		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
PIERRE, Gary	19	M			
		02/10/91	53400		Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Gary	12	M			
		08/94	75500		Menaces et persécution (de mort): FRAPH
PIERRE, Gerard	46	M			
		15/09/93	75701		Disparition: affiliation inconnue
PIERRE, Gerard	–	M			
		03/10/91	75701		Exécution sommaire (2 balles à l'estomac): affiliation inconnue
PIERRE, Gerard	35	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section,Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Gertha	–	F			
		03/11/93	75200		Détention: affiliation inconnue
PIERRE, Gesner	50	M		Sis Pann Soufri	
		12/03/92	53201		Torture (kaiot et coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		12/03/92	53201		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
		03/92	53201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/92	53201		Atteinte aux biens (pillage et destruction de la maison): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Getsa	5	F			
		11/09/94	75705		Disparition (rue st. martin #4, pap): affiliation inconnue
PIERRE, Gislaine	24	F			
		20/07/94	22300		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		20/07/94	22300		Détention (1 mois 1/2 a caserne de maissade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		20/07/94	22300		Extorsion (gdes 6000): Employé civil de l'Etat
PIERRE, Glaubert	23	M			
		03/02/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Hiraius	55	M		MPP	
		16/12/91	22402		Torture (bastonnade; kaiot marassa): Chef de section
		16/12/91	22402		Détention (2 jours): Personnel de chef de section, Chef de section
		16/12/91	22402		Extorsion (gdes 500): Chef de section
PIERRE, Hubert	34	M		Mpp; Lavalas	
		23/10/91	21102		Atteinte aux biens: Chef de section
		23/10/91	21102		Menaces et persécution: Chef de section
PIERRE, Ideus	31	M		M.p.p., O.p.l.	
		05/10/91	21102		Atteinte à la liberté: autre
		05/10/91	21101		Extorsion (gdes 325/ tonnelle incendiée): autre
PIERRE, Innocent	36	M			
		12/93	12106		Détention: police, Forces Armées d'Haïti
		02/94	12106		Atteinte à la liberté: police, Forces Armées d'Haïti
		12/93	12106		Torture (2 dents, bastonnade): police, Forces Armées d'Haïti
		02/94	12106		Torture (coups de crosse de fusil): police, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jackson	32	M			
		13/09/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

	13/09/92	51200		Détention (une durée non precisée): Forces Armées d'Haïti
	13/09/92	51200		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jacob	26	M		
	25/09/94	23302		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil, perte d'une dent): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	25/09/94	23302		Détention (2 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jacquelin	28	M	Lavalas	
	06/02/92	21100		Torture (bastonnade; djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	06/02/92	21100		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	06/02/92	21100		Menaces et persécution (moquerie): Forces Armées d'Haïti, Attaché
PIERRE, Jacqueline	42	F		
	06/01/93	44102		Détention: Forces Armées d'Haïti,Chef de section
PIERRE, Jacquemet	43	M	MPP	
	14/11/92	21201		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
	14/11/92	21201		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
PIERRE, Jacques	29	M		
	29/09/91	75400		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
	29/09/91	42302		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): affiliation inconnue
PIERRE, Jacques Martial	35	M	M.P.D.	
	19/11/93	47104		Détention: Forces Armées d'Haïti
	19/11/93	47104		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
	19/11/93	47104		Menaces et persécution: Chef de section
PIERRE, Jacques Severe	32	M	APK	
	30/09/91	44105		Menaces et persécution: Chef de section
PIERRE, Jacquescius	–	M		
	15/12/92	44300		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	15/12/92	44300		Détention: Attaché , Forces Armées d'Haïti
	15/12/92	44300		Menaces et persécution: Attaché , Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jaiccius	30	M		
	14/12/91	44300		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Janette	–	F		
	12/91	54102		Extorsion (gdes 600): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jastram	45	M		
	06/93	75200		Torture (coups de crosse de fusil, giffles): Civils armés
	06/93	75200		Menaces et persécution: Civils armés
	19/09/94	75200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean Alterne	27	M	Partisan D'aristide	
	19/09/92	75201		Tentative d'exécution (4 balles): Forces Armées d'Haïti
	10/10/92	75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean Claude	45	M	M.p.p. Depuis 1985	
	26/12/91	21102		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, autre
	26/12/91	21102		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, autre
	26/12/91	21102		Extorsion (100 gdes): Personnel de chef de section, autre
	20/10/91	21102		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, autre
	20/10/91	21102		Atteinte aux biens (appartenant a l'eglise): Personnel de chef de section, autre
PIERRE, Jean Claude	38	M	Adventiste, Copab, Organisation Des Petits Planteurs Ma Vierge Terre, R.d.n.p.	
	23/09/93	92400		Torture (giffe dans les yeux): Forces Armées d'Haïti
	23/09/93	92400		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	23/09/93	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	28/10/93	92400		Torture (bastonnade: 3 coups, giffles et pietines les orteils): Forces Armées d'Haïti
	28/10/93	92400		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	28/10/93	92400		Atteinte à la liberté (obliger a danser toute la nuit avec de la musique pro-duvalier): affiliation inconnue
	28/10/93	92400		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PIERRE, Jean Claude	30	M	MPP	
	17/01/93	22100		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	17/01/93	22100		Détention (5 heures): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean Claude	39	M		
	09/93	75200		Disparition: Civils armés
PIERRE, Jean Claude	36	M	Partisan D'aristide	
	30/09/91	75705		Torture (bastonnade): Civils armés
	30/09/91	75705		Atteinte à la liberté: Civils armés
PIERRE, Jean Claude	35	M		
	30/09/91	75700		Disparition: affiliation inconnue
	30/09/91	75700		Torture: affiliation inconnue
	30/09/91	75700		Détention: affiliation inconnue

PIERRE, Jean Deli	22	M		Mopeb(mouvement -organisation-paysan De Bayaha)
	03/92	51203		Torture (coup de grenade au visage): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	30/10/92	51203		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	30/10/92	51203		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	51203		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	51203		Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean Dutoit	24	M		MODERE
	30/09/91	24103		Torture (coups de pied): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	24103		Détention (une journée au poste de boucan carre): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	24103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	24103		Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
	01/01/92	24103		Extorsion (gdes 1250 +1 bétail): Forces Armées d'Haïti
	01/01/92	24103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean Mevilas	47	M		Mojeb, Kob, Mpg, Mpo, Ajl, Fncd
	15/04/92	91100		Détention (momentanée): Forces Armées d'Haïti,Employé civil de l'Etat, FRAPH,Attaché
	15/04/92	91100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Employé civil de l'Etat, FRAPH,Attaché
	07/02/92	91100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti,Employé civil de l'Etat, FRAPH,Attaché
	07/02/92	91100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Employé civil de l'Etat, FRAPH,Attaché
PIERRE, Jean Milot	40	M		Organisation Lavalas/ Delegue Mandataire De Fncd Elec 90
	08/12/91	93402		Tentative d'exécution (coup de feu en sa direction 18 ou 20 attaches): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	93402		Menaces et persécution (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
	08/12/91	93402		Menaces et persécution (coups de feu a sa cachette et un autre soldat): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean Renel	26	M		Mrjt/membre-aot/membre
	02/10/91	53402		Atteinte aux biens (maison incendiée perte de ses biens): Forces Armées d'Haïti
	18/11/93	53402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean Renel	–	M		
	18/11/93	53400		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	18/11/93	53400		Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean Robert	39	M		
	09/02/92	75701		Disparition: Civils armés
PIERRE, Jean-claude	–	M		
	03/92	52300		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	03/92	52300		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jean-claude	23	M		
	30/10/93	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
	26/10/93	51200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
	26/10/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel de chef de section
PIERRE, Jean-paul	28	M		
	20/04/93	75203		Exécution sommaire: affiliation inconnue
PIERRE, Jeannot	18	M		
	05/03/92	13103		Exécution sommaire (par balles): Chef de section, Personnel de chef de section
PIERRE, Jenny	–	F		
	16/12/91	42100		Disparition: affillation inconnue
PIERRE, Jn Denis	39	M		F.n.c.d.
	17/11/91	11100		Torture (bastonnade,): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jn Ricin	29	M		Catholique
	09/94	92100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	14/08/94	92100		Détention (24 heures): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	14/08/94	92100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	14/08/94	92100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
PIERRE, Joanel	41	M		Partisan Aristide
	30/10/93	15100		Tentative d'exécution: FRAPH
	30/10/93	15100		Atteinte aux biens (maison sacagée): FRAPH
PIERRE, Johnny	20	M		
	15/10/93	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
PIERRE, Jolicoeur	50	M		
	30/09/91	53304		Exécution sommaire (suite a torture): Chef de section
	30/09/91	53304		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Chef de section

		30/09/91	53304		Détention (3 mois et 4 jours): Chef de section
PIERRE, Jose	25	M			
		09/93	53200		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/93	53200		Atteinte aux biens (vol de sa radio): Forces Armées d'Haïti, Attaché
PIERRE, Josemar	–	M			
		10/08/94	14102		Torture: Personnel de chef de section
		10/08/94	14102		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
		10/08/94	14102		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		10/08/94	14102		Extorsion: Personnel de chef de section
PIERRE, Joseph	29	M		Ti Peyizan Tet Kole	
		23/02/92	54302		Torture (marche sur le corps et bastonnade): Chef de section
		23/02/92	54302		Détention (3 jours): Chef de section
PIERRE, Joseph	39	M		Ajtk (association Jeunes Travailleurs De Ka Toussaint, Lavalas)	
		29/10/93	92202		Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	92202		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Joseph	–	M			
		11/09/94	75705		Torture (suivi de décès): Civils armés
PIERRE, Joseph Ernand	41		M	Mouvman Jen Rezistans Popile 14(mjrp14); Lavalas	
		08/10/91	75202		Torture (coups de poing, bastonnade/ perdu 3 dents): police
		08/10/91	75202		Détention (7 jours): police
		08/10/91	75202		Atteinte à la liberté: police
PIERRE, Josue	33	M		Partisan Lavalas	
		31/12/92	84603		Torture (cicatrices, kalot, 100 coups): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		31/12/92	84603		Détention (3 jours): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		31/12/92	84603		Atteinte à la liberté (ecoutait les nouvelles): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Josue	20	M			
		11/92	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		11/92	53200		Torture: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jovanne	42	M			
		30/09/91	75203		Disparition: affiliation inconnue
PIERRE, Jules	60	M			
		23/09/94	12100		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
		28/08/94	12100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Jurel	30	M		M.j.m.r.s.s.	
		17/11/91	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Juslene	51	F		Partisan D'aristide	
		10/91	75200		Menaces et persécution: Civils armés
		10/91	75200		Torture: Civils armés
		10/91	75200		Atteinte à la liberté: Civils armés
PIERRE, Kerline	7	F			
		22/04/94	12106		Torture: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Kernius	45	M		Mouvman Peyizan Ste Suzanne	
		12/91	53303		Détention: Chef de section
		12/91	53303		Atteinte à la liberté: Chef de section
PIERRE, Lamarre	37	M			
		11/91	92400		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PIERRE, Lanie	–	F			
		04/93	92104		Torture (fouetté): Chef de section
		04/93	92104		Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section
		04/93	92104		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
PIERRE, Lanoise	19	M			
		30/10/93	53200		Torture (roulement sur le corps et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Larisnel	32	M		Mouvman Tet Kole Ti Peyizan	
		06/92	62203		Menaces et persécution: autre, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Leconte	–	M		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Chef de section,Forces Armées d'Haïti , Personnel de chef de section
PIERRE, Leconte	36	M			
		01/10/91	12100		Torture (coups): Autre
PIERRE, Lefcias	59	M		Lavalas; M.p.p.	
		11/10/91	22403		Extorsion (gdes 1500): Personnel de chef de section
		11/10/91	22403		Détention: Personnel de chef de section
PIERRE, Leotte	–	F		Tet Ansanm	
		04/93	92104		Torture (battu): Chef de section
		04/93	92104		Détention (8 heures): Chef de section, Personnel de chef de section

PIERRE, Letoit 42 M Mitpa Mouvman Inite Ti Peysan Ayslen
29/07/92 14203 Extorsion (gdes 50): Personnel de chef de section
29/07/92 14203 Détention (quelques heures): Personnel de chef de section
29/07/92 14203 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section

PIERRE, Leustin 34 M
04/10/91 53306 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
04/10/91 53306 Atteinte aux biens (maison pillée; perte de ses meubles et vol de gdes 300): Forces Armées d'Haïti
10/91 53306 Menaces et persécution: Chef de section
10/91 53306 Extorsion (gdes 25): Chef de section

PIERRE, Lexius – M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section

PIERRE, Lima 48 M Koperativ Peti Planteur (kpp) Membre
27/10/93 53400 Torture (battu on l'a fait rouler par terre): Forces Armées d'Haïti
27/10/93 53400 Détention (2 jours et demi): Forces Armées d'Haïti
27/10/93 53400 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
11/08/92 53400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
11/08/92 53400 Atteinte aux biens (vol de motocyclette): Forces Armées d'Haïti
09/07/93 53400 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Lionel 25 M
10/91 61404 Torture (kalot et coups, etc.): Personnel de chef de section
10/91 61404 Détention (plusieurs heures): Personnel de chef de section
10/91 61404 Atteinte aux biens (maison brulée): Personnel de chef de section

PIERRE, Loratil 50 M
10/91 61404 Torture (ammarre - frappe): Personnel de chef de section
10/91 61404 Détention (plusieurs heures): Personnel de chef de section
10/91 61404 Atteinte aux biens (maison saccagée, incendiée): Personnel de chef de section

PIERRE, Louifane 49 M
12/92 75200 Exécution sommaire: Civils armés

PIERRE, Louis 67 M President Du Groupe" Patience "
01/10/91 43203 Atteinte à la liberté: Chef de section

PIERRE, Louise 45 F
20/03/93 75200 Atteinte aux biens: Autre
20/03/93 75200 Torture (bras casse): Autre
20/03/93 75200 Viol et/ou abus sexuel (2 hommes): Autre

PIERRE, Loukesse – M
14/05/92 11100 Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti , Attaché

PIERRE, Lourdie 33 F
15/02/92 75500 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Luc 41 M O.p.d. (mouvman Peyizan Dupity)
30/09/91 53306 Atteinte à la liberté: police, Forces Armées d'Haïti
30/09/91 53306 Menaces et persécution: police, Forces Armées d'Haïti
23/12/93 53306 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
23/12/93 53306 Extorsion (gdes 150, pillage de son jardin et vol de son bétail): police, Forces Armées d'Haïti, Attaché

PIERRE, Lucien Antony 26 M Association Populaire Nationale; Association Des Jeunes De Petite Guinée
11/10/93 41100 Torture: Forces Armées d'Haïti
11/10/93 41100 Détention: Forces Armées d'Haïti
11/10/93 41100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Lucienne 34 F
08/11/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/11/91 51101 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
27/10/93 51101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
27/10/93 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
27/10/93 51101 Atteinte aux biens (maison endommagée et pillée): Forces Armées d'Haïti, Attaché

PIERRE, Lucienne 33 F
15/10/91 91100 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
15/10/91 91100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

PIERRE, Lucila 40 F
13/09/94 47400 Détention, Attaché, Forces Armées d'Haïti
13/09/94 47400 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Luma – M
18/11/93 53400 Détention: Forces Armées d'Haïti
18/11/93 53400 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Lumena 53 F

		23/05/92	23300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		23/05/92	23300		Atteinte aux biens (maison devastée): Personnel de chef de section
PIERRE, Lunel	26	M		Coeurs Des Biens Heureux, Membre Corepep	
		05/08/94	46200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		05/08/94	46200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		05/08/94	46200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
PIERRE, Lunel	-	M			
		04/08/94	46200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Luxina	66	F			
		09/94	84200		Menaces et persécution: FRAPH
		09/94	84200		Détention: FRAPH
		09/94	84200		Atteinte à la liberté (tentative d'arrestation, coup de poing sur le nez): FRAPH
PIERRE, Lycius	28	M		Cooperative	
		09/94	52101		Extorsion (gdes 1125 et vol d'un demi pac de sucre d'une valeur de gdes 245): Forces Armées d'Haïti
		09/94	52101		Détention: FRAPH
		09/94	52101		Atteinte à la liberté: FRAPH
PIERRE, Lyla	32	F		Partisan D'aristide	
		15/10/94	75701		Torture: Civils armés
		15/10/94	75701		Atteinte à la liberté: Civils armés
PIERRE, Manisson	31	M		Mpp/opl	
		29/12/91	22403		Torture (bastonnade, giffles): Forces Armées d'Haïti,Chef de section
		29/12/91	22403		Extorsion: Forces Armées d'Haïti,Chef de section
		28/09/92	22403		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Chef de sectionChef de section
		28/09/92	22403		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		19/12/93	22403		Atteinte aux biens (maison demolie): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
PIERRE, Manuci	30	M			
		17/07/94	22300		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		17/07/94	22300		Détention (1 mois 1/2 a caserne de maissade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		17/07/94	22300		Extorsion (gdes 6250): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
PIERRE, Maquil	34	M			
		03/06/93	92202		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		03/06/93	92202		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		05/06/93	92202		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		05/06/93	92202		Atteinte aux biens (pillage de la maison, tentative d'arrestation): Personnel de chef de section
PIERRE, Marcel	-	M		O P S	
		30/10/91	53306		Extorsion (gdes 540): Personnel de chef de section
		30/10/91	53306		Détention: Personnel de chef de section
PIERRE, Marcel	58	M		La Fraternel	
		03/10/91	12106		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti,Attaché
		03/10/91	12106		Détention (caserne toussaint louverture): Forces Armées d'Haïti,Attaché
		03/10/91	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti,Attaché
		03/10/91	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Attaché
		03/10/91	12106		Torture: Forces Armées d'Haïti,Attaché
PIERRE, Marcelot	35	M		Opdm/opl	
		10/93	92202		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
		10/93	92202		Menaces et persécution (coup de feu): affiliation inconnue
PIERRE, Marcsene	47	M		Codepp Comite Defans Intere Paysan	
		01/11/93	15302		Détention (3 jours): police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
		01/11/93	15302		Torture (djacke, battu): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Marianise	35	F		GCC	
		11/91	43203		Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Mariciere	50	M		Tet Kole Ti Peyizan , Ses Fils	
		23/09/92	62105		Atteinte aux biens (maisonnette detruite): Chef de section ,Personnel de chef de section
PIERRE, Marie	46	F		Tkl, Mpp, Lavalas	
		16/12/91	21101		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	21101		Détention (2 jours a l'avant poste de saltadere): Forces Armées d'Haïti
		16/12/91	21101		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
PIERRE, Marie	35	F			
		30/09/91	45200		Torture (bastonnade): Attaché
		30/09/91	45200		Atteinte aux biens (maison pillée): Attaché
PIERRE, Marie Ertha	38	F		MPP	
		13/01/93	22403		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		13/01/93	22403		Détention (1 jour une nuit a l'avant-poste de cerca cavajal): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Marie Louise 55 F De K-plin (evans Paul)/comite De Quartier
19/01/92 42100 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Marie Lourds – F
10/12/91 51200 Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti
07/92 51200 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/92 51200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Marie Ralelaine 32 F
03/12/91 11100 Torture (bastonnade et blessure): Forces Armées d'Haïti
03/12/91 11100 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Marie Rose Marie 55 F
15/10/93 75700 Exécution sommaire (delmas 48): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Marie Therese – F
24/07/93 93100 Torture (frappe): Forces Armées d'Haïti
24/07/93 93100 Menaces et persécution (pression pour dire ou se trouvait son fils): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Marie-carmel 42 F
11/91 75200 Exécution sommaire: affiliation inconnue
11/91 75200 Atteinte aux biens (vol: bijoux, argent): affiliation inconnue
PIERRE, Marise 24 M Ov30 (organisation Des Victimes Du 30 Sept.91)/sa Femme (0v30).
21/11/93 47100 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
21/11/93 47100 Torture (djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
21/11/93 47100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
21/11/93 47100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
PIERRE, Marise 59 F
14/11/93 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
14/11/93 42100 Atteinte aux biens (maison brisée): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Marjorie 22 F
15/07/94 75701 Torture (coups de pied au sein.): FRAPH
15/07/94 75701 Atteinte aux biens (vol: appareils menagers.): FRAPH
PIERRE, Martin 39 M Membre Casec De Matador
04/92 47103 Extorsion (gdes 100): Attaché, Forces Armées d'Haïti
23/10/91 47103 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
04/92 47103 Menaces et persécution: Attaché
PIERRE, Martino 39 M
06/01/92 75513 Torture: Forces Armées d'Haïti
06/01/92 75513 Tentative d'exécution (plusieurs balles): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Mathieu 52 F
27/10/93 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
11/93 51200 Atteinte aux biens (maison endommagée et meubles endommagée): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Mathieu 56 M
27/10/93 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Matias 22 M
03/92 47100 Menaces et persécution: Attaché
PIERRE, Melina 23 F
04/93 11105 Atteinte aux biens (maison incendiée): Chef de section , Personnel de chef de section
04/93 11105 Détention (1 jour): Chef de section , Personnel de chef de section
04/93 11105 Menaces et persécution: Chef de section , Personnel de chef de section
PIERRE, Melvin Romanichel – M
02/10/91 42100 Disparition: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Merius - M Tet Ansanm
15/05/94 13100 Menaces et persécution: Chef de section, police
15/05/94 13100 Atteinte aux biens (maison cambriolée): Chef de section, police
PIERRE, Michel "jamais Dodo" – M
22/04/94 12106 Exécution sommaire: FRAPH
PIERRE, Michelty – M
18/11/93 53400 Détention: Forces Armées d'Haïti
18/11/93 53400 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Micius 34 M Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
11/93 92106 Détention (1 journée): Personnel de chef de section
11/93 92106 Extorsion (gdes 675): Chef de section
20/10/93 92106 Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Personnel de chef de section
PIERRE, Miguel – F
30/10/93 53306 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53306 Extorsion (gdes 25, demolition de sa maison, bris de ses meubles): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Milot	41	M			
	03/10/91		74300		Torture (4 kalots, bastonnade: 18 coups, 4 coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	03/10/91		74300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	03/10/91		74300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Milouse	18	F			
	20/07/94		22300		Torture: Forces Armées d'Haïti,FRAPH, Employé civil de l'Etat
	20/07/94		22300		Détention: Forces Armées d'Haïti,FRAPH, Employé civil de l'Etat
	20/07/94		22300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Employé civil de l'Etat
PIERRE, Mireille	26	F		Membre Groupe Fanm Malere	
	14/11/92		42100		Atteinte aux biens (maison de la victime brisée): affiliation inconnue
PIERRE, Mm Raphael	53		F	Comite Quartier De Sika (ses Enfants)	
	27/10/93		51100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
	27/10/93		51100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PIERRE, Mme Claude	36		F	A.p.v.t.	
	26/04/92		53200		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Mme Fradelus	59		F		
	09/93		54302		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Mme Thobert	–		F		
	20/11/93		47402		Atteinte aux biens: police
PIERRE, Muller	45	M		APA	
	06/92		53100		Torture: Attaché
	06/92		53100		Détention: Attaché
	06/92		53100		Menaces et persécution: Attaché, Employé civil de l'Etat
	06/92		53100		Extorsion (gdes 55): Attaché, Employé civil de l'Etat
PIERRE, Nacius	53	M		TKL	
	29/11/93		21101		Extorsion (gdes 100): FRAPH
PIERRE, Nanpoint	31	M			
	29/09/94		15300		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	29/09/94		15300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Nelson	22	M		Lavalas	
	22/11/93		52101		Détention: Forces Armées d'Haïti
	22/11/93		52101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	22/11/93		52101		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Nelta	34	F		Org Fanm Vayan Caracol	
	10/91		43203		Détention: police
	10/91		43203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, police
PIERRE, Noel	29	M		Voix Su Christ	
	15/12/91		53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/01/92		53200		Atteinte aux biens (depossession de ses bétail et poules): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Noene	33	M			
	30/10/91		22100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	30/10/91		22100		Détention (42 jours): Forces Armées d'Haïti
	16/06/93		22100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	19/01/92		22100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Norelus	60	M		Mpp/lavalas	
	15/11/91		21102		Menaces et persécution: Attaché
	15/11/91		21102		Atteinte aux biens (maison demolie, perte de bétails): Attaché
PIERRE, Normelia	42	F			
	13/10/93		41107		Détention: Attaché
PIERRE, Noudilia	26	F		Seul Espoir	
	05/06/94		41100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/06/94		41100		Détention: Chef de section
	05/06/94		41100		Extorsion (gdes 2200): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Nozianne	–	F			
	30/05/92		85204		Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/05/92		85204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Octene	–	M			
	03/10/91		75500		Exécution sommaire: affiliation inconnue
PIERRE, Odilien	35	M		Secretaire " Patience"; Secretaire" Groupe Femmes Vaillantes"	
	04/11/91		43203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Odrius	30	M		M.p.p. Depuis 1990	
	10/10/91		21102		Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, autre
	10/10/91		21102		Détention (pendant 3 jours a pacace chez hermane gabriel): Personnel de chef de section, autre
	10/10/91		21102		Extorsion (400 gourdes, vol): Personnel de chef de section, autre
PIERRE, Oldius	29	M		Tet Ansam/	

		01/10/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		03/92	42100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		01/12/91	42100		Tentative d'exécution (avec gaz): Forces Armées d'Haïti
		03/92	42100		Torture (manger photo, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Olex	29	M		Lavalas	
		14/12/92	51203		Extorsion (gdes 250 vol de son walkman,de cahiers et de son livre de constitution): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		14/12/92	51203		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		14/12/92	51203		Torture (kalot marassa, bastonnade coups de crosse de fusil a la tête et au dos): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		07/93	51203		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Olipsaint	47	M			
		05/12/91	53306		Extorsion (gdes 25): Forces Armées d'Haïti
		05/12/91	53306		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Onius	–	M			
		01/10/91	42100		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	42100		Torture (le bebe a ete pietine): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Oreste	56	M		Lavalas	
		16/12/91	71204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		15/10/93	71204		Menaces et persécution: Chef de section
		15/10/93	71204		Extorsion (gdes 4000): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Osner	33	M			
		29/03/94	22400		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		29/03/94	22400		Détention (5 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		29/03/94	22400		Extorsion (500 gdes): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	PIERRE, Otan Clus				
		18/12/91	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti , Chef de section
PIERRE, Otancius	40	M		F.a.g.a.f. Association Arrondissement De Fort Liberte	
		18/12/91	51203		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		18/12/91	51203		Atteinte aux biens (perte de bétail,de documents et d'une bicyclette): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		26/01/92	51203		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		11/93	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		17/12/91	51203		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		26/01/92	51203		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		26/01/92	51203		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		26/01/92	51203		Torture (coups de revolver kalot marassa,marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		18/12/91	51203		Menaces et persécution: Chef de section
PIERRE, Paul	24	M			
		09/09/94	75508		Exécution sommaire: Chef de section
PIERRE, Paula	23	F			
		15/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		15/10/93	53200		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Pelius	40	M			
		02/10/91	53400		Torture (bastonnade, coups de fusil en arriere du cou): Forces Armées d'Haïti
		18/03/94	53400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		18/03/94	53400		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
		18/03/94	53400		Extorsion (gdes 225): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Perilus	33	M		MPP	
		01/01/92	22403		Torture: Personnel de chef de section
		01/01/92	22403		Extorsion (gdes 400): Personnel de chef de section
		01/01/92	22403		Atteinte aux biens (vol: bebilet merchandises): Personnel de chef de section
PIERRE, Perra	34	F			
		09/94	53200		Menaces et persécution: Attaché
		09/94	53200		Atteinte aux biens (pen daison de son a ne d'une valeich de gdes 1500): Attaché
PIERRE, Perro	34	F			
		09/94	53200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PIERRE, Petigny	–	M			
		25/03/94	75701		Disparition: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Petit	25	M			
		03/92	52300		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Philippe	26	M			
		02/10/91	53400		Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Philomen	51	F			
		11/92	42100		Atteinte aux biens (destruction maison): affiliation inconnue

PIERRE, Philomene 66 F
08/94 75500 Torture: Forces Armées d'Haïti
08/94 75500 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Pierre Charles 28 M
10/93 53200 Détention (1jour): Forces Armées d'Haïti
10/93 53200 Atteinte à la liberté: Chef de section
09/94 53200 Détention: Chef de section

PIERRE, Pierre-louis 29 M
30/04/94 13100 Atteinte aux biens (eglise): police
30/04/94 13100 Torture (battu): police
30/04/94 13100 Atteinte aux biens (maison en partie detruite): Attaché, police
29/05/94 13100 Atteinte aux biens (eglise): Attaché, police

PIERRE, Pierre-marie Jacques 46 M Odip(oganizasyon Pou Defann Demokrasi Ak Entere Tout Peyizan)
12/91 34500 Torture (kalot marassa, coup de pied, bastonnade, coups de fusil): Chef de section, Personnel de chef de section
12/91 34500 Détention (6 jours): Chef de section, Personnel de chef de section

PIERRE, Pierrevil 70 M Tet Kole Ti Pepyizan Ayisyen
16/06/92 62105 Exécution sommaire: Personnel de chef de section

PIERRE, Pierrilia – F
04/94 63103 Menaces et persécution: Civils armés
04/94 63103 Atteinte aux biens: Civils armés

PIERRE, Pinel 47 M Veye Yo
30/09/91 75703 Disparition: Civils armés

PIERRE, Polius 38 M RPPC/m.p.p
07/93 21101 Torture (bastonnade: 100 coups de couteau): Personnel de chef de section

PIERRE, Pradel 34 M
25/02/94 42100 Torture (kalot; coups de crosse de fusil, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
25/02/92 42100 Détention: Chef de section

PIERRE, Preslet 47 M Lavalas, M.p.p.
29/10/93 22300 Torture (bastonnade, coups de nerf de boeuf): FRAPH

PIERRE, Pridieu 18 M
16/12/92 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
16/12/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Princinor 51 M Ti Legliz
14/07/92 54302 Torture (interdiction de satisfaire ses besoins physiologiques): Forces Armées d'Haïti
14/07/92 54302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
14/07/92 54302 Extorsion (gdes 75): Forces Armées d'Haïti
11/07/92 54302 Extorsion (gdes 10): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Prosper 40 M
13/10/91 52101 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
13/10/91 52101 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Prostaniel 34 M
12/01/92 54200 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

PIERRE, Quigane 5 M
20/12/91 42302 Torture (coups de crosse de fusil sur un enfant): affiliation inconnue

PIERRE, Raoul 35 M Tkl, Delivrance
10/93 93300 Torture (bastonnade: 3 coups sous l'ordre): Personnel de chef de section
10/93 93300 Détention (chez le chef de section): Chef de section
10/93 93300 Menaces et persécution: Chef de section
10/93 93300 Extorsion (gdes 1350, occupation de sa terre par monteuil desir): Chef de section, autre

PIERRE, Raphael 33 M Militant Lavalas
13/09/94 22302 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
13/09/94 22302 Extorsion (gdes 350): Forces Armées d'Haïti
07/07/94 22302 Atteinte à la liberté (attache): Forces Armées d'Haïti
07/07/94 22302 Menaces et persécution (attache): Forces Armées d'Haïti
08/06/94 22302 Atteinte aux biens (force a vendre un terrain a un prix minuscule): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Raymond 36 M Fleur Des Jeunes
20/12/91 42302 Atteinte aux biens: affiliation inconnue

PIERRE, Raynold 36 M
08/03/93 14102 Torture (ligote, bastonnade): police
08/03/93 14102 Détention (chez un police): police
08/03/93 14102 Extorsion (775,00 gourdes): police

PIERRE, Renel 10 M Affiliation
29/02/92 47500 Torture (coups de poing): police

PIERRE, Renette	53	F	Fecokat	
	15/04/92	34100		Torture (bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	15/04/92	34100		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Renide	20	F	Opd(organisation Poplte De Dupity)	
	10/91	53300		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	10/91	53300		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Renix	28	M		
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (maison mise a sac): Forces Armées d'Haïti
	09/08/93	12106		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Renoir	42	M	Mpp (animateur)/lavalas	
	25/12/91	22201		Menaces et persécution: police
	25/12/91	22201		Extorsion (gdes 100): police
PIERRE, Renold	51	M		
	10/91	42200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/91	42200		Torture (deux calottes, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Reue	45	M		
	29/09/91	75200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Rexilien	–	M		
	19/10/92	45100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	19/10/92	45100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
PIERRE, Richard	20	M		
	10/91	53200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le coups, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	10/91	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	15/10/92	53200		Torture (djack,kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	15/10/92	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	15/10/92	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	53200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
	27/10/93	53200		Atteinte aux biens (maison pillée et endommagée): Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	53200		Torture (bastonnade, obligation de manger des photos du president aristide): Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Robens	28	M		
	28/06/93	53400		Torture: affiliation inconnue
	28/06/93	53400		Détention: affiliation inconnue
	28/06/93	53400		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
PIERRE, Robens	–	M		
	18/11/93	53400		Détention: Forces Armées d'Haïti
	18/11/93	53400		Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Robinx	25	M	Mrjt (mouvman Rezistans Jean Terre-rouge	
	28/06/94	53400		Torture (plusieurs coups de revolver): Forces Armées d'Haïti
	28/06/94	53400		Détention: Forces Armées d'Haïti
	28/06/94	53400		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti
	17/01/92	53400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	18/11/91	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	17/01/92	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	03/92	53400		Extorsion (gdes 600): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Rochenel	30	M	Relevement, Mouvement Developpement Gobert	
	14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti ,Chef de section
PIERRE, Rodrigue	60	M	Tkl; Mpp	
	28/10/91	21102		Torture (kalot marassa, ligote; bastonnade; djack): Chef de section, police
	28/10/91	21102		Détention (une journée chez le chef de section): Chef de section, police
	28/10/91	21102		Extorsion (gdes 300): Chef de section, police
PIERRE, Roger	33	M	Comite Ansanm Se Fos Pont Masson (kasfp)	
	20/10/92	11100		Torture (bastonnade, coups de caoutchouc): Personnel de chef de section
	20/10/92	11100		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
PIERRE, Romain	17	M		
	03/93	11100		Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	03/93	11100		Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	03/93	11100		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Romulus	71	M		
	09/93	75202		Torture (une balle): affiliation inconnue
PIERRE, Ronald	21	M	Lavalas	
	14/10/94	22200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	04/06/94	22200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Ronald 24 M
15/12/92 42204 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/12/92 42204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/12/92 42204 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Ronald 31 M Org Lavalas/ Representant De L'executif President Aristide A Jacmel
30/09/91 93100 Torture: Forces Armées d'Haïti
24/07/93 93100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Rony 30 M KGPB
19/09/94 41101 Torture (mozart: djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
19/09/94 41101 Détention (mozart et 9 autres): Forces Armées d'Haïti
19/09/94 41101 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti
10/91 41101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/91 41101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Rose-marie 26 F
02/11/91 53300 Menaces et persécution: Chef de section
02/11/91 53300 Atteinte aux biens (vol: gdes 400 et de ses meubles): Chef de section

PIERRE, Roselin 26 M
30/11/93 12200 Torture (battu severement): Forces Armées d'Haïti,Attaché, FRAPH

PIERRE, Rosemanie 27 F OGMR
30/09/91 12106 Torture (bastonnade sur femme alarte): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Rosilivme 62 M AOPS
05/02/94 84300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
05/02/94 84300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

PIERRE, Sagesse 30 M Caisse Populaire
12/93 11100 Torture (coups): Attaché

PIERRE, Saint Martin 25 M
06/04/94 54200 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Saint Moncent 84 M
17/10/91 51202 Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat , Forces Armées d'Haïti
17/10/91 51202 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat , Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Saint Rubin 53 M Mpp "groupement Dieudonne"
17/11/92 21100 Détention: Personnel de chef de section
17/11/92 21100 Extorsion (gdes 550): Personnel de chef de section

PIERRE, Saint Vilus – M
11/91 54102 Extorsion (gdes 300, jardin pillé et vol de bétail): Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Saintilus 54 M
01/10/91 51202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
01/10/91 51202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
01/10/91 51202 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
01/10/91 51202 Atteinte aux biens (vole gdes 12,572 et detruit son jardin): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
17/10/91 51202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
17/10/91 51202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

PIERRE, Saintover 32 M MPP
08/12/92 22403 Torture (bastonnade): Attaché, Personnel de chef de section
08/12/92 22403 Détention (62 jours): Attaché, Personnel de chef de section
08/12/92 22403 Extorsion (gdes 3900): Attaché, Personnel de chef de section
30/09/92 22400 Torture (bastonnade): Attaché, Personnel de chef de section
30/09/92 22400 Détention (1 semaine): Attaché, Personnel de chef de section
07/11/91 22400 Extorsion (gdes 500): Attaché, Personnel de chef de section

PIERRE, Samuel 25 M
15/10/93 75701 Disparition: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

PIERRE, Sanite 84 F
10/92 11100 Menaces et persécution: ,Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Sela 46 F
11/10/91 46103 Atteinte aux biens (maison pillée): Autre

PIERRE, Serge 36 M Comite Quartier Fresinet
16/11/92 42100 Torture (calottes): affiliation inconnue
16/11/92 42100 Détention: affiliation inconnue
06/09/93 42100 Torture (bastonnade: 45 coups): affiliation inconnue
06/09/93 42100 Détention: affiliation inconnue

PIERRE, Serleon – M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section ,Forces Armées d'Haïti

PIERRE, Sidolin 32 M Tet Kole Ti Peyizan
30/08/92 61404 Torture (38 coups de crosse de pistolet a la tête, 20 coups de pied): Chef de section, Personnel de chef de section
30/08/92 61404 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

		30/08/92	61404	Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
		30/08/92	61404	Atteinte aux biens (maison incendiée): Chef de section, Personnel de chef de section
PIERRE, Sileon	51	M		
		07/94	51101	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		07/94	51101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Simone Claude	–		F	
		03/11/93	75200	Détention: affiliation inconnue
PIERRE, Sincion	45	M	Mpp(mouvman Peyizan Papay)	
		27/06/92	21100	Torture (bastonnade: 50 coups): Attaché
		27/06/92	21100	Détention (3 jours): Attaché
		25/10/93	21100	Détention: Chef de section, Attaché
PIERRE, Smith	25	M	RPPG/ M.p.p	
		09/94	21101	Atteinte aux biens (maison detruite): Attaché
		17/07/92	21101	Détention (2 jours): Attaché
		17/07/92	21101	Torture (bastonnade: 256 coups,djack, marche sur le corps): Attaché
		09/94	21101	Atteinte aux biens: Attaché
PIERRE, Solon	26	M		
		26/12/91	21102	Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, autre
		26/12/91	21102	Détention: autre, Personnel de chef de section
PIERRE, Soniel	18	M		
		18/03/94	53400	Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, St Ginor	34	F	Tkl, Mpp	
		02/11/93	21100	Torture (bastonnade, ligote, kalot marassa): Chef de section
		02/11/93	21100	Détention (illegale a l'ecole nationale, ensuite chez wilfrid, 1 jour et 1 nuit): Chef de section
		02/11/93	21100	Extorsion (1750 gdes): Chef de section
PIERRE, Suzette	46	F		
		03/10/91	75203	Torture (coups de fil electrique, coups de pieds): Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	75203	Viol et/ou abus sexuel (6 hommes): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Sylvain				
		25/02/92	52102	Détention: Forces Armées d'Haïti
		25/02/92	52102	Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
PIERRE, Sylvert	30	M	O.p.l. (organisation Populaire 52102)	
		25/02/93	52102	Torture (kalot marassa, bastonnade, coups de baionnette au visage): Chef de section
		25/02/93	52102	Détention (2 mois et 5 jours): Chef de section, Employé civil de l'Etat
PIERRE, Tatane	23	F		
		14/08/94	92100	Torture (fouette avec une bande de caoutchouc jusqu'a etre blessée): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		14/08/94	92100	Détention (2 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		14/08/94	92100	Atteinte à la liberté (il avait parle d'aristide): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		14/08/94	92100	Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Telusnor	39	M	Vice President Comite De Quartier De Laboule.	
		06/10/91	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/09/93	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		07/09/93	42100	Torture (bastonnée severement.): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Termino	39	M	Tet Kole	
		29/10/93	23300	Torture (kalot marassa, bastonnade): FRAPH
		29/10/93	23300	Détention (1h30 mn, a la caserne de savanette): FRAPH
		29/10/93	23300	Menaces et persécution: FRAPH
PIERRE, Thobert	43	M	Patience	
		20/11/93	47402	Torture: Forces Armées d'Haïti
		20/11/93	47402	Détention: police
PIERRE, Ulrick	20	M		
		29/03/94	75701	Exécution sommaire: affiliation inconnue
PIERRE, Uralis	61	M		
		24/12/91	45102	Torture: Forces Armées d'Haïti, autre
		24/12/91	45102	Détention: Forces Armées d'Haïti
		24/12/91	45102	Atteinte aux biens (vol gdes 700): Forces Armées d'Haïti, autre
		25/12/91	45102	Torture (coups de pied): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Vertulia	56	F		
		10/11/93	41101	Menaces et persécution: autre, police
PIERRE, Vilianne	37	F		
		09/10/93	92202	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	92202	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		09/93	92202	Atteinte aux biens (detorioration du mobilier par balles): Forces Armées d'Haïti

		29/10/93	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		09/93	92202		Menaces et persécution (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti
		09/10/93	92202		Menaces et persécution (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Vilner	–	M			
		20/07/94	22300		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		20/07/94	22300		Détention (7 jours caserne de maissade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		20/07/94	22300		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Vilner	28	M			
		20/07/94	22102		Atteinte aux biens (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat , Attaché
		20/07/94	22102		Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat , Attaché
PIERRE, Vixamar	31	M			
		29/09/91	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Wesner	34	M			
		15/12/91	43200		Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Wilder Guillaume	25	M			OPDR
		29/10/92	12106		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PIERRE, Wilkens	24	M			
		16/07/94	23102		Torture: Personnel de chef de section
		16/07/94	23102		Détention: Personnel de chef de section
PIERRE, Willy	32	M			
		09/92	35100		Tentative d'exécution (1 balle): Forces Armées d'Haïti
		09/92	35100		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
PIERRE, Wilson Toto	22	M			
		01/10/91	75701		Exécution sommaire: police
PIERRE, Ylioni	39	M			
		24/10/93	45201		Exécution sommaire: Attaché
PIERRE, Ynacus	32	M			Association De Professeurs (apecm)
		01/10/93	22300		Menaces et persécution: affiliation inconnue
PIERRE, Yves Mario	33	M			Association Des Progressistes De Belle-anse
		20/08/94	92100		Menaces et persécution (maison pillée par des dizaines de personnes): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		20/08/94	92100		Atteinte aux biens (matelas déchirés): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		08/10/94	92100		Torture (bastonnade: un coup au dos): FRAPH
		08/10/94	92100		Atteinte à la liberté (il participait dans une manifestation a l'arrivée d'une force multinationale): FRAPH
PIERRE, Yves(tl Fre)	32	M			
		30/09/91	75202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	75202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Leonville	36	M			
		04/92	63200		Torture (bastonnade: 150 coups; djack, coups de pied et de poing,obligat de mager ses sel): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		04/92	62300		Détention (15 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		04/92	62300		Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti, Attaché
PIERRE -LOUIS, Severe (olin)	49	M			Organisation Populaire De Derac
		03/93	51100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		14/11/93	51100		Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
		12/12/91	51100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/93	51100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
PIERRE ANDRE, Cesar	47	M			Fopga (front Des Forganisations Populaires De Grand Anse)
		30/09/91	34100		Torture (coups de pied , coups de fusils): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	34100		Viol et/ou abus sexuel (bastonnade: 150 coups): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	34100		Détention (7 jours arbitraire): Forces Armées d'Haïti
PIERRE JEAN, Lucner	29	M			
		20/05/94	41100		Torture (bastonnade: 80 coups): Attaché
		20/05/94	41100		Détention: Attaché
		20/05/94	41100		Extorsion (gdes 400): Attaché
PIERRE LENOR, Alabre	45	M			Opsd, Opl
		18/08/94	84301		Détention (1 mois 9 jours): Forces Armées d'Haïti
		18/08/94	84301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		18/08/94	84301		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Anestor	–	M			M.P.P.
		09/10/91	21102		Détention (1 journée chez le chef de section): Chef de section
		09/10/91	21102		Atteinte à la liberté: Chef de section
		15/10/91	21102		Extorsion (250 gourdes): autre
PIERRE LOUIS, Bernovil	–	M			

	03/02/93	43100	Torture: Forces Armées d'Haïti
	03/02/93	43100	Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Calizeme	32	M	
	06/08/93	22100	Torture: Forces Armées d'Haïti
	06/08/93	22100	Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Christian	48	M	
	29/10/93	93100	Menaces et persécution (coups de feu devant son depot): Attaché,Forces Armées d'Haïti
	29/10/93	93100	Atteinte aux biens (gdes 65000; pillage de son depot): Attaché,Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Eddy	21	M	Oganizasyon Rezistans Militan Baron
	03/02/93	43100	Torture (bastonnade: 25 coups, 30 calottes marassa): Forces Armées d'Haïti
	03/02/93	43100	Détention: Forces Armées d'Haïti
	03/02/93	43100	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	03/02/93	43100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	03/02/93	43100	Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Elizette	25	F	
	29/05/94	13100	Atteinte aux biens (maison detruite): Chef de section , Personnel de chef de section
	30/04/94	13100	Menaces et persécution: Chef de section , Personnel de chef de section
PIERRE LOUIS, Eritoine	31	M	
	20/04/94	23103	Torture (les pieds lies): Forces Armées d'Haïti
	20/04/94	23103	Détention (2 jours a la caserne de les c.): Forces Armées d'Haïti
	20/04/94	23103	Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Eugene	27	M	O p d Organisation Populaire De Derac
	15/10/93	51100	Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
	08/10/93	51201	Extorsion (gdes 500 et maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
	15/10/93	51201	Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
	08/10/93	51201	Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Frantz	25	M	Comite Quartier La Violette
	30/10/93	42100	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	42100	Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	42100	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Jean Alix	32	M	
	18/11/93	42100	Torture (coups de fusil, baionnettes): Forces Armées d'Haïti
	18/11/93	42100	Détention: Forces Armées d'Haïti
	18/11/93	42100	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Joel	–	M	
	20/01/92	34100	Tentative d'exécution (1 balle): Forces Armées d'Haïti
	20/01/92	34100	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Josier	–	M	
	30/09/91	42100	Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Lelio	36	M	
	31/10/91	54302	Menaces et persécution: Personnel de chef de section
PIERRE LOUIS, Leon	35	M	Catholique (tkl)/l'union
	10/03/93	93404	Torture: Forces Armées d'Haïti
	10/03/93	93404	Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	10/03/93	93409	Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Mesar	53	M	
	12/04/93	14205	Torture: Chef de section , FRAPH
	12/04/93	14205	Détention: Chef de section , FRAPH
PIERRE LOUIS, Mesar Mme	46	F	SOFA
	12/04/93	14205	Torture (bastonnade): FRAPH, Chef de section
	12/04/93	14205	Menaces et persécution: FRAPH
	12/04/93	14205	Atteinte aux biens: FRAPH
PIERRE LOUIS, Nicolas	–	M	
	26/04/93	93304	Détention: Forces Armées d'Haïti
	26/04/93	93304	Atteinte à la liberté (participaient dans une manifestation): Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Norceus	40	M	
	03/93	91103	Menaces et persécution (apprehende par erreur et mal mene): Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Saint Fa	–	M	
	02/93	46108	Torture (baton): Attaché
	02/93	46108	Détention: Attaché
	02/93	46108	Extorsion (gdes 1000): Attaché
PIERRE LOUIS, Sergo	–	M	

23/06/94 93300 Détention: Chef de section
23/06/94 93300 Extorsion (gdes 75): Chef de section
PIERRE LOUIS, Victor 70 M
OKL
07/02/94 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
07/02/94 34100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
07/02/94 34100 Atteinte aux biens: Attaché, FRAPH
PIERRE LOUIS, Wilner 28 M
Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre
06/08/93 22100 Torture (bastonnade: 350 coups, djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
06/08/93 22100 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
06/08/93 22100 Torture (bastonnade: 350 coups, djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS, Wisly 26 M
12/04/93 14205 Détention (1 jour): FRAPH, Chef de section
12/04/93 14205 Extorsion (gdes 1000): FRAPH, Chef de section
PIERRE LOUIS, Yrmann 23 M
O. G. C. D./ Organisation Geranee Communautaire Dupuy
04/10/91 92400 Torture (giffles et coups de pieds): Forces Armées d'Haïti
PIERRE LOUIS "TOUTOU, Dauphine 18
M Base Normale Revolutionnaire De Soleil 9
03/02/94 75700 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
03/02/94 75700 Torture (blesse par balle): Forces Armées d'Haïti
03/02/94 75700 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE LUNE, Elius 37 M
12/11/91 11200 Détention: affiliation inconnue
12/11/91 11200 Torture (nombreux coups de bottes): affiliation inconnue
PIERRE MICHEL, Maricite 28 F
15/12/91 43205 Détention: Forces Armées d'Haïti
PIERRE NOEL, Fanfan 23 M
19/06/93 75200 Exécution sommaire: Attaché, Forces Armées d'Haïti
PIERRE NOEL, Robert 27 M
19/06/93 75200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
PIERRE PAUL, Nelio 21 M
Fanatique Lavalas
02/10/91 75202 Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
02/10/91 75202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE PAUL, Polydor 57 M
O.p.s. (organisation Paysan De Ste Suzanne)
12/91 53301 Menaces et persécution: Chef de section
10/94 53301 Menaces et persécution: Chef de section
PIERRE S, Saintelus 55 M Comite Quartier Calbossie
17/03/92 45205 Torture: Forces Armées d'Haïti,Chef de section,Attaché
17/03/92 45205 Atteinte aux biens (maison et biens détruits): Forces Armées d'Haïti,Chef de section,Attaché
PIERRE VILLE, Almecene 35 M
30/11/91 13106 Torture (coups et kalot): Forces Armées d'Haïti
30/11/91 13106 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
30/11/91 13106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PIERRE-LOUIS, Alphonse 45 M
05/04/94 15105 Torture (bastonnade): Attaché
05/04/94 15105 Détention (1 semaine): Attaché
05/04/94 15105 Atteinte à la liberté: Attaché
PIERRE-LOUIS, Davernanne - M
29/10/91 47101 Torture (physique et psychologique): Forces Armées d'Haïti
29/10/91 47101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE-LOUIS, Emmanuel - M
08/10/92 42100 Exécution sommaire: affiliation inconnue
PIERRE-LOUIS, Ernest 31 M
Baptiste, M.o.j.e.p''
30/10/93 12200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 12200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/93 12200 Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Attaché
PIERRE-LOUIS, Franck 39 M
Korde Comite Quartier
16/07/93 35100 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
16/07/93 35100 Torture (coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
PIERRE-LOUIS, Gerald 35 M
30/09/91 75500 Disparition: affiliation inconnue
PIERRE-LOUIS, Innocent 70 M
01/05/94 73100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
01/05/94 73100 Détention: Forces Armées d'Haïti
01/05/94 73100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PIERRE-LOUIS, Jean Jowel 34 M
Association Des Jeunes Devoues Pour Le Developpement De Cite Soleil
21/03/93 75701 Torture: FRAPH
21/03/93 75701 Détention (8 jours): FRAPH

21/03/93 75701 Extorsion (gdes 450): FRAPH
24/01/94 75701 Atteinte à la liberté: FRAPH
24/01/94 75701 Torture: FRAPH
24/01/94 75701 Détention (12 jours): FRAPH
27/03/94 75701 Tentative d'exécution: FRAPH
24/01/94 75701 Extorsion (gdes 1000): FRAPH
17/03/94 75701 Menaces et persécution: FRAPH

PIERRE-LOUIS, Jeff 5 M
17/03/94 75701 Torture: Civils armés
17/03/94 75701 Détention (3 jours): Civils armés

PIERRE-LOUIS, Jn Richard 21 M
RPPG (ti Kominote Legliz), Decide
27/08/94 93300 Atteinte à la liberté (manifestation de son mecontentement en groupe): autre, Chef de section, FRAPH
27/08/94 93300 Menaces et persécution (de torture): autre, Chef de section, FRAPH
27/08/94 93300 Atteinte aux biens (quelques cloturation de terre duquel lui appartenait): autre, Chef de section, FRAPH
18/07/94 93300 Détention: Chef de section
18/07/94 93300 Extorsion (gdes 50): Chef de section

PIERRE-LOUIS, Marie Yolaine 33 F
17/03/94 75701 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés

PIERRE-LOUIS, Moise 52 M
Comite Quartier Rue Cupidon
12/10/92 41200 Atteinte aux biens (maison détruite et pillée): affiliation inconnue
12/10/92 41200 Menaces et persécution: affiliation inconnue

PIERRE-LOUIS, Paulette 64 F
04/94 12100 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti

PIERRE-LOUIS, Richemond 32 M
23/02/92 31202 Exécution sommaire (par balles): Chef de section

PIERRE-LOUIS, Saint-luc 45 M
Eglise Baptiste, M.p.p. (depuis 1990)
23/12/91 22101 Torture (bastonnade, giffles): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
23/12/91 22101 Détention (3 jours chez adrien magny et a la caserne de hinche): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
23/12/91 22101 Extorsion (5 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

PIERRE-LOUIS, Sergo 20 M
18/07/94 93300 Détention: Chef de section
18/07/94 93300 Extorsion (gdes 50): FRAPH

PIERRE-LOUIS, Vernio – M
05/11/93 54302 Menaces et persécution (resp.: albert marcelin et kalemi senatus): Personnel de chef de section
05/11/93 54302 Détention (kalemi senatus): Personnel de chef de section
05/11/93 54302 Atteinte aux biens (responsable: albert marcelin, chef de section): Chef de section

PIERRE-LOUIS, Villaire 31 M
30/09/91 75701 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75701 Tentative d'exécution (1 balle au bras): Forces Armées d'Haïti

PIERRE-LOUIS, Windsor 36 M
09/03/92 75203 Torture: Attaché

PIERRE-MARC, Cecine – F
04/93 92104 Torture (fouetté): Chef de section
04/93 92104 Détention (1 journée): Chef de section, Personnel de chef de section
04/93 92104 Menaces et persécution: Chef de section

PIERRE-ULYSSE, Fanfan – M
08/94 35201 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
08/94 35201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

PIERRECIMA, Manes 28 M
06/92 21101 Torture (bastonnade: 256 coups; kalot marasse; djack; marche sur le corps; perte d'1 dui): Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
05/92 21101 Détention (1 journée): Attaché, Chef de section
05/92 21101 Extorsion (gdes 500): Attaché, Chef de section

PIERRECIUS, Pierecin – M
17/03/92 15200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
17/03/92 15200 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
17/03/92 15200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

PIERRELLUS, Antoine 63 M
10/93 14205 Atteinte aux biens (maison sacagée): Chef de section, FRAPH

10/93 14205 Menaces et persécution (tantative d'arrestion): Chef de section, FRAPH

PIERRELUS, Arcene 35 M
30/10/93 14205 Menaces et persécution (marronage): Forces Armées d'Haïti

PIERROT, Toto 53 M
28/09/92 75200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

PINCHINAT, Alteida 30 F
22/04/94 12106 Torture (bastonnade, fausse couche, coup de machette a la jambe): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (torture et meubles brises): Forces Armées d'Haïti

PIRRE, Lea – F
02/92 75202 Exécution sommaire (mort par suite des tortures): Civils armés
02/92 75202 Torture: Civils armés

PLACIDE, Merilien Antoine 43 M
12/12/91 11401 Torture (represailles): Forces Armées d'Haïti , Chef de section
12/12/91 11401 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti , Chef de section

PLACIUS, Dieufait 46 M
12/12/91 11401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
12/12/91 11401 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

PLACIUS, Emmanuel 55 M AJDD
12/12/91 11401 Torture (represailles): Forces Armées d'Haïti , Chef de section
13/12/91 11401 Menaces et persécution (tentative d'execution): Forces Armées d'Haïti , Chef de section
13/12/91 11401 Atteinte aux biens (plusieurs maisons incendiées): Forces Armées d'Haïti , Chef de section

PLACIUS, Gabriel 42 M
12/12/91 11401 Torture (represailles): Forces Armées d'Haïti , Chef de section
12/12/91 11401 Menaces et persécution (fuite en exil): Forces Armées d'Haïti , Chef de section

PLACIUS, Merien Antoine 44 M PDCH
13/12/91 11400 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti
13/12/91 11400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
13/12/91 11400 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

PLAISIL, Fenel 25 M Catholique
10/93 15203 Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti
10/93 15203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PLAISIONE, Jn. David 34 M Catholique, Mpmb, Opl
13/01/93 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
13/01/93 92107 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PLAISIR, Andrenor 30 M Secretaire General B.e.c. Thomazeau
14/10/91 72200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
14/10/92 72200 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
01/11/91 72200 Torture: Forces Armées d'Haïti

PLANCHER, Odilon Alias Bouki – M T.k. (tet Kole Tl Peyizan)
09/10/91 61407 Détention: Forces Armées d'Haïti
09/10/91 61407 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
10/91 61407 Détention: Forces Armées d'Haïti
10/91 61407 Tentative d'exécution (par balles): Forces Armées d'Haïti
10/91 61407 Atteinte aux biens (vol de denrées alimentaires et de bétail): Forces Armées d'Haïti

PLATEL, Andre 44 M
04/08/94 Détention: Forces Armées d'Haïti,Civils armés

PLATEL, Irline 30 F
05/08/94 81200 Détention: Forces Armées d'Haïti,Attaché
05/08/94 81200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Attaché

PLATON, Michel 34 M Jeune Chretien Engage Saj Depuis 87
08/06/92 81200 Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti,Attaché
08/06/92 81200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti,Attaché

PLEZIMOND, Micheline 42 M
17/12/91 81100 Torture (50 coups de rigwaz): Forces Armées d'Haïti
17/12/91 81100 Détention: Forces Armées d'Haïti

PLEZIMOND, Willie 33 M Sympathisant Lavalas Depuis 90, 100% Lavalas
30/09/91 75100 Détention: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/10/91 85101 Menaces et persécution: autre

PLIMONTE, Jean Roger 36 M
11/08/92 75200 Torture (djack, kalot marassa, peau percée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
11/08/92 75200 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché

PLUVIOSE, Antoine
14/06/94 84205 Détention: Forces Armées d'Haïti

PLUVIOSE, Jose 22 M
12/12/91 42100 Exécution sommaire: affiliation inconnue

PLUVIOSE TERCIUS, Guito 33 M Tête Kole/ Lavalas
30/10/93 41203 Menaces et persécution: Attaché

PLYMOUTH, Vladimir 24 M Komite Je Louvri Pou Demokrasi, Leziwa, Lavalas
02/92 32200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
02/92 32200 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
02/92 32200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

POIDVIEN, Pierre Leosnel 44 M Simpathisant Opl
24/09/93 84600 Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
24/09/93 84600 Détention: Forces Armées d'Haïti
24/09/93 84600 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

POINT DU JOUR, Marie Solange 46 F
13/08/92 84201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, autre
13/08/92 84201 Atteinte aux biens (valise avec registre et argent): Forces Armées d'Haïti, autre

POLEUS, Ti-roro 21 M
09/11/91 71104 Détention: Chef de section
09/11/91 71104 Torture: Chef de section

POLIMA, Polear 46 M
30/09/91 75500 Disparition: affiliation inconnue
30/09/91 75500 Détention: affiliation inconnue

POLIMICE, Augustin61 M
12/10/92 53200 Torture (kalot marassa et bastonnade: 33 coups): police
12/10/92 53200 Atteinte à la liberté: police
12/10/92 53200 Détention (2 jours): police
12/10/92 53200 Extorsion (gdes 150): police

POLIMIS, Edward 30 M Groupman 4x7
06/92 91107 Détention (1 nuit): Chef de section
06/92 91107 Extorsion (gdes 350): Chef de section

POLINE, Jean Robert 32 M Partisan D'aristide
07/03/92 71204 Menaces et persécution (lance des grenades lacrymogenes): Civils armés
07/03/92 71204 Atteinte aux biens: Civils armés

POLINIS, Guerda - F
22/03/93 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti

POLINIS, Versagnio 50 M
08/10/91 42100 Disparition: Attaché
08/10/91 42100 Détention: Attaché

POLYNICE, Elder 46 M P.d.c.h. /u T A B Union Des Travailleurs De Belle-anse
10/09/93 92400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/09/93 92400 Atteinte à la liberté (reunion "utab" interrompu): Forces Armées d'Haïti
22/11/93 92400 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti

POMPÉE, Jean Tonny 42 M N
22/09/94 85301 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

POMPILUS (SYLVESTRE), Marie Caryne 33 F F.n.c.d.
19/09/93 71200 Atteinte aux biens (ecole detruite): autre

POPO, Kenold 32 M Tkl, Krjs, Mpp
16/11/93 21101 Torture (djack, kalots marassa, marche sur le corps, bastonnade, perte de l'audition oreil): Forces Armées d'Haïti
16/11/93 21101 Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
16/11/93 21101 Extorsion (gdes 11500): Forces Armées d'Haïti
15/03/92 21101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/03/92 21101 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

POTEAU, Dimy 26 M
01/92 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti
01/92 75701 Détention: Forces Armées d'Haïti

POUSSIN, François 37 M Itapeg(inyon Travaye Peyizan Grigri); Lavalas
18/07/94 91200 Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
18/07/94 91200 Détention (4 Jours): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
18/07/94 91200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
18/07/94 91200 Extorsion (gdes 1600): Forces Armées d'Haïti

PPAPOULOUTE, Pressois 40 M TKL
25/01/92 47101 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
25/01/92 47101 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Civils armés
18/11/93 47101 Atteinte aux biens (maison deurolie): Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/11/93 47101 Menaces et persécution: Civils armés

PRADEL, Pierre Alex	34	M		
	05/08/94	93100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	13/03/93	93100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	28/11/91	93100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PRAXIS, Joseph	21	M		
	25/05/93	84200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PREDE, Thelius	–	M		
	10/94	41106		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	10/94	41106		Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/94	41106		Menaces et persécution (on lui fit creuser sa force): Forces Armées d'Haïti
	10/94	41106		Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti
PREDELUS, Meprelus	21	M		
	30/08/94	61407		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
PREDELUS, Saint-clair	–	M		
	30/08/94	61407		Torture (marche sur le corps, coups de crosse de fusil a la hanche, kalot marassa etc.): Chef de section
	30/08/92	61407		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	30/08/94	61407		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	30/08/94	61407		Atteinte aux biens: Chef de section
PREDESTIN, Mme Laures	60	F		
	30/09/92	14201		Exécution sommaire (suite a des tortures 8 jours apres): Civils armés
	30/09/92	14201		Torture (bastonnade, sur tout le corps): Civils armés
	30/09/92	14201		Détention (8 jours): Civils armés
	30/09/92	14201		Menaces et persécution: Civils armés
PRELIEN, Cundio	53	M	Escouade	
	30/10/92	81106		Torture (bastonnade: 60 coups, coups de lit en fer, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	30/10/92	81106		Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/10/92	81106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/10/92	81106		Atteinte aux biens (maison endommagée par des pierres): Forces Armées d'Haïti
PREMIER, Marie	–	F		
	03/92	75705		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
PREMILIEN, Gislaine	35	F		
	07/09/93	42100		Menaces et persécution (ayant entraînée la mort): Forces Armées d'Haïti
	07/09/93	42100		Torture (coup de crosse, giffle): Forces Armées d'Haïti
PRESENDIEU, Donatien	54	M	Lavalas.	
	02/10/94	45100		Torture (bastonnade: 50 coups): affiliation inconnue
PRESENDIEU, Dupuy	20	M		
	22/10/93	45100		Torture (bastonnade): Chef de section, Attaché
	22/10/93	45100		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
PRESIUS, Lafontant	28	M	Groupe Renaissance	
	27/09/93	41106		Torture (coups de crosse de fusils, de machettes, bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
	27/09/93	41106		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
	27/09/93	41106		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	27/09/93	41106		Atteinte aux biens (gdes 4000): Chef de section, Personnel de chef de section
PRESMIL, Gary	23	M		
	20/06/94	75701		Exécution sommaire: Civils armés
	20/06/94	75701		Atteinte aux biens: Civils armés
PRESUME, Daniel	25	M		
	17/09/92	14208		Détention (1 jour chez le chef de section): Chef de section
PRESUME, Feniel	27	M	Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
	17/09/92	14208		Détention (1 jour): Personnel de chef de section
	17/09/92	14208		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
PRESUME, Pradel	46	M		
	19/12/91	44300		Détention: Chef de section
	19/12/91	44300		Menaces et persécution: Chef de section
	19/12/91	44300		Torture (bastonnée): Chef de section
PREVAL, Anna Louise	30	F	TKL	
	28/08/93	47102		Menaces et persécution (fits): Chef de section
	28/08/93	47102		Extorsion (gdes 300): Chef de section
PREVAL, Oriol	20	M	Comite De Quartier De Tanas	
	10/91	45200		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	10/91	45200		Extorsion (gdes 3500): Forces Armées d'Haïti
PREVALUS, Odancy	50	F		
	30/09/91	12106		Torture (fractures, bras blessés, matraquage): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	12106		Atteinte aux biens (perte de sa marchandise): Forces Armées d'Haïti

PREVALUS, Pierre Claude 36 M
16/09/94 12200 Torture (tous les jours pendant 8 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
16/09/94 12200 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

PREVAUD, Emmanuel – M
30/10/93 92400 Torture (giffles, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 92400 Détention (15 minutes): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 92400 Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti

PREVELUS, Mezilais 38 M Tet Kole Ti Peyizan
30/09/92 62105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/09/92 62105 Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/09/92 62105 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/09/92 62105 Torture (coups de pieds dans le ventre, paralusie partielle): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/09/92 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

PREVIL, Bernadette 28 F
30/09/91 53305 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

PREVIL, Clermence 41 F Membre Tkl
30/09/91 41200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

PREVIL, Elicel 67 M Fille: Membre Tkl
27/10/93 41200 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti

PREVIL, Innocent 40 M T. K. L. De Kapou
01/92 53300 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
01/92 53300 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
02/92 53300 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

PREVIL, Marie Silotte 36 F TKL
27/10/93 41205 Menaces et persécution (de viol): autre
30/09/91 41205 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 41205 Menaces et persécution: autre, Forces Armées d'Haïti

PREVILON, Adeline 21 F
19/12/93 12106 Torture (une femme enceinte; ils l'ont frappe=> 2 enfants handicapes): Forces Armees d'Haïti, attaché

PREVILON, Celery 41 M Mpp (actuel Coordonnateur De Zone)/FNCD (il Etait Mandataire Au Election De 1990
22/09/92 22403 Torture (bastonnade): Attaché
22/09/92 22403 Détention: Attaché, FRAPH, autre
22/09/92 22403 Extorsion (gdes 600): Attaché, FRAPH, autre
25/07/93 22403 Menaces et persécution: Attaché
25/07/93 22403 Atteinte aux biens (maison demolie, vol de bétails): Attaché
24/07/93 22403 Détention: Attaché
24/07/93 22403 Menaces et persécution: Attaché

PREVILON, Chesnel 30 M Catholique, Bon Dieu Bon, S.o.j.p Et Agpad, Fncd
20/08/93 15204 Torture (kalots): Attaché
20/08/93 15204 Détention (quelques heures): Attaché

PREVILON, Nestor 49 M
01/08/94 41105 Exécution sommaire: Chef de section, Personnel de chef de section

PREVILON, Venizien 45 M KOPB
13/09/94 41105 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
13/09/94 41105 Extorsion (gdes 575): Chef de section, Personnel de chef de section

PREVILUS, Presler – M
22/04/94 12106 Torture (bastonnade: 125 coups, djack; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Détention (du 22/04/94 au 18/06/94): Forces Armées d'Haïti

PREVILUS, Resinette 38 F Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen
30/09/92 62105 Torture (coups de pied et bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
30/09/92 62105 Détention (12 heures): Chef de section, Personnel de chef de section
30/09/92 62105 Atteinte aux biens (destruction de sa maison et de tous ses biens): Chef de section, Personnel de chef de section

PREVIOUS, Genias 65 M
10/91 41200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

PRINCE, Alourde 41 F
10/94 72200 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat
10/94 72200 Extorsion (gdes 5400): Employé civil de l'Etat

PRINCIVIL, Alfred 31 M P.n.c.d.
01/10/91 51101 Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti

01/10/91 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/91 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PRINCIVIL, Princima 61 M OPD
11/91 53300 Torture (bastonnade et coup de cable electrique a la tête, bras fracture): Forces Armées d'Haïti
11/91 53300 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
11/91 53300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
11/91 53300 Extorsion (gdes 160): Forces Armées d'Haïti
PRINCIVILE, Roseleine 34 F
01/10/91 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PRINTEMPS, Joseph Eugene 44 M Groupement Paysan De Printemps, Partisan De Lavalas
16/08/94 91103 Menaces et persécution (que sa presence etait requise a la caserne): Attaché
16/08/94 91103 Extorsion (gdes 10 et vol du pantalon qu'il portait): Forces Armées d'Haïti, Attaché
PROFIL, Rosianne 19 F
22/04/94 12106 Tentative d'exécution (blessures par balles aux 2 jambes, handicapée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
PROFILDOR, Exilon 38 M
24/03/94 13100 Torture (ref # 6, coup de crosse): Forces Armées d'Haïti ,FRAPH
PROMPT, Clebert B. 25 M
23/05/92 23300 Torture (coups de poing, coups de pied): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
23/05/92 23300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
PROMPT, Eberger 50 M
23/05/92 23300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
23/05/92 23300 Atteinte aux biens (maison saccagée): Personnel de chef de section
PROPHETE, Albert 60 M
29/10/93 15204 Torture (kalot, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché,
29/10/93 15204 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché
29/10/93 15204 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
PROPHETE, Belony 24 M Association Paysan Womari Barou (apwom)
16/12/91 52300 Torture (kalot marassa et bastonnade: 30 coups): police, Personnel de chef de section
16/12/91 52300 Détention: police, Personnel de chef de section
28/08/92 52300 Menaces et persécution: police, Personnel de chef de section
PROPHETE, Bernovil 38 M Ogpk (organizasyon Group Popile Karis)
07/94 54102 Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
07/94 54102 Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti
08/94 54102 Détention (1journée): Forces Armées d'Haïti
08/94 54102 Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti
PROPHETE, Edouard 52 M
15/10/94 12300 Atteinte aux biens (maison ciblée de pierres): affiliation inconnue
PROPHETE, Elie 25 M Association Des Jeunes Patriotes De Karis, Comite De Quartier Cite Champin
01/93 75201 Torture: Civils armés
PROPHETE, Enol 33
02/10/91 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PROPHETE,
08/92 52300 Atteinte aux biens (vol de son bétail): police, Personnel de chef de section
PROPHETE, Patrice 28 M Aco (action Catholique Ouvriere)
16/11/91 54102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
16/11/91 54102 Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
05/06/93 54102 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
05/06/93 54102 Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
PROPHETE, Theonore 44 M Organisation Tête Kole
26/09/92 41203 Détention: Chef de section
26/09/92 41203 Menaces et persécution: Chef de section
26/09/92 41203 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
19/11/91 41203 Menaces et persécution: Attaché
PROSPER, Frederique 37 M
12/93 53200 Torture (fouette pendant 30 minutes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/93 53200 Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/93 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
PROSPER, Guilene 32 F
16/12/92 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
PROSPER, Jackson 35 M
10/91 42100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
PROSPER, Julia 36 F

		29/09/92	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
PROSPER, Welius	29	M		Lavalas	
		27/06/92	21102		Torture (ligote, bastonnade): Chef de section, Attaché
		27/06/92	21102		Détention (2 jours a la caserne): Chef de section, Attaché
		27/06/92	21102		Atteinte aux biens (maison demolie): Attaché
PROSPERE, Eddy	23	M		Mopeb (mouvement Organisation Payesan Bayaha)	
		22/11/93	51203		Détention (12 heures): Civils armés, Forces Armées d'Haïti
		22/11/93	51203		Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
PROSPERE, Thercius		25	M		Groupe Racine
		20/12/91	53200		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		20/12/91	53200		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
		22/12/91	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/12/91	53200		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
		11/10/94	53200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		11/10/94	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/10/94	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
PROVILON, Sauveur	43	M			
		25/10/93	11301		Détention (12 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
PROVINCE, Jean	34	M		MPNKP	
		25/09/94	22302		Extorsion (gdes 250, maison detruite): FRAPH
PRUD HOMME, Gesner		26	M		
		10/91	52101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
PRUSSIEN, Delmas	–	M			
		03/06/92	84602		Torture (mains et pieds lies pendant 2 heures): Forces Armées d'Haïti
		03/06/92	84602		Détention: Forces Armées d'Haïti
PUVERGER, Gelas	33	M			
		09/94	81100		Détention (11 jours): Forces Armées d'Haïti
PYE LIFA,	–	M			
		07/94	32300		Torture (bastonnade): FRAPH
		07/94	32300		Détention (1 heure): FRAPH
PYRAM, Fritzner	32	M		Mpmb. Opl	
		14/08/93	92100		Torture (coups de revolver a la tête): Personnel de chef de section
		14/08/93	92100		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		06/08/93	92100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Personnel de chef de section
QUELON, Jacques	32	M			
		15/02/92	41200		Torture: Personnel de chef de section
		15/02/92	41200		Détention: Personnel de chef de section
		15/02/92	41200		Atteinte aux biens (porte de la maison brisée): Forces Armées d'Haïti
QUESTEL, Maxime	26	M		Mouvement Paysan Paroisse Ravine Trompette/lavalas	
		01/10/91	46103		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
		15/11/91	46103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RABOIN, Etronne	–	M			
		03/03/92	91107		Torture: Forces Armées d'Haïti
		03/03/92	91107		Détention: Forces Armées d'Haïti
		03/03/92	91107		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
RAMAIN, Odigene	Mme	–	F		
		11/93	54303		Extorsion (gdes 50): Chef de section
		11/93	54303		Menaces et persécution: Chef de section
RAMIL, Pierre	–	M			
		14/06/94	84205		Détention: Forces Armées d'Haïti
		14/06/94	84205		Torture: Forces Armées d'Haïti
RAMO, Edme	39	M		Kob/kach/opl/responsable De Journal "kaltou Totou"	
		22/09/92	91100		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
		22/09/92	91100		Atteinte à la liberté (responsable du journal "kaltou totou"): Forces Armées d'Haïti
		22/09/92	91100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RAMON, Jean	-	M			
		23/06/94	81204		Torture (2 kalot marassa): FRAPH, Autre
		23/06/94	81204		Atteinte aux biens: FRAPH, Autre
RANDEL, Ameane	50	M		President Dieu Kapab De Chardonniere Depuis 90, Lavalas Depuis 90	
		20/06/93	82102		Torture (bastonnade: 55 coups): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		20/06/93	82102		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		26/06/93	82102		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		26/06/93	82101		Atteinte aux biens (vol gdes 6000): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
RANDEL, Edel	45	M		Coordonnateur Mouivement Paysan	
		26/06/93	82102		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

RAOUL, Mme Guillaume 54 F
07/93 42100 Détention: affiliation inconnue

RAPHAEL, Apolius – M
04/94 63101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
04/94 63101 Détention: Forces Armées d'Haïti

RAPHAEL, Dieudonne 37 M Partisan Du President Aristide
13/12/91 11401 Atteinte aux biens (maison et bétail): Employé civil de l'Etat , Attaché
13/12/91 11401 Menaces et persécution (exterieur): Employé civil de l'Etat , Attaché

RAPHAEL, Dilius Prosper 42 M APOWM
16/12/91 52300 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
07/02/92 52300 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
07/02/92 52300 Atteinte aux biens (destruction de sa maison, vol de son bétail et de ses recoltes): Chef de section, Personnel de chef de section

RAPHAEL, Ecrisia 65 F
17/10/93 47100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
17/10/93 47100 Atteinte aux biens (maion pillée): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section

RAPHAEL, Elestain 67 M
13/02/92 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti ,Attaché

RAPHAEL, Gerard 32 M Comite Quartier De Fort St Michel
16/12/93 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
16/12/93 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
16/12/93 42100 Atteinte aux biens (600 gourdes, juge de paix): Forces Armées d'Haïti

RAPHAEL, Henry 25 M (oddl) Organisation Pour Le Developpement De Detour Laborde
07/12/93 12100 Torture (bastonnades, kalots, marche sur le corps): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
07/12/93 12100 Détention (23 jours caserne): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
23/09/94 12100 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

RAPHAEL, Henry 25 M
29/10/93 12100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

RAPHAEL, Henry 25 M
13/02/92 12100 Torture (6 kalots, bastonnade: 46 coups): Forces Armées d'Haïti ,Attaché
13/02/92 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti ,Attaché

RAPHAEL, Ilestin 77 M Asosyasyon Komite Pou Devlopman De Toulabod
25/10/93 12101 Menaces et persécution (foullles et perquisition): Forces Armées d'Haïti, Attaché
29/10/93 12101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
29/10/93 12101 Détention (20 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
29/10/93 12101 Atteinte aux biens (vol de gdes 15000): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/11/93 12101 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/11/93 12101 Extorsion: Forces Armées d'Haïti, Attaché

RAPHAEL, Ilestin 76 M
29/10/93 12100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

RAPHAEL, Joseph 63 M
01/94 53200 Torture (bastonnade: 2 coups a l'epaule droite et roulement sur le sol dans la salle): Forces Armées d'Haïti

RAPHAEL, Joseph 21 M
22/04/94 12106 (saccage et pillage de la maison): affiliation inconnue

RAPHAEL, Lionel 34 M Partisan Aristide
29/10/93 12100 Torture (coup de machette, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 12100 Détention (1 mois et 8 jrs. caserne gonaives): Forces Armées d'Haïti
29/10/93 12100 Extorsion (gdes 3200): Forces Armées d'Haïti

RAPHAEL, Lionel 34 M
13/02/92 12100 Torture (djack, mains liées, battu a rache, bastonnade): Forces Armées d'Haïti , Attaché
13/02/92 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti , Attaché

RAPHAEL, Moise 30 M ODDL
15/03/93 12100 Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
13/02/92 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

RAPHAEL, Tarcilien – M
24/04/94 63101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti,Chef de section, Employé civil de l'Etat
24/04/94 63101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Chef de section, Employé civil de l'Etat

RAPHAEL, Tresius 32 M
13/02/92 12100 Torture (6 kalots): Forces Armées d'Haïti , Attaché

RAPHAEL, Trezius 32 M Oddl (oganizasyon Devolpman Detou Labod)

		27/01/92	12101		Torture (bastonnades, kalot): Forces Armées d'Haïti , Attaché
		27/01/92	12101		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti , Attaché
		27/01/92	12101		Atteinte aux biens (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti , Attaché
		29/10/93	12101		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti , Attaché
RAPHAEL, Vitalen	57	M		Tet Ensanm	
		15/10/94	84403		Menaces et persécution: FRAPH, autre
		15/10/94	84403		Atteinte aux biens (vol de gdes 1500, maison incendiée, vol de documents): FRAPH, Civils armés, autre
RATEAU, Jean Jackson		38	M		
		16/10/91	75700		Torture: police
		16/10/91	75700		Détention: police
RATEAU, Jean Ulrick		36	M		RADEB
		16/10/91	75700		Torture (kalot marassa; marche sur le corps; bastonnade; perte de 3 dents): police
		16/10/91	75700		Détention (22 jours): police
		16/10/91	75700		Atteinte aux biens (maison saccagée): police
RATHON, Gustave	33	M		Acqp-vtc, Fncd	
		23/04/92	74300		Torture (coups de crosse de fusil sur la tête): Forces Armées d'Haïti
		23/04/92	74300		Détention: Forces Armées d'Haïti
		23/04/92	74300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
RAY, Bob	–	M			
		17/10/92	74300		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
RAYMOND,	36	M			
		30/09/91	75700		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
		30/09/91	75700		Tentative d'exécution (une balle au dos): affiliation inconnue
RAYMOND, Andre	40	M			
		21/10/93	85201		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		21/10/93	85201		Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
RAYMOND, Claume	37	M		Tkl Et Asso Jeunes Catholiques Limbe (ajcl)/federa Des Jeunes Populaires Engages	
		09/04/92	45200		Torture (trois calottes, bastonnade, deux coups de barre de fer): Chef de section, Attaché
		09/04/92	45200		Détention: Chef de section, Attaché
		09/04/92	45200		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
		09/04/92	45200		Atteinte aux biens (porte et meubles brises): Chef de section, Attaché
RAYMOND, Enes	35	M		T.K.L.	
		18/05/92	21202		Torture (ligote, coup de crosse de fusil sous le ventre, giffles, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		18/05/92	21202		Détention (2 nuits en prison): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		18/05/92	21202		Atteinte aux biens (ane tue): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
RAYMOND, Friderme		37	M		Akdd (asosyasyon Kombit Detours Laborde
		15/08/93	12101		Torture (bastonnade, kalot, marche sur le corps): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		15/08/93	12101		Détention (4 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
RAYMOND, Louisanor		49	M		Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre
		17/03/93	22101		Tentative d'exécution (3 jours): Personnel de chef de section
		17/03/93	22101		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
		17/03/93	22101		Extorsion (gdes 2450 et vol de documents, de bétail, de marchandise): Personnel de chef de section
RAYMOND, Maena Lie		30	F		
		05/01/92	75513		Torture (kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		05/01/92	75513		Détention: Forces Armées d'Haïti
RAYMOND, Mercius		–	M		A.j.d.d. Association Jeune Democrate Drouin
		05/03/92	11401		Atteinte à la liberté (local d'organisation saccage): Chef de section
RAYMOND, Rossini	38	M		Comite De Quartier De Port-margot (secretaire)	
		23/10/93	41200		Torture (djack): Attaché , FRAPH
		23/10/93	41200		Détention: Attaché , FRAPH
RAYMOND, Sycbrenord		35	M		O.p.d. Organisation Paysan De Dumas
		15/01/94	51201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		15/10/93	51201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RAYMOND, Wilner	29	M			
		05/01/92	75513		Torture (kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		05/01/92	75513		Détention: Forces Armées d'Haïti
RAYMOND, Wilner	28	M			
		06/01/92	75500		Torture (problemes a l'oeil gauche): FRAPH
RAZADE, Anatis	80	M			
		10/92	14100		Menaces et persécution: Chef de section,Personnel de chef de section
		10/92	14100		Atteinte aux biens: Chef de section,Personnel de chef de section

RAZADE, Seramo Anatis 35 M Catholique (tkl)/tête Ensemble
10/92 14100 Torture (bastonnade: 10 coups baton): Chef de section , Personnel de chef de section
10/92 14100 Extorsion (950 goudes): Chef de section , Personnel de chef de section

REBECCA, Valery – M
24/08/92 84000 Détention (2 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
24/08/92 84000 Atteinte à la liberté (reunion de priere): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
24/08/92 84000 Menaces et persécution (rase sa barbe): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

REBEL, Tecilia 61 F
30/09/91 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

REGES, Joseph Henry 33 M Sympatisant Lavalas
19/09/92 84502 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
19/09/92 84502 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
19/09/92 84502 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

REGIS, Dacius 49 M
02/10/91 53400 Torture (bastonnade, coups de fusil ayant entraine l'extraction d'une dent): Forces Armées d'Haïti

REGIS, Francois 67 M
12/92 41200 Torture (calotte): Forces Armées d'Haïti
12/92 41200 Atteinte aux biens (fouille): Forces Armées d'Haïti

REGIS, Fresny 30 M
18/10/92 42100 Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
18/10/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti

REGIS, Montreuil 35 M Travaux Publics
06/10/93 42100 Disparition: Civils armés
06/10/93 42100 Atteinte aux biens (vol, maison cambriolée): Civils armés

REGIS, Remondson Enol 26 M Mouv Paysan Kare
01/09/93 42100 Torture (bastonnade giffles): Attaché

REGIS, Yannick – F
09/12/91 41200 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti

REGISTE, Gustav 45 M
12/10/94 24300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

REGISTE, Prud'homme 28 M Obp (organisation Paysan Bedoux)
10/91 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
18/03/92 51101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

REGISTRE, Dieugrand – M
29/03/93 12100 Atteinte à la liberté (de reunion, d'expression): Forces Armées d'Haïti , FRAPH

REGISTRE, Jocelyne 33 F
03/92 75701 Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue

REGISTRE, Roseline 19 F JPC
07/07/93 53400 Torture (kalot marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
07/07/93 53400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/07/93 53400 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

REGOUIS, Jn Bernard 16 M
09/10/91 75400 Torture (bastonnade, coup de pied, de poing): Forces Armées d'Haïti
09/10/91 75400 Détention: Forces Armées d'Haïti

REGUIS, Jn. Marie 19 M
09/10/91 75400 Torture (bastonnade, coups de pied, coups de poing): Forces Armées d'Haïti

REINE, Marie Marseille 38 F Plateforme Delmas 4
03/10/91 75200 Torture: Civils armés
03/10/91 75200 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
03/10/91 75200 Atteinte aux biens (vol): Civils armés

REJOUIT, Jacqueline 57 F
03/10/91 75700 Torture: police

RELIUS, Lucien 47 M Konbit Voye Je, Choral De L'eglise Coeur De Marie
01/10/91 84204 Torture (bastonnade, coup de fusil, de pied): police, Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti

REMAY, Dieupanord 35 M
30/09/91 75500 Tentative d'exécution: affiliation inconnue
30/09/91 75500 Torture: affiliation inconnue
30/09/91 75500 Menaces et persécution: affiliation inconnue
30/09/91 75500 Atteinte aux biens: affiliation inconnue

REME, Brenor 52 M Groupement Paysan De Pierre Louis
06/92 93504 Atteinte aux biens (a vendu la tere de la victime a d'autres): FRAPH , Forces Armées d'Haïti

REMILIEN, Michel Andre 23 M Federation Eleve Jeremie
01/92 34100 Torture (bastonnade; manger dans une rigole d'eau sale;): Forces Armées d'Haïti

		01/92	34100		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
REMILUS, Denis	8	M			
		04/94	12106		Torture (bastonnade; reste handicapé): FRAPH
REMILUS, Desama	35	M		MITPA	
		30/10/93	12106		Torture (bastonnades; blessures): FRAPH
		04/94	12106		Menaces et persécution (d'arrestation): FRAPH
		04/94	12106		Extorsion (gdes 300): FRAPH
REMILUS, Louis Fana		30	M		
		31/10/93	14205		Torture (bastonnade a la tête): FRAPH, Chef de section
		04/93	14205		Torture (bastonnade): FRAPH
		04/93	14205		Détention (4 heures): FRAPH
REMILUS, Wilson	32	M		Mpp Membre	
		23/05/93	22300		Atteinte aux biens (maison détruite): Forces Armées d'Haïti
		23/05/93	22300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
REMY, –		M			
		05/08/92	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti , FRAPH
REMY, Cleroul	–	M			
		06/94	34200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		06/94	34200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		06/94	34200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
REMY, Cleroul	20	M			
		16/09/94	34200		Détention: Forces Armées d'Haïti
REMY, Emile	72	M			
		26/10/93	84401		Torture (bastonnade, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		26/10/93	84401		Détention: Forces Armées d'Haïti
REMY, Franck	54	M		Lavalas, Fncd	
		12/91	91100		Torture (calottes): Chef de section
		12/91	91100		Détention (7 jours): Chef de section
		12/91	91100		Menaces et persécution: Chef de section
		14/10/94	91100		Torture (bataille avec la victime): Chef de section
		14/10/91	91100		Menaces et persécution: Chef de section
REMY, Guimy	–	M			
		06/94	34200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		06/94	34200		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		06/94	34200		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti
REMY, Guymy	26	M			
		16/09/94	34200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		16/09/94	34200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		16/09/94	34200		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
REMY, Imane	35	M			
		06/02/92	21202		Torture (un coup de pique): Forces Armées d'Haïti
REMY, Jean Frelot	31	M		President De (union Nationale Pour Le Changement Sud)	
		21/03/92	84200		Torture (bastonnade; djack): Forces Armées d'Haïti
		21/03/92	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti
REMY, Jonel	32	M		Mpm Et Mpc	
		05/08/92	84200		Détention (11 jours): Forces Armées d'Haïti
REMY, Joseph	31	M		Lavalas	
		19/05/93	21202		Torture: Forces Armées d'Haïti
		12/05/93	21202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		12/05/93	21202		Atteinte aux biens (maison demolie): Forces Armées d'Haïti
REMY, Leraman	30	M		Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen	
		10/07/93	62105		Torture (djack;bastonnade;marche sur le corps; kalot marassa etc..): Chef de section, Personnel de chef de section
		10/07/93	62105		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
REMY, Mie Lucie Ducilia		43	F		Association Tête Ensemble Par Le Changement
		20/06/94	84204		Détention: Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		20/06/94	84204		Atteinte aux biens: Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		07/94	84204		Menaces et persécution (un civil arme): Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
REMY, Moclair	22	M		Mprl(mouvman Peyizan De Rivière Trompette);	
		01/05/93	46107		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
		01/05/93	46107		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		01/05/93	46107		Extorsion (gdes 100): Chef de section, Personnel de chef de section
REMY, Yolene	32	F			
		12/91	35100		Torture (bastonnade/ kalot marassa): FRAPH
		12/91	35100		Détention: FRAPH
		12/91	34100		Atteinte aux biens (biens voles): FRAPH

RENAUD, Rico	35	M		
	31/12/91	41200		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	31/12/91	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
RENDEL, Olnerl	–	M	MPNKP	
	06/94	84301		FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	06/94	84301		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	06/94	84301		Atteinte aux biens (vol de bétail): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
RENE, Bergemanne	30	M		
	12/03/92	75701		Torture: Civils armés
RENE, Bertha	58	F	Partisan Aristide	
	11/91	34100		Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	11/91	34100		Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
	11/91	34100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RENE, Derilien	62	M		
	10/91	75200		Exécution sommaire: affiliation inconnue
RENE, Dieurilien	–	M	Tet Kole Ti Peyizan	
	11/92	61401		Torture (bousculade, giffles): Personnel de chef de section, Chef de section
	11/92	61401		Détention (+ jours): Personnel de chef de section, Chef de section
	11/92	61401		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Chef de section
	11/92	61401		Extorsion (maison percée): Personnel de chef de section, Chef de section
RENE, Dieurilien Mme	–	F		
	11/92	61401		Détention (+ minutes): Personnel de chef de section, Chef de section
	11/92	61401		Extorsion (gdes 400): Personnel de chef de section, Chef de section
RENE, Gisele	50	F		
	12/03/92	75701		Torture: Civils armés
RENE, Lebrun	64	M		
	10/91	75200		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
RENE, Marie Sylvia	35	F	Ffi(organisation Pour Les Femmes); Fncd	
	15/10/93	75701		Torture (1 balles au pied): Civils armés
	15/10/93	75701		Viol et/ou abus sexuel (5 hommes): Civils armés
	15/10/93	75701		Menaces et persécution: Civils armés
	15/10/93	75701		Atteinte aux biens (vol de tv/ radio): Civils armés
RENE, Massenel	25	M		
	04/03/92	34101		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	04/03/92	34101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
	04/03/92	34101		Torture (kalot marassa coup de pied,bastonnade marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
RENE, Moise	30	M	APVT	
	30/10/93	53200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RENE, Norelis	34	M		
	02/92	54200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RENE, Odius	42	M	T.k.l, Mpp(mouvman Peyizan Papay),	
	20/12/91	21100		Torture (bastonnade, marche sur le corps , kalot marassa , djack): Forces Armées d'Haïti
	20/12/91	21100		Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti
RENE, Weschnel	43	M	Tkl/feba (federation Enseignant Base Artibonite)	
	16/12/91	15200		Menaces et persécution (de mort, tent. arrestation): Forces Armées d'Haïti
	16/12/91	15200		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
	17/11/91	15200		Menaces et persécution (de mort, tent. d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
	17/11/91	15200		Atteinte aux biens (documents, maison pillée): Forces Armées d'Haïti
RENELUS, Manius	22	M		
	25/09/92	53300		Tentative d'exécution: Chef de section
	25/09/92	53300		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	25/09/92	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	28/09/92	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	28/09/92	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	07/93	53300		Torture (kalot marassa, coups de crosse de revolver a la tête): Forces Armées d'Haïti
RENOIS, Lahens	62	M		
	12/09/92	24300		Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	12/09/92	24300		Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
RENOIS, Mme Lahens	–	F		
	12/09/92	24300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RENOIS, Rodrigue	50	M		
	10/91	52301		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

RENOIT, Rodrigue	60	M			
	30/09/91		52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91		52300		Atteinte aux biens (maison pillée et brisée, vol de ses animaux): Forces Armées d'Haïti
RENOIT, Ti Jo	28	M		Lavalas	
	11/12/93		32300		Torture (bastonnade; coups de couteau): FRAPH
	11/12/93		32300		Atteinte à la liberté: FRAPH
	11/12/93		32300		Menaces et persécution: FRAPH
RENOLD, Laurent	–	M			
	24/07/93		93100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
RENORT, Pierrelus	51	M			
	28/12/91		52300		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	28/12/91		52300		Atteinte aux biens (destruction de son jardin et abbatement de ses animaux): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti, Chef de section
RENOUS, Olivia	25	F		Gwoup Fanm Pawas Pitche "pwomosyon Fanm", Tkl, Mouvement Jeunesse	
	10/08/94		81204		Torture (bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	10/08/94		81204		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	10/08/94		81204		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	02/09/94		81204		Menaces et persécution: FRAPH
RENOUS, Robert	30	M			
	06/92		81208		Menaces et persécution: FRAPH
RENOUS, Robert	31	M		Opkop, Lavalas Partisan,	
	30/05/92		81204		Menaces et persécution (actes de persecution par des hommes armes): Forces Armées d'Haïti ,Attaché
	30/05/92		81202		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti ,Attaché
	30/05/92		81202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti ,Attaché
RENUS, St Anise	–	F			
	09/93		14206		Détention: Chef de section
	09/93		14206		Torture: Chef de section
RESIDOR, Lanose	29	M		Opl En 1991	
	20/10/93		85204		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RESIDOR, Moise	49	M			
	26/10/93		85201		Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	26/10/93		85201		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	26/10/93		85201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
RESILIEN, Floreile	52	F		Groupement Paysans Ravine Trompette	
	09/10/93		46103		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
	09/10/93		46103		Menaces et persécution: affiliation inconnue
	09/10/93		46103		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
	10/93		46103		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
RESIR, Sisette	–	F		Relevement; Mouvement Developpement Gobert	
	14/12/91		46201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section , Personnel de chef de section
RESUMA, Innocent	38	M		MPP	
	30/10/93		22300		Torture (ligote et battu): FRAPH
	30/10/93		22300		Détention (bureau de fraph): FRAPH
	29/10/93		22300		Menaces et persécution: FRAPH
REVEIS, Elude	37	F		Comite De Quartier, Groupe De Femmes	
	10/93		42103		Torture (calottes): Forces Armées d'Haïti
	10/93		42103		Atteinte aux biens (vol gdes 4100): Forces Armées d'Haïti
REVIL, Carmi	25	M			
	20/02/94		75202		Disparition: affiliation inconnue
REVOLIS, Richard	–	M			
	05/04/93		24301		Torture (bastonnade, kalot marasse): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	05/04/93		24301		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	05/04/93		24301		Extorsion (gdes 2500, maison detruite): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
REVOLUS, Rozena	24	F			
	20/02/94		75100		Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
RICHARD, Alix	44	M		Protestant/pe. Pla. Mar.	
	30/10/93		92202		Menaces et persécution: FRAPH
RICHARD, Dilius	26	M		President Au Nom De L'eternel	
	12/09/93		41100		Torture: Attaché
	12/09/93		41100		Menaces et persécution: Attaché
	12/09/93		41100		Atteinte aux biens (gdes 750): Attaché
RICHARD, Ghislaine	Aristyl	45	F		
	13/08/92		84201		Torture (kalot marassa, coups de fusil, coups de pied): Forces Armées d'Haïti

		13/08/92	84201		Détention: Forces Armées d'Haïti
RICHARD, Jean Claude	52	M			
		19/01/93	34100		Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti, autre
		19/01/93	34100		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti, autre
RICHARD, Marie	38	F		MCC	
		28/09/93	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	42100		Atteinte aux biens (maison brisée): Forces Armées d'Haïti
RICHARD, Mona	37	F		Volontaires Du Christ	
		03/10/91	42100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/10/91	42100		Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
RICHARD, Monard	37	F		M.C.C.	
		30/09/91	42100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		03/10/91	42100		Torture (bastonnade violent): affiliation inconnue
		03/10/91	42100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		03/10/91	42100		Atteinte aux biens (pillage de la maison): affiliation inconnue
RICHARDSON, Windzor	35	M		Jeunesse Dynamique; Comite E Quartier	
		18/11/93	61400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		19/11/93	61400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RICHE, Egny	26	M			
		07/93	62100		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		07/93	62100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
RICHE, Pierre	45	M		A.p.v.t.	
		23/06/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		12/91	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		12/91	53200		Détention (20 jours): Employé civil de l'Etat
RICHELIEU, Emile	78	M		Ti Komite Legliz.	
		23/05/93	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		23/05/93	53200		Atteinte aux biens (maison endommagée): Forces Armées d'Haïti
		23/05/93	53200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		23/05/93	53200		Torture (djack,kalot marassa, marche sur le corps et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
RICHEMA, Benoit	50	M			
		12/93	75701		Torture (perdu 1 oeil gauche): affiliation inconnue
		12/93	75701		Détention: affiliation inconnue
		12/93	75701		Extorsion (gdes 500): affiliation inconnue
RICHEMEOND, Merizien	38	M		Organisation Paysan De La Tasse	
		06/93	51101		Torture (kalot marassa, extraction de deux dents, marce sur le corps, bastonnade,): affiliation inconnue
		06/93	51101		Détention: affiliation inconnue
		09/93	51101		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		09/93	51101		Torture (bastonnade: 3 coups et frottement de sa bouche sur le sol): affiliation inconnue
		09/93	51101		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
		06/93	51101		Extorsion (gdes 550): affiliation inconnue
RICHES, Joseph	55	M		Mouvman Peyizan Ste Suzanne	
		12/91	53303		Détention: Chef de section
		12/91	53303		Atteinte à la liberté: Chef de section
RICHESSE, Mediken	25	F			
		12/91	53300		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		12/91	53300		Extorsion (gdes 540): Chef de section, Personnel de chef de section
RICHESSE, Monnes	65	M		Groupe Lumiere	
		11/91	53300		Détention (2 jours): Chef de section
		11/91	53300		Extorsion (gdes 25): Chef de section
RICHESSE, Monnes	Mme	–	F		
		11/91	53300		Torture (kalot marassa): Chef de section
RICHET, Christian	34	M		Mouvement Paysan Dondon	
		23/11/91	47101		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
RIGAUD, Etienne	–	M			
		11/12/91	51200		Torture (bastonnade: 22 coups sur une seule fesse): Forces Armées d'Haïti
		11/12/91	51200		Détention (8 heures): Forces Armées d'Haïti
		12/09/92	51200		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
RIGAUD, Etienne	–	F			
		12/09/92	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
RIVAGE, Clebert	62	M			
		08/09/93	75200		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
		08/09/93	75200		Menaces et persécution: affiliation inconnue

RIVIERE, John 24 M
09/94 53200 Torture (kalot marassa, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
09/94 53200 Détention: Forces Armées d'Haïti
09/94 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
09/94 53200 Atteinte aux biens (maison pillée, perte de sa radio, de bétail et de ses vetements): Forces Armées d'Haïti

RIVIERE, Petion – M
23/11/92 41200 Disparition: affiliation inconnue

RIVIERE, Ronel 37 M
27/07/92 53402 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade: 11 coups): affiliation inconnue
27/07/92 53402 Détention: affiliation inconnue
27/07/92 53402 Extorsion (gdes 2050): affiliation inconnue

RIVIERE, Rose-marie 21 F
02/10/91 53400 Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
20/05/94 53400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

RIVIL, Mezilien 40 M Voisin D'un Membre De Tet Kole Ti Paysan
12/11/93 23300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
12/11/93 23300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

ROBASSON, Patrick – M
01/11/92 92200 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti ,FRAPH
01/11/92 92200 Atteinte à la liberté (venait de tenir une reunion): Forces Armées d'Haïti ,FRAPH

ROBERT, Jean – M
03/01/94 44100 Torture: Forces Armées d'Haïti
03/01/94 44100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

ROBERT, Ulysse – M
14/06/94 84205 Exécution sommaire (en prison): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Torture (bastonnade, djack attache avec les autres prisonniers): Forces Armées d'Haïti
14/06/94 84205 Détention (decede apres le 10/08/94): Forces Armées d'Haïti

ROBUSTE, Laveaux 36 M
30/05/92 81204 Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
30/05/92 81204 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
30/05/92 81204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
09/08/94 81204 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

ROBUSTE, Maurice 37 M
08/94 81204 Atteinte à la liberté (refuse de faire partie du fraph): FRAPH
08/94 81204 Menaces et persécution: FRAPH

ROCK, Analia 47 F Modere(mouvement Democratique Revolutionnaire)
28/11/91 24103 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
28/11/91 24103 Détention (8 heures): Forces Armées d'Haïti

ROCK, Clement 26 M
25/06/94 42100 Disparition: affiliation inconnue

ROCK, Jean Baptiste – M
30/10/93 42100 Disparition: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 42100 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil, monte sur son corps): Forces Armées d'Haïti

RODNEY, Alberto 26 M
05/10/91 75202 Disparition: Forces Armées d'Haïti
05/10/91 75202 Torture: Forces Armées d'Haïti
05/10/91 75202 Détention: Forces Armées d'Haïti

RODNEY, Deautone 69 M Tet Kole
25/05/93 42100 Menaces et persécution: Attaché

RODNEY, Madeleine 29 F
05/10/91 75202 Torture: Forces Armées d'Haïti

RODNEY, Patrick 26 M Combite Comme Il Faut
01/10/91 74200 Menaces et persécution (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti, police
01/10/91 74200 Atteinte aux biens (maison incendiée): Attaché, Forces Armées d'Haïti, police
06/01/92 74200 Détention: police
06/01/92 74200 Menaces et persécution: police

RODRIGUE, Alfred 50 M
09/92 42100 Atteinte aux biens (bateau ecrase vol de bijoux): Forces Armées d'Haïti
09/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
09/92 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti

RODRIGUE, Venise 28 F
12/02/93 22400 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché

ROGER, Panosky 22 M K.o.r.c.l.a.p., O.r.g.c.l.g.p

		11/02/92	74302		Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		11/02/92	74302		Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/02/92	74302		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		05/03/93	74302		Torture: FRAPH
		05/03/93	74302		Détention: FRAPH
ROI, Lesly	–	M			
		29/10/93	93401		Détention: FRAPH
ROMAIN, Benito	48	M		Justice Et Paix	
		23/03/93	34100		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		23/03/93	34100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
ROMAIN, Iranie	70	F			
		01/10/91	74200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ROMAIN, Marie Lolotte		46	F		Relevement, Mouvement Developpement Gobert
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti , Chef de section , Personnel de chef de section
ROMAIN, Milcon	–	M			
		26/12/93	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
ROMAIN, Odigene	50	M		Tet Kole De Carosse	
		19/11/93	54303		Menaces et persécution: Chef de section
		19/11/93	54303		Détention (une nuit): Chef de section, Personnel de chef de section
ROMAIN, Olibrice	35	M			
		10/93	14206		Détention (quelques heures): Attaché, Chef de section
		10/93	14206		Atteinte à la liberté: Attaché, Chef de section
		10/93	14206		Atteinte aux biens (vol de bétail): Attaché, Chef de section
ROMAIN, Porsper	41	M		Association Planteurs Et Eleveurs De Desdunes	
		25/10/92	11300		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
ROMAIN, Vilnord	53	M		Organisation Des Paysans Populaires De Borne	
		30/09/91	81109		Torture (mains liées): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	81109		Détention: Forces Armées d'Haïti
		20/08/94	81109		Torture (mains lies): Forces Armées d'Haïti
		20/08/94	81109		Détention: Forces Armées d'Haïti
ROMAIN, Wilson	38	M		Lavalas F.n.c.d	
		04/12/93	92402		Atteinte aux biens (serrure de la porte endommagée et la toiture atteinte de balles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		04/12/93	92402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ROMELUS, Clement	25	M			
		29/09/93	24303		Détention (3 heures): Chef de section
		20/06/92	24303		Torture (bastonnade): FRAPH
		29/09/93	24303		Torture (bastonnade): FRAPH
ROMELUS, Ileus	60	M			
		06/02/92	54300		Torture (kalot marassa, marche sur le corps et bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section
		06/02/92	54300		Détention (1 nuit): Personnel de chef de section, Chef de section
		06/02/92	54300		Atteinte aux biens (vol de gdes 600): Personnel de chef de section, Chef de section
ROMELUS, Lenor	31	M			
		12/10/91	75701		Torture: Civils armés
ROMELUS, Sylvanne		26	F		
		12/10/91	75701		Atteinte à la liberté: Civils armés
ROMEUS, Eliter	–	M			
		16/12/91	51204		Détention: Personnel de chef de section
ROMEUS, Isban	34	M			
		11/07/93	63205		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		11/07/93	63205		Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/07/93	63205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ROMILUS, Sanma	35	M		Agpd Asosiyasyon Gwoupman Paysan Danty	
		06/93	13100		Atteinte aux biens (sa maison a etc brulée): affiliation inconnue
ROMISTIL, Pierre Melisca		37	M		Tet Kole Ti Peyzan
		08/93	71104		Détention: Forces Armées d'Haïti
		08/93	71104		Torture (coups de pieds et crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
ROMULEES, Mascena		20	M		
		17/09/92	75701		Torture: autre
		17/09/92	75701		Menaces et persécution: autre
ROMULUS, Bertrand	–	F			
		04/03/94	24301		Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ROMULUS, Bertrand	62	M			
		04/03/94	24301		Torture: Forces Armées d'Haïti , FRAPH

ROMULUS, Charite 26 F
06/94 71200 Détention: Forces Armees d'Haïti, FRAPH
06/94 71200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/94 71200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/94 71200 Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ROMULUS, Martes 44 M
01/10/91 75701 Disparition: police
01/10/91 75701 Détention: police
01/10/91 75701 Atteinte aux biens: police

ROMULUS, Wilner 33 M Association Des Jeunes De Lintho I
06/10/93 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/10/93 75701 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
06/10/93 75701 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

RONAL, Pascal 20 M
29/10/93 15100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti , Attaché

RONSSEAU, Antonio 30 M Rassemblement Paysan De Rue Commond
10/10/94 93400 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
13/04/92 93400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ROSAIRE, Edner 22 M
10/94 75202 Torture (avec une rigolse): Forces Armées d'Haïti
10/94 75202 Détention (pendant 24 heures): Forces Armées d'Haïti
10/94 75202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/94 92402 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ROSAMBERT, Beremy 42 M
13/10/94 14204 Menaces et persécution (marronage): FRAPH

ROSEFORT, Jeck Evendz W. 23 M
11/05/92 53200 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
11/05/92 53200 Détention (2 mois et demie): Forces Armées d'Haïti
11/05/92 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
27/10/92 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ROSEITE, Joite 38 M
12/10/94 24300 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

ROSELIEN, Gabriel 41 M Protestante
13/03/92 41101 Torture (bastonnade): affiliation inconnue
13/03/92 41101 Détention: affiliation inconnue
13/03/92 41101 Extorsion (gdes 300): affiliation inconnue
26/04/94 41101 Menaces et persécution: affiliation inconnue
26/04/94 41101 Extorsion (gdes 200, maison pillée): affiliation inconnue

ROSEMBERG, Andre 37 M Kodep; Aidem; Plate Forme De La 8e Section De Martissant
27/08/93 75202 Torture: FRAPH
27/08/93 75202 Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ROSEMBERT, Dieula 27 F R.o.p.l.; Fanm Vanyan De Limonade
09/12/91 42202 Torture: FRAPH
09/12/91 42202 Menaces et persécution: FRAPH
09/12/91 42202 Extorsion (gdes 500): FRAPH

ROSEME, Benisoit ~ M Vice-président De Koteb
10/01/92 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti
10/01/92 75701 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
10/01/92 75701 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti

ROSEMOND, Gabriel 69 M
23/10/91 81202 Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti,FRAPH
23/10/91 81202 Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti,FRAPH

ROSEMOND, Gabriel 69 M Sympathisant Lavalas
23/10/91 81202 Torture (marche sur le corps, rase le crane, bastonnade: 25 coups): Forces Armées d'Haïti
11/91 81203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ROSEMOND, Jodson Leroy 28 M Protestant, Klm (konbit Lakay Te Nev), Feg
11/91 13100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti

ROSEMOND, Lavolx ~ M
02/10/91 12100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

ROSENBERG, Serge Andre 37 M
06/10/91 75100 Exécution sommaire: Attaché
06/10/91 75100 Torture (suivis de mort): Attaché

ROSIANE, 19 F
23/07/93 12100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

		23/07/93	12100		Tentative d'exécution (blesse par balles): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
ROSIANE, Profalle	18	F			
		22/04/94	12106		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
		22/04/94	12106		Torture (4 balles dans les 2 jambes): affiliation inconnue
		22/04/94	12106		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (tous ses effets personnels): affiliation inconnue
ROSIER, Camy	57	M			
		09/03/92	81202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ROSIER, Jean Marcel		22	M		O.p.j.c.s
		06/92	75701		Menaces et persécution: Civils armés
ROSIER, Nadine	33	F			Lavalassienne; Fanm Soley
		29/06/94	32100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		29/06/94	32100		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
ROUDEL, Cius	27	M		MPP	
		28/10/91	61300		Torture (djack, kalot): Forces Armées d'Haïti
		28/10/91	61300		Tentative d'exécution (coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		28/10/91	61300		Détention (1 mois 17 jours): Forces Armées d'Haïti
		28/10/91	61300		Extorsion (gdes 1375): Forces Armées d'Haïti
ROUIN, Rony	39	M			Ti Fanmille Depuis Juin
		06/10/94	84402		Menaces et persécution: FRAPH
ROUSSEAU, Claude	24	M			
		03/02/92	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		03/02/92	75200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		03/02/92	75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		03/02/92	75200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ROUSSEAU, Dorcius		54	M		
		03/02/92	75200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		03/02/92	75200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		03/02/92	75200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ROUSSEAU, Jean Phillipe		27	M		Komite Lave Je (carrefour-feuilles)
		03/02/92	75200		Torture (coups de crosse de fusil, brulé, bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		03/02/92	75200		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		03/02/92	75200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		16/12/91	75200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
ROUSSEAU, Voltaire		32	M		
		13/09/92	93500		Torture (fouette une fois par jours 5; coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		13/09/92	93500		Détention (5 jours a marigot; 2 heures a cayes jacmel; interrogatior a jacmel): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ROUSSEAU, Voltaire		32	M		
		28/12/92	93400		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
		28/12/92	93400		Détention (1 jour transfere a cayes jacmel): Forces Armées d'Haïti
		29/12/92	93400		Détention (1jour transfere a cayes jacmel): Forces Armées d'Haïti
		28/12/92	93400		Torture (djack et bastonnade en deux fois): Forces Armées d'Haïti
ROUSSEL, Jean-claude		48	M		
		26/03/93	52300		Exécution sommaire (par balles): Forces Armées d'Haïti
		25/12/92	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ROUSSEL, Lubin Pierre		21	M		
		07/03/94	84401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ROUSSO, Marie Claudette		42	F		OPDR
		29/12/93	12106		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti,Attaché
		29/12/93	12106		Atteinte aux biens (bris d'objets): Forces Armées d'Haïti,Attaché
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti,Attaché
ROUZIER, Jacques	30	M			
		30/09/91	75501		Disparition: affiliation inconnue
ROUZIER, Marie Freda		26	F		
		05/01/92	75501		Torture: Forces Armées d'Haïti
		05/01/92	75501		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ROUZIER, Pierre-richard		22	M		
		15/09/94	75501		Torture (coups de pied, crosse de revolver / sans eau et sans nourriture): Forces Armées d'Haïti
		15/09/94	75501		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
ROY, Joseph	29	M			
		10/91	75203		Disparition: affiliation inconnue
ROYER, Garry	27	M		M.p.n/	O.p.l.
		12/93	92402		Extorsion (gdes 1000 et maison pillée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

12/93 92402 Atteinte à la liberté (oblige a dire a bas aristide): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
07/93 92402 Menaces et persécution (tentative d'arestation): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
07/93 92402 Atteinte aux biens (porte enfoncée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ROYER, Rene 51 M Catholique/mem (mouvement Paysan Militon)/lavalas
30/10/93 92402 Torture (bastonnade: 2 coups): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 92402 Menaces et persécution (coups de feu au dessus de la maison): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 92402 Atteinte aux biens (brise toles de la toiture avec balles): Forces Armées d'Haïti

ROZEMAN, Rosilis 43 F
16/07/92 42100 Disparition: Forces Armées d'Haïti

RUBIN, Dieufene 24 M Lavalas, M.p.p.
14/10/91 22301 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
14/10/91 22301 Atteinte aux biens (vol de gdes 150): Personnel de chef de section

S. JANVIER, Dieufort 34 M
11/05/94 23301 Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
11/05/94 23301 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

SADIE, Annonce – M
30/09/94 14200 Torture (bastonnade: 25 coups): police, Personnel de chef de section

SAGESSE, Audelin 38 M
06/94 71200 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
06/94 71200 Torture (djack, bastonnade, marche sur le corps,kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Attaché

SAGESSE, Loges – M
30/09/91 75700 Exécution sommaire: police
30/09/91 75700 Atteinte à la liberté: police

SAGET, David 34 M Catholique; A.d.m
04/04/92 15105 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti ,Attaché
04/04/92 15105 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti ,Attaché
11/05/92 15105 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti ,Attaché

SAIFAITE, Aliette 40 F
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (canot, marchandises meubles, maison occufu par les militaires pendant plus de 4): Forces Armées d'Haïti

SAIMBERT, Christ Noel 20 M
29/10/93 11200 Torture (bastonnade): FRAPH , Employé civil de l'Etat , Forces Armées d'Haïti
29/10/93 11200 Détention (6 jours): FRAPH , Employé civil de l'Etat , Forces Armées d'Haïti

SAIMBERT, Christian 60 M Ajaqts; Konakom
29/10/93 11200 Menaces et persécution: FRAPH, Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 11200 Atteinte aux biens (maison pillée): FRAPH, Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

SAINIL, Decene 29 M
11/11/91 21100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
11/11/91 21100 Torture (tue par balle): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
11/11/91 21100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

SAINJILIS, Alcide 45 M
08/94 51101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti

SAINLO, Morilia 35 F Association A Table Tête Ensemble De Bacl
13/01/93 62100 Torture (djack, kalot marassa): affiliation inconnue
13/01/93 62100 Détention (fadh): affiliation inconnue
13/01/93 62100 Menaces et persécution: affiliation inconnue

SAINT AMOUR, Milius 27 M
21/10/93 45101 Torture: Forces Armées d'Haïti
21/10/93 45101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
16/08/94 45101 Torture (bastonnade): Attaché
16/08/94 45101 Menaces et persécution: Attaché

SAINT AMOUR, Yves Rose 23 F Tkl/ Association Des Enseignants De Limbe
28/12/92 45200 Torture (1 calotte): affiliation inconnue
28/12/92 45200 Détention: affiliation inconnue

SAINT ARMAND, Arnold 36 M Travaillait Avec Le Cure
30/09/93 72200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SAINT ARMAND, Gustave 55 M
17/12/91 53300 Torture (djack et bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
17/12/91 53300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
17/12/91 53300 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti, Attaché

SAINT CLAIR, Joseph 29 M C.o.b.a.l.(Association Des Jeunes Chretiens Baptiste)
28/09/94 75200 Atteinte à la liberté (manifestation): affiliation inconnue

28/09/94 75200 Tentative d'exécution (une balle au bras gauche et a la george): affiliation inconnue
Pcq/aen/aps/ovrcepm

SAINT CROIX, Petion-gabriel 27 M
11/12/91 41200 Torture (bastonnade, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
11/12/91 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti
11/12/91 41200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
11/12/91 41200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
Konbit Pour Le Developpement De Limbe, Panpra, Juge De Paix Sous

SAINT CYR, Hermile 29 M
Aristide
12/10/91 45200 Détention: Forces Armées d'Haïti

SAINT ELIEN, Saintilia 32 F
12/12/92 63205 Exécution sommaire: police

SAINT ELOI, – M
18/11/91 43100 Torture: Forces Armées d'Haïti
18/11/91 43100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

SAINT ELOI, Charles 21 M
13/05/93 12106 Torture (cicatrice a la cheville et au pied): Forces Armées d'Haïti
13/05/93 12106 Détention: Forces Armées d'Haïti
13/05/93 12106 Atteinte aux biens (gdes 1575 de rancon): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SAINT ELOIS, Simonvil – M
04/92 61103 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
10/12/92 61103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
F.n.c.d

SAINT ELOY, Ludovic 32 M
26/09/92 74300 Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
26/09/92 74300 Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
26/09/92 74300 Torture (djack, bastonnade: 350 coups): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

SAINT FLEUR, Gemitor 40 M
10/93 41200 Torture (djack): Forces Armées d'Haïti
10/93 41200 Détention: Attaché
10/93 41200 Atteinte aux biens (vole de 500): Attaché
10/93 41200 Torture: Attaché
10/93 41200 Détention: Attaché
10/93 41200 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
Comité De Quartier Rue De L'union

SAINT FLEUR, Ilemond 44 M
15/06/94 52300 Torture (kalot): Forces Armées d'Haïti
15/06/94 52300 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/06/94 52300 Atteinte aux biens (vol de gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
Org Travailleur Revolutionnaire Tet Kole

SAINT FLEUR, Jackson 30 M
02/10/91 42103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
02/10/91 42103 Atteinte aux biens (vol d' un terrain): Forces Armées d'Haïti

SAINT FLEUR, Robinson 19 M
13/01/92 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
13/01/92 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti
13/01/92 75701 Détention: Forces Armées d'Haïti

SAINT FORT, Hyppolite 45 M
16/12/91 75201 Exécution sommaire: Civils armés
16/12/91 75201 Torture: Civils armés

SAINT FORT, Lina – F
25/10/93 75701 Viol et/ou abus sexuel: Attaché

SAINT GEORGES, Joseph Beret 52
Formateur Des Pays.
M Opdr (oganisation Populaire Pour Le Developpement De Rendel,

26/10/93 75100 Tentative d'exécution (reste paralyse): Civils armés

SAINT HILAIRE, Lorisna 40 M
30/09/91 75200 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
Oganizasyon Neg Lakay

SAINT HILAIRE, Saurel 39 M
03/92 31400 Détention (30 minutes): Forces Armées d'Haïti
03/92 31400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
03/92 31400 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
Opl (patrick Norzeus)

SAINT HILARE, Pierrelien 26 M
16/12/91 31404 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
Association Jeunes Paysans Bois De L'ause

SAINT HUBERT, Kettly 27 F
28/04/92 42202 Torture (civils armes): Forces Armées d'Haïti
28/04/92 42202 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti

SAINT HULAIRE, Antoine 35 M
10/01/92 75701 Disparition: affiliation inconnue

10/01/92 75701 — Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
10/01/92 75701 — Menaces et persécution: affiliation inconnue
SAINT IDOR, Alphonse 36 M — Tet Ansanm
30/09/91 14100 — Atteinte aux biens (maison pillée): FRAPH
SAINT ILMA, Achelo 53 M — Tet Kole (tape De Die), M.o.s (mouvman Peyizan Sent Slzann
30/10/92 53304 — Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
30/10/92 53304 — Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
SAINT JEAN, Betty 23 F
30/09/91 75200 — Disparition: affiliation inconnue
SAINT JEAN, Jean Lafrance 38 M — K.g.p.b
07/04/94 41101 — Atteinte aux biens (maisons brulées): Forces Armées d'Haïti, Attaché
02/92 41101 — Atteinte aux biens (maisons brulées): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
SAINT JEAN, Melouis 29 M — Comite De Quartier
30/09/91 42100 — Torture (crosse de revolver): Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 — Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 — Atteinte aux biens (photo d'aristide): Forces Armées d'Haïti
SAINT JEAN, Merilio 30 M — Dieu Seul Maitre
05/10/93 41101 — Torture (djack, bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
05/10/93 41101 — Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
13/01/94 41101 — Extorsion (gdes 75): Chef de section, Personnel de chef de section
SAINT JEAN, Nobert43 M
25/07/94 34107 — Torture (toutes sortes de torture): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/07/94 34107 — Détention (1 nuit et 1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
25/07/94 34107 — Extorsion (gdes 750): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SAINT JULES, Jacques 25 M — Mex: Mirobolent Express (groupe Musical)
08/02/93 24200 — Torture (kalot marassa; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
08/02/93 24200 — Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
08/02/93 24200 — Atteinte aux biens (vol de gdes 900): Forces Armées d'Haïti
SAINT JULES, Olymbe 42 F
03/10/91 24300 — Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SAINT JULIEN, Georges Claude 28 — M Lavalas
15/12/91 42100 — Torture (coups de crosse de fusil bastonnade): Forces Armées d'Haïti
15/12/91 42100 — Détention: Forces Armées d'Haïti
15/12/91 42100 — Atteinte aux biens (vol de gdes 15000): Forces Armées d'Haïti
SAINT JUSMA, Melicie 25 F — Membre Groupe Des Femmes Vaillants
14/11/92 41106 — Exécution sommaire (son bebe): Chef de section, Personnel de chef de section
14/11/92 41106 — Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
14/11/92 41106 — Viol et/ou abus sexuel: Chef de section, Personnel de chef de section
14/11/92 41106 — Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
14/11/92 41106 — Atteinte aux biens (gdes 600, haricots): Chef de section, Personnel de chef de section
SAINT JUSMON, Adner 28 M
11/10/92 41106 — Atteinte aux biens (incendie: maison): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
SAINT JUSMON, Celius 30 M
11/10/92 41106 — Atteinte aux biens (incendie: maison): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
SAINT JUSMON, Dieufaite 41 M — Kgpb;organisation Paysan Lavaud; Parti Louvri Barye
11/10/92 41106 — Atteinte aux biens (incendie: maison et jardin): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
SAINT JUSTE, Annule 30 M
03/93 14201 — Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
03/93 14201 — Détention: Personnel de chef de section
SAINT JUSTE, Gaston 51 M — O.D.K.
16/10/91 47402 — Torture: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 47402 — Atteinte aux biens (vol de gdes 4500): police, Personnel de chef de section
SAINT JUSTE, Harrycal 26 M — Tet Kole Ti Peyizan
10/08/94 62301 — Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/08/94 62301 — Atteinte à la liberté: Chef de section
10/08/94 62301 — Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
SAINT JUSTE, Marie Ange 48 M
30/09/91 75701 — Torture: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
30/09/91 75701 — Détention: Civils armés, Forces Armées d'Haïti
SAINT KI L'HOMME, – M
09/10/91 15300 — Atteinte à la liberté: Chef de section, police

	09/10/91	15300		Torture (djack, bastonnade): Chef de section, police Groupe De Femmes
SAINT LOUIS, Adelina	39		F	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	29/09/91	63101		Détention: Forces Armées d'Haïti
	04/94	63101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti T K Tet Kolesl Peyizan
	04/94	63101		Torture (djack, kalot marassa, coups de pieds bastonnade): Personnel de chef de section, Chef de section
SAINT LOUIS, Benisoit	30		M	Détention (2 jours chez le chef de section): Personnel de chef de section, Chef de section
	12/91	62105		Extorsion (gdes 400): Personnel de chef de section, Chef de section
	12/91	62105		
	12/91	62105		Torture (djack): FRAPH
SAINT LOUIS, Deneige	23		M	Détention: FRAPH
	13/09/93	15300		
	13/09/93	15300		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
SAINT LOUIS, Gentil Homme	16		M	
	22/05/94	75701		Torture (Il a ete ligote): Chef de section
SAINT LOUIS, Jean	37	M	OPP	Détention: Chef de section
	30/09/91	14204		
	30/09/91	14204		
SAINT LOUIS, Jerome	54		M	Atteinte aux biens (gdes 250): FRAPH
	13/09/93	15300		F
	13/09/93	15300		Détention (1 jour): FRAPH
	14/10/94	15300		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH
	13/09/93	15300		Torture (bastonnade et djack): FRAPH
	14/10/94	15300		Atteinte aux biens (maison saccagée): FRAPH
	30/10/93	15300		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): FRAPH Tet Kole Ti Peyizan
SAINT LOUIS, Justin	40		M	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	29/04/93	62100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	17/04/94	63101		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	17/04/94	63101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	24/04/94	63101		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	24/04/94	63101		
SAINT LOUIS, Lionel	22		M	Disparition: affiliation inconnue
	30/09/94	75400		
SAINT LOUIS, Magelia	27		F	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti Lavalas/ Samba Paysan
	20/12/92	24300		Torture (bastonnade, djack): Attaché, Forces Armées d'Haïti
SAINT LOUIS, Mickel	42		M	
	07/01/93	15302		Extorsion (gdes 500): Personnel de chef de section Partisan D'aristide
SAINT LOUIS, Roussaille	37		M	Torture: affiliation inconnue
	03/10/91	11400		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
SAINT LUCE, Gerald	34		M	Menaces et persécution: affiliation inconnue
	13/10/93	75101		
	13/10/93	75101		
	13/10/93	75701		
SAINT MAI, Tallie	34	M		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	28/09/92	75200		Fraternite La Chapelle
SAINT NELUS, Selissa	55		M	Torture (battu avec caoutchouc): Forces Armées d'Haïti, Chef de section , Personnel de chef de section
	07/06/94	11400		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Chef de section , Personnel de chef de section
	07/06/94	11400		Extorsion (510 gourdes): Forces Armées d'Haïti, Chef de section , Personnel de chef de section
	07/06/94	11400		
SAINT PHARD, Elene	36		F	Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
	09/94	53200		
SAINT PIERRE, Jean Fenol	32		M	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti , FRAPH
	07/94	12100		
SAINT VAL, Ketie	30	F		Torture (femme enceinte): Forces Armées d'Haïti , FRAPH
	22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti , FRAPH
	22/04/94	12106		Atteinte aux biens (vol de lingerie, vaisselle, meubles): Forces Armées d'Haïti , FRAPH
	22/04/94	12106		
SAINT VEIUS, Francois	-		M	Détention: Forces Armées d'Haïti
	12/91	54102		Extorsion (gdes 600): Forces Armées d'Haïti
	12/91	54102		

SAINT VELUS, Denise 33 F
Centre Democratique Social Haitien
05/92 75200 Torture (bastonnade/ coups fusil.): affiliation inconnue
05/92 75200 Torture (bastonnade e 1 balle dnas la jambe droite): affiliation inconnue

SAINT VICTOR, Henry 41 M
12/10/94 92300 Torture (giffles, coups de pied aux reins, coups dans la tête): Forces Armées d'Haïti
12/10/94 92300 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
12/10/94 92300 Extorsion (gdes 95): Forces Armées d'Haïti
08/10/94 92300 Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti
09/94 92300 Atteinte à la liberté (refus d'entrer au fraph): Forces Armées d'Haïti

SAINT VIL, Elimen – M
30/09/91 54102 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SAINT VIL, Jean Claude – M
30/09/91 75500 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

SAINT VIL, Jose Myriame 7 F
28/08/94 12100 Torture (marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti

SAINT VIL, Kenol 46 M
12/08/93 75202 Exécution sommaire (1 balle a la tête): Civils armés

SAINT VIL, Marie Louise 29 F
10/93 41200 Torture (trois calottes): Attaché
10/93 41200 Détention: Attaché

SAINT VIL, Nadej 16 F
30/11/93 75202 Atteinte aux biens: Civils armés
09/93 75202 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés

SAINT VIL, Pepa 33 M
03/92 75701 Disparition: affiliation inconnue
03/92 75701 Torture: affiliation inconnue
Group Fam Titanyan

SAINT VIL, Rose Marie 34 F
07/94 71204 Menaces et persécution: FRAPH

SAINT VIL, Seraphin33 M
30/11/93 75202 Disparition (delmas): Civils armés

SAINT VIL, Wischlet25 M
15/10/93 53200 Atteinte aux biens (pillage de sa maison): affiliation inconnue

SAINT VILIEN, Anisso 18 M
10/94 13107 Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti, Attaché

SAINT VILLE, Cedelle 50 F
31/09/91 84204 Détention: Forces Armées d'Haïti , Attaché
31/09/91 84204 Menaces et persécution (menote, libere en cours de route): Forces Armées d'Haïti , Attaché

SAINT-ANGE, Saincilia 46 F
Mouvement Pour La Democratie Et Des Droits Humains
22/10/91 75701 Atteinte aux biens: Civils armés
22/10/91 75701 Torture: Civils armés
22/10/91 75701 Viol et/ou abus sexuel: Civils armés

SAINT-CYR, Antoine 62 M
05/94 75500 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
05/94 75500 Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/94 75500 Détention (+ mort): Forces Armées d'Haïti
05/94 75500 Extorsion (gdes 7500.): Forces Armées d'Haïti

SAINT-CYR, Senatus 55 M
03/02/94 84307 Menaces et persécution: FRAPH , Personnel de chef de section

SAINT-ELOI, Maintor 45 M
30/10/93 14204 Menaces et persécution: FRAPH
30/10/93 14204 Extorsion (gdes 150): FRAPH

SAINT-FELIX MATHURIN, Franck 61
M Participant A Une Manifestation
30/09/94 75203 Atteinte à la liberté: Civils armés
30/09/94 75203 Atteinte aux biens (vol des instruments musicaux): Civils armés
Association Des Jeunes De La Cite-soleil

SAINT-FLEUR, Jean Pedro 20 M
15/09/92 75701 Torture: Civils armés
15/09/92 75701 Détention (un jour): Civils armés
Opk(oganizasyon Peyizan Komye; Bo Tab La

SAINT-FLEUR, Pierre-louis 44 M
26/10/91 43206 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
26/10/91 43206 Extorsion (gdes 1565; vol de poules et de pintades): Forces Armées d'Haïti, Attaché

SAINT-FLEUR, Pierre-louis Mme –
F
26/10/91 43206 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

SAINT-GERMAIN, Michel 39 M
03/92 22200 Torture (kalot; coups de rigoise): Forces Armées d'Haïti

	03/92	22200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	03/92	22200		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
SAINT-JUSTE, Clemencia	50	F		KGPB
	16/06/94	41105		Menaces et persécution (d'incendie): Attaché
	16/06/94	41105		Extorsion: Attaché
SAINT-JUSTE, Sainzius	48	M		Tet Kole Ti Peyizan
	28/10/91	61401		Torture (coup de pieds , de poings): Chef de section, Personnel de chef de section
	28/10/91	61401		Détention (1 jour chez le chef de section): Chef de section, Personnel de chef de section
	20/10/91	61401		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
	20/10/91	61401		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
SAINT-LOUIS, Delile	26	M		
	22/05/94	75701		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
SAINT-LOUIS, Exafin	26	M		Membre T.k. (tet Kole Ti Peyizan)
	08/11/93	62105		Torture (kalot marassa, bastonnade, djeck): Forces Armées d'Haïti
	08/11/93	62105		Détention: police, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	08/11/93	62105		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	08/11/93	62105		Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
SAINT-LOUIS, Magnise	24	M		Pour Le Retour Du Président
	22/05/94	75701		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
SAINT-LOUIS, Marie Joseph	34	F		
	28/07/93	75500		Menaces et persécution: police
SAINT-LOUIS, Midor	27	M		
	29/10/92	71200		Torture (bastonnade, coups de bottes): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	29/10/92	71200		Détention (15 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	29/10/92	71200		Atteinte à la liberté: FRAPH
	29/10/92	71200		Extorsion (gdes 3750): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	20/11/92	71200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	20/11/92	71200		Atteinte aux biens (maison cambriolée): Forces Armées d'Haïti
	29/10/93	71200		Torture (coups de bottes; forcer a ramasser du bois enflamme; marche sur le corps): affiliation inconnue
	29/10/93	71200		Détention (1 jour): affiliation inconnue
SAINT-LOUIS, Samuel	28	M		Fnod (Fond National Pour Le Changement Et La Democratie)
	15/05/92	61400		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	15/05/92	61400		Atteinte à la liberté (2 jours): Forces Armées d'Haïti
	15/05/92	61400		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
SAINT-ROSAIRE, Suphi	37	M		Tet Kole
	28/05/92	23301		Détention (1 jour a la caserne de savanette): Forces Armées d'Haïti
	28/05/92	23301		Extorsion (gdes 550): Forces Armées d'Haïti
SAINT-VIL, Amide	34	F	Rpb	Rasemblement Peysan Batis
	16/07/92	23302		Détention (caserne baptiste 1journée): Forces Armées d'Haïti
	16/07/92	23302		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
SAINTAL, Delicane	-	F		
	03/02/94	84300		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	03/02/94	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SAINTAL, Elius	66	M		
	03/02/94	84300		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	03/02/94	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SAINTCROIX, Petion Gabriel	24	M		
	31/12/91	41200		Torture (coups de crosse de fusil, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	31/12/91	41200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SAINTCYR, Samuel	34	M	ODPG	
	03/02/94	84307		Menaces et persécution: FRAPH , Personnel de chef de section
SAINTELUS, Emmanuel Didieu	32	M		
	22/09/94	51200		Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	22/09/94	51200		Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	22/09/94	51200		Extorsion (gdes 500): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	10/09/94	51200		Détention: Forces Armées d'Haïti
SAINTELUS, Idelia	36	F		
	12/07/94	41100		Torture (gifles , bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	12/07/94	41100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
	12/07/94	41100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/07/94	41100		Atteinte aux biens (gdes 350): Forces Armées d'Haïti
SAINTELUS, Paul	44	M		Developpement
	10/93	51201		Détention (10 heures): Forces Armées d'Haïti
	10/93	51201		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

SAINTEME, Taleus	54	M	MPS	
	13/06/92	53300		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
	13/06/92	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	13/06/92	53300		Détention: Forces Armées d'Haïti
SAINTENE, Taly	30	M	Mpp Lavalas	
	08/03/92	22202		Atteinte aux biens: Chef de section, police
	15/01/92	22202		Extorsion: Chef de section, police
	08/03/92	22202		Détention: Chef de section, police
	15/01/92	22202		Détention: Chef de section, police
	08/03/92	22202		Menaces et persécution: Chef de section, police
	15/01/92	22202		Menaces et persécution: Chef de section, police
SAINTEUS, Oxama	70	M	Tet Kole Ti Peyizan	
	28/05/92	23301		Atteinte à la liberté (maison incendiée et pillée): affiliation inconnue
	28/05/92	23301		Atteinte aux biens: affiliation inconnue
SAINTFLEUR, Renand	-	M		
	10/12/91	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	10/12/91	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	10/12/91	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	10/10/93	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	10/10/93	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché
SAINTIBERT, Clerison	32	M		
	09/04/94	41101		Tentative d'exécution: Attaché
	09/04/94	41101		Torture (bastonnade): Attaché
	09/04/94	41101		Tentative d'exécution: Attaché
	08/01/92	41101		Torture (djack): Chef de section
	08/01/92	41101		Viol et/ou abus sexuel (bastonnade: 6 coups): affiliation inconnue
	10/04/94	41101		Extorsion (gdes 300, maison incendiée): Attaché
	14/04/94	41101		Détention: Chef de section
SAINTIDORT, Dieusresson	60	M	Aucune Affiliation Mentionée	
	07/12/93	41101		Torture: Attaché
	07/12/93	41101		Détention: Attaché
	07/12/93	41101		Atteinte aux biens: Attaché
SAINTIEL, Dorcus	38	M	Mouvman Payizan Kongre Papay (mpaikp)	
	09/92	61103		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	09/92	61103		Atteinte aux biens (maison saccage, jardin pille, vol de tissus): Forces Armées d'Haïti
SAINTIL, Alcena	70	M	Mpp/ancien President Biv Elections 1990	
	07/10/91	21100		Torture (bastonnade, djack, kalot marassa): Personnel de chef de section
	07/10/91	21100		Détention (2 fois 15 jours): Personnel de chef de section
	07/10/91	21100		Extorsion (gdes 3300): Personnel de chef de section
SAINTIL, Anaria	60	F		
	05/06/94	41100		Torture: Forces Armées d'Haïti
	05/06/94	41100		Détention: Forces Armées d'Haïti
SAINTIL, Elvire	33	F	Tkl P-au-p (bizoton)	
	27/09/93	51200		Atteinte aux biens (maison endommegée): Chef de section , Forces Armées d'Haïti
SAINTIL, Emmanuel	-	M		
	10/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti,Chef de section
SAINTIL, Guito	41	M	K.o.l.a.b. (komite Lavalas De Bayer)	
	13/10/91	41205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	13/10/91	41205		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
	03/10/93	41205		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SAINTIL, Pierre	-	M		
	17/04/92	45200		Atteinte aux biens: Chef de section, Attaché
SAINTIL, Samelia	-	F		
	19/04/94	15100		Torture: Chef de section , Forces Armées d'Haïti
	19/04/94	15100		Tentative d'exécution: Chef de section , Forces Armées d'Haïti
SAINTIL, Vilbois	-	M	Groupement Paysans Ravine Trompette	
	09/93	46103		Torture: FRAPH , Chef de section
	09/93	46103		Atteinte aux biens: FRAPH , Chef de section
SAINTILAIRE, Arany	18	M		
	25/10/91	42100		Torture (torture degradante, coups de pied): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
	25/10/91	42100		Menaces et persécution: Chef de section,Forces Armées d'Haïti
SAINTILAIRE, Jacques	50	M	Groupement "ti Lacou"	
	27/09/94	41102		Torture (bastonnade, calottes): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
	27/09/94	41102		Atteinte aux biens: Chef de section,Forces Armées d'Haïti

SAINTILAIRE, Joseph 19 M
03/92 75100 Torture (bastonnade, avaler photo): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
03/92 75100 Atteinte à la liberté: Chef de section,Forces Armées d'Haïti

SAINTILAIRE, Louidor 57 M
04/10/92 62105 Atteinte aux biens (pillage et destruction de sa maison): Chef de section, Personnel de chef de section

SAINTILAIRE, Saintil 27 M Groupement Paysan De Vallieres
20/11/93 54300 Torture (bastonnade: 15 coups): Chef de section
20/11/93 54300 Détention: Attaché, Personnel de chef de section, Chef de section
20/11/93 54300 Extorsion (gdes 190): Attaché, Chef de section

SAINTILAIRE, Samuel 21 M Tkl/mpp
09/09/93 22100 Torture (bastonnade: 150 coups cicotuies): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
09/09/93 22100 Détention (1 journée): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
09/09/93 22100 Extorsion (gdes 500): Chef de section,Forces Armées d'Haïti

SAINTILE, Michel 30 M KODEL
22/03/93 75701 Menaces et persécution: Chef de section,Forces Armées d'Haïti
22/03/93 75701 Atteinte aux biens: Chef de section,Forces Armées d'Haïti

SAINTILE, Sherline Patricia 2 F
22/03/93 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

SAINTILIEN, Desantus – M
04/92 61103 Atteinte à la liberté: Chef de section,Forces Armées d'Haïti

SAINTILIUS, Termilia 34 F
02/10/91 45205 Menaces et persécution: Chef de section,Forces Armées d'Haïti

SAINTILMA, Elites 49 M O.p.s. (organisation Paysan De Ste Suzanne)
15/10/91 53300 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
15/10/91 53300 Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
15/10/91 53300 Extorsion (gdes 450): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
15/05/92 53300 Détention (5 jours): Chef de section, Employé civil de l'Etat
15/05/92 53300 Extorsion (gdes 2011): Employé civil de l'Etat

SAINTILMA, Eramene – F
17/12/92 42100 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

SAINTILMA, Lenonce 31 M
09/92 73204 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

SAINTILMA, Norius 40 M Kgpb (konfederasyon Gwoupman Peyizan Boy)
12/07/92 41103 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Chef de section, Personnel de chef de section
12/07/92 41103 Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel de chef de section
04/94 41103 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
04/94 41103 Atteinte aux biens (jardin saccagée): Chef de section, Personnel de chef de section

SAINTILMA, Vertilis 45 M
06/10/92 51200 Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti
06/10/92 51200 Détention: Forces Armées d'Haïti

SAINTILMA, Violaine 31 F
03/10/91 44107 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

SAINTILME, Francois – M
12/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SAINTILME, Gonel 44 M Serrer Pour Chauffer(president)
04/11/93 43203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SAINTILME, Gonel Mme – F
04/11/93 43203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SAINTILME, Mm Francois 37 F Organisation De Femmes
12/91 51100 Atteinte aux biens (televiseur et maison endommages): Forces Armées d'Haïti
12/91 51100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SAINTILME, Senites 44 M OPD
01/92 53300 Extorsion (gdes 40): Personnel de chef de section
01/92 53300 Détention: Personnel de chef de section
12/91 53300 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
01/92 53300 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
12/91 53300 Menaces et persécution: affiliation inconnue

SAINTILMON, Alius 30 M Ops (organisation Paysan Ste Suzanne)
12/06/92 53200 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Personnel de chef de section
12/06/92 53200 Détention (? jours): Chef de section, Personnel de chef de section
12/06/92 53200 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
12/06/92 53200 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
12/06/92 53200 Atteinte aux biens (vol de sa montre): Chef de section

20/06/92 53300 Torture (kalot marassa et bastonnade: 60 coups): Forces Armées d'Haïti
20/06/92 53300 Détention (1 jour): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/06/92 53300 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
20/06/92 53300 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
20/06/92 53300 Atteinte aux biens (vol de gdes 150): Forces Armées d'Haïti
12/06/92 53200 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Personnel de chef de section
12/06/92 53200 Détention (7 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
12/06/92 53200 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
12/06/92 53200 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
12/06/92 53200 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
22/06/92 53303 Menaces et persécution: Chef de section
22/06/92 53303 Atteinte aux biens (destruction de sa maison et abattement d'une truie avec ses pourceaux): Chef de section

SAINTILUS, Antioquis 55 M
10/94 52101 Torture (dkack,kalot marassa marche sur le corps ,coup de pied): Forces Armées d'Haïti

SAINTILUS, Dantes 53 M
25/10/93 11301 Détention (12 jours): Attaché,Forces Armées d'Haïti

SAINTILUS, Develus
07/01/92 54102 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/01/92 54102 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

SAINTILUS, Divilus 51 M Groupman Tet Ansanm Larose
12/10/91 52201 Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
12/10/91 52201 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
12/10/91 52201 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

SAINTILUS, Gaby – M Famille: Comite De Quartier De Tamas
03/92 45200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
03/92 45200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
03/92 45200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SAINTILUS, Lavius – M Tet Kole Ti Peyizan
15/11/91 61404 Torture (kalot; ligote): Personnel de chef de section
15/11/91 61404 Détention: Personnel de chef de section
15/11/91 61404 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
15/11/91 61404 Extorsion (gdes 500; vol de bijoux; maison detruite): Personnel de chef de section

SAINTILUS, Saint Julien 30 M Justice Et Paix, Mpp (mouvement Petits Paysans Papaye), Fnod
28/07/92 14201 Menaces et persécution: Chef de section ,Personnel de chef de section

SAINTILUS, Vertilia 38 F Lavalas
22/05/93 21202 Torture (ligote, bastonnade): Chef de section ,Forces Armées d'Haïti
22/05/93 21202 Détention: Chef de section ,Forces Armées d'Haïti

SAINTILUS, Vertilia 54 F Mpp Lavalas
29/10/93 22300 Atteinte aux biens (maison détruite et démolie): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
19/08/92 22300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
29/10/93 22300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

SAINTIMA, Claude 36 M
25/10/93 75701 Torture: Attaché
25/10/93 75701 Détention: Attaché
25/10/93 75701 Atteinte à la liberté: Attaché

SAINTIMA, Francis 37 M OPTK
16/07/94 74302 Torture: Forces Armées d'Haïti
16/07/94 74302 Détention: Forces Armées d'Haïti
08/03/94 74302 Torture (bastonnade, djack): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
08/03/94 74302 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
14/08/93 74302 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
14/08/93 74302 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

SAINTIMA, Rema 63 M Baptiste, Mpmb
29/10/93 92106 Détention: Chef de section
29/10/93 92106 Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Chef de section

SAINTIME, Jean Claude 27 M
09/94 31202 Torture (coups de crosse): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
09/94 31202 Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
09/94 31202 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
09/94 31202 Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti

SAINTINA, Luckner 38 M M.p.p., Lavalas

	16/12/91	22101		Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	16/12/91	22101		Détention (7 jours a la caserne): Forces Armées d'Haïti , Chef de section
	16/12/91	22101		Extorsion (gdes 6000, et maison cambriolée): Forces Armées d'Haïti , Chef de section
SAINTINE, Christophe	30	M		
	16/10/93	23302		Torture (bastonnade, coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	16/10/93	23302		Détention (avant-poste de baptiste): Forces Armées d'Haïti
	16/10/93	23302		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
	23/12/93	23302		Détention (caserne): Forces Armées d'Haïti
	23/12/93	23302		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
SAINTJOUR, Berthe	25	F		
	11/93	85201		Torture (bastonnade, kalot): Forces Armées d'Haïti
	11/93	85201		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	05/93	85201		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/93	85201		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
SAINTJUST, Frank	–	M	TKL	
	30/09/92	46105		Torture (une calotte): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
	30/09/92	46105		Détention: Chef de section,Forces Armées d'Haïti
	30/09/92	46105		Extorsion (50 gourdes): Chef de section,Forces Armées d'Haïti
SAINTJUSTE, Movon	–	M		
	07/07/93	75701		Exécution sommaire: Civils armés
SAINTMART, Aniel	36	M	Membre Tkl	
	30/09/91	41200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	41200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SAINTONGE, Gerthely	–	F		
	12/91	53300		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SAINTONGE, Yve Bertin	46	F		Membre RPPQ
	12/91	53300		Extorsion (gdes 100): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	12/91	53300		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SAINTOSTER, Napoleon	–	M		
	12/91	54102		Atteinte aux biens (jardin pillé et vol de bétail): Forces Armées d'Haïti
SAINTPRE, Fraudieu	65	M		
	09/11/92	47100		Torture (un coup de crosse de fusil dans le dos.): Forces Armées d'Haïti
	09/11/92	47100		Atteinte aux biens (tirs sur maison.): Forces Armées d'Haïti
SAINTPREVIL, Charlius	31	M		Organizasyon Popile Lavalas Kanpiyon.
	01/10/91	42100		Torture (les militaires l'ont fait passer a tabac): Forces Armées d'Haïti
	01/10/91	42100		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
SAINTSE, Meyel	33	M		
	05/92	73200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	10/91	73200		Atteinte aux biens (maison detruite): Forces Armées d'Haïti
	05/92	73200		Détention (2mois): Forces Armées d'Haïti
	10/91	73200		Détention (3 mois): Forces Armées d'Haïti
	05/92	73200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	10/91	73200		Torture: Forces Armées d'Haïti
SAINTVIL, Sandra	23	F		
	05/12/91	71200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti,Attaché
	05/12/91	71200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Attaché
	05/12/91	71200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti,Attaché
SAINTYL, Micheline	37	F		
	30/10/91	42100		Torture (ayant entraine l'avortement): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
SAINTYL, Samelia	44	F	Partisans Aristide	
	18/04/94	12100		Torture (recoit 1 balle au visage): Forces Armées d'Haïti
SAINVAL, Yves Frederic (zonbi	41	M		
	05/08/94	81200		Torture (bastonnade: 25 coups par jour): Forces Armées d'Haïti,FRAPH
	05/08/94	81200		Détention (48 jours): Forces Armées d'Haïti,FRAPH
	23/10/91	81200		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti,FRAPH
	23/10/91	81200		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti,FRAPH
SAINVIL, Bobanoir	37	M	Mpd mouv. Paysa Dumas	
	09/05/94	51201		Torture (bastonnade 2 doigts au mur et deboup sur la pointe des pieds, pendant 30 minutes): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	09/05/94	51201		Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	09/05/94	51201		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	03/07/94	51201		Extorsion (gdes 200, depossession de son jardin): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	16/05/94	51201		Torture (tête frappée contre le mur a plisieurs reprises, purs enfoncée dans un tas de de): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

		16/05/94	51201		Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		13/07/94	51201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SAINVIL, Louicius	34	M		O.P.D.	
		20/11/91	53300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		20/11/91	53300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SAINVIL, Robert	45	M		Catholique/les Petits Plomeurs/lavalas	
		06/92	92401		Détention (3 jours a thiotte, 3 jours a belle-anse, 3 jours a jacmel): Forces Armées d'Haïti
		06/92	92401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SAINVIL, Sidoine	80	M		RPPG, M.p.p.	
		05/12/91	21101		Torture: Chef de section ,police
		05/12/91	21101		Détention: Chef de section ,police
		05/12/91	21101		Atteinte aux biens: Chef de section ,police
SAIRA, Michel	24	M			
		02/10/91	45201		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
SALADIN, Marcorel	30	M			
		01/11/93	54302		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
		01/11/93	54302		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
SALIPHIN, Clotair	30	M		OOKPS	
		08/10/91	53306		Torture (coups de crosse de fusil a l'epaule droite): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		08/10/91	53306		Viol et/ou abus sexuel: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SALOMON, Alfred	42	M		Ajb (asosyasyon Jen Bokozel)	
		15/07/92	15105		Détention (4 jours): Chef de section, Attaché
SALOMON, Celissa	35	M			
		15/11/91	61407		Détention: Forces Armées d'Haïti
		15/11/91	61407		Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti
SALOMON, Chavannes		–		M	
		16/09/94	84200		Exécution sommaire: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
		16/09/94	84200		Atteinte à la liberté (avait crie vive aristide, abas l'armée). Employé civil de l'Etat
SALOMON, Jean Chris		34	M		Sympathisant Lavalas
		23/04/92	84202		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		23/04/92	84202		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		23/04/92	84202		Menaces et persécution (groupe d'hommes armes): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
SALOMON, Marguerite		28	F		Fmcd/famm Vanyan Pou Lebenasyon Ayiti
		30/10/93	75200		Atteinte aux biens (incendie): affiliation inconnue
		17/09/94	75700		Torture (coups de crosse de fusil): affiliation inconnue
		17/09/94	75700		Viol et/ou abus sexuel: affiliation inconnue
		17/09/94	75700		Atteinte aux biens (vol gdes 1500): affiliation inconnue
SALOMON, Rose Marie/ti Manant			–		F
		07/03/92	11100		Torture (bastonnade): Autre
		07/03/92	11100		Détention (18 jours): Autre
		07/03/92	11100		Extorsion (1300 goudes): Autre
SALOMON, Tchite	51	M		Lavalas	
		28/09/94	00000		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		28/09/94	00000		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		28/09/94	00000		Détention (1 journée, avant-poste de boc banique). Forces Armées d'Haïti
SALVAN, Guy	38	M			
		25/10/93	43200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		25/10/93	43200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SAMEDI, Auxene	70	M			
		01/10/91	75202		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
SAMEDI, Ditel	70	M			
		03/11/92	84200		Exécution sommaire (suite des blessures): Civils armés
		03/11/92	84200		Torture (bastonnade): Civils armés
		03/11/92	84200		Detention (3 mois): Civils armés
		03/11/92	84200		Atteinte à la liberté: Civils armés
SAMEDI, Georges Dieuseul		39	M		President Du Mouvement Organisation Jeune St Jean Du Sud
		03/10/91	84200		Torture (bastonnade; coups de pied): Civils armés
		03/10/91	84200		Détention (3 mois): Civils armés
		03/10/91	84200		Atteinte à la liberté (arrete dans le bureau de l'organisation). Civils armés
		03/10/91	84200		Menaces et persécution: Civils armés
		03/11/92	84200		Torture: Civils armés
		03/11/92	84200		Détention (2 mois et demi): Civils armés
		03/11/92	84200		Atteinte à la liberté: Civils armés

	03/11/92	84200		Menaces et persécution: Civils armés
	03/11/92	84200		Atteinte aux biens (maison incendiée): Civils armés
SAMEDI, Philippe	58	M		
	17/10/91	75700		Exécution sommaire: police
	17/10/91	75700		Atteinte aux biens (maison incendece): police
SAMEDI, Questionaire	43	M		Catholique, Gwoupman Fanm Vanyan
	08/09/94	93303		Atteinte à la liberté (avait hurle "vive aristide"): Forces Armées d'Haïti
	08/09/94	93303		Menaces et persécution (tentative d'arrestation chez lui, menace de tuer sa femme a sa place): Forces Armées d'Haïti
SAMIL, Saintes	55	M	MPP	
	26/10/93	22302		Atteinte aux biens (fouille): Forces Armées d'Haïti
	26/10/93	22302		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
SAMSARICK, Jean Baptiste	37	M		
	30/09/91	75200		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
	30/09/91	75200		Atteinte aux biens (vol d'appareil): affiliation inconnue
SAMUEL, Lobene	38	M	Partisan D'aristide	
	13/10/94	74200		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	13/10/94	74200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
SANON, Alex	32	M	OPODIP	
	20/06/94	74300		Détention: Forces Armées d'Haïti
SANON, Brunel	24	M	Rpa (rasanbleman Payizan Lazil)	
	02/01/93	31202		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
	02/01/93	31202		Atteinte à la liberté (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
	02/01/93	31202		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	02/01/93	31202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	02/01/93	31202		Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
SANON, Dieudonne	28	M	Tkl/lavalas	
	12/12/93	22200		Torture: Forces Armées d'Haïti
	12/12/93	22200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	12/12/93	22200		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
SANON, Gabriel	49	M	Fraternite Sous Sale	
	30/10/93	93402		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	93402		Extorsion (gdes 500): Attaché, Forces Armées d'Haïti
SANON, Ibeni	34	M	Protestant; A.d.p.p.s	
	16/05/94	93402		Torture (plusieurs giffles): Chef de section
	16/05/94	93402		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section
	16/05/94	93402		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	16/05/94	93402		Extorsion (tentatives): Chef de section
SANON, Immacula	44	F		
	22/04/94	12106		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Atteinte à la liberté (accusation): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Menaces et persécution (destruction): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Extorsion (et vol): Forces Armées d'Haïti
SANON, Louis Leclerc	–	M		
	26/05/92	93402		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	26/05/92	93402		Détention (a caye-jacmel puis a jacmel): Forces Armées d'Haïti
	26/05/92	93402		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
SANON, Luc	43	M	Protestant/FNCD/ascab (association Communale Syndicate Bois D'homme)/president D	
	04/92	92202		Détention (1 nuit, puis 3 jours a banane): Forces Armées d'Haïti
	04/92	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	08/11/93	92202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SANON, Marie	29	F		
	29/09/93	15302		Atteinte aux biens: FRAPH
	29/09/93	15302		Menaces et persécution: FRAPH
SANON, Rebert	26	M		
	02/01/94	31202		Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti
SANON, Rose Marie Odyle	–	M		
	02/10/91	74300		Torture: Forces Armées d'Haïti
	24/06/92	74300		Torture: Forces Armées d'Haïti
	24/06/92	74300		Atteinte aux biens (vol de bijoux): Forces Armées d'Haïti
	17/06/94	74300		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	17/06/94	74300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	17/06/94	74300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SANTANA, Augustin	32	M		
	29/10/93	92200		Torture (coups de pieds et de poing; bastonnade: 10 coups): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

		29/10/93	92200		Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		29/10/93	92200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		10/93	92200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		10/93	92200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SANTANA, Augustin	–		M		
		31/10/91	92200		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		31/10/91	92200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SANTANA, Aurele	25		M		
		10/93	92200		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		10/93	92200		Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SANTANA, Rosette	25		F	Fanm Vanyan; Lavalas	
		30/10/93	92200		Menaces et persécution (marronnage): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		07/93	92200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SAPATA, Sajouste	27		M		
		13/12/91	11401		Détention: Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section
		13/12/91	11401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti,Personnel de chef de section
SARRAZIN, Jeannine			44 F		
		04/08/93	81202		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH,Personnel de chef de section
		04/08/93	81202		Extorsion: Forces Armées d'Haïti, FRAPH,Personnel de chef de section
SATOUT, Lukse	–		M	Agpd Asosyasyon Gwoupman Paysan Danty	
		06/93	13100		Atteinte aux biens (sa maison a ete brulée): Chef de section
SAUL, Isemanie	48		F		
		16/12/91	22101		Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Attaché
SAULUS, Luckner	27		M		
		11/08/93	11104		Torture (coups de pierre au visage): Chef de section, Personnel de chef de section
SAULUS, Remare	25		M		
		11/08/93	11104		Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section
		11/08/93	11104		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
		11/08/93	11104		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section
SAUREL, Difficile	38		M	Model Prdh	
		12/11/93	92400		Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
		12/11/93	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		12/11/93	92400		Atteinte à la liberté (tantative d'arestation): Forces Armées d'Haïti
		18/09/93	92400		Détention (1 heure): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
SAUREL, Roger	38		M		
		10/91	12100		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
		10/91	12100		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
		10/91	12100		Tentative d'exécution: affiliation inconnue
		10/91	12100		Torture (bastonnade marche sur le corps, laisse pour mort): affiliation inconnue
SAUVEUR, Mani	26		M		
		01/10/91	74200		Torture (kalot marassa; coups de crosse de fusil; coups de pied): Forces Armées d'Haïti
SAUVEUR, Olibrice	–		M		
		29/10/93	14100		Détention: Forces Armées d'Haïti,FRAPH
SAUVEUR, Pierre	29		M	Tkl/mpp	
		12/06/94	22100		Torture (djack, kalot marassa, pietirement, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		12/06/94	22100		Détention (5 jours): Attaché
		12/06/94	22100		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti
SAVOIE,	–		M		
		02/10/91	93303		Torture: Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	93303		Détention: Forces Armées d'Haïti
SAVREL, Dumervil	–		M		
		15/04/92	75701		Torture: Forces Armées d'Haïti
		15/04/92	75701		Détention: Forces Armées d'Haïti
SEBASTIEN, Nicole	35		F		
		18/04/94	12106		Atteinte aux biens (bris de materiel): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (meubles et vaisselles): Forces Armées d'Haïti
		18/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Torture (fouettè; cicatrice au pied droit): Forces Armées d'Haïti
SEGUY, Helene	69		F	Ti Legliz; Gwoupman Fanm Leon	
		10/91	34102		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	34102		Tentative d'exécution (gaz lacrymogene a l'interieur de la maison): Forces Armées d'Haïti
SEIDE, Dieumelit	31		M		
		18/02/93	52300		Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti

		18/02/93	52300		Détention: Forces Armées d'Haïti
		18/02/93	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		18/02/93	52300		Atteinte aux biens (vol de sa chaine en or et d'environ gdes 1200): Forces Armées d'Haïti
SEIDE, Mathurin	40	M			
		30/10/93	84200		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti,FRAPH
SEIDE, Weldo	21	M			
		27/10/93	81201		Détention: FRAPH
		05/08/94	81201		Torture (oreille coupée, coups): FRAPH
		05/08/94	81201		Détention (15 jours): FRAPH
SEJOUR, Wilfrid	27	M			Relevement; Mouvement Developpement Gobert
		14/12/91	46201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti,Chef de section
SELENIS, Nicolas	24	M			RPPG, Atag (association Tête Ensemble Gros Moulin, Lavalas
		22/07/94	75100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
		22/07/94	75100		Détention: Forces Armées d'Haïti
SELONDIE, Ronel	29	M			
		10/10/92	14100		Atteinte à la liberté: Chef de section , Personnel de chef de section
		10/10/92	14100		Menaces et persécution: Chef de section , Personnel de chef de section
		10/10/92	14100		Extorsion: Chef de section , Personnel de chef de section
SEMAITRE, Franck	40	M			FNCD
		17/10/91	93500		Torture (14 giffles qui arrachent 2 dents, bastonnade: 96 coups): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		17/10/91	93500		Détention (1 nuit a cayes jacmel et 6 jours a jacmel): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		26/10/91	93500		Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
SEMAJUSTE, Benjamin		23	M		
		04/10/91	75203		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
		02/03/92	75200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
SEMAJUSTE, Jean	28	M			
		30/09/91	75200		Disparition: affiliation inconnue
SEMAJUSTE, Marie	–	F			Partisan Lavalas
		04/10/91	75200		Torture (bastonnade): affiliation inconnue
		02/03/92	75200		Menaces et persécution: affiliation inconnue
SEMATIN, Adelcia	–	F			
		11/08/93	41101		Menaces et persécution (perquisition de domicile): Personnel de chef de section
SEME, Gerta	45	F			
		16/12/93	75200		Viol et/ou abus sexuel (par 2): affiliation inconnue
SEMEXAN, Josie	20	F			
		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
SEMEXANT, Marietta		65	F		
		20/07/93	15300		Menaces et persécution: FRAPH
SEMEXANT, Michael		20	M		
		29/03/93	61300		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		29/03/93	61300		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		29/03/93	61300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
SEMEZIER, Louis-jeune		25	M		
		03/93	32101		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		03/93	32101		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
SEMONVIL, Jules	52	M			
		30/09/91	11200		Torture (bastonnades): Forces Armées d'Haïti
SEMY, Edmond	24	M			
		05/08/94	81201		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
SEMY, Jean Robert	22	M			
		31/10/93	85101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		31/10/93	85101		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
SEMY, Pierre Henry	34	M			
		31/10/93	85101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		31/10/93	85101		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
SEMY, Renel	78	M			
		31/10/93	85101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		31/10/93	85101		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
SENANTUS, Claudette		53	F		Catholique (tkl)
		22/04/94	12106		Torture (3 coups de pied): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12101		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12101		Atteinte aux biens (argent volé $2,000. us, maison et appareils electroniques, saccagés): Forces Armées d'Haïti

SENAT, Celine 55 M Mpd(mouvement Paysan De Dondon)
29/10/91 47101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/10/91 47101 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti

SENAT, Elame 60 M Lavalas, Delegation Aux Elections 90
24/05/92 23201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
24/09/93 23201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
24/09/93 23201 Atteinte aux biens (maison demolie et vol de bétail): Forces Armées d'Haïti

SENAT, Eric 22 M
12/92 12100 Menaces et persécution (d'arrestation et giffles): Forces Armées d'Haïti

SENAT, Firmin 45 M
07/94 11100 Torture (bastonnade, coups sur la tête): Forces Armées d'Haïti
07/94 11100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
07/94 11100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
07/94 11100 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

SENAT, Hilaire 36 M Comite De Quartier
29/10/93 15100 Menaces et persécution: FRAPH
29/10/93 15100 Atteinte aux biens (maison detruite): FRAPH

SENAT, Seliune 55 M Tkl/mpl A Dondon
29/10/91 47101 Torture (4 coups de machette): Forces Armées d'Haïti
29/10/91 47101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/10/91 47101 Atteinte aux biens (maison pillée, 10 couchos ont ete tues et vol bétail et une chevre tues): Forces Armées d'Haïti
08/11/91 47101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/11/91 47101 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
12/91 47101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
12/91 47101 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

SENATUS, Ansegard 31 M Protestant
08/94 92202 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
08/94 92202 Détention (3 jours): Personnel de chef de section
08/94 92202 Extorsion (gdes 3000): Personnel de chef de section

SENATUS, Carlos 28 M
22/04/94 12101 Torture: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12101 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

SENATUS, Chedeline 2 F
22/04/94 12101 Torture: Forces Armées d'Haïti

SENATUS, Claude 29 M Odd (organisation Dev. De Desgrottes) Depuis 90
29/06/92 84400 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

SENATUS, Delano 40 M Krjs (comite Resistance Jeune Saltadere)
02/11/93 21101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SENATUS, Leonel 23 M Mvt Coordination Lavalas Port Margo
27/12/91 41200 Torture (bastonnade: 57 coups, djack): Forces Armées d'Haïti, Attaché
27/12/91 41200 Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
27/12/91 41200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché

SENATUS, Michel 30 M
04/08/94 81204 Torture: Chef de section, FRAPH
04/08/94 81204 Détention (2 jours): Chef de section, FRAPH
04/08/94 81204 Extorsion (gdes 300): Chef de section, FRAPH

SENATUS, Michel 30 M Groupman Pep Lamar
30/10/93 92202 Torture (frappe avec un fusil enttrainant une blessure dans la bouche et paralysée d'1 do): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 92202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

SENATUS, Milot 27 M
29/10/93 15100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, police
29/10/93 15100 Extorsion (gdes 3000): Attaché, police

SENATUS, Philomene 49 F Leqiomaire/tet Kole Te Peyizan
11/02/93 23301 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section, Attaché
11/02/93 23301 Détention (une nuit a la caserne): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel Chef de section, Attaché

SENATUS, Phito 25 M Groupe De L'eglise Nazaréene, Lavalas
25/10/93 92202 Atteinte à la liberté (il entendait la voix de l'amerique): Forces Armées d'Haïti
25/10/93 92202 Menaces et persécution (10 militaires sont venus le chercher): Forces Armées d'Haïti
26/10/93 92202 Atteinte aux biens (vol de radio + brisée la serrure de la porte de la maison): Forces Armées d'Haïti

SENATUS, Samuel 29 M
22/04/94 12101 Torture: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12101 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti

SENATUS, Samuel 29 M OPDR
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Torture (coups et blessures): Forces Armées d'Haiti

SENATUS, Sergot 24 M
20/11/93 12106 Torture (cicatrices oeil gauche, oeil droit): Forces Armées d'Hati
20/11/93 12106 Détention (27 jours): Forces Armées d'Haiti

SENATUS, Therese 57 F
27/12/91 41200 Torture (fusil a l'oreille): Attaché, Forces Armées d'Haiti
27/12/91 41200 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haiti

SENAUDE, Benita 26 F
13/12/91 11401 Menaces et persécution (part en exil): affiliation inconnue

SENEXANT, Denis 29 M FNCD
30/09/91 75200 Tentative d'exécution (1 balle, main gauche): Forces Armées d'Haiti
30/09/91 75200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haiti

SENOR, Rose Carmen 30 F Mouvement Paysan La Victoire Mpp
28/10/91 47301 Menaces et persécution: Chef de section, Civils armés

SEPHIRIN, Tony 18 M Comite De Quartier La Fauvette
11/06/92 42100 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haiti
11/06/92 42100 Atteinte aux biens (destruction de biens): Attaché, Forces Armées d'Haiti

SEPTEMBRE, Emmanuel 34 M Lavalas, M.p.p.
25/12/93 22301 Détention (18 jours a la caserne de malsaude, 3 mois): Attaché, Employé civil de l'Etat
25/12/93 22301 Extorsion (gdes 1750 gdes): Attaché, Employé civil de l'Etat

SEPTIMUS LAGUERRE, Louinel 41 M Jeunesse Progressive De Gros Marin
05/03/94 81203 Torture (bastonnade): Chef de section

SERANIEL, Supreme 33 M Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen
30/09/92 62105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti
30/09/92 62105 Atteinte aux biens (destruction de sa maison): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti
08/12/92 62105 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti
08/12/92 62105 Atteinte aux biens (vol de 2 sacs de denrées alimentaires): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haiti

SERAPHIN, Antonia 46 F RAPD
21/08/94 75400 Torture (gifles, coups de pieds): FRAPH
21/08/94 75400 Atteinte aux biens (vol (vêtements et documents)): FRAPH

SERAPHIN, Celony 32 M
15/07/94 12106 Torture (10 gifles, bastonnade (genou)): FRAPH, Forces Armées d'Haiti
15/07/94 12106 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
15/07/94 12106 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti
24/07/94 12106 Atteinte aux biens (argent, bijoux, meubles): FRAPH, Forces Armées d'Haiti
24/07/94 12106 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haiti

SERAPHIN, Johnny 20 M
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti
22/04/94 12106 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haiti

SERAPHIN, Micheline 28 F
02/10/91 12106 Atteinte aux biens (tout a ete brise): Forces Armées d'Haiti
10/94 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti
02/10/91 12106 Menaces et persécution (cicatrices aux levres suite de chute): Forces Armées d'Haiti

SERIN, Mamoune 30 F FNCD
28/08/94 12100 Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haiti
28/08/94 12100 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haiti

SERTILUS, Hermonia 36 F
01/10/91 41202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haiti

SERVIL, Inopherne 26 M M.p.p. (depuis 1983)
16/12/91 21200 Détention (3 jours a l'avant-poste de sabladous): Forces Armées d'Haiti
16/12/91 21200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haiti

SERVILLIS, Missilien 34 M
08/10/93 13104 Extorsion (10000 gdes): Forces Armées d'Haiti

	08/10/93	13104		Détention (1 jours): Forces Armées d'Haïti
	08/10/93	13104		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
SERVILUS, Dieudonne	77	F		
	11/10/92	41106		Atteinte aux biens (incendie: maison,): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché
SERVIUS, Mme Dieufin Peyizan Dezam	55	F		Comite De Catechese Paroisse , Mouvman Fanm Vanyan, Gwoupman
	30/10/93	15204		Menaces et persécution: Attaché
	30/10/93	15204		Atteinte aux biens (maison de traite a coups de machette): Attaché
SETOUT, St Pierre	66	M		
	22/04/94	12106		Disparition (en mer): affiliation inconnue
	22/04/94	12106		Exécution sommaire: affiliation inconnue
SEUS, Ginette	25	F		
	05/01/92	75513		Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/01/92	75513		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
SEVERE, Appolos Diderot Dena	35	M		Fnod(frontnational Pour Le Changement Et La D'emocratie)
	30/10/93	47400		Torture (kalot marassa, battu, plusieurs coups de crosse de revolvers): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel Chef de section
	30/10/93	47400		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel Chef de section
	30/10/93	47400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel Chef de section
	30/10/93	47400		Atteinte aux biens (une montre brisée, vol de gdes 2500): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel Chef de section
	15/11/93	47400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Personnel Chef de section
SEVERE, Cenais	26	M		
	08/94	32304		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	08/94	32304		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
SEVERE, Jacqueline	32	F		
	29/09/94	41101		Torture: Attaché
	29/09/94	41101		Détention: Attaché
SEVERE, Joanel	30	M		Membre Du(Ordp)
	30/10/93	41103		Torture (plusieurs djack, bastonnade: 150 coups, coups de machette): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	30/10/93	41103		Détention: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	41103		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	30/10/93	41103		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
SEVERE, Linaise	45	M		
	08/94	32304		Torture (ligote, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	08/94	32304		Détention (plusieurs heures): Forces Armées d'Haïti
	08/94	32304		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	08/94	32304		Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
SEVERE, Lucienne	49	F		Nou Rive
	05/10/91	52300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SEVERE, Marcelin	28	M		TKED
	11/09/93	47100		Détention (3 heures): Attaché, Forces Armées d'Haïti
	11/09/93	47100		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	47100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SEVILISSE, Souvenance	23	M		
	30/11/93	12200		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
SEVILISSE, Waldoph	30	M		
	30/11/93	12200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
SEZA, Kamil	-	M		
	02/10/91	75500		Disparition: affiliation inconnue
SHILLER, Ridore	-	M		
	11/91	93402		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/91	93402		Menaces et persécution (coups de feu sur la maison): Forces Armées d'Haïti
SI-CLAIR, Lolince	34	M		
	30/09/91	75200		Torture: affiliation inconnue
	30/09/91	75200		Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
SICOIS, Jocelyn	35	M		
	15/11/91	12301		Atteinte aux biens (vol d'un passeport et de 50.000,00 gourdes): Civils armés
SIDAS, Gesner	45	M		Lavalas
	15/03/92	21200		Torture (djack;kalot marassa;bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	15/03/92	21200		Détention (2 jours a la caserne): Forces Armées d'Haïti
	15/03/92	21200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	15/03/92	21200		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti

SIDNE, Marcel – M
20/07/93 15300 Exécution sommaire (par suite de tortures): FRAPH
20/07/93 15300 Torture: FRAPH

SIDOR, Charles 35 M Lavalas/mpp
17/09/93 22302 Torture (bastonnade, kalot marassa, le groupe): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
17/09/93 22302 Détention (2 jours a la caserne de maissade): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
17/09/93 22302 Atteinte aux biens (maison detruite): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

SIDOUANIER, Limage 30 M
30/10/93 14204 Menaces et persécution (marronage): FRAPH
30/10/93 14204 Atteinte aux biens: FRAPH

SIGNE, Vanel 48 M
31/08/92 32300 Torture (coups de pied, coups de crosse de fusil, mort ensuite): Forces Armées d'Haïti
31/08/92 32300 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti

SILA, Nicolas – M
30/09/91 75701 Disparition. affiliation inconnue

SILA, Yolande 16 F
08/94 75500 Menaces et persécution (de mort): FRAPH

SILENCIEUX, Elios 60 M
13/10/91 52100 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
13/10/91 52100 Détention (10 jours): Forces Armées d'Haïti

SILENCIEUX, Jacqueline 33 F
15/09/92 75101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SILENCIEUX, Saint Charles 45 M
30/09/94 75300 Menaces et persécution: affiliation inconnue

SILIEN, Paulina 73 F
09/04/94 44107 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti

SILIENOR, Adilien 35 M M P L
02/10/91 47300 Menaces et persécution: Chef de section, Attaché

SILIENOR, Mme Adilien – F
11/91 47300 Extorsion (gdes 50): Chef de section, Attaché

SILIS, Tilonone 35 F
30/09/91 75502 Torture (1 coup a la tête/perdu la vue): affiliation inconnue

SILMERY, Louvius 51 M
26/11/91 53304 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, debout sur ses 2 orteils et les 2 index au mur): Forces Armées d'Haïti
26/11/91 53304 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Chef de section
26/11/91 53304 Extorsion (gdes 348): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

SILMONO, Silmenia 38 F
12/12/91 51202 Détention (4 heures): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section
12/12/91 51202 Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section

SILNE, Antoine Remilien 49 M Sympathisant Lavalas
12/93 84200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
12/93 84200 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti

SILOE, Jeanine 25 F Militant Aristide
05/93 85101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/02/94 85101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SILOT, Milry 20 M Opa (oganizasyon Peyizan Anac-a-pitres, Mandate Du Facd Aux Elections 90
15/10/93 93100 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti, Attaché
26/10/93 93100 Menaces et persécution (maison encerclée): Forces Armées d'Haïti, Attaché

SILPHARE, Richelaire 29 M R.p.b.(coordonnateur)
29/04/92 23302 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
29/04/92 23302 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
29/04/92 23302 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
29/04/92 23302 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti

SILPHIN, Claude 51 M TPTC
29/10/93 53200 Torture (bastonnade): affiliation inconnue

SILPLAIN, Gesner 32 M Des Chauffeurs Des Tptc Du Cops
02/10/92 42100 Torture (bastonnade): affiliation inconnue
02/10/92 42100 Menaces et persécution: affiliation inconnue

02/10/92 42100 Atteinte aux biens (maison pillée): affiliation inconnue

SILVA, Jules – M
03/10/94 75200 Exécution sommaire: Autre

SILVERA, Jean – M
01/92 75200 Disparition: affiliation inconnue

SILVESTRE, Michelet 33 M RPPE
09/92 12200 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
09/92 12200 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
09/92 12200 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
09/92 12200 Extorsion: Attaché, Forces Armées d'Haïti
01/93 12200 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
01/93 12200 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
01/93 12200 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
01/93 12200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
01/93 12200 Atteinte aux biens: Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/93 12200 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/93 12200 Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/93 12200 Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/93 12200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
02/93 12200 Extorsion: Attaché, Forces Armées d'Haïti

SILY, Lemeque – M
03/12/91 21201 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

SIMARAL, Claudette – F
01/10/91 52200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SIME, Theonite 45 F
24/12/93 13100 Torture (coups): autre, Forces Armées d'Haïti
24/12/93 13100 Détention (3 jours): autre, Forces Armées d'Haïti

SIMEN, Jacques 47 M Mouvement Defense Droit Et Interet Paysans, Movement Tet Kole Peyizan , P.a.i.n
14/12/91 93505 Tentative d'exécution (4 jours avant de permettre l'hospitalisation): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
14/12/91 93505 Torture (djack, bastonnade pendant 1 heure, 40 giffles dans les yeux, fela l'epaule gauch): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
14/12/91 93505 Détention (1 nuit a marigot, 1 mois et demi a jacmel dont 36 jours a l'hopital): Forces Armées d'Haïti
14/12/91 93505 Atteinte à la liberté (oblige a quitter le departement): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
14/12/91 93505 Atteinte aux biens (vol, saccage et dommagement de la maison): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti

SIMENUS, Rosemelle Odette (adesa) 27 F Haut En Action Pr Le Dvpt Et L'educat. Des Saut-d'eauselais Analphabetes
04/03/94 24300 Viol et/ou abus sexuel: FRAPH
05/03/94 24300 Torture (bastonnade: 32 coups): FRAPH
05/03/94 24300 Détention (3 jours): FRAPH
05/03/94 24300 Extorsion (gdes 1250, 2 maisons detruites): FRAPH

SIMEON, Cajoule 24 M La Sagesse
01/11/91 21101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SIMEON, Celimene 32 F Asosyasyon Jen Pou Devlopman Diklo (ajdd)
21/10/91 11301 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti

SIMEON, Gertha – F
23/12/91 43101 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
23/12/91 43101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

SIMEON, Luckner 34 M MPP
14/10/93 22202 Extorsion: Chef de section, Personnel Chef de section
14/10/93 22202 Détention: Chef de section, Personnel Chef de section
20/09/94 22202 Détention: Chef de section, Personnel Chef de section
14/10/93 22202 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section
20/09/94 22202 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section

SIMEON, Nelson 65 M Haut Du Trou
07/12/91 47105 Torture: Chef de section
07/12/91 47105 Détention: Attaché, Chef de section
07/12/91 47105 Extorsion (gdes 1500): Chef de section

SIMEON, Osner 39 M
09/04/94 24301 Torture (bastonnade): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
09/04/94 24301 Détention (5 jours chez le commandant du fraph et la caserne): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
09/04/94 24301 Extorsion (gdes 2300): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

SIMEON, Polynice 46 F
30/09/91 75700 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
SIMERON, Mezelia 70 F Mouvement Ti Payizan
02/04/93 23302 Torture (bastonnade): Attaché, Employé civil de l'Etat
SIMEUS, Lucknet – M
05/06/92 15302 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
05/06/92 15302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
SIMILIEN, Carmen – M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
SIMILIEN, Darilien 41 M Responsable Association Paysans Pilats
04/01/94 46105 Menaces et persécution: autre, Personnel de chef de section
SIMILIEN, Gladis – F Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
SIMILIEN, Kettya 14 F
31/12/93 34501 Tentative d'exécution (une balle au cou): Employé civil de l'Etat
SIMILIEN, Proper – M Relevement; Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
SIMILIEN, Rock 35 M Lavalassien 100%
07/94 35200 Torture (bastonnade: 300 coups ; 40 coups de pieds; 60 kalot; des coups de fouet): Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/94 35200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/94 35200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
07/94 35200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
SIMILIEN, Sylvanie 42 F Tet Ansanm De Fougerole
30/09/91 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 Atteinte aux biens (brise la porte de la maison): Forces Armées d'Haïti
SIMOLIEN, Mevlus 35 M
30/09/91 35101 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
SIMON, Brisnord 28 M
09/09/93 75303 Exécution sommaire: Civils armés
SIMON, Eugene 50 M
28/09/92 75200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
SIMON, Evenes 12 M
14/07/92 22403 Exécution sommaire: Attaché, Forces Armées d'Haïti
14/07/92 22403 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SIMON, Jeancius 38 M
28/04/94 75000 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
SIMON, Jeannot 41 M MPP
16/07/92 22403 Détention (illegale): Attaché, Forces Armées d'Haïti
16/07/92 22403 Extorsion: Attaché, Forces Armées d'Haïti
14/07/92 22403 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SIMON, Jn Francois 27 M
28/10/92 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
29/09/92 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
29/09/92 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, police
SIMON, Joseph Flambert 29 M Journaliste
30/09/91 73100 Extorsion (gdes 1750): Forces Armées d'Haïti
12/09/94 75202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 73100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
15/12/91 75500 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SIMON, Mme Maude Garnier 41 F
11/10/92 34100 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
11/10/92 34100 Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti
11/10/92 34100 Torture (perte d'un oeil, coups de fouet bousculade): Forces Armées d'Haïti
SIMON, Mme Mede 35 F
02/04/94 92301 Menaces et persécution (coups de feu sur sa tête): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
SIMON, Orandieu 29 M Mjlb/tki/biv
05/10/91 75000 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SIMON, Serveus	67	M			
	05/10/91		75000		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
SIMON, Wilfrid	34	M		Partisan Aristide	
	12/08/92		71100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	01/08/92		71100		Extorsion (gdes 10000): Forces Armées d'Haïti
	01/08/92		71100		Détention: Forces Armées d'Haïti
	01/08/92		71100		Torture (kalot marassa,marche sur le corps, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
SIMONIS, Itonne	33	M		M.J.P.	
	16/11/92		75701		Torture (coups de crosse de fusil): Civils armés
	16/11/92		75701		Détention: Civils armés
SIMPLICE, Marie Ange	30	F			
	25/06/94		75202		Torture: Civils armés
SIMPLISTE, Regeante	42	F		Lavalas	
	22/07/93		91106		Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	22/07/93		91106		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	22/07/93		91106		Tentative d'exécution (laisse pour mort): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	23/07/93		91106		Détention (1 heure): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	23/07/93		91106		Extorsion (gdes 100, brise sa maison, coupe toutes les plantes de son jardin): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/07/93		91106		Menaces et persécution (mensonge d'interpellation par la caserne): Chef de section, Personnel de chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
SIMPREUX, Duty	34	M			
	10/02/92		52300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, autre
	10/02/92		52300		Détention (36 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, autre
SINCERE, Leticia	41	F			
	08/04/93		62100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	08/04/93		62100		Atteinte aux biens (detruit la maison): Forces Armées d'Haïti
SINCERE, Sylvia	28	M		RAPD	
	06/10/91		75300		Torture (coups de crosse de fusil a la tête, fouet, giffles): Forces Armées d'Haïti
	06/10/91		75300		Détention: Forces Armées d'Haïti
	04/04/92		75300		Torture (coups de cumberlands, fouet): Forces Armées d'Haïti
	04/04/92		75300		Détention (2 semaines): Forces Armées d'Haïti
SINCURIN, Vernio	–	M			
	20/08/93		14200		Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	20/08/93		14200		Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	20/08/93		14200		Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
SINELUS, Ramy	40	M			
	12/10/94		24300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Autre, Chef de section, Personnel Chef de section
SINEUS, Emise	35	F			
	16/12/91		42100		Atteinte aux biens (maison detruite): affiliation inconnue
SINEUS, Marie Lina	–	F		Comite De Quartier De Petite Anse	
	01/10/91		42103		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
	01/10/91		42103		Atteinte aux biens (maison fouillée, t.v., radios, ventilateurs volés): Forces Armées d'Haïti
SINOIS, Claudin	32	M		Membre Comite De Quartier/ainsi Que Sa Soeur	
	11/12/91		41200		Atteinte aux biens (porte de maison brisée): Attaché
	11/12/91		41200		Détention: Attaché
	11/12/91		41200		Menaces et persécution: Attaché
	11/12/91		41200		Torture (djack, bastonnade): Attaché
SINOIS, Regis	28	M		Comite Quartier Aria	
	11/93		41200		Détention: Forces Armées d'Haïti
	11/93		41200		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
SINONIN, Izmide	26	F		Membre La Priere C'est Clef	
	11/91		43203		Menaces et persécution: Chef de section
SINORER, Rosie	–	F			
	20/08/93		14200		Torture (bastonnade): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	20/08/93		14200		Détention (1 jour et 2 nuits a la caserne de st michel): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	20/08/93		14200		Atteinte a la liberté (fausse accusation): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
SINOUS, Ennedy	4	M			

19/12/92 41200 Menaces et persécution: Chef de section, Civils armés

SINOUS, Marie – F
13/12/92 41200 Torture (giffle): Chef de section
13/12/92 41200 Menaces et persécution: Chef de section
13/12/92 41200 Atteinte aux biens (portes brisées): Chef de section

SIPION PIERRE, Saintana 45 F Tkfv Tet Kole Fanm Vayan/ Fnod /coord De Tout Mouvm Pop De L'arrendissement De B
10/91 91100 Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Autre
10/91 91100 Atteinte à la liberté (des traces apparu au nom de la victime): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Autre

SIRISE, Manise 33 F
09/94 42100 Torture (coups de fusil a la tête et a l'oeil): Forces Armées d'Haïti
09/94 42100 Atteinte aux biens (vol de bijoux): Forces Armées d'Haïti

SITOINE, Laurien 50 M Membre Mpp
14/10/91 Torture: Chef de section, Personnel Chef de section

SIVIL, Jean 19 M La Fanmi Se Lavi
25/09/92 75701 Torture: Attaché
25/09/92 75701 Extorsion (gdes 250): Attaché

SIVILIA JANVIER, Madone 40 M
11/05/94 23301 Torture (kalot maressa, bastonnade, mort par suite de mauvais traitements): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
11/05/94 23301 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

SIVILMA, Elisienne – F
22/04/94 12100 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

SMITH, Joseph 29 M
26/04/93 93202 Torture (bastonnade qui lui cause la tête): Forces Armées d'Haïti
26/04/93 93202 Atteinte à la liberté (oblige a debloque la rue): Forces Armées d'Haïti

SMITH, Pierre – M
06/92 21101 Détention: Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

SOEURTILUS, Nizer 32 M
12/10/94 24300 Torture (tête cassée avec corps de revolvers): Forces Armées d'Haïti, Autre, Chef de section, Personnel Chef de section

SOISFILS, Gabriel 36 M
04/06/92 75200 Torture: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Attaché
04/06/92 75200 Détention (5 mois): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
04/06/92 75200 Extorsion (gdes 4 500): Forces Armées d'Haïti

SOIVILUS, Gladys 50 F
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (maison pillée): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
23/04/94 12106 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

SOLANGE, Marseille 45 F Parti En Faveur Du Président
30/10/93 15300 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché

SOLIMON, Benito 40 M Catholique, Lavalas, Fnod
23/10/93 92301 Torture (entrainant des handicaps): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
23/10/93 92301 Détention (trois jours a grand gosier, trois jours a thiotte): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
23/10/93 92301 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
23/10/93 92301 Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

SOLITAIRE, Iceron Mme 55 M
09/08/94 81204 Menaces et persécution: Chef de section

SOLITAIRE, Yvette 22 F
07/08/94 81204 Menaces et persécution: Chef de section
07/08/94 81204 Atteinte à la liberté: Chef de section

SOLUMAN, Temelia 42 F
02/10/91 75701 Torture: Civils armés

SOLUMAN, Terneus 60 M
02/10/91 75701 Disparition: Civils armés

SONTHONAX, Gesner – M
06/08/93 75701 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

SONTHONAX, Julio – M
03/93 53306 Exécution sommaire (decede suite a tortures): Forces Armées d'Haïti
02/93 53306 Détention: Forces Armées d'Haïti
02/93 53306 Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti

SONTHONAX, Loris 35 M OPD
01/92 53300 Détention (une nuit et un jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché
01/92 53300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché

		01/92	53300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		01/92	53300	Extorsion (gdes 50, vol de bétails et dévastation de son jardin): Forces Armées d'Haïti, Attaché
SONTONAX, Cogette	32	F		
	23/12/91		53306	Torture (bastonnade): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	23/12/91		53306	Menaces et persécution: Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	23/12/91		53306	Extorsion (gdes 40): Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
SOUFFRANCE, Mirite	35	M		
	30/10/93		15302	Atteinte à la liberté: police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93		15302	Détention: police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/93		15302	Torture (bastonnade): police, Attaché, Forces Armées d'Haïti
SOUFFRANT, Jean Luc	22	M		
	26/04/94		41103	Exécution sommaire (en detention): Forces Armées d'Haïti
	26/04/94		41103	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	26/04/94		41103	Détention: Forces Armées d'Haïti
SOUFFRANT, Mendos	29	M		
	06/06/92		11100	Torture (bastonnade, kalot, coups): Forces Armées d'Haïti
	06/06/92		11100	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
SOUFRANT, Jacob	20	M	Lavalassiens	
	05/94		35200	Torture (2 kalot; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	05/94		35200	Détention (1 jour et demi): Forces Armées d'Haïti
	05/94		35200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	05/94		35200	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	03/94		35200	Torture (bastonnade/ bain de mer): Forces Armées d'Haïti
SOULT, Bertrand	–	M		
	07/12/92		91103	Détention: Forces Armées d'Haïti
SOUVENANCE, Alexandre	58	M		
	23/02/92		15204	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): police
	23/02/92		15204	Extorsion: police
SOUVENANCE, Jean	25	M	Tet Kole Ti Peyizan	
	23/02/92		15204	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): police
SOUVENIR, Dominique	57	M	Mpmb Mouvment Peysan Mapou Belans	
	31/12/91		92100	Atteinte à la liberté (trouve chez lui une photo d'aristide en lui forcant a devenir attache): Chef de section
	31/12/91		92100	Menaces et persécution (coup de feu au dessus de sa tête): Chef de section
SOUVENIR, Yvon	53	M	MPMB	
	26/09/93		92106	Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
	26/09/93		92106	Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	26/09/93		92106	Torture (fouette): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
	26/09/93		92106	Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
SOUVERAIN, Oxonne	39	M	Tet Kole	
	28/07/92		14201	Torture (bastonnade): Attaché
	28/07/92		14201	Détention (28 jours (prison gonaives)): Attaché
	28/07/92		14201	Atteinte à la liberté: Attaché
	30/10/93		14201	Torture (kalot marassa): Attaché
	30/10/93		14201	Extorsion (gdes 200): Attaché
ST FORT, Jn Baptiste	50	M		
	03/92		53304	Menaces et persécution: Chef de section
	03/92		53304	Extorsion (gdes 500): Chef de section
ST AME, Albert	56	M	APA	
	12/10/91		51202	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Employé civil de l'Etat
	12/10/91		51202	Extorsion (gdes 225): Forces Armées d'Haïti
	12/10/91		51202	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ST CLAIRE, Ste Ania	56	F	Comite Relevement De Camp Panyol, Lavalas	
	25/06/94		91101	Détention (1 nuit): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	25/06/94		91101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	25/06/94		91101	Extorsion (gdes 25): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	27/06/94		91101	Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	27/06/94		91101	Atteinte à la liberté (jugement sans defense): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
	27/06/94		91101	Extorsion (gdes 25 pour le proces-verbal + gdes 600): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
ST EIVAL, Erik	27	M		
	10/04/94		41101	Extorsion: Attaché, Autre, Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti

10/04/94 41101 Détention: Attaché, Autre, Chef de section, police, Forces Armées d'Haïti*

ST ELOI, Gerson 28 M
30/09/91 75200 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti

ST FLEUR, Antoine Mme – F
18/01/92 54200 Détention: police
18/01/92 54200 Détention (7 heures): police

ST FLEUR, Damiska 30 M O.p.d (oganizasyon Peyizan De Dipitl)
23/12/93 53306 Torture (bastonnade: 25 coups): Personnel de chef de section
23/12/92 53306 Détention (2 jours): Personnel de chef de section
23/12/93 53306 Atteinte aux biens (jardin dévasté, vol de bétails): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST FLEUR, Leana – F Relevement, Mouvement Developpement Gobert
14/12/91 46201 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST FLEUR, Luce 36 M Ajss (association Des Jeunes Solidaires De Soleils)
22/05/93 75701 Menaces et persécution: Civils armés

ST FLEUR, Michel 25 M Mpp/lavalas/il Etait Mandataire De Lavalas Avec Elections De 1990
30/10/93 22302 Détention (chez le chef de section; une soirée): Chef de section, Personnel Chef de section, police
30/10/93 22302 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section, police
30/10/93 22302 Extorsion (gdes 100): Chef de section, Personnel Chef de section, police

ST FLEUR, Patrick 28 M
06/93 34200 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
06/93 34200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
06/93 34200 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

ST FLEUR, Prenel 27 M
02/94 32300 Torture (bastonnade: 50 coups): FRAPH
02/94 32300 Détention (plusieurs heures): FRAPH

ST FLEUR, Siliana 37 F
26/10/91 43200 Atteinte aux biens (maison saccage): Forces Armées d'Haïti
26/10/91 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
26/10/91 43200 Torture (giffles et coups de poings): Forces Armées d'Haïti

ST FLEUR, Soivelus 50 M Bo Tab La
12/93 92402 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ST FLEUR, Vilbrun Mme 50 F RPPG Caritas, Mouvman Fanm
15/10/94 53306 Détention (2 jours): affiliation inconnue
15/10/94 53306 Extorsion (gdes 100 et jardin pillé): affiliation inconnue

ST FLEURMY, Fermeus 50 M RPPG, M.p.p.
13/11/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, police
02/11/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, police
02/11/93 21101 Extorsion (gdes 125): Personnel de chef de section, police
13/11/93 21100 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, police
02/11/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, police

ST FLEURMY, Mme Fermeus – F
13/11/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, police
02/11/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, police
02/11/93 21100 Extorsion (gdes 125): Personnel de chef de section, police

ST FORT, Dieuphene 45 M
24/03/93 15301 Détention (24 heures): Attaché, police

ST FORT, Enesse 26 M
24/03/93 15301 Extorsion (475 gdes): Attaché, police
24/03/93 15301 Détention (1 jour): Attaché, police

ST FORT, Mesevil 47 M Bo Tab La
09/94 34500 Détention: Forces Armées d'Haïti
09/94 34500 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
07/94 34500 Torture (3 giffles): Forces Armées d'Haïti
07/94 34500 Détention (23 jours): Forces Armées d'Haïti
07/94 34500 Extorsion (gdes 25): Forces Armées d'Haïti

ST FORT, Mme Dossous – F
09/93 15302 Atteinte aux biens (payer 115gdes): Forces Armées d'Haïti, Attaché
09/93 15302 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
09/93 15302 Détention (1jour): Forces Armées d'Haïti, Attaché

ST FORT, Senite 51 M
30/11/93 12200 Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Autre

ST GEORGES, Wilner 49 M Lavalas
01/10/91 71105 Extorsion (gdes 27480): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
01/10/91 71105 Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

		01/10/91	71105	Torture (coupe avec un rasoir,enfonce un stylo dans le nombril,giffles ,15 dents arraches): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ST GERARD, Saingilus	35	M		Opdm (organisation Paysan Des Mornes)
		09/92	11200	Extorsion (gdes 400, maison incendiée): Chef de section,
ST GERMAIN, Mario	24	M		Association Pour Le Developpement Travailleurs A gricoles Et Paysans De Nippes
		06/09/94	31200	Détention (10 heures): Forces Armées d'Haïti
		06/09/94	31200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		06/09/94	31200	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		10/09/94	31200	Menaces et persécution (tirs): Forces Armées d'Haïti
		10/09/94	31200	Atteinte aux biens (destruction du bétail): Forces Armées d'Haïti
ST GERMAIN, Monceus	23	M		Lavalas
		12/07/94	00000	Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade, force a manger de la terr): Personnel de chef de section
		12/07/94	00000	Détention: Personnel de chef de section
		12/07/94	00000	Extorsion (gdes 250): Personnel de chef de section
ST GERMAIN, Widline	–	F		
		30/11/93	93401	Détention (2 heures): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ST GERMAIN, Wilner	–	M		
		08/08/92	93100	Détention: Forces Armées d'Haïti
ST GERMAIN, Yonel	42	M		
		13/08/92	93100	Torture (bastonnade; kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	93100	Détention (1 soirée): Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	93100	Menaces et persécution (de bastonnade): Forces Armées d'Haïti
ST GIL, Ogilan	44	M		Mpp(mouvman Peyizan Papay), Membre
		25/01/92	22101	Torture (bastonnade: pouce casse): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		25/01/92	22101	Détention: Forces Armées d'Haïti
		25/01/92	22101	Atteinte aux biens: Personnel de chef de section
		25/01/92	22101	Détention (17 jours): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		25/01/92	22101	Extorsion (gdes 750): Personnel de chef de section
ST HELICE, Edith	30	F		
		13/08/92	84201	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		13/08/92	84201	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ST HILAIRE, Gasmann	28	M		
		06/92	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
ST HILAIRE, Jacquelin	32	M		Comite De Quartier De Lesoot
		30/09/91	42100	Torture: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	42100	Détention: Attaché
		30/09/91	42100	Atteinte à la liberté: Attaché
		30/09/91	42100	Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
		18/01/93	42100	Torture: Forces Armées d'Haïti
		10/01/93	42100	Détention: Forces Armées d'Haïti
		18/01/93	42100	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		31/10/93	42100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		31/10/93	42100	Atteinte aux biens (maison brisée et pillée): Forces Armées d'Haïti
ST HILAIRE, Joseph	27	M		
		07/94	33100	Torture (coups, kalot; manger des photo): Forces Armées d'Haïti
ST HILAIRE, Lentomm	26	M		
		06/92	42100	Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		10/91	42100	Torture: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		06/92	42100	Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
ST HILAIRE, Lexene	24	M		
		31/10/93	73200	Détention: Personnel de chef de section
		31/10/93	73200	Torture (bastonnade: 115 coups, cicatrice/ pointe a raquette): Personnel de chef de section
ST HUBERT, Marie Lucie	28	F		
		30/09/91	75200	Exécution sommaire: affiliation inconnue
		30/09/91	75200	Torture (suivi de son décès): affiliation inconnue
ST HUBERT, St Luc	–	M		
		24/03/93	15301	Extorsion (gdes 200): Attaché, police
		24/03/93	15301	Détention (1 jour): Attaché, police
ST JACQUES,	15	F		
		30/09/91	53300	Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
ST JACQUES, Elouis	52	M	OPD	
		31/10/93	53300	Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

		31/10/93	53300		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
ST JACQUES, Jean	59	M			
		08/94	71200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		08/94	71200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		08/94	71200		Torture: Forces Armées d'Haïti
ST JEAN, Adlene	29	F		Gwoup Fanm Tet Ansanm	
		23/03/93	34100		Torture (kalot marassa, coups): Forces Armées d'Haïti
		23/03/93	34100		Détention (minutes): Forces Armées d'Haïti
ST JEAN, Clivens	16	M			
		03/93	11100		Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		03/93	11100		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
ST JEAN, Fritz	–	M			
		30/09/91	75701		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
ST JEAN, Gerard	60	M			
		10/93	33301		Torture (manger des photos): Forces Armées d'Haïti
		10/93	33301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ST JEAN, Gerard	63	M		Mouvman Peyizan Bomon	
		09/93	33301		Torture (manger des photos): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		09/93	33301		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ST JEAN, Joseph	23	M		Tkl/ Tet Kole Ti Peysan	
		06/10/91	92301		Torture (coups de fusil et bastonnade): FRAPH
		06/10/91	92301		Détention (2 jours à thiotte): FRAPH
		30/10/93	92301		Détention: FRAPH
		30/10/93	92301		Menaces et persécution (coups de feu tout pres de ses oreilles): FRAPH
		30/10/93	92301		Extorsion (gdes 25): FRAPH
ST JEAN, Petion	22	M			
		19/12/91	22402		Torture (bastonnade; kalot marassa): Chef de section
		01/01/92	22402		Menaces et persécution: Chef de section
		01/01/92	22402		Atteinte aux biens (vol de bétail; et maison pillée): Chef de section
ST JEAN, Servita	27	F			
		30/10/93	12200		Torture (bastonnade, mutilation): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ST JEAN, Simius	–	M			
		08/94	93400		Détention: Autre, Personnel de chef de section, Chef de section
		08/94	93400		Atteinte aux biens (gdes 250 , restriction systematique et continuelle de ses recoltes): Autre, Personnel de chef de section, Chef de section
ST JEAN, Thomas	–	M		Lavalas	
		10/92	51200		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		10/92	51200		Détention (11 heures): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		02/92	51200		Atteinte aux biens (maison detruite): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ST JULUS, Saint Jules		28	M		A.j.p.b Association Jeune Progressiste Barroge
		27/05/93	11103		Menaces et persécution (maison criblé de balles): Chef de section
ST JUSTE, Anil	–	M			
		28/11/91	14201		Détention: Chef de section,Personnel Chef de section, Autre
ST JUSTE, Anile	32	M			
		28/11/93	14201		Torture: Chef de section, Personnel Chef de section
		28/11/93	14201		Détention: Chef de section, Personnel Chef de section
		28/11/93	14201		Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel Chef de section
		28/11/93	14201		Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel Chef de section
ST JUSTE, Aricol	–	M			
		20/08/94	62100		Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		20/08/94	62100		Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		20/08/94	62100		Extorsion (gdes 175): Forces Armées d'Haïti
ST JUSTE, Jacqueline		–	F		
		14/11/92	42100		Atteinte aux biens (maison demolie): affiliation inconnue
ST JUSTE, Micheline	24	F			
		04/10/91	84200		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
ST LAIRE, Lecser	22	M			
		09/04/92	73205		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/04/92	73205		Torture (bastonnade: 150 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ST LOUIS, Abdel	29	M			
		22/04/94	12106		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Torture (kalot marassa, tête casse, 4 dents arrachées, bastonnade, lie comme des crabes): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Détention (13 jours): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (rancon de gdes 2725 au total): Forces Armées d'Haïti
ST LOUIS, Andreli	65	F			

07/01/93 75701 Torture: Civils armés

ST LOUIS, Antoine 32 M Association Peysan Akul Samedi

16/12/91 51100 Menaces et persécution (1,2,3,4,5,6): Personnel et Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

01/93 51100 Extorsion (gdes 100): Personnel et Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

ST LOUIS, Antoine Mme ~ F

16/12/91 51100 Menaces et persécution (1,2,3,4,5,6): Personnel et Chef de section, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

ST LOUIS, Belony 34 M

14/10/94 15302 Torture (coups de machette, mutilations): FRAPH

14/10/94 15302 Détention (1 jour): FRAPH

ST LOUIS, Delano 45 M

12/06/94 93401 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

12/06/94 93401 Torture (2 giffles): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

12/06/94 93401 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

12/06/94 93401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

12/06/94 93401 Extorsion (gdes 2,500): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

ST LOUIS, Delide 26 M

22/05/93 75701 Exécution sommaire: Civils armés

ST LOUIS, Elionne 56 F Mpmb, Opl

22/02/93 92106 Torture (fouette à quatre reprises): Forces Armées d'Haïti, Attaché

22/02/93 92106 Détention (1 jour et 1 nuit ligotée): Forces Armées d'Haïti, Attaché

22/02/93 92106 Menaces et persécution (de fouetter encore): Forces Armées d'Haïti, Attaché

22/02/93 92106 Extorsion (gdes 1250, robe et culotte déchirées): Forces Armées d'Haïti, Attaché

ST LOUIS, Fadoul 41 M A.m.p.m.

29/09/93 11200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

29/09/93 11200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

ST LOUIS, Jackson 30 M O.p.l.(organisation Politique Lavalas)

03/10/91 14200 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel Chef de section, Autre

03/10/91 14200 Extorsion (gdes 600): Chef de section, Personnel Chef de section, Autre

30/09/94 14200 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel Chef de section, Autre

ST LOUIS, Jerome Carius 54 Plk Peyisan Leve Kanpe

13/09/93 15300 Extorsion (gdes 250): Attaché, FRAPH

13/09/93 15300 Atteinte aux biens (maison pillée): Attaché, FRAPH

13/09/93 15300 Détention (2 jours): Attaché, FRAPH

13/09/93 15300 Menaces et persécution: Attaché, FRAPH

13/09/93 15300 Torture (bastonnade 50 coups): Attaché, FRAPH

ST LOUIS, Jilmis 34 M O.p.l.(organisation Politique Lavalas

03/10/91 14201 Tentative d'exécution (tentative d'execution par balle): Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

08/08/93 14201 Torture (djack, bastonnades): Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

08/08/93 14201 Détention (5 jours): Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

08/08/93 14201 Extorsion (gdes 500): Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

30/10/93 14201 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

30/10/93 14201 Extorsion (400 gourdes): Civils armés, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST LOUIS, Lisette 22 F

08/08/93 14201 Torture (bastonnade, giffles): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH

08/08/93 14201 Détention (1 jour): Chef de section, Personnel de chef de section, FRAPH

ST LOUIS, Marie Carmel 12 F

12/06/94 93401 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Autre

ST LOUIS, Marie Micheline 30 F Lavalas

29/10/93 92202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ST LOUIS, Melius 39 M Petits Planteurs De Marouge

03/11/91 92200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

07/07/93 92200 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

07/07/93 92200 Atteinte aux biens (vol de gdes 350): Attaché, Forces Armées d'Haïti

ST LOUIS, Mercidieu 22 M

03/10/91 74300 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché

03/10/91 74300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

ST LOUIS, Mme Fleurena 53 F Tkl De Lepine/ Mouvman Fanm De Lepine /m.p.g.

10/91 54302 Menaces et persécution: Chef de section

ST LOUIS, Renald 30 M
24/06/94 75203 Exécution sommaire: affiliation inconnue

ST LOUIS, St Paul 29 M A.P.A.
16/12/91 51202 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST LOUIS, Wisler 30 M Apg (asosyasyon Plante Gulton)
13/01/92 15105 Atteinte aux biens (maison incendiée): Attaché, FRAPH
18/01/92 15105 Atteinte aux biens: Attaché, FRAPH

ST LOUIS, Yves 23 M Catholique
05/93 15204 Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
05/93 15204 Détention (1 nuit (avant-poste)): Attaché, Forces Armées d'Haïti
05/93 15204 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti

ST LOUIS, Yvon 35 M
27/10/93 15301 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché, Forces Armées d'Haïti

ST PAUL, Rose Marie 42 F
01/92 84301 Torture (coups de couteau sur la cuisse): Attaché
01/92 84301 Menaces et persécution: Attaché

ST PAUL, Wilner 45 M R. D. N. P./ A. P. T. E. K.(president)
06/93 93400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 93400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 93400 Torture (maltraite et contraindre a debarasser la rue): Forces Armées d'Haïti
06/93 93400 Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti

ST PHAR, Charles 32 M
13/05/94 12106 Détention (15 jours aux gonaïves): Forces Armées d'Haïti
13/05/94 12106 Torture (bastonnade, coups de pieds, brulures): Forces Armées d'Haïti

ST PHAR, Lauriette 32 F
30/10/93 11300 Torture (suivie de mort): FRAPH

ST PHAR, Mme Nicolas 32 F
12/12/91 11401 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
12/12/91 11401 Exécution sommaire (represailles): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
12/12/91 11401 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST PHAR, Wisler 24 M AJAQTS
18/01/93 14205 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
18/01/93 14205 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti

ST PHARD, Andre 55 M T.K.L.
30/09/91 53305 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
30/09/91 53305 Extorsion (gdes 50): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

ST PHARD, Frederique 51 M O.P.D.
05/12/91 53300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
30/09/91 53300 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
30/09/91 53300 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
30/09/91 53300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

ST PHART, Francius 45 M M.p.k. (mouvman Peysan Kapoti
10/10/91 52101 Torture (djack, kalot marassa, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
10/10/91 52101 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
10/10/91 52101 Atteinte aux biens (vol de gdes 400): Forces Armées d'Haïti
10/10/91 52101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

ST PIERRE, Esdras (adoudou) 23 M
20/05/92 12100 Détention (5 jours au gonaives): Forces Armées d'Haïti
20/05/92 12100 Torture (bastonnades coups de crosse au crane, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti

ST PIERRE, Leconte – M
07/02/93 46208 Détention: Employé civil de l'Etat, Chef de section, Forces Armées d'Haïti, police
07/02/93 46208 Extorsion (gdes 900): Employé civil de l'Etat, Chef de section, Forces Armées d'Haïti, police

ST PIERRE, Renoir 33 M Vaudouisant, Animateur
03/03/92 12100 Torture (coups sur le crane): Forces Armées d'Haïti
03/03/92 12100 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
06/94 12100 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/94 12100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
06/94 12100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

ST PREUX, Elius 60 M O.P.D.

	30/09/91	53306		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	53306		Atteinte aux biens (maison pillée, vol de gdes 500 et de son bétail): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	12/92	53306		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	12/92	53306		Extorsion (gdes 50): Personnel de chef de section, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ST PREUX, Esaie	37	M		
	30/10/93	47100		Détention (3 heures): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	47100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	47100		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
ST PREUX, Luckner	50	M	Petite Eglise, Mpp, Lavalas	
	16/01/94	21101		Torture (bastonnade, kalot marassa, djack, marche sur le corps): Chef de section, Attaché
	16/01/94	21101		Détention (12 heures): Chef de section, Attaché
	16/01/94	21101		Menaces et persécution: Chef de section, Attaché
ST PREUX, Therese	41	F	La Main Forte Depuis 73	
	14/08/92	84200		Torture (kalot, bastonnade, attache a d'autres detenus): Forces Armées d'Haïti
	14/08/92	84200		Détention: Forces Armées d'Haïti
ST PREVIL, Charlemagne	–	M		
	30/09/91	42100		Détention. Forces Armées d'Haïti
ST RENE, Gesner	–	M		
	30/09/91	92100		Détention: Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	92100		Menaces et persécution: Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	92100		Torture: Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ST RENE, Julien	75	M	M.o.d.e.b./mmouvement D'organisation Pour Le Devellopement De Belle-anse	
	30/09/91	92100		Détention (1 nuit): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	92100		Torture (bastonnade, giffles et coups de pieds): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ST THOMAS, Cipliyon	40	M		
	30/10/93	14205		Atteinte à la liberté: Chef de section
	30/10/93	14205		Menaces et persécution (repression armée): Chef de section
	12/04/93	14205		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section
ST ULISSE, Brutius	40	M	Mouvman Peyizan Ste Suzanne	
	12/91	53303		Détention: Chef de section
	12/91	53303		Atteinte à la liberté: Chef de section
ST ULYSSE, Vincius	33	M	Mouvman Agrikol Die Pi Fo	
	30/10/91	53306		Torture (djack; kalot marassa; marche sur le corps; bastonnade: 50 coups): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/10/91	53306		Détention (1 nuit): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
	30/10/91	53306		Extorsion (gdes 50, maison pillée et vol de gdes 1000): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
ST VICTOR, Cemius	32	M	Mouvman Tet Ansanm (mtapch)	
	10/05/92	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	10/05/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	10/05/92	42100		Extorsion (gdes 2250): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	12/03/92	45203		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
ST VIL, Remy	52	M	Adesa /lavalas	
	30/09/93	24300		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
ST VILLIER, Didi	17	M		
	01/10/91	75202		Exécution sommaire: police, Forces Armées d'Haïti
ST-CYR, Richard	36	M	OPD	
	06/01/93	44102		Menaces et persécution (pillage boutique): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	06/01/93	44102		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
ST-FLEUR, Dieuseul	45	M		
	23/07/93	22300		Torture (bastonnade: 140 coups , djack; kalot marassa, marche sur le corps): Personnel de chef de section, Chef de section, police
	23/07/93	22300		Détention (une journée): Chef de section
	23/07/93	22300		Atteinte aux biens (vol de gdes 500): Chef de section
ST-FLEUR, Jacconave	30	M	M.p.v. (mouman Peyizan Vallieres)	
	20/07/92	54300		Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel Chef de section
	19/07/92	54300		Torture: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel Chef de section

	23/07/92	54300	Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel Chef de section
	23/10/93	54300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, Personnel Chef de section
ST-FLEUR, Philozianne	–	F	
	25/11/93	51200	Torture (bras droit casse): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	25/11/93	51200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ST-HILAIRE, Antony	27	M	M.o.p.c.b Mouvement Organisation Peysan Bayaha
	02/10/91	51203	Torture: Forces Armées d'Haïti
	06/93	51203	Torture (pouce droit fracture): Forces Armées d'Haïti
ST-HILAIRE, Clovis	–	M	
	21/09/93	41101	Torture (machette): Chef de section, Attaché
	21/09/93	41101	Atteinte à la liberté: Chef de section, Attaché
ST-HILAIRE, Moise	61	M	
	30/09/91	53306	Menaces et persécution: Attaché
	30/09/91	53306	Atteinte aux biens (pillage de son jardin et de son bétail): autre, Chef de section, Attaché
	30/10/93	53306	Détention (1 nuit): autre, Chef de section, Attaché
	30/10/93	53306	Atteinte aux biens (vol de son betail): autre, Chef de section, Attaché
ST-JEAN, Ben	–	M	
	30/09/92	53200	Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Attaché
	30/09/92	53200	Détention: Attaché
ST-JEAN, Vivianne	53	F	
	13/11/93	84305	Torture (mains liées, bastonnade): autre
	13/11/93	84305	Détention: autre
	13/11/93	84305	Atteinte aux biens (vol: gdes 500, vol meuble): autre
ST-JUSTE, Bieneus	50	M	
	13/10/91	52100	Torture: Forces Armées d'Haïti
	13/10/91	52100	Détention: Forces Armées d'Haïti
ST-JUSTE, Brunel	44	M	Lavalas, Fpln (front Populaire Pour La Liberation)
	15/10/91	84200	Torture (bastonnade sur la main gauche): Chef de section
	15/10/91	84200	Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	15/10/91	84200	Atteinte à la liberté (battu parce qu'il avait une photo): Chef de section, Personnel de chef de section
	04/10/91	84200	Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
	23/11/91	84200	Extorsion (gdes 1000): Chef de section, Personnel de chef de section
ST-JUSTE, Herold	18	M	Comite De Quartier La Faucette
	16/12/92	42100	Torture: Forces Armées d'Haïti
ST-JUSTE, Previl	76	M	O.p.d. Organisation Peyzan Dipity
	11/91	53300	Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
	11/91	53300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	11/91	53300	Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
ST-LOUIS, Marc Roland	27	M	Lavalas
	30/09/94	21200	Torture (marche sur le corps, bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
	30/09/94	21200	Détention (une journée a la caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
	30/09/94	21200	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ST-PHARD, Abel	43	M	Developpement
	04/10/91	51201	Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	04/10/91	51201	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	04/10/91	51101	Torture (kalot marassa,bastonnade, coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	01/01/92	51201	Extorsion (gdes 150): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	01/01/92	51201	Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
ST-PREUX, Iramene	40	F	Comite Fanm Bayatte
	16/12/92	51203	Tentative d'exécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	30/10/92	51203	Menaces et persécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	16/12/92	51203	Menaces et persécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	08/10/94	51203	Menaces et persécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
	07/10/94	51203	Menaces et persécution: Chef de section, Attaché, Forces Armées d'Haïti
ST-PREUX, Ruberson	26	M	
	28/03/93	22100	Torture: Attaché
ST-RILUS, Maxime	42	M	Tet Kole Ti Peyizan
	01/01/92	61401	Torture (djack et bastonnade): Chef de section
	01/01/92	61401	Détention: Chef de section
ST-VIE, Adrien	33	M	
	13/07/92	53400	Torture: Forces Armées d'Haïti
	13/07/92	53400	Détention: Forces Armées d'Haïti

ST. CHARLES, Marie Francoise 31 F
13/08/94 75500 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti
13/08/94 75500 Atteinte aux biens (fouille destruction d'appareils electo-menagers): Forces Armées d'Haïti

ST. CLAIR, Demosthenes 35 M
09/06/93 22301 Détention (3 jours): Personnel de chef de section
09/06/93 22301 Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section

ST. FLEUR, Dugue 25 M Dpk (organizasyon Popile Kapoti)
12/93 52101 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
12/93 52101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

ST. FLEURMY, Arnold 32 M RPPG Et M.p.p.
30/11/93 21100 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, police
01/11/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, police, FRAPH
02/11/93 21100 Torture (bastonnade, djack, kalot marassa, marche sur le corps): Personnel de chef de section, police, FRAPH
30/11/93 21100 Atteinte aux biens (vol: appareil; radio): Personnel de chef de section, police, FRAPH
30/11/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, police, FRAPH
30/11/93 21100 Torture: Personnel de chef de section, police, FRAPH

ST. HILAIRE, Auette 42 M Sympathisant Lavalas
07/93 81200 Extorsion (gdes 250): Attaché, Employé civil de l'Etat

ST. JEAN, Socurette 26 F Gwoup Fanm Tet Ansanm
03/92 34100 Torture (kalot, coups de pied, de main): Forces Armées d'Haïti

ST. JEAN, Volcy 53 M Tkl/mpp
19/12/91 22100 Torture (bastonnade, kalot marassa): Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/12/91 22100 Détention (5 jours a l'avant de los palis et a la caserne de hinche): Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/12/91 22100 Menaces et persécution: Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/12/92 22100 Menaces et persécution: Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/12/92 22100 Atteinte aux biens (perte de bétails): Attaché, Chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST. JULIEN, Adrien 43 M
15/08/94 63101 Détention: Forces Armées d'Haïti
15/08/94 63101 Extorsion (gdes 1350): Forces Armées d'Haïti

ST. JUSTE, Clervina 34 F
26/08/93 52102 Torture (2 kalot marassa, 2 coups de genou au ventre): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/08/93 52102 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/08/93 52102 Extorsion (gdes 270): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST. JUSTE, Marius ~ F
26/08/93 52102 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST. JUSTIN, Jean Mme. 30 F
11/93 14100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
11/93 14100 Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti

ST. LOUIS, Lormilien 37 M APA
16/12/91 51200 Torture (djack, kalot marassa,coups de pied, bastonnade, coup de pied au menton ayant ent): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/12/91 51200 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

ST. LOUIS, Marie Ange 17 F
12/10/92 14100 Torture (coup de crosse au cou et usage): Forces Armées d'Haïti
12/10/92 14100 Détention (3 jours avant-poste): Forces Armées d'Haïti
12/10/92 14100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
12/10/92 14100 Extorsion: Forces Armées d'Haïti

ST. PHARD, Jocelyne 24 F
12/04/92 53200 Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
12/04/92 53200 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti

ST. VIL, Jean-baptiste 25 M
13/06/93 53401 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
13/06/93 53401 Détention (18 jours): Forces Armées d'Haïti
13/06/93 53401 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
13/06/93 53401 Extorsion (gdes 2000 le 01/07/93): Forces Armées d'Haïti
06/11/93 53401 Torture (poulie et coups au cou): Forces Armées d'Haïti
06/11/93 53401 Détention (4 heurs): Forces Armées d'Haïti

ST.CROIX, Gabriel Jacques 32 M Com. Quartier Rue Cupidon
30/10/93 41200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 41200 Détention: Forces Armées d'Haïti

		30/10/93	41200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	41200		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ST.FLEUR, Milius	25	M		Tkl (ti Kominote Legliz)/ogpk (organisasyon Gwoupmam Peyisan Kaus)/president D'i	
		12/91	54102		Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
		12/91	54102		Atteinte aux biens (jardin pillé): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
ST.JULIEN, Berthe	36	F			
		30/10/91	42100		Torture (giflée): affiliation inconnue
		30/10/91	42100		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		30/10/91	42100		Atteinte aux biens (porte de sa maison brisée.): affiliation inconnue
ST.NESKA, Gertrude	27	F			
		30/10/93	24303		Exécution sommaire: Chef de section, Attaché
		30/10/93	24303		Atteinte aux biens: Chef de section, Attaché
ST VIL, Felix	39	M		APA	
		13/12/91	51202		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade: 40 coups): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section
		13/12/91	51202		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section
		13/12/91	51202		Extorsion (gdes 750.00 et vol d'un bidon de riz- maison entierement incendiée): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section, Chef de section
ST.VIL, Theleon	30	M		TKL	
		10/91	54100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		10/91	54100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
STAINIRL, Demissone		27		M	Mpp/lavalas
		27/07/94	21103		Torture (djack; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		27/07/94	21103		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
		27/07/94	21103		Extorsion (gdes 550): Forces Armées d'Haïti
STAINVIL, Ireck	39	M		AJCP	
		06/12/91	12200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		20/07/94	12200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		20/07/94	12200		Détention (quelques jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
STENIO, Cenoble	60	M			
		22/04/94	12106		Torture (1 coup de crosse de fusil au poignet gauche (cicatrice visible)): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Détention: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti 12106: affiliation inconnue
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (destruction de 3 portes de ma maison): Forces Armées d'Haïti
STEPHA, Francisque	20	M			
		18/11/91	53400		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		15/06/94	53400		Torture (giffle a plusieurs reprise): Forces Armées d'Haïti
STEPHEN, Fritzner	26	M		Partisan D'aristide	
		30/09/91	71200		Exécution sommaire: Civils armés
STEPHENE, Wilner	35	M		T.k. (tet Kole Ti Peyizan)	
		10/91	61404		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
		10/91	61404		Atteinte aux biens (vol de gdes 1000, de documents importants et pillage d'un depot de semences): Personnel de chef de section
STERLIN, Firmin	35	M			
		03/93	75701		Disparition: affiliation inconnue
STERLIN, Jesula	21	F		Ofv=>oganizasyon Fanm Vanyan	
		22/04/94	12100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12100		Extorsion (+nature): Forces Armées d'Haïti
		02/10/94	12100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
STERLIN, Pierre	66	M		Mouvman Tet Ansanm Pou Chanjman An Ayiti, Comite De Quartier Rue De L'union	
		03/92	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/92	42100		Atteinte aux biens (porte brisée): Forces Armées d'Haïti
STERLIN, Sainphael	65	F			
		11/11/91	21100		Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		11/11/91	21100		Atteinte aux biens (maison brulée, jardin devaste): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
STERLING, Marie	34	F		OJMR	
		22/04/94	12106		Torture (giffle, pied sur le dos): Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte aux biens (porte de sa maison brisée): Forces Armées d'Haïti
STERLING, Saint Fort		40		M	
		30/10/93	15100		Exécution sommaire: Autre

STERLING, Yvel 29 M OPDR
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti
19/12/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

STEVEN, Constantin 43 M
05/06/93 71200 Menaces et persécution: Attaché
05/06/93 71200 Atteinte aux biens (maison cambriolée): Attaché
25/08/93 71200 Atteinte aux biens: Attaché

STIMOND, Schéeler 29 M O.p.f. (oganizasyon Popile Faeton)
21/05/92 53400 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
31/10/93 53400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
21/05/92 53400 Torture (coups de fusil): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
08/01/94 53400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

SUBIAL, Joel Anderson 24 M M.j.k.f. Mouvement Jeune Kafou-fey
08/10/91 75201 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
08/10/91 75201 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
08/10/91 75201 Torture (coup de pied, bastonnade, giffles): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
16/10/91 75201 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

SUCCES, Exanord 54 M
27/10/93 15301 Détention (3 jours avant-poste): Attaché
27/10/93 15301 Torture (bastonnade, kalot): Attaché

SUFFRARD, Charles 37 M Mdpj, Unod, Fncd, Cth
30/10/93 12200 Torture (bastonnade: 25 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
30/10/93 12200 Détention (1 jour avant-poste): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
30/10/93 12200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
30/10/93 12200 Menaces et persécution (maison criblée de balles): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
30/10/93 12200 Extorsion (gdes 7500): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

SUFFRIN, Dieubon 25 M
09/08/94 46200 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

SUFFRIN, Michel Ange 39 M Adpp (sympathisant)
09/08/94 46200 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
05/08/94 46200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
06/08/94 46200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH

SULFRAN, Hebert – M
16/12/92 32200 Détention (5 heures): Forces Armées d'Haïti, Autre
16/12/92 32200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre

SULLY, Jean 41 M
30/10/93 75101 Disparition: affiliation inconnue

SUPREME, Janveis 60 M MPP
11/93 22302 Atteinte aux biens (maison demolie): FRAPH

SUPREME, Luckson 35 M M.P.P.
30/11/91 22400 Torture (ligote, bastonnade, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
30/11/91 22400 Détention (avant-poste de cerca cavajal et 1 mois 10 jours a la caserne de hinche): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
30/11/91 22400 Extorsion (gdes 1750): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
22/09/93 22400 Torture (bastonnade, coups de crosse de revolver, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
22/09/93 22400 Détention (11 jours a l'avant-poste de cerca cavajal et a hiche): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
22/09/93 22400 Extorsion (gdes 2250): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat
12/02/93 22400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Employé civil de l'Etat

SUPREME, Patrice 25 M M.P.P.
16/03/94 22401 Torture (bastonnade): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/03/94 22401 Détention (3 jours a l'avant-poste de los palis): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/03/94 22401 Atteinte à la liberté (fausse accusation): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti
16/03/94 22401 Extorsion (gdes 1250): Chef de section, Personnel Chef de section, Forces Armées d'Haïti

SUPREME, Simone 17 F Syndicat Des Travaux Publics
02/93 42100 Viol et/ou abus sexuel (4 hommes): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
02/93 42100 Atteinte aux biens (vol/television, lit, objets): Forces Armées d'Haïti, Civils armés

SUPREME, Soni 13 M
02/93 42100 Disparition: Forces Armées d'Haïti, Civils armés

		02/93	42100	Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
SURIN, Jean Rene	14	M		
		06/10/91	35104	Exécution sommaire (une balle dans la cellule): Forces Armées d'Haïti
		06/10/91	35104	Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
		06/10/91	35104	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
SURIN, Jean Wilner	32	M		
		30/10/93	35105	Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	35105	Atteinte aux biens (vente force de boeuf): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	35105	Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		30/10/93	35105	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
SURIN, Varnel	30	M	Organisation Developpement Cavaillon	
		09/05/92	81200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SURVIL, Ethias	43	M	Pavt(asosyasyon Popile Veyeyo Troudino	
		09/94	53200	Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		09/94	53200	Détention (3 jours;): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		07/94	53200	Détention (6 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		07/94	53200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		01/10/91	53200	Atteinte aux biens (maison pillée et vol): Forces Armées d'Haïti, Attaché
SUVERAIN, Amety	35	M	Petits Planteurs De Citadelle	
		10/91	92400	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SYBON, Bertrand	–	M		
		05/05/94	75701	Exécution sommaire (1 coup de couteau): Civils armés
SYLAIR, Vilna	26	F		
		06/05/92	75203	Torture: Civils armés
SYLDA, Jude Falia	35	F		
		04/08/94	81100	Torture (coups, bastonnades et calottes): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		04/08/94	81100	Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		04/08/94	81100	Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
SYLDOR, Etienne	31	M	Odek; Opem; Opl; Onvm	
		23/02/92	81100	Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		05/06/92	81100	Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		04/08/94	81100	Menaces et persécution (de mort): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
SYLDOR, Jude Falia	32	F		
		05/06/92	81202	Torture (djack, kalot marassa, bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		05/06/92	81202	Détention (5 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		05/06/92	81202	Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		30/10/93	81202	Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		05/08/94	81202	Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		05/08/94	81202	Détention (13 jours): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
		05/08/94	81202	Atteinte aux biens: FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
SYLVAIN, Charitable		67	M	
		30/09/91	73100	Torture (mort 6 jours plus tard): Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	73100	Exécution sommaire (la gonave): Forces Armées d'Haïti
SYLVAIN, Clebert	45	M	MPP	
		10/92	22303	Atteinte aux biens (confiscation de terrain): FRAPH
SYLVAIN, Isaac	–	M		
		20/08/92	45100	Torture (bastonnade): FRAPH
		20/08/92	45100	Détention: FRAPH
SYLVAIN, Joses	27	M		
		08/94	73100	Torture: Forces Armées d'Haïti
SYLVAIN, Josias	18	M		
		30/09/92	71200	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
		30/09/92	71200	Torture: Forces Armées d'Haïti
SYLVAIN, Madeleine		50	F	Conseil Communautaire
		09/93	14100	Torture (1 jour): Forces Armées d'Haïti, Police
		09/93	14100	Extorsion (1500 gdes): Forces Armées d'Haïti, Police
SYLVAIN, Obed	30	M		
		25/06/94	75202	Disparition: Civils armés
		25/06/94	75202	Détention: Civils armés
SYLVAIN, Shanel	31	M	Journaliste Et Vice Delegue A La Gonave	

		03/09/91			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SYLVAIN, Vernel	23	M		Comite Quartier Charlemagne Peralte Bas Limbe	
		29/09/93	45100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		29/09/93	45100		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
SYLVAIN, Victor	46	M			
		14/10/93	41202		Torture: Attaché
		14/10/93	41202		Atteinte aux biens (maison détruite): Attaché
SYLVAIN, Wilbene	–	M		Lavalas	
		30/10/93	51203		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		12/93	51203		Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SYLVAIN, Wilson	–	M			
		04/93	51200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		04/93	51200		Détention (durée inconnue): Forces Armées d'Haïti
		04/93	51200		Extorsion (rançonne hebdomadairement): Forces Armées d'Haïti
SYLVANA, Valenisse		37	F		
		30/11/93	12200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH, Autre
SYLVANIE, Lucie	–	F			
		23/10/91	51100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
		23/10/91	51100		Torture: Forces Armées d'Haïti
SYLVESTRE, Elisma		48	M		OPD
		17/10/91	53300		Torture (bastonnade: 2 coups): Attaché
		17/10/91	53300		Détention: Attaché
		17/11/91	53300		Détention: Attaché
		11/91	53300		Atteinte aux biens (maison effondrée, jardin devaste et vol de bétail): Attaché
		31/10/91	53300		Menaces et persécution: Attaché
SYLVESTRE, Farius	36	M		Pere Redeuiptoriste	
		18/12/91	75200		Torture (bastonnade par 15 hommes, causant blessures): Civils armés, Police
		18/12/91	75200		Atteinte à la liberté (priser en group au monastere): Civils armés, Police
		18/12/91	75200		Menaces et persécution (coups de feu): Civils armés, Police
		18/12/91	75200		Tentative d'exécution (appui sur la gachette): Civils armés, Police
SYLVESTRE, Gistine		36	F		Membre Groupe De Femmes De Problemes De Fougeole, Membre Du Comite De Quartier
		30/09/91	42100		Atteinte aux biens (maison brulée): Autre
		12/92	45200		Atteinte à la liberté (la victime etait bousculée par un inconnu pendant qu'elle chantait "mem'l anle a): Autre
SYLVESTRE, Jasmin		24	M		
		17/06/92	42100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
		17/06/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
SYLVESTRE, Nahume		23	M		
		17/06/92	42100		Torture: Forces Armées d'Haïti
		17/06/92	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		17/06/92	42100		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
		04/93	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SYLVESTRE, Roczel		27	M		
		31/10/93	42100		Exécution sommaire: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SYLVESTRE, Veus(ti Leon)		24	M		
		08/05/92	75701		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		08/05/92	75701		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
SYLVESTRE, Vivienne		38	F		Partisan Reconnu D'aristide
		03/92	75700		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
SYLVESTRE, Wilsick		25	M		Csm/sen/spana/cqf
		31/10/93	42100		Torture (marche sur le corps, battu, calottes marassa, bastonnade, coups de crosse de): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		31/10/93	42100		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
SYPRIEN, Edner	41	M			
		30/09/91	75705		Exécution sommaire: affiliation inconnue
SYVAIN, Eliferne	–	M			
		04/94	63103		Menaces et persécution: Civils armés
TACHOUTE, Antoine		29	M		
		15/10/91	51202		Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	51202		Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	51202		Atteinte aux biens (pillage de son jardin de riz): Forces Armées d'Haïti
TAILLEUR, Dieunifaite (jn Kolo			–		M
		13/06/93	75203		Torture (suivi de deces): Forces Armées d'Haïti
TALES, Maurice	35	M			
		20/02/92	75400		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti

20/02/92 75400 Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti

TALY, Eristhene 64 M Mpp Membre 1990
08/01/92 22202 Extorsion: Chef de section, Personnel de chef de section
08/01/92 22202 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
08/01/92 22202 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section

TALY, Macorel 28 M
15/05/93 22200 Torture: Forces Armées d'Haïti
15/05/93 22200 Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
15/05/93 22200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
15/05/93 22200 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti

TANELUS, Jude Malherbe 38 M Tet Kole Ti Peyizan Aylsyen (t.k), Organisation Polilitique Lavalas (opl)
07/02/92 61400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
07/02/92 61400 Atteinte aux biens (porte brisée, maison devastée): Forces Armées d'Haïti

TANELUS, Loctave 40 M Tet Kole Ti Peyizan (tkp) Opl
11/11/91 61404 Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
11/11/91 61404 Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
11/11/91 61404 Extorsion (gdes 400, maison incendiée): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

TANIS, Boston 38 M
08/92 92400 Torture (qui entraire une maladie/bastonnade,djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti, Autre
08/92 92400 Détention (une soirée): Forces Armées d'Haïti, Autre
08/92 92400 Menaces et persécution (offre publique de gdes 5000 pour quiconque aporterait sa tête): Forces Armées d'Haïti, Autre

TANIS, Boston 34 M
10/91 92400 Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
10/91 92400 Atteinte à la liberté (pression pour hurler aba lavalas): Forces Armées d'Haïti
10/91 92400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
10/91 92400 Torture (bastonnade chaque jour de sa detention): Forces Armées d'Haïti

TANIS, Boston Mme 25 F Organisation Des Petits Planteurs De Thiotte.
11/91 92400 Atteinte aux biens (maison criblé de balles par les militaires): Forces Armées d'Haïti
11/91 92400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

TANIS, Charite 41 M Un Syndicat De Paysans, Justice Et Paix
09/07/93 13105 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Personnel de chef de section, Chef de section
09/07/93 13105 Atteinte aux biens (perquisition, bétail tue): Personnel de chef de section, Chef de section

TANISSE, Roselat (chriso) 25 F
13/02/92 12100 Détention (8 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti

TAVERNE, Ernest – M
24/08/94 84402 Menaces et persécution: FRAPH, Autre
24/08/94 84402 Atteinte aux biens: FRAPH, Autre

TAVERNE, Jean Du Perso – M
08/94 84000 Exécution sommaire (prison de gabion, mort dans sa cellule, suite de tortures): Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/94 84000 Torture (djack, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
08/94 84000 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

TAYLOR, Maurice 36 M
11/10/93 75701 Tentative d'exécution (une balle à la jambe gauche): Forces Armées d'Haïti

TELCI, Dieufaite 28 M
02/10/91 75400 Torture: Civils armés

TELCY, Marie Anese 28 F
09/94 84201 Détention: Forces Armées d'Haïti
09/94 84201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
13/08/92 84201 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti

TELEMAQUE, Yvon – M
00/91 Détention: Forces Armées d'Haïti
00/91 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

TELFE, Jean Julien 33 M
29/09/91 75203 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
29/09/91 75203 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

TELFORT, Eunide 19 F
03/10/91 75701 Atteinte aux biens: Civils armés

TELFORT, Fenelus 40 M O.p.d (organisation Paysan De Dumas)

		30/09/91	51201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/09/91	51201		Atteinte aux biens (maison pillée et incendiée, jardin pillé, bétail volé): Forces Armées d'Haïti
		11/02/92	51201		Détention: Chef de section
		11/02/92	51201		Atteinte aux biens: Chef de section
TELFORT, Jean	35	M		MPD	
		01/10/91	47101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		01/10/91	47101		Atteinte aux biens (vol d'objets, incendie de documents): Forces Armées d'Haïti
		05/10/91	47101		Menaces et persécution (de mort): police
		05/10/91	47101		Atteinte aux biens (bétails volés): Police
		17/10/93	47101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Police
		17/10/93	47101		Extorsion (gdes 5040): Forces Armées d'Haïti, Police
TELFORT, Liliane	49	F			
		13/10/91	42100		Menaces et persécution (d'indimidation): Forces Armées d'Haïti
TELFORT, Milius	–	M			
		30/09/91	42100		Exécution sommaire (par balle): Forces Armées d'Haïti
TELFORT, Peguy	26	M		Delegue M.p.a. (mouvement Paysan D'acul Du Nord) Branche M.p.n.t.p.	
		28/10/91	44106		Torture (djack, bastonnée): Chef de section, Personnel de chef de section
		28/10/91	44106		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		28/10/91	44106		Atteinte aux biens (gdes 8000 emportes): Chef de section, Personnel de chef de section
TELFORT, Saint Luc	48	M			
		10/10/91	42100		Exécution sommaire: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		10/10/91	42100		Torture (coups de crosse de fusil): Attaché, Forces Armées d'Haïti
TELFORT, Yvonise	22	F		Com. Quartier Fative	
		30/09/91	42100		Torture (coups au bas ventre ayant entraine avortement, hemorragie): Forces Armées d'Haïti
TELISMOND, Jackson		22	M		Rayon D'espoir, Flambeau Celeste
		02/06/94	42302		Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		02/06/94	42302		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
TELISMOND, Techelet		19	M		
		01/06/94	42302		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		01/06/94	42302		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		01/06/94	42302		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
TELISMOND, Wilson		26	M		
		01/06/94	42302		Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
		01/06/94	42302		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
		01/06/94	42302		Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
TELLUS, Henriquez					
		12/10/91	61404		Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		12/10/91	61404		Atteinte aux biens: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
TELUS, Larochelle	52	M			
		07/01/92	46105		Torture (entraine la mort): Chef de section
TELUS, Marie	32	F			
		07/01/92	46105		Détention: Chef de section
TELUSMA, Clerice	32	M			
		27/04/94	45100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		27/04/94	45100		Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		27/04/94	45100		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		27/04/94	45100		Torture (bastonnade, jack): Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
TELUSME, Dutelien	35	M		Organisation Lavalas Pou Defans Entere De Jiraud(oide))	
		27/10/93	31101		Torture (crachat sur le visage; coups de pied): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	31101		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		27/10/93	31101		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		10/91	31101		Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		10/91	31101		Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
TELUSNOR, Gesner	48	M		Organisation Paysan Bahonet Groupe Caritas(animateur)	
		12/92	43100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		12/92	43100		Extorsion (gdes 400): Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
TELUSNOR, Gesner	Mme	–	F		
		10/91	43100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
TEMA, Telima	30	M			
		15/04/94	41105		Détention: Personnel de chef de section
		15/04/94	41105		Extorsion (gdes 175): Personnel de chef de section
TENOR, Ismela	55	F		Fanm Vanyan	
		29/10/93	14204		Menaces et persécution (1,2,3): FRAPH

29/10/93 14204 Atteinte aux biens (maison detruite): FRAPH

TENOR, Mme Ulrick 28 F
13/11/93 12100 Torture (bastonnade, coups de couteau): zeng
13/11/93 12100 Atteinte aux biens (vol de gdes 24500): zeng

TERAMENE, Guillaume 42 M STAS
25/12/93 23302 Torture (ligote, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
25/12/93 23302 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Chef de section

TERAMENE, Sainte 20 M
30/10/93 51200 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le coups bastonnade: 70 coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 51200 Détention (6 heures): Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 51200 Menaces et persécution (3): Attaché, Forces Armées d'Haïti

TERCILIUS, Tertilien 23 M
30/10/93 41203 Menaces et persécution: Attaché

TERCIO, Frantz 25 M Komite Tet Ansanm Lape
15/11/93 34100 Torture (bastonnade avec fer): FRAPH
15/11/93 34100 Détention (plus d'une heure): FRAPH

TERCY, Maguy 20 F
29/09/91 75701 Menaces et persécution: Civils armés

TERCY, Vincent – M
29/09/91 75701 Exécution sommaire (bastonnade): Civils armés

TERGIS, Frantzy 33 M
10/93 32101 Détention: Forces Armées d'Haïti

TERILUS, Isalem – M Lavalas
10/91 22403 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
10/91 22403 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti

TERNO, Vahmar 18 M Orgecod, Lavalas
11/10/93 75400 Torture (giffles, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
11/10/93 75400 Menaces et persécution (de mort, armes braquées sur lui): Forces Armées d'Haïti
21/10/93 75400 Torture (bastonnade: 2 coups): Forces Armées d'Haïti
21/10/93 75400 Atteinte à la liberté (oblige a deblayer la rue): Forces Armées d'Haïti
21/10/93 75400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
21/10/93 75400 Atteinte aux biens (brise appareil radio): Forces Armées d'Haïti

TERVILUS, Compere – M
21/12/91 15100 Exécution sommaire (mort de suites de tortures): Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Police
21/12/91 15100 Torture (battu et mutile): Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Police
21/12/91 15100 Détention (2 mois): Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Police
12/12/91 15100 Menaces et persécution (tentatives d'arrestation): Employé civil de l'Etat, Personnel de chef de section, Police

TERVILUS, Jeantel 32 M RPPG Justice Paix Pour Democratie Bas Limbe.
22/10/93 45100 Extorsion (gdes 2000): Forces Armées d'Haïti
22/10/93 45100 Torture (djack, bastonnade. calottes): Forces Armées d'Haïti
22/10/93 45100 Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché

THANIS, Gerard 22 M
06/10/91 35105 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
06/10/91 35105 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
06/10/91 35105 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti

THEANA, Dieudonne 60 F
22/04/94 12106 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Autre
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
22/04/94 12106 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Autre

THELEMAQUE, Alius 25 M Organisation Paysan De Basse-port
02/93 52100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

THELEMAQUE, Wilbert 38 M
30/09/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/09/91 42100 Atteinte aux biens (vol de gdes 3500; bris des portes et fenetres): Forces Armées d'Haïti

THELEMARQUE, Selon Dieu 49 M
12/04/94 14205 Atteinte aux biens (350gdes): Chef de section
13/10/94 14205 Extorsion (135 gdes): Chef de section
12/04/94 14205 Détention (1 jour): Chef de section
13/10/94 14205 Détention (2 jours): Chef de section
05/10/91 14205 Détention (chef le chef de section): Chef de section

THELIUS, Joseph Jean 33 M Mpm Et Mpc

		22/08/94	84300		Menaces et persécution: Chef de section
		22/08/94	84300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Personnel Chef de section
THELUS, Carline	23	F			
		16/08/92	75705		Disparition: affiliation inconnue
THELUSMA, Chervilnord	50	M			President Opg Organisation Paysan De Grosse Roche
		03/11/93	54302		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Chef de section
THELUSMA, Gabriel	20	M			
		30/10/93	53200		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		16/12/93	53300		Détention (8 jours.): Forces Armées d'Haïti
		16/12/93	53300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		16/12/93	53300		Torture (kalot marassa, marche sur le corps et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		24/12/93	53200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
THELUSMA, Marilien	46	M			
		29/10/93	15100		Menaces et persécution: FRAPH
		29/10/93	15100		Atteinte aux biens (maison saccagée): FRAPH
THELUSMA, Raymond	29	M			
		30/10/93	75701		Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	75701		Détention (2 mois): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	75701		Extorsion (gdes 1500): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
THELUSME, Eligene	53	M		OGPK	
		10/04/94	41101		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		06/10/91	41101		Menaces et persécution: autre
		10/04/94	41101		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
THELUSMOND, Pierre François			33	M	Mpmb(mouvman Peyizan Mapou Belans)
		27/10/93	92106		Menaces et persécution (un groupe de tortionnaire est venu chez lui): Chef de section
THEODILE, Ernst	30	M			
		11/10/93	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché
THEODILE, Josue	25	M			
		11/10/93	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché
		11/10/93	75701		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
THEODORE, Darguille	32	M			
		08/10/91	75200		Disparition: affiliation inconnue
THEODORE, Duval	–	M			
		30/11/93	93401		Détention (2 heures): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
THEODORE, Georges	29	M			
		05/10/91	75500		Torture: Civils armés
THEODORE, Herve	28	M			
		02/92	93500		Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti
		02/92	93500		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		02/92	93500		Menaces et persécution (de tortures): Forces Armées d'Haïti
		02/92	93500		Atteinte aux biens (gdes 20000): Forces Armées d'Haïti
THEODORE, Jean Claude	–	M			
		30/11/93	93401		Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
THEODORE, Johane	–	F			
		30/11/93	93401		Détention (2 heures): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
THEODORE, Millien	29	M			
		22/10/92	75100		Menaces et persécution: Civils armés
THEODORE, Mimose	–	F			
		30/11/93	93401		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
		30/11/93	93401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
		30/11/93	93401		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Attaché, FRAPH
THEODORE, Pamphile	35	M			Partisan Farouche D'aristide
		05/10/91	75500		Torture: Civils armés
THEODORE, Samuel	32	M			
		30/09/91	43200		Atteinte aux biens: Chef de section
THEODORE, Santa	25	F			
		05/10/91	75500		Torture: Civils armés
		05/10/91	75500		Viol et/ou abus sexuel: Civils armés
		05/10/91	75500		Menaces et persécution: Civils armés
THEODORE, Vaneus	21	M		Union Pour Changement	
		30/11/93	93401		Détention (2 heures): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
		30/11/93	93401		Atteinte aux biens (ils arrachent la porte): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti
THEODORE, Vernelus	50	F			Comite De Parrainage
		30/10/93	93401		Détention (2 heures): FRAPH

THEODULE, Ernest 30 M
09/02/93 75701 Exécution sommaire: FRAPH
THEOLIN, Detilfor 27 M
12/11/92 75203 Disparition (6): Employé civil de l'Etat
THEOPHILE, Roselaure 22 F
11/09/94 12100 Détention (2 jours caserne louverture): Employé civil de l'Etat, Attaché
11/09/94 12100 Torture (bastonnade): Employé civil de l'Etat, Attaché
THEOPHIN, Francisco 22 M
03/92 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/92 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
03/92 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
THERAMENE, Raphael - M Tet Kole Ti Peyizan
29/10/93 23302 Torture: FRAPH, Chef de section
29/10/93 23302 Détention: FRAPH, Chef de section
29/10/93 23302 Atteinte aux biens: FRAPH, Chef de section
THERMIDOR, Cameloud 3 M
04/92 42100 Exécution sommaire: affiliation inconnue
THERMIDOR, Erinor 27 M Sympathisant Lavalas, Membre Organisation Lavalas
31/07/94 81106 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
31/07/94 81106 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
THERMIDOR, Harold 42 M Codesa Conseildeveloppement De Saltedere
16/10/93 21101 Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
16/10/93 21101 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
THERMIDOR, Jose 31 M Koodinasyon Oganisasyon Demokratik Tit Rivye Atibonit (kodej)
22/09/93 11201 Torture (bastonnade, 200 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
22/09/93 11201 Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
22/09/93 11201 Atteinte aux biens (vols): Forces Armées d'Haïti, Attaché
14/09/92 11201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
THERMIDOR, Josue 25 M
10/02/94 75701 Disparition: FRAPH
THERMIDOR, Mme Antoniel - F
30/06/94 81106 Détention: Forces Armées d'Haïti
30/06/94 81106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/06/94 81106 Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
THERMIDOR, Mme Claude 36 F La Fleur/ Bo Tab La
10/93 92401 Atteinte aux biens (pillage de la maison vol de marchandises et gdes 10000 haitien): Forces Armées d'Haïti, Autre
01/09/93 92401 Atteinte à la liberté (entendait la voix de l'amerique): Forces Armées d'Haïti, Autre
01/09/93 92401 Menaces et persécution (coups de feu): Forces Armées d'Haïti, Autre
THERMIDOR, Petion 39 M O.v.r.p.m. (oganizasyon Viktim Represyon Po Mago)
31/10/93 41204 Torture (des sevices au niveau de l'oreille, oeil, estomac): Attaché
31/10/93 41204 Menaces et persécution: Attaché
THERMIL, Camilus 32 M Lavalas
25/05/92 23301 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
25/05/92 23301 Détention (4 jours a la caserne): Forces Armées d'Haïti
25/05/92 23301 Extorsion (gdes 600): Forces Armées d'Haïti
THERMITUS, Demezier 41 M Aped/ Mojeded/
02/10/94 11300 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
02/10/94 11300 Détention (quelques heures): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
02/10/94 11300 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
30/11/93 11300 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
THERMITUS, Fornely 45 M
02/10/94 11300 Torture (blesse; coups de crosse et blessures au visage): FRAPH
02/10/94 11300 Détention: FRAPH
THERMITUS, Pierre Charles 35 M Aped Association Planteur Fleveur Desdunes
13/11/93 11301 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
08/12/91 11301 Détention (10 jours): Attaché, Forces Armées d'Haïti
THERMITUS, Ronald 23 M Scout, Partisan Lavalas
09/93 13100 Torture (bastonnade, marche sur le corps): FRAPH
09/93 13100 Détention (1 mois caserne gonaives): FRAPH
THERMITUS, Ulrick 38 M
25/10/93 11301 Détention (3 jours): Attaché
THERMO, Camos 31 M Mpw (rasambleman Popile Wamanimt)/comite De Quartier
01/10/91 52300 Atteinte à la liberté: affiliation inconnue
01/10/91 52300 Menaces et persécution: affiliation inconnue
THERMONFILS, Raguel 52 M

		06/08/94	81202		Torture: Forces Armées d'Haïti
		06/08/94	81202		Détention (8 jours): Forces Armées d'Haïti
		06/08/94	81202		Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
THEVENIN, Ynesante	58	F			
		30/09/91	75203		Disparition: Forces Armées d'Haïti
THEZE, Denet	30	M			
		30/10/93	81106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	81106		Extorsion (gdes 1750): Forces Armées d'Haïti
THIBAUT, Charite	65	M		Petite Etoile Du Bas De Dupuy/lavalas	
		10/10/91	92401		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		10/10/91	92401		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		03/94	92401		Atteinte aux biens (vol: 6 planches decedre(au leur 300 gds), n'a paye que 75 gds): Forces Armées d'Haïti
THIBAUT, Elita	-	F		Aplkb (asosyasyon Peyizan Tet Kole Belans), Lavalas	
		04/93	92101		Torture (fouette pendant 1 heure): Chef de section
		04/93	92101		Détention (1 soirée): Chef de section, Personnel de chef de section
THIERSAINT, Marriel	24	M		Catholique; Opk(Organisation Peuple Cote-de-fer	
		04/94	91200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		04/94	91200		Détention (quelques heures): Forces Armées d'Haïti
		04/94	91200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
THIMOT, Gedeus	38	M		M.P.P.	
		03/11/93	21101		Torture (bastonnade, djack, marche sur le corps): Personnel de chef de section, Chef de section
		03/11/93	21101		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
THIMOTÉE, Jean Franck	-	M			
		25/03/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
THOBY, Joseph	43	M		Mouvement Populaire St Martin	
		15/07/93	75705		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		15/07/93	75705		Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti
		15/07/93	75705		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
THOMAS,	-	M			
		16/03/94	91105		Exécution sommaire (criblé de balles par des zengiendos): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
THOMAS, Andre Jean	50	M			
		11/10/91	75705		Disparition: affiliation inconnue
THOMAS, Delande	50	M			
		03/01/92	75200		Disparition: affiliation inconnue
		03/01/92	75200		Détention: affiliation inconnue
THOMAS, Gerard	45	M			
		13/10/91	75101		Disparition: Civils armés
THOMAS, Jeanine	50	F		Groupe Charismatique De Bainet, Groupement Paysan Ka Aubry, Lavalas	
		09/94	91105		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Personnel de chef de section
		09/94	91105		Extorsion (gdes 3000): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Personnel de chef de section
THOMAS, Joseph Willis	32	M		Inoka; Opl(lavalas)	
		07/08/94	71200		Torture (djack, bastonnade: 85 coups): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
		07/08/94	71200		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
THOMAS, Julien Vixene	35	M			
		06/94	24303		Exécution sommaire: Chef de section
THOMAS, Lesly	38	M			
		08/94	35200		Torture: Forces Armées d'Haïti
		08/94	35200		Détention: Attaché
THOMAS, Lesly	-	M			
		04/06/94	35200		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		04/06/94	35200		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		04/06/94	35200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
THOMAS, Maxo	-	M			
		03/02/92	72100		Torture (bastonnade/probleme au dos): Forces Armées d'Haïti
		03/02/92	72100		Détention: Forces Armées d'Haïti
THOMAS, Obleme	34	M		KPPDD	
		22/08/92	15302		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
THOMAS, Sevien	-	M		Protestant	
		17/07/93	91107		Torture (bastonnade, coups de pierres): Autre
		17/07/93	91107		Menaces et persécution: Autre
THOMAS, Vicceme	30	M			
		22/07/94	75203		Disparition: Attaché

	22/07/94	75203		Détention: Attaché
	22/07/94	24303		Menaces et persécution: Attaché
THROLIN, Ronald Jean-pierre	24	M		Fondateur Organisation Jeune Chomeur Mobilise Depuis 91
	20/11/92	75203		Torture (bastonnade: 25 coups, 8 coups de fusil, oblige manger un track/6): Employé civil de l'Etat
	20/11/92	75203		Détention: Employé civil de l'Etat
	20/11/92	75203		Atteinte aux biens (vol gdes 75): Employé civil de l'Etat
TI BONGON,	-	M		
	12/91	35101		Torture (enlever des pneus enflammes): Forces Armées d'Haïti
	12/91	35101		Détention: Forces Armées d'Haïti
TI CAE,	-	M		
	09/10/91	15300		Détention (caserne): Police, Chef de section
	09/10/91	15300		Atteinte à la liberté: Police, Chef de section
	09/10/91	15300		Torture (djack, bastonnade): Police, Chef de section
TI DIEU,	-	M		
	09/10/91	15300		Torture (djack, bastonnade): Police, Chef de section
TI FRE,	-	M		
	07/94	32300		Torture (bastonnade): FRAPH
	07/94	32300		Détention (1 heure): FRAPH
TI JACQUES,	-	M		
	14/06/94	84205		Exécution sommaire (suite de tortures decede en septembre 94): Forces Armées d'Haïti
	14/06/94	84205		Torture: Forces Armées d'Haïti
TI NOMBRE,	-	M		
	28/10/93	15301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	28/10/93	15301		Torture: Forces Armées d'Haïti
TI ROND,	-	M		
	09/10/91	15300		Détention: Chef de section, Police
	09/10/91	15300		Atteinte à la liberté: Chef de section, Police
	09/10/91	15300		Torture (djack, bastonnade): Chef de section, Police
TIALY, Antoine	33	M		
	08/10/91	75700		Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
TIALY, Clarel	35	M		
	25/10/91	34100		Disparition: Forces Armées d'Haïti
	25/10/91	34100		Détention: Forces Armées d'Haïti
TIALY, David	25	M		
	08/10/91	75700		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
TIALY, Pequel	55	M		
	08/10/91	75700		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
TIBE, Louis	30	M	Com.	Quartier Aria
	26/09/93	41202		Torture (bastonnade): Attaché
	26/09/93	41202		Détention (3 jours): Attaché
	26/09/93	41202		Extorsion (gdes 1000): Attaché
TIBE, Philomena	-	F		
	19/12/92	41200		Torture (1 giffle): Civils armés
	19/12/92	41200		Menaces et persécution: Chef de section, Civils armés
TIBELMAR, Edner	38	M	MPP	
	07/94	22101		Extorsion (gdes 200): Personnel de chef de section
	07/94	22101		Détention: Personnel de chef de section
	15/01/93	22101		Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
	15/01/93	22101		Torture (djack bastonnade 35 coups): Personnel de chef de section
TIDORT, Miguel	25	M		
	03/02/94	75701		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
TIGEN, Gabriel	45	M	Mpp(mouvman Peyizan Papay),	Membre
	07/92	22101		Torture (djack, bastonnade: 128 coups): Chef de section
	07/92	22101		Détention: Personnel de chef de section
	07/92	22101		Atteinte aux biens: Employé civil de l'Etat, autre
	07/92	22101		Détention: Personnel de chef de section
	07/92	22101		Extorsion (gdes 1000): Employé civil de l'Etat, autre
TILCE, Antoine	32	M		
	10/91	84500		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	10/91	84500		Détention (2,mois): Forces Armées d'Haïti
TILLIO, Leonade	59	M	OPL	
	31/07/94	81810		Menaces et persécution: Chef de section
	31/07/94	81106		Extorsion (gdes 2500): Chef de section
TILUS, Nelvi Boyer	-	F		
	30/09/91	75202		Exécution sommaire; affiliation inconnue

TILUS, Robin 32 M Ops(oganizasyon Peyizan So Matirin)
30/09/91 84502 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
05/92 84502 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

TILUS, Robin 32 M
19/06/94 84205 Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

TILUS, Ronzier 75 M MPP
30/10/93 22300 Menaces et persécution: FRAPH
30/10/93 22300 Atteinte aux biens: FRAPH

TILUS, Sadilus 40 M
30/11/93 12200 Torture (bastonnade, marche sur le corps): Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage): Attaché, Forces Armées d'Haïti

TIMA, Antoine 45 M Delivrance
05/05/92 46103 Menaces et persécution (denonciation aux militaires qui debarquerent a la maison): Forces Armées d'Haïti

TIMA, Loriant 50 M
10/09/93 75203 Exécution sommaire: affiliation inconnue

TIMA, Lorient 50 M
13/09/93 75200 Exécution sommaire: Civils armés
13/09/93 75200 Détention (1 jour): Civils armés

TIMA, Mme Antoine – F
05/05/92 46103 Extorsion (gdes 250): Chef de section, Forces Armées d'Haïti

TIMA, Mme Raphael 45 F
30/10/91 61404 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section
30/10/91 61404 Extorsion: Personnel de chef de section

TIME, Elime 25 M
11/09/93 75400 Exécution sommaire: Autre

TIMO, Sameson 35 M MPP
29/10/93 22301 Atteinte aux biens (tentative d'execution): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Police
29/10/93 22301 Torture (kalot perte de deux dents): Forces Armées d'Haïti, FRAPH, Police

TIMOLIER, Saint Villia 30 F Tet Kole Ti Peyizan
30/07/93 61401 Atteinte aux biens (maison pillée): Chef de section

TIMONOR, Jean-claude 28 M
03/04/93 75101 Torture: Forces Armées d'Haïti
03/04/93 75101 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

TIMOTHE, Adrien Job 43 M OP-17
14/01/94 75700 Torture (coups de pic et de couteau): Civils armés
20/01/94 75700 Menaces et persécution: Civils armés
20/01/94 75700 Atteinte aux biens (voiture volée): Civils armés
15/10/91 75700 Menaces et persécution: Civils armés
15/10/91 75700 Tentative d'exécution: Civils armés
15/10/91 75700 Atteinte aux biens (fouilles): Civils armés

TIMOTHE, Fritzner 35 M Mpmb (mouvman Payizan Mapon Belans)/delegue Du Biv
10/92 92106 Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section
10/92 92106 Extorsion (tentative): Chef de section, Personnel de chef de section

TIMOTHE, Icencie 45 M Tkl; Comite De Quartier
07/92 42200 Torture: Forces Armées d'Haïti
07/92 42200 Détention: Forces Armées d'Haïti
07/92 42200 Menaces et persécution: Attaché
07/92 42200 Atteinte aux biens (vol de gdes 500): Attaché

TIMOTHE, Joseph Franck – M
15/10/91 75700 Menaces et persécution: Civils armés
15/10/91 75700 Tentative d'exécution: Civils armés
15/10/91 75700 Atteinte aux biens (maison fouillée): Civils armés

TIMOTHE, Walter 49 M Comite De Quartier
13/10/94 63205 Détention: Personnel de chef de section
13/10/94 63205 Menaces et persécution: Personnel de chef de section

TINELUS, Octa 45 M
24/03/93 15301 Détention (2 jours): Attaché, Police
24/03/93 15301 Torture (djack, kalots): Attaché, Police

TIONA, Deusma 56 M T.k.l, Mpp(mouvman Peyizan Papay),
02/11/93 21100 Torture: Personnel de chef de section, Chef de section
02/11/93 21100 Détention: Personnel de chef de section, Chef de section
02/11/93 21100 Extorsion (gdes 225): Personnel de chef de section, Chef de section

TIRA, Mela 60 F
09/10/91 61407 Détention: Forces Armées d'Haïti

	09/10/91	61407		Atteinte aux biens (vol d'animaux): Forces Armées d'Haïti
TITUS, Jacquy	19	M		
	02/02/94	75700		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
TITUS, Jean Marie	17	M		
	03/02/94	75701		Exécution sommaire: Attaché
	29/10/91	75701		Détention (1 an): Attaché
TITUS, Lucner	17	M	Solidarite Et Chorale	
	16/09/93	45100		Torture (bastonnade: 5 coups): Forces Armées d'Haïti
TITUS, Senitil	37	M	Tet Kole Tl Peyizan (t.k.)	
	04/05/93	62105		Atteinte à la liberté (reunion): Personnel de chef de section
	04/05/93	62105		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
TIVILUS, Octa	45	M		
	29/05/93	15301		Détention (3 jours a la caserne): Attaché, Police, Forces Armées d'Haïti
TOCLO, –		M		
	11/91	42100		Tentative d'exécution (deux balles, une dans l'oreille, un le flanc gauche): Forces Armées d'Haïti
TOLEM, Verdier	36	M	Adm Depuis 87	
	13/08/92	84201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	13/08/92	84201		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	10/09/92	84201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
TONTON, Louis	38	M		
	10/93	14208		Menaces et persécution (amene chez le chef de section): Personnel de chef de section
TONY, Benoit	41	M	Association Animateurs Indépendants; Coordonnateur(organisation Paysanne: Grande	
	07/08/93	43200		Torture (coup de crosse de revolver, de revolver, de cable): Forces Armées d'Haïti
	15/10/91	43201		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	15/10/91	43201		Atteinte aux biens (vol+fouille, vol d'un radio cassette): Forces Armées d'Haïti
TONY, Eana	30	F		
	12/93	42204		Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
TOURTEAU, Barthelemy	38	M		
	03/02/92	93404		Torture (bastonnade qui entrouve l'immobilite du pouce droit): Chef de section
	03/02/92	93404		Détention (3 jours): Chef de section
	03/02/92	93404		Menaces et persécution: Chef de section
	06/02/92	93404		Extorsion (gdes 500): Chef de section
	21/02/92	93404		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section
TOUSSAINT, Albert	21	M		
	01/01/92	24103		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
	01/01/92	24103		Extorsion (gdes 1500): Attaché, Forces Armées d'Haïti
TOUSSAINT, Anestilia	50	F		
	30/10/93	53200		Torture (bastonnade a l'epaule droite): Forces Armées d'Haïti
	30/10/93	53200		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
TOUSSAINT, Bernard	48	M	Coordonateur De Tout Les Groupes (des 13) Communes Du Nord Est(kaysante, Associa	
	14/07/94	53400		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	14/07/94	53400		Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	25/08/94	53400		Torture (kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
	25/08/94	53400		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
TOUSSAINT, Betty	18	F		
	12/11/93	75100		Torture: Autre
	12/11/93	75100		Viol et/ou abus sexuel (suivi de grossesse): Autre
	12/11/93	75100		Atteinte aux biens: Autre
TOUSSAINT, Clerdius	30	M	Tkl; Mpp	
	13/03/92	21102		Torture (ligote; bastonnade): Chef de section
	13/03/92	21102		Détention (une journée chez le chef de section): Chef de section
TOUSSAINT, Digeny	–	M		
	14/11/93	54302		Détention: Personnel de chef de section
TOUSSAINT, Dugeny	30	M		
	15/11/93	54200		Détention: Personnel de chef de section
TOUSSAINT, Eliphane	37	M	Organisation Des Petits Planteurs De Thiotte	
	10/12/92	92400		Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti
	10/12/92	92400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/12/92	92400		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
TOUSSAINT, Elise	50	M		
	29/11/93	14204		Extorsion: Attaché
	29/11/93	14204		Atteinte à la liberté: Attaché
	29/11/93	14204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Attaché

TOUSSAINT, Elivien 20 M OPL
22/09/92 11400 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
22/09/92 11400 Détention (2 jours): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
22/09/92 11400 Extorsion (gdes 1000): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Enivet 44 M Animateur/ O.p.g.l
09/10/91 43200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
09/10/91 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
13/01/92 43200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, - – M
15/11/93 54200 Détention: Personnel de chef de section
15/11/93 54200 Atteinte aux biens: Personnel de chef de section

TOUSSAINT, Jacques 45 M
09/94 71201 Détention: Forces Armées d'Haïti
09/94 71201 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Jean Rilius Mme 35 F Membre De Fanm Vanyan
05/11/93 54302 Détention: Personnel de chef de section
05/11/93 54302 Extorsion (gdes 140): Personnel de chef de section

TOUSSAINT, Jn Claude 40 M Groupe Kon Felis
12/12/92 93110 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
12/12/92 93110 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
08/92 93110 Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti
08/92 93110 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Jn Pierre 26 M
13/02/92 12100 Torture (force de rouler par terre jusqu'a la caserne, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
13/02/92 12100 Détention (23 jours): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Jn Sylvain 38 M Amimako
10/10/92 31400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
10/10/92 31400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

TOUSSAINT, Jn. Pierre – M
13/02/92 12100 Torture (djack, kolot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
13/02/92 12100 Détention (22 jours): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Jn. Raymond 37 M Akokash
04/10/94 34100 Torture (batire avec main): Forces Armées d'Haïti
04/10/94 34100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
04/10/94 34100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Joseph 32 M Komite Katye Fo Sen Jozef
03/03/92 51200 Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, L'aerisson – M Tet Kole
13/09/93 14204 Extorsion: Attaché
13/09/93 14204 Détention: Attaché
13/09/93 14204 Menaces et persécution (marronage): Attaché

TOUSSAINT, Lauricia 35 F Comite De Quartier
17/12/91 42103 Torture (bastonnade sur les seins): Forces Armées d'Haïti, Autre
17/12/91 42103 Atteinte aux biens (maison detruite): Forces Armées d'Haïti, Autre

TOUSSAINT, Madeleine 35 F
12/94 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

TOUSSAINT, Manite 32 F
25/03/92 75200 Tentative d'exécution: Autre
25/03/92 75200 Menaces et persécution: Autre
25/03/92 75200 Atteinte aux biens (incendie et objets emportes): Autre
02/94 75200 Torture: Autre

TOUSSAINT, Marlene 34 F Ti Komite Legliz.
30/10/93 53200 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 53200 Torture: Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Mesmin 43 M Partisan Lavalas
14/02/94 74300 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché
14/02/94 74300 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché

TOUSSAINT, Miguel 35 M Apn (assemblée Populaire Nationales), Ov30 (organisation De Victime 30 Sep 91)
09/11/91 47200 Torture (djack, crosse de fusil et revolvers, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
09/11/91 47200 Détention: Forces Armées d'Haïti
09/11/91 47200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
06/10/93 47200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
06/10/93 47200 Atteinte aux biens (vol de gdes 5000): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Nolas 17 M
30/10/93 22300 Torture (gifles, coups de nerf de boeuf): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 22300 Détention (dans un bureau de fraph): FRAPH

TOUSSAINT, Odege 23 F
22/04/94 12106 Torture (coups de crosse de fusil, coups de poing): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (tout a ete pille ou detruit): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Odette – F
02/11/91 43200 Menaces et persécution: Civils armés, Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Opene – M
01/10/91 75202 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Oremise 45 F Auxilliaire, Tet Kole
11/02/93 23302 Détention (1 jour a la caserne de savanette): Chef de section, Personnel de chef de section
11/02/93 23302 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
30/10/93 23302 Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section

TOUSSAINT, Philocles 25 M
30/10/93 42100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
30/10/93 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Philomene Victoria 54 F Comite De Quartier(Cite Lescot)
01/10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, police, Attaché
01/10/91 42100 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, police, Attaché
12/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Prospere 43 M A.M.I.
05/92 71200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
05/92 71200 Atteinte aux biens (maison incendiée): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Ricot 27 M
30/11/93 12200 Atteinte aux biens (pillage du domicile): Attaché, Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Rodrigue – M
15/05/92 92106 Détention (3 jours a mapon, 1 jour a belle-anse): Chef de section
15/05/92 92106 Menaces et persécution: Chef de section
15/05/92 92106 Extorsion (gdes 500): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Rony 26 M
21/11/93 12106 Détention (26 jours): Forces Armées d'Haïti
21/11/93 12106 Torture (kalot marassa botte sur le coup pied sur son dos): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Rony 25 M
20/11/93 12100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
20/11/93 12100 Détention (1 mois): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Salnave 45 F Mpp (membre)
30/10/93 22300 Torture (gifles, coup de nerf de boeuf): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 22300 Détention (illegale d'un bureau de fraph): FRAPH
29/10/93 22300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 22300 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
29/10/93 22300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Salnave 62 M
30/10/93 22300 Torture (gifles, coups de nerf de boeuf): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 22300 Détention (dans un bureau de fraph): FRAPH

TOUSSAINT, Salomon 21 M Groupement Calasse
16/03/93 12201 Torture: Forces Armées d'Haïti, police
16/03/93 12201 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Sirelus 65 M
14/11/93 54302 Détention: Personnel de chef de section
14/11/93 54302 Extorsion (gdes 30): Personnel de chef de section

TOUSSAINT, Theolene 45 F
14/11/92 75701 Exécution sommaire: affiliation inconnue

TOUSSAINT, Valliere 58 M Catholique(tkl), L.a.p.p.h; T.k.t.p.m; M.p.s; Juge De Paix
06/10/91 92301 Torture (coup de fusil entrainant des blessures): FRAPH
06/10/91 92301 Détention (3 jours): FRAPH
06/10/91 92301 Menaces et persécution: FRAPH
13/05/94 92301 Torture (bastonnade, djack): Forces Armées d'Haïti
13/05/94 92301 Détention (1 nuit; puis 3 jours): Forces Armées d'Haïti
13/05/94 92301 Extorsion (gdes 1500): Forces Armées d'Haïti

TOUSSAINT, Wilner 45 M
25/07/94 75701 Exécution sommaire: affiliation inconnue

TOUSSSAINT, Ileme 33 M Gwoupman Tet Kole Peyizan Vallieres
10/91 54300 Torture: Chef de section
10/91 54300 Détention (7 jours): Chef de section

10/91 54300 Extorsion (gdes , vol de bétail): Chef de section, Attaché
TOUSSSAINT, Schiler 21 M Eglise Pentecotiste
10/91 23302 Torture (bastonnade: 100 coups, giffles): Forces Armées d'Haïti, Attaché
TOUT PUSSANT, Andretiter 32 F Caisse Populaire De Belle Anse/lavalas
13/02/92 92100 Détention (4 jours): Attaché
13/02/92 92100 Atteinte à la liberté: Attaché
13/02/92 92100 Menaces et persécution: Attaché
13/02/92 92100 Extorsion (gdes 700): Attaché
TOUTENVA, Jean-mary 26 M Comite Lavalas, Mpp,
06/92 22300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
06/92 22300 Atteinte aux biens (foulille et vol d'argent): Forces Armées d'Haïti
TRANQUILLE, Bienil 35 M OPCD
30/10/93 92401 Atteinte aux biens (vol (pendant le marronage)): affiliation inconnue
30/10/93 92401 Menaces et persécution (lancement de pierre sur le toit de sa maison et coups de feu devant): affiliation inconnue
TRANSILE, Lelio Alias Reynold 22 M Partisan Lavalas
12/11/93 12200 Torture (kalot marassa, coup de fouets , de bottes, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, Attaché
12/11/93 12200 Détention (caserne): Forces Armées d'Haïti, Attaché
TRANSILE, Lucien 50 M
12/11/93 12200 Torture (coup de fouet): Attaché, Forces Armées d'Haïti
TRASIL, Bosson 25 M
23/12/92 92100 Détention (3 jours): Employé civil de l'Etat, FRAPH
23/12/92 92100 Atteinte à la liberté (ecoute la voix de l'amerique): Employé civil de l'Etat, FRAPH
23/12/92 92100 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, FRAPH
23/12/92 92100 Torture (2 coups de fouet): Employé civil de l'Etat, FRAPH
TRELIFA, Jean Claude Mme 42 F
03/02/92 72100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
03/02/92 72100 Détention: Forces Armées d'Haïti
TURIN, Jeanine 32 F OFPB
05/10/93 41103 Torture (coups de poing a la tête, autres coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
05/10/93 41103 Extorsion (gdes 500): Attaché, Forces Armées d'Haïti
ULIS, Mano – M
29/06/94 81100 Menaces et persécution: Chef de section
29/06/94 81100 Atteinte aux biens (porte brisée): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
06/94 81100 Exécution sommaire (en prison): Forces Armées d'Haïti
06/94 81100 Détention: Forces Armées d'Haïti
06/94 81100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
ULYSMA, Phenicie 33 F
30/09/91 75200 Exécution sommaire: ClvArm
ULYSSE, Danise 22 F
30/09/91 51200 Menaces et persécution: affiliation inconnue
ULYSSE, Jackson 29 M MITPHA
31/10/93 14204 Menaces et persécution: Chef de section
17/10/91 14204 Extorsion (gdes 500): Chef de section
ULYSSE, Liceus 30 M Mitpa->mouvman Inite Ti Peyizan Ayisyen
03/93 47100 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
03/93 47100 Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
03/93 47100 Atteinte aux biens (destruction de son jardin et vol de son bétail): Forces Armées d'Haïti
10/12/91 14202 Torture (bastonnade; coups de rigoise): Forces Armées d'Haïti
10/12/91 14202 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
28/10/91 14202 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
28/10/91 14202 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ULYSSE, Loris – M
22/04/94 12106 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché
22/04/94 12106 Disparition (en mer): Forces Armées d'Haïti, Attaché
ULYSSE, Rameau – M
22/04/94 12106 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Disparition (en mer): Forces Armées d'Haïti
ULYSSE, Rocheny 27 M
30/12/91 12106 Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti
30/12/91 12106 Torture (oblige de boire de l'eau puante des egouts): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
ULYSSE, Yves 25 M OPL
30/06/94 81106 Torture: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

30/06/94 81106 Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
30/06/94 81106 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti

VAILLANT, Andrise 22 F Partisan D'aristide
30/10/93 75700 Torture: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 75700 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

VAILLANT, Jean Jabrin – M
23/02/92 32200 Détention: Forces Armées d'Haïti
23/02/92 32200 Menaces et persécution (de tortures): Forces Armées d'Haïti

VAL, Fritzner – M
15/03/93 75701 Détention: Forces Armées d'Haïti

VAL, Master 26 M Catholique/ Odc
01/11/93 11103 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
01/11/93 11103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

VAL, Maxime – M
05/03/94 72100 Torture (bastonnade, djack, kalot marassa): Forces Armées d'Haïti
05/03/94 72100 Détention (1 mois 1/2 a anti gang): Forces Armées d'Haïti

VAL, Raymond 19 M
15/03/93 75701 Torture: Forces Armées d'Haïti
15/03/93 75701 Détention: Forces Armées d'Haïti

VALADE, Lilia 47 F Mouvement Paysan Riviere Laporte, Casec De Ravine Trompette
03/11/91 46100 Détention: Chef de section
06/10/91 46103 Atteinte aux biens (maison pillée): Chef de section
03/11/91 46100 Atteinte aux biens (a perdu ses bijoux): Chef de section

VALADE, Samafait 38 M Mouvement Paysan Riviere Laporte
10/11/92 46107 Torture: Chef de section
10/11/92 46107 Menaces et persécution (d'execution): Chef de section

VALBRUN, Ciliany 29 M
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (tous les meubles ont ete demoli): Forces Armées d'Haïti

VALBRUN, Frande-louis 23 M
09/93 53200 Torture (bastonnade et coups de fouet): Forces Armées d'Haïti
12/93 53200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

VALBRUN, Roudy 18 M A.p.v.t.
05/10/93 53200 Torture (bastonnade: 10 coups): Forces Armées d'Haïti

VALBRUN, Viviane 39 F
22/04/94 12106 Torture (bastonnade, giffle, oeil droit): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti

VALCIMONT, Louidor 43 M OPK
04/11/91 43203 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
30/10/93 43203 Menaces et persécution: Chef de section

VALCIMONT, Mme Louidor – F
05/92 43203 Extorsion (gdes 300): Chef de section

VALCIN, Alcide 26 M M.P.P.
26/10/93 22302 Torture (bastonnade, mains liées derriere le dos): FRAPH, Attaché
26/10/93 22302 Détention (sur un terrain vague): FRAPH, Attaché

VALCIN, Carius 30 M O.P.S.
03/92 53304 Menaces et persécution: Chef de section
08/93 53304 Menaces et persécution: Chef de section

VALCIN, Cedene 24 M
26/10/93 22302 Torture (bastonnade): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/10/93 22302 Détention (sur un terrain vague): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
26/10/93 22302 Extorsion (gdes 20): Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

VALCIN, Josilia 32 F
26/05/92 23302 Torture: Personnel de chef de section
26/05/92 23302 Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
26/05/92 23302 Extorsion (800 gourdes): Forces Armées d'Haïti

VALCIN, Nadi 25 M MPP
26/13/93 Torture: FRAPH, Chef de section

VALCIN, St Hilus 65 M
22/04/94 12106 Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Attaché

VALCIN, Valcius 65 M
18/04/94 12106 Exécution sommaire (aveugle battu a mort par attache militaires): Forces Armées d'Haïti

VALCIN, Yvanna 21 F
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (bris des meubles): Attaché, Forces Armées d'Haïti

VALCINE, Saint Fort46 M

29/05/93	15300	Extorsion (gdes 1000): Chef de section
29/05/93	15300	Détention (bureau chef de section +caserne): Chef de section
29/05/93	15300	Détention (caserne verette 2 jours): Chef de section

VALCOUR, Edouarsin 45 M

30/09/91	53300	Torture (bastonnade): Attaché

VALCOUR, Idesie 77 M

30/09/91	53300	Torture (bastonnade et fait manger les photos du president): Attaché
30/09/91	53300	Atteinte à la liberté: Attaché

VALCOUR, Oberne 41 M Ockps Groupement Comminautaire Paroisse Sacre Coeur

30/09/91	53300	Torture (bastonnade): Attaché
30/09/91	53300	Atteinte aux biens (incendie de sa maison et des biens de toute la famille): Attaché

VALCOURT, Acelus 30 M Lavalas

10/12/93	22200	Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
10/12/93	22200	Détention (4 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
10/12/93	22200	Extorsion (gdes 2050): Forces Armées d'Haïti, FRAPH

VALCOURT, Augustin 22 M

23/10/93	46104	Torture: Forces Armées d'Haïti
23/10/93	46104	Détention: Forces Armées d'Haïti

VALCOURT, Febuis 37 M Bouslle Lair #1

22/12/92	53306	Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
01/93	53306	Torture: Forces Armées d'Haïti
01/93	53306	Détention: Forces Armées d'Haïti

VALCOURT, Jacquelin 34 M Femodek. 27 Opno (plate Forme 27 Organisations Populaires Du Nord)

05/09/94	52300	Torture: Attaché
05/09/94	52300	Détention: Attaché
05/09/94	52300	Menaces et persécution: Attaché
05/09/94	52300	Extorsion (gdes 3000): Attaché

VALCOURT, Olega 30 M Syndicat Des Paysans De St Michel

03/10/91	14206	Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section
03/10/91	14206	Atteinte aux biens: Chef de section, Personnel de chef de section
11/91	14206	Détention (quelques heures): Chef de section, Personnel de chef de section
11/91	14206	Extorsion (120 gourdes): Chef de section, Personnel de chef de section
15/12/92	14206	Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section, Personnel de chef de section

VALENISSE, Farilien 38 M

30/11/93	12200	Atteinte aux biens (pillage du domicile): Attaché, FRAPH, Forces Armées d'Haïti

VALENTIN, Daniel 27 M FNCD

30/10/93	85101	Détention: Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti

VALENTIN, Daniel – M

30/10/93	85101	Détention: Forces Armées d'Haïti
30/10/93	85101	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti

VALENTIN, Ernso 21 M 0.p.l.(1995)

27/10/93	85201	Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
27/10/93	85201	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

VALENTIN, Guillaume 38 M

17/11/91	75701	Disparition: ClvArm

VALENTIN, Iphonse 26 M Mpjnf(mouvement Populaire National Jeunes Fonds Linois)

30/09/91	51200	Torture: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91	51200	Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91	51200	Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
30/09/91	51200	Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti

VALENTIN, Jean Marie Bertin 40 M Modepa (defense Paysan Arniquet Depuis 90)/pndph Depuis 88

20/02/92	85101	Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
20/02/92	85101	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
27/09/92	85101	Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
27/10/93	85101	Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
27/10/93	85101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat

VALENTIN, Serge 30 M Fncd Depuis Novembre 90, Maintenant Opl

30/10/93	85101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
27/10/93	85101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
01/92	85101	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

VALENTIN, Villard 25 M

	11/05/92	53200	Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	11/05/92	53200	Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti
VALENTIN, Villard – M			
	30/09/91	51200	Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade, couche au sol): Forces Armées d'Haïti
	30/09/91	51200	Détention: Forces Armées d'Haïti
VALENTIN, Yvanna 40 F			
	12/91	35101	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	12/91	35101	Tentative d'exécution (tir): Forces Armées d'Haïti
	12/91	35101	Atteinte aux biens (mur endommagée): Forces Armées d'Haïti
VALENTIRE, Daniel 23 M			
	27/10/93	85101	Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat
VALERISTE, Rose- Annia 31 M			Rassemblementdu Service D'assistance Du Comite Lavalas/ Mpp /opl
	12/10/94	21200	Détention (1 jour caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
	12/10/94	21200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/10/94	21200	Détention (1 jour caserne de thomassique): Forces Armées d'Haïti
	12/10/94	21200	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VALESCO, Edgard 25 M			
	15/10/91	75701	Torture: Police
	15/10/91	75701	Détention (4 heures): Police
VALESCO, Jean Kesmond 23 M			Protestant/ligue Des Anciens Prisonniers Politiques Haitien/copab/ospl
	27/01/92	92400	Détention (momentane): Forces Armées d'Haïti
	27/01/92	92400	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	08/92	92400	Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
VALESTIN, Joh 37 M			
	30/10/93	54200	Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
	30/10/93	54200	Extorsion (gdes 350): Chef de section
VALEUS, Wesner – M			
	11/01/94	71200	Torture (djack, bastonnade, coups de tuyeau en caoutchouc): Forces Armées d'Haïti
	11/01/94	71200	Détention: Forces Armées d'Haïti
VALIERE, Jean Joseph Morlin 41 M			
	30/09/92	75700	Torture: Forces Armées d'Haïti
	30/09/92	75700	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
VALIERE, Nerva 86 M			
	02/10/91	84303	Atteinte aux biens: Police, Forces Armées d'Haïti
VALLIERES, Pauline – F			
	26/10/93	12106	Torture: Forces Armées d'Haïti
	27/10/93	12106	Atteinte aux biens (pillage): Forces Armées d'Haïti
VALLON, Joseph Fernand 40 M			OPL
	12/04/93	85201	Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti
	12/04/93	85201	Menaces et persécution (frappe): Forces Armées d'Haïti
VALMER, Bernadette 49 F			OGPS
	12/10/91	44300	Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
	12/10/91	44300	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	12/10/91	44300	Atteinte aux biens (bruler 9 maisons): Forces Armées d'Haïti
VALMICIAL, Eugene 28 M			Lavalas
	07/12/92	22400	Torture: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	07/12/92	22400	Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	07/12/92	24400	Extorsion: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
VALMIR, Eberle 24 M			
	02/10/91	53400	Torture (bastonnade, coups de fusil): Forces Armées d'Haïti
	25/05/93	53400	Détention: Forces Armées d'Haïti
	25/05/93	53400	Extorsion: Forces Armées d'Haïti
VALMIR, Jean Felix 23 M			Mrjtr (mouvman Rezistans Jen Teryo Rouj
	18/11/93	53400	Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
	18/11/93	53400	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VALMIR, Malherbe 29 M			
	15/03/94	53400	Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
	15/03/94	53400	Torture (un coup de fusil): Forces Armées d'Haïti
	09/03/93	53400	Détention (1 mois): affiliation inconnue
	09/03/93	53400	Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): affiliation inconnue
	15/06/93	53400	Détention: affiliation inconnue
	15/06/93	53400	Torture (bastonnade et roulement sur le sol): affiliation inconnue
VALMIR, Mm Rodrigue 51 F			

		29/10/93	42100		Atteinte aux biens (porte defoncée t-v brisé): Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	42100		Torture (bastonnade coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		29/10/93	42100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VALMY, Henri	32	M			
		30/10/91	44200		Torture (une calotte, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	44200		Détention: Forces Armées d'Haïti
		30/10/91	44200		Extorsion (350 gourdes, bétail perdu): Forces Armées d'Haïti
VALNORD, Montrevil		25	M		Organisation Populaire Acul Samedi
		30/09/91	51200		Atteinte aux biens: Attaché
		30/12/91	51200		Atteinte aux biens (maison incendiée, perte de tous ses biens et de bétail): Attaché
		30/09/91	51200		Menaces et persécution: Attaché
		30/12/91	51200		Menaces et persécution: Attaché
VALSAINT, Mistere	19	M			Partisan Du President Aristide
		14/09/94	11401		Torture (coups de crosse): Forces Armées d'Haïti
		14/09/94	11401		Détention (plusieurs jours): Forces Armées d'Haïti
		14/09/94	11401		Extorsion: Forces Armées d'Haïti
VALSAINT, Saintilma		25	M		
		15/12/91	43205		Détention: Forces Armées d'Haïti
		15/12/91	43205		Torture: Forces Armées d'Haïti
VALSIN, Pierre	53	M			
		28/12/91	45200		Torture (2, 3, calottes, deux kalot marassa): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		28/12/91	45200		Détention: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		28/12/91	45200		Extorsion: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
VANDAL, Charles	–	M			
		30/10/93	91200		Menaces et persécution (tentative dateindre la chambre de la victime): Forces Armées d'Haïti
		30/10/93	91200		Tentative d'exécution (plaie de balles visant la victime): Forces Armées d'Haïti
VANDAL, Ste Anne	50	F			Lavalas, Charge Du Service Postale De La Ville Sur Le Premier Gouvernement D'ari
		30/10/93	91200		Atteinte aux biens (semolissement de la maison): Forces Armées d'Haïti
VANDREY, Olisa					
		05/12/91	53305		Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché, Chef de section
		05/12/91	53305		Extorsion (gdes 50): Attaché, Forces Armées d'Haïti
VANRW, Jean Ivon	28	M			
		15/10/91	84200		Torture (bastonnade, kalot marassa): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		15/10/91	84200		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
VANTE, Josue	23	M			
		07/93	32300		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
		07/93	32300		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		07/93	32300		Menaces et persécution: Chef de section
		07/93	32300		Extorsion (gdes 1250): Forces Armées d'Haïti
VANTE, Rodrigue	29	M			Nettoyage , Entretien Du Quartier
		28/10/91	75200		Torture (coups de crosse de revolver, kalot marassa, djack, bastonnade. 75 coups): Forces Armées d'Haïti, Attaché
		28/10/91	75200		Détention (3 semaines): Forces Armées d'Haïti, Attaché
VARIANT, Ametus	48	M			Protestant, O.p.l.
		31/10/93	92107		Détention (quelques minutes a l'avant-poste): Personnel de chef de section
VARIANT, Sinord	80	M			Mpmb, Opl
		06/94	92107		Menaces et persécution: Attaché, Chef de section
VAUTE, Sonide	44	F			
		10/91	75700		Torture (giffles): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		10/91	75700		Atteinte aux biens (maison cambriolée, vol gdes 5000, television, radio, bijoux, meubles): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
VAZI, Mme Emos	33	F			
		10/10/91	61400		Détention (1 nuit): Personnel de chef de section, Attaché
		10/10/91	61400		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Attaché
VAZI, Moise	50	M			
		10/10/91	61400		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Attaché
		10/10/91	61400		Atteinte aux biens (saisi d'acte de naissance, acte de propriete). Personnel de chef de section, Attaché
VEA, Jean-claude	33	M			Tkl, Opl
		20/05/92	81100		Torture (bastonnade, kalot, djack): Forces Armées d'Haïti
		20/05/92	81100		Détention (20 jours): Forces Armées d'Haïti
		20/05/92	81100		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		20/05/92	81100		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VEDRINE, Chrisner	20	M			Tet Kole Ti Peyizan (t.k.)

	09/10/91	61407			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	09/10/91	61407			Atteinte aux biens (vol de planches, de ciment et de gdes 100): Forces Armées d'Haïti
	10/10/91	61407			Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/10/91	61407			Atteinte aux biens (vol d'animaux): Forces Armées d'Haïti
VEDRINE, Henriquez	70	M			
	10/10/91	61407			Détention: Forces Armées d'Haïti
	10/10/91	61407			Atteinte aux biens (vol d'animaux): Forces Armées d'Haïti
VENDREDI, Carlinx	–	M			
	11/92	75500			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché
VENDREDI, Laurieze	41	F			Dech, Mouvement Paysan # 1
	23/06/94	84501			Torture (kalot marassa, bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
VENEL, Petion	22	M			
	23/11/93	43203			Menaces et persécution: Chef de section
VERDI, Janvier	–	M			
	13/10/91	93400			Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
VERDIER,	–	M			
	08/94	84000			Torture (bastonnade, fracture de l'avant bras): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	08/94	84000			Détention: Forces Armées d'Haïti, Attaché
	08/94	84000			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Attaché
VERDIER, Denis	–	M			
	01/06/92	84500			Torture: Forces Armées d'Haïti
	01/06/92	84500			Détention: Forces Armées d'Haïti
VERDIEU, Louiseme	33	M			
	11/93	81202			Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
	06/08/94	81202			Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	06/08/94	81202			Détention (9 jours): Forces Armées d'Haïti
	06/08/94	81202			Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
VERDIEU, Lucene	33	F			
	04/08/93	81202			Torture: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
	04/08/93	81202			Détention (12 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
VERE, Herve	38	M		Cth Central Des Travailleurs Haitiens	
	21/07/94	24103			Torture (bastonnade, coups de fouet): Forces Armées d'Haïti
	21/07/94	24103			Détention: Forces Armées d'Haïti
	21/07/94	24103			Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
	22/08/94	24103			Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
VERNELUS, Frannier	34	M		Otm (organisation Des Travailleurs Du Mole)	
	10/10/94	61300			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	10/10/94	96300			Tentative d'exécution (tirer une balle): Forces Armées d'Haïti
VERNET, Balaguer	20	M			
	11/10/94	22200			Torture (coups de machette): FRAPH
	11/10/94	22200			Détention (1 jour): FRAPH
VERNET, Chapelet	32	M			
	10/91	11202			Torture (coups): Attaché, Forces Armées d'Haïti
VERNET, Jean	60	M		Lavalas	
	17/08/94	22100			Torture (bastonnade: 50 coups): Forces Armées d'Haïti
	17/08/94	22100			Détention (1 journée): Forces Armées d'Haïti
	17/08/94	22100			Extorsion (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti
VERNET, Jean Mme	40	F			
	11/10/94	22200			Torture: FRAPH
	11/10/94	22200			Détention: FRAPH
VERNET, Jonel	26	M		PAIN	
	11/06/94	91201			Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	11/06/94	91201			Détention (3 heures; djacke sous le soleil): Forces Armées d'Haïti
	11/06/94	91200			Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	11/06/94	91200			Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti
VERNET, Leonie	26	F		Enfant De La Lumiere, Caritas, Mouvement Jeune	
	09/11/92	13105			Détention (3 jours (caserne gros-morne)): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	09/11/92	13105			Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	09/11/92	13105			Atteinte aux biens (ecole sacagée): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	16/09/92	13105			Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
	16/09/92	13105			Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

		04/92	13105	Détention (1 jour): Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
		04/92	13105	Atteinte à la liberté: Attaché, Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
VERNET, Leony	27 F			
		09/10/92	13105	Détention (3 jours): Chef de section, Personnel de chef de section
		09/10/92	13105	Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section
VERNIO, Tony	40 M		Conacom	
		30/01/92	62100	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		30/01/92	62100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		30/01/92	62100	Tentative d'exécution: Forces Armées d'Haïti
		10/10/94	62100	Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/10/94	62100	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		10/10/94	62100	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VERRIER, Fontaine	33 M		Komite Rezistans Chambellan	
		28/02/94	34400	Détention (10 heures): Forces Armées d'Haïti
		28/02/94	34400	Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
VERSAILLES, Jean Elie	52 M		Opl Depuis 90	
		04/08/94	84603	Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
VERSAILLOT, Eliane	45 F		Comite Quartier Marche A Terre Depuis 91	
		04/10/91	84202	Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
VERTUS, Jean Pierre	27 M		Partisan Lavalas	
		04/93	14200	Menaces et persécution: FRAPH
		04/93	14200	Atteinte aux biens (maison brulée, biens, voiture): FRAPH
VERTUS, Massillon	29 M			
		16/10/91	75202	Torture (ex-militaire partisan lavalas): Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	75202	Détention: Forces Armées d'Haïti
		16/10/91	75202	Atteinte aux biens (maison saccagée): Forces Armées d'Haïti
VERTUS, Vladimir	10 M			
		16/10/91	75202	Torture (bastonnade): Civils armés
		16/10/91	75202	Menaces et persécution: Civils armés
VERTUS, Yves	26 M			
		09/93	24300	Disparition: affiliation inconnue
VERVELISSE, Gerard	31 M		SAMBAT	
		16/03/94	12200	Détention (1 jour, 1 nuit): Police, FRAPH
		16/03/94	12200	Torture (bastonnade, kalots): Police, FRAPH
VEYAS, St Aillien	- M			
		25/12/93	14203	Extorsion (gdes 25): Chef de section, FRAPH
		25/12/93	14203	Détention (chez le chef de section): Chef de section, FRAPH
		25/12/93	14203	Torture (ils ont marche sur lui): Chef de section, FRAPH
VIAUD, Jn Claude	30 M			
		11/11/93	85203	Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		11/11/93	85203	Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
VICEUS, Belony	38 M			
		18/03/94	15204	Détention (sous district verrettes puis transfere a st marc): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
VICSAMA, Michel	29 M			
		30/09/91	42100	Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil, coups de pied): Forces Armées d'Haïti
VICTIMA, Roselet	35 M		Mpp (coordonnateur)	
		07/03/93	22403	Détention (1 jour et 1 nuit): Attaché
		07/03/93	22403	Atteinte à la liberté: Attaché
		07/03/93	22403	Extorsion (gdes 400): Attaché
		07/08/94	22403	Torture (ligote): Attaché
		07/08/94	22403	Détention: Attaché
		07/08/94	22403	Menaces et persécution: Attaché
		05/02/92	22403	Menaces et persécution: Attaché
		05/02/92	22403	Atteinte aux biens (vol de 600 gds, vol de bétails, maison demolie): Attaché
VICTIMA, Roselet	- F			
		04/92	22403	Torture (bastonnade): Attaché
		04/92	22403	Viol et/ou abus sexuel (tentative de viol): Attaché
		04/92	22403	Menaces et persécution: Attaché
VICTOME, Desire	19 M		Partisan Du President	
		12/03/93	71200	Torture (coups de fer; giffles; bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		12/03/93	71200	Détention: Forces Armées d'Haïti
VICTOR, ?	M			
		03/11/91	75700	Torture: Civils armés

VICTOR, Carlo 38 M
30/09/91 75200 Disparition: affiliation inconnue

VICTOR, Duchene 36 M Mopeb (mouvement Populaire Bayaha)
30/10/93 51203 Menaces et persécution: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
30/10/93 51203 Atteinte aux biens (maison endommagée et vol de son bétail): FRAPH, Forces Armées d'Haïti
11/93 51203 Détention (durée inconnue): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

VICTOR, Franck 26 M Militant Democratique, Proche Du M.p.p.
29/11/93 22200 Torture (djack, kalot marassa, marche sur le corps, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
29/11/93 22200 Détention: Forces Armées d'Haïti
29/11/93 22200 Extorsion (gdes 2700): Forces Armées d'Haïti

VICTOR, Fritzner 37 M
27/10/91 75200 Disparition: Civils armés

VICTOR, Herman 39 M
09/94 52300 Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat

VICTOR, Joceline - F
12/10/92 52300 Viol et/ou abus sexuel: Forces Armées d'Haïti

VICTOR, Jordany 16 M C.a.t.h.
10/94 13100 Torture (kalot marassa, bastonnade): FRAPH

VICTOR, Luders 40 M Mppr/mpnkp
19/10/91 46103 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
04/94 46103 Atteinte à la liberté (d'expression): Forces Armées d'Haïti
04/94 46103 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

VICTOR, Marcel 43 M Comites De Quartier
28/10/91 41102 Torture (coups de machette): Attaché
10/91 41102 Menaces et persécution: Attaché

VICTOR, Sainvilus 51 M M.o.p.e.b.
15/10/93 51203 Atteinte à la liberté: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
15/10/93 51203 Torture (bastonnade): FRAPH, Forces Armées d'Haïti

VICTOR, Villard 35 M
12/10/92 51101 Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section

VICTOR, Viteus 42 M Leve Kampe/partisan D'aristide
21/12/91 42100 Torture (baitu): Forces Armées d'Haïti
21/12/91 42100 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
21/12/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

VICTOR, Yolande 18 F
30/10/93 41102 Menaces et persécution (tentative de viol): Civils armés, Attaché

VIEFORT, Sylvain 47 M Groupe De Developpement
11/12/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
11/12/91 51200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

VIERGELAN, Elius 37 M
12/12/91 11401 Détention: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
12/12/91 11401 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section
12/12/91 11401 Atteinte aux biens (gdes 1000): Forces Armées d'Haïti, Personnel de chef de section

VIL, Erman 40 M
23/10/93 92301 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti, FRAPH

VIL, Makenson 16 M
04/10/94 42100 Tentative d'exécution: autre
04/10/94 42100 Atteinte à la liberté: autre

VILADOUIN, Pierre 25 M Organisation Populaire Lamine
09/08/93 52102 Torture (kalot marassa et perte d'une dent): Chef de section

VILAS, Monaque 38 M Comite De Quartier Despeigne
17/09/92 46207 Torture: Forces Armées d'Haïti
17/09/92 46207 Détention: Chef de section
17/09/92 46207 Atteinte à la liberté: Chef de section
17/09/92 46207 Extorsion (gdes 3750): Chef de section

VILBON, Mathieu 38 M MPP
12/12/92 22302 Détention (une journée, caserne de maissade): Forces Armées d'Haïti
12/12/92 22302 Extorsion (gdes 100): Forces Armées d'Haïti

VILBRUN, Claricia 55 M
31/10/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
31/10/93 12106 Atteinte aux biens (meubles): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (meubles/portes de maison): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Torture: Forces Armées d'Haïti

VILBRUN FRANÇOIS, Joachim 64 M
22/04/94 12106 Menaces et persécution (le font rouler par terre): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (meubles brises; argent vole et vaisselle): Forces Armées d'Haïti

VILCERON, Fenix 28 M
23/05/92 74305 Torture: Chef de section, Personnel de chef de section
23/05/92 74305 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

VILCEUS, Belony 40 M Justice Et Paix De Desarmes
15/03/94 15301 Torture (bastonnade journalieres): Attache, Chef de section
15/03/94 15301 Détention (3 mois + 8 jours): Attaché, Chef de section
15/03/94 15301 Extorsion (gdes 1500): Attaché, Chef de section

VILCEUS, Jean Ironce 32 M
26/07/92 11100 Torture (bastonnade, fracture): Autre
26/07/92 11100 Atteinte à la liberté: Autre
26/07/92 11100 Menaces et persécution: Autre

VILCEUS, Levania Gernide 23 F Mdmbre Ti Ti Gilz Machan/l'udph Dirige Par Metejeune Alexandre
26/07/92 11100 Torture (coups, bastonnade): Autre

VILCIN, Pere Francky 40 M
23/05/92 32200 Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
23/05/92 32200 Détention (2 heures): Forces Armées d'Haïti
23/05/92 32200 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
23/05/92 32200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti

VILCOU, Gesner 38 M
09/92 46108 Exécution sommaire: Civils armés
09/92 46108 Atteinte aux biens (vol): Civils armés
09/92 46108 Détention: Civils armés

VILCOU, Selony 44 M Nap Change
09/92 46108 Atteinte aux biens: autre

VILIS, Marie 40 F
09/04/92 45200 Torture: Forces Armées d'Haïti, Attaché

VILLEFRANCHE, Milord 19 F
00/94 Torture: FRAPH, Forces Armées d'Haïti
00/94 Détention: FRAPH, Forces Armées d'Haïti

VILLIEN, Lucien 30 M Group Peyizan Lavaud
04/93 41106 Torture (djack; bastonnade): police, Chef de section
04/93 41106 Détention: police, Chef de section
04/93 41106 Extorsion (gdes 50): Chef de section
10/94 41106 Menaces et persécution: police, Chef de section
10/94 41106 Atteinte aux biens: police, Chef de section

VILME, Esperanta 28 F
02/11/91 74300 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Attaché

VILMENEY, Jean Edward 23 M Simple Lavalassien
05/94 35200 Détention (1 nuit et une demie journée): Forces Armées d'Haïti
05/94 35200 Atteinte à la liberté (defense de chanter): Forces Armées d'Haïti
05/94 35200 Menaces et persécution (de mort): Forces Armées d'Haïti
05/94 35200 Extorsion (gdes 250): Forces Armées d'Haïti

VILNORD, Salnois 41 M Lavalas
28/08/94 75701 Menaces et persécution: Civils armés
28/08/94 75701 Atteinte aux biens: Civils armés

VILSAINT, Emania 30 F
29/10/91 75701 Disparition: Civils armés

VILSAINT, Jeannot 41 M Mpmb; Opl
13/08/94 92106 Détention (une soirée): Personnel de chef de section
13/08/94 92106 Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
13/08/94 92106 Menaces et persécution: Personnel de chef de section
13/08/94 92106 Atteinte aux biens (gdes 300): Personnel de chef de section
24/06/93 92106 Détention: Chef de section

VILSAINT, Lucien 55 M T.k. (tet Kole Ti Peyizan)
10/91 61407 Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
10/91 61407 Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
10/91 61407 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section
10/91 61407 Atteinte aux biens (vol de bétail et pillage de sa maison et de son depot de denrées alimentaires): Forces Armées d'Haïti, Chef de section, Personnel de chef de section

VILSAINT, Marie Ange 42 F
07/07/94 75200 Menaces et persécution: Civils armés

	07/07/94	75200		Atteinte aux biens (vol/ radio, telvision, bijoux): Civils armés
	26/07/94	75705		Menaces et persécution: Civils armés
	26/07/94	75705		Atteinte aux biens: Civils armés
VILSAINT, Maxime	–	M		
	10/93	92106		Détention: Attaché
VILSAINT, Milia	41	F	Groupement Paysans Riviere Laporte	
	10/11/92	46107		Atteinte à la liberté: Chef de section
	10/11/92	46107		Menaces et persécution: Chef de section
	10/11/92	46107		Atteinte aux biens (vol gdes 1500 , maison fouillée): Chef de section
VILUS, Jean Gilles	33	M	Mpp Membre	
	12/12/92	22300		Détention (caserne de maissade): Forces Armées d'Haïti
	12/12/92	22300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VILVERT, Vicina	50	F	Groupe De Femmes Ifana (inyon Fanm Aylsyen)	
	30/09/91	42100		Menaces et persécution: Autre
	30/09/91	42100		Atteinte aux biens (maison pillée): Autre
VINCENT, Alma	35	F		
	11/10/91	47300		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
	11/10/91	47300		Détention (une journée): Forces Armées d'Haïti
	11/10/91	47300		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
VINCENT, Amonise	38	F		
	02/11/93	21100		Torture (djack, kalot marassa, bastonnade, marche sur le corps): Forces Armées d'Haïti
	02/11/93	21100		Détention (1 jour, caserne de cerca la source): Forces Armées d'Haïti
	16/02/92	21100		Torture (kalot marassa, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
	16/02/92	21100		Détention (1 jour, avant poste): Forces Armées d'Haïti
VINCENT, Boileau	50	M	Ti Legliz	
	04/10/91	53400		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	04/10/91	53400		Atteinte aux biens (2 maisons incendiées, destruction recolte, perte de bétail et denrées de gdes 3): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
VINCENT, Delius	48	M		
	23/12/91	53306		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	23/12/91	53306		Extorsion (gdes 15 et vol 4 poules): Forces Armées d'Haïti
VINCENT, Destine	21	F		
	30/10/93	12106		Menaces et persécution (tirs repetes devant sa porte, surdite partielle): Forces Armées d'Haïti
	22/04/94	12106		Torture (bastonnade: 2 coups): Forces Armées d'Haïti
VINCENT, Dubrise	61	M	Tkl; Movement Paysan Malsan	
	04/11/91	43203		Menaces et persécution: Attaché, Forces Armées d'Haïti
VINCENT, Eluie	51	F	Group Combatant Fanm	
	25/04/94	41101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	02/05/93	41101		Extorsion (gdes 500): Chef de section
	25/04/94	41101		Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti
	02/05/93	41101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	02/05/93	41101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	28/05/93	41101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
VINCENT, Emmanuel	14	M		
	26/08/94	72100		Torture (1 balle au pied droit/ fracture a la tête): Civils armés
VINCENT, Gumode	26	M		
	26/04/93	75705		Torture (coup de matraque a la tête): Forces Armées d'Haïti
	26/04/93	75705		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VINCENT, Joseph Jeannot	47	M	Dirigeaul De Lauance Salut Et Delivrance/gpn (gwoup Man Peyizan Niel)	
	13/05/92	11103		Torture: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
	13/05/92	11103		Détention: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
	13/05/92	11103		Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
	13/05/92	11103		Menaces et persécution (de mort): Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
	13/05/92	11103		Atteinte aux biens: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
	13/05/92	11103		Atteinte à la liberté: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
	13/05/92	11103		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat, Forces Armées d'Haïti
VINCENT, Pierre	38	M		
	10/91	34200		Torture (coups de crosse de fusil): FRAPH
	10/91	34200		Détention (+ heures): FRAPH
	10/91	34200		Atteinte à la liberté: FRAPH
VINCENT, Precius	45	M		
	29/12/91	75705		Exécution sommaire: Civils armés
VIRGIL, Georgette	50	F		
	30/09/91	75200		Torture: police

VIRGILE, Alicie 23 F
29/10/93 22302 Menaces et persécution: FRAPH, Personnel de chef de section
VIRGILE, Milius 47 M M.P.P.
29/10/93 22302 Torture (bastonnade): FRAPH
29/10/93 22302 Atteinte aux biens (fouilles): FRAPH
VIRGILE, Oberman 50 M Secretaire Du Mpp
29/10/93 22302 Torture (bastonnade): FRAPH
29/10/93 22302 Extorsion (gdes 200): FRAPH
20/10/93 22302 Atteinte aux biens: FRAPH
VIRGILE, Venius 18 M
29/10/93 22302 Menaces et persécution: FRAPH, Chef de section
VIRGILE, Yves Yolette 31 F
19/12/93 12106 Torture (mauvais traitements): Forces Armées d'Haïti
19/12/93 12106 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Menaces et persécution (mauvais traitement): Forces Armées d'Haïti
22/04/94 12106 Atteinte aux biens (vaisselles et meubles brises): Forces Armées d'Haïti
VITAL, Anvil 41 M Kpkjp(komite Pou Klere Je Pep)
28/09/92 31400 Torture (coups au dos et au posterieur): Forces Armées d'Haïti
28/09/92 31400 Détention (4 mois et 16 jours): Forces Armées d'Haïti
25/03/94 31400 Torture (coups de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
25/03/94 31400 Détention (plusieurs jours): Forces Armées d'Haïti
25/03/94 31400 Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
25/03/94 31400 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VITAL, Dieune 41 M Comite De Coordination Irois/ Maire Des Irois
08/07/93 32100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
05/12/91 32100 Détention: Forces Armées d'Haïti, FRAPH
05/12/91 32100 Détention (1 jour): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
VITAL, Izmelia 34 F
30/09/91 45200 Torture (coups de crosse de fusil): Attaché
VITAL, Josette 34 F TKL
30/09/91 45200 Torture (coups de crosse de fusil): Attaché
VITAL, Mathieu 40 M
17/06/94 32100 Torture (griffes): Forces Armées d'Haïti
17/06/94 32100 Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti
17/06/94 32100 Extorsion (gdes 200): Forces Armées d'Haïti
VITAL, Pierre Paul 45 M
21/09/95 : Forces Armées d'Haïti
VITAL, Robinson - M
30/09/91 75200 Disparition: affiliation inconnue
VITAL, Salvio - M
30/09/91 75705 Disparition: affiliation inconnue
VITAL, Wilfrid 41 M Magistrat(elu Du 1 6 Dec. Sous La Bannier De Fncd)
06/10/91 31404 Détention (4 mois et 10 jours): Forces Armées d'Haïti
VIXAMAR, Ancy - M
10/08/94 62301 Détention: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/08/94 62301 Atteinte à la liberté: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
10/08/94 62301 Menaces et persécution: Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
VIXAMAR, Ansy 38 M
20/08/94 62100 Détention (3 jours): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/94 62100 Atteinte à la liberté: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/94 62100 Menaces et persécution: Chef de section, Forces Armées d'Haïti
20/08/94 62100 Extorsion (gdes 175): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
VIXAMAR, Arismandy 33 M President Comite Quartier, Coordinateur Lavalas (1990.91)
18/11/92 42100 Torture: Forces Armées d'Haïti
18/11/92 42100 Détention: Forces Armées d'Haïti
18/11/92 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
08/10/91 42100 Atteinte aux biens (destruction de biens): Forces Armées d'Haïti
VIXAMAR, Clervilia 56 F
16/07/93 75200 Disparition: Civils armés
VIXAMAR, Hugo 33 M
29/09/91 51200 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VIXAMAR, Lherisson 59 M Comite Quartier Cite Lescot, Coordn. Lavalas
10/91 42100 Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VIZNE, Jean Presnor 46 M Mouvement Paysan Sud Kps

	05/12/91	84603		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Autre
	07/92	84603		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat
	07/92	84603		Extorsion (gdes 2000): Employé civil de l'Etat
	22/06/94	84603		Atteinte aux biens (vol documents, terre): Forces Armées d'Haïti, Autre
VOINES, Thereine	40	M	A.j.p.t.	
	08/07/94	84300		Détention: FRAPH
	08/07/94	84300		Atteinte aux biens (gdes 140 par les fraph): FRAPH
VOLCI, Celonni	–	M		
	30/01/93	14201		Exécution sommaire: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	30/01/93	14201		Torture: Forces Armées d'Haïti, Chef de section
	30/01/93	14201		Détention (1 jour chez le chef de section): Forces Armées d'Haïti, Chef de section
VOLCINA, Fortune	36	M	MPR	
	11/11/91	47501		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VOLCY, Marlene	42	F	Partisan Aristide	
	02/92	75705		Disparition: affiliation inconnue
VOLCY, Odanier	55	F	Groupe Fanm Solidarite Nou	
	30/09/91	53303		Menaces et persécution: Personnel de chef de section
VOLCY, Odanier	–	M		
	30/09/91	53303		Extorsion (gdes 300): Personnel de chef de section
	30/09/91	53303		Détention: Personnel de chef de section
VOLCY, Seratant	35	M	MPJC	
	25/10/93	84300		Détention (5 jours): Forces Armées d'Haïti
	25/10/93	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VOLEY, St. Louis	36	M		
	05/03/94	24301		Torture (bastonnade): FRAPH
	05/03/94	24301		Détention (3 jours a la caserne): FRAPH
	05/03/94	24301		Extorsion (gdes 200): FRAPH
VOLMA, Berman	27	M	Tet Kole	
	03/93	14201		Torture (kalot, perte de dents): Personnel de chef de section
	03/93	14201		Détention (1 jour): Personnel de chef de section
	03/93	14201		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
	12/04/93	14201		Torture (bastonnade: 25 coups): Personnel de chef de section
	12/04/93	14201		Détention (1 jour): Personnel de chef de section
VOLMA, Edner	57	M		
	30/09/94	14200		Tentative d'exécution: Personnel de chef de section, Police
	30/09/94	14200		Torture: Personnel de chef de section, Police
	30/09/94	14200		Détention: Personnel de chef de section, Police
	30/09/94	14200		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section, Police
	30/09/94	14200		Menaces et persécution: Personnel de chef de section, Police
VOLMA, Odima	33	M		
	30/09/91	42100		Torture (bastonnade, coups de crosse de fusil): affiliation inconnue
	30/09/91	42100		Atteinte aux biens (maison pillée): affiliation inconnue
VOLMAR, Jean Claude	–	M	Fraternite Kay Madan Dodo	
	30/10/93	93402		Torture (battu au front jusqu'a perdre conscience): Forces Armées d'Haïti, Attaché
	30/10/93	93402		Détention (3 jours): Forces Armées d'Haïti, Attaché
VOLTAIRE, Balnic	32	M	Odeb(oganizasyon Pou Devlopman Bomon)	
	10/93	33301		Torture (manger des photos): Forces Armées d'Haïti
	10/93	33301		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
VOLTAIRE, Jean Claude	23	M	Alliance Des Jeunes De Cite-soleil	
	04/12/91	75701		Torture: Attaché, Police
	04/12/91	75701		Détention (7 jours): Attaché, Police
VOLTAIRE, Mireille	26	F		
	11/10/93	41100		Torture: Civils armés
	11/10/93	41100		Menaces et persécution: Civils armés
VOLTAIRE, Wilner	32	M	Pdch Devenu Fncd Depuis 90,opi En 95	
	11/91	84500		Atteinte aux biens (gendarme sauve de camp perrin): Forces Armées d'Haïti
	27/10/91	84502		Atteinte aux biens (vol gdes 9500): Forces Armées d'Haïti
	11/91	84500		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
	27/10/91	84502		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
VOULOIR, Isaac	47	M		
	28/10/91	46103		Détention: Employé civil de l'Etat, Chef de section, Attaché
	28/10/91	46103		Extorsion: Chef de section
	28/10/91	46103		Torture (calottes): Chef de section
WAITE, Joseph	24	M	Oganizasyon Tet Kole;	
	11/08/93	14208		Torture (bastonnade, blessure): Chef de section, Personnel de chef de section
	11/08/93	14208		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section

		11/08/93	14208		Tentative d'exécution: Chef de section, Personnel de chef de section
WALNAC, Natan	57	M		President Comite Organisation Defense Paysan Depuis 91	
		30/10/93	85101		Détention: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		30/10/93	85101		Torture (bastonnade: 10 coups,djack): Forces Armées d'Haïti, Civils armés
		30/10/93	85101		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Civils armés
WALTER, Daniel	44	M		Mouvement Paysans Abacou	
		25/03/94	85303		Détention: Chef de section, Personnel de chef de section
WALTER, Sainvil	32	M			
		28/08/94	12100		Atteinte aux biens (maison brulée): Forces Armées d'Haïti
		28/08/94	12100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
WELDO, 20		M			
		05/08/94	81202		Torture (bastonnade): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		05/08/94	81202		Détention: Attaché, Forces Armées d'Haïti
WESNER, Luc	–	M			
		12/92	75500		Exécution sommaire: Civils armés
WILBRIN, Gemeville		40	M		
		05/07/94	14203		Torture (bastonnade: un coup): Autre
		05/07/94	14203		Menaces et persécution: Autre
		05/07/94	14203		Extorsion (gdes 700): Autre
WILCIUS, Filiismond		50	M		
		30/10/93	14204		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Chef de section
		30/10/93	14204		Extorsion (gdes 300): Chef de section
WILDERE, Frere	–	M			
		13/10/91	93400		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		13/10/91	93400		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
WILFRID, Laurore	36	M		F.n.c.d	
		03/92	74300		Détention: affiliation inconnue
		03/92	74300		Menaces et persécution: affiliation inconnue
		21/02/94	74300		Torture: Forces Armées d'Haïti
WILLIAMSO, Genervil		38	M		
		31/01/92	62100		Torture (coups de pied, traine par terre): Forces Armées d'Haïti
		31/01/92	62100		Tentative d'exécution (coups a la tête, bastonnade): Forces Armées d'Haïti
WILLY, Frederic	46	M		Partisan Du Changement	
		26/05/92	71105		Torture (bastonnade, kalots marassa): Forces Armées d'Haïti
		26/05/92	71105		Détention (2 jours): Forces Armées d'Haïti
		26/05/92	71105		Extorsion (gdes 25000): Forces Armées d'Haïti
WILNER, Dorvil	29	M		Organisation Victime 30 Septembre; Groupement Des Planteurs; Coordination Eglise	
		01/01/93	47200		Torture (un coup de crosse de fusil): Forces Armées d'Haïti
		02/10/91	47200		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
		29/04/93	47200		Atteinte aux biens (maison pillée): Forces Armées d'Haïti
WILSON, Jean Wilson		39	M		
		30/10/93	15106		Exécution sommaire (suite a tortures): FRAPH, Attaché
		30/10/93	15106		Torture: FRAPH, Attaché
WISNEL, Pierre	23	M		Partisan D'aristide	
		09/93	14200		Torture (bastonnades): Forces Armées d'Haïti, FRAPH
WOUDLINE, Doralien		17	F		
		22/04/94	12106		Torture: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Atteinte à la liberté: Forces Armées d'Haïti
		22/04/94	12106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
XAVIER, Joseph	43	M		APEWOM	
		09/07/92	52300		Détention (5 jours): Chef de section, Personnel de chef de section, Forces Armées d'Haïti
		09/07/92	52300		Extorsion (gdes 300): Forces Armées d'Haïti
XAVIER, Miracier	40	M		APOW	
		02/06/92	52300		Torture (kalots marassa et bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		30/05/92	52300		Détention: Forces Armées d'Haïti
YACINTTRE, Remy	18	M		Mouvement Organisation Paysan De Bayaha	
		15/10/93	51203		Torture: FRAPH
		15/10/93	51203		Détention: FRAPH
YEYE, Audrinor	37	M			
		07/94	84300		Menaces et persécution: Autre
YVES, Elien	29	M		A.j.e.d Association Jeune Economique Desceaux	
		11/11/93	11102		Extorsion (gdes 20000, vol de voiture, moto, bijoux): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		12/12/92	11102		Extorsion (gdes 15000): Chef de section
		12/12/92	11102		Torture (bastonnade, 1 coup de machette): Chef de section

		11/11/93	11102		Torture (bastonnade coups de crosse au visage): Chef de section, Forces Armées d'Haïti
		11/11/93	11102		Détention (8 jours a st marc): Forces Armées d'Haïti
YVES, Leconte	37	M			
		14/03/94	75202		Menaces et persécution: Autre
		14/03/94	75202		Atteinte aux biens: Autre
YVINOR, Silfida	30	F			
		19/12/92	41200		Menaces et persécution: Chef de section, Civils armés
YVOISE, Auguius	65	M			
		04/94	24300		Torture (bastonnade, mauvais traitements): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		04/94	24300		Atteinte aux biens (materiel, bétail tue): Attaché, Forces Armées d'Haïti
		17/12/93	24300		Détention (caserne de s'aut-d'eau): Attaché, Forces Armées d'Haïti
YVON, Augustin	25	M		Comite Quartier De Fort St Michel	
		20/06/93	42100		Torture (calottes): Attaché
		20/06/93	42100		Détention: Attaché
		20/06/93	42100		Extorsion (gdes 1500): Attaché
YVON, Lince	–	M			
		10/92	75701		Disparition: Civils armés
		10/92	75701		Détention: Civils armés
ZAMA, Davilis	60	M			
		16/06/94	41105		Torture: Chef de section, Attaché
ZAMI, Casseus	34	M		MPP	
		30/09/91	22302		Menaces et persécution: Employé civil de l'Etat
ZAMI, Gaspard	40	M			
		10/93	42100		Torture (battu): Forces Armées d'Haïti
		10/93	42100		Détention: Forces Armées d'Haïti
		10/93	42100		Atteinte aux biens: Forces Armées d'Haïti
ZAMOR, Edouard	40	M			
		19/04/94	75203		Torture: Forces Armées d'Haïti
ZAMOR, Emmanuel	40	M			
		02/92	75203		Disparition: Chef de section
ZAMOR, Exzanie	30	F		Groupe Fanm Vanyan Chantal, Mpn Mouvement Paysan Depuis 87	
		09/94	84300		Détention: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, autre
		09/94	84300		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti, Employé civil de l'Etat, autre
ZAMOR, Guislaine	28	F			
		30/09/91	75201		Disparition: affiliation inconnue
ZAMOR, Lherisson	42	M		OPL	
		28/09/92	24204		Torture (kalot rouruxa): Personnel de chef de section
		28/09/92	24204		Détention (9 heures a la caserne de mirebalais): Personnel de chef de section
ZAMOR, Therese	42	F			
		04/11/93	11200		Torture (bastonnade, blessures): Personnel de chef de section
		04/11/93	11200		Atteinte à la liberté: Personnel de chef de section
ZAMOR, Yves	38	M		Vaudou/ Fncd	
		12/12/91	11100		Menaces et persécution (maison criblée de balles, tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
ZEFIRIN, Clerius	41	M			
		07/02/93	11300		Extorsion (gdes 3500): Forces Armées d'Haïti
		07/02/93	11300		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		07/02/93	11300		Détention (7 jours): Forces Armées d'Haïti
ZEPHIR, Celestin	68	M			
		05/01/93	75705		Exécution sommaire: Civils armés
ZEPHIR, Emmanuel	22	M			
		11/08/94	81106		Détention: Forces Armées d'Haïti
		11/08/94	81106		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ZEPHIR, Jean Robert	35	M		Cpa President Organisation Pecheur Aquin	
		06/10/91	81100		Menaces et persécution (tentative d'arrestation): Forces Armées d'Haïti
ZEPHIR, Luc	30	M		O.p.p. (organisation Populaire Petite Anse)	
		12/02/93	42103		Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti
		12/02/93	42103		Détention (un an et demie): Forces Armées d'Haïti
ZEPHIR, Paulette	36	F		MOP	
		05/01/93	75705		Torture (cicatrices au dos): Civils armés
		14/02/94	75700		Menaces et persécution: Civils armés
		14/02/94	75700		Atteinte aux biens: Civils armés
ZEPHIR, Roland	24	M			
		18/06/94	53205		Tentative d'exécution (25 coups de poignard au dos et au ventre): Autre
		10/91	53305		Menaces et persécution: Forces Armées d'Haïti
ZEPHIRIN, Alexis Gardener	26	M		FNCD	

	15/08/94	44300	Torture (bastonnade): Forces Armées d'Haïti	
	15/08/94	44300	Détention: Attaché	
ZEPHIRIN, Eberle	42	M	Association Jeunes Et Hardis De Carrefour/rassemblement Paysan Limonade	
	16/10/91	42202	Détention: Forces Armées d'Haïti	
	16/10/91	42202	Torture (bastonnade, coups de pied, de crosse de fusil.): Forces Armées d'Haïti	
	16/10/91	42202	Extorsion (gdes 2500): Forces Armées d'Haïti	
ZEPHIRIN, Fritz	30	M		
	24/12/91	44300	Menaces et persécution: affiliation inconnue	
ZEPHIRIN, Fritz				

Occasional Paper N° 21

Michelle Etnire

Detailed Index to Heinl, Heinl and Heinl, Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1995



Institute of Haitian Studies
University of Kansas

F
1921
.H44
1996
Index

Angénor, Claudius 611
Angola 24, 787
Anjou 17
Annales Capoises, Les 445
Anse-à-Pitre 197, 233
Anse-à-Veau 131, 134, 179, 183, 205, 227, 231, 256, 264, 321, 401, 415, 483, 554
Anse d'Hainault 147, 235, 548, 575
Antigua 16
Anti-Syrien 311
Antoine Simon, ship 324, 347, 348, 386, 387, 445
Anton, Henri d' (Henry Fuertes) 574, 575
Apostolic delegate 302, 434, 734
Aquin 23, 179, 180, 183, 191, 230, 265, 309, 548
Aradas 24, 769
Arawak 13, 775
Arbres reposoirs/ab repozwa 775
Arcachon 593
Arcahaie 64, 100, 109, 123, 132, 133, 200, 232, 247, 311, 370, 568, 578, 619, 645, 780, 789
  Congress of 109
Arcahaie flag 109, 116
Archer, Stephen 449, 484
Archin, Pierre-Charles 258, 286
Ardouin, Beaubrun 7, 187, 165, 170, 171, 173, 180, 184, 187, 188, 203
Ardouin, Céligny 188, 190, 191
Argentina 481, 500, 529, 602
Arias, Desiderio 343, 358, 359, 362, 374
Aristide, Jean-Bertrand 7, 542, 665, 684, 693, 712, 713, 719, 720, 725, 727, 732-755, 757-764, 781, 793, 794
  Coup 738-742, 744-746, 748, 750, 758, 760-764, 793
  Coup victims 744, 745, 748
  Deputies
    Anti 740
    Pro 740
  Government 736-742, 744, 745, 751, 763
  Inaugural 735-737
  Intransigent 743, 751
  Orphanage Lafanmi Selavi 763
  Return 748, 755, 757-759, 762
Aristides 181
Arlington Cemetery 593
Armand, Durcé 490
Armand, Maître Benoît 597
Armand, Pierre 494, 502, 503, 509, 510, 512, 539, 542, 544, 545, 546, 549, 608
  Coup 544, 545, 546, 554
Armed Forces Day 623, 628
Armed Forces Headquarters (GQG) 572
Armée Souffrante 179, 180, 183, 789
Armored Personnel Carrier 738, 740

and recover damages for injuries received; but if any one of them returned blow for blow, he knew that he would be condemned to have his right hand cut off by the common executioner.[1] I never heard of but one instance during my residence of this law being carried into effect. Such disabilities were of course a galling and never-ceasing canker in the minds of the free colored people; and when they heard it declared by the leaders of the French people that all men are born free and equal, their active minds soon matured a plan by which they expected to compel the whites in the colonies to acknowledge their political rights as well as their birthright to freedom. Ogé was then in France, and being a man of talent and consideration among them he was despatched, *viâ* the United States, to St. Domingo, for the purpose of accomplishing this desired object. How he succeeded will be seen hereafter.

Thus the causes of the insurrection and final revolution of the free mulattoes and slaves of St. Domingo must be sought in the National Assembly of France. The precipitate measures and rash and untried schemes adopted without due consideration or competent knowledge of the subject in the mother country, were well calculated to produce the results which followed. They were foreseen by the famous Barnave, who was at one time President of that Assembly, and were denounced by that distinguished leader as involving the fortunes of the colonists.

"The declaration of the rights of man, without any distinction of country or color, by a nation holding extensive colonies, cultivated by slaves, while it still determined to hold them with the full intention of reaping all customary advantages from them, without providing any substitutes for the slaves, or making any indemnity to their owners, must be deemed a rash and hasty as well as an improvident measure; but neither these considerations nor the eloquence and warning of Barnave could resist the democratic rage for liberty and equality which then prevailed."

Such is the language of the writers of that period.

There was then in France a society under the title of "Les Amis des Noirs,"[2] or "The Friends of the Negroes," which issued publications in

[1] The penalty exacted from a white man who struck a mulatto was an inconsiderable fine. The French mulattoes were liable to three years' service in the so-called *marechaussé*, after which they had to serve in the militia without pay, providing arms and ammunition at their own expense. They were not allowed to hold any public office or to exercise any liberal profession. The privileges of the whites were not allowed in the French colonies to the descendants of an African, however far removed, whereas in the British colonies they were acquired after the third generation.

[2] Brissot, Lafayette, and Robespierre were the leaders of this society, which demanded the abolition of slavery and the slave-trade, whereas the English abolitionists limited their demands to any further introduction of slaves into the British

favor of the *oppressed Africans*, and caused them to be circulated in the West Indies. The planters had complained to the king of the dangers to which they were exposed through the proceedings of this society; and although he did not favor their application, his ministers did; and Necker in particular laid it down as an incontrovertible axiom, "*That the nation which sets the example of abolishing the slave-trade will become the dupe of its own generosity.*" "The effects of the promulgation of the doctrines of universal liberty and equality among the colonists," says a contemporary writer, "were first felt in the beautiful island of St. Domingo, the finest parts of which were inhabited by a number of the most flourishing, rich, and happy colonists perhaps in the world; and she became the greatest, the most lasting, and the most deplorable victim to the ensuing calamities." To these causes we may look for the claims made by the free mulattoes, who, though by birth free men with respect to person and property, were not allowed by law to share in the civil government.

"In the process of time," says the same author, "commissioners were repeatedly sent from France; but these carrying out with them the violent political prejudices which they had imbibed at home, and being generally men devoid of principle, if not of abilities, instead of attempting to heal differences on their arrival, trusted to the chances which length of time, distance, and the uncertain state of government in the mother country might produce in their favor, and looked only to procure immediate power and consequence by placing themselves at the head of some of the contending factions. Thus, rushing at once as principals into all the rage and fury of civil discord, they increased to its utmost pitch that confusion and mischief which they were intended to remedy."

Never was there a truer paragraph penned than this, and never were the rights, the properties, and the lives of a people more wantonly sported with than were those of the whites of St. Domingo under the reign of the last commissioners.

But to begin at the beginning, I must go back to the time when I first took up my residence in this island, and give a short account of the general situation of its inhabitants, and of the relations of the planters and slaves to each other. I state no fictions for the purpose of making an impression, but simple facts, all of which were well known to myself, as many of them passed under my own eye, and those that did not were matters of notoriety throughout the country. Indeed, such was their nature and such were the effects they produced on me at the time, that they are as fresh and as visible to my mind's eye now as they were then to my natural and unimpaired vision.

West Indian Colonies. Bryan Edwards (*op. cit.* p. 87, note) says that Lafayette sold his plantation at Cayenne in 1789, with seventy negro slaves, without making any stipulations concerning them.

As early as the latter part of the month of January, 1785, I arrived at Cape Français, where, as already stated, I became a resident. The state of the colony (I speak of the French part of the island) of St. Domingo at this time was, as I have before said, the most flourishing, peaceful, and happy that can be imagined. Everything and everybody prospered. There were few or no criminals; no complaints that reached the public ear, and no apparent distress (except such as our nature is liable to everywhere) existed throughout the French settlements in the island. The security of person and property was as perfect as it is in New England, and much more so in fact, for street or highway robberies, shoplifting, and house-breaking were crimes unknown throughout the island. Any man might travel, night or day, alone and unprotected from one end of the French settlements to the other, without fear of interruption or insult of any kind.

There were no public houses on the high-roads, and the traveller who was transported in the carriages of the planters from one estate to the other was everywhere received with the greatest hospitality and kindness, and entertained, without ceremony, in the most friendly and sumptuous manner until he wished to go his way. A carriage was then immediately brought to the door, and he was conveyed by a black driver to the next estate, at a suitable distance on the road. In this way he arrived at the end of his journey, free of expense, free of trouble, and delighted with everything he saw. He was charmed with the humanity, kind-heartedness, and paternal care which he everywhere observed in the masters towards their slaves, and with the good order, cleanly habitations, well-cultivated gardens, domestic comforts, and contented faces of the blacks. In this island, as in every other country on the face of the earth, brutes in human form were occasionally to be met with; but on the French estates this was seldom the case, and if such existed they were principally among the free colored people, many of whom were proprietors of plantations.

To confine myself, however, to what I have myself seen on plantations where I have resided for several days together, I beg leave to mention certain facts which show that the most perfect harmony, mutual confidence, and kindly feelings may exist between the master and his slaves.

Having become acquainted with some of the most distinguished planters in the neighborhood of the Cape, I had occasionally an opportunity of visiting their plantations, and otherwise making myself acquainted with the feelings that mutually existed between them and their slaves. I am not going to speak of my opinions, but of facts within my knowledge, having remained in the island many years and for many months after the general emancipation of the slaves in the Northern Departments and the final destruction of the Cape. My object is to show

how the slaves were treated by their owners, so far as I was acquainted with them; and I have reason to believe that the proprietors in general were equally indulgent and kind. Where this was not the case, public opinion frowned on the delinquents, of whom there were but few.

The Chevalier Dupérier, the Comte d'Hautval, the Chevalier Dugrés, the Comte de Corbier, Monsieur Duplessis, and others with whom I was acquainted, resided on their plantations, and were the objects of the most devoted affection on the part of their slaves.

Being unwell or slightly indisposed, the first of these gentlemen had the goodness to invite me to pass a few days with him on his estate. While I was there, I was struck with the perfect order and regular system with which everything was done both indoors and out. The hospital was kept in the most cleanly state, and attended by the most experienced nurses. Warm or tepid baths were provided for the sick, on whom a physician attended once a day, or as often in the day as the case required.

The master himself often visited the patients several times in the course of twenty-four hours to see that they were kept clean, and treated kindly. The convalescents were supplied from his own table with the most delicate and nutritious food, morning, noon, and night. If there was a disobedient or a sluggish slave to be punished, a complaint was made by the negro driver, or superintendent of the field-work, to the overseer, and by the overseer to the attorney or proprietor. The delinquent was brought to the hall, and there the facts and circumstances were inquired into by the master, and the punishment, if any, was proportioned to the degree of crime. One of these examinations happened to be going on when I arrived at the plantation; it was not interrupted by my presence, and I had an opportunity of witnessing the strict justice and merciful judgment of this amiable man.

Nothing could be more interesting than the morning and evening regulations for the children on one of these plantations. An old black woman, dressed as cleanly as a good New England housewife, seated herself in the gallery with a basket of bread cut into large thick slices. The children under working age were then marched in, in single file. When the leader of the file arrived at the place where the old nurse sat, she examined it from head to foot to see that it was clean and in good condition. The child then received a slice of bread, and was marched on to give place to the next, until all the children had been examined and fed. If any one seemed particularly careful of itself, it was caressed by the good dame, or received special marks of her approbation; if, on the contrary, there was evident neglect, she manifested her displeasure, or threatened punishment if the offence was repeated. The houses or huts of the negroes were so arranged as to give to those who had families a separate house with a garden attached

to it. These gardens were cultivated by the occupants at hours allotted for that purpose, and the product was carried to the market town on Sundays by the slave who had raised it, and there sold for his own benefit.

The planters were seldom without company; and as they were always obliged to provide enough daily for the hospital as well as for the family, any one arriving at the hour of dinner found a splendid repast. The house servants were always kept in the most cleanly state, well dressed and well mannered, and were treated with the utmost kindness. This was the life of a planter of St. Domingo from 1784 to 1791. His slaves were well fed and clad, and as contented and happy, so far as I could judge, as any class of laboring people in Europe.[1] But the destroyer came among them; first to render them discontented with their lot, and then to urge them to revolt. This took place in the summer of ninety-one (1791), through the instrumentality of white and mulatto commissions sent out from France, and aided by the free mulattoes of the island, who had revolted the preceding year. But the history of this revolt, and the horrible consequences which followed, both to the whites and to the blacks, must be reserved for another chapter.

CHAPTER II.

In which the Reminiscences of an Old Inhabitant of St. Domingo are continued.

THE French revolution took place in 1789. When the news of this event was received at St. Domingo, there was great commotion among the inhabitants. Some rejoiced and others lamented at the news. Cockades (red and blue) were distributed everywhere and to everybody who had a white face, and whether they liked it or not they were

[1] Our author paints the condition of men of all colors and grades at St. Domingo, before society had been disintegrated by French republican doctrines, as absolutely felicitous. That of the masters, who lived luxuriously in a delicious climate, taking no thought for the morrow and untroubled by conscientious scruples as to their right to hold slave property, was exceptionally so; but life must have worn a very different aspect to the mulattoes, who were hated and oppressed by the so-called *petits blancs*, overseers, tradesmen, and shopkeepers, and to the negroes who were always liable to be sold to cruel and brutal masters, against whose absolute power they had no hope of redress. Their condition in 1790 had, however, greatly improved within the past fifty years, if the Père Xavier de Charlevoix is to be trusted. In his History of St. Domingo, published in 1733, he describes them as mere beasts of burden, living in huts no better than the dens of wild animals, unpaid for their labor, and liable to receive twenty blows of the whip for the least fault. "To this condition," he adds, "have men who are not without intelligence, and who are not unaware that they are absolutely necessary to those who treat them so brutally, been reduced."

forced to wear them when they went abroad. I mention this fact as connected with an event that took place at the theatre on the first evening after the excitement began, and to show that it is because the first violation of the law is suffered to pass without rebuke or punishment that the greatest crimes are frequently licensed and established in society.

I have mentioned that highway robbery was unknown in the colony, and that everything and every person passed without fear of interruption throughout the country. This was true until the French revolution sanctioned all crimes, and brought upon this island the disgrace of having the mail stopped on its way from Port-au-Prince to the Cape. News had been received during the day that the mail had been robbed. Such an event was so novel and unexpected that everybody in the city was astounded. The perpetrator, whoever he might be, was considered as the boldest villain that had shown himself in the island since the days of the buccaneers, and the execration of the people was roused against him. In the evening, in the middle of the play, a shout was raised, and the delinquent having been brought on to the stage, surrounded by some of the hot-headed young men of the place, was pronounced the *first* patriot of the colony. He announced to the public that he had stopped the mail to examine the despatches from the governor-general at Port-au-Prince to the governor of the Northern Department, that he had found important communications which interested the welfare of the inhabitants, and justified the violence he had committed. Shouts from every part of the house encouraged him, and he went on to make some unimportant disclosures that were received with enthusiasm. Everybody, soldiers as well as citizens, who had not mounted the national cockade, were compelled to do it at the moment, and tumult and disorder prevailed throughout the night.[1]

[1] "Our family had all repaired to the theatre without cockades, not choosing to make ourselves a party to the political disputes of the town, and my partner (Mr. Burling) and myself had taken our seats in what was called the amphitheatre, where the young men of family usually sat. After the fellow who had stopped the mail had told his story and was being applauded throughout the house, a cry was raised to mount the national cockade. A young man full of enthusiasm, seeing that Burling had no cockade in his hat, asked him the reason in a tone that did not suit Burling's pride, and he accordingly answered tartly that it was because he did not choose to assume it. To this the Frenchman, who was one of the young Creoles of family and a high blood, made an insolent reply, and Burling immediately struck him with his fist full on the breast. This was death by the laws of *honor*, and Burling invited the other party to follow him, and immediately left the amphitheatre. As I was not near when this fray took place, I knew nothing of it until Burling called to me to go out with him; and when the whole thing was explained, and a Mr. Paigot, a gentleman well known to us, came up and told Burling that the person he had struck was a friend of his, and he begged that time and place might be named for a meeting

This was the beginning of a disorganization which led to mistrust and jealousy between the Government and the citizens, and ended in revolt and massacre among the whites themselves.

Hitherto the people of color had remained quiet; nor was there any manifestation of revolt until the next year, 1790, when a young man, a free mulatto of education, arrived in the island from France, *viâ* Charleston, South Carolina. His name was Ogé. This person soon collected a body of free colored people, to the number of twelve or fifteen hundred, with arms, at a place called La Grande Rivière.[1]

The Government troops, aided by the National Guards, or militia of the town, after great loss of men by sickness, dispersed the rebels, and drove their leaders into the Spanish territory, where they were arrested and sent to the Cape by water. They were, I think, twenty-one in number, — a white priest, the commander Ogé, his lieutenant Marc Chavanne, and eighteen others. The two chiefs were broken on the wheel, and the priest and the rest were hung in the Church Square.[2] I shall

in the morning, Burling referred him to me and went home, and I agreed to meet Paigot the next morning at five o'clock in his lodgings, as all was now noise and bustle, to settle these points. Accordingly at five I was at Mr. Paigot's house; but he was not up, and on being called by his servant he came into the hall in his dressing-gown, and said he had been up all night with the mail-robber carousing and playing the fool, and had forgotten his engagement, but he would send for his friend and consult with him, although he wished the affair could be made up, as the young man would be a loss to his friends, and he knew Burling would shoot him. This gave me an opportunity to say that the whole thing lay with them, — they had given the challenge, and if they chose to withdraw it we were satisfied, as the saddle was on their shoulders. 'My friend,' said Mr. Paigot, '*est brave comme la poudre à canon*; but as every one was excited last evening the affair had better be dropped.'"

[1] "At the time this insurrection broke out I belonged to a corps of young men, called the Volunteers, under the command of the Comte de Grasse. This corps was ordered into the country to join the army at La Grande Rivière, and the members who had horses were allowed to go on horseback to avoid the fatigue of marching on foot to headquarters, which was of itself enough to break down one half the company. The rendezvous in town was announced to the members, and they were ordered to be on the ground at nine o'clock in the evening. It rained with a violence seldom seen even in that climate, and after supping I filled my canteen with some old rum, took leave of my friends, whom I never expected to see again, and mounting my horse started for the place of meeting. I had not proceeded a hundred yards when I was addressed by a negro who inquired my residence. On asking his errand, he gave me a letter, which I read by the aid of a lamp, countermanding the order. You may be sure my heart leaped for joy; for had we proceeded, not one third of us would have returned alive."

[2] *Vincent* Ogé, son of a white planter and a mulatto woman, returned from France, where he had been sent to be educated, filled with the hope of avenging the wrongs of his class. Landing secretly at the Cape, he was joined by two or three hundred mulattoes, who, as related in the text, were defeated in their first encounter with the Government troops. Ogé and his lieutenant Chavanne, *Jean-Baptiste*

not here attempt to give any detailed description of this appalling spectacle, because it would be disgusting, although it was rendered imposing in the highest degree, and most awful by the preparations, the circumstances, and the forms which preceded the execution. Two regiments of free colored troops were drawn up on one side the square with their arms loaded; on the other three sides were the militia and Government troops. Intimations had been circulated that the free mulattoes would attempt a rescue; but as the Government did not choose to show any distrust of them, they were ordered on duty. The troops, assembled at eight o'clock in the morning, were obliged to remain in a burning sun until twelve at noon before the prisoners were brought out. The battalion was now called to order, and a proclamation was read by the assistant general declaring that if any person should attempt to signify a wish that the culprit should be pardoned, or that the execution should be suspended, whether such manifestation was made by word, act, or gesture, he should be instantly shot dead on the spot without form of trial.

The suffering of the troops was great from thirst and exhaustion, and great murmuring had arisen among them on account of the length of time they had already been kept on the ground in a line, before the prisoners arrived. A glass of water was not to be obtained at any cost or by any means, and a faintness prevailed throughout the whole line of the militia, which was greatly increased by the sight of so many fellow-beings brought before them for execution. The expectation that the corps of mulattoes, composed of about twelve hundred men, would revolt, did not diminish their sufferings or strengthen their sinews; but the moment the proclamation was finished, every man throughout the line on the four sides of the square was as fixed as if he had been bound to a bar of iron.

The first step on the part of the colored people to produce a general insurrection having failed, and peace being restored for a while, the whites became supine, and confident of their own power to control

a quadroon like himself, fled to the Spanish territory, where they were seized and given up to their enemies. Early in March, 1791, they were tried, and condemned to do penance, kneeling in their shirts, bareheaded, with heavy waxen torches in their hands, before the door of the church at the Cape; to confess and ask pardon of God, the king, and justice; to be broken on the wheel in the Place d'Armes, and to have their heads cut off and exposed on stakes. Although Ogé made a full confession of the plot in which he had been engaged, he was put to death with Chavannes on the 9th of March in the cruel manner prescribed. Two days later, Jacques Ogé, Vincent's brother, shared his fate; twenty-one of their followers were hanged, and thirteen were condemned to the galleys for life. The barbarous treatment of these unhappy men excited a storm of indignation in France, and led to the decree of the General Assembly, on May 15, which gave the privileges of French citizens to all men of color in her West Indian colonies.

them.[1] But they were not aware that the ease with which they suppressed the first insurrection was one of the causes of the complete success of those who were preparing a second. The Abbé Grégoire had published in France an inflammatory pamphlet on the emancipation of the slaves in the French colonies,[2] which had been brought out to St. Domingo and circulated among the free mulattoes, and its contents discussed with great vehemence by the planters and slaveholders generally, at their own tables and elsewhere, in the presence of their house servants, who could not long remain ignorant of the fears and weakness of their masters. However well they were treated, their imagination soon became excited, and that real or imaginary love of liberty which is inherent in our nature broke loose, and was fanned into a flame by their masters, who, while they were cursing the Abbé Grégoire for writing on the subject of negro emancipation, were wearing the cap of liberty themselves, talking of the *rights of man* before their own slaves, and by their republican opposition to the old Government encouraging their slaves to rise against them.

However culpable the Abbé Grégoire may have been in attempting to rouse the slave against his master, the planters and slaveholders generally were not less so in vaunting their own success in destroying the ancient government of France. Their own freedom was the daily subject discussed at dinner, and the violent means by which it was obtained was justified and applauded. How could slaves who had any perceptions stand by and hear such conversations between their masters and not feel that the arguments were as good for *them* as they were for those who, claiming the right *as men* to be free, insisted on enslaving others?[3]

It *was* then the publication of tracts on emancipation, aided and enforced by the imprudence of the planters and other white inhabitants

[1] They supposed that all danger had ceased in consequence of Ogé's barbarous punishment; but, to use the expression of Mirabeau, "they were sleeping on the margin of Vesuvius, and the first jets of the volcano were not sufficient to awaken them."

[2] Letter of the Abbé Grégoire, Bishop of the Department of Loire at Cher, Deputy of the National Assembly, to the Citizens of Color in the French West Indies, concerning the Decree of the 15th of May, 1791.

[3] A writer in the "Quarterly Review," vol. xxi., 1819, speaks of the frenzy which seized on the minds of the more wealthy part of the colonists at this time: "With a population of slaves outnumbering the rest of the inhabitants in the proportion of seven to one (Edwards says sixteen to one; see preface to *op. cit.*), they planted the tree of liberty, pulled down the legitimate authorities, and set up the pernicious doctrine of equality and the rights of man. Their madness moved the negroes but little; but the free people of color, equal to the whites in number, set up their claim to an equality of rights." According to Edwards, chap. 1, pp. 20 and 36, the French part of the island contained thirty thousand whites, twenty-four thousand mulattoes, and four hundred and eighty thousand negroes.

of the island, joined to the secret arts of the free mulattoes, which brought about the insurrection of 1791.

When this insurrection broke out (middle of August) I was in the United States, but embarked immediately on hearing the news, as a part of my immediate family as well as my partners in business remained at the Cape, one of whom, Mr. Burling, had been already severely wounded in the first severe conflict that took place between the whites and the insurgents.[1]

1 "When the insurrection first broke out the Government sent a small party of regular soldiers to put it down, but they were repulsed by numbers and returned to town. The Government then sent Colonel Touzard with some regular troops and a body of cavalry formed of the citizens of the town. My partner, Mr. Burling, belonged to this corps and went out with them. There was also a Mr. Selles (a friend of ours who was a sub-officer of the company), a man six feet two, and of great muscular power, from whom I had the following account of the attack and overthrow of the blacks at that time. Colonel Touzard had lost his right arm at Rhode Island during the Revolutionary War under Rochambeau, and was at this time lieutenant-colonel of the Cape, commanded by Colonel the Baron de Champford. 'As the cavalry came to a turn in the road,' said Selles, 'we met our scouts riding back with great haste to inform us that there was a large body of eight or nine hundred blacks and mulattoes on the road, with three pieces of cannon which they had planted in front of them, one of which was a very large piece placed in the middle of the highway and pointed directly towards us. They added that a great part of these people were well mounted, and that their matches were lighted to fire the cannon, should we approach them, by those who had charge of the guns, the shot of which must, from the dense mass of our corps confined in a narrow road, mow down half the company, when the mounted mulattoes would charge the flying remnant and cut them to pieces, and therefore recommended immediate retreat until the infantry came to their aid. Colonel Touzard, however, chose to see the enemy himself, and ordered the corps to advance. One of the soldiers or citizens who was in the first rank at this juncture found out that he was not in his proper place, and said it was not, and fell back into the third or fourth rank. Burling saw this movement, and immediately clapped spurs to his horse and took the place the other had left, which brought him within two or three of the file leader in the front rank and near to Colonel Touzard. When the corps, which was composed of about forty or fifty men at most, came in full view of the enemy, Touzard ordered a halt, and made a short address to the little troop, exhorting them to be firm and steady in their charge, which was now their only chance of escape, as retreat was inevitable death. "Close your ranks firmly, draw your swords, and move forward on a quick trot; and when I give the word to *charge*, give spur to your horses and dash into the cannon's mouth." When the troop had arrived so near that they could see the preparation made to fire off the three pieces of cannon at once, the colonel cried, "*Attention! Charge!*" As soon as the word to *charge* was given, Touzard clapped his reins in his mouth, and with his left hand plucked out his sword with such sleight of hand that Mr. Burling, who had his eye upon him, could hardly see the motion. The moment the blacks saw the horse charge they fired the three pieces which had been loaded with all sort of implements that they could pick up or extract from the copper boilers, among which the broad-headed copper spikes were the most abundant. About a dozen of the troop fell from their horses, and the rest dashed past the cannon and into the thickest of the insur-

Armour, Norman 473, 474, 487, 489, 491, 507, 521
Armour, Mrs./Princess Noroff 487
Arms embargo 747
Army Medical Corps 726
Army rank and file 718
Army War College 751
Arteaud, Minister 276
Arthur, Chester A. 273
Arrondissement, the 378
Artibonite Valley 23, 29, 31, 39, 63, 66, 79, 82, 85, 90, 100-102, 105, 108, 115, 125, 126, 133, 134, 136, 143, 151, 158, 178, 181, 200, 215, 217, 221, 222, 224, 227, 229, 254, 276, 283-285, 288, 290, 302, 308-310, 317, 334, 336, 340, 341, 344, 405, 411, 424, 432, 434, 439, 440, 451, 494, 514, 517, 518, 521, 529, 532, 536, 541, 547, 548, 553, 587, 588, 664, 672, 673, 691, 714, 717, 743, 791
Dismissals 630
Lower 412
Petite Rivière de l'Artibonite 101, 142, 434
Rivière de l'Artibonite 64, 177
Steamer 231
Upper 289, 432, 434, 440, 443
Arts et Métiers 292
Arty, Frédéric M. 554, 627
Ashe, Arthur 644
Asia Minor 787
Asiento (Royal license) 14
Asile 606
Ason/Asson 770, 773, 774
Ataturk 562, 609
Atlanta, U.S.S. 231, 298, 447
Aubin, Eugène 774, 787
Audain, Jean-Joseph 238
Audain, Louis 249, 263
Audubon, James 30, 606
Augean stables 683
Auguste, Dr. Nemours 294, 295
Auguste, Lieutenant 540
Auguste, Maurepas 547, 554
Auguste, René 493, 549
Auguste, Tancrède 328, 348, 350, 351, 352, 353, 461, 791
Auguste, Toussaint 525
Adam and Eve 525
Augustes 627
Augustin, Rémy 545, 553, 584, 610
Aurelius, Marcus 181
Austin, Gilbert 731
Autel de la Patrie (National Altar) 120, 470
Authentiques 497
Aux Cayes 262
Avenue Charles Sumner 272, 540, 573
Avenue John Brown 722

On my arrival I found Mr. Burling still confined with his wound, and the Cape in a state of siege.[1] The insurgents or revolted slaves,

gents' horsemen, who were waiting for the smoke to clear off that they might see the effect of their fire, and take advantage of the discomfiture and flight of the whites. I saw Burling,' said Selles, 'make at a mulatto whose head was covered with plumes, and who was doubtless one of their chiefs, as he was remarkably well mounted; but no sooner had he approached him than another mulatto chief rode up, and was in the act of cutting him down when Burling saw him, and received his blow on the back of his broadsword, and at the same moment plunged the blade into the fellow's body, and he fell down from his horse to the ground. Burling now turned to look for his first assailant; but he had turned to fly with his troops, who were broken and scampering in all directions. Burling followed, but the mulatto was better mounted; and Burling, seeing he could not overtake him, drew his pistol, and laying his reins on his horse's neck shot the man dead. The mulatto fell forward over his horse's head, and Burling, who was close behind at full speed, leaped over his body in pursuit of others. The bugle had sounded the repeal to prevent the whites getting too far away from each other, and Selles was in pursuit to rally them when he overtook Burling and called to him to stop.' 'Well, what do you want?' said Burling. 'The men are recalled,' said Selles, 'and you must go back.' 'When I have knocked that fellow off his horse I 'll go back,' said Burling. 'Why, man, are you wounded?' said Selles. 'Not I,' said Burling, and he put spurs to his horse; but the moment of inaction he had had, showed him Selles was right, for one of his legs was stiff, and on looking down he found his boot was full of blood. He accordingly returned with Selles, and was with the other wounded men put on board a boat to be sent to the Cape. There was one poor fellow by the name of Le Sage who had received a copper spike in his knee from which he suffered excessive pain. When they were landed, the surgeon, Valentine, a friend of ours, came to Burling first; but he would not let the doctor touch him till he had relieved Le Sage, who, poor fellow! died that night."

[1] "At the time the insurrection broke out my brother James was on a visit with his wife and child to the Marquis de Rouvry on his plantation near Fort Dauphin. The following account, taken from his widow lady, who is still living, may be depended on as fact:—

"'We had been passing a fortnight with the Comte d'Hautval on his plantation, and on our way home had engaged to dine with the Marchioness de Rouvry, and then go on to the house of M. Obeluc, the procurator of the Plantation Galifet, where the insurrection first broke out. On our arrival at the De Rouvry plantation shortly before the dinner-hour in company with M. Baury de Bellerive and his lady and child, who also came from the Comte d'Hautval's, we were told that Madame had gone to a neighboring plantation, but that she expected us, and would be home in season for dinner. On her return she informed us that she had ascertained on inquiry that the whole country was in a state of insurrection; that as yet her slaves were ignorant of the fact, though it was to be feared they would know it soon, as there was a general alarm, and people began to fly in all directions. We then held a council to decide what course we had best pursue, and determined to leave the plantation that night at twelve o'clock for Fort Dauphin. In the evening a slave passed through the estate, and informed the negroes that their fellows were burning and destroying everything. We soon discovered what had happened by the changed manners of the slaves,—their insolence and bravado, their noise and general deportment,— but we nevertheless sat down to dinner from a rich service of plate, though we ate little, and spent but a short

commanded by a black named Jean François,[1] had possession of the whole plain for sixty miles along the coast, and were still burning and plundering the country.

time at table in gloomy silence. The members of Madame de Rouvry's family then at home were her daughter, a beautiful girl of sixteen; a young lady, her instructress; and a lady who had escaped from one of the neighboring estates that afternoon. The Marquis was in the mountains on business. The lady of the house packed up her plate, and ordered the carriages to be got ready and brought to the door just before midnight. There were evident marks of discontent on the faces of the servants, and some money was necessary to bribe the coachmen to harness their horses and get ready to start. At twelve o'clock we left the house in three carriages. The Marchioness and her daughter and instructress were in the first carriage, with the plate; myself and child, with Madame Baury and her child, were in the second; and Mr. Perkins and the lady who had escaped as above stated, were in the third. M. Baury was on horseback. As we were apprehensive of being stopped if we met any of the insurgents, the drivers were ordered to avoid a village which was in our route; but before their intention was discovered they had gone so far on the road that led to it, that we could not turn back without showing them our fears, and it was judged best to let them go on. Mr. Perkins and M. Baury had agreed, in case the drivers refused to proceed, to put them both to death, and to mount their horses and drive the carriages themselves. These gentlemen were both armed; and as all our lives depended on getting to Fort Dauphin there was no other alternative. When we arrived at the village we found the houses filled with lights, and the slaves howling and dancing throughout the place. On reaching the centre of the village Madame de Rouvry's postilion drew up and stopped the whole party. We now gave ourselves up for lost, but felt the necessity of keeping silent as long as we could, for fear of alarming the blacks by whom we were surrounded, and who were evidently rejoicing over the events of the day. Madame de Rouvry, who was a woman of great courage and who was much feared by her slaves, ordered the fellow to proceed instantly or she would have him punished in the severest manner. The man hesitated; but her voice, which he had been accustomed to obey, drove him from his purpose, and he proceeded through the hamlet so quietly that the insurgents, who were all in the houses dancing and beating their drums, never discovered us. The presence of M. Baury, who was on horseback and armed with a sword, undoubtedly influenced the postilion's decision to go on rather than run the risk of being put to death.[a] The fugitives arrived safely at Fort Dauphin about four o'clock in the morning, to the great surprise of the inhabitants. A gentleman of that place, to whose house they drove, assured them that the fears of the regular troops there were so great that they could not be prevailed on to march into the country even a few miles. A 'droger' was procured, and the party embarked in her for the Cape, a distance of about forty miles. A mattress was laid on the ballast of the vessel for Mrs. Perkins and her child to rest upon during the passage."

[1] Jean François took the title of Grand Admiral of France, and his lieutenant Biassou that of Generalissimo of the conquered districts.

---

a In this account of the escape of Madame de Rouvry and her guests nothing is said of Mousse, the faithful slave who warned them of their danger and facilitated their flight. In 1785, six years before the breaking out of the insurrection, this poor fellow was landed at Cape Français from a slave-ship, and taken to the slave-market in an apparently dying condition. One of the brothers Perkins, happening to pass by, observed his pitiful condition, remonstrated with the slave-dealer on his inhumanity, and on being told with an oath

The unhappy whites, male and female, who had fallen into their hands were in the most deplorable condition that the imagination can conceive. The women, old and young, were collected together on the floor of a church about twelve or fifteen miles from the Cape, where many of them fortunately died under the brutality to which they were subjected. Such were the shocking accounts received of the sufferings and degradation of these unfortunate ladies that the Government thought proper to fit out an expedition under the command of the late gallant Colonel Touzard,[1] whom the negroes had named Manchot because he had but one arm, the force of which they had felt in the first conflict. This gallant officer, who had lost his right arm in this country during the Revolutionary War, stormed their position, destroyed many hundreds of them, and brought off all the whites that remained alive; but many of the females afterwards sank under their sufferings and mortifications, and were relieved by death from an insupportable burden.

The first person of any distinction who fell by the hands of the insurgents was M. Obeluc,[2] proctor of the Plantation Galifet, one of the most amiable and virtuous men in the colony. Himself and all his family, except one young man who made his escape, were murdered and outraged in the most barbarous manner.

[1] Colonel Touzard marched with a body of militia and troops of the line to the plantation of M. Latour, and attacked a body of about four thousand negroes. Overwhelmed by numbers, he was at length obliged to retreat. Had the negroes dared to follow him to Cape Français, they might easily have destroyed the town.

[2] M. Obeluc, the overseer of the Galifet plantation, where the kindness shown to the negroes was proverbial, was so firmly persuaded of their fidelity that he ventured to return there with a few soldiers, and paid the penalty of his rash confidence by death at their hands.

---

that the poor devil was not worth caring for, and could be bought for half a Joe (doubloon), paid the money, and sent the unfortunate African to the hospital, where he eventually recovered. Mousse was then employed in the counting-house, where he soon gained the confidence of his masters. In 1791 he went with Mr. James Perkins to Madame de Rouvry's, and by giving him timely information of the proceedings of the slaves probably saved the lives of the whole party. Mousse then returned to Mr. Samuel Perkins, who mentions him in the narrative (p. 37) as one of the blacks in his house when the town was destroyed. Mr Perkins's only surviving daughter states that when her father was obliged to fly for his life from St. Domingo, Mousse refused to be left behind, swam out to the boats, and insisted on being taken on board. From the time of his arrival in Boston until his death in August, 1831, Mousse lived in Mr. James Perkins's house as a valued servant. An obituary notice of him which appeared in a Boston daily paper of the 13th of August speaks of Mousse's warm attachment to all the members of the household, and of the esteem in which he was held by old and young for his honesty, independence of character, and warmth of heart. "His remains," says the same notice, "were yesterday deposited in the family vault under St. Paul's Church by the side of those of his late master, who was fondly attached to him." It is said that the name of Mousse, a corruption of Monsieur, was given to him by his fellow-slaves in acknowledgment of his dignified deportment and superiority of character. He gave his real name as Deyaha, and said that after he had been captured by slave-dealers while tending sheep with his father in the interior of Africa, he was a month on his march to the coast.

This, reader, was the consequence of the first step taken by the abolitionists in disseminating their *philanthropic* tracts in the island of St. Domingo!!![1]

CHAPTER III.

Reminiscences of St. Domingo, continued.

The period at which the last chapter closed was the autumn of 1791. Several plantations within the range of country nominally under the control of the insurgents were still in possession of their owners at this period, who defended their canes and sugar works as well as their dwellings, aided by their own slaves, against the ravages and incendiary projects of the revolted blacks.

The fidelity of the slaves in many instances was so great towards their masters that no persuasion and no threats on the part of the insurgents could tempt them to revolt; and at the risk of their own lives they maintained and protected the estates from injury. This course of conduct was not confined to those plantations where the proprietors resided, but was successfully followed up by the slaves themselves in one instance at least, within my own knowledge, for several years, and until tranquillity was finally restored in 1794. This remarkable case I shall take the liberty of relating in the course of my narrative, as it shows a devotion on the part of the slaves towards their master and his interest and prosperity, long after he ceased to be a proprietor, and for several years after he had quitted the island and resided in this country (Charleston, South Carolina), which has but few, if any parallel in history. The proprietor of this plantation was a M. Lefèvre, an elderly gentleman of great respectability and large fortune. Other cases of strong attachment and affectionate regard were shown by the blacks towards the proprietors and their families that reflect the greatest honor upon, and mark the distinguished gratitude and benevolence of these unhappy people, who, but for the ruthless pretenders to a philanthropic spirit, might have remained in peace and contentment to the end of their days. The Chevalier Dupérier, whom I have before mentioned as having always distinguished himself among the wise and humane proprietors, was at home when the revolt began to show itself. As it spread, it approached his plantation, and his slaves were invited to join in the general insurrection. Of this they informed their master; and as he had no means of

[1] It is said that within two months after the breaking out of the insurrection, two thousand whites had been massacred, one hundred and eighty sugar and nine hundred coffee and indigo plantations destroyed, and twelve hundred Christian families reduced to beggary. Ten thousand inhabitants had perished by famine and the sword, and several hundreds by the hand of the executioner.

defence against the great mass of the revolted, he found it necessary to abandon his estate, and make the best retreat he could to the town. With this intention, he ordered his carriage, intending to save his life, if he could, by the sacrifice of everything else. As soon as it was known among his slaves that he was about to leave them and to abandon his plate and other valuables, they assembled in a body and insisted on going with him as an escort to protect him against the revolted negroes. Not contented with this mark of their attachment, they collected the carts and mules, and loaded them with the valuable movable furniture of the house, placed all his plate in his carriage, and surrounding him in a body, armed with clubs, brought him safe to the city. This is only one instance out of many of the same nature which occurred during the first excesses of the insurrection.[1] M. Duplessis, a descendant of one of the first families in Europe and a large proprietor in St. Domingo, his mother, wife, and child, were escorted in the same manner through the midst of the revolted blacks by his slaves, who actually defended them at the risk of their own lives against the insurgents, who made every effort in their power to detain them.[2] Immediately after

[1] One of the most striking stories of negro fidelity is that of a slave belonging to M. Baillou, the proprietor of a mountain plantation, about thirty miles from Cape Français, who concealed his master's family in the woods, fed them with provisions from the rebel camp for nineteen nights, and then brought them safely to Port-Margot. (Bryan Edwards, *op. cit.* p. 100.) After Colonel Mauduit's assassination (p. 309), his scattered limbs were collected by a black servant named Pierre, who gave them burial, "and, having washed them with his tears, made that tomb which his piety had raised his own funeral pile." (Lacroix, quoted in "Quarterly Review," 1819, p. 437.)

[2] "When this gentleman, M. Duplessis, found that the negroes of the neighboring plantation were all in insurrection, he determined to quit his residence and endeavor to reach the Cape with his family. He accordingly picked up what plate he had at hand, and with his wife and child, his wife's mother, and the child's black nurse, started for the city, *he* mounted on horseback, and the family in a cabriolet dragged by three mules. His blacks insisted on accompanying the carriage for the protection of its inmates; and they accordingly surrounded it, and the whole cavalcade set off for the Cape. As the carriage could not move faster than the slaves who had volunteered to protect it, the insurgents were not long in overtaking and surrounding it, threatening to put the postilion to death if he did not stop. The old lady — mother of Madame Duplessis — was a woman of strong character, very pious and very amiable; she was beloved by the slaves for her gentleness and benevolence, and was well known throughout that quarter of the plain for her just and kind treatment, as well as her absolute control over the blacks with whom she was brought in contact.

"The first step of the insurgents, after stopping the carriage, was to take out the black nurse and the child, the latter of whom was immediately seized by one of the men with a view to destroy it, as appeared by his language and attitudes. The mother had fainted, and the father was at a great distance ahead of the carriage, so that there was none but this old lady to protect the party; for their own slaves were unable to resist, both for the want of arms, with which the insurgents were furnished, and from their limited numbers compared with the incendiaries.

the destruction of the Cape, M. Duplessis, then between sixty and seventy years of age, came to this country with his family, and sold milk in the city of New York for their support, which he himself carried round to his customers, preserving his good-humor and gentlemanly manners towards every one he dealt with.

I remember that a friend of mine who had known him in the days of his fortune told me that being out early in one of the streets in New York he passed an old man, whose white locks first attracted his attention, leading a horse and crying, "Milk for sale!" At the moment he spoke my friend stopped, struck with his foreign accent and fine countenance, which he thought resembled that of some one whom he had before seen. The milkman took from his panniers a tin vessel, and entered a kitchen door of one of the houses. There was something in the face, the tone of the voice, the long white hair that covered his head, and the general movement of this person that riveted my friend to the spot where he stood, until the old gentleman again came forth. He could not tell why, but there was something in the appearance of the milkman that drew my friend towards him, intending to ask for a cup of milk, by way of introduction to a further conversation. When they came nearer, they both looked with eagerness at each other for a moment and then exclaimed simultaneously, "Good God! is this

The plantations were in flames on all sides of them, and the hands of the negroes were still wet with the blood of their late proprietors. 'Take him into the field,' said one of the savages, 'and cut his head off with a bill-hook.' 'Arrêtez, Malheureux!' exclaimed the old lady, 'n'avez-vous pas d'enfans vous-même? [Stop, wretch! have you no child of your own?] Have you no fear of God, who sees what you are doing, and will repay on the heads of your own children the evil you inflict on this innocent child? What has *he* done to your race that you should destroy him? If you wish for blood and for vengeance on one who has held you in bondage, take *my* life, but spare the life of the unoffending infant. And *you*, wench!' (addressing one of their women) 'how dare you suffer those wretches to commit this horrible crime? Have you no religion, no hope in God's mercy, no love for your own offspring, that you see an innocent baby sacrificed without cause, without object, and without any possible good to yourselves? Fly! quick! for I see the tear of compunction in your eyes. Fly, and save the child, and save your own soul by restoring him to his mother and his nurse unharmed; and great shall be your reward hereafter!' A universal shout arose among the women of the insurgents, and they ran in a body to the spot where the child had been carried. In the mean time, M. Duplessis had discovered that the carriage had been stopped, and he was returning full speed to see what was the difficulty, when his mother-in-law ordered the postilion to make signs to him to proceed on and not return to them, knowing his life would be endangered. This the postilion did, and at the same time pointed out a party of insurgents who were running across a field to cut off his escape. M. Duplessis saw the danger, and putting spurs to his Spanish jennet soon left his pursuers in the rear. He then stopped to watch the movements of the carriage, and soon had the satisfaction to see it move on to join him. The harangue of the old lady had produced the desired effect on the females of the band. The child was restored unharmed, and the carriage permitted to proceed."

M. Duplessis? Is this Mr. P——?" A few minutes served to explain to my friend the situation of this worthy old gentleman, who said that he had taken a small farm in the neighborhood, where he kept four or five cows, which furnished him with milk enough to keep the family from starving; that he had two or three slaves that chose to follow him to this country, who aided by their labor on the farm; that his wife took care of the dairy, and he brought the milk to town to sell; that he had a good farm that would easily maintain four or five cows more if he had the means of buying them, but that he had no reason to complain, for his family were all in good health, and were constantly employed, so that when night came they enjoyed a refreshing sleep which enabled them to pursue their daily routine of labor without much suffering; but, said he, "if I had four or five cows more, I should be the most independent man in the country, for I should have all I want this side the grave." "That you shall not want long," said my friend; "come with me and you shall have the means of buying the cows if that will make you happy." He presented the old gentleman five hundred dollars in cash, which the latter declared made him as rich as a Jew, and would make his wife as happy as a queen.

I have related this anecdote because it shows that a good and well-balanced mind can be happy even in poverty; that, however elevated our situation may have been, if we have a proper view of our dependence and uncertain state in this life and a due and proper confidence in the Almighty, we cannot be degraded by the accidental loss of our property.

CHAPTER IV.

Recollections of St. Domingo, continued.

As the exclusive object of these Sketches is to show the effects and consequences of the revolt and insurrection of the blacks of St. Domingo, I have purposely omitted a variety of interesting and touching circumstances relating to the disputes between the citizens, the soldiers, and the local Government, and the massacres that ensued; but there is one fact which, although not necessarily allied to my general plan, is in some degree connected with the events I am recording, and as it forcibly illustrates a trait in human nature (not unknown nor unacknowledged by men of observation), I may be excused for relating it.

The government of the Northern Department of the island, of which the Cape was the principal city, had made a stand against the outbreakings of the people in favor of the French revolution, and many of the most respectable citizens had thought it their duty, for the purpose of maintaining order, to side with the ancient authorities in preserving the

peace of the community. Although the Government had neither violated nor intrenched on the rights or privileges of the citizens, there was a jealousy existing between them which only required a bold and desperate spirit to inflame it into wild hatred and open violence.[1] Such a one was found in a young man of a Jewish family of respectability, who had been discarded by his father for his dissipated and abandoned habits. This young man, with much art and address, had by false representations and a show of ingenuousness, gained the friendship of M. Cagnon, a merchant of high standing and large fortune, who had ministered to his wants, supplied him with money for his support and comfort, and in all things contributed, as far as in his power, to restore him to the favor of his indignant parent, who was a man of character and substance; but he eventually discovered that his bounty was wasted on a profligate, and he ceased to supply him any farther.

This gentleman, who was one of the most noble-spirited men in the city, beloved by everybody who knew him for his benevolent nature and amiable manners, commanded a company of cavalry, composed of merchants and other men of character and respectability. At a general review of the militia of the town, he had been despatched with his corps to the Government House on duty. The uniform of this company was yellow, and had been such for many years before the revolution. This color, it seems, was obnoxious in the eyes of the young Jew, as he alleged to his comrades in the line where he was placed under arms, because it was the same color as that worn by the Regiment d'Artois in France. This pretext was doubtless set up with a view to rouse the indignation of those around him, having, as was believed, determined on ridding the city of his old benefactor, whose purse he could no longer command. When M. Cagnon (for that was the officer's name) returned with his troop to join the militia, the young Jew stepped out of the ranks as the other approached him on the march, and ordered the captain to strip off his coat, which he said was the badge of aristocracy. The officer, finding himself thus addressed by a young man whom he had saved from starvation and prison, was for a moment utterly astounded, but recovering himself he asked by what right *he* called on him to do an act so humiliating. The answer was: "By the right of the voice of your fellow-citizens. Off with your coat at once, or I will strip it off for you!" M. Cagnon replied with great gentleness that if his uniform

[1] "It must be owned that some of the nobility were very indiscreet in censuring and laughing at the bourgeois. Madame la Marquise de Rouvry used to say publicly that formerly under the old *régime* the soldiers password when on duty was 'Prenez garde à vous!' ('Take care of yourself!') corresponding to the English cry of, 'All 's well,' but now, under the republican system, the password was, 'Prenez garde à moi' ('Take care of me'). Such things naturally irritated the citizens, and produced ill-will towards the higher classes."

was offensive to his fellow-citizens, he would retire to his house and change his dress to gratify them. "No, citizen; off with it here on the spot!" replied the miscreant, presenting his musket at the breast of his benefactor, "or take the consequence of your refusal." "Never," said Cagnon, "while I live, shall my name be disgraced by an act so degrading to an officer and a gentleman!" The words had scarcely passed his lips before he was shot dead by this vile assassin, and a general massacre of the corps which he had commanded immediately commenced.[1] How many were destroyed I know not, but I saw several of them flying, laid prostrate on their horses, to save themselves from the fate they had just seen their comrades suffer. After this act of cruel and cool barbarity, the militia marched through the town with pieces of the coats of the troops that they had just murdered hanging to their bayonets. There is no doubt that most of the militia abhorred the act that they had not presence of mind or nerve enough to prevent; but the effect was nevertheless most encouraging to the blacks, who could not but rejoice at seeing their masters cutting each other's throats.

The base ingratitude and barbarous spirit of the young assassin was universally spoken of with horror; but there were many who had joined him in the attack on these unhappy men, and some who applauded the act, but soon it was forgotten by the occurrence of new scenes of blood and insurrection, and was overlooked and forgotten.

This was previous to the insurrection of the slaves, and was one of the encouraging circumstances which led to that event, but it was not the only evil that resulted from the disorganized state of society and the consequent laxity in the discipline of the troops of the line. About this time a whole regiment of artillery, which had command of the

[1] "M. Cagnon, with about sixteen followers, went into the body of their enemy to deliver themselves up. M. Lavard, commandant of the lately arrived dragoons, met him in a friendly and proper manner, begged him to quit his coat, as it was displeasing to the troops, and assured him of his protection. It was too humiliating for the commandant of so respectable a corps, and a man who on all occasions had behaved so well as M. Cagnon to be obliged to strip himself in the street; he would go home and do it, but not there. While they were discussing the point, a pistol was fired by one of Cagnon's party, and immediately four of them were shot dead, among which the lamented Cagnon fell. Had their fury stopped there, they might be forgiven; but no, they must add barbarity to murder. They cut off his head, stabbed his dead body in several places, cut his jacket to pieces, dipping them in his blood, and wore them in their shoes and on the end of their swords as trophies of victory." — *Extract from a letter written by S. G. Perkins to his brother James, dated Cape, Oct.* 20, 1792.

"Poor Cagnon is lamented by all the town. It is certain he did not fire at all, but sacrificed his life rather than submit to be stripped in the street. As commandant of a respectable corps, I think him right. He had rather die than be disgraced. At present there is a momentary calm, but I fear much it will not long continue. The public stores are in want of every kind of provisions, and no means of obtaining them." — *Do., dated Cape, Oct.* 26, 1792.

powder magazine and the park of artillery, revolted and turned their officers out of their quarters.

When the Government called out the regular infantry and the militia of the town to subdue them, their chief told the commander of the troops that were assembled round their quarters that the first gun that was fired would be the signal to fire the magazine, which would blow him, his troops, and the whole city to atoms along with themselves. From the character of the man, this was known to be no empty threat, and was no balm to the suffering of the citizens who were drawn up under arms on the spot. There was no doubt as to the extent of the evil that would follow the least indiscretion on the part of the commander of the assembled troops, who was the colonel of the regular regiment of infantry. He stood firm, however, although it was whispered that his own regiment was wavering. "Go," said he to his soldiers, — "go, comrades, any who are disaffected or disinclined to act in the subjugation of the rebels, — go to your quarters; you have my free consent to hide your heads from this threatened danger, or rather this holy duty. *I* shall stay to complete the work I came to accomplish, and bring the LEADERS of this revolt to punishment (for it is only *a few* of the regiment who are guilty), even should I remain by myself." A shout of "Vive Champford, nous vous suivrons à la mort!" extended throughout the line of his troops, and in a moment all was silent again.

All this passed within the hearing of the insurgents, who had shut themselves up within the high iron railing which surrounded the artillery park, where they were formed in line with twenty pieces of loaded cannon pointed towards the surrounding troops, and with lighted torches in their hands.

The well-pointed emphasis on the word *leaders*, and the intimation that he considered that there were but few of the regiment who were guilty, was not lost on those who had been led into the revolt against their own inclinations. "Soldiers of the artillery," cried Colonel Champford, addressing himself to the insurgents, "am I mistaken in my conjectures? Is it not true that the great body of your corps has been led away by the few factious spirits among you? Your hitherto excellent discipline and soldier-like conduct and marked bravery in the field assures me that you cannot, as a body, have turned traitors to your country. It is only the criminal leaders of this revolt that will be made answerable to the laws; and I pledge myself to you as an officer whose word was never doubted, that those among you who have been led away by the influence of the chiefs of the revolt shall be pardoned and restored to your ranks without stain. Deliver up your chiefs therefore, and surrender yourselves prisoners to the Government."

The leader of the revolt, who was a desperate and bold villain, looked round on his troop to see what effect this speech had made on

Avril, Prosper 699, 701, 708-712, 725-732, 762, 793
Government 728
Axis Powers 508, 792
Ayala, Juan Manuel de 14
Ayida Wedo 768, 769
Aylmer 551
Azaka 771, 778, 781
Azelda and Laura, S.S. 281
Azikiwe 613
Aztecs 776
Azua 127, 178-180, 193, 194
Babeque 12
Bacchus 84
Báez, Buenaventura 197, 233, 241, 242
Bahamas 13, 221, 289, 612, 620, 621, 677, 754
Bahon 358, 386, 413, 414, 643
Bahoruco 26, 27, 28, 52, 62
Bailly-Blanchard, Arthur 360, 362, 366, 372, 378, 387-389, 410, 411, 418, 422, 427, 428, 477, 660
Bainet 23, 29, 50, 260, 264, 265, 270
Bajeux, Jean-Claude 718, 736
Baka 772, 784-786
Baker (U.S. Secretary of State) 739, 740
Baker, Bobby 301, 609
Baker, Théodore 513, 515
Balaguer, Joaquin 752
Balcarres, Lord 74-76, 93
Balch, Emily Greene 458
Baltimore, Maryland 124
Banane 386, 566
Bancroft, George 326
Baní 194
Bánica 227, 499
Bank for Reconstruction and Development 522
Banque Commerciale 609
Banque de l'Union Parisienne 340
Banque Nationale 258, 261, 263, 271, 273, 280, 302, 305, 311, 312, 315, 324, 328, 336-339, 350, 351, 353, 354, 357-360, 362, 363, 365, 366, 371, 373, 375, 388, 397, 405, 407, 417, 427, 428, 463, 472, 490, 492, 494, 508, 535, 540, 544, 550, 551, 624, 641, 707
Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) 340, 341, 350, 385, 386
Bantus 24, 769
Baptiste, Fred 604
Baracoa 574, 619
Baradères 35, 231, 247
Barahona 499
Barau, Justin 428
Barbados 273
Barbancourt Rum 473, 554, 775
Barbecue 16

them, when, seeing them hesitate, he attempted to apply his torch to the gun immediately under his command as a signal to fire the magazine; but he was seized before he could effect his object, as were the other leaders by their own comrades, and the whole regiment was marched out under the guard of the troops and lodged in the church, where they were kept until they had been tried and sentenced.

This happy termination of one of the most daring and alarming revolts ever known was owing to the skill and spirit of the Baron de Champford, colonel of the regiment of the Cape, — a brave and discreet officer, and an amiable and excellent man. The Baron kept his word: the leaders were punished in proportion to their relative degrees of crime, and the rest were restored to their ranks, and were drawn up on the Place d'Armes to witness the degradation and the execution of the two principal leaders of the revolt. The minor criminals were sent to the galleys.[1]

These events are not to be forgotten by one who was an eye-witness to the various scenes herein described, and who had to perform the duties of a common soldier during this dreadful and alarming crisis.

[1] "The form or ceremony of the degradation was very solemn. The square of the Place d'Armes was surrounded with troops. On one side was the regiment of the Cape, or regular troops of the line; opposite to them was the mulatto regiment; on the side to the right of the regulars were the citizens under arms, and opposite to them were the artillery-men, who had been brought out with their side arms to witness the punishment of their comrades. The two principal leaders were placed in the centre of the square in full uniform and unbound; they were both sergeants, daring in their appearance, and reckless in their manner. The only thing that seemed to disturb them was the scaffold, which was erected under a gallows large enough for both. Their comrades, who had been sentenced to a milder punishment, were drawn up opposite to them, with their arms bound behind them, without arms or uniform. A small detachment was drawn out as a guard over them, and their sentence was then read. As soon as this was done, the adjutant-general, placing himself in the centre of the square, ordered silence, and then read a proclamation that any person who should ask for the pardon of the criminals, or suggest by word or deed a desire to save them or to mitigate their punishment, should be shot dead on the spot. One of the sub-officers of the regiment then advanced and stripped off, first, the sword from the side of the principal criminal, then his worsted epaulets, then his hat and coat, and then with the butt end of a musket struck him on the breech as a mark of official degradation. When this ceremony had been performed also on the other soldier, they were furnished with white caps and led to the scaffold. One of them appeared depressed and humiliated; but the leader never lost his insolent and audacious manner, and when placed under the drop attempted to address the soldiers, beginning with threats and denunciation against the officers of the troops generally; but his voice was soon drowned by the drums and trumpets of the guard, and they were both launched into eternity."

CHAPTER V.

Recollections of St. Domingo, continued.

From the autumn of 1791 until the summer of 1793 the town of Cape Français was besieged by the black army of revolted slaves, and frequent attacks were made on its outposts by the troops of Jean François.

The inhabitants of the city were all, even to the foreign residents,[1] obliged to keep a strict guard to prevent surprise. The country afforded ample supplies to the besiegers, and the harbor was entered by all nations, who brought the means of support to its inhabitants. Some few plantations in the neighborhood of the city and the rising or mountain ground behind it were still free from the depredations of the blacks; and among these the Lefèvre plantation, which was defended by the slaves to whom it had been abandoned by its owner, to whom its revenues were regularly transmitted. In the beginning of the revolt other plantations were preserved by the judicious conduct of the proprietors, and among the rest that of the Comte de Corbier, which was defended for a long time by its spirited and energetic owner, who at the time of the revolt was confined to his bed by a rheumatic fever. His first care was to send off his wife and children to the city; his next was to assemble his slaves around his bed, and to communicate to them his determination to defend his property. M. de Corbier, although not old, was in the decline of life, and so infirm that he could not stand without support, and then with great suffering. His slaves gave him assurances of their fidelity, and offered to sacrifice themselves in his defence. He had on his plantation two small brass pieces of ordnance, which he caused to be put in good condition to oppose the enemy, who were in the neighborhood. Scouts and outposts were established, and reports were made to him as the insurgents changed their position. Though everything was in flames around him he still remained tranquilly in his bed. When at length the tide of sedition began to flow towards his own estate, and he was assured by his people that his plantation was their object, he caused himself to be placed on a litter, and to be transported to the entrance of the road by which the infuriated mob was approaching. Here he ordered the

[1] "The Americans had a guard-house assigned to them, where they were obliged to keep a regular watch every night. The guard was commanded by my brother James, and I acted as his lieutenant. We drew our forces from the American shipping as well as from the residents in the city. The arms and ammunition were kept at our house, and my brother, as captain, was accountable to the Government or military commander. We had some laughable scenes at this station, and one that came very near having a tragic ending."

cannon placed on either side of him as he lay stretched on his pallet, his body raised by pillows so as to see the operations of the combat. With a drawn sword in his right hand and a pair of pistols at his side, he conducted the defence of his estate in so masterly a manner that the insurgents were not only beaten off, but so roughly handled that he was left in peace until his crop had been gathered in and his sugar transported to the city. He then himself withdrew to the town, where I saw him stretched on his bed in extreme suffering. He afterwards came to this country with his family, and placed his eldest son under the care of one of my brothers.

I mention these facts as evidences of the sincere attachment of some of the slaves to their masters, and the little inclination they had to commit any outrage on them or to seek to obtain their freedom by violent means when uninfluenced by the misrepresentations and acts of the French philanthropists. But these very slaves, when once led into deeds of violence and crime by their black companions, became as daring and as reckless as the worst among them, and in some instances more so. How any virtuous mind, knowing these facts, can suppose that the flood of destruction when once raised to a head can be stopped by the friends of humanity, I cannot conceive. When once the passions are roused to desperation, the better feelings of men are lost in the general vortex and tumult of action. Slaves who would have died in defence of their masters but a short time before under such circumstances were the first to massacre them; and the only resource left to the whites, where there was any equality of force, was a war of extermination.

But let us follow the course of events as far as our recollections serve us. The Government of the Northern Department had undergone several changes. Commissioners had been sent out from France under pretence of tranquillizing the colony. One set had been recalled, or had returned to Europe without effecting any important end.[1] A new governor (Despaches) had been sent out with fresh troops from France, but their efforts were of no avail against a people who had no local habitation. They were here to-day and to-morrow in the mountain passes, while the European forces were dying by hundreds on the burning plains without even the consolation of having signalized themselves by one deed of daring. They had no enemy to contend with but the climate, no effort to make but against disease, no excitement to rouse their failing energies but the sad duty of burying their comrades in the trenches that were left open for their reception. This

[1] The arrival of the commissioners Mirbeck, Roume, and St-Léger in January, 1792, caused great terror in the island, as it was supposed that it would be followed by a general emancipation of the slaves. The commissioners returned to France in March or April.

could not last long: the troops were recalled to the city or its outposts, and the blacks had again full command of the plains.[1]

1 "A body of several thousand troops had been sent out from France under the command of General Rochambeau, and they were billeted or quartered on the citizens. We had four of them at different times in our family, although we were foreigners. In general they dined with the master of the house where they were lodged; but with us they ate by themselves. These forces cleared the plains for a time of the insurgents, who retired to the mountains to watch their foes as they were daily sinking under the influence of the climate. Such was the mortality among them that one half the whole army perished without seeing an enemy to encourage and animate them. As soon as these troops were recalled to the city the blacks rushed again to the plains with renewed confidence, and bearded the inhabitants at the entrance of the town, which they now invested and attacked almost nightly. Every white inhabitant was a soldier attached to some corps, and even the Americans were obliged to do duty whether they were residents or not. On recurring to this fact I am reminded of a laughable circumstance that took place one night when I had the command of the guard. There was a sail-maker — a French white man — who lived next door to us, who was in the habit of getting drunk every week or so, and making a great noise so as to disturb the neighborhood. My sister, Mrs. James Perkins, being quite unwell, I was requested by her or some one to silence this noisy fellow, whose cries and oaths were such as to annoy every one within hearing. I went to his door, but it was fastened, and I could not obtain an entrance. He was then bawling and howling like a maniac. I accordingly went for a guard of French soldiers, whom I brought to the spot, where we found our man in the street stark naked, attacking every one and alarming the whole neighborhood. When he saw the guard he attempted to escape; but as they presented their bayonets on every side he was obliged to surrender. As he had no clothes on, and very short hair, it was difficult to secure him, as he slipped through their hands whenever they attempted to seize him. I accordingly procured a wide board, to which, when some negroes had caught him, he was tied on his back, and carried through the streets to prison, where he was detained a week or more, and then on promise of good behavior released. This frightened him so much that he kept quite sober for a long while, always avoiding me, drunk or sober, as he would an evil spirit. One night, however, some time after the event just related, when I had charge of the guard, one of my sailor soldiers who had been posted as a sentinel at some distance from the guard-house and near the residence of the sail-maker came running to the guard-house without his musket, frightened out of his senses, and said that he had been surprised, had had his gun taken from him by a man who was stark naked, and who appeared to be mad. I knew at once that this must be my sail-maker, and taking two men with me, armed with muskets, and arming myself with my sword, we approached the quarter very cautiously, hoping if possible to surprise the fellow should he be still in the street. As we looked round the corner of a house near the spot, we saw our man marching backwards and forwards like a sentry, with his gun on his shoulder. At the least noise he would cry out, 'Qui vive?' and present his musket in the direction of the sound. As the gun was loaded with ball it was necessary to be cautious. We therefore got as near him as possible without being seen, and as he turned from me to walk back to his limit I sprang from behind the wall of the house with my sword upraised, crying, 'Down with the traitor!' No sooner did he hear my voice than he dropped his musket, and throwing himself on the pavement, face downwards, began to beg that I would spare his life. I put my foot on his back, and let him feel the point

At this period the Northern Department was commanded by General Galbaud, who was governor of the Cape. The troops had been fed principally by the American merchants at the Cape, who furnished provisions to the Government, — first for money, then for drafts on France. When these were refused payment, as was the case, bills on the French minister at Philadelphia were proffered, and in some instances accepted, in payment for the articles required for the soldiers. My drafts on M. de Ternant, then minister at Philadelphia, for twenty thousand dollars were at first refused payment, though subsequently paid. Orders were, however, given to make no more drafts on him, and the Government was nonplussed.

Forced loans had been tried before the drafts on France had been issued; the inhabitants were discouraged, and an earthquake had shattered almost all the buildings throughout the town.[1] The fear of a revolt among the slaves in the city compelled such of the white inhabitants as were not on military duty to keep guard before their houses during the night, relieving each other every four hours. The regular troops, who were in want of food, swore that unless some measures were taken to relieve them they would plunder the city. All was despair and distrust, and efforts were made to collect what remained from the depredations of the insurgents and to ship it off to this country.

In this state of things the governor called a meeting of the French merchants, to whom he represented the condition of the troops and the necessity of providing some means for their relief. At this meeting it was agreed, and unanimously voted, that if the American merchants would furnish the necessary provisions to the Government to satisfy the soldiers, they, the French merchants, would pay for the same at fixed prices in the produce of the island, which they daily received by coasting-vessels from places to which the revolt had not spread. This engagement was solemnly entered into by the merchants, and confirmed by the governor, who caused the American Board of Commerce to be notified of the fact. On receiving the notification the Board undertook to supply the funds needed, and without hesitation fulfilled their engagement to the amount of between eight and nine hundred thousand livres,

of my sword in his loins; then made him promise never to appear naked again in the street, and that he would in future be a quiet and good citizen."

[1] "About this time an earthquake took place which shattered the houses, which were built of irregularly shaped stones, to such a degree that it appeared impossible they could stand another shock. The like had never taken place before since the settlement of the Cape. The first shock was at daylight in the morning. It would be difficult to describe the terror of the inhabitants on this occasion. The second shock, which occurred in the afternoon of the same day, was much more formidable and alarming than the first, and seemed to us the precursor of some great evil, as it proved to be."

of which amount the house with which I was connected furnished upwards of one hundred and eighty thousand. When the provisions promised by the American merchants had been delivered, they found that the French warehouses which a few days before had been well stocked with sugar, coffee, cotton, cocoa, etc., were empty with the exception of a few belonging to the more honorable and respectable merchants. The goods had, as was supposed, been reshipped on board the coasters or the European ships that lay in port; and none from the coast had been sent to replace them.

There was nothing left to pay for the goods that had been delivered, and those who had emptied their magazines professed themselves unable to comply with the requisition. A representation of the facts was accordingly made to Governor Galbaud, and he felt it his duty to designate a number of merchants who had been present at the meeting as the responsible parties, and to direct the company of the public magazines to draw orders on them for their respective shares. This was done accordingly, and some goods were delivered in the early part of the morning of Monday the 16th of June, 1793; but the French merchants after breakfast on the same day generally refused to deliver anything more, without giving any reasons whatever for so doing. Some of them had indeed delivered their full quota agreeably to their original engagement; but this amounted to a small portion of the whole debt. It was soon rumored abroad that new commissioners, Polvérel and Sonthonax, had arrived from Port-au-Prince, the seat of the General Government, where they had been to quell a rebellion.[1] Dissatisfied with what they called the dictatorial ordinance of Governor Galbaud in forcing them to pay a debt which they had solemnly contracted, the French merchants resolved on applying to these all-powerful representatives of the nation for redress of their grievances. This they accordingly did; and on June 18th General Galbaud, arrested by the commissioners, was sent prisoner on board the ship of war "La Normandie" to be transported to France for trial.[2]

[1] The new commissioners were three Jacobins, Sonthonax, Polvérel, and Ailhaud. The latter was sent back to France in 1793, leaving his colleagues absolute masters of the colony. Sonthonax soon after got rid of Polvérel by sending him home as bearer of despatches, and disembarrassed himself of General Rochambeau, who had arrived as commander-in-chief, by ordering him on board a corvette. He then nominated Toussaint l'Ouverture to fill his place. (Quarterly Review, 1819, p. 441.)

[2] In the attack on the Government House by twelve hundred seamen, Galbaud's brother was taken prisoner, while one of Commissioner Polvérel's sons fell into the hands of the Government party. An exchange was proposed by the latter; but the commissioner refused to allow it, saying "that his son knew his duty, and was prepared to die in the service of the Republic." (Edwards, *op. cit.* p. 144.) On leaving St. Domingo, General Galbaud took refuge in the United

On Tuesday morning the American Board of Commerce sent a deputation to the commissioners with a memorial representing the facts, and asking payment of their debt in such manner as might appear just under the circumstances. The memorial was received by M. (or, as he was called, Citizen) Sonthonax, who ordered the committee to return the next morning for their answer. On Wednesday morning, when, at the hour appointed, the deputation returned to the Government House for their answer, Citizen Sonthonax placed in the hands of the chairman of the committee a printed document, ordering thirty-six merchants therein designated, jointly and severally, to pay the debt due to the Americans forthwith; and in default of payment on the first application the creditors were directed to apply to the procurator-general for redress. This officer was ordered by the same document to seize the property of the said merchants wherever it was to be found, and to sell as much of the same at public auction as was necessary to discharge the balance due the American merchants; and in case there was not property sufficient to be found, to seize the persons of the said merchants, and hold them in prison until the money was forthcoming.

On looking over the names designated, the chairman saw one or two names of gentlemen who had already paid their full quota, and he mentioned the fact to the commissary, considering it an injustice that they who had so honorably and promptly done their duty already, should be called on again to pay. "Withdraw, citizens," was the reply of this petty despot, "you have your answer" ("Retirez-vous, citoyens, vous avez votre réponse").

One of the gentlemen who had paid his portion without hesitation on the first demand was a M. Pousset, a merchant of the first class and standing in all respects. The committee thought it their duty to call on him immediately to show him the ordinance, and consult with him as to the course they had best take under the circumstances. The partner of M. Pousset, a gentleman whose name I now forget, read the paper with astonishment, but he said, with the greatest frankness, that the merchants of the Cape had rendered themselves responsible, and it was their duty to make good their engagements; that he could give no other advice to us than that we should see those who had not paid and show them the ordinance, and if they still persisted in refusal, to apply, as directed, to the attorney-general for aid. The whole of this day (Wednesday) was employed in hunting up the delinquents. As those whom we could find, absolutely refused to do anything, and others kept themselves out of our reach, we were obliged to call another meeting of the creditors to decide what was to be done. At this meeting it

States. The preceding governor, M. de Blanchelande, who came out in 1790, was guillotined in France, Aug. 9, 1793, and his son shared the same fate in July of the following year.

was agreed that the committee should call on the attorney-general the next day, and lay the subject before him.

Accordingly on Thursday morning, June 19, the committee proceeded to the house of the public functionary who was charged with the execution of the decree. He was not at home; but on their way to his house they saw the ordinance pasted on the walls of the houses, where it had been put the day before. Returning home they found the stores everywhere shut. The most gloomy silence prevailed in the streets, and the inhabitants, who were collected at various places in small knots or groups, eyed the committee as they passed, and showed evidently that they were speaking of them or their measures. Being acquainted with many of these persons, and seeing that something important was in agitation, I stepped up to one of those who had paid a portion of his quota and asked him the cause of all this gloom, and why the stores were shut. He replied, "You will know presently." The committee then proceeded to the Bay, as the street was called where their houses and stores were situated. Here a very different scene presented itself. All was bustle and agitation. The balconies were filled with persons armed with spy-glasses, looking attentively at the ships of war, and asking each other in loud tones what all this meant. Arrived at my house I was called up into the balcony, and a spy-glass was put into my hand. "See," said my partner, "the ships of war are getting springs on their cables, and have brought their broadsides against the town; what can all this mean?" I then related what we had seen in the upper streets; and we no longer doubted that some serious attack was intended, and that the merchants of the place were privy to the fact. The truth undoubtedly was that the French merchants, outraged by the arbitrary decree of the commissioners, whom they had but a day or two before petitioned to relieve them from the obnoxious Galbaud, and the still more obnoxious debt due to the American Board of Commerce, had now solicited protection from Galbaud himself and the French admiral against the still more obnoxious commissioners. Of this I have never had the least doubt, although I have no other evidence of the fact than the circumstances themselves. It has been said that an affront offered to some of the naval officers by the commissary or some of his mulatto troops, was the cause of the ships taking sides against the Government, but of this I know nothing. Be it as it may, we had not looked many minutes at the ships of war when we saw their large boats hauled alongside, and filled with armed men to the number of seven or eight hundred. There was no longer any doubt on our minds as to their object, and as we were well convinced that serious consequences would ensue, and perhaps the town be battered down, we sent off our books and valuable papers, together with such specie as we had on hand, on board a brig which was consigned to the house, whose

captain happened to be on shore with his boat, and was fortunately with us at the house.[1]

In the mean time the armed sailors from the ships were landed and marched to the Government House, where the commissioners resided. This body of undisciplined men was headed by a brother of General Galbaud's, who had embarked with him. He bore the commission of a major in the army, as I was informed, and was considered a brave and good officer. As soon as this rabble, for it can be called by no other name, arrived in sight of the Government House and within shot of a battalion composed of two regiments of mulatto infantry, which was drawn up in front of it, two colored officers of rank from these regiments advanced, and demanded a parley with the leaders of the sailors. Galbaud ordered his people to halt, and immediately stepped forward with another officer to hear what they had to say. While saluting each other with profound respect, the mulattoes dropped their hats, and seized "*Massa* Galbaud" in their arms, while at the same moment a portion of the line of infantry discharged their pieces into the body of the sailors as they were standing huddled together, without any suspicion of treachery, awaiting the termination of the conference.[2] Many were killed dead on the spot, and many wounded; the rest fled at full speed to their boats, which still remained at the wharves, but so closely were they pursued by the mulattoes that few reached their ships in safety. Many of those who were in the rear, finding the boats had put off with those that arrived first, jumped into the water. Such as could swim were picked up and carried on board their ships, but many were drowned. The loss of men in this way was altogether great; but it formed only a portion of the total loss, which included those who were butchered on the occasion.

The commissioners had been doubtless informed of everything that was going forward, and knew that many of the citizens of the town who probably intended to join the sailors had been the movers in this foolish and inconsiderate measure. Doubtless an order had been given to massacre all the whites that were found in the streets, and it was most faithfully executed.[3]

[1] "It was fortunate for us that we decided as we did at once; for had we wasted half an hour, or even twenty minutes, it would have been too late, and we should have lost all our books and money. We had about fifteen thousand dollars on hand at the time in silver in bags. Scarcely was it placed in the boat when we heard the sound, and soon caught sight of a large body of regular troops; and the boat had not got half-way to the shipping when the whole street was lined with soldiers to prevent all communication between the shipping and the shore. No opportunity offered after this to save anything."

[2] "This fact was related to me by an eye-witness when I returned to the Cape six weeks afterwards, at which time Major Galbaud was confined in chains in prison. What finally became of him I never knew."

[3] "A clerk of ours named Dubeau, a very athletic young man, told me that he

No sooner was this massacre ended than another scene of carnage commenced at the Government House, or in the gardens and square in front of it. A corps of young men of the first families, called the "Volunteers," composed of about three hundred high-spirited gentlemen, attacked the mulattoes, and attempted to enter the Government House

was one of the many spectators of the scene at the Government House, and that he fled with the rest down the street leading to the King's Wharf. Finding himself close pressed by the mulattoes, and numbers of merchants, as well as sailors, falling about him under the shot of the pursuers, who did not stop to examine the bodies, but followed the flying, he thought his only chance was to fall with the next volley. This he did, and as soon as the soldiers had passed over him in pursuit, he sprang on his feet and entered a house, where he secreted himself until he found an opportunity in the evening to get off to the shipping. I cannot resist an inclination to relate as briefly as possible an anecdote of this young man, Dubeau, which made a strong impression on my mind at the time it occurred. A gentleman whose name I now forget, but a man of some consequence, and a member of the Assembly, owed the house some two or three hundred dollars, and not having called to pay it as was expected, I sent M. Dubeau to him to collect the money. Dubeau returned without it, saying that the gentleman was unwell and could not be seen. Some time after I told Dubeau to go again; but he made some excuse, and showed such an aversion to going that I went myself to the house, and having inquired for the person was introduced to his chamber, where I found him walking the room. On making my business known, he begged pardon for not having paid the debt before, but said he had been confined for some weeks to his room, having been bitten by a mad dog, and that his physician had ordered him to remain indoors six weeks, when, if all was right, he might go out, and he would then call and settle the account. On my return to the counting-house, I mentioned the fact, and I observed Dubeau turn pale as ashes. A week or ten days elapsed when one day, while Dubeau was posting his books at a desk near the window that opened into the street, I turned towards the door and saw the gentleman in question, who had just arrived. Addressing him by his name, I asked him how he did. The moment his name was mentioned, Dubeau dropped his pen, sprang out of the window into the street, and took to his heels as if the man had presented a pistol at his head. I saw nothing more of him during the day, and could not account for this extraordinary behavior. The next day, when I called him to account for his conduct and absence from his duty, he related the following facts as an apology for his apparent derangement: 'Sir,' said the poor fellow, trembling from head to foot like a child, 'you will excuse me when you know the horror I feel at the name of a mad dog. My father died raving mad, having been bitten by my uncle, who had been bitten by a mad dog, and himself fell a victim to hydrophobia. I was young at the time, but I saw my father while under the effects of his wound, and the awful and heart-rending scenes that it produced in my family made such an impression on my mind that the thought of it almost makes me mad myself. When I first went to his house and was told the facts, I was so much alarmed and affected that I could not return, or tell you the reason why I declined going again. When he arrived here and you called him by name, I was seized with an indescribable terror, and the first impulse carried me out of the window and drove me away from the house. His presence haunted me during the whole day, and I was afraid to return home while it was light. Indeed, I have thought of nothing else since, and I hope the circumstances which I have related of my family misfortune may plead in my favor.'"

Barbot, Clément 539, 562, 564-566, 569, 572-575, 582, 583, 585, 596, 597, 602-604, 628, 630, 632, 638
Insurgency 596, 597, 602-604, 632, 638, 792
Barbot, Harry 557, 603
Barbot, Rhéa 585, 602
Barnett, George 441, 442
Baron Cimetière - see Samedi, Baron
Baron de Wimpffen 31, 32, 47
Baron La-Croix - see Samedi, Baron
Baron Samedi - see Samedi, Baron
Barrière-Bouteille 217, 219, 367
Barrot, Adolphe 177, 178, 202
Barthélemy, Lupérisse 217
Basel 68
Treaty of 85
Bassett, Ebenezer Don Carlos 232, 233, 236, 238, 240, 241, 243-247, 249, 250, 252, 255, 256, 278, 279, 281, 293, 296, 329, 330
Bastien, Rémy 576, 633
Bastille 38
Batie, Déjean de la 415, 416, 419, 423, 425, 426, 443, 476
Batista, Fulgencio 498, 565, 590
Batraville, Benoît 240, 432, 433, 437-439, 448, 480, 570, 605, 791
Batraville, Mme 438
Batsch, Captain 243, 304, 327
Batterie des Mornets 112
Batterie St. Claire 201, 370, 621
Batterton, R. J. 632
Battle of Savannah 34, 35, 508, 788
Bauduy, Guy 744
Baussan, Georges 353, 448
Baussan, Paul 649
Bauvais, Louis-Jacques 34, 48, 49, 64, 210
Bawon Lakwa, Bawon Samdi, Bawon Simityè - see Samedi, Baron
Bay of Acul 181, 218, 231
Bay of Cadiz 11, 68, 97
Bay of Pigs 590
Bayard 281, 294
Bayard, Franck 554
Bayard, Henri 663, 664, 671, 672, 684
Baylen 160
Bayon de Libertat 43, 73
Bazelais 318, 611
Bazelais, Laurent 119, 122, 133, 146, 147, 239
Bazelaisistes 267, 352, 357
Bazile, Castéra 524, 525
Bazin, Marc 683, 684, 686, 689, 690, 713, 714, 716, 721, 723, 727, 730, 732, 733, 736, 742, 745, 746, 792, 793
Beach, Edward L. 297, 298, 368-370, 376, 381-384, 398-406, 410, 415, 423, 424, 477, 483
Beaumont, Captain 277

and seize the commissioners. These, however, had made their escape into the country with a body of their guards; but the blacks had been armed, and their liberty proclaimed, so that the numbers that were collected to oppose the whites left this unhappy battalion of volunteers no chance of success. The greater part were destroyed, but some brave fellows among them escaped and joined themselves to other armed corps.

They did not, however, die unrevenged, for their discipline was excellent, having been trained under the Chevalier Dugrés and the young Comte de Grasse; and the efforts they made and the courage they displayed brought double their number to the ground. The scene was horrible. At the same moment a general massacre of the white inhabitants commenced in the upper part of the town; and as no boats could either come on shore or go off from it in consequence of the whole Bay being lined with white troops who were stationed there early in the afternoon to prevent all communication with the shipping, our house towards evening was filled with women who had fled from the emancipated slaves who were butchering all they could reach in the upper part of the town. Most of these were mulatto women, who fled with the rest when the massacre began. What became of them finally I know not, for as we ourselves had no means of escape they all left the house during the night, and sought safety elsewhere.

CHAPTER VI.

Recollections of St. Domingo, continued.

The Government House was distant about half a mile from the residence of the American merchants; and the landing-place where the sailors had disembarked was nearly half that distance below them down the bay, but in full view from the balconies. A little further on was the Artillery Park, where a regiment was stationed. As the fighting was at some distance from the seaboard, we could only hear the rattling of the musketry, but could see none of the operations after the sailors had been driven into the sea, as the troops engaged were in the neighborhood of the Government residence. When the alarm among the inhabitants in our quarter had been raised to the highest pitch by the news that the commissioners had freed and armed the slaves, every one seized his firearms, and without concert placed himself at the corner of his street to defend his person and his property, or his family, if he had any, expecting momentarily that his own house servants would join in the massacres. Every moment accounts from the interior of the town were brought by the fugitives of the dreadful and deadly contention that was going on there between the white inhabitants and the armed slaves,

who now considered themselves authorized by the commissioners to commit every species of outrage. While some were struggling with the whites in the streets, others were robbing the houses of their most precious effects or committing acts a thousand times worse on the female inmates. A constant and unceasing fire of musketry had been kept up in the upper part of the city since the first attack of the mulatto regiments on the sailors, but when nightfall arrived it extended everywhere, for the fears of the whites led them to dread every one who appeared, and as they could not distinguish between the whites and blacks in the dark, it was only a cry of "Who 's there?" and a shot followed the sound before the question could be answered. Thus, in the general panic whites destroyed whites and blacks destroyed blacks throughout the night, and one constant and incessant firing of musketry, with incessant roaring of cannon, was heard in every direction and even at our own doors till daylight. At this period a field-piece was planted at the corner of our house by some white soldiers, who began firing up the street, but they were soon driven from their position by other cannon at the head of it. The white troops that had in the early part of the afternoon been stationed along the seaboard to prevent communication with the shipping had withdrawn before dark, and had mostly joined the whites in defence of the town, and were now involved in the general warfare, but as the brigands of the country had been let into the city, the troops had by degrees been driven to their quarters, or to the Artillery Park, where they made their stand.

The quarter of the town where our house stood was entirely deserted, not a soul was to be seen at sunrise, and no boat of any kind was in sight from the front balcony. The hot contest was carried on chiefly at a distance from us (although a musket ball did find its way into our room while we were at breakfast). We were alone, and without support, except from our own arms.[1] We felt the necessity of escape, but we had no means left us, as there were no boats or boatmen to be seen. The cannon at the head of the street still kept up a regular fire towards the bay for some time after the enemy had retired. Soon after it ceased we heard a cry in the street, and running to the window saw a merchant of the city, who had commanded a troop of horse the day before, running swiftly to the water, with his sword drawn, and without his hat, crying as he went, "Sauvez-vous! tout est perdu!" Repeating these words with great vehemence, he plunged into the sea and swam towards the shipping. It was now time to look about us; we breakfasted, however, and consulted with

[1] "The white persons in the house, all well armed, were Mr. Burling, Mr. J. Carter, Mr. ——, a French clerk of ours, whose name has escaped me, a young man named Porter, an apprentice of ours, and myself; the blacks, Tom, Samson, Plato, Mousse, Yorick, and Nancy the cook."

each other as to the course to be pursued. Although well armed, we could not expect to defend ourselves long against the numbers that would soon be upon us, and it was determined to try to rouse one or more of the boatmen who might be skulking behind some of the large flat-boats anchored along the bay, that were employed to load the shipping. After repeated calls from the front balcony for a passage-boat, with all the force we could muster, we at last had the satisfaction of seeing a black head raised above the side of one of these vessels; but all our appeals for help availed us nothing. The head was shaken in negation, and dropped out of sight. My partner, who was with us, was almost a cripple with the rheumatism. To attempt to swim to this boat was for him out of the question, and we could not and would not leave him, even if death had stared us in the face. Renewed calls for help brought up another black head and a friendly shake of assent. We all therefore left the house as we stood, without a second shirt to our backs, and even without carrying off our watches, which were left in our bedrooms, but armed with pistols for our defence.[1]

We had the greatest confidence in our blacks, to whose leader — a faithful slave, whom we had long owned — we gave the charge to keep the doors shut, and to open them to no one but ourselves, should we be fortunate enough to return. This man had informed us the night before that he had been promised his liberty if he would join the rebels. We were in a few minutes placed on board a vessel belonging to Baltimore, that happened to be nearest the shore. Scarcely had we time to thank God for our escape, when, looking with a glass towards our house, we saw that it was surrounded by a troop of black cavalry; our doors were open, and our negroes were wading off towards the ships. I jumped into a boat with two sailors, and soon brought them all on board in safety. They told us that scarcely had we left the shore when they heard the tramp of the horses, and fearful of being obliged to join the insurgents, they quitted the house and made for the water, where they were hidden from the troops by the piles of lumber that covered the bay, or seaboard. This was on Friday morning, June 20. Our house

[1] "When we saw the means of relief before us, we were too much overjoyed to think of anything but the preservation of our lives, and our retreat was therefore rather precipitate. While the blacks were rowing us off we regretted our haste, and began to reproach ourselves that we had not stopped to take our watches and a change of clothes; but had we done this we should doubtless have been all sacrificed. We might have defended the passage upstairs for a time, and could have done it against quadruple our numbers, but we must finally have been overpowered and put to death. Our confidence in our strength was great, because we had plenty of muskets and ammunition, twice as many as we had men; for the ammunition and the arms of the American Guard were kept at our house, and we had loaded them all. Fortunately we were too much alarmed to wait the issue of a battle, as we could expect no support from the whites, who had abandoned our neighborhood on every side for the third of a mile."

was soon filled with blacks, like all other houses on the bay, and a regular plunder began of the most valuable effects that had been left by their late occupants. Money, plate, watches, and jewels were the first objects that were sought for. This we discovered afterwards, as will be seen by what follows. Transported on board one of our own vessels that lay farther out in the harbor, we had time for reflection, and leisure to inquire into our situation and wants. We were without clothes, except the light linen dresses which we were accustomed to wear in the morning, and of these we had only what we had on our backs. Everybody we saw among the inhabitants who had escaped was in the same situation, and of course no relief could be looked for from them. After due deliberation, we determined to arm ourselves and land the next morning, with a view to get some clothes, and if possible to save some dry-goods of value belonging to our friends, that were in one of the back rooms of the house. After having resolved on this course, we seated ourselves on the deck to watch the course of proceedings on shore.

The firing had not ceased for one moment from the time it first began on the preceding day at one o'clock, and as we approached we were able to see more distinctly where it was kept up with most vigor. At a small fort called the Picolet, which had been taken possession of by the few volunteers who had escaped from the massacre at the Government House and by some troops of the line who had abandoned the commissioners, there was a rolling fire of musketry during the whole night, and in every quarter of the town the flashing of guns was to be seen in quick succession, sometimes one or two, and in some places several together, as if a desultory warfare was carried on by detached parties, or by individuals who were destroying each other. This at the time we supposed to be a contest between the remaining whites who were defending themselves individually, or in small parties, against the slaves who had been let loose upon them, but we afterwards found it was a contest among the liberated slaves for the possession of the plunder which some were carrying away, while others who had been less fortunate in their search shot at them. Thousands of the blacks were supposed to have been destroyed in this way, for as soon as they had gotten rid of their masters, either by murdering them or by running away from them, they turned their arms against each other to secure the plunder that either or any of them possessed. This scene kept us on deck during the night, and however strange it may appear to those who have never been placed in circumstances of great peril, we were never distressed or discouraged. As soon as daylight permitted, we began our preparations for a descent, and having broken our fast we embarked in three boats with four sailors in each, and commanded, one by Captain Clark, one by my partner, and one by myself. We were all armed with muskets and pistols and with a supply of cartridges. There were, besides, one or two volunteers

to each boat, — among others, a Mr. Hunter, of Georgia, a high-spirited gentleman, who had made one of our family at the time of our flight. Our party was therefore composed of about eighteen or nineteen armed men, the leaders of whom were in too destitute a condition to hesitate about risking their lives in the hope to obtain wherewithal to cover their nakedness.

As we passed on towards the shore we were hailed by the master of a small brig belonging to Charleston, South Carolina, the brave and amiable Captain Campbell, who has since commanded the frigate "Constitution," and desired to come alongside his vessel. This we at first refused to do, as we saw the coast was clear, and were afraid that by delay we might lose what appeared so good a chance to us of obtaining our object. This we stated to him, but he insisted on our compliance, and offered to accompany us; we therefore rowed alongside his brig, and he called on his crew for volunteers to accompany him in his own boat. The call was met with three cheers both from his own crew and ours, and in a few minutes we had an accession of four stout sailors commanded by a cool, steady, and spirited officer. This gave us all our original force for fighting men, and left four men to take care of the four boats, so that our party was quite respectable as to force. We placed our boats' sterns to the shore with graplines at the head, and a sailor was left with each to steady them in this position, so that when we came down to the boats with our several loads of goods, we had only to wade off a short distance and place them in the stern-sheets, where they were stowed away by the boatguards. The sea-breeze had set in very strong, so that our clothes and a part of the goods got quite soaked with the spray which came over the bows. This arrangement was necessary, not only for the convenience of loading, but to have the boats in a position to facilitate our escape in case of need. The event showed the importance of this precaution.

We appointed Captain Campbell commander of the sailors who were to form our defence, while we attempted to save some portion of our property. The streets being laid out at right angles, and the houses built in square blocks, our guards stationed at the entrance of the streets on either side the block in which our house and stores stood, could repel any small body that might get information of our landing. No opposition was made to it, and not a person of any kind was to be seen alive. The only impediment to effecting an entrance into our own house was a dead negro, who lay directly across the doorway with a bundle at his head. On removing him, we found he had been shot in the back, probably while running off with his plunder. I shall never forget with what nonchalance one of the sailors caught up the bundle, and threw it to one of his comrades who was behind him, crying out, "Hollo, Jack, catch this, and throw it into the boat, my boy; here is

fine plunder for us!" Other dead bodies were scattered about, but all of blacks. We rushed into our several lodging-rooms, where we found our wardrobes untouched. The keys were in them, but not an article appeared to be deranged. Our watches were gone, but we had what was more important to us left, — our clothes. Each one seized a sheet, and filled it with whatever came first to hand; and as we always had a large stock of linen, we were not long in placing our bundles, filled with shirts, pantaloons, and other articles of dress, in the boats. As soon as this was done the goods-room was opened, and other sheets were filled and placed on our shoulders to be carried to the boats. As we had to cross the open street on the seaboard in going to the boats, we were saluted from behind some piles of lumber up the bay by a few musket-balls, which whistled by our ears, but we could see no one. As the party that was firing at us was so hidden that we could not return the compliment with any effect, we continued our labors, starting as quickly as we could with our burdens across the street, until we arrived under the shelter of the piles of lumber in front of our own house on the seaboard. We knew that if the alarm was once given, we should be soon overpowered from the back part of the town, and in this we were not mistaken, for Campbell, who was lame in one leg, was put to his mettle to superintend the defence of the two posts where our guards were stationed. This, however, he did do so effectually that the first assailants were driven for security behind the blocks of houses above us. But we were not left long undisturbed.

Soon after the cessation of firing, a white man, dressed in soldier's clothes, rushed into one of the streets on horseback, crying to our party to save him. While pushing his horse full speed towards our lines, several muskets were fired at him by the blacks. We received him as a fugitive from the enemy. He had no arms, said he had been taken prisoner by the blacks, and had seized an opportunity to make his escape. Finding there were boats on shore with white people, he came to ask our protection and to be taken on board with us. He asked the strength of our party, and was willing to take arms and lead us to attack the rebels if we had a few brave fellows to spare for the expedition. While we were listening to this fellow, my partner came up from the boats, and hearing what he proposed, asked him a few questions, which evidently confused him, and made him look round as if desirous of escaping. He was still on horseback, and Mr. Burling, being satisfied that he was a spy sent by the negroes to see what our force was, did not hesitate, but drawing a pistol from his belt would have shot the fellow dead had I not seized his arm and prevented him. This interference led to a warm altercation between us, in which the bystanders took sides. Meanwhile the fellow made his escape to the blacks, and in fifteen minutes after, we were attacked by a strong body of them

in both streets, and our late distressed friend and fellow-sufferer was seen actively engaged in urging them on to the attack. Reinforcements were every moment arriving from the back part of the town, and a stronger body had taken their stand behind the boards above us on the bay, from whom we had every now and then a discharge.

Retreat was necessary, as we saw we should soon be overpowered; but we had made our arrangements so that the boats were manned, ready to pull off, while the guard, although diminished in numbers, kept up a brisk fire until all was prepared. As soon as this was announced, Captain Campbell drew off his battalion in a sailor-like manner, and made his retreat good to the boats, without the loss of any one except the French soldier who had stolen a march upon us. Scarcely had we put off when the blacks made their appearance, but not being able to see whether the boats were still all off-shore, they moved very cautiously, fearing an ambush, so that we had made good progress before they were prepared to fire on us from the beach, and one or two well-directed shots from the boats soon dispersed them.[1]

These details may have little interest for general readers; but as they led to other results, and as they show the importance of system and organization, as well as of union of thought in all cases of a like nature, I have thought it proper to state them at the risk of taxing their patience. Had I not interfered to prevent the shooting of the soldier who came among us in the character of a suppliant for protection, we never could have been sure that his fate was deserved, and we should have always deeply regretted the rashness that led to the catastrophe. At the time I was blamed, and perhaps justly, but I have never repented that I saved a fellow-being, though he proved himself afterwards to be a spy and a traitor. It is better that ten guilty men should escape than that one innocent should suffer, either by Lynch or Statute law.

As our persons were well known to most of the blacks of the part

[1] "My partner, Mr. Burling, who had been confined with severe rheumatism for a long time, and almost deprived of the use of his limbs before the events of the 19th, became as active as any of the party in consequence of the excitement and exertion that he was obliged to make.

"When Captain Campbell announced the necessity of a retreat and all were ready to move, Burling stood at the door of the store facing the bay, ready also, as we supposed, as he had been called from the rooms above for the purpose, but at the moment when Campbell was about to draw off the guard, and the blacks were pressing on us with force, Burling cried out, 'Keep your guard, Campbell, while I run up and lock the goods-room door, we may have another chance at it yet,' — and back he ran upstairs and through the whole length of the building to lock this cursed door, while we were exposed to be overpowered by the brigands. Nothing could stop him, back he would go, and would have gone if the devil had stood on the stairs. He was the most fearless man I ever knew."

of the town where we had lived, it was soon known among them that we had landed with arms, and had shot several negroes in defending ourselves from their attacks. This was treasured in the memory of some who hoped for an opportunity to revenge themselves at some future period.

CHAPTER VII.

Recollections of St. Domingo, continued.

HITHERTO the excitement of the scene that was passing before us, and the continued action of the morning, had kept up our spirits to their highest stretch; but as we had now attained our immediate object, and were out of danger from the attacks of our enemies, we had nothing more to gain or to hope for, as we were convinced that we should never again be permitted to land, or to secure any more of our property. The silent gloom that succeeded, as we rowed forward to our ships, was soon aroused by the cries and lamentations of the miserable beings who stood on the decks of the vessels that we passed, all of whom had been watching our landing and anxious return in the frail hope that we might bring them tidings of their lost friends. Men, women, and children half naked (a most heart-rending sight), with uplifted hands were beseeching us to give them hope of safety, — some for their wives, some for their husbands, some for their children, and some for their parents. They mingled their tones of supplication and entreaty with such a show of wretchedness that the firmest hearts among us gave way to emotions that none but brutes could have resisted. We were overwhelmed with grief; and men who but a few minutes before had braved death without a sensation of fear or sense of suffering were now unmanned and as feeble as children. All that had passed before, and all that succeeded this scene, until I arrived in the United States six months afterwards (and my sufferings were neither few nor light), were nothing to what I then felt. Forty-four years have passed since that period, and the facts are now as fresh and as marked on my memory as if they had occurred but yesterday. The wives and children of planters, of merchants, and of mechanics who had been murdered in their defence were now frantic with despair, for they had lost all, even their guardians and only earthly protectors. But the horror of the husbands, fathers, sons, and brothers who were inquiring for their female relatives was, if possible, still more strongly depicted on their faces and in their agitated frames, for they felt that miseries worse than death had befallen them.

Let those who advocate the immediate emancipation of the slaves in our own country reflect for a moment, and ask themselves what would

be *their* feelings had Heaven cast their lot in the Southern States, — their only patrimony the slaves that their fathers had inherited from their parents, — should the mistaken philanthropy of their neighbors pursue a course of measures calculated to produce the same effects on them and their families that I have witnessed, and have feebly described in these pages? I say nothing of the violation of the compact that gives the Southern States the right by law to hold this property undisturbed; I speak only of the effects that would necessarily be produced, and the misery that must follow the success of their plans, — misery not only to the innocent whites, but misery and tenfold wretchedness to the slaves themselves; for this would as certainly follow a general rising of the blacks, or an immediate emancipation of them, as effect follows an operating cause. But let us proceed with our narrative.

Scarcely had we arrived on board of our own vessel when she was surrounded with boats filled with the late inhabitants of the town, who came to have their inquiries satisfied, or to beg for a few clothes to protect them from the burning rays of the sun; for hundreds who lived at a distance from the first outbreaking of the slaves, having retired to rest, had left their beds and fled with nothing but their night-clothes to cover them as the storm approached their own dwellings. Who could resist at such a moment to contribute a portion of their means to their suffering fellow-beings? There were but few of us that were not soon reduced almost to as small a stock as that we possessed before we landed, particularly in shirts, for this garment served for either sex, and all were equally destitute.

We had scarcely swallowed our dinner when we were called on deck to witness new scenes. The seaboard was now lined with black troops on horseback, with long lines of mules tied to each other by their tails, and accompanied by black drivers. These mules — which had been brought in from the country for the purpose, with their drivers, who were accustomed to this mode of transportation, coffee being brought to the town for sale in this manner — were at once loaded with the dry-goods and other articles easily transported from our stores. When one set was charged and led off, another line was brought up and loaded, until all the articles from the stores and houses that could be thus carried away were sent off to the country. The whole bay for nearly three quarters of a mile was stripped of its merchandise; and other parts of the town were doubtless plundered in the same manner, but this we could not see.

We sat watching the plunderers till nightfall, but the darkness of the night had not long set in when we were attracted by a light which soon spread into a blaze, and in a few minutes the whole line of houses on the bay were on fire. This was immediately followed by a general conflagration of the interior of the town, amidst the rattling of mus-

ketry and the roaring of cannon; for the lower part of the city and the forts were still defended by such whites as had not been able to escape on board the ships. The nature of the merchandise in many of the French and American warehouses was such that it burned vividly, with occasional explosions, caused by the large quantities of brandy, rum, and other spirits left in them. Great quantities of oil, tar, and pitch contributed to feed and brighten the flame, so that all objects at a distance were distinctly visible.[1]

The whole harbor was lighted up; and the ships, with their miserable tenants, were not the least distressing objects before us. The sight of a great city in flames, though awful, is sublime, and we sat watching the flames until daylight announced that something must be done for our own preservation and support. The property that we had left in our stores, the debts that were due to us for goods sold to the inhabitants, were all lost forever; our only resource was in the commissioners, whose act enforcing the payment of the goods delivered to the Government was doubtless the immediate cause of all the disasters and dreadful effects we have related. After consulting with such of the American merchants as could be collected together, it was determined to send a flag of truce on shore at the ferry at the upper part of the town, in hope of gaining access to the commissioners, who were the now ruling and supreme power.

But who would undertake this hazardous mission? The late Commodore Barney, who commanded the ship "Samson," then in port, offered his barge, rowed by six men, with the American flag at her stern and a white flag at her bow. He would doubtless have been the best man to have gone in her, but as no part of the debt was due to him, and as he had his ship to take care of, we could not with any propriety accept his offer. In this conjuncture, being the youngest of the party who were immediately concerned in the measure, I offered to go, provided I could obtain the company of a mulatto of respectability whom I knew and had seen on board one of the ships. Without this precaution it was deemed by all a desperate attempt. The boat was accordingly manned, the flags hoisted at the stern and stem of the barge, and I set forth to find my friend the mulatto. Fortunately for me, he scouted the idea of landing among a set of savages whose hands were still wet with the blood, not only of the whites and mulattoes who had fallen within them, but with that of their fellow-slaves, whom they had destroyed to possess their plunder. "My person or my color," said my

[1] "There was in our store a great quantity of rum and brandy, oil, candles, and other combustible merchandise, beside a quantity of gunpowder in one of our iron chests made into cartridges for the American Guard, so that we outshone them all; and our house was distinguished as exhibiting a finer display of fireworks than any along the whole bay. When it blew up there was a shout among us that on another occasion would have been taken for one of victory."

Beauvoir, Jean 572, 573
Beauvoir, Max 698, 707
Beaux Arts 523
Becker 87
Beethoven's Ninth Symphony 625
Behanzin, King 298
Beijing, China 729
Bekier, Aleksandr 589
Bel Air 189, 228, 266, 267, 344, 438, 489, 544, 546, 547, 561, 562, 707
Belain, Pierre 15
Belair, Charles 88, 102, 105, 106, 109
Belair, Sanite 105, 106
Belgium 553
Béliard, General Philippe 199
Bella, Ahmed Ben 600
Belladère 182, 512, 522, 548, 553
Belle Anse (see Saltrou) 346
Bellegarde, Dantès 7, 65, 84, 92, 121, 126, 127, 172, 187, 188, 225, 226, 250, 263, 269, 278-280, 302, 312, 329, 343, 345, 398, 426, 431, 445, 446, 459, 460, 517, 530, 531, 538, 576, 629
Bellegarde, Jean-Louis 189-192, 196, 619
Belles lettres 235
Bellevue, the 553
Bellevue-par-le-Roi 151
Belley-Mars, Jean-Baptiste 57
Benenson, Peter 606
Benet 82
Benezech 105
Benjamin, Montmorency 240, 253
Benjamin, Pénor 266
Bennett airline 725
Bennett, Ernest 674, 678, 700, 706
Bennett, Franz 684, 700, 792
Bennett, Michèle - see Duvalier, Michèle
Bennetts 692, 694, 695
Benoît, François 597-599, 726, 730, 745
Benoît, Gérard 597
Benoît, Mme 597
Benoît, Rigaud 524, 525
Benoît, Victor 732
Benson, Admiral 383, 407, 410, 412, 414, 419, 424, 465
Benton, Thomas Hart 148
Berchais 45
Berle, A. A. 590, 631
Berlin 301, 304, 305, 358, 371
Bermuda 235
Berrouet 309, 317, 318, 330
Berrouet, Edouard 677, 678
Biamby, General Philippe 739, 740
Biassou, Georges 41, 44, 45, 51-53, 56, 62, 65, 66, 68

judicious friend, "would afford *you* no protection whatever, even if *I* was spared; and your flag would only be a signal for your own destruction, since it must be well known that several American boats have landed with armed men, and yourself among them, and if any of the blacks were killed you would never be allowed to reach the commissioners, but would be immediately sacrificed. For all the Government owe your merchants I would not risk my neck for one minute among them, — *I*, who have done them no harm; and I advise you to return on board your ship." By the time I had reached the vessel where our party were, a new alarm had arisen. It was circulated among the shipping that the men of war, of which there were four or five in the harbor, were preparing to leave the port that evening as soon as the land-breeze should set off from the shore. I was accordingly despatched on board the Admiral's ship to ascertain the fact. I found everything indicating a movement on board, and soon learned that it was the intention of the men of war to get out of the harbor as soon as the wind would let them.

This news was soon spread throughout the fleet, which amounted to three or four hundred vessels of all classes.

The alarm spread that the blacks were preparing to come off and attack the shipping in the night; and as the ships of war lay at the outer part of the harbor, and the merchant vessels within, it would in fact have required not a great effort on their part to have possessed themselves of all the shipping that was anchored nearest to the shore.

The excitement and disorder that ensued throughout the vessels, and the panic that prevailed among them, can be better conceived than described. Many of the great French ships lay with their yards fore and aft unprepared to put to sea; some were without ballast, some were under careen, — that is, were undergoing repairs, — and few had their sails bent; many were without provisions or water for a voyage of any length, and they had every reason to fear that they would meet with but a poor reception in any other port in the Island. But necessity hath no law: the fear of the blacks was stronger than the fear of starvation; the danger from one was immediate, from the other remote. The signal was hoisted on the Admiral's ship for all vessels to get ready to leave the port, and the confusion was without parallel.

The usual time to go to sea from this port is the morning, as soon as the objects that mark the channel can be seen; but at sundown the ships of war dropped their topsails, and as soon as the land-wind blew they got under way. In these latitudes there is little or no twilight; it was soon dark after the sun had disappeared, and the efforts to get forward were increased to such a degree by the fear of being left at the mercy of the blacks that every one set all the sail he could to pass his neighbor, by which reason the greatest disorder prevailed, and vessels

were constantly running into each other. The bawling and brailing of the masters, the cursing and swearing of the sailors, and the crying and moaning of the poor inhabitants, who were going they knew not where, was enough to shake the resolution of any one who was a silent spectator of the scene. In the morning at daylight all the fleet were laying to the wind in sight of each other off the harbor; boats were passing between the vessels, and friends joining each other to take their chance together; the city, full in sight, was still burning with violence; and the harbor, with the exception of a few vessels that had been crowded on to the shore on either side of the channel, was destitute of shipping.

I cannot refrain from mentioning an event that happened to my partner, who was on board the brig "Martha," belonging to us, on her passage out of the harbor. As he was a very passionate but a very humane and brave man, it made him extremely angry, while it caused the rest of us great amusement when he related the facts to us the next morning when we met off the harbor. As we were in different vessels, and had no time to consult with each other as to the course we should pursue, I borrowed the boat of the captain in whose brig I was passenger, and went on board the one where Mr. Burling was with our money and books. When I arrived I found him in bed, dressed in a red baize shirt and trousers which he had borrowed from one of the crew of his vessel. He was in great pain from head to foot with a fierce return of rheumatism. This did not surprise me, because he with the rest of us had got entirely wet when we went on shore on Saturday; and while the excitement was kept up he had escaped a relapse. But on questioning him as to the time when the pain returned he stated the following facts to me: "As we were passing near the shore on coming out of the harbor we heard a lamentable cry for help from the shore near the 'Picolet.' Every one said it was the cry of a woman in distress, and I accordingly ordered two sailors into the boat, and with a view to save the poor creature I got in myself, although quite stiff and beginning to feel a return of my disease. The difficulty of landing in the night among the breakers was very great, and I knew I must get drenched again. Still I could not bear the poor woman's wailing, and I determined to rescue her if possible. She might, I thought, be some reputable female who was left by her friends, and who had escaped from the brutality of the insurgents. The captain tried to dissuade me from the attempt, but I had got my head full of the suffering of the woman, and the relief I should afford her, so on we pushed into the breakers, when I got well soused before we struck the beach. It was extremely dark, but I could see the poor woman standing with outstretched arms awaiting her deliverance. As the distance between the boat and the shore was considerable, I called to her to wade off and we would take her in; off she came, but what was my horror and indignation when, instead of a woman, a tall strapping soldier, without his coat and in white trousers, presented himself alongside. 'Where is the woman,' I said, 'whom I heard crying here?' 'Woman, sir! there has been no woman here; it was I that

you heard!' The traitor that escaped us on Saturday came full upon my mind, and I took up the tiller to knock the rascal's brains out, but he was out of my reach; and I was so stiff I could not move a joint. 'Push off the boat, men, and let the rascal remain where he is; he shan't come into the boat, — knock him down with your oars if he attempts it!' said I to the sailors. The men were about to comply, when the rascal, in the most humiliating tone and crouching down in the water, with both hands uplifted in prayer, cried out, 'Pour l'amour de Dieu, sauvez-moi, Monsieur!' and I was fool enough to take him in." This scene occurred on Sunday, June 22, 1793.

No one who has not been placed in a like situation can easily imagine the feelings which overwhelm the mind when men are driven from their homes where they have passed a great part or perhaps all of their lives; deprived, not only of their property, but of many of their nearest and dearest friends by the ruffian hands of licentious bandits; not knowing where they are to go, or what is to be their future lot in this world of sorrow and suffering; doubtful whether those they have left behind are dead, or living in a state of degradation and misery ten thousand times worse than death itself; themselves on the point of being transported to a distant country where they must be shut out from all information for months, if not forever, that might allay their anxious fears. The beings who were now looking on the burning ruins of the city which but a few days before they inhabited in peace and happiness, surrounded by friends and relations, now scattered they knew not where, blessed with abundance and with those domestic ties that sweeten and make life desirable, were now friendless, penniless, and without a home on the habitable globe where they might shelter their heads. This was the work and the consequence of the sudden emancipation of the slaves in the Northern Department of St. Domingo.[1] Let those self-styled philanthropists who are now endeavoring to bring about the immediate emancipation of the slaves in our own country ask themselves whether they are willing to see themselves to be the instruments of like scenes of misery and wretchedness to their fellow-citizens. Is the

[1] The representations and entreaties of the planters who had escaped from St. Domingo induced the British Government to send an expedition to the island in September, 1793, under Colonel Whitelock, with orders to occupy such ports as were willing to accept protection. Although the commissioners had a force of some fourteen or fifteen thousand whites, and a motley band of negro troops at their command, they did not feel themselves strong enough to repel the English, and therefore resorted to the desperate expedient of proclaiming the abolition of slavery. About one hundred thousand blacks then took possession of the mountain fastnesses, while a desperate band of thirty or forty thousand mulattoes and negroes ravaged the northern districts. On hearing of the seizure of Port-au-Prince by the English, the commissioners fled to the mountains with about two thousand followers, but finding that Toussaint l'Ouverture had occupied the heights, they turned their steps to the coast and embarked for France. (Quarterly Review, 1819, p. 439.)

comfort, or what *they* call the comfort, of the blacks of more importance to them, or to the real friends of humanity, than the preservation of the lives of their white brethren of the South? Can ladies, nay, can women of any degree, contemplate the horrors of degradation which must fall on their own sex throughout the Southern States in case of sudden emancipation, or of a general rising of the blacks, still hold meetings to encourage a course of things that must inevitably produce this result? Can men who profess themselves Christians, who have wives and daughters, sisters and friends, labor to produce evils to their fellow-men, — their fellow-countrymen, too, — that if brought home to their own firesides would make them shudder with horror? But so sure as this great and awful revolution is effected the shock will not be confined to the Southern States; it will be felt to the uttermost limits of this great Republic, even to the firesides of those who have promoted it. This will be their recompense in this world; of the future we know nothing.

But the comforts and the freedom of the slaves are of more importance than any consequences that may result to our white population, say these fanatical emancipators. We shall see how it operated on the blacks after they had gained their boasted freedom.

CHAPTER VIII.

Recollections of St. Domingo, continued.

The fleet separated on Monday forenoon, some for France, some for the United States of America, some for the bight of Leogane, and other ports to leeward in the island. Nothing can be more beautiful than a fleet of three or four hundred sail of vessels of all classes, from the humble droger or coasting-craft, up to the majestic ship of the line, all under full sail, moving in various directions. The brig in which I was destined to pursue my course, in company with half a dozen other American residents at the Cape, was commanded by an amiable and worthy Bostonian, and that in which my partner Mr. Burling had embarked was owned in this city, partly by our house. Mr. Burling, who had charge of all the money we had saved from the flames — about fifteen thousand dollars — was captured and carried to Jamaica, there being at this time war between England and France, but before his capture he had gone into a small port called *Limbé*, a few leagues to leeward of the Cape, to get water for his voyage to the United States.

I may be excused perhaps for relating an adventure that he met with at this place, as it shows what feelings and dispositions were roused among the blacks the moment they heard of the liberation of their

fellows at the Cape. On landing, Mr. Burling having chanced to meet a planter of our acquaintance, a man of great wealth and owner of several plantations, named François Lavaud, communicated to him the state of things at the Cape, and Lavaud immediately determined to load Burling's vessel with sugar, as well as that of another American who had also put in there. His carriage was in town, and he invited these two gentlemen to proceed in it to one of his plantations in the neighborhood, while he mounted his horse to accompany them, with a view of making final arrangements regarding the freight he was to give them. Scarcely had they left the town when four blacks, mounted on fleet horses, passed the carriage at full speed. They were armed with swords and pistols, and passed directly on towards Mr. Lavaud, who was some hundred or two yards in advance of the cabriolet which contained our friends. The moment the blacks arrived within striking distance of this gentleman they shot him dead. As this was done in full view of those in the carriage, they ordered the postilion to stop, and by the time they had got out the assassins were before them with their pistols presented at their breasts. The shock they had received by seeing their companion killed before their eyes, without even a question being asked him, left them no doubt that equal despatch would be made with them. "We are Americans," exclaimed both these gentlemen together; "we belong to the United States." One of the blacks who knew enough of English to understand them, cried out, "Stop, comrades, they are not French; they are from America, — a country of liberty." "No matter," said another, "they are whites, and that is enough; shoot them like dogs." A dispute arose between the four, two swearing they should be killed because they were whites, and the others opposing the step with great vigor. During the contest between the murderers, the two Americans slipped off into the woods, and as it was now nearly dark they were left to grope their way as well as they could till daylight, sometimes wading through deep swamps, and sometimes so entangled in the underbrush of the wood that they could with difficulty extricate themselves. When day appeared they found themselves on the seaboard, and soon descried their vessels at anchor. Having hailed their respective ships, they were soon on board, well pleased with having escaped this second massacre. Our woman-cook had gone on shore, where Burling left her.

The brig in which I was embarked sailed to the port of St. Mark's, where we were no sooner anchored than a guard of soldiers took possession of the vessel. The officer proceeded to examine us, and finding we were inhabitants of the Cape, sent us off to jail, where we were locked up with all sorts of filthy criminals of the lowest grade of the slave population. As soon as it was rumored throughout the town that a number of American gentlemen from the Cape were

confined in prison, we were visited by some of the white inhabitants, among whom was a Mr. Ricard whom I had formerly known at the Cape. This gentleman remonstrated with the jailer, who was a mulatto man, for putting us into a confined room with a parcel of black convicts, and finally obtained from him a promise that we should be separated. He then sent us some mattresses to spread on the floor, which was of stone covered with mud, where we were destined to sleep, if we slept at all, or to remain on our legs during the night, for there was neither chair nor bench to be had to rest upon. I had afterwards an opportunity of thanking this amiable man for his kindness, as it saved us from much suffering.

Fearing that the news of the revolution at the Cape and the emancipation of the slaves might produce similar effects at St. Mark's with those we had so lately witnessed, we were very desirous of remaining up, and in the jailer's room, to which we had been allowed to retire through the intervention of our French friend, so that we might be ready, in case the jail was forced or set fire to during the night, to defend our persons or make our escape according to circumstances.

To effect this object, we represented to the jailer that we were half famished, and begged him to procure us a good supper, and plenty of wine of the best quality, and invited him to join us in the good fare that he might provide. We gave him money to buy what was needed; and having ordered supper to be served up very late in the evening, we passed the intermediate time in cogitating on the future. During the repast we contrived to ingratiate ourselves with our host, who very obligingly allowed us to remain at table till one in the morning, when he told us it was more than his head was worth to extend this indulgence. He then locked us up in our room, and left us to a sound and undisturbed repose until the morning was well advanced.

As the governor of the place did not arrive in town until the afternoon of this day, we were detained in jail; but on his arrival he called to see us, and after some inquiries ordered our release.

When the governor first arrived he absolutely refused to let us out until he had orders from the commissioners; but on our telling him that we were under their special protection, and that the revolution at the Cape had taken place in consequence of their having ordered the merchants to pay us the debt that the Government owed us, and that this persecution would be highly resented by them when they should receive our letters, he ordered the prison doors opened, and apologized very humbly for the mistake that had been made.

The first step we had to take was to procure some ready-made shirts. I had only three remaining of all I had saved from my wardrobe, the rest having been disposed of to those that were more needy than ourselves.

After a short stay at St. Mark's, I proceeded to Port-au-Prince, where I found a vessel loaded with flour from Baltimore to the consignment of our firm. Having disposed of this cargo, and obtained some money for my expenses from the commissions that I received, I determined on returning to the Cape to look after the debt due us from the Government. One of the commissioners, Citizen Polvérel, had in the mean time arrived at Port-au-Prince, where a guillotine was erected by him *in terrorem*, to keep the whites in order.

I had applied to him by letter for instructions as to the mode to be pursued to obtain my money, and was informed that without the evidence of the debt nothing could be done; that the ordinance awarding to my house the amount due to it must first be produced, and then the commissioners would take the subject into consideration. As this ordinance had been left in the hands of the commissioner of the Government stores at the Cape, I had no chance of getting anything but by going back to look it up.

I accordingly embarked on a small vessel — one of the coasting craft of the island — with several other passengers, among whom was an American, whose name I shall not mention because he is long since dead, who had also claims on the Government to an inconsiderable amount. On our passage, this person, who was a great talker, was exceedingly indiscreet in his observations respecting the commissioners. There were several Frenchmen on board the boat, and one of them was a gentleman evidently above the rank of the other French passengers. He was extremely taciturn, but evidently watchful of everything that was said or done among the guests in the cabin. I had frequently chided the half-Dutch, half-American passenger (for such he really was) for the license he gave his tongue, which I thought extremely impolitic at least, situated as we were; but his reply was, "Nobody understands us; and if they do, I care not a straw." There were several parcels on board, directed "To the Citizen Sonthonax, Commissioner, etc., at the Cape," lying in the cabin in a small open box; these had been frequently handled by this person, who said one day that he should like to see what the despatches contained, and had an inclination to open them and satisfy his curiosity. The master of the vessel was on deck at the time, but the French gentleman, whom I have mentioned, was sitting apparently half asleep at one end of the cabin. "For Heaven's sake!" said I, "what do you mean? Are you mad?" "No," said he in reply, "I am not mad; but I mean to see what mischief these rascals are brewing." Shocked at the cool and determined manner which he showed, I remonstrated with him. I represented not only the crime, but the consequences that would follow it. I attempted to rescue the packet from his grasp. Everything that could be done I did to prevent this outrage on common decency. I told him if it was

known he would be hung, and deservedly; and if the result were to end there I should not regret it, but all on board, particularly myself as an American, would be implicated, and we might expect on our arrival to be all imprisoned if the packet was missing. This rash man, however, had broken the seal, and proceeded to read the enclosures, when a movement from the person at the further end of the cabin alarmed him, and he threw the despatches out of the cabin window. My anger was roused to the highest pitch, and I said everything that my indignation suggested to him; but he remained as undisturbed as if I had been paying him a compliment for his hardihood. The French gentleman rose and went on deck, and as I had suspected that he had seen the letters thrown overboard, if not all that had passed, I followed him up, greatly distressed lest he might suspect me of participating in this shameful outrage. He joined me on the deck and immediately opened a conversation on the subject, by which I was soon relieved from all apprehension as regarded myself at least.

He told me that he had heard the conversation between me and the other American citizen during the time we had been on board; that he understood English well, and could speak it with considerable ease; that he had watched the whole proceeding below, and that he was happy to say he was fully satisfied with my conduct, and should, in case of need, bear testimony to my efforts to prevent that madman below from committing the crime he had so foolishly been led into. He then told me he was a councillor of State; that if the facts were known to the Government, the violator of these public despatches would pay for the trespass with his life; but that he should be discreet, and if the captain did not discover the loss of the parcel he should remain silent, provided no other violence was committed. He cautioned me, however, not to mention to Mr. —— that he knew anything of the transaction, as it might lead to some communication between them, and in this case he should be obliged to order the captain of the vessel to arrest and confine him, which would lead to an open publicity of the transaction, and thus bring about a catastrophe which he was desirous to avoid.

I shall never forget the mild, benignant, and amiable character of this gentleman. Few men in his situation would have shown the same degree of moderation and forbearance that he did. I have now forgotten his name; but I afterwards learned that he was a man of great consideration, and high in the confidence of the Government. When we arrived at the Cape he took a kind leave of me, and bowed coldly to my companion. I confess I had some doubts on my mind whether the loss of the packet would not be discovered either by the master of the vessel or the commissary, and that we should be called on to account for it; but all passed off in silence.

The author of this shameful scene was extremely alarmed when he observed the marked difference which this gentleman showed towards us at parting, and he would have given all he was worth to have been sure of his life, for his reflections had convinced him that he had forfeited it to his curiosity.

On my arrival I went on board the Boston brig "Betsey," which had arrived at the Cape after its destruction. The captain, who was an old acquaintance of mine, received me kindly, and inquired what was my object in coming there. Being told that it was to obtain evidence of the debt due to my house from the Government, and to endeavor to collect it from them, he advised me to return without landing, as I might be assured if I went on shore I should be shot on the ramparts before twenty-four hours had passed, if I had not been already assassinated in the streets. He stated that it was well known that I had landed with a party of armed men and had shot some of the blacks; that he had heard the thing mentioned among the blacks repeatedly, and that nothing would rejoice them more than to get me into their power. I told my kind friend and adviser that we had done nothing more than we had a right to do, which was to defend our lives while we were securing a part of our property, and that if I could reach the commissary I had no doubt I could obtain from him the necessary protection against violence; and that as I had come up from Port-au-Prince with the knowledge of Citizen Polvérel for this purpose, I could not return without an effort to get my money. I accordingly requested the loan of his boat to put me on shore, which he granted with tears in his eyes, and I landed on the quay called the King's Wharf. On the end of the wharf I observed a black man dressed in a suit of white dimity, wearing a white cocked hat bound with gold-lace on his head, having a gold-headed cane in his hand, and a large gold watch-chain hanging from his fob. He eyed me as I approached the quay, and when I landed he walked up to me very deliberately (for he was very fat), opened both his arms, and gave me the fraternal accolade.

By this time I had recognized André, a slave and house-servant of M. Joyeux, one of my neighbors, a stout old gentleman, who, like myself, was an American commission merchant, although a Frenchman. He had been killed in the general massacre; and his favorite servant, who was about his height, being an aristocrat in feeling, and having by the new order of things become a citizen, had thought it would well become the dignity of his new character to wear his master's Sunday suit and carry his gold-headed cane. During our short interview the good André recommended me to be cautious, not to show myself in public more than was absolutely necessary, and to sleep on board my vessel without fail every night. He also advised me to salute all the blacks I had occasion to speak to with the title of *Citoyen*, as all were now free and equal.

On leaving André, to proceed to the residence of Mr. Meyers, who was then American Consul, I perceived a number of black men and one white man in the water, in the act of rolling a hogshead of sugar into a large flat-bottomed boat. The white man was encouraging the rest to exert themselves by cheering them with his voice. "Allons, mes enfans, encore une fois!" exclaimed the old gentleman, whose head was as white as snow; "now for the last shove!" and the hogshead was safely lodged in the boat. "Now for another," said he, turning round to come to the shore for another cask, when who should I see but my former next-door neighbor, M. Laroque, lately a gentleman of large fortune, now without hat or shoes, in a coarse checked shirt and trousers, doing the labor which but a few weeks before was the business of his slaves. I immediately went down to the beach to meet him. "What!" said I, "is this M. Laroque that I see here working like a slave?" "Que faire, mon ami?" said he; "il faut bien vivre." I was struck dumb. He then cautioned me not to use the word *slave* on any occasion, as it might cost me my life.

On leaving him I proceeded to the Government stores, which were near the wharf, and there found Consul Meyers, with whom I proceeded towards the commissioner's lodgings, which were no longer at the ancient Government House, that building having been mostly destroyed during the contest. On our way we were conversing in a low tone, with our faces turned towards each other, and our heads rather stooping, my hat being drawn over my face to avoid being recognized, when I received a blow on the breast that almost levelled me with the ground. On looking up to see whence the blow came, I saw before me a negro fellow of great size, in full uniform, with his sword half drawn, glaring upon me with the most infernal countenance I ever beheld. My first impulse was to break out upon this savage with a heavy curse, but as prudence is the better part of valor, a moment's reflection cooled my anger, and I asked the fellow what he meant by striking me in that manner. He eyed me steadily for a moment, and then raising himself up with the most arrogant manner to his full height (which was six feet two or three inches), in the most contemptuous tone he exclaimed in Creole, "Moi trompé!" ("I am mistaken in my man!") and passed on. Although it was consoling that I was not his man, I did not get over the pain in my breast during the day, and I thought it best on the whole to show my face in future, that I might not have to pay for the misdeeds of others as well as my own. The incident, however, gave me an excuse for asking the commissary to give me a *carte de sûreté*, which he granted without hesitation. The commissary treated me politely enough, and told me if I could procure my ordinance he would write to Citizen Polvérel at Port-au-Prince to have my balance paid.

On application to the Guard Magazin for this purpose, I was shown

Bien-Aimé, Gélus 264
Bien-Aimé, Surprise 218
Bienvenu, Père 58
Bigart, Homer 583
Bigaud, Wilson 525
Miracle at Cana 525
Bight of Léogane 82, 137
Bird, Mark Baker 206-209, 222, 223, 235
Methodist College Bird 597
Birot 84, 115
Bishop's conference 718, 719
Bissainthe, Père Gérard 604, 630
Bisson 284, 287
Bizango 785
Bizoton (see also Fort Bizoton) 183, 192, 300, 370, 383, 385, 433, 509, 546, 592, 621
Affaire de Bizoton 209, 777
Black Caucus - see Congressional Black Caucus
Blackhurst 190
Blain 378
Blain, James G. 295-297, 299, 326, 327
Blake, David 116
Blanchard - see Bailly-Blanchard
Blanchard, Allan 614
Blanchelande 53
Blanchet, Adrien 554
Blanchet, Albert 473
Blanchet, Jules 496, 563, 618
Blanchet, Paul 538, 563, 577, 588, 592, 608, 618, 622, 655
Blanchet, Victor 554
Blanco, Gerardo 595
Bligh, William 76
Bloncourt, Melvil 237
Blot, Probus 376
Boat People 660, 661, 679, 680, 683-685, 741-743, 792
Bobadilla, Francisco 598
Bobo, zinglin chief 195, 198
Bobo, Dr. Rosalvo 313, 342, 349, 360, 369, 373-376, 390, 397-402, 404, 407, 411, 431-433, 437, 439, 476, 479, 480, 634
Bobo, Magasin Alexandre 267
Bocor/Bòkò 196, 209, 439, 562, 581, 584, 592, 604, 627, 637, 657, 664, 707, 780, 784-786
Bogotá, Columbia 647, 666
Bohio 12
Bois Cayman 42, 44, 58, 92, 584, 593, 595, 788
Bois de Chêne 272, 376
Bois-Verna 589, 597
Boisrond-Canal, Pierre-Théomas 204, 227, 232, 233, 246-258, 277, 279, 283-285, 290, 293, 303, 307-309, 321, 326, 328, 405, 553, 790
Boisrond-Tonnerre 109, 119-123, 126, 129, 131, 133, 227, 247, 534

into a large room, fifty or sixty feet long, one end of which was filled with papers in one solid mass; and here I was to hunt for my single sheet of proof. I had the work of a month before me at least; I was in despair. However, to work I went, and as if fortune thought it proper to indemnify me for the blow I had received in the morning, she placed the paper in my hands in fifteen minutes. Full of spirits at my good luck, I sallied forth to find the consul and communicate to him my happiness. On the way I met a negro, whom I had known as the servant of a rich old merchant of my acquaintance who had retired from business. The fellow recognized me at once, and made up to me with his hand extended, which I took and shook with great cordiality, expressing a hope that he was well. This fellow was not decked out like my friend André, but was decently clad. I was afraid to ask about his master; for the fellow had always appeared to me to be a surly bad-tempered chap, and I felt a conviction in my mind that he had murdered him. "Will you come home to my house and dine with me?" said he; "I shall be glad to give you a dinner if you are not too proud to dine with a black man." My blood ran cold at the thought of dining with the murderer of my old friend, but I thought it best to appear satisfied, and I asked him where he lived. He said he lived in the same house where he had so often seen me. "At what hour do you dine? I have some business to attend to before dinner that will engage me for some time." "Oh, at any hour you please, only come." "Thank you; I will endeavor to be with you at two." "Very well, I 'll wait for you." "Apropos," said I, "you had better not, on the whole, wait beyond your usual dinner-hour, for I may be detained altogether, and not be able to come." The fellow looked at me with a malignant eye, said nothing, and went his way. I had not separated from this man many minutes when I met an American captain who asked me where I intended to dine. I told him what had passed between me and the black, that I had resolved not to dine with him, but that I felt uneasy at his apparent suspicions and jealousy. "Never mind him," said the captain; "you will of course sleep on board, and as you are, I understand, under the special protection of the commissary, they dare not touch you in daylight if you keep yourself in the business quarter, where there are always men enough to protect you. Come and dine with me at an excellent house close by, and before dark you can go on board." I accepted his invitation, and at one o'clock we sat down to table. The host was a mulatto man, whom I had never seen before to my knowledge. It was soon rumored at table that I had a special protection from the commissary, and my host was very gracious and disposed to make me comfortable. There were perhaps twenty persons at table, — some well-dressed mulatto men, several American ship-masters, and others of whom I knew nothing, — all, however, well-clad and decent-

looking people. Scarcely were we seated at table when a black fellow, without hat or shoes, a dirty checked shirt and trousers, which had apparently been worn for six months, entered the room, and without ceremony took a chair at table. Every one turned his eyes on this individual, expecting the landlord would order him out of the room; at least that was my expectation. But the fellow, seizing on a roasted fowl, began to devour it most voraciously, and after a few minutes' eating helped himself plentifully with wine from the bottle of his neighbor which stood beside him. The landlord immediately placed another bottle on the other side of his guest, but said not a word to the intruder, who appropriated the rest of the wine he had seized to himself. After eating to his heart's content and cursing the whites in his negro Creole, he looked round the table with the fierceness of a tiger for a few minutes to see if any one chose to take exception at his conduct. Every one, however, being occupied with his dinner or his own thoughts, and not choosing to notice him, he retired. After he was gone, some one asked the host why he permitted such a scamp to take a place at his table. "If I was to refuse," said the man, "I should have my throat cut in a short time. When such things happen, as they frequently do, I have found the safest and best way to be silent, and I am then quit for a dinner and a bottle of wine; but the jealousy of these liberated slaves is such that if you hint that they are not fit company for the whites, you may be sure that they will find some occasion, when you least expect it, to put a knife into you." The captain with whom I came turned his eyes towards me, and I thought it would have been safer to have accepted the invitation I had received from the cut-throat in the morning. The host was a free-born mulatto, whom I have since seen in this country. Although cautious, he did not hesitate to speak freely of the liberated blacks as, in general, a most worthless and depraved set of men, who had already committed so many crimes that all timidity and compassion were strangers to them when their anger or their cupidity was roused. I mentioned to him the invitation I had received and how I had evaded it. "That fellow," he remarked, "is said to be one of the most daring villains among them. He murdered his master, and has possessed himself of his house and all his tangible property. You did right to avoid him, but you had better in future keep out of his way." [1]

[1] "Among the various facts related to me during my then short stay at the Cape, there is one that may be worth relating, as it shows the effects and consequences of avarice and the futility of a miser's calculations. A M. Cassignarde, a near neighbor of mine, who was quite rich and always kept a large amount of specie on hand to operate with as occasion offered, on the night between the Thursday and Friday of the breaking out of the insurrection at the Cape, had allowed all his slaves to quit his house, except a child of five or six years of age. He and his partner then dug a large hole in his yard, which was in the

The quarter where business was now done was confined to a small space about the King's Wharf and the public stores, all the upper part of the town having been destroyed. Before dark I went on board and related all that had taken place to my friend the master of the "Betsey." He was rejoiced to see me well and under the protection of the commissary. "That," said he, "may save you from a public execution; but look to yourself, for I believe there is a plot among the blacks to put you to death." I considered this to be the effect of an anxious and heated imagination; for I was not conscious of ever, during my residence of nearly nine years, having done an injustice or been guilty of any severity towards any black man in the place, and the contest during the time we were securing our clothes and our goods, even if it had terminated in the death of any of them, could not in justice be imputed to me as a crime. I slept little, however, during the night; my thoughts were constantly calling up all I had done while I remained at the Cape, and I could not remember any event of my life that could justify hostility towards me from any of the slaves I had ever known. On the contrary, I knew I was a favorite with them for repeated acts of indulgence and interference in their behalf, and I did not feel afraid to trust myself with any of them that I had ever known. The man, however, with whom I had declined to dine, came frequently to my mind; but his anger was of fresh growth, and my friend could not have reference to him.

Towards morning I fell asleep, but my rest had been so much broken that when I appeared at the breakfast-table the captain thought me unwell, and insisted on my remaining on board during the day to recruit;

centre of the building, and nicely paved with bricks, and therein deposited between thirty and forty thousand dollars, replaced the paving so as to leave no marks of its having been removed. His house was burned with the rest; and although his slaves knew he had large sums in the house when they left it, after the fire no traces of the treasure could be found by them, and it was supposed he had removed it. Had M. Cassignarde, when order was restored, stated the fact to the Government, they would have had it removed to a place of safety for him, but fearing that they might claim a salvage, he determined to keep his own counsel until a fitter opportunity occurred to carry it on board some American vessel. Such, however, was his anxiety that he could not refrain from paying frequent visits at night to the place where it was deposited, and this he did until he was observed, and a suspicion aroused that the money was still there. Some of his slaves who knew the child had been left in the house, having searched in vain for the treasure, took the child with them to the spot; and he soon pointed out the place where it was hidden. They then carried it off, replacing everything as before. Cassignarde continued his watch as often as he dared to go to the place; but when, having matured his plan of removal, he went to get it on a dark night, he found that it had taken wings to itself and was gone. I saw the old man in extreme poverty at the Cape while I was there. He had entered his complaint to the Government; but it was now too late, and he was brooding over his loss and his folly for not having taken this step earlier."

but it was all-important that I should see the commissary at once, and obtain his orders on Port-au-Prince for payment of my balance. I therefore went on shore immediately after breakfast, and going to the Government House, where I left my ordinance with the secretary of the commissioner, was told to call the next day for my answer.

I now had the whole day before me, and nothing to do. I thought, therefore, I would take a stroll into the upper part of the town and up the bay to see the state of our house, and to take a last view of the ruins of a dwelling where I had passed so many pleasant and happy years of my life. I went first to the great squares where the bodies of the dead had been burned. The bones were lying in long rows across the squares in great masses, showing that the destruction of human life must have been great. As there could be no correct computation made of the number, the only means of judging was from the quantity of human bones that lay on the surface of the ground. In some of the streets dead bodies still lay exposed; but whether they were those of persons killed at the time of the destruction of the town or whether they were the fruit of more recent assassinations, I had no means of judging. The walls of the old Government House were still standing, but the interior appeared to be mostly destroyed. I descended to the bay, at least to the street which ran back of our houses. The timbers and rubbish which lay in heaps in the cellars were still burning. Our two iron chests lay among the burning materials, with their covers forced open. There was not a soul moving in that quarter of the town; all was still as death. I moved round to the front of the building on the bay side; what a change had taken place in six short weeks! This was the business part of the city, where the whole bay for three quarters of a mile was filled with merchandise being landed or being shipped; all was bustle, noise, and cheerful labor. The blacks during the working days enlivened the scene by their rough but cheering songs as they pursued their labor, with constant explosions of loud laughter at the absurdity of their own roundelays. On Sundays, groups of dancers took the place of laborers, and the drum and the pipe, and the laugh and the song, made the air ring with gayety and frolic. Now all was hushed as death; not even the dip of an oar or the sight of a boat, where all was alive but yesterday, with the voice of the mariner urging his craft to her appointed destination. The stores and warehouses that were so lately loaded with merchandise from all parts of the world lay smouldering in flames, and the harbor that formerly was filled with the ships and crafts that had transported it hither contained only a few inferior vessels at its outer anchorage. A melancholy came over my spirit, as I leaned against the wall of the house, contemplating these sad changes, that I had never before felt. I turned my back on the gloomy scene, and stood gazing into the cellar, endeavoring to see what were the materials that had for so long

a period retained combustion. I had not been in this position long when I heard the tramping of horses, and immediately turned round to see whence it proceeded. At no great distance from me, coming from the then business quarter of the town, I saw a troop of black horsemen. The captain of the troop, as I took him to be from the epaulet on his right shoulder, was some distance in advance of his troop. My first impulse was to move off into the back street; but this I thought might cause suspicion, and as I had the commissary's protection in my pocket, I thought it best to remain where I was, looking steadily at the troop. I observed the leader of these men look at me with a scrutinizing eye from the moment I turned my face towards him; the troop continued to advance until they came within a hundred yards of me, when the chief ordered a halt, and advanced alone to the spot where I stood. I had no doubt he came to arrest me, but as I had lived a life of suffering and danger for some time, and was naturally of a firm temperament, I stood his glance without showing any fear, although I would have given much to have been on board my ship. After eying me for a moment he said in negro Creole, "Vous pas conné moi, ha!" "No," said I, "I don't know you." "Si fait, vous conné moi bien, oui!" ("You don't know me, ha! but you do know me very well, yes!") I told him I did not recollect him if I knew him. "Vous pas connaitre Antoine, nnigre M. Lefévre? Ces épaulets là pour quoi vous pas conné moi." ("Don't you know Antoine, the negro of M. Lefévre? It is my epaulets there that prevent your knowing me," pointing to his epaulets.) You may perhaps recollect that I mentioned in the first part of these Sketches a black slave belonging to M. Lefévre, who had charge of and defended his plantation against the insurgents on the Plain du Nord. Antoine was this very man. I knew him well, for he used to come in the large flat-bottomed boat with the crew to get the necessary provisions from our store for the plantation. I knew all he had done before the destruction of the Cape to preserve his master's property, and my heart jumped for joy when I heard his name. "You see those fellows there," continued Antoine in his Creole, and pointing his thumb over his shoulder; "the rogues think themselves free, but they are a thousand times more slaves than ever. They are cut-throats, murderers, wretches, ready to commit any crimes, but they have put on uniforms, and think they are great men! And what," said he, "have the blacks gained that have been set free? They are starving for the greater part for want of food; some work, to be sure, when they can get work to do, but most of them are too lazy to work, and go without food until they are obliged to seek it by plunder." All this was said in a subdued voice, but with sufficient action to lead his followers to suppose he was in dispute with me. He asked why I exposed myself by coming to that part of the town. I told him I had a

written and sealed protection from the commissary. "That 's right," said he, "let me see it." I accordingly pulled out the paper, which he took care to display so that his comrades might see it. After returning my passport, he asked me if I had any vessel at the Cape, as he wished to load one for Charleston, where his master lived. He said he had loaded one already, and had produce enough on the plantation to load another; if I would let mine go to Charleston, he would load her for his master. He uniformly made use of this word *master* in speaking of M. Lefèvre. I told him I had understood that one third of the produce of the plantations went to the Government, one third to the blacks that worked it, and one third to its support and the maintenance of the workmen. "That is true," said Antoine; "but I always contrive to save enough out of the two thirds to remit a good portion to my master, who, after all, if justice was done him, is the owner of the whole." I was truly delighted with my friend Antoine, and could have given him the fraternal accolade with all my heart; and as I stepped forward to offer him my hand he saw my object, and stopped me. Pointing with his sword (which he had drawn when he first came up to me) up the cross street, as if ordering me to be gone, he advised me to retire and not to put myself in peril again, but to sleep on board always, and to get away as soon as I could. I had told him I had no vessel, which was a great disappointment to him; but he said he should look out for one, and hoped to make a good shipment to M. Lefèvre. I afterwards saw and dined with this old gentleman in Boston, and related the facts above stated to him. He said it was all true; that this man had continued for a long time to make him remittances, but that of late they had ceased, and he was afraid the faithful Antoine was dead.

As I returned to the King's Wharf determined not to dine on shore again, I met the chap who had invited me to dine with him the day before. He walked directly up to me, and with a fiendish expression on his countenance addressed me thus: "Well, Citizen, so you would not dine with me yesterday." I attempted to make some apology, but the fellow cut me short with — "It is not true; the reason you did not come is because I am black, because you despise the black people. I know what you did when you landed with a body of armed men; that account is to be settled, look to yourself!" Some persons coming by, he walked on; and so did I as fast as I could towards the boat that was waiting for me.

I now determined to get away from the Cape as soon as possible; and as a brig ("Delight," I think her name was) had come out from Boston to my address, I resolved, if I could get my papers from the commissary the next day, to go down to Port-au-Prince in her the day after. I had told my adventures of the day to my friend the master of the "Betsey," who cursed the papers and the commissaries, and

swore I was a madman to wait for anything. I however went on shore in the morning, and proceeded directly to the commissary, who gave me my orders on the Commissioner of the Public Stores at Port-au-Prince, with which I embarked, and sailed the next morning in the "Delight;" and delighted I was to get away from my once happy home.[1]

I ought not, perhaps, to omit mentioning an incident that occurred while I was at the Cape, which serves to show, in another instance, that the blacks, when left to themselves, were generally contented and happy with their masters. I had observed that the negro woman who was formerly our cook had left the brig at Limbé while my partner was on

[1] "I subsequently understood, from persons whom I left at the Cape, that a regular plot was laid to take my life, by false information to the commissary as to my having tried to prevail on a negro boy, named Farmer (who had remained behind at the Cape when his master, my friend Mr. Tremain, fled with us), to go off with me; and if this failed it was planned to draw me away from the small settlement about the public stores, and put me privately to death. I understood that this scheme was laid by a free black woman named Betsey, who had been a sort of housekeeper or upper servant in our family while Mrs. Perkins remained at the Cape; and as she had always conducted herself well during that time, we retained her in the same capacity after Mrs. Perkins left the island. This woman had been suspected of embezzling wine and other stores belonging to the house that were under her charge; and I had determined to get rid of her, although I could not allege this as a reason, because I had no proof of the fact. She, however, contrary to the rules of the family and to the police of the city, stayed out one night till ten o'clock; and having no written card from us, as the law required, she was taken up on her return home by the patrol and lodged in the guardhouse. I knew nothing of this till the next morning, when Miss Betsey was not to be found, and the keys of the store-closet, of which she had charge, were missing; but we soon learned that she was in limbo, waiting for an order from me to release her; but in limbo I was determined she should remain, at least for the whole of that day. When she was released, she complained at my having left her there so long, and I paid her her wages, and discharged her. This made her very angry, as I was told at the time; but after a while she appeared to have gotten over it, and used occasionally to visit the house. This had happened some time before the events above spoken of, and the circumstances had slipped my mind at that time, although I had been told that with all her apparent reconciliation, she still continued to feel a revengeful spite towards me. When I arrived at the Cape from Port-au-Prince she kept a boarding-house, and had a barber's shop attached to her establishment, in which she had placed Master Farmer as principal operator, he having been accustomed to dress his master's hair, which was always well frizzled and powdered. To this shop I went to get shaved; and there, to be sure, I had some conversation with Farmer about his master, asked him why he did not come off with our slaves, though I avoided asking him to go away then, as I knew this was strictly prohibited. Nevertheless this, it seems, was made the foundation of a plot to take my life, through the revengeful disposition of Miss Betsey. I had seen her that morning, and she was very gracious indeed, and urged me to take lodgings and to eat at her house; but as I had determined not to sleep on shore, she lost an opportunity of carrying her purposes into execution while I was there, and I left the Cape before she was aware of my intention."

shore, and that he left her there. On my arrival at the Cape she came immediately to see me, and after expressing her joy at finding me well, asked me to give her my clothes to wash while I remained there. This I did without hesitation, and they were all returned to me the next day done up in nice order; but when I offered to pay her for washing them, she turned on her heel and exclaimed, "Pray, what do you take me for, master? Do you think I would take money from you now?" I did everything in my power to prevail on this woman to accept some money, if not for washing my clothes, as a present from me; but nothing that I could say had any effect on her. She absolutely refused to take anything, and insisted on washing my clothes while I stayed, without pay, saying, "You will want it all by and by, master, and I have hands that will always provide me with enough." I was very much affected with the disinterested and kind conduct of this girl. She had been many years our slave, was an excellent cook, but was generally esteemed to be a bad-tempered woman. She was hideous in her form and face, although she now appeared to me quite comely, and was very clean in her person and habits.

On my arrival at Port-au-Prince I delivered my credentials, and was assured that I should have the first produce that came in from the country on the Government account; but I soon found that a Philadelphia ship, on board of which there was a French supercargo, that had arrived at Port-au-Prince after I did, was getting all the sugar that arrived, while I was put off with excuses by the old commissioner of the warehouses, who had orders to supply my demands first.

I complained, and told the old gentleman that he had no right to do this; but although he promised that I should have the next parcel, still the French supercargo found means to soften his heart that I had not the power of doing. At last I became fearful that I should get nothing, and I told the old fellow that unless he stopped furnishing the other vessel and gave me my produce, I should complain to Commissioner Polvérel, who was at Port-au-Prince. This, however, he disregarded, and was moreover somewhat impertinent, so that I determined to pay a visit to the great magician who held the lives and fortunes of every one in his right hand.

I had never seen Citizen Polvérel, although I had corresponded with him; but I knew his character, and had no doubt he would see that the order of his colleague was executed. I accordingly went to the Government House, and sent in my name requesting an audience. I was not kept long waiting, but was soon ushered into this man's presence. There was in the room with him an old mulatto man named Penchina, a Counsellor of State, said to possess great acquirements and great integrity. He had a mild and amiable countenance. He bowed respectfully when I entered, and directing my attention by a wave of his head

to the side of the room on which I had entered, he said, "There is the Citizen Commissioner."

The Citizen Commissioner was seated at a table covered with papers, pens, and ink; and as I turned to the spot where he sat, his large white eyes met mine with such a peculiar stare and forbidding frown that it had almost as powerful an effect upon my frame as the blow I had received in the breast from the black officer in the Cape. "What is your business, Citizen?" said he, rising from his seat, and showing a figure as powerful as his eye was severe and frightful. I stated in as few words as possible the object of my visit, and told the manner in which I had been put off from day to day, while another vessel was loaded with the merchandise I had been encouraged to believe from the Citizen Sonthonax would be delivered to me in preference to all others after my arrival at Port-au-Prince. The commissioner's eyes grew red as I related my story, until they looked like those of an angry tiger ready to leap on his prey. Where the storm was to fall I knew not, but I would readily have given up my claim to have been safe on board the "Delight." My senses began to reel, and the guillotine erected at Port-au-Prince, which I had frequently seen, rose up before my eyes in terrible array, when the commissioner burst out with a voice of thunder, his hand clenched and extended towards me, "Allez, Citoyen, allez à ce Gueux-là, et dis-lui de ma part, que s'il ne vous paye pas tout de suit, je lui mettrai l'épée aux reins" ("Go, Citizen, go to that villain there, and tell him from me, that unless he pays you immediately, I will plunge my sword into his loins"). By this the gentle commissioner meant only to say he would have the old man guillotined. The style or title by which the commissioners Sonthonax and Polvérel were sent to St. Domingo by the National Assembly of France was "the Civil Commissioners!" "Well," thought I, "that is kind, gentle, and forbearing!" I did not wait, however, to talk with this philanthropic emancipator for fear that he might take it into his head to emancipate me from the toils of life; I therefore departed to pay a visit to my old friend of the warehouses.

I told him literally what the commissioner had said; and the doors of the public stores were immediately thrown open for my inspection, with assurances that all that was there (which, by the by, was very little) and all that came should be at my service. I must say that I was very much amused at the terror and dismay of the old man when I told him what the Citizen Polvérel had said; but as his fate was in my hands, I thought there was no great harm in suspending the sword of justice over his head until he had fulfilled his duty.

One other instance of the paternal care which the Citizen Commissioner exercised over his loving subjects may show the state of the white population under the reign of these lovers of freedom. My friend Mr. J.

G. F——, an American citizen of the United States, but a resident merchant of Port-au-Prince, had written to his correspondents in this country that such was the precarious situation of the place that he could not advise them to send out any more goods for sale, and recommended a suspension of their shipments to Port-au-Prince until things bore a more favorable aspect. I had done the same thing myself; but my letters were not copied, nor seen by any one. How the fact got to the commissioner's ears I know not; but while I was in the act of writing one of these letters in the counting-room of Mr. F——, a file of soldiers commanded by an officer entered. Mr. F—— was out on business. The officer demanded to see him; called for his letter-book and paper case, where he kept his half-written, unfinished letters; summoned an interpreter, and began the examination of the unfinished letters then lying on his table. I looked at these people with astonishment, not knowing their object; but as soon as the interpreter began to read, and the officer to comment on those parts of the letters that related to the importations of goods, I found that I was myself exposed to be brought up before those horrid white and red eyes again, that had so lately thrown me into a cold sweat. I continued to write on for a minute or two, as if quite easy about their movements, and then doubling up my paper, as if it contained some memoranda, I rose and left the room without interruption. I went in pursuit of F——, but he was not to be found; he was, however, soon arrested and sent to prison. After a fortnight's detention in jail to the great injury of his business, he received his trial at the request of the American masters and some American citizens, who represented to the Government the baleful effects that such proceedings must produce when known in the United States. I attended the trial. The commissioner was not present; and I had reason to be thankful that my friend maintained such perfect self-possession. The trial was by interrogatories from the judge to the prisoner. F—— acknowledged without hesitation all he had written, stated the grounds on which he did it, declared that he would do it always when he thought it for the interest of his friends and the United States, and so completely justified himself that the court ordered him to be discharged, with a caution to be prudent.

The young men who had escaped from the massacre of the Cape on board of coasting-vessels, and others that fell into the hands of the commissioners at the time, settled at Fort Dauphin, a small town about forty miles east of the Cape. A second massacre took place there some months afterwards, that carried off the principal part of the survivors of the first.

The circumstances were related to me by a gentleman by the name of Jolly, whom I had long known at the Cape, on my return to St. Domingo in 1794. I met this gentleman at Cape St. Nicholas mole, or

Bŏkò 196, 209, 439, 562, 581, 584, 592, 604, 627, 637, 657, 664, 707, 780, 784-786
Bolívar, Simón 149, 155
Gran Colombia 158, 160
Bolivia 598
Bombardopolis 64, 80, 92
Bon Sens, Le 341
Bon-Dieu/Bondye 766
Bon Nouvèl 665
Bonamy, Auguste 396
Bonaparte, Napoleon 4, 74, 79, 83, 84, 86, 90-100, 102, 104-108, 110, 111, 114-116, 126, 137, 139, 148, 154, 160, 161, 196, 327, 400
Bon-Coeur, Papa 143, 144
Bondye 766
Bonhomme, Arthur 503, 564, 565, 587, 627
Bonhomme, Colbert 514
Bonne Foi 266
Bonneau, Alexandre 478
Bonnet-à-l'Evêque 140
Bonnet, Guy-Joseph 116, 122, 134, 135, 138, 155, 158, 159, 170, 175, 176
Bons Da 365, 366, 373
Bonsai, Stephen 310
Bonsal, Stephen 780
Bontemps, Saint-Ange 606
Borah, William 481
Bord-de-mer 628
Borgella, Bernard 90, 137, 138, 145-147
Borgella, Jérôme-Maximilien 137, 138, 161, 171
Borges, Sonny 606, 682
Borjella, Wilson 688
Borno, Joseph Louis 154, 393, 409, 410, 419, 425-427, 449, 450, 453-457, 462-464, 466, 467, 469-473, 476, 477, 479, 481, 483-486, 492, 497, 507, 518, 742, 780, 791
Borno, officer 115
Bosch, Juan 565, 595, 596, 598, 600, 602, 631
Boston, U.S.S. 298
Bottox, General 283-285
Boucaniers 15-17
Boucher 54, 55, 58
Boucicaut, Jean-René 581, 592
Boudet 98-102, 115
Bouillaguet 584
Bouillon, duc de 92
Boukman Duty 41, 42, 44, 45, 48, 50, 51, 58, 61, 65, 112, 187, 210, 593
Bourand, General 399
Bourdet (Boudet) 230
Bourdon 551, 553
Bourik chaje - see Adams, Alvin
Bourjolly, Hugues 564

at St. Mark's, I forget which. He told me that Jean François, the commander of the original insurgents of the plain Du Nord, had become jealous of having so large a body of young white men so near him, although they had taken no steps whatever to annoy him. They at first had received assurances of protection from him, and I think he said the black chief had visited Fort Dauphin, and had held a conference with them as to their views; but of this I am not certain. However this may be, they felt themselves in perfect security from having received his promises not to molest them, and no guard was kept on foot to give the alarm in case of need. Accordingly, one night when all the inhabitants were buried in sleep, this man, Jean François, entered the town with a strong party of black troops, and murdered every white man they could find. A few, very few, made their escape. A number of the young volunteers who had fought so bravely at the Government House at the Cape on the 19th of June, and had subsequently escaped and gone to Fort Dauphin, were all butchered in their beds, or while endeavoring to escape in their night-clothes. M. Jolly had succeeded in getting off in a boat, and subsequently arrived at the place where I saw him.

From this gentleman, and some others who had been preserved from the knives of the blacks in the sacking of the Cape and carried into the country, I learned also the fate of many of the inhabitants, male and female, who fell into the hands of the commissioners. The road, said my informants, from the town to the Haut-du-Cape (a village about two or three miles from the Cape), was lined with men, women, and children of all colors, lying on the ground exposed to the burning rays of the sun; without food, without liquid of any sort to quench their vehement thirst; exposed to all the outrageous insults of the blacks who guarded them; half naked, and half raving with their sufferings, and praying the Almighty to relieve them from their miseries by death. Some had already been happy enough to reach "that bourne from which no traveller returns;" some were speeding their way thither; some weeping, some praying, and some cursing the cruel authors of their sufferings. Among them there were some who, having money within their reach when they were obliged to fly, had taken gold, as the lighter article in proportion to its value, in their pockets. They endeavored to bribe their guards to give them a glass of water in exchange for gold pieces of eight or sixteen dollars in value; but the savages refused their yellow money, and demanded white money or dollars, with which they were acquainted. Such as were fortunate enough to have it obtained what they wished, but those that were without it were refused, although they offered sixteen times the value that their neighbors had paid for it. Hence arose a traffic of dollars for Joes or doubloons, happy to give one piece for another as it would procure them what they most wanted,

a little water. How long these miserable people were left in this situation, I know not; but finally the commissioners ordered that they should receive food and shelter. Among the sufferers were many mulattoes and blacks who had not joined the insurgents; and as soon as the excitement was passed, and the plunder of the freed blacks was expended, they themselves had to experience a full share of the miseries they had inflicted on their masters. Famine and sloth soon accomplished what my friend Antoine had so strongly prophesied would be their fate; and those who had been used as instruments to extirpate the whites soon became the greater sufferers.

Long before the destruction of the Cape it was known that the insurgents of the plain Du Nord, who were commanded by Jean François, were languishing under the severest trials and the most despotic rule. The life of the laborer and the soldier were equally under the sole control of this chief. The smallest departure from the orders given them cost them the severest stripes, or the loss of their lives. Even those highest in the ranks were without hesitation cut off, if his will ordained it; and his second in command was shot by his order, without trial, because he had disobeyed him. It is true that he sometimes exercised his authority for beneficial and humane purposes; but his power was, nevertheless, absolute, and his orders instantly executed whether for good or bad ends.[1]

So far from gaining a relief from labor or the blessings of liberty, the blacks were ten times more slaves than ever, and ten times more severely treated and worked, without any of those comforts that always awaited them under their former masters when their labors for the day were over, and when sickness or wounds were their lot. In lieu of a clean comfortable bed, and kind nurses in a commodious hospital to watch

[1] "The following well-authenticated anecdote shows what summary punishment this chief of the insurgents was accustomed to inflict: The black man who was second in command, whose name has escaped my memory, had a separate command at some distance from Jean François. He was one of those brutes that always extend their barbarity in proportion to their power. His cruelties to the whites who had fallen into his hands, and particularly to the women, had been reported to his chief more than once; but occupied with other objects of more importance to himself, he had overlooked them. It was, however, finally reported to him that he held an old lady in prison who was supposed to have hidden money on her plantation, and that the lieutenant had threatened that unless she revealed the place where it was deposited before a certain day, he would tie her up and whip her to death. On the morning of the day assigned for this execution, Jean François set off for the quarters of his lieutenant with a company of cavalry. On his arrival he was informed that his second was in the courtyard executing this threat. The chief entered, and found the poor and helpless old woman, stripped naked and tied to a tree, undergoing the infliction of the cart-whip; while the lieutenant was seated in his arm-chair, encouraging his menial to lay on the strokes harder! Jean François had him shot dead on the spot."

over them, they were left to seek relief from the shelter of the hedge on the bare ground, without the care that they had formerly seen given by their masters, even to the beasts of the field.

Certainly, if a balance of suffering could be made up, the black slaves lost as much in proportion to their wants and habits of life by their emancipation in St. Domingo, as the whites did. Instead of being raised in the scale of humanity, they were doubly degraded; for they became the slaves of their own black or mulatto chiefs, a cruel race whom they detested, in lieu of being the slaves and servants of the comparatively humane whites, by whom they were always well fed and well clothed and generally well treated.

"NOTE — taken from various authors, such as Cornier's 'Mémoire sur la situation de St. Domingue à l'époque de Janvier, 1792;' also from a work by M. Buclis, called 'Un mot de vérité,' published at Paris, December, 1791; and partly from the speeches of the deputies sent from St. Domingo to the National Assembly and delivered at the bar of that body, Nov. 30, 1791.

"'While the National Assembly,' says a writer of that day, 'was considering how laws should in future be made for St. Domingo, that valuable colony exhibited the most ludicrous caricature of the revolution in the mother country. Two of the mulatto deputies to the Assembly, "Henry" and "Hirondelle Viard," having clandestinely returned to the island after the insurrection of Ogé, imported thither all the artifices used by the demagogues of Paris. They distributed libels and incendiary publications of every kind, and provided persons to read them at private meetings of the slaves who could not read; all was summed up in one favorite expression from Robespierre, "Perish the colonies rather than sacrifice one iota of our principles!" It was industriously disseminated that the king had given liberty to the negroes through the influence of the Abbé Grégoire, but that the white colonists withheld the boon thus granted to them. They consequently looked upon Grégoire as their patron saint. The revolt broke out in the night between the 22d and 23d of August, and was marked in its commencement with that base ingratitude which too often enhanced the guilt of bloodshed in the mother country. The first person of any distinction who fell was M. Obeluc, member of the General Assembly, and the attorney of M. Galifet's estates, on all of which the treatment of the slaves had been so eminently mild, humane, and paternal that it was a prevalent mode of expressing any man's happiness to say at the Cape that he was happy as one of Galifet's negroes. When M. Obeluc recognized his coachman among his assassins, he said, "I have ever treated you with kindness; why do you seek my death?" "True," replied the wretch, "but I have promised to cut your throat;" and instantly the whole gang rushed in and murdered their benefactor. About twenty white persons, nearly all who were present, perished with him. Another principal place where the insurrection broke out at the same time, was the plantation of M. Flaville. The attorney who resided there owed his death to his gentle and merciful disposition. About eight days before, a negro had been caught in the act of setting fire to an outbuilding belonging to M. Chabaud. On his examination the man gave intelligence of a plot for a general conflagration and massacre, and pointed out four of M. Flaville's negroes as the principal ringleaders. On being made acquainted with this charge, the attorney had so much confidence in the attachment which he had deserved from those under his management, that he assembled them, told them of the accusation and his own disbelief, urged the enormity of such a crime,

and offered his own head as an atonement if he had injured any of them. With one voice they answered that the story was a gross calumny, and loudly swore inviolable fidelity to him. They kept their oath by bursting into the bedrooms of the members of his family, murdering five of them as well as himself, in the presence of his wife, who on her knees in vain implored mercy for him, and told her, in mockery of her sorrow, that she and her daughters would be spared to serve their pleasure. Then throwing down their weapons, the murderers took torches, and soon set everything on the spot in a blaze. It was the appointed signal, and all the neighboring gangs instantly armed themselves. This account was given by a young man of sixteen, who escaped, though with two wounds. Wherever whites were found they were immolated. Men and women, young and old, fell indiscriminately under the unrelenting fury of the assassins. It was thought that if the Government had sent a strong force into the country, the insurrection might have been suppressed; but they sent only a small detachment, and the flames gained ground on all sides, until the adjacent districts presented to the view nothing but heaps of ashes and mangled carcasses. This small force, however, gained some advantages over the insurgents; but the negroes had increased to such numbers, that when beaten in one quarter they spread themselves into another, till they had filled the greater part of the Northern Department with carnage and desolation. Those who were taken and tried for the murder of their masters pointed to the real source of the mischief: "he was not," said they, "a bad or cruel man; we killed him for the sake of the nation; they have labored in France to give us freedom."

"'The crimes committed in this struggle for the French rights of man,' says this writer, 'are shocking in the recital, but they are due as a dreadful lesson to the world and to posterity.' (Here follows a detailed account of the horrible acts of butchery and brutality which were inflicted on the whites, both male and female; but they are too shocking to present to the eye of any man of feeling, and too gross to be read by any female of character.) 'Nor did the ferocity of the negro natures, stimulated as it was by the new principles, show itself against those only whom they considered their enemies, but also against their confederates, their countrymen and kindred. Such of their own race as declined joining in their excesses, they frequently seized and roasted by the next fire.' 'When they were in want of surgeons to attend their wounded,' says this historian, 'they confined them in a hut and set fire to it. Their chiefs were always at enmity with each other, and ready for mutual destruction; they exercised over their followers an absolute despotism and unparalleled tyranny; their claims to superiority were outrages of nature, — children killing their fathers with their own hands, and presenting their dead bodies to their comrades as evidence of their courage, and proofs of title to the confidence of their companions.' Accounts were received in France before the National Assembly had dissolved itself, that property had been destroyed in St. Domingo to an amount exceeding twenty-five million pounds sterling, or about one hundred and twenty millions of dollars. About two thousand white inhabitants had been destroyed, or had perished miserably; and at least fifteen thousand of the insurgents themselves had fallen, less by the despair to the which they had driven the colonists than by their own internal jealousies, and the barbarities of the chiefs they had chosen. 'It is a melancholy fact,' says our author, 'that the slaves who had been most kindly treated by their masters were generally observed to be the very soul of this no less perfidious than bloody insurrection. Yet, for the honor of human nature, it should be also known that some were found who at the risk of their lives rejected with disdain all attempts to seduce them.'"

Boston, Jan. 11, 1836.

Franklin Dexter, Esq.

Dear Sir, — Your last note, which I received a few days past with the second part of the narrative of the revolution of St. Domingo, requests me to give you an account of the events of my voyage after I left that island at the close of 1793. I omitted to do it in the narrative, because it was unconnected with the facts that you had expressed a wish to learn regarding the insurrection.

Very truly and respectfully yours,

S. G. Perkins.

Port-au-Prince to Boston the latter Part of the Year 1793.

The constant alarms which existed at Port-au-Prince after the destruction of the Cape, lest a similar fate should befall that city; the frequent arrests of persons who were obnoxious to the ruling powers, and some rumors that were current as to the disposition of the slaves, led me to determine on returning to America; and accordingly, after my business was closed, I took passage on board the brig "William," Captain P——, for Boston.

INDEX OF PROPER NAMES

Ailhaud (Civil Commissioner): 31

American Board of Commerce (Cap-Haïtien): 30, 32, 33

American Guard (Cap-Haïtien): 38, 45

"Amis des Noirs" (France): 6

André (slave): 54-56

Antoine (ex-slave): 60, 61, 67

Artois, régiment d': 23

Aux Cayes: 4

Baillou (plantation owner): 20

Baltimore, Maryland: 38, 52

Barnave, Antoine-Pierre-Joseph-Marie, 1761-1793: 6

Barney, Commodore: 45

Baury de Bellerive (French colonist): 16, 17

Baury de Bellerive, Madame de: 16, 17

Betsey (free Black): 62

"Betsey" (brig): 54, 58, 61, 62

Biassou (revolutionary slave leader): 17

Blanchelande, Philibert-François Roussel de, 1735-1793 (governor): 32

Blanchelande (son of above): 32

Boston, Massachusetts: 1, 2, 18, 49, 61

Brissot de Warville, Jacques-Pierre, 1754-1793 (French abolitionist): 6

Brookline, Massachusetts: 2

Buclis (French revolutionary writer): 68

Burling ("my partner"): 2, 11, 12, 15, 16, 37-39, 41, 42, 47, 49, 50, 62

Cabot, George (Brookline, Mass.): 2

Cagnon (merchant and officer): 23, 24

Campbell, Captain (master of small brig): 40-42

Cape Français (Cap-Haïtien): 4, 8, 11-13, 15-18, 20-22, 26, 27, 30, 32, 34, 50-54, 57, 58, 60-62, 65, 68

Cape St. Nicholas (Môle Saint-Nicolas): 65

Carter, J. (American in Cap-Haïtien): 37

Cassignarde (French resident of Cap-Haïtien): 57, 58

Cayenne, French Guiana: 7

Cayes, see Aux Cayes

Chabaud (plantation owner): 68

Champford, baron de (colonel, commander at Cap-Haïtien): 15, 25, 26

Charleston, South Carolina: 12, 19, 40, 61

Charlevoix, Pierre-François-Xavier de, 1682-1761 (French Jesuit explorer): 10

Chavannes, Jean-Baptiste (not Marc), died 1791 (Mulatto revolutionary leader): 12, 13

Clark (captain): 39

"Constitution" (frigate): 40

Corbier, comte de (plantation owner): 9, 27, 28

Cornier (Saint-Dominguois pamphleteer): 68

Creole language: 55, 60

Cul-de-Sac: 4

"Delight" (brig): 61, 62, 64

Despaches (governor): 28

Dexter, Franklin (Perkins' correspondent): 3, 70

Deyaha, see Mousse

Dubeau (clerk): 34, 35

Dugrés, chevalier (plantation owner and militia commander): 9, 36

Dupérier, Chevalier (plantation owner): 9, 19, 20

Duplessis (plantation owner): 9, 20-22

Duplessis, Madame: 20

Duplessis, son of the above: 20, 21

Duplessis mère, Madame: 20, 21

Earthquake: 30

Edwards, Bryan, 1743-1800: 4, 5, 7, 14, 20, 31

England: 49

English troops: 48

Farmer (slave): 62

Flaville (plantation owner): 68

Fort Dauphin (Fort-Liberté): 16, 17, 65, 66

François, Jean, see Jean François

French philanthropists: 28

"Friends of the Negroes," see "Amis des Noirs"

Galbaud (governor): 30, 31, 33

Galbaud, Major (brother of Governor Galbaud): 31, 34

Galifet (plantation owner): 16, 18, 68

Grasse, comte de (militia commander): 12, 36

Grégoire, Henri, abbé, 1750-1831 (French abolitionist): 14, 68

Haut-du-Cap: 66

Hautval, comte d' (plantation owner): 9, 16

Henry (Mulatto deputy in National Assembly of France): 68

Higginson and Co. (firm of Perkins' father-in-law): 2

Higginson, Barbara C. (author's wife): 2

Hunter (friend of Perkins from Georgia): 40

Jacobins: 31

Jamaica: 49

Jean François (revolutionary slave leader): 17, 27, 66, 67

Jolly (resident of Cap-Haïtien): 65, 66

Joyeux (resident of Cap-Haïtien): 54

King's Wharf, Cap-Haïtien: 54, 58, 61

Lacroix (author): 20

Lafayette, Marie-Joseph, marquis de, 1757-1834: 6, 7

La Grande Rivière du Nord: 12

Laroque (resident of Cap-Haïtien): 55

Latour (plantation owner): 18

Lavard (dragoon commandant): 24

Lavaud, François (plantation owner): 50

Lefévre (plantation owner): 19, 27, 60, 61

Léogane, Bight of : 49

Le Sage: 16

Les Cayes, see Aux Cayes

Limbé: 49, 62

Louverture, see Toussaint Louverture

Manchot, see Touzard

"Martha" (brig): 47

Mauduit, Thomas-Antoine, chevalier de (regimental commander at Port-au-Prince): 5, 20

Meyers (U.S. consul at Cap-Haïtien): 55

Mirabeau, Honoré-Gabriel Riqueti, comte de, 1749-1791: 14

Mirbeck, Frédéric-Ignace de (Civil Commissioner): 28

Môle Saint-Nicolas, see Cape St. Nicholas

Mousse (slave): 17, 18, 37

Nancy (cook): 37

National Assembly of France: 5, 6

New England: 2, 8, 9

New York City: 21

"Normandie, La" (warship): 31

Obeluc (overseer of Galifet plantation): 16, 18, 68

Ogé, Jacques (Mulatto revolutionary, brother of Vincent Ogé): 13

Ogé, Vincent, 1756-1791 (Mulatto revolutionary leader): 5, 6, 12-14, 68

Paigot (resident of Cap-Haïtien): 11, 12

Penchina (counselor of state): 63

Perkins, Charles C. (great-nephew and first editor of author): 1

Perkins (author's daughter): 18

Perkins, Elizabeth (author's mother): 1

Perkins, Jr., James (author's elder brother): 2, 16-18, 27

Perkins, Jr., Mrs. James (author's sister-in-law): 16, 17, 29, 62

Perkins Sr., James (author's father): 1

Perkins, Mrs. Samuel G., see Higginson

Perkins, Sarah Paine (author's great-niece and copyist): 2

Perkins, Stephen (author's son): 2

Philadelphia, Pennsylvania: 30, 63

Picolet, Fort (at Cap-Haïtien): 39, 47

Pierre (slave): 20

Place d'Armes (Cap-Haïtien): 13, 26

Plain du Nord: 60, 66, 67

Plato (slave): 37

Polvérel, Etienne (Civil Commissioner): 31, 52, 54, 55, 63, 64

Polvérel, son of above: 31

Port-au-Prince: 4, 5, 11, 31, 48, 52, 54, 55, 59, 61-63, 65

Porter (apprentice): 37

Port-Margot: 20

Pousset (merchant): 32

Quarterly Review: 14, 31, 48

Rhode Island: 15

Ricard (resident of Cap-Haïtien and Saint-Marc): 51

Richardson, H. H. (New England architect): 2

Robespierre, Maximilien-Marie-Isidore, 1758-1794: 6, 68

Rochambeau, Jean-Baptiste Donatien de Vimeur, comte de, 1725-1807: 15

Rochambeau, Marie-Joseph Donatien de Vimeur, vicomte de, 1750-1813 (son of above): 29, 31

Roume, Philippe-Rose (Civil Commissioner): 28

Rouvry, marquis de (plantation owner): 16, 17

Rouvry, marquise de: 16-18, 23

Saint-Léger, Edmond de (Civil Commissioner): 28

Saint Mark's (Saint-Marc): 50-52, 66

Saint Paul's Church (Boston): 18

Samson (slave): 37

"Samson" (ship): 45

Santo Domingo: 13

Selles (sub-officer in militia): 15, 16

Sonthonax, Léger-Félicité (Civil Commissioner): 31, 32, 52, 64

Spanish Territory, see Santo Domingo

Ternant, de (French minister in Philadelphia): 30

Tom (slave): 37

Toussaint Louverture, 1743-1803: 31, 48

Touzard (colonel): 15, 18

Tremain (resident of Cap-Haïtien): 62

United States of America: 2, 6, 43, 49, 50, 65

Valentine (surgeon): 16

Vesuvius, Mount: 14

Viard, Hirondelle (Mulatto deputy in National Assembly of France): 68

Volunteers (militia): 12, 35

Warren, Dr. J. C. (amateur gardener): 2

Whitelock, colonel (British commander): 48

"William" (brig): 2

Yorick (slave): 37

Boutillier 619
Bouzon 194
Bouzon, Justin 613
Bowen Field 479, 509, 540, 545, 574, 584
Bowen, James G. 479
Boxer, H.M.S. 254
Boxer Uprising 476, 485
Boxer, U.S.S. 632
Boyé, Jacques 162
Boyer, Hervé 563, 618, 619, 624
Boyer, Jean-Pierre 7, 79, 84, 103, 115, 133, 134, 140-142, 145, 147, 150-153, 155-159, 162-173, 175-177, 179, 180, 184, 185, 187, 188, 192, 193, 195, 196, 207, 214, 239, 311, 495, 605, 615, 789
Boyer, J. P. 211
Boyer-Bazelais, Jean-Pierre 239, 244, 249, 250, 253, 254, 257, 260, 262-264, 267, 269, 271, 278, 280, 281, 605, 790
Brandt, O. J. 449, 483, 542, 577
Brasserie La Couronne 491
Brave, Toussaint 111, 119
Bravoure (French ship) 78
Brazil 15, 36, 161, 165, 495, 549, 596, 617, 711, 767, 771
Bréda 62, 65, 152, 534
Bréda, Toussaint (see also Louverture, Toussaint) 41, 152
Breitman, Jerome (Herbert Morrison) 564, 594
Brelle, Corneille 126, 127, 139, 154, 161, 184
Bremen, S.M.S. (German cruiser) 319, 320, 344
Brest 21, 97, 115
Breton seminary 582, 584
Breughel, Pieter 776
Breviare d'une Révolution 633
Brice-aîné, General 230-232, 246, 248
Brice-aîné, Pauline 248
Brierre, Eric 595
Brierre, Jean 390, 496, 523, 528, 534, 552
Brigades de vigilance 721
Brisson, Gerald 619
British Envoys - see Cathcart (Hugh), Corley-Smith (Gerard), Edwards (R. F. S.), Hunt (H. T. C.), Liston (Robert), Mackenzie (Charles), Magowan (John), Pyke (Joseph), Shepard, St. John (Sir Spencer), Ussher (Thomas R.), Vansittart, Zohrab (James N.)
Brooke, Rajah 234
Brothers of Christian Instruction 292, 315, 469
Brown, Jonathan 144, 150, 168, 169
Brueys d'Aigailiers 40
Brunache, officer 115
Brunet 130, 115
Bruno, Camille 263
Brutus, Edner 345, 660
Bryan, William Jennings 328, 348, 358, 362, 365, 366, 371, 372, 384, 387, 749

Buccaneer 15-19, 22, 35
Buffalo, New York 567
Bulgaria 508, 629
Bulldog, H.M.S. 174, 218-220, 235, 368
Bullet 45, 51
Bunel, Joseph 81
Burck 101
Burdel 264, 267-269, 281
Bureau de l'Arrondissement 377
Bureau des Contributions 600
Burke, Edmund 77, 216
Burney, James 16
Burr, Aaron 103
Burt, Al 547, 579, 599, 616, 634, 703
Papa Doc 634
Burundi 612
Buscail, Abbé 233
Bush, George 728, 735, 739, 741, 793
Administration 741, 743, 745, 746, 749
Aristide meeting 741
Busigny, Marquis de 295
Butler, Smedley D. 412-414, 416, 421, 422, 424-426, 430, 431, 435, 440, 441, 447, 478, 481, 484, 485
Butte de la Charrier 112, 113
Button, William R. 436
Byron, Henry 200, 201, 205, 212, 213
Cabaret (see also Duvalierville) 247, 434, 553, 564, 578, 579, 588
Cabildo 128
Câble, Le 367
Cabon, Père 62, 159, 203, 234, 236
Cabral, General 212, 221, 233, 241, 242
Cáceres, Don José Nuñez de 158, 159, 789
Cachiman/Fort Cachiman 182, 183
Caco Revolts 226-228, 232, 233, 236, 241, 242, 253, 265, 283, 288, 317, 324, 334, 342, 343, 347, 348, 350, 353, 354, 356-359, 361, 364-370, 374-377, 387, 391, 392, 397, 399, 402, 411-416, 429, 432, 434-441, 443, 445, 477-481, 512, 580, 791
Cacos de plume 443, 445, 446
Cadet, Edner 690
Café Rex 502
Café Savoy 516
Cafétéria 653, 704, 738, 758
Cagoulards 566, 571
Caille mystère/Kay mistè 775, 782, 783
Cain and Abel 776
Cajul 193
Calixte, Démosthènes 452, 474, 490, 491, 493-495, 502, 503, 515, 517, 518, 549, 550, 552,
Callard, Louis 504
Calvinists (see also Huguenots) 19
Cambefort, Colonel de 52

Cambis 55
Cambon 58
Cambronal 199
Cambronne, Luckner 564, 578, 579, 588, 599, 615, 624, 640, 641, 643-649, 684, 685
Camocains 604-606, 632, 792
Camp d'Application 757
Camp Perrin 179
Campan, Mme 124
Canada 510, 536, 609, 612, 630, 631, 694, 711, 749, 750, 752
Canada, H.M.S. 273, 276, 277
Canaille 50
Canapé Vert 679, 706
Canapé Vert Hospital 629
Canary Islands 13
Candide, Pyrrhus 26
Candler, John 7, 185
Candor 145
Candy 45, 48, 50-52, 62, 64, 92
Canga, Télémaque 26
Cangé 108, 111
Cannibalism 186, 202, 209, 777
Canossa 609
Cantave, Léon (Ti Cann) 539-545, 554, 564, 603, 604
Cantave invasion 603, 604, 792
Cap Dame Marie 605
Cap des Irois 574
Cap Français 27, 28, 32, 35, 37, 43, 44, 51, 52, 55-57, 62, 63, 81, 90, 92, 108, 109, 112, 138
Cap François 19, 21, 22, 35, 81, 136, 788
Cap Haitian ix, 12, 17, 21, 26, 29, 30, 35, 40, 58, 42, 43, 45, 47, 51-58, 62, 63, 65, 67, 69-71, 73, 75, 78-81, 83-85, 91, 98, 99, 102-108, 112-116, 121, 123, 124, 126, 134, 138, 139, 142, 143, 145, 151-154, 161, 162, 169, 170, 174, 178, 181, 182, 189, 191, 195, 198, 203, 207, 213, 216-220, 224-226, 229, 231, 232, 235, 238-240, 249, 252, 254, 255, 258, 260-263, 272, 274, 276, 283, 284, 286-290, 294, 303, 307-309, 313, 324, 337, 342-345, 349, 354, 357-360, 366-369, 374-376, 385, 386, 388, 394, 399, 401, 407, 411-413, 419, 430-432, 434, 136, 437, 445, 451, 452, 463, 466, 471, 473-475, 480, 483, 487, 496, 498, 505, 507-509, 517, 521, 524, 526, 532, 534, 544, 548, 554, 562, 565, 577, 585, 608, 611, 619-621, 643, 646, 652, 655, 667, 668, 675, 688, 690-692, 695, 699, 727, 756, 757, 788-790, 792, 805, 831, 832
Cap Henry 138, 140, 153, 637
Cap, Le 96, 133
Cap St. Nicolas 12, 35, 294
Cape Hatteras 367
Cape Tiburon 23, 77
Caperton, Admiral William B. 367-370, 374-376, 381-383, 388, 391, 396-412, 414, 415, 419, 423-425, 445, 465, 476-478
Capet, Citizen (see Louis XVI) 54

Occasional Paper N° 21

Bryant C. Freeman, Ph.D.
Series Editor

Michelle Etnire

Detailed Index to Heinl, Heinl and Heinl, Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1995



Institute of Haitian Studies
University of Kansas
1999

Capois 78, 217, 239, 245, 348, 367, 374, 487, 507, 530, 542, 667, 688
Capoix-la-Mort 112, 113, 131, 136, 473
Capote, Truman 534
Capotillo 343
Capuchins 36
Caputo, Dante 746, 747
Caracas, Venezuela 149, 738
Caracol 21, 308
CARE (Cooperative for American Relief Everywhere) 594, 691, 692, 699
Carénage 11
Carib Indians 777
Caribbean Mills 609
Caribbean Ready Amphibious Squadron 598
Caribs 13, 16, 36
CARICOM (Caribbean Common Market) 728
Carlos V 13, 14
Carlyle, *The French Revolution* 37
Carmagnole 37
Carnival 599, 616
Carré, Antoine 505
Carrefour 182, 567, 643, 735
Carrefour Croix-Marchand 318
Carrefour Quatre Chemins 179
Carrefour Rouge 290
Carrié, Evremont 500
Carrié, Turenne 263
Cartagena, Colombia 22, 742
Carter, Jimmy 631, 656, 660, 662-664, 677, 690, 722, 733, 735, 745, 754-758, 760, 794
  Administration 631, 660, 662, 666, 667, 678
  Agreement 754-758
  Troika 754, 755, 760
Carteron, Minister 318, 319, 321
Casa Consistorial 128
Casa de Contratación 15
Casernes Dessalines 370, 490, 539, 544-546, 554, 568, 569, 572, 574, 575, 596, 606, 653, 682, 692, 703, 707, 709, 724, 728, 758
Cases, Las 111
Casimir, Jean 737, 739, 746, 752
Casse, Jean-Baptiste du 21-23, 36
Castel Père 176, 190, 215, 249, 697
Castelle 219
Castor, Voltaire/comte de l'Ile-à-Vache 191, 195, 199
Castro, Don Felipe Fernandez de 164
Castro, Fidel 573-575, 587, 589, 590, 592, 618, 629, 732, 754
  Invasion 619, 792
Castroites 603
Catalogne, Gérard de 505, 564, 577, 613, 622, 624, 634
Catéchisme de la Révolution 608

CATH (labor union) 730
Cathcart, Hugh 80, 93
Catholic Relief 594
Catholicism 767, 781
Catlin, Albertus W. 433, 434, 440-442
Cator, Sylvio 516
Cauvin, Léger 292
Cauvin, Luxembourg 352
Cauvin, Saint-Elia 232
Cavaillon 23, 29, 84, 191, 230, 548
Cavalier, H.M.S. 632
Cayard, Octave 621
Cayemite 35, 231
Cayenne 92, 115
Cayes, Les 23, 29, 30, 40, 50, 52, 53, 65, 73, 75, 82, 84, 109, 114, 121, 122, 124, 131, 137, 138, 145, 147, 149, 166, 169-171, 176, 179, 181, 184, 191, 192, 203, 215, 223, 227, 229, 230, 232, 248, 250, 256-262, 274, 290, 306, 321-323, 343, 344, 347, 350, 407, 415, 451, 454, 464, 478, 485, 494, 499, 503, 504, 508, 513, 521, 535, 538, 541, 543, 546, 548, 573, 587, 595, 611, 668, 677, 698, 714, 738, 791
Cayes, duc des/Jean-Claude 195
Cayes Massacre 465
Cayes-Jacmel 290, 548
Cayonne/Cayona (on La Tortue) 19
Cayos Lobos 677
Cazale 619, 629
Cazalta, Father 185
Cazeau 603
CBS (Columbia Broadcasting System) 757
Cédras, Mme 739, 755
Cédras, Raoul 735-737, 739, 740, 746-748, 750, 754-758, 792, 793
Appointment 737
Centenaire, the 312-314, 329
Centenary Palace (see Palais du Centenaire) 313, 314
Central Bank 759
Central Committee of the Revolution 264
Central Intelligence Agency (CIA) 591, 600, 605, 617, 632, 758, 760
Central Railway of Haiti 337
Central School of Agriculture 462
Central Telephone Exchange 647
Centre d'Art 523-526
CEP (Conseil Electoral Provisoire) 718, 720-723, 727, 728, 760, 761, 763
Cerca-la-Source 329, 342, 343, 357, 499, 566
Cercle Bellevue 457, 481, 484, 486, 489
Cérémonie/Seremoni 771, 775-777, 779-783
Cérémonie Bois Cayman 42, 44, 58, 92, 584, 593, 595, 788
Cérisier-Lauriston 190
Cessens, Abbé 196, 203, 210, 211, 234
Chabert 445

Chalmers, René 579, 589, 594, 600, 617, 629
Cham (vicomte de Noë) 195, 203
Chamber of Commerce 578
Chamber of Deputies 667
Chamberlain, Greg 737
Chamberlain, Sir Austen 451
Chambre Législatif 280
Champ de Mars, Cap Haitian 127, 139
Champ de Mars, Port-au-Prince 194, 196, 244, 262, 272, 319, 333, 376, 384, 389, 474, 489, 502, 513, 535, 536, 543, 545, 568, 569
Champlain, Samuel de 12, 15
Champs Elysées 323
Chancy, Emmanuel 280
Chanlatte, Antoine 54, 56, 86, 124-126, 129
Chanlatte, Juste 129, 131, 153, 163, 173, 184
Chanoine, Jean-Marie 682, 694, 697
Chantel 464
Chantiers 533
Chareron, officer 120
Charivari 195
Charlemagne 343, 479
Charlemagne, Emmanuel ("Manno") 761
Charles, Clémard-Joseph 563, 564, 609, 617, 721
Charles, Joseph D. 521, 552
Charles, Marc 569
Charles, Normil 228
Charles X 161, 164, 167
Charlevoix, Père 14, 18, 21, 36
Charlier, Etienne 542
Charlotte, S.M.S 304
Charmant, Alcius 5, 257, 266, 280, 281, 287, 290, 301, 317, 325-327
Charmant, Rodolphe 301
Charmilly, Vernault de 61
Chasseur, French cruiser 268
Chasseurs Volontaires de Couleur 34
Chatard 217
Chateau Thierry, U.S.S. 474
Châteaublond 348
Chatelain, Joseph 365
Chatelains 374, 379
Châtelet des Fleurs 573
Chauffeurs-Guides 528, 538, 540, 543, 577, 643
Chauvet, Ernest 456, 473, 484, 521, 522
Chauvet, Henri 428
Chauvet, Lucien 389, 529, 564, 569, 617
Chavannes, Jean-Baptiste 34, 38-40, 46, 114, 233, 788
Chazotte, Pierre-Etienne 122, 123
Chefs de Section 571, 714, 738, 740
Chemin de Fer Central, Chemin de Fer de la Plaine du Cul-de-Sac (PCS), Chemin de Fer National - see Railroads

Chenet, Jean 593, 594
Chenet, Winnie 594
Cherbourg 97
Chester, Commander 284
Chester, U.S.S. 344
Chevalier, Maurice 624
Chevallier, Adrien 515
Chavallier, André 257, 473
Chevallier, Fontanges 275
Chevallier, Victor 221, 222, 224-226, 232, 236, 240
Chicago, Illinois 298, 612, 699
Chicoyé, Barjon 265, 290, 309
Chicoyé, Normil 265, 290, 309
Chief Mandarin 684
Chile 551, 579, 598
China 629, 729, 736
    Communist doctrine 729
    Cultural Revolution 736
    Government 729
Chocotte, Adjutant 378
Chollette 215, 216
Choual/Chwal 778-780
Christ, Thomas 236
Christian Democratic Party 667, 730
Christian Democrats 763
Christian Science Monitor 716
Christianity 766
Christmas 781
Christophe, Améthyste 141, 157
Christophe, Athénaire 157
Christophe, Eugène 153
Christophe, Henry 24, 25, 28, 34, 35, 40, 70, 72, 73, 79, 80, 82, 84, 88, 89, 91-93, 96, 98-102, 104, 106, 107, 109, 112, 116-119, 121, 123, 125-128, 130, 131, 133-143, 146, 148, 150-155, 157, 158, 160-162, 166, 167, 169, 172, 173, 176-178, 181, 184, 187, 195, 203, 206, 207, 217, 255, 257, 258, 277, 278, 310, 323, 331, 376, 507, 524, 608, 624, 630, 632, 637, 788, 789
Christophe, Marie-Louise 139, 141, 151, 153, 157
Christophe, Victor Henry 153, 637
Christopher Columbus Statue 708
Christopher, Warren 666, 746, 751, 757
Church of St. Anne 154
Church World Services 594, 631
Churchill, Winston 756
Chwal 778-780
CIA (Central Intelligence Agency) 591, 600, 605, 617, 632, 758, 760
Cibao 14, 26, 90
Ciguer 14
Ciment d'Haïti 670
Cimetière Extérieur 352, 550, 552, 607, 626, 646, 706

Cincinnatus 181, 194
Ciné Capitol 176
Ciné Rex 522, 523
Cinéas, Alix 613, 697, 708, 709, 712
Cinéas, Fritz "Toto" 564, 640, 648
Citadel La Ferrière 118, 128, 136, 140, 142, 151, 153-155, 535, 675
Cité de l'Exposition 553
Cité Simone 708, 711
Cité Soleil 708, 711, 733, 750, 757, 763
Cité Vincent 505
Ciudad Santo Domingo/Ciudad Trujillo - see also Dominican Republic and Santo Domingo 86, 98, 128, 159, 178, 193, 194, 202, 213, 475, 499, 500, 526, 533, 549, 550, 564, 567, 596, 600, 789, 790
Civilisateur, Le 239
Claire-Heureuse (Dessalines) 124, 139, 534
Clarkson, Thomas 38, 39, 142, 157
Claude, Jean 152
Claude, Sylvio 666, 676, 679, 681, 683, 684, 688, 690, 718, 721, 723, 727, 730, 738, 763
Clavière 55
Cleo (tropical storm) 606, 611
Clérin/Kleren 775, 779
Clervaux 58, 65, 86, 87, 88, 92, 96, 100, 106-109, 112, 113, 119, 124, 126, 153
Cleveland, Grover 295
Clinton, Bill 745-747, 749-752, 754-756, 758, 761, 762, 793, 794
Administration 704, 749, 751, 752, 754
Clouchet 271
Club Massiac 38, 48
Club Med 669, 761, 792
Club Port-au-Princien 545
Clyde, William P. 296, 326
CNN (Cable News Network) 749, 756
Coalition Haïtienne 618, 620, 634
Coalition of National Liberation Brigades 648
Coast of Slaves 24
Code du Travail 578
Code Napoléon 349, 483
Code Noir 24, 25, 33, 34, 36, 38, 88, 114
Code Pénal 457, 484, 780
Code Rural 88, 140, 141, 166, 167, 169, 429
Coffey, Lieutenant 399, 400
COHATA (national airline) 509, 573
Coicou, Horace 319, 320
Coicou, Jules 319, 320, 330
Coicou, Massillon 312, 319, 320, 330, 607
Coicou, Pierre-Louis 319, 320
Colbert, Jean-Baptiste 17-19
Colcis 374
Cole, E. K. 398, 399, 411, 412, 414, 420, 421, 424, 426, 477

Cole, Hubert 173
Coles 271, 273
Coles, Dr. 309, 310, 328
Collège Bird 639, 674
Collège St. Martial 234
Collège St. Pierre 602, 603
Collet 90
Collignon, Louis (Oblate father) 508, 551
Colombia 149, 387, 536, 592, 598, 741
Colombian embassy 569, 592, 647, 762
Colombian talks 741, 742
Colon 451
Colon, Marcel 554
Columbia University 496
Columbus, Christopher 11-14, 708, 777, 788
Columbus, Don Diego 14
Colvin, Dr. 469, 486
Combat, Le 515
Combattant, Le 619, 620, 634
Comedians, The 534, 572, 627, 713
Comité de Défense Nationale (Committee of National Defense) 516, 517
Comité des Forces Démocratiques Haïtiennes 602
Comité Exécutif Militaire 514-517, 552
Comité Intersyndical 577, 629
Comité Révolutionnaire (Revolutionary Committee) 397-399, 402-404, 538
Committee for Economic Liberation 551
"Committee of 57" 718
Committee of National Defense (*Comité de Défense Nationale*) 516, 517
Committee of Public Safety 514, 544
Communism 496, 497, 528, 718
Communist Party Manifesto 528
Compagnie de St. Louis 23
Compagnie des Indes Occidentales 24
Compagnie des Pompiers 241, 481, 547
Compagnie Electrique 595
Conan, Msgr. Julien 322, 351, 399, 489
Conard, Charles 407, 410, 411, 418, 429, 476, 478
Concasseur, Captain 627
Concord Hotel (Dominican Republic) 725, 726
Condé, cruiser 477
Condorcet 38
Congo/Kongo 24, 612, 769, 772, 787
Congressional Black Caucus 664, 745, 746, 751, 752
Connaissance/Konnesans 774, 785
Connecticut, U.S.S 398, 411
Conseil Consultatif 530
Conseil National du Gouvernement (CNG) 708-724, 731
Conseil Supérieur 33
Consolidard 343, 345, 348, 358, 359, 386

Consolidations convictions 305, 315, 386
Constant, Emmanuel ("Toto") 611, 638, 749, 758, 760
Constant, Gérard 616, 623, 641, 749
Constant, Juste 515, 516
Constant, Nevers 342
Constant, "Toto" (see Constant, Emmanuel)
Constitutionnel, Le 534
Constitutions 125, 127, 137, 138, 177, 206, 224, 236, 245, 250, 253, 292, 326, 421, 423, 426, 479, 512, 519, 530, 538, 565, 623, 717, 725, 740, 742, 761, 764, 790
Conzé, Jean-Baptiste 435, 436
Corail 76, 145, 146, 183, 216, 265
Corbett, Bob x
Cordon of the West/Cordon de l'Ouest 136, 161
Cordon Sanitaire 680
Corley-Smith, Gerard 579
Corps d'Aviation 479, 509, 606, 620, 621
Corps de Maréchaussée 29
Corsica 103, 564
Cortez 14, 18
Corvée 34, 206, 233, 429-432, 440, 442, 443, 481, 503
Corvington, Georges 116
Corvington, Paul 539, 554, 612
Cosmas 772, 787
Costa Rica 346, 602
Côte d'Ivoire 787
Coteaux 548
Côtes de Fer 12, 264, 265, 548
Cotton, Joseph P. 468, 485
Cotuy 86
Coué/Kwi 773
Council of Léogâne 27
Coupe de l'Inde 115
Cour de Cassation 456, 516, 539, 625, 683, 731
Courlander, Harold 772, 786
Couronne, La 139
Courrejolles, Captain 268, 269
Courrier Haïtien, Le 445, 446, 481, 486
Court of St. James 317
Cousin Zaca/Kouzen Azaka 771, 778, 781
Coutard, Coutilien 134
Covin School 170
Coward, Nöel 533, 534
Craige, John Houston 389
Crassweller, Robert 501, 507, 550, 591
Crédit-Général Français (Paris) 246, 279
Crémas 782
Créole, frigate 103
Creole language - see Haitian Creole
Crête-à-Pierrot 101, 102, 789, 791
Crête-à-Pierrot, flagship 307-310, 328, 332
Croix Rouge 603

Croix-des-Bossales 261
Croix-des-Bouquets 100, 112, 116, 200, 207, 227, 233, 247, 252, 290, 525, 576, 605, 643, 673, 676, 690, 698, 720, 744, 781, 787
Croix-des-Martyrs 84, 123, 182
Croix-des-Missions 134, 248, 267, 576, 609
Cromwell 135, 454
Croyant, gunboat 330
Cruches (see Krich) 775
Cuba (see also Guantánamo Bay) 35, 49, 84, 86, 108, 116, 124, 160, 164, 234, 242, 251, 296, 316, 322, 327, 335, 336, 346, 373, 382, 384, 405, 420, 433, 476, 498, 535, 546, 565, 567, 573, 574, 579, 589, 590, 615, 618, 628, 665, 737, 754, 775
Oriente province 567
Cuban *barbudos* 574
Cuban Communist Party 516
Cuban Missile Crisis 592
Cuban Pacification 476
Cubans 251, 252, 264, 564, 574, 575, 629, 679, 680
Cul-de-Sac 20, 23, 26, 28, 29, 31, 32, 36, 39, 48-50, 52, 54, 82, 111, 132, 134, 142, 144, 178, 189, 193, 207, 267, 330, 359, 430, 440, 522, 526, 528, 576, 603, 605, 624, 775, 783
Cumberland, W. W. 483, 552
Curaçao 15, 178, 360, 600
Curé of Limbé 58
Curés des noirs 46, 766
Cutts, Colonel 485, 486
Cuverville, Rear Admiral de 298
Czechoslovakia 589, 629
Dade County 568
Daguille, Euphémie 127
Dahomey 14, 24, 89, 140, 141, 186, 298, 612, 766, 769, 770, 777, 787
Dahomeans 768, 769, 771
Daily Express 328
Dajabón 200, 359, 388, 498, 499, 598
Dalencourt, Gaston 374, 383, 454
Dallas Police Force 757
Dalzell, Archibald 770
Dalzon 176
Dambala/Damballah 41, 101, 463, 766, 768, 769, 771, 775, 779, 780
Dame Marie 54, 55, 197, 548
Damian 772, 787
Damien 453, 462, 463, 465, 485, 511, 543, 603, 791
Damier, J.B. 463, 484
Dan Allen's (café) 553
Danache, B. 423-425, 427, 445, 459, 476
Danache, Georges 627
Dangbé 768
Daniels, Josephus 402, 409, 416, 421, 441
Danner, Mark 717, 722

Danton 66
Dardignac 288, 290, 325
Dartigue, Minister 511
Dartiguenave, Philippe Sudre 241, 391, 397, 401-411, 416, 419-433, 443, 444, 446, 449, 454, 476-479, 481, 483, 492, 780, 791
D'Assas (French ship) 328
Dassou, General 157
Daumec, Gérard 633
Daumec, Lucien 538, 563, 618
Daumier 195
Dauphin Sisal Plantation 493, 515, 670
Daut, Jean-Philippe 113
Dauxion-Lavaysse, Jacques-François 161
David, Jean 574
David, Placide 484, 520
Davis, Beale 378-383, 391, 397, 398, 402-407, 409, 477
Davis, Harold Palmer 352, 377, 379, 450, 455, 483
Davis, Richard Harding 491
Davis, Roy Tasco 539, 540
Davis, Thomas W. Jr. 627
Davis, Wade ix, 202
The Serpent and the Rainbow ix
Day, Edner 604, 624, 707
Debelle 101, 105
Dechoukaj 707, 712, 734
Decoste, Jean-Baptiste 611
Deetjen, Max 581
Défense (Haitian ship) 326
Défilée 133
Defly, Edmond 352, 359, 369, 370, 388
De-facto government 745, 748, 752, 753
Degand, préfect 549
Dehoux, Jean-Baptiste 263
Déjean, Joseph 612
Déjean, Père 633, 634
Déjoie, Louis 538, 540-543, 545, 547, 548, 554, 566, 567, 572, 573, 575, 582, 716, 727, 729
Déjoie, 'ti Loulou 716, 721, 723
Déjoieists 565-567, 573, 575, 631
Delatour, Leslie 683, 713, 715, 716, 759
Delbos government 494
Delcasse, Théophile 411
Délégué, regional 508
Delince, Kern ix
Quelle Armée pour Haiti? ix
Delinois 383
Delmas road 598, 644, 734
Delorme, Démesvar 201, 216, 217, 220, 222, 235, 263, 301
Delpeche, officer 132
Delugé 567, 568
Delva, Alfred 233, 238

Delva, Charles de 374, 376, 383, 389, 545
Delva, Damien 190, 201, 208
Delva, Zacharie 584, 595, 604, 610, 620, 631, 653, 664, 684
Demons 785
Denby, Edwin 443
Denis, duc de Decrès 104-106
Denis, Jean 191
Denis, Lorimer 496, 497, 522, 562, 563, 698, 764
Dennis, Minister 506
Depestre, René 496, 513, 515, 563, 618, 619
Déprez 597, 603
Deputy Sheriffs' Coup 550, 567-570, 674, 792
Dérac 548
Dérance 125
Dérance, Lamour 105, 111, 125
Derrière-la-Loge 265
Des Moines, U.S.S. 321, 344, 369
Descartes (French cruiser) 375, 376
Deschamps, Henri 266
Deschamps, Seigneur Jérémie 17
Deschapelles 533
Descos, L. 787
Descotière, Mme 180
Desfourneaux 99-101
Désinor, Clovis 613, 638, 675, 694, 696, 715, 721, 722
Désir, Luc 603, 653, 706, 707, 711, 712
Désoccupation 471, 472, 489, 491, 495, 496, 504, 549, 792
DeSoto, U.S.S. 220, 235
Desroches, Charles 265
Desroches, Nelson 285
Desroches, Rosny 710, 716, 723
Desrosiers, Excellent 502, 512
Desrue 366, 388
Dessalines barracks - see Casernes Dessalines
Dessalines battalion 695
Dessalines, Colonel 189, 190, 192, 199
Dessalines, Jean-Jacques 28, 65, 79, 82-89, 91, 93, 94, 100-103, 105, 106, 108, 109, 111-116, 119-135, 138-140, 142, 145, 148-150, 153, 154, 159, 163, 166, 167, 172, 176, 179, 184, 187, 189, 191, 192, 239, 265, 275, 300, 310, 313, 314, 329, 344, 453, 461, 462, 478, 479, 489, 492, 500, 535, 562, 564, 578, 579, 582, 584, 594, 598, 599, 606-608, 626, 627, 630, 632, 634, 650, 789
Non-portrait of 126
Dessalines, Marie-Claire Heureuse 124, 139, 534
Dessalines statue 319, 332, 489
Dessalines tomb 490
Dessalines (Haitian ship) 270, 275, 276, 287, 326
Dessalines, town (see Marchand) 181, 215, 290, 318, 578
Dessounin 624
Dessource, Colonel 76
Dessources, Joseph 397

University of Kansas Institute of Haitian Studies
Occasional Papers
Bryant C. Freeman, Ph.D. - Series Editor

N° 1 - **Konstitisyon Repiblik Ayiti, 29 mas 1987.** 1994. Pp. vi-106. Haitian-language version (official orthography) of the present Constitution, as translated by Paul Dejean with the collaboration of Yves Dejean. Introduction in English. $12.00

N° 2 - **Toussaint's Constitution (1801), with Introduction.** 1994. Pp. ix-20. In French. Introduction (in English) by Series editor places Constitution in its historic context and analyzes salient features. $5.00

N° 3 - Bryant C. Freeman, **Selected Critical Bibliography of English-Language Books on Haiti.** 1998 (Updated). Pp. 22. Contains 169 entries, with brief description of each; special list of "Top Ten." Introduction and text in English. Updated periodically. $5.00

N° 4 - **Strategy of Aristide Government for Social and Economic Reconstruction (August 1994).** 1994. Pp. iv-9. Official document setting forth recovery plan for Haiti. Introduction and text in English. $4.00

N° 5 - Robert Earl Maguire. **Bottom-Up Development in Haiti.** 1995. Pp. iv-63. Keynote: develop people rather than things, with case study as carried out in Le Borgne. Introduction and text in English. $8.00

N° 6 - Robert Earl Maguire, **Devlopman Ki Soti nan Baz nan Peyi Dayiti.** 1995. Pp. v-71. Haitian-language version of N° 5, in Pressoir-Faublas orthography. Introduction in English. $8.00

N° 7 - Samuel G. Perkins, **"On the Margin of Vesuvius": Sketches of St. Domingo, 1785-1793.** 1995. Pp. vi-75. First-hand account by an American merchant living in Saint-Domingue during onset of the Haitian Revolution. Introduction by Series editor analyzes strong and weak points of narrative. Index of Proper Names. $9.00

N° 8 - **Official Spelling System for the Haitian Language.** 1995. Pp. 27. Text of official Haitian government edict of 28 September 1979, in Haitian. Remarks by Series editor in English on subsequent contemporary usage and brief pronunciation guide. Eleven pages chosen to illustrate good usage of official system, plus brief examples of the three major preceding orthographies. Introduction traces development of the four major systems. $5.00

N° 9 - **Organization Charts of the Haitian Judiciary and Military.** 1995. Pp. 10. Two charts of Haitian judicial system - one in French and English, other in French only. Three charts in French of Armed Forces of Haiti (1993) and one of Port-au-Prince police: officer and enlisted ranks with insignia (in French and English). Introduction in English. $4.00

N° 10 - Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, **Dosye Chèf Seksyon: Chèf Seksyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine.** 1995. Pp. vi-52. Detailed, scathing account of the institution of section chiefs as of March 1991, compiled by a leading Haitian peasant group. Much exact information. Introduction in English, text in Haitian (official orthography). $7.00

N° 11 - Sara Lechtenberg, **An Overview of the Haitian Justice System.** 1996. Pp. iv-25. Based upon written sources, as well as 18 personal interviews with Haitian judges and lawyers, and foreign observers highly knowledgeable concerning the Haitian justice system. $5.50

Destin (French sloop-of-war) 223
Destouches, G. 314
Desvesin, Kébreau 487
Deutsches Verein 337
Devaux 101
Development Loan Fund (DLF) 587, 588, 630
Devil 778, 779
Dhesta, Princess Sophia 613
Dhormoys, Paul (Lambert) 202, 203
Diamant, General 252
Diambois, Félix 625
Diaspora 612, 664, 665, 702, 712, 738, 741, 746, 747, 755, 793
Dictator, U.S.S. 242
Diederich, Bernard 547, 572, 579, 599, 616, 634, 703
    Papa Doc 634
Diederich, Jean-Bernard 722
Diego, Don 14
Dillon Irish Regiment 63
Dimanche, André 525
'Dinosaurs' 664, 667, 672, 683, 696
Diocletian, Emperor 787
DLF (Development Loan Fund) 587, 588, 630
Dollar Diplomacy 335
Dollot, Georges 26
Domingue, Michel 227-230, 236, 238, 243-248, 279, 790
Dominican Armed Forces 491, 499, 500, 598, 632
Dominican auxiliaries 342
Dominican border 289, 386, 497, 498, 693, 724, 741, 743, 744, 752
Dominican chancery 598
Dominican consul 512
Dominican embassy 566, 567, 726
Dominican exiles 498
Dominican Foreign Ministry 501
Dominican indemnity for the Haitian massacre 500, 501
Dominican legation 379
Dominican military 600
Dominican Policía Nacional 499
Dominican rebels 359
Dominican Republic - see also Santo Domingo and Ciudad Santo Domingo 3, 178, 182, 193, 212, 213, 216, 225, 233, 234, 241-243, 258, 289, 338, 339, 343, 344, 353, 357-362, 412, 413, 491, 497, 498, 500, 501, 505, 526, 532, 549, 568, 574, 579, 595-597, 603, 604, 609, 627, 631, 634, 660, 662, 670, 741, 744, 752, 758, 775
Dominicans 372, 386, 595, 596, 598, 604, 744, 752, 775
Dominique, "Phito" 540, 567, 568, 569
Dominique, Max 556, 606, 616, 617, 639, 640, 643, 644, 647, 657, 670-672, 703
Dominiques 617, 649
Dondon 29, 36, 37, 43, 45, 58, 62, 66, 86, 91, 116, 185, 227, 249, 414, 651

Dorcé, Cecilio 726
Dorélien, Père Albert 584, 608
Dorsainvil, Dr. J. C. 2, 184, 220, 257, 325, 420, 496, 779
Manuel d'Histoire d'Haïti 496
Dorsinville, Roger 563
Doublette, Antonio 554
Douglas, Paul H. 388, 454
Douglass, Frederick 249, 292, 293, 296-298, 300, 326
Douyon 374
Douyon, Auguste (Ti Pouche) 681, 694
Dracula 786
Drake, Francis 14
Dravermann 161
Drew, Gerald A. 1, 487, 555, 556, 571, 586, 628, 631
Drouin, Louis 559, 607
Drouins 606
Du Bois, W. E. B. 551
Duarte, Juan Pablo 178, 202
Dubois, Normil 227
Dubuisson, Paul 32
Duchatellier, General 334
Dufay 57
Duffaut, Préfet 525
Maîtresse Erzulie 525
Dufour, Jean-Rafaël 738, 740, 742
Dufrene, Louis 195, 200
Dugua, General 101
Duguay-Trouin (French cruiser) 321
Dumas, Thomas Alexandre iv, 29, 606
Dumesle-Hérard 170, 171
Dumont, Colonel 551
Dumortier, Clément 438
Dundas, Scot Henry 74, 76, 77
Dunham, Katherine 518, 519, 522, 553, 783
Duperval, Jean-Claude 758-760
Duperval, Richelieu 256, 260
Dupetit-Thouars, Aubert 164
Dupont, Officer 84, 115
Dupuche, Officer 115
Dupuy, Chevalier Alexis 140, 153, 233, 234
Dupuy-Roland plot 526, 528
Duquesne, Admiral 199, 600
Durand, Oswald 305
Durocher-Bertin, Mireille 761, 762
Durosier, Guy 625
Dutch (see also Flemish) 15-18, 248, 324, 344, 370, 551, 579
Duty, see Boukman Duty
Duvalier, Duval 628, 703
Duvalier, François ix, 4, 7, 9, 116, 236, 389, 483, 496, 497, 515, 528, 538, 539, 541-543, 546-549, 553-558, 560-643, 645-650, 652, 653, 655, 656, 658, 668, 669, 671, 672, 674-676,

678, 679, 694, 695, 698, 699, 701-703, 706, 707, 709, 715, 716, 721, 722, 726, 736, 738, 744, 745, 763, 764, 771, 792
Duvalier, Jean-Claude (see also 'Dinosaurs') 554, 560, 562, 597, 616, 623-625, 629, 636-644, 646-656, 658, 660, 661, 663-668, 670-676, 679, 681-684, 688-704, 709, 714-716, 723, 724, 726, 732, 734, 742, 792, 793
Duvalier-Bennett marriage 674-676, 689, 692, 700-702, 726, 734
Jean-Claudism 659, 668, 690
Jean-Claudists 658, 666
Jean-Claudist memorabilia 658
Duvalier, Marie-Denise 562, 616, 624, 638, 639, 643, 644, 657, 670-672, 703
Duvalier, Michèle (Michèle Bennett) 674-676, 679, 681, 682, 684, 686, 688, 689, 691, 692, 697-702, 704, 716, 792
Duvalier, Nicolas-François-Jean-Claude 686, 688, 689
Duvalier, Nicole 562, 616, 638, 639, 647, 651, 653, 657
Duvalier, Simone 562, 597, 636, 638, 672
Duvalier, Simone Ovide Faine 483, 562, 616, 614, 624, 638, 640, 641, 643, 644, 646, 647, 655, 657, 661, 664, 673-676, 679, 684, 686, 702, 706, 711
Duvalier coup 695-703, 713, 714
Duvalier fall 742
Duvalier family mausoleum 626, 640, 703
Duvalier legacy 702
Duvalier regime ix, 695, 703, 712, 716, 723, 736
Duvalier III 729
Duvalierism (see also Jean-Claudism) 637, 643, 653, 655, 660, 661, 666, 668, 691, 692, 694, 702, 721
Duvalierists (see also Jean-Claudists) 4, 539, 540, 547, 565, 569, 578, 588, 589, 598, 599, 601, 607, 608, 611, 623, 627, 629, 638, 643, 645, 647, 650, 657, 666, 670, 673-675, 679, 689, 697, 700, 709, 712, 715, 716, 718, 721, 723, 726, 727, 732, 733, 738, 740, 745, 751, 760, 764, 793
Anti-Duvalierists 619, 631
Duvalierist Revolution 638
Duvaliers 657, 668, 677, 678, 686, 699, 700-703, 705, 706, 709, 711, 713, 716, 726, 759
Duvalierville (see also Cabaret) 553, 578, 579, 588, 615
Duveyrier, Adj. 113
Duvigneaud, Frédéric 494, 502, 505, 515, 569
Duvivier, Ulrick 372
Dyab 775
E. C. Irwin, filibusterer 281
Eagle, U.S.S. 376, 399
Earthquakes 32, 169, 170, 274
East Germany 629
Eastern Airlines 708
Ebro 67
Eckermann, Fregaten-Kapitän 309, 310
Eclaireurs (Scouts) 146
Ecole Polytechnique 259

Ecuador 549, 597, 598
Edeline, Claude 605
Eder, Richard 611, 613, 632
Edwards, Bryan 44, 47, 64, 68, 76, 87, 175
Edwards, R. F. S. 444, 450, 451, 456, 458
Effort, L' 320
Efron, Edith 523, 552, 553
Egypt 476
Eider, R. M. S. (see *La Patrie*) 269
Eighty-Second airborne (82) 753, 754
Eisenhower, carrier 754
Eisenhower, Dwight D. 536, 704
Eisenhowers 537
Eitel Freidrich, S.S. 387
El Morro 116
El Presidente (Dominican ship) 326
El Progresso, Mexico 375
El Rancho 552, 704
El Salvador 598
Elba 92, 93
Electricité d'Haïti (EDH) 657
Elias Piña 522, 553, 598
Elie 374
Elie, Emile 417, 476, 477
Elie, Frédéric 294, 296, 297, 326
Elie-Dubois, François 207
Elko, Stephen 650, 665
Elliott, Edgar 551
Elliott, Jonathan 193
Elysée Palace 273
Embargo 15, 81, 148, 429, 645, 739, 741-743, 746-748, 750, 752, 793
Emerson, Ralph Waldo 11
ENAOL (cooking oil monopoly) 713
Engaño, the 86
Ennery 66, 102, 217, 342, 354, 360, 386, 388, 412
Enriquez, Padre Juan Marimon 149
Enterprise, U.S.S. 296
Episcopacy 697, 710, 793
Episcopal Church 633
Erzulie/Ezili 194, 770
Escambray Mountains 575
Esmangart, Sieur 161, 162
Esnambuc, Sieur d' 15
Espérance, L' (corvette) 67
Estaing, Comte d' 34, 35, 112
Estère 652
Estère, steamer 221, 288, 652
Estimé, Dumarsais 488, 515, 517-522, 526, 528-535, 542, 547, 548, 552-554, 562, 563, 565, 566, 576, 577, 583, 586, 604, 608, 609, 619, 670, 781, 792
Estimé, Mme 553

Estimé, Rameau 617
Estiméists 532, 565, 577, 582
Eswald, Robert 471
Ethelburga (English syndicate) 341
Ethiopia 329, 613, 779
Etienne, Charles-Oscar 376-379, 383, 389, 398
Etincelles 513
Eugène, Grégoire 667, 677, 679, 690, 692, 723
Evans, F. E. 466
Evil Eye 781, 784
Experiment, U.S.S. 82
Ezekiel 776
Ezili 194, 770
Ezili-Fréda-Dahomey 770
Ezili-Je-Wouj 770, 771, 784, 785
Fabre Geffrard & Cie. 215
Fad'H (Forces Armées d'Haïti - see also Haitian Army) 570, 580, 581, 584, 589, 596, 604-606, 616, 619, 629, 631, 632, 707, 737, 738, 740, 746, 751, 753, 756, 760, 761, 792
Fad'H Tactical Batallion 606
Fagalde 197, 203
Farah, Douglas ix
Fardin, Dieudonné 692
Fareau, André 545
Farmer, Paul Edward 460, 685, 703
Farnham, Roger L. 324, 328, 341, 348, 350, 358, 365, 371, 384-386, 388, 454
Fatal, Dr. 154
Fathers of the Holy Spirit 633, 634
Fatras Bâton - see Louverture, Toussaint
Faubert, Pétion 217, 229, 236
Faubert, Pierre 211
Fauntroy, Walter 728
Faustin I, Emperor - see Soulouque, Faustin
Fayet, de 29, 30
Feast of St. Anne 574
Fédération des Chauffeurs-Guides 528, 538, 643
Fédération des Travailleurs Haïtiens (FTH) 528
Félix, curé 129
Fennell, Thomas A. 511
Ferdinand, King 14, 26, 55, 788
Ferdinand VII 154, 158, 164
Férère, Murville 315
Fermage 73, 88, 89, 140, 167
Fermathe 705
Férou, Laurent 34, 108, 111, 119, 124, 130, 131
Ferrand 127, 128, 154, 160, 193, 202
Ferrier 133
Ferrofino, Msg. Giovanni 584, 610
Ferry, Jules 281
Féry, Honoré 177, 181, 190, 207
Fête de Agriculture 246

Fête des Aïeux 588
Fête du Drapeau (Flag Day) 544
Feu nan caille-la (song) 595
Feuillé, Jean-Hubert 762
Figaro, Le 725
Figaro, Morille 564
Fignolé, Mme 546
Fignolé, Pierre Eustache Daniel 515, 517-519, 528-530, 533, 534, 538, 539, 541-543, 545-548, 552, 554, 573, 712, 792
Fignolists 517, 518, 529, 544, 545, 547, 565, 631
Filibusterer 16, 19-22, 28, 35
  American 229, 231, 280
  Dominican 224
Fillettes Lalo 764
Firmin, Anna 307
Firmin, Anténor 198, 225, 236, 238, 243, 245, 250, 259, 262, 279, 291-293, 296-299, 301, 304, 305, 307-310, 317-319, 322, 326, 329, 330, 342, 344, 352, 372, 387, 510, 634, 791
Fish, Hamilton 244, 279
Fitzwater (U.S. press secretary) 741
Flag Day (Fête du Drapeau) 544
Flambert, Maurice 567-569, 571, 572
Flaville, Joseph 91
Flemish (see also Dutch) 14, 15
Flesch, M. E. 283, 300, 326, 327, 468
Fletcher 466, 467
Fleur-de-Lys 17
Flon, Catherine 109
Flood, Daniel (Dapper Dan) 650, 665
Flora (tropical storm) 604, 611, 656
Florida 731, 762
Florida Keys 567, 618
Flushing 97
FNCD (Front National pour le Changement et la Démocratie) 732, 736, 761
Foggy Bottom (U.S. State Department) 520, 587, 589, 601, 642, 645, 696, 718, 726
Foisset, Père 523
Folies Bergère 302, 402
Folklorique 582
Folkloristes 542
Fombrun, Marcel 471, 514, 515
Fondateurs statues 535
Fond des Nègres 83
Fond Mombin 483
Fond Parisien 39
Fons 769
Fontamara 619
Fontanges, vicomte de 34, 161, 162
Foote, Sir Hugh 533
Forbes Commission 459, 465-469, 472
Forbes, General 70

Forbes, W. Cameron 465-467, 475, 485
Forces Armées d'Haïti - see Fad'H
Ford, Commodore 75
Ford, John 63
Foreign bases - see Môle St. Nicolas
Forêt des Pins 511, 604
Fort Bauteau 240
Fort Belair 219
Fort Bergerac 200
Fort Berthol 413
Fort Biassou 227
Fort Bizoton (see also Bizoton) 50, 66, 67, 75, 99, 112, 228, 236
Fort Bragg 753
Fort Bréda 112
Fort Caca 649
Fort Cachiman 182, 183
Fort Capois 413, 435, 436, 480
Fort Dauphin (see also Fort Liberté) 26, 43, 52, 62
Fort-de-France 198
Fort de Joux 110, 112, 137
Fort Dimanche 99, 512, 540, 547, 550, 557, 566, 584, 585, 595-597, 602, 605, 606, 616, 617, 619, 620, 632, 648, 650, 653, 659, 662, 663, 666, 707, 712, 713, 719, 736, 737, 760, 792
Fort Dimanche massacre 712, 713, 719
Fort Dipitié 413
Fort Edouard 252
Fort Garit 79
Fort Grand 82
Fort Ilet 30, 171, 232
Fort, John Franklin 372
Fort La Pointe 230
Fort La Source 181
Fort Lacroix 232
Fort Lamarre 364
Fort Lauderdale Sun 762
Fort Lerebours 192
Fort Liberté (see also Fort Dauphin) 62, 64, 67, 71, 72, 91, 92, 98, 106, 107, 111, 142, 169, 262, 263, 343, 354, 374, 388, 413, 419, 434, 453, 480, 493, 498, 532, 548, 603, 670
Fort National 66, 134, 144, 176, 189, 252, 253, 285, 304, 342, 344, 361, 370, 384, 390, 474, 489, 508, 514, 530, 531, 547, 549, 564, 566, 625, 626
Fort Picolet 99, 112, 161, 162, 219, 368
Fort Rivière 414, 428, 791
Fort Selon 413
Fort St. Claire 451
Fort St. Georges 619
Fort St. Michel 219
Fort Sumter 212
Fort Télémaque 230
Fortescue, Sir John 76, 93

Fosses, Castonnet de 563
Foucard, Luc Albert 616
Foucards 616
Fouchard, Callisthène 273, 274, 276, 303, 307, 322
Fouché 137
Fouché, Dr. 412
Fouché, maître Luc 530, 548
Fourcand, Dr. Jacques 564, 573, 598, 599, 601, 628
France Telecom 716
Franche-Comté 110
Francisque, Edouard 641, 645, 681
Franck, Harry 458
Franco-German consortium 338, 339
Franco-Prussian War 243
François, Daniel 539
François Duvalier jet airport 646, 651, 688, 704, 708
François-Jean 51-53, 56, 62, 65, 66, 68, 72
François, Jean-Edmond 435, 436
François, Michel ("Sweet Mickey") 739, 740, 751, 753, 758
Françoisist 666
Frankfurter, Felix 445
Franklin, James 158, 166, 169, 184
Franquesnay, de 20, 21
FRAPH (Front for Advancement and Progress of Haiti) 749, 750, 758, 760, 794
Freeman, Dr. George F. 461-465, 469, 485, 510, 511
Frelinghuysen, Fredrick T. 272, 273
French Chamber of Commerce 494
French Communist Party 618
French Embassy 791
French Envoys - see Batie (Déjean de la), Dufour (Jean-Rafaël), Flesch (M. E.), Girard (Pierre), Meyer, Pichon (Louis), Raybaud, Sesmaisons (comte de), Vorges (comte de), Wiett (Ferdinand)
French, Howard ix, 735, 750
French West India Company 17, 18
Frères 111, 246, 277, 321, 738
    Haitian Military Academy 111, 738
Freya, S. M. S. 270
Frontier controversy 386, 497, 498
Fuentes-Rivera, Temistocles 564, 565
Fuertes, Henry (Henri d'Anton) 574, 575
Fuller, Paul Jr. 372, 373, 383, 407
Furniss, Dr. Henry Watson 306, 314-316, 318, 319, 322-325, 329, 330, 336, 338-340, 342, 343, 345-348, 350, 351, 353, 385, 387, 398, 451, 622
Gabaret, Admiral 18
Gabart 102, 111, 113, 126, 127
Gaillard, Roger ix, 7, 439
Gaither, General 556
Galatea, H.M.S. 219
Galatea, U.S.S. 221

Galbaud, César 55, 56
Galbaud, Thomas-François 54-57, 308
Galena, U.S.S. 284, 287
Gallatin, Albert 147
Gallette, Mme 319
Gallieni 23
Gallifet, chevalier Donon de 36
Gallifet plantation 44
Galveston, U.S.S. 465
Gamier, Dr. Apollo 144
Gamier, Gabriel 604
Ganthier 324, 550
Gantry, Elmer 707
GAO Study (General Accounting Office) 683
García, Don Joaquín 86
Garcia, Marc 662, 678
Garde-Côtes 35, 509, 546, 597, 620, 621, 635
Garde Nationale 280
Garde Présidentielle 348, 352, 386, 490, 491, 502, 507, 514, 517, 531, 572, 580, 585, 598, 603, 612, 616, 625, 628, 629, 634, 642, 657, 695, 726, 730
Garde Républicaine 201
Gardère, Paul 380
Gardner, W. J. 36
Garoute, Hamilton 523
Garrido, E. V. 268, 291
Garrison 417
Gaspard, Augustin 124, 138
Gaulle, Charles de 562
Gauthier, Louis-Alexis 297
Gauvain 55
Gayot 719
Gazelle, S.M.S. 243
Gazette de St. Domingue 30
Gazette du Peuple 238
Gede 664, 686, 698, 770, 771, 775, 780, 782, 783
Gede Bon Pousyè Lakwa 770
Gede Nibo 782
Gede-ti-Pete 770
Gede ti Pis nan Dlo 770
Gédéon, Antoine 132, 145
Geffrard, Fabre 174, 179, 180, 194, 199-201, 203-209, 211-224, 226, 230, 233-235, 237, 241, 249, 257, 263, 278, 280, 417, 429, 554, 790
Geffrard, Marché 266
Geffrard, Nicolas 84, 108, 109, 119, 122, 126, 128-131, 179
General Accounting Office study 683
General Cleirmil/Jeneral Klèmèy 770
General de la plas/Jeneral Laplas 774
General Greene, frigate 82, 93
General Mounantiou/Jeneral Moun nan Twou 772, 773
Geneva 614

Genoese 14
George III 63, 139
George V 434
Georges, Père Jean-Baptiste 563, 604, 618, 627, 630
Gérin, Etienne-Elie 114, 119, 131-135, 144
German consulate 343, 345, 360
German Nazis 496
German Society 337
Germany, Germans (see also Hitler, Adolf) 92, 243, 252, 304, 305, 327, 335, 336-338, 344, 494, 508, 609, 628, 629, 792
Gersey 55
Ghana 535, 612, 631, 787
Gherardi, Bancroft 290-293, 295-299, 326, 327, 268, 602
Giboze, Capt. 280
Giboziens 280
Gibraltar 68
Gibraltar Strait 272
Gingembre 115
Gingras, Jean-Pierre 514, 548
Giniger, Henry 615, 616
Girard, Alice 380, 389
Girard, Pierre 374, 404, 411, 423, 476
Giraud 71, 72
Gish, Lillian 713
Goâves, The 53, 78, 82, 264, 270, 311, 464, 698, 727
Goblet 325
Gold Coast 24
Gold, Herbert ix, x, 645, 671, 703, 750
Best Nightmare on Earth ix
Goman 105, 108, 136, 137, 145-147, 151, 183, 216, 270, 546, 575, 605
Gomez, Ferrando 512
Gonaïves 64, 66, 70, 72, 75, 77, 79, 84, 91, 92, 101, 103, 119, 120, 123, 140, 142, 143, 161, 200, 207, 215, 221, 224, 227, 231, 232, 240, 249, 253, 254, 256, 259, 262, 270, 274, 276, 283, 284, 286-289, 292, 302, 308, 309, 313, 314, 317, 318, 332, 342, 344, 354, 356, 360, 367, 369, 379, 386, 407, 411, 412, 430, 434, 445, 451, 463, 489, 508, 531, 534, 539, 543, 544, 584, 595, 610, 611, 620, 631, 653, 664, 691, 692, 696, 697, 699, 714, 721, 727, 763, 789, 791, 793
Prince des Gonaïves - see Vernet
Gonzalez, Père Jean de Dieu 154
Gordon (tropical storm) 759, 763
Gordon, George 493
Gore, Al 762, 794
Goulet, Gérard 610
Gourgue, Gérard 667, 708-710, 712, 721, 723
Gousse, Pierre 661
Goutier 288, 294, 385
Gouverneurs de la Rosée (see *Masters of the Dew*) 523
Gouvernments éphémères 541
Governors Island Accord 747, 748, 750, 757, 794

N° 12 - Mari Dyevela Seza. **Refòm nan Lajistis / Judicial Reform.** 1996. Pp. iv-18. A down-to-earth look at the practical problems involved in the judicial system of today's Haiti, by a Port-au-Prince journalist and jurist. In the original Haitian-language text, with an English-language translation by Series editor. $5.50

N° 13 - Jennie Marcelle Smith, **Family Planning Initiatives and Kalfounò Peasants: What's Going Wrong?** 1998. Pp. iv-27. Practical problems involved in effective family planning, as seen by a Haitian-speaking US anthropologist living for three years in a remote community. $4.00

N° 14 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: 29 sept. 1991 - 14 oct. 1994**. 1998. Pp. xviii-245. Official report of the Haitian Truth Commission on the crimes committed during the *de facto* period. Introduction in English, text in French. $15.50

N° 15 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: Annexes I et II**. 1998. Pp. x-142. Annex I: Official documents concerning the Commission's work, including a request for the FRAPH papers as well as the detailed questionnaire used in interviewing victims. Annex II: Statistics from the Port-au-Prince morgue 1985-95, and those of the Commission recording by month and place crimes inflicted upon the Haitian people 1991-94. Introduction in English, text in French. $10.00

N° 16 - Victor-Emmanuel Holly, **La Grammaire Haïtienne**. 1998. Pp. vi-62. The first thoroughgoing grammar ever published of the Haitian language (1931). Today mainly of historical interest. Introduction in English, text in French. $6.25

N° 17 - Frédéric Doret, **Les Premiers Pas dans la Grammaire**. 1998. Pp. vii-75. A grammar in Haitian (etymological orthography) and in French contrasting the two languages, with pioneering insights concerning the former (1925). Introduction in English. $6.50

N° 18 - Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, **The Rural Police.** 1998. Pp. v-33. Edition and translation by Max Blanchet of **Dosye Chèf Seksyon: Chèf Seksyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine** (see Occasional Paper N° 10). Introduction and text in English. $5.00

N° 19 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: Annexe III**. 1998. Pp. x-436. Official list of names of 8,650 victims of the *de facto* regime, 29 September 1991 - 14 October 1994. Includes affiliations of victims and of perpetrators, and types of offenses. Introduction in English, listings in French. $26.00

N° 20 - Bryant C. Freeman, compiler, **Eighty-Eight Historical and Present-Day Maps of Saint-Domingue/Haiti, its Sites, Towns, and Islands.** 1999. Pp. x-88. Average size: 9" x 7". Dating from 1492 to 1994. Eight sections: two general maps of the Caribbean, three of Hispaniola, three of Saint-Domingue, twenty-three of Haiti, eleven of regions, fourteen of Port-au-Prince, twenty-three of other towns and sites, nine of islands belonging to Haiti. Introduction in English, maps marked in French, Haitian, or English. $7.50

N° 21 - Michelle Etnire, **Detailed Index to Heinl, Heinl and Heinl:** ***Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1995***. 1999. Pp. vi-80. Key to the most extensive general history of Haiti in any language. $7.00

Available through:

Mount Oread Bookshop
University of Kansas
Lawrence, Kansas 66045
Tel.: (785) 864-4431

Govi 773, 775, 783
Gracia, François 299
Graff, de 22
Graff, Marie-Anne de 36
Gran Colombia 158, 160
Gran Enfant Jésus/Gran Anfan Jezi 781
Gran Erzulie/Gran Ezili 770
Grand Alliance 21
Grand'Anse 50, 53, 54, 61, 63, 75, 76, 80, 105, 108, 124, 136, 137, 145-147, 151, 179, 180, 265, 493, 496, 547
Grand-Doko 146, 147
Grand-Goâve 79, 82, 108, 144, 521, 543
Grand-Gosier 346
Grand Quartier Général 572
Grand' Rue (Boulevard Jean-Jacques Dessalines, Port-au-Prince) 216, 225, 232, 244, 248, 266, 267, 278, 320, 389, 503, 513, 516, 517, 550, 566, 577, 606, 607
Grand Séminaire 610
Grande Rivière du Nord 39, 44, 45, 72, 88, 105, 116, 181, 183, 227, 262, 289, 303, 357, 358, 386, 413, 414, 434-437, 480, 713
Grande Saline 773
Grande Salle 622
Grant, Ulysses S. 241, 242
Grant Administration 279
Granville, Lord 155
Graser, Dr. Bernhardt 252
Gray, William 752, 753, 755, 794
Greece 150
Green, Benjamin 194, 197
Greene, Graham 452, 534, 572, 578, 594, 600, 619, 627, 629, 651, 703
The Comedians 534, 572, 627, 713
Grégoire, Abbé 38, 210, 226, 255
Gregory XVI, pope 209
Grenada 88, 659
Gresseau, Désormes 261, 264
Grévy, Jules 273
Grey, Lord 379, 381
GRID (Gay-Related Immune Deficiency Syndrome) 685
Grienenberger, Père Etienne 582, 583
Griots 496, 497, 542, 549, 562-564
Gros, notary 45, 46
Gros Bleu/Gwo Ble 771
Gros Bon Ange/Gwo Bon Anj 625, 779
Gros Morne x, 66, 79
Gross 414
Gross, Christian 457
Gruening, Ernest 444, 445, 485, 549
Grummon, Stuart 470, 471
Guadeloupe 34, 67, 84, 104, 107, 535

Guantánamo Bay, Cuba 370, 382, 383, 389, 397, 465, 487, 551, 621, 628, 649, 665, 742, 743
Guatemala 346, 464, 500, 634, 688
Guédé/Gede 664, 686, 698, 770, 771, 775, 780, 782, 783
Guédé-Bon-Poussière-de-la-Croix/Gede Bon Pousyè Lakwa 770
Guédé Nibo/Gede Nibo 782
Guédé-ti-Pété/Gede-ti-Pete 770
Guédé-ti-Puce-nan-dlo/Gede ti Pis nan Dlo
Guerre des *Cacos* 229, 289, 790
Guerre du Môle 136, 170
Guerrier, Philippe 151, 176, 177, 179, 180, 181, 183, 187, 190, 209, 210, 790
Guilbaud, Tertullien 345, 349
Guilbauds 606
Guillaume, Vilbrun - see Sam, Vilbrun Guillaume
Guillermin, Gilbert 562, 563
Guilloux, Msgr. Jean-Marie 211, 241, 245, 249, 254-256, 261
Guinea 2, 14, 26, 35, 96, 612, 622, 625, 707, 766, 768, 770, 787
Guineans 24
Guizot 202
Gulf of Gonaïves 309, 447, 598, 602, 697
Gulf of La Gonâve 64, 270, 665, 754
Gustav Keital & Co. 337
Guyon, Jeanne-Marie 202
Guyons (Secret Sects) 186, 202, 209
Gwo Bon Anj 779
Gwo Ble 771
Habitation Beaumont 146
Habitation Bréda 203
Habitation Chabaud 41
Habitation Cormiers 88
Habitation Desrivaux 53
Habitation Desrue 318
Habitation Diègue 48
Habitation Drouillard 207, 234
Habitation Frère 111
Habitation Gallifet 44
Habitation Georges 103
Habitation La Gossette 41
Habitation Laborde 137, 166
Habitation Lafond 181, 182
Habitation Latour 43
Habitation Leclerc 651
Habitation (Le) Normand de Mézy 26, 41
Habitation Portelance 70
Habitation Praslin 170
Habitation Sibert 134, 370
Habitation St. Michel 51
Hague Court 542
Hailie Selassie, Emperor 613, 652
Haiti: The Politics of Squalor [Heinls misquote title - given correctly here] 6, 281, 628

Haïti Air 678
Haïti-Démocratique 534
Haïti Miroir 567
Haïti Observateur 9, 606, 631, 682, 734
Haiti-Santo Domingo Independence Society 445, 447
Haïti Trans Air 725
Haitian-American Meat and Provision Company - see HAMPCO
Haitian-American Sugar Company - see HASCO
Haitian Army (see also Fad'H) 646, 706, 708-710, 719-727, 731, 733-735, 737, 738, 740, 745, 746, 748, 751-754, 756-758, 760, 761
Haitian Centennial 791
Haitian Christian Democratic Party 667
Haitian Coast Guard (see Garde-Côtes) 35
Haitian Communist Party 496, 497, 528
Haitian Creole 5, 8, 9, 36, 122, 497, 724, 753, 756
Haitian Customs Houses 791
Haitian Embassy (Washington) 739
Haitian Envoys Abroad - see Casimir (Jean), Charles (Joseph D.), Delorme (Démesvar), Janvier (Louis-Joseph), Laforestrie (Etienne-Charles), Léger (Georges), Léger (Jacques-Nicolas), Lescot (Elie), Longchamps (Fritz), Ménos (Solon), Price (Hannibal)
Haitian flag 789
Haitian Military Academy (see Frères) 111
Haitian Naval Academy 234
Haitian Navy (*Marine Haïtienne*) 229, 635, 790
Haitian Newspapers - see *Action, Action Sociale, Annales Capoises, Anti-Syrien, Bon Nouvèl, Bon Sens, Câble, Combat, Combattant, Constitutionnel, Courrier Haïtien, Effort, Gazette de St. Domingue, Gazette du Peuple, Haïti Démocratique, Haïti Miroir, Haïti Observateur, Impartial, Indépendance, Jour, Liberté, Manifeste, Matin, Moniteur Haïtien, Nation, Nouveau Monde, Nouvelliste, Oeil, Opinion Nationale, Patrie, Patriote, Petit Impartial, Petit Samedi Soir, Phalange, Plume, Réveil, Ruche, Souverain, Télégraphe, Temps, Vérité, Vérité su Tambu*
Haitian People, The 5
Haitian Pineapple Company 493
Haitian Red Cross 564, 719
Haitian Refugee Center 680
Haitian Subcommittee of the Alliance for Progress 633, 634
Hakim-Rimpel, Yvonne 566
Hall, Liet. 232, 233
Halsey, Admiral William F. 775
Hamilton, Alexander 81
Hamilton, George 651
HAMPCO (Haitian-American Meat and Provision Company) 609
Hancock, ship 389
Hanneken, Herman ("Hard Head") H. 435-437, 479, 480
Harding, Warren G. 442, 447, 458, 478
Hardy 98, 99, 101, 105, 115

Harlan County, U.S.S. 749, 794
Harlem, New York 536
Harrison, Benjamin 292, 295, 296, 297
Hartmann, Louis 305, 306
Harvey, William W. 173
HASCO (Haitian-American Sugar Company) 455, 483, 493, 515, 528, 531, 551, 578, 603, 643, 666, 672, 717
Hassal, Mary 103, 107
Hatfield, Jock 690
Hatteras 231
Haut-du-Cap 41, 56, 70, 99, 102, 103, 106, 112, 152, 375, 412
Havana, Cuba 114, 116, 160, 486, 510, 573
Hawaii 433
Hay, John 315
Haye, Abbé de la 58
Haytian Republic, S.S. 287, 288, 325
Hazard, Samuel 278
Hazel (tropical storm) 535, 536, 554, 677
Les Hazels 536
Hazeltine, Ross 359, 387
Hebdo Jeune Presse 662
Hébécourt, General d' 87
Hector 378
Hector, J. P. (Rebecca) 228, 236
Hédouville, Gabriel-Théodore-Joseph 74, 75, 77-79, 83, 87, 788
Heinl, Michael ix, x, 890
Heinl, Nancy Gordon ix, x, 8, 890
Heinl, Robert Debs iii, ix, 8, 459, 556, 571, 589, 592, 628, 890
Helms, Jessie 749
Hemo Caribbean 645, 647
Henin, General d' 111
Henriquez, Alphonse 519
Henry I, King (see Christophe, Henry) 138, 789
Henry V 194
Henry Hudson Hotel (New York City) 633
Hérard 378
Hérard, Marcel 534
Hérard-Dumesle 176, 177, 180
Héraux, Charles 276
Héraux, Dr. Edmond 323, 324, 386, 420-422, 427
Héraux, Georges 511
Hercules 84
Herne, Moreau Coco 122, 131
Herod, King 622
Héros, ship 103
Heureaux, Ulises 289, 293, 302, 325, 326
Heureuse, Marie-Claire 124, 139, 534
Heureuse Réunion (Cayes Masonic lodge) 137
Heureuse Réunion, frigate 138
Heurtelou, Daniel 523
Hibbert, Joseph 236
Hibbert, Lucien 493, 521, 528

Higginson, Stephen 81
Hilaire, Hannibal 370
Hilaire, Père Jean 584, 617
Hinche 182, 201, 227, 249, 329, 342, 343, 356, 357, 361, 374, 431-433, 440, 442, 451, 453, 463, 481, 502, 512, 548, 566, 581, 639
Hinduism 776
Ritual 776
Vedas 776
Histoire Diplomatique d'Haïti 193
Hitler, Adolf 500, 571, 572, 626
Hitler's Reich 494
Holland (see also Dutch) 551, 579
Hollister, Gideon H. 228, 230, 236, 294
Holly, Bishop James Theodore 207, 234, 241, 255, 275, 279, 633
Holly, Pierre 581
Holy Spirit 778
Holy Trinity Episcopal Cathedral 524-527
Honduras 335, 346, 549
Honorat, Jean-Jacques 740, 742, 745
Honorat, Lionel 596
Hooker, Colonel R. S. 439-441, 445, 480, 481
Hoover, Herbert 465, 467, 468, 485, 487
Hope, Sir James 235
Hôpital Albert Schweitzer (HAS) 533
Hôpital Général (General Hospital) 515, 543, 576, 659, 663, 682
Hornbeck 68
Hornet, S.S. 242, 243
Horoscope 631, 632
Hôtel de France (Port-au-Prince) 266
Hôtel El Rancho (Pétion-Ville) 552, 704
Hôtel Ibo Lele (Pétion-Ville) 552
Hôtel Montana (Pétion-Ville) 754
Hôtel Oloffson (Port-au-Prince) 452, 533-534, 613, 651, 719
Hôtel Roi Christophe (Cap Haitian) x, 757
Houmfort/ounfò 507, 511, 523, 524, 526, 707, 767, 770, 771, 773-776, 781, 787
Houngan/oungan 187, 196, 225, 524, 526, 562, 576, 604, 624-627, 631, 664, 698, 707, 767, 769, 770, 773-776, 779-784, 787
Houngenikonn/oungenikonn 775, 779
Hounsi/ounsi 773-776, 779-783
House Appropriations Committee 751
House Ethics Committee 665
Houston, U.S.S. 473, 487
Hudicourt, Max 496, 506, 515-517
Hudicourt, Pierre 444, 466, 467, 492, 516, 549
Hughes, Charles Evans 447, 448
Hughes, Langston 496
Hugo, Victor 201, 235, 523
Hugonin, Juste 133
Huguenots (see also Calvinists) 17
Human Rights League 666, 667, 709

Humbert 98, 99
Hungary 508
Hunt, H. T. C. 281
Hurbon, Laënnec 750
Hurricanes 32, 169, 247, 535, 536, 554, 604, 606, 611, 656, 669, 677, 678, 759, 763
Hurricane Allen 677, 678
Hurricane Cleo 606, 611
Hurricane Flora 604, 611, 656
Hurricane Gordon 759, 763
Hurricane Hazel 535, 536, 554, 677
Hurricane Inez 611
Huse, Harry 296
Huxley, Aldous 779
Huxley, Francis 766
Hyacinthe 52, 53, 62, 198
Hyppolite, Brother 469, 541, 544
Hyppolite, Dominique 1
Hyppolite, Hector 524
Ici la Renaissance 524
Hyppolite, Louis Mondestin Florvil 154, 249, 284, 286-303, 326, 327, 329, 388, 415, 419, 565, 597, 790
Députés militaires 302
'Protestant' army 287, 288
Hyppolite, Lozama 297
Iams 414
Iberia 2, 13
Ibo 769
Ibo, Jean-Pierre 225
Ibo Lele (hotel) 552
Ici la Renaissance 524
Idlinger 76, 87
Ile-à-Vache 17, 23, 155, 195
Ile-à-Vache, comte de/Voltaire Castor 195
Ile-de-France 104
Ile-de-Vert, Mme 775
Ilet du Prince (Fort Ilet) 30, 171, 232
Imbert, José-Maria 170, 175, 176, 178
IMF - see International Monetary Fund
Impartial, L' 330, 341
Imprimerie Natal 748
Inagua 221, 281
Inagua, Mathewton 263, 264
Incas 776
Indefatigable, H.M.S. 319
Indépendance, L' 567
Inez (tropical storm) 611
Inginac, Balthasar 123, 126, 135, 153, 154, 162, 164-166, 168, 170, 171, 175, 176, 184, 185, 210
INS (Immigration and Naturalization Service) detention camp (Krome) 680, 682
Inter-American Affairs 551

Inter-American Commission on Haitian Rights 617
Inter-American conference on Freedom of the press 662
Inter-American Development Bank 608, 609, 645, 646
Inter-American Geodetic Survey 533
Inter-American Institute of Cooperative Agriculture 681
International Airport xi, 348, 627, 708, 712, 753, 756, 758, 760
International Casino 565
International Children's Emergency Fund 552
International Commission of Jurists 614, 615
International Exposition of 1949-1950 522
International Monetary Fund (IMF) 522, 677, 713, 716, 760
International Postal Union 258
International Red Cross 535, 598
Interpol 678
Iran 676
Ireland 764
Irish 63
Iron Market (Marché de Fer, Marché Vallière) 301, 384, 529, 538, 539
Iroquois Reef 297
Irving Trust 717
Isaac 26
Isabella, Queen 13
Isabella II 212
Iscariot, Judas 525
Isham, Heywood 660
Islam 766
Israel 552, 684, 718
Italy 628, 684, 792
Italian government 565
Italians 324, 508
Ives, Kim 740
Ivory Coast/Côte d'Ivoire 787
Izméry, Antoine 730, 735, 744, 748
Izméry, Georges 744, 748
J.G. White Engineering company 504
Jablonowski, General 116
Jablonowski's Polish Legion 123
Jackson, Jesse 682
Jackson, Stonewall 66
Jacmel 23, 28, 29, 39, 49, 50, 52, 64, 67, 76, 78, 82, 85, 93, 101, 111, 149, 178, 207, 217, 228, 232, 236, 247, 250, 256, 259, 260, 262, 264-266, 270, 280, 286-288, 290, 301, 302, 306, 309, 314, 317, 318, 325, 326, 334, 346, 347, 350, 352, 354, 370, 407, 451, 463, 464, 471, 493, 508, 513, 515, 538, 541, 543, 561, 588, 596, 605, 611, 646, 668, 677, 698, 703, 759, 763
Le Cri de Jacmel 588
Jacmel's Masonic lodge 265
Jacmeliens 270, 290, 301
Jacobin 2, 608

Jacques, Gracia ("Gros Gra") 570, 581, 603, 604, 627, 629, 638, 657, 706
Jacques, Maxime 314
Jacques I, Emperor (see Dessalines, Jean-Jacques) 126, 789
Jacquézy 51
Jagger, Mick 719
Jahn, J. 774
Jamaica (see also Kingston) 15, 17, 22, 35, 36, 54, 61, 63, 74, 75, 77, 93, 129, 138, 148, 149, 161, 171, 173, 180, 200, 205, 208, 223, 235, 244, 248, 249, 251, 252, 263, 270, 281, 307, 320, 322, 375, 450, 476, 533, 535, 536, 553, 554, 629, 700, 789
Jamaica Packet, R.M.S. 218
Jamaican 629
James, Cromwell 629
James, Cyril Lionel Robert 28
James, E. O. 776
Jan, Msgr. Jean-Marie 611
Janvier, Dr. Louis-Joseph 317
Janvier, Solomon 438
Japan 434, 508-510, 550, 792
Japanese government 724
Jason, H.M.S. 230, 382, 399-401
Jean, Alfred 267, 268, 272
Jean, Thomas 132
Jeannot 41, 44, 45, 58
Jean-Claude (*général de place*) 152
Jean-Claude/duc des Cayes (*piquet* chief) 195
Jean-Claudisme 659, 668, 690
Jean-Claudists 658, 666
Jean-Claudist memorabilia 658
Jean-Gilles, Turenne 289
Jean-Jumeau 288, 290, 302, 308, 309, 317, 318, 334
Jean-Juste, Gérard 680
Jeannis, Mérisier 265, 266, 286, 288, 302, 306, 317, 318, 328, 330, 334
Jean-Paul II, pope 686, 688, 725
Jean-Rabel 12, 64, 67, 80, 142, 548, 719, 793
Jean-Rabel massacre 719, 726, 754
Jeanty, Aurelien 663
Jeanty, Occide 312, 333, 463
Jefferson, Thomas 93, 95, 115, 148
Jeneral Klèmèy 770
Jeneral Laplas 774
Jeneral Moun Nan Twou 772, 773
Jennings, Peter 754
Jérémie 29, 30, 32, 33, 50, 61, 63, 68, 74, 76, 111, 122-124, 145-147, 171, 176, 179, 191, 207, 216, 221, 230, 236, 246, 252, 256, 259, 265, 266, 270, 275, 283, 306, 314, 330, 342, 344, 347, 350, 354, 407, 451, 508, 514, 535, 543, 544, 548, 575, 605, 606, 682, 684, 697, 718, 719, 730, 735, 743, 792
Jérémie Vespers (massacre) 792

Jérémie, Cadet 431
Jérémie, Joseph 308, 323, 324, 336, 343
Jérémiens 606
Jesuits 36, 610
Jesus Christ 787
Jeune Haïti 559, 605, 606, 792
Jeune Presse 663, 664
Jimaní 522, 528, 598
Jimenez, Manuel 193
Joachim, Noël 152, 153
John-Paul II, pope 686, 688, 725
Johnson, James Weldon 442, 445, 447, 458
Johnson, Lyndon 608, 609, 633
Johnston, Sir Harry H. 349
Jolibois fils, Joseph 444, 445, 456, 471, 481, 486, 496
Jolicoeur, Aubelin 651, 692, 713
Joly, Ulrick 629
Jonassaint, Emile 752, 753, 755
Jones, William 660, 666
Joseph, Dr. Aurèle A. 563
Joseph, Frère 186, 196, 197
Joseph, Jasmin 525, 526
Joseph, Raymond Alcide 617, 618
Joseph, Ulrick 612
Josephette 414
Jour, Le 545
Jourdan, Réginal 606
Judaism 766
Judas Iscariot 525
Juliana, Queen 551
Julmé, Jean 617
Jumeau - see Jean-Jumeau
Jumelle, Charles 566, 567, 572
Jumelle, Clément 538, 539, 541-543, 547, 548, 554, 566, 567, 572, 573, 627, 628, 748
Jumelle, Ducasse 566, 567, 572
Junta of 1991-1994 739-745, 748-752, 754, 755, 761, 793, 794
Jupiter, ship 56
Jura 110
Jusserand, Jules 336, 396
Justin, Joseph 335, 372, 388, 408, 460, 461
Kaiser Wilhelm II 310
Karlruhe, S.M.S. 388
Karthala, Editions ix
Katje 774
Kay mistè 775, 782, 783
Kearsarge, U.S.S. 292, 296
Kebinda 28
Kébreau, Antonio 542, 546-548, 554, 564-567, 570, 628
Kellet 208
Kelly, Michael 755, 756

Kennedy, John F. 588, 590-593, 602, 608, 609, 629, 631, 633, 641, 656
Alliance For Progress 588, 590
Kennedy, Joseph P. 752
Kennedy, Paul 566
Kennedy, Teddy 633
Kenscoff 632
Kerguelen, cruiser 291, 292
Kerverseau, General 72, 73, 98, 115
Khrushchev, Nikita S. 592
Kihss, Peter 548
Killick, Hammerton 291, 307-310, 328, 329, 332
King Herod 622
King, Martin Luther Jr. 759
King, Rufus 96
King, William 368, 481
Kingston, Jamaica (see also Jamaica) 175, 180, 185, 201, 235, 247, 254, 258, 264, 265, 277, 279, 281, 283, 230, 330, 344, 358, 432, 498, 541
Refugees 260
Kinshasa 612
Kipling, Rudyard 458
Kita-démembré 785
Klein and Saks (consulting firm) 587
Kleren 775, 779
KLM (airline) 600
Knox, Clinton 622, 641, 642, 644, 648, 660
Knox, Philander C. 335, 340, 346, 347, 387
Kochon gri 785
Kohan, R.M. 360, 361, 378-381, 384, 404
KONAKOM 716, 718, 736, 763
Kongo 24, 612, 769, 772, 787
Konnesans 774, 785
Korean War 534
Kouzen Azaka 771, 778, 781
Krich 775
Krome detention center (Florida) 680, 682
Kubic, Milan 614
Kuomintang Chinese Nationalist 729
Kuwait City 756
Kwi 773
Kyona Beach 567
La Boule 531, 552, 573, 629
La Coupe (today Pétion-Ville) 233, 249
La Couronne, Brasserie 491
La Couronne, inn 139
La Fayette, marquis de 38
La Ferrière, Citadel 118, 128, 136, 140, 142, 151, 153-155, 535, 675
La Flore, frigate 161, 162
La Fossette (Cap Haitian) 79, 124, 274, 359, 619

Occasional Paper N° 21 June 1999

DETAILED INDEX TO *STORY OF THE HAITIAN PEOPLE, 1492-1995*

This is the twenty-first in a series of documents intended to facilitate the study of the history, language and culture of Haiti, through the University of Kansas Institute of Haitian Studies. Many would agree that the most comprehensive general history of Haiti in any language is *Written in Blood: The Story of the Haitian People.* It was first published in 1978 by Robert Debs Heinl, Jr. (1916-1979) and his wife Nancy Gordon Heinl (1916-1997) in Boston by Houghton Mifflin Company, pages xii-785. It covers the period 1492-1971, i.e., from the arrival of Christopher Columbus 5 December 1492 to the burial of François Duvalier ("Papa Doc") 24 April 1971. Colonel and Mrs. Heinl lived in Haiti from January 1959 to March 1963, during which time Colonel Heinl headed a U.S. Naval Mission, comprised eventually of some seventy officers and men of the U.S. Marine Corps, Navy, and Coast Guard, in order to improve the effectiveness of the Haitian Armed Forces against Castro's spreading communism. After a rather violent falling-out with President Duvalier concerning essentially an every-increasing encroachment by the dubious Volontaires de la Sécurité Nationale ("Tontons Macoute") into the training program of the (then honorable) Haitian Armed Forces, Colonel Heinl was ordered out of the country. Together with his wife, most of his remaining years were spent preparing their massive history. In 1996 their son, Michael Heinl, published a revised and expanded edition of the same work in Lanham, Maryland, with the University Press of America, pages xi-890. It picks up (page 636) with the first few, shaky days when Jean-Claude Duvalier, aged nineteen years, replaced his father as president, and ends with the 17 December 1995 election of René Préval as president (page 764). Doubtlessly in the interests of reducing publication costs for this second edition, not only was the font size somewhat reduced, but regrettably for many of us, some detail of the first edition was deleted. Thus unfortunately the present Index cannot be used in working with the first edition, but nevertheless there was never any question as to the advisability of using the second edition as prepared by Michael Heinl. Thus with his approval, the present project was undertaken by Michelle Etnire beginning in September 1997.

For the serious student of Haiti, especially in a work as rich and as fact-filled as this, the most crucial section page-for-page is the Index. It is the surest guide to an account in which strict chronology is not and cannot always be observed, where historical figures first appear and then reappear many pages later. After having long worked with the text, one is certain that a particular person is mentioned, but much time is lost and frustration encountered. Unfortunately, in what is a magnificent compendium of Haitian history, the Index is at best sketchy, and at times even misleading. Crucial historical figures are sometimes not listed at all, and for those that are, the references are very frequently woefully incomplete.

For example, neither the commander-in-chief of the massive 1802 invasion, Victor-Emmanuel Leclerc, nor his tantalizingly beautiful wife Pauline, Napoleon's sister, is listed at all. And the infamous replacement after his sudden death, Rochambeau, is listed as appearing on only one

La Gonâve 133, 139, 171, 295, 299, 384, 425, 457, 548, 566, 578, 624
White King of La Gonâve 457
La Gonâve channel 632
La Hotte 145
La Néréide, frigate 164
La Normandie 55
La Patrie, steamer 269, 270
La Retraite 365, 366
La Rochefoucauld-Liancourt 38
La Saline 233, 261, 267, 505, 518, 546, 547, 565, 782
La Selve, Edgar 9
La Sirène/Lasirèn 778, 787
La Tannerie 253
La Tortue 11, 12, 15-19, 35, 36, 63, 72, 103, 108, 113, 139, 272, 273, 520, 555, 655, 672, 682
La Voisin 785
Labat, Père 17, 24
Laboulaye 396
Lachaise, Père 173
Lachenais, Choute 130, 140, 145, 171, 173
Lacombe 358
Lacour 90
Lafanmi Selavi (Aristide orphanage) 763
Lafond 302, 317
Lafond, Holophernes 236
Lafontant 277, 374
Lafontant, C. 314
Lafontant, Roger 684, 686, 688, 689, 691, 693, 694, 698, 711, 724, 726, 727, 732-735, 737, 738, 793
Coup 733-735, 737
Lafontant-Bazin contest 732
Laforest, Boileau 264, 270
Laforest, Hérard 276, 277
Laforestrie, Etienne-Charles 283, 295
Laforestrie, Léon 258, 261, 271
Laforests 606
Lafortune 105
Lagarde, Jean-Baptiste 146
Lagon des Huîtres 604
Lahens, Charles 564
Lake, Anthony 752, 763
Lake Miragoâne 83
Lake Success 590
Laleau, Léon 504
Laleau, Thrasybule 315
Lalue 539
Supermarket 734
Lamarre, General 131, 134, 136, 170, 188
Lamartine, Alphonse de 116, 235, 523
Lamartinière 99, 102
Lamaute, Alix 619, 629

Lambert (Paul Dhormoys) 202, 203
Lambi 105, 115, 131, 267, 599, 608, 633, 770
Lamentin 66
Langston, John Mercer 252-254, 260, 261, 265, 267, 270, 272, 325
Lansing, Robert 362, 373, 382, 385, 388, 395, 396, 406, 407, 411, 429, 477
Laplace/Laplas 774, 775, 782
Laplume 79, 82, 88, 100, 108
Laraque, Alain 540, 544
Laraque, Capt. 319
Laraque, Franck 554
Laraque, Gustave 452
Laraque, Paul 523, 554
Laraque, Yvan 558, 606, 607
Lares Compitales 770
Laroche, Beaufossé 352
Laroche, General 399
Laroche, Jacques 563
Laroche, John 346
Lartigue, Elie 176
LaRue 472
Las Casas, Bartolomé de 13
Las Casas, comte de 164
Las Matas 193
Lascahobas 61, 111, 159, 178, 182, 201, 344, 430, 433, 434, 438-440, 480, 548
Lasirèn 778, 787
Latin America 686
Latortue, François 710, 715, 717, 727, 731
Latour plantation 43
Laurent, Mentor 132, 153
Lavalas 731-733, 735-737, 740, 745, 748, 761-763
Lavalassiens 745, 746
Lavallette 112
Lavaud, Franck 452, 512, 514, 518, 520, 529-531, 533
Laveaux, Etienne Maynard 52, 54, 56, 63-73, 78, 80, 788
Lazarre 171, 176, 182
Le Borgne 20, 64, 231, 283
Le Cri de Jacmel 588
Le Gouaze, Msgr. Joseph 489, 553
Le Havre 290, 337, 644
Le Normand de Mézy (plantation) 41
Le Tricinquantenaire 534
Le Trou - see Trou du Nord
League of Augsburg 21
Lear, Tobias 148
Leather-Worker's Union/*Syndicat de l'Industrie du Cuir* 515
Lebanese (see also Syrians) 311
Leblanc 71
Leclerc, Pauline 97, 103, 107, 116, 651
Leclerc, Victor-Emmanuel 94, 96-108, 110, 114-116, 121, 137, 142, 148, 161, 162, 184, 253, 788, 789

Leconte, Cincinnatus 307, 317, 318, 322, 328, 329, 338, 341, 342, 344-350, 352-354, 387, 388, 549, 551, 572, 791
Leconte, Cinna 239, 240
Lecontists 348, 357, 358
Lecun, Guillaume (apostolic prefect) 129, 184-186, 583
Lee, Atherton 573
Leech, Stephen 355-357
Leeward Islands 15
Lefranc de Saint-Haulde 36
Legba 531, 766, 770, 771, 775, 787
Léger, A.-N. 444
Léger, Colonel 132, 193
Léger, Jacques-Nicolas 7, 51, 252, 311, 316, 348, 349, 357, 358, 373, 399, 401, 416, 420, 426, 478, 655, 777
Léger, maître Georges 387, 420, 444, 466, 475, 476, 494, 679, 684
Légion d'Egalité 53, 76, 145
Légitime, François-Denis 227, 229, 231, 271, 275, 277, 283-295, 298, 325-327, 399, 401, 402, 420, 427, 553, 790
Legros, Aimé 215, 239
Legros, Jules 240
Legros, Léon 215, 239
Legros, Mathurin 270
Lejeune, John A. 441, 459
Lejeune-Butler Report 441
Lemieux, M. J. 610
Lemonnier-Delafosse 111, 114
Lenin, Nikolai 96, 562, 609
Léogâne 17, 20, 22, 29, 30, 46, 49, 50, 52, 54, 55, 58, 64, 67, 78, 79, 84, 131, 134, 171, 182, 279, 311, 321, 322, 337, 431, 513, 539, 543, 553, 584, 643, 668, 698, 707, 772
Bight of Léogâne 82, 137
Council of Léogâne 27
L'Acul de Léogâne 64
Plaine de Léogâne 31, 228
Portail Léogâne 302, 384
Léon, René 603, 621
Léopard, frigate 47
Léopards 642, 645, 657, 682, 695, 697, 712, 719, 727, 728
Lepelletier de Saint-Rémy 167, 169, 176
Lerouge, Alexandre 667, 688, 690
Les Cayes - see Cayes, Les
Les Hazels 536
Les Irois 76, 105, 575, 603
Les Toussaints 4, 142
Lescot, Elie 394, 475, 491, 505-516, 522, 528, 530, 533, 549, 550-552, 554, 583, 586, 629, 781, 792
Lescot, Mme 510
Lescot-Trujillo correspondence 512, 550
Lespasse, Mme 454
Lespinasse 173
Lespinasse, Dumai 178

Lespinasse, Edmond 349
Lesseps, de 273, 295
Lesser Antilles 777
L'Estère 652
Leuba, James H. 778
Levasseur, General 183
Léveillé, officer 72, 115
Levelt, Antoine 514, 518, 520, 529, 530, 534, 536, 539, 540, 552
Levêque, Gabriel 525
Levieux, Turenne 260, 261
Leyburn, James G. 5, 145, 166, 167, 202, 458, 475
The Haitian People 5
Lhérisson, Justin 312, 313
Liane 131, 141, 154
Liataud, Georges 525
Liautaud, Pierre 515
Libations 782
Liberation Theology 686
Liberia 213, 252, 279, 533, 772, 787
Liberté, La 289
Liberté, steam sloop 229, 386
Lie, Trygve 521
Ligondé 611, 688, 697
Ligue de la Jeunesse Patriote Haïtienne 461, 462
Ligue Nationale d'Action Constitutionnelle 463, 466
Lillington, Luke 22
Lily, H.M.S. 219
Limbé 26, 29, 41, 42, 58, 64, 66, 91, 105, 140, 142, 309, 548, 763
Limbé, prince de - see Romain, Paul
Limonade 151, 253, 374, 375, 493
Limonade, comte de/Julien Prévost 92, 140
Limonade Bord-de-Mer 13, 21, 43, 44, 91, 92, 235
Limonade Pass 12
Lincoln, Abraham 213, 235
Lincoln, Major-General Benjamin 35
Lindsay, Sir Ronald 485
Liot 160, 161
Lippmann, Walter 445
Liston, Robert 81
Lite, Jeffrey 723
Little, Colonel 438, 443, 472, 473, 486, 487
Livingston, Edward 95, 96
Livingston, Henry 349, 357-361, 367, 368, 374, 376, 388, 399, 411
Loa/Lwa 41, 186, 208, 327, 457, 524, 526, 562, 563, 625, 626, 681, 766-775, 777-784, 786, 787
Loa Criminelle/Lwa Kriminèl 772
Loa Maite-Tête/Lwa Mèt Tèt 781, 783
Loa Pays/Lwa Peyi 771
Logan, Rayford W. 147, 220, 298, 299, 326, 460, 484, 519
Long, Edward T. 633

Longchamps, Fritz 739, 746
Longuefosse, Ogé 216
Lord's Prayer 608
Lorient 97
Loring, John 113
Lorquet, General 224, 233, 240, 246-248
Lorre, Peter 748
Lougawou 785, 786
Loughlin, Dr. Elmer 564, 630
Louis XIII 24
Louis XIV 17, 21, 24, 36, 55, 565
Louis XV 34, 184
Louis XVI 37, 38, 52, 54
Louis XVIII 160, 162
Louis-Philippe, duc d'Orléans 164, 165, 171
Louisiana 770
Louisiana Purchase 95, 96, 106, 115
Loups-garous/Lougawou 785, 786
Louverture, Isaac 73, 97, 100
Louverture, Mme 103
Louverture, Paul 86, 88, 100, 102, 116
Louverture, Placide 73, 97, 100
Louverture, Toussaint 28, 41, 43, 60-62, 64-93, 95-105, 109-111, 114-116, 119, 121, 125, 127-130, 135, 137, 140, 142-145, 152, 161, 166, 167, 169, 182, 184, 187, 192, 200, 203, 207, 213, 260, 275, 314, 318, 503, 505, 526, 531, 534, 536, 546, 563, 599, 607, 608, 622, 627, 632, 788, 789
Statue 489
Toussaint Louverture, gunboat 275, 307, 308
Lower Artibonite 412
Lubin, Vil 252
Luce, Admiral 325
Lüders, Emile 304, 305, 327
Ludlow, J. M. 203
Lwa 41, 186, 208, 327, 457, 524, 526, 562, 563, 625, 626, 681, 766-775, 777-784, 786, 787
Lwa Kriminèl 772
Lwa Mèt Tèt 781, 783
Lwa Peyi 771
Lyautey 23
Lycée National 170
Lycée Pétion 144, 181, 191, 258, 319, 518, 538, 561, 562, 603
Lycée Toussaint Louverture 538
Lycées 181, 207, 484, 513, 524, 538
Lynch, John 242
Lyons, France 716
Lys, Mathurin 263
Ma Douce Clairemène 568
Macandal, François 26, 27, 36, 41, 112, 453, 480, 788
Macaya 56, 62, 115, 145
Machias, U.S.S. 365, 366
Machiavelli, Niccolo 96, 274, 278, 562, 563, 576, 717

The Prince 562
MacIntosh, Duncan 124, 153
Mackau, Baron 162
Mackenzie, Charles F. R. S. 166, 173
Macoutes - see Tonton Macoutes
Macumba 767
Madagascar 115, 234
Madiou, Thomas 7, 24, 44, 91, 92, 116, 122, 153, 154, 186, 195, 202, 234, 244, 275
Madrid, Spain 62, 301
Magloire, Antoine 279
Magloire, Arsène 535
Magloire, Félix 312
Magloire, Jacques 535
Magloire, Jean 574
Magloire, Mme Clément 487, 534-537, 540, 541, 554
Magloire, Paul E. 488, 489, 514, 517, 518, 520, 528-542, 548, 552-554, 565, 572, 580, 583, 586, 618, 638, 641, 642, 695, 704, 712, 716, 792
Magloire, Rigaud 612
Magloirist 541, 542, 567
Magnus, Albertus 785
La Poule Noire 785
Le Grand Albert 785
Le Petit Albert 785
Magnus, Louise (Mme Louise Salomon) 257, 266, 268, 272, 276, 277
Magowan, John 461, 463, 465, 469-472, 485, 486, 629
Mahan, Alfred Thayer 272
Mahotières 567
Maïs Gâté (see also International Airport) 627, 708
Maison Bellegarde 600
Maison Militaire 572
Maïssade 361, 432, 440, 442, 481
Maître-Tête/Mèt Tèt 625
Maître Carrefours/Mèt Kafou 770
Maitland, Thomas 74-78, 80, 81, 93
Maître, Eloïs 595, 603, 711
Maître Cimitière/Mèt Simityè 208, 389, 457
Maîtresse Erzulie/Metrès Ezili 767, 770, 773, 775, 780
Malaria 105, 114, 144, 451, 521, 533, 535, 591
Malary, Guy 750, 758
Mali 787
Mallebranche, Ernst 760
Malo, Charles 126
Malouet 161
Malpasse 522, 574, 744
Malval, Robert 748, 750, 751, 753, 759, 794
Maman Pimba 179
Mambo/Manbo 187, 196, 197, 209, 310, 330, 341, 350, 454, 576, 664, 698, 767, 769, 770, 774, 775, 780-783
Mamelles, Les 146
Manchester Guardian 446

Mandingues 209
Mangé-loa/Manje lwa 777
Mangé-sec/Manje sèk 777, 781
Mangonès, Albert 526, 651
Manifest Destiny 241, 433
Manifeste, Le 170, 178
Manigat, François 258, 263, 266, 270, 275, 280, 303
Manigat, Guillaume 263, 266, 270
Manigat, Leslie 338-340, 541, 713, 716, 721, 723-726, 762, 793
Manischewitz 775
Manje lwa 777
Manje sèk 777, 781
Manneville-Blanfort, Mme Cora 208
Manoir des Lauriers 514, 551, 554
Manuel (Dessalines' dancing master) 153
Manuel d'Histoire d'Haïti 496
Manzanillo Bay 326, 498
Mao Tse-tung 562, 609
Mapou Dampuce 171
Mapou tree 787
Marasa/Marassa 769, 771, 772
Maratanza (U.S. naval vessel) 230, 231, 236
Marathon Island 567
Marbial Valley 563
Marc, Father 36
Marcadieux, Charlotin 132-134
Marcelin, Frédéric 187, 201, 202, 208, 215, 217, 220, 225, 226, 234, 267, 283, 301, 302, 311, 313, 314, 317, 318, 320, 321, 327, 329, 330, 478, 520
Marchand (see Dessalines, town) 123, 126, 131, 149, 176, 181, 318, 578
Marché de Fer (Iron Market, Marché Vallière) 301, 384, 529, 538, 539
Marché Salomon 721
Marché Vallière (Marché de Fer, Iron Market) 301, 384, 529, 538, 539
Mare Nostrum 335
Mardi Gras 648, 700
Maribaroux 548
Marie-Jeanne 102
Marigot 260, 515, 548
Marin, Janot 26
Marine Expeditionary Brigade 598, 632
Marine Haïtienne (see Haitian Navy) 229, 635, 790
Marinette-Bois-Sèch/Marinèt-Bwa-Chèch 772, 785
Maritain, Jacques 551
Markomannia, S.S. 309
Marmelade 58, 64-66, 91, 92, 161, 262, 289, 309
Marmelade, duc de (Jean-Pierre Richard) 92, 151-153, 157
Marrec, Père Joseph 582
Marronage 14, 27-29, 50, 87, 145, 604, 612
Mars, Louis 583, 779

Marseilles 185, 203, 610
Martellière 71
Martin, John Bartlow 596, 600, 602
Martineau, Harriet 116
Martinique 15, 17, 34, 104, 198
Martissant 192, 384, 398, 539, 543, 603, 712
Martissant bomb factory 543, 602
Martyr, Peter 12
Marx, Karl 609
Marxism 496, 552
Mary, Ravine 200
Mary N. Hogan, filibusterer 281
Masère 435, 436
Masferrer, Rolando "El Tigre" 618
Massacre of 1937 498-501, 550, 792
Massacre River 498, 499
Massiac, marquis de 38
Massif du Sud 575
Masters of the Dew/Gouverneurs de la Rosée 523
Matas, Las 193
Matheux Mountains 105
Mathon 301
Mathurin 264
Matin, Le 544, 545, 567, 606, 633
Mauduit, Chevalier 47
Maumus, A. J. 417
'Maunder claim' (La Tortue) 273
Maurepas, Jacques 65, 80, 88, 91, 92, 96, 99, 108
Maurois, André 551
Mauviel 100
Maximilien, Augustin ("Similen") 189-192, 202
Maximilien, Louis 771
Mayans 776
Mayard, Constanin 494
Mayer, Ferdinand L. 422, 501, 503-505, 518
Mayo, Henry T. 442
Mayo Inquiry 442
McClellan, Andrew 627
McCormick 446, 447
McCormick Committee 459, 484
McDonald, James P. 340, 341, 386
McGrory, Mary 748
McIlhenny, John A. 428, 429, 460, 483
Mead, J. J. 435-437
Mecerou 131
Medina, Franco de 161, 162, 173
Meehan, John G. 314
Melbourne, steam transport 200, 201
Melhorn, Kent C. 452, 553
Mella, Ramon 202
Mellon, Dr. William Latimer 533
Mellon, Mrs. William Latimer (Gwen Grant) 533

Melpomene, H.M.S. 344
Mencken, H. L. 445
Menelik, Emperor II
Ménos, Mme 428
Ménos, Solon 366, 401, 428, 477, 479
Mentor, General 133, 230
Mercenille Bay 22
Merceron, Capt. 502, 503
Merceron, Frantz 689, 693, 694, 697
Merceron, Pierre 571, 581, 594, 595, 697
Meridional State 230, 236
Mérisier - see Jeannis
Merrell, George R. 483
Mèt Kafou 770
Mèt Simityè 208, 389, 457
Mèt Tèt 625
Metellus 367
Methodist Collège Bird 597
Métraux, Alfred 551, 774
Metrès Ezili 767, 770, 773, 775, 780
Mevs, Fritz 748, 754
Mexican Communist Party 5 49, 618
Mexican embassy 567, 659, 665
Mexico 64, 150, 165, 371, 384, 567, 618, 678
Mexico City, Mexico 512, 549
Meyer (French envoy) 305
Meyer, Guy 662
Miami, Florida 451, 522, 546, 551, 554, 567, 568, 583, 620, 631, 644, 647, 660, 676-680, 682, 686, 688, 699, 720, 724, 725, 730
Miami Herald 577, 663
Michel 26-28
Michel, Antoine 279
Michel, Gallumette 221, 239, 240
Michel, Georges 386, 483, 703
Les Chemins de Fer de l'Ile d'Haïti 483, 703
Michel, Pierre 70, 72, 80, 83
Michel, Smarck 759, 762, 794
Middle Ages 778, 785
Middle Passage 25, 768
Milice 29, 33, 34
Milice Civile 580-582, 584, 589, 592, 595, 602-604, 606, 667, 676, 693-695
Miliciens (see also Tonton Macoutes) 581, 582, 604-606, 613, 619-621, 625, 626, 682, 691, 699, 700, 705, 764
Mills 57
Millspaugh, Dr. Arthur Chester 418, 450
Milot 140, 142, 151-153, 253, 493
Milscent 170
Mina, Don Francisco Xavier 150
Minerve, frigate 273
Ministry of Labor 528

Mirabeau, comte de 38
Miragoâne 79, 137, 138, 179, 180, 231, 234, 253, 262, 264-267, 269, 270, 280, 281, 309, 321, 407, 455, 464, 513, 532, 605, 606, 669, 790, 793
Miranda, Francisco de 149
Mirbeck, Frédéric-Ignace de 50, 51
Mirebalais 29, 48, 64, 69, 86, 108, 143, 185, 203, 221, 356, 430, 432-434, 437, 438, 440, 548, 605, 666
Missiessy, comte de 128, 154
Missionaries 781, 787
Catholic 787
Protestant 787
Mistè 772, 775, 779, 787
Mitterand, François 681, 735
Mizaël Codio 369, 415, 570
Mobutu's army 612
Mogadishu, Somalia 749
Môle St. Nicolas 11, 15, 28, 51, 63, 64, 68, 74-77, 79, 106, 112-114, 136, 137, 142, 188, 197, 202, 220, 231, 236, 258, 272, 292-299, 326-328, 354, 358, 362, 371-373, 387, 405, 509, 510, 536, 546, 548, 551, 570, 619, 788, 789
Molina 302
Molinari 300
Molly C, fishing boat 567-569, 621
Moltke 568
Momance River 301
Momplaisir, Maxi 314, 369
Monaco 671
Monbin Crochu 227, 354, 548
Monbrun, Mondésir 761
Monceibo 90
Monde, Le 658
Mondongue 769, 772, 777
Moniteur Haïtien, Le 195, 233, 235, 236, 258, 322, 329, 529, 654
Monpoint-jeune 253, 274, 290, 292
Monroe, James 93
Monroe Doctrine 212, 241, 274, 304, 313, 322, 327, 335, 339, 362
Mont-Organisé 227, 242, 343, 603
Mont-Organisé, warship 231, 232, 245, 279
Montagne Noire 101, 414, 440
Montague, Ludwell Lee 241, 295, 304, 313, 326, 406, 408
Montana, armored cruiser 369
Montana Hotel 754
Montas, Léon 219, 221, 222, 225, 226, 235
Montbrun 66
Monte Carlo 327
Montecristi 35, 98, 220, 224, 310, 358, 499
Montespan, marquise de 785
Montesquieu 119, 637
Montezuma 126
Month of Gratitude 597, 598, 602
Montreal, Canada 510, 551, 612, 693, 694, 699

page. The Etnire Index gives 29 page references for Leclerc, 5 for Pauline, and 20 for Rochambeau. America's probably most famous envoy to Haiti, Frederick Douglass, similarly is not listed, whereas we find 8 references in the Etnire Index. In more recent times, Sylvio Claude, certainly the most persistent, and in his relatively quiet way one of the bravest opponents to the Duvaliers, is not listed in the Heinl Index at all, whereas in the Etnire Index we find 15 references. The notorious Mme Max Adolphe, who rates a half-page picture in the text, but is entirely absent from the Heinl Index, whereas in the Etnire Index she appears 12 times. The instigator of the cataclysmic 1791 slave revolution, Boukman Duty, receives but one listing, vs. 14 in the Etnire Index, spread out essentially over some 200 pages. Other representative examples:

	Heinl	Etnire
Admiral Caperton	1	41
Dr. H. W. Furniss	0	30
HASCO	1	13
Roger Lafontant	3	19
Henri Namphy	4	20
Nissage-Saget	1	25
Pétion	10	77
Petit Goâve	1	16
Piquets	1	28
André Rigaud	2	37
John H. Russell	3	46
Salomon	8	62
St. Marc	0	90

And for very contemporary history, one of the most regrettable omissions in the Heinl Index, especially for those of us who witnessed the event, is the crucial Harlan County affair. The above list does not take into account obvious errors which have crept into the Heinl Index (a sad but frequent concomitant of almost any text), such as confusing President Sylvain Salnave with Firmin's little-known brother-in-law Albert Salnave, or alphabetizing "Banque" under "the." Obviously publishing is a costly business and space is at a premium, but many, many more valuable references could have been furnished without taking up additional lines. As for the total number of names, which admittedly do take at least a line each, the Etnire Index lists some 3,630, compared with some 1,400 in the Heinl Index.

With the possible exception of the relatively detailed Colt Index to Robert Rotberg's *Haiti: The Politics of Squalor*, it should be noted to the Heinls' credit that other leading histories of Haiti,

Montreal, S.S. 342, 386
Montrouis 132, 200, 288, 567, 761
MOP (*Mouvement Ouvriers Paysans*) 515, 518, 528, 533, 542
Moravia, Charles 265, 312, 395-397, 474
Moreau, Yvon Emmanuel 574, 575, 630
Moreau de Saint-Méry, Médéric-Louis-Elie 5, 24, 27, 30, 32, 36, 47, 768, 777
Moreno, Don Joaquin García y 62
Morgan, Henry 533
Morice, Msgr. Jean-Marie Alexandre 300, 330
Morillas 90
Morisset, General 217
Morne-à-Cabrit 430, 440
Morne-à-Tuf 133, 134, 189, 240, 344
Morne Bourougue 438, 480
Morne Célestin 480
Morne des Commissaires 317
Morne Dulonay 480
Morne La Selle 4, 23, 125, 511, 604, 677
Morne l'Hôpital 29, 111, 171, 299, 489, 619, 705, 712
Morne Michel 480
Morne Pompée 480
Morne Rouge 41
Morne St. Eloi 270
Morne 'Ti Bois Pin' 439
Morocco 340
Morrison, Herbert (Jerome Breitman) 564, 594
Moscow 155, 496, 618, 681, 718
Mosges, Admiral 202
Mossell, Mrs. 268
Mossell, C. W. 268
Mother Teresa 682
Moulin Rouge 325
Mouvement de Rénovation Nationale (MRN) 578, 579, 591, 615, 643
Mouvement Ouvriers Paysans (MOP) 515, 518, 528, 533, 542
Moyse 65, 72, 79, 83, 86, 88, 89, 91, 92
M.R.E.'s (Morally Repugnant Elite) 750, 754
Munoz 90
Munro, Dana 362, 371-373, 389, 447, 456, 459, 471-473, 483, 486, 487, 555
Murchisons 609
Murray, Alexander 777
Musiciens du Palais National 333, 351, 517, 708, 722, 761
Musseau 567
Muth, Lawrence 438, 439, 480
Myre-Mory, de la 311
Mystères/Mistè 772, 775, 779, 787
NAACP (National Association for the Advancement of Colored People) 442, 444, 445, 446, 478
Nadal beach 567, 568
Nadal, Robert 567, 568
Naïade, flagship 298

Namphy, Henri 682, 695, 696, 698, 701, 706, 708, 711, 713-715, 717, 718, 720, 721, 723, 725-727, 793
Nan Mapou 535
Napoleon - see Bonaparte
Narcisse, Daniel 720
Nasar, Dodo (bocor) 592, 604
Nashville, U.S.S. 352, 357, 399
Nassau (see also Bahamas) 612
Nasser, Gamal Abdel 562
Nation, La 444-446, 465, 475, 485, 515, 533, 536, 666
National Archives (Washington) 8
National Bank of Haiti 271, 339, 340, 348, 353
National City Bank 324, 339-341, 350, 371, 385, 386, 454, 490-492, 549
Speyer initiative 339
National Congress of Haitian Democratic Movements 716
National Lycée 170
National Medical School 452
National Palace (see also *Palais National*) ix, xi, 7, 8, 121, 214, 232, 234, 240, 242, 244, 245, 248, 254, 255, 259, 261, 266, 268, 269, 271, 277, 285, 291, 297, 302, 304, 315, 324, 332, 340, 347, 348, 353, 355, 357, 360, 369, 370, 377, 386, 387, 410, 415, 417, 425, 428, 430, 453, 470, 489, 490, 492, 493, 502, 513, 518, 531, 543, 545, 546, 551, 553, 555, 561, 564, 566, 568, 569, 571, 576, 578, 580-582, 589, 590, 594, 597, 599, 600, 604, 605, 607, 608, 613, 616, 620-625, 630, 634, 638-640, 644, 649, 651-655, 657, 659, 661, 665, 673-676, 679, 681, 683, 686, 688, 691, 694, 695, 697-701, 703, 706-709, 711, 715, 719-722, 729, 732, 733, 735, 738, 740, 756, 758, 759, 761-763, 790-792
National Peristyle 781
National Public Radio 753
National Railroad 340, 341, 483
National Review 743
Nau 374
Navidad 13, 21
Nazis 508, 628
Nebraska, University of 652
Nègre Marron (statue) 707
Nègre Masqué (Stephen Alexis) 618
Négritude 497, 562
Negroni, Curé 185
Nelson, Edner 627, 631
Nemours, Alfred 506, 549
Nemours, Auguste 485
Neptune, André 730
Nepveu, Jacques 19, 20
Nerée, Bob 662-664, 667
Nerée, Luc 656, 662-664, 667, 682
Nereide, H.M.S. 115
Nérette (near Pétion-Ville) 48
Nérette, Joseph 740, 745

Netherlands, The (see also Dutch) 551, 579
New Orleans 631
New Republic 571, 572
New York, S.S. 386
New York Herald 203, 238, 286
New York Public Library 8
New York Sun 286
New York Times 295, 543, 743, 744, 750
New Yorker 755
Newbegin, Robert 631
Newspapers - see Haitian Newspapers
Newsweek 754
Neyba 23, 176, 178
Nicaragua 335, 346, 465, 484, 533, 536
Nicholas, Mentor 260-262
Nickels, J. Fredrick 229, 230
Nicolas, Hogar 459, 513, 517, 536
Nigeria 613, 769, 771, 787
Niña, consort 12
Nippes 144, 231, 264, 288, 548
    Petite Rivière de Nippes 197, 231
    Petit Trou de Nippes 231
Nissage-Saget, Jean-Nicolas 204, 217, 222, 224, 225, 227-229, 231, 232, 236, 238-245, 278, 279, 449, 483, 790
Nixon, Richard 554, 634, 641, 645, 650
    Administration 620, 649
    Resignation 731
Nkrumah, Kwame 562, 609
Noailles, Louis 112-114, 116
Nobel Peace Prize 498
Noë, vicomte de 203
Noël 26
Noël, Robert 227, 236
Nogéré 90
Noir, Pierre 191, 192
Nord Alexis, Cécé 310, 316, 320, 330
Nord Alexis, Pierre 217, 219, 227-229, 236, 238, 239, 249, 253, 260, 289, 290, 292, 302, 305, 307-312, 314-323, 327, 329, 330, 333, 338, 347, 348, 350, 365, 388, 437, 535, 561, 613, 649, 655, 791
Nord Alexis, ship 342, 358, 369, 370, 386, 399
Noriega, Manuel 753
Normand de Mézy (plantation) 26, 41
Normands, Les 42
Noroff, Princess 487
Norris, George 481
North Dakota 754
North Dakota, battleship 447, 448
North Korea 754
Norway 743
Norweb, Henry 499, 500
Notre Dame 641

Nouveau Monde, Le 577, 623, 634
Nouvelliste, Le 315, 330, 428, 456, 466, 546, 629, 757, 763
Novembre, Pierre 604
Numa, Edgar Néré 517, 530, 542, 559
Numa, Marcel 607
Nuñez 86
Nunn, Sam 754, 760
O'Connell, Daniel 764
O'Farrell, Major 63
O'Leary, Jeremiah 613, 632
O'Neill, Eugene 445
OAS - see Organization of American States
Obas, Ulysse 233
Oberlan, Lieutenant 410, 477
Obey, David 751
Obin, Philomé 480, 524, 525
    Last Supper 525
Oblates 551
Océan, flagship 98
Ocoa River 194
Odeluc, M. 42
Odilon, Perrier 525
Oédipe 608, 663
Oeil, L' 262
Ogé, Vincent 38-40, 45, 46, 114, 233, 788
Ogeron, Bertrand d' 17-19, 23, 35, 37, 788
Ogoun 43, 101, 412, 432, 580, 771, 775, 780
Ogoun Badagri 766, 767, 776, 779
Ogoun Balindjo 771
Ogoun Batala 771
Ogoun Feray 771
Ogun/Ogoun 43, 101, 412, 432, 580, 771, 775, 780
Ogun Badagris/Ogoun Badagri 766, 767, 776, 779
Ogun Balindjo/Ogoun Balindjo 771
Ogun Batala/Ogoun Batala 771
Ogun Féraille/Ogoun Feray 771
Oil Embargo 741-743, 746-748, 750, 752
Old Testament 776
Oloffson Hotel 452, 533-534, 613, 651, 719
Olympics 452, 516
Onomancie 562
Operation Nassau 618
Ophiolatry 768
Opinion Nationale 212, 234
Orden, Van 384, 398
Oreste, Michel 352-356, 387, 389, 404, 791
Oreste, Mme 355
Organization of American States (OAS) 589, 595, 598-601, 609, 612, 617, 627, 632, 645, 733, 739-741, 744-746, 758, 761
    Commission on Human Rights 594
    Observers 745, 746
    Sanctions 741

Osborne 387
Osiris 771
Osmand, Abbé 58
Oso Blanco 574
Osorio, Don Federico Toledo 15
Ottawa, Canada 510, 645
Ouanaminthe 40, 45, 52, 58, 62, 72, 86, 159, 193, 199, 216, 227, 289, 290, 294, 342, 358, 359, 388, 413, 419, 431, 498, 499, 548, 603, 613, 639
Ouanga/Wanga 111, 186, 196, 326, 484, 631, 657, 684, 784, 785
Ouangas-à-mort/Wanga a mò 592, 631, 784, 785
Ounfò (see also Houmfort) 767, 770, 771, 773-776, 781, 787
Oungan (see also Honngan) 767, 769, 770, 773-776, 779-784, 787
Oungenikonn 775, 779
Ounsi 773-776, 779-783
Ovando, Nicolas de 13
Ovide, Clélie 679
Ozama 90
Pacifique, ship 370
Pacot 638
Paddington, Father Georges 185
Padrejean 20, 26, 788
Pageot, General 72, 87, 88
Pakèt Kongo 773
Palace Band (see *Musiciens du Palais National*) 761
Palace of Tourism 522
Palais des Cinq Ministères 301
Palais Législatif 517, 553
Palais National (see also National Palace) 121, 145, 154, 163, 170, 171, 175, 176, 179, 181, 183, 188, 189, 192, 196, 222, 257, 284, 292, 299, 304, 310, 314, 322, 330, 333, 347, 361, 373, 376, 383, 386, 415, 426, 448, 454, 470, 472, 487, 489, 494, 502, 505, 514, 532, 535, 546, 552, 564, 572, 576, 579, 592-594, 600, 602, 608, 616, 621, 624-626, 631, 647, 649, 706
Palestinian 730, 735
Palm Beach, Florida 651
Palmerston 193, 234
Pamphile de Lacroix 80, 84, 89, 100-102, 114, 115
Panama 149, 273, 295, 316, 346, 405, 428, 451, 473, 536, 580, 630, 758
Panama Canal 272, 335, 346, 358, 371, 385
Panorame 577, 592
Panther, S.M.S. (German warship) 309, 310, 791
Papa Lebat 770
Papa Legba (see also Legba) 531
Papailler, Père Hubert 630
Papal Nunciature 734
Papal Nuncio 302, 434, 734
Papaloi 225, 279
Papillon, Jean-François 41, 45
Paquet Congo/Pakèt Kongo 773

Paradise party 763
Parc Industriel 652, 706
Paret 374
Paret, Bégeot 227
Paret family 374
Parfaite Sincérité (Jacmel Masonic lodge) 265
Pariset, Fifi 122
Parque de Colón 159
Parsons, Elsie Clews 786
Parti Communiste d'Haïti (PCH) 516, 528
Parti Communiste Manchoutiste 516
Parti Démocratique Populaire de la Jeunesse Haitienne 513
Parti du Peuple Haïtien (PPH) 542, 543
Parti Entente Populaire (PEP) 618, 619
Parti Populaire pour la Libération Nationale (PPLN) 619
Parti Socialiste Populaire 516, 517, 528, 533
Parti Unifié Communiste Haïtien (PUCH) 619
Partie de l'Est 167, 192, 193, 197, 202, 212, 241
Party for National Togetherness (PREN) 715, 716
Pascal-Trouillot, Ertha (*Madame Présidente*) 731-734, 736, 737, 793
Electoral council 732
Pasquet, Alix "Sonson" 540, 567-570, 572, 674, 716
Pastoriza, Andrés 550
Patrie, La 349, 449
Patriote, Le 170, 567
Paul, Edmond 239, 254, 263, 278, 281
Paul, Evans 729, 735, 736, 756, 760, 761
Paul, Issa 750
Paul, Jean-Claude 724-727
Paul VI, pope 609, 610
Paulin, Colonel 151
Paulin, F. P. 347
Paulino-Alvarez, Anselmo 501, 526
Pauncefote, Sir Julian 273
Payne, Arthur 568, 569
Pe 772, 775
Peace of Amiens 92, 109
Peace of Ryswick 22, 788
Pearl Harbor 508
Peck, H. E. 217, 218, 220-224, 234, 235
Peck, Margaret 235
Pedernales 386
Pedro, Dom 769
Peking 618
Péligre Dam 532, 536, 642, 654, 657, 691, 703, 743
Pellé, Congo 209, 777
Pellé, Jeanne 209, 777
Pélou 59
Pénitencier National 154, 737, 738
Pennsylvania Avenue 704
Pentagon, The 645, 749, 753, 756

Pequot, U.S.S. 231
Péralte, Charlemagne Masséna 366, 370, 391, 392, 431-438, 479, 480, 570, 605, 791
Péralte, Gaspard 374
Péralte, Marie-Louis 434
Péralte, Saint-Rémy 434
Péraltes 343
Pérard, Bonicias 503
Percin, Pierre 210, 211
Père Lebrun 705, 737
Père le Pers 19, 35, 36, 58
Peristyle/Peristil 764, 775, 776, 781
Perkins, Capt. 123
Perl, Dr. (German envoy) 345, 352, 389
Pernier 48
Perón, Evita 682
Perón, Juan 584
Perpignand, Henri "Riquet" 567-569
Perrier, Jean-Baptiste (see Goman) 145
Perry, William (U.S. Secretary of Defense) 755
Peru 253, 500
Pestel 53, 183, 265, 546
Peters, Carl Edwards 611
Peters, DeWitt 523, 524
Pétion, Alexandre Sabès 59, 79, 82-84, 101, 106, 108, 109, 111, 112, 115, 116, 119, 121, 122, 124, 126-128, 130-138, 140-146, 148-151, 154, 155, 157, 160-162, 167, 170, 173, 177, 183, 184, 187, 188, 207, 214, 226, 251, 254, 255, 302, 314, 419, 555, 607, 608, 615, 626, 630, 632, 642, 669, 789
Monument 490
Statue 555, 567, 568
Pétion, overhaul 229-232
Pétion-Ville (formerly La Coupe) 48, 227, 233, 249, 292, 302, 344, 370, 423, 431, 486, 489, 502, 526, 550, 566, 593, 602, 644, 656, 693, 696, 707, 722, 731, 743, 744, 748
Petit, Georges 515, 530, 534, 567
Petit Impartial, Le 461, 567
Petit-Goâve 17, 20, 21, 79, 82, 131, 132, 149, 187, 204, 229, 270, 279, 309, 407, 689
Petit-Noël 105-107, 115, 116
Petit Samedi Soir, Le 662, 664, 689, 692
Petit Seminaire (see Saint-Martial) 256
Petit Trou du Nord 247
Petite-Anse 26, 51, 140, 376
Petite Rivière de l'Artibonite 64, 101, 106, 132, 142, 177, 215, 231, 434
Petro 769, 772
Peynier, comte de 39
Pezzullo, Lawrence 752, 794
Phaëton 548
Phalange, La 577, 584, 610
Philadelphia, U.S.S. 296, 297

Philip III 15
Philippe, Monod 620, 627
Philippeaux 216
Philippines, The 433, 446, 448, 465, 476
Philogènes, Blücher 604
Phipps, Wilmina Wilson 252
Pichon, Louis 95, 303, 314, 335, 338
Pickering, Timothy 81, 83
Picot, Pastor 261, 269
Pierre, Albert (*ti Boule*) 711
Pierre, André 526, 773, 787
Pierre, Joseph (Pierre Sully) 390
Pierre, Mme Emile 279
Pierre, Sénèque Momplaisir 229, 230, 236, 243, 246, 248, 307, 322
Pierre-Gilles, Joe 787
Pierre-Louis, Bignon 517
Pierre-Louis, Nemours 539-543, 792
Pierre-Louis, Rossini 534, 542
Pierre-Paul, Antoine 344, 386, 414, 415, 419, 444, 453, 478, 570
Pierre-Paul, General 182
Pierres-tonnerre/Pyè tonnè 775
Pierrot, Jean-Louis 56, 178, 180-183, 186, 187, 192, 196, 217, 310, 376, 790
Pignon 361
Pinchinat, Pierre 48, 69, 70
Pindling, Mr. 621
  Pindling government 612
Pinone 608
Pinta 35
Pinzón, Martín Alonso 35
Piquant, Henri 267
Piquant, Osman 285, 288, 290
Piquets 179-181, 183, 191, 192, 195-198, 215, 216, 228-230, 264-266, 278, 302, 318, 321, 334, 440, 465, 698, 789
  Rasoirs 266, 286, 302
Pitt 76, 92, 109
Pius IX, pope 196, 203, 211, 234
Place d'Armes 40, 45, 120, 152
Place de Clugny 44
Place de l'Eglise 249
Place de l'Indépendance 490, 594, 599
Place de la Patrie 120, 534
Place du Gouvernement 102
Place Geffrard 221
Place Pétion 154, 177, 285
Place St. Anne 279
Place Vallière 190
Placide 73, 97, 100
Plaideau, Camille 182
Plaideau, Juste 182
Plaine de Léogâne 31, 228

Plaine des Cayes 53, 216, 279, 464
Plaine du Cap 41
Plaine du Centre 201, 289
Plaine du Nord 21, 31, 43, 77, 91, 105, 289, 376, 413, 432
Plaisance 66, 105, 188, 217, 479
Plaisir, Mars 110
Plantation d'Héricourt 91
Plantation Dauphin 453
Plantation (Le) Normand de Mézy 26, 41
Plateau Central 182, 342, 440, 443
Platons, Les 53, 183
Platt Amendment 335, 373, 405
Plésance, Victorin 263
Plessy, Max du 666
Plume, La 265
Po tèt 775, 783
Pocreau, Abbé 437
Pognon, Isidore 712, 737
Point Lamentin 66, 234, 483
Poirier, Msgr. François 545, 582-584, 610
Poisson, Bernard 760
Poitevien, Albert 597
Poitevien, General 322
Poland 116, 123, 589, 629
Poles 92, 116, 123
Police Administrative 353
Police du Centenaire 319
Polish Legion 116, 123
Polish trade representative 589
Polverel, Etienne 52-57, 62, 63, 67
Polydor 26
Polynice, Edmond 355, 356, 360, 370, 374, 379, 383, 384
Pompiers du Petit Séminaire 481
Pont-Beudet 359, 481
Pont-Château 255
Pont de l'Estère 79, 101, 256
Pont de Thor 182
Pont-Rouge 132, 153, 154, 479, 789
Pont-Sondé 720
Poor, Charles H. 242
Pope Gregory XVI 209
Pope John-Paul II 686, 688, 725
Pope Paul VI 609, 610
Pope Pius IX 196, 203, 211, 234
Popular Socialist Party 528, 529, 533
Port-à-Piment 535
Port-à-Piment, comte de/Sanon 195
Port-au-Prince Cathedral 675, 676, 682, 720, 734
Port-au-Prince Firemen 482
Port-au-Prince International Exposition 792
Port-au-Prince quay 232
Port-au-Princien 489

Port-aux-Moustiques 12
Port-Dauphin (sisal plantation) 670
Port-de-Paix 17-22, 26, 63, 65, 67, 69, 72, 79, 80, 91, 98, 99, 101, 107, 111, 131, 136, 142, 169, 231, 232, 256, 262, 273, 274, 287, 329, 354, 357, 366, 407, 431, 451, 479, 508, 515, 548, 610, 682, 719, 788, 789
Port-Margot 20, 43, 64, 91, 98
Port-Républicain (Port-au-Prince) 62, 64
Port-Royal (Port-au-Prince) 29
Port Royal, Jamaica 138, 201, 235
Port-Salut 131, 183
Portail Léogâne 302, 384
Portail Montrouis 573
Portail St. Joseph 134, 181, 228, 364
Portugal 325
Portugese 13-15, 18, 374, 376
Possession 778-782
Poste Chambert 480
Poste Marchand 176, 279
Poteau Mitan/Poto Mitan 771, 775, 782, 783
Poteaux 412
Poto Mitan 771, 775, 782, 783
Potomac 737
Pots têtes/Po tèt 775, 783
Pouget, Louis-Edouard 324, 325, 410, 420
Pouilh, Duracine 170, 212
Poulle, Théagène 267
Poux, Père Paddy 633, 634
Powell, Adam Clayton Jr. 536
Powell, Colin 755, 760
Powell, William F. 303, 304, 306-309, 311, 315, 327, 328
Poyen 116
Pradel, Seymour 352, 365, 366, 420, 444, 463, 466, 471, 492, 503, 549
Praedel, General 370
Présidences éphémères 356
Presidential Guard 145, 188, 190, 191, 196, 206, 259, 284, 299, 307, 314, 355, 549, 597, 657, 695, 709, 710
Praslin Manifesto 171, 175, 177
Praslinite 206
Presse, La 466, 484
Preston, Stephen 189, 279, 293, 295
Prêt Savane/Prèt Savann 186, 781, 782
Préval, Jules 374
Préval, René 736, 737, 763, 794
Préville 606
Prévost, Julien/comte de Limonade 92, 140
Price, Hannibal 253, 263, 293, 299, 471
Price-Mars, Jean 2, 6, 172, 250, 251, 259, 280, 312, 431, 444, 471, 492, 496, 497, 506, 514, 515, 523, 538, 563, 784
Ainsi Parla l'Oncle/Thus Spoke the Uncle 523
Prichard, Hesketh Vernon H. 306, 309, 325, 328

such as those of Ardouin, Bellegarde, Corvington, Harold Davis, Dorsainvil, Léger, Leyburn, Schmidt, Plummer, or Weinstein have either no Index, or at best an even more cursory one. The new editions of Madiou and Moreau de St. Méry, as well as the volumes of Roger Gaillard, do indeed have good to excellent Indices, but cover only limited periods of Haitian history. Thus the remarkable usefulness of the present Index: a detailed guide to the most comprehensive history of Haiti, covering some five hundred years.

References to ultra-common categories, namely Haiti, France, the United States, and Port-au-Prince, have not been included in the Etnire Index, since they occur on virtually every page and thus would not have served as meaningful guides. Similarly, the Heinls' Glossary and Bibliography have not been included since they are already presented in alphabetical order. Omitted as well are the justificative Source Notes (pp. 816-851), already arranged in a logical sequence, as well as the Acknowledgments. Also not found in the Etnire Index are five of the Heinl recapitulative listings, namely "Church, Catholic," "Foreign Bases," "Occupation," and "Political Parties/Groups," which were felt to be so broad as to be useless. And the listing of "Haitian Presidents" is already included in the Chronology.

There has been an official spelling system in effect for the Haitian language since September 1979, now observed by virtually all those publishing in the language. For the first edition of 1978, obviously there was no approved spelling guide to follow, but unfortunately the 1996 edition still maintains its own idiosyncratic orthography; in the Etnire Index this has presented a problem essentially only concerning Voodoo terms, which are listed under both the standard spelling as well as the Heinl spelling. Mistakes in the spelling of French names in the text have been corrected except when alphabetical order would be involved. Italicized are names of ships, newspapers, journals, paintings, movies, as well as book titles and terms such as "*Affaire de Bizoton*" and "*Piquets*."

Michelle Etnire completed the present Index while still an undergraduate major in Haitian Studies at the University of Kansas, and has studied and traveled widely in Haiti during the course of several stays there. Ms. Etnire is fluent in Haitian Creole, and has recently received a grant to prepare for publication an in-depth study of life in a Haitian orphanage. She has been accepted as a volunteer for the U.S. Peace Corps in Haiti, beginning in March 2000. We feel she is to be highly congratulated on the completion of this Index, which required meticulous attention to detail, and in so doing she has acquired an impressive grasp of Haitian history.

It is inevitable however that omissions will occur in indexing a work of this size, constituting a mine of historical facts with thousands of names. Thus the present Index will be updated from time to time as necessary, and any suggestions sent to the Institute of Haitian Studies, University of Kansas, Lawrence, Kansas, 66045, will be greatly appreciated. But as it now stands, to the best of our knowledge, this Index represents the most detailed guide available to what many feel to be the most comprehensive general history of Haiti yet published.

Bryant C. Freeman

Prieur 115
Prince de Poix 92
Prins Frederik Hendrik, ship 370
Prins Willem V, S.S. 360
Promotion Flambeaux 580, 581
Prophète, Anselme 247, 270, 284, 285, 289, 290
Prophète, Guerrier 200, 208, 215
Prosper, Marcaisse 528, 529, 535, 538, 540, 554
Providence, war steamer 218, 219
Provincial Assembly (French Colonial Administration) 40, 58
Public Records Office (London) 8
Puerta del Conde 178
Puerto Rico 433, 485, 511, 536, 684, 702
Puffer Fish 786
Puilboreau 217
Punjab 768
Punta del Este 589, 591
Pyè tonnè 775
Pyke, Joseph 345, 346, 353, 354
Quai d'Orsay 8, 203, 283, 289, 295, 299, 305, 326, 327, 336, 340, 494
Quai du Commerce 227
Quantico, Virginia 631, 726
Quartier Morin 26, 43, 374, 412, 514, 531, 610
Quatres gé/Katje 774
Quebec, Canada 510
Quisqueya 12
Rabel, Hilaire 290
Rabel, Numa 290
Racine, Ed 690
Rada 769, 772, 784
Radio Commerce 539, 545, 601, 625
Radio Haïti 629, 662
Radio Havana 618
Radio HHK 451
Radio Liberté 567
Radio Lumière (Protestant) 707
Radio Métropole 662, 678, 722, 734
Radio Moscow 619
Peace and Progress 619
Radio Nationale 699
Radio Progreso 573
Radio Soleil (Catholic) 691, 693, 697, 711, 712, 715, 719
Radio Vonvon 618, 634
Railroads 303, 324, 328, 336, 337, 339-341, 343, 344, 354, 356, 358, 386, 412, 454, 483, 643
Raimondi, Msgr. Luigi 539
Rainsford, Marcus 14, 30, 31, 80
Rameau, Dantès 292
Rameau, Mario 619
Rameau, Septimus 230, 245-248, 258, 301, 412, 546
Ramel, General 126

Ramirez, Don Juan Sanchez 154, 160
Ramparts 619
Randolf, John 147
Ranquitte 361
Rapide, corvette 182, 183
Rasoirs 266, 286, 302
Ravine-à-Couleuvre 100
Ravine de chêne 545
Ravine Roche 606
Raybaud 187, 189-191, 193, 195, 199, 202, 203
Raymond, Adrien 610, 624, 638
Raymond, Claude 554, 563, 570, 572, 573, 581, 610, 623, 624, 638, 645, 668, 674, 715, 721
Raymond, Gasner 656, 662
Raymond, Julien 38, 71, 75, 83, 90
Raynal, Abbé 13, 15, 16, 71
Reagan, Ronald 680, 684, 690, 715, 741, 792
    Administration 679, 680, 718
Rebecca 136
Red Cross 535, 598
Redemptorist Fathers 551
Réforme, La 345, 352, 397
Refugee situation of the De Facto period
    Crisis 742, 743, 745, 746
    Policy (U.S.) 745, 746
    Repatriation 745, 746, 751
    Treaty of 1981 751, 752
Regala, Williams 682, 695, 696, 701, 708, 710, 711, 713, 714, 717, 718, 722, 725, 726, 761
Regard 663
Régie du Tabac 535, 552, 609, 641, 658, 671, 677
    Splendides 569
Reindeer, H.M.S. 139
Rémy, Anselme 760, 761
Republic of Congo 24, 612, 769, 772, 787
République, warship 231, 232
République Septentrionale 287
Resolution 841 (UN) 747
Resolution 917 (UN) 752
Resolution 940 (UN) 753
Restauración (Dominican Republic) 500
Réveil, Le 225
Revolutionary bonds 338
Revolutionary Committee (Comité Révolutionnaire) 397-399, 402-404, 538
Revue Indigène 461, 523
Rex (café) 502
Rex (movie theater) 522, 523
Reynolds Aluminum 669, 670, 793
Reynolds Metals bauxite mines 532, 793
Reynolds, Quentin 498
Rézia, Mlle 550

Ribot, Alexandre 299
Richard, Jean-Pierre (duc de Marmelade) 92, 151-153, 157
Richard, Methieus 439, 480
Riché, Jean-Baptiste 152, 153, 179, 180, 183, 184, 187, 188, 206, 626, 790
Richelieu, cardinal 644
Richepanse, Antoine 104
Rigal, Antoine 466, 467
Rigaud, André 34, 50, 53, 54, 63, 65, 67, 69, 72-84, 86, 93, 108-110, 115, 129, 137, 145, 146, 160, 166, 182, 188, 228, 789
Rigaud, Ernest 300, 327
Rigaud, Dr. Georges 514, 516, 517, 519, 528, 542, 552, 606
Rigaud, Lucien 649, 650, 659, 665, 666, 669
Rigaud/Cazeau Mission 650
Rigaud, Milo 504, 518, 698, 769
Rigaud, Numa 228
Rigaud, Odette 772
Rigaud, Roger 606
Rio de Janeiro, Brazil 644
Rio Treaty 598
Riobé, Hector 606, 632
Riobé Stand 632
Riou, Roger 520, 555
Ritchie 82
River Dajabón 200
Rivière-Hérard, Charles 170, 171, 173, 175-180, 182, 188, 192, 193, 789, 790
Rivierists 182
Rivière Massacre 21, 22
Robert, Msgr. Paul 584, 595, 610
Robespierre 37, 67, 564, 600
Robin, Ermane 376, 383, 384
Robinson, Randall 752
Rochambeau, Donatien-Marie-Joseph de Vimeur 71, 97-101, 107-109, 112-116, 119, 121, 122, 446, 473, 789
Rochefort 97
Rochester, steamer 467, 469
Rockefeller, Nelson 510, 551, 620, 622, 634
Rocourt, Alain 721
Rodman, Selden 202, 458, 524
Miracle of Haitian Art 524
Rodriguez-Echazabal 574, 628
Rogers (U.S. Secretary of State) 645
Roi Christophe (hotel) x, 757
Roland, Astrel 526, 528, 604
Roland-Viau vendetta 526
Romain, Franck 559, 594, 597, 607, 620, 627, 674, 721, 725-727, 736, 748, 761, 792
Romain, Paul/prince de Limbé 50, 105, 112, 140, 151, 157
Romans 770
Rome, Italy 185, 186, 335, 565, 582, 610, 727

Romélus, Bishop Willy 684, 697, 718, 719, 730, 743
Romulus, Fritz 730
Romulus, Marc 662, 663
Ronceray, Hubert de 692, 723, 727, 730
Ronde, La 170
Rond Point (Port-au-Prince) 573
Roosevelt, Franklin D. 8, 394, 406, 422, 428, 473, 478, 479, 487, 489, 505, 510, 524, 550, 551, 554, 565
Roosevelt-Taft hypothesis 371
Roosevelt, John 565
Roosevelt, Theodore 313, 335, 336
Roosevelt Corollary (to the Monroe Doctrine) 322, 335
Root, Elihu 329
Rosati, Bishop Joseph 185, 209, 211
Rose Bonds 386
Rosemond, Jules 319
Rossignol Rum 272
Rotberg, Robert I. 6, 281, 384, 453, 483, 519, 571, 587, 609, 612, 628
Haiti: The Politics of Squalor [Heinls misquote title - given correctly here] 6, 281, 628
Rouchechoart, de 253
Roumain, Ernest 234
Roumain, Jacques 461-463, 466, 484, 485, 493, 496, 497, 523, 549
Masters of the Dew/Gouverneurs de la Rosée 523
Roume, Philippe-Rose 50, 71, 78, 79, 81, 85, 86
Roumer, Emile 523
Rousseau, Jean-Jacques 27, 210
Rousseaus, Douanier 524
Rouvray, Marquis du 34, 35, 43, 44, 48-50, 57, 59, 92, 413
Rouzier, Emile 380, 480
Rouzier, Gontran 508, 512-514
Rouzier, Sémextant 268, 322-525
Roxas 90
Roy, Eugène 426, 467, 470, 484, 486, 791
Roy, G. Edouard 509, 597
Roy, Louis 730
Royal College 255
Royal Company of Senegal 21
Royal Corps of Dahomets 24, 141
Royal Goudrons (tarpots) 69, 74
Royal Marines (England) 277, 632
Royal Navy 218, 272
Ruan, Addison T. 417, 418, 427, 428
Rubalcava, Admiral 212
Ruche, La 496, 513, 515
Rue, de la 494, 495, 504, 508, 549, 550
Rue de la Réunion 201
Rue des Casernes 275, 600
Rue des Césars 386
Rue des Fronts Forts 225, 240, 244, 267, 445, 448, 481
Rue des Miracles 303

Rue du Centre 228, 254, 275, 285, 378
Rue du Port 314
Rue du Quai 279, 386
Rue Guilloux 626
Rue Lamarre 359
Rue Lorimer Denis 764
Rue Oswald Durand 626
Rue Pavée 254
Ruelle Roy 627
Rum Barbancourt 473, 554, 775
Rum Rossignol 272
Rumania 508, 618, 629
Rusk, Dean 589, 590, 630
Russell, John H. 393, 423, 426, 427, 432, 433, 437, 438, 441, 443-445, 447-457, 459, 460, 462-464, 466-472, 475, 479, 483-486, 496, 521, 522, 791
Russell, Mrs. 459, 466
Russia 618
Rwanda 612
Ryswick 22, 788
Saba, Johnny 757
Sabès, Célimène 130
Sacré Coeur Church 573, 748
Sailler 14
SEE ALSO "ST." ENTRIES
Saint-Amant, Edris 515, 528
Saint-Fort, Charlotin 595
Saint-Haulde - see Lefranc de
Saint-Larry 28
Saint-Léger, Edmond de 50, 51
Saint-Louis, Cicéron 280
Saint-Louisiens 280
Saint-Martial (see St. Martial) 256
Saint-Méry (see Moreau de)
Saint-Preux, David 176
Saint-Rémy - see Lepelletier de
Saints (see Secret Sects) 186
Sainte Trinité Episcopal Cathedral 527
Sales, St. François de 452, 622
Salesian order 727
Salle des Bustes (National Palace) 564, 576, 625
Salnave, navy vessel 231, 279
Salnave, Albert 308, 309, 317
Salnave, Félix 319
Salnave, Sylvain 216-233, 235-239, 241, 253, 257, 265-267, 272, 278, 286, 293, 307, 310, 311, 342, 354, 388, 415, 790
Salnave, Victor 228
Salomon, Etienne 215, 216, 222, 280
Salomon, Georges 661, 672, 673, 676, 677, 697, 699, 701
Salomon, Ida 277, 282
Salomon, Irma 266, 279

Salomon, Louis-Félicité-Lysius 6, 176, 179, 189, 190, 199, 208, 211, 239, 240, 249, 250, 254, 256-284, 286, 289, 293, 301, 303, 325, 326, 328, 331, 348, 357, 388, 415, 419, 464, 540, 553, 569, 790
Salomon, Mme Louise (Louise Magnus) 257, 266, 268, 272, 276, 277
Salon Jaune 601
Saltrou (Belle Anse) 50, 197, 247, 260, 290, 346, 604, 632, 792
Sam, Justin 466
Sam, Tirésias Augustin Simon 262, 274, 303-307, 311, 323, 327, 328, 359, 367, 369, 373, 386, 418, 536, 791
Sam, Vilbrum Guillaume 328, 344, 358, 359, 366-370, 372-374, 377, 379, 380-383, 386, 388, 389, 397, 398, 569, 598, 791
Samaná 86, 90
Samaná Bay 97, 98, 193, 241, 499
Samedi, Baron (Bawon Samdi) 208, 414, 563, 599, 601, 616, 625, 626, 771, 783, 784
Samoré, Antonio 610
San Domingo 147, 175
San Juan de la Maguana 193
San Nicolas 11
San Pedro de Macorís 499
San Rafael 414
Sanchez, Francisco del Rosario 202
Sanchez, General 212
Sanders, Prince 157, 158, 173
Sanon, General/comte de Port-à-Piment 195
Sannon, Pauléus 318, 353, 405, 406, 409, 415, 420, 444, 471, 476
Sans-Façon, Dr. 154
Sansaricq 476
Sansaricq, Bernard 682
Sansaricq, Stéphane 606
Sansaricqs 606
Sans-Souci, chief 105, 107, 115, 116
Sans-Souci, Dr. 154
Sans-Souci, palace 117, 151, 524, 535
Santa Cruz 16
Santa María 11-13, 19, 308
Santana, Pedro 178, 194, 212
Santander 199
Santiago 28, 86, 127, 128, 140, 159, 178, 193, 499, 520
Santiago de Cuba 258, 330, 573
Santiago de los Caballeros, Dominican Republic 169
Santo Domingo - see also Dominican Republic and Ciudad Santo Domingo 4, 14, 15, 22, 24, 30, 35, 55, 62, 67, 68, 71, 75, 78, 83, 85-87, 98-100, 107, 111, 115, 125, 127-129, 134, 140, 154, 158-161, 164, 167, 176, 178, 185, 192, 193, 197-200, 211, 212, 221, 227, 233, 234, 239, 241, 242, 289, 293, 313, 335, 343, 346, 362, 370, 372, 374, 389, 405, 406, 413, 424, 437, 445-448, 453, 476, 498, 499, 501, 502, 522, 526, 550, 567, 574, 595, 621, 662, 666, 724-726, 732, 753, 764, 788-790
Santomé 199

Sapène, Raymond 611
Sarawak 234
Sartre, Jean-Paul 497
Saumur 259, 319
Saurel, Jean 675
Saut d'Eau 203
Savain, Mme 454
Savana Larga 200
Savana Mula 199
Savane Valembrun 99
Savannah, Battle of 34, 35, 508
Savannah, flagship 509
Savanne de la Fossette 79, 124, 274, 359, 619
Scarlet Fever 261
Schacht, Hjalmar 494
Schlesinger, Arthur Jr. 589
Schmidt, Hans 341, 428, 439
Schoelcher, Victor 157, 165-168
Schultz, George 691, 700
    Good Morning America 700
Schweitzer, Hôpital Albert (HAS) 533
Schwerin, Count von 304, 305
Scripps-Howard interview 618
Scylla, chief 105, 115
Scylla, H.M.S. 171
Seabrook, William Buehler 330, 427, 456
Seaga, Edward 700
Sea-Land containers 650
Secret Sects 186, 202, 209
Secte Rouge - see Sekt Wouj
Seitz, Al 719
Seitz, Suzanne 719
Séjourné, M. 50
Sekt Wouj 576, 592, 785, 786
    Bisango/Bizango 785
    Cochons Gris/Kochon gri 785
    Vin'-Bain-Ding/Vlengbendeng 785
    Zobop 785, 786
Selassie, Emperor Haile 613, 652
Seley, Jason 525
Seligman, Herbert J. 444, 445
Selma, Alabama 748
Semaine Sanglante (Bloody Week) 8, 269, 276, 281, 311, 582, 601, 629, 790
Semmes, Raphael 213
Sénat (*le grand Corps*) 280
Senegal 787
Senegalese 24
Seremoni (Voodoo) 771, 775-777, 779-783
Service Coopératif Interaméricain de Santé Publique (SCISP) 533
Service d'Hygiène 475
Service de Santé Publique 452, 472

Service de Sûreté 353
Service Technique de l'Agriculture et de l'Enseignement Professionnel 453, 460-462, 468, 469, 472, 484, 510, 511
Sesmaisons, comte de 276, 284, 286, 287, 289, 291, 292, 294, 295, 325, 327
Seward, William H. 213, 220, 221, 223, 235, 236, 346
Seybo 154, 194
SHADA (*Société Haïtienne-Américaine de Développement Agricole* or Haitian-American Partnership for Agricultural Development) 510-512, 515, 518, 519, 551, 681
Shakespeare, William 759
Shaman 787
Shelton, Henry H. 756-758
Shepard 493, 500, 501, 503, 549
Sheriffs' Coup 555, 567-570, 674
Shilts, Randy 685
Shipley 321, 322
Siberia 787
Sibert 134, 370
Siffra 605
SIM (Trujillo's secret police) 596
Simalo (goat) 330
Similien 571, 619
Simon, Célestina 330, 341, 344, 350, 386, 415
Simon, Démosthène 328
Simon, François Antoine 290, 302, 321-324, 329, 336, 338-344, 350, 356, 358, 414, 415, 646, 791
Simon, Jean 207
Simon, Lycurge 328
Siphonage, le 713, 716, 720
Sixty Minutes (TV program) 721
Slocombe, Walter 749
Smallpox 13, 261, 452
Smarth, Père 633, 634
Smith, Alexis 651
Smith, Charles Cogswell 372
Smith, Madison R. 355, 357, 387
Smith, Samedi 105
Smythe, Henry M. 303
Socarras, Prio 565
Société/Sosyete 767, 774, 781
Société Correspondante des Colons Français (Club Massiac) 38, 48
Société des Amis des Noirs/Society of the Friends of Blacks 38, 242, 445
Somalia 749, 754
Somoza, Anastasio "Tacho" 533
Sonthonax, Léger-Félicité 52-57, 59, 62-65, 67, 71-75, 87, 91, 92, 105, 165, 411, 582, 608, 788
Sosyete 767, 774, 781
Soulouque, Adelina 196, 507
Soulouque, Faustin 9, 136, 156, 171, 187-204, 206, 208-215, 228, 232-234, 252, 257, 260, 261, 272, 286, 310, 345, 419, 541,

546, 553, 564, 566, 569, 571, 579, 584, 585, 586, 594, 596, 600, 606, 610, 790
Source Meyer 290
Source Salée 264, 790
South Africa 678
South America 767
South Florida 685
Southampton, H.M.S. 138
Southern United States 767
Souverain, Le 538
Spaccapietra, Msgr. Vicente 211
Spain 213, 251
Spaniards 248, 776
Spanish-American War 335
Spartan, H.M.S. 180
Spellman, Cardinal Francis Joseph 536
Spencer, General 74, 76
Speyer & Co. 339
Splendides (cigarettes) 569
SEE ALSO "SAINT" ENTRIES
St. Anthony of Padua 775
St. Bartholomew, eve of 319
St. Christopher/St. Kitts 15, 16
St. Cyr 259, 319
St. Domingue iv, 3, 5, 7, 8, 14, 17-40, 46-50, 52-55, 57, 59-61, 64-66, 68, 70-75, 77, 78, 81, 81, 83, 85-87, 89, 90, 92-98, 103-107, 110, 111, 113-115, 119, 121, 127, 130, 142, 160, 163, 164, 169, 173, 184, 584, 613, 766, 768, 785, 787, 788
St. Domingue Gazette 30
St. François de Sales 452, 622
St. George 767, 775
St. Helena 111, 148
St. Hilaire 374
St. Jean-Bosco 693, 712, 719, 720, 725, 736, 748
St. Jean Bosco Massacre 725, 727, 736, 748, 793
St. John 389
St. John, Sir Spencer 209, 214-216, 219, 221, 223, 225-229, 234, 235, 237, 238, 243, 245, 259, 283, 330, 371, 777
Black Republic 777
St. Joseph 368
St. Kitts/St. Christopher 15, 16
St. Louis, Acedius 657, 727
St. Louis, Ulrick 607, 623, 641
St. Louis de Gonzague 292, 431, 438, 462, 643, 644
St. Louis du Nord 20, 507
St. Louis du Sud 23, 32, 50, 83, 84
St. Lucia 104, 211
St. Marc 29, 30, 38, 39, 47, 48, 58, 64, 67-69, 84, 100, 102, 106, 111, 121, 123, 129, 132, 134, 136, 142, 143, 151, 152, 157, 175, 180, 181, 183, 200, 207, 215, 221, 222, 224, 226, 228, 229, 232, 236, 238, 240, 245, 247, 252, 254, 259, 260-262, 274, 277, 279, 286-291, 309, 311, 317, 318, 328, 329,

344, 355, 356, 361, 369, 386, 407, 411, 451, 463, 483, 494, 515, 518, 524, 544, 564, 568, 573, 582, 643, 652, 714
St. Martial 241, 256, 357, 582, 633, 634
St. Michel 83, 329, 433, 440
St. Michel, war steamer 249, 253, 279
St. Michel de l'Atalaye 227, 309, 434
St. Patrick 775
St. Pierre 219
St. Pierre, Enos 662, 663
St. Raphaël 100, 253, 436, 689
St. Rose of Lima 731
St. Suzanne 45, 227, 413
St. Thomas 198, 213, 254, 281, 310, 314, 317, 322, 342, 344
St. Victor, Brutus 274, 276, 328
St. Victor, Francesca 616
St. Victor, Mme 624
Stalin, Joseph 500
Standard Fruit Company 493, 494, 520, 529, 533
Standard Fruit Contract 520
State Medical School 666
Station WRUL 617, 618, 634
Staude, Herr 344, 386
Stein, S.M.S. 304
Stettinius, Edward 510
Stevens, Dr. Edward 81-83, 85, 93, 115, 137, 148, 203
Stevenson, Reba 787
Stewart, Duncan 150, 152-154, 205
Stimson, Henry L. 464, 468, 479, 485
Stoddard, Theodore Lothrop 59, 107
Stoddert, Benjamin 81
Strook, Strook and Lavin 716
Sud, Etat du (Rigaud) 137
Sudanese 24
Suez Canal 295
Sullivan 454
Sullivan, Dr. Louis 735
Sully, Pierre (Joseph Pierre) 390
Sully-Guerrier, General 299, 300
Sulpice, Père 46, 58
Sumner, Charles 242, 529
Sutherland, Robert 154
Suzini, Father 185
Swing, William Lacy 751, 756, 762
Sylvain, Benito 329, 613
Sylvain, Franck 543, 792
Sylvain, Georges 312, 411, 444
Sylvain, Hérard 381
Sylvain, maître Georges 543
Sylvain, steam sloop 229
Sylvie, M. 325
Syndicat de l'Industrie du Cuir/Leather-Worker's Union 515
Syndicat des Chauffeurs-Guides 528, 538, 540, 543, 577, 643

Index

Abattoir 301
Abbes-García, Johnny 564, 565
Abbott, Elizabeth ix
ABC (American Broadcasting Corporation) 754
Abel 776
Abraham 777
Abraham, Hérard 731, 732, 737
    Abraham dismissal 737
Abrams, Elliott 743
Ab repozwa 775
Abricots 342
Abyssinian Baptist Church 536
Acaau, Louis-Jean-Jacques 179, 180, 181, 183, 196, 207, 229, 230, 464, 546, 789
Académie Militaire 514, 535, 539, 580, 581, 610, 616, 646, 695, 726, 792
Acapulco 644
Acheson, Dean 465
Achille, Théodore 691, 692
Act of Independence 120, 121, 172
Acte d'Indépendance 8
Action, L' 530
Action de Grâce 779, 781
Action Sociale 523
Acul 42, 64, 66, 91
Acul de Léogâne 64
Acul du Nord 108, 218
Adam, Paul 385
Adams, Alvin ("*bourik chaje*") 728, 730, 731, 733, 735, 737, 740, 744, 751
Adams, Henry 96
Adams, John 81, 95
Adee, Alvey A. 385
Adélina, empress 196, 507
Adirondack, S.S. 310
Adolphe, Maxine Rosalie 557, 605, 638, 652, 666, 693, 694, 696, 707, 709, 711
Adrien, Père Antoine 633, 634, 680, 690, 720, 730, 739, 743, 745, 746, 752
Aer Lingus 678
Affaire de Bizoton 209, 777
Affaire des Consolidations 305, 311, 315, 328, 343, 386
Affaire des Mandats 271, 273, 305, 621, 715
Afghanistan 676
AFL-CIO 627
Africa 612, 685, 766, 768-771, 776, 785, 787
African sorcerer societies 786
African Swine Fever 670, 672, 681, 793
Agé, General 86, 87, 99, 137

Syphilis 13, 351, 452, 553
Syrians 311, 312, 322, 329, 387, 503, 514, 532, 552, 577, 585, 622, 627, 734
Taft, William Howard 316, 329, 655,
Taino Indians 11-13
Taipei, Taiwan 729
Taiwan 729, 730, 762
Talamas, Shibley 566, 627
Talavigne 82
Talbott, Strobe 752
Talleyrand-Périgord, Charles Maurice de 96, 160
Tampico 370
Tanis, Louis 247, 249, 252, 253
Tanis conspirators 279
Tarin de Cussy, Pierre-Paul 20, 21, 28
Tartar, frigate H.M.S. 123
Tass 619
Tassy, Harry 617
Tassy, Jean 602, 617, 627, 629
Taureau-trois-grènes/Towo-twa-grenn 770
Taverny 131
Taylor, William (commercial agent) 148
Télé-Haïti 675, 706, 708
Télégraphe, Le 330
Télémaque, Samedi 127, 183, 184
Télémaque, Séïde 239, 253, 276, 277, 283-286, 288, 289, 303, 790
Templiers 210
Temps, Le 170, 396, 397, 474
Ten Years' War 251
Tennessee, U.S.S. 398
Tenth Department - see Diaspora
Tenth Mountain Division 754
Terre-Neuve 64
Terres, U.S. Consul 314
Terreur, U.S.S. 231, 232, 279
Terrier 603
Terrier Rouge 29, 51, 52, 58, 374
Tertre, Père du 16
Testard du Cosquer, Msgr. Martial 211, 221, 225, 256, 280
Tèt Ansanm 719
Texier 279, 284, 289, 291
Théard, André 564, 608
Théard, Daniel 536
Théâtre de Verdure 525, 552
Théâtre Parisiana 402, 470, 486
Thèbes, Mme de 434
Théodore, Joseph Davilmar 342, 354, 356-361, 365-367, 369, 370, 372, 373, 387, 388, 791
Théodore, René 718, 730, 742-745
Theresienstadt 650
Thermidor 607, 613
Theseus, H.M.S. 111

Thetis, frigate 183
Thévenin, Joseph 631
Thézan, Emmanuel 454
Thiele, Kapitän-zur-See August 304
Thoby, Armand 226, 251, 262, 263
Thoby, Perceval 444, 471, 514, 515
Thoby-Marcelin, Philippe 523
Thomas, G. C. 437
Thomazeau 290, 293, 303, 337, 354, 781
Thomonde 440, 480, 502
    Thomonde raid 502
Thompson, Dr. John E. W. 273, 275-277, 281, 282, 284-286, 289-292, 325
Thompson, Mrs. John E. W. 276
Thompson, Ian ix
    Bonjour Blanc ix
Thrasybule (Haitian jailer) 378
Thus Spoke the Uncle/Ainsi Parla l'Oncle 523
Ti Canal 285, 321, 322
Ti Jean-Petro 785
Ti Legliz 686, 694, 696, 697, 710
Ti Montagne 480
Tiburon 63, 64, 68, 76, 84, 105, 147, 171, 197, 198, 265, 278
Time (magazine) 458
Times, The (London) 619
Timmons III, B. E. L. 608, 633
Tippenhauer, Rudolph 328, 329
Tirailleurs 206, 212, 215, 217, 220-222, 224, 259
Tirpitz, von 388, 389
Tisserant, Eugène 210, 211
Tittmann, Harold 552
Titus 181
Tobago 104
Todman, Terence 662, 666
Togo 612
Tokyo 574
Tombeau des Indigènes 127
Tonti, Msgr. Julio 301
Tonton Macoutes (see also Miliciens) 556, 559, 570-577, 579-581, 583, 584, 587, 589, 592-595, 597-600, 602-606, 609, 610, 613, 616, 617, 619, 620, 622, 623, 625, 628-631, 633, 634, 641-643, 647, 648, 652, 653, 663, 666, 667, 672, 674, 686, 688, 690, 694-696, 698, 700, 701, 705, 706, 709-712, 714, 716, 718-720, 722, 725, 726, 731, 733-735, 737, 738, 748, 749, 751, 754, 758, 762, 771
Tonton Noël 629
Torbeck 131, 183, 215, 230, 464
Tortuga - see La Tortue
Toulon 21, 97, 115
Touré, Sékou 612
Toussaint - see Louverture
Toussaint Louverture, gunboat 275, 307, 308

Touzard, de 43, 48, 49, 51, 58
Towo-twa-grenn 770
Tracy, Benjamin F. 297, 299, 326
Trajan 181
Trans Africa 752
Travaux Publics 451, 472, 593
Treaty of Basel 68, 85
Treaty of Ryswick 22, 788
Treital, Dr. 338, 339, 385
Trésor (bank) 248, 258
Trinitarios 178, 202
Triumph, H.M.S. 536
Trois Bandits," "les 225
Trois Rivières 99
Tropic, S.S. 263, 264, 280, 281
Tropical Storm Gordon 759, 763
Trou Bonbon 146
Trou Cayman 48
Trou du Nord 26, 45, 46, 52, 58, 92, 263, 265, 289, 290, 354, 358, 374, 434
Trouillot, Michel-Rolph 763
Troupe Folklorique 781
Troy, David 189, 191, 192
Trujillo, gunboat 550
Trujillo, Hector 533
Trujillo, Rafael Leonidas 475, 488, 491, 492, 498-502, 505, 507, 512, 522, 526, 528, 529, 546, 550, 551, 553, 565-567, 571, 574, 595, 596, 598, 609
Truman, Harry 633
Truxtun, Thomas 81
Tsar Alexander I of Russia 114, 155
Tuareg 24
Tubman, William 533
Turgeau 112, 233, 246, 272, 315, 329, 376, 389, 452, 457, 462, 540, 554, 610
Turkey 150
Turks Island (Turks and Caicos) 224, 227, 281, 682
Turnbull, Wallace 584
Turner, Thomas C. 441
Turnier, Auguste 374, 471
Turnier, Charles 374, 596
Umbria, navy ship 324, 347
UN - see United Nations
UNESCO (United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization) 660, 675, 692
Unified Haitian Communist Party (PUCH) 718
Union Club 473
Union Intersyndicale d'Haïti 629
Union Nationale des Ouvriers Haïtiens 577
Union Patriotique 411, 423, 444-446, 449, 458, 461, 466, 478, 486, 492
United Democratic Front 514, 516

United Nations (UN) 521, 522, 532, 533, 552, 579, 580, 600, 601, 609, 612, 615, 627, 657, 660, 680, 715, 729, 733, 738, 739, 741, 745-749, 752, 753, 761, 793, 794
UN Human Rights Monitors 753
UN Mission 761, 762, 793
UN Peacekeeping Force 748, 749
UN Resolution 794
UN Sanctions 748
UN Technical Assistance Program 612
United Negro College Fund 752
Universal Declaration of Human Rights 615
University of Haiti 612
Upper Artibonite 289, 432, 434, 440, 443
Uruguay 589, 631
U.S. AID (U.S. Agency for International Development) 588, 591, 594, 612, 633, 642, 759
U.S. Air Force 731
U.S. Army War College 751
U.S. Atlantic Fleet 299, 598
U.S. Atlantic Squadron 293
U.S. Coast Guard 509, 660, 665, 677, 680
U.S. Envoys - see Adams (Alvin), Armour (Norman), Bailly-Blanchard (Arthur), Bassett (Ebenezer), Davis (Beale), Davis (Roy Tasco), Douglass (Frederick), Drew (Gerald), Fuller (Paul), Furniss (H. W.), Gordon (George), Hollister (Gideon), Isham (Heywood), Jones (William), Knox (Clinton), Langston (John Mercer), Lear (Tobias), Mayer (Ferdinand), Merrell (George R.), Newbegin (Robert), Peck (H. E.), Powell (William F.), Smith (Madison R.), Smythe (Henry M.), Stevens (Edward), Swing (William Lacy), Taylor (William), Terres, Thompson (John E. W.), Timmons (B. E. L. III), Whidden (Benjamin F.), White (John Campbell), Young (Charles)
U.S. Export-Import Bank 504, 509, 511, 520-522, 532, 536, 587
U.S. House Appropriations Committee 751
U.S. Intervasion 754-756, 794
U.S. Justice Department 665
U.S. Marines 770, 791
U.S. Marine amphibious task force 754
U.S. Naval and Air Missions 301, 592
U.S. Sanitary Mission 553
U.S. State Department - see Foggy Bottom
U.S.S. Experiment, ship 82
Ussher, Thomas R. 171, 180, 190, 208
Vaccine (rudimentary bamboo flute) 105, 115, 599
Vadier 58
Vaissière, Pierre de 29, 32
Valera, Don Pedro 159, 160
Vallès, Max 708-710
Vallière 227, 343, 354, 361, 434, 436, 548
Place Vallière 190
Vandegrift, Sunny Jim 412
Vanon, Timoléon 208

Vansittart 315, 786
Variety 618
Vasquez, Don José 128
Vasquez, Horacio 497
Vastey, Pompée-Valentin, baron de 25, 26, 131, 153
Vatican 185, 210, 211, 508, 519, 584, 595, 610, 628, 686, 727, 740, 790
Vatican schism 209-211
Vaval, General 132
Vega 86, 140, 161
Venezuela 86, 149, 150, 155, 346, 535, 536, 551, 573, 579, 592, 602, 718, 721, 750, 793
Venezuelan Air Force 738
Venezuelan ambassador 738
Veracruz 370, 407, 408, 476
Vériquain 265, 266
Vérité, La 275
Vérité Su Tambu (sic) 676
Vernet/prince des Gonaïves 101, 102, 119, 126, 140
Verrettes 101, 115, 386, 483, 518, 533, 781
Versailles 17, 19, 23, 36, 37, 73, 185, 782
Verschueren 777
Vertières 112, 113, 131, 176, 181, 534, 554, 623, 628, 638, 789
Vèvè 775, 782
Viard 90
Viau, Dr. Alfred 526, 604
Viau, Jacques 604, 632
Vichyites 508, 551
Victoire, Mme 302
Vidal, H.M.S. 535
Vienna 618
    Congress of Vienna 147
Viet, de 127
Vieux, Alfred 517
Vieux Bourg d'Aquin 83
Vignes, de 273
Villa Manrèse 610
Villa Solitude 272
Villard, Dr. Elie 515, 576
Villaret-Joyeuse, Louis-Thomas 97-99
Villatte 63-65, 67, 69, 70, 71, 115
Ville Bonheur 203
Villedrouin 342
Villedrouin, Gusle 605, 606
Villedrouin, Roger 605, 606
Villèle, comte de 155
Villevaleix, Séguy de 165, 171, 253
Vincent 374
Vincent, Colonel 83, 88, 91-93, 140, 154
Vincent, Jean-Marie 754
Vincent, Mlle Rézia 493, 505
Vincent, Nemours 378

Vincent, Sténio 320, 394, 420-422, 444, 445, 471-475, 478, 486, 487, 489-493, 495, 496, 498, 500-507, 517-519, 549, 550, 575, 586, 629, 791, 792
Vincent-Trujillo summits 498
Vineta, S.M.S. 243
Virgil 8
Virgin Mary 767
Virgin Mary Party 763
Vital, Jean 270
Vixamar, Claude 667
Vlengbendeng 785
Voegeli, Bishop C. Alfred 524, 525, 555, 584, 633
Vogel, Colonel 474
Voldrogue, war steamer 218
Volontaires de la Sécurité Nationale - see Tonton Macoutes
Voltaire 210, 254
Voodoo 1, 2, 5, 6, 24, 28, 42, 58, 111, 186, 187, 196, 197, 209-211, 225, 245, 267, 279, 323, 327, 341, 345, 346, 386, 430, 434, 457, 484, 496, 497, 507, 522-526, 562, 570, 571, 573, 576, 582, 610, 627, 628, 664, 685, 698, 707, 710, 764-787
Animal sacrifice 776, 777, 780-782
Atonement 781
Desounen 781, 783
Drum baptismal 781
Human sacrifice 186, 202, 209, 777
Initiation 781
Kanzo 781
Lave Tèt 781, 783
Manje Marasa 781
Manje Mò 781
Manje Yanm 781
Remèsiman 781
Supplication 781
Wete mò nan dlo 783
Voodoo flags 782
Voodoo marriage 782
Voodoo pantheon 769, 770
Voodoo service 767, 771, 774, 779, 781-783
Voodoo wars 707, 764
Vorges, comte de 248, 251, 279
Vouillon 271
Voz Dominica, La 526, 567
VSN (*Volontaires de la Sécurité Nationale*) - see Tonton Macoutes
Wadestrandt, Jacques 633
Waffen SS 572
Wainwright, Archer 454
Wake, Charles 218, 219, 235
Walker, W. M. 220, 235
Wallace, Henry 519
Wallace, Mike 721
Waller, Littleton W. T. 398, 406, 411-413, 415, 420, 424-426, 459, 460, 476-479

Walsh, Robert 198, 199
Walters, Barbara 651, 671
Wanga 111, 186, 196, 326, 484, 631, 657, 684, 784, 785
Wanga a mò 592, 631, 784, 785
War of the Spanish Succession 26
Warner, Thomas 15
Warren Commission 631
Warsaw 618
Warsaw Pact 589
Washington, George 35, 77, 149, 167, 181
Washington Office on Haiti 739, 761
Washington Post 631, 743, 750, 761
Washington Star 603, 613, 632, 633
Washington, U.S.S. 367-370, 375, 376, 381, 383, 384, 391, 400, 404, 409
Wasp, U.S.S. 217
Waterloo 114
Watrin 115
Watt, Edmund, D. 471, 481, 487
Wattigny 71
Webster, Daniel 199
Weik, Père 241
Welles, Sumner 127, 128, 159, 429, 473, 479, 483, 491, 494, 495, 499, 501, 505, 507-510, 550
Wellesley College 459
Wells, Clarke H. 440-442, 481
Werewolves 785, 786
Werleigh, Claudette 761, 762, 794
Wesleyan Missionary Committee 255
West Africa 767, 768
West Germany 609
West India Company 18
Wete mò nan dlo 767
Wharf de Colombe 536
Wheeling, gunboat 369
Whidden, Benjamin F. 213, 215, 217, 234
White, Francis 549
White, John Campbell 506, 507, 512, 551
White, William Allen 402
White King of La Gonâve 457
Whitehall 68, 579
Whittier, John Greenleaf 116
Whyte, General 67
Wiener, Henri 545
Wiett, Ferdinand 469
Wilberforce, William 38, 141, 142, 154, 226
Wilentz, Amy ix
The Rainy Season ix
Williams, Major A. S. 431-433, 440
Williams, W. H. 366, 388, 508, 657
Williamson, General Adam 61, 62, 64, 68-70
Wilson, Edmund 458, 522

Wilson, Orme 515, 552
Wilson Plan 362
Wilson, William 152
Wilson, Woodrow 362, 371, 372, 383, 385, 387, 395-397, 441, 442, 445, 459, 460, 465
Windward Passage 23, 28, 64, 75, 109, 213, 234, 272, 294, 546, 590
Wirkus, Faustin 457
White King of La Gonâve 457
Wise, Frederic M. 433, 435
Wolff-Ligondé, François 611, 625, 633, 675, 718, 733, 734
Woodcock, U.S.S. 487
Wooley, Lyonel 711
Woolley, Thomas 374
Wordsworth, William 110
World Bank 642, 645, 658, 671, 683
World War I 361, 371, 388, 426, 483, 484
World War II 394, 479, 508-510, 519, 523, 568
Workers and Agriculture Day 659
Wydah 768
Yantic, U.S.S. 230, 287
Yaws 452, 521, 533, 553
Yayou 105, 119, 131, 132, 134, 136
Year Ten 616, 617
Yellow Fever 64, 67, 69, 76, 94, 104, 105, 107, 108, 114, 116, 144, 253, 284, 304, 789
Yokohama Specie Bank 550
York, Duke of 142
Yorktown, U.S.S. 298
Yoruba 769
Young, Andrew 657, 660-662, 666
Young, Charles 315, 329, 376, 389, 551
Young, Thomas H. 509, 510, 551
Yucatan Straits 370
Zamor, Bussy 357, 366
Zamor, Charles 342-344, 347, 353, 354, 356-361, 366, 370, 374, 376, 377, 380, 383, 388, 399, 421, 426, 477-479
Zamor, Dugué 179, 180
Zamor, Mme 360, 361
Zamor, Oreste 334, 342-344, 353, 354, 356-361, 373, 374, 378, 431, 791
Zamorists 366, 367, 411, 432
Zamors 361, 362, 387, 388
Zars (of Ethiopia) 779
Zinglins 189-192, 194, 195, 197-199, 266, 319, 353, 566, 579
Zinglins, Les (student journal) 512, 513
Zobop 785, 786
Zohrab, James N. 276, 277, 281, 286-289, 292
Zombis 784-786

Occasional Paper N° 7

Samuel G. Perkins

"On the Margin of Vesuvius" Sketches of St. Domingo 1785 - 1793



Institute of Haitian Studies
University of Kansas

F
1923
.P47
1995

Occasional Paper N° 7

Bryant C. Freeman, Ph.D.
General Editor

Samuel G. Perkins

"On the Margin of Vesuvius" Sketches of St. Domingo 1785 - 1793



F
1923
.P47
1995

Institute of Haitian Studies
University of Kansas
1995

R00247 57962

Agoué/Agwe 219, 386, 766, 770, 775, 779, 795
Agreement of Mortfontaine 87
Agwe/Agoué 219, 386, 766, 770, 775, 779
Aida Wédo/Ayida Wedo 768, 769
AIDS 552, 685, 687, 793
Aids and Accusation 460, 685, 703
Aiguille (French ship) 99
Ailhaud 52
Ainsi Parla l'Oncle/Thus Spoke the Uncle 523
Air Canada 708, 720
Ajaccio 115
Alabama (Confederate raider) 213
Alabama, C.S.S. 231
Albo, S.S. 263, 283
Albright, Madeleine 752
Alcantar, Valentine 219, 235
Alexandre Pétion, gunboat 302
Alexis 374
Alexis, Jacques 618, 619
Alexis, Jacques Stephen 496, 513, 514, 515, 516, 534, 567, 618
Alexis, Stephen 378
Le Nègre Masqué 618
Algeria 600
Ali, Mohammed 644
Alladah 769
Allen (tropical storm) 677, 678
Allen, John 338, 351, 352, 354, 356, 357, 366, 671, 685
Alliance for Progress 335, 633, 634
Alliance Française 469
Allier, Mme 84
Almanach Royal (of Henry Christophe) 139, 184
Alphonse, Fénélon 531
Alps, S.S. 277
Alvarez, Don Mariano 209
Alvena, S.S. 265
Ambroise, Jacques 619
Ambroise, Magloire 111, 134, 149
American Chamber of Commerce 455
American Communist Party 485
American SCISP 554
Amis des Noirs 38, 242, 445
Amnesty International 606, 632, 633, 657
Ancestors 626, 632
Ancestors' Day 613, 623
And the Band Played On 685
Anderson, Jack 656
Anderson, Marian 535
André 374
André, Antonio 624, 638, 641
André, Jules P. 452, 503
André, Robert 554
Angelsou 772

University of Kansas Institute of Haitian Studies
Occasional Papers
Bryant C. Freeman, Ph.D. - General Editor

N° 1 - **Konstitisyon Repiblik Ayiti, 29 mas 1987.** September 1994. Pp. vi-106. Haitian-language version (official orthography) of the present Constitution, as translated by Paul Déjean with the collaboration of Yves Déjean. Introduction in English.

N° 2 - **Toussaint's Constitution (1801), with Introduction.** October 1994. Pp. ix-20. In French. Introduction (in English) places Constitution in its historic context and analyzes salient features.

N° 3 - Bryant C. Freeman, **Selected Critical Bibliography of English-Language Books on Haiti.** February 1995 (Updated). Pp. 21. More than 150 entries, with brief description of each; special list of "Top Ten." Introduction and text in English. Updated periodically.

N° 4 - **Strategy of Aristide Government for Social and Economic Reconstruction (August 1994).** December 1994. Pp. iv-9. Official document setting forth recovery plan for Haiti. Introduction and text in English.

N° 5 - Robert Earl Maguire, **Bottom-Up Development in Haiti.** January 1995. Pp. iv-63. Keynote: develop people rather than things, with case study as carried out in Le Borgne. Introduction and text in English.

N° 6 - Robert Earl Maguire, **Devlopman Ki Soti nan Baz nan Peyi Dayiti.** February 1995. Pp. v-71. Haitian-language version of N° 5, in Pressoir-Faublas orthography. Introduction in English.

N° 7 - Samuel G. Perkins, **"On the Margin of Vesuvius": Sketches of St. Domingo, 1785-1793.** March 1995. Pp. vi-75. First-hand account by an American merchant living in Saint-Domingue during onset of the Haitian Revolution. Introduction analyzes strong and weak points of narrative. Index of Proper Names.

N° 8 - **Official Spelling System for the Haitian Language.** April 1995. Pp. 27. Text of official Haitian government edict of 28 September 1979, in Haitian. Editor's remarks in English on subsequent contemporary usage and brief pronunciation guide. Eleven pages chosen to illustrate good usage of official system, plus brief examples of the three major preceding orthographies. Introduction traces development of the four major systems.

N° 9 - **Organization Charts of the Haitian Judiciary and Military.** May 1995. Pp. 10. Two charts of Haitian judicial system - one in French and English, other in French only. Three charts in French of Armed Forces of Haiti (1993) and one of Port-au-Prince police; officer and enlisted ranks with insignia (in French and English). Introduction in English.

N° 10 - Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, **Dosye Chèf Seksyon: Chèf Seksyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine.** June 1995. Pp. vi-52. Detailed, scathing account of the institution of section chiefs as of March 1991, compiled by a leading Haitian peasant group. Much exact information. Introduction in English, text in Haitian (official orthography).

Available through: **Mount Oread Bookshop**
University of Kansas
Lawrence, Kansas 66045
Tel.: (913) 864-4431

Occasional Paper No 7 March 1995

"ON THE MARGIN OF VESUVIUS" - SKETCHES OF ST. DOMINGO, 1785-1793

This is the seventh in a series of documents concerning Haiti to be made more readily available through the University of Kansas Institute of Haitian Studies. Samuel G. Perkins (1767-1847) presents us with one of the better and more dramatic eye-witness accounts of the onset of the Haitian Revolution. The events related are those as witnessed by a vigorous young American between the ages of 18 and 26, living and working for nine years in Saint-Domingue as part of an evidently prosperous trading firm run by his elder brother and a partner. Perkins accords us two special perspectives concerning some of the most turbulent years in the history of Saint-Domingue. First, he is able to contrast - even if from a biased point of view - the Saint-Domingue immediately preceding the Revolution, with that of the first three years of the Revolution. Secondly, instead of the usual account by a French observer, he relates events from the viewpoint of an American. His style, typical of the Romantic period, is highly engaging, and certain passages bring vividly to life details of the time which only an eye-witness can provide.

The original manuscript, written more than forty years after the events described, was first edited by a great-nephew, Charles C. Perkins, and published in the **Proceedings of the Massachusetts Historical Society**, Vol. II, Second Series (April 1886), pp. 305-374, with a separate printing the same year entitled **Reminiscences of the Insurrection in Santo Domingo** (Cambridge, Mass.: J. Wilson and Son University Press). Since the original manuscript of 1835 was destroyed by fire in 1871, the text is based solely on a copy made by a great-niece in 1837. As noted below, we have made certain minor corrections, and have compiled an "Index of Proper Names."

Perkins first arrived in Saint-Domingue in late January 1785, landing at Cape Français (Cap-Haïtien) where he was to live for all nine years. He obviously learned to speak fluent French, and was integrated into local society, having friends especially among the wealthy plantation owners. He was present when the startling news of the French Revolution first reached the island, and gives us some idea of the immediately differing attitudes and the ensuing minor clashes which could only escalate as events in Paris came to affect the colony more and more directly. Even though a foreigner, he was called upon to take part in suppressing the Ogé-Chavannes Mulatto uprising in 1790, but happened to be in the United States when the full-blown slave revolt broke out in August 1791. Never lacking in courage, he hurried back to Saint-Domingue, providing us with some of the most gripping parts of his narrative, as witnessed either by himself or by his brother, James. Equally dramatic is his first-hand account of the immediate effects for the White and Mulatto populations of Cape Français brought about by Sonthonax' freeing of the slaves in August 1793. That Perkins was first and foremost a trader, heedless of personal danger when money was owed his firm, is obvious at this time especially, as he goes from Cape Français to St. Mark's (Saint-Marc), where he is briefly imprisoned, to Port-au-Prince, to Cape Français again, and then back to Port-au-Prince in order

to collect his bill - all this while his life is being personally threatened. Finally, given the protracted political insecurity - and the prospect of a wealthy Boston bride whose father would provide him with an excellent position - Perkins left Saint-Domingue in late 1793.

In the introduction by his great-nephew, Samuel Perkins is reported to have remained in Saint-Domingue until 1794. However at the end of the **Sketches**, the author states categorically that he "left that island at the close of 1793" (p. 70). It is true that Perkins did not reach Boston until 1794, after a hazardous, prolonged encounter with privateers and pirates, which is related in a detailed 17-page account. However, since this addendum to his narrative has no bearing on Saint-Dominguois/Haitian history, it is not included here.

Written at the age of 68, more than 42 years after the events described, one wonders about certain very precise details. He claims to "state... but simple facts, all of which were well known to myself, as many of them passed under my own eye... They are as fresh and as visible... now as they were then" (p. 7), "as if they had occurred but yesterday" (p. 43). Nevertheless, some of the accounts are so detailed that one strongly suspects Perkins was able to consult either notes or a diary (e.g., "in the early part of the morning of Monday the 16th of June, 1793," p. 31), or was reconstructing as best he could certain particulars. That Perkins' memory is not always exact is evidenced by the discrepancy between his main text relating the murder of Cagnon, which he places "previous to the insurrection of the slaves" (p. 24), while his letter to his brother James, dated 26 October, 1792, makes it evident that Cagnon's murder had just occurred (p. 24, Note 1, second paragraph), some 14 months after the slave rebellion had begun. This is not typical of his narrative, however, and on the whole he appears to have rendered a faithful account of events.

Perkins chronicles not only aspects such as the "despair and distrust" (p. 30) rampant among the Whites even after the slave insurrection would have called for a certain racial unity, but mentions lesser-known aspects of Saint-Dominguois society, such as the apparently rather numerous class of professional gamblers (p. 4) and the "notorious... practice of duelling,... an every-day sport among the young and dissipated, [but] who were satisfied by a scratch or slight wound" (p. 5). Interestingly, the name of Toussaint Louverture occurs just twice, but only in the footnotes of his first editor and never in Perkins' own text - nor do we find the names of Jean-Jacques Dessalines, Henry Christophe, or Alexandre Pétion. Evidently at this early stage of the Revolution, they had yet to receive public attention. Biassou is mentioned only once by Perkins, and that in a footnote. However Jean François, mentioned no less than eight times, is presented as the nemesis of the Whites, although in one instance he is shown as a cruel but nonetheless just arbiter (p. 67, Note 1). The fate of Leclerc's expedition of 1802 could well have been forecast by what Perkins relates as occurring in the early 1790's: "the European forces were dying by hundreds on the burning plains without even the consolation of having signalized themselves by one deed of daring. They had no enemy to contend with but the climate, no effort to make but against disease" (p. 28). "Such was the mortality among them that one half the whole army perished without seeing an enemy" (p. 29, Note 1).

Annoyingly, some of the most striking passages are relegated to the author's footnotes, printed in extremely small characters in the original 1886 edition. Among these is the account of the narrow escape from the de Rouvry plantation near the start of the insurrection (p. 16, Note 1, continued on p. 17), an incident doubtlessly typical of many during those dramatic times. Other tales of exceptional bravery and daring are also recounted only in footnotes, such as that of Colonel Touzard and Mr. Burling (p. 15, Note 1, continued on p. 16), and that of the elder Madame Duplessis who risks her life to save her grandson (p. 20, Note 2, continued on p. 21).

The full gravity of the situation at Cape Français in 1791-93 is evident from the fact that "Every white inhabitant was a soldier attached to some corps, and even the Americans were obliged to do duty *whether they were residents or not*" (p. 29, Note 1). Perkins reports that he "had to perform the duties of a common soldier during this dreadful and alarming crisis" (p. 26), that "The Americans had a guard-house assigned to them, where they were obliged to keep a regular watch every night" (p. 27, Note 1), and that they were even required to billet soldiers in their house. "We had four of them at different times in our family, although we were foreigners" (p. 29, Note 1). The reason why American traders remained in such a troubled spot is apparent from the huge profits involved. For example, the American Board of Commerce at Cape Français was able to provide "between eight and nine hundred thousand livres" (p. 30), with Perkins and associates alone supplying 180 thousand livres.

Obviously, the principal interest for us today of Perkins' **Sketches** is as an eye-witness account of history's only successful slave revolt and the inception of the Haitian nation. However, one can well ask just why Perkins, in 1835, so long after the events described, took the trouble to set them down. He is quite categorical: "the exclusive object of these **Sketches** is to show the effects and consequences of the revolt and insurrection of the blacks of St. Domingo" (p. 22). In other words, it appears his main intent was to pen an anti-abolitionist tract, stressing the virtues of slavery, the contentment of the slave, and the unmitigated horrors of abolition. Although a Northerner, he was firmly against the emancipation of slaves in the United States - which he was never to see, dying more that 15 years before Lincoln's famous Proclamation. He presents an utopian portrait of pre-Revolutionary Saint-Domingue, where all was ideal, where the masters were almost without exception kind and caring toward their slaves, and where the slaves blessed the very name of their masters. His intent is evidently to draw an even greater contrast between the universal happiness and prosperity which characterized Saint-Domingue before the Revolution, and the mayhem and destruction which fell upon the colony after the onset of the Revolution. He speaks of "these unhappy people [the slaves], who, but for the ruthless pretenders to a philanthropic spirit, might have remained in peace and contentment to the end of their days" (p. 19). He stresses the "mistaken philanthropy" resulting in "misery not only to the innocent whites, but misery and tenfold wretchedness to the slaves themselves" (p. 44). "The black slaves lost as much in proportion to their wants and habits of life by their emancipation in St. Domingo, as the whites did. Instead of being raised in the scale of humanity, they were doubly degraded; for they became the slaves of their own black or mulatto chiefs, a cruel race whom they detested, in lieu of being the slaves and servants of the comparatively humane whites, by whom they were always well fed and well clothed and generally well treated" (p. 68). He directly defends the cause of the Southern states, "their only

patrimony the slaves that their fathers had inherited from their parents" and "the compact that gives the Southern States the right by law to hold this property undisturbed" (p. 44). His blatant pro-White bias is evident in statements such as "never were the rights, the properties, and the lives of a people more wantonly sported with than were those of the whites of St. Domingo" (p. 7). No consideration whatsoever is given to the rights, properties or lives of Blacks kidnapped from Africa for a lifetime of slavery. Nevertheless, in spite of his racial bias, Perkins' account accords us another valuable perspective on one of history's most meaningful events.

N. B. Vagaries of hand-writing in the original manuscript, or in the only surviving copy, may well account for a few minor incorrections concerning proper names in the printed text of 1886, and thus we have made the following corrections. We have changed Béasson to the accepted spelling of Biassou, Charlevois to Charlevoix, Limbé to Limbé, Moussa (p. 37) to Mousse, Odeluc (p. 68) to Obeluc, Polverel/Polvorel to Polvérel, Rochambaud (p. 29) to Rochambeau, Roome to Roume, St. Leger to St-Léger, and Santhonax to Sonthonax. French terms have been changed from epaulets to épaulets (sic), maréchaussé to maréchaussée, memoire to mémoire, le poudre to la poudre, and sureté to sûreté. We have also corrected Perkins' confusion between Jacques Ogé and his elder brother, the Mulatto revolutionary leader Vincent Ogé, and rectified the name of Ogé's even more fiery associate, Jean-Baptiste Chavannes, rather than Marc Chavanne.

Bryant Freeman

Mr. CHARLES C. PERKINS communicated to the Society a manuscript which he had annotated, containing a narrative of the events which happened during the insurrection in St. Domingo, from January, 1785, to December, 1794, written by his great-uncle Samuel G. Perkins, Esq., of whom he gave the following biographical sketch: —

Samuel G. Perkins, third son of James and Elizabeth Perkins, was born in Boston, May 24, 1767. At the age of fourteen, his father being dead, and his mother having a large family to educate and support, he was sent to sea, as was the fashion in those days, to make his own way in the world. After many trying experiences of which no record is preserved, as the account which he wrote of them was burned in the great Boston fire of 1871, together with the original manu-

script of the Sketches and other papers belonging to his son Stephen, he went to St. Domingo in 1785, and assisted in carrying on the business of the house of Perkins, Burling, & Co., which, after his elder brother James's return to Boston in 1793, devolved upon Mr. Burling and himself. The Sketches, now first printed from a copy made by his great-niece Miss Sarah Paine Perkins in 1837,[1] give an interesting account of the writer's residence at the Cape, and bear abundant witness to his courage, resolution, and strength of character. In the account of his homeward voyage, after the destruction of Cape Français, — here printed after the Sketches, — Mr. Perkins says that one of his reasons for embarking "on the slow and heavily laden brig William for Boston" was his engagement to be married. "The attractive power which lay East," as he quaintly puts it, was Miss Barbara C. Higginson, to whom he was united on the 19th of March, 1795. Later he became a partner in the house of Higginson & Co., and after he retired from business was the president of an insurance company.

During the winter he lived in High Street, Boston, and in the summer at Brookline, where about 1803 he bought several acres of land from Mr. George Cabot, and built the house recently occupied by the late eminent architect Mr. H. H. Richardson. Here he made his reputation as a successful pomologist and horticulturalist, and spent many happy years in cultivating his garden, whose espalier pear-trees were famed for their delicious fruit. In importing them from France Mr. Perkins underwent many difficulties which he was fond of recounting. The first importation was lost at sea; and the second, which arrived off the port of Boston during the British embargo, was seized and destroyed. The third reached him safely, and became the first espalier trees grown in New England, if not in the United States. After the death of their owner they were sold at large prices, and transported to the gardens of Dr. J. C. Warren and other neighbors. In the latter part of his life Mr. Perkins lost his eyesight; but his knowledge of pear texture was so accurate that he would instantly recognize any species of pear by the touch, and as he picked a Bon Chrétien, a Duchesse, or a Seckel, would give it its correct name without hesitation.

[1] This copy was presented to the Library of the Historical Society by Mr. Stephen Perkins. N. B. The notes within quotation marks are the author's; the others are the editor's.

He died on his birthday, May 24, 1847, at the age of eighty. Knowing it to be his birthday, he frequently asked during the day, "Is it still the 24th?" and having repeated the question for the last time shortly before midnight he peacefully expired, leaving behind him the goodly record of a well-spent life, whose years of trial and adversity, no less than those of prosperity and happiness, had proved his strength of character, intelligence, and never-failing kindliness of heart.

Boston, December, 1835.

To Franklin Dexter, Esq.

Dear Sir, — Agreeably to your request I have committed to paper a rough sketch of the events of the insurrection and subsequent emancipation of the slaves of St. Domingo, with an account of the destruction of Cape Français and the massacre of its inhabitants, to which I have added some account of the state of the planters, and of society generally prior to that period.

I have introduced some private anecdotes which, although strictly conformable to fact, may not possess much interest to those who were not actors in the scenes described; but as they are in some measure connected with the general events of the revolt, and form a part of the general machinery of the revolution, I have mentioned them as coming within the reminiscences of those days. As these papers have been written from time to time, when I could find leisure to attend to them, and as they now appear in the undressed and simple garb in which they were first attired, they are defective in many respects. Such as they are, however, I send them to you as a true representation of the *facts* that came within my knowledge.

Very truly and respectfully your humble servant,

S. G. Perkins.

Sketches of St. Domingo from January, 1785, to December, 1794, written by a Resident Merchant at the Request of a Friend, December, 1835.

CHAPTER I.

At the time I arrived in St. Domingo in January, 1785, and for four or five years subsequent, the flourishing state of trade and the prosperity of its inhabitants were without a parallel perhaps in the world; for here there were no poor, I may say, either white or black, — for even among the latter those who were slaves were taken care of, fed and clothed, and well sheltered by their masters, and those that were free were able to get a living without excessive labor. If they were too old

to work or otherwise incapacitated, they were provided for by their friends and relations. This was shown by the fact that there were no beggars in the streets and no poor houses in the cities; and I do not recollect that I ever saw a free negro or mulatto above the age of ten years that was not decently and comfortably clad, until after the revolution or insurrection of the blacks. As respected the whites, the only poor were the unfortunate gamblers; and they were not in a state of suffering, for when penniless they had free quarters at the gambling-houses, where they could get plenty of good food and good wine to carry them through the day. Indeed it may truly be said that everything and everybody bore the marks of comfort and prosperity; there were no taxes on the inhabitants of any sort, and every one was free to seek his bread in his own way.

The harbors of Port-au-Prince and Cape Français, which were the two principal ports of entry, were always filled with ships either loading or unloading their cargoes, and the sound of the negroes' labor song while at the tackle-fall was always cheering and pleasant. These ports were on the north and west, and Aux Cayes, the other port of entry, was on the south side of the island. The town or city of Cape Français contained about thirty thousand inhabitants — white, colored, and black — of which three quarters were slaves.[1] This town was the capital of the Northern Department, with a governor appointed by the mother country. One regiment of French troops of the line of infantry and one of artillery, besides a well-armed and well-organized body of national guards or militia, made up of the white inhabitants and a few mulattoes, composed the military force of the north. The seat of government was Port-au-Prince[2] on the west, where the governor-general and intendant-general resided; here also was a military force of the same nature as that at the Cape. The mulattoes, formed into separate regiments, commanded by white officers, were in

[1] Bryan Edwards (Historical Survey of St. Domingo, p. 159) says that there were 8,000 free inhabitants of all colors, exclusive of the king's troops and seafaring people, and 12,000 domestic slaves. He describes Cape Français as a well-built town, containing between eight and nine hundred houses of stone and brick, besides shops and warehouses; two fine squares with fountains, a church, government house, barrack for troops, a royal arsenal or prison, a play-house, and two hospitals. The town owed its prosperity to the excellence of its harbor, and the extreme fertility of the plain adjoining it to the east. This plain, fifty miles long and twelve broad, was exclusively devoted to the cultivation of sugar-canes. "It yielded greater returns than perhaps any other spot of the same extent in the habitable globe."

[2] Port-au-Prince, the metropolis of the colony, contained in 1790 about 2,754 whites, 4,000 mulattoes, and 8,000 slaves. In the plain to the east, called Cul-de-Sac, which was from thirty to forty miles in length by nine in breadth, there were one hundred and fifty sugar plantations. (Historical Survey of St. Domingo, p. 162.)

general very fine troops; handsome, tall, straight, and beautiful men. But as the country was in a perfect state of peace from one end of the French settlement to the other, the services of these troops were never called for, except at processions and public reviews, until after the news of the French revolution reached St. Domingo. The spirit of the revolution which was going on in France had, however, gained ground in the colonies, and insubordination among the troops of the line had been manifested at an early period at Port-au-Prince, where the colonel of the regiment — a Mr. Mauduit,[1] I think — was murdered on the parade by his troops. Until that period the most perfect harmony, good feeling, and social intercourse existed among the inhabitants, and the most perfect good-will and mutual confidence was evident between the whites and their slaves. The only notorious and open violation of the law was the practice of duelling, which was not only an every-day sport among the young and dissipated, who were satisfied by a scratch or slight wound on either side, but the combatants, having shown their prowess in the morning, supped together in the evening in closer friendship than ever.

The events of the latter part of the year 1789 and the year 1790 were confined to the disorderly conduct of some of the militia, the revolt of the free mulattoes under the famous Ogé,[2] and their final dispersion, with the capture and execution of their leaders, a detailed account of which will appear in the course of these Sketches.

But it may be proper to explain the origin and leading causes of this spirit of revolt, as it has been little known in this country and little attended to in France, where it originated, and whence it was transplanted to the colonies by the revolutionary assemblies of that country through the agency of the free educated mulattoes who were in France at the commencement of the revolution. These men, sons of planters of fortune, had received the best instruction that France could afford, and were daily witnesses of the violent and injudicious measures adopted by the National Assembly. They knew and felt that although born free men, protected in their property and in the enjoyment of personal security, they possessed no political rights whatever, and were denied even the privilege of defending themselves against the whites unless their lives were endangered. They could, to be sure, prosecute

[1] M. le Chevalier de Mauduit came to St. Domingo in 1790, and sided with the mulattoes against the Government. His death is thus described in the appendix to Bryan Edwards' Historical Survey, p. 254: "Urged by his troops to ask pardon of the national guard on his knees, and persistently refusing to do so, he was knocked down by a sabre cut in the face. His head was then cut off and carried on the end of a bayonet, while his body was dragged through the streets to his house by the soldiers and sailors, who gutted it completely and destroyed its contents."

[2] See note 2, p. 12.